UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 01882460 7

ST. BASIL'S
TRANSFERRED
UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/lasaintebibletex10pari

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
LIBRARY

LA

SAINTE BIBLE

TOBIE, JUDITH ET ESTHER

IMPRIMATUR

ÉVÊCHÉ DE VERSAILLES.

Versailles, 11 janvier 1879.

Monsieur le Curé,

D'après le rapport qui nous a été fait relativement à votre travail sur les livres de *Tobie, Judith* et *Esther*, nous ne saurions trop encourager vos études sur l'Ecriture Sainte, qui aboutissent à de si bons résultats, et nous vous autorisons volontiers à publier ces trois ouvrages, convaincu que ceux qui voudront étudier ces livres si populaires et si intéressants, trouveront dans votre savante introduction, dans vos notes critiques, même dans la traduction exacte dont vous accompagnez le texte de la Vulgate, de nouveaux moyens de les comprendre et de nouveaux motifs de les estimer. Nous sommes heureux de trouver dans les rangs les plus modestes de notre clergé, des prêtres laborieux, qui font un si utile emploi des loisirs que leur laissent les fonctions du saint ministère.

Recevez, Monsieur et cher curé, l'assurance de notre estime et de notre affectueux dévouement en N.-S.

† PAUL, *évêque de Versailles.*

A M. l'abbé **Gillet**, *curé de Linas.*

Pour donner une idée de l'esprit dans lequel notre travail a été conçu et exécuté, nous ne croyons pas pouvoir mieux faire que d'emprunter à saint Bernard (Ép. CLXXIV, n. 9), la protestation suivante :

« *Romanæ præsertim Ecclesiæ auctoritati atque examini, totum hoc, sicut et cætera quæ ejusmodi sunt, universa reservo, ipsius, si quid aliter sapio, paratus judicio emendare.* »

PROPRIÉTÉ DE L'ÉDITEUR

LA

SAINTE BIBLE

TEXTE DE LA VULGATE, TRADUCTION FRANÇAISE EN REGARD

AVEC COMMENTAIRES

THÉOLOGIQUES, MORAUX, PHILOLOGIQUES, HISTORIQUES, ETC., RÉDIGÉS D'APRÈS LES MEILLEURS TRAVAUX ANCIENS ET CONTEMPORAINS.

ET ATLAS GÉOGRAPHIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

TOBIE, JUDITH ET ESTHER

INTRODUCTION CRITIQUE

TRADUCTION FRANÇAISE ET COMMENTAIRES

Par M. l'abbé GILLET

Prêtre du diocèse de Versailles

Ignoratio Scripturarum, ignoratio Christi est
S. Hieron.

NOUVELLE ÉDITION

PARIS

P. LETHIELLEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

10, rue Cassette, 10

1897

OCT 24 1953

LE LIVRE DE TOBIE

PRÉFACE

I

CONTENU DU LIVRE.

Le contenu du livre de Tobie est indiqué par les premiers mots de tous les manuscrits grecs, latins et hébreux, à l'exception de la Vulgate seule. Βίβλος λόγων Τωβίτ, ou Τωβείτ, ou Τωβήτ, τοῦ Τοβιήλ, *Liber rerum Tobit,* dit le texte syriaque de la Peschito; et suivant le texte hébreu : *Hic est liber Tobi. Tobie,* d'après l'étymologie hébraïque, signifie *bonté,* expression que les Israélites n'employaient qu'en parlant de la Bonté suprême, et qui signifie, par conséquent : *Bonté de Dieu.* Tous les textes, excepté la Vulgate, donnent aux deux Tobie des noms différents : le père se nomme *Tobit,* Τωβίτ, et le fils *Tobias,* Τωβίας. Le texte de S. Jérôme dit expressément, ch. I, 9 que Tobie donna son nom à son fils. Il parait pourtant bien singulier que, dans une même famille, le père et le fils aient porté le même nom, d'autant plus que cette similitude de noms ne se rencontre nulle part ailleurs dans la sainte Ecriture. Quelques interprètes, pour mettre la Vulgate d'accord avec les autres textes, ont prétendu que les noms étaient identiques, et que *Tobit* n'était que le diminutif de *Tobias,* sans tenir compte que ces abréviations sont d'un usage tout moderne. Aujourd'hui, on dit bien Auguste pour Augustin, Elisa pour Elisabeth, mais rien n'indique que cette coutume ait existé dans l'antiquité. Et d'ailleurs, si cela avait eu lieu, ne faut-il pas convenir que le diminutif *Tobit* eût été donné au fils et non pas au père? Il nous semble qu'il serait préférable d'admettre, avec la plupart des manuscrits, deux noms différents, et d'expliquer l'identité des noms de la Vulgate par une interprétation trop littérale peut-être du ℣. 9 du ch. I : *nomen suum imponens ei.* S. Augustin (1) à qui l'Eglise a emprunté les leçons du second nocturne de la fête de S. Raphaël (24 octobre), nomme le père *Tobis* et le fils *Tobias :* « Tobis et Tobias collapsi in

(1) S. Aug. serm. I in Dom. 15. de beato Tobia qui est 226 de tempore.

eorum proruerunt », et plus loin : « Quid metuistis, pater Tobis, filiusque Tobias ».

Voici, en substance, ce qui est rapporté sur ces deux personnages.

Tobie, un pieux Israélite de la tribu de Nephthali, observateur fidèle de la loi, fut emmené captif à Ninive, avec Anna, son épouse, par Salmanasar, roi d'Assyrie. Il demeura fidèle au Seigneur pendant sa captivité et éleva son fils dans la crainte de Dieu. Il trouva grâce auprès de Salmanasar qui lui donna la liberté d'aller partout où il voudrait et de faire tout ce que bon lui semblerait. Il ne se servit de cette liberté que pour consoler ses frères affligés et pour les secourir. Il prêta dix talents d'argent à Gabelus de Ragès, en Médie. Salmanasar étant mort, son fils et successeur, Sennachérib, persécuta les Juifs, et Tobie, disgracié, dépouillé de tous ses biens, condamné à mort, dut se cacher pour sauver sa vie. Sennachérib fut tué par ses propres enfants, et Tobie put alors rentrer dans sa maison et dans la possession de ses biens, ch. I. Un jour de fête, ayant invité à un festin les fidèles de sa tribu, il quitta le repas pour aller ramasser un mort qu'il ensevelit la nuit suivante. Ses voisins lui firent des remontrances sur les dangers auxquels il s'exposait; mais Tobie, sans tenir compte de ces considérations, continua à ensevelir ceux de sa nation qui avaient été tués sur les voies publiques, par les Ninivites. Un jour, fatigué de sa pieuse besogne, il se coucha le long d'une muraille, et il lui tomba dans les yeux des ordures d'hirondelle qui le rendirent aveugle. Dans cette nouvelle épreuve, il déploya une patience et une résignation inaltérables, que ne purent ébranler ni les reproches de sa femme ni ceux de ses amis, qui lui demandaient ironiquement où était le fruit de toutes les œuvres de miséricorde qu'il avait faites, chap. II. Alors voyant qu'il ne pouvait plus servir à rien au monde, et qu'il devenait à charge à lui-même, il s'adressa à Dieu, implora sa miséricorde, et le pria de le retirer de cette vie. Dans le même temps, Sara, fille de Raguel, qui avait épousé les uns après les autres, sept maris que le démon avait tués la nuit des noces, fut outragée par une servante de son père, qui l'appela meurtrière de ses maris. Sara se prosterna devant Dieu, et, pendant trois jours, dans le jeûne et dans la prière, comme Tobie, elle conjura le Seigneur de la délivrer de l'opprobre qui l'accablait. La prière de Tobie et celle de Sara furent exaucées, et Dieu envoya à leur secours l'ange Raphaël, ch. III Tobie croyant sa fin prochaine, ainsi qu'il l'avait demandé au Seigneur, donna à son fils ses derniers avis. Il lui retraça ses devoirs envers sa mère, lui recommanda l'aumône, la chasteté, la sagesse et la piété, l'avertit du prêt des dix talents fait à Gabélus de Ragès, et le chargea d'aller les retirer, ch. IV. Le jeune Tobie ne connaissant ni Gabélus, ni la ville de Ragès, se mit à chercher, par ordre de son père, un compagnon de route. Il trouva, sans le connaître, l'ange Raphaël, qui, sous la figure d'un jeune voyageur, s'offrit à le conduire. Tobie alla avertir son père, qui pria ce jeune homme d'entrer chez lui. L'Ange salua Tobie et lui adressa quelques paroles d'espérance touchant sa prochaine guérison. Tobie lui demanda le nom de sa famille. Il se nomma Azarias, fils du grand Ananias, que Tobie avait connu. Tandis que les deux voyageurs se mettaient en route, la mère de Tobie, affligée de ce départ, se mit à pleurer, ch. V.

Le soir de la première journée, les voyageurs s'arrêtèrent en un lieu proche du fleuve du Tibre, et le jeune Tobie, encouragé par son guide,

prit un poisson énorme, qu'il prépara pour le souper, après avoir réservé, pour un usage ultérieur, le cœur, le fiel et le foie. Chemin faisant, l'Ange conseilla à Tobie d'aller loger chez Raguel, un de ses parents éloignés et de demander sa fille, Sara, en mariage. Tobie fit quelques objections : il savait que Sara avait eu déjà sept maris tués par le démon, la première nuit des noces et il craignait pour lui-même un sort semblable; mais l'Ange le détrompa et lui indiqua ce qu'il devait faire pour triompher du démon, ch. VI. Tobie fut bien reçu par Raguel, qui, reconnaissant en lui les traits de son père, lui demanda d'où il était. L'Ange déclara qu'il était le fils de Tobie, et Raguel l'embrassa avec larmes et Anna, l'épouse de Raguel, et Sara, sa fille, se mirent aussi à pleurer. Raguel fit préparer un festin; mais Tobie refusa de s'y asseoir avant d'avoir obtenu la main de Sara. Raguel, saisi de frayeur, hésita d'abord ; mais l'Ange le rassura, et le mariage fut célébré, ch. VII. Tobie, conformément aux prescriptions de l'Ange, étant entré dans la chambre nuptiale, brûla sur des charbons ardents une partie du foie du poisson, afin de mettre le démon en fuite. Raphaël saisit Asmodée et le relégua dans le désert de la Haute-Egypte, tandis que Tobie et Sara se mettaient en prière. Pendant ce temps-là, Raguel, redoutant pour son nouveau gendre le triste sort qui avait frappé les sept premiers maris de Sara, creusait une fosse pour y enterrer Tobie. Il apprit ensuite par une servante que les deux jeunes gens étaient en parfaite santé, il en remercia le Seigneur, et, transporté de joie, il fit préparer un festin, auquel il convia ses voisins et ses amis; il donna à son gendre la moitié de son bien, lui assura l'autre moitié après sa mort, et la noce se prolongea pendant deux semaines, ch. VIII. Pendant ce temps, l'Ange, à la prière du jeune Tobie, alla trouver Gabélus, et le ramena avec lui à la noce, après avoir reçu l'argent qu'il devait, ch. IX.

Tout ceci avait pris beaucoup de temps. Le père et la mère de Tobie tombèrent dans une grande inquiétude concernant la longue absence de leur fils; la mère surtout était devenue inconsolable. Raguel, d'un autre côté, insistait pour garder son gendre quelque temps encore auprès de lui; mais ne pouvant y réussir, il lui remit la moitié de sa fortune avec sa fille à qui il donna, en se séparant d'elle, les plus sages conseils, ch. X. Après onze jours de marche, le jeune Tobie prit le devant avec l'Ange, afin d'arriver plus tôt à Ninive, et Sara le suivit à distance avec les serviteurs et avec les bagages. La mère de Tobie aperçut son fils, le reconnut, et courut avertir son mari. Le jeune Tobie, d'après les indications de l'Ange, rendit la vue à son vieux père : tous remercièrent Dieu, et Sara, survenant à son tour, on festoya à Ninive pendant sept jours, ch. XI. Les deux Tobie, voulant récompenser l'ange Raphaël de ses services, lui offrirent la moitié de tout le bien qui avait été apporté du voyage. L'Ange alors se découvrit à eux; il dit au vieux Tobie que ses prières, ses jeûnes, ses aumônes avaient déterminé le Seigneur à l'envoyer pour le guérir et pour délivrer du démon Sara, la femme de son fils. Les deux Tobie furent saisis de frayeur; mais l'envoyé céleste les rassura, les exhorta à publier les bienfaits de Dieu et disparut à leurs yeux, ch. XII. Tobie, pénétré de reconnaissance, chanta un cantique de louange à la gloire du Très-Haut, invitant son peuple à le louer avec lui, et, prophète inspiré, il annonça la fin de la captivité, la reconstruction de la Ville sainte, la gloire de l'Eglise, et le triomphe de la Jérusalem Céleste, ch, XIII. Puis, sentant sa fin pro-

chaine, il fit venir son fils et ses petits-enfants, les exhorta à vivre toujours dans la crainte du Seigneur, à être miséricordieux, il leur prédit les grandes destinées de Jérusalem et les exhorta à quitter, après la mort de leur mère, la ville de Ninive, qui était vouée à la destruction. Fidèle à ces recommandations, le jeune Tobie, après avoir rendu à ses parents les derniers devoirs, retourna en Médie auprès des parents de Sara et y mourut à l'âge de quatre-vingt dix-neuf ans, ch. XIV.

II

CANONICITÉ DU LIVRE

S. Jérôme dit que les Juifs, séparant le livre de Tobie du catalogue des divines Ecritures, le placèrent au rang des livres apocryphes : « Quem Hebræi de catalogo divinarum Scripturarum secantes, his, quæ apocrypha memorant, manciparunt » (1). Le même docteur ajoute que les Juifs lui savaient mauvais gré de traduire en latin des livres qui n'étaient pas dans leur canon : « Arguunt enim nos Hebræorum studia, et imputant nobis contra suum canonem Latinis auribus ista transferre » (2). Tous les commentateurs conviennent avec Grotius (3) que les Juifs respectaient ce livre et Origène nous apprend qu'ils le lisaient en leur langue (4).

Les premiers chrétiens n'avaient pas le livre de Tobie dans leur canon, pour la raison très-simple qu'ils ne mettaient dans leur catalogue des Livres saints que ceux qui étaient contenus dans celui des Juifs. Mais les premiers Pères de l'Eglise citent Tobie comme un livre sacré. S. Cyprien en fait mention (5), il le donne comme un livre inspiré (6) et il dit : « Loquitur in Scripturis divinis Spiritus Sanctus et dicit (7) : Eleemosynis et fide delicta purgantur. » Avant lui, S. Polycarpe (8) et, dans la suite, Origène (9), S. Ambroise (10), S. Basile (11), S. Augustin (12), et d'autres Pères, en parlent comme ils parlent des autres Livres canoniques. Tobie est expressément nommé dans le catalogue des Livres sacrés dressé au Concile d'Hippone (13) l'an 393. Le IIIe Concile de Carthage, célébré en 397 sous le pape Sirice, inscrit également le livre de Tobie parmi les Livres canoniques (14). Et, depuis lors, le monde catholique n'a jamais

---

(1) Hieronym. Epist. ad Chromat. et Heliod.
(2) Ibid.
(3) Grotius, Præf. in Tobiam.
(4) Orig. Epist. ad African.
(5) Cyprien. lib. III Testim.
(6) Ibid. lib. de opere et eleem.
(7) Tob. IV.
(8) Polyc. Epist. ad Philipp.
(9) Orig. contra Cels. lib. V.
(10) Ambr. in Hexœm. lib. VI, et lib. de Tobia et lib. III de officio c. 16.
(11) Basil Homil. de avarit.
(12) August. lib. II de Doctr. Christ, c. 8 et lib. III, c. 18.
(13) Concil. Hippon. can. 98.
(14) Concil. Carth. III, can. 47.

varié dans son appréciation. Innocent I, dans sa lettre à Exupère, le synode romain tenu sous le pape Gélase, Cassiodore, Raban Maur, S. Isidore de Séville, le décret de l'Union sous Eugène IV, tous ces documents citent Tobie comme un livre canonique, jusqu'au jour où le Concile de Trente (1) a mis fin à toute contestation, en fulminant l'anathème contre celui qui révoquerait en doute la canonicité du livre de Tobie.

III

AUTHENTICITÉ DU LIVRE

Dans les premiers chapitres du texte grec, ch. I à III, 7, Tobie, lorsqu'il est question de lui seul, parle à la première personne, puis, arrivé à une autre scène du récit, à l'épisode de Sara, il parle de lui dans toute la suite du livre à la troisième personne. Il est bien évident, d'après cette donnée, que Tobie doit être considéré comme l'auteur de cette première partie du livre. Puis XII, 20 du texte grec, l'Ange ordonne aux deux Tobie d'écrire leur histoire : καὶ νῦν ἐξομολογεῖσθε τῷ θεῷ... καὶ γράψατε πάντα τὰ συντελεσθέντα εἰς βιβλίον, et il est bien certain qu'ils ont du obéir. Peu importe que la Vulgate, qui d'ailleurs contient beaucoup d'abréviations, ne donne pas cette indication ; elle se trouve répétée dans les manuscrits grecs, hébreux et dans la Peschito. Et le texte grec continue : Καὶ Τωβὶτ ἔγραψε προσευχὴν εἰς ἀγαλλιάσιν καὶ εἶπεν, ch. XIII. 1, et un autre manuscrit grec, plus explicite encore, dit : καὶ ἔγραψε Τωβὶτ τὴν προσευχὴν ταύτην εἰς ἀγαλλιάσιν καὶ εἶπεν. Ce dernier texte dit expressément que Tobie écrivit d'abord sa prière d'action de grâces avec ses magnifiques prophéties, mais il n'exclut pas la rédaction du reste du livre, comme Reusch l'insinue bien à tort (2), et c'est à la suite de cette insinuation qu'il se rallie à l'opinion qui prétend que le livre a été écrit par une personne tierce, sur les indications données par les deux Tobie. Le même commentateur croit trouver une autre preuve de cette assertion dans Tob. II, 12 : *Hanc autem tentationem ideo permisit Dominus evenire illi ut posteris daretur exemplum patientiæ ejus sicut et sancti Job,* et il conclut de ce passage que Tobie n'a pas pu proposer lui-même sa propre conduite comme un exemple de patience à la postérité. Il est pourtant bien évident que l'interprétation que Reusch donne à ce passage est absolument fausse ; il suffit de le lire attentivement pour se convaincre que les paroles de Tobie ne se rapportent en rien à sa conduite, mais aux magnifiques récompenses dont Dieu a couronné sa patience, ainsi que cela avait eu lieu pour Job. D'anciens commentateurs ont prétendu, d'après le texte grec, XII, 20, cité plus haut, que les deux Tobie avaient également collaboré à la rédaction de ce livre : le père aurait écrit les treize premiers chapitres, le fils le quatorzième, à l'exception des deux derniers versets qui auraient été ajoutés postérieusement, peut-être par un des enfants du jeune Tobie. Nous préférons nous rallier au sentiment

(1) Concil. Trid. sess. IV.
(2) H. Reusch, das Buch Tobias XV.

de Gutberlet (1), qui dit que le vieux Tobie a certainement écrit le commencement du livre de I à III, 7. Quant à la seconde partie, de III, 7 à XIV, exclusivement, il admet également deux sentiments. Ou bien le tout a été écrit par le vieux Tobie qui, arrivé à l'histoire de Sara, a abandonné la première personne pour parler de lui à la troisième; ou bien cette seconde partie a été écrite par le jeune Tobie avec la collaboration de son père, qui lui aurait fourni les indications nécessaires et inconnues de lui. Quant au ch. XIV, Gutberlet en attribue la rédaction au jeune Tobie, et cela paraît évident, à l'exception toutefois des deux derniers versets qui racontent sa mort. Mais ces deux versets ne sont pas une preuve contre l'auteur du livre, pas plus que les deux derniers versets du Deutéronome qui rapportent la mort de Moïse ne sont une preuve contre l'authenticité du Pentateuque.

Le grand rabbin Dr Kahut, dans la Revue israélite : *Zeitschrift für Wissehschaft und Leben,* vient de publier un article intitulé : « Quelques mots sur la morale et sur l'époque de publication du livre de Tobie » (2). Cet écrivain, qui est pourtant un homme sérieux, se laisse entrainer, dans cette circonstance, aux suppositions les plus fantaisistes. Il arrive à conclure que le livre de Tobie a été écrit en Perse sous le règne d'Ardechyr I, dans le but d'encourager les Juifs persécutés par les Perses et par les Babyloniens, à cause de la sépulture qu'ils donnaient à leurs morts. « Le but et la morale de ce poëme », dit-il, « étaient de montrer le mérite de l'œuvre pie de l'inhumation des morts. » Nous ne mentionnons qu'en passant cette opinion qui ne peut soutenir le moindre examen. La dynastie des Sassanides ou des rois perses qui succéda à celle des Arsacides ou rois parthes, qui en effet persécuta les Juifs à cause de la sépulture de leurs morts, ne monta sur le trône qu'en 226 après Jésus-Christ, lors de l'avènement d'Ardechyr I, dit Babegen ou Artaxerce, fils de Sassan, le même que cite le rabbin Dr Kahut comme contemporain de la rédaction du livre de Tobie. Or S. Polycarpe qui mourut l'an 167, par conséquent 59 ans avant l'avènement d'Ardechyr I, parle du livre de Tobie (3); S. Clément d'Alexandrie, mort en 217 en parle également (4), ainsi que S. Cyprien, mort en 258, qui cite (5) des passages de Tobie existant déjà de son temps, dans la traduction latine. La simple chronologie suffit donc pour réfuter et mettre à néant les allégations du Dr Kahut.

Etant déterminé l'auteur du livre de Tobie, vient la question de savoir en quelle langue fut écrit le texte original. S. Jérôme parle, dans sa préface à ce livre, d'un texte chaldéen qui a servi de base à la Vulgate : « Exigistis » dit-il (6) « ut librum Chaldæo sermone conscriptum, ad latinum stylum traham, librum utique Tobiæ. » Rien ne prouve d'ailleurs que ce texte chaldaïque ait été le texte primitif, comme le prétend Reusch (7)

---

(1) Dr Gutberlet, das Buch Tobias p. 24.
(2) Kahut (Oberrabbiner) Ewas über die Moral und die Abfassungszeit des Buches Tobias; Breslau 1872.
(3) Polyc. Epist. ad Philipp. 10.
(4) Clem. Alex. Strom. VI, 12.
(5) Cyprian. lib III Testim.
(6) Hierony. Ep. ad Chromat. et Heliod.
(7) Reusch, das Buch Tobias XVI.

s'appuyant sur cette parole de S. Jérôme : « Librum chaldæo sermone conscriptum », qui signifie simplement que le manuscrit dont S. Jérôme se servit était un manuscrit chaldéen; mais rien ne prouve qu'il fût le texte original. Plusieurs commentateurs, parmi lesquels Fabricius et Ackermann, prétendent que l'original fut écrit en grec. Ils sont contredits par d'autres commentateurs, parmi lesquels dom Calmet, Ilgen, Bertholdt et de Wette. Origène n'admet pas l'hébreu comme langue du texte primitif de Tobie (1). Le savant protestant Fritzche (2) ne veut rien décider du tout concernant cette question du texte primitif. Il prétend pourtant que le chaldéen dont se servit S. Jérôme n'était pas le texte original, et il qualifie d'aventuré le sentiment de ceux qui soutiennent cette opinion. Mais il ne donne aucune preuve. On pense généralement que S. Jérôme recherchait avec soin les textes originaux pour faire sa traduction latine, et c'est en étudiant ces textes primitifs que ce savant docteur corrigeait parfois les textes grecs et l'Itala; mais rien ne prouve qu'il ait toujours réussi à se procurer ces originaux. La preuve manque surtout pour le livre de Tobie. Nous pensons que, pour résoudre cette question, il est nécessaire de se reporter à ce que nous avons dit plus haut concernant l'auteur du livre. En supposant, comme nous l'avons fait, qu'il ait été écrit par le vieux Tobie, ou par les deux Tobie en collaboration, ce qui importe peu, il nous paraît impossible d'admettre une rédaction en chaldéen, cette langue n'étant parlée ni à Ninive où demeurait la famille de Tobie, ni à Ecbatane où habitait la famille de Sara. Tobie a du écrire ou en assyrien qui était la langue du pays, ou en hébreu qui était la langue de son peuple. Or, jamais personne n'a parlé de l'existence d'un manuscrit assyrien. D'ailleurs, il paraît peu probable, qu'en rédigeant ce livre que l'Ange lui ordonnait d'écrire pour la consolation des ses frères, Tobie se soit servi de la langue des oppresseurs de son peuple, de ceux dont il annonçait la ruine et le châtiment. Il reste donc l'opinion que le texte original fut écrit en hébreu. Reusch (3) et surtout Fritzche (4), qui n'admettent pas ce sentiment d'un original hébreu, ne peuvent s'empêcher de constater à chaque pas dans leurs commentaires le très-grand nombre d'hébraïsmes. On dirait parfois, dit Gutberlet (5), qu'ils commentent un texte hébreu. Nous reviendrons plus loin sur ce sujet, lorsque nous discuterons les différents textes du livre de Tobie. La découverte récemment faite par le Dr Neubauer d'un manuscrit chaldéen nous fournira une nouvelle preuve en faveur de l'original hébraïque.

---

(1) Ἑβραῖοι τῷ Τωβίᾳ οὐ χρῶνται οὐδὲ τῇ Ἰουδίθ, οὐδὲ γὰρ ἔγουσι αὐτὰ καὶ ἐν Ἀποκρύφοις, Ἑβραϊστὶ, ὡς ἀπ' αὐτῶν μαθόντες ἐγνώκαμεν. Orig. epist. ad Africanum.

(2) Fritzche und Grimm . die Bücher Tobias und Judith p. 8.

(3) Reusch. XVI et XXII.

(4) Fritsche p. 8.

(5) Gutberlet p. 26, De Wette § 310 g. indique surtout, comme hébraïsmes incontestables qui semblent prouver l'existence d'un original hébreu, les passages suivants du livre de Tobie : I, 1 et 13 ; III, 4 ; V, 14 ; IX, 6 et XIV, 19.

IV

CARACTÈRE HISTORIQUE ET VÉRACITÉ

Jusqu'au XVIe siècle, le caractère historique du livre de Tobie n'a pas été révoqué en doute. Jamais cette question ne paraît avoir été soulevée auparavant. C'est Luther lui-même qui semble avoir émis le premier doute. « Si c'est une histoire », dit-il, « c'est une gracieuse et sainte histoire; mais si c'est une fiction, il faut avouer que c'est une charmante fiction, bien instructive et fort utile, et qu'elle est l'œuvre d'un poëte bien spirituel. » Cette opinion, émise en termes si modérés, par le célèbre réformateur, a été maintenue et appuyée par ses adeptes. Eichorn (1), de Vette (2), Fritzche (3), n'ont voulu voir dans Tobie qu'une allégorie sans aucun caractère historique. Keerl (4), le rationaliste, poussant les choses à l'extrême, déclare carrément le livre de Tobie immoral et anti-chrétien et il voudrait le voir supprimer. Des écrivains catholiques se sont mêlés aux débats : Movers (5) et Dereser (6), tout en ne rejetant pas absolument le caractère historique du livre, ne veulent y voir qu'une histoire poétique, et Jahn (7), tout en déclarant qu'il « n'a aucune envie de se mêler à ce débat », montre absolument que, pour lui, Tobie n'est qu'une allégorie.

La plupart des commentateurs catholiques et des plus savants (8), défendent le caractère historique de Tobie et sa crédibilité. C'est le sentiment auquel il faut se rallier sans hésitation. Car c'est un principe élémentaire et constant, qu'un livre historique doit être considéré comme tel, aussi longtemps que des raisons intrinsèques ne rendent pas l'histoire impossible. Or, il est bien évident que le livre de Tobie se pose lui-même, de prime-abord, comme livre historique et non pas comme une allégorie; cela ressort de tous les détails généalogiques, géographiques, historiques et chronologiques dont il est rempli. A quoi bon, dans une allégorie, tous ces détails minutieux qui ne peuvent que nuire à la fiction.

Les adversaires de la réalité historique de Tobie, allèguent, en faveur de leur opinion, la signification des noms propres du livre (9), qui sont, disent-ils, des noms fictifs exprimant le but de l'allégorie. Mais, sauf le nom de *Tobie* qui signifie *Bonté* et celui que se donne Raphaël qui s'appelle *Azarias,* c'est-à-dire *secours de Dieu,* nom que l'Ange a bien pu prendre à dessein pour signifier les fonctions qu'il avait à remplir, tous les autres noms propres du livre n'ont absolument aucune signification se rapportant

---

(1) Eichhorn, Einleitung in die apokr. Schr. p. 403.
(2) De Wette Einleit, p. 454.
(3) Fritzche p. 15.
(4) Keerl, die Apokr. des alten Test.
(5) Movers Freiburger Kirchen-Lexikon, au mot Asmodi.
(6) Dereser-Scholz. die heilige Schrift II, 3, p. 12.
(7) Jahn : Einleit. II, 899.
(8) Parmi eux Welte, Einleitung in die deuterokan. Bücher p. 84 et Scholz, Einleitung II, 562.
(9) Bertholdt et Ewald, Geschite des Volkes Israel III, 2, p. 234.

au but de l'ouvrage et ils se retrouvent, pour la plupart, dans les autres livres de l'Ancien Testament, comme des noms hébreux.

On objecte la destinée commune de Job et de Tobie (1), et cette particularité que Tobie et Sara ont été dans la peine au même instant, qu'ils ont prié au même moment, et qu'au même moment ils ont été exaucés. Mais ces dernières circonstances, tout en étant très-remarquables, ne rendent pas l'histoire impossible; et c'est précisément parce que cette histoire était merveilleuse, qu'elle a été écrite. Quant à la similitude des destinées de Job et de celles de Tobie, c'est Tobie lui-même qui la fait ressortir, Tob. II, 12, et elle ne prouve rien contre le caractère historique de l'ouvrage. Le texte historique de Job est beaucoup plus simple que celui de Tobie : il sert, pour ainsi-dire, de cadre aux discours si beaux et si poétiques sur la Providence qui remplissent presque tout le livre. Tobie n'a pas de ces sortes de digressions : il expose simplement les faits, et, comme exposé historique, il est bien supérieur à Job. Il est difficile d'imaginer une narration plus riche en événements et dont l'intérêt se soutienne aussi constamment. Si c'est une allégorie pour faire ressortir les bienfaits attachés à la patience et à la miséricorde, il faut avouer, si l'on veut être sincère, que c'est une allégorie fondée sur des faits réels et incontestables. Aucun livre de l'Ancien Testament, pas même le livre de Ruth, ne nous identifie aussi complétement que le livre de Tobie, à la vie intérieure d'une famille israélite; puis, quel regard profond et lucide il nous permet de jeter, à travers tant de siècles de distance, sur la situation des Juifs captifs en Assyrie!

Les objections tirées des prétendues données anti-historiques et anti-géographiques (2) n'ont pas plus de valeur que les objections précédentes. Tobie, de la tribu de Nephthali, est emmené par Salmanasar, Tob. I, 24, tandis que c'est Teglath-Phalassar, qui a transporté en captivité la tribu de Nephthali, IV Rois, XV, 29; on ne se rend pas compte qu'il n'est pas dit que Teglath-Phalassar ait emmené tous les Juifs de la tribu de Nephthali, sans aucune exception, qu'il est même matériellement impossible qu'il les ait tous emmenés :par conséquent Salmanasar a bien pu ordonner une seconde déportation des Juifs laissés dans leurs foyers par son prédécesseur.

Comme contradiction géographique, on allègue que Ragès est indiqué Tob. III, 7, comme le lieu qu'habitait Sara, et que cependant Azarias est envoyé, Tob. IX, 2, de l'endroit où demeurait Sara à Ragès. Mais il est évident qu'il pouvait y avoir deux Ragès, l'un où habitait Sara, l'autre où demeurait Gabélus; puis les textes latins seuls placent à Ragès le domicile de Sara, tous les autres textes désignent Ecbatane (3). Ragès, dit-on encore, ne fut bâtie, d'après Strabon (4), que par Séleucus Nicator; cette ville ne pouvait donc exister du temps de Salmanasar. Mais, d'après l'historien Arrien (5), Ragès existait déjà du temps d'Alexandre-le-Grand, et Strabon, attribuant à Séleucus Nicator des constructions à Ragès, ne peut

(1) Eichhorn p. 402 Bertholdt p. 2,495 et Jahn p. 897.
(2) Movers et Hengstenberg.
(3) Voir notre commentaire à Tobie III. 7.
(4) Strab. Geogr. XI, 12, 6.
(5) Arrian. Alex. III. 20, 2

parler que d'une restauration ou d'un agrandissement de la ville. Il n'est pas possible, d'ailleurs, d'arguer de ces erreurs prétendues en faveur d'une allégorie poétique. Si en effet le poëte jouit d'une certaine licence en ce qui concerne l'histoire, la géographie et la chronologie, il ne lui est pas permis ordinairement, pas plus qu'à l'historien, d'introduire des anachronismes ou des inexactitudes géographiques dans son texte, à moins qu'ils ne soient nécessaires au but qu'il poursuit dans son poème, et on doit se demander comment on justifiera, dans le poète, les erreurs précitées, si on les condamne dans l'historien.

Fritzsche, tout en accordant au livre de Tobie de grandes qualités morales et religieuses, en avouant qu'il est précieux, comme doctrine et comme enseignement, semble lui contester son caractère historique à cause des faits surnaturels qu'il renferme, faits dont « la science, la philosophie et l'histoire », dit-il (1) ont fait justice depuis longtemps ». En d'autres termes : la science, la philosophie et l'histoire répudient les faits surnaturels, par conséquent le livre de Tobie est une allégorie. La fausseté de cette argumentation est évidente. La science qui traite des phénomènes de la nature et de leurs rapports avec les causes naturelles, n'a rien à voir à la possibilité ou à l'impossibilité des faits miraculeux, car le miracle est un événement au-dessus de la nature et il n'est soumis à aucune cause naturelle. Quant à la philosophie, bien loin de répudier les faits miraculeux, elle prouve au contraire, jusqu'à l'évidence, la possibilité du miracle, basée sur les rapports existant entre Dieu et sa créature. En ce qui concerne l'histoire, le miracle est un fait aussi incontestable que le fait historique le mieux établi.

Jahn est allé plus loin encore que Fritzsche. Tandis que l'écrivain protestant accorde au livre de Tobie de grandes qualités morales et religieuses, Jahn (2), auteur catholique, élabore des objections dogmatiques et morales contre ce livre que l'Eglise déclare et reconnaît solennellement pour la parole de Dieu. Raphaël, dit-il, fait, sous la figure d'un jeune homme, plus de 300 lieues de voyage, et nulle part dans la Bible l'apparition d'un esprit céleste ne s'est prolongée aussi longtemps; les sept anges, ch. XII, 15, qui se tiennent en la présence du Seigneur, sont un emprunt fait à la religion des Perses et aux doctrines de Zoroastre et cette doctrine est absolument contraire à l'enseignement de l'Ecriture Sainte; le démon Asmodée, épris de Sara, tue successivement tous ses maris, ch. III, 8, puis, chassé lui-même par la fumée du foie du poisson, il est relégué par l'Ange dans le désert de la Haute-Egypte, VIII, 2, 3, doctrine absurde qui n'est propre qu'à fomenter les idées les plus superstitieuses concernant l'expulsion des démons. Jahn, tout en exposant ces prétendues erreurs, ces doctrines fausses et immorales, comme il les appelle, du livre de Tobie, a soin, pour sauver sa foi, de ne les donner que comme des difficultés qu'il résout de la manière la plus satisfaisante, à son avis, en contestant à l'ouvrage son caractère historique, et en n'y voyant qu'une simple fiction, comme si une doctrine cessait d'être immorale par cela seul qu'elle est présentée dans une allé-

(1) Fritzsche p. 14.
(2) Jahn p. 896.

gorie, qui, comme l'histoire, doit instruire et édifier. Keerl (1) fait écho à ces objections de l'écrivain catholique, il surenchérit même sur lui en représentant Raphaël comme un menteur, qui, en s'appelant Ananias, ch. v, 18, s'attribue un nom qui n'est pas le sien, et comme un orgueilleux qui exagère les fonctions qu'il remplit auprès de Dieu, lorsqu'il dit, ch. XII, 12 : « j'ai présenté votre prière au Seigneur ». Afin d'éviter des répétitions inutiles, nous renvoyons le lecteur à notre commentaire sur chacun de ces textes incriminés : il verra que la plupart de ces difficultés tombent d'elles-mêmes devant une étude un peu attentive, et il comprendra que le livre de Tobie, loin d'être contraire aux enseignements de l'Eglise, développe au contraire les données de la révélation concernant les anges et les démons. Ici, nous nous contenterons de faire observer que, si Tobie était contraire à la révélation, il faudrait non-seulement lui contester son caractère historique, mais il devrait cesser d'être un livre canonique : des erreurs doctrinales ne pouvant pas plus subsister dans une allégorie que dans une histoire.

Il n'existe donc aucune objection sérieuse contre le caractère historique du livre de Tobie. L'écrivain d'ailleurs parle évidemment comme un homme qui raconte une histoire dans tous ses détails les plus minutieux, histoire qu'il met en relation si étroite et si intime avec l'histoire générale de son temps, qu'il est impossible d'y voir simplement une œuvre d'imagination. Quelle précision, par exemple, dans le détail de la généalogie de Tobie dans les manuscrits grecs (2) : Βίβλος λόγων Τωβεὶθ τοῦ Τωβιὴλ, τοῦ Ἀνανιὴλ, τοῦ Ἀδουὴλ, τοῦ Γαβαὴλ τοῦ Ῥαφαὴλ, τοῦ Ῥαγουὴλ, ἐκ τοῦ σπέρματος Ἀσιὴλ, ἐκ φυλῆς Νεφθαλεὶμ, ὃς ἠχμαλωτεύθη ἐν ταῖς ἡμέραις Ἐνεμασσάροῦ τοῦ βασιλέως τῶν Ἀσσυρίων ἐκ Θίσβης, ἥ ἐστιν ἐκ δεξίων Κυδίων τῆς Νεφθαλεὶμ ἐν τῇ ἄνω Γαλειλαίᾳ ὑπεράνω Ἀσσὴρ ὀπίσω (ὁδοῦ) δυσμῶν ἡλίου ἐξ ἀριστερῶν Φογώρ (3).

V

BUT DU LIVRE

Tobie est donc un livre historique, c'est une histoire instructive toute pleine de précieux enseignements. Le but, dit Fritzsche (4), est de montrer les qualités de la vraie piété qui se manifeste et se développe au milieu des plus graves difficultés, qui se maintient dans les plus grandes calamités, au milieu des nations païennes et qui obtient enfin du Seigneur une magnifique récompense. En un mot, le livre prouve l'efficacité de la prière du juste.

Le but didactique du livre de Tobie, dit Reusch (5), est de montrer que tous les évènements, même les calamités temporelles, servent au profit des justes.

---

(1) Keerl, die Apokr. des Alten. Test. pp. 50 et 51
(2) Gutberlet p. 29.
(3) Fritzsche p. 16.
(4) Texte du codex du Sinaï
(5) Reusch p. 5.

« Le livre de Tobie » dit Haneberg (1), « nous montre une image ravissante des vertus domestiques, dans les actes, les souffrances et les joies de Tobie exilé. Nous n'avons pas ici devant nous un exposé monotone d'évènements enchaînés par hasard les uns aux autres, mais une peinture, délicieuse dans sa simplicité, des épreuves d'un homme juste et plein de charité. Tobie nous montre un autre Job, avec cette différence que la justice de Tobie, lorsqu'il fut devenu aveugle, apparaît plus grande encore et dans des circonstances de famille telles qu'elles font de ce livre un vrai miroir de la vie conjugale. On y apprend du jeune Tobie à ne contracter mariage qu'après avoir consulté le Seigneur sur sa vocation. Autour de la pensée principale que la confiance en Dieu ne laisse jamais l'honnête homme dans le besoin, viennent se grouper d'autres vertus : la charité envers le prochain, l'amour pour les parents et pour les enfants, la modestie et la justice. Ce livre se prête donc parfaitement à l'instruction des pères et des mères de famille qui veulent établir entre eux et leurs enfants des rapports édifiants et bénis de Dieu et qui se préparent à affronter avec courage les épreuves de la vie ».

Mais là, dit Gutberlet (2), ne s'arrête pas le but de l'auteur. Cela peut suffire à ceux qui ne voient dans Tobie qu'une pieuse fiction; pour celui qui y voit une histoire réelle, chaque trait de cette histoire devient un enseignement. Tobie aveugle est un exemple qui doit stimuler la patience de tous ceux qui souffrent; sa guérison est la récompense de sa fidélité, de sa piété et de sa charité. L'apparition de l'Ange, qui constitue le grand miracle du livre, son séjour à côté de Tobie, les services qu'il lui rend, toutes ces circonstances, sont le développement du dogme catholique de l'ange gardien, des services qu'il nous rend, de son assistance et de ses fonctions. Raphaël, c'est-à-dire, *medicina Dei,* est l'ange qui préserve l'homme de tout accident. Il lui donne les conseils nécessaires dans les circonstances les plus graves de son existence, par exemple, pour contracter mariage selon les vues de Dieu et non selon les passions de la chair; il lui rend mille services divers; il offre à Dieu ses prières, ses vœux, ses supplications; il le défend, enfin, contre le démon. Sentinelle vigilante, il a été établi, dit Isaïe (3), comme un gardien sur les murs de Jérusalem, il ne se tait ni le jour ni la nuit, il combat pour la cité sainte, pour sauver l'âme fidèle des ennemis qui l'assaillent. Puis, à l'heure décisive, au moment suprême, l'ange saisit le démon, le lie, terrasse sa puissance, et alors que le tentateur rôde autour de nous avec le plus d'acharnement, cherchant à nous dévorer, le divin protecteur rend ses efforts vains et ses tentatives impuissantes. Enfin, après le voyage, le guide angélique conduit le fidèle vers la maison paternelle, dans l'enceinte de la Jérusalem céleste et la joie est grande dans la patrie commune et elle se prolonge pendant l'éternité.

---

(1) Haneberg, Geschichte der biblischen Offenbarung p. 458.
(2) Gutberlet p. 34.
(3) Isaïe LXII, 6.

VI

DIFFÉRENTS TEXTES DU LIVRE DE TOBIE

Le plus ancien texte que nous possédions du livre de Tobie est le texte grec des LXX. Reusch dit (1) qu'il fut écrit d'après un manuscrit chaldéen. On ignore l'époque de sa rédaction et quel en fut l'auteur. L'historien Josèphe ne dit rien du livre de Tobie. Mais on trouve la version des Septante citée dans les Constitutions apostoliques (2); S. Polycarpe en parle dans sa lettre aux Philippiens, S. Cyprien dans son livre *De opere et eleemosyna,* et toutes ces données prouvent que l'origine de ce texte grec doit remonter avant Jésus-Christ. — Fritzsche la place (3) aux temps des Machabées. Le texte des Septante se trouve reproduit dans les manuscrits du Vatican du IVe siècle, d'Alexandrie du Ve siècle, de S Marc de Venise du VIIIe ou du IXe siècle et dans seize autres feuilles manuscrites différentes.

En 1846, Tischendorf publia à Leipzig le manuscrit *Frédéric-Auguste,* qui date du milieu du IVe siècle, avec ce titre : *Fragmenta N. Test. e codice græca omnium qui in Europa supersunt, facile antiquissima.* Malheureusement ce texte qui diffère en beaucoup d'endroits du texte des LXX et des manuscrits qui s'y rapportent, ne contient que le commencement du Ier chapitre et le IIe chapitre de Tobie. Cette lacune a été comblée. Dans ces derniers temps, le même savant, envoyé par le gouvernement moscovite à la recherche des documents bibliques, a découvert au mont Sinaï un précieux manuscrit qui contient presque tout le livre de Tobie et auquel se rapportent absolument les deux chapitres du manuscrit *Frédéric-Auguste.* Tischendorf l'a publié sous ce titre *Libellus Tobit e cod. Sinaitico editus et recensitus. Frib.* 1870. Dans ce manuscrit, nous trouvons non-seulement des variations dans les expressions, mais des différences dans le texte lui-même et des hébraïsmes si fréquents et si frappants qu'il semble incontestable que ce manuscrit n'a pas été traduit directement et littéralement du texte hébreu primitif. Reusch s'est livré à un savant travail, pour faire ressortir les hébraïsmes du manuscrit *Frédéric-Auguste* qui, comme nous venons de le dire, semble une épave du manuscrit du Sinaï, et il montre, en comparant ce texte au texte des LXX qu'il faut grouper tous les manuscrits existants autour de deux textes grecs fort différents.

Comme texte latin, nous avons d'abord l'Itala, l'ancienne version latine en usage dans l'Eglise avant la Vulgate de S. Jérôme, et qui comprend tout le livre de Tobie. Un savant français du dernier siècle, Sabatier, a édité le livre de Tobie d'après l'Itala, lui attribuant comme source un manuscrit du VIIIe siècle qu'il nomme *manuscrit royal* et auquel il joint trois autres manuscrits plus courts, mais qui tous trois concordent avec le *manuscrit royal.* Il possédait un quatrième manuscrit qui provenait de la

(1) Reusch p. 19. § 6.
(2) Const. apost. lib. I, c. 1, lib. III, c. 15 et lib. VII c. 2.
(3) Fritzsche, Einleit. p. 5, 2.

bibliothéque de la reine Christine de Suède, mais qui présentait de nombreuses variantes avec les précédents. Le cardinal Wiseman, dans son opuscule : *Traité sur différents sujets*, parle de fragments d'une troisième version de l'Itala contenus dans un manuscrit romain du VIe ou du VIIe siècle, et qui diffère beaucoup des deux précédents.

A côté de l'Itala, nous avons la Vulgate, reconnue authentique par l'Eglise. La traduction de S. Jérôme offre de nombreuses variantes avec les autres textes, surtout avec les textes grecs. Le saint Docteur, dans sa préface au livre de Tobie (1), nous dit lui-même de quelle façon il fit sa traduction : « Exigitis » dit-il « ut librum sermone chaldæo conscriptum ad latinum stilum traham, librum utriusque Tobiæ. Feci satis desiderio vestro, non tamen meo studio..... Et quia vicina est Chaldæorum lingua sermoni hebraico, utriusque linguæ peritissimum loquacem reperiens, unius diei laborem arripui : et quidquid ille mihi hebraicis verbis expressit, hoc ego, accito notario, sermonibus latinis exposui. » Il est incontestable, cependant, qu'à côté du manuscrit chaldéen, S. Jérôme a suivi aussi, pour sa traduction, le texte de l'Itala : on y rencontre, à chaque page, les mêmes mots, les mêmes expressions, et avec un accord si parfait, qu'il est impossible de les attribuer au hasard.

Le texte de Tobie existe également en syriaque dans le Polyglotte de Londres : il y est dit expressément qu'il est une traduction de la version des LXX. Une autre traduction syriaque, a été éditée d'après un manuscrit de la bibliothèque Médicis à Rome. Il y a aussi une traduction arménienne de ce livre qui semble dater du Ve siècle.

Nous possédons deux textes hébreux du livre de Tobie. Le premier fut édité à Constantinople en 1517 par Paul Fagius et n'est autre chose qu'une traduction fort inexacte et bien postérieure à la version des LXX et n'a par conséquent que bien peu de valeur au point de vue de la critique. Ilgen (2) en fait remonter l'origine au Ve siècle. Le second texte hébreu fut édité à Bâle en 1543 par un juif, Sébastien Münster. Ilgen (3) en place l'origine au Ve siècle; Fritzsche prétend (4) que ce dernier texte est d'une origine postérieure à celui de Fagius. Jusqu'à présent, on n'avait pas accordé plus de valeur au texte hébreu de Münster qu'à celui de Fagius : on le regardait comme un abrégé fort libre et très-infidèle de l'Itala (5). Mais la découverte récente d'un manuscrit chaldéen, dont nous allons parler, a montré que le texte de Münster était la traduction d'un texte chaldéen, et qu'il se rapproche du manuscrit récemment découvert souvent jusque dans les plus petits détails. On peut constater facilement que les rares différences qui existent, viennent ou de ce que l'hébreu a été interpolé dans le sens rabbinique ou de ce qu'il a été fait sur un exemplaire chaldéen plus complet que celui qui vient d'être retrouvé (6).

En novembre 1877, un savant anglais, le Dr Neubauer, sous-bibliothécaire de la bibliothèque Bodléienne à Oxfort, découvrit dans un manuscrit hébreu récemment acquis, un texte chaldéen du livre de Tobie. Le doc-

(1) Hieron, præf. in librum Tobiæ.
(2) Ilgen p. 138 et s. et p. 217 et suiv.
(3) Ilgen ibid.
(4) Fritzsche p. 9, § 4.
(5) Reusch Einleit p. 44.
(6) Elie Philippe, Revue des Sciences Ecclésiastiques no 222 juillet 1878.

teur Neubauer il en a communiqué quelques feuillets au docteur Bickell, qui en a fait l'objet d'une note critique (1) que Elie Philippe vient de reproduire dans la Revue des Sciences Ecclésiastiques (2). D'après cette note, il paraît évident que ce manuscrit est bien le texte qui servit à S. Jérôme (3) pour faire la version de la Vulgate, du moins jusqu'aux deux derniers chapitres ; car à partir de là, il offre une conclusion plus courte. S. Jérôme a eu à sa disposition un texte plus complet que celui du manuscrit bodléien. Puis, en comparant ce texte chaldaïque avec les LXX et avec la Vulgate, en constatant quelques confusions de termes, telles que, ch. VI 19, לבונה (incensum) qui a été lu לדישה (vestis), on arrive à la conclusion qu'il y a deux versions immédiates de l'original hébraïque perdu : la grecque, revue à deux reprises différentes sur le texte primitif, et la chaldéenne sur laquelle furent faites les versions de la Vulgate et de l'hébreu actuel de Münster, et qui vient d'être retrouvée dans le manuscrit bodléien dont la fin est mutilée.

Ce manuscrit, du reste, vient d'être publié à Oxford. L'éditeur, le docteur Neubauer établit que l'ancienne version hébraïque n'est pas faite d'après l'Itala, mais d'après un texte chaldéen voisin de celui qu'il édite. Il repousse quelques-uns des arguments du docteur Bickell; ceux qu'il conserve ne sont pas tout-à-fait concluants par rapport à l'existence d'un original hébreu ou à l'origine du texte chaldéen. Cfr. Academy, 2 nov. 1878.

VII

PRINCIPAUX COMMENTATEURS.

§ 1. *Commentateurs catholiques.*

Jusque dans ces derniers temps, peu d'écrivains se sont spécialement occupés du livre de Tobie. Nous avons les commentaires de la Bible d'Estius, de Cornélius a Lapide, de Ménochius. Le Maistre de Sacy a publié : *Tobie, Judith, Esther, traduits en français avec une explication tirée des SS. Pères et des auteurs ecclésiastiques.* 1668. Viennent ensuite Dom Calmet, Houbigant, et parmi les plus modernes, les écrivains allemands Allioli, Loch et Reischl et Reusch : *Lehrbuch der Einleitung in das alte Testament, Frib.* 1868 in-8.

Parmi les commentateurs spéciaux, nous citerons Frédéric Nausea, évêque de Vienne en Autriche qui a écrit un exposé succinct du livre de Tobie imprimé à Cologne en 1532 in-8.

Nicolas Serarius S. J. : *In sacros divinorum bibliorum libros Tobiam, Judith, Esther, Machabæos Commentarius.* Maguntiæ 1599.

Fab. Justinianus, Genuensis, e Congrégatione Orat. Rom., episcopus Adjacensis : *Tobias explanationibus historicis et documentis moralibus illustratus.* Roma 1620 in-fol.

---

(1) 1tes Heft 1878.
(2) R. des S. Eccl. — Zeitschrift für Katholische Theologie, 1tes Heft 1878.
(3) Cf. Schürer Theol. Lit. Zeitung. 8 janv. 1878.

Gasp. Sanctius S. J. *In libros Ruth, Esdr., Neh., Tob., Esth., Mac. Commentaria.* Lugd. 1628.

Didacus de Celada Montelad. S. J. *Commentaria literalis ac moralis in Tobiæ historiam.* Lugd. 1644 in-fol.

S. Ambroise et le V. Bède ont écrit sur Tobie, mais seulement au point de vue purement moral.

Après ces Pères nous citerons :

David a Mauden : *Speculum aureum vitæ moralis S. Tobias ad vivum delineatus, explicatus et per selectiora moralia illustratus.* Ant. 1631 in-fol.

Claude Thomassin a écrit une paraphrase sur Tobie, Paris 1643, in-12.

Hierem. Drexelius S. J. *Tobias morali doctrina illustratus.* Monachii 1641. in-12.

C. M. Curci S. J. : *Le Virtù domestiche ossia il libro di Tobia,* Florence 1877, qui est une application du livre de Tobie à la vie chrétienne dans le monde.

Parmi les commentateurs modernes, nous avons Reusch : *Das Buch Tobias übersetzt und erklært.* Frib. 1857. in-8.

Dr C. Gutberlet. *Das Buch Tobias übersetzt und erklært,* Munster 1877. in-8. L'auteur de cet utile travail s'est servi, le premier, du manuscrit du Sinaï, découvert par Tischendorf. Il a su y puiser des explications toutes neuves et des plus intéressantes.

§ 2. *Commentateurs non catholiques.*

Outre les travaux de Claude Badvel, calviniste, et des protestants Drusius, Grotius, Pellicanus, Osiander et Calovius et le récent travail sur l'Ecriture Sainte de M. Ed. Reuss, conçu au point de vue rationaliste, nous citerons :

K. Dav. Ilgen, qui, le premier dans les temps modernes, a fait sur Tobie un travail spécial : *Die Geschichte Tobi's nach drei verschiedenen Originalem... übersetzt und mit Anmerkungen exegetischen und kritischen Inhalts auch einer Einleitung versehen.* Jena 1800.

O. Fr. Fritzsche. *Die Bücher Tobi und Judith.* 2. *Lief. des kurzgef. exegetischen Handbuchd von Fritzsche und Grimm.* Leipzig 1852. in-8.

§ 3. *Poètes bibliques.*

Au XIIe siècle, Matthieu de Vendôme traduisit Tobie en 1100 distiques qui ont été récemment réimprimés sous ce titre : *Matthæi Vindocinensis Tobias. Ad fidem librorum mss. impr. rec. F. A. G. Mueldener.* Gotting. 1855.

Une autre traduction de Tobie fut écrite en vers par Pierre de Riga.

J. A. Fabricus, Bibl. gr. ed. Harless III, p. 739 cite deux travaux poétiques sur Tobie en langue latine par Antoine Duetus et par Lambert Pithopœus et une versification en langue allemande par Godef. Feinlerus.

J. Fr. de Meyer a publié, il y a quelques années, un poème fort réussi sur Tobie sous le titre de : *Ein episches Gedicht von Joh. Fred. von Meyer* Kempten 1831.

LE LIVRE DE TOBIE

CHAPITRE I

Origine de Tobie, (℣. 1). — Sa fidélité à garder la loi de Dieu, avant sa captivité et durant sa captivité, (℣℣. 2-7). — Il demeure fidèle à Dieu dans un âge plus avancé ; se marie selon la loi du Seigneur et élève son fils dans la crainte de Dieu, (℣℣. 8-12). — Dieu, pour récompenser sa fidélité, lui fait trouver grâce auprès de Salmanasar, qui lui donne la liberté de faire tout ce qui lui plaît, (℣℣. 13-14). — Il se sert de cette liberté pour consoler et assister ses frères, (℣. 15). — Il prête dix talents à Gabélus, (℣℣. 16-17). — Salmanasar étant mort, son fils et successeur, Sennachérib, persécute les Juifs, (℣. 18). — Cette persécution ne fait que ranimer le zèle de Tobie, (℣℣. 19-20). — Il est condamné à mort et dépouillé de tous ses biens par ce prince, qui est tué lui-même par ses propres enfants, (℣℣. 21-24) — Tobie recouvre sa liberté et ses biens, (℣. 25).

1. Tobias ex tribu et civitate Nephthali (quæ est in superioribus Galilææ supra Naasson, post viam quæ ducit ad occidentem, in sinistro habens civitatem Sephet),

2. Cum captus esset in diebus Salmanasar regis Assyriorum, in capti-

1. Tobie de la tribu et d'une ville de Nephthali, qui est dans la Haute-Galilée, au-dessus de Naasson, derrière la route qui conduit à l'Occident, ayant à sa gauche la ville de Sephet,

2. Fut emmené captif au temps de Salmanasar, roi des Assyriens ;

Chap. I. — 1. — Le premier verset diffère dans la Vulgate du texte grec qui donne la généalogie paternelle de Tobie : Βίβλος λόγων Τωβὴτ, τοῦ Τωβιὴλ, τοῦ Ἀνανιὴλ, τοῦ Ἀδουὶ, τοῦ Γάβαὴλ, ἐκ τοῦ σπέρματος Ἀσαὴλ, ἐκ τοῦ φυλῆς Νεφθαλεὶμ. — *Ex tribu et civitate Nephthali :* de la tribu et d'une ville de Nephthali, (Ilgen) ; car il n'existe pas de ville du nom de Nephthali. Il s'agit probablement, d'après les commentateurs modernes, de Cadès, ville de refuge située sur la montagne de Nephthali et dans la tribu du même nom. Cfr. Josué XII, 22, et XIX, 37, et que l'auteur sacré désigne par Nephthali pour la distinguer de Cadès Issachar. Cfr. I Par. VI, 72. Le texte grec indique Thesbé, ἐκ Θίσβης, comme ville principale du territoire de Nephthali et comme ville natale de Tobie ; c'est la même ville où naquit le prophète Elie. Tous les anciens commentateurs se rallient à cette opinion, à l'exception d'Andrichomius qui place Thesbé dans la tribu de Gad et non dans celle de Nephthali. — *Quæ est in superioribus Galilææ :* qui se trouve dans la haute Galilée, à l'est *de Naasson* et à droite, c'est-à-dire au sud, de *Sephet ;* car les Israélites s'orientaient se tournant vers le soleil levant : ils avaient ainsi l'ouest derrière eux, le nord à gauche et le sud à droite. Les Galiléens célébraient, d'après le Talmud, un grand nombre de fêtes spéciales et Tobie, élevé dans les sentiments d'une tendre dévotion, quittait chaque année ces montagnes lointaines et descendait à Jérusalem faire ses dévotions. — *Supra Naasson :* ὑπεράνω Ἀσὴρ ou Ἀσσὴρ, dit le texte grec. Y a-t-il là une contradiction, (Gutberlet p. 57) ou bien Naasson vient-il de Ἀσσὴρ, chazôr, Ἀσὼρ, Josué XIX, 36, ou bien la même ville portait-elle les deux noms, ou ces deux noms désignaient-ils deux villes différentes, situées dans la même direction et pouvant toutes deux, par leur situation identique, aider le lecteur à s'orienter ? C'est là une difficulté sur laquelle les avis des commentateurs sont bien partagés. Peu importe, du reste. Ne pouvant même pas dire avec certitude le nom de la ville où naquit Tobie, et où il vécut, il n'y a pas d'intérêt à connaître davantage les villes environnantes.

2. — *Viam veritatis,* le droit chemin, le

et durant sa captivité même il n'abandonna pas la voie de la vérité.

3. En sorte qu'il distribuait tous les jours ce dont il pouvait disposer à ceux de sa nation, à ses frères qui étaient captifs comme lui.

4. Et quoiqu'il fût le plus jeune de tous ceux de la tribu de Nephthali, dans ses œuvres il ne fit rien de puéril.

5. Car, tandis que tous allaient vers les veaux d'or, que Jéroboam roi d'Israël avait faits, seul il fuyait la compagnie des autres.

6. Et il allait à Jérusalem au temple du Seigneur, et il y adorait le Seigneur, Dieu d'Israël, offrant fidèlement ses prémices et ses dîmes.

vitate tamen positus, viam veritatis non deseruit,

IV *Reg.* 17, 3 *et* 18, 9.

3. Ita ut omnia quæ habere poterat, quotidie concaptivis fratribus qui erant ex ejus genere, impertiret.

4. Cumque esset junior omnibus in tribu Nephthali, nihil tamen puerile gessit in opere.

5. Denique cum irent omnes ad vitulos aureos, quos Jeroboam fecerat rex Israel, hic solus fugiebat consortia omnium,

III *Reg.* 12, 28.

6. Sed pergebat in Jerusalem ad templum Domini, et ibi adorabat Dominum Deum Israel, omnia primitiva sua, et decimas suas fideliter offerens,

---

chemin de la vertu, Cfr. Ps. CXVIII, 30, qui renferme le culte du vrai Dieu et la pratique des vertus qu'il impose. Parmi ces vertus pratiquées par Tobie le texte sacré cite particulièrement les œuvres de miséricorde.

3. — *Omnia quæ habere poterat,* non pas en ce sens qu'il distribuât absolument tout ce qu'il possédait, mais tout ce dont il pouvait disposer comme aumône, Loch et Reischl, ἐλεημοσύνας πολλάς, dit le texte grec. Cfr. ℣. 19, et dans cette distribution il observait strictement l'ordre de la charité, en venant en aide, d'abord et avant tout, à ceux avec qui il était lié par les liens du sang et de la nationalité : *qui erant ex ejus genere.*

4. — *Cum esset junior etc.* Le texte grec est plus explicite. « Lorsque j'étais dans mon pays, « dit-il », dans le pays d'Israël, et lorsque j'étais encore jeune, toute la tribu de Nephthali, la tribu de mon père, abandonna la maison de David et la ville de Jérusalem, choisie entre toutes les tribus d'Israël pour offrir des sacrifices pour toutes les tribus d'Israël. »—Le mot *junior,* (Gutberlet, p. 60), s'applique d'abord aux événements dont il est parlé au verset précédent, puis aussi il compare l'âge de Tobie avec celui des autres Nephthalites : il était plus jeune qu'eux tous, non pas en ce sens qu'il fût encore un enfant, mais il était le plus jeune *des fils de la loi,* il était à l'âge où incombait l'obligation de se rendre à Jérusalem, c'est-à-dire à 12 ans. — *Nihil tamen puerile gessit,* les enfants suivent facilement les exemples de leurs aînés; mais Tobie, malgré sa grande jeunesse, sut résister à cet entraînement, et tandis que la tribu de Nephthali tombait dans l'idolâtrie, Tobie demeura fidèle au culte du vrai Dieu; cela ressort des deux versets suivants.

5. — *Denique* ne doit pas se traduire, Reusch p. 6, par *enfin,* ni par *en dernier lieu,* mais par *car,* ce verset étant l'explication du verset précédent. — *Cum irent omnes,* non pas que les habitants de la tribu de Nephthali soient tombés absolument tous dans l'idolâtrie, à l'exception de Tobie seul, « *omnes* » dit S. Jérôme ep. ad Dam. 146, « non ad totum referenda esse, sed ad maximam partem »; ainsi on dit Ps. XIII, 3 « omnes declinaverunt » et Phil. II, 21, « omnes quæ sua sunt quærunt. » Le manuscrit grec du Sinaï fait dire à Tobie ch. V, ℣. 13. « Je connaissais Ananie et Nathan, les deux fils du grand Sémélias : ils allaient avec moi à Jérusalem, et nous y priions ensemble et nous ne nous laissions pas entraîner dans les chemins de l'erreur. » Tobie n'était donc pas le seul de sa tribu à adorer le vrai Dieu. — *Ad vitulos aureos.* Jéroboam avait fait ériger deux veaux d'or, l'un à Béthel, au sud du royaume, l'autre au nord, à Dan. — *Consortia omnium.* Non pas dans les rapports civils, mais dans les choses religieuses; car les Israëlites allaient en pèlerinage à Jérusalem, comme le dit S. Luc II, 44, *in comitatu.*

6, 7, 8. — *Pergebat in Jerusalem ad templum Domini,* sc. *diebus festis,* ajoutent l'Itala et le texte grec. Ce verset et les deux sui-

7. Ita ut in tertio anno proselytis et advenis ministraret omnem decimationem.

8. Hæc et his similia secundum legem Dei puerulus observabat.

9. Cum vero factus esset vir, accepit uxorem Annam de tribu sua, genuitque ex ea filium, nomen suum imponens ei,

10. Quem ab infantia timere Deum docuit, et abstinere ab omni peccato.

11. Igitur, cum per captivitatem devenisset cum uxore sua et filio, in civitatem Niniven, cum omni tribu sua,

12. (Cum omnes ederent ex cibis gentilium) iste custodivit animam suam, et nunquam contaminatus est in escis eorum.

7. De telle sorte que la troisième année, il distribuait ses biens aux prosélytes et aux étrangers.

8. Il observait ces choses et d'autres semblables, suivant la loi de Dieu, dès son enfance.

9. Mais, lorsqu'il fût devenu homme, il épousa une femme de sa tribu nommée Anne, et il engendra d'elle un fils auquel il donna son nom.

10. Et il lui apprit dès l'enfance à craindre Dieu, et à s'abstenir de tout péché.

11. Lors donc qu'ayant été emmené captif avec sa femme et son fils, il fut arrivé dans la ville de Ninive, avec toute sa tribu,

12. Et comme tous mangeaient des mets des Gentils, il préserva son âme, et il ne se souilla jamais de leurs aliments.

---

vants prouvent (Gutberlet p. 63) l'exactitude de Tobie à observer la loi dans ses trois points principaux : 1° il allait à Jérusalem aux jours de fêtes, Cfr. Deut. XVI, 16; 2° il offrait les prémices, Cfr. Num. XVIII, 15; XV, 19-21, Deut. XVIII, 3-4 et Ex. XXIII, 19, et 3° il offrait les dîmes, savoir la dîme des bestiaux et des fruits, Cfr. Lev. XXVII, 30, la deuxième dîme qui se prélevait sur les 9/10, des produits végétaux, et qui était présentée comme offrandes pacifiques, et enfin la troisième dîme qui était abandonnée tous les trois ans pour la subsistance des pauvres, des veuves et des étrangers. — La Vulgate ne mentionne que l'offrande de la dîme en général et celle de la troisième dîme en particulier. Mais elle ajoute comme correctif ℣. 8 : *Hæc et his similia* etc., pour dire que Tobie s'acquittait de toutes les autres prescriptions légales. Le texte grec est bien plus explicite. Il énumère les trois dîmes qu'offrait Tobie et nous apprend qu'il s'acquittait en argent de la seconde dîme, comme le permettait d'ailleurs la loi de Moise, Cfr. Lév. XXVII, 31.

9. — *Accepit uxorem de tribu sua.* D'après le livre des Nombres XXVI, 6, les filles de famille devaient se marier à des hommes de leur tribu afin que les héritages ne pussent passer d'une tribu dans une autre. Ces mariages entre parents étaient donc basés sur des prescriptions religieuses auxquelles le pieux Tobie se soumit absolument. Le texte grec est ici encore plus précis que la Vulgate. Il nous dit que Tobie se maria non-seulement dans sa tribu (*de tribu sua,* φυλαί) mais dans sa famille (πατριά). — *Genuitque ex ea filium,* le manuscrit du Sinaï nous apprend l'époque de la naissance de ce fils : c'était après le départ du père pour la terre de la captivité : Μετὰ τὸ αἰχμαλωτισθῆναι εἰς Ἀσσυρίους.

10. — *Timere Deum... et abstinere ab omni peccato,* c'est la crainte de Dieu et la fuite du péché ou la vertu de religion sous le rapport des préceptes positifs et des préceptes négatifs. *Time Deum et recede a malo.* Cfr. Prov. III, 7.

11. — Le mot *igitur* (Gutberlet p. 68), reprend l'histoire de Tobie pendant sa captivité, qui avait été interrompue aux versets 4 et suivants, pour nous retracer le récit de ses jeunes années. — *Cum omni tribu sua,* le texte manque ici de précision. Ces paroles signifient ou que Tobie fut emmené à Ninive, avec des Nephthalites qui étaient restés dans leurs montagnes à l'époque de la première déportation, ou bien qu'arrivant à Ninive, Tobie y rencontra les gens de sa tribu qui y avaient été transférés précédemment.

12. — *Nunquam contaminatus est in escis eorum.* C'est l'héroïsme de l'observance religieuse. Il était si difficile aux Juifs de se procurer dans leur captivité des viandes légales, qu'évidemment il y avait là une dispense de

13. Et parce qu'il se souvint de Dieu de tout son cœur, Dieu lui fit trouver grâce en présence du roi Salmanasar.

14. Et celui-ci lui donna pouvoir d'aller partout où il voudrait, lui laissant la liberté de faire ce qui lui plairait.

15. Il allait donc trouver tous ceux qui étaient en captivité, et il leur donnait les préceptes du salut.

16. Et comme il vint à Ragès, ville des Mèdes, ayant dix talents d'argent qui venaient des largesses dont le roi l'avait enrichi,

17. Et comme parmi le grand nombre de ceux de sa race, il vit que Gabélus, qui était de sa tribu, était pauvre, il lui confia contre un reçu cette somme d'argent.

18. Or, longtemps après, Salmanasar étant mort, et Sennachérib son fils, qui régna après lui, ayant une grande haine contre les enfants d'Israël,

19. Tobie allait chaque jour visiter tous ceux de sa parenté, les consolait, et distribuait de son bien à chacun d'eux, selon son pouvoir.

20. Il nourrissait ceux qui avaient faim, il donnait des habits à ceux

13. Et quoniam memor fuit Domini in toto corde suo, dedit illi Deus gratiam in conspectu Salmanasar regis.

14. Et dedit illi potestatem quocumque vellet ire, habens libertatem quæcumque facere voluisset.

15. Pergebat ergo ad omnes qui erant in captivitate, et monita salutis dabat eis.

16. Cum autem venisset in Rages civitatem Medorum, et ex his quibus honoratus fuerat a rege, habuisset decem talenta argenti;

17. Et cum in multa turba generis sui Gabelum egentem videret, qui erat ex tribu ejus, sub chirographo dedit illi memoratum pondus argenti.

18. Post multum vero temporis, mortuo Salmanasar rege, cum regnaret Sennacherib filius ejus pro eo, et filios Israel exosos haberet in conspectu suo;

19. Tobias quotidie pergebat per omnem cognationem suam, et consolabatur eos, dividebatque unicuique, prout poterat, de facultatibus suis;

20. Esurientes alebat, nudisque vestimenta præbebat, et mortuis

---

la loi, et cependant, malgré cela, Tobie n'usa pas de cette dispense et ne se souilla jamais de viandes impures.

13. — *Dedit illi gratiam,* c'est-à-dire *effecit ut inveniret gratiam.*

14. — *Dedit illi potestatem quocumque vellet ire,* il n'était plus traité en ennemi ni en captif, il pouvait aller où bon lui semblait. — *Habens libertatem quæcumque facere voluisset;* l'Itala porte : *et emebam illi, quæcumque voluisset in usus suos;* le texte grec porte : j'étais son ἀγοραστής, son fournisseur de cour.

15. — *Monita salutis,* c'est-à-dire *monita salutaria.*

16. — *Rages,* ville importante de Médie, au pied du mont Caspius, à dix journées d'Ecbatane. Kazwini date sa construction de Huschang, 1000 ans avant Jésus-Christ, ou de Raz, qui fit nommer les habitants Razi. — *Quibus honoratus fuerat a rege,* non pas que le roi l'eût honoré, mais enrichi Cfr. Sag. x, 11. — *Decem talenta,* c'est-à-dire 99.350 fr., le talent ayant une valeur de 9. 935 fr. d'après le système égyptien des Ptolémées; 56.660 fr. d'après le système attique, où le talent de 60 mines ne représentait qu'une somme de 5.666 fr. d'après les uns, 5.453 fr. d'après d'autres.

17. — *Sub chirographo dedit illi memoratum pondus argenti;* ἀργυρίου τάλεντα δέκα, dit le grec : Je lui confiai comme dépôt mes dix talents. Car on se demande pourquoi Tobie aurait prêté cette somme énorme à Gabélus. Cet homme qui est nommé *Gabelum egentem,* un indigent, n'avait pas besoin de ces dix talents pour être secouru.

18. — *Regnaret,* c'est-à-dire devint roi. Cfr. III Rois, xi, 43.

19-20. — *Per omnem cognationem,* c'est-à-dire *genus* ou *tribus.* — *De facultatibus suis,*

atque occisis sepulturam sollicitus exhibebat.

21. Denique cum reversus esset rex Sennacherib, fugiens a Judæa plagam, quam circa eum fecerat Deus propter blasphemiam suam, et iratus multos occideret ex filiis Israel, Tobias sepeliebat corpora eorum.

IV *Reg.* 19, 35; *Eccli.* 48, 24; II *Mach.* 8, 19.

22. At ubi nuntiatum est regi, jussit eum occidi, et tulit omnem substantiam ejus.

23. Tobias vero cum filio suo et cum uxore fugiens, nudus latuit, quia multi diligebant eum.

24. Post dies vero quadraginta quinque occiderunt regem filii ipsius.

IV *Reg.* 19, 37; II *Par.* 32, 21; *Isai.* 37, 38; II *Mach.* 8, 19.

25. Et reversus est Tobias in do-

qui étaient nus, et donnait avec soin la sépulture à ceux qui étaient morts ou qui avaient été tués.

21. Car le roi Sennachérib, étant rentré de la Judée fuyant la plaie dont Dieu l'avait frappé pour ses blasphèmes, il faisait dans sa colère tuer beaucoup des enfants d'Israël, et Tobie ensevelissait leurs corps.

22. Quand cela fut annoncé au roi, il ordonna de le tuer **et** lui ôta tout son bien.

23. Mais Tobie s'enfuit avec son fils et sa femme, et, dépouillé de tout, il put se cacher, parce que plusieurs le chérissaient.

24. Quarante-cinq jours après, le roi fut tué par ses propres fils.

25. Et Tobie revint dans sa mai-

---

son bien, sa fortune. — Ces versets indiquent les œuvres de miséricorde auxquelles Tobie se livrait, les œuvres corporelles que S. Thomas, II, 2, quæst. 32, art. 2, résume dans ce vers :

Visito, poto, cibo, redimo, tego, colligo, condo,

et les œuvres spirituelles exprimées par ces mots :

Consule, castiga, solare, remitte, fer, ora.

21. — *Denique :* à traduire par « aussi » ; V. verset 5. — *Plagam quam circa eum fecerat Deus, propter blasphemiam.* — Voir les blasphèmes de Sennachérib et des Assyriens, ainsi que la destruction de leur armée, et la fin malheureuse de leur expédition contre Jérusalem et contre la Judée. Cfr. Isaïe, XXXVI, XXXVII ; IV Rois, XVIII, 13, XIX ; II Paral XXXII, et I Mach. VII, 41.

23. — *Nudus,* c'est-à-dire dépouillé de tout son avoir. — *Quia multi diligebant eum,* ces paroles expliquent le sens du mot *latuit :* il put se cacher, parce qu'il s'était concilié beaucoup d'amis par sa bienfaisance, et que ces amis l'aidèrent à se soustraire aux poursuites du roi.

24. — *Post dies vero quadraginta quinque.* Le chiffre de quarante-cinq jours indiqué par la Vulgate, diffère de celui des autres textes de la Bible ; le manuscrit du Vat. dit 50 jours, le manuscrit de Venise 55, le manuscrit du Sinaï 40, la version hébraïque 19. L'Itala concorde avec la Vulgate, et compte 45 jours. — Ces quarante-cinq jours ne partent pas du retour de Sennachérib de son expédition de Judée, comme disent à tort presque tous les traducteurs, mais ils partent de la spoliation de Tobie, qui vient d'être racontée aux versets précédents. Isaïe parle évidemment d'un règne plus long que ces 45 jours depuis le retour de Judée, lorsqu'il dit Is. XXXVII, 37 : *Et reversus est Sennacherib rex Assyriorum et habitavit* (en hébr. וישב c'est-à-dire *sedit*) *in Ninive.* Les historiens montrent, d'après les documents, qu'après sa désastreuse expédition de Judée, Sennachérib fit encore de nombreuses guerres contre Babylone, en Susiane et en Cilicie, que souvent il y fut vainqueur, et ils assignent à son règne 18 et même 24 années après le retour de Jérusalem.

25. — La Vulgate n'explique pas la manière dont Tobie rentra en possession de son patrimoine. Le texte grec est plus explicite. Le manuscrit du Sinaï dit : « Et 40 jours ne se passèrent pas, et ses fils le tuèrent et ils s'enfuirent dans les montagnes de l'Arménie. Et Sachardon, son fils, régna après lui, et celui-ci préposa Achicharus, le fils d'Ananiel, le fils de mon frère, à la comptabilité générale de son royaume, et il possédait le pouvoir suprême sur toute cette administration. Alors

son, et tout son bien lui fut restitué.

mum suam; omnisque facultas ejus restituta est ei.

CHAPITRE II

Un jour de fête, Tobie fait un festin et y invite ceux de sa tribu qui ont la crainte de Dieu. (℣℣. 1-2). — Il quitte son repas pour aller ramasser un mort, qu'il ensevelit la nuit suivante, (℣℣. 3-7). — Ses voisins lui font des remontrances sur les dangers auxquels il s'expose, et Tobie continue néanmoins à ensevelir les morts, (℣℣. 8-9). — Un jour, fatigué de sa pieuse besogne, il se couche le long d'une muraille, et il lui tombe sur les yeux de la fiente d'hirondelle qui le rend aveugle, (℣℣. 10-11). — Sa conduite dans cette nouvelle épreuve, (℣℣. 12-14. — Reproches de sa femme et de ses amis. Pieuse réponse de Tobie, (℣℣. 15-23).

1. Or, après cela, quand vint le jour de la fête du Seigneur, un grand repas fut préparé dans la maison de Tobie.

2. Et il dit à son fils : Va, et amène ici quelques-uns de notre tribu qui craignent Dieu, afin qu'ils mangent avec nous.

3. Et étant parti, puis revenu, il lui annonça que l'un des enfants d'Israël gisait assassiné dans la rue. Et aussitôt Tobie, se levant de table et laissant là le repas, arriva à jeun auprès du cadavre.

4. Et l'enlevant, il l'emporta secrètement dans sa maison, afin de l'ensevelir avec précaution lorsque le soleil serait couché.

1. Post hæc vero, cum esset dies festus Domini, et factum esset prandium bonum in domo Tobiæ,

2. Dixit filio suo : Vade, et adduc aliquos de tribu nostra, timentes Deum, ut epulentur nobiscum.

3. Cumque abiisset, reversus nuntiavit ei, unum ex filiis Israel jugulatum jacere in platea. Statimque exsiliens de accubitu suo, relinquens prandium, jejunus pervenit ad corpus;

4. Tollensque illud, portavit ad domum suam occulte, ut, dum sol occubuisset, caute sepeliret eum.

---

il intercéda en ma faveur, et je revins à Ninive. Car Achicharus était grand échanson, garde du sceau et ministre de la comptabilité et des finances sous Sennachérib, roi des Assyriens, et Sachardon l'établit le premier (de son royaume) après lui. Mais il était mon cousin et mon parent et aussi parent du roi. » Telle fut évidemment la cause de la restitution des biens qui fut faite à Tobie.

Chap. ii. — 1-2. — *Cum esset dies festus Domini,* ἐν τῇ πεντηκοστῇ, dit le texte grec. — Cette circonstance de la fête de la Pentecôte explique précisément le motif du festin et de l'invitation que Tobie fait faire par son fils aux gens de sa tribu. C'était un festin prescrit par la loi, Cfr. Deut. xvi, 9 et suiv. et le pieux Tobie se conformait à cette prescription.

3. — *Jugulatum,* égorgé, l'It. dit : *occisus laqueo circumdato,* et le grec : ἐστραγγαλωμένος; toutes ces expressions veulent évidemment dire que l'Israélite gisant dans la rue avait été assassiné. — *Accubitus,* le lit de repos qui servait de siége autour de la table. — *Relinquens prandium, jejunus* ou comme dit l'It. : *Antequam quidquid ex illo (prandio) gustaret.*

4. — *Ad domum suam,* non pas dans sa propre maison, ce qui l'aurait rendu impure pendant 7 jours, Cfr. Nomb. xix, 14, et il n'est pas admissible que Tobie ait commis une telle infraction aux prescriptions légales de sa religion; mais il porta le cadavre dans

5. Cumque occultasset corpus, manducavit panem cum luctu et tremore,

6. Memorans illum sermonem quem dixit Dominus per Amos prophetam : Dies festi vestri convertentur in lamentationem et luctum.

Amos. 8, 10; 1 *Mach.* 1, 41.

7. Cum vero sol occubuisset, abiit, et sepelivit eum.

8. Arguebant autem eum omnes proximi ejus, dicentes : Jam hujus rei causa interfici jussus es, et vix effugisti mortis imperium, et iterum sepelis mortuos?

9. Sed Tobias plus timens Deum, quam regem, rapiebat corpora occisorum, et occultabat in domo sua, et mediis noctibus sepeliebat ea.

Sup. 1, 21.

10. Contigit autem ut quadam die fatigatus a sepultura, veniens in domum suam, jactasset se juxta parietem, et obdormisset,

11. Et ex nido hirundinum dor-

5. Et ayant caché le corps, il mangea son pain avec larmes et tremblement,

6. Se souvenant de cette parole que le Seigneur avait dite par le prophète Amos : Vos jours de fête seront changés en gémissements et en deuil.

7. Or, lorsque le soleil fut couché, il sortit et l'ensevelit.

8. Et tous ses voisins le blâmaient, disant : On a déjà commandé de vous faire mourir pour ce sujet, et à peine avez-vous échappé à l'arrêt de mort, que vous ensevelissez de nouveau les morts?

9. Mais Tobie, craignant plus Dieu que le roi, emportait les corps de ceux qui avaient été tués, les cachait dans sa maison, et les ensevelissait au milieu de la nuit.

10. Or, il arriva un jour que, s'étant fatigué à ensevelir les morts, et rentrant dans sa maison, il se jeta au pied d'une muraille, et s'y endormit;

11. Et pendant qu'il dormait, il

---

une construction quelconque érigée dans sa propriété, à côté de son habitation; c'est ce qu'explique le texte grec qui dit : εἰς τι οἴκημα. — *Caute,* sûrement, c'est-à-dire en prenant toutes les précautions nécessaires pour ne pas être vu ni empêché dans l'accomplissement de son œuvre pie.

5. — Tobie, ayant enlevé le cadavre, contracta la souillure légale qui le séparait du peuple et le forçait à manger seul et à ne pas retourner au festin de ce jour de fête. — *Manducavit panem,* non-seulement manger du pain, mais prendre des aliments, en Hébr. : אכל להם. Cfr. Gen. XXXI, 54.

6. — Cfr. Amos VIII, 10.

8. — *Proximi ejus,* non pas ses proches ou ses parents, mais mieux, ses voisins qui avaient pu voir l'inhumation. — Dieu permet, pour éprouver davantage la vertu de Tobie, qu'outre les difficultés qu'il rencontre dans l'accomplissement de sa pieuse besogne et les dangers auxquels il s'expose, il essuie aussi les injustes reproches de ses corréligionnaires. — *Mortis imperium,* l'ordre de vous tuer, comme Jér. XXVI, 11 : *Judicium mortis.*

9-10 — L'It. et les manuscrits grecs n'ont pas le ℣. 9 ni le commencement du ℣. 10, en sorte qu'ils font coïncider la perte de la vue de Tobie avec cette inhumation du jour de la Pentecôte. Mais la Vulgate semble séparer ces deux événements, quoique rien n'empêche absolument que ce *quadam die,* soit le même jour dont il est parlé précédemment. — *Jactasset se juxta parietem,* « je dormais souillé », dit le texte grec; Tobie avait contracté la souillure légale en touchant un cadavre, et il ne pouvait entrer dans sa maison pour se reposer, mais il se coucha dehors, au pied d'une muraille.

11. — *Ex nido hirundinum,* στρουθία, dit le grec, ce qui signifie toute espèce de petits oiseaux (Gutberlet), par conséquent des hirondelles, mais surtout des moineaux, *passeres,* comme dit l'Ital. et le manuscrit du Sinaï, qui dit ἐν τῷ τοίχῳ : « dans la muraille », semble indiquer que les oiseaux étaient des moineaux qui nichent dans le mur. — *Dormienti illi,* τῶν ὀφθαλμῶν μου ἀνεῳγότων, « lorsque j'ouvris les yeux » non pas qu'il dormît les yeux ouverts, comme ont prétendu quelques commentateurs; mais Tobie était étendu sur sa couche, comme un homme

tomba sur ses yeux, d'un nid d'hirondelles, de l'ordure encore chaude, et il devint aveugle.

12. Et Dieu permit que cette épreuve lui arrivât, afin que sa patience fût donnée en exemple à la postérité, comme celle du saint homme Job.

13. Car, ayant toujours craint Dieu dès son enfance, et ayant gardé ses commandements, il ne s'attrista pas contre Dieu, de ce que l'infirmité de la cécité lui était arrivée.

14. Mais il resta inébranlable dans la crainte de Dieu, lui rendant grâces tous les jours de sa vie.

15. Car, comme des rois insultaient au bienheureux Job, ainsi ses

mienti illi calida stercora inciderent super oculos ejus, fieretque cæcus.

12. Hanc autem tentationem ideo permisit Dominus evenire illi, ut posteris daretur exemplum patientiæ ejus, sicut et sancti Job.

13. Nam cum ab infantia sua semper Deum timuerit, et mandata ejus custodierit, non est contristatus contra Deum, quod plaga cæcitatis evenerit ei.

14. Sed immobilis in Dei timore permansit agens gratias Deo omnibus diebus vitæ suæ.

15. Nam sicut beato Job insultabant reges, ita isti parentes et cog-

---

qui veut dormir, et la fiente de l'oiseau tomba sur ses yeux qui étaient peut-être ouverts, mais qui aussi pouvaient être fermés et qui ne s'ouvrirent qu'au contact de l'ordure qui tombait sur eux et qui put ainsi y pénétrer, soit directement, soit par le frottement des yeux. — On a cherché à élever ici une grosse objection contre cette ordure d'oiseau qui tombe et qui aveugle en même temps les deux yeux. N'est-il pas fort possible que cette fiente encore chaude, *calida stercora,* en tombant d'une certaine hauteur, ait été divisée par le vent ou par un obstacle qu'elle a rencontré, ou même par la racine du nez, de façon à jaillir dans les deux yeux à la fois? — *Fieretque cæcus;* VI, 9 et XI, 14, ainsi que le texte grec, indiquent le nom du mal qui causa l'aveuglement de Tobie, λευκώματα ou *albugines,* des taches blanchâtres sur la cornée des yeux. Etait-ce l'albugo ou le leucôme, qui tous deux offrent l'aspect d'une tache blanche, mais dont le premier peut être guéri, tandis que le second est incurable? Cette distinction est fort difficile à faire. — Il n'est pas nécessaire d'admettre que Tobie perdit la vue tout-à-coup, on peut fort bien supposer que l'infirmité augmenta graduellement. C'est du reste ce que l'Ital. exprime : « Et ibam ad medicos, ut curarer, et quanto mihi medicamenta imponebant, tanto magis exacerabantur oculi mei maculis, donec perexcæcatus sum. Et eram inutilis oculis meis annis quatuor. »

12. — *Sicut et sancti Job.* La situation de ces deux patriarches est tellement identique, qu'on a été jusqu'à regarder le livre de Tobie comme une imitation du livre de Job. L'autorité infaillible de l'Eglise qui proclame l'authenticité du livre de Tobie est la réfutation la plus péremptoire de cette supposition. Serarius réduit à cinq points la similitude des vertus de Tobie et de celles de Job; 1° Tous deux souffrent sans l'avoir mérité; 2° ils ne peuvent se soustraire au sentiment d'une profonde tristesse, mais sans murmurer contre la Providence : (Tobias) *non est contristatus contra Deum,* Cfr. II, 13; et (Job) *neque quid stultum contra Deum locutus est,* Cfr. Job, I, 22; 3° tous deux reçoivent coup sur coup les atteintes de l'infortune, sans se laisser abattre : *immobilis in tremore Dei permansit.* Cfr. ℣. 14; 4° au contraire, ils rendent grâces à Dieu : *agens gratias Deo omnibus diebus vitæ suæ.* Cfr. ℣. 14, et *sit nomen Domini benedictum,* Cfr. Job. I, 21; 5° tous deux furent insultés par ceux-là même qui auraient dû les consoler, Tobie par sa femme, et Job par ses trois amis.

13. — *Non est contristatus,* comme dit S. Ambroise, de Tob. c. 2. § 6. : « Cæcitatem incidit nec conquestus ingemuit nec dixit : hæc merces laborum meorum. Fraudari magis se doluit obsequiorum, quam oculorum munere, nec cœcitatem pœnam, sed impedimentum putabat. »

14. — *Omnibus diebus vitæ suæ*; ces mots se rapportent à *permansit in timore Dei :* il demeura dans la crainte de Dieu toute sa vie, même pendant sa cécité.

15. — *Reges,* des rois, des pasteurs de troupeaux ou des émirs, comme était Job lui-même. Cfr. Job. II, 11. — *Parentes,* évidemment non pas les père et mère, mais les parents, car Tobie, étant orphelin, avait été recueilli dans son enfance et élevé par sa grand'mère, Cfr. texte grec, I, 8, et assuré-

nati ejus irridebant vitam ejus, dicentes :

16. Ubi est spes tua, pro qua eleemosynas et sepulturas faciebas?

17. Tobias vero increpabat eos, dicens : Nolite ita loqui;

18. Quoniam filii sanctorum sumus, et vitam illam expectamus quam Deus daturus est his qui fidem suam nunquam mutant ab eo.

19. Anna vero uxor ejus ibat ad opus textrinum quotidie, et de labore manuum suarum victum quem consequi poterat, deferebat.

20. Unde factum est, ut hœdum caprarum accipiens detulisset domi;

21. Cujus cum vocem balantis vir ejus audisset, dixit : Videte ne forte furtivus sit, reddite eum dominis suis, quia non licet nobis aut edere ex furto aliquid, aut contingere.

Deut. 22, 1.

22. Ad hæc uxor ejus irata respondit : Manifeste vana facta est spes

parents et ses proches raillaient sa conduite, en disant :

16. Qu'est devenue votre espérance, pour laquelle vous faisiez des aumônes et des sépultures ?

17. Mais Tobie les reprenait en disant : Ne parlez pas ainsi.

18. Car nous sommes les enfants des saints, et nous attendons cette vie que Dieu doit donner à ceux qui ne changent jamais leur foi envers lui.

19. Or, Anne, sa femme, allait tous les jours tisser de la toile, et, du travail de ses mains, elle apportait pour l'entretien ce qu'elle pouvait gagner.

20. Il arriva qu'ayant reçu un chevreau, elle l'apporta à la maison.

21. Et son mari ayant entendu le bêlement du chevreau, dit : Voyez, et, si par hasard il a été volé, rendez-le à son maître, parce qu'il ne nous est pas permis de manger ce qui a été dérobé, ni même d'y toucher.

22. Alors, sa femme irritée lui répondit : Vos espérances sont de-

---

ment, depuis ce temps-là, elle était morte. — *Irridere alicui aliquid,* construction qu'on ne rencontre qu'en cet endroit, *irridere aliquem,* dit Ps. XXIV, 3, ou *aliquid,* Prov. XV, 5. L'Ital. dit : *et omnes fratres et amici mei dolebant pro me.*

16. — *Ubi est spes tua,* c'est-à-dire : qu'est devenue votre espérance de mériter les bénédictions de Dieu, en accomplissant les œuvres de miséricorde ?

18. — *Et vitam illam expectamus,* ces paroles réfutent d'une façon absolue la doctrine de ceux qui prétendent que les Juifs n'avaient pas eu la révélation de la vie future. Fritzsche, commentateur protestant d'une incontestable valeur, fait observer que la Vulgate seule contient ces paroles, que ne renferment pas les autres manuscrits, et il taxe le texte de S. Jérôme d'anachronisme. Un théologien sérieux, et Fritzsche est vraiment un auteur sérieux, peut-il raisonnablement admettre un seul instant la religion mosaïque comme révélée de Dieu sans la sanction de la vie future? A chaque instant, la loi de Moïse parle de la justice de Dieu récompensant les bons, punissant les méchants. Il est bien évident qu'alors comme aujourd'hui ces récompenses comme ces châtiments atteignaient bien rarement l'homme pendant la vie présente. — *Fidem,* non pas la foi, mais la fidélité, comme Mach. X, 27. : *Perseverate conservare ad nos fidem.*

19. — *Deferebat* sc. *domi,* comme au verset suivant.

20. — La Vulgate laisse supposer que le chevreau fut donné comme salaire du travail. Le Gr. et l'It. indiquent que la femme de Tobie reçut d'abord le paiement de son travail, puis qu'on lui fit présent du chevreau : προσδόντες καὶ ἔριφον. C'est précisément ce cadeau, qui paraissait exorbitant à Tobie, qui motiva le soupçon de vol qu'il exprime au verset suivant.

21. — *Reddite eum,* sous entendre : « quo in casu, reddite eum »

22. — Ital : « Et elle répondit et dit : Il m'a été donné en présent, outre mon salaire. Et je ne la crus pas, et je lui dis : il a été volé, rends-le à son maître. Et je me disputai avec elle, et je devins violent (ἠρυθρίων). Et elle se

venues évidemment vaines, et voilà ce que vos aumônes vous ont rapporté.

23. Et elle l'insultait par ces paroles et par d'autres semblables.

tua, et eleemosynæ tuæ modo apparuerunt.

Job. 2, 9.

23. Atque his et aliis hujuscemodi verbis exprobrabat ei.

CHAPITRE III

Tobie, insulté par sa femme, se tourne vers Dieu par la prière et lui demande de le retirer de ce monde, (℣℣. 1-6).— Dans le même temps, Sara fille de Raguel, outragée par une servante de son père, s'adresse au Seigneur et persévère pendant trois jours et trois nuits dans le jeûne et la prière, (℣℣. 7-12). — Sara exprime, d'abord, sa confiance en la miséricorde de Dieu, (℣. 13) ; elle prie, ensuite, le Seigneur de lui venir en aide ou de terminer sa vie, (℣℣. 14-15). — Elle croit ne pas avoir mérité ses malheurs par sa faute, (℣℣. 16-18). — Elle exprime sa conviction profonde que Dieu distribue à ses enfants fidèles des joies après les épreuves et elle bénit les décrets de la Providence, (℣℣. 19-22). — La prière de Tobie et celle de Sara sont exaucées, et Dieu envoie à leurs secours l'ange Raphaël, (℣℣. 24-25).

1. Alors Tobie soupira et commença à prier avec larmes,

2. Disant : Seigneur, tu es juste, et tous tes jugements sont équitables, et toutes tes voies sont miséricorde, et vérité, et justice.

3. Et maintenant, Seigneur, souviens-toi de moi, et ne tire pas vengeance de mes péchés, et ne te souviens ni de mes fautes, ni de celles de mes pères.

4. Parce que nous n'avons pas obéi à tes préceptes, tu nous as li-

1. Tunc Tobias ingemuit, et cœpit orare cum lacrymis,

2. Dicens : Justus es, Domine, et omnia judicia tua justa sunt, et omnes viæ tuæ, misericordia, et veritas, et judicium.

3. Et nunc, Domine, memor esto mei, et ne vindictam sumas de peccatis meis, neque reminiscaris delicta mea, vel parentum meorum.

4. Quoniam non obedivimus præceptis tuis, ideo traditi sumus in

---

mit en colère, parce que je ne la croyais pas, etc. » Quelques interprètes ont pris la peine de justifier la conduite de Tobie, ce qui est absolument inutile. Son observation n'est pas rapportée comme une chose à sa louange, mais simplement comme cause de la colère de sa femme, qui motive la prière de Tobie au chapitre suivant. — *Manifeste vana* etc., c'est-à-dire : avec vos aumônes et vos sépultures, vous êtes devenu pauvre et aveugle, et si vous avez cru par là mériter des bénédictions, vos espérances sont vaines; car on comprend maintenant ce que vos aumônes vous ont rapporté.

Chap. III. — 2. — Comme il est dit Ps. xxiv, 10 : *Universæ viæ Domini, misericordia et veritas,* et cxviii, 137 : *Justus es, Domine, et rectum judicium tuum. Judicia* signifie ordinairement *les commandements* de Dieu : Ps. cxviii, 102 : *A judiciis tuis non declinavi;* ici les jugements de Dieu, les décrets de sa justice.

3. — *Et nunc,* la suite des pensées est celle-ci : tu m'as justement puni, mais comme je confesse mes fautes, et comme tu es aussi miséricordieux que tu es juste, exerce maintenant envers moi ta miséricorde. — *Vel parentum meorum,* ces mots font ressortir la doctrine de la solidarité humaine, d'un Dieu punissant justement les fautes des parents dans leurs enfants, quelquefois pendant plusieurs générations; et les punissant par des châtiments temporels, comme l'indique le verset suivant.

4. — *In direptionem, et captivitatem et mortem,* ces trois expressions se rapportent

direptionem, et captivitatem, et mortem, et in fabulam, et in improperium omnibus nationibus in quibus dispersisti nos.

Deut. 28, 15.

5. Et nunc, Domine, magna judicia tua, quia non egimus secundum præcepta tua, et non ambulavimus sinceriter coram te.

6. Et nunc, Domine, secundum voluntatem tuam fac mecum, et præcipe in pace recipi spiritum meum; expedit enim mihi mori magis quam vivere.

7. Eadem itaque die contigit, ut Sara filia Raguelis in Rages civitate

vrés au pillage, et à la captivité, et à la mort, et nous avons servi de fable et de risée à toutes les nations, parmi lesquelles tu nous as dispersés.

5. Et maintenant, Seigneur, tes châtiments sont grands, parce que nous n'avons pas agi suivant tes commandements, et que nous n'avons pas marché avec sincérité devant toi.

6, Et maintenant, Seigneur, qu'il me soit fait selon ta volonté, et commande que mon âme soit reçue en paix; car il vaut mieux pour moi mourir que vivre.

7. Or, en ce même jour, il arriva que Sara, fille de Raguel, à Ragès,

---

à la destruction du royaume d'Israël, tandis que les deux autres, *in fabulam et in improperium,* nous indiquent la situation des Juifs après la ruine de leur pays. Le pillage, la captivité pour un grand nombre, la mort pour les autres, et, à la suite de ces calamités, une situation si humiliante qu'ils sont devenus la risée de toutes les nations.

5. — *Judicia,* les châtiments, l'acte de la justice vindicative.

6. — *Præcipe in pace recipi spiritum meum*; c'est à tort que Fritzsche explique ces paroles par une allusion faite aux fonctions des anges, qui portent les âmes des saints dans le sein d'Abraham. Cfr. Luc xvi, 22. Cette particularité des fonctions des anges n'était évidemment pas connue du temps de Tobie. Gutberlet dit avec raison que ces paroles expriment la prière de l'homme soumettant l'objet de sa demande à la volonté divine, laquelle n'a nul besoin de l'intermédiaire des anges pour recevoir son accomplissement. — *Expedit enim mihi mori magis quam vivere,* Cfr. Jon, iv, 3, et 8.

7. — *Eadem die.* Par une permission de la Providence, qui voulait rapprocher la famille de Tobie de celle de Raguel, les évènements rapportés dans ces versets se passèrent en même temps, et ce fut le même jour qu'eurent lieu la prière de Tobie et celle de Sara. Cfr. ℣. 35. — *Raguel* Ῥαγουήλ, רעואל, c'est-à-dire ami de Dieu. — *In Rages.* La Vulgate et les textes latins seuls nomment Ragès le lieu où habitait Raguel et ils ne le citent que dans ce seul endroit. Tous les manuscrits grecs et hébr. disent *Ecbatana.* Il est une chose certaine, c'est que l'endroit où demeurait Raguel n'était pas le Ragès où vivait Gabélus, Cfr. i, 16, qu'il y avait même une longue route à faire pour aller de l'un à l'autre. Cfr. ix, 6, où Raphaël prend avec lui tout un attirail de voyage pour faire ce chemin. — Mais comment élucider la difficulté qui surgit ici? Qu'est-ce que ce Ragès où demeurait Raguel et dont parlent seuls les textes latins? Tirinus prétend qu'il y avait une ville de Ragès et une province du même nom avec la ville d'Ecbatane. Estius veut qu'Ecbatane s'appelât également Ragès; ce que rien ne prouve. Et quand bien même cette supposition serait vraie, pourquoi donc S. Jérôme se serait-il servi de ce nom singulier et peu connu, au lieu d'employer le nom d'Ecbatane que tout le monde comprend? Gutberlet s'attache à prouver la possibilité d'une faute d'orthographe dans les manuscrits de la Vulgate; Reusch incline aussi pour cette opinion. Duclot dit que Raguel habitait Ragès, la même ville que Gabélus, à l'époque où se passaient les événements du chap. iii, mais qu'il quitta ce lieu à la suite des calamités qui affligèrent sa fille, et qu'à l'époque du voyage de Tobie, Cfr. ch. vii, il avait fixé sa demeure sur les bords du Tigre par où Tobie passa en voulant aller chez Gabélus. Malheureusement aucun indice ne justifie cette supposition. Nous pensons qu'on pourrait se rallier à une autre explication, que semble accepter Reusch, et que cite aussi Bellarmin comme généralement admise de son temps. Il dit qu'il existait deux Ragès en Médie, qui s'écrivent identiquement dans le texte latin, mais qui diffèrent en grec : Ῥάγης, τῇ Ῥάγῃ, Cfr. vi, 10, qui serait une petite bourgade près d'Ecbatane où habitaient Raguel et sa famille, et Tob. vi, 10, se

ville des Mèdes, entendit, elle aussi, les injures d'une des servantes de son père.

8. Car elle avait été donnée en mariage à sept maris, et un démon, nommé Asmodée, les avait tués aussitôt qu'ils étaient entrés auprès d'elle.

9. Donc, comme elle reprochait une faute à cette servante, celle-ci lui dit : Que jamais nous ne voyions ni fils ni fille de toi sur la terre, meurtrière de tes maris.

10. Ne veux-tu point me tuer aussi, comme tu as déjà tué sept maris? A cette parole, Sara monta dans une chambre haute de sa maison, et y demeura pendant trois jours et trois nuits, sans boire ni manger;

11. Mais, persévérant dans la prière, elle suppliait Dieu avec larmes qu'il la délivrât de cet opprobre.

12. Et il arriva que, le troisième jour, comme elle terminait sa prière, bénissant le Seigneur,

Medorum, et ipsa audiret improperium ab una ex ancillis patris sui,

8. Quoniam tradita fuerat septem viris, et dæmonium nomine Asmodæus occiderat eos, mox ut ingressi fuissent ad eam.

9. Ergo cum pro culpa sua increparet puellam, respondit ei, dicens : Amplius ex te non videamus filium, aut filiam super terram, interfectrix virorum tuorum!

10. Numquid et occidere me vis, sicut jam occidisti septem viros? Ad hanc vocem perrexit in superius cubiculum domus suæ, et tribus diebus, et tribus noctibus non manducavit, neque bibit;

11. Sed in oratione persistens, cum lacrymis deprecabatur Deum, ut ab isto improperio liberaret eam.

12. Factum est autem die tertia, dum compleret orationem, benedicens Dominum,

---

prête parfaitement à cette interprétation, tandis que la ville où demeurait Gabélus, Cfr. I, 16, s'appelait Ῥάγα, Ῥάγων. Il est vrai que les indications suffisantes manquent pour prouver l'existence de ce Ῥάγη près d'Ecbatane, mais la question grammaticale semble parfaitement se prêter à cette explication.

8. — *Tradita fuerat,* sc. in matrimonium, ou bien : *data fuerat in uxorem,* VI, 13. — *Dæmonium nomine Asmodæus,* c'est-à-dire le corrupteur, le démon qui avait pris possession des maris de Sara, à cause de la corruption de leur cœur, comme il est expliqué, Cfr. VI, 17. « Dieu, » dit S. Grégoire le Grand, « donna aux démons pouvoir sur ces maris de Sara qui, par leur dépravation, étaient devenus leurs esclaves, et c'est ainsi qu'Asmodée leur ôte la vie temporelle au moment même où ils se croyaient certains de satisfaire leurs passions coupables. » Le texte sacré ne dit pas si la mort de ces pécheurs fut causée immédiatement par l'action du démon, ou si elle fut la suite de tentations, suscitées par lui, à des actions coupables qui entraînaient nécessairement la mort. L'influence des mauvais Anges sur l'humanité avant l'Incarnation est trop mal définie, pour qu'on puisse préjuger cette question. — Le texte grec donne la jalousie comme cause de l'acharnement d'Asmodée contre les maris de Sara, VI, 15 : ὅτι δαιμόνιον φιλεῖ αὐτήν. I explique aussi l'expression de ces mots : *Mox ut ingressi fuissent ad eam*, en disant : πρὶν ἢ γενέσθαι αὐτοὺς μετ' αὐτῆς ὡς ἐν γυναιξίν.

9. — *Amplius ex te non videamus* etc. La servante attribue à Sara la mort de ses maris, et elle lui souhaite comme châtiment de ne jamais avoir d'enfants, ce qui chez les Juifs était considéré comme une grande honte.

10. — *In superius cubiculum*, ὑπερῷον, la chambre haute, située sur le toit plat de la maison, qui servait de chambre à coucher et parfois d'oratoire. Cfr. Judith IX, 1.

11. — D'après le texte grec, Sara fut si troublée par les injures de sa servante ὥστε ἀπάγξασθαι, qu'il faut traduire, non pas comme Cornelius a Lapide, *tristata est ut suffocaretur*, mais mieux comme l'It. *voluit laqueo vitam finire*. Le manuscrit du Sinaï : ἠθέλησεν ἀπάγξασθαι, donne raison à cette dernière traduction. Inutile de chercher une excuse à la conduite de Sara dans une traduction forcée. Le désir du suicide ne fut qu'une tentation, un premier mouvement auquel elle résista par sa volonté; cela ressort évidemment des ter-

13. Dixit : Benedictum est nomen tuum, Deus patrum nostrorum; qui cum iratus fueris, misericordiam facies, et in tempore tribulationis peccata dimittis his, qui invocant te.

14. Ad te, Domine, faciem meam converto, ad te oculos meos dirigo.

15. Peto, Domine, ut de vinculo improperii hujus absolvas me, aut certe desuper terram eripias me.

16. Tu scis, Domine, quia nunquam concupivi virum, et mundam servavi animam meam ab omni concupiscentia.

17. Nunquam cum ludentibus miscui me; neque cum his, qui in levitate ambulant, participem me præbui.

18. Virum autem cum timore tuo, non cum libidine mea consensi suscipere.

19. Et, aut ego indigna fui illis, aut illi forsitan me non fuerunt digni; quia forsitan viro alio conservasti me.

20. Non est enim in hominis potestate consilium tuum.

21. Hoc autem pro certo habet omnis qui te colit, quod vita ejus,

13. Elle dit : Ton nom est digne de bénédictions, Dieu de nos pères, qui fais miséricorde, après t'être irrité, et qui au temps de la tribulation pardonnes les péchés à ceux qui t'invoquent.

14. Vers toi, Seigneur, je tourne mon visage, vers toi je dirige mes yeux.

15. Je te demande, Seigneur, que tu me délivres du lien de cet opprobre, ou que tu me retires de cette terre.

16. Tu sais, Seigneur, que je n'ai jamais désiré un mari, et que j'ai conservé mon âme pure de toute concupiscence.

17. Jamais je n'ai fréquenté les jeux dissolus, et je n'ai eu aucun commerce avec ceux qui marchent avec imprudence.

18. J'ai consenti à prendre un mari, dans ta crainte, et non par passion.

19. Et, ou j'ai été indigne d'eux, ou peut-être n'étaient-ils pas dignes de moi, parce que peut-être tu me réservais pour un autre époux.

20. Car tes conseils ne sont point au pouvoir de l'homme.

21. Mais quiconque t'honore, est assuré que, s'il a été dans l'épreuve,

---

mes mêmes de sa pieuse prière et de la bonté avec laquelle Dieu l'exauça.

13. — *Benedictum,* non pas votre nom est béni, mais il est digne de bénédictions. Cfr. Gesenius, gram. hebr. § 131. — *Qui cum iratus fueris,* etc., c'est-à-dire tu envoies des tribulations pour nous punir de nos péchés, mais lorsque l'homme, à la suite des tribulations, revient à toi, tu pardonnes les péchés et tu fais cesser les châtiments.

15. — *Aut certe* ou du moins, c'est-à-dire, au cas où ma première prière ne serait pas exaucée, du moins retire-moi de ce monde.

16. — *Quia nunquam concupivi virum.* sc. cum libidine. comme l'explique le ℣. 18.

17. — Ce vers. parle des légèretés et des divertissements coupables, par opposition à la conduite basée sur la crainte de Dieu.

18. — *Cum timore suscipere consensi,* et non pas « cum timore consensi suscipere », c'est-à-dire, j'ai consenti à recevoir un mari avec la crainte de Dieu, de la manière ordonnée par Dieu, et non pas, j'ai consenti au mariage par crainte, pour obéir à la loi de Dieu.

19. — *Quia forsitan viro alio conservasti me.* D'après la loi. Cfr. Lév. xxxvi, 8. les filles qui, comme Sara, n'avaient pas de frère et héritaient de leur père, ne devaient se marier qu'avec un homme de leur tribu, afin de conserver l'héritage dans la famille. Cette stipulation légale devait être fort difficile à observer pendant la captivité, mais la volonté de Dieu avait ordonné qu'elle fût respectée pour le mariage de Sara, comme l'explique, vii, 12.

20. — Comme il est dit au livre de la Sagesse, ix, 13 : *Quis enim hominum poterit scire consilium Dei,* ou bien Job, xv, 8.

21. — C'est-à-dire que quoique les conseils

sa vie sera couronnée; s'il a été dans la tribulation, il sera délivré, et s'il a été dans l'expiation, il aura accès auprès de ta miséricorde.

22. Car tu ne prends pas plaisir à notre perte; mais après la tempête, tu ramènes le calme, et après les larmes et les pleurs, tu nous verses la joie.

23. Que ton nom, ô Dieu d'Israël, soit béni dans tous les siècles.

24. Or, les prières de tous deux furent exaucées en même temps, devant la gloire du Dieu suprême.

25. Et le saint ange du Seigneur, Raphaël, fut envoyé pour les guérir tous deux, eux dont les prières avaient été prononcées en même temps en présence du Seigneur.

si in probatione fuerit, coronabitur; si autem in tribulatione fuerit, liberabitur; et si in correptione fuerit, ad misericordiam tuam venire licebit.

22. Non enim delectaris in perditionibus nostris; quia post tempestatem, tranquillum facis; et post lacrymationem et fletum, exultationem infundis.

23. Sit nomen tuum, Deus Israel, benedictum in sæcula.

24. In illo tempore exauditæ sunt preces amborum in conspectu gloriæ summi Dei;

25. Et missus est angelus Domini sanctus Raphael, ut curaret eos ambos, quorum uno tempore sunt orationes in conspectu Domini recitatæ.

---

de Dieu soient impénétrables, tout vrai fidèle peut être certain que, s'il a été éprouvé dans cette vie, sa piété et sa patience seront récompensés dans cette vie ou dans l'autre. Cfr. Epist. S. Jacques, I, 12.

22. — *Tranquillum,* c'est-à-dire « tranquillitas. » — *Et post lacrymationem,* etc. Cfr. Ps. XCIII, 19 et CXXV, 5.

24. — *Preces amborum,* sc. « Tobiæ et Saræ. » *In conspectu gloriæ summi Dei* pour *in conspectu Dei.*

25. — *Raphael,* (רפא guérir et אל Dieu) Dieu guérit ou guérison de Dieu. Raphaël n'apparaît que dans cet endroit de l'Ecriture-Sainte où il rapporte de la part de Dieu une double guérison au père de Tobie et à Sara. L'Eglise célèbre, le 24 octobre, la fête de S. Raphaël archange. Mais Raphaël fait-il vraiment partie du chœur des archanges? C'est controversé, car le mot archange est pris souvent dans l'Ecriture Sainte pour le mot *Angelus.* Ainsi S. Michel est nommé *Archange;* il est certain cependant qu'il appartenait à un chœur supérieur : *Unus de principibus primis.* Cfr. Dan. X, 13, et Just, dans son commentaire sur Tobie, dit qu'il était du chœur des Principautés, ou peut-être même des Séraphins. Tob. XII, 15 semble indiquer que Raphaël était un des principaux anges. Qu'était-il par rapport à Tobie? Il est certain qu'il n'était pas son ange gardien. « Tutelares angeli », dit Corn. avec Seranius et Greg. de Valence, « ab exordio vitæ a Deo hominibus tribuuntur : at Raphael missus cœlitus fuit, cum Tobias adolescentiæ ageret annos. Deinde non fuit præcipue missus ad juniorem Tobiam regendum tuendumque, sed ad Tobiam patrem sanandum, Saramque a dæmonio liberandam. » L'Eglise honore l'ange Raphaël comme patron des voyageurs, à cause de l'histoire de Tobie. Voir concernant la doctrine dans l'Ancien Testament de l'ange protégeant non-seulement les villes et les royaumes, mais les hommes individuellement, Exode, XXIII, 20. Judith, XIII, 20, et Dan. X, 13. — *Quorum uno tempore sunt orationes... recitatæ* signifie simplement : les deux prières ont été prononcées en même temps; inutile de traduire à cause de XII, 12, avec Corn. et Just. qu'elles *ont été offertes* ensemble devant Dieu par l'ange.

CHAPITRE IV

Tobie croit que Dieu a exaucé sa prière, et qu'il va bientôt mourir, (℣. 1). — Il appelle son fils auprès de lui, et lui donne ses derniers avis. Il lui retrace ses devoirs envers sa mère, (℣℣. 2-5). — Lui recommande l'aumôme et l'amour du prochain, (℣℣. 6, 12, 15-18). — Il lui signale qu'il a prêté dix talents à Gabélus, et le charge d'aller les recouvrer, (℣℣. 19-23).

1. Igitur cum Tobias putaret orationem suam exaudiri ut mori potuisset, vocavit ad se Tobiam filium suum,

2. Dixitque ei : Audi, fili mi, verba oris mei, et ea in corde tuo, quasi fundamentum construe.

3. Cum acceperit Deus animam meam, corpus meum sepeli; et honorem habebis matri tuæ omnibus diebus vitæ ejus;

Exod. 20, 12; *Eccli.* 7, 29.

4. Memor enim esse debes, quæ et quanta pericula passa sit propter te in utero suo.

5. Cum autem et ipsa compleverit tempus vitæ suæ, sepelias eam circa me.

6. Omnibus autem diebus vitæ tuæ in mente habeto Deum; et cave ne aliquando peccato consentias, et præterimittas præcepta Domini Dei nostri.

7. Ex substantia tua fac eleemo-

1. Donc, comme Tobie croyait que sa prière serait exaucée, et qu'il pourrait mourir bientôt, il appela auprès de lui Tobie son fils,

2. Et il lui dit : Ecoute, mon fils, les paroles de ma bouche, et pose-les comme un fondement dans ton cœur.

3. Lorsque Dieu aura reçu mon âme, ensevelis mon corps, et tu honoreras ta mère tous les jours de sa vie.

4. Car tu dois te souvenir à combien et à quels grands périls elle a été exposée à cause de toi, lorsqu'elle te portait dans son sein.

5. Et, quand elle-même aussi aura achevé le temps de sa vie, ensevelis-la auprès de moi.

6. Puis, tous les jours de ta vie, aie Dieu dans ton cœur, et garde-toi de consentir jamais à aucun péché, et de transgresser les préceptes du Seigneur notre Dieu.

7. Fais l'aumône de ton bien, et

Chap. iv. — 1. — *Igitur,* ce mot relie le ch. iv à iii, 6, où Tobie fait à Dieu sa prière. Il crut donc qu'elle avait été exaucée, telle qu'il l'avait formulée dans ses vues étroites, et qu'il allait mourir.

3. — *Cum acceperit Deus animam meam.* Cfr. iii, 6. — *Honorem habebis,* etc. Les préceptes du vieux Tobie à son fils étaient fort estimés par les saints Pères, et beaucoup de saints les exprimèrent en d'autres termes comme leurs dernières volontés. Cfr. S. Louis à son fils Philippe, S. Ephrem dans son testament, S. Théodore Studite, S. Dominique et S. François dans son Testament. Le premier précepte, Cfr. ℣. 3-5, regarde l'amour filial, le second traite de la piété envers Dieu, versets 6 et 20; le troisième de l'aumône, 7 et 17; le quatrième, de la fuite de l'impureté, ℣. 13; le cinquième, de l'orgueil, ℣. 14; le sixième, de la justice, ℣. 15; le septième commande de faire aux autres ce que nous voudrions qu'ils nous fissent, ℣. 16; le huitième traite de la sépulture des morts, ℣. 18; le neuvième de la prudence, ℣. 19; le dixième, du souvenir de la présence de Dieu; le onzième, enfin, du soin qu'il faut avoir de sa famille, même dans les choses temporelles, ℣. 21 et 22.

4. — Cfr. II Mach. vii, 27, et Eccl. vii, 29.

5. — *Circa me,* ou comme dit l'*It.* : « circa me in uno sepulcro. »

6. — *Peccato consentias,* en grec ἁμαρτάνειν simplement « peccare ». — *Prætermittas præcepta Domini,* παραβῆναι τὰ ἐντολὰς αὐτοῦ id est, præterire præcepta ejus.

ne détourne ton visage d'aucun pauvre ; car c'est ainsi qu'il arrivera que le visage du Seigneur ne se détournera point de toi.

8. De la manière que tu le pourras, sois miséricordieux.

9. Si tu as beaucoup de bien, donne abondamment; si tu as peu, aie soin de donner ce peu de bon cœur.

10. Car tu t'amasseras une grande récompense pour le jour de la nécessité.

11. Parce que l'aumône délivre de tout péché et de la mort, et qu'elle ne permettra pas qu'une âme aille dans les ténèbres.

12. L'aumône donnera une grande confiance devant le Dieu Très-Haut à tous ceux qui l'auront faite.

13. Garde-toi, mon fils, de toute fornication, et hors ton épouse, ne te permets jamais de connaître le crime.

synam, et noli avertere faciem tuam ab ullo paupere; ita enim fiet ut nec a te avertatur facies Domini.

Prov. 3, 9; *Eccli.* 4, 1 *et* 14, 13; *Luc.* 14, 13.

8. Quomodo potueris, ita esto misericors.

Eccli. 29, 15.

9. Si multum tibi fuerit, abundanter tribue; si exiguum tibi fuerit, etiam exiguum libenter impertiri stude.

10. Præmium enim bonum tibi thesaurizas in die necessitatis;

11. Quoniam eleemosyna ab omni peccato et a morte liberat, et non patietur animam ire in tenebras.

Eccli. 35, 12.

12. Fiducia magna erit coram summo Deo, eleemosyna, omnibus facientibus eam.

13. Attende tibi, fili mi, ab omni fornicatione, et præter uxorem tuam nunquam patiaris crimen scire.

I *Thess.* 4, 3.

---

7. — *Noli avertere faciem tuam ab ullo paupere,* il n'est pas permis d'être dur envers aucun pauvre; mais ces paroles ne vont pas jusqu'à prescrire de faire matériellement l'aumône à chaque pauvre, cela ressort des versets 8 et 9. — *A te avertatur facies Domini,* c'est-à-dire que celui qui n'aura pas été miséricordieux envers le prochain, n'obtiendra pas de Dieu miséricorde. Cfr. Matth., V. 7, Luc. VI, 37 ; Jacq. II, 13.

8. — *Quomodo potueris,* si vous ne pouvez faire l'aumône matérielle, faites l'aumône spirituelle, adressez au pauvre une bonne parole, un bon conseil, une consolation, faites pour lui une prière et le Seigneur vous fera miséricorde.

9. — *Si exiguum tibi fuerit.* Dieu ne considère pas la grandeur de l'aumône, mais l'intention de celui qui la fait. Cfr. Matth. X, 42; Luc. XXI, 2.

10. — *In die necessitatis,* le jour de la nécessité, ou le jour où vous aurez besoin de secours. Il est évident qu'il ne faut pas appliquer ces paroles à un secours temporel que Tobie n'a pas reçu au jour de la nécessité; Cfr. II, 22, mais il faut entendre ici le jour du jugement, de l'éternelle justice. « Facultates Ecclesiæ quas requiris, in cœlestes thesauros manus pauperum deportaverunt ». Off. de S. Laurent. Cfr. aussi Matth. XIX, 21 et Luc, XII, 33.

11. — *A morte* et *in tenebris,* s'entend de la mort et des ténèbres éternelles. S. Aug. Serm. XVIII, in Matth., XVI, « Eleemosyna, inquit, non patitur ire in tenebras. Si ei filius responderet miratus : Quid ergo, pater, tu eleemosynas non fecisti, ut modo cæcus loquaris ? Tu nunc nonne in tenebris es, qui mihi dicis : eleemosyna non patitur ire in tenebras ? Noverat ille, de qua luce doceret filium, noverat in interiore homine quod videbat. » — Et le même ailleurs, hom. LXVII, inter 50 : « Patrocinatur eleemosyna in die judicii homini, ut flammas æternas non timeat. » Le sens est donc : l'aumône délivre du péché et préserve de la damnation. Cfr. Dan. IV, 24. Il est bien évident que l'aumône n'efface pas le péché *ipso facto,* mais elle dispose à la réception de la grâce ; elle efface les péchés véniels, lorsqu'elle est faite en état de grâce, enfin elle est une œuvre satisfactoire qui remet les peines temporelles dues aux péchés. Cfr. S. Thom. II, 2, q. 154, a. 2.

12. — Gr. : δῶρον γὰρ ἀγαθόν ἐστιν ἐλεημοσύνη πᾶσι τοῖς ποιοῦσιν αὐτὴν ἐνώπιον τοῦ ὑψίστου, id est: donum enim egregium est beneficentia coram Altissimo omnibus iis qui ea utuntur.

13. — *Puti.* Cette expression assez singu-

14. Superbiam nunquam in tuo sensu, aut in tuo verbo, dominari permittas; in ipsa enim initium sumpsit omnis perditio.

Gen. 3, 5.

15. Quicumque tibi aliquid operatus fuerit, statim ei mercedem restitue, et merces mercenarii tui apud te omnino non remaneat.

Lev. 19, 13; *Deut.* 24, 14.

16. Quod ab alio oderis fieri tibi, vide ne tu aliquando alteri facias.

Matth. 7, 12; *Luc.* 6, 31.

17. Panem tuum cum esurientibus et egenis comede, et de vestimentis tuis nudos tege.

Luc. 14, 13.

18. Panem tuum et vinum tuum super sepulturam justi constitue, et noli ex eo manducare et bibere cum peccatoribus.

19. Consilium semper a sapiente perquire.

20. Omni tempore benedic Deum; et pete ab eo, ut vias tuas dirigat, et omnia consilia tua in ipso permaneant.

21. Indico etiam tibi, fili mi, dedisse me decem talenta argenti, dum adhuc infantulus esses, Gabelo, in

14. Ne souffre jamais que l'orgueil domine dans ta pensée ou dans tes paroles, car c'est en lui que toute ruine a pris commencement.

15. Quiconque aura travaillé pour toi, paye lui aussitôt son salaire; et que la rétribution du mercenaire ne demeure jamais chez toi.

16. Prends garde de faire jamais à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fît.

17. Mange ton pain avec les affamés et avec les indigents, et couvre de tes vêtements ceux qui sont nus.

18. Emploie ton pain et ton vin à la sépulture du juste, et n'en mange ni n'en bois avec les pécheurs.

19. Cherche toujours conseil d'un homme sage.

20. Bénis Dieu en tout temps, et demande-lui qu'il dirige tes voies, et que tous tes conseils demeurent en lui.

21. Je t'informe aussi, mon fils, que, lorsque tu étais encore petit enfant, j'ai donné dix talents d'argent à

---

lière doit se traduire par *se permettre.* — *Crimen scire,* c'est-à-dire commettre un péché.

14. — *In sensu tuo,* dans ta pensée, Gen. VIII, 11. — *In ipsa enim,* etc., c'est-à-dire l'orgueil fut la cause de la chute des mauvais anges et du premier homme, elle est encore la source du péché en général et la cause de notre perdition. Cfr. S. Thom., I, 2, q. 84, a. 2. et 2. 2. q. 162, a. 7.

15. — Cfr. Lév., XIX, 13; Deut., XXIV, 15.

16. — Cfr. Matth., VII, 12 et Luc, VI, 31.

17. — Ital. « De pane tuo communica esurientitibus ». Cfr. Job, XXXI, 17 et 19.

18. — Tobie parle à son fils des repas funèbres qui étaient en usage et il l'avertit de ne pas participer aux repas commémoratifs des pécheurs défunts, parce que ce serait approuver leurs crimes et se rendre coupable de complicité. Il était d'usage dans l'antiquité chrétienne de déposer des vivres sur le tombeau des morts. Ces offrandes étaient abandonnées aux indigents qui faisaient ensuite quelque prière pour l'âme du défunt. Bientôt, dit S. Augustin, des superstitions payennes vinrent se mêler à cet usage qui fut à cause de cela aboli. — Il nous semble que Menochius et D. Calmet ont été beaucoup trop loin en voulant introduire cette coutume chez les juifs, et en prétendant que Tobie recommandait ici à son fils de garnir les tombeaux de vivres, afin d'en faire des aumônes. La raison de notre opinion nous paraît bien simple : des aliments placés sur des sépulcres seraient devenus par là même impurs, d'après la loi de Moïse et n'auraient pu servir même à la nourriture des indigents.

19. — Cfr. Prov.; XIX, 20.

20. — *Benedic,* id est *gratias age,* Cfr. II, 14. — *Permaneant in ipso,* non pas « que tous vos projets demeurent en lui », comme traduit Loch, mais « que tous vos projets réussissent par lui »; *permanere* le contraire de *dissipari;* le sens de cette expression ressort des mots précédents : *ut vias tuas dirigat.* Cfr. Jud. X, 8.

21. — Cfr. I, 17.

Gabélus de Ragès, ville des Mèdes, et que j'ai son reçu entre les mains ;

22. C'est pourquoi cherche de quelle manière tu parviendras jusqu'à lui, et tu recevras cette somme d'argent, et tu lui rendras son obligation.

23. Ne crains rien, mon fils ; il est vrai que nous menons une vie pauvre ; mais nous aurons beaucoup de bien, si nous craignons Dieu, et si nous nous éloignons de tout péché, et si nous faisons de bonnes œuvres.

Rages civitate Medorum, et chirographum ejus apud me habeo;

22. Et ideo perquire quomodo ad eum pervenias, et recipias ab eo supra memoratum pondus argenti, et restituas ei chirographum suum.

23. Noli timere, fili mi; pauperem quidem vitam gerimus, sed multa bona habebimus, si timuerimus Deum, et recesserimus ab omni peccato, et fecerimus bene.

Rom. 8, 17.

CHAPITRE V

Le jeune Tobie, ne connaissant ni Gabélus, ni la ville de Ragès, cherche, par ordre de son père, un compagnon de route, (℣℣. 1-4). — L'Ange Raphaël s'offre à lui, sous la figure d'un voyageur, et lui dit qu'il connaît Gabélus, et qu'il est allé plusieurs fois au pays des Mèdes, (℣℣. 5-8). — Tobie va avertir son père, qui prie ce jeune homme d'entrer chez lui, ℣℣. 9-10). — Après qu'ils se sont salués, Raphaël adresse au vieux Tobie quelques paroles d'espérance, concernant la possibilité de sa guérison, (℣℣. 11-13). — Il promet d'accompagner Tobie chez Gabélus, et de le ramener, (℣℣. 14-15).— Le vieux Tobie demande à l'Ange le nom de sa famille : il dit qu'il est Azarias, le fils du grand Ananias, que Tobie à connu, (℣℣. 16-19). — Depart des voyageurs, (℣℣. 20-22). — La mère de Tobie s'attriste du départ de son fils, et se met à pleurer, (℣℣. 23-25). — Tobie la console, (℣℣. 26-28).

1. Alors Tobie répondit à son père, et lui dit : Mon père, je ferai tout ce que tu m'as ordonné.

2. Mais je ne sais comment je retirerai cet argent. Cet homme ne me connaît pas; quelle preuve lui donnerai-je? Je n'ai même jamais connu le chemin qui conduit là-bas.

3. Alors son père lui répondit, et lui dit : J'ai son écrit entre les

1. Tunc respondit Tobias patri suo, et dixit : Omnia quæcumque præcepisti mihi faciam, pater.

2. Quomodo autem pecuniam hanc requiram, ignoro : ille me nescit, et ego eum ignoro; quod signum dabo ei? Sed neque viam, per quam pergatur illuc, aliquando cognovi.

3. Tunc pater suus respondit illi, et dixit : Chirographum quidem

23. — *Multa bona habebimus,* sc. in altera vita. Cependant le gr. ὑπάρχει σοι πολλὰ ἀγαθά, indique qu'il faut entendre aussi ces paroles de la vie présente. Cfr. I Tim., IV, 8.

CHAP. V. — 2. — *Quod signum dabo ei,* sc. comme ajoute l'It., « ut me cognoscat et credat mihi et det mihi hanc pecuniam ». Non pas, comme Fritzsche voudrait l'insinuer, parce que l'inexpérience du jeune Tobie lui faisait douter de la valeur de la reconnaissance signée par Gabélus, mais parce que Tobie craignait qu'après vingt années, il ne pût pas se faire reconnaître comme le légitime possesseur de cette reconnaissance. Cela ressort du texte des LXX, où on lit que le vieux Tobie, pour rassurer son fils, lui dit que, outre la reconnaissance signée par Gabélus, il avait remis à son débiteur un billet écrit de sa main, qu'il avait déchiré ce billet, que chacun en avait gardé un morceau, et il remit ce morceau à son fils, ainsi que la reconnaissance de Gabélus.

illius penes me habeo; quod dum illi ostenderis, statim restituet.

4. Sed perge nunc, et inquire tibi aliquem fidelem virum qui eat tecum salva mercede sua; ut, dum adhuc vivo, recipias eam.

5. Tunc egressus Tobias, invenit juvenem splendidum, stantem præcinctum, et quasi paratum ad ambulandum.

6. Et ignorans quod angelus Dei esset, salutavit eum, et dixit : Unde te habemus, bone juvenis?

7. At ille respondit : Ex filiis Israel. Et Tobias dixit ei : Nosti viam, quæ ducit in regionem Medorum?

8. Cui respondit : Novi, et omnia itinera ejus frequenter ambulavi, et mansi apud Gabelum fratrem nostrum, qui moratur in Rages civitate Medorum, quæ posita est in monte Ecbatanis.

9. Cui Tobias ait : Sustine me, obsecro, donec hæc ipsa nuntiem patri meo.

10. Tunc ingressus Tobias, indicavit universa hæc patri suo. Super quæ admiratus pater, rogavit ut introiret ad eum.

11. Ingressus itaque salutavit eum, et dixit : Gaudium tibi sit semper.

12. Et ait Tobias : Quale gaudium mihi erit, qui in tenebris sedeo, et lumen cœli non video?

13. Cui ait juvenis : Forti animo

mains, et aussitôt que tu le lui auras montré, il le remboursera.

4. Mais va maintenant, et cherche quelque homme fidèle, qui aille avec toi, en lui payant son salaire, afin que tu reçoives cet argent tandis que je vis encore.

5. Alors Tobie, étant sorti, trouva un beau jeune homme, debout, ceint, et comme prêt à marcher.

6. Et ignorant que ce fût un ange de Dieu, il le salua, et dit : D'où es-tu, bon jeune homme?

7. Et celui-ci répondit : Des fils d'Israël. Et Tobie lui dit : Connais-tu la route qui conduit au pays des Mèdes.?

8. Et il lui répondit : Je la connais, j'ai souvent traversé tous ces chemins, et j'ai demeuré chez Gabélus notre frère, qui habite Ragès, ville des Mèdes, qui est située dans la montagne d'Ecbatane.

9. Tobie lui dit : Attends-moi, je te prie, jusqu'à ce que j'aie annoncé tout cela à mon père.

10. Alors Tobie, étant rentré, raconta cela à son père; sur quoi le père émerveillé demanda qu'il entrât auprès de lui.

11. Lorsqu'il fut donc entré, il le salua, et dit : Que la joie soit toujours avec toi.

12. Et Tobie répondit : Quelle joie puis-je avoir, moi qui suis assis dans les ténèbres, et qui ne vois pas la lumière du ciel?

13. Le jeune homme lui répondit :

---

5. — *Splendidus,* à traduire beau, non pas brillant.

7. — *Ex filiis Israel.* Raphaël pouvait se dire fils d'Israël, parce qu'il venait des villes des Israélites dont la garde et le salut lui avaient été confiés. D'un autre côté, *Israel,* suivant l'étymologie hébr., signifie *dominans Deus,* ou, comme l'explique Sanchez, *vir videns Deum;* l'ange pouvait donc s'appeler *filii Israel,* c'est-à-dire *filii dominantis Dei* ou *creaturæ videntis Deum.*

8. — *In monte Ecbatanis :* Ecbatanis, nom indéclinable, Cfr. Jud., I, 1, désigne la chaîne de montagnes en Médie qui tirait son nom de la ville d'Ecbatane. Cfr. II Mach. IX, 3.

9. — *Sustine me,* attendez-moi. Cfr. Sag. VIII, 12.

10. — *Super quæ,* c'est-à-dire parce que son fils avait trouvé si promptement un compagnon de voyage convenable.

13. — *In proximo est.* Raphaël, ayant revêtu le personnage d'Azarias, ne se mit évi-

Aie bon courage, le temps est très-proche, où Dieu doit te guérir.

14. Ensuite Tobie lui dit : Pourras-tu bien conduire mon fils chez Gabélus à Ragès ville des Mèdes? Et lorsque tu seras de retour, je te donnerai ton salaire.

15. Et l'ange lui dit : Je le conduirai, et je le ramènerai auprès de toi.

16. Tobie lui répondit : Je t'en prie, indique moi de quelle famille tu es, ou de quelle tribu.

17. L'ange Raphaël lui dit : Cherches-tu la famille d'un mercenaire ou un mercenaire lui-même qui aille avec ton fils?

18. Mais de peur de te rendre inquiet, je suis Azarias, fils du grand Ananias.

19. Et Tobie répondit : Tu es d'une noble famille. Mais je t'en prie, ne te fâches pas, parce que j'ai désiré connaître ta famille.

esto, in proximo est ut a Deo cureris.

14. Dixit itaque illi Tobias : Numquid poteris perducere filium meum ad Gabelum in Rages civitatem Medorum? et cum redieris, restituam tibi mercedem tuam.

15. Et dixit ei angelus : Ego ducam et reducam eum ad te.

16. Cui Tobias respondit : Rogo te, indica mihi, de qua domo, aut de qua tribu es tu?

17. Cui Raphael angelus dixit : Genus quæris mercenarii, an ipsum mercenarium, qui cum filio tuo eat?

18. Sed ne forte sollicitum te reddam, ego sum Azarias, Ananiæ magni filius.

19. Et Tobias respondit : Ex magno genere es tu. Sed peto ne irascaris quod voluerim cognoscere genus tuum;

---

demment pas à prédire à Tobie sa guérison dès son entrée dans sa maison. Un manuscrit de l'It. nous donne le sens de *in proximo : facile est Deo ut sanet te,* dit-il, il est facile à Dieu de vous guérir.

14. — *Restituam tibi mercedem tuam,* Cfr. IV, 15.

18. — *Azarias,* עזריה, c'est-à-dire secours du Seigneur; *Ananias,* חנניה, bonté du Seigneur ou ענניה nuage du Seigneur. Il est évident que Raphaël était, en cette circonstance, la personnification du secours et de la bonté de Dieu. Et, comme Tobie avait connu autrefois un Israélite d'illustre famille nommé Ananias, il se contente de cette réponse, pensant qu'il avait devant lui le fils d'Ananias, devenu pauvre, et, pour ne pas blesser sa délicatesse, il ne poursuit pas ses investigations. Cette explication suffit pour innocenter l'ange Raphaël du reproche de fourberie et de mensonge que lui adressent plusieurs adversaires du livre de Tobie, en particulier Keerl (Les apocryphes de l'Ancien Testament, p. 51). Il est facile d'ailleurs de poursuivre plus loin encore l'apologie de la conduite de l'Ange. Raphaël, ayant revêtu la forme corporelle d'Azarias, parlant, agissant envers la famille de Tobie, comme l'eût fait Azarias, s'étant identifié absolument avec ce personnage, pouvait parfaitement se donner son nom sans se rendre coupable de supercherie, et dire de lui ce qu'Azarias aurait dit de lui-même. « In hac historia » dit Vincenzi, (sess. quarta Conc. Trid. vindicata III, 8,) « angelus ad Tobiam venit, cum eo alloquitur, via incedit, manducat; ideoque cujusdam viri vultum protendebat. Hoc sub intuitu angelus, dum ait se esse Azariam magni Ananiæ filium, non mentitur, cum species humana ab eo sumpta, persona erat vera Azariæ, ac in omnibus, ut ille ipse vir, actus humanos perficiebat. Cum vero ministerio suo functus fuerit Raphaël et Tobiæ dixerit, se angelum Dei esse, persona Azariæ evanuit, actio humana cessavit et invisibilis hominibus factus, ante thronum Dei in cœlo versatur. » Ainsi le Sauveur, après sa résurrection, se montra à Madeleine sous la figure d'un jardinier, et aux disciples d'Emmaüs sous la forme d'un voyageur, parlant, agissant comme un jardinier et comme un voyageur.

19. — Le texte gr. est plus explicite, il dit : « Je connaissais Ananias et Nathan, les deux fils du grand Semelias et ils vinrent avec moi à Jérusalem et y prièrent avec moi, et ne se laissèrent pas entraîner dans les sentiers de l'erreur; vos frères étaient des hommes vaillants; vous êtes issu d'une noble race, soyez le bienvenu. Et il lui dit : Je vous

20. Dixit autem illi angelus : Ego sanum ducam, et sanum tibi reducam filium tuum,

21. Respondens autem Tobias, ait : Bene ambuletis, et sit Deus in itinere vestro, et angelus ejus comitetur vobiscum.

22. Tunc paratis omnibus, quæ erant in via portanda, fecit Tobias vale patri suo et matri suæ, et ambulaverunt ambo simul.

23. Cumque profecti essent, cœpit mater ejus flere, et dicere : Baculum senectutis nostræ tulisti, et transmisisti a nobis.

Infr. 10, 4.

24. Numquam fuisset ipsa pecunia, pro qua misisti eum !

25. Sufficiebat enim nobis paupertas nostra, ut divitias computaremus hoc, quod videbamus filium nostrum.

26. Dixitque ei Tobias : Noli flere, salvus perveniet filius noster, et salvus revertetur ad nos, et oculi tui videbunt illum.

27. Credo enim quod angelus Dei bonus comitetur ei, et bene disponat omnia, quæ circa eum geruntur, ita ut cum gaudio revertatur ad nos.

28. Ad hanc vocem cessavit mater ejus flere, et tacuit.

20. Et l'ange lui dit : Je conduirai ton fils sain et sauf, et je te le ramènerai sain et sauf.

21. Et Tobie répondit: Faites bon voyage et que Dieu soit dans votre chemin et que son ange vous accompagne.

22. Alors, toutes les choses, qui devaient être emportées dans le voyage, ayant été préparées, Tobie dit adieu à son père et à sa mère, et ils se mirent en route tous deux ensemble.

23. Et lorsqu'ils furent partis, la mère se mit à pleurer et à dire : Tu nous ôtes le soutien de notre vieillesse, et tu l'as éloigné de nous.

24. Plût à Dieu que cet argent pour lequel tu l'as envoyé, n'eût jamais existé.

25. Car notre pauvreté nous suffisait, et nous pouvions regarder comme un trésor de voir notre fils.

26. Et Tobie lui dit : Ne pleures point, notre fils arrivera sain et sauf et il reviendra vers nous sain et sauf, et tes yeux le verront.

27. Car je crois que le bon ange de Dieu l'accompagne, et qu'il dispose bien tout ce qui le concerne, en sorte qu'il reviendra vers nous avec joie.

28. A cette parole sa mère cessa de pleurer, et elle se tût.

---

donnerai comme salaire une drachme par jour, et le nécessaire de la même manière qu'à mon fils, et vous, vous irez avec mon fils. Manuscrit du Sin.

21. — *Comitetur vobiscum* et ℣. 27 *comitetur ei,* expressions peu correctes, que l'on rencontre dans la Vulgate, et qui sont dérivées des constructions gr. ou hebr. : ἕπεσθαι σύν (Homère) et τινί, au lieu de « comitari aliquem. »

22. — *Fecit Tobias vale,* non pas *jussit valere,* comme dit Reusch, mais *il dit adieu.* Cela ressort du texte gr. : καὶ ἐφίλησεν τὸν πατέρα αὐτοῦ καὶ τὴν μήτερα ; et osculatus est patrem etc. — Le texte grec ajoute : « et le chien du jeune homme sortit avec eux. »

24, 25. — On pourrait traduire ces deux versets par cette vulgaire expression : l'argent est l'argent, mais notre fils est notre fils, et l'argent est une vile poussière en comparaison de notre fils; περίψημα, dit le gr., c'est-à-dire la poussière des pièces d'argent.

27. — Cfr. Ps. xc, 11.

CHAPITRE VI

Le jeune Tobie se met en route, en compagnie de l'ange Raphaël, (℣. 1). — Au soir du premier jour, il aperçoit, dans le fleuve, un poisson énorme, dont il s'effraie d'abord, mais qu'il tire au rivage, sur la parole de l'Ange, (℣℣. 2-4). — Raphaël explique à Tobie la vertu du cœur et du fiel du poisson contre les attaques du démon, et celle du foie, pour guérir les maladies des yeux, (℣℣. 5-9).— Arrivés à Ragès, au pays des Mèdes, l'Ange conseille à Tobie de s'arrêter chez Raguel, un de ses parents éloignés, de demander en mariage Sara, la fille de Raguel, (℣℣. 10-13). — Tobie présente quelques objections à ce projet de mariage et exprime la crainte qu'il ne lui arrive malheur, comme aux sept premiers maris de Sara, (℣℣. 14-15). — Mais l'Ange le rassure et lui indique ce qu'il devra faire pour triompher du démon, (℣℣. 16-22).

1. Tobie partit donc, et son chien le suivit, et il s'arrêta pour sa première halte près du fleuve du Tigre.

2. Et il sortit pour laver ses pieds, et voici qu'un énorme poisson s'avança pour le dévorer.

3. Tobie effrayé s'écria d'une voix forte, disant : Seigneur, il me saisit.

1. Profectus est autem Tobias, et canis secutus est eum, et mansit prima mansione juxta fluvium Tigris.

2. Et exivit ut lavaret pedes suos, et ecce piscis immanis exivit ad devorandum eum.

3. Quem expavescens Tobias clamavit voce magna, dicens : Domine, invadit me.

Chap. vi. — 1. — *Juxta fluvium Tigris.* Ninive, d'où Tobie était parti, était située sur le Tigre, Gutberlet p. 185. On se demande comment, le soir, ils se trouvèrent auprès du même fleuve, d'autant plus que les LXX disent : ἦλθον ἐπὶ τὸν Τίγριν, *pervenerunt ad Tigrim,* ce qui indique qu'ils n'avaient pas côtoyé le fleuve, mais qu'ils l'atteignirent. Quelques interprètes, entre autres Celada, ont expliqué cette difficulté en disant que, Ninive ayant trois journées de marche en diamètre, il n'était pas étonnant d'employer une journée pour arriver au fleuve. Il nous semble que c'est là un commentaire peu acceptable, d'autant plus que Ninive était située sur la rive gauche du Tigre, c'est-à-dire vers l'Est, et que les voyageurs, se dirigeant vers Ragès ou Ecbatane, qui sont également situées à l'Est ou au Sud-Est, ne devaient pas prendre à Ninive la direction du Tigre. Reusch prétend que le Tigre pouvant faire une courbe en sortant de Ninive, les voyageurs ont pu atteindre cette courbe au bout de la première journée de marche. Or, il est démontré que le Tigre, quittant Ninive, coulait droit vers le Sud, sans courbure, durant la longueur d'un degré géographique. Riess, Atlas de la Bible. Ne serait-il pas préférable de se ranger à l'avis de Fritzsche qui, citant Herod. v, 52, où il est dit que deux confluents du Tigre, le grand et le petit Zab, s'appelaient indifféremment le Tigre ; c'est à l'un de ces deux confluents, qui se trouvaient sur la rive droite du Tigre, par conséquent dans la direction d'Ecbatane, que les voyageurs parvinrent, au bout de la première journée de marche.

2. — *Exivit ut lavaret pedes,* gr. κατέβη c'est-à-dire il descendit de l'endroit qu'ils avaient choisi pour y passer la nuit. — *Exivit* It. exsiliit, Gr. ἀνεπήδησε. — *Piscis immanis,* il nous paraît absolument inutile de rechercher quel était ce poisson, si c'était une baleine, ou un crocodile, ou un requin, ou, ce qui est plus communément admis, si c'était un poisson de la section des *Gobioïdes* qui forment la douzième famille des *Acanthopterygiens,* dans la méthode de Cuvier. Le texte sacré ne nous donne absolument aucune indication pour arriver à une preuve concluante.— *Ad devorandum eum.* Les adversaires du livre de Tobie, parmi lesquels de Wette, ont trouvé une impossibilité à ce que Tobie jetât sur le rivage un poisson assez grand pour le dévorer. Mais ces paroles ne sont que l'expression du sentiment de Tobie, en voyant le poisson ; il ne s'ensuit pas du tout de là que le poisson eut pû le dévorer.

3. — *Domine, invadit me,* ce cri de détresse de Tobie indique bien évidemment qu'il ne considérait déjà plus son compagnon de

4. Et dixit ei angelus : Apprehende branchiam ejus, et trahe eum ad te. Quod cum fecisset, attraxit eum in siccum, et palpitare cœpit ante pedes ejus.

5. Tunc dixit ei angelus : Exentera hunc piscem, et cor ejus, et fel, et jecur repone tibi; sunt enim hæc necessaria ad medicamenta utiliter.

6. Quod cum fecisset, assavit carnes ejus, et secum tulerunt in via; cætera salierunt, quæ sufficerent eis, quousque pervenirent in Rages civitatem Medorum.

7. Tunc interrogavit Tobias angelum, et dixit ei : Obsecro te, Azaria frater, ut dicas mihi, quod remedium habebant ista, quæ de pisce servare jussisti?

8. Et respondens angelus, dixit ei : Cordis ejus particulam si super carbones ponas, fumus ejus extricat omne genus dæmoniorum, sive a viro, sive a muliere, ita ut ultra non accedat ad eos.

4. Et l'ange lui dit : Prends-le par les ouïes, et tire-le à toi; ce qu'ayant fait, il le tira sur la terre sèche, et le poisson commença à se débattre à ses pieds.

5. Alors l'ange lui dit : Vide ce poisson, et conserves-en le cœur, le fiel et le foie, parce qu'ils servent pour des remèdes très-utiles.

6. Ce qu'ayant fait, il fit rôtir la chair, et ils l'emportèrent avec eux pour la route; ils salèrent le reste, qui devait suffire jusqu'à ce qu'ils parvinssent à Ragès ville des Mèdes.

7. Ensuite Tobie interrogea l'ange, et lui dit : Mon frère Azarias, je te conjure de me dire quelle est la vertu curative que possède ce que tu m'as commandé de garder de ce poisson.

8. Et l'ange, lui répondant, lui dit: Si tu mets une petite partie du cœur sur des charbons, sa fumée chasse toute espèce de démons, soit d'un homme, soit d'une femme, en sorte qu'ils ne s'en approchent plus dans la suite.

---

voyage comme un mercenaire ordinaire, mais comme un protecteur et un mentor; ainsi les apôtres battus par la tempête crièrent vers Jésus : *Domine, salva nos*, Matth. VIII, 25.

4. — *Palpitare cœpit* pour *palpitavit*.

5. — *Sunt enim hæc necessaria ad medicamenta utiliter*, It. dit *utilia*, et on doit en effet se demander si S. Jérôme n'a pas écrit « utilia » qui a été corrompu en la singulière expression de « utiliter » : ἐστὶν γὰρ εἰς φάρμακον χρήσιμον. Manuscrit Sin.

6. — *Assavit carnes ejus*, c'est-à-dire une certaine partie, puisque plus loin *cætera salierunt*. — *In Rages*, comme plus haut III, 7; le texte gr. dit Ἐκβατάνοις au lieu de *Rages*.

7. — *Tunc*, non pas immédiatement après la pêche de poisson, mais plus tard. La conversation rapportée dans ce verset et suiv. ou au moins depuis le ℣. 10, eut lieu le jour de l'arrivée des voyageurs chez Raguel. Cela ressort du texte grec qui termine le ℣. 6 « et ambo uno itinere perrexerunt donec Ecbatanis appropinquarent. » ℣. 7. *Tunc* etc.

8. — *Cordis*, ℣. 19 et VIII, 2 disent *Jecoris* au lieu de *cordis*, le gr. dit partout *le cœur et le foie*; cela indique que l'Ange a voulu attribuer à la fumée du cœur aussi bien qu'à celle du foie la vertu de chasser le démon. — *Extricat omne genus dæmoniorum*. Cfr. VIII, 3. Il est difficile d'indiquer quelle était la nature de l'action de cette fumée sur le démon. « Certum est » dit Estius « nullam rem mere corpoream posse naturaliter agere in creaturam spiritualem, qualis est dæmon. Itaque partes istæ cordis et jecoris aut fumus ex eis procedens nihil omnino naturaliter agere potuit in dæmonem, victum ejus debilitando aut prorsus impediendo ». Corn. d'après Serarius, etc, pense « fumum cordis piscis expulsisse dæmonem inchoate, vi naturali, sed complete vi angelica et cœlesti. Naturali, nimirum impediendo actionem dæmonis, per dispositionem contrariam, quomodo musica Davidis impediebat agitationem Saulis per dæmonem. » L'historien Josèphe, Antiquités, VIII, 2-3, rapporte qu'Eléazar guérissait les possédés en leur faisant sentir certaines racines. Du reste, VIII, 2 et 3 montrent bien que la fumée du cœur n'avait pas par elle-même la vertu de chasser le démon, car c'est l'ange qui s'empara du démon, et le *relégua* en Egypte.

9. — *In quibus fuerit albugo*, Cfr. II, 11.

9. Et le fiel sert à oindre les yeux qui ont l'albugo et il les guérit.

10. Et Tobie lui dit : Où veux-tu que nous nous arrêtions?

11. Et l'ange répondant lui dit : Il y a ici un homme du nom de Raguel, ton parent et de ta tribu : Et il a une fille du nom de Sara, et il n'a pas de fils ni aucune autre fille que celle-là.

12. Tout son bien te sera dû, et il faut que tu la prennes pour épouse.

13. Demande-la donc à son père, et il te la donnera en mariage.

14. Alors Tobie répondit et dit : j'ai entendu dire qu'elle avait déjà épousé sept maris, et qu'ils sont morts, et j'ai entendu dire ceci aussi qu'un démon les avait tués.

15. Je crains donc que la même chose ne m'arrive à moi-même, et que, comme je suis fils unique de mes parents, je ne précipite leur vieillesse par le chagrin au tombeau.

16. Alors l'ange Raphaël lui dit : Ecoute-moi, et je t'apprendrai quels sont ceux sur qui le démon peut prévaloir.

17. Ce sont ceux qui s'engagent dans le mariage de manière à exclure Dieu d'eux et de leur cœur, et

9. Et fel valet ad ungendos oculos, in quibus fuerit albugo, et sanabuntur.

10. Et dixit ei Tobias : Ubi vis ut maneamus?

11. Respondensque angelus, ait : Est hic Raguel nomine, vir propinquus de tribu tua, et hic habet filiam nomine Saram, sed, neque masculum, neque feminam ullam habet aliam præter eam.

12. Tibi debetur omnis substantia ejus, et oportet eam te accipere conjugem.

Num. 27, 8 *et* 36, 8.

13. Pete ergo eam a patre ejus, et dabit tibi eam in uxorem.

14. Tunc respondit Tobias, et dixit : Audio quia tradita est septem viris, et mortui sunt : sed et hoc audivi, quia dæmonium occidit illos.

15. Timeo ergo, ne forte et mihi hæc eveniant; et cum sim unicus parentibus meis, deponam senectutem illorum cum tristitia ad inferos.

16. Tunc angelus Raphael dixit ei : Audi me, et ostendam tibi qui sunt, quibus prævalere potest dæmonium.

17. Hi namque qui conjugium ita suscipiunt, ut Deum a se et a sua mente excludant, et suæ libidini ita

---

Toute l'antiquité croyait à l'efficacité du fiel de certains poissons dans les maladies des yeux, et on attribuait à une permission expresse de Dieu cette vertu curative.

10. — *Ut maneamus*, c'est-à-dire pernoctemus. Cfr. ℣. 19.

11. — *Neque masculum neque feminam ullam habet aliam præter eam*, c'est-à-dire que non-seulement Sara est fille unique, mais encore que Raguel n'a plus absolument aucun proche parent, ce qui mettait Tobie dans la possibilité, et même dans la nécessité, comme parent éloigné, à défaut de parents plus proches, d'épouser Sara.

12. — Cfr. Nombr. XXXVI.

14. — *Audio quia*, les Juifs étant en relations continuelles les uns avec les autres, Tobie pouvait avoir entendu conter l'étrange histoire de Sara. La mort singulière des sept maris de cette femme, décédés tous dans la nuit des noces, avait accrédité la croyance à une intervention diabolique, et Tobie rapporte ici ce qu'il avait entendu dire.

16. — *Qui sunt quibus prævalere potest dæmonium*, c'est-à-dire qu'ils sont ceux sur qui Dieu accorde au démon une pareille puissance.

17. — *Ut Deum a sua mente excludant*, le contraire de IV, 6, *in mentem habeto Deum*. — *Sicut equus et mulus quibus non est intellectus*. Le cheval et le mulet sont le symbole de la passion brutale, Cfr. Jér. V, 8 et Ezech. XXIII, 20, puis ils personnifient aussi

ST. BASIL'S SEMINARY LIBRARY

vacent, sicut equus et mulus, quibus non est intellectus, habet potestatem dæmonium super eos.

18. Tu autem cum acceperis eam, ingressus cubiculum, per tres dies continens esto ab ea, et nihil aliud, nisi orationibus vacabis cum ea.

19. Ipsa autem nocte, incenso jecore piscis, fugabitur dæmonium.

20. Secunda vero nocte, in copulatione sanctorum patriarcharum admitteris.

21. Tertia autem nocte benedictionem consequeris, ut filii ex vobis procreentur incolumes.

22. Transacta autem tertia nocte, accipies virginem cum timore Domini, amore filiorum magis quam libidine ductus, ut in semine Abrahæ benedictionem in filiis consequaris.

qui ne pensent qu'à leur passion, comme le cheval, et le mulet, qui sont sans intelligence; sur ceux-là le démon a pouvoir.

18. Mais toi, lorsque tu l'auras épousée, étant entré dans la chambre, vis avec elle dans la continence pendant trois jours, et ne songe à autre chose qu'à prier Dieu avec elle.

19. Et la même nuit, mets le feu au foie du poisson, et le démon s'enfuira.

20. Et la seconde nuit, tu seras admis dans la société des saints patriarches.

21. Et la troisième nuit, tu recevras la bénédiction, afin qu'il naisse de vous des enfants sans infirmité.

22. La troisième nuit passée, tu recevras cette jeune fille dans la crainte du Seigneur, guidé bien plus par le désir d'avoir des enfants, que par la passion, afin que tu obtiennes dans vos enfants la bénédiction promise à la race d'Abraham.

---

l'inintelligence qui ne se laisse pas guider par la raison, comme dit Ps. XXXI, 9 : *Nolite fieri sicut equus et mulus, quibus non est intellectus, in camo et fræno maxillas eorum constringe qui non approximant ad te.*

18. — *Acceperis eam,* c'est-à-dire *conjugem,* comme ℣. 12.

20. — *In copulatione... admitteris,* pour *in copulationem.* Cfr. VII, 13, *in conspectu* pour *in conspectum.* Ce verset signifie : A la seconde nuit, vous deviendrez participant des promesses de bénédiction faites aux patriarches concernant leur postérité.

22. — *Amore filiorum magis,* etc. Cfr. VIII, 9. — *Ut in semine Abrahæ,* etc. Cfr. Gen. XIII, 16 et XXII, 17.

CHAPITRE VII

Les deux voyageurs arrivent chez Raguel, qui les reçoit cordialement, (℣. 1). — Il reconnaît dans Tobie, les traits de son père et lui demande d'où il est, (℣℣. 2-4). — L'ange déclare qu'il est le fils de Tobie, et Raguel l'embrasse avec larmes, et Anna et Sara se mettent à pleurer, (℣℣. 5-8). — Raguel fait préparer un festin, (℣. 9). — Tobie refuse de s'y asseoir, avant qu'il lui ait accordé sa fille en mariage, (℣. 10). — Raguel hésite d'abord, mais, l'ange le rassure, et le mariage est célébré, (℣℣. 11-20).

1. Or, ils entrèrent chez Raguel, et Raguel les reçut avec joie.

2. Et Raguel, regardant Tobie, dit à Anne sa femme : Comme ce jeune homme ressemble à mon cousin!

3. Et après qu'il eut remarqué cela, il dit : d'où êtes-vous, jeunes gens nos frères? Ils lui répondirent : Nous sommes de la tribu de Nephthali, de la captivité de Ninive.

4. Et Raguel leur dit : Connaissez-vous Tobie mon frère? Ils lui dirent : Nous le connaissons.

5. Et comme Raguel en disait beaucoup de bien, l'ange lui dit : Tobie dont tu nous parles est le père de celui-ci.

6. Et Raguel se précipita vers lui, et l'embrassa avec larmes. et pleurant à son cou,

7. Il dit : Sois béni, mon fils, car tu es le fils d'un bon et du meilleur des hommes.

8. Et Anne sa femme et Sara leur fille pleurèrent.

1. Ingressi sunt autem ad Raguelem, et suscepit eos Raguel cum gaudio.

2. Intuensque Tobiam Raguel, dixit Annæ uxori suæ : Quam similis est juvenis iste consobrino meo!

3. Et cum hæc dixisset, ait : Unde estis juvenes fratres nostri? At illi dixerunt : Ex tribu Nephthali sumus, ex captivitate Ninive.

4. Dixitque illis Raguel : Nostis Tobiam fratrem meum? Qui dixerunt : Novimus.

5. Cumque multa loqueretur de eo, dixit angelus ad Raguelem : Tobias, de quo interrogas, pater istius est.

6. Et misit se Raguel, et cum lacrymis osculatus est eum, et plorans supra collum ejus,

7. Dixit : Benedictio sit tibi, fili mi, quia boni et optimi viri filius es.

8. Et Anna uxor ejus, et Sara ipsorum filia, lacrymatæ sunt.

Chap. vii. — 1. — *Suscepit eos Raguel.* D'après l'un des textes grecs, c'est Sara qui la première rencontre les voyageurs et qui les introduit auprès de Raguel.

2. — *Annæ.* Les textes grecs disent Ἔδνα, en hébr. עדנה, c'est-à-dire « deliciæ ». — Fagi. explique dans son texte hébr. qu'il a lu Adnah, d'où on a pu faire Annah et Anna. — *Consobrino meo.* C'est le vieux Tobie. Les autres textes ajoutent le nom de Tobie.

3. — *Ex captivitate Ninive.* l'It. dit *ex captivis Ninive.* Cfr. I Esdr. ii, 1.

4. — *Fratrem meum,* c'est-à-dire mon parent.

6. — *Misit se,* sous-entendu « ad eum amplexandum », Gr. ἀνεπήδησε, c'est-à-dire avec It. « exsiliit. »

7. — *Benedictio sit tibi.* Cfr. ix, 9. — *Boni et optimi,* excellente trad. du grec τοῦ καλοῦ καὶ ἀγαθοῦ, et dont la Vulg. ne se sert que dans ce seul endroit. Cfr. aussi Luc, viii, 15. — Le texte gr. ajoute au vers. 7. : « Quum autem audivisset Tobiam oculis esse orbatum, doluit et flevit; simulque Edna uxor ejus et Sara filia collachrymarunt. »

9. — *Postquam autem locuti sunt,* l'It. dit, « loti sunt », le gr. ἐλουσάντο et il n'est pas improbable que S. Jérôme ait écrit lui aussi

9. Postquam autem locuti sunt, præcepit Raguel occidi arietem, et parari convivium; cumque hortaretur eos discumbere ad prandium,

10. Tobias dixit : Hîc ego hodie non manducabo neque bibam, nisi prius petitionem meam confirmes, et promittas mihi dare Saram filiam tuam.

11. Quo audito verbo, Raguel expavit, sciens quid evenerit illis septem viris, qui ingressi sunt ad eam, et timere cœpit ne forte et huic similiter contingeret; et cum nutaret, et non daret petenti ullum responsum,

12. Dixit ei angelus : Noli timere dare eam isti, quoniam huic timenti Deum debetur conjux filia tua; propterea alius non potuit habere illam.

13. Tunc dixit Raguel : Non dubito quod Deus preces et lacrymas meas in conspectu suo admiserit.

14. Et credo quoniam ideo fecit vos venire ad me, ut ista conjungeretur cognationi suæ secundum legem Moysi; et nunc noli dubium gerere quod tibi eam tradam.

Num. 36, 6.

15. Et apprehendens dexteram filiæ suæ, dextræ Tobiæ tradidit, dicens : Deus Abraham, et Deus Isaac, et Deus Jacob vobiscum sit, et ipse

9. Et après qu'ils eurent parlé, Raguel ordonna de tuer un bélier, et de préparer le festin; et comme il les engageait à s'asseoir pour le repas,

10. Tobie dit : Je ne mangerai ni ne boirai ici, aujourd'hui, que tu ne m'aies accordé auparavant ma demande, et que tu ne me promettes de me donner Sara ta fille pour femme.

11. Raguel ayant entendu cette parole, fut saisi de frayeur, sachant ce qui était arrivé aux sept maris qui s'étaient approchés d'elle; et il commença à craindre que la même chose n'arrivât aussi à celui-ci, et comme il hésitait et ne donnait pas de réponse à celui qui le priait,

12. L'ange lui dit : Ne crains point de la donner à celui-ci, car c'est à lui, qui craint Dieu, que ta fille doit appartenir comme épouse : et c'est pourquoi nul autre n'a pu la posséder.

13. Alors Raguel dit : Je ne doute point que Dieu ait admis en sa présence mes prières et mes larmes.

14. Et je crois qu'il t'a fait venir à moi, afin que cette fille épousât son parent, suivant la loi de Moïse; et maintenant, ne doute pas que je te la donne.

15. Et prenant la main droite de sa fille, il la mit dans la main droite de Tobie, en disant : Que le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, et le

---

loti, dont, par de mauvaises abréviations, on a pu faire *locuti.*

10. — *Nisi prius petitionem meam confirmes.* Partout la Vulgate dit *petitionem dare* ou *implere,* c'est-à-dire accorder une demande. Comparer ce vers. à Gen. XXIV, 33.

11. — *Quid evenerit illis septem viris,* etc. Cfr. III, 8.

12. — Cfr. VI, 12 et 13.

13. — Comparer, Ps. LXXXVII, 3.

14. — *Cognationi suæ* pour *cognato suo.* — *Secundum legem Moysi.* Cfr. Nomb. XXVII, 8 et suiv., XXXVI, 8.

15. — De tous les passages de l'Ancien Testament, ce verset et le suivant sont ceux qui nous donnent la description la plus détaillée des mariages juifs. Ils étaient célébrés en présence du père de famille qui mettait la main de l'épouse dans la main du mari et qui formulait un souhait de bénédiction. — Au lieu de ces nombreuses cérémonies employées de nos jours dans les mariages des israélites, et des sept bénédictions qui leur sont données par le rabbin, leurs ancêtres n'employaient qu'une seule bénédiction formulée par le père de famille. Cfr. Gen. XXIV, 60 et Ruth, IV, 11. —

Dieu de Jacob soit avec vous, que lui-même vous unisse, et qu'il accomplisse sa bénédiction en vous.

16. Et ayant pris du papier, ils écrivirent l'acte du mariage.

17. Et après cela, ils mangèrent bénissant Dieu.

18. Et Raguel appela auprès de lui Anne sa femme, et lui ordonna de préparer une autre chambre.

19. Et elle y introduisit Sara sa fille, et elle pleura.

20. Et elle lui dit : Aie bon courage, ma fille : Que le Seigneur du ciel te comble de joie, au lieu du chagrin que tu as éprouvé.

conjungat vos, impleatque benedictionem suam in vobis.

16. Et accepta charta, fecerunt conscriptionem conjugii.

17. Et post hæc epulati sunt, benedicentes Deum.

18. Vocavitque Raguel ad se Annam uxorem suam, et præcepit ei ut præpararet alterum cubiculum.

19. Et introduxit illuc Saram filiam suam, et lacrymata est.

20. Dixitque ei : Forti animo esto, filia mea; Dominus cœli det tibi gaudium pro tædio quod perpessa es.

CHAPITRE VIII

Conformément aux presciptions de l'ange, Tobie, étant entré dans la chambre nuptiale, brûle sur des charbons une partie du foie du poisson, (℣. 1-2). — Raphaël saisit le démon et le relègue dans la Haute-Egypte, (℣. 3). — Tobie et Sara se mettent en prière, (℣℣. 4-10). — Raguel creuse une fosse pour y enterrer Tobie, au cas où il lui serait arrive malheur, (℣℣. 11-13). — Il envoie une servante pour prendre des nouvelles des jeunes époux, et, en apprenant qu'ils sont en parfaite santé, il remercie le Seigneur, (℣℣. 14-20) — Et, transporté de joie, il prépare un festin, auquel il convie ses voisins et ses amis, (℣℣. 21-22). — Il prie Tobie de demeurer encore deux semaines chez lui, lui donne la moitié de son bien, et l'institue héritier pour l'autre moitié, (℣℣. 23-24).

1. Et après qu'ils eurent soupé, ils introduisirent le jeune Tobie auprès d'elle.

2. Puis Tobie, se ressouvenant des paroles de l'ange, tira de son sac une partie du foie, et la mit sur des charbons ardents.

3. Alors l'ange Raphaël saisit le

1. Postquam vero cœnaverunt, introduxerunt juvenem ad eam.

2. Recordatus itaque Tobias sermonum angeli, protulit de cassidili suo partem jecoris posuitque eam super carbones vivos.

3. Tunc Raphael angelus appre-

Dexteræ Tobiæ tradidit « dexteram filiæ » et non pas « filiam ».

16. — Les contrats de mariage n'avaient d'autre effet que de régler les questions de patrimoine, nulle part la loi ne les exigeait.

18. — *Ut præpararet alterum cubiculum,* une autre chambre que celle où les sept maris étaient morts.

19. — *Et lacrymata est,* sc. Sara; cela ressort du verset suivant où Anna la console.

20. — *Forti animo esto.* Cfr. v, 13. — *Pro tædio,* en gr. λυπή. Cfr. Ps. CXVIII, 28 et Marc, XIV, 33.

CHAP. VIII. — 1. — *Cassidilis* ou *cassidile,* de « cassis-idis », le casque, Gutburlet, pag. 225; et non pas de « cassis-cassis » le filet, ce dernier mot étant d'origine récente, signifie le sac de voyage qui avait la forme d'un casque, *de sacculo,* dit It. et le manuscrit du Sinaï, ἐκ τοῦ βαλανίου. — *Partem jecoris,* les autres textes disent une partie du foie et du cœur.

3. — *Apprehendit dæmonium,* etc. Raphaël,

hendit dæmonium, et religavit illud in deserto superioris Ægypti.

4. Tunc hortatus est virginem Tobias, dixitque ei : Sara, exsurge, et deprecemur Deum hodie et cras, et secundum cras; quia his tribus noctibus Deo jungimur; tertia autem transacta nocte, in nostro erimus conjugio;

5. Filii quippe sanctorum sumus, et non possumus ita conjungi, sicut gentes quæ ignorant Deum.

6. Surgentes autem pariter, instanter orabant ambo simul, ut sanitas daretur eis.

7. Dixitque Tobias : Domine Deus patrum nostrorum, benedicant te cœli et terræ, mareque et fontes, et flumina, et omnes creaturæ tuæ quæ in eis sunt.

8. Tu fecisti Adam de limo terræ, dedistique ei adjutorium Hevam.

Gen. 2, 7.

9. Et nunc, Domine, tu scis, quia non luxuriæ causa accipio sororem meam conjugem, sed sola posteritatis dilectione, in qua benedicatur nomen tuum in sæcula sæculorum.

10. Dixit quoque Sara : Miserere nobis, Domine, miserere nobis, et consenescamus ambo pariter sani.

11. Et factum est circa pullorum

démon et le lia dans le désert de la Haute-Egypte.

4. Alors Tobie exhorta la jeune fille, et lui dit : Sara, lève-toi, et prions Dieu aujourd'hui, et demain, et après-demain, parce que durant ces trois nuits, nous nous unirons à Dieu, et, après la troisième nuit passée, nous vivrons dans notre mariage.

5. Car nous sommes les enfants des saints, et nous ne pouvons pas nous unir comme les nations qui ignorent Dieu.

6. S'étant donc levés ensemble, ils prièrent Dieu instamment, afin qu'il leur accordât le salut.

7. Et Tobie dit : Seigneur Dieu de nos pères, que le ciel et la terre et la mer et les fontaines et les fleuves, et toutes les créatures qu'ils renferment, te bénissent.

8. Tu as fait Adam du limon de la terre, et tu lui as donné Eve pour compagne.

9. Et maintenant, Seigneur, tu sais que ce n'est point pour cause de luxure, que je prends ma sœur pour épouse, mais dans le seul espoir d'une postérité dans laquelle ton nom soit béni dans tous les siècles des siècles.

10. Sara dit aussi : Aie pitié de nous, Seigneur, aie pitié de nous, et permets que nous vieillissions tous deux dans une parfaite santé.

11. Et il arriva vers le chant du

---

l'ange du Seigneur, intervient avec la puissance que Dieu lui a donnée sur le démon ; il le lie, en le confinant dans un certain endroit et en lui retirant le pouvoir qu'il avait de nuire aux hommes et de les séduire (Aug.). Combien de temps reste-t-il ainsi lié? Rien dans le texte ne l'indique. Il est certain cependant qu'il ne revint plus auprès de Sara de Tobie. Cfr. VI, 8. — *In deserto Ægypti*, c'est-à-dire de l'Egypte méridionale. Cfr. I, 1. *In superioribus Galilææ*. Ce désert était la Thébaïde où vécurent dans la suite tant de saints solitaires. Sur le séjour du démon dans des contrées désertes et arides, Cfr. Is. XXXIV, 14 et Matth. XII, 43 ; voir aussi les exorcismes du rituel romain.

4. — *Secundum cras*, c'est-à-dire, *post crastinum*. — *Jungimur Deo* est mis par opposition à *in nostro erimus conjugio*.

5. — *Filii quippe sanctorum sumus*, Cfr. II, 18, — *Gentes quæ ignorant Deum*. Cfr. I Thess. IV, 4 et suiv.

7. — Cfr. Dan. III, 57. — Le pluriel *terræ* par analogie à *cœli*.

8. — Cfr. Gen. II, 18.

9. — Tobie énonce ici le but surnaturel du mariage, qui est la propagation des hommes qui viennent au monde pour glorifier Dieu.

coq, que Raguel ordonna qu'on fît venir ses serviteurs, et ils s'en allèrent avec lui pour creuser une fosse.

12. Car il disait : Il pourrait lui être arrivé la même chose qu'aux sept autres maris qui sont entrés auprès d'elle.

13. Et lorsqu'ils eurent préparé la fosse, Raguel étant revenu auprès de sa femme, lui dit :

14. Envoie une de tes servantes et qu'elle voie s'il est mort, afin que je l'enterre avant que le jour luise.

15. Or, celle-ci envoya une de ses servantes, qui étant entrée dans la chambre, les trouva sains et saufs, dormant ensemble.

16. Et étant retournée, elle annonça cette bonne nouvelle. Et ils bénirent le Seigneur, savoir Raguel et Anne son épouse.

17. Et ils dirent : Nous te bénissons, Seigneur, Dieu d'Israël, parce qu'il n'est pas arrivé ce que nous craignions.

18. Car tu as exercé envers nous ta miséricorde; tu as éloigné de nous l'ennemi qui nous persécutait.

19. Tu as eu pitié de ces deux enfants uniques. Fais, Seigneur, qu'ils te bénissent encore davantage et qu'ils t'offrent le sacrifice de louange pour leur conservation; afin que toutes les nations connaissent que toi seul es Dieu sur toute la terre.

cantum, accersiri jussit Raguel servos suos, et abierunt cum eo pariter ut foderent sepulcrum.

12. Dicebat enim : Ne forte simili modo evenerit ei, quo et cæteris illis septem viris qui sunt ingressi ad eam.

13. Cumque parassent fossam, reversus Raguel ad uxorem suam dixit ei :

14. Mitte unam ex ancillis tuis, et videat si mortuus est, ut sepeliam eum antequam illucescat dies.

15. At illa misit unam ex ancillis suis. Quæ ingressa cubiculum, reperit eos salvos et incolumes, secum pariter dormientes.

16. Et reversa, nuntiavit bonum nuntium ; et benedixerunt Dominum, Raguel videlicet, et Anna uxor ejus,

17. Et dixerunt : Benedicimus te, Domine Deus Israel, quia non contigit quemadmodum putabamus.

18. Fecisti enim nobiscum misericordiam tuam, et exclusisti a nobis inimicum persequentem nos.

19. Misertus es autem duobus unicis. Fac eos, Domine, plenius benedicere te; et sacrificium tibi laudis tuæ et suæ sanitatis offerre, ut cognoscat universitas gentium, quia tu es Deus solus in universa terra.

---

11. — *Circa pullorum cantum,* c'est-à-dire, gallicinium, Marc, XIII, 35, dit *galli cantus.*

12. — *Dicebat enim,* sous-entendu *in corde suo.* Luc, XII, 45.

13. — Afin de se soustraire, lui et sa fille, aux mauvais propos du monde au cas où le huitième mari de Sara serait mort comme les sept autres, Raguel creuse une fosse. Par ces temps où la rencontre du cadavre d'un Israélite gisant dans la rue, n'était pas une chose rare, il était évidemment facile de faire disparaître dans une fosse le corps d'un étranger arrivé le soir et que personne ne connaissait.

15. — *Quæ ingressa cubiculum,* l'Ital dit : *Et accensa lucerna aperuit ostium et intravit.*

16. — *Nuntiavit bonum nuntium* Ital. : « nuntiavit », *illum* vivere et nihil mali passum.

18. — *Fecisti enim nobiscum* etc. Cfr. XII, 6, XIII, 8, Judith. VIII, 17, Ps. CXVIII, 124.

19. — *Duobus unicis,* Tobie était fils unique VI, 15, et Sara était fille unique, VI, 11. — *Plenius benedicere te,* Ital. dit : « Fac cum illis, Domine, misericordiam et da sanitatem et consumma vitam eorum cum misericordia et lætitia ». — *Sacrificium tibi laudis tuæ et suæ sanitatis offerre,* il n'est pas question ici d'un sacrifice proprement dit que les Juifs ne pouvaient pas offrir pendant leur capti-

20. Statimque præcepit servis suis Raguel, ut replerent fossam quam fecerant, priusquam elucesceret.

21. Uxori autem suæ dixit ut instrueret convivium, et præpararet omnia, quæ in cibos erant iter agentibus necessaria.

22. Duas quoque pingues vaccas, et quatuor arietes occidi fecit, et parari epulas omnibus vicinis suis, cunctisque amicis.

23. Et adjuravit Raguel Tobiam, ut duas hebdomadas moraretur apud se.

24. De omnibus autem quæ possidebat Raguel, dimidiam partem dedit Tobiæ, et fecit scripturam, ut pars dimidia, quæ supererat post obitum eorum, Tobiæ dominio deveniret.

20. Et aussitôt Raguel ordonna à ses serviteurs de remplir la fosse qu'ils avaient faite, avant que le jour parût.

21. Et il dit à sa femme d'apprêter un festin et de préparer tout ce dont les voyageurs ont besoin pour leur entretien.

22. Il fit tuer aussi deux vaches grasses et quatre béliers pour préparer un repas à tous ses voisins et à tous ses amis.

23. Et Raguel conjura ensuite Tobie de demeurer auprès de lui pendant deux semaines.

24. Et Raguel donna à Tobie la moitié de tout ce qu'il possédait, et il rédigea un document afin que l'autre moitié qui restait revînt dans la possession de Tobie après leur mort.

CHAPITRE IX

L'ange Raphaël, à la prière de Tobie, entreprend seul le voyage de Ragès, reçoit de Gabélus l'argent que le vieux Tobie lui avait prêté, et l'amène avec lui chez Raguel où ils arrivent encore avant la fin des deux semaines de noces, (℣. 1-12).

1. Tunc vocavit Tobias angelum ad se, quem quidem hominem existimabat, dixitque ei : Azaria frater, peto ut auscultes verba mea.

2. Si meipsum tradam tibi servum, non ero condignus providentiæ tuæ.

1. Alors Tobie appela auprès de lui l'ange, qu'il croyait un homme, et il lui dit : Mon frère Azarias, je t'en prie, écoute mes paroles.

2. Quand je me donnerais à toi, comme un esclave, je ne reconnaîtrais jamais assez tous tes soins.

---

vité, il s'agit d'une action de grâces comme sacrifice : « sacrificium laudis. » Ps. XLIX, 24.

21. — *Iter agentibus,* Raguel suppose que les deux voyageurs vont poursuivre leur route pour arriver auprès de Gabélus IV, 21.

23. — *Duas hebdomades,* les noces duraient ordinairement sept jours chez les Hébreux. Cfr. Gen. XXIX, 27 et Juges XIV, 12. Raguel tout joyeux de la conservation de Tobie et de l'heureux mariage de Sara, veut doubler le nombre des jours de réjouissance.

24. — *Fecit scripturam,* V. VII, 16. — *Post obitum eorum,* c'est-à-dire Raguelis et Annæ. L'Ital. dit : « et alia dimidia pars, cum mortui fuerimus ego et uxor mea, vestra erit. »

CHAP. IX. — 1. — *Quem quidem hominem existimabat,* cette proposition incidente manque dans les autres textes.

2. — *Condignus providentiæ tuæ,* Cfr. Rom. VIII, 18.

3. — *Ut assumas tibi animalia sive servitia,* Ital. dit : « Assume tecum hinc servos quatuor et camelos duos. »

3. Néanmoins, je te supplie de prendre avec toi des bêtes de somme et des serviteurs, et d'aller vers Gabélus à Ragès ville des Mèdes, et de lui rendre son écrit et de recevoir de lui l'argent et de le prier de venir à mes noces.

4. Car tu sais bien que mon père compte les jours, et que, si je tarde un jour de plus, son cœur sera dans la tristesse.

5. Et certes, tu vois de quelle manière Raguel m'a adjuré, et que je ne puis me refuser à ses instances.

6. Alors Raphaël, prenant quatre serviteurs de Raguel et deux chameaux, s'en alla a Ragès ville des Mèdes, et y trouvant Gabélus, il lui rendit son écrit et reçut de lui tout l'argent.

7. Et il lui communiqua tout ce qui était arrivé à Tobie, fils de Tobie, et il le détermina à venir avec lui aux noces.

8. Et lorsqu'il fut entré dans la maison de Raguel, il trouva Tobie à table, et celui-ci se levant, ils s'embrassèrent l'un l'autre, et Gabélus pleura, et bénit Dieu,

9. Et il dit : Que le Dieu d'Israël te bénisse, car tu es le fils d'un homme très-bon, et juste, et craignant Dieu, et faisant beaucoup d'aumônes.

3. Tamen obsecro te, ut assumas tibi animalia sive servitia, et vadas ad Gabelum in Rages civitatem Medorum, reddasque ei chirographum suum, et recipias ab eo pecuniam, et roges eum venire ad nuptias meas.

4. Scis enim ipse quoniam numerat pater meus dies; et si tardavero una **die** plus, contristatur anima ejus.

5. Et certe vides quomodo adjuravit me Raguel, cujus adjuramentum spernere non possum.

6. Tunc Raphael assumens quatuor ex servis Raguelis, et duos camelos, in Rages civitatem Medorum perrexit; et inveniens Gabelum, reddidit ei chirographum suum, et recepit ab eo omnem pecuniam.

7. Indicavitque ei de Tobia filio Tobiæ, omnia quæ gesta sunt; fecitque eum secum venire ad nuptias.

8. Cumque ingressus esset domum Raguelis, invenit Tobiam discumbentem; et exiliens, osculati sunt se invicem; et flevit Gabelus, benedixitque Deum,

9. Et dixit : Benedicat te Deus Israel, quia filius es optimi viri, et justi et timentis Deum, et eleemosynas facientis;

---

4. — L'époque à laquelle Tobie envoya l'ange auprès de Gabélus n'est pas suffisamment indiquée. Ce verset semble insinuer que Tobie ne perdit pas un moment et que ce fut dès le premier jour de sa noce qu'il dépêcha Raphaël à Ragès.

6. — *In Rages civitatem Medorum perrexit.* La question se pose ici de connaître la distance qui séparait Ragès d'Ecbatane et combien de temps l'ange mit à la parcourir. Arrien., de Exped. Alex., III, 20, dit que l'armée d'Alexandre mit dix journées pour franchir cette distance. Mais il faut se rendre compte des difficultés d'une armée accompagnée de ses chariots et de ses bagages, qui chemine nécessairement fort lentement et à petites journées; Sainte-Croix, dans son Hist. de l'Acad. Royale des Inscriptions et Belles-Lettres, évalue la distance qui séparait Ecbatane de Ragès et retour à 150 lieues. Or, d'après Diod. de Sic., un chameau chargé de deux ou trois soldats pouvait parcourir facilement 1,500 stades, c'est-à-dire 30 lieues en une journée; cela ferait cinq jours pour aller et revenir. C'est ainsi qu'il fut possible à Gabélus d'arriver avant la fin de la noce, ℣. 8, qui dura quinze jours.

8. — *Et exiliens* etc. It. : « et exilivit et salutavit et osculatus est eum. »

10. — *Dicatur benedictio super uxorem*

10. Et dicatur benedictio super uxorem tuam, et super parentes vestros;

11. Et videatis filios vestros, et filios filiorum vestrorum, usque in tertiam et quartam generationem; et sit semen vestrum benedictum a Deo Israel, qui regnat in sæcula sæculorum.

12. Cumque omnes dixissent : Amen, accesserunt ad convivium; sed et cum timore Domini nuptiarum convivium exercebant.

10. Et que la bénédiction se répande sur ta femme, et sur tes parents.

11. Et que tu voies tes fils et les fils de tes fils, jusqu'à la troisième et la quatrième génération, et que ta race soit bénie du Dieu d'Israël qui règne dans les siècles des siècles.

12. Et lorsque tous eurent dit : Amen, ils allèrent au repas, mais ils assistèrent au festin des noces dans la crainte du Seigneur.

CHAPITRE X

L'inquiétude gagne le père et la mère de Tobie, concernant la longue absence de leur fils, (℣℣. 1-3). — La mère surtout est inconsolable, (℣℣. 4-7). — Raguel insiste pour garder son gendre Tobie quelque temps encore auprès de lui, mais en vain, (℣℣. 8-9). — Il lui remet donc sa fille avec la moitié de sa fortune, (℣. 10). — Et lui souhaite bon voyage, (℣. 11). — Départ de Sara et derniers avis de son père et de sa mère, (℣℣. 12-13).

1. Cum vero moras faceret Tobias, causa nuptiarum, sollicitus erat pater ejus Tobias, dicens : Putas quare moratur filius meus, aut quare detentus est ibi?

2. Putasne Gabelus mortuus est et nemo reddet illi pecuniam?

3. Cœpit autem contristari nimis ipse, et Anna uxor ejus cum eo; et cœperunt ambo simul flere; eo quod die statuto minime reverteretur filius eorum ad eos.

1. Pendant que Tobie différait son départ, à cause de son mariage, son père Tobie était plein d'inquiétude, et il disait : Que penses-tu, pourquoi mon fils tarde-t-il, ou pour quelle cause peut-il être retenu là-bas?

2. Crois-tu que Gabélus ne soit pas mort, et personne ne pourrait lui rendre cet argent?

3. Il commença donc à s'attrister beaucoup, et Anne sa femme avec lui, et tous deux ensemble se mirent à pleurer de ce que leur fils ne revenait pas au jour marqué.

---

tuam, comme s'il y avait « benedictio sit uxori tuæ » VII, 7.

11. — *Usque in tertiam et quartam generationem;* XIV, 15, nous montre l'accomplissement de ce souhait.

CHAP. X. — 1. — *Dicens,* à sous-entendre *in corde suo.* Il est évident que ce n'est pas à sa femme que le vieux Tobie fait ces réflexions qui n'auraient pu qu'augmenter ses inquiétudes. Il se les fait à lui-même. *Putas* et *putasne*, au vers. suivant, ne supposent pas nécessairement une seconde personne à qui s'adressent ces paroles. Ainsi Gen. XVII 17, Abraham se parlant à lui-même dit : « Putasne centenario nascetur filius, » et Job. XIV, 14, « Putasne mortuus homo rursum vivat? » — *Quare detentus est,* mieux *qua re* à cause du passif *detentus est.*

4. Mais sa mère surtout répandait des larmes inconsolables, et elle disait : Hélas! hélas! mon fils, pourquoi t'avons-nous envoyé si loin, toi, la lumière de nos yeux, le bâton de notre vieillesse, la consolation de notre vie, et l'espérance de notre postérité?

5. Nous qui en toi seul avions tout, nous n'aurions pas dû t'éloigner de nous.

6. Tobie lui disait : Tais-toi, et ne te trouble pas; notre fils se porte bien : cet homme avec qui nous l'avons envoyé est absolument fidèle.

7. Mais elle ne voulait pas se consoler, et elle sortait tous les jours de la maison, et elle regardait autour d'elle, et elle allait par tous les chemins par lesquels il paraissait pouvoir revenir, afin qu'elle pût l'apercevoir de loin, si c'était possible.

8. Cependant Raguel disait à son gendre : Demeure ici, et j'enverrai des nouvelles de ta santé à Tobie ton père.

9. Tobie lui répondit : je sais que mon père et ma mère comptent les

4. Flebat igitur mater ejus irremediabilibus lacrymis, atque dicebat : Heu, heu me, fili mi, ut quid te misimus peregrinari, lumen oculorum nostrorum, baculum senectutis nostræ, solatium vitæ nostræ, spem posteritatis nostræ.

Supr. 5, 23.

5. Omnia simul in te uno habentes, te non debuimus dimittere a nobis.

6. Cui dicebat Tobias : Tace, et noli turbari, sanus est filius noster; satis fidelis est vir ille, cum quo misimus eum.

7. Illa autem nullo modo consolari poterat, sed quotidie exiliens circumspiciebat, et circuibat vias omnes, per quas spes remeandi videbatur, ut procul videret eum, si fieri posset, venientem.

8, At vero Raguel dicebat ad generum suum : Mane hic, et ego mittam nuntium salutis de te ad Tobiam patrem tuum.

9. Cui Tobias ait : Ego novi, quia pater meus et mater mea modo dies

---

3. — *Die statuto* ne doit pas être pris dans le sens propre d'un jour déterminé, mais signifie : en temps voulu.

4. — *Flebat igitur mater ejus irremediabilibus lacrymis* ou, comme ℣. 6, *nullo modo consolari poterat*; ces mots indiquent la différence entre l'inconsolable douleur de la mère et le chagrin du père de Tobie. Ital. dit : « et cœpit plorare et lugere filium suum, dicens : Væ mihi, fili, quæ te dimisi ire, lumen oculorum meorum. » Le reste du ℣. 4 et le ℣. 5, manquent. — *Lumen oculorum nostrorum,* ne doit pas se traduire, comme Ilgen cherche à le prouver longuement, par la prunelle de l'œil, ainsi Jér. Lament. II, 18, ne doit pas se traduire non plus, avec Fritzsche et Gutberlet, « vous m'êtes aussi cher que la lumière de mes yeux, » il faut prendre de préférence l'explication de Reusch : la mère de Tobie désigne son fils comme celui sans lequel ses parents seraient dans l'obscurité, seraient malheureux. — *Baculum senectutis nostræ*, Cfr. v, 23. — *Spem posteritatis nostræ,* car il était fils unique et en lui était tout l'espoir de leur postérité.

5. — *Omnia simul in te uno habentes,* vous étiez toute notre richesse, et nous étions riches aussi longtemps que vous étiez avec nous, Cfr. v, 23-25.

7. — *Consolari poterat*, non-seulement elle était insensible aux consolations, mais elle les repoussait avec énergie ; c'est ce qu'exprime le gr. σίγα, μὴ πλήνα με. — *Exiliens circumspiciebat,* il ne s'agit pas d'une sortie isolée, l'imparfait indique qu'il s'agit d'une sortie quotidiennement répétée. Ital. dit : « Et exiliens circumspiciebat viam, qua filius ejus profectus erat, et nihil gustabat; et cum occidisset sol, introibat et lugebat lacrymans tota nocte et non dormiebat. »

8. — *Mane hic,* non pas continuellement, mais restez encore un peu. Pesch. dit : restez encore quelques jours. Ital. dit : « ego mittam nuntium patri tuo qui indicet illi de te. »

9. — *Pater meus et mater mea modo dies computant.* Les interprètes ne sont pas d'accord pour indiquer le nombre de jours nécessaires au voyage de Tobie. Il y a toute une série de questions, les routes, les transports,

computant, et cruciatur spiritus eorum in ipsis.

10. Cumque verbis multis rogaret Raguel Tobiam, et ille eum nulla ratione vellet audire, tradidit ei Saram, et dimidiam partem omnis substantiæ suæ in pueris, in puellis, in pecudibus, in camelis, et in vaccis, et in pecunia multa, et salvum atque gaudentem dimisit eum a se,

11. Dicens: Angelus Domini sanctus sit in itinere vestro, perducatque vos incolumes, et inveniatis omnia recte circa parentes vestros, et videant oculi mei filios vestros priusquam moriar.

12. Et apprehendentes parentes filiam suam, osculati sunt eam, et dimiserunt ire;

13. Monentes eam honorare soceros, diligere maritum, regere familiam, gubernare domum, et seipsam irreprehensibilem exhibere.

jours, et que leur esprit souffre au-dedans d'eux.

10. Et comme Raguel priait Tobie avec beaucoup d'instances, et que lui ne voulait absolument pas entendre ses raisons, il lui remit Sara et la moité de toute sa fortune, en serviteurs, et en servantes, en troupeaux, en chameaux, en vaches et une grande quantité d'argent, et il le laissa partir plein de santé et de joie,

11. En lui disant : Que le saint ange du Seigneur soit en votre chemin et qu'il vous conduise sains et saufs; et puissiez-vous trouver tout en bon état chez votre père et chez votre mère, et puissent mes yeux voir vos enfants avant que je meure.

12. Et les parents prenant leur fille, l'embrassèrent et la laissèrent aller,

13. L'avertissant d'honorer ses beaux-parents, d'aimer son mari, de régler sa famille, de gouverner sa maison, et de se conserver elle-même irréprochable.

---

les haltes etc., qui restent obscures. Dom Calmet suppose que 8 à 10 jours étaient suffisants, Menochius estime le voyage à 34 jours, Torniellus à 38, Tirinus à 43 jours, Serarius à 6 semaines. Quoiqu'il en soit, il est certain que les parents de Tobie commencèrent à désirer dès les premiers jours un retour possible. — *Cruciatur spiritus eorum,* comme Joël, II, 6, Cfr. IX, 4.

10. — *In pecudibus,* non pas le bétail en général, comme l'explique Reusch, mais, avec Gutberlet, le petit bétail : les brebis et les chèvres, puisqu'il y a ensuite le gros bétail : « in camelis et in vaccis ». Ital. dit : « oves et boves, asinos et camelos, vestem, *vasa* et pecuniam », d'où Reusch conclut qu'il faut lire dans la Vulgate *vasis* « des meubles » au lieu de « vaccis ».

11. — *Angelus Domini sanctus,* le texte gr. dit : ὁ θεὸς τοῦ οὐρανοῦ : le Dieu du ciel, au lieu de l'ange du Seigneur. — *Invenientes omnia recte,* à sous-entendre *agi,* comme I Rois XVII, 22 et IV Rois IV, 26.

12. — *Et apprehendentes,* Cfr. II Rois XV, 5, c'est-à-dire « amplexantes ».

13. — *Honora soceros,* Ital. dit : « Filia, honorem habe socero tuo et socrui tuæ, ipsi amodo sunt parentes tui, tanquam pater tuus et mater tua qui te genuerunt ». — *Familia* les serviteurs XI, 3. — Il n'est pas question ici de l'éducation des enfants. Reusch croit que le mot *familia* comprend les enfants aussi bien que les serviteurs. — *Regere* se rapporte à la direction morale, tandis que *gubernare* signifie la direction matérielle. — Impossible de retracer plus complètement et en moins de mots les devoirs et les vertus d'une épouse. Cfr. Tit. II, 4-5, I Petr. III.

CHAPITRE XI

D'après le Conseil de l'ange, Tobie, après onze jours de marche, prend le devant avec Raphaël, afin d'arriver plus tôt à Ninive, et Sara le suit à distance avec les serviteurs et les bagages, (℣℣. 1-2). — La mère de Tobie l'aperçoit de loin, elle court en informer son mari, (℣. 5). — D'après les indications de l'ange, Tobie, après avoir remercé Dieu, rend la vue à son vieux père, (℣℣. 6-7). — Sara arrive à son tour à Ninive, et on y reste en fête pendant sept jours, (℣℣. 18-21).

1. Et comme ils s'en retournaient, ils arrivèrent le onzième jour à Charan, qui est à moitié chemin vers Ninive.

2. Et l'ange dit : Tobie, mon frère, tu sais en quel état tu as laissé ton père.

3. Donc, si tu veux, marchons en avant, et que tes serviteurs poursuivent à pas lents notre route avec ta femme et tes troupeaux.

4. Et comme il lui convint de

1. Cumque reverterentur, pervenerunt ad Charan, quæ est in medio itinere contra Ninivem undecimo die.

2. Dixitque angelus : Tobia frater, scis quemadmodum reliquisti patrem tuum.

3. Si placet itaque tibi, præcedamus, et lento gradu sequantur iter nostrum familiæ, simul cum conjuge tua, et cum animalibus.

4. Cumque hoc placuisset ut irent,

Chap. xi. — 1. — *Pervenerunt ad Charan.* C'est à tort, dit Gutberlet p. 269, que certains commentateurs, parmi lesquels Corn., placent cette ville de Charan en Mésopotamie, et la confondent avec Charan ou Haran où mourut le père d'Abraham et où Jacob séjourna, Cfr. Gen. xi, 31 et xxvii, 43. Les plus élémentaires données de géographie réfutent cette assertion. Il s'agit ici d'une ville située entre Ecbatane en Médie et Ninive en Assyrie. par conséquent dans la direction de l'ouest; et ce ne pouvait être une ville de Mésopotamie. L'It. dit : *Charam.* Un manuscrit grec dit : Καισάρεια, le manuscrit du Sin. l'appelle Kaserin, Pesch. écrit Basri. Il est impossible de déterminer avec certitude quelle était cette ville. Elle était située à moitié chemin *in medio itinere contra Niniven,* non pas à l'Est de Ninive, comme traduit Reusch, mais plutôt, avec Gutberlet, dans la direction de Ninive, car il n'est pas admissible que Tobie allant vers l'Ouest, d'Ecbatane à Ninive, l'écrivain se soit orienté en sens inverse des voyageurs. Charan était probablement une ville frontière d'Assyrie. Cfr. le commentaire de v. 2.

2. — On se demande pour quel motif l'ange a attendu onze jours pour rappeler à Tobie l'inquiétude de ses parents et lui proposer de laisser voyager à petites journées Sara et ses serviteurs avec les bagages, tandis qu'eux deux gagneraient Ninive en toute hâte. Certains commentateurs ont cru que Raphaël avait voulu conserver, jusque dans ces petits détails, le rôle humain qu'il s'était imposé et qu'après onze jours de marche, il avait ainsi eu la pensée d'introduire une modification dans le plan du voyage. Gutberlet semble avoir trouvé un meilleur motif : D'après les documents historiques, la Médie, subjuguée par les Assyriens, était en continuelle révolte contre ses oppresseurs. Dans cette situation, il était fort dangereux de laisser voyager seule, dans ce pays insurgé, une jeune femme avec tout son avoir, sans qu'elle eût à côté d'elle son mari, pour la protéger et pour la défendre. Charan devait être une ville de frontière de l'Assyrie, là les voyageurs étaient à l'abri des coups de main des insurgés de la Médie, et Tobie pouvait prendre sans danger les devants avec son compagnon. et laisser derrière eux Sara et ses serviteurs. — L'ange rappelle alors à Tobie les inquiétudes de son vieux père, et aussi, comme l'indique ℣. 4, le remède qu'il possédait pour lui rendre la vue, vi, 6. Le texte grec indique un autre motif invoqué par l'ange : ἑτοιμάσωμεν τὴν οἰκίαν, de préparer la maison pour recevoir la jeune femme.

3. — *Familiæ* pour *familia,* comme au ℣. 18, ou mieux : les familiers, les serviteurs.

4. — Le texte grec ajoute : « et le chien les

dixit Raphael ad Tobiam : Tolle tecum ex felle piscis; erit enim necessarium. Tulit itaque Tobias ex felle illo, et abierunt.

5. Anna autem sedebat secus viam, quotidie in supercilio montis, unde respicere poterat de longinquo.

6. Et dum ex eodem loco specularetur adventum ejus, vidit a longe, et illico agnovit venientem filium suum; currensque nuntiavit viro suo, dicens : Ecce venit filius tuus.

7. Dixitque Raphael ad Tobiam : At ubi introieris domum tuam, statim adora Dominum Deum tuum; et gratias agens ei, accede ad patrem tuum, et osculare eum.

8. Statimque lini super oculos ejus ex felle isto piscis, quod portas tecum; scias enim quoniam mox aperientur oculi ejus, et videbit pater tuus lumen cœli, et in aspectu tuo gaudebit.

9. Tunc præcucurrit canis, qui

voyager de la sorte, Raphaël dit à Tobie : Prends avec toi le fiel du poisson, car il te sera nécessaire. Tobie prit donc de ce fiel et ils partirent.

5. Anne cependant s'asseyait tous les jours près du chemin, sur le haut d'une montagne, d'où elle pouvait voir au loin.

6. Et comme elle regardait de ce lieu s'il arrivait, elle le vit de loin, et elle reconnut aussitôt son fils qui venait, et, courant, elle l'annonça à son mari, disant : Voilà que ton fils vient.

7. Et Raphaël dit à Tobie : Lorsque tu seras entré dans ta maison, adore aussitôt le Seigneur ton Dieu; et lui rendant grâces, approche-toi de ton père, et embrasse-le.

8. Et aussitôt frotte-lui les yeux avec le fiel de ce poisson que tu portes avec toi ; car sache que bientôt ses yeux seront ouverts et ton père verra la lumière du ciel, et il se réjouira à ta vue.

9. Alors le chien, qui avait été

---

suivait ». On a voulu voir ici une contradiction entre le texte grec du ℣. 6 qui dit εἶδε τὸν κύνα προτρέχοντα, « elle vit le chien courant en avant », ainsi que le ℣. 9 de la Vulgate : « Tunc præcucurrit canis », et des manuscrits grecs de date plus récente, qui portent à ce verset « que le chien » ἔμπροσθεν αὐτῶν « les précédait », ce qui est évidemment une correction de copiste. Cette circonstance du chien qui suit les voyageurs montre précisément la vitesse avec laquelle voyageait le jeune Tobie, pour rejoindre plus tôt son vieux père, puisque le chien qui d'ordinaire précède son maître, ne pouvait que le suivre. Dans la suite du voyage, lorsque Tobie arriva à Ninive, il dût nécessairement modérer l'allure de sa monture; alors le chien put le devancer, être aperçu le premier par Anna, et entrer le premier dans la maison, comme messager du retour.

5. — *In supercilio montis,* Cfr. Luc, IV, 29, non pas qu'Anne se soit tenue tout le jour sur le sommet d'une montagne, ce qui eût été de la folie, mais elle y allait tous les jours, s'assayait sur cette hauteur et regardait. La Vulgate, du reste, est le seul texte qui parle de cette montagne; les autres textes disent : « Anna in via sedebat, filium suum circumspiciens ».

6. — Cfr. Comment. à ℣. 3.

7. — *At ubi introieris.* On ne sait trop comment expliquer cette singulière particule *at*. Corn. croit que ces paroles de Raphaël sont la suite des paroles prononcées par lui, ℣. 4, et qu'il faut considérer la fin du verset 4, le ℣. 5 et la première partie du ℣. 6, comme une parenthèse. Reusch pense que ces mots sont la dernière phrase d'une conversation de l'ange avec Tobie que l'écrivain ne cite pas en entier, par exemple : Nous allons arriver à la maison; mais aussitôt que vous serez entré, etc. Gutberlet observe que cette explication lui semble bien peu naturelle, attendu que la particule *at* se rapporte évidemment aux impératifs *adora, accede* et non pas à la phrase incidente *ubi introieris.* — *Statim adora Dominum,* etc. Comme au VI, 18; l'ange prescrit à Tobie la prière avant de faire usage du fiel du poisson.

9. — *Tunc præcucurrit canis,* etc. Cfr. VI, 1. « Non est contemnenda figura canis hujus, quia viator et comes Angeli est; Doctores

avec eux dans le voyage, courut devant eux, et arrivant comme un messager, il caressait de sa queue, et il était joyeux.

10. Et le père, aveugle, se leva et se mit à courir, trébuchant du pied; et, donnant la main à un serviteur, il se précipita au-devant de son fils.

11. Et, le rencontrant, il l'embrassa, et son épouse aussi et tous deux commencèrent à pleurer de joie.

12. Et lorsqu'ils eurent adoré Dieu, et lui eurent rendu grâces, ils s'assirent.

13. Alors Tobie, prenant du fiel du poisson, en frotta les yeux de son père.

simul fuerat in via; et quasi nuntius adveniens, blandimento suæ caudæ gaudebat.

10. Et consurgens cæcus pater ejus, cœpit offendens pedibus currere; et data manu puero, occurrit obviam filio suo.

11. Et suscipiens osculatus est eum cum uxore sua, et cœperunt ambo flere præ gaudio.

12. Cumque adorassent Deum, et gratias egissent, consederunt.

13. Tunc sumens Tobias de felle piscis, linivit oculos patris sui.

---

enim exprimit Ecclesiæ, qui confligendo cum hæreticis, lupos graves a Pastoris summi fugant ovili. Et pulchre dixit, *quasi nuntius adveniens,* quia nimirum Doctor quispiam fidelis nuntius est veritatis : pulchre *blandimento suæ caudæ gaudebat.* Cauda, quæ quasi finis est corporis, finem bonæ operationis, id est perfectionem, vel certe mercedem, quæ sine fine tribuitur, insinuat », vénérable Bède. Plusieurs commentateurs ont pris ombrage de l'intervention du chien dans cette scène du retour : « Solent nonnulli mirari », dit Estius, « quomodo hæc tam minuta et levia scripta sint dictante Spiritu Sancto, et veluti in dubium revocant, an necessario credendum sit, canem habuisse caudam. Quibus respondeo, non censenda esse minuta et levia quæ justam habuerunt causam cur scriberentur, quale istud est de cane Tobiæ. Describitur enim hic canis tanquam nuntius adveniens, h. e. ut nuntius filii advenientis, quo tantopere pii illi parentes sunt recreati. Deinde ad hujusmodi per se exigua scribenda idcirco Spiritus Sanctus movit auctores sacros, ut doceret, Dei providentiam ad omnia omnino, etiam minutissima extendi, juxta illud Matth., c. x : *Unus passer non cadit in terram sine voluntate patris.* Pertinent autem hujusmodi ad fidem, *non quasi articuli fidei,* sed ratione quadam secundaria tali, qualem jam explicuimus, vel saltem ea, qua creditur *Scripturam non posse errare aut narrare falsum.* » Fritzsche rapporte qu'à la conférence de Ratisbonne, tenue en 1601, entre les catholiques et les protestants, il s'éleva une contestation des plus violentes pour savoir si c'était de foi que le chien de Tobie eût remué la queue. On comprend difficilement ces mesquineries et ces puérilités. Remarquer l'analogie de cette scène de la rentrée des voyageurs avec le retour d'Ulysse, Od. XVII, 301 :

Δὴ τότε γ' ὥς ἐνόησεν Ὀδυσσέα ἐγγὺς ἐόντα
Οὐρῇ μὲν ῥ' ὅγε ἔσηνε καὶ οὔατα κάββαλεν ἄμφω.

Il nous semble que le récit de la Bible ne le cède en rien à celui d'Homère. Sainte-Croix, dans son Histoire de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles Lettres, pag. 59, le qualifie de *charmant,* et le savant protestant Moulinié, dans sa Notice sur les livres apocriphes de l'Ancien Testament, dit : « Le chien qui accompagne Tobie et dont on se moque, est dans la nature du sujet; il fait partie d'un tableau patriarchal. »

10. — Avant ce verset, les textes, autres que la Vulgate, racontent la réception du jeune Tobie par sa mère : « Et sa mère courut vers lui, et lui sauta au cou, et lui dit : Mon fils, je vous revois, maintenant je mourrai volontiers. Et elle pleura, et Tobie pleura aussi. » — *Offendens pedibus,* il trébuche des pieds dans sa joie précipitée de courir au devant de son fils. — *Currere,* l It. dit : « et egressus est atrium », le texte gr. πρὸς τὴν θύραν, ce qui indique qu'il ne fit pas beaucoup de chemin, malgré sa grande précipitation. — *Data manu puero,* un des manuscrits ne parle pas du serviteur, mais il dit que c'est le jeune Tobie lui-même qui se précipite et soutient son père qui trébuche. Cette divergence provient probablement du mot παῖς, qui signifie aussi bien le fils que le garçon, le serviteur.

11. — *Suscipiens* synonyme de *apprehendens,* x, 12.

14. — *Et sustinuit quasi dimidiam fere horam.* Serarius, Sanchez, Corn., etc., s'ap-

14. Et sustinuit quasi dimidiam fere horam, et cœpit albugo ex oculis ejus, quasi membrana ovi, egredi.

15. Quam apprehendens Tobias traxit ab oculis ejus, statimque visum recepit.

16. Et glorificabant Deum, ipse videlicet, et uxor ejus, et omnes qui sciebant eum.

17. Dicebatque Tobias : Benedico te, Domine Deus Israel, quia tu castigasti me, et tu salvasti me; et ecce ego video Tobiam filium meum.

18. Ingressa est etiam post septem dies Sara uxor filii ejus, et omnis familia sana, et pecora, et cameli, et pecunia multa uxoris; sed et illa pecunia, quam receperat a Gabelo;

19. Et narravit parentibus suis omnia beneficia Dei, quæ fecisset circa eum per hominem qui eum duxerat.

14. Et il attendit presque une demi-heure, et une petite peae blanche, semblable à la membranu d'un œuf, commença à sortir de ses yeux.

15. Et Tobie la prenant, l'arracha de ses yeux, et aussitôt il recouvra la vue.

16. Et ils rendirent gloire à Dieu, savoir, lui et sa femme et tous ceux qui le connaissaient.

17. Et Tobie disait : Je te bénis, Seigneur Dieu d'Israël, parceque tu m'as châtié et guéri, et voici que je vois Tobie mon fils.

18. Sept jours plus tard, Sara, la femme de son fils, arriva aussi et toute sa famille en bonne santé, et les troupeaux, et les chameaux, et tout l'argent de la femme, et aussi l'argent qu'il avait reçu de Gabélus.

19. Et il raconta à ses parents tous les bienfaits dont Dieu l'avait comblé par cet homme qui l'avait conduit.

---

puient sur ce passage pour prouver que la guérison du vieux Tobie n'eut rien de miraculeux, et qu'elle fut l'effet d'un remède naturel que l'ange avait enseigné au jeune Tobie. Pline, dans son Hist. Nat., XXXII, 4, parle de l'efficacité de cette médication : « Callionymi fel cicatrices sanat et carnes oculorum supervacuas consumit... Et coracini fel excitat visum; et marini scorpionis rufi cum oleo vertere aut melle attico incipientes suffusiones discutit. Eadem ratione albugines oculorum tollit. » Il reste à savoir si ce remède était naturellement efficace pour guérir la cécité de Tobie. L'ange dit bien, à la vérité, VI, 9, que telle est la propriété du fiel du poisson ; mais il dit aussi la propriété du foie et du cœur et il est évident que, dans ce dernier cas, l'ange parlait d'une propriété extraordinaire et d'un pouvoir miraculeux de chasser les démons. Il n'est pas étonnant d'ailleurs que Dieu se soit servi de ce moyen naturel pour guérir miraculeusement le vieux Tobie. l'ange ne voulant pas se dévoiler encore, devait se servir d'un moyen sensible. C'est ce qui explique aussi pourquoi la guérison ne fut pas instantanée et pourquoi elle se fit attendre une demi-heure. — Il est donc difficile de trancher la question et de savoir si cette guérison fut naturelle ou si elle fut le résultat d'un miracle. Quoi qu'il en soit, nous nous rallions volontiers à l'avis d'Estius qui dit : « Angelus, supra cap. VI, sicut affirmat jecur piscis valere ad extricandum omne genus dæmoniorum, eodem tractu orationis dicit, fel valere ad sanandos oculos, in quibus fuerit albugo. Atqui illud prius valuit tantum virtute supernaturali, ergo et istud. » — *Membrana ovi*, la membrane, la petite peau qui se trouve entre la coque et le blanc de l'œuf.

15. — *Quam apprehendens* etc., l'Ital. dit : « Et decoriavit duabus manibus albugines oculorum ejus. »

16. — *Ipse videlicet*, Cfr. VIII, 16.

17. — *Quia tu castigasti me et tu salvasti me*, comme III, 13, « quia castigasti et tu salvasti. »

18. — *Ingressa est etiam post septem dies Sara*. La caravane avait mis onze jours pour aller à Charan, qui était à mi-chemin entre Ecbatane et Ninive ; elle dut mettre onze autres jours pour atteindre sa destination, et comme Sara arriva sept jours après Tobie, il s'ensuit que celui-ci et l'ange ne mirent que quatre jours pour franchir à marches forcées la distance qui séparait Charan de Ninive. Le texte gr. ne parle pas de ces sept jours de retard, il raconte qu'après la prière d'actions de grâces, le vieux Tobie alla tout

20. Et Achior et Nabath, cousins de Tobie, arrivèrent pleins de joie vers Tobie et le félicitèrent de tous les biens que Dieu lui avait faits.

21. Et pendant sept jours, ils mangèrent ensemble, et tous se réjouirent d'une grande joie.

20. Veneruntque Achior et Nabath consobrini Tobiæ, gaudentes ad Tobiam, et congratulantes ei de omnibus bonis, quæ circa illum ostenderat Deus.

21. Et per septem dies epulantes, omnes cum gaudio magno gavisi sunt.

CHAPITRE XII

Le vieux Tobie convient avec son fils d'offrir à Raphaël la moitié de leurs biens, (℣. 1-4). — L'ange les prend à part, les engage à remercier le Seigneur, leur dit que c'est lui qui a offert à Dieu leurs prières et qu'il est Raphaël, un des sept anges qui se tiennent en présence du Seigneur, et que Dieu l'a envoyé pour les sauver, (℣℣. 5-15). — Tobie et son fils sont saisis de frayeur, (℣. 16). — L'ange les rassure, les engage à louer le Seigneur, leur découvre que sa forme humaine n'était qu'une apparence, qu'il va retourner vers celui qui l'a envoyé, et il les engage à écrire et à publier ce qui a eu lieu, (℣℣. 17-20). — Il disparaît et les deux Tobies se prosternent pendant trois heures et publient toutes les merveilles dont ils ont été comblés, (℣℣. 21-22).

1. Alors Tobie appela à lui son fils, et lui dit : Que pouvons-nous donner à ce saint homme qui est venu avec toi?

2. Tobie répondant, dit à son père : Mon père, quelle récompense lui donnerons-nous, ou que peut-il y avoir de proportionné avec ses bienfaits?

3. Il m'a conduit et ramené sain et sauf, il a lui-même reçu l'argent de Gabélus; il m'a fait avoir une

1. Tunc vocavit ad se Tobias filium suum, dixitque ei : Quid possumus dare viro isti sancto qui venit tecum?

2. Respondens Tobias, dixit patri suo : Pater, quam mercedem dabimus ei? aut quid dignum poterit esse beneficiis ejus?

3. Me duxit et reduxit sanum, pecuniam a Gabelo ipse recepit, uxorem ipse me habere fecit, et dæmo-

---

joyeux à la rencontre de sa belle-fille jusqu'à la porte de Ninive.

20. — *Achior*, Gr. Ἀχιάχαρος. — *Nabath*, Italiq. : Nabal, grec : Ναβάς, Ναβάς, et le syriaque : *Laban*. — *Consobrini Tobiæ*. Cette parenté, que l'expression de *consobrinus* ne désigne pas suffisamment, ressort du texte grec qui dit ἐξαδελφοί; c'étaient les frères du vieux Tobie. L'Ital. ne donne qu'à Achior le titre de *consobrinus*, il appelle « Nabal, avunculus illius », ce qui revient au même; Nabal était l'oncle du jeune Tobie, par conséquent le frère de son père. Voir sur Achior ou Ἀχιάχαρος le commentaire à I, 25. — *Quæ circa eum ostenderat Deus*, V. Ps. IV, 6.

CHAP. XII. — 1. — *Viro isti sancto*. « Tobias senior multa a filio audierat de Azariæ pietate, virtute, prudentia et morum integritate, quæ paucis illis diebus in ejusdem modestia haud dubie translucebant, quare illum *virum sanctum* appellat », dit Celada, Commentarius literalis et moralis in Tobiæ historiam. A ce motif, on peut ajouter que certainement la famille de Tobie voyait dans Azarias autre chose qu'un mercenaire; elle soupçonnait déjà un homme de Dieu, un incomparable bienfaiteur. Cela ressort de l'expression respectueuse dont Tobie se sert pour lui offrir la moitié de son bien : *si forte dignabitur medietatem*, etc., ℣. 4.

nium ab ea ipse compescuit, gaudium parentibus ejus fecit, me ipsum a devoratione piscis eripuit, te quoque videre fecit lumen cœli, et bonis omnibus per eum repleti sumus. Quid illi ad hæc poterimus dignum dare?

4. Sed peto te, pater mi, ut roges eum, si forte dignabitur medietatem de omnibus quæ allata sunt, sibi assumere.

5. Et vocantes eum, pater scilicet et filius, tulerunt eum in partem; et rogare cœperunt, ut dignaretur dimidiam partem omnium quæ attulerant, acceptam habere.

6. Tunc dixit eis occulte : Benedicite Deum cœli, et coram omnibus viventibus confitemini ei, quia fecit vobiscum misericordiam suam.

7. Etenim sacramentum regis abscondere bonum est; opera autem Dei revelare et confiteri honorificum est.

8. Bona est oratio cum jejunio, et eleemosyna magis quam thesauros auri recondere;

épouse, et il a chassé loin d'elle le démon ; il a rempli de joie ses parents, il m'a moi-même arraché à un poisson dévorant, il t'a fait voir à toi-même la lumière du ciel ; et par lui, nous avons été comblés de toutes sortes de biens. Que pouvons-nous donc lui donner en retour ?

4. Mais je te prie, mon père, de lui demander s'il ne daignerait pas peut-être accepter la moitié de tout le bien qui a été apporté.

5. Et eux, savoir le père et son fils, le prirent à part et commencèrent à le presser de daigner accepter la moitié de tout ce qu'ils avaient apporté.

6. Alors l'ange leur dit en secret: Bénissez le Dieu du ciel, et glorifiez-le devant tout ce qui a vie, parce qu'il a exercé envers vous sa miséricorde.

7. Car il est bon de cacher le secret du roi ; mais il est honorable de révéler et de publier les œuvres de Dieu.

8. La prière est bonne avec le jeûne, et l'aumône vaut mieux que l'or et les trésors.

---

3. — *Compescuit*, synonyme de *extricavit*, VI, 8. — *Omnibus bonis*, comme Deut. XXVIII, 11.

5. — *Acceptam habere*, Cfr. Rom. IV, 6 : « Cui Deus accepto fert justitiam, » terme juridique qui signifie que l'on se regarde comme indemnisé, que l'on se considère comme satisfait sans avoir été payé.

6. — Cfr. VIII, 18. L'introït et la communion de la messe de la fête de la Sainte-Trinité sont imités de ce verset : « Benedicta sit sancta Trinitas... confitebimur ei, quia fecit nobiscum misericordiam suam..... Benedicimus Deum cœli et coram omnibus viventibus confitebimur ei, quia fecit nobiscum misericordiam suam ».

7. — *Sacramentum*, Grec μυστήριον, qui dans le sens religieux signifie : mysterium sacrum, sacramentum. Les rois ont besoin d'entourer leurs décisions du mystère et d'exiger la discrétion de leurs conseillers; mais Dieu n'a que faire de ces mesquines précautions de la prudence humaine, l'exécution de ses volontés ne pouvant jamais être entravée ; au contraire, en publiant ses œuvres, on manifeste par là même sa grandeur, sa puissance, sa sagesse, sa bonté, etc. Il ne faut pas laisser inaperçue la superbe antithèse des deux phrases de ce verset, qui ressemble quant au style aux plus beaux proverbes de Salomon : *sacramentum* et *opera; regis* et *Dei; abscondere* et *revelare; confiteri; bonum* et *honorificum*.

8. — L'ange énumère ici les trois vertus par lesquelles Tobie semble surtout s'être distingué : la prière, le jeûne et l'aumône. Ce verset est le seul passage qui parle des jeûnes de Tobie, mais il suffit pour nous convaincre que le pieux Tobie, si fidèle observateur de la loi, pratiquait le jeûne ainsi que la prière et l'aumône. Le texte grec ajoute δικαιοσύνη, la justice. Mais la prière, c'est la justice envers Dieu; le jeûne, la justice envers nous-mêmes; l'aumône, la justice envers le prochain. « (Dominus) ponit tria opera, ad quæ omnia alia reducuntur. Nam omnia, quæ aliquis facit ad refrænandum seipsum in suis concupiscentiis redu-

9. Car l'aumône délivre de la mort, et c'est elle qui efface les péchés, et qui fait trouver la miséricorde et la vie éternelle.

10. Mais ceux qui commettent le péché et l'iniquité, sont les ennemis de leur âme.

11. Je vous manifeste donc la vérite, et je ne vous cèlerai point les paroles secrètes.

12. Lorsque tu priais avec larmes, et que tu ensevelissais les morts, et que tu quittais ton repas, et que tu cachais les morts dans ta maison durant le jour, et que tu les ensevelissais durant la nuit, je présentais ta prière au Seigneur.

13. Et parce que tu étais agréable à Dieu, il a été nécessaire que la tentation t'éprouvât.

14. Et maintenant le Seigneur m'a envoyé pour te guérir, et pour délivrer du démon Sara, la femme de ton fils.

15. Car je suis l'ange Raphaël,

9. Quoniam eleemosyna a morte liberat, et ipsa est quæ purgat peccata, et facit invenire misericordiam et vitam æternam.

10. Qui autem faciunt peccatum et iniquitatem, hostes sunt animæ suæ.

11. Manifesto ergo vobis veritatem, et non abscondam a vobis occultum sermonem.

12. Quando orabas cum lacrymis, et sepeliebas mortuos, et derelinquebas prandium tuum, et mortuos abscondebas per diem in domo tua, et nocte sepeliebas eos, ego obtuli orationem tuam Domino.

13. Et quia acceptus eras Deo, necesse fuit ut tentatio probaret te.

14. Et nunc misit me Dominus ut curarem te, et Saram uxorem filii tui a dæmonio liberarem.

15. Ego enim sum Raphael ange-

---

cuntur ad jejunium; quæcumque vero fiunt propter dilectionem proximi reducuntur ad eleemosynam; quæcumque vero propter cultum Dei fiunt, reducuntur ad orationem. Ponit autem hæc tria specialiter quasi præcipua ». S. Thom. 1, 2, q. 108, ad 3, ad 4.

9. — Ce verset indique un effet tout particulier à l'aumône, qui est d'effacer le péché. Cfr. IV, 12. — *Et vitam æternam.* Italia : « Qui faciunt eleemosynam et misericordiam et justitiam, saturabuntur vita æterna. »

10. — *Hostes sunt animæ suæ*, non pas *quoad affectum*, remarque Reusch, mais *quoad effectum;* comparer cette antithèse avec celle du ℣. 8. L'avare croit amasser des richesses, celui qui répand son or en aumônes, amasse de bien plus grands trésors.

11. — *Non abscondam a vobis occultum sermonem.* L'It. dit : « et non abscondam a vobis ullum sermonem. » Reusch se demande si *occultum*, ne serait pas une corruption de *ullum*. Le Gr. : οὐ μὴ κρύψω ἀφ'ὑμῶν πᾶν ῥῆμα, aucune chose, c'est-à-dire rien.

12. — *Quando orabas,* Gr. : ὅτε προσηύξω σὺ καὶ ἡ νύμφη σου Σάῤῥα. — *Et nocte sepeliebas eos.* Cfr. II, 1. — *Ego obtuli orationem tuam Domino*, Cfr. III, 25.

13. — Ce verset fait ressortir la nécessité de la tentation qui développe dans les justes la patience et la vertu, et qui les rend parfaits. « Omnes qui pie volunt vivere in Christo Jesu persecutionem patientur », II Tim. III, 12. Cfr. Hebr. XII, 6.

15. — *Ego sum Raphael.* Des adversaires ont critiqué ce long séjour d'un ange sous la figure humaine, toutes ces journées passées avec Tobie et ces sept derniers jours de noces après le retour : toutes ces longueurs, disent-ils, pouvaient être abrégées, et l'ange, ayant accompli sa mission, devait retourner aussitôt vers celui qui l'avait envoyé. Pourquoi, en ce cas, ne pas reprocher à Jésus-Christ les trente-trois années qu'il a inutilement passées sur cette terre, attendu qu'il pouvait accomplir en un instant l'œuvre de notre rédemption? Ce séjour de Raphaël chez Tobie est du reste semblable au séjour des anges auprès des hommes. Cfr. Hebr. XIII, 2. Le plus ou moins de durée ne peut pas rompre l'analogie. L'Eglise n'honore-t-elle pas des saints qui ont été pendant leur vie favorisés de la compagnie visible de leur ange gardien? L'oraison de Ste Françoise Romaine (9 mars) dit : « Deus qui beatam Franciscam famulam tuam inter cætera gratiæ tuæ dona familiari Angeli consuetudine decorasti. » Le Brev. rom., VI lect. de matines de la fête de

lus, unus ex septem qui adstamus ante Dominum.

16. Cumque hæc audissent, turbati sunt, et trementes ceciderunt super terram in faciem suam.

17. Dixitque eis angelus : Pax vobis, nolite timere.

18. Etenim cum essem vobiscum, per voluntatem Dei eram; ipsum benedicite, et cantate illi.

19. Videbar quidem vobiscum manducare, et bibere; sed ego cibo invisibili, et potu, qui ab hominibus videri non potest, utor.

20. Tempus est ergo ut revertar ad eum qui me misit; vos autem benedicite Deum, et narrate omnia mirabilia ejus.

21. Et cum hæc dixisset, ab as-

l'un des sept qui nous tenons en la présence du Seigneur.

16. Et lorsqu'ils eurent entendu ces paroles, ils se troublèrent, et, tout tremblants, ils tombèrent le visage contre terre.

17. Et l'ange leur dit : La paix soit avec vous, ne craignez point.

18. Car lorsque j'étais avec vous, j'y étais par la volonté de Dieu; bénissez-le et chantez-le.

19. Il vous a paru que je mangeais avec vous; mais j'use d'une nourriture invisible, et d'une boisson que les hommes ne peuvent voir.

20. Il est donc temps que je retourne vers celui qui m'a envoyé, mais vous, bénissez Dieu, et racontez toutes ses merveilles.

21. Et lorsqu'il eut ainsi parlé, il

Ste Rose de Lima (30 août), dit de cette sainte : « Angelo tutelari... inter assiduas apparitiones mire familiaris. » Le procès de béatification de Ste Marie Françoise des cinq plaies, que Pie IX canonisa au dix-huitième centenaire de S. Pierre, rapporte que cette sainte était favorisée de la présence visible et continuelle de son ange gardien, qui n'était autre que l'ange Raphaël. Il est vrai que ces différents faits ne sont pas des articles de foi, mais puisque la foi nous enseigne l'existence de l'ange gardien, qui veille sur chacun de nos pas, qui nous garde et nous protége, quoi d'étonnant que cet ange se soit rendu parfois visible? — *Unus ex septem qui adstamus ante Dominum.* Cfr. Apoc. I, 4. *Alicui* ou *coram aliquo adstare* signifie être le serviteur de quelqu'un et se dit surtout des serviteurs d'un roi, I Rois, 22, 7, II Rois, XII, 8, etc. Les anges étant les serviteurs de Dieu, se tiennent en sa présence pour recevoir ses ordres, et sont avec lui en union plus étroite que les autres créatures. — *Unus ex septem*, que signifie ce mot? Les uns disent que *septem* désigne un nombre infini : « septenarius numerus nihil aliud quam universitatem significat » dit Estius. Si cette maxime est généralement vraie, il est certain cependant que l'Ecriture Sainte ne l'emploie pas en parlant des anges. Cfr. Dan, VII, 10 : « Millia millium ministrabant ei et decies millies centena millia assistebant ei. » D'autres commentateurs rapportent que, d'après Esther, I, 10, il y avait à la cour des Perses sept conseillers, suprêmes dignitaires de l'empire, que le vulgaire appelait du nom des « sept », et que cette institution devait exister de même à la cour d'Assyrie et à celle de Médie et que Raphaël, se servant de cette expression, avait voulu dire qu'il était un des principaux anges. Rien ne prouve d'abord que ces sept dignitaires existassent en Assyrie. Reusch dit que ces mots *unus ex septem* indiquent simplement que Raphaël était un des anges qui se tiennent devant le trône de Dieu, et cela pour le distinguer des autres anges. Plusieurs Pères de l'Eglise, Clément d'Alex., S. Irénée, S. Cyprien, et d'autres cités par Celada, prétendent que ces anges étaient d'une dignité supérieure aux autres anges, et nous croyons qu'il faut se rallier à ce sentiment généralement admis. S. Michel et S. Gabriel sont comptés avec S. Raphaël au nombre de ces sept anges.

18. — L'It. est plus explicite : « Deum benedicite in omni ævo. Etenim cum essem vobiscum, non mea gratia eram, sed voluntate Dei; ipsi ergo benedicite. »

19. — L'Ange veut dire, dans ce verset, qu'il ne mangeait qu'en apparence, et non en réalité, la manducation étant la condition indispensable de la vie corporelle. L'It. dit : « Videbatis me manducare, sed visu vestro videbatis. » — *Sed ego cibo invisibili et potu*, etc, la vision intuitive est l'aliment des anges, la joie qui les inonde est comme un breuvage.

20. — *Narrate mirabilia ejus.* Cfr. v. 22 et XIII. 4.

fut enlevé à leurs regards, et ils ne purent plus le voir.

22. Alors, s'étant prosternés pendant trois heures la face contre terre, ils bénirent Dieu, et, s'étant levés, ils racontèrent toutes ses merveilles.

pectu eorum ablatus est, et ultra eum videre non potuerunt.

22. Tunc prostrati per horas tres in faciem, benedixerunt Deum; et exsurgentes narraverunt omnia mirabilia ejus.

CHAPITRE XIII

Tobie, pénétré de reconnaissance, chante un cantique à la gloire du Seigneur. Il invite son peuple à louer Dieu comme lui et, prophète inspiré, il annonce la fin de la captivité, la reconstruction de la Ville Sainte, la gloire de l'Eglise et le triomphe de la Jérusalem céleste, (℣℣. 1-23).

1. Alors le vieux Tobie, ouvrant la bouche, bénit le Seigneur, et il dit : Tu es grand, Seigneur, dans l'éternité, et ton règne s'étend à tous les siècles.

1. Aperiens autem Tobias senior os suum, benedixit Dominum, et dixit : Magnus es, Domine, in æternum, et in omnia sæcula regnum tuum;

---

21. — *Et ultra eum videre non potuerunt.* Raphaël quitta le corps qu'il avait pris et qui s'évanouit en air ou en vapeur, d'après la doctrine des scholastiques. Cfr. S. Thom. I part. quæst. 51.

Chap. xiii. — 1. — Fritzche, commentateur protestant, fort érudit d'ailleurs, fait de bien singulières réflexions sur la magnifique prière de Tobie renfermée dans ce chapitre. Il en critique la forme et le fond : sa rédaction, dit-il, est fort peu habile, elle n'a rien d'original, elle se compose de formules d'emprunt et de lieux communs, mais surtout elle n'a aucun rapport avec la situation personnelle de celui qui la prononce, et elle abandonne complétement la personne de Tobie pour se terminer par une longue adjuration aux enfants d'Israël de se convertir, afin que Dieu ait pitié d'eux. Il n'est pas difficile de réduire à néant ces injustes appréciations. Cette rédaction peu originale se compose de passages des Livres Saints fort familiers aux pieux Israélites. La personnalité de Tobie s'y trouve effacée de la même manière que la personnalité du chrétien est effacée dans la récitation de l'Oraison Dominicale, ou celle du prêtre récitant les psaumes de son bréviaire. Ces superbes formules, toujours les mêmes, ont servi à tous les fidèles de tous les temps, pour exprimer leurs situations relatives. La pensée du pieux Tobie se porte ensuite sur le peuple d'Israël. Comme tout bon Israélite, il souffre surtout des douleurs de la patrie, et comme dans sa prière du chap. iii, ici aussi ses yeux se tournent vers Jérusalem. Les bienfaits dont Dieu vient de le combler, excitent sa confiance dans les promesses divines, qui annonçaient à Jérusalem des temps de splendeur après les jours d'humiliation. Sa foi grandissant toujours, sa prière prend le ton, les accents d'une prophétie toute semblable à celle contenue dans la seconde partie d'Isaïe, Is. lx, que Tobie ne connaissait probablement pas, étant presque son contemporain, dans ces temps de dispersion générale des Juifs. Son regard, perçant l'avenir, ne s'arrête pas au retour de la captivité; les splendeurs qu'il décrit, la gloire du second temple, ℣. 14, la joie universelle, ℣. 12 et 22, enfin Jérusalem devenue le centre de tous les peuples de la terre, ℣. 13-15, tout cela se rapporte évidemment au temps du Messie. Le retour de la captivité et la reconstruction du Temple ne sont que les points de transition, et l'Esprit de Dieu raconte par la bouche du pieux Tobie les futures grandeurs de la Jérusalem spirituelle, de l'Epouse de Jésus-Christ, de la sainte Eglise catholique. — *Magnus es, Domine.* Ainsi que le font ordinairement les prières liturgiques, la prière de Tobie commence par une doxologie qui exalte la grandeur, l'éternité et la puissance du Seigneur.

2. — Tobie loue Dieu comme le souverain

2. Quoniam tu flagellas et salvas; deducis ad inferos, et reducis; et non est qui effugiat manum tuam.
Deut. 32, 39; 1 *Reg.* 2, 6; *Sap.* 16, 13.

3. Confitemini Domino filii Israel, et in conspectu gentium laudate eum;

4. Quoniam ideo dispersit vos inter gentes quæ ignorant eum, ut vos enarretis mirabilia ejus, et faciatis scire eos, quia non est alius Deus omnipotens præter eum.

5. Ipse castigavit nos propter iniquitates nostras; et ipse salvabit nos propter misericordiam suam.

6. Aspicite ergo quæ fecit nobiscum, et cum timore et tremore confitemini illi; regemque sæculorum exaltate in operibus vestris.

7. Ego autem in terra captivitatis meæ confitebor illi; quoniam ostendit majestatem suam in gentem peccatricem.

8. Convertimini itaque peccatores, et facite justitiam coram Deo, credentes quod faciat vobiscum misericordiam suam.

9. Ego autem, et anima mea, in eo lætabimur.

10. Benedicite Dominum omnes electi ejus; agite dies lætitiæ, confitemini illi.

11. Jerusalem civitas Dei, casti-

2. Car tu châties et tu sauves, tu conduis au tombeau, et tu en retires, et il n'est personne qui puisse échapper à ta main.

3. Exaltez le Seigneur, enfants d'Israël, et louez-le à la face de toutes les nations.

4. Car il vous a dispersés parmi les nations qui l'ignorent, afin que vous racontiez ses merveilles, et que vous leur fassiez savoir qu'il n'y a point d'autre Dieu tout-puissant que lui seul.

5. Il nous a châtiés à cause de nos iniquités; et il nous sauvera à cause de sa miséricorde.

6. Voyez donc comment il nous a traités, et bénissez-le avec crainte et tremblement, et exaltez par vos œuvres le Roi des siècles.

7. Et moi je le bénirai sur la terre de ma captivité, parce qu'il a manifesté sa majesté sur une nation pécheresse.

8. Convertissez-vous donc, pécheurs, et pratiquez la justice devant Dieu, persuadés qu'il vous fera miséricorde.

9. Mais moi et mon âme, nous nous réjouirons en lui.

10. Bénissez-le Seigneur, vous tous ses élus, célébrez des jours de joie, et rendez-lui grâces.

11. Jérusalem, cité de Dieu, le

Maître de toutes choses, celui dont la puissance s'étend partout, *non est qui effugiat;* il frappe et il guérit, il dispose de la vie et de la mort. Cfr. Deut. XXXII, 39, Sag. XVI, 13-15.

3. — Les Juifs qui connaissaient la puissance du Seigneur, devaient le glorifier pour le faire honorer des païens, qui ne le connaissaient pas. C'est ainsi que la dispersion des Juifs, qui était un châtiment, devenait, dans les vues de la Providence, un moyen de faire connaître le Seigneur par les nations infidèles, comme le dit vers 4.

5. — Tobie engage les Juifs en captivité à supporter leur châtiment avec résignation, afin de rentrer en grâce avec le Seigneur, ainsi qu'il a été lui-même récompensé de sa résignation et comblé de tous les biens.

7. — *In gentem peccatricem :* ce ne sont pas les Israélites tombés dans l'idolâtrie, comme le remarque Reusch, mais les païens qui ne connaissent point le Seigneur.

9. — C'est-à-dire : je me réjouis de toute mon âme.

10. — *Electi ejus,* c'est-à-dire le peuple élu, le peuple d'Israël. Cfr. Ps. CIV, 42. — *Agite* signifie ici *celebrez,* comme au 1 Mach. IV, 59.

11. — A partir de ce verset, la prière de Tobie, abandonnant les phrases, les mots tirés de la Bible, prend le ton de la prophétie, en pénétrant les secrets de l'avenir. — *Jerusalem.* Ce mot, dit Gutberlet, a quatre significations différentes que nous retrouvons dans ce seul chapitre. Il signifie 1° la ville de Jérusalem, la capitale de la Judée, ℣. 11 et 12, « ut reædificet in te tabernaculum suum » et 16;

Seigneur t'a châtiée à cause des œuvres de tes mains.

12. Rends grâces au Seigneur pour ses bienfaits, et bénis le Dieu des siècles, afin qu'il rebâtisse en toi son tabernacle, et qu'il rappelle à toi tous les captifs; et que tu sois dans la joie dans tous les siècles des siècles.

13. Tu brilleras d'une éclatante lumière, et tous les pays de la terre t'adoreront.

14. Les nations viendront à toi des lointains pays, et, t'apportant des présents, elles adoreront en toi le Seigneur, et considèreront ta terre comme un sanctuaire.

15. Car elles invoqueront le grand nom au milieu de toi.

16. Maudits seront ceux qui te mépriseront, et condamnés seront ceux qui te blasphèmeront, et bénis seront ceux qui t'édifieront.

17. Mais toi, tu te réjouiras dans tes enfants, parce que tous ils seront bénis, et ils seront réunis près du Seigneur.

18. Heureux tous ceux qui t'aiment et qui se réjouissent de ta paix.

19. Mon âme, bénis le Seigneur, parce qu'il a délivré Jérusalem sa

gavit te Dominus in operibus manuum tuarum.

12. Confitere Domino in bonis tuis, et benedic Deum sæculorum, ut reædificet in te tabernaculum suum, et revocet ad te omnes captivos, et gaudeas in omnia sæcula sæculorum.

13. Luce splendida fulgebis; et omnes fines terræ adorabunt te.

14. Nationes ex longinque ad te venient; et munera deferentes, adorabunt in te Dominum, et terram tuam in sanctificationem habebunt.

Isai. 60, 5.

15. Nomen enim magnum invocabunt in te.

16. Maledicti erunt qui contempserint te; et condemnati erunt omnes qui blasphemaverint te; benedictique erunt qui ædificaverint te.

17. Tu autem lætaberis in filiis tuis, quoniam omnes benedicentur, et congregabuntur ad Dominum.

18. Beati omnes qui diligunt te, et qui gaudent super pace tua.

19. Anima mea, benedic Dominum, quoniam liberavit Jerusalem

2° par extension, Jérusalem signifie la Judée, dont elle est la capitale, ℣. 12 *et revocet ad te omnes captivos,* qui tous n'habitaient pas la ville même; 3° il signifie l'Eglise catholique sur la terre, ℣℣. 13, 14; 4° enfin, il signifie la Jérusalem céleste, ℣. 21. — *Castigavit.* Le Gr. dit au futur μαστιγώσει et l'on doit se demander si « castigavit », n'est pas une corruption de « castigabit », ou bien il faut le considérer comme un prétérit prophétique. De même, Is. LI,, 17, se sert d'un parfait pour désigner le futur; car si la captivité des Juifs était un fait accompli, à l'époque de Tobie, la construction de Jérusalem était dans les temps futurs.

12. — *In bonis tuis,* par tes bonnes œuvres, par des œuvres de pénitence.

13. — Cfr. la proph. d'Is. LX, ℣. 1. et suiv.

14. — *Nationes,* le gr. dit Ἔθνη πολλὰ. — *Adorobunt in te Dominum.* Cfr. XIV, 8. — *In sanctificationem,* un sanctuaire, Ps. CXIII, 3.

15. — *Nomen enim magnum,* c'est le saint nom de Dieu, Jéhovah, יהוה, Exod, VI 3.

17. — *Omnes benedicentur et congregabuntur ad Dominum.* Attendu que bien peu d'Israélites des dix tribus rentrèrent à Jérusalem, après la captivité, et s'y rassemblèrent, il semble bien difficile d'admettre l'interprétation de Reusch, qui explique ce verset par le retour de la captivité. N'est-il pas plus naturel de penser ici à l'Eglise ou plutôt à la Jérusalem céleste où tous les saints seront réunis et bénis?

18. — *Qui gaudent super pace tua,* ces mots sont une explication de *diligunt te.* Cfr. Ps. XXVIV, 27. « Pax » signifie ici « le bonheur ».

19. — *Anima mea, benedic Dominum,* Cfr. Ps. CII, 1. — *Quoniam liberavit* est un prétérit

civitatem suam a cunctis tribulationibus ejus, Dominus Deus noster.

20. Beatus ero, si fuerint reliquiæ seminis mei ad videndam claritatem Jerusalem.

21. Portæ Jerusalem ex sapphiro et smaragdo ædificabuntur; et ex lapide pretioso omnis circuitus murorum ejus.

Isai. 60, 5.

22. Ex lapide candido etmundo, omnes plateæ ejus sternentur, et per vicos ejus, Alleluia cantabitur.

23. Benedictus Dominus qui exaltavit eam, et sit regnum ejus in sæcula sæculorum super eam. Amen.

ville, de toutes ses tribulations, lui le Seigneur notre Dieu.

20. Je serai heureux, si des rejetons de ma race sont là pour voir la splendeur de Jérusalem.

21. Les portes de Jérusalem seront bâties de saphirs et d'émeraudes; et toute l'enceinte de ses murailles de pierres précieuses.

22. Toutes ses places publiques seront pavées de pierres blanches et pures, et l'on chantera dans ses rues *Alleluia.*

23. Béni soit le Seigneur qui l'a ainsi exaltée, et qu'il règne sur elle, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

CHAPITRE XIV

Tobie perdit la vue à l'âge de cinquante-six ans, il demeura aveugle pendant quatre années et atteignit l'âge de cent deux ans, (℣℣. 1-4). — Sentant sa mort prochaine, il appelle auprès de lui son fils et ses petits-enfants, il les exhorte à être miséricordieux, il leur prédit les grandes destinées de Jérusalem et la ruine de Ninive, et les exhorte, après la mort de leur mère, à sortir de cette ville vouée à la destruction, (℣℣. 5-13). — Fidèles à ses recommandations, le jeune Tobie, après avoir rendu à ses parents les derniers devoirs, retourne en Médie auprès des parents de Sara, et y meurt à l'âge de quatre-vingt-dix-neuf ans, (℣℣. 14-17).

1. Et consummati sunt sermones Tobiæ. Et postquam illuminatus est Tobias, vixit annis quadraginta duobus, et vidit filios nepotum suorum.

2. Completis itaque annis centum

1. Et ainsi finirent les paroles de Tobie. Et après que Tobie eut recouvré la vue, il vécut quarante-deux ans, et il vit les enfants de ses petits enfants.

2. Et après avoir vécu cent deux

---

prophétique ou une corruption de *liberabit;* voir la note au ℣. 11.

20. — Tobie voit cette gloire de Jérusalem dans un avenir si lointain, qu'il comprend qu'il ne pourra la voir par lui-même, et il s'estime heureux de ce que quelques-uns de ses descendants en seront les témoins.

21. — Cfr. Is. LIV, 11 et 12, et Apoc. XXI, 18 et suiv.

22. *Ex lapide candido et mundo,* le Gr. est plus explicite : ἐν βηρύλλῳ καὶ ἄνθρακι καὶ λίθῳ ἐκ Σουφείς beryllo, carbunculo et lapide ophirio. — *Alleluia cantabitur,* comme l'expression de la joie suprême. Cfr. Apoc. XIX, 1 et suiv.

22. — Les paroles de ce verset sont à la fois un souhait et une prophétie.

CHAP. XIV. — 1. — *Postquam illuminatus est,* c'est-à-dire : « lumen oculorum recepit », comme ℣. 3.

3. — Les différents textes ne s'accordent pas touchant la chronologie de la vie de

ans, il fut enseveli honorablement à Ninive.

3. Car il avait cinquante-six ans lorsqu'il perdit la vue, et il la recouvra à soixante.

4. Tout le reste de sa vie se passa dans la joie, et, avançant dans la crainte de Dieu, il persévéra dans la paix.

5. Or, à l'heure de sa mort, il appela Tobie son fils et ses sept jeunes enfants, ses petits-fils et il leur dit :

6. La ruine de Ninive est proche; car la parole de Dieu ne reste pas inaccomplie : et nos frères, qui sont dispersés hors de la terre d'Israël, y retourneront.

duobus, sepultus est honorifice in Ninive.

3. Quinquaginta namque et sex annorum lumen oculorum amisit, sexagenarius vero recepit.

4. Reliquum vero vitæ suæ in gaudio fuit, et cum bono profectu timoris Dei perrexit in pace.

5. In hora autem mortis suæ vocavit ad se Tobiam filium suum, et septem juvenes filios ejus nepotes suos, dixitque eis :

6. Prope erit interitus Ninive; non enim excidit verbum Domini; et fratres nostri qui dispersi sunt a terra Israel, revertentur ad eam.

Esdras, 3, 8.

Tobie. La Vulg. dit dans ces 3 versets que Tobie avait cinquante-six ans lorsqu'il perdit la vue, qu'il resta aveugle pendant quatre ans, qu'il vécut ensuite quarante-deux ans, ce qui lui fait un total de 102 années de vie. — L'It. attribue à Tobie 112 années, savoir : 58 ans quand il perdit la vue ; il resta aveugle 4 ans, et il vécut ensuite 54 ans ; le total de ces 3 nombres (58 + 4 + 54) produit 116 et non 112 années. Il faut supposer que l'It. a compté les 4 années de cécité dans les 54 années de la vie de Tobie. La Pesch. dit qu'il devint aveugle à l'âge de 58 ans, qu'il recouvra la vue au bout de 7 années, et qu'il vécut ensuite 37 ans, ce qui fait un total de 102 années de vie. — Le manuscrit grec, trouvé par Tischendorf au Sinaï, attribue à Tobie 112 années de vie, dont 62 ans avant qu'il perdît la vue et 4 années de cécité. Il est impossible de se fixer parmi toutes ces données contradictoires. Cornélius n'est pas embarrassé : « Ex decreto », dit-il, « Concilii Tridentini, Sess. IV, Vulgata Latina ut canonica Scriptura, nobis sequenda est, non græca ». Cette manière d'accepter la chronologie de la Vulgate seule et de répudier toutes les autres sans examen préalable, est assurément fort commode, mais, à coup sûr, elle n'est guère scientifique.

4. — *Cum bono profectu timoris Dei perrexit in pace,* il est peut-être inexact de traduire avec Reusch : « après de bons progrès dans la crainte de Dieu, il mourut en paix ». *Perrexit* ne veut pas dire : il mourut, mais il augmenta, il avança, syn. de *proficiebat,* Luc, II, 52 ; puis, la prép. *cum* ne peut pas signifier *après* mais *avec;* il faut donc traduire : « avec le progrès dans la crainte de Dieu, il avança dans la paix », c'est-à-dire : « plus il craignait Dieu, plus la paix était grande en lui ».

5. — Tobie, sur son lit de mort, réunit autour de lui son fils et ses petits-enfants pour leur donner ses derniers avis, ainsi qu'Isaac l'avait fait, Gen. XXVII, 27, et Jacob, Gen. XLIX et Moyse, Deut. XXXIII ; son regard mourant plonge une dernière fois dans les profondeurs de l'avenir, et il formule ses dernières prophéties.

6. — *Prope erit interitus Ninive.* Ninive fut prise et détruite peu d'années après la mort du vieux Tobie, par Nabopolassar I et par Cyaxare I (625, ou d'après les données les plus modernes, 606). Cfr. les prophéties de Nah. III, 7 et de Sophon. II, 13. Les textes grecs indiquent que Tobie avait ici en vue la prophétie de Jonas : ὅσα ἐλάλησεν Ἰωνᾶς ὁ προφήτης. Tobie, cependant n'ignorait pas que la prophétie de Jonas n'avait pas été exécutée, parce que les Ninivites avaient fait pénitence. Si l'on veut se rallier ici à cette indication du texte grec et admettre que Tobie parlait de la prophétie de Jonas, il n'y a qu'une explication possible : Dieu avait pardonné aux Ninivites à cause de leur repentir; mais, comme ils étaient retombés dans les voies de l'iniquité, les châtiments, dont Dieu avait suspendu l'exécution, allaient fondre sur eux, et Ninive allait périr. Il faut remarquer encore que Tobie annonce à son fils la ruine de Ninive comme motif décisif, qui doit le déterminer à quitter cette ville le plus tôt possible, ℣. 12 ; dans les vues prophétiques du prophète mourant, la catastrophe était donc toute proche, et pouvait arriver pendant la vie de son fils.

7. — *Terra ejus,* c'est-à-dire, *Terra Israel.*

7. Omnis autem deserta terra ejus replebitur, et domus Dei quæ in ea incensa est, iterum reædificabitur; ibique revertentur omnes timentes Deum.

8. Et relinquent gentes idola sua, et venient in Jerusalem, et inhabitabunt in ea;

9. Et gaudebunt in ea omnes reges terræ, adorantes regem Israel.

10. Audite ergo, filii mei, patrem vestrum : Servite Domino in veritate, et inquirite ut faciatis quæ placita sunt illi.

11. Et filiis vestris mandate ut faciant justitias et eleemosynas, ut sint memores Dei, et benedicant eum in omni tempore in veritate, et in tota virtute sua.

12. Nunc ergo, filii, audite me, et nolite manere hic; sed quacumque die sepelieritis matrem vestram circa me in uno sepulcro, ex eo dirigite gressus vestros ut exeatis hinc;

13. Video enim quia iniquitas ejus finem dabit ei.

7. Tout le pays désert y sera repeuplé; et la maison de Dieu, qui y a été incendiée, sera rebâtie : et tous ceux qui craignent Dieu y reviendront.

8. Et les nations abandonneront leurs idoles, et elles viendront à Jérusalem, et elles y habiteront.

9. Et tous les rois de la terre se réjouiront en adorant le Roi d'Israël.

10. Mes enfants, écoutez donc votre père; servez le Seigneur dans la vérité, et tâchez de faire ce qui lui est agréable.

11. Et recommandez à vos enfants de faire des œuvres de justice et des aumônes, afin qu'ils se souviennent de Dieu, et qu'ils le bénissent en tout temps dans la vérité et de toutes leurs forces.

12. Ecoutez-moi donc maintenant, mes enfants, et ne demeurez point ici; mais le jour même où vous aurez enseveli votre mère auprès de moi, dans un même sépulcre, tournez vos pas, afin de sortir d'ici.

13. Car je vois que son iniquité la fera périr.

---

8. — *Venient in Jerusalem,* il est bien évident qu'il ne s'agit plus dans ce verset de la capitale de la Judée, mais de la Jérusalem mystique, de la sainte Eglise de Jésus-Christ, où viendront habiter tous les peuples de la terre qui auront répudié l'idolâtrie.

— 9. *Adorantes regem Israel.* Tous les rois de la terre, réunis dans l'Eglise catholique, adoreront le roi d'Israël, Jéhovah, le souverain monarque. Loch et Reischl rappellent que, sur la croix de Jésus, Pilate fit placer l'inscription « I. N. roi des Juifs » et que ce roi d'Israël est adoré aujourd'hui par tous les monarques du monde dans cette Jérusalem, témoin de sa passion et de sa mort.

10. — *In veritate,* ou comme dit plus complétement le verset suivant : *in veritate et in tota virtute.*

11. — *Ut faciant justitias et eleemosynas,* qu'ils accomplissent des œuvres de justice et parmi elles spécialement des aumônes. — *Ut sint memores Dei,* Cfr. I, 13, et IV, 6. — *Et benedicant eum omni tempore.* Cfr. IV, 20.

12. — *Quacumque die,* c'est-à-dire : *le jour même.* — *Circa me in uno sepulchro.* Cfr. IV, 5.

13. — *Iniquitas ejus,* c'est-à-dire de Ninive. Les manuscrits grecs n'ont pas cette phrase. Mais, en retour, ces textes contiennent à cet endroit toute une histoire que Tobie rapporte afin d'exciter ses enfants à accomplir les œuvres de miséricorde : « Rappelez-vous, mon fils, ce que Nadab a fait à Achiacharus, qui l'avait élevé; ne le mit-il pas vivant dans la terre? Et Dieu l'accabla de confusion et Achiacharus revint à la lumière et Nadab fut précipité dans les ténèbres éternelles, parce qu'il avait cherché à tuer Achiacharus. Parce qu'il avait été miséricordieux envers moi, Cfr. la note à I, 25, il échappa aux embûches de mort que Nadab lui avait tendues, et Nadab tomba dans les embûches de la mort et elles le perdirent. Et maintenant, mes enfants, voyez ce que fait l'aumône et ce que fait l'injustice : c'est elle qui tue. Et voyez, mon âme m'abandonne. Et ils le placèrent sur

14. Or, il arriva qu'après la mort de sa mère, Tobie sortit de Ninive avec sa femme et ses enfants, et les enfants de ses enfants, et il retourna chez ses beaux-parents.

15. Il les trouva bien portants, dans une heureuse vieillesse, et il eut soin d'eux, et il leur ferma les yeux; il recueillit tout l'héritage de la maison de Raguel, et il vit la cinquième génération, les enfants de ses enfants.

16. Et après avoir vécu quatre-vint-dix-neuf ans dans la crainte du Seigneur, ses enfants l'ensevelirent avec joie.

17. Et toute sa parenté et toute sa famille vécurent d'une bonne vie et d'une sainte conduite, en sorte qu'ils furent aimés de Dieu et des hommes, et de tous ceux qui habitaient ce pays.

14. Factum est autem post obitum matris suæ, Tobias abscessit ex Ninive cum uxore sua, et filiis, et filiorum filiis, et reversus est ad soceros suos;

15. Invenitque eos incolumes in senectute bona; et curam eorum gessit, et ipse clausit oculos eorum; et omnem hæreditatem domus Raguelis ipse percepit; viditque quintam generationem, filios filiorum suorum.

16. Et completis annis nonaginta novem in timore Domini, cum gaudio sepelierunt eum.

17. Omnis autem cognatio ejus, et omnis generatio ejus, in bona vita, et in sancta conversatione permansit, ita ut accepti essent tam Deo, quam hominibus, et cunctis habitantibus in terra.

---

son lit et il mourut, et il fut inhumé avec honneur. Trad. du manuscrit du Sinaï.

15. — *Et ipse clausit oculos eorum.* Cfr. Gen. XLVI, 4. — *Viditque quintam generationem,* etc. Cfr. IX, 11 et Job, XLII, 16.

16. — *Et completis annis nonaginta novem.* Les textes ne s'accordent pas sur l'âge du jeune Tobie, pas plus qu'ils ne s'accordent sur l'âge de son père. La Vulg. lui donne 99 ans, la Pesch, 107, les manuscrits grecs et arméniens, 127, l'It. et le manuscrit du Sinaï 117 années. Quelques commentateurs, parmi lesquels Serarius, ont voulu compter les 99 années de la Vulg. de l'époque du mariage de Tobie. Rien n'autorise d'ailleurs cette interprétation. — *Et completis annis nonaginta novem,* est absolument identique à l'expression du ℣. 2, concernant l'âge du vieux Tobie : *completis itaque annis centum duobus.* Du reste, les 99 années de vie indiquées par la Vulg. suffisent pour avoir permis à Tobie de voir la cinquième génération de sa famille, et aussi pour avoir vu avant sa mort, comme l'expriment les textes grecs, la ruine de Ninive que les computations modernes placent en 606 avant Jésus-Christ. Le jeune Tobie naquit après la déportation de son père, par Salmanasar, l'an 722, Cfr. la note à I, 9, par conséquent à la fin du VIIIe siècle avant Jésus-Christ. Rien d'étonnant, qu'ayant vécu 99 ans, il ait survécu à la prise de Ninive, en 606. S. Jérôme, Eusèbe, etc., placent la ruine de Ninive l'an 13 du règne de Josias et la mort du jeune Tobie, l'an 16 du même règne. — *Cum gaudio sepelierunt eum,* « étant persuadés », dit D. Calmet, « que Dieu couronnait dans le ciel la vie sainte qu'il avait menée sur la terre. » Le même commentateur observe qu'on pourrait réunir l'expression *cum gaudio,* aux mots précédents et traduire : « après avoir achevé sa course dans la crainte du Seigneur et dans la joie, il mourut à l'âge de quatre-vingt-dix-neuf ans, et ses enfants l'ensevelirent ».

LE LIVRE DE JUDITH

PRÉFACE

I

ANALYSE DU LIVRE.

Le livre de Judith est ainsi appelé, parce qu'il contient l'histoire de la délivrance de la ville de Béthulie, par le courage et l'héroïsme d'une sainte veuve, nommée Judith.

Arphaxad, roi des Mèdes, ayant vaincu plusieurs nations et fortifié Ecbatane, sa capitale, et se croyant invincible, est attaqué par Nabuchodonosor, roi d'Assyrie. Ce dernier, qui comptait parmi ses alliés les peuples habitant les bords du Tigre et de l'Euphrate, envoie des ambassadeurs aux habitants de la Cilicie, à Damas, au Liban, aux habitants de la Galilée, de la Samarie, jusqu'aux confins de l'Ethiopie, et tous ces peuples refusent de recevoir les envoyés du roi d'Assyrie et les chassent honteusement. Malgré ces défections, Arphaxad succombe et Ecbatane est détruite. Alors Nabuchodonosor jure de se venger des peuples d'Occident qui avaient insulté à sa gloire, ch. I. Il assemble son conseil et lui communique le projet qu'il a conçu de s'assujettir toute la terre. Il nomme Holopherne général en chef de ses troupes et lui confie une armée formidable, avec ordre de le précéder vers les peuples insoumis de l'Occident, de les réduire à l'obéissance, se proposant de venir lui-même tirer d'eux une éclatante vengeance. On accordera la vie sauve aux peuplades qui feront volontairement leur soumission, et elles seront réservées pour un châtiment exemplaire. Quant à celles qui essaieront de résister, elles devront être massacrées sans merci. Holopherne assemble son armée, y rallie les troupes auxiliaires des peuples alliés, réunit des provisions sans nombre et des sommes immenses. Il traverse la frontière, détruit la ville de Mélothe, retourne sur ses pas, repasse l'Euphrate, reprend sa marche en avant, s'assujettit la Mésopotamie, pille les richesses de Madian, ruine la Syrie, et répand partout la terreur de ses armes, ch. II.

Tous les rois et tous les princes de la Syrie, de la Lybie et de la Cilicie, se soumettent à Holopherne et tâchent, mais inutilement, d'adoucir sa

férocité. Il détruit leurs villes, ruine les bois consacrés à leurs idoles, car Nabuchodonosor a déclaré qu'il ne veut pas que ces peuples reconnaissent d'autres dieux que lui. Holopherne traverse la Syrie, l'Apamée, arrive chez les Iduméens, s'empare de leurs villes et fait une halte de trente jours pour concentrer son armée et ses bagages, ch. III.

L'approche d'Holopherne remplit d'effroi les Israélites. Ils se préparent néanmoins à la résistance. Le grand-prêtre Eliacim parcourt tout le pays, stimule le zèle des populations et tous crient vers le Seigneur dans le jeûne et dans la prière, ch. IV.

Holopherne apprend que les Israélites osent penser à lui résister. Il entre en fureur, convoque les chefs des Moabites et des Ammonites, et s'informe des forces dont peuvent disposer les enfants d'Israël. Achior, le chef des fils d'Ammon, fait un récit succinct de l'origine des Juifs et des merveilles que Dieu a opérées en leur faveur. Il déclare que s'ils n'ont point offensé Dieu, ils seront invincibles, et que les attaquer serait courir à une défaite certaine. Tous les chefs de l'armée d'Holopherne, transportés de colère en entendant ces paroles, veulent le massacrer, ch. V.

Lorsque le calme est rétabli, Holopherne prend la parole. Il déclare que Nabuchodonosor est le seul Dieu auquel les Juifs ne pourront pas résister. Et, pour punir Achior de ses audacieuses paroles, il ordonne qu'il soit envoyé à Béthulie qu'il allait assiéger, afin d'être passé au fil de l'épée avec tous les habitants après la capitulation de la ville. Les Assyriens, ne pouvant approcher de la citadelle, lient Achior à un arbre et l'abandonnent. Les Israélites, sortis de Béthulie, le trouvent, le délient, et le conduisent dans la ville où il raconte ce qu'il a dit à Holopherne et quel traitement celui-ci lui a fait subir. Les Israélites consolent Achior et ils implorent le secours de Dieu avec une nouvelle ferveur, ch. VI.

Le lendemain, Holopherne, avec une armée immense, commence le siége de la ville; les Israélites terrifiés implorent la miséricorde de Dieu. Le troisième jour, le général assyrien veut donner l'assaut, mais on lui représente la situation fortifiée de Béthulie au milieu des montagnes, les difficultés d'aborder la citadelle, on lui conseille de faire garder la source qui alimente la ville et de prendre celle-ci par la soif. Après trente-quatre jours de siége, Béthulie est réduite à la dernière extrémité. Les malheureux habitants supplient Ozias, leur chef, de livrer la ville à Holopherne; la mort, disent-ils, les délivrera des épouvantables tortures de la soif, Ozias promet de capituler, si Dieu ne les secourt pas dans l'espace de cinq jours, ch. VII.

Judith, veuve, illustre plus encore par sa piété que par ses richesses et par sa beauté, apprend l'engagement que vient de prendre Ozias; elle fait venir les anciens de la ville, elle leur reproche d'avoir manqué de confiance en Dieu, d'avoir prescrit un terme à sa miséricorde, elle les exhorte à faire pénitence et à attendre avec patience le secours du Seigneur. Ozias et les anciens du peuple reconnaissent la vérité des paroles de Judith et se recommandent à ses prières. Judith déclare qu'elle vient de prendre une grande résolution; elle sortira, dit-elle, la nuit suivante avec sa servante, et dans cinq jours, Dieu sauvera Israël. Mais elle défend de scruter sa conduite et elle demande de prier pour elle, ch. VIII.

Puis, après que tous se sont retirés, elle se prosterne devant le Seigneur et lui demande de la fortifier dans son entreprise. Elle implore le

Dieu de Siméon, son aïeul, le Dieu tout-puissant à qui rien ne résiste, elle le supplie de tirer vengeance des orgueilleux étrangers qui méditent la ruine d'Israël, ch. IX.

Puis, elle se met à l'œuvre. Elle se pare de ses plus beaux habits, et de ses plus riches ornements, et Dieu relève sa beauté par un nouvel éclat. Elle donne à sa suivante les vivres nécessaires pour soutenir ses forces sans se souiller par les aliments des infidèles et elle sort de Béthulie. Les anciens du peuple lui ouvrent les portes, en lui souhaitant que la grâce du Seigneur l'accompagne. Bientôt Judith est rencontrée dans la campagne par les patrouilles assyriennes; elle leur dit qu'elle s'est enfuie de Béthulie, parce qu'elle sait que la ville est vouée à une ruine certaine et qu'elle est venue pour indiquer au général ennemi le moyen de s'emparer sans coup férir de la ville assiégée. Les soldats la rassurent, la conduisent à Holopherne qui la reçoit avec bonté, car dès le premier instant il est épris de la beauté de la jeune captive, ch. X.

Le général assyrien console Judith, lui assure qu'elle n'a rien à craindre, et Judith lui répond par des paroles flatteuses; elle affirme qu'elle va dire la vérité, et que, s'il veut suivre ses indications, il assujettira Israël au grand roi Nabuchodonosor. Elle ajoute que c'est pour échapper à la ruine qu'elle est sortie de Béthulie, qu'elle se propose de rester dans le camp des assyriens; seulement elle implore comme une grâce la faculté de sortir la nuit du camp, pour descendre dans la vallée et y prier son Dieu et pour connaître de lui le jour où il livrera Israël en punition de ses crimes. Holopherne, sous le charme de cette parole, accorde tout ce que Judith lui a demandé, il promet même d'adorer son dieu et il s'engage à la faire grande et illustre dans le palais de Nabuchodonosor, ch. XI.

En attendant, il l'invite à se reposer et à prendre quelque nourriture; mais Judith lui fait observer que ce serait pour elle une souillure de prendre des mets étrangers; que, si ses projets doivent réussir, il est nécessaire qu'elle préserve son âme de tout péché; elle se contentera donc de la nourriture qu'elle a apportée avec elle. Et Holopherne demande où elle prendra des vivres, dans les conditions légales, lorsque les maigres provisions qu'elle a prises avec elle, seront épuisées. Judith le rassure; car elle promet que Béthulie aura capitulé auparavant. Puis elle se retire dans la tente qu'Holopherne lui a assignée; elle dort jusqu'au milieu de la nuit et sort du camp, comme il a été convenu, pour vaquer à ses exercices de piété. Le quatrième jour, Holopherne fait un grand festin et, subjugué par la passion coupable qu'il avait conçue pour la jeune juive dès son apparition, il convie Judith au repas. Elle accepte, et Holopherne, ravi de la voir toute rayonnante de grâces et de beauté, se livre à la joie et boit avec excès, ch. XII.

Après le repas, les invités se retirent, l'eunuque Bagaos ferme la porte de la tente, et Judith se trouve seule avec Holopherne assoupi par l'ivresse. Elle invoque le Seigneur, décroche le glaive du général ennemi de la colonne où il était suspendu, saisit la tête de la main gauche par les cheveux, frappe de la main droite deux coups vigoureux, sépare la tête du tronc, puis elle pousse par terre le tronc décapité, arrache un des rideaux du lit, y enveloppe la tête, appelle sa suivante qu'elle avait fait placer en dehors de la tente, devant la porte, comme pour aller avec elle

à leurs prières habituelles, elle lui fait mettre cette tête sanglante dans le sac aux provisions, toutes deux traversent le camp et arrivent à la porte de Béthulie. Et Judith appelle de loin les gardiens de la cité; on ouvre les portes, le peuple s'assemble, et l'héroïne raconte ce que Dieu a fait par sa main et elle montre comme une preuve et comme un trophée la tête du général assyrien. Tous adorent le Seigneur et bénissent Judith. Ozias lui donne de grandes louanges auxquelles tout le peuple applaudit. On appelle Achior qui s'évanouit en reconnaissant la tête sanglante; il se jette aux pieds de Judith et proclame que Dieu sera à jamais glorifié en elle, ch. XIII.

Judith prend la parole. Elle conseille de suspendre la tête d'Holopherne aux murs de la citadelle, de prendre les armes le lendemain dès l'aurore et de faire une sortie en masse contre les Assyriens. Elle prévoit qu'ils courront à la tente d'Holopherne pour le réveiller, et que, le trouvant décapité, ils prendront la fuite, saisis d'une frayeur extrême. Achior se fait circoncire et embrasse le judaïsme. Le lendemain matin, les choses se passèrent comme Judith l'avait prévu. La mort d'Holopherne remplit de frayeur les Assyriens, qui firent retentir tout le camp de cris effroyables et prirent la fuite, ch. XIV.

Les Israélites de toutes les villes se lèvent, poursuivent les fuyards jusqu'à la frontière, les massacrent sans pitié et s'enrichissent de leurs dépouilles. Le grand-prêtre, accompagné du grand conseil, vient ensuite de Jérusalem à Béthulie, pour se rendre compte des événements et pour voir Judith. Il la loue, la bénit et tout le peuple applaudit. Les Béthuliens pillent pendant trente jours le camp des ennemis. Le grand-prêtre donne à Judith tous les objets qui avaient appartenu à Holopherne et on célèbre une grande fête, ch. XV.

Judith chante au Seigneur un cantique d'actions de grâces. Elle consacre à Dieu toutes les dépouilles d'Holopherne; les Juifs célèbrent cette victoire par trois mois de réjouissances et ils établissent une fête perpétuelle. — Judith mourut âgée de cent cinq ans, et elle fut pleurée par tout le peuple pendant sept jours. Tant qu'elle vécut et encore longtemps après sa mort, Israël fut en paix.

II

VÉRACITÉ

Jusqu'au XVIe siècle, la véracité du livre de Judith rencontra fort peu d'adversaires. Les premiers furent les protestants et les luthériens. Luther regarde ce livre « comme un charmant poème, plein d'esprit, écrit par un saint et spirituel auteur, qui a voulu peindre et retracer la félicité du peuple juif et les victoires que Dieu lui accordait en tous temps sur tous ses ennemis ». Grotius dit que c'est « un écrit allégorique pour la consolation et l'encouragement des Juifs, lors de l'invasion d'Antiochus Epiphane en Palestine ». Buddeus le nomme « un drame sacré ». J. G. Artopoüs (1)

(1) Meletema hist., quod narratio de Judith et Holoph., non historia sit, sed epopæia. Argent. 1694, in-4o.

et M. de Niebuhr l'appellent « un poème épique »; J. Babor (1) « une apologie »; Bauer (2) « une fiction morale ». « C'est une histoire prophétique et un poème », dit Ewald (3), « un mélange sans ordre de poésie et d'histoire ». « C'est une légende », dit Movers. Aux protestants se sont joints les rationalistes, qui se sont donné plus de liberté encore. « Il faut bien dire qu'ils trouvaient quelques auxiliaires parmi les commentateurs chrétiens. S. Jérôme ne semble pas persuadé de la réalité historique de Judith (4). Au XVIIe siècle, R. Simon ne voit dans ce livre qu'un récit allégorique dont les noms contiennent des fictions aussi bien que les choses elles-mêmes (5), et Jahn « un poème didactique ». Le protestant rationaliste M. Albert Réville en fait un roman pieux, écrit vers le temps d'Adrien (117-138). « Chacun, dit-il, connaît cette histoire, évidemment apocryphe, mais à chaque instant on en parle comme si elle faisait partie de l'Ancien Testament, ce qui n'est pas (6). Ce livre a pour but de ranimer le patriotisme et le courage des Juifs, en leur montrant, sous le voile d'une fiction romanesque, comment il ne faut jamais désespérer de la patrie juive, puisqu'une simple femme, scrupuleuse observatrice, il est vrai, des prescriptions rabbiniques, a pu sauver son peuple, au temps des guerres contre l'Assyrie (7) ». M. Munk avait déjà dit à peu près la même chose, tout en ne fixant pas la date de composition d'un livre qu'il traitait de « récit édifiant, mais fabuleux, composé par un auteur très-peu versé dans l'histoire et la géographie (8) ». Hilgenfeld, moins radical que M. Réville, reporte aux temps d'Antiochus III le Grand la composition du livre de Judith. M. Derenbourg ne se prononce pas sur ce point, tout en penchant vers l'opinion « des savants allemands (9) ». Quant à M. Noldeke (10), inutile de dire qu'il ne voit dans Judith qu'une allégorie morale, une sorte de roman pieux (11) ». Louis Capellus (12) traite le livre de Judith de « fable absurde » et J. C. Eichhorn (13), surenchérissant encore sur cette opinion, dit : « qu'un Juif ignorant transcrivit dans ce livre une vieille légende, concernant une certaine ville préservée de la capitulation par la ruse d'une prostituée ».

---

(1) Allg. Einleit. in die Schriften des A. T. Vienne, 1794, in-8° p. 270.

(2) Theologie des A. T. Leip., 1796, p. 349.

(3) Geschichte des Volkes Israël, III, 2. p. 541.

(4) *Præf. in librum Judith.*

(5) *Histoire critique du Vieux Testament,* 1685, in-4, p. 58.

(6) Nous rappellerons que le livre de Judith fait, quoi qu'en dise M. Réville, partie de l'Ancien Testament; seulement on le classe parmi les Deutéro-canoniques.

(7) *Le peuple juif et le judaïsme au temps de la formation du Talmud,* dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er novembre 1867, p. 109, note.

(8) *Palestine,* p. 340.

(9) *Histoire de la Palestine depuis Cyrus jusqu'à Adrien.* Paris, 1867, gr. in-8, pp. 408 et 409.

(10) *Histoire littéraire de l'ancien Testament*, p. 133.

(11) *Histoire universelle de l'Eglise,* nouvelle éd. Paris, Palmé 1878, t. I p. 556.

(12) *Comment. et notæ crit. in V. T.* Amstel, 1689 p. 575 appelle Judith : « insulsissima fabula ab imperitissimo ac imprudentissimo adeoque impudentissimo, aliquo hellenista nugacissimo conficta in hunc finem, ut ea commendet mendacia alia, quæ dicuntur officiosa et pias fraudes Judithæ facto atque exemplo comprobet. »

(13) Einleitung in d. apokr. Schriften d. A. T. Leip., 1795, p. 314 : « Ein hœchst unwissender Jude schrieb alte Sagen von einer einst durch die List einer Buhlerin abgewendeten Eroberung eimer Stadt. »

Appuyé sur les meilleures autorités, nous soutenons la réalité historique de ce livre.

« Nous allons essayer, dit l'abbé Daniel (1), de résoudre l'importante question du caractère historique du livre de Judith au moyen des documents indigènes de l'Assyrie et à l'aide des divers travaux qui leur ont été consacrés, spécialement du mémoire lu par M. Robiou, professeur d'histoire à la faculté de Rennes, devant l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et publié en 1875 dans la *Revue archéologique* sous ce titre : *Deux questions de chronologie et d'histoire éclaircies par les annales d'Assurbanipal* (2).

« Les exégètes, — autres que les critiques fantaisistes dont nous avons eu déjà occasion de parler, — ceux qui voient avec raison un récit historique dans le livre de Judith, se partagent en deux classes principales, si l'on ne tient pas compte des différences de détail, quand il s'agit de déterminer l'époque où se sont passés les événements racontés par l'auteur sacré : les uns les placent après la captivité de Babylone, les autres, et c'est le plus grand nombre, avant cette captivité.

« La première opinion a été soutenue par Eusèbe, S. Augustin, Sulpice Sévère, George le Syncelle, Estius, Cornélius à Lapide, Wouters; mais elle ne peut être acceptée, parce que Ninive, qui est décrite dans *Judith* comme une ville florissante, était complétement ruinée à l'époque de la domination des Perses à Babylone, du temps de la captivité, et même du temps de Nabuchodonosor, le vainqueur de Jérusalem, sous lequel Génébrard, MM. Nickes et Danko ont voulu placer l'expédition d'Holopherne.

« Nous n'avons donc à nous arrêter qu'à la seconde opinion et à examiner à quelle époque, antérieure à la captivité, nous pouvons placer avec le plus de vraisemblance l'invasion d'Holopherne. Gumpach, Reusch, O. Wolff, la placent du temps de la minorité du rois Josias, vers 641; Bellarmin, Montfaucon, Usser, dom Calmet, Houbigaut, Dereser, Janssens, Welte, Marchini, Goldhagen, Haneberg, Scholz, Ghiringello, du temps de Manassès, pendant son enfance ou sa captivité à Babylone. Scholz, de Gumpach, Wolff, ont supposé que le Nabuchodonosor de Judith était le Kiniladan du canon de Ptolémée. Les documents indigènes leur donnent raison, car *le Kiniladan de Ptolémée* est l'Assourbanipal des inscriptions assyriennes (3), et, de tous les rois d'Assyrie connus, Assourbanipal est celui dont l'histoire concorde le mieux avec les renseignements fournis par le livre de Judith, comme nous allons le montrer.

« Le premier chapitre du livre de Judith nous fait connaître les causes qui amenèrent l'expédition d'Holopherne contre l'Asie occidentale. Le roi d'Assyrie demanda le payement du tribut à la Cilicie, à Damas et au Liban, aux habitants de la Galilée et de la Samarie, et enfin à l'Egypte,

---

(1) L'abbé Daniel : *Le livre de Judith,* dans le journal l'*Univers* du 25 mars 1878.

(2) Nous devons prévenir le lecteur que M. Oppert, *Le livre de Judith,* dans l'*Annuaire de la Société d'Ethnographie,* pour 1865, et M. F. Lenormant, *Lettres assyriologiques,* t. I, p. 72, s'appuyant sur les découvertes assyriologiques, nient tout caractère historique au livre de Judith.

(3) Schrader prouve péremptoirement (die assyrisch-babylonischen Keilinscriften, kristische Untersuchung der Grundlagen ihrer Entzifferung Leipzig, 1872, p. 166, n. 13) que le Kiniladan du canon de Ptolémée est identique avec Assourbanipal des monuments assyriens et avec Sardanapal (ibid. p. 121).

dont le texte grec énumère les principales villes : Taphné, Ramsès, Tunis, Memphis. Les annales des rois d'Assyrie nous apprennent que tous ces pays étaient en effet tributaires de Ninive, du temps du roi Assourbanipal. La Cilicie, Damas et le Liban avaient été soumis par Sargon, le chef de la dynastie à laquelle appartient Assourbanipal. Le Carmel, Galaad, la Galilée supérieure, la plaine d'Esdrelon, c'est-à-dire l'ancien royaume d'Israël, avaient été colonisés par Assarhaddon, le père d'Assourbanipal. Enfin l'Egypte, qui était alors très-morcelée, comme l'insinue l'énumération du texte grec, dépendait aussi du roi d'Assyrie.

« Un texte, malheureusement très-mutilé, le cylindre nommé le cylindre C, nous apprend qu'au commencement de son règne (1) Assourbanipal comptait parmi ses tributaires vingt-deux rois des bords de la mer Méditerranée et du milieu de la mer, parmi lesquels on peut lire encore « le roi du pays de Suri (Tyr), le roi du pays de Yandi (Juda), le roi du pays d'Udumi (Idumée), le roi du pays de Maab (Moab), le roi du pays de Khaziti (Gaza), le roi du pays d'Iskaluna (Ascalon), le roi du pays d'Amyarruna (Accaron), le roi du pays de Gubli (Gebal, Byblos), le roi du pays d'Arnadi (Aradus).

« Le roi de Cilicie est aussi mentionné parmi les tributaires d'Assourbanipal, dans les cylindres de Koyoundjik : « Sanda sarmi, du pays de Khilakku (Cilicie), qui n'avait pas été soumis aux rois mes pères, lisons-nous dans ce document, m'envoya à Ninua (Ninive) sa fille, avec de nombreux présents, pour en faire une des femmes de mon palais, et il embrassa mes genoux.

« Quant à l'asservissement de l'Egypte à l'Assyrie, dans les premières années du règne d'Assourbanipal, il est raconté tout au long dans les inscriptions de ce roi.

« D'après le texte grec du livre de Judith, dont le premier chapitre est plus développé que celui de la Vulgate, lorsque le roi de Ninive, la douzième année de son règne, envoya des messagers à tous les peuples tributaires pour lever les impôts et peut-être aussi un contingent de troupes, il se préparait à entreprendre la guerre contre les Mèdes. Cette guerre, d'après les Septante, dura l'espace de cinq ans; un an seulement d'après la Vulgate.

« La circonstance de l'entreprise de la guerre contre les Mèdes est digne de remarque. Le joug assyrien était lourd à porter. Les peuples tributaires, voyant le roi ninivite occupé au loin, jugèrent l'occasion favorable pour le secouer.

« Ils refusèrent, dit le texte sacré, ce qui leur était demandé et renvoyèrent les mains vides les officiers chargés de lever les impôts.

« Nous retrouvons dans les textes assyriens les traces de cette révolte. Elle prit son origine en Egypte. Ce pays, autrefois si puissant, ne pouvait se résigner à subir une domination étrangère. Assourbanipal, dans les

---

(1) D'après les calculs les plus modernes, basés sur les découvertes assyriologiques, Assourbanipal régna de 667 à 626 avant Jésus-Christ, indication absolument conforme au canon de Ptolémée, qui fait succéder Nabopolassar à Kinaladan (Assourbanipal) après une domination de 22 années sur Babylone. Schrader (Die Keilinscriften und das alte Testament. Giessen, in-8°, 1872, p. 233) qui établit cette preuve, constate aussi que cette indication est conforme à une chronologie d'Alexandre Polyhistor, citée par Eusèbe.

premières années de son règne, avait été obligé d'y porter deux fois les armes en personne, pour y maintenir son pouvoir. La prise de Memphis et la soumission des principales villes égyptiennes au tribut, jusqu'aux confins de l'Ethiopie, exactement comme le dit le texte sacré, sont mentionnées en termes formels dans les documents de son règne. Mais l'Egypte n'attendait que le moment propice pour tenter un nouvel effort en faveur de son indépendance. Elle se hâta de profiter de l'embarras causé à Assourbanipal par sa guerre contre les Mèdes, et non seulement elle se révolta elle-même, mais, pour mieux assurer le succès de sa tentative, elle réussit à souffler aux peuples des côtes de la Méditerranée et jusqu'à l'Asie Mineure l'esprit de révolte dont nous parle le premier chapitre de *Judith*. »

La douzième année de son règne, selon la Vulgate (1), le roi d'Assyrie fit la guerre au roi des Mèdes Arphaxad et sortit vainqueur du combat. Cet « Arphaxad (2), du livre de Judith, a longtemps été considéré comme un personnage sans aucune valeur historique. Une identification proposée autrefois par la Bible de Vence (3), et, de nos jours, reprise par le célèbre assyriologue anglais Rawlinson (4), peut faire revenir de cette opinion. Hérodote nous fait connaître un Phraortes, roi mède, défait par les Assyriens peu de temps avant la chute de Ninive. Ce serait non pas Phraortes, fils de Déiokès, mais Déiokès lui-même. Son nom patronymique Phraazad aurait été traduit dans Hérodote par Phraortes, φραόρτης, et par Arphaxad, ארפכשד, dans le livre chaldéen de Judith. »

D'après Maspero (5), Déjocès régna de 708 à 655 avant Jésus-Christ. Cette dernière date correspond exactement à la douzième année du règne d'Assourbanipal qui, d'après les documents assyriologiques, monta sur le trône de Ninive en 667. C'est la douzième année de son règne, c'est-à-dire en 655, qu'il battit, dans la plaine de Ragaü, le roi des Mèdes, qui, d'après les Septante, perdit la vie dans le combat (6). Si, comme Wolff, Fritzsche, etc., nous prenons Arphaxad pour Phraortes, le fils de Déjocès qui régna (7) de 655 à 633, il est impossible de rattacher à ce règne la chronologie d'Assourbanipal et ses expéditions.

Après la défaite du roi des Mèdes, la treizième année de son règne, suivant la Vulgate, c'est-à-dire en 654 avant Jésus-Christ, le roi de Ninive nomme Holopherne général en chef de ses troupes et lui ordonne de marcher contre les peuples tributaires qui lui avaient refusé l'obéissance, d'exiger une soumission absolue et de tirer d'eux une éclatante vengeance (8). L'expédition d'Holopherne rapportée aux chapitres II et III de Judith se compose de quatre campagnes que nous allons étudier, d'après le texte sacré et d'après les monuments assyriologiques (9). Cette étude confirmera la vérité historique du livre saint.

---

(1) Judith, I, 5 et 6.
(2) *Histoire universelle de l'Eglise*, éd. Palmé, l. c.
(3) T. VI, p. 144.
(4) Journal of the royal Geographical society of London, 1841, t. X, pp. 141-142.
(5) Maspero. *Histoire ancienne des peuples d'Orient*, 2e édit., p. 459.
(6) Καὶ κατηκόντισεν αὐτὸν ἐν ταῖς ζιβύναις αὐτοῦ, καὶ ἐξωλόθρευσεν αὐτὸν ἕως τῆς ἡμέρας ἐκείνης.
(7) Maspéro, l. c.
(8) Judith, II, 6.
(9) L'abbé Daniel, l. c.

Dans la première campagne, Holopherne s'avança dans la Cappadoce, détruisit la ville de Mélothe ou de Mélithène, ravagea, d'après les Septante, « Phud et Lud » c'est-à-dire la Pisidie et la Lydie, puis, retournant sur ses pas, il revint en Cilicie où il pilla la ville de Tarse et les enfants d'Ismaël, qui étaient les Bédouins arabes campant dans le désert du côté de l'Euphrate (1).

Cette première campagne fut moins une conquête qu'une razzia, dit M. l'abbé Daniel (2), et les annales d'Assourbanipal ne la mentionnent pas d'une manière expresse : cependant une inscription assyrienne, transcrite par M. Ménant (3), semble se rapporter à ce fait, quand elle mentionne la révolte de Gygès, roi de Lydie, qui fut réprimée par Assourbanipal.

La seconde campagne d'Holopherne fut une expédition à l'Est de l'Euphrate en Mésopotamie, dont il força toutes les grandes villes, depuis le torrent de Membré jusqu'à la mer (4).

« Nous arrivons », dit M. Robiou (5) « à l'un des passages du livre de Judith qui ont paru le plus répugner à son caractère historique, et pourtant c'est ce passage qui, une fois la lumière projetée sur ce récit par la découverte des annales d'Assourbanipal, va, au contraire, nous fournir un des points de repère les plus assurés dans l'ordre des faits historiques et chronologiques. Après avoir pénétré jusqu'au désert des Ismaélites, l'armée longe, puis passe l'Euphrate, va dévaster la Mésopotamie et s'avance jusqu'à la mer qui ne peut ici être que le golfe Persique... Cette expédition au-delà de l'Euphrate n'est nullement prévue du lecteur, à en juger d'après le récit des causes de la guerre; j'ajoute qu'elle ne l'était ni du roi, ni de l'armée, lors du départ de celle-ci, et qu'elle interrompit très-péniblement les plans d'Assourbanipal. Nous savons aujourd'hui comment et pourquoi, car il a bien voulu nous en instruire en détail. »

Et M. Smith (6) nous explique de la manière suivante le motif de cette expédition contre Babylone : « En ce temps-là, Saulmugina, frère d'Assourbanipal, était roi de Babylone. Mais, quoique roi, il était tributaire et sujet de son frère aîné, Babylone dépendant alors de Ninive (7). Saulmugina se fatigua de sa situation subordonnée. Un mécontentement général s'était étendu en Chaldée, en Arabie, en Syrie et en Palestine. Le moment semblait propice pour une révolte générale. Le roi d'Assyrie, prévoyant des troubles prochains, adressa une proclamation aux Babylo-

---

(1) Judith, II, 12 et 13.
(2) L'abbé Daniel, l. c.
(3) Menant, *Annales des rois d'Assyrie,* p. 259.
(4) Judith, II, 14.
(5) Robiou, l. c.
(6) Smith, *Histoire de Babylone,* pp. 142 et suiv.
(7) Schrader, *die Keilinschriften und das alte Testament,* p. 210, nous rapporte une inscription complète d'un monument assyrien sur table de brique où nous lisons : « 1 Ana-ku Asur-ah-iddin sarru rabu 2. sarru dannu sar Kissâti sar mat Assur, sakkanakku, 3. Babilu, sar nat Sumiri u Akkadi, sar sarri mat Musur, 5. mat Pa-tu-.... si, mat Ku-si; 6. mat sa ki-rib ir Tar-bi-si 7. a-na mu-sab Asur-bâni-habal 8 habal sarri rabi sa-bit us... ti 9. hablu si-it lib-bi-ya 10, ar-sip u-sak-lil ». Je traduis : « 1. Moi, Asarhaddon, le grand roi, 2. le roi puissant, le roi des nations, le roi du pays d'Assur; suzerain 3. de Babylone, roi de Sumir et d'Akkad, roi des rois de l'Egypte, 5 de Patu..., de l'Ethiopie, 6. je bâtis le palais de Tarbiz 7. résidence d'Asurbanipal 8. fils du grand roi, du porteur du sceptre.... 9. du fils du rejeton de mon corps, 10 et je le terminai. »

niens, datée du 23 du mois d'Iygar de l'éponymie d'Aassar-dur-uzur vers l'an 650 avant Jésus-Christ. Dans ce document, il leur rappelle ses bienfaits et la fraternité étroite qui unit l'Assyrie et la Babylonie. »

Le roi d'Elam et les gouverneurs de la Chaldée promirent leur concours à Saulmugina. « Vahta, (1) roi d'Arabie, ayant appris que les Babyloniens et les Elamites étaient sur le point de se révolter, fit alliance avec eux, espérant que, si leur entreprise réussissait, il pourrait s'emparer lui-même de la Palestine et de la Syrie. Vahta leva deux corps d'armée. Il conduisit l'un d'entre eux en Palestine, en passant par l'Idumée, Moab, le Hauran et Hamath, où sa marche fut arrêtée par les généraux assyriens, qui le battirent et le refoulèrent dans son pays. Il avait placé l'autre armée sous le commandement de deux chefs, Aimu et Abiyaleh et les avait envoyés à Babylone pour détourner de lui l'attention des Assyriens et donner aide à Saulmugina à Babylone.

« Assourbanipal... apprit soudain que la révolte avait éclaté, qu'Elam, la Babylonie et l'Arabie avaient de concert secoué le joug assyrien. » Il se mit aussitôt en mesure de réprimer l'insurrection. « Après diverses péripéties, » dit l'abbé Daniel (2), « ses troupes, sous la conduite d'un général nommé Bel-Ibni, défirent les confédérés. En 648, Babylone fut prise, après que les divers généraux assyriens eurent battu les révoltés partout où ils s'étaient réfugiés à la suite de leur première défaite. Saulmugina, voyant sa capitale au pouvoir de son frère, mit le feu à son palais et périt dans les flammes.

« Les détails que nous fournissent ici les documents assyriens nous expliquent très-bien la conduite et la marche d'Holopherne. Nous l'avons vu à la fin de sa première campagne combattant contre les Arabes (3), qui n'avaient pas été mentionnés parmi les révoltés dans le chap. I, de Judith (4). C'est que leur révolte fut postérieure à celle des peuples des bords de la Méditerranée, et n'eut lieu, comme nous venons de le voir, qu'à l'époque de l'insurrection de la Babylonie.

« Cette insurrection imprévue de la Babylonie obligea Holopherne à modifier ses plans. La nécessité de la réprimer le fit appeler par Assourbanipal sur le théâtre de cette nouvelle guerre... Les annales d'Assourbanipal expliquent donc et confirment cette seconde campagne d'Holopherne, racontée sommairement dans le livre de Judith. Holopherne est un de ces généraux assyriens dont parlent les textes indigènes, qui réprimèrent la révolte de la Babylonie et de la Chaldée. »

Après la soumission de Saulmugina, vice-roi de Babylone, Assourbanipal poursuit les alliés de ce prince qui avaient pris part à sa révolte. Nous avons vu que parmi ces derniers se trouvaient « les Arabes (5), lesquels avaient été divisés par leur roi en deux corps d'armée, dont l'un avait été chargé d'attaquer l'Idumée, Moab, le Hauran et Hamath. Ces deux corps d'armée furent vaincus par les Assyriens. Si nous ne nous trompons, ce fut Holopherne qui fut un de leurs vainqueurs, dans sa troi-

(1) Smith, l. c.
(2) L'abbé Daniel, l. c.
(3) « Les enfants d'Ismaël » Judith, II, 13.
(4) Judith, I, 7-9.
(5) L'abbé Daniel l. c.

sième campagne, après avoir infligé des pertes à une partie d'entre eux à la fin de la première. Il nous paraît impossible, en effet, de ne pas être frappé de la grande ressemblance qu'offre le récit de cette campagne dans le livre de Judith avec le récit d'Assourbanipal.

« Voici le récit du livre de Judith, d'après la Vulgate : Il se rendit maître du pays depuis la Cilicie jusqu'aux confins de Japheth, qui sont au midi. Il emmena avec lui tous les enfants de Madian, pilla toutes leurs richesses et fit passer au fil de l'épée tous ceux qui lui résistaient. Il descendit ensuite dans les champs de Damas, au temps de la moisson, il brûla tous les blés et fit couper tous les arbres et toutes les vignes. » (Judith II, 15-17.) Les termes dans lesquels le texte grec mentionne le traitement infligé aux Madianites méritent d'être rapportés ici : « Il enveloppa tous les fils de Madian, et il brûla toutes leurs tentes, et il pilla tous les parcs où ils avaient leur bétail. » Les Madianites dont il est ici question sont certainement des Bédouins nomades, des Arabes.

« Voici maintenant le récit d'Assourbanipal : Vahta « souleva avec lui les hommes d'Aribi (Arabie) et il oublia la victoire qu'Assur et Istar, les grands dieux, m'avaient donnée sur ces peuples, la royauté que j'avais établie et qu'ils avaient mise dans mes mains. D'après la volonté d'Assur et d'Istar, j'ai fait entrer mon armée dans les provinces du pays d'Azaran, de Hiratakasa, d'Ildunu (l'Idumée), dans les environs de la ville de Yabruda, dans la ville de Bit-Amman, dans les provinces du pays de Haurimu (le Hauran), dans le pays de Muhaba (Moab), de Saharri et de Subiti. J'ai combattu ses troupes innombrables et je les ai mises en déroute. J'ai détruit par les armes les hommes du pays d'Aribi qui étaient venus avec lui, et lui-même s'enfuit devant les armes invincibles d'Assur et gagna les pays lointains. J'ai livré aux flammes ses tentes, ses demeures, ses habitations.

« On voit, par ces derniers mots, que le traitement infligé aux Bédouins est exprimé en termes presque identiques dans le texte grec de Judith et dans l'inscription des cylindres de Koyoundjik. Assourbanipal « ne parle pas, il est vrai, dit M. Robiou (1), des frontières de Cilicie, que l'armée, d'après le récit de Judith, longea probablement après avoir repassé l'Euphrate à l'un des passages ordinaires de Thaprac ou de Carchémis : l'ordre ethnographique le conduisait à supprimer cette circonstance.

« Cette troisième campagne d'Holopherne remplit de terreur tous les habitants... de la Syrie, de la Mésopotamie, de Soba, de la Lydie et de la Cilicie ». Tous ces peuples firent leur soumission, et malgré cela « Holopherne (2) voulut punir leur révolte : il prit les hommes les plus forts pour les incorporer à ses troupes; il détruisit tout sur leur territoire, arracha les bois sacrés et s'empara de leurs idoles. Les monuments nous attestent que c'était la manière de faire la guerre des Assyriens et, en particulier, d'Assourbanipal. Ce dernier, racontant son expédition contre le roi des Arabes, dit en termes analogues à ceux de Judith : *Je me suis empare de ses dieux...*, des gens de son pays, des bêtes de somme, chameaux et moutons; je les ai consacrés au service d'Assur et d'Istar, mes seigneurs. »

---

(1) M. Robiou. l. c.
(2) L'abbé Daniel, l. c.

Un peu plus loin, nous lisons encore : « J'ai tué les habitants de la ville d'Usu qui n'obéissaient pas à leur gouverneur et *qui ne payaient pas leur tribut, la redevance de leur contrée.* J'ai infligé un châtiment sévère à ce peuple insoumis. *J'ai emporté leurs dieux...*, j'ai emmené le reste des habitants au pays d'Assur, *je les ai distribués au milieu de mon armée nombreuse*, dont Assur fait la force.

« Peut-on désirer une concordance plus parfaite entre le récit du livre de Judith et le récit analogue d'Assourbanipal ? »

La quatrième campagne d'Holopherne fut son expédition en Judée, pendant laquelle eurent lieu le siége de Béthulie, la mort du général assyrien et la déroute de son armée. Les annales d'Assourbanipal ne font pas mention de l'expédition de Judée, ditM. Robiou (1). La raison en est fort simple, c'est qu'elles ne faisaient connaître que les victoires, elles ne mentionnaient jamais les défaites. « Nous pouvons affirmer cependant, » dit M. l'abbé Daniel (2), « qu'elles confirment indirectement le récit sacré, parce que leur silence sur l'Egypte, après la révolte de Psammétique, prouve que la révolte du monarque égyptien ne fut pas châtiée. Nous avons vu, par les premiers chapitres du livre de Judith, que la soumission de l'Egypte devait être le terme final de l'expédition d'Holopherne. Béthulie, qui l'arrêta, était sur la route de Syrie en Egypte. Il serait inconcevable, en effet, que le roi d'Assyrie n'eût pas fait quelque tentative pour conserver en son pouvoir ce riche pays, dont il nous apprend l'insubordination à propos de Gygès. Le texte sacré nous indique que cette tentative eut lieu, mais qu'elle échoua par suite de la mort du général en chef, devant les murs de Béthulie.

« Il nous semble que ce que l'on vient de lire est bien propre à établir que les faits historiques racontés dans le livre de Judith sont les mêmes que ceux que nous raconte Assourbanipal dans ses annales : ce sont les mêmes événements, les mêmes peuples, des détails analogues. Il ne manque aux documents assyriens que le nom d'Holopherne. »

Outre ces preuves, tirées des documents assyriologiques en faveur de la vérité historique du texte sacré de Judith, on peut en établir d'autres, en suivant l'itinéraire du message envoyé par Nabuchodonosor-Assourbanipal à ses vassaux (3), itinéraire qui témoigne d'une grande exactitude géographique.

« Laissons de côté la Perse (4) que nous ne trouvons que dans les Septante et que la Vulgate néglige avec raison. Ce qui regarde l'Egypte est parfaitement conforme aux prismes sur lesquels Assurbanipal raconte sa guerre contre Tearco, le Tirhaka du IVe livre des Rois (5). Le ℣. 10 des Septante : ἕως τοῦ ἐλθεῖν ἐπὶ τὰ ὅρια τῆς Αἰθιοπίας, concorde parfaitement avec ce que l'histoire nous rapporte. « Les rois assyriens, dit M. Robiou (6), se faisaient les protecteurs, tantôt de gré, tantôt de force, de ces petits Etats (entre lesquels l'Egypte était morcelée alors), contre la dynastie éthio-

(1) Robiou, p. 87.
(2) L'abbé Daniel, l. c.
(3) Judith, I, 7 et suiv.
(4) *Hist. Univ. de l'Eglise*, éd. Palmé.
(5) IV Rois, XIX, 9. Isaïe, XXXVII, 9. — Robiou, p. 33, Maspéro, *Hist. Ancienne des peuples*
(6) Robiou, p. 33, Maspéro, *Hist. Ancienne des peuples d'Orient*, 2e édit. p. 428 et suiv.

pienne qui régnait habituellement à Thèbes; mais ils n'ont jamais dépassé les limites de l'Ethiopie proprement dite; et c'est ce qu'exprime très-exactement le livre de Judith en arrêtant aux frontières de ce royaume le roi d'Assyrie (1). » C'est donc à bon droit que nous soutenons la vérité historique de Judith.

« On avait fait remarquer » dit l'auteur que nous venons de mentionner (2), « que le pape S. Clément, qui, au témoignage des rationalistes eux-mêmes, est mort au plus tard en 153, c'est-à-dire quinze ans après la mort de l'empereur Adrien (3), cite, dans son épître aux Corinthiens, l'exemple de la bienheureuse Judith, Ἰουδὶθ ἡ μακαρία, et analyse évidemment l'ouvrage qui porte ce nom (4). On avait rappelé qu'une fort ancienne version grecque et la *Vetus Italica,* qui remonte peut-être à la fin du second siècle de notre ère, contenaient le livre de Judith et qu'il était difficile de comprendre comment dans une soixantaine d'années on avait pu traduire ce livre du chaldaïque en grec et du grec en latin (5). Tout cela n'empêchait pas les rationalistes de se refuser à voir dans ce livre un récit vraiment historique. »

Appuyé sur un critique protestant moderne (6), nous allons indiquer et réfuter les principales objections dirigées par les rationalistes contre la réalité historique du livre qui nous occupe.

Première objection. Il est impossible de faire rentrer les faits historiques qu'on trouve dans Judith dans le cadre de l'histoire assyrienne. Ce livre parle d'une défaite infligée au roi des Mèdes par le roi d'Assyrie (7), tandis qu'Hérodote (8) parle de Phraortes comme d'un monarque puissant qui s'est assujetti les Perses. Mais il faut remarquer qu'Hérodote abrège les faits, tandis que Judith les développe. Judith (9) parle dans son cantique de la frayeur des Perses et de l'admiration des Mèdes, en entendant raconter son héroïque action. Judith savait donc que les Assyriens étaient les vainqueurs des Perses et des Mèdes. Puisque les événements détaillés dans le livre saint s'accordent avec le commencement et la fin du récit d'Hérodote, il faut en conclure que les faits contenus dans Judith ont dû s'accomplir immédiatement après la défaite par les Assyriens de Phaortes, dont nous avons plus haut, p. 74, établi la personnalité. Ce n'est pas de

---

(1) Robiou, p. 33.

(2) *Hist. univ. de l'Eglise,* éd. Palmé.

(3) Cette date est d'après une chronologie purement rationaliste; car S. Clément mourut en 100 ou 101.

(4) I. Epitre aux Corinthiens, chap. xv. « L'authenticité de cette épitre est incontestable. Elle est acceptée même par des rationalistes comme Bunsen (Hefélé, Patrum apostolicorum opera, prolegg. p. xxii) » note de l'*Hist. univ. de l'Eglise,* ed. Palmé.

(5) Lamy. Introductio in sacram Scripturam pars 2a, Mechliniæ, 1867, in-8o, p. 83.

(6) O Wolff, Das Buch Judith als geschichtlische Urkunde vertheiditgt und erklart, Leipzig, n-8o p. 15 et suiv.

(7) Judith, I, 5.

(8) Herodote, I, 102. Voici ce qu'il dit : « Ensuite, après que Phraortes se fût assujetti les Mèdes et les Perses, tous deux également puissants, il soumit l'Asie, passant d'un peuple à un autre, jusqu'à ce qu'il guerroya enfin contre les Assyriens, c'est-à-dire, contre les Assyriens qui possédaient Ninive, qui régnaient auparavant sur tous les peuples, et qui, actuellement, abandonnés par leurs tributaires, se trouvaient néanmoins en bon état. Phraortes les combattit donc, et, après un règne de 22 années, il fut tué et une grande partie de son armée avec lui.

(9) Judith, XVI, 10.

Phraortès, le fils de Déiokès, mais de Deiokès lui-même que parle ici Hérodote.

Deuxième objection. Ce que l'on regarde comme historique paraît un mélange de faits appartenant à des époques absolument différentes. Le livre, par exemple, fait allusion à une époque où l'Assyrie avait la suprématie sur l'Asie occidentale, par conséquent, vers le milieu du VIIe siècle avant Jésus-Christ. Mais ces données sont absolument conformes à notre chronologie, puisque nous plaçons en 655 avant Jésus-Christ, la victoire d'Assourbanipal sur le roi Deiokès.

Troisième objection. Des indications tirées de Judith, IV, 3, et V, 18-19 des LXX, Vulg. V, 22 et 23, font allusion à une époque immédiatement postérieure à la captivité de Babylone, par conséquent, au premier quart du VIe siècle avant Jésus-Christ. On peut répondre que les passages incriminés n'ont aucune valeur critique, parce qu'ils ne se trouvaient ni dans le texte primitif ni dans la Vulgate, qu'ils ont été probablement introduits par un copiste inhabile dans les LXX; que, d'ailleurs, ces passages non-seulement entravent la suite du récit, mais qu'ils se contredisent entre eux, ou qu'au moins ils ne peuvent avoir le sens qu'on leur prête, ni vouloir dire ce qu'on leur fait dire.

Quatrième objection. La mention d'un sanhédrin (1) existant à côté d'un grand-prêtre (2), comme gouvernant le peuple d'Israël, sans qu'il soit question d'un roi, l'indication des jours des nouvelles lunes (3), sont des preuves incontestables que le livre a été rédigé dans un temps postérieur au IIIe siècle avant Jésus-Christ.

Il faudrait, selon nous, tout au plus en conclure que l'auteur était du IIIe siècle, mais non pas les faits eux-mêmes qu'il rapporte. D'ailleurs, la suscription du psaume XCIIIe, d'après le texte du Vatican des LXX, et d'après la Vulgate (4), parle des προσάββατα. Faut-il en conclure que ce psaume date du IIIe siècle ? Mais entrons dans le détail. La mention du sanhédrin a-t-elle la portée que nos contradicteurs lui attribuent? « Il est vrai », dit l'abbé Daniel (5), « que l'institution du sanhédrin ne remonte qu'au deuxième ou troisième siècle avant Jésus-Christ, et est, par conséquent, postérieure à l'époque de Judith. Il est vrai aussi que le mot *gerousia* est un des noms du sanhédrin chez les juifs hellénistes; mais il est faux que *gerousia* désigne toujours le conseil des soixante-dix : ils n'a pas ce sens dans la version grecque, et M. Renan a eu tort de s'en servir pour défendre son opinion. Cette expression est employée par les Septante pour désigner non le sanhédrin mais les anciens d'Israël (Lévitique, ch. IX, 1, 3; Exode, ch. III, 16, 18; IV, 29; XII, 21; Deutéronome, ch. V, 23, et dans quinze autres passages). Le conseil des soixante-dix vieillards, institué par Moïse (Nombres, ch. XI, 16, 17, 24, 25) ne porte pas ce nom. En revanche, les anciens, les scheïks, comme on les appelle aujourd'hui, de Madian (Nombres, ch. XXII, 4) et ceux de Moab (ib. XXII, 7) sont appelés par les Septante

---

(1) Judith, IV, 8, XV, 8, des LXX
(2) Ibid, IV, 6, 8, 14; XV, 8.
(3) Judith, VIII, 6.
(4) Ps. XCIII, III. « Ante Sabbatum. »
(5) Journal l'*Univers* du 20 avril 1878.

gerousia, de même que les anciens des diverses villes (Deutéronome, ch. XIX, 12; XXI, 3, 4, 6, 19; XXII, 18; XXV, 8; Cfr. Actes, ch. V, 25).

« Le mot *gerousia,* dans la version grecque de Judith, signifie donc simplement les *zagnê Israel,* « les scheiks ou les anciens d'Israël », comme dans les autres livres grecs de l'Ancien Testament. C'est ce que confirme la traduction de S. Jérôme, qui porte, ch. XV, 9 : « Joacim venit... cum universis *presbyteris suis.* » Elle ne rend pas *gerousia* dans les autres passages. »

Quant aux προσάββατα et προνουμηνίαι, nous répondrons avec le même auteur (1) : « Les pieux Israélites ne commencèrent qu'assez tard à compter comme des fêtes les vigiles du sabbat et les néoménies. En réalité, nous ignorons à quelle époque commença l'usage de ces vigiles; par conséquent, il ne peut servir à fixer la date de l'époque de Judith. De plus, nous avons lieu de croire que le texte original ne parlait pas des vigiles du sabbat et des néoménies, puisque la Vulgate ne les mentionne pas. Jud. ch. VIII, 6. »

Cinquième objection. Les principaux personnages du livre, Nabuchodonosor. Arphaxad, Holopherne, Jehojakim ou Eliakim, Judith, etc., ne peuvent être, ni par leurs noms, ni par leurs rapports historiques, des personnages de l'histoire.

Nous avons montré plus haut l'époque de l'histoire à laquelle il faut placer les événements du livre de Judith; nous avons établi que Nabuchodonosor est l'Assourbanipal des monuments assyriologiques. La diversité des noms ne peut rendre douteuse l'identité des personnes. Bunsen (2), Niebuhr (3) ont prouvé que les rois égyptiens, assyriens, babyloniens et mèdes, avaient différents noms. Ils avaient des noms personnels qui étaient leurs noms propres, et aussi des noms qu'ils prenaient à leur couronnement. Ils avaient aussi des surnoms. Il y avait encore des noms de dynasties, par ex. Phe-uro, פרעה, Φαράω, chez les Egyptiens; Agis-Dahaka, chez les Mèdes. Certains rois portaient différents noms chez différents peuples. Les Hébreux, par exemple, nommaient Schalmanasar un roi assyrien dont le vrai nom était Sargina ou Sargon. Quelquefois encore il y avait des corruptions, le *Schebak* des Egyptiens était devenu le *So* des Hébreux; *Khurush* était devenu Κῦρος chez les Grecs. *Arphaxad* est une forme medico-persique de *Phraortes,* d'après la *Godarz,* inscription grecque déchiffrée par Rawlinson, et d'après l'inscription cunéiforme du rocher de Behistun ou Bisutun (4). D'un autre côté, nous avons indiqué plus haut, p. 74 que *Phraortes* avait été écrit par Hérodote pour le nom patronymique *Phraazad,* et que ce Phraortes de l'historien grec était le roi *Deiokès.*

Sixième objection. Keerl (5) tire une objection contre la valeur historique de Judith, de ce que ni Amos, ni Jonas, ni Ozée ne parlent de l'héroïne de Béthulie, comme s'il fallait douter d'un personnage historique par la raison que des auteurs contemporains n'en font pas mention. D'ailleurs,

---

(1) Ibidem.
(2) Bunsen, Ægyptens Stelle II, 9, 4.
(3) Niebuhr, Gesch. Assur's und Babel's p. 29 et suiv.
(4) Ritter, Asien, IX, p. 355 et suiv.
(5) Keerl, die Apokryphen des A. T. Leipzig, 1852, p. 3.

ces trois prophètes n'étaient nullement les contemporains de Judith. Jonas vivait au temps de Jéroboam II (1), c'est-à-dire vers l'an 800 avant Jésus-Christ, Amos et Ozée étaient de la même époque, ou peu s'en faut, en sorte que tous trois ont vécu un siècle avant Judith, et que, par conséquent, il leur eût été fort difficile de parler du siége de Béthulie.

Nous croyons avoir suffisamment prouvé le caractère historique et la véracité du livre de Judith : il est un document incontestable qui remplit une lacune existant dans l'histoire et qui éclaire sur une foule de points qui, sans lui, demeureraient inintelligibles.

III

DIFFÉRENTS TEXTES

Il est certain que le texte primitif du livre de Judith n'existe plus. Les deux plus anciennes sources où il nous soit possible de puiser à ce sujet, sont 1° la version des LXX, d'où fut tirée la traduction de l'ancienne Itala, et 2° la Vulgate. S. Jérôme nous affirme lui-même (2) qu'il a traduit d'après un manuscrit chaldéen. O. Wolff, que nous suivrons principalement dans les développements de ce chapitre, pose la question de savoir en quelle langue fut écrit le texte original (3). Louis Capellus, mort en 1586, a prétendu le premier que le texte des LXX était le texte original. J. A. Fabricius (4), Eichhorn (5), Jahn (6), Daehne (7) et de Cœlln (8) partagèrent son opinion. F. C. Movers (9) et Fritzsche (10) démontrent victorieusement que le grec ne peut pas être le texte original; partout les expressions, les constructions des phrases indiquent qu'il ne peut être qu'une traduction faite sur un texte hébreu ou sur un original chaldéen. Ainsi σφόδρα σφόδρα, IV 2, מאד מאד, que l'on rencontre près de trente fois dans le courant des seize chapitres, les expressions κληρονομεῖν, V, 15, διέθετο, V, 18, ἔβαλον ἐν λίθοις, VI, 12, הין באבנים; ἐν ταῖς ἡμέραις qui se retrouve dix fois dans le texte; l'usage habituel de καὶ (ו) au commencement des propositions, VI, 1; XI, 11; XIV, 11; XV, 3, ou au lieu des autres partcules grecques que l'on ne rencontre pas dans le livre; l'infinitif dans les propositions incidentes correspondant à l'infinitif hébraïque avec le ל, par exemple, XV, 8, ἦλθον τοῦ θεάσασθαι, באו לראות, ce qui constitue un hé-

(1) Cfr. II Rois, XIV, 25.
(2) S. Hier. præf. in lib. Jud. : « Ea, quæ intelligentia in verbis Chaldæis invenire potui, Latinis expressi. »
(3) O. Wolff. Das Buch Judith, p. 5.
(4) J. A. Fabricius, lib. Tobie, Judith, etc., ed. 1691, p. 108.
(5) Eichhorn, Einl. p. 322, affirme qu'il n'a trouvé aucune trace dans le texte des LXX qui indique une traduction; il y a découvert les expressions de τιτάνων et de γίγαντες. XVI, 7 et la construction de λύειν μίτραν IX, 2, et c'est sur cette pointe d'aiguille qu'il échafaude ses preuves en faveur d'un original grec.
(6) Jahn, Einl, p. 923.
(7) Daehne, Geschichtliche Darstellung der jüdischen alex. Religionsphilos, II, 114.
(8) De Cœlln. Bibl. Theolog. I, p. 114.
(9) F. C. Movers, Bonner Zeitung für Philosophie und catholische Theologie, 13e fascicule.
(10) Fritzsche, l. c. p. 116.

braïsme indéniable; enfin l'emploi du relatif de la façon suivante : οὗ διεσπάρησαν ἰκεῖ, V, 19, אשר נכהי־שם; ἐν τοῖς αὐτοῦ ἰνοικοῦσιν ἐν αὐτοῖς, VII, 10 אשר בהם ישבו. Il y a des fautes de traduction, telles que celles-ci : καὶ πέραν τοῦ Ἰορδάνου ἕως Ἱερουσαλὴμ, I, 10, désigne la contrée en deçà du Jourdain, ce qui est contraire à sa signification véritable, mais répond à la signification exacte de l'hébreu עבר הירדן; ou bien ἦλθεν ἐν μυριάσι δυνάμεως αὐτοῦ, XVI, 3, que S. Jérôme traduit par : « in multitudine fortitudinis suæ » : preuve que le traducteur a pris רכו pour רב qu'il traduit par μυριάσι. On rencontre en outre des noms de lieu qui paraissent vraisemblablement mutilés et représentent des noms hébreux défigurés, comme Βετάνε pour בית ענות, χελλούς (1) pour חלחול (2).

De cet exposé il ressort évidemment que le grec ne peut pas être la langue originale du livre de Judith. Le texte des LXX porte partout l'empreinte d'une traduction faite sur une langue sémitique qui ne peut être que l'hébreu ou le chaldéen.

Origène, qui vivait au IIIe siècle après Jésus-Christ, au milieu des Juifs d'Alexandrie et de Palestine, affirme qu'il n'existait pas de texte hébreu du livre de Judith (3). On ne comprend pas, après cette affirmation si claire du savant Origène, comment Fritzsche (4) peut soutenir que l'hébreu fut le texte original de notre livre. S. Jérôme (5) nous apprend qu'il a traduit la Vulgate sur un texte chaldéen. C'est à tort, à notre avis, que Eichhorn (6) et de Wette (7) voient une contradiction flagrante entre le texte de S. Jérôme et celui d'Origène. Ce dernier affirme qu'il n'existait de son temps aucun texte hébreu de Judith; S. Jérôme nous apprend qu'il a fait sa traduction sur un texte chaldéen. Quoiqu'en dise Fritzsche, qui traite l'indication de S. Jérôme de « notice sans valeur » (unbrauchbare Notiz) (8), sans donner aucune preuve de cette étrange qualification, il faut, au contraire, déduire des paroles du saint Docteur rapprochées de celles d'Origène, que le texte original de Judith ne fut pas un texte hébreu, mais un texte chaldéen (9). Jean Malabas, auteur du IXe siècle, écrit (10) : Ταῦτα δὲ ἐν ταῖς Ἑβραϊκαῖς ἐμφερέται γραφαῖς, d'où Eichhorn (11) déduit une objection contre l'assertion de S. Jérôme. Mais il est avéré que Malabas ne connaissait ni l'hébreu ni le chaldéen, tandis que S. Jérôme connaissait l'un et l'autre. Malabas a seulement voulu affirmer que le texte grec qu'il possédait était une traduction d'un original écrit en caractères hébraïques qu'il crut être de l'hébreu, et qui pouvait parfaitement être du chaldéen.

Le texte original n'ayant pas été conservé, les deux plus anciennes ver-

---

(1) Cfr. Josue, xv, 58 s. s.
(2) Welte dans le Dict. Enclyclop. de Gœschler, t. XII. p. 402.
(3) Orig. Ep. ad Africanum : Ἑβραῖοι τῷ Τωβίᾳ οὐ χρῶνται οὐδὲ τῇ Ἰουδίθ, οὐδὲ γὰρ ἔχουσι αὐτὰ καὶ ἐν Ἀποκρύφοις Ἑβραϊστὶ, ὡς ἀπ' αὐτῶν μαθόντες ἐγνώκαμεν.
(4) Fritzsche, Einl. p. 116.
(5) Hier. Præf. in lib. Judith : « Chaldæo tamen sermone conscriptus inter historias (hic liber) computatur. »
(6) Eichhorn, l. c. p. 230.
(7) De Welte, Einleit in das Alt. Test. p. 434.
(8) Fritzsche, l. c. p. 115.
(9) Cfr. Welte. Einl. p. 109.
(10) Joannes Malabas : Chronographia.
(11) Eichhorn l. c. p. 336.

sions que nous possédions du livre de Judith sont le grec des Septante et le latin de la Vulgate, et ces deux textes diffèrent tellement l'un de l'autre, qu'il est important de savoir auquel des deux il faut donner la préférence. Le texte grec est très-ancien. Les uns l'attribuent à Théodotion, qui vivait sous Commode (180-192 après Jésus-Christ). Mais il remonte à une époque bien plus reculée. S. Clément de Rome en fait mention (1). D'un autre côté, il est certain que le texte grec a subi bien des altérations. Origène (2) et S. Jérôme (3) s'en plaignaient déjà de leur temps. Ce fut précisément pour apporter remède à ces falsifications qu'Origène écrivit son grand ouvrage sur la Bible et le livre de Judith ne nous a malheureusement pas été conservé dans les *Hexaples* d'Origène, circonstance qui constitue une garantie de moins en sa faveur. Nous trouvons, d'ailleurs, d'anciennes citations grecques faites par les Pères, dont les unes s'accordent absolument avec le texte de S. Jérôme et dont les autres ne se retrouvent plus dans le texte grec actuel de Judith (4).

Quant à la Vulgate, nous n'hésitons pas à la considérer comme l'expression la plus fidèle du texte original. S. Jérôme l'écrivit sur les instances de saintes femmes (5) qu'il ne nomme pas dans sa préface, mais qu'on croit être Ste Paule et Ste Eustochium. Il dit expressément que le livre était écrit en chaldéen, qu'accablé d'occupations urgentes. il a employé le temps d'une nuit pour faire ce travail, qu'il s'est attaché plutôt à reproduire le sens des phrases qu'à donner une traduction littérale des mots. Il constate les divergences défectueuses de beaucoup de manuscrits. Il a dû, dit-il, « se borner à reproduire en latin ce qu'il a trouvé d'intelligible d'après le texte chaldéen » (6). Eichhorn et Fritzsche (7) prétendent, d'après ces paroles, que S. Jérôme n'a fait, à l'aide d'un texte chaldéen, qu'une correction et non une traduction du livre. Eichhorn va plus loin encore : il conteste (8) à S. Jérôme la science nécessaire pour traduire un manuscrit chaldéen. Veut-on connaître la raison qu'il en donne? Il renvoie à la préface du livre de Tobie où le saint Docteur écrit (9) que, pour terminer cette traduction en un jour, il s'est associé pour ce travail un homme versé dans la connaissance de l'hébreu et du chaldéen. Fritzsche pense même (10) que S. Jérôme n'a pas possédé de manuscrit chaldéen, ou au moins qu'il ne s'en est pas servi pour sa traduction. Il est inutile, ce nous semble, de nous arrêter à ces assertions. A notre avis, les paroles du saint Docteur, dans sa préface de Judith, signifient qu'il compara sur un manuscrit chaldéen les variantes des manuscrits qu'il possédait, il élimina de sa traduction tout ce qui lui parut

(1) Ep. I, ad Corinth. écrite l'an 94 après J.C.
(2) Orig. Epist ad Africanum et Comment. in Matth.
(3) S. Hier. Prœm. in l. XIV comm. in Jesaiam, Epist. ad Sunniam et Frelelam.
(4) Gœschler, l. c.
(5) Hier. Præf. in lib. Judith : « Acquievi postulationi vestræ, imo exactioni. »
(6) Ibid. : « Sepositis occupationibus, quibus vehementer arctabar, huic unam lucubratiunculam dedi. magis sensum e sensu, quam ex verbo verbum transferens. Multorum codicum varietatem vitiosissimam amputavi : sola ea, quæ intelligentia integra in verbis Chaldæis invenire potui, Latinis expressi. »
(7) Eichhorn et Fritzsche, l. c.
(8) Eichhorn. l. c. p. 326.
(9) Hier. Præf. in Tobiam.
(10) Fritzsche, Einl. p. 121.

vicieux, non pas dans le texte chaldéen, mais dans les traductions qu'il avait sous les yeux, et il ne conserva que ce qu'il trouva « intelligible d'après le texte chaldéen ». Mais ce travail ne fut pas une simple correction de l'ancienne Vulgate. On n'a, pour s'en convaincre, qu'à comparer les deux textes (1).

Le texte de S. Jérôme offre donc des garanties que ne peut posséder le texte des Septante avec ses nombreuses interpollations. Néanmoins nous aurons soin dans notre commentaire de citer les principales variantes du texte grec. Tout en ne leur accordant pas plus de valeur qu'elles n'en méritent, nous y puiserons certains détails qui pourront nous être utiles pour l'explication du texte sacré.

Outre le grec des Septante et la Vulgate, nous possédons du livre de Judith, l'ancienne Vulgate latine, l'*Itala* qui n'est qu'une traductiou assez défectueuse de textes grecs, écrite au IIe siècle de l'ère chrétienne (2). Il existe aussi de la même époque une version syriaque faite également sur le texte grec et que Walton a publiée à Londres en 1657 (3).

IV

AUTHENTICITÉ, INTÉGRITÉ ET CANONICITÉ

L'auteur du livre de Judith est inconnu. S. Jérôme (4) semble croire que Judith l'écrivit elle-même, mais il ne donne aucune preuve de cette assertion, qui nous paraît d'autant moins fondée qu'il semble assez improbable que Judith ait écrit elle-même son propre panégyrique. D'autres commentateurs veulent que le grand-prêtre *Joachim* ou *Eliachim* dont il est parlé dans ce livre (5) en soit l'auteur. Ils fondent leur opinion sur l'historien Josèphe qui nous apprend (6), sans aucune preuve à l'appui, que les grands-prêtres étaient les écrivains publics et les chroniqueurs de l'histoire de leur temps. D'ailleurs, si Joachim avait rédigé le livre, il eût au moins, ce semble, fait mention de Judith dans le livre des Paralipomènes. Ceux qui, comme D. Calmet (7) et Huet (8), identifiant Nabuchodonosor avec Cambyse, placent l'histoire de Judith après la captivité de Babylone, conjecturent que l'auteur fut *Josué*, fils de Josédech (9), grand-prêtre en ce temps-là. Un rapprochement de dates suffit pour détruire cette opinion. Comment Josué, vivant sous Cambyse, 527-520 avant Jésus-Christ, aurait-il pu parler comme le fait le livre de Judith du temple

(1) La Vulgate par ex. place ch. XIII, le passage ch. XIV, 5-10 de l'Itala ; on trouve, dans la traduction de S. Jérôme comparée à l'ancienne Vulgate, une foule d'abréviations et d'omissions, par ex. I, 13-16 ; des additions, IV, 11, XIV 8 et XVI, 31, etc. (Fritzsche l. c. p. 121 et O Wolff, page 13.

(2) Cfr. Bible de P. Sabatier, Reims, 1743.

(3) Walton, Polyglotte, tom. IV.

(4) Hier. in Hagg. I, 6.

(5) Judith, IV, 5 et 7 ; XV. 9.

(6) Joseph. c. Apion, I, 6.

(7) D. Calmet, dissert. prælim.

(8) Huetius, in præpar. evang.

(9) Hier. in Hagg. I, 1.

de Jérusalem, le représenter comme le sanctuaire vénéré et reconnu de tout le peuple de la Palestine? N'est-il pas constant que la reconstruction du temple, à peine sorti de ses ruines, fut absolument interrompue sous le règne de Cambyse par suite des intrigues haineuses des Samaritains (1)? Fritzsche (2) nous apprend que « *naturellement* l'auteur fut un Juif de la Palestine », qui écrivit au commencement du IIe siècle avant Jésus-Christ, peu de temps avant la rédaction de la version grecque des Septante. Comme si les Juifs d'Alexandrie eussent jamais consenti à classer parmi les livres de l'Ecriture Sainte un ouvrage tout récent, rédigé par un auteur inconnu ! Bertholdt (3) place la rédaction du livre au Ier siècle après Jésus-Christ, Eichhorn (4) prétend que l'auteur fut « un Juif absolument ignorant » et il soutient que le livre n'a pas existé avant le IIe siècle de notre ère. Et deux pages plus loin, par une impardonnable contradiction, il nous apprend que S. Clément en fait mention dans sa première épître aux Corinthiens (5) écrite en 94 après Jésus-Christ et qu'il en est question dans les Constitutions apostoliques (6). Nous ne nous arrêterons pas à réfuter le reproche d'ignorance fait à l'auteur du livre par le commentateur rationaliste. Il suffit de lire Judith pour se convaincre que l'auteur était au contraire très-versé dans les questions d'histoire, de géographie, de topographie et de coutumes locales.

D'après Nickes (7) et Danko (8), le livre de Judith a dû être composé pendant l'exil de Babylone; un très-grand nombre d'interprètes en placent la rédaction après le retour de la captivité (9). L'opinion de Wolkmar (10) est assez originale pour être mentionnée. Il prétend, sans apporter aucune preuve de son assertion, que l'épisode de Judith se rapporte à la guerre des Juifs sous Trajan, l'an 117 après Jésus-Christ (11).

O. Wolff, tout en nous avertissant qu'il va émettre une idée qui rencontrera probablement beaucoup de contradicteurs, mais qui a au moins le mérite de la nouveauté, cherche à établir (12) par une foule de preuves que l'auteur du livre fut Achior, le chef des Ammonéens, dont il est parlé dans Judith (13). Il nous semble cependant que l'auteur ne peut pas être un contemporain. Ne nous apprend-il pas que de son temps la famille d'Achior subsistait encore dans Israël (14), et que l'on y célébrait encore la fête de la victoire de Judith (15)?

Après cet exposé, nous conclurons que l'auteur est demeuré inconnu et

---

(1) O. Wolff. l. c. p. 189.
(2) Fritzsche, l. c. p. 130.
(3) Bertholdt. Einleit. v, 2564.
(4) Eichhorn, l. c. p. 330.
(5) Clém. Rom. I Ep. ad Corinth. c. 55.
(6) Constit. apost. VIII, c. 2.
(7) Nickes p. 37.
(8) Danko, p. 433.
(9) Cfr. Welte Einl. p. 110.
(10) Wolkmar Handbuch der Einl. in die Apok. Tüb 1860.
(11) Cfr. Lipsius Zts. für Wiss. Theol. Iéna 1859, 39, et le *Précis d'introduction à l'Ecriture Sainte,* par Alfred Gilly, p. 175.
(12) O Wolff. l. c. p. 189 et suiv.
(13) Judith, v, 5.
(14) Ibid. XIV, 6.
(15) Ibid. XVI, 31.

que toutes les opinions émises à ce sujet ne reposent que sur des hypothèses qui ont fort peu de valeur. Cependant si, d'un côté, nous considérons l'exactitude des détails géographiques, etc., que nous avons donnés (1) comme une des preuves en faveur de la véracité historique du livre; si, d'un autre côté, nous admettons l'opinion émise au chapitre précédent (2), savoir que le texte original de Judith fut écrit en Chaldéen, nous croyons pouvoir conclure que l'auteur n'a pas dû vivre bien des années après Judith, mais assez longtemps cependant pour placer cette époque, peu après la captivité de Babylone, alors que le Chaldéen était devenu la langue usuelle des Juifs.

A la question d'authenticité, se rattache celle de l'intégrité du texte. L'objection la plus sérieuse élevée contre l'intégrité du livre de Judith, se tire de la préface de S. Jérôme (3) où il écrit :... « Huic (libro) unam lucubratiunculam dedi, magis sensum e sensu, quam ex verbo verbum transferens. Multorum codicum varietatem vitiosissimam amputavi : sola ea, quæ intelligentia integra in verbis Chaldæis invenire potui, Latinis expressi. » Il nous semble avoir déjà réfuté cette objection dans le chapitre précédent (4), en discutant les différents textes. Il est bien évident que S. Jérôme n'avait pas à sa disposition une multitude de textes chaldéens; les nombreux textes dont il parle étaient des textes grecs et latins, dont il a retranché, comme il le dit, les variantes vicieuses pour ne laisser que ce qu'il avait trouvé d'intelligible dans le Chaldéen.

Reste à étudier la canonicité du livre. Il est certain, d'après S. Jérôme (5), que les Juifs connaissaient le livre de Judith (6), ils le lisaient comme livre historique, mais ils le rangeaient parmi les ouvrages apocryphes de la Bible. La *Hagada* rapporte l'histoire de Judith dans un texte hébreu fort différent du texte grec (7). Les Pères de l'Eglise catholique les plus anciens, S. Clément pape (8), l'auteur des Constitutions apostoliques (9), Clément d'Alexandrie (10), Origène (11), Tertullien (12), S. Ambroise (13), S. Jérôme (14) parlent du livre de Judith. Ce dernier Père nous apprend (15), que le concile de Nicée, qui fut célébré en 325, avait reçu ce livre au nombre des livres canoniques. S. Augustin (16) et toute l'Eglise d'Afrique (17)

---

(1) Préf. p. 72.
(2) Ibid.
(3) Hier. Præf. in lib. Judith.
(4) Cfr. Préface, III.
(5) S. Jér. Præf. in lib. Judith, dit expresssément : « Apud Hebræos liber Judith inter apocrypha legitur. »
(6) Cfr. Voisin, préf. sur le *Pugio fidei*.
(7) Cfr. Fritzsche, l. c. Einl. p. 131 et Zunz, die gottesdienstl. Vortrage der Juden, p. 124.
(8) Clem. Rom. Ep. I ad Corinth.
(9) *Constit apost.*, l. VIII, II, can. 83.
(10) Clem. Alex. Στρωματεῖς lib. IV.
(11) Orig. Homil. XIX, in Jerem. et homil. in Joannem.
(12) Tertul. lib *de monogamia* c. 177.
(13) Ambr. lib. III *de Officiis* et lib. *de Viduis*.
(14) Hier. Ep. ad Furiam.
(15) S. Jér. Præf. in lib. Judith écrit : « sed quia hunc librum synodus Nicæna in numero sanctarum Scripturarum legimus computasse. »
(16) August. *de Doctr. Christ.* l. II, cap. VIII.
(17) Conc. Carthag. III, cap. XLVII.

le possédaient dans leur canon. Le Pape Innocent I (1) et le pape Gélase, dans le concile de Rome tenu en 496 (2), l'ont reconnu canonique. Enfin, le concile de Trente (3) a confirmé solennellement la canonicité du livre de Judith, et par sa décision infaillible, a mis fin à toutes les incertitudes.

V

PRINCIPAUX COMMENTATEURS.

§ 1. *Commentateurs catholiques.*

I. Il existe sur Judith les commentaires d'Estius, de Cornélius a Lapide, de Menochius. Le Maistre de Sacy a publié : *Tobie, Judith, Esther, traduits en français avec une explication tirée des SS. Pères et des auteurs ecclésiastiques.* 1688. Viennent ensuite Don Calmet et, parmi les plus modernes, les écrivains allemands Allioli, Loch et Reischl.

Parmi les commentateurs spéciaux, nous citerons :

Raban Maur, Serrarius et Jacques Pamelius, dont le commentaire fut imprimé à la suite de celui de Raban Maur sur Judith, Cologne, 1626 in-fol.

La Cerda, évêque de Badajox, bénédictin, a fait un commentaire sur Judith imprimé à Lyon, 1653. 2 vol. in-fol.

F. Nausea, Lyon, 1641. 2 vol. in-fol.

Didace de Celada, Lyon, 1664, in-fol.

Claude Thomassin a écrit en français une paraphrase sur Judith. Paris, 1642, in-12.

Luc Vellosus avait entrepris un grand commentaire sur Judith, le premier volume seulement en a été publié à Lyon, 1649 in-fol.

R. P. de Montfaucon a publié un travail intitulé : *La vérité sur l'histoire de Judith.* Paris, 1690.

De la Neuville, de la Compagnie de Jésus : *Le livre de Judith avec des réflexions morales sur les versets et des notes critiques sur les endroits les plus difficiles.* Paris, 1728, in-12.

Ch. Th. Schœnhaup : *Les études hist. et crit. sur le livre de Judith,* Strasb. 1839, est un ouvrage de compilation sans grande valeur.

Aucun commentaire spécial sur Judith n'a été publié, croyons-nous, dans les temps modernes par des écrivains catholiques.

§ 2. *Commentateurs non catholiques.*

II. Nous citerons, d'abord, les travaux des protestants Victorin Strigel, Badwel et Grotius.

Jacques Ziegler a écrit une censure chronologique sur l'histoire de Judith, Bâle, 1548 in-fol.

---

(1) Inn. I. Epist. ad Exuperium
(2) Cfr. Pagi, Breviar. Pontif. Rom. I, 228.
(3) Conc. Trid. Sess. IV.

Fabricius a publié dans sa *Biblioth. Gr.* Tom. II. liv. III. Ch. XXIX, d'excellentes observations sur le livre de Judith. Il y traite surtout des différentes versions orientales qui en ont été faites et de ce que les anciens en ont dit.

Christian Kortol a fait une dissertation sur Judith, Rostoch, 1663, in-4°.

Philippe Jacques Hartmann a également écrit une dissertation sur la vérité historique de Judith : *Utrum liber Judith contineat historiam?* Kœnigsberg, 1671 in-4°.

Le luthérien Jean Christophore Artopœus publia : *Meletema historicum, quod narratio de Juditha et Holopherne non historia sit, sed epopœia.* Strasbourg 1700 in-4°.

Sev. Eilert : *Diss.* II *de narratione libri Judith.* Hafn. 1712. in-4°.

Parmi les commentateurs modernes nous citerons :

I. Nickes : *de Libro Judithæ*, Breslau 1854.

Les commentaires de Fritzsche dans son : *Exegetisches Handbuch zu den Apokryphen des alten Testaments.* Lief. II. Leipzig, 1852. in-8°.

O. Wofff : *Das Buch Judith als geschichtliche Urkunde vertheidigt und erklart,* Leipzig 1861 in-8°

III. Il existe un travail en hébreu d'un auteur juif, intitulé : *Historia Judithæ hebraice, Venet. ap. Vendramin per I. Imberti* in-8°. Cet ouvrage a été réédité avec une traduction allemande à Francfort, 1715 in-8°.

Megillath Judith, fut publié à Vienne en 1819 in-8°.

Un jui., Seckel Is. Fraenkel, a écrit sur Judith dans sa traduction des Apocryphes : *Uebersetzuny der Apokryphen,* Leipz. 1830 in-8°. (1)

---

(1) La poésie, la sculpture, la peinture se sont emparées de l'histoire si dramatique de Judith. Le poète Boyer, en 1695, et Mme de Girardin en 1843, ont écrit chacun une tragédie sur Judith ; Horace Vernet a fait de Judith le sujet d'un de ses meilleurs tableaux.

LE LIVRE DE JUDITH

CHAPITRE I

Arphaxad, roi des Mèdes, ayant remporté de grandes victoires et se croyant invincible, est vaincu par Nabuchodonosor, (℣. 1-6). — Celui-ci, enflé par sa victoire, veut étendre son empire. Il envoie des ambassadeurs à tous les peuples qui habitent à l'Ouest de l'Euphrate jusqu'aux confins de l'Ethiopie et jusqu'aux bords de la mer Méditerranée, pour les sommer de se soumettre à sa puissance, (℣℣. 7-10). — Mais ces populations refusent de reconnaître l'empire de Nabuchodonosor et renvoient ses ambassadeurs, (℣. 11). — Le roi d'Assyrie entre alors dans une grande colère et jure de se venger, (℣. 12).

1. Arphaxad itaque, rex Medorum, subjugaverat multas gentes imperio suo, et ipse ædificavit civitatem potentissimam quam appellavit Ecbatanis,

2. Ex lapidibus quadratis et sectis; fecit muros ejus in latitudinem cubitorum septuaginta, et in latitudinem cubitorum triginta, turres vero ejus posuit in altitudinem cubitorum centum.

3. Per quadrum vero earum, latus utrumque vicenorum pedum spatio tendebatur, posuitque portas ejus in altitudinem turrium;

4. Et gloriabatur quasi potens in

1. Arphaxad, roi des Mèdes, avait assujetti à son empire beaucoup de nations, et lui-même bâtit une ville très-forte qu'il appela Ecbatane,

2. En pierres carrées et taillées; il construisit ses murailles à soixante-dix coudées de largeur sur trente coudées de hauteur, et il y bâtit des tours de cent coudées de hauteur.

3. Les tours étaient carrées; chaque côté avait vingt pieds de largeur, et il fit les portes suivant la hauteur des tours.

4. Et il se glorifiait, comme étant

Chap. I. — 1. — *Arphaxad*, c'est, comme nous l'avons vu, le roi mède Déjocès, 708-655 avant Jésus-Christ; c'est lui, en effet, qui construisit *Ecbatane*, aujourd'hui Hamadan.

2. — *Ex lapidibus quadratis et sectis.* Le gr. indique que les pierres taillées mesuraient chacune trois coudées sur leur largeur et six coudées sur la longueur. — *Fecit muros ejus in latitudinem cubitorum septuaginta et in altitudinem cubitorum triginta.* Les LXX attribuent aux murs d'Ecbatane soixante-dix coudées de hauteur et cinquante coudées de largeur, c'est-à-dire d'épaisseur. La circonstance que l'épaisseur des murs pouvait être plus considérable que leur hauteur peut s'expliquer par la narration d'Hérodote, qui rapporte que sept murs hauts de trente coudées et échelonnés en terrasse entouraient la ville.

3. — *Per quadrum vero earum*, sc. « turrium », *latus utrumque vicenorum pedum spatio tendebatur;* c'est-à-dire que chacun des quatre côtés des tours avait vingt pieds d'étendue et formait un carré parfait. Le texte grec nous apprend que les tours avaient cent coudées de haut et soixante coudées de large dans leurs fondations. Les portes avaient soixante-dix coudées de hauteur et quarante coudées de largeur, et le même texte indique la raison de ces portes extraordinaires construites par Arphaxad : c'était « pour faciliter la sortie de ses forces puissantes et pour y ranger ses bataillons. »

4. — *Et gloriabatur.* Ce verset indique que

puissant de la puissance de son armée et de la gloire de ses chars.

5. Or, la douzième année de son règne, Nabuchodonosor roi des Assyriens, qui régnait dans Ninive la grande ville, combattit contre Arphaxad, et le vainquit,

6. Dans la grande plaine qui est appelée Ragau, près de l'Euphrate, et du Tigre et de Jadason, dans la plaine d'Erioch, du roi des Eliciens.

7. Alors le règne de Nabuchodonosor se développa, et son cœur s'éleva et il envoya vers tous ceux qui habitaient dans la Cilicie, et à Damas, et sur le Liban,

potentia exercitus sui, et in gloria quadrigarum suarum.

5. Anno igitur duodecimo regni sui, Nabuchodonosor rex Assyriorum qui regnabat in Ninive civitate magna, pugnavit contra Arphaxad, et obtinuit eum,

6. In campo magno qui appellatur Ragau, circa Euphraten, et Tigrim, et Jadason, in campo Erioch regis Elicorum.

7. Tunc exaltatum est regnum Nabuchodonosor, et cor ejus elevatum est; et misit ad omnes qui habitabant in Cilicia, et Damasco, et Libano,

---

l'ambition du roi des Mèdes fut la cause de la déclaration de la guerre.

5. — *Nabuchodonosor* est un nom commun aux rois de Babylone et d'Assyrie. Nous avons vu dans notre préface, p. 72, que le Nabuchodonosor de notre livre est l'Assurbanipal des inscriptions assyriennes, qui est identique avec le Kineladan du canon de Ptolémée et avec Sardanapal. Il régna de 667 à 626 avant Jésus-Christ, suivant la chronologie établie par Schrader, d'après les inscriptions cunéiformes, le canon de Ptolémée et une indication d'Alex. Polyhistor. et que nous suivrons de préférence aux autres chronologies. — *Anno igitur duodecimo,* nous sommes par conséquent en 655, qui est précisément l'année de la mort de Déjocès. — *Qui regnabat in Ninive.* Cette phrase indique que ce Nabuchodonosor n'est pas Nabuchodonosor II ou le Grand (Nabopolassar II), qui régna à Babylone. — *Et obtinuit eum,* c'est-à-dire : « cepit eum ».

6. — *In campo magno, qui appellatur Ragau.* La plaine de Ragau était problablement ainsi nommée de la ville de Ragès, Tob. I, 16 et III, 7, ἐν τῷ πεδίῳ τῷ μεγάλῳ, τοῦτό ἐστιν ἐν τοῖς ὑρίοις Ῥαγαῦ : ces paroles démontrent qu'il s'agit d'une vaste plaine. C'est sans doute, dit Wolff, le grand plateau d'Irak-Adschemi, nommé « Media magna », qui s'étend du 34° 35' latitude nord au 50° 29' latitude est, et qui a à peu près 35 lieues d'étendue. Au nord de ce grand plateau, à trois lieues de Téhéran, on voit aujourd'hui encore les ruines de Ragès. — *Jadason,* en grec Ὑδήσπης, du sanscrit : Vitasta, c'est-à-dire : prompt comme une flèche. C'est un fleuve de l'Inde venant des mots Imaüs, et se jetant dans l'Hydraste qui est un affluent de l'Indus. Le texte syrien le nomme Uiaï, c'est le אולי de Dan. VIII, 2., dans le pays d'Elam, qu'Arrien, Alex. VII, 7 et Plin. Hist. Nat. VI, 31, nomment Εὐλαῖος, le Kerkha d'aujourd'hui, qui traversait la ville de Suse. — *In campo Erioch regis Elicorum.* Le gr. dit : Εἰριὼχ; quelques manuscrits Ἀριώχ. *Erioch* n'est pas, dit Wolff, le nom du roi des Eliciens, c'est le nom du pays qu'il gouvernait comme vassal du roi d'Assyrie. Loch, le rapportant à Gen. XIV, 1, prétend qu'Erioch était un nom commun aux rois des Eliciens : Ἐλμαῖοι, les habitants d'Elam, province méridionale de la Médie. M. Robiou identifie Arioch, Erioch ou Ariuc avec Urtaki, qui fut, d'après les annales du règne d'Assurbanipal, le principal adversaire de ce prince dans cette contrée. Cfr. Smith, History of Assurbanipal pp. 100-106. La Vulg., qui indique dans ce verset la situation topographique de la grande bataille livrée entre le roi d'Assyrie et le roi des Mèdes, diffère ici du texte grec qui indique les peuples de ces contrées qui s'étaient alliés à Nabuchodonosor. Il cite les habitants des montagnes, ceux qui demeuraient près de l'Euphrate, du Tigre, de l'Hydaspe, le roi des Elyméens et un grand nombre des enfants de Gélod.

7. — *Et misit ad omnes,* etc. Il dépêcha des envoyés à tous les peuples nommés dans ce verset, pour obtenir leur soumission. Il faut bien remarquer la grande exactitude géographique de ce message. D'abord, il s'adressa aux Ciliciens, *in Cilicia.* Dès les temps les plus anciens, ce pays fut sous l'influence de l'Assyrie : Rawlinson, Outlines, p. 24, prétend que la Cilicie était déjà tributaire de l'Assyrie au XIIIe siècle avant Jésus-Christ, où elle est citée dans les inscriptions du palais nord-ouest construit par Sardanapal I à Nimrud, ville que l'auteur précité distingue de Ninive et qu'il identifie avec le Calach de la Gen.

8. Et ad gentes quæ sunt in Carmelo, et Cedar, et inhabitantes Galilæam in campo magno Esdrelon,

9. Et ad omnes qui erant in Samaria, et trans flumen Jordanem usque ad Jerusalem, et omnem terram Jesse, quousque perveniatur ad terminos Æthiopiæ.

10. Ad hos omnes misit nuntios Nabuchodonosor rex Assyriorum;

11. Qui omnes uno animo contradixerunt, et remiserunt eos vacuos, et sine honore abjecerunt.

12. Tunc indignatus Nabuchodonosor rex adversus omnem terram illam, juravit per thronum et regnum suum, quod defenderet se de omnibus regionibus his.

8. Et vers les peuples qui sont au Carmel, et à Cédar, et vers ceux qui habitent dans la Galilée, dans la grande plaine d'Esdrélon,

9. Et vers tous ceux qui étaient en Samarie et au-delà du fleuve du Jourdain jusqu'à Jérusalem, et dans toute la terre de Jessé jusqu'aux confins de l'Ethiopie.

10. Nabuchodonosor, roi des Assyriens, leur envoya à tous des députés.

11. Et tous refusèrent d'un commun accord et ils les renvoyèrent sans présents, et ils les repoussèrent sans honneur.

12. Alors le roi Nabuchodonosor indigné contre tous ces pays, jura par son trône et par son royaume, qu'il se vengerait de toutes ces contrées.

---

x, 11. Nous ne possédons aucune indication pour déterminer les limites de cette dépendance de la Cilicie au temps dont parle notre histoire, mais elle avait existé dans les siècles précédents. — *Et Damasco,* qui est la capitale de la Syrie. — *Et Libano,* Λίβανον καὶ Ἀντιλίβανον de l'hébr. לבן, être blanc, parce que leurs sommets étaient couverts de neige. Le pays dont il est ici question est la Cœlésyrie. Le gr. ajoute : les pays maritimes : κατὰ πρόσωπον παραλίας.

8. — *Et ad gentes quæ sunt in Carmelo,* c'est la Palestine, qui est le pays auquel l'auteur s'intéresse surtout. — *Et Cedar,* en gr. Γαλαάδ, terre déserte où habitaient les descendants d'Ismaël, Gen. xxv, 13. — *In campo magno Esdrelon.* La plaine d'Esdrelon, où se trouve la ville du même nom, s'étend du mont Carmel jusqu'au Jourdain. Elle est appelée simplement τὸ πεδίον μέγα, I Mach. xii, 49, et Josèphe Ant. xii, 8, 5.

9. — *Et ad omnes qui erant in Samaria,* le gr. ajoute : καὶ τὰς πόλεις αὐτῆς, c'est donc du pays et non de la ville de Samarie qu'il est ici question. C'est une preuve, dit Wolff, que l'auteur du livre vivait avant l'exil de Babylone, c'est-à-dire à une époque où la ville de Samarie, détruite en 709 avant Jésus-Christ par Salmanasar, n'était pas encore rebâtie. Samarie, reconstruite pendant l'exil, fut détruite de nouveau par le grand-prêtre Jean Hyrcan ii, 136 à 107 avant Jésus-Christ. Cfr. Jos. ant. xiii, 19, 2, 3. — *Et trans flumen Jordanem usque ad Jerusalem,* le gr. ajoute : dans Bétane, Chellus et Cadès, vers le fleuve d'Egypte, et Japhnès et Ramessès. — *Et omnem terram Jesse,* c'est le pays de Gessen, entre la mer Rouge et le Nil. Gen. xlvii, 1.

11. — *Et remiserunt eos vacuos,* sans leur offrir aucun présent comme marque de leur soumission. Nabuchodonosor voulait contraindre tous ces peuples à lui fournir des secours pour sa guerre contre Arphaxad, et ils refusèrent.

12. — *Juravit per thronum et regnum suum,* il jura par un serment solennel, aussi vrai qu'il était roi. Les LXX citent les pays que Nabuchodonosor voue à sa vengeance : « La Cilicie, Damas et le territoire de la Syrie, et il détruira par le fer tous les habitants de la terre de Moab, les fils d'Ammon, et tous les Juifs et les Egyptiens, jusqu'à ce qu'il parvienne aux rivages des deux mers. » Le texte gr. ajoute ici quatre versets qui manquent dans la Vulg. et qui nous indiquent que la guerre entreprise contre Arphaxad dura cinq années et qui retracent les péripéties de la lutte. Nabuchodonosor détruisit toute la puissance de son rival, et sa cavalerie et tous ses chariots. Il s'empara de toutes ses villes, parvint à Ecbatane dont il prit les tours, il atteignit Arphaxad dans les montagnes de Ragau ; il le tua de sa propre main, et, de retour à Ninive, il y eut des réjouissances qui durèrent pendant cent vingt jours.

CHAPITRE II

La treizième année de son règne, Nabuchodonosor assemble son conseil et lui communique la résolution qu'il a prise de s'assujettir toute la terre, (℣. 1-3). — Il nomme Holopherne général en chef de l'expédition, (℣. 3-6). — Celui-ci rassemble une armée innombrable, de grandes quantités de vivres et d'immenses sommes d'argent, (℣. 7-11). — Il passe la frontière d'Assyrie, prend la ville de Mélothe, retourne sur ses pas, traverse l'Euphrate, soumet la Mésopotamie qui s'était soulevée, reprend sa marche en avant, pille les richesses de Madian, ruine la Syrie et répand partout la terreur de ses armes, (℣. 12-18).

1. Dans la treizième année du roi Nabuchodonosor, le vingt-deuxième jour du premier mois, dans le palais de Nabuchodonosor, roi des Assyriens, il fut décidé qu'il se vengerait.

2. Et il appela tous les anciens et tous ses chefs et ses guerriers, et il tint avec eux un conseil secret.

3. Et il leur dit que son plan était d'assujettir toute la terre à son empire.

4. Comme cette parole plut à tous, le roi Nabuchodonosor fit venir Holopherne général de son armée.

5. Et il lui dit : Sors contre tous les royaumes d'occident, et principalement contre ceux qui ont méprisé mon empire.

1. Anno tertio decimo Nabuchodonosor regis, vigesima et secunda die mensis primi, factum est verbum in domo Nabuchodonosor regis Assyriorum, ut defenderet se.

2. Vocavitque omnes majores natu, omnesque duces, et bellatores suos, et habuit cum eis mysterium consilii sui;

3. Dixitque cogitationem suam in eo esse, ut omnem terram suo subjugaret imperio.

4. Quod dictum cum placuisset omnibus, vocavit Nabuchodonosor rex Holophernem principem militiæ suæ,

5. Et dixit ei : Egredere adversus omne regnum occidentis, et contra eos præcipue qui contempserunt imperium meum.

Chap. ii. — 1. — *Anno decimo tertio Nabuchodonosor regis* Les LXX qui placent, i, 14, la grande bataille de Ragau en la dix-septième année du règne de Nabuchodonosor, disent ici au lieu de *anno decimo tertio* ὀκτωκαιδεκάτῳ « la dix-huitième année ». Nous avons parlé, dans notre préface, pag. 83 des altérations qu'avait subies le texte gr., et nous avons montré que la Vulg. offrait bien plus de garanties concernant la pureté du texte que la version des LXX. Nous suivrons donc dans notre commentaire, la chronologie de S. Jérôme. Nous sommes par conséquent en 654. — *Vigesima et secunda die mensis primi.* Les Assyriens et les Babyloniens comptaient par années lunaires et leur premier mois de Nizan correspondait à la fin de mars et au commencement d'avril. — Pesch. 28e année.

5. — Les LXX donnent ici une foule de détails qui manquent dans le latin : « Voici ce que dit le grand roi, le maître de toute la terre : Tu vas sortir de ma présence et tu prendras avec toi des hommes qui se confient en leur force, cent vingt mille fantassins et un grand nombre de chevaux avec douze mille cavaliers. Tu marcheras contre tous les pays de l'Occident, parce qu'ils n'ont point obéi aux paroles de ma bouche. Et tu les avertiras de préparer la terre et l'eau (ἑτοιμάζειν γῆν καὶ ὕδωρ), parce que je vais marcher contre eux dans ma colère; je couvrirai des pieds de mon armée toute la face de la terre, et je les lui livrerai en butin. Leurs blessés rempliront les vallées et les torrents, et le fleuve étendant ses eaux sera rempli de leurs cadavres. J'emmènerai leurs captifs et je les disperserai jusqu'aux extrémités de la terre. Toi donc, pars, et va devant moi occuper toutes leurs frontières et lorsqu'ils se seront rendus à toi, tu les réserveras pour le jour

6. Non parcet oculus tuus ulli regno, omnemque urbem munitam subjugabis mihi.

7. Tunc Holophernes vocavit duces, et magistratus virtutis Assyriorum; et dinumeravit viros in expeditionem, sicut præcepit ei rex, centum viginti millia peditum pugnatorum, et equitum sagittariorum duodecim millia.

8. Omnemque expeditionem suam fecit præire in multitudine innumerabilium camelorum, cum his quæ exercitibus sufficerent copiose, boum quoque armenta, gregesque ovium quorum non erat numerus.

9. Frumentum ex omni Syria in transitu suo parari constituit.

10. Aurum vero, et argentum, de domo regis assumpsit multum nimis.

11. Et profectus est ipse, et omnis exercitus, cum quadrigis, et equitibus, et sagittariis, qui cooperuerunt faciem terræ, sicut locustæ.

12. Cumque pertransisset fines Assyriorum, venit ad magnos montes Ange qui sunt a sinistro Ciliciæ, ascenditque omnia castella eorum, et obtinuit omnem munitionem.

13. Effregit autem civitatem opinatissimam Melothi, prædavitque omnes filios Tharsis, et filios Ismaël,

6. Que ton œil n'épargne aucun royaume, et tu m'assujettiras toutes les villes fortes.

7. Alors Holopherne appela les chefs et les principaux de l'armée des Assyriens, et compta les hommes pour l'expédition, ainsi que le roi le lui avait commandé, cent vingt mille combattants à pied, et douze mille archers à cheval.

8. Il fit précéder toute son expédition d'une multitude innombrable de chameaux, avec tout ce qui pouvait suffire amplement pour son armée, des troupeaux de bœufs et de moutons en quantité innombrable.

9. Et il fit réunir sur son passage du blé de toute la Syrie.

10. Et il prit de la maison du roi, de l'or et de l'argent en grande quantité.

11. Et il partit, lui et toute l'armée, avec les chariots, et les cavaliers, et les archers, qui couvrirent la face de la terre, comme des sauterelles

12. Et lorsqu'il eut passé les frontières de l'Assyrie, il vint aux grandes montagnes d'Angé, qui sont à gauche de la Cilicie, et il entra dans tous les châteaux, et il s'empara de toutes les fortifications.

13. Il pénétra aussi dans la célèbre ville de Mélothe, et il pilla tous les habitants de Tharsis, et les en-

---

où je viendrai leur adresser mes reproches. Tu n'auras aucune pitié pour ceux qui te résisteront; tu les livreras à la mort et au pillage dans toutes les régions que tu auras soumises; car je jure sur ma vie et sur la puissance de mon empire, que ce que j'ai dit, je l'exécuterai de ma propre main. Ne néglige aucun des ordres de ton maître, mais exécute avec soin tout ce que je t'ai ordonné et ne tarde pas de le faire. »

12. — *Ad magnos montes Ange.* Angé est le mont Argée des auteurs classiques, le pic principal des montagnes du centre de la Cappadoce. Le gr. dit qu'Holopherne partit de Ninive et, qu'après trois jours de marche, il parvint dans les plaines du territoire de Bectileth, d'où il transporta son camp sur la montagne située à gauche de la Cilicie.

13. — *Melothi,* c'est-à-dire Melitène en Cappadoce. C'est des habitants de ces contrées qu'il est dit, II Mach. IV, 30 : « Contigit Tharsenses et Mellotas seditionem movere, eo quod Antiochidi Regis concubinæ dono essent dati. » Cfr. Gen. x, 4. — *Filios Tharsis,* Tharse, la capitale de la Cilicie. — *Et filios Ismael.* Ces Ismaélites, habitant la terre de Cellon, sont les bédouins, qui occupaient les contrées désertes de l'Euphrate. Le grec dit qu'Holopherne dévasta Phud (Phusd, c'est-à-dire la Pisidie), et Lud

fants d'Ismaël qui étaient du côté du désert et au sud de la terre de Cellon.

14. Et il passa l'Euphrate, et vint dans la Mésopotamie; il força toutes les villes hautes qui étaient là, depuis le torrent de Membré jusqu'à ce qu'on arrive à la mer.

15. Et il s'empara de tous les pays depuis la Cilicie jusqu'aux confins de Japheth, qui sont vers le sud.

16. Et il emmena tous les enfants de Madian, il pilla toutes leurs richesses, et fit périr par le glaive tous ceux qui lui résistaient.

17. Et ensuite il descendit dans les champs de Damas, au temps de la moisson; et il brûla toutes les récoltes, et il fit arracher tous les arbres, et toutes les vignes.

18. Et la terreur de ses armes s'empara de tous les habitants de la terre.

qui erant contra faciem deserti, et ad austrum terræ Cellon.

14. Et transivit Euphraten, et venit in Mesopotamiam; et fregit omnes civitates excelsas quæ erant ibi, a torrente Mambre usquequo perveniatur ad mare :

15. Et occupavit terminos ejus, a Cilicia usque ad fines Japheth, qui sunt ad austrum.

16. Abduxitque omnes filios Madian, et prædavit omnem locupletationem eorum, omnesque resistentes sibi occidit in ore gladii.

17. Et post hæc descendit in campos Damasci in diebus messis, et succendit omnia sata, omnesque arbores et vineas fecit incidi :

18. Et cecidit timor illius super omnes inhabitantes terram.

---

qui est la Lydie, appelée par les Assyriens Lud et Luddi, et qu'il pilla tous les peuples de Rases et d'Ismaël qui habitent du côté du désert au sud des Chelléens, c'est-à-dire des habitants de la terre de Cellon en Chaldée.

14. — *Et transivit Euphraten.* L'étude des monuments cunéiformes nous a donné l'explication de cette marche rétrograde d'Holopherne qui après s'être avancé vers l'ouest, retourne sur ses pas et repasse l'Euphrate. C'était pour réprimer la révolte de Saulmugina, le frère d'Assurbanipal et gouverneur de Babylone, qui avait soulevé la Chaldée, l'Aram des fleuves et la côte de la mer, depuis Babsalimit jusqu'à Agaba. Cfr. Robiou, p. 81, et Maspero, Hist. ancienne des peuples d'Orient, p. 433. — *A torrente Mambre,* Ἀρβωνᾶ, l'Abron, qui avec sa terminaison sémitique n'est qu'une altération de Chabur ou Chaboras, affluent de l'Euphrate. — *Usquequo perveniatur ad mare.* Wolff prétend que c'est l'Euphrate qui est appelé la mer, comme Jér. LI, 36, suivant l'habitude des Hébreux et des Arabes, qui nommaient les grands fleuves des mers. D'autres commentateurs pensent que la mer dont il est ici question est le golfe Persique. Le texte grec dit : « Et ayant repassé l'Euphrate, il revint en Mésopotamie et il détruisit toutes les villes les plus élevées depuis le torrent d'Arbona jusqu'à la mer. »

15. — *Et occupavit terminos ejus,* c'est-à-dire les frontières de la Babylonie, *a Cilicia* qui est au nord, *usque ad fines Japhet,* ce sont les contrées, au midi de Babylone, qui bornent l'Arabie Pétrée. M. Robiou, dans la Revue archéologique, 1875, émet une autre opinion. Après s'être étonné de rencontrer le nom de Japhet dans Judith, il l'explique, comme terme géographique, par l'extrême affinité des muettes labiales et du *m.* C'est, dit-il, la ville de Hamarth en Syrie, que l'on rencontre en marchant vers le sud, après avoir quitté les frontières de la Cilicie et du territoire de Kiliza, à une courte distance de Carchemis.

16. — *Abduxitque filios Madian,* qui habitaient l'Arabie Pétrée. Les LXX disent qu'Holopherne tua les fils de Madian, qu'il incendia leurs demeures et qu'il détruisit leurs cabanes.

17. — *In campos Damasci.* Damas est la capitale de la Syrie. Voilà donc Holopherne revenu à l'extrême occident de l'Asie. Il est évident que les localités ne sont pas nommées dans l'ordre où elles furent conquises. Un simple coup d'œil sur une carte géographique en fournira la preuve. Damas est située entre la Cilicie et le territoire habité par les Madianites. Les villes et les peuples semblent cités comme des points de repère entre lesquels l'immense armée assyrienne s'avançait vers la Palestine.

CHAPITRE III

Tous les rois et tous les princes de la Syrie, de la Lybie et de la Cilicie, se soumettent Holopherne et cherchent à adoucir la férocité de son cœur, (℣. 1-6). — Holopherne détrui leurs villes, coupe les bois consacrés à leurs idoles, selon l'ordre de Nabuchodonosor, qu veut que ces peuples ne reconnaissent point d'autres Dieux que lui, (℣. 7-13). — Les Assy riens pénètrent jusqu'en Idumée, et là l'armée s'arrête pendant trente jours pour se con centrer, (℣. 14-15).

1. Tunc miserunt legatos suos, universarum urbium ac provinciarum reges ac principes, Syriæ scilicet, Mesopotamiæ, et Syriæ Sobal, et Libyæ, atque Ciliciæ, qui venientes ad Holophernem, dixerunt :

2. Desinet indignatio tua circa nos : melius est enim ut viventes serviamus Nabuchodonosor regi magno, et subditi simus tibi, quam morientes cum interitu nostro ipsi servitutis nostræ damna patiamur.

3. Omnis civitas nostra, omnisque possessio, omnes montes, et colles, et campi, et armenta boum, gregesque ovium, et caprarum, equorumque, et camelorum, et universæ facultates nostræ, atque familiæ, in conspectu tuo sunt;

4. Sint omnia nostra sub lege tua.

5. Nos et filii nostri, servi tui sumus.

6. Veni nobis pacificus dominus, et utere servitio nostro sicut placuerit tibi.

1. Alors les rois et les princes de toutes les villes et de toutes les provinces, de la Syrie, de Mésopotamie, de Sobal en Syrie, de la Libye, et de la Cilicie, envoyèrent leurs ambassadeurs, qui, venant vers Holopherne, lui dirent :

2. Fais cesser ta colère envers nous; car il vaut mieux que, vivants, nous servions Nabuchodonosor le grand roi, et que nous te soyons soumis, que de mourir, et de subir avec la mort tous les maux de la servitude.

3. Toutes nos villes et toutes nos possessions, toutes les montagnes, et les collines, et les champs, et les troupeaux de bœufs, et les troupeaux de moutons, et de chèvres, et de chevaux, et de chameaux, et toutes nos richesses et nos familles sont en ta présence.

4. Que tout ce que nous avons soit sous ta loi.

5. Nous et nos enfants, nous sommes tes serviteurs.

6. Viens à nous comme un maître pacifique, et fais usage de nos services comme il te plaira.

Chap. iii. — 1. — *Syriæ Sobal,* c'est la ville de Soba ou de Nisibis, capitale d'un royaume formé d'une partie de la Syrie, au nord de la Mésopotamie Gen. xxxvi, 23 et et I Paral. xix, 6. — *Lybiæ.* Il paraît bien extraordinaire que les exploits d'Holopherne aient ainsi frappé d'épouvante la Lybie située en Afrique, bien loin du théâtre de la guerre. Aussi un grand nombre de commentateurs pensent qu'il faut lire « Lyciæ », qui est proche de la Cilicie ou bien « Lydiæ », province de l'Asie Mineure, qui avait Sardes pour capitale. La Vulg. diffère encore ici des LXX. Tandis que le texte de S. Jérôme énumère, dans ce verset, les provinces du nord et du milieu de la Syrie, le texte grec cite les villes et les états de la côte de Phénicie et de la Palestine du Nord au Sud.

7. Alors, il descendit des montagnes avec ses cavaliers, en grande force, et il se rendit maître de toutes les villes et de tous les habitants du pays.

8. Et il prit de toutes les villes, pour auxiliaires, des hommes vaillants et propres à la guerre.

9. Et une si grande terreur se répandit sur toutes ces provinces que les habitants de toutes les villes, les princes et les plus hauts personnages aussi bien que les peuples, sortaient à son approche au-devant de lui,

10. Le recevant avec des couronnes et des flambeaux et dansant au son des tambours et des flûtes.

11. Et néanmoins quoiqu'ils fissent toutes ces choses, ils ne purent adoucir la férocité de son cœur.

12. Car il détruisit leurs villes, et il coupa leurs bois.

13. Parce que le roi Nabuchodonosor lui avait commandé d'exterminer tous les dieux de la terre, afin que seul il fût appelé Dieu par toutes les nations qui auraient pu être assujetties par la puissance d'Holopherne.

14. Et, traversant Sobal en Syrie, et toute l'Apamée, et toute la Mésopotamie, il vint chez les Iduméens en la terre de Gabaa.

7. Tunc descendit de montibus cum equitibus in virtute magna, et obtinuit omnem civitatem et omnem inhabitantem terram.

8. De universis autem urbibus assumpsit sibi auxiliarios viros fortes, et electos ad bellum,

9. Tantusque metus provinciis illis incubuit, ut universarum urbium habitatores principes, et honorati simul cum populis, exirent obviam venienti,

10. Excipientes eum cum coronis, et lampadibus, ducentes choros in tympanis, et tibiis.

11. Nec ista tamen facientes ferocitatem ejus pectoris mitigare potuerunt :

12. Nam et civitates eorum destruxit, et lucos eorum excidit :

13. Præceperat enim illi Nabuchodonosor rex, ut omnes deos terræ exterminaret, videlicet ut ipse solus diceretur Deus ab his nationibus, quæ potuissent Holophernis potentia subjugari.

14. Pertransiens autem Syriam Sobal, et omnem Apameam, omnemque Mesopotamiam, venit ad Idumæos, in terram Gabaa,

---

7. — *Tunc descendit de montibus.* Les montagnes dont il est ici question, sont les montagnes de la Syrie avec les champs fertiles de Damas sa capitale, qu'Holopherne avait occupés au temps de la moisson, II, 17.

10. — *Excipientes eum cum coronis et lampadibus, ducentes choros in tympanis et tibiis.* Les couronnes sont l'insigne de la royauté. Tertullien, In Apol., nous apprend qu'on portait aussi des torches et des lampes allumées devant la personne du roi. Tous ces peuples qui avaient si fièrement repoussé, I, 12, les envoyés de Nabuchodonosor, accueillent maintenant avec un humiliant empressement Holopherne triomphant; lâchement ils font le sacrifice de tout, même de leur liberté, consentant à vivre esclaves, pourvu qu'ils aient la vie sauve. C'est avec une cruelle parcimonie que l'orgueilleux lieutenant du roi d'Assyrie leur accorde sa pitié.

12. — *Et lucos eorum excidit.* Ce sont les bois sacrés qui servaient d'asile aux dieux et aux idoles. Loch remarque que *lucos* se dit souvent pour les images de la déesse Astharté. Cfr. Juges, II, 13.

13. — *Ut ipse solus diceretur Deus ab his nationibus.* Cfr. Dan. III, 5 et s.

14. — *Et omnem Apameam,* c'était une province de la Syrie qui avait pour capitale Apamea. — *Venit ad Idumæos* Le texte grec ne parle pas des habitants de l'Idumée, mais des habitants de la Judée. — *In terram Gabaa,* qui est le pays montagneux au Nord-Ouest de la Palestine. Les LXX disent qu'Holopherne passa par la plaine d'Esdrelon,

15. Accepitque civitates eorum, et sedit ibi per triginta dies, in quibus diebus adunari præcepit universum exercitum virtutis suæ.

15 Et il prit leurs villes, et il s'arrêta là trente jours, pendant lesquels il commanda qu'on rassemblât toutes les troupes de son armée.

CHAPITRE IV

L'approche d'Holopherne remplit d'effroi les enfants d'Israël. Ils redoutent la profanation du Temple et de la Ville Sainte. Encouragés par le grand-prêtre Eliacin, ils se préparent au combat et occupent tous les défilés des montagnes, (℣℣. 1-7). — Le peuple s'humilie, jeûne, prie, implore le secours de Dieu. Il persévère dans ces saints exercices par les exhortations du grand-prêtre qui parcourt tout le pays pour exciter le zèle et ranimer la confiance des Israélites, (℣℣. 8-17).

1. Tunc audientes hæc filii Israel, qui habitabant in terra Juda, timuerunt valde a facie ejus.

2. Tremor et horror invasit sensus eorum, ne hoc faceret Jerusalem et templo Domini, quod fecerat cæteris civitatibus et templis earum.

3. Et miserunt in omnem Samariam per circuitum usque Jericho, et præoccupaverunt omnes vertices montium :

4. Et muris circumdederunt vicos suos, et congregaverunt frumenta in præparationem pugnæ.

5. Sacerdos etiam Eliachim scripsit ad universos qui erant contra Esdrelon, quæ est contra faciem

1. Les enfants d'Israël qui demeuraient dans la terre de Juda, ayant appris toutes ces choses, redoutèrent fortement sa présence.

2. La crainte et l'horreur saisirent leurs esprits, tremblant qu'il ne fît à Jérusalem et au temple du Seigneur, ce qu'il avait fait aux autres villes et à leurs temples.

3. Et ils envoyèrent dans toute la Samarie et aux environs jusqu'à Jéricho, et ils occupèrent tous les sommets des montagnes.

4. Et ils environnèrent leurs bourgs de murailles et amassèrent du blé, pour se préparer au combat.

5. Le prêtre Eliachim écrivit aussi à tous ceux qui demeuraient en face d'Esdrelon, qui est vis-à-vis de la

---

près de Dothaïn, Gen. XXXVII, 17 et IV Rois VI, 13, et qu'il campa pendant un mois entre Gelboë et Scythopolis, qui est l'antique ville de Bethsan, בית שן, Jos. XVII 11 et 16.

CHAP. IV. — 1. — *Timuerunt valde.* Les Juifs apprirent avec effroi la façon d'agir d'Holopherne, III, 12 et 13, et ils se prirent à trembler pour eux et pour le Temple, avec d'autant plus de raison que le général assyrien venait d'incorporer dans son armée l'élite des nations voisines, III, 8, qui toutes étaient remplies de haine à l'égard du peuple d'Israël.

4. — *Et congregaverunt frumenta.* Le grec en donne la raison, c'est que la moisson venait d'être faite dans leurs champs. La soumission des peuples voisins n'avait pu les sauver de la ruine; les Juifs préférèrent la guerre à outrance avec l'aide de Dieu.

5. — *Sacerdos etiam Eliachim* et ℣. 7, Cfr. Is. XXII, 20. Le gr. et la Vulg. XV. 9, disent Joacim. Le roi Manassés, 698 à 643, emmené en captivité à Ninive par le père de Nabuchodonosor, en 672, n'avait pas encore été relâché, ou tout au plus il venait de l'être, et c'est à cause de cela que l'influence du grand-prêtre était immense. Le royaume d'Israël était aussi sans monarque, Cfr. IV Rois XVII, 6 à 41, la plupart de ses sujets avaient été traînés en captivité en Assyrie,

grande plaine près de Dothaïn, et à tous ceux par qui les voies du passage pouvaient être gardées.

6. Afin qu'ils occupassent les montées des côteaux par lesquelles on pouvait aller à Jérusalem, et qu'ils gardassent les endroits où quelque défilé existait entre les montagnes.

7. Et les enfants d'Israël, firent comme leur avait ordonné Eliachim, prêtre du Seigneur.

8. Et tout le peuple cria vers le Seigneur avec grande instance, et ils humilièrent leurs âmes dans le jeûne et dans les prières, eux et leurs femmes.

9. Et les prêtres se vêtirent de cilices, et les enfants se prosternèrent devant le temple du Seigneur, et ils couvrirent l'autel du Seigneur d'un cilice.

10. Et ils crièrent tous vers le Seigneur le Dieu d'Israël, afin qu'il ne livrât pas leurs enfants en butin, et leurs femmes à la dispersion, et leurs villes à la destruction, et leur sanctuaire à la profanation, et qu'eux-mêmes ne devinssent pas l'opprobre des nations.

11. Alors Eliachim le grand-prêtre du Seigneur alla dans tout le pays d'Israël, et il parla ainsi,

12. Disant : Sachez que le Seigneur exaucera vos prières, si vous persévérez dans les jeûnes et dans les prières en présence du Seigneur.

13. Souvenez-vous de Moïse, serviteur du Seigneur, qui vainquit Amalec qui se confiait en sa force, et en sa puissance, et en son armée, et en ses boucliers, et en ses chariots, et en ses chevaux, en combattant non avec le fer, mais avec les saintes supplications de la prière.

campi magni juxta Dothain, et universos per quos viæ transitus esse poterat.

6. Ut obtinerent ascensus montium, per quos via esse poterat ad Jerusalem, et illic custodirent ubi angustum iter esse poterat inter montes.

7. Et fecerunt filii Israel, secundum quod constituerat eis sacerdos Domini Eliachim.

8. Et clamavit omnis populus ad Dominum instantia magna, et humiliaverunt animas suas in jejuniis, et orationibus, ipsi et mulieres eorum.

9. Et induerunt se sacerdotes ciliciis, et infantes prostraverunt contra faciem templi Domini, et altare Domini operuerunt cilicio;

10. Et clamaverunt ad Dominum Deum Israel unanimiter, ne darentur in prædam infantes eorum et uxores eorum in divisionem, et civitates eorum, in exterminium, et sancta eorum in pollutionem, et fierent opprobrium gentibus.

11. Tunc Eliachim sacerdos Domini magnus, circuivit omnem Israel, allocutusque est eos;

12. Dicens: Scitote quoniam exaudiet Dominus preces vestras, si manentes permanseritis in jejuniis, et orationibus in conspectu Domini.

13. Memores estote Moysi servi Domini, qui Amalec confidentem in virtute sua, et in potentia sua, et in exercitu suo, et in clypeis suis, et in curribus suis, et in equitibus suis, non ferro pugnando, sed precibus sanctis orando dejecit :

Exod. 17, 12

---

et les Israélites restés fidèles à Dieu s'empressèrent, de leur côté, de répondre à l'invitation du grand-prêtre.

8. — *Et clamavit omnis populus,* etc. Ce verset et le suivant indiquent les conditions de la prière publique : 1° tout le peuple crie vers le Seigneur, 2° tous s'humilient dans le jeûne et dans la prière, 3° ils se revêtent de

14. Sic erunt universi hostes Israel; si perseveraveritis in hoc opere, quod cœpistis.

15. Ad hanc igitur exhortationem ejus deprecantes Dominum, permanebant in conspectu Domini,

16. Ita ut etiam hi, qui offerebant Domino holocausta, præcincti ciliciis offerrent sacrificia Domino, et erat cinis super capita eorum.

17. Et ex toto corde suo omnes orabant Deum, ut visitaret populum suum Israel.

14. Il en sera ainsi de tous les ennemis d'Israël, si vous persévérez dans cette œuvre que vous avez entreprise.

15. Après cette exhortation, ils prièrent le Seigneur et persévérèrent en la présence du Seigneur;

16. En sorte que ceux-mêmes qui offraient des holocaustes au Seigneur étaient couverts de cilices en offrant les sacrifices au Seigneur, et la cendre était sur leurs têtes.

17. Et tous priaient Dieu de tout leur cœur, afin qu'il visitât son peuple d'Israël.

CHAPITRE V

Holopherne, apprenant que les Juifs se préparent à la résistance, entre dans une grande colère. Il réunit les chefs des Moabites et des Ammonites et leur demande quel est ce peuple qui, seul parmi tous, songe à lui résister, (℣℣. 1-4). — Achior, chef des Ammonites, fait un récit succinct de l'origine des Juifs et des merveilles que Dieu a opérées en leur faveur. Il termine en déclarant que s'ils n'ont point irrité leur Dieu par leurs péchés, ils seront invincibles, (℣℣. 5-25). — Les chefs de l'armée d'Holopherne, irrités des paroles d'Achior, veulent le tuer et sont d'avis qu'il faut marcher en avant sans crainte et passer tous les Juifs au fil de l'épée, (℣℣. 26-29).

1. Nuntiatumque est Holopherni principi militiæ Assyriorum, quod filii Israel præpararent se ad resistendum, ac montium itinera conclusissent;

2. Et furore nimio exarsit in iracundia magna, vocavitque omnes principes Moab et duces Ammon;

1. Or, on annonça à Holopherne, prince de l'armée des Assyriens, que les enfants d'Israël se préparaient à la résistance, et qu'ils avaient fermé les passages des montagnes.

2. Et dans sa grande fureur, il s'emporta d'une terrible colère, et il appela tous les princes de Moab, et les chefs d'Ammon.

---

cilices, 4° les enfants se prosternent, 5° l'autel est couvert d'un cilice, il partage le deuil du peuple, car il est lui-même en danger. Cfr. Jonas, III et I Mach. III 47.

11. — *Memores estote Moysi,* Exode. XVII, 9 à 13.

16. — Cfr. Joël, I, 13.

CHAP. V. — 1 — *Filii Israel præpararent se ad resistendum.* Le gr. ajoute « en coupant les routes et en y établissant d'autres entraves », καὶ ἔθηκαν ἐν τοῖς πεδίοις σκάνδαλα.

2. — *Omnes principes Moab et duces Ammon.* Moab et Ammon étaient liés par leur origine au peuple d'Israël, Cfr. Gen. XII, 5 et XIX, 36 et suiv., mais ils étaient connus pour être très-hostiles envers les Juifs, IV Rois, XXIV, 2. Holopherne, connaissant ces sentiments haineux des Moabites et des Ammonites, qui s'étaient soumis à lui volontairement, voulut les exploiter à son profit contre les Juifs. Il réunit donc les chefs de ces deux peuples, espérant bien tirer d'eux les rensei-

3. Et il leur dit : Dites-moi quel est ce peuple qui occupe les montagnes, et quelles sont leurs villes, et quelle est leur force et quel est leur nombre, quelle est leur puissance, et leur multitude, et quel est le chef de leur armée.

4. Et pourquoi, parmi tous les peuples qui habitent l'orient, ceux-ci nous ont méprisés, et ne sont point venus au-devant de nous pour nous recevoir en paix?

5. Alors Achior, le chef de tous les fils d'Ammon, répondant, lui dit: Seigneur, s'il te plaît de m'écouter, je dirai la vérité sur ce peuple qui habite dans les montagnes, et nulle parole fausse ne sortira de ma bouche.

6. Ce peuple est de la race des Chaldéens.

7. Il habita d'abord en Mésopotamie, parce qu'il ne voulait pas suivre les dieux de ses pères, qui étaient en la terre des Chaldéens.

8. C'est pourquoi, abandonnant les cérémonies de leurs pères, qui consistaient dans la multitude des dieux,

9. Ils adorèrent un seul Dieu du ciel, qui leur ordonna de sortir de ce pays-là, et d'habiter en Charan. Et

3. Et dixit eis : Dicite mihi quis sit populus iste, qui montana obsidet; aut quæ, et quales, et quantæ sint civitates eorum, quæ etiam sit virtus eorum, aut quæ sit multitudo eorum; vel quis rex militiæ illorum;

4. Et quare præ omnibus, qui habitant in oriente, isti contempserunt nos, et non exierunt obviam nobis, ut susciperent nos cum pace?

5. Tunc Achior dux omnium filiorum Ammon respondens, ait : Si digneris audire, Domine mi, dicam veritatem in conspectu tuo, de populo isto qui in montanis habitat, et non egredietur verbum falsum ex ore meo.

6. Populus iste ex progenie Chaldæorum est;

7. Hic primum in Mesopotamia habitavit, quoniam noluerunt sequi deos patrum suorum, qui erant in terra Chaldæorum.

Gen. 11, 31.

8. Deserentes itaque cæremonias patrum suorum, quæ in multitudine deorum erant,

9. Unum Deum cœli coluerunt, qui et præcepit eis ut exirent inde, et habitarent in Charan. Cumque

---

gnements les plus précieux et les plus pratiques.

4. — *Qui habitant in oriente,* à l'est de la Judée; le gr. dit « à l'ouest », c'est-à-dire de l'Euphrate.

5. — *Tunc Achior,* אחיאור, c'est-à-dire : le frère, l'ami de la lumière; on retrouve ce mot dans la Vulg. et dans le grec, Nomb. XXXIV, 27, mais à cet endroit l'hébreu écrit אחיהוד. — *Dicam veritatem in conspectu tuo.* Achior commence par affirmer qu'il va dire la vérité, parce qu'il redoute, avec raison, que son avis ne soit mal accueilli.

6. — *Populus iste ex progenie Chaldæorum est.* Abraham était né à Ur en Chaldée, Gen. XI, 28 et XII, 6. Arnald et Wolff, pensent que c'est à dessein qu'Achior fait ici ressortir l'origine chaldaique des Israélites. Il veut par là faire voir leur parenté avec les Assyriens et tâcher de leur concilier la bienveillance d'Holopherne. Cette opinion, qui paraît fort probable, est repoussée par Fritzsche, qui prétend, au contraire, sans donner aucune preuve à l'appui, que ce verset a été interpolé.

7. — *Hic primum in Mesopotamia habitavit.* C'est à tort que Fritzsche, reproduisant l'opinion des anciens commentateurs, place le pays des Chaldéens en Mésopotamie. Notre verset signifierait, en ce cas, que les Israélites quittèrent le pays de Chanaan, c'est-à-dire la Mésopotamie, pour se fixer d'abord en Mésopotamie, ce qui évidemment est un non-sens. Il est constant que les Chaldéens habitaient Babylone, près du Bas-Euphrate, à l'ouest de ce fleuve, jusqu'au golfe Persique. Cfr. Strabo. XVI, 1, 3, 4, Arrien. Alex. VII, 21 et Pline Hist. Nat. V, 30.

9. — *Et habitarent in Charan.* Cfr. Gen.

operuisset omnem terram fames, descenderunt in Ægyptum, illicque per quadringentos annos sic multiplicati sunt, ut dinumerari eorum non posset exercitus.

Gen. 12, 1; *Gen.* 46, 6.

10. Cumque gravaret eos rex Ægypti, atque in ædificationibus urbium suarum in luto et latere subjugasset eos, clamaverunt ad Dominum suum, et percussit totam terram Ægypti plagis variis.

11. Cumque ejecissent eos Ægyptii a se, et cessasset plaga ab eis, et iterum eos vellent capere, et ad suum servitium revocare,

Exod. 12, 33.

12. Fugientibus his Deus cœli mare aperuit, ita ut hinc inde aquæ quasi murus solidarentur, et isti pede sicco fundum maris perambulando transirent.

Exod. 14, 29.

13. In quo loco dum innumerabilis exercitus Ægyptiorum eos persequeretur, ita aquis coopertus est, ut non remaneret vel unus, qui factum posteris nuntiaret.

14. Egressi vero mare Rubrum, deserta Sina montis occupaverunt, in quibus nunquam homo habitare potuit, vel filius hominis requievit.

Jerem. 2, 6.

15. Illic fontes amari obdulcati sunt eis ad bibendum, et per annos quadraginta annonam de cœlo consecuti sunt.

16. Ubicumque ingressi sunt sine arcu et sagitta, et absque scuto et gladio, Deus eorum pugnavit pro eis, et vicit.

17. Et non fuit qui insultaret po-

lorsque la famine eut envahi toute la terre, ils descendirent en Egypte, et là ils se multiplièrent de telle sorte pendant quatre cents ans que leur armée était innombrable.

10. Et lorsque le roi d'Egypte les opprima, et les força à bâtir ses villes de mortier et de briques, ils crièrent vers le Seigneur, qui frappa de différentes plaies toute la terre d'Egypte :

11. Et lorsque les Egyptiens les eurent chassés de chez eux, et que la plaie se fût éloignée d'eux et qu'ils voulurent les prendre de nouveau, et les remettre sous leur esclavage,

12. Le Dieu du ciel leur ouvrit la mer, pendant qu'ils fuyaient, en sorte que les eaux s'affermirent comme une muraille de côté et d'autre, et ils passèrent marchant à pied sec au fond de la mer.

13. Et comme l'armée innombrable des Egyptiens les y poursuivait, elle fut couverte par les eaux, de sorte qu'il n'en resta pas un seul pour annoncer cet événement à leurs descendants.

14. Après qu'ils furent sortis de la mer Rouge, ils occupèrent les déserts de la montagne de Sina, dans lesquels aucun homme n'a jamais pu habiter et où le fils de l'homme n'a jamais reposé.

15. Là les fontaines amères devinrent douces pour les désaltérer; et durant l'espace de quarante ans ils reçurent leur nourriture du ciel.

16. Partout où ils sont entrés sans arc et sans flèche, et sans bouclier et sans épée, leur Dieu a combattu pour eux et il a vaincu.

17. Et nul n'a insulté à ce peuple,

XI, 31. — *Descenderunt in Ægyptum.* Cfr. Gen. XLII, 2 et XLVI, 6. — *Illicque per quadringintos annos.* Cfr. Ex. XII, 40. — *Sic multiplicati sunt.* Cfr. Ex. I, 7.

10. — Cfr. Ex. V, à XIII.

13. — Cfr. Ex. XIV, à XVI.

14. — Les versets de 14 à 19 manquent dans les LXX.

sinon lorsqu'il s'est éloigné du culte du Seigneur son Dieu.

18. Mais toutes les fois qu'ils ont adoré un autre Dieu que le leur, ils ont été livrés au pillage et au glaive et à l'opprobre.

19. Et toutes les fois qu'ils se sont repentis d'avoir abandonné le culte de leur Dieu, le Dieu du ciel leur a donné la force de résister.

20. Enfin ils ont vaincu les rois des Chananéens, et des Jébuzéens, et des Phérézéens, et des Héthéens, et des Hévéens, et des Amorrhéens, et tous les puissants en Hésébon, et ils ont pris possession de leurs terres et de leurs villes :

21. Et tant qu'ils ne péchaient pas en la présence de leur Dieu, le bonheur était avec eux; car leur Dieu hait l'iniquité.

22. Car, même avant ces dernières années, lorsqu'ils s'étaient éloignés de la voie que Dieu leur avait indiquée pour y marcher, ils ont été ex-

pulo isti, nisi quando recessit a cultu Domini Dei sui.

18. Quotiescumque autem præter ipsum Deum suum, alterum coluerunt, dati sunt in prædam, et in gladium, et in opprobrium.

19. Quotiescumque autem pœnituerunt se recessisse a cultura Dei sui, dedit eis Deus cœli virtutem resistendi.

20. Denique Chananæum regem, et Jebusæum, et Pherezæum, et Hethæum, et Hevæum, et Amorrhæum, et omnes potentes in Hesebon prostraverunt, et terras eorum, et civitates eorum ipsi possederunt;

21. Et usque dum non peccarent in conspectu Dei sui, erant cum illis bona; Deus enim illorum odit iniquitatem.

22. Nam et ante hos annos, cum recessissent a via quam dederat illis Deus, ut ambularent in ea, exterminati sunt præliis a multis na-

---

19. — Tout le livre des Juges est un exposé des châtiments dont Dieu punit l'infidélité des enfants d'Israël et de la protection qu'il leur accorde lorsqu'ils se repentent.

20. — *Denique Chananæum regem.* Cfr. Nomb. XXI. Wolff remarque qu'on entendait par Chananéens, dans le sens large du mot, tous les peuples habitant à l'est du Jourdain, Gen. X, 18 et XII, 6; mais dans le sens strict, comme ici, il faut entendre seulement les populations habitant la vallée du Jourdain et les côtes de la mer Morte, ainsi Nomb. XIII. 30; Deut. XI, 30 et Josué, V, 1. — *Et Jebusæum,* une tribu des Amorrhéens qui habitait Jébus, nommé plus tard Jérusalem, (Jos. XVIII, 28) et ses environs. Cette tribu, devenue célèbre par sa bravoure, défendit sa capitale contre Josué, Cfr. Josué, XV, 8 et 63, plus tard contre les Juges, Cfr. Jug. I, 8, et contre le roi David, qui finit par s'en rendre maître, II Rois, V, 6 à 8. — *Et Pherezæum,* פְּרִזִּי, « ceux qui vivaient séparément ». Genesius dit que c'était un peuple nomade qui habitait la plaine et non les villes, comme les autres Chananéens. Moïse, Gen. X, ne cite pas cette tribu parmi les Chananéens, cependant il en parle, Gen. XIII, 7, et le livre des Juges, I, 4, en fait mention également, ce qui prouve que les Phérézéens étaient d'anciens habitants du pays. — *Et Hethæum et Hevæum et Amorrhæum :* Au lieu de ces trois noms, le gr. dit : καὶ τὸν Συχέμ. D'après Josué. I, 4, ce sont les חִתִּי, appelés « Cheta » sur les monuments égyptiens et « Scheta » dans les inscriptions assyriennes. Ils possédaient, du temps d'Abraham, la ville d'Hébron. Cfr. Gen. XXIII, 7. Les Hévéens, חִוִּי, habitaient primitivement le Liban, Cfr. Josué, IX, 1. Juges, III, 3 et II Rois, XXIV, 7; mais ils avaient probablement été repoussés peu à peu par les Assyriens vers la Palestine; car du temps de Jacob ils possédaient la ville de Sichem, Gen. XXXIII, 19 et XXXIV, 2, au temps de Josué, Gabaon, Jos. IX, 3 et 17 et XI, 19, à trois lieues de Jérusalem. Le gr. ajoute καὶ πάντας τοὺς Γεργεσαίους, tribu qu'il faut placer au nord de la Palestine, les Amorrhéens et les Philistins occupant le midi et les Phérézéens et les Hévéens le milieu du pays.

21. — *Deus enim illorum odit iniquitatem.* Cfr. Ps. V, 7, XLIV, 8, CXVIII, 104 et 128.

22. — *Exterminati sunt præliis a multis nationibus.* Achior fait ici allusion aux défaites infligées aux Juifs, en punition de leurs infidélités par les Egyptiens, par les Syriens, par les Assyriens, et aussi, par les dernières paroles de ce verset : *captivi abducti sunt,* à la captivité d'Assyrie, IV Rois, XVII, 6.

tionibus, et plurimi eorum captivi abducti sunt in terram non suam.

23. Nuper autem reversi ad Dominum Deum suum, ex dispersione qua dispersi fuerant, adunati sunt, et ascenderunt montana hæc omnia, et iterum possident Jerusalem, ubi sunt sancta eorum.

24. Nunc ergo, mi domine, perquire si est aliqua iniquitas eorum in conspectu Dei eorum; ascendamus ad illos, quoniam tradens tradet illos Deus eorum tibi, et subjugati erunt sub jugo potentiæ tuæ.

25. Si vero non est offensio populi hujus coram Deo suo, non poterimus resistere illis: quoniam Deus eorum defendet illos; et erimus in opprobrium universæ terræ.

26. Et factum est, cum cessasset loqui Achior verba hæc, irati sunt omnes magnates Holophernis et cogitabant interficere eum, dicentes ad alterutrum;

27. Quis est iste, qui filios Israel posse dicat resistere regi Nabuchodonosor, et exercitibus ejus, homines inermes, et sine virtute, et sine peritia artis pugnæ?

28. Ut ergo agnoscat Achior quoniam fallit nos, ascendamus in montana; et cum capti fuerint poten-

terminés dans les combats par plusieurs nations, et beaucoup d'entre eux ont été emmenés captifs dans une terre étrangère.

23. Mais depuis peu, ils sont revenus vers le Seigneur leur Dieu, ils se sont réunis après la dispersion, par laquelle ils avaient été dispersés, et ils sont arrivés sur toutes ces montagnes, et ils possèdent de nouveau Jérusalem, où est leur sanctuaire.

24. Maintenant donc, Seigneur, informe-toi; s'il existe quelque iniquité en présence de leur Dieu, montons vers eux, car leur Dieu te les livrera, et ils seront assujettis au joug de ta puissance.

25. Mais s'il n'existe pas d'offense de ce peuple envers son Dieu; nous ne pourrons leur résister, parce que leur Dieu les défendra; et nous serons en opprobre à toute la terre.

26. Or, il arriva que, lorsque Achior eut achevé ces paroles, tous les grands d'Holopherne furent irrités, et songeaient à le tuer, se disant les uns aux autres :

27. Quel est celui-ci qui dit que les enfants d'Israël peuvent résister au roi Nabuchodonosor et à ses troupes, eux, des hommes désarmés et sans courage et sans connaissance de l'art de la guerre?

28. Et afin qu'Achior sache qu'il nous trompe, marchons vers les montagnes, et lorsque les plus forts

---

24. — *Mi domine,* en gr. δέσποτα κύριε, terme dont se sert Achior pour exprimer sa soumission profonde, et aussi pour préparer l'orgueilleux Holopherne à accepter la conclusion de son discours aussi favorablement que possible.

25. — *Quoniam Deus eorum defendet illos,* comme Rom. VIII, 31 : « Si Deus pro nobis, quis contra nos. » Achior veut prévenir une confiance imprudente dans un succès incertain, et il laisse entrevoir à Holopherne l'opprobre que lui attirerait un échec possible. (Wolff). Il semble faire allusion dans les dernières paroles de ce verset à la défaite de Sennachérib qui avait eu lieu peu d'années auparavant. Cfr, IV Rois, XIX, 35.

26. — *Omnes magnates Holophernis*; le gr. ajoute : « et tous les habitants des côtes et de la terre de Moab », et il montre que l'indignation était partagée aussi bien par les peuples soumis que par les généraux assyriens.

27. — *Homines inermes et sine virtute;* le gr., en parlant des Israélites, se sert du mot κατάβρωμα, c'est-à-dire une nourriture facile à dévorer. Déjà par les derniers mots de ce chapitre, on peut deviner l'énergie que vont déployer les Assyriens au siége de Béthulie.

29. — *Quoniam Nabuchodonosor Deus terræ*

d'entre eux seront pris, alors avec eux, il sera frappé du glaive.

29. Afin que toutes les nations sachent que Nabuchodonosor est le Dieu de la terre, et qu'il n'y en a point d'autre que lui.

tes eorum, tunc cum eisdem gladio transverberabitur;

29. Ut sciat omnis gens, quoniam Nabuchodonosor Deus terræ est, et præter ipsum alius non est.

CHAPITRE VI

Lorsque le calme a été rétabli dans l'assemblée, Holopherne prend la parole. Il soutient que Nabuchodonosor est le seul Dieu, auquel le Dieu des Juifs ne pourra résister. Il ordonne qu'Achior, en punition de ses audacieuses paroles, sera livré, chargé de liens, aux Juifs de Béthulie, pour être passé avec eux au fil de l'épée après la capitulation de la ville, (℣℣. 1-7). — Les Assyriens, ne pouvant approcher de la ville, lient Achior à un arbre et se retirent, (℣℣. 8-9). — Les Israélites, sortis de Béthulie, délient Achior, le conduisent dans la ville où il raconte ce qu'il a dit à Holopherne, et le traitement que celui-ci lui a fait subir, (℣℣. 10-13). — Le peuple se tourne vers Dieu avec une nouvelle ferveur. Il console Achior et loue sa conduite (℣℣. 14-21).

1. Or il arriva, comme ils eurent cessé de parler, qu'Holopherne, transporté de colère, dit à Achior :

2. Parce que tu nous a prophétisé, disant que le peuple d'Israël sera défendu par son Dieu, afin que je te montre qu'il n'y a pas d'autre Dieu que Nabuchodonosor :

3. Lorsque nous les aurons tous frappés, comme un seul homme, alors tu périras toi-même avec eux par le glaive des Assyriens, et tout Israël périra avec toi par la ruine.

4. Et tu connaîtras ainsi que Nabuchodonosor est le maître de toute la terre, et alors le glaive de mes soldats traversera tes flancs et tu tomberas parmi les blessés d'Israël, et tu n'en échapperas pas, mais tu seras exterminé avec eux.

1. Factum est autem cum cessassent loqui, indignatus Holophernes vehementer, dixit ad Achior :

2. Quoniam prophetasti nobis dicens, quod gens Israel defendatur a Deo suo, ut ostendam tibi quoniam non est Deus, nisi Nabuchodonosor,

3. Cum percusserimus eos omnes, sicut hominem unum, tunc et ipse cum illis Assyriorum gladio interibis, et omnis Israel tecum perditione disperiet;

4. Et probabis quoniam Nabuchodonosor dominus sit universæ terræ; tuncque gladius militiæ meæ transiet per latera tua, et confixus cades inter vulneratos Israel, et non respirabis ultra, donec extermineris cum illis.

---

est et præter ipsum alius non est. Cfr III, 13; Is. XIV, 13; Dan. VI. 7 et Act. Ap. XII, 22.

CHAP. VI. — 1. — Le gr. dit qu'Holopherne répondit à Achior en présence des ἀλλοφύλων, « des étrangers non israélites » ; c'étaient les Philistins, les habitants de la côte de Syrie et de Palestine, par opposition aux πάντας υἱοὺς Μωάβ, qu'il nomme ensuite et qui habitaient à l'est du Jourdain; puis, il cite οἱ μισθωτοὶ Ἐφραίμ, les mercenaires de la tribu d'Éphraïm.

2. — Dans les LXX, Holopherne nomme Achior μισθωτὲ τῶν Ἀμμῶν, et il désigne les Israélites par τὸ γένος τῶν ἐξ Αἰγύπτου. Ces dernières paroles sont la négation de l'origine chaldaïque qu'Achior a attribuée aux Juifs v, 6. Holopherne rappelle qu'ils furent implement un peuple d'esclaves sous le joug

5. Porro autem si prophetiam tuam veram existimas, non concidat vultus tuus, et pallor qui faciem tuam obtinet, abscedat a te, si verba mea hæc putas impleri non posse.

6. Ut autem noveris quia simul cum illis hæc experieris, ecce ex hac hora illorum populo sociaberis, ut, dum dignas mei gladii pœnas exceperint, ipse simul ultioni subjaceas.

7. Tunc Holophernes præcepit servis suis ut comprehenderent

5. Si donc tu crois que ta prophétie soit vraie, que ton visage ne soit point abattu, et que la pâleur qui couvre ton visage disparaisse de toi, si tu crois que mes paroles ne puissent s'accomplir.

6. Or, afin que tu saches que tu tomberas avec eux, voici que dès cette heure, tu seras associé à ce peuple, afin que, lorsqu'ils subiront la juste peine de mon glaive, tu sois voué à la même vengeance.

7. Alors Holopherne commanda à ses serviteurs de saisir Achior, de

---

des Egyptiens, qui eux-mêmes étaient si méprisés par les Assyriens.

6. — *Ut autem noveris,* etc., Achior a exprimé la crainte salutaire qu'on devait concevoir du Dieu d'Israël. Holopherne répond par des paroles d'un défi impie, il est assuré du triomphe, il passera tous les Juifs au fil de l'épée. Il est si certain du succès, qu'il ne daigne même pas punir Achior, il va l'envoyer aux Israélites et, après leur défaite, il partagera leur sort.

7. — *In Bethutiam,* Βε(αι)τυλούα, Βατυλωά ou Βαιτουλία. Grotius et Bertholdt dérivent ce nom de בתוליה qui signifie la « vierge de Jéhova », la ville vierge qui n'a pas encore été prise par l'ennemi. Movers et d'autres commentateurs donnent comme étymologie בית נריה, « domus ascensionis », parce qu'elle était située sur une hauteur. On ne sait pas positivement où était placée Béthulie. Wolff établit que cette forteresse devait certainement se trouver dans les défilés qui, de Dschenin (Ginaa), conduisent de la plaine d'Esdrelon au sud, vers Sichem et, au sud-ouest, vers Samarie. Le Dr Schultz, qui fut consul de Prusse à Jérusalem et qui a étudié sur les lieux mêmes, croit que Beit-Ilfah fut Béthulie. La plupart des commentateurs, parmi lesquels Raumer, Victor Guérin et Robiou, trois noms qui font autorité, pensent que Béthulie est identique avec la ville moderne de Sanour (Betomes daïm), dans le voisinage de Telb-Dothan, autrefois Dothaïn, et de la plaine d'Esdrelon. Un visiteur des Lieux Saints, Mislin, a fait de Sanour la ravissante description suivante : « Nous descendîmes dans une belle plaine et nous vîmes une montagne conique, surmontée d'une forteresse en mauvais état : c'est la ville de Sanour... Cette localité convient à la description que nous trouvons dans le livre de Judith. Le grand-prêtre Eliacim avait écrit à tous ceux qui habitaient la Samarie et les environs de la grande plaine d'Esdrelon, près de Dothaïn, d'occuper les chemins des montagnes par où l'on venait de Jérusalem .. Holopherne, avec cent vingt mille fantassins et vingt-deux mille cavaliers, vint camper devant la ville voisine de Béthulie, près de la fontaine. Son armée s'étendait, en largeur, de Dothaïn jusqu'à Belma, et, en longueur, de Béthulie jusqu'à Cyamon, qui est vis-à-vis d'Esdrelon (Cfr. Judith VII, 3. De la plaine d'Esdrelon à Jérusalem, le chemin le plus direct passe par Sanour, et aucune forteresse dans les environs ne pouvait être aussi bien placée pour résister à cette puissante armée. Les expressions suivantes du livre de Judith VII, 5 et 8, conviennent parfaitement à cette ville. Il est question d'une source qu'Holopherne a trouvée en parcourant les lieux d'alentour; elle coulait au midi de la ville, et l'on voyait les habitants de Béthulie y puiser furtivement pendant le siége : je n'ai pu la découvrir. Mais, aujourd'hui comme alors, il n'y a dans la ville que l'eau de citerne. Je ne doute nullement que ce ne soit ici que s'est passé ce drame héroïque. (Mislin : Les Saints Lieux, tom. III p. 359). » L'abbé Daniel, qui a publié, dans le journal l'*Univers,* quelques articles fort remarquables sur Judith, fait observer que Sanour n'a pu être pris en 1831 par Abdal-ah, pacha de Saint-Jean-d'Acre, qu'après un siége de six mois, et par la famine, et que cette forteresse a soutenu un siége de deux mois sans se rendre, contre Djezzar pacha. Malgré toutes ces preuves et toutes ces autorités, M. Renan (Les Evangiles) déclare carrément que Béthulie est une ville fictive : « Holopherne », dit-il, « marche sur Jérusalem. La clef de Jérusalem est une place située dans le nord, du côté de Dothaïn, à l'entrée de la région montagneuse, au sud de la plaine d'Esdrelon. Cette place s'appelle Beth-eloan (maison de Dieu). L'auteur la conçoit exac-

le mener vers Béthulie, et de le livrer aux mains des enfants d'Israël.

8. Et les serviteurs d'Holopherne s'étant saisis de lui, s'en allèrent dans la plaine; mais lorsqu'ils se furent approchés des montagnes, les frondeurs sortirent contre eux.

9. Et eux, se détournant du côté de la montagne, lièrent Achior à un arbre par les pieds et par les mains; et l'ayant ainsi attaché avec des cordes, ils le laissèrent là et revinrent vers leur maître.

10. Or, les enfants d'Israël descendant de Béthulie, vinrent à lui, et, le déliant, ils le conduisirent à Béthulie et, l'amenant au milieu du peuple, lui demandèrent ce que cela signifiait que les Assyriens l'avaient abandonné ainsi garotté.

11. En ce jour-là, Ozias, fils de Micha, de la tribu de Siméon, et Charmi, qui s'appelait aussi Gothoniel, y étaient les chefs.

12. C'est pourquoi Achior dit au milieu des plus anciens et en présence de tous, ce qu'il avait dit, in-

Achior, et perducerent eum in Bethuliam, et traderent eum in manus filiorum Israel.

8. Et accipientes eum servi Holophernis, profecti sunt per campestria : sed cum appropinquassent ad montana, exierunt contra eos fundibularii.

9. Illi autem divertentes a latere montis, ligaverunt Achior ad arborem manibus et pedibus, et sic vinctum restibus dimiserunt eum, et reversi sunt ad dominum suum.

10. Porro filii Israel descendentes de Bethulia, venerunt ad eum; quem solventes duxerunt ad Bethuliam, atque in medium populi illum statuentes, percunctati sunt quid rerum esset, quod illum vinctum Assyrii reliquissent?

11. In diebus illis erant illic principes, Ozias filius Micha de tribu Simeon, et Charmi qui et Gothoniel.

12. In medio itaque seniorum, et in conspectu omnium, Achior dixit omnia quæ locutus ipse fuerat ab

---

tement sur le modèle de Bether. Elle est assise à l'ouverture d'un ouadi, Judith, x, 10 et xii 7, sur une montagne au pied de laquelle coule une fontaine... » M. Renan est le premier, je crois, qui identifie Béthulie avec Bether, et les belles raisons que celles qu'il donne! ces deux places sont situées exactement de la même manière, à l'ouverture d'un ouadi, sur une montagne, au pied de laquelle coule une fontaine! Et sans tenir compte du nombre de villes que l'on rencontre en Palestine situées à l'ouverture d'un ouadi, sur une montagne, au pied de laquelle coule une source, M. Renan conclut que Béthulie et Bether doivent être la même localité; puis M. Renan ajoute dans une note p. 31 : « Le nom du village de Βετουμεσθαΐμ, parallèle à Beth-éloah, paraît aussi symbolique et ne semble pas désigner une localité géographique. Parmi les nombreux systèmes imaginés pour donner de la réalité à cette topographie fantastique; un seul système, celui de Schultz, a quelque plausibilité. Bétylua, dans ce système, serait Beit Ilfah, au nord des monts Gelboé. Encore ce système ne résiste-t-il pas aux objections ». « Comme si la difficulté de retrouver un site de la géographie ancienne, répond l'abbé Daniel, était une raison suffisante d'en nier l'existence. Faut-il nier l'existence de Troie, parce que les savants n'ont pu, malgré toutes les fouilles et toutes les recherches, se mettre d'accord sur son emplacement? » Fritzsche, qui ne croit pas à la vérité historique de Judith, a qualifié l'opinion de Winer, qui reléguait Béthulie « dans la géographie fabuleuse d'une fabrique apocryphe », d'invention grossière « eine grosse Fiction. »

9. — *Ligaverunt Achiorem ad arborem manibus et pedibus,* le gr. dit : ὑπὸ τὴν ῥίζαν τοῦ ὄρους.

11. — *Ozias, filius Micha*, est nommé, viii, 3. « Princeps Juda », et, xiii, 23: « Princeps populi Israel. » Le gr. dit : πρέσβυς, ce qui ne signifie pas absolument qu'il fût prêtre, mais qu'il était un des anciens. *Ozias* et *Charmi* étaient probablement les deux princes que Manassès avait établis dans toutes les villes fortes de Juda : « Constituit in cunctis civitatibus Juda munitis »,

Holopherne interrogatus; et qualiter populus Holophernis voluisset propter hoc verbum interficere eum;

13. Et quemadmodum ipse Holophernes iratus jusserit eum Israelitis hac de causa tradi; ut dum vicerit filios Israel, tunc et ipsum Achior diversis jubeat interire suppliciis, propter hoc quod dixisset : Deus cœli defensor eorum est.

14. Cumque Achior universa hæc exposuisset, omnis populus cecidit in faciem, adorantes Dominum, et communi lamentatione et fletu unanimes preces suas Domino effuderunt,

Supr. 5, 6.

15. Dicentes : Domine Deus cœli et terræ, intuere superbiam eorum, et respice ad nostram humilitatem, et faciem sanctorum tuorum attende, et ostende quoniam non derelinquis præsumentes de te; et præsumentes de se et de sua virtute gloriantes, humilias.

16. Finito itaque fletu, et per totam diem oratione populorum completa, consolati sunt Achior,

17. Dicentes : Deus patrum nostrorum, cujus tu virtutem prædicasti, ipse tibi hanc dabit vicissitudinem, ut eorum magis tu interitum videas.

18. Cum vero Dominus Deus noster dederit hanc libertatem servis suis, sit et tecum Deus in medio nostri; ut sicut placuerit tibi, ita cum tuis omnibus converseris nobiscum.

terrogé par Holopherne, et comment le peuple d'Holopherne avait voulu le tuer à cause de cette parole.

13. Et comment Holopherne irrité avait lui-même ordonné qu'on le livrât à cause de cela aux Israélites, afin qu'après avoir vaincu les enfants d'Israël, il fît aussi mourir Achior de divers supplices, parce qu'il avait dit que le Dieu du ciel est leur défenseur.

14. Et lors qu'Achior eut rapporté toutes ces choses, tout le peuple se prosterna le visage contre terre, adorant le Seigneur; et mêlant en commun leurs gémissements et leurs pleurs, ils répandirent ensemble leurs prières devant le Seigneur,

15. Disant : Seigneur, Dieu du ciel et de la terre, regarde leur orgueil, et vois notre abaissement, et considère la face de tes saints et montre que tu n'abandonnes pas ceux qui se confient en toi, et que tu humilies ceux qui se confient en eux-mêmes, et qui se glorifient de leurs propres forces.

16. Or, le peuple ayant cessé de pleurer et étant demeuré en prières tout le jour, ils consolèrent Achior,

17. Disant : Le Dieu de nos pères dont tu as annoncé la puissance, t'accordera cette compensation que tu verras bientôt leur ruine.

18. Et lorsque le Seigneur notre Dieu aura donné la liberté à ses serviteurs, que Dieu soit aussi avec toi au milieu de nous, afin que, selon qu'il te plaira, tu puisses vivre avec nous, ainsi que tous les tiens.

Paral. XXXIII, 14. Les mots *in illis diebus,* qui commencent ce verset, semblent indiquer que Ozias et Charmi n'étaient que temporairement chefs de Béthulie, peut-être désignés par le grand-prêtre Eliacim, à cause des circonstances difficiles dans lesquelles on se trouvait.

15. — *Et faciem sanctorum tuorum.* Les saints ne sont pas seulement les personnes consacrées à Dieu, les prêtres et les Nazaréens, mais tout le peuple d'Israël, qui est voué au Seigneur par la circoncision et qui, en ce jour, renouvelle sa consécration par le jeûne et par la prière.

18. — *Cum tuis omnibus converseris nobiscum.* Les Béthuliens offrent immédiatement à Achior droit de cité, quoique ordinairement ce privilége ne se conférât aux fils

19. Alors Ozias, le conseil étant fini, le reçut dans sa maison, et lui donna un grand festin.

20. Et ayant invité tous les anciens, le jeûne étant passé, ils mangèrent ensemble.

21. Et ensuite tout le peuple fut convoqué, et toute la nuit ils prièrent dans leur lieu de réunion, demandant secours au Dieu d'Israël.

19. Tunc Ozias, finito concilio, suscepit eum in domum suam, et fecit ei cœnam magnam.

20. Et vocatis omnibus presbyteris, simul expleto jejunio refecerunt

21. Postea vero convocatus est omnis populus, et per totam noctem intra ecclesiam oraverunt, petentes auxilium a Deo Israel.

CHAPITRE VII

Le lendemain Holopherne commence les opérations du siége. Les Israélites sont saisis d'épouvante. Ils implorent le secours de Dieu et occupent les défilés de la montagne, (℣℣. 1-5). — Holopherne, suivant le conseil des chefs de Moab et d'Ammon, qui lui montrent la situation fortifiée de la citadelle, décide de la réduire par la soif : il fait couper l'aqueduc et garder les fontaines qui fournissent l'eau à Béthulie. Les habitants sont bientôt réduits à toute extrémité, (℣℣. 6-11). — Ils prient Ozias de livrer la ville à Holopherne, préférant la mort qu'il leur prépare aux douleurs que la soif leur fait souffrir, (℣℣. 12-22). — Ozias promet de capituler, si Dieu ne vient à leur secours dans l'espace de cinq jours, (℣℣. 23-25).

1. Or le lendemain, Holopherne commanda à ses armées de monter contre Béthulie.

2. Et elles étaient de cent-vingt mille hommes combattant à pied et de vingt-deux mille cavaliers, sans compter les hommes armés qu'il avait faits captifs, et les jeunes hommes amenés des provinces et des villes.

3. Tous ensemble se préparèrent

1. Holophernes autem altera die præcepit exercitibus suis, ut ascenderent contra Bethuliam.

2. Erant autem pedites bellatorum centum viginti millia, et equites viginti duo millia, præter præparationes virorum illorum, quos occupaverat captivitas, et abducti fuerant de provinciis et urbibus universæ juventutis.

3. Omnes paraverunt se pariter

---

d'Ammon qu'à la dixième génération. Cfr. Deut. XXIII, 3 et II Esdr. XIII, 1.

19. — *Fecit ei cœnam magnam*, pour l'honorer. Il ne s'agit pas ici d'un festin de luxe, comme XII, 10.

21. — *Intra Ecclesiam*, c'est-à-dire dans la synagogue; car les Juifs n'avaient qu'un seul temple, celui de Jérusalem; dans les autres villes, il y avait les synagogues προσευχή, lieux des réunions religieuses.

CHAP. VII. — 1. — *Altera die*. Les commentateurs qui suivent la chronologie que nous avons adoptée, placent le siége de Béthulie vers 647. En rapprochant II, 17 et III, 15, on pouvait être au mois de septembre. Après les menaces d'Achior, la capitulation de Béthulie était devenue un point d'honneur pour le général assyrien.

2. — *Pedites bellatorum viginti millia*. Les LXX disent πεζῶν ἑκατὸν ἑβδομήκοντα, 170,000 fantassins; *equites viginti duo millia*, χιλιάδες δεκαδύο, 12,000 cavaliers. Nous avons VII, II, 7, qu'au départ l'armée d'Holopherne comptait 120,000 fantassins et 12,000 cavaliers, mais le nombre des troupes avait grossi en route, les guerriers d'Ammon, de Moab et de l'Idumée ayant été incorporés à l'armée assyrienne.

3. — *A loco qui dicitur Belma usque ad Chelmon*. Belma, Βελθέμ ou Βελβαΐμ, Βελμέν ou

ad pugnam contra filios Israel, et venerunt per crepidinem montis usque ad apicem, qui respicit super Dothain, a loco qui dicitur Belma, usque ad Chelmon qui est contra Esdrelon.

4. Filii autem Israel ut viderunt multitudinem illorum, prostraverunt se super terram, mittentes cineres super capita sua, unanimes orantes ut Deus Israel misericordiam suam ostenderet super populum suum.

5. Et assumentes arma sua bellica, sederunt per loca, quæ ad angusti itineris tramitem dirigunt inter montosa, et erant custodientes ea tota die et nocte.

6. Porro Holophernes, dum circuit per gyrum, reperit quod fons, qui influebat, aquæductum illorum a parte australi extra civitatem dirigeret; et incidi præcepit aquæductum illorum.

7. Erant tamen non longe a muris fontes, ex quibus furtim videbantur haurire aquam, ad refocillandum potius quam ad potandum.

8. Sed filii Ammom et Moab accesserunt ad Holophernem, dicentes : Filii Israel, non in lancea nec

au combat contre les enfants d'Israël, et ils vinrent le long de la montagne jusqu'au sommet qui regarde Dothaïn, depuis le lieu appelé Belma jusqu'à Chelmon, qui est vis-à-vis d'Esdrelon.

4. Quand les enfants d'Israël virent cette multitude, ils se prosternèrent sur la terre, se couvrant la tête de cendres, priant tous ensemble le Dieu d'Israël, de faire éclater sa miséricorde sur son peuple.

5. Et prenant leurs armes de guerre, ils occupèrent les lieux qui par des défilés permettent le passage entre les montagnes, et ils les gardèrent jour et nuit.

6. Or comme Holopherne parcourait les environs, il trouva qu'une source qui coulait, avait du côté du midi un aqueduc qui était hors de la ville; et il commanda qu'on coupât l'aqueduc.

7. Cependant non loin des murs, il y avait d'autres sources où ils puisaient furtivement de l'eau, plutôt, paraissait-il, pour se rafraichir que pour se désaltérer.

8. Or les fils d'Ammon et de Moab vinrent trouver Holopherne, disant : Les enfants d'Israel n'ont

---

encore Ἀβέλμεν, c'est Ilameh, dont nous avons encore les ruines à une lieue sud-ouest d'Esdrelon, du côté de Dothaïn. (Wolff.) — *Chelmon,* le gr. dit Κυαμῶν et Κελμῶνος, c'est Kumich, au nord d'Esdrelon. Il semble, d'après cet exposé, que les Assyriens ont investi d'abord Béthulie de toutes parts, afin de pouvoir l'attaquer de tous les côtés à la fois. Le centre de l'armée était, d'après les LXX, au pied de la montagne de Béthulie, du côté de la fontaine.

4. — *Ut viderunt multitudinem eorum,* le gr. dit que, dès le premier jour, les Juifs aperçurent l'ennemi de toutes parts, sur les montagnes, dans les vallées, le long des collines : nouvelle preuve qu'Holopherne se proposait d'attaquer Béthulie par tous les côtés à la fois.

5. — *Et erant custodientes ea tota die et nocte.* Les LXX nous apprennent que les Juifs allumèrent des feux pendant toute cette nuit, parce qu'enfermés de toutes parts et personne ne pouvant percer les lignes ennemies, ils cherchaient par ces feux à faire connaître leur détresse aux Israélites leurs compatriotes.

6. — *Reperit quod fons.* Schultz, qui identifie Béthulie avec Béith Ilfah, y a trouvé une source qui existe encore et qu'on nomme aujourd'hui Ain Dschudeide. Nous avons vu, au comment. de VI, 7, que Mislin, qui place Béthulie à Sanûr, n'y a pas trouvé de fontaine.

8. — *Sed filii Ammon et Moab.* Les LXX disent ἄρχοντες τῶν υἱῶν Ἠσαῦ. Les enfants d'Esaü étaient les Edomites, qui habitaient au sud-est de la Palestine, tout proche des Moabites. Les chefs de ces peuples donnent à Holo-

confiance ni dans leurs lances, ni dans leurs flèches; mais les montagnes les défendent, et les collines remplies de précipices les fortifient.

9. Or afin que vous puissiez les vaincre sans livrer bataille, placez des gardes près des sources, pour qu'ils ne puissent y puiser de l'eau, vous les ferez périr sans tirer le glaive, ou bien, découragés, ils rendront certainement leur ville qu'ils croyent imprenable, parce qu'elle est placée sur les montagnes.

10. Ces paroles plurent à Holopherne et à ses officiers, et il fit placer cent hommes de garde autour de chaque fontaine.

11. Cette garde ayant été faite pendant vingt jours, toutes les citernes et les réservoirs d'eau manquèrent à tous ceux qni habitaient Béthulie, de sorte qu'il ne restait pas dans la ville de quoi donner à boire même un seul jour : car chaque jour l'eau était donnée au peuple par mesure.

in sagitta confidunt, sed montes defendunt illos, et muniunt illos colles in præcipitio constituti.

9. Ut ergo sine congressione pugnæ possis superare eos, pone custodes fontium, ut non hauriant aquam ex eis, et sine gladio interficies eos vel certe fatigati tradent civitatem suam, quam putant in montibus positam superari non posse.

10, Et placuerunt verba hæc coram Holopherne et coram satellitibus ejus, et constituit per gyrum centenarios per singulos fontes.

11. Cumque ista custodia per dies viginti fuisset expleta, defecerunt cisternæ, et collectiones aquarum, omnibus habitantibus Bethuliam, ita ut non esset intra civitatem unde satiarentur vel una die, quoniam ad mensuram dabatur populis aqua quotidie.

---

pherne le conseil de ne pas se contenter de couper l'aqueduc, mais de faire en même temps occuper toutes les autres sources de la montagne, afin de réduire les Béthuliens par la soif.

10. — *Et placuerunt verba hæc.* Holopherne eût peut-être pu tenter l'assaut de la petite forteresse de Béthulie, comme il en avait eu d'abord le projet; mais Dieu permit que le général assyrien écoutât ce mauvais conseil, afin d'éprouver la confiance des enfants d'Israël et de la récompenser en leur accordant leur délivrance. Cfr. II Rois, XVII, 6 et suiv. où Absalon prend les avis d'Achitophel et de Chusai. Ce verset et le suivant sont plus explicites dans les LXX : « Ce discours plut à Holopherne et à tous ses officiers; et ils décidèrent de faire ce qui avait été dit. Un détachement des enfants d'Ammon décampa, et avec eux cinq mille des enfants d'Assur; ils allèrent camper dans la vallée et s'emparèrent des eaux et des sources où puisaient les enfants d'Israël. Les enfants d'Esaü et les enfants d'Ammon montèrent et allèrent camper sur les montagnes en face de Dothaïn et ils envoyèrent quelques-uns des leurs vers le midi et à l'est vis-à-vis d'Ecrebel qui est près de Chus, situé près du torrent de Mochmor. Le reste de l'armée des Assyriens demeura campé dans la plaine et ils couvraient toute la face de la terre. Leurs tentes et leurs bagages formaient un grand nombre de camps séparés, leur multitude était extrêmement considérable. Les enfants d'Israël crièrent vers le Seigneur leur Dieu, parce que leur courage tombait en défaillance, voyant qu'ils se trouvaient environnés de tous leurs ennemis et qu'ils n'avaient aucun moyen d'échapper du milieu d'eux. Tout le camp des Assyriens, fantassins, chariots et cavalerie, demeurèrent ainsi autour d'eux pendant trente-quatre jours et tous les vases d'eau qui étaient chez les habitants de Béthulie s'épuisèrent. Les citernes furent vidées et ils n'avaient pas de quoi boire suffisamment un seul jour, car on leur donnait à boire par mesure. »

D'après ce texte, on voit que le siége de Béthulie fut fait surtout par les Edomites et par les Ammonites. Il est aussi à remarquer que la Vulg. dit que le siége dura *dies viginti*, tandis que, d'après le grec, il dura trente-quatre jours. Wolff explique cette divergence. Le grec, dit-il, donne le nombre des jours que dura l'investissement, tandis que la Vulg.

12. Tunc ad Oziam congregati omnes viri feminæque, juvenes et parvuli, omnes simul una voce,

13. Dixerunt : Judicet Deus inter nos et te, quoniam fecisti in nos mala, nolens loqui pacifice cum Assyriis, et propter hoc vendidit nos Deus in manibus eorum.

Exod. 5, 21.

14. Et ideo non est qui adjuvet, cum prosternamur ante oculos eorum in siti, et perditione magna.

15. Et nunc congregate universos qui in civitate sunt, ut sponte tradamus nos omnes populo Holophernis.

16. Melius est enim ut captivi benedicamus Dominum, viventes, quam moriamur, et simus opprobrium omni carni, cum viderimus uxores nostras, et infantes nostros, mori ante oculos nostros.

17. Contestamur hodie cœlum et terram, et Deum patrum nostrorum, qui ulciscitur nos secundum peccata nostra, ut jam tradatis civitatem in manu militiæ Holophernis, et sit finis noster brevis in ore gladii, qui longior efficitur in ariditate sitis.

18. Et cum hæc dixissent, factus est fletus et ululatus magnus in ecclesia ab omnibus, et per multas horas una voce clamaverunt ad Deum, dicentes :

12. Alors les hommes et les femmes, les jeunes gens et les enfants vinrent vers Ozias, et tous tout d'une voix,

13. Lui dirent : Que Dieu soit juge entre vous et nous; parce que vous avez mal agi envers nous, en ne voulant pas parler de paix avec les Assyriens : et c'est pour cela que Dieu nous a livrés entre leurs mains.

14. Et c'est pourquoi personne ne vient à notre secours, et en attendant, nous sommes abattus à leurs yeux par la soif et une grande ruine.

15. Maintenant donc, assemblez tous ceux qui sont dans la ville, afin que nous nous rendions tous volontairement aux gens d'Holopherne.

16. Car il vaut mieux que nous vivions captifs et que nous bénissions le Seigneur, que de mourir et d'être en opprobre à toute chair, lorsque nous verrons nos femmes et nos enfants périr devant nos yeux.

17. Nous prenons aujourd'hui à témoin le ciel et la terre et le Dieu de nos pères, qui se venge de nous selon nos péchés, afin que vous livriez incessamment la ville entre les mains des soldats d'Holopherne, et que notre mort soit prompte par le tranchant du glaive, car elle sera trop longue par les ardeurs de la soif.

18. Et lorsqu'ils eurent dit ces choses, il se fit des lamentations et de grands cris dans toute l'assemblée, et tous, d'une seule voix pendant plusieurs heures, crièrent vers Dieu, en disant :

---

n'indique que le nombre des jours qui se sont écoulés depuis l'occupation des sources. Cette interprétation paraît fort plausible. Le mot *ista custodia* de la Vulg. indique, en effet, qu'il s'agit de la période où les sources furent gardées et où l'eau manqua à Béthulie.

12. — *Tunc ad Oziam congregati.* Cfr. VI, 11. Le grec dit : « Leurs enfants rendaient l'âme, leurs femmes et leurs jeunes gens mouraient de soif et tombaient dans les places de leur ville et dans les entrées des portes; en sorte qu'il ne leur restait aucune force. Tout le peuple se rassembla donc auprès d'Ozias et des principaux de la ville; les jeunes gens, les femmes, les enfants s'y trouvèrent. Ils poussaient tous de grands cris, et disaient en présence de tous les anciens. »

18. — *Factus est fletus et ululatus magnus*

19. Nous avons péché avec nos pères; nous avons agi injustement, nous avons commis l'iniquité.

20. Aie pitié de nous, toi qui es miséricordieux, ou venge nos iniquités par tes châtiments, et ne livre pas ceux qui te glorifient, à un peuple qui ne te connaît point;

21. Afin qu'ils ne disent pas parmi les nations : Où est leur Dieu?

22. Et lorsque, fatigués de ces cris et lassés de ces pleurs, ils se tûrent,

23. Alors Ozias baigné de larmes, se levant, dit : Ayez bon courage, mes frères, et attendons pendant cinq jours la miséricorde du Seigneur.

24, Car peut-être appaisera-t-il sa colère, et donnera-t-il la gloire à son nom,

25. Et ces cinq jours étant passés, si le secours ne vient pas, nous ferons selon les paroles que vous avez prononcées.

19. Peccavimus cum patribus nostris, injuste egimus, iniquitatem fecimus.

Psal. 105, 6.

20. Tu, quia pius es, miserere nostri, aut in tuo flagello vindica iniquitates nostras, et noli tradere confitentes te, populo qui ignorat te.

21. Ut non dicant inter gentes : Ubi est Deus eorum?

22. Et cum fatigati his clamoribus, et his fletibus lassati siluissent,

23. Exsurgens Ozias infusus lacrymis, dixit : Æquo animo estote, fratres, et hos quinque dies expectemus a Domino misericordiam.

24. Forsitan enim indignationem suam abscindet, et dabit gloriam nomini suo.

25. Si autem transactis quinque diebus non venerit adjutorium, faciemus hæc verba quæ locuti estis.

---

in Ecclesia, ἐν προσευχῇ, dans la synagogue. Un autre manuscrit dit ἐν μέσῳ τῆς ἐκκλησίας.

20. — *Aut in tuo flagello vindica iniquitates nostras.* Les Béthuliens avouent qu'ils ont péché, qu'ils méritent d'être châtiés; mais ils supplient le Seigneur de les punir lui-même et de ne pas prendre les nations païennes comme instrument de sa vengeance : « melius est ut incidam in manus Domini (multæ enim misericordiæ ejus sunt) quam in manus hominum », II Rois, XXIV, 14.

21. — *Ubi est Deus eorum.* Cfr. Psal. LXXVIII, 10.

23. — *Hos quinque dies expectemus.* D'après le texte gr., VIII, 31, Ozias espérait la pluie pour désaltérer le peuple. Béthulie, placée sur un rocher, paraissait inaccessible : l'ennemi à combattre était la soif.

CHAPITRE VIII

Lorsque Judith, jeune veuve, belle et riche, honorable et pieuse, apprit les paroles d'Ozias, elle appela chez elle les anciens du peuple, (℣℣. 1-10). — Elle leur reproche d'avoir osé prescrire un terme à la miséricorde de Dieu. Elle les exhorte à faire pénitence de cette faute et à attendre avec patience le secours du Seigneur, (℣℣. 11-27). — Ozias reconnaît la justesse des observations de Judith, et il implore ses prières, (℣℣. 28-29). — Judith déclare qu'elle se propose à l'aide de Dieu d'accomplir une action mémorable. Elle sortira de la ville la nuit suivante avec sa servante, et dans cinq jours elle sauvera Israel ; mais elle défend expressément de scruter sa conduite, (℣℣. 30-33). — Ozias lui souhaite bonne réussite dans son entreprise, (℣. 34).

1. Et factum est, cum audisset hæc verba Judith, vidua, quæ erat filia Merari, filii Idox, filii Joseph, filii Oziæ, filii Elai, filii Jamnor, filii Gedeon, filii Raphaim, filii Achitob, filii Melchiæ, filii Enan, filii Nathaniæ, filii Salathiel, filii Simeon, filii Ruben;

2. Et vir ejus fuit Manasses, qui mortuus est in diebus messis hordeaceæ;

3. Instabat enim super alligantes

1. Et il arriva que ces paroles furent rapportées à Judith, une veuve, qui était fille de Merari, fils d'Idox, fils de Joseph, fils d'Ozias, fils d'Elaï, fils de Jamnor, fils de Gédéon, fils de Raphaïm, fils d'Achitob, fils de Melchia, fils d'Enan, fils de Nathania, fils de Salathiel, fils de Siméon, fils de Ruben.

2. Et son mari fut Manassès, qui mourut dans les jours de la moisson de l'orge.

3. Car il se trouvait avec ceux

Chap. viii. — 1. *Judith vidua,* יהודי, c'est-à-dire le Juif, יהודית, la Juive. C'est aussi le nom de l'épouse d'Esaü, Cfr. Gen. xxvi, 34. Le reste du verset donne la généalogie de Judith. Elle était fille de Mérari, fils d'Idox, gr. Ὠξ, fils de Joseph, fils d'Ozias, Ὀζιήλ, fils d'Elaï, Ἐλαία, fils de Jamnor, Ἀνανίου, fils de Gédéon, fils de Raphaïm, fils d'Achitob, fils de Melchia, Ἠλιού, fils d'Enan, Ἐλιάβ, fils de Nathania, fils de Salathiel, Σαμαλιήλ ou Σαλαμιήλ, fils de Siméon en gr. Σαρασαδαΐ. Quelques manuscrits ajoutent υἱοῦ Συμεῶν, fils de Ruben, en grec, υἱοῦ Ἰσραήλ, c'est-à-dire de Jacob. Salamiel, fils de Sarasadaï, est indiqué Nombr. i. 6 et ii, 12, comme chef de la famille de Siméon. Ruben n'était pas le père de Siméon, mais son frère, et c'est avec raison que les commentateurs pensent qu'au lieu de Ruben, il faut lire Israël, comme dans les LXX. C'est l'avis de S. Fulgence, Epist. ii, cap. xxiv, et de Bellarmin, lib. I, De Verbo Dei, cap. xii. Mais si l'on veut lire Ruben, il ne faut en aucun cas le prendre pour l'aîné des fils de Jacob et pour le frère de Siméon. Ce Ruben ne pourrait être qu'un personnage marquant parmi les descendants de Siméon. Fritzsche observe que, dans cette table généalogique, l'auteur sacré n'indique que les principaux ancêtres de Judith; et Wolff le prouve par Sarasadaï, qui est indiqué comme fils d'Israël, c'est-à-dire de Jacob, et qui vivait à la fin de la servitude d'Egypte, soit à peu près six cents ans après Jacob. Le même auteur fait remarquer que Judith, ix, 2, Manassès, son mari, et Ozias, le chef de Béthulie, vi, 11, étaient tous trois de la famille de Siméon, et il conclut de là que cette ville était habitée surtout par les Siméonites qui, d'après I Paral. iv, 34 et ss., abandonnèrent, lors de la conquête de Salmanasar, le nord de la Palestine et vinrent occuper le milieu du pays, vers l'an 709 avant Jésus-Christ. Il paraît aussi que ce furent les Siméonites qui fortifièrent Béthulie, et c'est dans cette circonstance qu'il faut chercher la raison pour laquelle les anciens livres sacrés ne parlent pas de cette ville, qui était auparavant une localité absolument insignifiante.

2. — *Vir ejus Manasses.* Le gr. ajoute que Manassès était de la même tribu que Judith, τῆς φυλῆς καὶ τῆς πατριᾶς αὐτῆς.

3. — *Et venit æstus super caput ejus et mortuus est.* Il succomba à une insolation qui souvent est mortelle en Orient. Cfr. IV Rois,

qui liaient les gerbes dans les champs, et l'ardeur du soleil frappa sa tête : et il mourut dans Béthulie, sa ville, et il y fut enseveli avec ses pères.

4. Et Judith était restée veuve depuis trois ans et six mois.

5. Et, au haut de sa maison, elle s'était construit une chambre particulière, où elle demeurait enfermée avec ses servantes.

6. Et ayant un cilice sur ses reins, elle jeûnait tous les jours de sa vie, excepté les sabbats et les nouvelles lunes, et les fêtes de la maison d'Israël.

7. Elle était d'un aspect très-élégant, et son mari lui avait laissé de grandes richesses, une nombreuse domesticité et des possessions remplies de troupeaux de bœufs et de moutons.

manipulos in campo, et venit æstus super caput ejus, et mortuus est in Bethulia civitate sua, et sepultus est illic cum patribus suis.

4. Erat autem Judith relicta ejus vidua jam annis tribus, et mensibus sex.

5. Et in superioribus domus suæ fecit sibi secretum cubiculum, in quo cum puellis suis clausa morabatur,

6. Et habens super lumbos suos cilicium, jejunabat omnibus diebus vitæ suæ, præter sabbata, et neomenias, et festa domus Israel.

7. Erat autem eleganti aspectu nimis, cui vir suus reliquerat divitias multas, et familiam copiosam, ac possessiones armentis boum et gregibus ovium plenas.

IV, 18, qui rapporte la mort de l'enfant de la sunamite, qui fut ressuscité par le prophète Elisée. — *Mortuus est in Bethulia, civitate sua, et sepultus est illic cum patribus suis.* Manassès étant de Béthulie et y ayant sa sépulture de famille, dans sa propriété, ἐν τῷ ἀγρῷ Wolff trouve, dans cette circonstance, une preuve que l'histoire de Judith eut lieu avant la captivité de Babylone; sans cela, comment, après deux générations de captivité, Manassès eût-il pu retrouver dans sa propriété le tombeau de ses pères, qui par conséquent avaient dû mourir eux-mêmes à Béthulie et non pas dans la captivité? Si nous admettons la chronologie de Wolff, indiquée au commencement du vers. 1, qui place 709 ans avant Jésus-Christ l'émigration des Siméonites à Béthulie, il y avait donc 62 ans qu'ils s'y trouvaient en 647, lors du siége de la ville, et pendant ce laps de temps, plusieurs ancêtres de Manassès avaient pu y mourir et y être enterrés dans un tombeau de famille que le texte gr. place dans le défilé entre Dothain et Belamon.

4. — *Jam annis tribus et mensibus sex.* Le gr. dit : trois ans et quatre mois. Manassès mourut donc en avril 644, et la délivrance de Béthulie par sa veuve eut lieu en octobre, 647 avant Jésus-Christ.

5. — *Fecit sibi secretum cubiculum,* σκηνήν, c'est un réduit en forme de tente, que Judith s'était construite sur la plate-forme du toit de sa demeure. Elle y passait son deuil dans la prière. D'après Gen. L, 10, « Celebrantes exequias... impleverunt septem dies », le deuil légal durait sept jours. Judith, en le prolongeant depuis trois années et demie, donnait à son mari défunt un témoignage extraordinaire de regret et d'estime. L'Ecclésiaste, XXXVIII, 17 et ss., indique les règles à observer pendant ces deuils prolongés. —

6. — *Jejunabat omnibus diebus vitæ suæ.* Ce jeûne consistait à ne prendre qu'un repas après le coucher du soleil, Cfr. II Rois, I, 12 et III. 35. — *Præter sabbata et neomenias et festa domus Israel.* Rien n'indique, dans l'ancienne tradition juive, la prescription d'un jeûne légal à l'époque de la nouvelle lune. Fritzsche voit ici une dévotion particulière de Judith, qui indique avec quelle sévérité elle portait son deuil et pratiquait les jeûnes. Comme les synagogues, l'Eglise catholique excepte des jours de jeûnes les dimanches et les fêtes.

7. — *Erat eleganti aspectu nimis,* καλὴ τῷ εἴδει καὶ ὡραία ὄψει, expressions qui indiquent la splendeur et la perfection de sa beauté : « elle était d'une belle taille et d'un aspect superbe. » — *Cui vir suus reliquerat;* l'ancienne Vulg. place en cet endroit la généalogie de Manassès, qui paraît simplement un emprunt fait au ℣. 1 et dont rien ne garantit l'exactitude : « Filius Joseph, filii Achitob, filii Melchis, filii Elia, filii Nathanahel, filii Syrrasadac, filii Simeon, filii Israel. »

8. — *Et erat hæc in omnibus famosissima,*

8. Et erat hæc in omnibus famosissima, quoniam timebat Dominum valde, nec erat qui loqueretur de illa verbum malum.

9. Hæc itaque cum audisset, quoniam Ozias promisisset quod transacto quinto die traderet civitatem, misit ad presbyteros Chabri et Charmi.

10. Et venerunt ad illam, et dixit illis : Quod est hoc verbum, in quo consensit Ozias, ut tradat civitatem Assyriis, si intra quinque dies non venerit vobis adjutorium?

11. Et qui estis vos, qui tentatis Dominum?

12. Non est iste sermo, qui misericordiam provocet, sed potius qui iram excitet, et furorem accendat.

13. Posuistis vos tempus miserationis Domini, et in arbitrium vestrum, diem constituistis ei.

14. Sed quia patiens Dominus est, in hoc ipso pœniteamus, et indulgentiam ejus fusis lacrymis postulemus;

15. Non enim quasi homo, sic Deus comminabitur, neque sicut filius hominis ad iracundiam inflammabitur.

16. Et ideo humiliemus illi animas nostras, et in spiritu constituti humiliato, servientes illi,

17. Dicamus flentes Domino, ut

8. Elle était très-estimée de tous, parce qu'elle craignait beaucoup le Seigneur, et personne ne disait du mal d'elle.

9. C'est pourquoi, lorsqu'elle eut appris qu'Ozias avait promis de livrer la ville après cinq jours, elle envoya vers les anciens du peuple Chabri et Charmi.

10. Et ils vinrent vers elle, et elle leur dit : Quel est ce propos qu'Ozias a consenti de livrer la ville aux Assyriens, si dans cinq jours il ne vous venait du secours?

11. Et qui êtes-vous, vous qui tentez le Seigneur?

12. Ce n'est pas là une parole qui attire sa miséricorde; mais plutôt qui excite sa colère, et allume sa fureur,

13. Vous avez prescrit un terme à la miséricorde du Seigneur, et vous lui avez marqué un jour selon votre bon plaisir.

14. Mais parce que le Seigneur est patient, faisons pénitence de cette faute et implorons son pardon avec beaucoup de larmes.

15. Car Dieu ne menacera point comme l'homme, et il ne s'enflammera point de colère comme le fils de l'homme.

16. C'est pourquoi, humilions nos âmes devant lui, et servons-le en demeurant dans un esprit d'humilité.

17. Et disons, en pleurant, au Sei-

---

qui est synonyme de « famæ probatissimæ. » Les saints Pères ont pris, dans le sens allégorique, Judith comme figure de la Vierge Marie, à cause de sa piété et de sa chasteté: « Maria ergo signata est per illam famosissimi nominis Judith, de qua scriptum est quod nec erat qui de ea loqueretur verbum malum ». S. Bonavent. in Speculo cap. VIII.

9. — *Misit ad presbyteros Chabri et Charmi.* Le grec dit qu'elle envoya « celle de ses suivantes qui avait le soin de tous ses biens », la principale de ses femmes, celle qui avait l'administration de sa maison : elle l'envoya, ἐκάλεσεν Ὀζίαν καὶ Χαβρὶς καὶ Χαρμὶν La Vulgate ne cite pas Ozias au nombre des personnages appelés par Judith. Pourtant, d'après le ℣. 28, il vint chez elle avec les anciens.

10. — *Et venerunt ad illam.* Cet empressement des princes de la cité à se rendre à l'appel de Judith est une preuve de la considération dont elle jouissait.

11. — *Et qui estis vos, qui tentatis Dominum.* Judith, qui conserve l'assurance que Béthulie sera sauvée, demande de quel droit Ozias a tenté Dieu en prescrivant un délai à son intervention, comme si, passé ces cinq jours, son secours devait être impuissant.

19. — *Pro quo scelere dati sunt in gladium*

gneur qu'il nous fasse sentir sa miséricorde selon sa volonté, afin que comme notre cœur est troublé par l'orgueil de nos ennemis, ainsi nous nous glorifiions de notre humilité.

18. Car nous n'avons point suivi les péchés de nos pères qui ont abandonné leur Dieu et qui ont adoré des dieux étrangers.

19. A cause de ce crime, ils ont été livrés au glaive, et au pillage, et à la confusion de leurs ennemis; mais nous ne connaissons point d'autre Dieu que lui.

20. Attendons humblement sa consolation; et il vengera notre sang par l'affliction de nos ennemis, et il humiliera toutes les nations qui s'élèvent contre nous, et il les couvrira de honte, lui le Seigneur notre Dieu.

21. Et maintenant, mes frères, comme vous êtes les anciens parmi le peuple de Dieu, et que leur âme dépend de vous, élevez leurs cœurs par vos paroles, afin qu'ils se souviennent que nos pères ont été tentés, pour éprouver s'ils servaient véritablement leur Dieu.

22. Ils doivent se souvenir comment Abraham notre père a été tenté et éprouvé par beaucoup de tribulations, d'afflictions, et il est devenu l'ami de Dieu.

23. Ainsi Isaac, ainsi Jacob, ainsi Moïse et tous ceux qui ont plû à Dieu, tous sont demeurés fidèles au milieu de nombreuses tribulations.

secundum voluntatem suam, sic faciat nobiscum misericordiam suam; ut sicut conturbatum est cor nostrum in superbia eorum, ita etiam de nostra humilitate gloriemur;

18. Quoniam non sumus secuti peccata patrum nostrorum, qui dereliquerunt Deum suum, et adoraverunt deos alienos,

19. Pro quo scelere dati sunt in gladium, et in rapinam, et in confusionem inimicis suis; nos autem alterum Deum nescimus præter ipsum,

20. Expectemus humiles consolationem ejus et exquiret sanguinem nostrum de afflictionibus inimicorum nostrorum, et humiliabit omnes gentes, quæcumque insurgunt contra nos, et faciet illas sine honore Dominus Deus noster.

21. Et nunc, fratres, quoniam vos estis presbyteri in populo Dei, et ex vobis pendet anima illorum, ad eloquium vestrum corda eorum erigite, ut memores sint, quia tentati sunt patres nostri ut probarentur, si vere colerent Deum suum.

22. Memores esse debent, quomodo pater noster Abraham tentatus est, et per multas tribulationes probatus, Dei amicus effectus est.

Gen. 22, 1.

23. Sic Isaac, sic Jacob, sic Moyses, et omnes qui placuerunt Deo, per multas tribulationes transierunt fideles.

---

et in rapinam. Cfr. v, 18. — *Nos autem alterum Deum nescimus præter ipsum.* Judith trouve, dans la fidélité religieuse du peuple de Béthulie, la certitude que Dieu le sauvera.

21. — *Ex vobis pendet anima eorum.* Le gr. ajoute : « Et que nous sommes le soutien du sanctuaire et du temple et de l'autel. » Ce texte, qui parle du sanctuaire, du temple et de l'autel, est une preuve nouvelle que l'histoire de Judith doit être placée avant la captivité de Babylone, attendu que les Juifs de retour de cette captivité furent près de vingt années sans temple et sans autel. — *Ad eloquium vestrum corde eorum erigite :* élevez leurs cœurs par vos discours à la confiance en Dieu qui va les délivrer.

22. — *Pater noster Abraham tentatus est.* Cfr. Gen. XXII, 1 à 20 et S. Jacq. II, 23 : « Credidit Abraham Deo et reputatum est illi ad justitiam et amicus Dei appellatus est. »

23. — *Sic Isaac, sic Jacob, sic Moyses.* Isaac fut éprouvé lorsque son père voulut l'immoler; Jacob le fut par son frère Esaü et lors de son

24. Illi autem, qui tentationes non susceperunt cum timore Domini, et impatientiam suam et improperium murmurationis suæ contra Dominum protulerunt,

25. Exterminati sunt ab exterminatore, et a serpentibus perierunt. *I Cor.* 10, 9.

26. Et nos ergo non ulciscamur nos pro his quæ patimur,

27. Sed reputantes peccatis nostris hæc ipsa supplicia minora esse, flagella Domini quibus quasi servi corripimur, ad emendationem, et non ad perditionem nostram evenisse credamus.

28. Et dixerunt illi Ozias, et presbyteri : Omnia, quæ locuta es, vera sunt, et non est in sermonibus tuis ulla reprehensio.

29. Nunc ergo ora pro nobis, quoniam mulier sancta es et timens Deum.

30. Et dixit illis Judith : Sicut quod potui loqui, Dei esse cognoscitis;

31. Ita quod facere disposui, probate si ex Deo est, et orate ut firmum faciat Deus consilium meum.

32. Stabitis vos ad portam nocte ista et ego exeam cum abra mea; et orate ut, sicut dixistis, in diebus quinque respiciat Dominus populum suum Israel.

33. Vos autem nolo ut scrutemini actum meum, et usque dum renun-

24. Mais ceux qui n'ont pas accepté les tentations dans la crainte du Seigneur, qui ont témoigné leur impatience et leurs murmures contre le Seigneur,

25. Ils ont été exterminés par l'exterminateur, et ils ont péri par les serpents.

26. Ainsi, ne nous plaignons pas de ce que nous souffrons.

27. Mais, considérant que ces châtiments sont moindres que nos péchés, croyons que ces fléaux du Seigneur, dont il nous châtie comme ses serviteurs, nous sont envoyés pour nous corriger et non pour nous perdre.

28. Alors Ozias et les anciens lui répondirent : Tout ce que tu as dit est vrai, et il n'y a rien à reprendre à tes paroles.

29. Et maintenant prie pour nous, parce que tu es une femme sainte et craignant Dieu.

30. Et Judith leur dit : Comme vous reconnaissez que ce que j'ai pu dire, vient de Dieu,

31. Eprouvez si ce que j'ai résolu de faire vient aussi de lui, et priez que Dieu affermisse ma résolution.

32. Vous vous tiendrez cette nuit à la porte, et je sortirai avec ma servante; et priez afin que, comme vous l'avez dit, le Seigneur dans cinq jours regarde son peuple d'Israel.

33. Mais je ne veux point que vous scrutiez mon dessein; et jus-

---

séjour chez Laban; Moyse le fut lors de sa fuite à Madian et ensuite pendant tout le séjour au désert, par les révoltes et les murmures de son peuple. — *Omnes qui placuerunt Deo* etc. Ep. de S. Jacques I 2 à 12 et Eccli II, 1 et s.

25. — *Et a serpentibus perierunt*, Cfr. Ep. Corinth. x, 9.

27. — *Ad emendationem et non ad perditionem* Cfr. Rom. VIII, 18 et 28.

32. — *Cum abra mea;* comme dans les LXX au ℣. 9.

33. — *Oratio pro me ad Dominum.* C'est à sa propre prière et à celle de son peuple que Judith fut redevable de la gloire d'avoir sauvé Israel; c'est là aussi qu'elle puisa la force de résister à la séduction et à la violence, XII, 16, et de conserver son cœur pur : « Judith sanctissima, cujus precibus patuit cœlum, orationis arte arma victricia fabricavit, quibus adversa confligeret, et pavescentes viros femina vindicaret. Squalebat civitas obsidione barbaræ feritatis. Ita enim universæ languebant, ut in manibus hostium jam tradi commodius judicarent, quam perniciosæ famis populatione vexari.

qu'à ce que je revienne vers vous ne faites autre chose que de prier pour moi le Seigneur notre Dieu.

34. Et Ozias, le prince de Juda, lui dit : Va en paix, et que le Seigneur soit avec toi pour se venger de nos ennemis. Et retournant, ils s'en allèrent.

tiem vobis, nihil aliud fiat, nisi oratio pro me ad Dominum Deum nostrum.

34. Et dixit ad eam Ozias princeps Juda : Vade in pace, et Dominus sit tecum in ultionem inimicorum. Et revertentes abierunt.

CHAPITRE IX

Judith se tourne vers le Seigneur dans une prière ardente. Elle supplie son Dieu, le Dieu de son aïeul Siméon, le Dieu vainqueur des nations étrangères, celui qui guide et qui gouverne toutes choses, de bénir son entreprise et d'anéantir l'orgueilleux ennemi, le profanateur du Sanctuaire. Elle le conjure de fortifier son faible bras, afin qu'Israël reconnaisse que Dieu seul est son salut, (℣℣. 1-19).

1. Lorsqu'ils furent partis, Judith entra dans son oratoire et, se couvrant d'un cilice, elle se mit de la cendre sur la tête, et se prosternant devant le Seigneur, elle criait vers le Seigneur, disant :

2. Seigneur, Dieu de mon père Siméon, qui lui as donné le glaive pour se défendre des étrangers, qui dans leur corruption avaient violé une vierge, et avaient découvert sa nudité, à sa honte,

1. Quibus abscedentibus, Judith ingressa est oratorium suum ; et induens se cilicio, posuit cinerem super caput suum ; et prosternens se Domino, clamabat ad Dominum, dicens :

2. Domine, Deus patris mei Simeon, qui dedisti illi gladium in defensionem alienigenarum, qui violatores exstiterunt in coinquinatione sua, et denudaverunt femur virginis in confusionem :

Gen. 34, 26.

Ecce Judith post precem et saccum, post cinerem, post cultus puellares redit, spes omnium populorum procedit, sollicitos populos redditura securos, sua sapientia consolatur, qua promittens victoriam, quam omnis natio miraretur, portam sibi paululum remotis obicibus postulat aperiri. » S. Aug. serm. 228 De Tempore.

Chap. ix. — 1. — *Prosternens se Domino*, le gr. ajoute : « Et c'était l'heure du soir à laquelle l'encens était offert, à Jérusalem, dans la maison de Dieu. » D'après Ex. xxx, 7 et 8, le parfum était offert au Seigneur deux fois par jour dans le temple de Jérusalem : le matin et le soir.

2. — *Domine, Deus patris mei Simeonis.* Judith supplie le Seigneur de lui accorder la force et l'énergie de Siméon, lorsque, à l'aide de son frère Lévi, il tua Sichem, qui avait violé sa sœur Dina, Cfr. Gen. xxxiv 1-31. Nous ne partageons pas l'avis de Wolff qui voit, dans ces paroles de Judith, une approbation de la conduite des deux fils de Jacob et qui cherche à l'excuser, en disant qu'il ne faut pas chercher à rendre l'héroïne de Béthulie meilleure ni plus éclairée qu'elle ne pouvait l'être d'après les principes d'éducation et les idées dominantes de l'époque où elle vivait ; qu'il serait d'ailleurs injuste de juger, d'après la morale chrétienne, les opinions et les actions de cette femme, qui n'était qu'une vraie juive de son temps, dans toute l'acception du mot. Nous croyons, au contraire, que Judith demanda simplement au Seigneur la force qu'avait déployée son ancêtre Siméon, Cfr. ℣. 14, sans juger la moralité de son action, que Jacob réprouva formellement, Gen. xxxiv, 30, et dont il qualifia, sur son

3. Et dedisti mulieres illorum in prædam, et filias illorum in captivitatem, et omnem prædam in divisionem servis tuis, qui zelaverunt zelum tuum; subveni, quæso te, Domine Deus meus, mihi viduæ.

4. Tu enim fecisti priora, et illa post illa cogitasti; et hoc factum est quod ipse voluisti.

5. Omnes enim viæ tuæ paratæ sunt, et tua judicia in tua providentia posuisti.

6. Respice castra Assyriorum nunc, sicut tunc castra Ægyptiorum videre dignatus es, quando post servos tuos armati currebant, confidentes in quadrigis, et in equitatu suo, et in multitudine bellatorum.

Exod. 14, 9.

7. Sed aspexisti super castra eorum, et tenebræ fatigaverunt eos.

8. Tenuit pedes eorum abyssus, et aquæ operuerunt eos.

9. Sic fiant et isti, Domine, qui confidunt in multitudine sua, et in curribus suis, et in contis, et in scutis, et in sagittis suis, et in lanceis gloriantur,

10. Et nesciunt quia tu ipse es Deus noster, qui conteris bella ab initio; et Dominus nomen est tibi.

11. Erige brachium tuum sicut ab initio, et allide virtutem illorum in virtute tua; cadat virtus eorum in iracundia tua, qui promittunt se violare sancta tua, et polluere tabernaculum nominis tui, et dejicere gladio suo cornu altaris tui.

3. Et qui as livré leurs femmes en proie, et leurs filles en captivité, et toutes leurs dépouilles en partage à tes serviteurs, qui ont brûlé de zèle pour toi, viens, je te prie, Seigneur mon Dieu, à mon secours, à moi veuve.

4. Car c'est toi qui as opéré les premières merveilles, ainsi que tu as résolu ce qui s'est accompli dans la suite : et cela aussi s'est fait parce que tu l'as voulu.

5. Car toutes tes voies sont préparées, et tu as établi tes jugements dans l'ordre de ta providence.

6. Regarde maintenant le camp des Assyriens, comme alors tu as daigné regarder le camp des Egyptiens, lorsqu'armés ils poursuivaient tes serviteurs, se fiant en leurs chars, en leur cavalerie, et en la multitude de leurs combattants.

7. Mais tu as regardé leur camp, et les ténèbres les ont affaiblis.

8. L'abîme retint leurs pieds et les eaux les submergèrent.

9. Qu'il en soit de même, Seigneur, de ceux-ci, qui se confient en leur multitude et en leurs chars, et en leurs javelots, et en leurs boucliers, et en leurs flèches, et qui se glorifient en leurs lances.

10. Et ils ne savent pas que toi-même es notre Dieu, toi qui dès le commencement arrêtes les guerres, et ton nom est le Seigneur.

11. Elève ton bras, comme au commencement; et brise leur puissance par ta puissance; que leur force tombe devant ta colère, eux qui se proposaient de violer ton sanctuaire, et de souiller le tabernacle de ton nom, et de renverser avec leur épée l'angle de ton autel.

---

lit de mort, les auteurs de « frères dans le crime, instruments de violence », Gen. XLIX, 5.

6. — *Respice castra Assyriorum*, Cfr. Ex. XIV, 3 et s.

13. — *Et percuties eum ex labiis charitatis*

12. Fais, Seigneur, que son orgueil soit abattu par son propre glaive.

12 Fac, Domine, ut gladio proprio ejus superbia amputetur;

13. Qu'il soit pris par le piége de son regard sur moi : et frappe-le par la suavité de mes lèvres.

13. Capiatur laqueo oculorum suorum in me, et percuties eum ex labiis charitatis meæ.

14. Donne-moi la constance dans le cœur afin que je le méprise, et la force afin que je le perde.

14. Da mihi in animo constantiam, ut contemnam illum; et virtutem, ut evertam illum.

15. Et cela sera un monument pour ton nom, que la main d'une femme l'ait brisé.

15. Erit enim hoc memoriale nominis tui, cum manus feminæ dejecerit eum.

Jud. 4, 21 *et* 5, 26.

16. Car ta puissance, Seigneur, n'est pas dans la multitude, ni ta volonté dans la force des chevaux; et dès le commencement, les superbes ne t'ont pas plû; mais tu as toujours agréé la prière des humbles et des miséricordieux.

16. Non enim in multitudine est virtus tua, Domine, neque in equorum viribus voluntas tua est, nec superbi ab initio placuerunt tibi; sed humilium et mansuetorum tibi placuit deprecatio.

17. Dieu des cieux, créateur des eaux, et Seigneur de toute la création, exauce-moi, exauce celle qui a recours à toi, moi malheureuse que je suis et qui me confie dans ta miséricorde.

17. Deus cœlorum, creator aquarum, et Dominus totius creaturæ, exaudi me miseram deprecantem, et de tua misericordia præsumentem.

18. Souviens-toi, Seigneur, de ton alliance, et donne la parole à ma bouche, et fortifie ma résolution dans mon cœur, afin que ta maison demeure sanctifiée.

18. Memento, Domine, testamenti tui et da verbum in ore meo, et in corde meo consilium corrobora, ut domus tua in sanctificatione tua permaneat;

19. Et que toutes les nations reconnaissent que tu es Dieu, et qu'il n'y en a point d'autre que toi.

19. Et omnes gentes agnoscant, quia tu es Deus, et non est alius præter te.

---

meæ. Judith prévoyait certainement qu'Holopherne concevrait pour elle un amour coupable, mais la faute d'Holopherne n'était pas sa faute, et la beauté et les ornements d'une femme ne sont pas par eux-mêmes des causes de péché; le péché ne provient que de la nature corrompue. Le but unique de Judith était de mettre en fuite l'armée des Assyriens et de sauver Israël. Aussi la plupart des docteurs scolastiques se sont-ils accordés pour innocenter la conduite de Judith, Cfr. S. Ambroise lib. De viduis.

15. — *Cum manus feminæ dejecerit eum.* Lock remarque, d'après Juges, v, 26 et ix, 54, que c'était une honte particulière pour un guerrier, de succomber par la main d'une femme.

16. — *Non enim in multitudine est virtus tua,* Cfr. II Paral. xiv, 11, Ps. cxlvi, 10 et ep. S. Jac., iv, 6.

17. — *De tua misericordia præsumentem,* pour « valde confidentem », Cfr. vi, 15.

18. — *Memento, Domine, testamenti tui.* Souvenez-vous, Seigneur, de votre alliance que vous avez conclue avec Israel par Moïse, David, etc.

CHAPITRE X

Après sa prière, Judith se lève. Elle quitte son vêtement de deuil et se pare de ses plus beaux habits et de tous ses bijoux les plus précieux. Dieu relève sa beauté par un nouvel éclat. Elle donne à sa servante quelques provisions de bouche, afin de ne pas être forcée de manger des mets défendus des Gentils, et elle s'apprête à sortir de la ville, (℣℣. 1-6). — Les anciens de la ville et Ozias lui ouvrent les portes et lui souhaitent la bénédiction de Dieu, (℣℣. 7-9). — Judith sort de Béthulie, en priant le Seigneur. Bientôt elle est rencontrée par les gardes assysiennes, qui font patrouille dans la campagne et qui la conduisent à Holopherne. (℣℣. 10-16). — Celui-ci, couché sur son lit de repos, la reçoit avec bienvaillance et est épris de sa beauté, (℣℣. 17-20).

1. Factum est autem, cum cessasset clamare ad Dominum, surrexit de loco, in quo jacuerat prostrata ad Dominum.

2. Vocavitque abram suam, et descendens in domum suam, abstulit a se cilicium, et exuit se vestimentis viduitatis suæ.

3. Et lavit corpus suum, et unxit se myro optimo, et discriminavit crinem capitis sui, et imposuit mitram super caput suum, et induit se vestimentis jucunditatis suæ, induitque sandalia pedibus suis, assumpsitque dextraliola, et lilia, et inaures, annulos, et omnibus ornamentis suis ornavit se.

4. Cui etiam Dominus contulit splendorem; quoniam omnis ista compositio, non ex libidine, sed ex virtute pendebat; et ideo Dominus hanc in illam pulchritudinem ampliavit, ut incomparabili decore omnium oculis appareret.

5. Imposuit itaque abræ suæ as-

1. Or il arriva que Judith, ayant cessé de crier vers le Seigneur, se leva du lieu où elle s'humiliait, prosternée devant le Seigneur.

2. Et elle appela sa servante et elle descendit dans sa maison, elle ôta son cilice, et elle se dépouilla des vêtements de son veuvage.

3. Et elle lava son corps, et elle répandit sur elle de la myrrhe la plus fine, et elle sépara en deux les cheveux de sa tête, et elle mit un turban sur sa tête, et elle se revêtit des habits de sa joie, et elle mit à ses pieds des sandales, et elle prit des bracelets et des lis, et des pendants d'oreilles, et des anneaux, et elle se para de tous ses ornements.

4. Le Seigneur même lui ajouta un nouvel éclat, parce que tout cet ajustement avait pour principe, non la volupté, mais la vertu, et c'est pourquoi le Seigneur augmenta sa beauté, de telle sorte qu'elle parût aux yeux de tous d'un éclat incomparable.

5. Puis elle donna à sa servante

Chap. x. — 2. — *Descendens in domum suam.* Judith quitte son oratoire, viii, 5, et elle descend dans ses appartements.

3. — *Unxit se myro :* S. Aug., serm. 229 De Tempore, dit : « Gentis suæ vindex sumpsit ornamentorum arma, non de bello nuptias subitura, sed de civitate bellatrix processit sponsa, nec fuit levitas ornatus, qui ad homicidium tanti capitis aptabatur. Pergit divino spiritu ducta, et singulari ancillæ solatio contenta » — *Et imposuit mitram super caput suum ;* « mitra », μίτρα, est le turban des femmes. — *Et lilia,* des bracelets et des colliers avec des ornements en forme de fleurs de lys Tous ces ornements de la toilette des femmes sont énumérés Is. iii, 18 et suiv.

5. — *Ascoperam vini,* de ἀσκός. « uter, foilis », et πήρα, « sacculus. » Les LXX disent

une outre de vin et un vase d'huile et de la farine d'orge grillée et un gâteau de figues sèches, et du pain, et du fromage, et elle partit.

6. Et lorsqu'elles arrivèrent à la porte de la ville, elles trouvèrent Ozias et les anciens de la ville qui l'attendaient.

7. Quand ils la virent, ils l'admirèrent, étonnés de sa grande beauté.

8. Cependant ils ne lui adressèrent aucune demande, la laissèrent passer, en disant : Que le Dieu de nos pères te donne sa grâce, et qu'il affermisse par sa vertu toutes les résolutions de ton cœur, afin que ton nom soit au nombre des saints et des justes.

9. Et ceux qui étaient présents, dirent tous d'une voix : Ainsi soit-il, ainsi soit-il.

10. Cependant Judith, priant le Seigneur, franchit les portes, elle et sa servante.

11. Et il arriva comme elle descendit de la montagne à l'aube du jour, que les postes avancés des Assyriens la rencontrèrent et l'arrêtèrent, en disant : D'où viens-tu, et où vas-tu?

12. Et elle répondit : Je suis fille des Hébreux : j'ai fui leur présence, parce que j'ai reconnu qu'il arriverait qu'ils vous seront livrés pour leur ruine, attendu qu'ils vous ont méprisés, et qu'ils n'ont pas voulu se rendre à vous volontairement, afin de trouver miséricorde devant vous.

coperam vini, et vas olei, et polentam, et palathas, et panes, et caseum, et profecta est.

6. Cumque venissent ad portam civitatis, invenerunt expectantem Oziam et presbyteros civitatis.

7. Qui cum vidissent eam stupentes mirati sunt nimis pulchritudinem ejus.

8. Nihil tamen interrogantes eam, dimiserunt transire, dicentes : Deus patrum nostrorum det tibi gratiam, et omne consilium tui cordis sua virtute corroboret, ut glorietur super te Jerusalem, et sit nomen tuum in numero sanctorum et justorum.

9. Et dixerunt hi, qui illic erant, omnes una voce : Fiat! fiat!

10. Judith vero orans Dominum, transivit per portas ipsa et abra ejus.

11. Factum est autem, cum descenderet montem, circa ortum diei, occurrerunt ei exploratores Assyriorum, et tenuerunt eam, dicentes : Unde venis? aut quo vadis?

12. Quæ respondit : Filia sum Hebræorum, ideo ego fugi a facie eorum, quoniam futurum agnovi, quod dentur vobis in deprædationem, pro eo quod contemnentes vos, noluerunt ultro tradere seipsos, ut invenirent misericordiam in conspectu vestro.

ἀσκοπυτίνην; c'est une bouteille de voyage recouverte d'une peau. — *Et polentam,* de la farine d'orge grillée, — *Et palathas;* πάλαθη, דבלה, est un gâteau de figues, Plin. lib. XIII, ch. 6. Judith emporte avec elle sa nourriture pour ne pas être obligée de manger des mets des Assyriens. Cfr. Dan. I, 8.

6. — *Invenerunt expectantem Oziam.* Cfr. VIII, 32.

8. — *Deus patrum nostrorum.* Le gr. ὁ θεός, ὁ θεός, d'autres manuscrits ont une fois seulement ὁ θεὸς, et d'autres portent ὁ κύριος.

12. — *Ideo ego fugi a facie eorum.* Les adversaires reprochent à Judith ce mensonge, sans se rendre compte que les Juifs pouvaient bien ne pas connaître toutes les exigences morales de la perfection chrétienne. Judith ne voyait, dans Holopherne, que l'ennemi de Dieu et d'Israël ; elle voulait sauver son peuple et servir la cause du Seigneur. Voilà son plan,

13. Hac de causa cogitavi mecum, dicens : Vadam ad faciem principis Holophernis, ut indicem illi secreta illorum, et ostendam illi quo aditu possit obtinere eos, ita ut non cadat vir unus de exercitu ejus.

14. Et cum audissent viri illi verba ejus, considerabant faciem ejus, et erat in oculis eorum stupor, quoniam pulchritudinem ejus mirabantur nimis.

15. Et dixerunt ad eam : Conservasti animam tuam, eo quod tale reperisti consilium, ut descenderes ad dominum nostrum.

16. Hoc autem scias, quoniam cum steteris in conspectu ejus, bene tibi faciet, et eris gratissima in corde ejus. Duxeruntque illam ad tabernaculum Holophernis, annuntiantes eam.

17. Cumque intrasset ante faciem ejus, statim captus est in suis oculis Holophernes.

13. Pour cette cause, j'ai donc réfléchi en moi-même, disant : Je paraîtrai en présence du prince Holopherne afin que je lui indique leurs secrets, et que je lui montre par quel moyen il peut les prendre, de de telle sorte que pas un seul homme de son armée ne soit perdu.

14. Et lorsque ces hommes eurent entendu ces paroles, ils regardèrent son visage ; et la stupeur était dans leurs yeux, car ils admiraient sa grande beauté.

15. Et ils lui dirent : Tu as sauvé ta vie, en prenant cette résolution de descendre vers notre maître.

16. Et sache bien que, lorsque tu seras en sa présence, il te traitera bien et que tu seras très-agréable à son cœur. Et ils la conduisirent à la tente d'Holopherne, et la lui annoncèrent.

17. Et lorsqu'elle fut entrée en sa présence, aussitôt Holopherne fut séduit par ses regards.

---

voilà ce que l'Ecriture loue en elle. Les Juifs, d'ailleurs, n'avaient aucune notion du précepte de l'amour des ennemis et Judith était certainement convaincue qu'elle ne devait pas la vérité à Holopherne. D'ailleurs, comme dit S. Thomas, II, II Quæst. CX, art. 3, ad 3 : « Judith laudatur, non quia mentita est Holopherni, sed propter affectum quem habuit ad salutem populi, pro qua periculis se exposuit. Quamvis etiam dici possit, quod verba ejus veritatem habent secundum aliquem mysticum intellectum. » Ainsi Abraham, disant, Gen. XII. 13, que Sara était sa sœur, « veritatem voluit celari et non mendacium dicit ; soror enim dicitur, quia filia patris erat » August. in « Quæst. super Genes. »

14. — *Et erat in oculis eorum stupor, quoniam pulchritudinem ejus mirabantur nimis.* S. Aug. serm. 228 De Temp. dit a ce sujet : « In qua femina insidiosæ pulchritudidis novitatem hostilis exercitus vehementer expavit, ut in ejus obsequio vires amitterent, arma projicerent et colla curvarent. Deducitur ad prætorium subjectis ordinibus fraus Holophernis, et lugentis victoria civitatis. »

16. — *Deduxeruntque illam ad tabernaculum Holophernis,* le gr. ajoute que les avant-gardes des Assyriens détachèrent cent hommes pour escorter Judith et sa suivante jusqu'à la tente d'Holopherne, que tout le camp accourut autour de Judith, parce que son arrivée avait été annoncée à haute voix dans les tentes et que, tandis qu'elle attendait qu'on l'introduisit auprès d'Holopherne, elle fut entourée d'une grande multitude qui admirait sa beauté.

17. — *Statim captus es in suis oculis Holophernes.* « Quam cum videret Holophernes, solutus est sensibus, animam cum capite perditurus. Jacuit enim dedecus juvenum mulieris vultu captivus, licuit mulieri exarmare juvenes, et debellare victores ; sollicitam defendere civitatem, et barbarum subvertere bellatorem. Decepit sincera corruptum, fefellit casta pollutum, pudica perimit adulterum, sobria jugulat ebriosum. Illa enim tam barbaros animos insidiosi sui vultus fraude confuderat, ut eum ligaret multarum arte fabularum, ut redderet inter exercitus victum, et inter arma captivum », S. Aug. sermo 278. De Tempore. Et ailleurs : « Quamvis ille bellator armorum tam castissimæ feminæ malesanus attenderet vultum, illa tamen, quare venerat, de ejus capite cogitabat, quo sublato defectis civibus subveniret et multa capita tueretur, defenderet, vindicaret. » Ibid. l. c.

18. Et ses officiers lui dirent : Qui pourrait mépriser le peuple des Hébreux, qui a des femmes si belles, que pour elles nous devrions combattre contre eux.

19. Or Judith voyant Holopherne assis sous son pavillon qui était tissu de pourpre et d'or, et d'émeraudes, et de pierres précieuses,

20. Et lorsqu'elle eut jeté les yeux sur son visage, elle l'adora, se prosternant sur la terre, et les serviteurs d'Holopherne la relevèrent par ordre de leur maître.

18. Dixeruntque ad eum satellites ejus : Quis contemnat populum Hebræorum, qui tam decoras mulieres habent, ut non pro his merito pugnare contra eos debeamus?

19. Videns itaque Judith Holophernem sedentem in conopeo, quod erat ex purpura, et auro, et smaragdo, et lapidibus pretiosis in textum;

20. Et cum in faciem ejus intendisset, adoravit eum, prosternens se super terram. Et elevaverunt eam servi Holophernis, jubente domino suo.

CHAPITRE XI

Holopherne rassure Judith, lui dit qu'elle n'a rien à craindre et lui demande quels motifs l'ont portée à le venir trouver, (℣. 1-3). — Judith cherche d'abord à se concilier les bonnes grâces du général assyrien; elle affirme qu'elle va dire la vérité, et elle s'engage à faire triompher Holopherne de la résistance de Béthulie. Elle affirme qu'Achior a dit vrai lorsqu'il a affirmé qu'Israel était invincible tant qu'il demeurait fidèle à Dieu. Mais elle annonce en même temps que les habitants de Béthulie sont sur le point de commettre le mal en mangeant des mets défendus, pressés qu'ils sont par la faim et par la soif. C'est pour cela qu'elle s'est enfuie, et Dieu l'a choisie pour faire accomplir à Holopherne des choses qui mettront le monde entier dans l'admiration, (℣. 4-17). — Holopherne est charmé du discours de Judith. Il promet, après la réussite de l'entreprise, d'adorer son Dieu et de la faire elle-même grande dans la maison de Nabuchodonosor, (℣. 18-21).

1. Alors Holopherne lui dit : Aie bon courage, et ne crains pas dans ton cœur; car je n'ai jamais fait de mal à celui qui a voulu servir le Roi Nabuchodonosor.

1. Tunc Holophernes dixit ei : Æquo animo esto, et noli pavere in corde tuo; quoniam ego nunquam nocui viro, qui voluit servire Nabuchodonosor regi.

---

18. — *Ut non pro his merito contra eos pugnare debeamus.* Le grec dit : « car (ὅτι) il n'est pas avantageux de laisser subsister un seul homme d'entre eux, puisque si on les laissait échapper, ils seraient capables de séduire toute la terre; » Par le mot ὅτι, dit Fritzsche, l'auteur rapporte les paroles d'un personnage fort hostile aux Juifs.

19. — *Sedentem in conopeo.* Le grec dit qu'Holopherne reposait sur son lit, sous son pavillon qui était tissu de pourpre, d'or, d'émeraudes et de pierres précieuses. Le *conopeum* était un voile qui entourait le lit de repos pour préserver des piqûres des moustiques; il était souvent fait d'étoffe précieuse couverte d'or et de pierreries, comme ici, Cfr. Ex., XXVIII, 6 et Prov., VII, 16. Et le texte gr. continue : « Ils la lui annoncèrent, et il sortit et il vint dans la partie extérieure de sa tente; des lampes d'argent le précédaient. » Les lampes étaient nécessaires, car Judith était sortie la nuit de Béthulie, VIII, 32, pour se donner l'apparence d'une transfuge. et il faisait nuit encore lorsqu'elle arriva au camp des Assyriens. ℣, 11.

CHAP. XI. — 1. — *Nunquam nocui viro.* C'est un mensonge d'Holopherne; car nous avons vu, III, 9 et suiv., qu'il détruisait les

2. Populus autem tuus, si non contempsisset me, non levassem lanceam meam super eum.

3. Nunc autem dic mihi, qua ex causa recessisti ab illis, et placuit tibi ut venires ad nos?

4. Et dixit illi Judith : Sume verba ancillæ tuæ, quoniam si secutus fueris verba ancillæ tuæ, perfectam rem faciet Dominus tecum.

5. Vivit enim Nabuchodonosor rex terræ, et vivit virtus ejus, quæ est in te ad correptionem omnium animarum errantium; quoniam non solum homines serviunt illi per te, sed et bestiæ agri obtemperant illi.

6. Nuntiatur enim animi tui industria universis gentibus, et indicatum est omni sæculo, quoniam tu solus bonus et potens es in omni regno ejus, et disciplina tua omnibus provinciis prædicatur.

7. Nec hoc latet quod locutus est Achior; nec illud ignoratur quod ei jusseris evenire.

Supr. 5, 5.

8. Constat enim Deum nostrum sic peccatis offensum, ut mandaverit per prophetas suos ad populum, quod tradat eum pro peccatis suis.

2. Que si ton peuple ne m'avait point méprisé, je n'aurais point levé ma lance contre lui.

3. Mais maintenant, dis-moi pourquoi tu les as quittés, et pourquoi il t'a plu de venir vers nous?

4. Et Judith lui répondit : Accueille les paroles de ta servante : parce que si tu suis les paroles de ta servante, le Seigneur accomplira par toi ses desseins.

5. Car Nabuchodonosor, le roi de la terre vit, et sa vertu, qui est en toi, vit pour châtier toutes les âmes qui s'égarent; car non-seulement les hommes lui sont asservis par toi, mais même les bêtes des champs lui obéissent.

6. Car l'activité de ton esprit est célèbre chez toutes les nations, et le monde entier sait que dans tout son royaume tu es seul bon et puissant, et ton administration est louée dans toutes les provinces.

7. Et aussi on sait ce qu'à dit Achior, et on n'ignore pas de quelle manière tu as ordonné qu'il fût traité.

8. Car il est certain que notre Dieu est tellement offensé par les péchés, qu'il a mandé par ses prophètes à son peuple qu'il le livrerait à cause de ses offenses.

---

villes de ceux qui se soumettaient à lui spontanément.

2. — *Non levassem lanceam meam super eum.* Lever la lance contre quelqu'un, pour « lui faire la guerre », II Rois, XXIII, 18.

4. — *Perfectam rem faciet Dominus tecum.* Dieu accordera une parfaite victoire, non pas à Holopherne, mais aux Juifs sur les Assyriens.

5. — *Vivit enim Nabuchodonosor.* Judith emploie tour-à-tour la ruse et la flatterie. Elle exprime ce dernier sentiment par des expressions qui peuvent nous paraître exagérées, mais qui sont absolument conformes au style oriental. Elle jure par la vie et par la vertu de Nabuchodonosor, comme Joseph, Gen. XLII, 15, jure par le salut de Pharaon. — *Sed et bestiæ agri*, il faut entendre par ces mots les animaux domestiques : les chevaux, les chameaux, les bœufs, les ânes, les brebis, etc.

6. — *Indicatum est omni sæculo,* tout le siècle présent, c'est-à-dire tout le monde, πάσῃ τῇ γῇ.

7. — *Quod ei jusserit evenire.* Cfr. VI, 2.

8. — *Constat enim Deum nostrum.* Judith ne dément par les paroles d'Achior, qui avait prétendu que les Juifs étaient invincibles, aussi longtemps qu'ils n'abandonnaient pas le culte du Seigneur. Elle confirme, au contraire, ces paroles. Mais elle va faire comprendre à Holopherne, dans les versets suivants, que les Juifs sont sur le point de commettre ce péché d'infidélité et qu'alors leur ruine sera certaine.

9. Et parce que les enfants d'Israel savent qu'ils ont offensé leur Dieu, ils ont terreur de toi.

10. Puis la famine les a envahis, et parce que leurs fontaines se sont dessechées, ils peuvent être comptés déjà au nombre des morts.

11. Et déjà ils ont résolu de tuer leurs bestiaux et d'en boire le sang.

12. Et les choses consacrées au Seigneur leur Dieu, ce que Dieu a défendu de toucher en blé, en vin et en huile, ils ont résolu de s'en servir, et ils veulent consommer les choses auxquelles il ne leur est même pas permis de toucher de leurs mains; puis donc qu'ils font cela, il est certain qu'ils seront livrés à la ruine.

13. Et moi, ta servante, reconnaissant cela, j'ai fui loin d'eux; et le Seigneur m'a envoyée t'annoncer moi-même ces choses.

14. Car moi, ta servante, j'adore Dieu, même maintenant auprès de toi, et ta servante sortira, et priera Dieu.

15. Et il me dira quand il les châtiera pour leurs péchés; et alors je viendrai, je te l'annoncerai, en sorte que je te conduirai au milieu de Jérusalem, et tu auras tout le peuple d'Israel comme des brebis qui n'ont plus de pasteur, et il n'y aura pas un chien qui aboie contre toi.

9. Et quoniam sciunt se offendisse Deum suum filii Israel, tremor tuus super ipsos est.

10. Insuper etiam fames invasit eos, et ab ariditate aquæ jam inter mortuos computantur.

11. Denique hoc ordinant, ut interficiant pecora sua, et bibant sanguinem eorum;

12. Et sancta Domini Dei sui, quæ præcepit Deus non contingi, in frumento, vino et oleo, hæc cogitaverunt impendere, et volunt consumere quæ nec manibus deberent contingere; ergo quoniam hæc faciunt, certum est quod in perditionem dabuntur.

13. Quod ego ancilla tua cognoscens, fugi ab illis, et misit me Dominus hæc ipsa nuntiare tibi.

14. Ego enim ancilla tua Deum colo, etiam nunc apud te; et exiet ancilla tua, et orabo Deum,

15. Et dicet mihi quando eis reddat peccatum suum, et veniens nuntiabo tibi, ita ut ego adducam te per mediam Jerusalem, et habebis omnem populum Israel, sicut oves quibus non est pastor, et non latrabit vel unus canis contra te;

---

10. — *Fames invasit eos.* La faim est inséparable de la soif; car la soif ne permet pas de broyer ni de digérer les aliments.

11. — *Ut interficiant pecora sua et bibant sanguinem eorum.* Ces aliments étaient absolument prohibés par la loi. Lévit XVII, 10.

12. — *In frumento, vino et oleo.* Il s'agit ici des prémices et des dîmes qui d'après la loi revenaient aux prêtres et au sanctuaire. Le gr. ajoute : « Ils ont aussi envoyé a Jérusalem, dont les habitants ont fait de même, afin d'obtenir la permission du Conseil. » Cfr. I Rois XXI, 6. Par ces paroles, Judith, pour troubler Holopherne, insinue que, malgré les assiégeants qui cernent la ville, les habitants de Béthulie communiquent encore avec Jérusalem et avec le reste de la Judée.

14. — *Et exiet ancilla tua.* Judith, sous prétexte d'accomplir ses devoirs religieux, se ménage les moyens de sortir à toute heure du camp des Assyriens et d'y rentrer. Elle conserve par là avec Béthulie des moyens de communication qui pourront lui être nécessaires.

15. — *Et non latrabit vel unus canis contra te.* Gr. : καὶ οὐ γρύξει κύων τῇ γλώσσῃ αὐτοῦ ἀπέναντί σου, c'est-à-dire : vous ne rencontrerez pas la moindre résistance. Fritzsche pense que ces mots étaient une expression usuelle que nous retrouvons du reste Ex. XI, 7, et, dans des termes un peu différents, Josué X, 21. « This is also equivocal, and may either mean, that none shall oppose, or make any Resistance to him, in

16. Quoniam hæc mihi dicta sunt per providentiam Dei.

17. Et quoniam iratus est illis Deus, hæc ipsa missa sum nuntiare tibi.

18. Placuerunt autem omnia verba hæc coram Helopherne, et coram pueris ejus, et mirabantur sapientiam ejus, et dicebant alter ad alterum;

19. Non est talis mulier super terram in aspectu, in pulchritudine, et in sensu verborum.

20 Et dixit ad illam Holophernes : Benefecit Deus, qui misit te ante populum, ut des illum tu in manibus nostris;

21. Et quoniam bona est promissio tua, si fecerit mihi hoc Deus tuus, erit et Deus meus, et tu in domo Nabuchodonosor magna eris, et nomen tuum nominabitur in universa terra.

16. Parce que toutes ces choses m'ont été dites par la providence de Dieu,

17. Et parce que Dieu est irrité contre eux, je suis envoyée pour te les annoncer.

18. Or, toutes ces paroles plurent à Holopherne et à ses gens, et ils admiraient sa sagesse, et ils se disaient l'un à l'autre :

19. Il n'y a pas sur la terre une femme semblable à celle-ci, par son extérieur, par sa beauté et par le sens de ses paroles.

20. Et Holopherne lui dit : Dieu a bien fait de t'envoyer devant ce peuple, pour nous les livrer entre les mains;

21. Et parce que ta proposition est bonne, si ton Dieu fait cela pour moi, il sera aussi mon Dieu, et toi tu seras grande dans la maison de Nabuchodonosor, et ton nom sera cité par toute la terre.

---

his victorious march thro' Judæa, or that when he is dead, and there is no longer any fear of him, he shall give no disturbance, or uneasiness to any. » Arnald.

16. — *Quoniam hæc dicta* etc. Judith donne à entendre qu'elle est en communication directe avec le Dieu d'Israël, et, comme le paganisme enseignait la manifestation des décrets de la Providence par les oracles et par les Sibylles, Judith s'assure la considération des Assyriens et se ménage un moyen certain de sortir du camp. On a cherché à tourner contre Judith la ruse et les artifices qu'elle déploie en cette circonstance. N'oublions pas, d'abord, que l'Ecriture ne nous présente pas Judith comme une femme impeccable, mais seulement comme un modèle d'énergie et de courage; puis, il est bien évident qu'elle ne pouvait combattre contre les Assyriens par la force; la seule arme dont elle disposait était la ruse, qui est aussi une arme de guerre. Moïse et Aaron l'employèrent contre Pharaon, Ex. v, 1 et 3, et sur l'ordre exprès de Dieu, Ex. vii, 16; Aod s'en servit contre Eglon, roi de Moab, Jug. iii, 20, et Jahel contre Sisara, Jug. iv, 18 et s.

21. — *Deus tuus erit et Deus meus.* Loch pense, d'après iii, 13 et vi. 2, que ces paroles sont une promesse fallacieuse d'Holopherne pour se concilier les bonnes grâces de la pieuse Judith. Nous préférons l'opinion de Fritzsche, qui dit qu'Holopherne se trouve absolument subjugué par la présence et par les paroles de Judith et qu'il n'est pas étonnant qu'il promette très-sincèrement d'adorer le Dieu des Juifs, qui lui promet la victoire. — *Et tu in domo Nabuchodonosor magna eris.* Le gr. dit : καὶ σὺ ἐν οἴκῳ βασιλέως Ναβουχοδονόσορ καθήσῃ, tu t'assieras dans le palais de Nabuchodonosor, c'est-à-dire tu occuperas à la cour une position élevée.

CHAPITRE XII

Holopherne ordonne de servir à Judith des mets de sa table ; mais elle lui fait comprendre qu'elle ne peut manger ces mets sans se rendre coupable, et sans compromettre le succès de la mission dont Dieu l'a chargée au camp des Assyriens. Elle a apporté, dit-elle, une nourriture qui lui suffira jusqu'au jour prochain de la victoire, (℣℣. 1-4). — Après avoir obtenu d'Holopherne la permission de sortir la nuit dans la campagne pour prier le Seigneur, Judith se retire dans la tente qu'Holopherne lui avait destinée. Elle sortait ainsi toutes les nuits, allait se purifier à la fontaine, priait le Dieu d'Israel et jeûnait jusqu'au soir dans sa tente, (℣℣. 5-9). — Quatre jours après l'arrivée de Judith, Holopherne fit un festin ; il y convia Judith, et, ravi de la voir, il but avec excès, (℣℣. 12-20).

1. Ensuite il commanda qu'on la fît entrer là où étaient ses trésors, et il ordonna qu'elle y demeurât, et il régla ce qu'on lui donnerait de sa table.

2. Judith lui répondit et dit : Je ne pourrai pas manger maintenant des choses que tu commandes qu'on me donne, de peur de me rendre coupable d'un péché; mais je mangerai de ce que j'ai apporté pour moi.

3. Holopherne lui dit : Si ce que tu as apporté avec toi, vient à manquer, que ferons-nous pour toi?

4. Et Judith lui dit : Je jure par ton âme, Seigneur, que ta servante n'aura pas consommé toutes ces choses avant que Dieu fasse par ma main ce que j'ai pensé. Et ses serviteurs l'introduisirent dans la tente qu'il lui avait désignée.

5. Et elle demanda, en y entrant, qu'on lui accordât la faculté de sortir la nuit et avant le jour pour prier, et pour invoquer le Seigneur.

1. Tunc jussit eam introire ubi repositi erant thesauri ejus, et jussit illic manere eam, et constituit quid daretur illi de convivio suo.

2. Cui respondit Judith, et dixit : Nunc non potero manducare ex his, quæ mihi præcipis tribui, ne veniat super me offensio; ex his autem, quæ mihi detuli, manducabo.

3. Cui Holophernes ait : Si defecerint tibi ista quæ tecum detulisti, quid faciemus tibi?

4. Et dixit Judith : Vivit anima tua, domine meus, quoniam non expendet omnia hæc ancilla tua, donec faciat Deus in manu mea hæc quæ cogitavi. Et induxerunt illam servi ejus in tabernaculum quod præceperat.

5. Et petiit dum introiret, ut daretur ei copia nocte et ante lucem egrediendi foras ad orationem, et deprecandi Dominum.

Chap. xii. — 1. — *Ubi repositi erant thesauri ejus.* Le gr. dit : ἐτίθετο τὰ ἀργυρώματα αὐτοῦ, l'endroit où était exposée l'argenterie, ce qui désigne la salle à manger.

2. — *Ne veniat super me offensio.* Les Juifs regardaient comme une faute de manger les mets des Gentils, dont les viandes avaient ordinairement été offertes aux idoles, ce qui constituait pour les convives une participation à l'idolâtrie, Tob. i, 12; Dan. i, 8 et 1 Cor. x, 14 et s.

4. — *Donec faciat Deus.* Par ces paroles à double sens, Judith indique que Béthulie sera délivrée avant qu'elle ait épuisé ses provisions ; mais dans la pensée d'Holopherne, elle laissait entendre qu'elle aurait livré la ville aux Assyriens avant cette époque.

5. — *Ut daretur ei copia nocte et ante lucem egrediendi foras ad orationem.* Les mots *nocte et ante lucem* indiquent que Judith demande l'autorisation d'entrer et de sortir du camp à toute heure. Elle voulait se préparer par

6. Et præcepit cubiculariis suis, ut sicut placeret illi, exiret et introiret ad adorandum Deum suum, per triduum.

7. Et exibat noctibus in vallem Bethuliæ, et baptizabat se in fonte aquæ.

8. Et ut ascendebat, orabat Dominum Deum Israel, ut dirigeret viam ejus ad liberationem populi sui.

9. Et introiens, munda manebat in tabernaculo, usque dum acciperet escam suam in vespere.

10. Et factum est, in quarto die Holophernes fecit cœnam servis suis, et dixit ad Vagao eunuchum suum : Vade, et suade Hebræam illam, ut sponte consentiat habitare mecum.

6. Et il ordonna à ses serviteurs, qu'elle sortît et qu'elle entrât comme elle le voudrait, durant trois jours, pour adorer son Dieu.

7. Et elle sortait la nuit dans la vallée de Béthulie, et elle se lavait dans une fontaine.

8. Et lorsqu'elle était remontée, elle priait le Seigneur, le Dieu d'Israel, qu'il dirigeât ses voies pour la délivrance de son peuple.

9. Et rentrant dans sa tente, elle y demeurait purifiée, jusqu'à ce qu'elle prît sa nourriture vers le soir.

10. Et il arriva qu'au quatrième jour, Holopherne fit un festin à ses serviteurs, et il dit à Vagao, son eunuque : Va et persuade à cette Juive qu'elle consente volontairement à habiter avec moi.

---

la prière à la grande mission qu'elle allait accomplir, combiner ses plans dans le recueillement et dans la prière et se ménager un retour possible dans Béthulie, après la mort d'Holopherne.

6. — *Et præcepit cubiculariis suis* etc. Loch observe que Judith s'étant donnée, XI, 14, comme envoyée du Seigneur, Holopherne croyait que, dans ses sorties solitaires, elle recevait des communications de Dieu. Il faut bien se rendre compte aussi que le chef assyrien ne pouvait pas supposer la possibilité d'un attentat dirigé contre lui de la part d'une femme ; puis enfin sa passion, XI, 17 et XII, 16, l'aveuglait au point de ne lui laisser soupçonner aucun danger.

7. — *Et baptizabat se in fonte aquæ.* Les ablutions avant la prière étaient fort en usage chez les Juifs, Cfr. Ex. XIX, 10, et même chez les païens.

9. — *Usque dum acciperet escam suam in vespere.* Judith, qui passait ses nuits dans la prière, pratiquait le jeûne pendant ses journées, ne mangeant qu'après le coucher du soleil. Comme Esther, Esth. IV, 16, elle se préparait à sa mission par le jeûne et par la prière.

10. — *Holophernes fecit cœnam servis suis.* Le gr. dit qu'Holopherne n'invita à ce festin que ses officiers seulement et qu'il n'appela pour le service aucun de ses serviteurs, parce que évidemment, comme le remarque Fritzsche, ce festin étant offert à Judith et Holopherne cherchant à y satisfaire ses passions coupables, les invités furent peu nombreux : trop de convives auraient pu être gênants. — *Et dixit ad Vagao eunuchum suum.* Quelques contradicteurs ont voulu prouver par le nom de cet eunuque, Vagao ou Bagao, Βαγώας, qu'Holopherne était perse et général d'un roi perse, par conséquent, que les événements racontés dans le livre de Judith doivent être placés après la captivité de Babylone. Wolff, pour réfuter cette objection, rapporte que Pline, H. N. XIII, 9, dit que, chez les Perses, tous les eunuques se nommaient Bagoï ; d'après Ovide, Amor. Eleg. II, 2, et Quintilien, V, 12, il ressort que Bagoï était un nom commun donné à tous les eunuques, et nous voyons d'après I Rois, VIII, 15, III Rois, XXII, 9, IV Rois, IX, 32, XX, 18, XXIV, 12 et XXV, 19, Daniel I, 3, que les eunuques, longtemps avant la puissance des Perses, occupaient des postes importants à la cour de Babylone et même chez les Juifs. Il suit de là que parce qu'Holopherne avait un eunuque nommé Bagao à son service, il ne faut pas nécessairement en déduire qu'Holopherne fût perse et général d'un roi perse. Alexandre-le-Grand avait plusieurs eunuques du nom de Bagao à son service, Cfr. Plut. Vita Alex. 67, Arrien, Hist. Indic. XVIII, 8 et Quinte Curce, VI, 5 ; Alexandre n'était pas pour cela un roi perse. D'après les monuments assyriens, Cfr. Laynard p. 145, les eunuques occupaient chez les Assyriens des emplois importants dans les administrations et à l'armée.

11. Car il est honteux chez les Assyriens, qu'une femme se raille d'un homme en agissant de telle sorte qu'elle se sépare pure de lui.

12. Alors Vagao entra vers Judith, et dit : Ne crains pas, bonne fille, d'entrer auprès de mon seigneur, pour être honorée en sa présence, et pour manger avec lui, et pour boire le vin avec joie?

13. Judith lui répondit : Qui suis-je, moi, pour contredire mon seigneur?

14. Je ferai tout ce qui sera bon et préférable devant ses yeux. Et tout ce qui pourra lui plaire, sera pour moi le préférable tous les jours de ma vie.

15. Et elle se leva, et elle se para de ses vêtements; et elle entra, et elle se tint en sa présence.

16. Or le cœur d'Holopherne fut ému, car il brûlait de concupiscence.

17. Holopherne lui dit : Bois maintenant et mange avec joie, parce que tu as trouvé grâce devant moi.

18. Et Judith dit : Je boirai, seigneur, car mon âme est aujourd'hui

11. Fœdum est enim apud Assyrios, si femina irrideat virum, agendo ut immunis ab eo transeat.

12. Tunc introivit Vagao ad Judith, et dixit : Non vereatur bona puella introire ad dominum meum, ut honorificetur ante faciem ejus, ut manducet cum eo, et bibat vinum in jucunditate.

13. Cui Judith respondit : Quæ ego sum, ut contradicam domino meo?

14. Omne quod erit ante oculos ejus bonum et optimum, faciam. Quidquid autem illi placuerit, hoc mihi erit optimum omnibus diebus vitæ meæ.

15. Et surrexit et ornavit se vestimento suo, et ingressa stetit ante faciem ejus.

16. Cor autem Holophernis concussum est; erat enim ardens in concupiscentia ejus.

17. Et dixit ad eam Holophernes : Bibe nunc et accumbe in jucunditate, quoniam invenisti gratiam coram me.

18. Et dixit Judith : Bibam, domine, quoniam magnificata est ani-

---

11. — *Fœdum est enim apud Assyrios* etc. Ces paroles font allusion à l'horrible corruption des peuples de l'Orient, Assyriens et Perses. Voir ce que disent Ammien Marcellin, lib. XXIII *De Persis,* Strabon, lib. XV, Cicéron, V *in Verrem* et S. Jérôme, lib. II, *Contra Jovianum.*

12. — *Non vereatur bona puella,* etc. Ces paroles insinuantes de l'eunuque montrent assez clairement quels sont les désirs d'Holopherne. Cependant il n'en dit rien ouvertement. Il invite simplement la jeune Juive au festin de son maître. C'était pour Judith une occasion trop favorable à ses projets pour la laisser échapper, et elle accepte avec empressement. Elle avait d'ailleurs sans doute puisé dans la prière la force nécessaire pour ne pas faiblir, et sa confiance en Dieu l'assurait que le secours et la protection d'en haut ne lui feraient pas défaut.

14. — *Omne quod erit ante oculos ejus bonum et optimum faciam.* Judith n'accepte favorablement que l'invitation à dîner; dans les paroles de ce verset, il faut sous-entendre : autant que le permettront mon devoir et ma religion.

15. — *Stetit ante faciem ejus.* Le gr. ajoute que sa suivante l'accompagna et qu'elle étendit par terre, aux pieds de Judith et devant Holopherne le tapis de peau qu'elle avait reçu de Bagoa pour son usage ordinaire, afin qu'elle pût s'y coucher pour prendre son repas. Judith se plaça donc à la table du festin en face d'Holopherne, s'étant fait apporter de son appartement les peaux de mouton que Bagoa lui avait données pour son usage personnel.

16. — *Cor autem Holophernis concussum est.* Les LXX disent : « Et le cœur d'Holopherne fut saisi d'admiration et son âme (ἡ ψυχή) fut dans l'inquiétude et il désirait vivement d'avoir commerce avec elle, etc. » Le siége de la concupiscence, ses sens, ἡ ψυχή, furent dans l'inquiétude, tressaillirent.

18. — *Bibam, domine,* et elle but et elle

ma mea hodie præ omnibus diebus meis.

19. Et accepit, et manducavit, et bibit coram ipso, ea quæ paraverat illi ancilla ejus.

20. Et jucundus factus est Holophernes ad eam, bibitque vinum multum nimis, quantum nunquam biberat in vita sua.

plus glorifiée qu'en tous les jours de ma vie.

19. Et elle prit, et elle mangea, et elle but devant lui, ce que sa servante lui avait préparé.

20. Et Holopherne fut transporté de joie auprès d'elle, et il bût beaucoup de vin, plus qu'il n'en avait jamais bu dans toute sa vie.

CHAPITRE XIII

Après le repas, les invités se retirent. Judith se trouve seule avec Holopherne ; ce dernier est étendu, ivre, sur son lit de repos. Judith avait placé sa servante à la porte, et avait annoncé à l'ennuque de garde, son intention de sortir cette nuit comme les précédentes pour vaquer à ses pratiques religieuses. Judith s'adresse à Dieu une dernière fois dans une fervente prière, prend le glaive d'Holopherne, saisit la tête par les cheveux, et, de deux coups vigoureux, elle la sépare du tronc, (℣℣. 1-10). — Puis elle enveloppe dans un rideau la tête sanglante, la met dans le sac en cuir que portait sa servante, toutes deux traversent le camp sans encombre et arrivent à la porte de Béthulie, (℣℣. 11-12). — Judith se fait reconnaître. On ouvre les portes, tout le peuple s'assemble. Elle raconte ce qui s'est passé, montre la tête d'Holopherne, et exhorte les Israélites à louer le Seigneur, (℣℣. 13-21). — Tous remercient Dieu et bénissent Judith. Ozias lui donne de grandes louanges auxquelles le peuple s'associe, (℣℣. 22-26). — On appelle Achior, qui s'évanouit en reconnaissant la tête d'Holopherne. Il se jette aux pieds de Judith et annonce que Dieu sera à jamais glorifié par elle, (℣℣. 27-31).

1. Ut autem sero factum est, festinaverunt servi illius ad hospitia sua, et conclusit Vagao ostia cubiculi, et abiit;

2. Erant autem omnes fatigati a vino;

3. Eratque Judith sola in cubiculo.

4. Porro Holophernes jacebat in lecto, nimia ebrietate sopitus.

1. Or, quand le soir fut venu, ses serviteurs se hâtèrent de regagner leurs tentes, et Vagao ferma les portes de la chambre et s'en alla.

2. Tous étaient appesantis par le vin.

3. Et Judith était seule dans la chambre.

4. Or, Holopherne était étendu sur son lit, sommeillant dans une grande ivresse.

---

mangea, non pas des mets de la table de l'Assyrien, mais elle but et elle mangea ce que sa suivante avait apporté et déposé devant elle.

29. — *Quantum nunquam biberat in vita sua.* Le gr. dit : οὐκ ἔπιε πώποτε ἐν ἡμέρᾳ μιᾷ ἀφ' οὗ ἐγεννήθη.

Chap. xiii. — 1. — *Festinaverunt servi illius ad hospitia,* car tous avaient abusé du vin. Dieu avait permis cette ébriété des chefs assyriens pour donner à Judith plus de facilité d'éxécuter son dessein. — *Et conclusit Vagao ostia cubiculi.* Le gr. ajoute ἔξωθέν « du dehors », et on se demande, d'abord comment Judith a pu sortir, la porte étant fermée du dehors. Le verset suivant répond à cette question : Judith avait laissé sa servante dans l'antichambre. Le gr. ajoute que Vagao fit sortir de devant son maître tous ceux qui étaient auprès de lui, et qu'ils s'en allèrent se coucher.

4. — *Porro Holophernes jacebat in lecto.* Le gr. dit : ἐπὶ τὴν κλίνην : il était tombé la

5. Et Judith dit à sa suivante de se tenir dehors devant la chambre, et de faire attention.

6. Et Judith était debout devant le lit priant avec larmes, et remuant les lèvres en silence,

7. Disant : Fortifie-moi, Seigneur Dieu d'Israël, et regarde à cette heure l'œuvre de mes mains, afin que tu relèves comme tu l'as promis Jérusalem ta ville, et que j'achève ce que j'ai cru pouvoir faire par ton assistance.

8. Et lorsqu'elle eut dit cela, elle s'approcha de la colonne qui était au chevet de son lit, et détacha l'épée qui y était attachée.

9. Et lorsqu'elle l'eut tirée du fourreau, elle saisit les cheveux de sa tête, et dit : Seigneur Dieu, fortifiez-moi à cette heure.

10. Et elle le frappa deux fois sur la nuque, et elle lui coupa la tête,

5. Dixitque Judith puellæ suæ, ut staret foris ante cubiculum, et observaret,

6. Stetitque Judith ante lectum, orans cum lacrymis, et labiorum motu in silentio,

7. Dicens : Confirma me, Domine Deus Israel, et respice in hac hora ad opera manuum mearum, ut, sicut promisisti, Jerusalem civitatem tuam erigas; et hoc, quod credens per te posse fieri cogitavi, perficiam.

8. Et cum hæc dixisset, accessit ad columnam, quæ erat ad caput lectuli ejus, et pugionem ejus, qui in ea ligatus pendebat, exsolvit.

9. Cumque evaginasset illum, apprehendit comam capitis ejus, et ait : Confirma me, Domine Deus, in hac hora;

10. Et percussit bis in cervicem ejus, et abscidit caput ejus, et ab-

---

face sur son lit de repos, ἦν γὰρ περιχεχυμένος αὐτῷ ὁ οἶνος, « car il nageait dans le vin », comme traduit Dereser.

5. — *Dixitque Judith puellæ suæ,* etc. Judith avait fait rester sa servante à la porte, pour garder l'appartement et en empêcher l'entrée, pendant qu'elle tuerait Holopherne. Le grec est plus explicite en cet endroit. Il nous apprend que Judith avait déclaré à Vagao lui-même qu'elle se proposait, cette même nuit, de sortir du camp pour la prière ainsi qu'elle l'avait fait les nuits précédentes.

6. — *Orans cum lacrymis, et labiorum motu in silentio*, ainsi priait Anna, la mère de Samuel, I Rois, I, 13.

7. — *Ut, sicut promisisti.* Cfr. III Rois, IX, 3 et IV Rois, XIX, 34. — *Jerusalem civitatem tuam erigas.* Wolff observe que ce passage qui cite Jérusalem, ainsi que X, 8, est une preuve irrécusable qu'au temps où se passèrent les événements rapportés au livre de Judith, Jérusalem était la ville sainte et que les montagnes de Gelboa, où était située Béthulie, faisaient encore partie de la Judée : ce qui démontre qu'il ne faut pas placer ces faits après la captivité de Babylone, alors que Gelboa appartenait à la Samarie, dont les habitants étaient les ennemis irréconciliables de Jérusalem. Le grec rapporte en propres termes la parole de Judith.

9. — *Apprehendit comam.* Elle saisit de la main gauche les longs cheveux de l'Assyrien, Cfr. Xen. Cyrop. lib. I, et Herod. lib. I, afin de pouvoir lui porter de la main droite un coup plus assuré.

10. — *Et percussit bis.* On se demande pourquoi S. Aug., serm. 228, dit « ter » au lieu de « bis ». — *Et abstulit conopeum ejus a columna et evolvit corpus ejus truncum.* On comprend que Judith, par mépris, poussa par terre le corps inanimé d'Holopherne. Dereser ajoute que ce fut aussi pour séparer complètement la tête du tronc et pour envelopper le corps dans le tapis de pieds, afin que l'on ne perçût pas du dehors le bruit du jet de sang qui s'écoulait. Mais on se demande pourquoi Judith emporta avec elle les rideaux. C'était peut-être simplement pour envelopper la tête sanglante, peut-être aussi comme trophée, car nous avons vu, X, 19, que ces rideaux étaient d'une étoffe très-riche, couverts d'or et de pierres précieuses; peut-être aussi était-ce afin de faire reconnaître plus facilement aux Béthuliens la tête du général assyrien. Quelques critiques ont reproché à Judith d'avoir tué Holopherne tandis qu'il était ivre, c'est-à-dire en état de péché mortel. Est-ce que Dieu, répond le chanoine J. M. Peronne, ne frappe pas tous les jours les damnés dans leurs péchés, pour les précipiter en enfer? Puis, dans une guerre juste, dans le cas de légitime défense de tout un

stulit conopeum ejus a columnis, et evolvit corpus ejus truncum.

11. Et post pusillum exivit, et tradidit caput Holophernis ancillæ suæ, et jussit ut mitteret illud in peram suam.

12. Et exierunt duæ, secundum consuetudinem suam, quasi ad orationem, et transierunt castra, et gyrantes vallem venerunt ad portam civitatis.

13. Et dixit Judith a longe custodibus murorum : Aperite portas, quoniam nobiscum est Deus, qui fecit virtutem in Israel.

14. Et factum est, cum audissent viri vocem ejus, vocaverunt presbyteros civitatis.

15. Et concurrerunt ad eam omnes, a minimo usque ad maximum; quoniam sperabant eam jam non esse venturam.

16. Et accendentes luminaria, congyraverunt circa eam universi; illa autem ascendens in eminentio-

et elle détacha le rideau des colonnes et elle jeta par terre son corps décapité.

11. Et peu de temps après, elle sortit, et elle donna la tête d'Holopherne à sa servante, et elle lui ordonna de la mettre dans son sac.

12. Et elles sortirent toutes deux selon leur coutume, comme pour la prière et elles traversèrent le camp, et, tournant la vallée, elles arrivèrent à la porte de la ville.

13. Et Judith dit de loin aux gardiens des murailles : Ouvrez les portes, parce que Dieu est avec nous, et il a signalé sa puissance en Israël.

14. Et il arriva que ces hommes, lorsqu'ils eurent entendu sa voix, appelèrent les anciens de la ville.

15. Et tous coururent à elle depuis le plus petit jusqu'au plus grand; car déjà ils n'espéraient plus qu'elle reviendrait.

16. Et, allumant des flambeaux, tous s'assemblèrent autour d'elle : Et elle, montant sur un lieu plus

---

peuple que l'ennemi veut exterminer, n'est-il pas permis de tuer cet ennemi partout où on le rencontre? Enfin, ce n'était pas la faute de Judith si Holopherne se trouvait en ce moment-là en état d'ivresse et chargé sans doute d'autres crimes encore. Avec quelle magnificence, d'ailleurs, les Pères de l'Eglise, comme pour venger Judith de toutes ces critiques exagérées, n'ont-ils pas célébré la gloire de l'héroïne de Béthulie : « Obtruncavit una mulier tanti agminis ducem, et inspiratam Dei populo reddidit libertatem » ; S. Fulg. Ep. 2. De statu viduali ; et S. Ambroise, lib. III. Offic. cap. XIII : « Primus triumphus ejus fuit, quod integrum pudorem de tabernaculo hostis revexit. Secundus, quod femina de vino reportavit victoriam, fugavit populos consilio suo. Horruerunt Persæ audaciam ejus. Utique (quod in illis Pythagoreis duobus mirantur) non expavit mortis periculum; sed nec pudoris, quod est gravius bonis feminis: non unius ictum carnificis, sed nec totius exercitus tela trepidavit. Stetit inter cuneos bellatorum femina, inter victricia arma, secura mortis. Quantum ad molem spectat periculi, moritura processit : quantum ad fidem, dimicatura. Honestatem igitur secuta est Judith, et dum eam insequitur, utilitatem etiam invenit.

11. — *In peram suam.* Judith fit mettre la tête d'Holopherne dans un sac de cuir qui avait servi à apporter ses provisions, Cfr, x, 5 et XII, 2, et dans lequel elle mettait chaque jour le linge et les objets nécessaires à ses ablutions nocturnes. De cette façon, elle pouvait emporter son trophée sans exciter la curiosité des gardes assyriens.

12. — *Gyrantes vallem.* Le gr. dit : ἐκύκλωσαν, non pas : ils contournèrent la vallée, comme de Wette traduit ce mot, mais mieux, comme Fritzsche : ils traversèrent entièrement la vallée, c'est-à-dire qu'ils la traversèrent en toute assurance et sans feinte.

13. — *Aperite portas.* Le gr. rend plus énergiquement l'empressement de Judith et l'impétuosité des sentiments de son cœur : « Ouvrez, ouvrez la porte; Dieu, notre Dieu, est avec nous, prêt à faire éclater sa force dans Israël, et sa puissance contre nos ennemis comme il l'a fait en ce jour. »

14. — *Vocaverunt presbyteros civitatis.* Les anciens étaient seuls dépositaires des clefs de la ville pendant le siége, Cfr. VIII, 32.

élevé, ordonna de faire silence. Et lorsque tous se furent tus,

17. Judith dit : Louez le Seigneur notre Dieu, qui n'a point abandonné ceux qui espéraient en lui,

18. Et qui a accompli par moi, sa servante, la miséricorde qu'il avait promise à la maison d'Israël, et qui a tué cette nuit par ma main l'ennemi de son peuple.

19. Puis, tirant de son sac la tête d'Holopherne, elle la leur montra, disant : Voici la tête d'Holopherne, chef de l'armée des Assyriens, et voici le rideau sous lequel il était couché dans son ivresse, et où le Seigneur notre Dieu l'a frappé par la main d'une femme.

20. Or je jure par le Dieu vivant, que son ange m'a gardée lorsque je suis sortie d'ici, et que j'ai demeuré là, et que je suis revenue de là ici; et que le Seigneur n'a pas permis que moi, sa servante, je sois souillée; mais qu'il m'a fait revenir auprès de vous sans aucune tache de péché, comblée de joie de sa victoire, et de mon salut, et de votre délivrance.

21. Vous tous, confessez-le, parce qu'il est bon, et que sa miséricorde s'étend dans tous les siècles.

22. Or tous, adorant le Seigneur, lui dirent : Le Seigneur vous a bé-

rem locum, jussit fieri silentium. Cumque omnes tacuissent.

17. Dixit Judith : Laudate Dominum nostrum, qui non deseruit sperantes in se;

18. Et in me ancilla sua adimplevit misericordiam suam, quam promisit domui Israel, et interfecit in manu mea hostem populi sui hac nocte.

19. Et proferens de pera caput Holophernis, ostendit illis, dicens : Ecce caput Holophernis, principis militiæ Assyriorum, et ecce conopeum illius, in quo recumbebat in ebrietate sua, ubi per manum feminæ percussit illum Dominus Deus noster.

20. Vivit autem ipse Dominus, quoniam custodivit me angelus ejus, et hinc euntem, et ibi commorantem, et inde huc revertentem, et non permisit me Dominus ancillam suam coinquinari : sed sine pollutione peccati revocavit me vobis, gaudentem in victoria sua, in evasione mea, et in liberatione vestra.

21. Confitemini illi omnes, quoniam bonus, quoniam in sæculum misericordia ejus.

Psal. 105, 1; *et* 106, 1.

22. Universi autem adorantes Dominum, dixerunt ad eam : Bene-

---

15. — *Quoniam sperabant*, pour « timebant. »

18. — *Quam promisit domui Israel.* Cfr. Lev. XXVI, 7 et suiv.

20. — *Vivit autem ipse Dominus.* « Juro per vitam Dei », ζῇ ὁ κύριος. Judith jure qu'elle sort pure de cette terrible situation où elle s'était engagée pour sauver son peuple. C'était, en effet, une chose incroyable, que cette belle Juive, Cfr. X, 4 et 14, eût pu se soustraire aux tentatives impudiques des Assyriens, Cfr. XII 11 et 16. — *Custodivit me Angelus.* Cfr. Ex. XXIII, 20, Tob. III, 25. et Dan. X, 15. Quelques anciens commentateurs, parmi lesquels Serarius, Salianus, etc., pensent que l'ange dont il est ici question fut un des principaux, à cause de l'importance de la mission qu'il avait à remplir, qui était d'assurer le salut des Juifs. Mais il paraît bien difficile de désigner quel était cet ange. Etait-ce S. Michel, le protecteur de la Synagogue, ou bien S. Gabriel, « Fortitudo Dei », Dan, X, 20 et 21? Etait-ce Raphaël, le défenseur de l'homme dans les voies de la vie, etc., par conséquent, dans la pratique de la chasteté comme dans celle des autres vertus? Malgré tous les avis des commentateurs et toutes les raisons qu'ils apportent en faveur de leurs opinions, cette question nous paraît impossible à résoudre.

21. — *Confitemini illi omnes.* Les Juifs avaient coutume de chanter comme cantique d'actions de grâces le Ps. CXXXV. Cfr. II Paral. V, 13 et XX, 21.

dixit te Dominus in virtute sua, quia per te ad nihilum redegit inimicos nostros.

23. Porro Ozias princeps populi Israel, dixit ad eam : Benedicta es tu, filia, a Domino excelso, præ omnibus mulieribus super terram.

24. Benedictus Dominus, qui creavit cœlum et terram, qui te direxit in vulnera capitis principis inimicorum nostrorum,

25. Quia hodie nomen tuum ita magnificavit, ut non recedat laus tua de ore hominum, qui memores fuerint virtutis Domini in æternum, pro quibus non pepercisti animæ tuæ, propter angustias et tribulationem generis tui, sed subvenisti ruinæ ante conspectum Dei nostri.

26. Et dixit omnis populus : Fiat! fiat!

27. Porro Achior vocatus venit, et dixit ei Judith : Deus Israel cui tu testimonium dedisti quod ulciscatur se de inimicis suis, ipse ca-

nie, dans sa force, puisque par vous il a réduit à néant tous nos ennemis.

23. Et Ozias, le prince du peuple d'Israël, lui dit : Tu es bénie, ma fille, par le Seigneur, le Dieu Très-Haut, plus que toutes les femmes sur la terre.

24. Béni soit le Seigneur qui a créé le ciel et la terre, qui t'a conduite pour trancher la tête au prince de nos ennemis.

25. Car il a aujourd'hui tellement glorifié ton nom que ta louange ne disparaîtra pas de la bouche des hommes, qui se souviendront éternellement de la force du Seigneur, et pour lesquels tu n'as pas épargné ta vie, à cause des angoisses et des tribulations de ton peuple, nous ayant sauvés de la ruine en la présence de notre Dieu.

26. Et tout le peuple répondit : Ainsi soit-il, ainsi soit-il.

27. Ensuite, on fit venir Achior, et Judith lui dit : Le Dieu d'Israël, auquel tu as rendu ce témoignage, qu'il a le pouvoir de se venger de

---

23. — *Ozias princeps populi Israel.* D'après VI, 11. Ozias n'était que le commandant de la forteresse de Béthulie. Loch observe que le titre de prince de tout Israël est donné ici à Ozias comme titre honorifique, parce que la délivrance de Béthulie assurait le salut de tout Israël. — *Benedicta es tu, filia.* Ozias appelle Judith « sa fille » comme témoignage de bienveillance; ainsi le Sauveur, Matth. IX, 22. Judith étant dans le sens allégorique la figure de la Mère du Rédempteur, remarquons en passant l'analogie qui existe entre les paroles de l'ange Gabriel à Marie, Luc, I, 28, et les paroles d'Ozias à Judith.

24. — *Qui te direxit in vulnera capitis,* εἰς τραῦμα κεφαλῆς ἄρχοντος ἐθνῶν : « il t'a conduite pour la blessure de la tête », c'est-à-dire : pour blesser à la tête.

25. — *Ut non recedat laus tua,* en grec ἡ ἐλπίς σου : l'espérance que Judith plaça en Dieu et par laquelle elle sauva Israël. — *Pro quibus* est un hébraïsme pour « eo quod »; *non pepercisti animæ tuæ,* pour « vitæ tuæ », en l'exposant au péril évident d'une mort presque certaine, *propter angustias et tribulationem generis tui* « de ta famille », c'est-à-dire « de ton peuple », *sed subvenisti ruinæ,* « tu t'es opposée à la ruine », tu as empêché la ruine d'Israël.

26. — *Fiat, fiat.* Le peuple confirme par son assentiment, אמן ואמן, les paroles d'Ozias. Cfr. Deut. XXVII, 15 et s.

27. — *Achior vocatus venit.* On se demande naturellement pourquoi Achior fut appelé et pourquoi il n'était pas accouru avec toute la population, ℣. 15. Fritzsche dit : « Sie will sich und dem Achior damit einen Triumph bereiten » : Judith veut se préparer un triomphe à elle et à Achior. Le simple bon sens fera justice de cette inqualifiable imputation dirigée par le savant philologue protestant contre l'héroïne de Béthulie. Le sentiment le plus vrai est celui d'Arnald, que Fritzsche cite pour chercher à le réfuter : « It is probable that Achior had not yet his entire liberty, and that he was in some sort watched, till they saw the success of Judith's expedition; or perhaps as her return was in the night, Achior might be asleep, and not instantly informed of it. » — *Quod*

ses ennemis, a décapité le chef de tous les infidèles, cette nuit par ma main.

28. Et, afin que tu sois persuadé qu'il en est ainsi, voici la tête d'Holopherne, qui, dans l'insolence de son orgueil, méprisait le Dieu d'Israel, et t'a menacé de mort, en disant : Lorsque le peuple d'Israël sera vaincu, j'ordonnerai que tes flancs soient traversés par le glaive.

29. Or Achior, voyant la tête d'Holopherne, fut saisi d'effroi, et il tomba le visage contre terre, et son cœur fut oppressé.

30. Mais ensuite, lorsqu'il reprit ses sens et qu'il fut revenu à lui, il se prosterna à ses pieds et l'adora, et lui dit :

31. Sois bénie de ton Dieu dans toutes les tentes de Jacob, parce que par tous les peuples qui entendront ton nom le Dieu d'Israël sera glorifié en toi.

put omnium incredulorum incidit hac nocte in manu mea.

28. Et ut probes quia ita est, ecce caput Holophernis, qui in contemptu superbiæ suæ Deum Israel contempsit, et tibi interitum minabatur, dicens : Cum captus fuerit populus Israel, gladio perforari præcipiam latera tua.

29. Videns autem Achior caput Holophernis, angustiatus præ pavore, cecidit in faciem suam super terram, et æstuavit anima ejus.

30. Postea vero quam resumpto spiritu recreatus est, procidit ad pedes ejus, et adoravit eam, et dixit :

31. Benedicta tu a Deo tuo in omni tabernaculo Jacob, quoniam in omni gente, quæ audierit nomen tuum, magnificabitur super te Deus Israel.

CHAPITRE XIV

Judith prend la parole. Elle conseille de suspendre la tête d'Holopherne aux murs de Béthulie, de prendre les armes dès l'aube du jour, et de sortir en masse contre les Assyriens, qui courront chercher Holopherne, (℣. 1-5). — Achior embrasse la religion juive, (℣. 6-7. — Les Assyriens, apercevant les Béthuliens qui marchent vers le camp, vont pour réveiller Holopherne, et le trouvent mort. Ils sont saisis d'une frayeur extrême et remplissent tout le camp de cris effroyables, (℣. 8-18).

1. Alors Judith dit à tout le peuple : Ecoutez-moi, mes frères, suspendez cette tête en haut de nos murailles.

1. Dixit autem Judith ad omnem populum : Audite me, fratres, suspendite caput hoc super muros nostros :

---

ulciscatur se de inimicis suis, Cfr. v, 19. Les cinq derniers versets de ce chapitre sont intercallés dans les LXX après le ℣. 5 du chap. XIV.

28. — *Cum captus fuerit* etc. Cfr. VI, 4.

31. — *Magnificabitur super te Deus Israel.* Judith, XIII, 20 et 27, a proclamé elle-même qu'elle n'avait été qu'un instrument dans les mains de Dieu pour humilier le superbe, XIII, 28, et pour sauver Israël, XIV, 5. Achior, entrant dans cet ordre d'idées, glorifie le Dieu d'Israël des grandes choses qu'il a opérées par la main de Judith.

CHAP. XIV. — 1. — *Suspendite caput hoc super muros vestros.* Ainsi David mit en fuite les Philistins en leur montrant la tête de

2. Et erit cum exierit sol, accipiat unusquisque arma sua, et exite cum impetu, non ut descendatis deorsum, sed quasi impetum facientes.

3. Tunc exploratores necesse erit ut fugiant ad principem suum excitandum ad pugnam.

4. Cumque duces eorum cucurrerint ad tabernaculum Holophernis, et invenerint eum truncum in suo sanguine volutatum, decidet super eos timor.

5. Cum cognoveritis fugere eos, ite post illos securi, quoniam Dominus conteret eos sub pedibus vestris.

6. Tunc Achior videns virtutem, quam fecit Deus Israel, relicto gentilitatis ritu, credidit Deo, et cir-

2. Et quand le soleil sera levé, il faudra que chacun prenne ses armes, puis, sortez avec impétuosité, sans descendre, mais comme si vous vouliez faire une sortie.

3. Alors les avant-postes courront nécessairement vers leur général, afin de le réveiller pour le combat.

4. Et lorsque leurs chefs auront couru à la tente d'Holopherne, et qu'ils le trouveront décapité, nageant dans son sang, la frayeur les saisira.

5. Et lorsque vous les verrez fuir, allez hardiment après eux, car le Seigneur les foulera sous vos pieds.

6. Alors Achior, voyant la puissance qu'exerçait le Dieu d'Israël, abandonna le paganisme, crût en

---

Goliath, I Reg. XVII, 51 et Judas Machabée suspendit aux murs de Sion la tête de Nicanor, II Mach. XV, 35.

2. — *Et exite cum impetu.* Judith conseille aux Juifs de sortir en masse et comme pour faire une attaque générale. Sans cela, s'il ne paraissait être question que d'un combat d'avant-garde ou d'une tentative pour aller chercher de l'eau à la source, les Assyriens n'iraient pas réveiller Holopherne et ne s'apercevraient pas de sa mort. Or, Judith espérait que l'effroi qui devait s'emparer des ennemis, à la vue du corps décapité d'Holopherne, précipiterait leur fuite et assurerait leur défaite. Et S. Ambr. conclut, lib. *de viduis* : « Nec dexteræ tantum hoc opus, sed majora trophæa sapientiæ. Nam manu solum Holophernem vicit, consilio autem omnem hostium vicit exercitum. Suspenso enim Holophernis capite, quod virorum non potuit excogitari consilio, suorum erexit animos, hostium fregit : suos pudore excitans, hostes quoque terrore percellens, eoque cæsi sunt et fugati. Ita unius viduæ temperantia atque sobrietas, non solum naturam suam vicit, sed quod est amplius, fecit viros etiam fortiores. »

6. — *Circumcidit carnem præputii sui.* Les Ammonites, ainsi que les Egyptiens, les Ethiopiens, les Arabes, les Phéniciens avaient reçu autrefois par Abraham la circoncision, non comme un précepte, mais comme une pratique volontaire à laquelle beaucoup d'entre eux ne se soumettaient pas par pudeur ou pour éviter la douleur de cette opération. Il est évident d'après notre texte qu'Achior, quoique Ammonite, n'avait pas été circoncis. Aujourd'hui, il se fait circoncire afin d'être incorporé au peuple juif. Quoique la loi, Deut. XXIII, 3, défendît expressément d'admettre les Ammonites et les Moabites parmi les Juifs, des dispenses étaient parfois accordées à cette prohibition légale. Ainsi, Ruth, la Moabite, fut incorporée par son mariage avec Booz au peuple de Dieu et devint une ancêtre du Messie. Achior fut également incorporé au peuple juif, à cause de son énergique conduite en présence d'Holopherne, v. 5 et s. et à cause de la façon dont il avait défendu le Seigneur et le peuple d'Israël. — *Et omnis successio generis ejus usque in hodiernum diem.* Loch pense que ces derniers mots signifient : « le temps où ce livre fut écrit ». L'histoire de Judith, dit-il, circulait parmi le peuple sous forme de tradition. Il suppose que le livre fut rédigé vers 170 avant Jésus-Christ, (voir notre préface p. 86 et suiv.), dans le temps où les rois syriens opprimaient le peuple d'Israël, et l'auteur sacré, dit-il, en écrivant cette histoire, se proposait d'exciter les Juifs à la résistance et à la confiance en Dieu, en leur montrant, par un exemple, comment le Seigneur les avait autrefois sauvés par la main d'une femme d'une ruine presque certaine. Le texte gr. dit simplement : προςετέθη πρὸς τὸν οἶκον Ἰσραήλ, ἕως τῆς ἡμέρας ταύτης, il n'y est pas question de *omnis successio generis ejus.* Wolff, V. Préf. p. 86, voit dans le texte gr. une preuve que le livre de Judith

Dieu, et il circoncit sa chair, et fut associé au peuple d'Israël, ainsi que toute la suite de sa race, jusque dans les temps présents.

7. Aussitôt donc que le jour parut, ils suspendirent aux murs la tête d'Holopherne, et chaque homme prit ses armes, et ils sortirent avec beaucoup de tumulte et de grands cris.

8. Les avant-postes voyant cela, coururent à la tente d'Holopherne.

9. Or ceux qui étaient là vinrent et firent du bruit à la porte de la chambre à coucher, pour l'éveiller, et ils excitèrent à dessein du tumulte, et ils tâchaient qu'Holopherne se levât, non pas éveillé par l'un des siens mais par le tapage.

10. Car nul n'osait ouvrir la chambre à coucher du plus puissant des Assyriens en frappant ou en y pénétrant.

11. Mais lorsque ses chefs furent venus, et ses commandants, et les principaux officiers de toute l'armée du roi des Assyriens, ils dirent aux valets de chambre :

12. Entrez, et éveillez-le, car ces rats sont sortis de leurs trous, et ont osé nous provoquer au combat.

cumcidit carnem præputii sui, et appositus est ad populum Israel, et omnis successio generis ejus usque in hodiernum diem.

7. Mox autem ut ortus est dies, suspenderunt super muros caput Holophernis, accepitque unusquisque vir arma sua, et egressi sunt cum grandi strepitu et ululatu.

8. Quod videntes exploratores, ad tabernacnlum Holophernis cucurrerunt.

9. Porro hi, qui in tabernaculo erant, venientes, et ante ingressum cubiculi perstrepentes, excitandi gratia, inquietudinem arte moliebantur, ut non ab excitantibus, sed a sonantibus Holophernes evigilaret.

10. Nullus enim audebat cubiculum virtutis Assyriorum, pulsando aut intrando, aperire.

11. Sed cum venissent ejus duces ac tribuni, et universi majores exercitus regis Assyriorum, dixerunt cubiculariis;

12. Intrate, et excitate illum, quoniam egressi mures de cavernis suis, ausi sunt provocare nos ad prælium.

---

a dû être écrit du vivant d'Achior, c'est-à-dire peu de temps après les événements. Il pense que les mots de la Vulg. que S. Jérôme a trouvés dans son texte chaldéen, et qui ne se trouvent ni dans les LXX ni dans les autres textes, ont dû y être introduits par quelque copiste, pendant la période de six siècles qui séparent les LXX de la Vulgate. Ce n'est pas l'avis de Fritzsche, qui cherche à prouver par le texte de S. Jérôme, qui parle de la *successio generis ejus,* que Achior était mort lorsque le livre de Judith fut écrit. Wolff prend de là occasion d'administrer une verte semonce à son corréligionnaire protestant: il lui reproche très-amèrement le trop peu d'importance qu'il attache habituellement au texte de la Vulg. sur lequel il veut s'appuyer ici : « Er halt ja die Vulgata für eine willkürliche umgeformte Ueberarbeitung von Vet. Lat. »

7. — *Suspenderunt super muros.* L'anc. Vulg. dit : « in muro », les LXX : ἐκ τοῦ τείχους.

12. — *Quoniam egressi mures de cavernis suis.* Ainsi, I Rois, XIV, 11, dirent les Philistins, en voyant Jonathas s'avancer vers eux: « En Hebræi egrediuntur de cavernis, in quibus absconditi fuerant ». Le gr. dit : ὅτι ἐτόλμησαν οἱ δοῦλοι καταβαίνειν ἐφ' ἡμᾶς εἰς πόλεμον. Quelques interprètes ont déduit de ces mots οἱ δοῦλοι que les Juifs étaient assujettis aux Assyriens avant la campagne d'Holopherne; d'autres n'ont vu dans cette expression qu'un terme de mépris pour désigner les Juifs; Movers et d'autres commentateurs soupçonnent une faute de copiste העבדים au lieu de העברים.

13. — *Stetit ante cortinam.* On peut se rendre compte par ces détails du respect et de la majesté qui entouraient les princes

13. Tunc ingressus Vagao cubiculum ejus, stetit ante cortinam, et plausum fecit manibus suis, suspicabatur enim illum cum Judith dormire.

14. Sed cum nullum motum jacentis sensu aurium caperet, accessit proximans ad cortinam, et elevans eam, videnque cadaver absque capite Holophernis in suo sanguine tabefactum jacere super terram, exclamavit voce magna cum fletu, et scidit vestimenta sua.

15. Et ingressus tabernaculum Judith; non invenit eam, et exsiliit foras ad populum.

16. Et dixit : Una mulier Hebræa fecit confusionem in domo regis Nabuchodonosor, ecce enim Holophernes jacet in terra, et caput ejus non est in illo.

17. Quod cum audissent principes virtutis Assyriorum, sciderunt omnes vestimenta sua, et intolerabilis timor et tremor cecidit super eos, et turbati sunt animi eorum valde.

18. Et factus est clamor incomparabilis in medio castrorum eorum.

13. Alors Vagao, étant entré dans la chambre à coucher, s'arrêta devant le rideau, et il frappa des mains, car il croyait qu'il dormait avec Judith.

14. Mais quand, prêtant l'oreille, il ne perçut aucun des mouvements d'un homme qui dort, il avança, s'approcha du rideau, le leva, et vit le cadavre d'Holopherne étendu par-terre sans tête, et tout souillé de sang; aussitôt il appela à voix haute, en pleurant, et il déchira ses vêtements.

15. Et, étant entré dans la tente de Judith, il ne la trouva pas; il sortit vers le peuple, et il dit :

16. Une seule femme juive a mis la confusion dans la maison du roi Nabuchodonosor. Car voyez, Holopherne est couché par terre, et sa tête n'est plus avec son corps.

16. Quand les princes de l'armée des Assyriens eurent entendu cela, ils déchirèrent tous leurs vêtements, et une crainte et une frayeur extrêmes s'emparèrent d'eux et leur courage fut absolument troublé.

18. Et une clameur indicible s'éleva au milieu de leur camp.

---

assyriens : leurs familiers les plus intimes ne leur parlaient qu'à travers un rideau. Athénée. lib. IV cap. VI, nous rapporte que des invités du roi de Perse avaient mangé avec lui dans la même salle, mais séparés du monarque par un voile, en sorte que le roi pouvait les voir, mais ne pouvait être vu.

16. — *Et dixit : una mulier,* etc. Les LXX disent : « Ces esclaves ont agi avec perfidie (ἠθετήκασιν), une femme des Hébreux a couvert de honte la maison du roi Nabuchodonosor, car voici Holopherne par terre et son corps est sans tête. » Fritzsche remarque que ἀθετεῖν signifiait d'abord « rejeter, rendre nul », mais que plus tard il eut la signification qu'il faut lui donner ici : « agir avec perfidie ». Ainsi Origène emploie cette même expression en parlant de ce passage du livre de Judith hom. 19 in Jer.

CHAPITRE XV

Les Assyriens consternés prennent la fuite de tous côtés. Les Béthuliens les poursuivent. Ozias appelle les hommes armés de toutes les villes environnantes, qui viennent se joindre aux habitants de Béthulie. Les fuyards sont taillés en pièces et massacrés sans pitié. Les Israélites s'emparent d'un immense butin. (℣℣. 1-8). — Le grand-prêtre Joacim vient de Jérusalem pour voir Judith, il la bénit et lui donne de grandes louanges, (℣℣. 9-11). — Tout le peuple y applaudit. Trente jours suffisent à peine pour recueillir tout le butin. Tout ce qui avait appartenu à Holopherne fut donné à Judith, (℣℣. 12-15).

1. Et lorsque toute l'armée eut appris qu'Holopherne avait eu la tête coupée, ils perdirent tout sang-froid et toute prudence et, en proie à la consternation et à la peur, ils cherchèrent leur salut dans la fuite.

2. De telle sorte que nul ne parlait à son compagnon, mais, baissant la tête, abandonnant tout, ils se hâtaient d'échapper aux Hébreux qu'ils entendaient venir sur eux les armes à la main, et ils fuyaient à travers champs et par les sentiers des collines.

3. Lorsque les Israélites les virent s'enfuir, ils les poursuivirent, et ils descendirent, sonnant de leurs trompettes et poussant de grands cris derrière eux.

4. Et comme les Assyriens fuyaient dispersés en toute hâte, les Israélites au contraire les poursuivaient tout d'une masse, et tuaient tous ceux qu'ils pouvaient atteindre.

5. Ensuite Ozias envoya des messagers dans toutes les villes et dans les contrées d'Israel.

6. Aussitôt toute la contrée et

1. Cumque omnis exercitus decollatum Holophernem audisset, fugit mens et consilium ab eis, et solo tremore et metu agitati, fugæ præsidium sumunt,

2. Ita ut nullus loqueretur cum proximo suo, sed, inclinato capite, relictis omnibus, evadere festinabant, Hebræos, quos armatos super se venire audiebant, fugientes per vias camporum et semitas collium.

3. Videntes itaque filii Israel fugientes, secuti sunt illos. Descenderuntque clangentes tubis, et ululantes post ipsos.

4. Et quoniam Assyrii non adunati, in fugam ibant præcipites; filii autem Israel uno agmine persequentes, debilitabant omnes, quos invenire potuissent.

5. Misit itaque Ozias nuntios per omnes civitates et regiones Israel.

6. Omnis itaque regio, omnisque

Chap. xv. — 2. — *Fugientes per vias camporum.* La main de Dieu est visible dans cette panique qui s'empare des Assyriens. La mort d'Holopherne n'est pas une raison suffisante pour l'expliquer. Cette mort eût dû, au contraire, exciter les assiégeants à la vengeance et il était, d'ailleurs, facile de désigner instantanément un autre général en chef. Mais Dieu les frappa d'aveuglement, leur ôtant le courage et la sagesse, et les laissa en proie à la consternation, ℣. 1, ainsi qu'il arriva aux Syriens devant Samarie, IV Rois, vii, 6 et II Paral., xiii, 15 et xiv, 12.

5. — *Misit itaque Ozias nuntios.* Le grec cite les villes auxquelles Ozias dépêcha des messagers : « Ozias envoya à Bethomasthaïm, à Chobaï, à Chola, et dans tout le territoire d'Israel. »

6. — *Omnis itaque regio.* Les LXX indiquent la direction que prirent les Assyriens :

urbs, electam juventutem armatam misit post eos, et persecuti sunt eos in ore gladii, quousque pervenirent ad extremitatem finium suorum.

7. Reliqui autem qui erant in Bethulia, ingressi sunt castra Assyriorum, et prædam quam fugientes Assyrii reliquerant, abstulerunt, et onustati sunt valde.

8. Hi vero qui victores reversi sunt ad Bethuliam, omnia quæ erant illorum attulerunt secum, ita ut non esset numerus in pecoribus, et jumentis, et universis mobilibus eorum, ut a minimo usque ad maximum omnes divites fierent de prædationibus eorum.

9. Joacim autem summus pontifex, de Jerusalem venit in Bethuliam cum universis presbyteris suis, ut videret Judith.

10. Quæ cum exiisset ad illum, benedixerunt eam omnes una voce, dicentes : Tu gloria Jerusalem, tu lætitia Israel, tu honorificentia populi nostri;

11. Quia fecisti viriliter, et confortatum est cor tuum, eo quod castitatem amaveris, et post virum tuum, alterum nescieris : ideo et

toutes les villes armèrent l'élite de leur jeunesse et l'envoyèrent après eux, et ils les poursuivirent à la pointe de l'épée jusqu'à ce qu'ils parvinrent à leur extrême frontière.

7. Et tous ceux qui étaient restés à Béthulie, entrèrent dans le camp des Assyriens et emportèrent le butin que les Assyriens avaient abandonné dans leur fuite, et ils revinrent tout chargés.

8. Et ceux qui rentrèrent vainqueurs dans Béthulie, apportèrent avec eux tout ce qui avait appartenu à ceux-là, en sorte qu'il y avait une quantité innombrable de troupeaux et de bestiaux et tout leur bagage, et que tous, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, s'enrichirent de leurs dépouilles.

9. Or, Joacim le grand-prêtre vint de Jérusalem à Béthulie avec tous ses anciens, pour voir Judith.

10. Et lorsqu'elle sortit au-devant de lui, tous la bénirent d'une seule voix, disant : Tu es la gloire de Jérusalem; tu es la joie d'Israël; tu es l'honneur de notre peuple.

11. Car tu as agi avec un male courage; et ton cœur s'est affermi, parce que tu as aimé la chasteté, et qu'après avoir perdu ton mari, tu

---

« Les enfants d'Israel ayant appris cet événement, se précipitèrent tous ensemble sur leurs ennemis, et les battirent jusqu'à Choba. Ceux qui étaient venus de Jérusalem et de tout le pays des montagnes, firent de même; car on leur avait aussi annoncé ce qui était arrivé dans le camp de leurs ennemis. Ceux qui étaient de Galaad et de la Galilée leur portèrent (ὑπερκεραῖν, expression stratégique employée par Polyb. 11, 23, 5 et qui signifie : tourner l'aile d'une armée ennemie) aussi de grands coups, jusqu'à ce qu'ils atteignirent Damas et son territoire. » D'après ces dernières paroles, les Juifs auraient poursuivi les fuyards jusqu'à la frontière d'Assyrie, ce qui paraît assez peu probable; tandis que, d'après la Vulgate qui dit : *ad extremitatem finium suorum,* ils ne seraient allés que jusqu'aux frontières de la Judée.

9. — *Joacim autem summus pontifex;* IV, 11 nomme le grand-prêtre Eliacim; les LXX ont, aux deux endroits, Ἰωακίμ. Loch fait observer que Joacim est le synonyme de Eliacim, et que tous deux signifient « Dieu relève. »

10. — *Tu gloria Jerusalem.* Jérusalem, la ville sainte, est nommée la première, puis le royaume d'Israël, dont Béthulie faisait partie, et en dernier lieu tout le peuple, c'est-à-dire les habitants des deux royaumes de Juda et d'Israël.

11. — *Eo quod castitatem amaveris.* La chasteté est indiquée ici comme la source de la force de Judith. Aussi S. Jérôme, præf. in Judith, dit : « Accipite Judith viduam castitatis exemplum, et triumphali laude perpetuis eam præconiis declarate. Hanc enim non solum feminis, sed et viris imitabilem dedit,

n'as point voulu en connaître un autre; c'est pour cela que la main du Seigneur t'a fortifiée, et c'est pour cela que tu seras bénie éternellement.

12. Et tout le peuple dit : Qu'il en soit ainsi, qu'il en soit ainsi!

13. Trente jours suffirent à peine au peuple d'Israel pour recueillir toutes les dépouilles des Assyriens.

14. Et tout ce qu'on reconnut avoir appartenu à Holopherne en or, en argent, en habillements, en pierreries, et en meubles de toutes sortes, fut donné à Judith par le peuple.

15. Et tous les peuples se réjouirent avec les femmes, et les jeunes filles, et les jeunes gens, au son des harpes et des cithares.

manus Domini confortavit te, et ideo eris benedicta in æternum.

12. Et dixit omnis populus : **Fiat!** fiat!

13. Per dies autem triginta, vix collecta sunt spolia Assyriorum a populo Israel.

14. Porro autem universa, quæ Holophernis peculiaria fuisse probata sunt, dederunt Judith in auro, et argento, et vestibus, et gemmis, et omni suppellectili, et tradita sunt omnia illi a populo.

15. Et omnes populi gaudebant, cum mulieribus, et virginibus, et juvenibus, in organis et citharis.

CHAPITRE XVI

Judith entonne un cantique pour remercier le Seigneur, et la voix du peuple lui fait écho, (℣℣. 1-22). — Elle consacre à Dieu les armes d'Holopherne. Les Juifs célèbrent cette victoire pendant trois mois; ils en font une fête perpétuelle. Judith, après avoir vécu cent cinq ans, meurt et est pleurée par tout le peuple pendant sept jours, (℣℣. 23-31).

1. Alors Judith chanta ce cantique au Seigneur, disant.

1. Tunc cantavit canticum hoc Domino Judith, dicens :

---

qui castitatis ejus remunerator, virtutem ei talem tribuit, ut invictum omnibus hominibus vinceret et insuperabilem superaret. »

12. — *Et dixit omnis populus.* Cfr. XIII, 26.

14. — *Universa quæ Holophernis,* etc. Le gr. dit que le peuple donna à Judith la tente d'Holopherne avec tout ce qu'elle contenait : καὶ ἔδωκεν τῇ Ἰουδὶθ τὴν σκηνὴν Ὀλοφέρνου, καὶ πάντα τὰ ἀργυρώματα, καὶ τὰς κλίνας, καὶ τὰ ὅλκια (qui sont, non pas les « coussins » comme traduit de Wette, mais « les bassins » avec Fritzsche : « Sunt labra ampla », dit Hesychius, « ad instar magnorum craterum effecta ».) καὶ πάντα τὰ σκευάσματα αὐτοῦ.

15. — *Et omnes populi gaudebant cum mulieribus,* etc. Loch fait remarquer que les femmes et les jeunes filles prenaient part aux réjouissances qui suivaient les grandes victoires. Cfr. Juges XI, 34, I Rois XVIII, 6; mais il y eut d'autant plus d'empressement en cette circonstance que le vainqueur était une femme. Le gr. entre dans la description de la fête, il dit que toutes les femmes d'Israël accoururent pour la voir, qu'elles se couronnèrent d'olivier, ainsi que Judith, qui marchait à leur tête, et que tous les hommes suivaient en armes, portant des couronnes et chantant des hymnes.

CHAP. XVI. — 1. — *Tunc cantavit canticum hoc.* Fritzsche déclare que ce cantique de Judith tient incontestablement une des premières places parmi les plus belles poésies de la littérature hébraïque. L'expression y est concise, pressée, vive, pittoresque; l'action est une, exempte de digressions inutiles, toute remplie d'allusions poétiques aux faits rapportés dans les chapitres précédents; enfin l'ensemble de ce cantique n'est certai-

2. Incipite Domino in tympanis, cantate Domino in cy balis, modulamini illi psalmum ovum, exaltate et invocate nome ejus.

3. Dominus conterens bella, Dominus nomen est illi.

4. Qui posuit castra sua in medio populi sui, ut eriperet nos de manu omnium inimicorum nostrorum.

5. Venit Assur ex montibus ab aquilone in multitudine fortitudinis suæ; cujus multitudo obturavit torrentes, et equi eorum cooperuerunt valles.

6. Dixit se incensurum fines meos, et juvenes meos occisurum gladio, infantes meos dare in prædam, et virgines in captivitatem.

7. Dominus autem omnipotens nocuit eum, et tradidit eum in manus feminæ et confodit eum.

8. Non enim cecidit potens eorum a juvenibus, nec filii Titan percusserunt eum, nec excelsi gigantes opposuerunt se illi, sed Judith, filia Merari, in specie faciei suæ dissolvit eum.

9. Exuit enim se vestimento viduitatis, et induit se vestimento lætitiæ in exultatione filiorum Israel.

2. Acclamez le Seigneur au son des tambours, chantez le Seigneur avec les cymbales; modulez en son honneur un chant nouveau, glorifiez et invoquez son nom.

3. Le Seigneur termine les guerres. Le Seigneur, voilà son nom.

4. Il a mis son camp au milieu de son peuple, pour nous arracher aux mains de tous nos ennemis.

5. Assur est venu des montagnes, du côté de l'aquilon, avec la plénitude de sa force, dont la multitude arrêtait les torrens, et leurs chevaux couvraient les vallées.

6. Il a dit qu'il brûlerait mon territoire et qu'il tuerait mes jeunes gens par le glaive, et qu'il donnerait en proie mes enfants, et les vierges en captivité.

7. Mais le Seigneur tout-puissant l'a frappé, et l'a livré aux mains d'une femme; et il l'a percé.

8. Car le fort parmi eux n'est point tombé par la main des jeunes hommes; les fils de Titan ne l'ont point frappé, et de hauts géans ne se sont point opposés à lui; mais Judith, fille de Mérari, l'a renversé par la beauté de son visage.

9. Car elle s'est dépouillée des vêtements de son veuvage, et elle s'est parée de ses vêtements de joie, pour l'exaltation des enfants d'Israël.

---

nement pas une imitation, mais dénote les caractères d'une parfaite originalité.

3. — *Dominus conterens bella.* Cfr. Ex. xv, 3. Judith remercie le Seigneur dans les mêmes termes dont elle s'est servie pour l'invoquer, IX, 10; Cfr. Jug., v, 2 et s. le cantique de Debora, après que Jahel eût tué Sisara.

5. — *Venit Assur ex montibus ab Aquilone.* L'Assyrien s'avançait à travers les montagnes septentrionales de la Palestine. Wolff trouve dans ce verset une preuve nouvelle en faveur du caractère historique de notre récit et de l'époque où il faut en placer l'action. On y parle des Assyriens comme des ennemis d'Israël. Les événements ont donc dû avoir lieu avant 607 avant Jésus-Christ, car, après cette date, l'empire d'Assyrie n'existait plus comme Etat indépendant. — *Obturavit torrentes;* ἐνέφραξε χειμάῤῥους, que Fritzsche traduit : « bouchait les fleuves » et Wolf plus exactement : « entourait les ruisseaux », en sorte que personne ne pouvait y boire. — *Equi eorum cooperuerunt valles,* Cfr. II, 14 et IV Rois, XIX, 24.

8. — *Filii Titan.* υἱοὶ Τιτάνων, et, dans d'autres manuscrits ὑψηλοὶ γίγαντες. Eichhorn prétend trouver dans ces mots une preuve que le livre de Judith a été écrit originairement en grec. Fritzsche pense, et avec raison, que le grec a traduit par ces mots l'expression פאין, du texte original chaldéen, en hébr. רפאים : ce sont les géants, les héros

10. Elle oignit son visage de parfums, et elle rassembla ses cheveux sous un bandeau, elle prit un vêtement nouveau pour le séduire.

11. Ses sandales éblouirent ses yeux, sa beauté a rendu son âme captive; et elle lui a coupé la gorge avec le glaive.

12. Les Perses ont été épouvantés de sa constance, et les Mèdes de son audace.

13. Alors le camp des Assyriens a été rempli de hurlements, quand les miens ont paru exténués et brûlant de soif.

14. Les enfants des jeunes femmes les ont transpercés, et les ont tués comme des enfants qui s'enfuyent; ils ont péri dans le combat devant la face du Seigneur mon Dieu.

15. Chantons un hymne au Seigneur, chantons au Seigneur un hymne nouveau.

16. Seigneur Très-Haut, tu es grand et magnifique dans ta puissance, et nul ne peut te vaincre.

17. Que toutes tes créatures t'obéissent; parce que tu as dit, et tout a été fait; tu as envoyé ton esprit, et tout a été créé, et nul ne résiste à ta voix.

18. Les montagnes seront ébran-

10. Unxit faciem suam unguento, et colligavit cincinnos suos mitra, accepit stolam novam ad decipiendum illum.

11. Sandalia ejus rapuerunt oculos ejus, pulchritudo ejus captivam fecit animam ejus, amputavit pugione cervicem ejus.

12. Horruerunt Persæ constantiam ejus, et Medi audaciam ejus.

13. Tunc ululaverunt castra Assyriorum, quando apparuerunt humiles mei, arescentes in siti.

14. Filii puellarum compunxerunt eos, et sicut pueros fugientes occiderunt eos : perierunt in prælio a facie Domini Dei mei.

15. Hymnum cantemus Domino, hymnum novum cantemus Deo nostro.

16. Adonai Domine, magnus es tu et præclarus in virtute tua, et quem superare nemo potest.

17. Tibi serviat omnis creatura tua; quia dixisti, et facta sunt : misisti spiritum tuum, et creata sunt, et non est qui resistat voci tuæ.

Gen. 1, 45; Ps. 32, 9.

18. Montes a fundamentis move-

---

de guerre, Cfr. I Rois, XVII, 4. — *Judith filia Merari.* Cfr. VIII, 1, la généalogie de Judith. — *In specie faciei suæ.* Cfr. X, 17.

12. — *Horruerunt Persæ.* Les Perses et les Mèdes étaient des troupes auxiliaires des Assyriens qui les avaient soumis, et ces peuples réputés les plus courageux et les plus cruels de tous, furent épouvantés en voyant la victoire remportée par une femme sur leurs puissants oppresseurs.

13. — *Ululaverunt castra Assyriorum.* Ils poussèrent d'abord des cris de mépris, XIV, 12, puis des cris de terreur, XIV, 18. Les « humiliés » de Judith sont ses concitoyens de Béthulie.

14. — *Filii puellarum,* c'est-à-dire des enfants tuèrent ceux qui s'étaient posés en héros, V, 27, et qui fuyaient aujourd'hui comme de petits garçons épouvantés.

15. — *Hymnum novum cantemus.* Cette merveilleuse délivrance devait être célébrée par un cantique nouveau. Cfr. Ps. XCV, 1, XCVII, 1, et Is. XLII, 10.

17. — *Quia dixisti et facta sunt.* Cfr. Gen. I. 3, 7, 9, 11, etc. Ps. XXXII, 6 et CXLXIII, 8. — *Spiritum tuum,* πνεῦμα « le souffle », la personnification de la parole créatrice. D'après Fritzsche : Tout est à vous, créé par vous, par conséquent tout doit vous obéir, même les plus puissantes créatures; les montagnes et les rochers, V, 18, ne sont rien devant vous.

18. — *Petræ sicut cera,* etc. Cfr. Ps. XCVII, 5.

21. — *Dabit enim ignem et vermes,* etc. Cfr. Is. LXVI, 24 et Marc, IX, 45. S. Jérôme,

bantur cum aquis; petræ, sicut cera, liquescent ante faciem tuam.

19. Qui autem timent te, magni erunt apud te per omnia.

20. Væ genti insurgenti super genus meum; Dominus enim omnipotens vindicabit in eis, in die judicii visitabit illos.

21. Dabit enim ignem, et vermes in carnes eorum, ut urantur, et sentiant usque in sempiternum.

22. Et factum est post hæc, omnis populus post victoriam venit in Jerusalem adorare Dominum; et mox ut purificati sunt, obtulerunt omnes holocausta, et vota, et repromissiones suas.

23. Porro Judith, universa vasa bellica Holophernis, quæ dedit illi populus, et conopeum, quod ipsa sustulerat de cubili ipsius, obtulit in anathema oblivionis.

24. Erat autem populus jucundus secundum faciem sanctorum, et per tres menses gaudium hujus victoriæ celebratum est cum Judith.

25. Post dies autem illos unusquisque rediit in domum suam, et Judith magna facta est in Bethulia, et præclarior erat universæ terræ Israel.

lées avec les eaux jusque dans leurs fondements. Les pierres se fondront comme la cire devant ta face.

19. Mais ceux qui te craignent, seront grands devant toi en toutes choses.

20. Malheur à la nation qui s'élèvera contre mon peuple; car le Seigneur, le Tout-Puissant se vengera d'elle et il la visitera au jour du jugement.

21. Il donnera leur chair au feu et aux vers, afin qu'ils soient brûlés et qu'ils le sentent à jamais.

22. Et ensuite, il arriva qu'après la victoire tout le peuple vint à Jérusalem adorer le Seigneur, et aussitôt qu'ils furent purifiés, ils offrirent tous des holocaustes, leurs vœux et leurs promesses.

23. Or, Judith offrit toutes les armes d'Holopherne que le peuple lui avait données, et la tenture qu'elle avait elle-même enlevée du lit, en anathème d'oubli.

24. Et tout le peuple se réjouit en présence des lieux saints, et la joie de cette victoire fut célébrée avec Judith pendant trois mois.

25. Cependant après ces jours, chacun retourna dans sa maison; et Judith devint célèbre dans Béthulie; et elle était la plus illustre dans toute la terre d'Israël.

S. Chrysostôme, S. Augustin, Theophylus, Haymon, Lyranus, S. Denis, Maldonat, Sérarius et d'autres Pères et commentateurs, se sont servis de ce passage comme d'une preuve irrécusable de l'existence de l'enfer, des vers qui rongent les damnés et du feu matériel qui les brûle.

22. — *Mox ut purificati sunt.* Le peuple se purifie de la souillure légale, contractée par le meurtre des Assyriens et la sépulture donnée aux morts. Cfr. Nombr. XIX, 11 et XXXI, 19.

23.—*Judith universa vasa bellica Holophernis.* C'était l'usage chez les païens, Cfr. I Rois, V, 2, aussi bien que chez les Juifs Cfr. I Rois, XXI, 9 et XXXI, 10, d'offrir au sanctuaire les armes et les dépouilles des vaincus. — *Obtulit in anathema oblivionis.* D'après Gesénius, il faut expliquer : חרם « devotio rei » ad internecionem. Mal. III, 24; Zach. XIV, 11. איש חרם, « vir a me devotus », III Rois, XX, 42; Is. XXXIV, 5; souvent employé dans le sens concret : « res Deo devota sine spe redemptionis. » Si c'était un animal, il devait être tué, Lév. XXVII, 21, 28, 29. Nombr. XVIII, 14; Deut. VII, 26, XIII, 18. Les LXX traduisent ἀνάθεμα, Cfr. II Mach. II, 13, חרם, c'est donc l'holocauste, c'est-à-dire que la victime est consumée. Si Judith offre cet anathème, ce sacrifice absolu, c'est pour effacer, dans la nation, jusqu'au souvenir de la campagne d'Holopherne. Duhamel ajoute : « Vox illa, « oblivionis » in nullo exemplari græco reperitur. Suspicatur Tirinus ab interprete positum esse « oblivionis » ut mala præterita oblivione delerentur. »

26. Car la chasteté était unie en elle au courage, et depuis la mort de Manassès son mari, elle ne connut point d'homme durant tous les jours de sa vie.

27. Et les jours de fêtes, elle paraissait avec une grande gloire.

28. Et elle demeura cent cinq ans dans la maison de son mari, et elle renvoya libre sa servante, et elle mourut, et elle fut ensevelie à Béthulie avec son mari.

29. Et tout le peuple la pleura pendant sept jours.

30. Et dans le cours de sa vie et de longues années après sa mort, nul ne troublat Israël.

31. Et le jour de fête pour cette victoire est compté par les Hébreux au nombre des saints jours, et depuis ce temps-là jusqu'aujourd'hui, il est célébré par les Juifs.

26. Erat etiam virtuti castitas adjuncta, ita ut non cognosceret virum omnibus diebus vitæ suæ, ex quo defunctus est Manasses vir ejus.

27. Erat autem diebus festis procedens cum magna gloria.

28. Mansit autem in domo viri sui annos centum quinque, et dimisit abram suam liberam, et defuncta est, ac sepulta cum viro suo in Bethulia.

29. Luxitque illam omnis populus diebus septem.

30. In omni autem spatio vitæ ejus non fuit qui perturbaret Israel, et post mortem ejus annis multis.

31. Dies autem victoriæ hujus festivitatis, ab Hebræis in numero sanctorum dierum accipitur, et colitur a Judæis ex illo tempore usque in præsentem diem.

---

27. — Ce verset manque dans le grec et dans les anciennes versions.

28. — *Mansit autem in domo viri sui annos centum quinque,* le texte syr. dit que Judith mourut à l'âge de cent cinq ans. — *Dimisit abram suam liberam,* sans doute pour la récompenser de l'aide qu'elle lui avait prêtée au camp des Assyriens, XIII, 5 et 11.

29. — *Luxitque illam omnis populus diebus septem.* Ce deuil de sept jours est une marque exceptionnelle d'honneur donnée à Judith par tout le peuple, Cfr. Gen. L, 10, I Rois, XXV, 1. Le texte gr. ajoute qu'avant de mourir, Judith partagea toute sa fortune entre ses parents et ceux de Manassès : « Elle partagea ses biens, avant de mourir, entre les parents de Manassès, son mari et ceux de sa propre famille. »

30. — *Non fuit qui perturbaret Israel.* Les premiers ennemis qui attaquèrent les Juifs après la mort de Judith furent les Egyptiens, dont le roi Nechao vainquit le roi Josias, 608 ans avant Jésus-Christ. IV Rois, XXIII, 29.

31. — *Dies autem victoriæ,* etc. Les Juifs placèrent cette fête commémorative qui, du reste, n'était pas une fête légale, le vingt-cinquième jour du neuvième mois, appelé Casleu. Ce verset manque dans les LXX et dans les anciennes traductions.

LE LIVRE D'ESTHER

PRÉFACE

I

ANALYSE DU LIVRE ET BUT DE L'AUTEUR.

Assuérus, roi des Perses, donna, la troisième année de son règne, un festin aux grands de son royaume. Le septième jour des réjouissances, il exigea que la reine Vasthi parût dans la salle des fêtes, pour montrer à tous sa beauté. La reine refusa, et le monarque, après avoir pris l'avis de son conseil, la répudia et fit publier dans tout son empire cette répudiation par un édit, afin, comme il le disait, que le mauvais exemple donné par la reine ne fût pas pernicieux et n'entraînât pas les femmes Perses à se révolter contre l'autorité conjugale, ch. I.

Lorsque la colère d'Assuérus se fut apaisée, il se ressouvint de Vasthi, son épouse répudiée, et il se prit à regretter ce qu'il avait fait. Alors ses courtisans, pour détourner le cours de ses pensées, proposèrent de rassembler les plus belles filles de l'empire dans le gynécée de Suses, afin que le roi pût choisir parmi elles une nouvelle épouse. Parmi ces jeunes filles, se trouva une Juive d'une beauté remarquable, nommée Esther, de la tribu de Benjamin et fille d'Abigaïl. Elle avait été élevée par Mardochée, son proche parent. Dès la première entrevue, Esther subjugua le cœur du roi, qui l'épousa et posa sur sa tête la couronne de reine. Mardochée resta en relation avec Esther après son élévation, il la suivit à la cour, où il eut un jour occasion de découvrir les fils d'une conjuration tramée contre la vie du roi. Il en avertit Assuérus et rendit ainsi un service signalé en sauvant la vie du monarque, ch. II.

Il y avait à la cour de Perse, un favori, Aman l'Agagite, dont le roi fit son premier ministre, ordonnant de lui rendre des honneurs royaux en se prosternant devant lui. Le Juif Mardochée refusa de courber le genou devant cet orgueilleux, et Aman, pour se venger, résolut de mettre à mort tous les Juifs de l'empire. Il désigna par le sort le jour du massacre, et il obtint du roi un décret adressé à tous les peuples de la Perse, qui fixait le carnage au treizième jour du douzième mois, ch. III.

Déjà cet ordre avait été transmis à tous les gouverneurs de province. A cette nouvelle, Mardochée déchire ses vêtements et fait éclater sa douleur jusqu'à la porte du palais. Esther lui envoie des habits pour l[illegible] e en état d'entrer près d'elle, il les refuse. Elle lui dépêche [illegible] pour connaître la cause de sa douleur. Alors il découvre à la reine tout ce qu'Aman fait contre les Juifs, il lui communique une copie de l'édit qui avait été publié contre eux, et il la presse de se présenter au roi pour obtenir la révocation de cet édit. Esther lui fait représenter que, sous peine de mort, elle ne peut paraître devant le roi sans y être appelée. Mardochée triomphe de toutes ses hésitations, et la reine promet d'aller trouver le roi; mais elle se prépare à cette démarche décisive par trois jours de jeûne et de prières qu'elle réclame également de ses corréligionnaires, ch. IV.

Elle se présente toute tremblante, et elle est très-bien accueillie. Assuérus s'engage même d'avance à lui accorder l'objet de sa requête, quand bien même, dit-il, elle lui demanderait la moitié de son empire. Esther le prie de venir au festin qu'elle lui a préparé et d'amener Aman avec lui. Pendant le repas, le roi la prie de formuler sa demande, mais Esther se contente de l'inviter en compagnie d'Aman à un autre festin pour le lendemain, et là, dit-elle, je ferai connaître mon désir. En sortant du palais de la reine, Aman rencontre Mardochée qui ne tourne même pas la tête pour le regarder. Il en conçoit un ressentiment plus vif encore. Le soir du même jour, rendu plus orgueilleux par l'inivtation d'Esther, li réunit ses amis et, par leur conseil, il fait dresser une potence de cinquante coudées de haut, dans le dessein de supplier le roi, le lendemain matin, d'y faire pendre Mardochée, ch. V.

Assuérus passe la nuit suivante sans dormir. Il se fait lire les annales de l'empire. A cette lecture, il se ressouvient du service rendu autrefois par Mardochée, qui lui avait sauvé la vie en découvrant la conspiration des eunuques, et il apprend qu'il n'avait reçu pour cela aucune récompense. Résolu de réparer cette injustice, il fait entrer Aman, qui était venu de grand matin et qui se tenait dans l'antichambre pour solliciter l'autorisation de faire exécuter Mardochée. Le roi le consulte sur la manière dont il pourrait traiter un homme qu'il voulait honorer et qu'il ne nomme pas d'abord. Aman, croyant qu'il s'agissait de lui, stipule les honneurs suprêmes, et le roi lui enjoint de les rendre au Juif Mardochée, à celui-là même dont il rêvait la perte. Aman dut obéir, et sa femme et ses amis augurèrent de cette mésaventure une catastrophe prochaine, ch. VI.

Le soir de ce jour, Assuérus vient avec Aman au festin préparé chez la reine, et là celle-ci, pressée par le roi, lui découvre le dessein d'Aman, en se déclarant fille du peuple qu'il veut exterminer, et elle supplie le roi de lui sauver la vie et d'épargner son peuple. Assuérus se lève; il sort dans le jardin, saisi d'indignation, tandis qu'Aman, seul avec Esther, se jette aux pieds de la reine en lui demandant grâce. Le monarque, en rentrant, trouve Aman prosterné auprès du lit de repos de la reine, il croit à un attentat contre la vertu d'Esther, condamne Aman à mort et le fait pendre à la potence dressée pour Mardochée, ch. VII.

Il donne à Esther les biens du condamné, et fait de Mardochée son premier ministre. La reine demande au roi la révocation de l'édit contre les Juifs. Mais cet édit, promulgué au nom du roi et marqué de son sceau, était irrévocable d'après la loi des Perses. Assuérus ordonne à Mardochée de

publier un contre-édit, par lequel il permettait aux Juifs non-seulement de se défendre contre leurs agresseurs au jour fixé pour l'extermination, mais de les tuer et de piller leurs biens. L'élévation de Mardochée remplit de joie toute la ville de Suses et toutes les provinces, et les Juifs furent comblés de gloire, et il y eut de nombreuses conversions au judaïsme, ch. VIII.

Les Israélites se rassemblèrent le treizième jour du douzième mois, tuèrent dans Suses et dans les provinces, tous ceux qui avaient conspiré leur perte, mais ils ne profitèrent pas de l'autorisation que le roi leur avait accordée de s'emparer des biens de leurs persécuteurs. Le nombre des victimes fut de cinq cents à Suses et de soixante-quinze mille dans les provinces. Esther obtint du roi de continuer le massacre dans la capitale pendant la journée du lendemain, et trois cents ennemis des Juifs furent encore mis à mort. Le lendemain fut un jour de réjouissance, les Juifs de province fêtèrent leur délivrance le quatorzième jour du douzième mois; les Juifs de Suses, qui avaient continué les représailles pendant la journée du quatorzième jour, ne célébrèrent leur délivrance que le quinzième. Ensuite Esther et Mardochée envoyèrent des lettres dans tout l'empire, enjoignant aux enfants d'Israël de célébrer à perpétuité une fête dite des *Purim,* c'est-à-dire des sorts, parce que Aman avait jeté le sort pour fixer le jour de leur extermination, ch. IX.

La grandeur d'Assuérus et la puissance de Mardochée furent consignées dans les annales de l'empire, ch. X, 1-3. Le reste du livre se compose d'additions que S. Jérôme a jointes à la traduction du texte hébreu, et il nous avertit qu'il les a trouvées dans l'ancienne Vulgate (1). Ce sont des documents explicatifs du livre. D'abord, ch. X, 4-13, le récit d'un songe de Mardochée.

Le premier verset du XIe chapitre indique l'année dans laquelle la traduction grecque de ce livre fut apportée de Jérusalem en Egypte. Puis, vient un nouvel exposé du songe de Mardochée dont il a été fait mention au chapitre précédent, XI, et la découverte de la conspiration des deux eunuques, XII.

Le chapitre XIII cite l'édit d'extermination des Juifs, promulgué par Aman, et la prière de Mardochée lorsqu'il connut que son peuple était voué à la mort. Le chapitre XIV contient la prière qu'Esther adressa au Seigneur avant d'aller trouver Assuérus. Le chapitre XV nous rapporte les instructions que donna Mardochée à Esther, et la visite de celle-ci au roi; enfin le chapitre XVI comprend la lettre d'Assuérus en faveur des Juifs.

Le but dans lequel le livre d'Esther fut rédigé ressort de l'exposé que nous venons d'en faire. Il devait retracer les divers événements qui avaient amené l'établissement de la fête des *Purim,* et devait servir à rappeler à la postérité l'origine de cette solennité. Il contenait aussi les prescriptions liturgiques qui en réglaient la célébration (2).

---

(1) S. Hier. divina bibliotheca : lib. Esther ed. Migne p. 1515.
(2) Esther IX, 31 et 32.

II

PRINCIPAUX PERSONNAGES.

Le livre d'Esther nous présente quatre personnalités principales : Le roi, Esther, Mardochée, Aman, et il est important de les connaître, surtout la personne du roi, avant d'étudier le caractère historique du livre. D'abord, le roi *Assuérus,* אחשורוש; les LXX disent Ἀρταξέρξης. Le mot hébreu composé de אחש *grand,* ו *et* ריש *tête,* d'après les inscriptions cunéiformes récemment déchiffrées, avec adoucissement de la prononciation par un aleph au commencement du mot, est le même mot que le vieux persan *Khsch-Werche* (1) ou bien, d'après Keil et Delitzch (2), il s'identifie avec Ksayarsa (avec א, prosth) en assyrien *Hisiarsi.* Il ressemble assez à un surnom par lequel on aurait désigné les rois de Perse : le Magnifique ou le Puisssant. Quant au nom Ἀρταξέρξης employé par les LXX, Hérodote (3) démontre que les trois noms de Darius, de Xerxès et d'Artaxerce, ont dans la langue persanne une seule et même signification.

Darius veut dire le *conquérant,* Xerxès le *guerrier,* et Artaxerce le *grand guerrier.* Quoiqu'il en soit, l'histoire, par chacun de ces noms qui pourraient être des noms patronymiques, désigne des monarques bien connus, et la question est de savoir quel est ce roi que la Vulgate nomme *Assuérus* et l'hébreu *Ahaschverosch.* Vatable (4) et d'autres commentateurs pensent que ce fut Cambyse, le fils de Cyrus, qu'Esdras (5) nomme Assuérus. Or, d'après Esdras, Cambyse persécuta les Juifs et fit tout son possible pour entraver la reconstruction du temple que son père Cyrus avait autorisée, tandis que l'Assuérus du livre d'Esther se montra bienveillant envers les Juifs. Keil (6) démontre qu'il est impossible de rapprocher le nom de Cambyse (en vieux persan Kambudsclja) du nom d'Ahaschverosch, et que, d'un autre côté, rien dans l'histoire ne démontre que ce monarque ait porté un second nom ou un surnom qui pourrait dériver d'Ahaschverosch. Cambyse, d'ailleurs, ne régna que sept ans et cinq mois (430 à 522), tandis que le livre d'Esther (7) parle de la douzième année du règne d'Assuérus. La supposition de Vatable n'est donc pas admissible. Il est également impossible de supposer que l'Assuérus du livre d'Esther soit *Darius le Mède,* le même que les Grecs nomment *Astyage* et auquel l'Ecriture Sainte (8) donne le nom d'Assuérus (Ahasverus). La question chronologique seule suffit pour mettre à néant cette explication. Il faut d'ailleurs écarter absolument la supposition que le monarque du livre d'Esther ait été un roi Mède. Assuérus régnait sur

---

(1) Weite, *Dictionnaire encyclopédique.*
(2) Das Buch Esth. Leipzig 1875, p. 616.
(3) Herodote lib. VI.
(4) Bible de Vatable.
(5) Esdras IV, 6.
(6) Dans Buch Erra p. 442.
(7) Daniel IX, 1.
(8) Esther III, 7.

cent vingt-sept provinces (1) et sa domination s'étendait sur les villes maritimes (2), c'est-à-dire jusqu'à la mer Méditerranée, et jamais la Médie n'a eu pareille extension. Puis, on parle dans le texte sacré des annales des Mèdes et des Perses (3), ce qui prouve évidemment qu'il s'agit ici d'un roi qui régnait en Perse, après que cet empire se fût affranchi de la domination des Mèdes; il ne peut pas être question alors d'un monarque de la Médie. Serarius et Gordonius indiquent Artaxerce Ochus, mais ils ne donnent aucune preuve valable de leur assertion. D'autres prétendent qu'Assuérus fut *Darius* fils d'*Hystaspe;* Cornélius (4) cherche à établir cette opinion par un grand nombre de preuves sans consistance. Josèphe (5), Cajetan, Bellarmin, Sanchez, Michaelis (6) et d'autres pensent que ce roi fut *Artaxerce Longuemain,* le fils de Xerxès, qui renvoya Esdras et Néhémias pour reconstruire Jérusalem et dont Plutarque loue (7) la bonté et l'humanité. Or, d'après la chronologie, Esther aurait eu soixante-dix ans lorsqu'elle épousa ce monarque et Mardochée au moins cent quarante ans.

La seule opinion acceptable et vraie est celle qui établit que l'Assuérus du livre d'Esther doit être identifié avec *Xerxès I.* « Cette conquête de la science, dit M. Oppert, dans un savant mémoire (8), ne fait plus l'ombre d'un doute. »

Le docteur Bertheau (9) démontre, d'après les inscriptions cunéiformes, que Xerxès en persan est synonyme de Khshyârcha, il renvoie aux précieux travaux de Benfay (10) et surtout à ceux de Lassen (11) qui a reconstitué les inscriptions de Xerxès. La première partie du mot Khshyârcha vient évidemment de √kshī *régner,* la dernière partie, archa, synonyme du sanscrit vischi, *pieux,* donne au mot l'étymologie de *roi pieux,* qui est synonyme de l'hébreu אחשורוש.

Outre cette preuve, il y en a une autre tirée de la Bible même. Dans le livre d'Esdras, dit M. Oppert (12), la succession des rois de Perse est ainsi établie : Cyrus, Darius, Xerxès et Artaxerce (13). C'est donc dans la treizième année du règne de Xerxès (485-472) que le livre d'Esther (14) fait commencer les événements dont il renferme le récit. Nous sommes par conséquent en 483 avant J.-C. Esther entra au palais (15) pour y prendre la place de Vasthi en décembre 479 ou en janvier 478. Une autre preuve

---

(1) Esther I, 1 et VIII, 9.
(2) Esther X, 1.
(3) Esther, X, 3.
(4) Cornelius a Lapide *Commentaria in Script. Sacr.* ed. Vivès t. IV p. 358.
(5) Josèphe *Antiq.* lib. XI, ch. VI.
(6) J. D. Michaelis : *Ueberset zung des alten Testamentes.*
(7) Plut. apatheg. « Primus hic ducibus qui diliquissent, has pœnas statuit, ut pro flagellandis corporibus detracta flagellarentur vestimenta; et pro evellendis capillis depilandoque capite, deposita tiara depilarentur.
(8) *Commentaire historique et philologique du livre d'Esther* d'après la lecture des inscriptions perses, dans les Annales de philosophie chrétienne 1864, pp. 7 et suivantes.
(9) Dr Bertheau. *Das Buch Esther,* Leipzig 1862 p. 290.
(10) Benfey, *die persischen Keilinscriften,* pp. 63 et suivantes.
(11) Lassen, *Zeitschrift zur Kunde des Morgenlandes* VI, pp. 123 et suivantes.
(12) Loc. cit.
(13) I Esdras IV, 5 et suivants.
(14) Esther I, 3.
(15) Esther II, 17.

se tire de la situation géographique. Il est dit dans le livre d'Esther (1) qu'Assuérus régnait de l'Inde à l'Ethiopie; or, aucun autre roi avant Xerxès ne pouvait revendiquer cette gloire. Cyrus, d'après Arrien (2), avait poussé ses conquêtes jusqu'à l'Inde et avait soumis la tribu des *Açvaka;* mais ce fut Xerxès qui, dès le début de son règne, soumit les Egyptiens; ce fut lui qui le premier affermit la domination des Perses depuis l'Inde jusqu'à l'Ethiopie (3) et qui se posa aux yeux de tous les peuples comme le monarque le plus magnifique et le plus puissant, celui qu'on nommait אחשורוש, le roi qui commandait de l'Inde à l'Ethiopie, *ab India usque ad Ethiopiam* (4). Bertheau (5) trouve une preuve particulière en faveur de Xerxès dans la circonstance du festin donné par Assuérus (6) qui eut lieu la troisième année du règne de Xerxès, à l'occasion de la réunion des princes et des gouverneurs de l'empire, arrivés à Suses pour décider l'expédition contre la Grèce (7). Ensuite le texte sacré (8) indique la troisième année du règne du roi comme époque de la répudiation de Vasthi à l'occasion de son refus de paraître au festin et le dixième mois de la septième année (9) comme époque du mariage d'Esther. Or, toutes les chronologies (10), à l'exception toutefois de celle d'Hérodote (11), placent la rentrée à Suses de Xerxès revenant de son expédition de Grèce, la 7e année de son règne. Bertheau (12) trouve une dernière preuve en faveur de Xerxès dans les indications données par le texte sacré sur la tyrannie, la cruauté, la capricieuse faiblesse et la vie voluptueuse d'Assuérus, détails qui concordent absolument avec les renseignements fournis par Hérodote (13) sur Xerxès. Enfin, pour les commentateurs qui, prenant à la lettre les mots de III, 5, veulent que Jaïr, Séméi et Cis aient été le père, le grandpère et l'aïeul de Mardochée, le livre d'Esther semble indiquer (14) trois générations entre le transfert du roi Jéchonias et le Juif Mardochée, soit un chiffre rond de cent années; or, ces cent années font de Mardochée le contemporain de Xerxès.

Pour ce qui concerne l'Artaxerce des LXX substitué à l'Assuérus de la Vulgate et à l'Ahaschverosch de l'hébreu, le docteur Neteler (15), négligeant les rapprochements étymologiques d'après lesquels on pourrait démontrer, selon Hérodote (16), qu'Artaxerce en persan est synonyme de Xerxès, et faisant à juste titre (17), en cette circonstance, bon marché de

---

(1) Esther VIII, 9.
(2) Voir aussi Dunckner, Geschichte des Alterthums II, p. 468.
(3) Herod III, 97 et VII, 67.
(4) Esther VIII, 9.
(5) Bertheau, *Das Buch Esther* p. 291.
(6) Esther I, 4.
(7) Herod VII, 8 et suivants.
(8) Esther I, 12.
(9) Esther II. 16.
(10) Voir Baumgartem, De fide libri Estheræ 1839, p. 142.
(11) Herodote VII, 20, qui place le retour de Xerxès dans la dixième année de son règne.
(12) Bertheau, loc. cit.
(13) Herodote VII, 34.
(14) Esther III, 5.
(15) Dr Neteler, die Bücher Esdras, Nehemias und Esther; Münster 1877, p. 144.
(16) Herod lib. VI.
(17) Voir préface.

l'autorité de l'historien Josèphe (1), explique cette contradiction d'une façon assez plausible. Le traducteur grec, dit-il, ne connaissant pas le roi Ahoschverosch, a voulu substituer à ce nom inconnu le nom d'un roi de Perse connu dans la littérature grecque et, par ignorance de l'histoire, il a mis Artaxerce. Un texte grec différent des LXX, publié à Londres en 1655 par Jacques Usser et qui porte Ξέρξης et non pas Αρταξέρξης, semblerait confirmer cette opinion du savant professeur allemand. Le premier personnage du livre d'Esther, Assuérus, Ahaschverosch, appelé par les LXX Artaxerxe, est donc le roi Xerxès I.

Le second personnage du livre sacré est la reine Esther. Elle se nommait d'abord Edissa (2), הדסה, dérivé de הדס, qui signifie « myrthe », en grec Μυρτία ou Μυρρίνη. L'autre nom, אסתר. qu'elle porta comme reine, est un nom vieux persan (*Stara* avec א prosth.) et correspond au grec ἀστήρ. l'*Etoile,* en persan moderne *sitareh.* Jos. Scaliger (3) qui, avant les affirmations tirées par la science moderne des inscriptions cunéiformes, avait soutenu qu'Assuérus n'était autre que le roi Xerxès, avait prétendu en même temps qu'Esther était la reine Amestris dont parle Hérodote (4). Bertheau (5), qui, tout en constatant qu'Hérodote cite Amestris comme épouse de Xerxès dès la troisième année de son règne, tandis que le texte sacré place cet événement au dixième mois de la septième année du roi (6), semble malgré cela incliner vers le sentiment de Scaliger et confondre Esther avec Amestris. C'est là une opinion absolument erronée. Tandis qu'Esther vient du persan *Starâ, étoile,* Amestris a pour étymologie un autre mot persan *Amactris, enchanteresse.* D'ailleurs, comme nous venons de le constater d'après Hérodote, Amestris était plus âgée qu'Esther et elle fut la mère du successeur de Xerxès, ce que la Bible, dit M. Oppert (7), n'eût pas manqué de nous dire, si cette qualité eût appartenu à Esther. Celle-ci n'était qu'une des nombreuses femmes légitimes qu'avaient les rois de Perse; elle reçut, en outre, le titre de reine. Mais elle n'était pas la reine Amestris, la mère d'Artaxerce I dit *Longue-Main.*

Hérodote, du reste, indique qu'Amestris était d'origine persane, fille du Perse Otanis, tandis qu'Esther était juive d'origine et fille d'Abigaïl (8), de la tribu de Benjamin. Enfin, rien ne concorde entre le caractère de la douce et pieuse Esther et ce qu'Hérodote nous rapporte (9) de la cruauté d'Amestris. Tout prouve au contraire que ces deux reines étaient deux personnages absolument distincts. A l'époque où Xerxès périt assassiné (472), dit M. Oppert (10), Esther a pu avoir une trentaine d'années et elle

---

(1) Josèphe, *Antiq.* lib. XI, ch. VI.
(2) Esther II, 7.
(3) Jos. Scaliger, lib. VI *De Emendat. temp.* édition de 1629 p. 592.
(4) Herodote VII, 61.
(5) Bertheau, l. c. pp. 284 et 292.
(6) Esther II, 16.
(7) Oppert. dans les Annales 1864, p. 16.
(8) Esther II, 15.
(9) Herodotus lib. VII ait : Amestrem uxorem Xerxis jam provectæ ætatis bis septem illustrium Persarum liberos viros defodisse ad referandam pro se gratiam Deo, qui sub terra esse fertur. » Et lib. IX « Amestris accitis satellitibus, uxorem Masistæ (erat is frater Xerxis et filius Darii) excarnificat, mamillas præcidit easque canibus abjicit : præcidit nares, aures, labra, linguam, atque ita excarnificam remittit domum. »
(10) *Annales de philosophie chrétienne* 1864, l. c. p. 18.

a dû partager le sort de toutes les femmes du royal harem, qui devenaient la propriété du successeur.

Le troisième personnage du livre, est le Juif Mardochée. Il était de la tribu de Judas et de sang royal (1). Le texte hébreu dit qu'Esther était בת־דדו, fille du frère de son père, c'est-à-dire de son oncle, en sorte que Mardochée aurait été son cousin germain et non pas son oncle, comme dit la Vulgate; cependant דוד signifie en général *le parent*, et même *l'ami*, ce qui permet de mettre les différents textes d'accord. On ignore, dit Oppert (2), si Mardochée, qui assista au triomphe des Juifs et qui reçut alors de grands honneurs (en mars 473), vit la fin de Xerxès.

Aman, Haman, le premier ministre d'Assuérus, le redoutable adversaire de Mardochée, était fils d'Hamadatha, l'Agagite, ce qui indique bien une origine médo-perse, quoiqu'on ait cru longtemps, à cause d'Agag, qu'il était Amalécite. Les inscriptions de Khorsabad nous ont appris que le pays d'Agag composait réellement une partie de la Médie (3). Il est certain qu'Aman n'était pas Perse d'origine (4) et qu'il était Macédonien. Il pouvait être d'origine Mède, né en Macédoine, fils d'un étranger transporté en Perse par droit de conquête.

Quelques commentateurs ont voulu faire remonter la parenté d'Aman à Agag, roi des Amalécites, qui fut vaincu par Saül et mis à mort par Samuel (5). C'est possible, mais rien ne le prouve. Le mot אגג, c'est-à-dire *l'ardent*, n'était même pas, suivant l'opinion de Keil (6), le nom propre du monarque vaincu par Saül, c'était un nom d'honneur donné aux rois Amalécites, comme on nommait Pharaon les rois d'Egypte. Rien n'indique suffisamment dans notre livre l'origine et la famille d'Aman. Toutes les recherches resteront forcément inutiles. Quelques commentateurs, parmi lesquels Eichhorn (7), ont voulu voir l'impossibilité, d'après la loi des Perses, d'élever au rang de premier ministre un étranger. Ils n'apportent aucune preuve de leur assertion qui est d'autant plus gratuite qu'il ressort au contraire d'une foule de documents (8) que les rois de Perse étaient maîtres absolus des plus hautes dignités de leur cour, qu'ils conféraient suivant leur bon plaisir. L'élévation d'Aman semble avoir eu lieu la douzième année du règne de Xerxès ou peu de temps auparavant (9); il ne dut pas s'écouler un grand intervalle entre le refus de Mardochée et la vengeance d'Aman, la situation était trop tendue entre ces deux hommes pour avoir pu se prolonger longtemps, d'autant plus que les courtisans étaient intervenus dans l'affaire (10) et qu'ils poussèrent certainement au dénouement (11).

---

(1) Esther II, 5.
(2) *Annales de philosophie* etc. l. c.
(3) Oppert, *Inscriptions assyriennes des Sargonides* p. 25.
(4) Esther XVI, 10 et 14.
(5) I Rois XV, 8 à 33.
(6) Keil et Del. *Esther*, p. 632.
(7) Eichhorn *Einleitung* III p. 653.
(8) Voir Baumgarten *De fide libri Estheri*, p. 26.
(9) Esther III, 7.
(10) Esther III, 4.
(11) Dr Neteler, l. c. p. 162.

III

CARACTÈRE HISTORIQUE ET VÉRACITÉ DU LIVRE

Le caractère historique du livre d'Esther est de tous les livres de la Bible un des plus contestés et des plus attaqués. Quelques auteurs, comme Semler et Oeder, etc., n'ont vu dans ce livre qu'une simple fiction (1). Presque tous les commentateurs modernes sont d'accord pour dire, au contraire, que le livre d'Esther repose évidemment sur un fait historique; mais quelques-uns mettent en doute le caractère historique du récit; le peuple juif a été évidemment, disent-ils, sauvé de la mort et une solennité a été instituée pour perpétuer ce souvenir; mais c'est cette fête et les détails plus ou moins authentiques qui circulaient sur elle qui donnèrent naissance à la rédaction du livre (2). Aussi, les objections des adversaires du caractère historique d'Esther sont-elles nombreuses. On a allégué l'invraisemblance de l'édit d'extermination de toute la nation juive; mais qu'y a-t-il à cela d'invraisemblable, si on tient compte surtout du pouvoir absolu des despotes d'Orient? Mithridate, roi du Pont, fit massacrer en 88 tous les Romains de son royaume et 80,000 hommes y périrent (3). Au XVIe siècle, le pacha de Zaïd Mehmed fit égorger en un seul jour tous les Druses (4) de sa province : Aman a fort bien pu concevoir son criminel projet et extorquer à Xerxès l'édit en question; surtout si l'on tient compte de la férocité et de l'aveugle colère de ce tyran (5). Bleek (6) trouve la preuve d'une invraisemblance historique dans la circonstance que le décret fut publié douze mois avant son exécution, circonstance qui permettait à tous les Juifs de prendre la fuite et de mettre leurs biens en sûreté. Mais il ne faut pas perdre de vue que le jour du massacre avait été désigné par le sort (7) et que, ce jour désigné, Aman ne pouvait

---

(1) Confictam esse universam parabolam.
(2) Bertheau, l. c. Einleitung p. 286 et Bleek Einleitung, p. 406
(3) Rosenmüller, *bibl. Allerthumskunde* I, 1, p. 379.
(4) Arvieux I p. 391.
(5) Citons deux traits qui suffiront pour faire la preuve du caractère féroce et emporté de Xerxès. 1° Passant pour aller en Grèce par la province de Lydie, il y fut reçu par Pythius, un riche habitant du pays qui fêta princièrement, non seulement le roi, mais toute son innombrable armée, et offrit au monarque une somme énorme, pour l'aider à faire face aux frais de la guerre. Ce Lydien avait cinq fils qui servaient dans l'armée persane; et, comme il était fort âgé, il pria le roi de lui laisser son fils aîné pour le soutenir et le consoler dans ses vieux jours. Xerxès, à cette demande si naturelle, entra dans un tel accès de rage, qu'il fit couper en petits morceaux le corps de ce fils aîné et le fit semer à droite et à gauche de la route par laquelle son armée devait passer (Hérodote, VII, c. 37-39 et Senèque *de ira* VII, 17). 2° Hérodote (VII, 35), rapporte cet autre fait : après qu'un ouragan eût emporté le pont de bateaux que les Perses avaient jeté sur l'Hellespont, le roi fit couper la tête à tous ceux qui avaient travaillé à la construction de ce pont, il fit fouetter la mer et y fit jeter deux lourdes chaînes afin de l'enchaîner. Un pareil monarque n'était-il pas bien capable des plus cruelles extravagances?
(6) Bleeks *Einleitung*.
(7) Esther III, 7.

pas, d'après les usages perses (1), le modifier. Le point de vue historique fournit aussi une arme aux adversaires de la vérité du livre d'Esther. On s'étonne de ne rien trouver dans l'histoire des faits contenus dans le récit biblique (2). Cet étonnement n'est ni fondé ni raisonnable. D'abord, il est constant que nous ne possédons plus tous les auteurs qui ont traité spécialement de l'histoire des Perses. Hérodote, dans ses récits détaillés, s'arrête en 479 et, à partir de là, les auteurs grecs ne s'occupent de la Perse qu'incidemment. Le livre d'Esther mentionne les annales de Médie et de Perse (3), et l'on sait que ces annales faisaient le fond de l'histoire perse de Ctésias de Cnide dont nous trouvons un sommaire dans la *Bibliothèque* de Photius. Il est fort possible que Ctésias fît mention des événements que nous a conservés le livre d'Esther. La grande inscription de *Bisoutum* a bien révélé des faits considérables relatifs à l'histoire de Perse dont Hérodote ne parle pas, quoiqu'il insère dans son livre d'autres faits contemporains (4). La situation de la reine Esther, qui, pendant trente jours, n'était pas entrée chez le roi (5), a paru extraordinaire, et a fourni une objection nouvelle contre la vérité du récit (6). Mais cela confirme précisément ce que dit Hérodote à l'égard de Phédime, femme du Mage, savoir que les femmes entraient à tour de rôle (7). On cherche aussi à dénaturer le noble caractère de la douce et pieuse Esther par la demande qu'elle fait au roi de permettre de continuer le massacre à Suses pendant un jour encore. Bleeks (8) trouve dans cette rage de sang et de carnage une preuve contre la vérité du récit. Il ne tient pas compte qu'Esther demande simplement au roi « qu'il lui plaise que le pouvoir soit donné aux Juifs de faire demain dans Suses ce qu'ils ont fait aujourd'hui (9) », c'est-à-dire de se lever pour défendre leur vie (10). C'était là une simple mesure de prudence. Esther craignait que le peuple, excité par les massacres de la veille, ne recommençât le lendemain, et elle demanda pour les Juifs l'autorisation de défendre leur vie contre leurs agresseurs (11).

Luther, dans ses *Propos de table*, (12) se montre absolument hostile au livre d'Esther : « Je suis, dit-il, tellement hostile à ce livre et à Esther que je désirerais qu'ils n'existassent pas du tout, car ils sentent par trop le Judaïsme et ils sont remplis d'extravagances païennes. » Bertheau, rappelant ces paroles sévères, écrites par Luther contre le livre d'Esther, surenchérit encore sur les appréciations du réformateur (13). Il parle de la cruauté de

---

(1) Herod. III, 128. Xenoph. *Cyrop.* I, 6, 45 et Strabo. Montesquieu constate cet usage des Perses : « L'ordre que donne Assuérus, dit-il, d'exterminer les Juifs ne pouvant être révoqué, on prit le parti de leur donner la permission de se défendre. » Esprit des lois, l. III. ch. X.

(2) Bertheau, p. 284.

(3) Esther X, 2.

(4) Oppert, l. c.

(5) Esther IV, 11.

(6) Herodote III, 69.

(7) Oppert, l. c. p. 17.

(8) Bleeks Einleitung.

(9) Esther IX, 13.

(10) Esther VIII, 11.

(11) Esther X, 2.

(12) Luther, *Tischreden :* « Und da der Doctor das andere Buch der Makkabaer corrigirte, sprach er : Ich bin dem Buche und Esther so feind, dasz ich wollte sie waren gar nicht vorhanden; denn sie judenzen zu sehr und haben viel heidnische Unart. »

(13) Bertheau, p. 287.

la reine, de la haine implacable de Mardochée, il blâme en termes très-durs la piété d'Esther. Le protestant Brentius a émis une opinion bien plus modérée et beaucoup plus équitable : » Hic liber », dit-il, « utilis ad docendam fidem et timorem Dei, ut pii non frangantur adversis, sed invocantes nomen Domini ex fide, accipiant spem salutis; impii vero alieno supplicio terreantur et ad pietatem convertantur. » Toutes les objections élevées contre la vérité historique du livre reposent évidemment ou sur une fausse interprétation des textes ou sur l'ignorance des mœurs d'Orient.

Nous trouvons, au contraire, le caractère historique d'Esther établi sur des preuves tellement irréfutables, qu'il est impossible de le révoquer en doute. Le livre des Machabées (1) fait mention de l'existence de la fête des *Purim* (les sorts), qu'il nomme Μαρδοχαϊκή ἡμέρα, et qui se célébrait déjà du temps de Nicanor (160 ans avant J.-C.), et l'historien Josèphe nous apprend (2) qu'elle était solennisée par les Juifs du monde entier. Le seul fait de l'existence de cette fête prouve qu'elle reposait sur un fait historique; la circonstance qu'elle existait chez tous les Juifs du monde prouve qu'elle avait pour origine un fait qui intéressait toute la nation juive. Les noms donnés à cette solennité, *Purim* et Μαρδοχαϊκή ἡμέρα, garantissent d'ailleurs la vérité historique du livre. La qualification de *Purim* (les sorts) ne peut s'expliquer autrement que comme le fait notre livre : un homme puissant, voulant détruire le peuple juif, jeta le sort pour connaître le jour de l'extermination, tandis que l'expression de Μαρδοχαϊκή ἡμέρα remet en mémoire le nom de l'homme qui a sauvé son peuple (3).

Il y a d'ailleurs certains détails mentionnés dans le livre qui établissent sa vérité historique (4). Ainsi on y lit : « Le roi Xerxès imposa une contribution aux îles de la mer (5). » Il ne peut être question ici que des îles de la Méditerranée, car les Perses n'en avaient pas attaqué ou soumis d'autres, et ce verset rappelle évidemment les tentatives faites par Xerxès pour s'emparer des Cyclades, des îles de la mer Egée et de Chypre, tentatives déjouées par les victoires de Cimon (469). Toutes les données historiques du livre d'Esther cadrent d'ailleurs à merveille avec ce que les Grecs nous ont transmis sur leurs adversaires. Les notions que l'écrit biblique nous fournit sur les mœurs des Perses, sur les usages de la cour, sont également confirmés par les données qui nous viennent d'ailleurs. Ainsi la poste royale qui est chargée de l'expédition des décrets et que le livre d'Esther mentionne (6), a été signalée aussi par Hérodote (7).

M. Oppert trouve dans les noms propres employés par l'auteur sacré, une preuve philologique de la vérité du livre. *Vasthi* signifie la *desirée* ou la *meilleure*. Haman rappelle le perse *hamana, estimé; Zeresh,* le nom de sa femme, est le perse *Zaris,* la *dorée* (8). Le nom de Mardochée pourrait être perse, (Mardukiya, comme Marduniya, Mardonius) ou babylonien (*Mar-*

---

(1) II Mac. xv, 36.
(2) Josèphe, *Antiq.* xi, 6, 13.
(3) Keil, *Einl. der historische Character des B. Esther*, p. 606.
(4) Oppert, l. c.
(5) Esther x, 1.
(6) Esther viii, 14.
(7) Herodote viii, 98.
(8) Voir pour de plus longs rapprochements sur les noms des eunuques, des grands de Perse et des fils d'Aman, Oppert, l. c. p. 24 à 26.

dukaï, adorateur de Merodach), mais il est plus probable qu'il est d'origine sémitique. On trouve, en effet, un Mardochée parmi les compagnons de Zorobabel (1), et Mardochée, né vers 530, avait pour père Zaïr, fils de Kis, qui aurait été emmené par Nabuchodonosor à Babylone, en 599. Son nom est parfaitement d'accord avec le nom des Juifs de cette époque.

Parmi les mots perses qui se retrouvent dans le livre d'Esther, il y en a un, le mot *sort* (pur) d'où provient le nom de la fête. Josèphe lui substitua φρουραῖ, mais à tort. Le mot semble venir de *pur,* remplir, accomplir, de même racine que ces mots français et la forme antique a pu être *pura* ou *puruva* (2).

Toutes ces preuves se réunissent donc pour attester la véracité du livre d'Esther dont Beaumgartem (3) fait ressortir la simplicité du style comme preuve de la sûreté du récit.

IV

AUTHENTICITÉ

Les commentateurs sont loin d'être d'accord pour désigner l'auteur du livre d'Esther et l'époque où il fut écrit. Quelques commentateurs, entre autres Clément d'Alexandrie (4), suivi de quelques rabbins, comme *Aben Esra,* etc. auxquels se rallie de Wette (5), l'attribuent à Mardochée. C'est aussi l'opinion de Bellarmin, de Serarius et de Sanchez. Il nous semble cependant bien difficile d'identifier Mardochée qui écrivit les lettres pour la fête du *Purim* avec l'auteur du livre. Origène (6), Eusèbe (7), S. Epiphane (8), S. Augustin (9), S. Isidore (10), l'attribuent à Esdras, sans preuve suffisante; quelques autres au grand-prêtre Joaquim ben Josua. L'opinion du Talmud (11), qui prétend que ce livre fut écrit par la grande Synagogue, n'est pas plus prouvée que les autres opinions. Somme toute, l'auteur du livre est inconnu ainsi que l'époque où il a été écrit. Staehelin (12) penche pour l'opinion qui place la rédaction du livre à des temps postérieurs à la puissance des Perses, parce qu'il y est rapporté une foule de détails (13) sur les mœurs persanes, qui seraient inutiles à consigner si l'auteur avait vécu en Perse. Hævernick (14) répond par l'exemple de

---

(1) Esdras II, 2.
(2) Oppert, l. c. p. 27.
(3) Beaumgarten, *De indole lib. Esth.* p. 49.
(4) Clem. Alex., l. 1 *Stromat.*
(5) De Wette veut prouver son opinion par Esther, IX, 20 et 32; son argument nous paraît bien insuffisant.
(6) Epiphan. *De ponderibus et mensuris.*
(7) Aug. *De Civitate Dei* l. 18, ch. XXXVI.
(8) Isidor. *Origin.*, l. 6, ch. II.
(9) Eusebius *in chronica.*
(10) Orig. cap. II.
(11) Talmud, *Baba Bathra*, 15, 1.
(12) Stehelin, spezielle, Einleit in die kanon. B. B. des alten. Test. p. 178.
(13) Par exemple Esther I, 1 à 13 et VIII, 8.
(14) Hævernick, Einleit II, 1 p. 361.

l'historien Bohaeddin qui, à la page 70 de son histoire de Saladin, écrite pour des lecteurs arabes, y développe pourtant tout au long une coutume arabe concernant les prisonniers de guerre et il pense (1), d'après le verset 32, chap. IX, que le livre fut écrit peu de temps après les événements qui y sont rapportés. Nous nous rallions d'autant plus volontiers à cette opinion, que la citation des annales des Mèdes et des Perses comme documents historiques (2), les détails donnés sur la ville de Suses et sur la situation de l'empire perse indiquent suffisamment que le livre a dû être écrit avant la chute de la puissance persane. Keil signale comme époque probable le règne d'Artaxerce I ou celui de Darius Nothus, à peu près 400 ans avant J.-C. Le même auteur fait remarquer qu'on ne parle dans le livre, ni de Jérusalem ni de la Judée, qu'on n'y fait intervenir en rien les idées religieuses du peuple de Dieu, et il conclut de là que l'écrivain n'a pas dû être un habitant de la Palestine, mais qu'il a dû demeurer dans l'intérieur de la Perse, peut-être à Suses même. Pourquoi ne pas placer cette rédaction quelques années plus tôt, après le triomphe des Juifs? Voici ce qui a dû évidemment se passer : les lettres de Mardochée, expédiées dans toutes les provinces de l'empire, ont dû établir promptement la fête des *Purim*, et aussitôt les faits qui en furent la cause ont dû être consignés par écrit. D'ailleurs, le style, la marche du récit, la vivacité de la narration, les détails parfois minutieux, tout cela indique un écrivain contemporain des événements. Bertheau, qui renvoie à Fritzsche, se fonde sur le passage du texte grec qui rapporte que le livre d'Esther fut apporté en Egypte sous le règne de Ptolémée et de Cléopâtre (probablement, dit-il, Ptolémée Philometor de 181-145), pour établir que le livre existait au commencement du IIe siècle : « Il peut être plus ancien, dit-il, mais son origine ne peut guère remonter avant le IIIe siècle, (mars 473 et peu de temps après l'institution de la fête et la raison qu'il en donne, voulons-nous la connaître? C'est que ce livre ne donne pas de détails précis sur la situation réelle de la Perse, et qu'on y parle de Xerxès comme d'un ancien roi dont l'histoire a conservé la mémoire. Nous ne nous arrêterons pas à discuter ces opinions; nous croyons pouvoir nous en tenir à celle que nous avons établie, savoir, que le livre doit être attribué à un contemporain.

V

INTÉGRITÉ ET CANONICITÉ

Luther fut un adversaire déclaré de la canonicité d'Esther : « Liber Esther », dit-il (3) « quamvis hunc habent in canone, dignior omnibus, me judice, qui extra canonem haberetur. »

Un savant catholique allemand, le docteur Neteler, vient de publier sur Esther un travail remarquable (4) que nous allons suivre dans les développements concernant la canonicité de ce livre. L'historien Josèphe, qui,

(1) L. c. p. 611.
(2) Esther x, 2.
(3) Luther, de *Servo arbitrio*.
(4) D. B. Neteler *die Bücher Esdes Nehemias und* Esth. 1877. p. 137 et suivantes.

dans ses *Antiquités*, emploie notre livre de la même manière que les livres protocanoniques, n'a pas pu le ranger parmi les vingt-deux livres du canon d'Esdras, par la raison qu'Esdras était contemporain de Xerxès et que Josèphe place les évènements de notre livre sous le règne d'Artaxerce, par conséquent postérieurement à Esdras, et qu'il arrête au règne de ce monarque la liste des livres prophétiques. C'était une théorie dogmatique de ces temps-là : ne comptant pas le livre d'Esther parmi les livres protocanoniques, on était obligé, pour expliquer cette exclusion, de le placer à une époque postérieure à Esdras. On alla plus loin et, au premier siècle après Jésus-Christ, le grand conseil, siégeant à Jamnia, déclara que le livre de Jésus Sirach et tous les livres qui sont venus après lui « ne souillaient pas les mains » (1), c'est-à-dire qu'il les raya du canon de l'Ecriture. Parmi ces livres que Josèphe reconnaissait formellement comme faisant partie de la deuxième classe de la Bible, figurait naturellement le livre d'Esther. Voilà la vérité, quoique plusieurs commentateurs fort érudits, parmi lesquels Keil (2), assurent le contraire, se fondant sur la raison que nous avons donnée plus haut, savoir, que Josèphe rapporte les faits concernant Esther et Mardochée comme il rapporte les faits contenus dans les autres livres du canon d'Esdras. Nous avons vu que cette raison n'est pas une preuve valable : Josèphe pouvait reconnaître à Esther un caractère historique très-sérieux, sans pouvoir le ranger parmi les livres du canon. Nous lisons, d'ailleurs, dans le Talmud ces paroles (3) : « Esther ne souille pas les mains. Esther n'est pas inspiré par le Saint-Esprit. — Esther est parlé dans le Saint-Esprit pour être lu, mais il n'est pas parlé pour être écrit ». Par ce dernier mot *écrit*, il faut entendre placé dans la catégorie des livres sacrés. Neteler (4) montre ensuite que les traditions juives, qui traitent de la réintégration d'Esther dans le canon, prouvent en même temps que le texte actuel n'est pas absolument le texte primitif. Il rapporte plusieurs traditions conservées par le Talmud. Il y est dit (5), entre autres choses, que la population juive tout entière tenait beaucoup à cet écrit, qui sanctionnait l'antique fête des *Purim*, et que les cent-vingt membres du grand conseil furent d'abord très-attristés de ne pouvoir ranger l'écrit des *Purim* parmi les Hagiographes, attendu que, d'après l'ancienne tradition, le livre d'Esther ayant été exclu du canon par le synode de Jamnia, il ne pouvait y être rétabli tel quel comme livre inspiré par le *Sanhédrin*. Alors les *Chachamim* changèrent l'écrit original des *Purim* en un *Iggeret ha Purim haschschenit*, c'est-à-dire dans le texte actuel de l'Esther-Mégilla, en éliminant du livre primitif tout caractère religieux et en ne lui conservant que le caractère historique. L'absence du nom de Dieu, qui n'est même pas cité une seule fois dans le texte hébreu et qui lui a été si sévèrement reproché, le silence sur l'intervention de la Providence dans cette merveilleuse délivrance du peuple juif, proviennent précisément de l'embarras du grand conseil qui, pour rétablir ce livre dans le canon, a dû

(1) Au point de vue pharisaïque : toucher de la main un livre saint était une souillure.
(2) Keil Einl. 612.
(3) L. c. pp. 138 et 139.
(4) Fürst Kanon A. T. pp. 106 et 170.
(5) Mégillah fol. 7.

en retrancher toute idée dogmatique, pour en faire un livre purement historique. Fürst (1) rapporte la décision du grand conseil, toujours d'après le Talmud, qui dit que « les sages se consultèrent entre eux, jusqu'à ce que, Dieu éclairant leurs yeux, ils trouvèrent un appui dans la Tora, dans les Prophètes et dans les Hagiographes. » De cet exposé il ressort que le texte actuel d'Esther n'est pas le texte primitif.

D'un autre côté, l'historien Josèphe nous parle d'un livre d'Esther qui a appartenu à cette seconde classe des livres Saints, qui fut éliminé du canon des juifs par un décret du célèbre synode de Jamnia. Il s'en suit donc ce singulier phénomène que, au premier siècle de notre ère, le sanhédrin a replacé, après quelques modifications, dans le canon un livre qui en avait été précédemment exclu. Mais, même après sa réintégration, le livre d'Esther était écrit sur un rouleau séparé qui était conservé dans les synagogues à côté des rouleaux du Pentateuque, des Prophètes et des Hagiographes, et il était permis (2) de le lire dans toutes les traductions, tandis que les livres Saints ne pouvaient être lus qu'en hébreu : ce qui prouve que les juifs mettaient une grande différence entre ce livre et les autres livres sacrés.

Ici se pose la question de savoir en quelle année eut lieu cette mutation dans le livre d'Esther. On place le décret du synode de Jamnia dans l'année 90 après Jésus-Christ. Méliton, le savant évêque de Sardes, fit en 170 un voyage aux lieux saints (3), afin d'y rechercher les livres authentiques de la Bible, et il ne fait pas mention du livre d'Esther, tandis qu'Origène, qui mourut en 253, cite le livre d'Esther comme faisant partie du canon des Juifs. C'est donc entre Méliton et Origène, c'est-à-dire entre 170 et 250, qu'il faut placer le décret du grand conseil et par conséquent la modification du texte primitif d'Esther.

Précisons davantage : Le patriarche juif Jehuda ha-Nasi parle (4) de l'illustre savant Simon ben Jochaï qui mourut en 170 dans un âge très-avancé, et, dans un autre endroit (5), il lui attribue cette parole : « Ruth et le Cantique des Cantiques, et Esther souillent les mains », ce qui signifie, comme nous l'avons vu, que ces trois livres sont considérés comme faisant partie de la Bible. Cette simple indication prouverait que les juifs du temps de Simon ben Jochai, n'étaient pas unanimes sur la canonicité d'Esther, et qu'ainsi Méliton, faisant en 170, son voyage en Palestine, a bien pu ne pas en entendre parler; mais Esther devait figurer réellement au canon des Juifs avant cette année 170, qui est celle de la mort de Simon ben Jochaï. On pouvait même ajouter, avec assez de probabilité, que c'est par la Misnah de Jehuda ha-Nasi qui date de cette époque, que le livre d'Esther a été généralement connu chez les Juifs.

Avant de résoudre la question de la canonicité du livre d'Esther chez les catholiques, il est nécessaire de parler des fragments de ce livre. Outre la traduction du texte hébreu, les LXX renferment plusieurs additions mêlées au texte. S. Jérôme a mis ces fragments à la suite du texte

---

(1) L. c.
(2) D'après Meg. II, 1.
(3) Eusèbe IV, 26.
(4) *Mischnah Jadajim* III.
(5) *Megillah.*

tiré de l'hébreu, en nous avertissant qu'il les a trouvés dans l'ancienne Vulgate (1). Ils comprennent depuis le ch. x, 4, jusqu'à XVI, 24, du texte de la Vulgate. Luther a, comme S. Jérôme, relégué ces fragments à la suite du livre, mais il les a complétement séparés du texte sacré et leur a donné pour suscription : *Fragments apocryphes d'Esther.*

Ils sont au nombre de sept. En voici la place dans le texte grec et dans la Vulgate : 1° S. Jérôme a laissé à la suite du 3e verset du ch. x, l'addition qui s'y trouvait dans l'ancienne Vulgate, et qui se trouve encore au même endroit dans le grec. Elle contient l'explication d'un songe de Mardochée, qui est encore rapporté au ch. XI de notre Vulgate. Ce premier fragment comprend aussi le premier verset du ch. XI, qui nous indique l'année dans laquelle la traduction grecque fut apportée de Jérusalem en Egypte. Ce verset dans les LXX est le dernier du ch. x et forme la conclusion du livre. Après ce premier fragment, que S. Jérôme a laissé où il était, il rassemble ceux qui étaient répandus au commencement et dans la suite du livre. 2° Il y a le second fragment XI, 2-XII, 6, qui contient le songe de Mardochée et l'histoire de la conjuration qu'il découvrit; dans le grec, il se trouve au commencement du livre; 3° le troisième fragment comprend l'édit d'Aman contre les Juifs, Vulgate XIII, 1-7, dans les LXX, ch. III, 13; 4° la prière de Mardochée et d'Esther, Vulgate XIII, 8-18 et XIV et dans le grec IV après le verset 17; 5° Vulgate XV, 1 à 3 contient le message de Mardochée à Esther, lorsqu'il eut connu l'édit d'Aman; le grec place ce passage au ch. IV après le verset 8; 6° le reste du ch. XV, 4-18 forme le 6e fragment et nous retrace l'audience d'Esther auprès du roi. Ce récit forme dans le texte grec le commencement du ch. V, et contient avec plus de détails ce qui est rapporté d'une manière plus concise dans V, 1, 2 du texte hébreu et de notre Vulgate. 7° Le dernier fragment contient l'édit de Mardochée, Vulgate XVI et dans les LXX ch. VIII, 13. Nous examinerons dans le chapitre suivant l'origine de ces fragments. Nous n'avons ici qu'à juger leur valeur canonique. Il est incontestable que l'Eglise a toujours reçu ces fragments du livre d'Esther comme elle a reçu le livre lui-même dans le canon des Saintes Ecritures (2); les Pères les ont cités et approuvés dans leurs écrits et les conciles dans leurs décisions (3). Avant que la Vulgate de S. Jérôme fût la Bible de l'Eglise d'Occident, on ne distinguait pas ces fragments du reste du livre auquel ils étaient incorporés. Aujourd'hui encore l'Eglise grecque qui suit la traduction des Septante, ne les distingue pas. De tous les Pères de l'Eglise, S. Jérôme est un de ceux qui les jugent le plus sévèrement (4), attaché qu'il était à la traduction de son texte hébreu, et cepen-

---

(1) Esther, après le 3e verset du xe chap.

(2) Origène, *Exposit. Psal.* 1; apud Euseb., *Histor. Eccl.* lib. VI, c. 25; Cyrill. Hieroso. Epiph. *de pond. et mensur.* C. 28, Damas. *De fide orthod.* l. 4. C. 18.; Hilar. *Præf. in Psalm.*, Aug. *De doctrina christiana* lib. II, C. 8.; Concil Laod. C. *Cult.*, Concil. Carth. 3. C. 47., Inn. I *ep. ad Exup.*, Eug. I in *Instr. Armen.*

(3) Orig. epit. *ad Afric.* Basil, *Contra Eunom.*, Chrysost. hom. III *Ad populum Antioch.*

(4) S. Jérôme commence par ces paroles la préface du livre d'Esther : « Librum Esther variis translatoribus constat esse vitiatum : quem ego de archivis Hebræorum relevans, verbum e verbo expressius transtuli. Quem librum editio vulgata laciniosis hinc inde verborum sinibus trahit, addens ea quæ ex tempore dici poterant et audiri, sicut solitum est scholaribus disciplinis sumpto themate excogitare, quibus verbis uti potuit, qui injuriam passus est vel qui injuriam fecit ». Hier. *Præf in librum Esth.*

dant il les a conservés avec soin et, comme il le dit lui-même (1), il les a traduits « mot à mot » et les a placés à la fin de sa version en marquant bien exactement les endroits où ils se trouvaient dans le grec. Enfin la canonicité du livre d'Esther, y compris les fragments, a été définitivement consacrée par le décret du Concile de Trente (2), décret, dit Fritzsche (3), qui impose aux théologiens catholiques la tâche désagréable de défendre ce livre contre les objections intrinsèques et extrinsèques de la critique. Nous avons réfuté ces objections dans le commentaire du texte au fur et à mesure qu'elles se sont produites et nous avouons que notre tâche ne nous a paru ni si difficile ni si désagréable que le critique protestant veut bien le dire.

VI

DIFFÉRENTS TEXTES

Nous possédons d'abord le texte hébreu, que S. Jérôme a intégralement reproduit dans sa traduction et dont nous avons suffisamment parlé au chapitre précédent. La version des Septante existe en deux textes qui présentent de nombreuses variantes et que Fritzsche a publiés (4). L'un des deux textes évidemment a servi de base au second, et lui est antérieur, il est impossible de dire de combien d'années. Ce qui est certain, c'est que les deux textes ont servi à la traduction de l'ancienne Vulgate, celle dont on se servait habituellement avant S. Jérôme. Le style du premier texte est ampoulé et plein de poésie. Le second texte se distingue du premier par sa diction unie et élégante, il apparaît comme une correction du premier texte faite de main de maître. La version grecque indique elle-même son origine (5). Elle est une traduction de l'hébreu faite à Jérusalem par Lysimaque, fils de Ptolémée, et apportée en Egypte par deux prêtres, la quatrième année du règne de Ptolémée et de Cléopâtre.

De quel Ptolémée est-il ici question? C'est assurément une difficulté; mais comme le nom de Cléopâtre est joint à celui de Ptolémée, il faut se fixer sur celui de ces rois qui le premier a eu pour épouse une femme du nom de Cléopâtre; c'est Ptolémée Epiphane (205-181) qui épousa Cléopâtre I. Le livre aurait donc été traduit en grec et apporté en Egypte la quatrième année du règne de ce monarque, en 201. Or, le prédécesseur de Ptolémée Epiphane fut Ptolémée Philopator (222-205), le terrible persécuteur des Juifs en Egypte (6). Dans cette situation, l'histoire d'Esther et celle des Juifs de son temps, si merveilleusement sauvés, était bien propre à encourager les Juifs persécutés en Egypte. La circonstance que la traduction grecque fut faite à Jérusalem, et qu'elle fut apportée en Egypte

---

(1) S. Hier. l. c.
(2) Concile de Trente, session IV.
(3) Fritzsche, zus. z. Buch. Esth. p. 74.
(4) ΕΣΘΗΡ. Duplicem libri textum ad optimos cdd. emend. et cum selecta lectionis varietate ed.
(5) Esth. XI, 1.
(6) Troisième livre apocryphe des Machabées.

par deux prêtres, indique l'importance que les Juifs de Jérusalem attachaient à faire parvenir ce livre à leurs frères d'Egypte, et aussi le grand soin avec lequel cette traduction a dû être rédigée. Tous les détails qu'elle contient et qui ne se trouvent pas, ainsi que les fragments, dans le texte hébreu de S. Jérôme, n'ont pas dû y être introduits arbitrairement. Il saute aux yeux qu'ils ont été pris sur un autre texte hébreu du livre d'Esther, plus complet que le texte hébreu actuel, et qui ne peut être autre que le texte primitif, celui que le grand conseil de Jérusalem altéra pour ôter à Esther le caractère de livre religieux et ne lui laisser que son caractère historique.

En comparant le texte grec avec le texte hébreu actuel, on trouve 1° qu'il manque dans l'hébreu les fragments; 2° que le ch. v, 1-2 est un abrégé du texte correspondant des Septante; 3° quant au reste des deux textes, ils sont absolument semblables pour le fond historique. De ce que nous venons de dire, ne faut-il pas conclure que les additions des Septante ne sont que la traduction des passages du premier texte hébreu qui ont été omis dans le texte hebreu actuel? Ce texte primitif qui avait été repoussé par le synode de Jamnia, vers 90, n'était certainement pas perdu à l'époque où fut faite la traduction grecque; beaucoup de Juifs devaient le posséder et le conserver précieusement. Aujourd'hui encore, nous possédons un manuscrit chaldéen qui contient la prière d'Esther et le songe de Mardochée. Le songe, les prières d'Esther et de Mardochée, et l'audience de la reine auprès d'Assuérus, tels que les raconte la version des Septante, se trouvent rapportés en hébreu et presque mot à mot dans l'histoire de Josiphon ben Gorion. On connaît la haine invétérée des Juifs pour les Septante; admettre que l'historien hébreu ait tiré de cette version, ce qu'il rapporte sur Esther, est absolument inadmissible. Il n'a pas pu non plus le prendre dans Josèphe, qui reproduit tout au long les deux lettres d'Assuérus et ne dit pas mot des prières d'Esther et de Mardochée, pas plus que du songe dont Josiphon ben Gorion fait mention. La seule explication possible, c'est que tous ces documents éliminés du livre d'Esther par le grand conseil se sont conservés longtemps parmi les Juifs (1). Malgré les dénégations de Fritzsche (2), de Bertholdt (3) etc., qui n'acceptent pas qu'un original chaldéen ait pu servir de base à la traduction des fragments dans le texte grec des Septante, et qui prétendent que le grec est le texte original de ces fragments, nous pensons, au contraire, avec Bellarmin (4), Scholz (5), de Rossi (6), que les fragments du grec sont une traduction de textes chaldéens et même, avec Neteler (7), du texte primitif d'Esther. Et les preuves ne manquent pas pour établir notre opinion. Outre l'existence de ces fragments dans des manuscrits hébreux très-considérés, il y a le mot de Lysimaque, dans le texte grec, qui dit (8)

---

(1) Neteler, *das Buch Esther* pp. 143 et 146.
(2) Fritzsche, *zus. z. dem Buche Esther*, Einleit. p. 71.
(3) Bertholdt, Einl. v. pp. 2457 et suivantes.
(4) Bellarm. de *verbo Dei*, I, 7, 10.
(5) Scholz, p. 537.
(6) Specim. var. lect. s. textus et chald. Esth. addit.
(7) Neteler, l. c.
(8) Esther XI. 1.

formellement avoir *interprété,* c'est-à-dire *traduit* la présente lettre. Puis on rencontre dans les fragments des Septante, des expressions qui dénotent très-ouvertement une origine chaldaique, comme αἰνεῖν tantôt avec le datif XIV, 9 et tantôt avec l'accusatif XIII, 17. Cfr. הודה ou הלל Joël II, 6; Is. LXII, 9; Ps. CXIII, 1, de même προςκυνεῖν III, 2 et 5; XIII, 12 et 19, comme השתחוה (Deuterom. XI, 16; Jos. XXIII, 16), ῥῦσαι ἐν χειρί σου ch. XIV, 14, et très-fréquemment καὶ (1).

Comme texte latin du livre d'Esther, nous avons l'ancienne Vulgate et la Vulgate de S. Jérôme. Pour la traduction des fragments, ce Père avait évidemment devant lui le premier des deux textes grecs, mais il l'a parfois traduit avec une telle liberté qu'il ne lui a conservé que son sens général. L'ancien texte latin est parvenu jusqu'à nous dans un petit nombre de manuscrits et il est incomplet, la traduction est fort libre, et malgré ces libertés, le style est dur et la phrase peu coulante. L'auteur paraît avoir eu les deux textes grecs à sa disposition.

Il existe d'Esther une ancienne traduction italienne (2) faite sur la Vulgate, mais s'arrêtant au XIe chapitre. A la fin de son travail, le traducteur observe : « Sono scrite, dopo questo, quasi in effetto, queste medesime cose di Mardocheo, le quali scrive chi traslatò lo libre, chè le trovò in altro luogo in lingua greca. Non replico quelle cose che non e anno al mio prosito : sarebbe superfluita e non utilita (3). »

VII

PRINCIPAUX COMMENTATEURS.

§ 1. *Commentateurs catholiques.*

Très-peu d'écrivains catholiques se sont occupés spécialement du livre d'Esther. Nous n'avons que les commentaires de la Bible d'Estius, de Cornelius à Lapide, de Vatable, de Menochius, de Dom Calmet et, parmi les plus modernes, les commentateurs allemands : Allioli, Loch et Reischl.

Parmi les commentateurs spéciaux, nous citerons : Raban-Maur, archevêque de Mayence, Cajetan, Celada, Feu-ardent, dont le commentaire a été imprimé à Paris en 1585 et à Cologne en 1594, in-fol.

Laurent Cuper, carme, mort en 1594, a fait un commentaire sur Esther, imprimé à Mayence en 1600.

Nicolas Serarius S. J. *In sacros divinorum bibliorum libros Tobiam, Judith, Esther, Machabæos commentarius.* Maguntiæ, 1610.

Louis Henri d'Aquin a donné des notes sur Esther, imprimées à Paris en 1624, in-4°. Ces notes ne sont qu'une traduction du commentaire hébreu

---

(1) Herbst. conf. II, 3, 268 et Scheiner dans le *Dict. Enc.* de Gœschler t. VIII p. 82.

(2) Y libri di Tobia, di Giuditta e di Ester volgarizzamento antico tratto da un codice della Marciana corredato di annotazioni filologiche di Celso Cittadini e di G. Bottari e delle dichiarazioni di Ant. Martini, Venezia 1844.

(3) Fritzsche, *das Buch Esther,* Einleit. pp. 75 et 76.

du rabbin Salomon Jarchi. D'Aquin était Juif, né en France, et se fit catholique vers 1620.

Gaspar Sanctius S. J. *In libros Ruth, Esdr., Neh., Tob., Judith, Esther, Mach. commentarii.* Lugduni 1628.

Olivier Bonart S. J. a fait un commentaire littéral imprimé à Cologne en 1647, in-fol. signé du pseudonyme d'Enherpart.

Léandre Montanus, capucin de Murcie, en Espagne, qui vivait au milieu du dix-septième siècle. Son commentaire littéral et moral a été imprimé à Madrid en 1648, in-fol.

Le maistre de Sacy. *Tobie, Judith, Esther traduits en français avec une explication tirée des saints Pères et des auteurs ecclésiastiques,* Paris, 1688.

J. B. de Rossi : *Specimem variarum lectionum et chaldaica Estheris fragmenta,* Romæ, 1782.

Parmi les commentateurs modernes nous citerons :

J. A. Nickles : *De Estheræ libro... libri tres,* Romæ 1856.

Dr B. Neteler, *Die Bücher Esdras, Nehemias und Esther,* Münster, 1877, in-8°.

§ 2. *Commentateurs non catholiques.*

Outre les travaux généraux sur l'Ecriture sainte de Grotius et de Clericus, nous possédons les annotations sur Esther de Drusius, imprimées à Leyde en 1586.

Parmi les rabbins, Aben-Esra, Salomon Jarchi, et surtout Aaron Ariob, qui a fait sur Esther un commentaire littéral en hébreu, imprimé à Thessalonique en 1601, in-4°, sous le titre d'*Oleum Myrrhæ* et qui est tiré des commentaires des autres rabbins.

Willel Schibard, de *Festo Purim,* est une dissertation imprimée à Tubingue en 1633, in-8°. L'auteur était Allemand Luthérien.

Un autre Luthérien Allemand, Jean Reisbius, a publié en 1677, 2e édition, dans un latin très-élégant, deux dissertations sur le mari d'Esther.

Eliézer, rabbin juif, mort en 1586, écrivit un commentaire sur Esther, sous le titre de : *Augens doctrinam,* réimprimé à Hambourg, en 1711.

J. J. Rambacii *Notæ uber. in libr. Estheræ ex rec. J. H. Michælis.*

E. Ph. L. Calmberg : *Liber Estheræ illustratus,* Hambourg, 1837.

Beaumgarten : *De fide libri Estheræ comment. hist. crit.,* Halle 1839.

Abraham Aben Ezra's : *Commentary on the book of Ester,* London, 1850.

Dr O. F. Fritzsche und Dr W. Grisum : *Kurzgefasstes exegetisches Handbuch zu den Apocryphen :* Erste Lieferung. Leipzig. 1851.

J. Langen : *die deuterokan. Stücke des Buches Esther.* Fribourg, 1862,

Dr E. Bertheau : *Kurzgefastes exegetisches Handbuch zum altem Testament,* Leipzig, 1862.

Dr C. F. Keil : *Das Buch Esther.* Leipzig, 1875.

LE LIVRE D'ESTHER

CHAPITRE I

Assuérus, roi des Perses, donna, la troisième année de son règne, aux grands de son royaume, réunis à Suse, un festin somptueux, afin de leur montrer la grandeur de sa puissance, tandis que la reine recevait en même temps les femmes dans le palais royal, (℣℣. 1-9). — Le septième jour, le roi, qui avait bu avec excès, ordonna à la reine de paraître devant lui, afin de montrer sa beauté aux princes et aux peuples, et la reine refusa, (℣℣. 10-12). — Assuérus, transporté de colère, consulta les sages de son royaume pour savoir quelle vengeance, d'après le droit, il devait tirer de la reine. Ceux-ci lui conseillèrent de la répudier, par un édit qui serait publié dans tout l'empire, et d'appeler au trône une épouse qui serait meilleure que la reine, (℣℣. 13-20). — Ce conseil plut au monarque qui s'empressa de le suivre, (℣℣. 22-22).

1. In diebus Assueri, qui regnavit ab India usque Æthiopiam, super centum viginti septem provincias;

2. Quando sedit in solio regni sui, Susan civitas regni ejus exordium fuit.

1. Dans les jours d'Assuérus, qui régna depuis les Indes jusqu'à l'Ethiopie, sur cent-vingt-sept provinces,

2. Lorsqu'il s'assit sur le trône de son royaume, Suse était la première ville de son empire.

Chap. i. — 1. — *In diebus Assueri*, c'est-à-dire Xerxès I, voir préf. p. 152. — *Per centum viginti provincias.* D'après Daniel vi, 2, Darius avait divisé son empire en 120 provinces; rien d'étonnant que Xerxès, son belliqueux successeur, ait porté ce chiffre à 127. Mais il faut signaler ici, entre les indications de l'Ecriture Sainte et les données de l'histoire profane, un désaccord qui n'est qu'apparent. Hérodote, iii, 89, nous apprend que Darius divisa son royaume en vingt ἀρχαί, qui furent appelées satrapies, σατραπηΐαι, et il ajoute que chacune d'elles comprenait plusieurs sous-divisions, « medinah »; Cfr. I Esdras ii, 1. Il cite, par ex., Hérod. iii, 95, la quatrième satrapie qui comprenait la Phénicie, la Syrie, la Palestine et Chypre. La Judée était une « medinah » particulière qui, d'après Nehemias, II Esdras, vii, 6 et xi, 3, avait un sous-gouverneur spécial. Les 127 provinces sont donc évidemment des sous-divisions des vingt satrapies énumérées par Hérodote.

2. — *Quando sedit*, שבת, ne signifie pas qu'Assuérus était assis paisiblement sur son trône (Keil et Cler. Ramb.), cette expression fait allusion à la majesté royale siégeant sur le trône. Les monarques persans sont toujours représentés assis sur un siége élevé, même en voyage et sur les champs de bataille. D'après Hérodote, vii, 102, Xerxès suivait, assis sur son trône, les péripéties de la bataille des Thermopyles. Plutarque, Thémist. ch. xiii, nous apprend la même chose de la bataille de Salamine; Cfr. Baumgarten, l. c. pp. 85 et s. — *Susan*, le manuscrit du Vatican écrit partout « Susa ». Athénée de Naucratis, lib. XII, rapporte que Susan était située dans un lieu délicieux tout couvert de lis et, en effet, שושן en hébreu veut dire lis; les Phéniciens et les Perses appelaient en leur langue Suse, la ville « des Lis » ou la ville de Susanna. On dit aussi : « unguentum Susinium », parce que, d'après Hesychius (dans son Lexique au mot σούσινον), et d'après Pline, lib. III, cap. i, ce spécifique était fabriqué avec des lis. Suse était la résidence de printemps des rois de Perse, Xenoph. Cyrop. liv. VIII et II Esdr. i, 1. Athénée, lib. XII, cap. iii, dit que Suse était

3. Donc la troisième année de son règne, il donna un grand festin à tous les princes, et à ses ministres, aux plus braves d'entre les Perses, et aux plus illustres d'entre les Mèdes, et aux gouverneurs des provinces, en sa présence,

4. Afin de montrer les richesses de la gloire de son règne, la grandeur et l'éclat de sa puissance, pendant beaucoup de temps, savoir, pendant cent-quatre-vingts jours.

5. Et lorsque les jours de ce festin finirent, le roi invita tout le peuple qui se trouva dans Suse, depuis le plus grand jusqu'au plus petit, et il ordonna qu'on préparât un festin pendant sept jours, à l'entrée du jardin, et du bois, qui avait été planté par les soins et de la main des rois.

3. Tertio igitur anno imperii sui, fecit grande convivium cunctis principibus, et pueris suis, fortissimis Persarum, et Medorum inclytis, et præfectis provinciarum coram se,

4. Ut ostenderet divitias gloriæ regni sui, ac magnitudinem, atque jactantiam potentiæ suæ, multo tempore, centum videlicet et octoginta diebus.

5. Cumque implerentur dies convivii, invitavit omnem populum, qui inventus est in Susan, a maximo usque ad minimum; et jussit septem diebus convivium præparari in vestibulo horti, et nemoris, quod regio cultu et manu consitum erat.

---

la résidence d'hiver. L'année à laquelle se rapporte notre récit, Xerxès prolongea son séjour à Suse à cause des fêtes qu'il y donna.

3. *Fecit grande convivium.* עשה משתה, préparer, c'est-à-dire faire un festin. Cfr. Gen. XXI, 8. Ce verset parle de trois classes d'hommes que Xerxès réunit autour de lui à ce premier festin : 1° l'armée des Perses et des Mèdes, c'est-à-dire les chefs de cette armée ; 2° les princes des Perses, sans lesquels le roi ne pouvait prendre aucune décision importante concernant les affaires de l'empire ; 3° les gouverneurs des provinces. La réunion de ces trois classes à Suse et la longue durée de leur séjour, qui fut de 180 jours ou de six mois, montre assez clairement qu'il ne s'agissait pas d'un simple festin, mais d'une délibération importante. Bertheau, Neteler et d'autres pensent qu'il est question du conseil où fut résolue la grande expédition contre la Grèce que Xerxès entreprit entre l'époque de la répudiation de la reine Vasthi, Esther I, 19 et s., et le couronnement d'Esther, II, 18. Il réunit les chefs des Perses et des Mèdes, afin qu'ils donnassent leur opinion dans cette grave conjoncture. Or, en attendant que tous ces grands dignitaires fussent arrivés de toutes les provinces de l'empire, et tandis que le roi conférait avec chacun d'eux, six mois ont fort bien pu s'écouler. Le vrai repas, le festin de la fin, Esther I, 5, ne dura que sept jours. — *Et Medorum inclytis,* הפרתמים, que plusieurs traduisent par le ὁμοτίμοι de Xenophon, c'est-à-dire ceux qui sont égaux en honneurs et en condition. Vatable voit dans ce פרתמים un mot persan qu'il traduit par « satrape », mais qui signifie, dit Gésénius : « les premiers ».

5. — *Invitavit omnem populum.* Ce fut le grand festin. Xerxès avait traité auparavant la noblesse des Perses et des Mèdes ; ce jour-ci, il traita tout le monde, il invita tout le peuple qui se trouvait à la cour de Suse, non pas le peuple qui habitait Suse, mais le peuple qui se trouvait alors à Suse, *qui inventus est,* ce qui cependant n'indique nullement l'exclusion des habitants de Suse. Neteler pense que ce grand festin fut la fête de noces de la reine Vasthi, ainsi que cela se pratiqua pour Esther, Esther II, 18, car comment, sans cela, expliquer la présence à cette fête de Vasthi qui, comme nous l'avons vu, Préf. p. 155, n'était pas la vraie reine, la reine Amestris, à moins qu'il ne fût question des noces de Vasthi. Quoi d'étonnant, d'ailleurs, que les longues délibérations de 180 jours se soient terminées par les noces du roi ? — *Quod regio cultu et manu consitum erat.* Cicéron nous apprend que Cyrus cultivait ses jardins de ses propres mains : « Cum autem admiraretur Lysander et proceritatem arborum, et directos in quincuncem ordines, et humum subactam atque puram, et suavitatem odorum, qui afflarentur e floribus : tum cum dixisse mirari se in eo diligentiam, sed etiam solertiam ejus a quo essent illa dimensa atque descripta, et ei Cyrum res-

6. Et pendebant ex omni parte tentoria aërii coloris, et carbasini ac hyacinthini, sustentata funibus byssinis, atque purpureis, qui eburneis circulis inserti erant, et columnis marmoreis fulciebantur. Lectuli quoque aurei et argentei, super pavimentum smaragdino et pario stratum lapide, dispositi erant; quod mira varietate pictura decorabat.

7. Bibebant autem qui invitati erant, aureis poculis, et aliis atque aliis vasis cibi inferebantur. Vinum quoque, ut magnificentia regia dignum erat, abundans, et præcipuum ponebatur.

8. Nec erat qui nolentes cogeret ad bibendum, sed sicut rex statuerat, præponens mensis singulos de principibus suis, ut sumeret unusquisque quod vellet.

6. Et de tous côtés, pendaient des tentures claires et blanches et de couleur hyacinthe, soutenues par des cordons de lin et de pourpre, qui étaient passés dans des anneaux d'ivoire, et attachés à des colonnes de marbre. Des lits d'or et d'argent étaient disposés sur un pavé couvert de porphyre et de pierre de Paros, et décoré de peintures d'une variété admirable.

7. Et ceux qui avaient été invités buvaient dans des vases d'or, et les mets étaient servis dans des plats tous différents les uns des autres. On y servait aussi du vin en abondance, comme il convenait à la magnificence royale, et d'excellente qualité.

8. Et personne n'était là pour contraindre à boire ceux qui ne le voulaient pas, mais, comme le roi l'avait ordonné, à chaque table était préposé un des grands de la cour, afin que chacun pût prendre ce qu'il voudrait.

---

pondisse : Atqui ego ista sum dimensus; mei sunt ordines, mea descriptio, multæ etiam istarum arborum mea manu sunt satæ ». Cic. lib. de Senectute.

6. — *Aerii coloris et carbasini et hyacinthini.* D'après Q. Curce, VI, 6. 4, le bleu et le blanc étaient les couleurs royales des Perses. Cfr. Duncker, Geschichte des Alterthums II, 3e édition p. 891 et p. 952, où est décrite la table royale. D'après le texte hébreu, les anneaux étaient en argent. Des quatre pierres nommées dans ce verset, une seule, d'après Neteler, est indiquée avec certitude, שש, qui est le marbre blanc; בהט est traduit par les LXX σμαραγδίτης; d'autres disent « de l'albâtre »; Gesénius traduit « du faux marbre ». On suppose que דר signifie de « la nacre » et que, par סחרת, il faut entendre du marbre rouge et du marbre noir. On pourrait traduire le texte hébreu de ce verset de la manière suivante : « Des tentures de couleur blanche et verte et d'hyacinthe étaient soutenues par des cordons de coton et de pourpre à des anneaux d'argent et à des colonnes de marbre. Des lits d'or et d'argent étaient placés sur un pavé de porphyre et de marbre blanc et de nacre et de marbre noir. »

7. — *Bibebant autem.....* Ce faste contraste singulièrement avec la simplicité des repas de Cyrus et des Perses de son temps, qui avaient, dit Xenophon, Cyrop. lib I, « du pain pour aliment, du cresson pour assaisonnement et l'eau du fleuve pour breuvage. » — *Aureis poculis.* Xenophon, Cyrop. VIII, 8, 18, nous apprend que le nombre des coupes à boire constituait un grand luxe chez les Perses. — *Vinum quoque, ut magnificentia regia dignum erat, abundans et præcipuum*; יין מלכות, c'est le vin tiré des caves royales, le vin précieux. Plusieurs commentateurs (Keil) pensent qu'il s'agit ici du vin de Kelboun, Cfr. Ezech. XXVII, 18, que les rois perses avaient coutume de boire.

8. — *Nec erat qui nolentes cogeret ad bibendum.* C'était l'usage chez les Perses de déterminer d'avance combien de fois chaque convive devait boire pendant le repas, et quelle quantité de vin il devait absorber. Comme cette coutume était fort ennuyeuse et très-fatigante, Assuérus décida qu'elle serait supprimée pour la circonstance, et que chacun pourrait boire à sa guise.

9. — *Vasthi quoque regina* etc. « Vahista » en vieux perse signifie « le meilleur », Vahisti, « la meilleure. » Le texte grec dit Ἀστί.

9. Vasthi, la reine, fit aussi un festin aux femmes dans le palais, où le roi Assuérus avait coutume d'habiter.

10. Le septième jour donc, lorsque le roi fut devenu fort gai et que, après avoir trop bu, il fut échauffé par le vin, il ordonna à Maümam, et à Bazatha, et à Harbona, et à Bagatha, et à Abgatha, et à Zéthar, et à Charchas, aux sept eunuques qui servaient en sa présence,

11. D'introduire devant le roi la reine Vasthi, après avoir placé le diadème sur sa tête, pour montrer sa beauté à tous les peuples et aux princes, car elle était très-belle.

9. Vasthi quoque regina fecit convivium feminarum, in palatio, ubi rex Assuerus manere consueverat.

10. Itaque die septimo, cum rex esset hilarior, et post nimiam potationem incaluisset mero, præcepit Maümam, et Bazatha, et Harbona, et Bagatha, et Abgatha, et Zethar, et Charchas, septem eunuchis, qui in conspectu ejus ministrabant,

11. Ut introducerent reginam Vasthi coram rege, posito super caput ejus diademate, ut ostenderet cunctis populis et principibus pulchritudinem illius : erat enim pulchra valde.

D'après la coutume des Perses, les femmes ne prenaient jamais part aux festins des hommes ; c'est pourquoi Vasthi prépare un festin spécial pour les femmes. C'est pour cette même raison aussi qu'elle refuse, ℣. 12, de déroger à la coutume et de se présenter au festin du roi qui la mandait. Nous mentionnerons, en passant, l'application allégorique qui a été faite du festin d'Assuérus à l'Eucharistie. Assuérus, qui, d'après son étymologie hébraïque et chaldaïque, signifie « la grande tête, le grand chef », fait un festin à Suse qui est la ville « des lis », symbole de la pureté. Le festin dura sept jours, nombre mystique qui représente la vie terrestre. Il est appelé « un grand festin », figure de la table eucharistique qui est dressée d'un bout du monde à l'autre. Le roi n'invite pas à ce repas seulement les princes, mais tout le peuple y est convié. Le festin a lieu dans les jardins du roi : figure de l'Eglise, appelée « hortus conclusus ». Les tentures claires, pourpres et couleur d'hyacinthe, représentent les vierges, les martyrs et les docteurs; les lits de repos, symbolisent les consciences tranquilles; les pierres précieuses et les peintures, les dons spirituels. Enfin les vins et les mets « dignes de la munificence royale » sont la figure du pain au-dessus de toute substance et du vin qui fait germer les vierges.

10. — *Cum rex esset hilarior,* לב, כטוב, lorsque le cœur du roi fut joyeux par le vin, c'est-à-dire lorsque le vin l'eut rendu joyeux. Cfr. Jug. XVI, 25, et II Rois XIII, 28. — *Septem eunuchis.* Ce nombre de sept eunuques, de sept principaux seigneurs, ℣, 14, et des sept jeunes filles qui servaient Esther, II, 9, tenait à des usages religieux chez les Perses, qui à la suite de leurs idées religieuses avaient introduit le nombre sept dans l'organisation de la cour et de l'Etat. — *Maümam,* les LXX disent Ἀμάν, mais les commentateurs pensent qu'Aman, le favori d'Assuérus, n'était pas un des sept eunuques, mais un des sept grands du royaume et que c'est lui qui est désigné ℣. 14, sous le nom de *Mamuchan.*

11. — *Diademate,* כתר מלכות, c'était la κίδαρις ou κίταρις des Grecs, une espèce de turban élevé qui se terminait en pointe à sa partie supérieure et que portaient surtout les souverains. Assuérus, poussé par sa vanité, ℣. 4, avait voulu montrer à son peuple ses immenses richesses ; ici, entraîné par l'ivresse, il veut faire admirer la beauté de la reine. Hérodote, IX, 110, nous informe que la reine assistait aux repas ordinaires du roi. Mais aucun document historique ne nous apprend que la reine assistât jamais à un festin public. Le témoignage de Lucien, rapporté par Bissonius *De regio. Pers. princ.* I c. 103, et cité par Bertheau, où il est dit que les eunuques surveillaient avec soin les femmes du roi assises à la table d'un festin, afin qu'elles ne fussent pas exposées aux galanteries des convives, ne paraît pas à Keil un document suffisant. — *Erat enim pulchra valde.* Les femmes perses avaient dans l'antiquité une réputation de beauté extraordinaire. Alexandre-le-Grand refusa de voir la femme et les filles de Darius disant : « Persicas feminas esse oculorum dolores ». Plut.

12. — *Quæ renuit... et venire contempsit.*

12. Quæ renuit, et ad regis imperium, quod per eunuchos mandaverat, venire contempsit. Unde iratus rex, et nimio furore succensus,

12. Mais elle refusa et dédaigna de venir à l'ordre que le roi avait envoyé par ses eunuques. Et alors le roi, irrité et transporté d'une grande fureur,

13. Interrogavit sapientes, qui ex more regio semper ei aderant, et illorum faciebat cuncta consilio, scientium leges ac jura majorum.

13. Interrogea les Sages, qui étaient toujours auprès de lui, selon la coutume des rois, et par le conseil desquels il faisait toutes choses, parcequ'ils savaient les lois et les droits des ancêtres.

14. Erant autem primi et proximi, Charsena, et Sethar, et Admatha, et Tharsis, et Mares, et Marsana, et Mamuchan, septem duces Persarum atque Medorum, qui videbant faciem regis, et primi post eum residere soliti erant;

14. Or, les premiers et les plus proches étaient Charsena, et Séthar, et Admatha, et Tharsis, et Marès, et Marsana et Mamuchan, les sept chefs des Perses et des Mèdes, qui voyaient le visage du roi, et qui avaient coutume de s'asseoir les premiers auprès de lui.

15. Cui sententiæ Vasthi regina subjaceret, quæ Assueri regis imperium, quod per eunuchos mandaverat, facere noluisset.

15. Il leur demanda quelle peine méritait la reine Vasthi, qui n'avait pas voulu obéir à l'ordre du roi, qui lui avait été porté par les eunuques.

16. Responditque Mamuchan, audiente rege, atque principibus : Non solum regem læsit regina Vasthi, sed et omnes populos, et principes qui sunt in cunctis provinciis regis Assueri.

16. Mamuchan répondit en présence du roi et des grands : La reine Vasthi non-seulement a offensé le roi, mais encore tous les peuples, et les princes qui sont dans toutes les provinces du roi Assuérus.

17. Egredietur enim sermo regi-

17. Car la parole de la reine ira

L'ordre singulier donné à la reine par Assuérus montrait bien qu'il était ivre: aussi Vasthi, s'appuyant sur les lois de la décence et sur la coutume établie, refusa d'obéir. « Recte ergo ex lege naturæ æque ac positiva Persarum, Vasthi noluit suam speciem ostendere convivis temulentis », Tertul. *De jejun. adversus Psychicos,* cap. I. Hérodote, V, 18, nous rapporte les monstruosités que commettaient les Perses, lorsqu'ils étaient pris de vin, et ces détails qui devaient être connus de la reine la décidèrent à ne pas exposer sa personne et sa dignité au milieu de l'orgie de ce festin. — *Unde iratus rex et nimio furore succensus* : l'hébreu dit : « le roi donc fut très-irrité, et sa colère s'alluma en lui. »

13. — *Sapientes.* Le texte hébreu ajoute : « qui connaissent le temps »; ce sont les astronomes et les astrologues, qui consultaient les astres pour donner leur avis ; Cfr. Is. XLIV, 25, XLVII, 10 ; Jérem. L, 35 et Dan. II, 27 et V, 15. — *Scientiam legis.* Ces paroles prouvent que ces sages étaient aussi des savants versés dans la jurisprudence.

14. — *Erant autem primi et proximi.* Parmi ces sages figuraient de droit les sept princes, conseillers du roi. Les LXX ne citent que trois noms, tandis que la Vulgate et le texte hébreu en nomment sept. Concernant ces sept conseillers des rois de Perse, Voir I Esdr. VII, 14.

15. — *Cui sententiæ Vasthi regina subjaceret.* L'hébreu dit : כדת, d'après la loi, légalement, ce qui devait être fait de la reine Vasthi. On voit qu'Assuérus ne voulait pas promulguer une loi nouvelle, mais appliquer à la reine les lois existantes.

16. — *Mamuchan.* Mamuchan parle ici au nom de ses collègues et exprime l'avis du conseil. Le texte hébreu donne à cet endroit une preuve incontestable de l'incertitude des noms propres et de leur corruption par les copistes ignorants Il est certain que ce *Ma-*

chez toutes les femmes, en sorte qu'elles mépriseront leurs maris, et elles diront : Le roi Assuérus a ordonné que la reine Vasthi se présentât devant lui, et elle ne l'a pas voulu.

18. Et, à son exemple, toutes les femmes des princes des Perses et des Mèdes mépriseront les commandements de leurs maris. C'est pourquoi la colère du roi est juste.

19. S'il vous plaît ainsi, qu'un édit soit publié en votre présence, et qu'il soit écrit, selon la loi des Perses et des Mèdes, qu'il n'est pas permis de violer, que Vasthi jamais dans la suite n'entrera auprès du roi, mais qu'une autre, qui sera meilleure qu'elle, recevra sa dignité de reine.

20. Et que cet édit soit publié dans tout le domaine (qui est très-grand) de vos provinces, afin que toutes les femmes, tant des grands que des petits, honorent leurs maris.

21. Sa proposition plut au roi et aux princes, et le roi agit d'après le conseil de Mamuchan.

22. Et il envoya des lettres à toutes les provinces de son royaume, selon que chaque peuple pouvait les

næ ad omnes mulieres, ut contemnant viros suos, et dicant : Rex Assuerus jussit ut regina Vasthi intraret ad eum, et illa noluit.

18. Atque hoc exemplo omnes principum conjuges Persarum atque Medorum, parvipendent imperia maritorum; unde regis justa est indignatio.

19. Si tibi placet, egrediatur edictum a facie tua, et scribatur juxta legem Persarum atque Medorum, quam præteriri illicitum est, ut nequaquam ultra Vasthi ingrediatur ad regem, sed regnum illius, altera quæ melior est illa, accipiat.

20. Et hoc in omne (quod latissimum est) provinciarum tuarum divulgetur imperium, et cunctæ uxores tam majorum, quam minorum, deferant maritis suis honorem.

21. Placuit consilium ejus regi, et principibus : fecitque rex juxta consilium Mamuchan.

22. Et misit epistolas ad universas provincias regni sui, ut quæque gens audire et legere poterat, di-

---

muchan est le même qui est cité au ℣. 14, et cependant l'hébreu écrit ici מומכן, tandis qu'au ℣. 14 il dit ממוכן.

18. — *Atque hoc exemplo.* Les sages fondent leur avis sur l'action démoralisatrice que produit toujours un scandale venant de la cour; pour être justes, ils auraient dû considérer aussi pourquoi la reine avait refusé d'obéir, et s'il n'y avait pas, dans son refus de paraître dans une réunion d'hommes ivres, une preuve incontestable de sa pudeur, et de son respect pour la majesté royale.

19. — *Si tibi placet,* טוב עם, comme II. Es. II, 5, « si cela plaît à Dieu » — *Quam præterire illicitum est.* Une loi promulguée selon les formes du droit, scellée du sceau royal, était irrévocable chez les Perses; le roi lui-même ne pouvait jamais y déroger, Cfr. VIII, 8 et Dan. VI, 8. Les conseillers évidemment craignaient la vengeance de Vasthi, au cas où elle serait rentrée en grâce auprès d'Assuérus; c'est pourquoi ils demandent une loi immuable, qui statue sur son sort et qui l'éloigne irrévocablement de la cour. — *Sed regnum illius altera... accipiat.* l'hébreu dit רעות, que Vatable traduit inexactement par « sodalis », et qu'il faut traduire par « une femme » en général. Il ne s'agissait pas, en effet, d'imposer à Assuérus de choisir la nouvelle reine parmi les compagnes de Vasthi; la plus grande latitude devait être laissée au choix du roi; il devait choisir parmi toutes les femmes du royaume, comme le prouve la suite du récit. — *Quæ melior est illa,* הטובה, qui signifie la beauté du corps et la bonté de l'esprit.

22. — *Et misit epistolas,* etc. On ne peut s'empêcher de remarquer la rédaction de cet édit royal, surtout en ce pays d'Orient où les femmes aujourd'hui encore sont accoutumées à considérer leur mari comme leur seigneur absolu et leur maître.

versis linguis et litteris, esse viros principes ac majores in domibus suis; et hoc per cunctos populos divulgari.

comprendre et les lire, en différentes langues, et en différents caractères : Que les maris étaient les chefs et les maîtres dans leurs maisons, et que cela était publié parmi tous les peuples.

CHAPITRE II

Le roi Assuérus, après que sa colère se fut apaisée, se souvint de Vasthi, son épouse répudiée, et il sembla regretter la sévérité qu'il avait déployée à son égard, (℣. 1). — Alors ses courtisans lui proposèrent de réunir dans le palais des femmes, les plus belles filles du royaume, afin que le roi pût choisir parmi elles une épouse. Assuérus approuva cet avis qui fut mis à exécution, (℣℣. 2-4). — Il y avait alors, dans la ville de Suse, un Juif nommé Mardochée, qui avait été transféré de Jérusalem par Nabuchodonosor. Cet homme avait élevé et adopté sa nièce Esther, jeune orpheline d'une beauté remarquable, (℣℣. 5-7). — Esther fut conduite, avec d'autres jeunes filles, au palais des femmes, où elle se concilia la bienveillance de l'eunuque Egée, (℣℣. 8-14). — Et lorsqu'à son tour elle fut présentée au roi, celui-ci l'aima plus que toutes les autres femmes, et lui mit sur la tête le diadème royal (℣℣. 15-19). — Esther, comme Mardochée le lui avait ordonné, avait caché son origine juive. En ce même temps, deux eunuques conspirent contre la vie d'Assuérus ; Mardochée découvre la conspiration, la dénonce à Esther, qui avertit le roi. Les coupables sont mis à mort, et le service rendu par Mardochée à la monarchie, est consigné dans les annales de l'empire, (℣℣. 20-23).

1. His ita gestis, postquam regis Assueri indignatio deferbuerat, recordatus est Vasthi, et quæ fecisset, vel quæ passa esset;

2. Dixeruntque pueri regis, ac ministri ejus : Quærantur regi puellæ virgines ac speciosæ,

1. Ces choses s'étant passées ainsi, après que la colère du roi Assuérus fût calmée, il se ressouvint de Vasthi, et de ce qu'elle avait fait, et de ce qu'elle avait souffert.

2. Et les serviteurs du roi et ses ministres dirent : Qu'on cherche pour le roi des jeunes filles vierges et belles,

---

— *Esse viros principes ac majores in domibus suis.* L'hébreu dit : « Que tout homme domine dans sa maison, et qu'il y parle la langue de son peuple », ce qui signifie que le roi exige de la femme une obéissance absolue à son mari et lui enlève le droit de discuter le juste ou l'injuste, la moralité ou l'immoralité de ses exigences, ainsi que la reine Vasthi se l'était permis. Le dernier membre de la phrase du texte hébreu fait allusion à la liberté que les rois des Perses laissaient à leurs peuples de conserver leur propre langue et de ne pas apprendre les langues étrangères.

Chap. ii. — 1. — *Postquam regis Assueri indignatio deferbuerat.* שך, de שכך, s'abaisser; en parlant de la colère, se calmer. — *Recordatus est Vasthi.* Il se souvient avec regret de la sévérité avec laquelle elle avait été traitée. — *Quæ passa esset,* en hébr. « quel décret avait été fait contre elle », décret irrévocable d'après la loi des Perses, Cfr. i, 19, et par lequel Vasthi avait été répudiée et privée du trône.

2. — *Dixeruntque pueri,* etc. La crainte qu'Assuérus ne révoquât son édit, qu'il n'amoindrît par là même son autorité et son prestige et aussi, sans doute, la peur que le retour de Vasthi, qui voudrait venger son outrage, ne leur fût préjudiciable, suggéra aux courtisans le projet dont il est ici ques-

3. Et qu'on envoie dans toutes les provinces, des gens pour choisir les jeunes filles belles et vierges, et qu'ils les amènent à la ville de Suse, pour les mettre dans le palais des femmes, sous la conduite de l'eunuque Egée, qui est le préposé et le gardien des femmes du roi, et qu'elles reçoivent les parures de leur sexe, et tout ce qui est nécessaire pour leur usage.

4. Et que celle qui, entre toutes les autres, plaira aux yeux du roi, règne à la place de Vasthi. Cet avis plut au roi, et il leur ordonna qu'on fît comme ils avaient conseillé.

5. Il y avait dans la ville de Suse un homme juif, nommé Mardochée, fils de Zaïr, fils de Séméi, fils de Cis, de la race de Jémini,

6. Qui avait été transféré de Jérusalem au temps où Nabuchodo-

3. Et mittantur qui considerent per universas provincias puellas speciosas et virgines; et adducant eas ad civitatem Susan, et tradant eas in domum feminarum sub manu Egei eunuchi, qui est præpositus et custos mulierum regiarum; et accipiant mundum muliebrem, et cætera ad usus necessaria.

4. Et quæcumque inter omnes oculis regis placuerit, ipsa regnet pro Vasthi. Placuit sermo regi; et ita, ut suggesserant, jussit fieri.

5. Erat vir Judæus in Susan civitate, vocabulo Mardochæus, filius Jair, filii Semei, filii Cis, de stirpe Jemini,

Infr. 11, 2.

6. Qui translatus fuerat de Jerusalem eo tempore, quo Jechoniam

---

tion. — *Puellæ virgines.* l'hébreu contient absolument la même expression: בתלות נערות.

3. — *Sub manu Egei eunuchi,* sous la main, c'est-à-dire sous la conduite,— *Egei,* de « Vagao » ou « Bagoas » en perse, eunuque. Cfr. Judith. XII, 10. — *Et accipiant,* etc. en hébr. l'inf. ונתון, « pourvoir », au lieu de l'impératif : « qu'il pourvoie » ou « qu'il soit pourvu », savoir, à leur purification.

5. — *Erat vir Judæus,* etc. Le récit précédent est interrompu à ce verset. Esther et Mardochée, qui vont tenir un si grand rôle dans la suite du livre, sont présentés au lecteur. C'est à ce verset que les interprètes recourent surtout pour déterminer la question chronologique de notre histoire et pour décider la personnalité d'Assuérus. — *Erat vir Judæus in Susan civitate, vocabulo Mardochæus,* etc. Quelques commentateurs pensent que le texte sacré indique ici le père, le grand père et l'aïeul de Mardochée. Ce n'est pas impossible. Cependant nous préférons nous rallier à l'opinion de Bertheau, qui est aussi celle de Loch et que semble partager Neteler. Bertheau prétend que la suite généalogique n'a ici aucune importance; que l'auteur a seulement voulu citer quelques noms célèbres parmi les ancêtres de Mardochée, et qu'ainsi il a nommé *Semei* et *Cis,* très-connus dans la tribu de Benjamin. *Semei,* le fils de Gera, de la famille de Saül, est cet Israélite qui maudit David et l'assaillit dans sa fuite à coups de pierres, II Rois, XVI, 5; III Rois, II, 8 et 36-46. *Cis* est le père de Saül, I Rois, IX, 1 et XIV, 51, et Paralip. VIII, 33. L'écrivain sacré veut faire ressortir que Mardochée et Esther étaient de sang royal, et c'est aussi l'opinion énoncée par l'historien Josèphe, Antiq. XI, 6, d'accord en cela avec le Targum qui identifie formellement Semeï du livre d'Esther avec Semei du IIe Livre des Rois, XVI, 5. L'idée d'Aben Esra, d'assimiler Mardochée, l'oncle d'Esther, à Mardochée qui accompagna Zorobabel à Jérusalem, I Esdr. II, 2 et II Esdr. VII, 7, ne repose absolument sur aucun fondement. — *De stirpe Jemini,* c'est-à-dire de la tribu de Benjamin.

6. — *Qui translatus fuerat,* etc. On se demande à quel antécédent se rapporte ce relatif *qui,* אשר. Quelques commentateurs, parmi lesquels Clericus et Baumgarten, le rapportent à *Cis,* l'aïeul de Mardochée, non par aucune raison grammaticale, mais pour échapper à certaines difficultés chronologiques et pour établir la preuve qu'Assuérus était Artaxerce Longuemain. La plupart des interprètes rapportent le *qui* relatif, ainsi que le *qui* qui commence le verset suivant à Mardochée, et c'est à notre avis la seule opinion acceptable : on ne peut, sans donner une entorse évidente à la grammaire et au sens naturel de la phrase, rapporter à Cis le *qui* du

regem Juda Nabuchodonosor rex Babylonis transtulerat.

IV *Reg.* 24, 15; *Infr.* 11, 4.

7. Qui fuit nutritius filiæ fratris sui Edissæ quæ altero nomine vocabatur Esther; et utrumque parentem amiserat; pulchra nimis, et decora facie. Mortuisque patre ejus ac matre, Mardochæus sibi eam adoptavit in filiam.

8. Cumque percrebruisset regis imperium, et juxta mandatum illius multæ pulchræ virgines adducerentur Susan, et Egeo traderentur eunucho, Esther quoque inter cæteras puellas ei tradita est ut servaretur in numero feminarum.

9. Quæ placuit ei, et invenit gratiam in conspectu illius. Et præcepit eunucho, ut acceleraret mundum muliebrem, et traderet ei partes

nosor, roi de Babylone, en avait transporté Jéchonias, roi de Juda.

7. Il était le père nourricier d'Edissa, la fille de son frère, et qui s'appelait autrement Esther; et elle avait perdu son père et sa mère; elle était fort belle et gracieuse de visage. Son père et sa mère étant morts, Mardochée l'adopta pour sa fille.

8. Et lorsque l'ordonnance du roi eut été publiée, et que, selon ses prescriptions, beaucoup de belles jeunes filles eurent été amenées à Suse, et confiées à l'eunuque Egée, on lui livra aussi Esther parmi les autres jeunes filles, afin qu'elle fût mise au nombre des femmes.

9. Elle lui plut, et elle trouva grâce en sa présence. C'est pourquoi il commanda à l'eunuque de préparer vite sa parure, et de lui donner sa

---

℣. 6, tandis qu'il faut, sans aucun doute, rapporter à Mardochée le *qui* qui commence le ℣. 7. Ce passage signifie que Mardochée fut transféré de Jérusalem avec le convoi des captifs dont faisait partie Jéchonias, roi de Juda, vers l'an 597 avant J.-C. Ici s'élève encore un conflit parmi les commentateurs. Mardochée, emmené en 597, même tout enfant, âgé, par exemple, d'une dizaine d'années, aurait eu 120 ans d'âge à peu près à l'époque de notre récit, lors de la rentrée de Xerxès de son expédition de Grèce en 480, ce qui n'est pas absolument impossible, quoiqu'il paraisse assez improbable qu'à un âge aussi avancé, Mardochée ait accepté les fonctions de premier ministre. « Etsi concedendum est », dit Bautmgarten, l. c. p. 125, « non esse contra naturam, si Mardochæus ad illam ætatem pervenerit, et summa hac constitutus senectute gravissimis negotiis perficiendis par fuerit, tamen est hoc rarissimum et nisi accedit certum testimonium, difficile ad credendum. » N'est-il pas plus rationnel de dire, avec Bertheau et plusieurs autres commentateurs, que ces paroles : *Mardochée avait été transféré avec Jéchonias,* ne signifient nullement qu'il ait été contemporain de Jéchonias, mais simplement qu'il descendait des familles des captifs qui avaient été déportées avec le roi Jéchonias, de même que les descendants des protestants français réfugiés en Allemagne après 1685, peuvent dire aujourd'hui encore : Nous avons émigré après la révocation de l'édit de Nantes. Ce ℣. 6 indique donc simplement que Esther et Mardochée appartenaient aux familles illustres de Judée, à celles qui avaient été déportées avec le roi, IV Rois, XXIV, 14 et non pas au simple peuple que Nabuzardan, Cfr. IV Rois, XXV, 11 et Jér. LII, 30, transféra à Babylone.

7. — *Edissa* et *Esther.* V. la préface p. 155. — *Filiæ fratris sui.* L'hébreu et les LXX disent « la fille du frère de son père », en sorte qu'Esther n'eût été que la cousine germaine de Mardochée et non sa nièce. Plusieurs commentateurs ont voulu se servir de ce verset pour établir l'âge de Mardochée d'après l'âge d'Esther. A notre avis, il est impossible d'y puiser aucune donnée exacte, et pour rester dans la vérité, il faut se contenter de dire qu'Esther devait être une toute jeune fille tandis que Mardochée, qui est nommé son surveillant, son père nourricier, אמן, était certainement un homme beaucoup plus âgé. — *Mardochæus sibi eam adoptavit in filiam.* Esther, comme Mardochée, était donc de la famille de Benjamin, ℣. 5; elle était orpheline, et le pieux Mardochée, qui l'avait adoptée, avait eu soin de lui inculquer l'amour et la pratique de toutes les vertus. Aussi S. Jérôme, epist. CXL, dit : « Ruth, Esther et Judith tanta gloria fuit, ut sacris voluminibus nomina indiderint ».

9. — *Et præcepit eunucho* : Egée, chef des eunuques, ordonna à un eunuque qui lui était subordonné. — *Et traderet ei partes*

portion de nourriture et sept filles très-belles de la maison du roi, et de l'orner et de l'embellir, elle et ses suivantes.

10. Et elle ne voulut point lui dire sa nation et sa patrie, parce que Mardochée lui avait ordonné de taire absolument ces choses.

11. Et il se promenait tous les jours devant le vestibule de la maison où étaient gardées les jeunes filles choisies, inquiet du sort d'Esther, et voulant savoir ce qui lui arriverait

12. Et quand le temps fut venu, pour chacune des jeunes filles, d'entrer à son rang auprès du roi, après avoir accompli tout ce qui concerne la toilette des femmes, ce qui durait douze mois, pendant lesquels elles se frottaient six mois d'huile de myrrhe, et six mois de parfums et d'aromates,

suas, et septem puellas speciosissimas de domo regis, et tam ipsam, quam pedisequas ejus ornaret atque excoleret.

10. Quæ noluit indicare ei populum et patriam suam : Mardochæus enim præceperat ei, ut de hac re omnino reticeret :

11. Qui deambulabat quotidie ante vestibulum domus, in qua electæ virgines servabantur, curam agens salutis Esther, et scire volens quid ei accideret.

12. Cum autem venisset tempus singularum per ordinem puellarum, ut intrarent ad regem, expletis omnibus quæ ad cultum muliebrem pertinebant, mensis duodecimus vertebatur; ita dumtaxat, ut sex mensibus oleo ungerentur myrrhino, et aliis sex quibusdam pigmentis et aromatibus uterentur,

---

suas, sa portion de nourriture, comme il est dit, I Rois I, 5 : « Annæ autem dedit partem unam tristis. » Bertheau pense que les jeunes filles destinées à être introduites auprès du roi ne mangeaient pas avec les autres femmes et qu'elles recevaient une nourriture plus choisie et mieux préparée. — *Septem puellas speciosissimas*. C'était, pour ainsi dire, les demoiselles d'honneur de la future reine. — *Et tam ipsam quam pedisequas* etc. Le texte hébreu dit : « Et il la conduisit, elle et ses compagnes, dans le meilleur quartier de la maison des femmes. »

10 — *Mardochæus enim præceperat.....* Mardochée avait fait cette prudente recommandation dans la crainte que l'origine juive d'Esther, qui se trouvait fille de captif et esclave elle-même, ne diminuât la sympathie qu'elle pouvait inspirer, et même n'empêchât qu'on l'introduisit auprès d'Assuérus.

11. — *Curam agens salutis Esther* etc. Chaque jour Mardochée se promenait dans le vestibule du palais des femmes pour être instruit du bien-être, שלום, d'Esther et de ce qui lui arrivait : יעשה בה. Comment Mardochée s'y prenait-il pour se mettre en communication avec Esther enfermée dans le harem? le texte sacré ne le dit pas. Des commentateurs juifs veulent trouver ici la preuve que Mardochée était déjà alors un haut personnage de la cour, qui circulait librement dans l'intérieur du palais, ce qui ne montrerait pas de quelle façon il communiquait avec la demeure des femmes. Peut-être les parents et les tuteurs de ces jeunes filles pouvaient-ils les voir à certaines heures et dans de certaines conditions? Tout cela n'est que supposition. Ce qui est certain, c'est que Mardochée communiquait d'une manière quelconque avec Esther et qu'ils purent, d'un commun accord, préparer et exécuter les grandes choses qu'ils accomplirent pour le salut des Juifs.

12. — *Per ordinem*, en hébreu, תור, ne se rencontre que dans ce passage et au ℣. 15. — *Mensis duodecimus vertebatur*. C'était une loi générale chez les Perses qu'aucune femme ne pouvait être introduite auprès du roi sans avoir subi une année de préparation. — *Ita duntaxat ut sex mensibus oleo*, etc. Les six premiers mois étaient employés à oindre le corps d'huile de myrrhe; les six derniers, à se parfumer avec des aromates, qui, suivant le témoignage de Pline, étaient faits d'héliotrope : « Hac enim cum adipe leonino decocta, addito croco et palmeo vino, perungi Magos et Persarum reges ut fiat corpus aspectu jucundum, ideoque eamdem Heliocallidem nominari. » Plin. lib. XXIV, cap. XVII. Le même auteur, lib. XIII, cap. I, explique que la chaleur de ces contrées orientales était la principale cause de cet usage excessif de parfums.

13. — *Ingredier*

13. Ingredientesque ad regem, quidquid postulassent ad ornatum pertinens, accipiebant, et ut eis placuerat, compositæ de triclinio feminarum ad regis cubiculum transibant.

14. Et quæ intraverat vespere, egrediebatur mane, atque inde in secundas ædes deducebatur, quæ sub manu Susagazi eunuchi erant, qui concubinis regis præsidebat; nec habebat potestatem ad regem ultra redeundi, nisi voluisset rex, et eam venire jussisset ex nomine.

15. Evoluto autem tempore per ordinem, instabat dies, quo Esther, filia Abihail fratris Mardochæi, quam sibi adoptaverat in filiam, deberet intrare ad regem. Quæ non quæsivit muliebrem cultum, sed quæcumque voluit Egeus eunuchus custos virginum, hæc ei ad ornatum dedit. Erat enim formosa valde, et incredibili pulchritudine, omnium oculis gratiosa et amabilis videbatur.

16. Ducta est itaque ad cubicu-

13. Et lorsqu'elles entraient auprès du roi, elles recevaient tout ce qu'elles demandaient pour se parer, autant que cela leur plaisait, et elles passaient toutes parées de la salle des femmes à la chambre du roi.

14. Et celle qui était entrée le soir en sortait le matin, et elle était conduite de là dans d'autres appartements, qui étaient sous la conduite de Susagazi, eunuque qui veillait sur les femmes du roi, et elle ne pouvait plus se présenter devant le roi, à moins que le roi ne le voulût, et qu'il ne la fît venir, en la nommant par son nom.

15. Donc, après qu'il se fût écoulé quelque temps, le jour vint, où, selon son rang, Esther, fille d'Abihaïl, frère de Mardochée, que celui-ci avait adoptée pour sa fille, devait être présentée au roi. Elle ne rechercha aucune parure; mais Egée, eunuque qui était le gardien des jeunes filles, lui donna tout ce qu'il voulut. Car elle était très-bien faite, et d'une incroyable beauté, et elle paraissait gracieuse et aimable aux yeux de tous.

16. Elle fut donc amenée dans

ובזה באה; ce participe, indiquant une action qui est sur le point de s'accomplir, peut se tourner dans la traduction par « lorsque » : Et lorsque la jeune fille vient auprès du roi. Dans la phrase incidente, את fait ressortir le sujet du verbe יתן : tout ce qu'elle dit, c'est-à-dire, tout ce qu'elle demande, « lui est donné. » C'est à tort que d'anciens commentateurs, parmi lesquels Rambach, traduisent : « quamcumque » ou « quemcumque diceret, dabatur ei, » comme s'il s'agissait du choix d'un eunuque ou d'une jeune fille pour compagne. S. Jérôme a, du reste, assez montré qu'il était de notre avis en ajoutant les mots explicatifs *ad ornatum pertinens,* qui ne sont pas dans le texte hébreu.

14. — *In secundas ædes deducebatur.* Elle rentrait dans la maison des femmes, mais dans une seconde division, car elle faisait partie dorénavant des concubines du roi.

15. — *Fratris Mardochæi*, comme II, 7. Le texte hébreu dit . *patrui Mardochæi.* Le but de ce verset est de faire ressortir la différence qui existe entre la conduite d'Esther et celle des autres jeunes filles qui étaient introduites auprès du roi. Tandis que toutes usaient de cette occasion unique qui leur était offerte pour se faire donner des parures parfois d'une valeur énorme, Esther, dans sa modestie et dans sa simplicité, ne demanda rien du tout : elle s'en rapporta, pour sa parure, au choix et au bon goût de l'eunuque Egée. C'était en même temps fort sage; car Egée, préposé au sérail, devait s'entendre aux questions de parures et être très-familiarisé avec les goûts du roi.

16. — *Ad cubiculum regis;* en hébreu, בית מלכות, le palais de la royauté, au lieu de בית המלך, le palais royal. — *Mense decimo.* Le dixième mois se composait de la dernière partie de décembre et de la première moitié de janvier; ce passage est le

la chambre du roi Assuérus, au dixième mois, appelé tébeth, la septième année de son règne.

17. Le roi l'aima plus que toutes les femmes, et elle trouva grâce et miséricorde devant lui, au-dessus de toutes les femmes, et il plaça sur sa tête le diadème royal, et il la fit régner à la place de Vasthi.

18. Et il commanda qu'on préparât à tous les grands et à tous ses serviteurs un festin magnifique pour le mariage et les noces d'Esther. Et il donna du repos aux peuples de toutes ses provinces, et il fit des largesses avec une munificence vraiment royale.

19. Et comme on cherchait de

lum regis Assueri mense decimo, qui vocatur tebeth, septimo anno regni ejus.

17. Et adamavit eam rex plus quam omnes mulieres, habuitque gratiam et misericordiam coram eo super omnes mulieres, et posuit diadema regni in capite ejus, fecitque eam regnare in loco Vasthi.

18. Et jussit convivium præparari permagnificum cunctis principibus, et servis suis, pro conjunctione et nuptiis Esther. Et dedit requiem universis provinciis, ac dona largitus est juxta magnificentiam principalem.

19. Cumque secundo quærerentur

---

seul dans toute l'Ecriture Sainte où le dixième mois soit nommé *tebeth*. — *Septimo anno regni sui*. Assuérus répudia la reine Vasthi en 483, la troisième année de son règne, I, 3; quelque temps se passa et le roi se ressouvint de Vasthi et regretta ce qu'il avait fait, II, 1. Les serviteurs du roi rassemblent alors les plus belles jeunes filles du royaume, et cela a demandé un certain temps. Puis, en 480, eut lieu l'expédition contre la Grèce, qui se termina par la défaite des Perses. Esther entre au palais. Le nombre des jeunes filles était considérable et un certain temps s'écoula, sans doute, avant que la nièce de Mardochée eût gagné les bonnes grâces de l'eunuque Egée et qu'elle fût admise à subir pendant une année les longues préparations et les purifications nécessaires pour pouvoir être admise auprès du roi. Tout cela dura jusqu'au dixième mois de la septième année du règne d'Assuérus, c'est-à-dire jusqu'à la fin de décembre 479, ou jusqu'en janvier 478. L'opinion de la plupart des commentateurs est que le roi désigna Esther au trône dès la première entrevue et que le couronnement de la reine eut lieu pendant ce dixième mois. L'historien Josèphe, lib. XI, cap. VI, place le mariage d'Esther deux mois plus tard : « Cum venisset ad regem Esther, ipse illa delectatus, ejusque amore captus, eam legitime duxit uxorem, et nuptias cum ea peregit, duodecimo mense septimi anni regni ejus, qui mensis adar vocatur. »

18. — *Et jussit convivium præparari*. L'hébreu dit : « Et le roi fit un grand festin à tous ses princes et à ses serviteurs : le festin d'Esther ». C'était une coutume de donner au festin du couronnement de la reine, le nom de cette reine. — *Et dedit requiem*, les LXX disent ἄφεσις, ce qui indiquerait une diminution des impôts. Le verbe hébreu עשה semble vouloir dire qu'il s'agit d'une solennité : il accorda aux provinces un repos du travail, un jour de fête. — *Dona largitus est;* משאת signifie des dons en céréales et en vivres. Cfr. Jerem. XL, 5 et Amos V, 11. — *Juxta magnificentiam principalem*, Cfr. I, 7, avec une munifinence vraiment royale.

16. — *Cumque secundo quærerentur virgines*. Les rois de Perse possédaient un grand nombre de concubines, et il est évident que, même après le mariage d'Esther, d'autres jeunes filles furent réunies pour être mises à la disposition du roi. Grotius rattache simplement ces mots au ℣. 5 de ce même chapitre. Le Clerc pense que deux choix de jeunes filles ont été faits, le premier dans les provinces de l'empire, le second dans la ville de Suse. — *Mardochæus manebat ad januam regis*. Ces paroles signifient-elles que Mardochée fut attaché à la maison du roi ou simplement qu'après avoir veillé sur Esther, lorsqu'elle était au gynécée, il continua à veiller sur elle, lorsqu'elle eut épousé Assuérus? les commentateurs ne sont pas d'accord. Il est certain qu'à part ce passage, Mardochée n'est cité nulle part comme employé du palais. On allègue III, 2, où il est nommé parmi les serviteurs du roi, mais le mot *servus* ne veut pas dire employé, mais simplement sujet. Puis, d'après Xénephon, Cyrop. VIII, 1, 6, les employés royaux habitaient l'intérieur du palais, V. aussi Daniel : « Ipse autem Daniel erat in foribus regis. » Il nous semble préférable de rapprocher ce verset du ℣. 11. Aussi longtemps qu'Esther fut sous la con-

virgines et congregarentur, Mardochæus manebat ad januam regis;

20. Necdum prodiderat Esther patriam, et populum suum, juxta mandatum ejus. Quidquid enim ille præcipiebat, observabat Esther; et ita cuncta faciebat, ut eo tempore solita erat, quo eam parvulam nutriebat.

21. Eo igitur tempore, quo Mardochæus ad regis januam morabatur, irati sunt Bagathan et Thares, duo eunuchi regis, qui janitores erant, et in primo palatii limine præsidebant; volueruntque insurgere in regem, et occidere eum.

22. Quod Mardochæum non latuit, statimque nuntiavit reginæ Esther; et illa regi, ex nomine Mardochæi, qui ad se rem detulerat.

23. Quæsitum est, et inventum; et appensus est uterque eorum in patibulo. Mandatumque est historiis, et annalibus traditum coram rege.

nouveau des jeunes filles, et qu'on les réunissait, Mardochée restait à la porte du roi.

20. Esther n'avait point encore fait connaître ni son pays, ni son peuple, d'après son ordre, car tout ce qu'il commandait, Esther l'observait, et elle faisait toutes choses comme elle en avait coutume au temps où elle était petite fille et où il la nourrissait.

21. Or, en ce même temps où Mardochée se tenait à la porte du roi, Bagathan et Tharès, deux eunuques du roi, qui étaient gardiens des portes, et qui commandaient la première entrée du palais, furent transportés de colère, et ils voulurent s'insurger contre le roi et le tuer.

22. Cela n'échappa pas à Mardochée, et aussitôt, il l'annonça à la reine Esther, et celle-ci au roi au nom de Mardochée, de qui elle l'avait appris.

23. On fit l'instruction, et ce fut prouvé, et tous deux furent pendus au poteau. Et cela fut consigné dans les histoires et écrit dans les annales, sous les yeux du roi.

---

duite de l'eunuque Egée, Mardochée alla journellement dans la cour de la maison des femmes; maintenant qu'Esther était devenue reine, et que, en qualité d'épouse préférée, elle était souvent mandée au palais du roi, Mardochée se tenait à la porte de ce palais à l'heure où Esther en sortait, afin de trouver une occasion de la rencontrer et d'avoir de ses nouvelles.

20. — *Necdum prodiderat Esther,* etc. Ces mots montrent Esther demeurée soumise et obéissante à Mardochée au sein des grandeurs comme elle le fut aux jours de son enfance.

21. — *Eo igitur tempore, quo,* etc. Ce verset fait tout naturellement suite aux précédents. C'était à l'époque où Mardochée avait coutume de se tenir à la porte du palais qu'il surprit les deux eunuques qui conspiraient contre la vie du roi. C'est à tort que les LXX, pour indiquer le motif du mécontentement de Bagathan et de Tharès, ont intercalé cette phrase explicative : Que le roi leur préférait Mardochée. Tout semble prouver au contraire que Mardochée n'était pas même connu d'Assuérus; car, après avoir dénoncé la conjuration, il ne reçut aucune récompense : le service rendu fut consigné dans les annales de l'empire, et ce fut tout. Josèphe, Antiq. XI, 6, 4, prétend que ce fut un esclave d'un des deux conspirateurs, nommé Barnabaze, qui mit Mardochée au courant du complot. Le Targum prétend que Mardochée était si savant qu'il connaissait soixante-dix langues, et qu'il put ainsi surprendre le sens de la conversation des deux conjurés. — *Bagatan et Thares,* on a rapproché la finale de Bagathan du mot « tanu » qui signifie « extension » en langue zend; Tharès viendrait du mot « teresch » qui en vieux perse signifie « trembler », ou d'après une autre étymologie « austère » ou « sévère. » — *Janitores,* en gr. ἀρχισωματοφύλακες, ceux à qui était confiée la garde du palais royal.

23. — *Mandatumque est historiis.* Cfr. VI, 1; X, 2 et Esdr. IV, 15.

CHAPITRE III

Le roi Assuérus élève Aman au-dessus de tous les princes de son empire, et il ordonne à tous ses serviteurs de fléchir le genou devant lui, (℣℣. 1-2). — Mardochée seul refuse de rendre cet hommage à l'orgueilleux courtisan ; alors Aman, pour se venger, prend la résolution de perdre tous les Juifs, (℣℣. 3-6). — Aman jeta le sort pour connaître le jour du massacre qui se trouva fixé au douzième mois de l'année. Afin d'atteindre plus sûrement son but, Aman commence par rendre les Juifs suspects auprès d'Assuérus, puis il offre au monarque dix mille talents, et lui propose de signer et de publier l'édit d'extermination. Assuérus refuse l'argent, mais il signe le décret qu'Aman expédie dès le premier mois dans toutes les provinces de l'empire, afin que, le treizième jour du douzième mois, tous les Juifs fussent massacrés, (℣℣. 6-15).

1. Après cela, le roi Assuérus éleva Aman, fils d'Amadath, qui était de la race d'Agag, et il plaça son trône au-dessus de tous les grands qu'il avait auprès de lui.

2. Et tous les serviteurs du roi, qui se tenaient à la porte du palais, fléchissaient le genou et adoraient Aman, car le maître le leur avait ainsi ordonné. Mardochée seul ne fléchissait point le genou devant lui, et ne l'adorait point.

3. Les serviteurs du roi, qui étaient préposés aux portes du palais, lui dirent : Pourquoi n'observes-tu pas, comme les autres, l'ordre du roi?

4. Et comme ils lui dirent cela souvent, et qu'il ne voulut pas les écouter, ils le dénoncèrent à Aman,

1. Post hæc rex Assuerus exaltavit Aman, filium Amadathi, qui erat de stirpe Agag, et posuit solium ejus super omnes principes, quos habebat.

2. Cunctique servi regis, qui in foribus palatii versabantur, flectebant genua, et adorabant Aman; sic enim præceperat eis imperator; solus Mardochæus non flectebat genu, neque adorabat eum.

3. Cui dixerunt pueri regis, qui ad fores palatii præsidebant : Cur præter cæteros non observas mandatum regis?

4. Cumque hoc crebrius dicerent, et ille nollet audire, nuntiaverunt Aman, scire cupientes utrum perse-

---

Chap. III. — 1. — *Aman, filium Amadathi qui erat de stirpe Agag.* Aman, de « hamagun », c'est-à-dire « le grand, l'auguste » ; ou, suivant d'autres, de « homan » « le magnifique, l'illustre », ou de l'hébreu « haman ». Son père « hamedata », » c'est-à-dire haoma ou soma « la lune », voir préface, page 156.

2. — *Cunctique servi regis... flectebant genua et adorabant Aman.* C'était l'usage, en Perse, de fléchir le genou devant le roi, non pas comme une simple cérémonie, mais comme un signe d'adoration. Hérodote, vii, 136, nous rapporte que les Spartiates refusèrent cet hommage au roi des Perses, parce qu'on y attachait l'idée d'une adoration. Voir aussi Plutarque, Themist. xxvii, Xerxès, comme Jupiter dans la mythologie, qui créait des dieux inférieurs, fit d'Aman une espèce d'idole devant laquelle le Juif Mardochée refusa de fléchir le genou et de rendre ainsi un culte sacrilége à cet homme de la race d'Amalec, dont le Seigneur, Deut. xxiv, avait ordonné l'extermination. Il donne lui-même la cause de ce refus, xiii, 14 : « sed timui ne honorem Dei mei transferrem ad hominem, et ne quemquam adorarem, excepto Deo meo. »

4. — *Dixerat enim se esse Judæum,* c'est-à-dire qu'un Juif ne rend pas à un homme un culte qui n'est dû qu'à Dieu. Nous lisons, II Rois, xiv, 4, et xviii, 28 ; III Rois, i, 16, qu'il n'était pas absolument défendu aux Juifs de se prosterner et de toucher la terre de leur front, mais ici ces signes d'honneur étaient

veraret in sententia : dixerat enim eis se esse Judæum.

5. Quod cum audisset Aman, et experimento probasset quod Mardochæus non flecteret sibi genu, nec se adoraret, iratus est valde,

6. Et pro nihilo duxit in unum Mardochæum mittere manus suas; audierat enim quod esset gentis Judææ; magisque voluit omnem Judæorum, qui erant in regno Assueri, perdere nationem.

7. Mense primo (cujus vocabulum est nisan) anno duodecimo regni Assueri, missa est sors in urnam, quæ hebraice dicitur phur, coram Aman quo die et quo mense gens Judæorum deberet interfici, et exivit mensis duodecimus, qui vocatur adar.

désirant savoir s'il persévèrerait dans sa résolution, car il leur avait dit qu'il était Juif.

5. Aman, ayant entendu cela, et ayant constaté par expérience que Mardochée ne fléchissait pas le genou devant lui et ne l'adorait pas, fut très-irrité.

6. Et il compta pour rien de mettre la main sur Mardochée seul; car il avait appris qu'il était juif; il aima mieux perdre toute la nation des Juifs qui étaient dans le royaume d'Assuérus.

7. Au premier mois appelé nisan, la douzième année du règne d'Assuérus, le sort, appelé en hébreu phur, fut jeté dans l'urne devant Aman, pour savoir le jour et le mois où la nation des Juifs devait être exterminée; et le douzième mois, qui est appelé adar, sortit.

---

exigés par Aman comme un hommage rendu à un être supérieur, et Mardochée refusa. Cette explication ressort, d'ailleurs, de l'étymologie du mot *Aman,* Cfr. préface, p. 156.

6. — *Et pro nihilo duxit,* l'hébreu ajoute « in oculis suis », c'est-à-dire dans ses yeux pleins d'orgueil, dans son orgueil. — *Magisque voluit omnem Judæorum... perdere nationem.* Le mot *magis* est une preuve qu'Aman avait déjà pensé auparavant à exterminer toute la nation juive; mais aujourd'hui ce désir devient plus ardent. Il pouvait perdre facilement Mardochée qui avait désobéi à un édit du roi, et il pouvait l'envoyer aisément au supplice. Mais cela ne suffisait pas à sa haine et à son orgueil, et il résolut d'anéantir toute la nation juive, qui, ayant les mêmes motifs de lui refuser ses adorations, devait être dans les mêmes sentiments que Mardochée.

7. — *Mense primo* (*cujus vocabulum est nisan*); c'est la fin de mars ou le commencement d'avril. — *Missa est sors in urnam quæ hebraice dicitur phur,* le sort en hébreu se dit פור־גורל est un mot du vieux perse qui aujourd'hui, dans le langage moderne de la Perse, est synonyme des expressions de « bâra » la fois ou le cas, et « pâra » ou « pâre » le morceau, la pièce et « behr, behre », le sort, la part ou le destin. Le texte hébreu s'est servi dans ce passage du mot « phur » que nous ne rencontrons que dans ce seul endroit de l'Ecriture Sainte. Partout ailleurs, dans les Psaumes, dans les Proverbes, etc, il est dit « goral ». Aussi les Hébreux n'entendent-ils pas par פור, le sort en général, mais le sort qu'Aman fit jeter en cette circonstance. Il n'est pas dit de quelle manière cela se fit; il est probable, dit le Dr Neteler, que le sort fut jeté alternativement sur chaque jour, et que, par une disposition providentielle, il ne désigna comme jour propice que le dernier mois de l'année, le mois d'*adar,* qui tombait de la mi-février à la mi-mars, en sorte qu'une année entière s'écoula avant l'exécution des projets d'Aman : pour les Juifs, ce délai fut le salut. Le texte hébreu qui dit : « on jeta le phur, c'est-à-dire le sort de jour en jour et de mois, jusqu'au douzième mois », semble confirmer l'explication de Neteler sur la façon dont fut jeté le sort. Dans l'hébreu que nous venons de traduire, se trouve une expression singulière, au lieu de : « de mois en mois jusqu'au douzième mois », il y a seulement de mois jusqu'au douzième mois ». Bertheau pense qu'après l'expression ומהדש les mots יום שלשה עשר לחדש ויפל הגורל על ont dû être omis, parce que le regard du copiste aura sauté par inadvertance du pr mier לחדש, au second. Du reste les LXX, qui disent μῆνα ἐκ μηνός, semblent confirmer cette explication qui est fort probable. Le ℣. 13 nous donne l'indication du jour fixé pour le massacre : *hoc est tertio decimo mensis duodecimi qui vocatur adar.* Il est superflu de rappeler les idées superstitieuses des peuples de l'Orient, concernant les jours heureux et les jours né-

8. Et Aman dit au roi Assuérus : Il y a un peuple dispersé par toutes les provinces de votre royaume, et divisé lui-même, usant de lois et de cérémonies nouvelles et, en outre, méprisant les décrets du roi. Et vous savez fort bien qu'il n'est pas de l'intérêt de votre royaume, qu'il devienne insolent à force de tolérance.

8. Dixitque Aman regi Assuero : Est populus per omnes provincias regni tui dispersus, et a se mutuo separatus, novis utens legibus et ceremoniis, insuper et regis scita contemnens. Et optime nosti quod non expediat regno tuo ut insolescat per licentiam;

9. Ordonnez, s'il vous plaît, qu'il périsse, et j'apporterai aux administrateurs de votre trésor, dix mille talents.

9. Si tibi placet, decerne ut pereat, et decem millia talentorum appendam arcariis gazæ tuæ.

10. Alors le roi tira de son doigt l'anneau dont il se servait, et le donna à Aman, fils d'Amadath, de la race d'Agag, ennemi des Juifs,

10. Tulit ergo rex annulum, quo utebatur, de manu sua, et dedit eum Aman, filio Amadathi, de progenie Agag, hosti Judæorum,

11. Et il lui dit : « Que l'argent que tu me promets, soit pour toi, et de ce peuple, fais ce qu'il te plaira.

11. Dixitque ad eum : Argentum, quod tu polliceris, tuum sit; de populo age quod tibi placet.

12. Et les secrétaires du roi furent appelés, au premier mois de nisan, le troisième jour du même mois, et l'on écrivit au nom du roi Assuérus, comme Aman l'avait ordonné, à tous les satrapes du roi, aux juges des provinces et des diverses nations, de sorte que chaque peuple put le lire et l'entendre, suivant la variété de son langage; et les lettres, scellées de l'anneau du roi,

12. Vocatique sunt scribæ regis mense primo nisan, tertia decima die ejusdem mensis; et scriptum est, ut jusserat Aman, ad omnes satrapas regis, et judices provinciarum, diversarumque gentium, ut quæque gens legere poterat, et audire pro varietate linguarum, ex nomine regis Assueri; et litteræ signatæ ipsius annulo,

---

fastes. Tout le monde sait qu'aujourd'hui encore cette croyance y est profondément ancrée et que les astrologues et les devins jouent encore, dans ces pays, un rôle fort important. C'est à tort que le Dr Bertheau indique Aman comme sujet de הפיל; le sujet est le pronom indéfini « on : on jeta »; le texte ne dit pas qu'Aman jeta lui-même le sort.

9. — *Decem millia talentum.* Le trésor royal était évidemment fort épuisé par le funeste dénouement de l'expédition de la Grèce, et Aman s'empare très-adroitement de cette circonstance, pour promettre au roi l'encaissement de 10,000 talents, c'est-à-dire d'une somme de 56,660,000 fr., d'après le système monétaire de la Grèce; de plus du double, d'après le système des Hébreux. Cela montre que les Juifs en captivité étaient fort riches et cela concorde évidemment avec Tobie, IV, 21 et Dan., XIII, 4.

10. — *Tulit ergo rex annulum quo utebatur, de manu suâ et dedit eum Aman.* C'était donner à Aman un pouvoir absolu pour la rédaction du décret d'extermination des Juifs. Cfr. VIII, 8-10; un édit muni du sceau royal était irrévocable d'après la loi des Perses; Cfr. I, 19.

11. — *Argentum quod tu polliceris, tuum sit.* Assuérus refuse d'encaisser l'argent dans son trésor et l'abandonne à Aman, probablement pour le récompenser du prétendu service qu'il rend à l'empire par sa proposition d'exterminer les Juifs, ces ennemis soi-disant si dangereux de l'Etat. — *De populo age quod tibi placet;* en hébreu והעם לעשות בו « et que le peuple soit au traitement, » c'est-à-dire « à la discrétion de lui ».

12. — *Vocatique sunt scribæ regis mense primo nisan.* Aman assuré du succès par la faveur royale et par la décision du sort

13. Missæ sunt per cursores regis ad universas provincias, ut occiderent atque delerent omnes Judæos, a puero usque ad senem, parvulos et mulieres, uno die, hoc est, tertio decimo mensis duodecimi, qui vocatur adar, et bona eorum diriperent.

14. Summa autem epistolarum hæc fuit, ut omnes provinciæ scirent, et pararent se ad prædictam diem.

15. Festinabant cursores, qui missi erant, regis imperium explere. Statimque in Susan pependit edictum, rege et Aman celebrante convivium et cunctis Judæis, qui in urbe erant, flentibus.

13. Furent envoyées par les courriers du roi, dans toutes les provinces, afin qu'on tuât et qu'on exterminât tous les Juifs, depuis l'enfant jusqu'au vieillard, les petits enfants et les femmes, en un seul jour, c'est-à-dire le treizième jour du douzième mois, appelé adar, et qu'on pillât tous leurs biens.

14. Or, le contenu des lettres était celui-ci, savoir, que toutes les provinces sussent, et qu'elles se tinssent prêtes pour le jour indiqué.

15. Les courriers qui avaient été envoyés, se hâtèrent d'exécuter l'ordre du roi. Aussitôt l'édit fut affiché dans Suse, et le roi et Aman faisaient festin, et tous les Juifs qui étaient dans la ville pleuraient.

---

qu'il avait consulté dans les premiers jours du mois de nisan, rassemble aussitôt, le treizième jour du même mois, les scribes, et, imprudemment, un an à l'avance, il publie le décret d'extermination.

13. — *Missæ sunt*, נשלוח inf. absolu « être envoyé » pour « il fut envoyé » ; ספרים, sans article « des lettres » envoyées par des courriers; cela indique suffisamment de quelles lettres il s'agit ici : c'étaient les lettres royales ordonnant le massacre des Juifs. — *Et bona eorum diriperent*. Aman semble ne pas avoir voulu profiter de la faveur royale qui lui donnait tous les biens des Juifs, et, pour stimuler le zèle des meurtriers et des persécuteurs, il les autorise à piller ces biens et à les garder pour eux. Ainsi, le treizième jour du premier mois, le décret d'extermination fut expédié dans les provinces ; on connaît, d'après Hérodote, VIII, 98, avec quelle rapidité les ordres du roi étaient transmis en Perse d'un bout du royaume à l'autre : six semaines, deux mois au plus étaient nécessaires pour parvenir aux provinces les plus éloignées. Pourquoi Aman employa-t-il ce mode de transport si accéléré? Outre le motif d'orgueil, il pouvait y en avoir d'autres, soit afin que les peuples pussent se préparer pour accomplir avec ensemble et en un seul jour l'œuvre de mort, soit afin d'augmenter, par ce long délai, les angoisses des Juifs ou pour les décider à s'enfuir du royaume en abandonnant leurs richesses. De même le décret qui autorisait les Juifs à la résistance fut signé et expédié le vingt-troisième jour du troisième mois, du mois de siban, VIII, 9, et il parvint dans le cinquième mois jusque dans les provinces les plus éloignées et les Juifs eurent ainsi au moins sept mois pour organiser la résistance.

CHAPITRE IV

Mardochée déchire ses vêtements et fait éclater sa douleur jusqu'à la porte du palais, (℣℣. 1-3). Esther, apprenant par ses serviteurs le deuil de Mardochée, lui envoie des vêtements pour le mettre en état d'entrer au palais; mais il les refuse. Alors Esther lui envoie l'eunuque Athach, afin d'apprendre de lui la cause de sa douleur, (℣℣. 4--6). — Alors Mardochée découvre à la Reine tout ce qu'Aman avait fait contre les Juifs; il lui envoie une copie de l'édit d'extermination, et il la presse d'aller trouver le roi et d'implorer la grâce des Juifs, (℣℣. 7-8). — Mais Esther fait représenter à Mardochée qu'elle ne peut parler au roi sans s'exposer à une mort certaine, (℣℣. 9-11). — Mardochée lui fait répondre que, si elle hésite à exposer sa vie pour le salut de son peuple, Dieu la fera périr elle-même; Esther, touchée des remontrances de son oncle, demande que tous les Juifs passent avec elle trois jours dans les jeûnes et dans les prières, et elle promet d'aller ensuite trouver Assuérus au péril de sa vie, (℣℣. 12-17).

1. Mardochée, ayant appris cela, déchira ses vêtements, se revêtit d'un sac, répandant la cendre sur sa tête, et il criait à haute voix sur la place du milieu de la ville, manifestant l'amertume de son âme.

2. Il vint donc, en poussant des gémissements, jusqu'aux portes du palais; car il n'était pas permis d'entrer revêtu d'un sac dans la cour du roi.

3. Dans toutes les provinces et les villes, et dans tous les lieux où le cruel édit du roi était parvenu, il y avait parmi les Juifs un deuil immense, et le jeûne et les gémissements et les pleurs, beaucoup prenant le sac et la cendre au lieu de lit.

1. Quæ cum audisset Mardochæus, scidit vestimenta sua, et indutus est sacco, spargens cinerem capiti; et in platea mediæ civitatis voce magna clamabat, ostendens amaritudinem animi sui,

2. Et hoc ejulatu usque ad fores palatii gradiens. Non enim erat licitum indutum sacco aulam regis intrare.

3. In omnibus quoque provinciis, oppidis, ac locis, ad quæ crudele regis dogma pervenerat, planctus ingens erat apud Judæos, jejunium, ululatus, et fletus, sacco et cinere multis pro strato utentibus.

Chap. iv. — 1. — *Quæ quum audisset.* Mardochée n'avait pas seulement connaissance de l'édit d'extermination rendu contre les Juifs; d'après ℣. 7, il connaissait aussi la conversation qui avait eu lieu entre le roi et Aman. De quelle manière avait-il acquis cette connaissance? Le texte sacré ne le dit pas: peut-être était-ce en fréquentant la porte du palais, comme il est dit ii. 19. — *Indutus est sacco, spargens cinerem capiti.* Le texte hebr. dit simplement : « il se revêtit d'un sac et de cendre. » Il se revêtit d'un habit grossier et répandit de la cendre sur sa tête en signe de sa douloureuse tristesse. Cfr. Dan., ix, 3.— *In platea mediæ civitatis*, c'est la place publique que l'on établissait toujours au milieu de la ville afin que les habitants pussent s'y rendre plus facilement de tous les quartiers qu'ils habitaient. — *Voce magna clamabat.* Cfr. Gen., xxvii, 34. Quinte Curce, lib. IV et V, et Herod., lib. III et VIII, nous apprennent que les Perses avaient coutume de pousser en public de grands cris dans leurs calamités, afin de se concilier la pitié des passants et de tâcher de rencontrer quelqu'un qui vînt en aide à leur détresse; et comme Mardochée était la cause première de la persécution organisée contre les Juifs, il manifesta le premier sa douleur et imita la coutume des Perses, afin d'attirer l'attention d'Esther. Le texte des LXX indique les paroles que criait Mardochée : αἴρεται ἔθνος μηδὲν ἠδικηκός.

3. — *Et in omnibus quoque provinciis, oppidis ac locis,* le texte hébr. dit : « dans chaque province et province » מדינה ומדינה,

4. Ingressæ autem sunt puellæ Esther et eunuchi, nuntiaveruntque ei. Quod audiens consternata est; et vestem misit, ut ablato sacco induerent eum; quam accipere noluit.

5. Accitoque Athach eunucho, quem rex ministrum ei dederat, præcepit ei ut iret ad Mardochæum, et disceret ab eo cur hoc faceret.

6. Egressusque Athach, ivit ad Mardochæum stantem in platea civitatis, ante ostium palatii;

7. Qui indicavit ei omnia quæ acciderant, quomodo Aman promisisset ut in thesauros regis pro Judæorum nece inferret argentum;

8. Exemplar quoque edicti, quod pendebat in Susan, dedit ei, ut reginæ ostenderet, et moneret eam ut intraret ad regem et deprecaretur eum pro populo suo.

9. Regressus Athach, nuntiavit Esther omnia quæ Mardochæus dixerat.

10. Quæ respondit ei, et jussit ut diceret Mardochæo :

11. Omnes servi regis, et cunctæ, quæ sub ditione ejus sunt, norunt

4. Or, les suivantes d'Esther et ses eunuques vinrent et lui apportèrent ces nouvelles. En les apprenant, elle fut consternée; elle lui envoya un habit afin qu'il s'en revêtît, au lieu du sac qui le couvrait; mais il ne voulut point le recevoir.

5. Et elle appela Athach, l'eunuque que le roi lui avait donné pour serviteur, et elle lui commanda d'aller vers Mardochée, et de savoir de lui pourquoi il agissait ainsi.

6. Athach, étant sorti, alla vers Mardochée, qui était sur la place de la ville, devant la porte du palais.

7. Celui-ci lui découvrit tout ce qui était arrivé, et comment Aman avait promis d'apporter beaucoup d'argent dans le trésor du roi pour le massacre des Juifs.

8. Il lui donna aussi une copie de l'édit qui était affiché dans Suse, afin qu'il le montrât à la reine, et pour qu'il l'avertît d'entrer chez le roi, et de le prier pour son peuple.

9. Athach, étant retourné, rapporta à Esther tout ce que Mardochée lui avait dit.

10. Elle lui répondit, et lui ordonna de dire à Mardochée :

11. Tous les serviteurs du roi, et toutes les provinces qui sont sous son

---

et on se demande pourquoi cette répétition. — *Crudele dogma regis. Dogma* pour « edictum, » comme Act. XVI, 4 : « Cum autem pertransirent civitates, tradebant eis custodire dogmata quæ erant decreta ab apostolis et senioribus. » Le texte hébreu dit simplement « la parole du roi ».

4. — *Puellæ Esther*; Cfr. II, 9. Loch pense qu'Esther, ignorant le motif du deuil de Mardochée et l'attribuant à une mort dans la famille, lui envoya un habit de fête comme signe de condoléance et de consolation : Esther n'avait rien dit à la cour de sa religion ni de son origine, mais comme son attachement pour Mardochée n'était un mystère pour personne, lorsque les courtisans virent celui-ci dans la tristesse, ils s'empressèrent d'en informer la reine. — *Quod audiens consternata est*, התחלחל, qui est une gradation de חיל : « être saisi d'une douloureuse souffrance. »

5. — *Accito Athach eunucho.* Athach était évidemment l'un des eunuques dont il est fait mention ℣. 4. — *Ut iret ad Mardochæum*, hébr. תצוהו־על : elle lui ordonna concernant Mardochée, c'est-à-dire elle l'envoya à Mardochée avec ordre de savoir la cause de son deuil et de ses lamentations.

7. — *Quomodo Aman promisisset ut in thesauros regis*, etc. Afin d'exciter le zèle et l'indignation d'Esther, Mardochée ne manque pas de faire ressortir qu'Aman a obtenu au prix de 10,00 talents, Cfr. III, 9, l'édit d'extermination. Il n'ajoute pas qu'Assuérus n'avait pas accepté cette somme, Cfr. III, 11, et cependant il ne s'en suit pas qu'il ait ignoré cet acte de libéralité royale.

11. — *Interius atrium regis.* C'est la cour

empire savent que qui que ce soit, homme ou femme, qui entre dans la cour intérieure du roi sans y avoir été appelé, est aussitôt mis à mort sans aucun délai, à moins que le roi n'étende vers lui son sceptre d'or, en signe de clémence, et qu'ainsi il puisse vivre. Comment donc pourrai-je entrer auprès du roi, moi qui, depuis trente jours déjà, n'ai pas été mandée auprès de lui?

12. Mardochée, ayant entendu cette réponse,

13. Envoya encore vers Esther, disant : Ne crois pas, si tous les Juifs périssent, sauver seule ta vie, parce que tu es dans la maison du roi;

14. Car si tu te tais maintenant, les Juifs seront délivrés par quelque autre moyen, et toi et la maison de ton père, vous périrez. Et qui sait si tu n'as pas été préparée pour ces temps, lorsque tu as été élevée à la dignité royale?

15. Et Esther fit faire de nouveau à Mardochée cette réponse :

16. Va, et assemble tous les Juifs

provinciæ, quod sive vir, sive mulier, non vocatus, interius atrium regis intraverit, absque ulla cunctatione statim interficiatur; nisi forte rex auream virgam ad eum tetenderit pro signo clementiæ, atque ita possit vivere. Ego igitur quomodo ad regem intrare potero, quæ triginta jam diebus non sum vocata ad eum?

12. Quod cum audisset Mardochæus,

13. Rursum mandavit Esther, dicens : Ne putes quod animam tuam tantum liberes, quia in domo regis es præ cunctis Judæis;

14. Si enim nunc silueris, per aliam occasionem liberabuntur Judæi; et tu, et domus patris tui, peribitis. Et quis novit, utrum idcirco ad regnum veneris, ut in tali tempore parareris?

15. Rursumque Esther hæc Mardochæo verba mandavit :

16. Vade et congrega omnes Ju-

---

intérieure dans laquelle le roi se tenait à l'écart de tous les regards profanes, afin de conserver son prestige et de paraître plus qu'un homme ordinaire aux yeux de tous. — *Absque ulla cunctatione statim interficiatur,* en hébr. אחת דתו, sa loi est une et la même, sa loi, pour être mis à mort. Herod. I, 90, rapporte les difficultés qui déjà, sous le règne de Déjocès, empêchaient d'approcher la personne du roi. Il est vrai qu'Hérodote, II, 140, Cfr. Corn. Nepos, Conon 3, ajoute qu'il n'était pas défendu de demander audience. Josèphe et, après lui, Rupert et Deutz prétendent qu'Aman avait obtenu d'Assuérus une loi défendant absolument de chercher à voir le roi, à moins d'avoir été appelé par lui, et cela pour empêcher Esther ou Mardochée ou tout autre d'intercéder en faveur des Juifs; ajoutons que ces deux auteurs ne citent aucune preuve à l'appui de leur opinion.

13. — *Ne putes quod animam tuam* etc. Par ces paroles, Mardochée n'entend pas adresser à Esther le reproche que le sort des Juifs lui soit indifférent; il veut seulement lui faire observer que sa propre vie est en danger avec la vie de tous les Juifs. Aman ayant découvert que Mardochée était Israélite, III, 4, ne pouvait ignorer longtemps l'origine d'Esther et certainement il chercherait à la perdre avec ses autres corréligionnaires.

14. — *Si enim nunc silueris, per aliam occasionem liberabuntur Judæi.* C'est le Juif plein de foi et de confiance à la promesse du Seigneur qui parle. « Habes hic » dit le savant protestant Brentius, « excellentem ac plane heroicam Mardochæi fidem, qua in præsentissimo ac periculosissimo discrimine videt futuram liberationem. » Le peuple de Dieu ne périra pas; si Esther n'est pas son sauveur, le Seigneur suscitera une autre cause de salut; *sed tu et domus patris tui peribitis,* ajoute-t-il, ce sera là la puniton de votre indifférence et de votre incurie. Dieu sauvera certainement la nation juive, qui est dépositaire des promesses; mais Aman, s'il reste en faveur, saura bien trouver moyen de se défaire de Mardochée qui lui est si odieux, et de toute sa famille à laquelle appartient Esther. — *In tali tempore,* לעת כזאת « à une époque comme celle-ci. »

16. — *Vade et congrega* etc. Esther cède

dæos, quos in Susan repereris. et orate pro me. Non comedatis, et non bibatis tribus diebus, et tribus noctibus; et ego cum ancillis meis similiter jejunabo, et tunc ingrediar ad regem, contra legem faciens, non vocata, tradensque me morti et periculo.

17. Ivit itaque Mardochæus, et fecit omnia quæ ei Esther præceperat.

que tu trouveras dans Suse, et priez tous pour moi. Ne mangez point et ne buvez point pendant trois nuits, et je jeûnerai également avec mes servantes, et alors j'entrerai chez le roi, quoique agissant contre la loi, n'étant pas appelée, et m'exposant au péril et à la mort.

17. C'est pourquoi Mardochée alla et exécuta tout ce qu'Esther lui avait ordonné.

CHAPITRE V

Le troième jour, Esther, revêtue de ses ornements royaux, se présente devant Assuérus. Elle est très-bien accueillie et le roi lui promet d'accorder l'objet de sa requête, quel qu'il soit, (℣. 1-3). — La reine le prie de venir le soir même en compagnie d'Aman au festin qu'elle a préparé. Le roi se rend à cette invitation et, pendant le repas, Esther l'invite à un autre festin pour le lendemain, et le prie d'y amener encore Aman avec lui, (℣. 4-8). — Au sortir du palais de la reine, Aman rencontre Mardochée, qui refuse même de se lever devant le favori du roi. Celui-ci, transporté de fureur, rassemble ses amis et, par leur conseil, il fait dresser une haute potence dans le dessein de supplier Assuérus, le lendemain, d'y faire pendre Mardoché, (℣. 9-14).

1. Die autem tertio induta est Esther regalibus vestimentis, et

1. Or le troisième jour, Esther se revêtit de ses habits royaux, et se

---

aux instances de Mardochée, elle va déployer en faveur de son peuple son courage, sa piété et sa charité. Mais, pour se concilier la faveur divine, elle jeûne, elle prie Mardochée de jeûner lui-même pendant trois jours et trois nuits avec tous les Juifs qui se trouvent à Suse, et elle devient plus belle dans sa pénitence. « Esther », dit S. Ambr. lib. De Eleem. et jejunio, « pulchrior facta est jejunio; Dominus enim gratiam sobriæ mentis augebat. » Aussi elle obtint grâce auprès d'Assuérus, Cfr. v, 2. S. Prosper, part. VII Prædict. ch. XXXVIII, compare Esther à l'Eglise catholique qui défend ses enfants, s'expose pour eux et les sauve. — *Tribus diebus et tribus noctibus,* ces paroles indiquent que le jeûne doit ainsi se continuer sans interruption. Quelques commentateurs, parmi lesquels J. D. Michælis, objectent l'impossibilité physique de ce jeûne absolu pendant un si long temps, à moins d'un miracle que rien ne fait supposer. Pourquoi donc ce jeûne aurait-il été physiquement impossible? Il s'agit ici d'intérêts supérieurs, savoir, du salut de tout le peuple Juif, et Esther a recours aux grands moyens : elle exige un jeûne extraordinairement sévère, afin de fléchir le Seigneur et d'obtenir le grand résultat désiré. Cfr. Dan., IX, 3, II Rois XII, 16. D'ailleurs il ne faut pas entendre par ces trois jours un espace complet de trois fois vingt-quatre heures, car nous lisons v, 1 qu'Esther se rendit chez le roi dès le troisième jour et non pas après ce troisième jour. « Quoiqu'il ne soit pas ici question de Dieu ni de prière », dit Bertheau, « il est bien évident que les Juifs par le jeûne s'humilient devant Dieu, qu'ils cherchent son secours et qu'ils le disposent à les exaucer. » III Rois, XXI, 27-29; Jos., I, 14 et Jon., III, 5. — *Tradensque me morti et periculo.* « Ces paroles », dit Keil, « ne sont pas l'expression du désespoir, mais de la résignation et de l'abandon absolu à la volonté de Dieu », Cfr. Gen., XLIII, 14.

CHAP. V. — 1. — *Die autem tertio.* C'est-à-dire le troisième jour après l'entretien qui avait eu lieu entre Esther et Mardochée par l'intermédiaire de l'eunuque Athach, au

présenta dans la cour de la maison du roi, qui était la cour intérieure en face de la demeure du roi. Et il était assis sur son trône dans la salle du conseil du palais, en face de l'entrée de la maison.

2. Et lorsqu'il vit debout la reine Esther, elle plut à ses yeux, et il étendit vers elle le sceptre d'or qu'il tenait à la main. Elle s'approcha et baisa l'extrémité de son sceptre.

3. Et le roi lui dit : Que veux-tu, Reine Esther? que demandes-tu? quand tu me demanderais la moitié de mon royaume, je te la donnerais.

4. Mais elle répondit : S'il plaît au Roi, je le prie de venir aujourd'hui au festin que je lui ai préparé, et Aman avec lui.

5. Et aussitôt le roi dit : Appelez Aman, afin qu'il obéisse à la volonté d'Esther. Ainsi le roi et Aman

stetit in atrio domus regiæ, quod erat interius, contra basilicam regis; at ille sedebat super solium suum in consistorio palatii contra ostium domus.

2. Cumque vidisset Esther reginam stantem, placuit oculis ejus, e extendit contra eam virgam auream quam tenebat manu. Quæ accedens, osculata est summitatem virgæ ejus.

3. Dixitque ad eam rex : Quid vis, Esther regina? quæ est petitio tua? Etiamsi dimidiam partem regni petieris, dabitur tibi.

4. At illa respondit : Si regi placet, obsecro ut venias ad me hodie, et Aman tecum, ad convivium quod paravi.

5. Statimque rex : Vocate, inquit, cito Aman, ut Esther obediat voluntati. Venerunt itaque rex et

---

chap. IV. Le jeûne ordonné par Esther commença ce premier jour dans l'après-midi, dura jusqu'au troisième jour, et ce jour-là Esther vint trouver le roi, probablement dans la matinée, car Assuérus accepta, ℣. 4, pour ce même jour le repas auquel la reine le conviait. D'après cet exposé, le jeûne de ces trois jours n'aurait duré que quarante à quarante-cinq heures, d'après Keil. — *Induta est Esther regalibus vestimentis.* En hébreu מלכות doit être pris comme accusatif se rapportant à תלבש, « elle se revêtit de royauté » c'est-à-dire « royalement ». Bertheau pense que le mot לבש a été omis ici par inadvertance, ainsi qu'il se trouve VI, 8 et VIII, 15, et alors il faudrait traduire : elle revêtit le vêtement royal. Vatable au contraire trouve dans cette omission une élégance de langage, les Hébreux sous-entendant volontiers le substantif lorsqu'il ressort naturellement de la signification du verbe. — *Stetit in atrio domus regiæ.* Esther se plaça dans la cour intérieure du palais, en face du trône du roi, en sorte qu'Assuérus pouvait l'apercevoir à travers la porte ent'rouverte. — *Contra basilicam regis,* grec, βασιλεύς, la maison du roi.

2. — *Extendit contra eam virgam auream.* Cfr. IV, 11. Esther ne baisa le bout du sceptre d'or qu'après que la colère du roi se fût apaisée, Cfr. XV, 4-19. Faisons observer en passant que, dans le sens allégorique, ce sceptre d'or est la figure de la Vierge Marie : « Orietur stella », ἀστήρ (Esther), ex Jacob et consurget *virga* de Israel et percutiet duces Moab, vastabitque omnes filios Seth ». Num. XXIV 17.

3. — *Etiam dimidiam partem regni petieris, dabitur tibi,* Cfr. Marc, VI, 26. Se reporter aux détails du ch. XV, 10-19, pour comprendre comment Xerxès se laisse entraîner à cet engagement excessif.

4. — *Si regi placet.* Esther fait ressortir, XIV, 17. « qu'elle n'a point mangé à la table d'Aman », ce qui prouve une certaine antipathie entre ces deux personnages. L'orgueilleux ministre d'Assuérus craignait l'influence d'Esther, et il ne manquait pas de moyens pour l'éloigner du roi. C'est à cause de cela peut-être qu'il avait fait prendre la mesure dont il est question, IV, 11, et c'est lui aussi qui pouvait être la cause de la situation d'Esther qui avait vécu 30 jours sans voir le roi. Aman redoutait l'intervention de la reine en faveur des Juifs. Et Esther, craignant les ruses d'Aman, ne voulut pas solliciter une audience d'Assuérus, comme elle aurait pu le faire d'après Hérodote, III, 140 ; cette audience aurait pu lui être refusée par les intrigues d'Aman. Elle préféra s'exposer à la mort en se présentant brusquement devant le roi.

5. — *Vocate, inquit, cito Aman,* מהרו, faites le venir tout de suite, comme III Rois,

Aman ad convivium quod eis regina paraverat.

6. Dixitque ei rex, postquam vinum biberat abundanter : Quid petis ut detur tibi ? et pro qua re postulas ? Etiam si dimidiam partem regni mei petieris, impetrabis.

7. Cui respondit Esther : Petitio mea, et preces sunt istæ :

8. Si inveni in conspectu regis gratiam, et si regi placet ut det mihi quod postulo, et meam impleat petitionem, veniat rex et Aman ad convivium quod paravi eis, et cras aperiam regi voluntatem meam.

9. Egressus est itaque illo die Aman lætus et alacer. Cumque vidisset Mardochæum sedentem ante fores palatii, et non solum non assurrexisse sibi, sed nec motum quidem de loco sessionis suæ, indignatus es valde;

10. Et dissimulata ira, reversus in domum suam, convocavit ad se amicos suos, et Zares uxorem suam;

11. Et exposuit illis magnitudinem divitiarum suarum, filiorumque turbam, et quanta eum gloria super omnes principes et servos suos rex elevasset.

vinrent au festin que la reine leur avait préparé.

6. Et le roi lui dit, après avoir bu beaucoup de vin : Que désirez-vous que je vous accorde, et que demandez-vous? Quand vous me demanderiez même la moitié de mon royaume, je vous la donnerais.

7. Esther lui répondit : Ma demande et mes prières sont celles-ci :

8. Si j'ai trouvé grâce en présence du roi, et s'il plaît au roi de m'accorder ce que je désire et d'accueillir ma demande, que le roi et Aman viennent au festin que je leur ai préparé, et demain je manifesterai au roi mon désir.

9. Aman sortit donc ce jour-là content et plein de joie. Mais lorsqu'il vit Mardochée, assis devant la porte du palais, et qui, non-seulement ne s'était pas levé devant lui, mais qui ne s'était pas même remué de sa place, il fut très-irrité :

10. Et, dissimulant sa colère, il retourna dans sa maison et convoqua auprès de lui ses amis et Zarès, sa femme.

11. Et il leur exposa la grandeur de ses richesses, le grand nombre de ses enfants, et à quelle grande gloire le roi l'avait élevé au-dessus de tous les princes et de tous ses serviteurs.

XXII, 9. — *Ut Esther obediat voluntati,* לעשות, afin que soit exécutée la parole d'Esther

6. — *Postquam vinum biberat abundanter,* en hébr. « dans le festin du vin », ce qui semble indiquer la fin du repas, le moment où le vin remplace les mets, et où la bonne humeur règne généralement.

7. — *Petitio mea et preces sunt istæ.* Esther, voyant le roi satisfait et l'entendant lui demander ce qu'elle désirait de lui, veut formuler sa requête ; mais, se ravisant tout à coup, elle hésite, ne juge pas la circonstance assez opportune, et se contente d'inviter le roi et son favori à un second repas pour le lendemain. Les deux fois, Esther invite Aman à sa table en compagnie du roi, afin que, comme le dit Çalovius, « eum apud regem præsentem accusaret decreti surrepti contra suos populares nomine, et in os omnes cavillandi vias ei præcluderet. »

9. — *Mardochæum sedentem ante fores palatii.* Ayant appris la démarche de la reine et la promesse que le roi lui avait faite de venir manger chez elle, Mardochée, plein de confiance, dépose ses vêtements de deuil, « car il n'était pas permis d'entrer revêtu d'un sac dans la cour du roi » IV, 2 ; il reprend son ancienne place, II, 21, à la porte du palais, et il brave Aman à son passage.

10. — *Zares,* en hébr. Zeres, du Perse *ser :* l'or.

11. — *Filiorum turbam ;* XI, 6, énumère les noms des dix fils d'Aman. Le Targum dit qu'outre ses dix enfants, Aman en avait 208 autres.

12. — *Et post hæc ait.* Tandis que le ℣. 11

12. Et après cela il dit : Et aussi la reine Esther n'en a pas appelé d'autre que moi au festin du roi, et demain je dois encore dîner chez elle avec le roi.

13. Mais quoique j'aie tout cela, je croirai ne rien avoir, tant que je verrai le juif Mardochée assis devant la porte du palais du roi.

14. Et Zarès sa femme, et tous ses autres amis lui répondirent : Fais dresser une potence élevée de cinquante coudées de haut, et dis demain au roi, que Mardochée y soit pendu, et ainsi tu iras plein de joie au festin avec le roi. Ce conseil lui plut, et il fit préparer une haute croix.

12. Et post hæc ait : Regina quoque Esther nullum alium vocavit ad convivium cum rege præter me; apud quam étiam cras cum rege pransurus sum.

13. Et cum hæc omnia habeam, nihil me habere puto, quandiu videro Mardochæum Judæum sedentem ante fores regias.

14. Responderuntque ei Zares uxor ejus, et cæteri amici : Jube parari excelsam trabem, habentem altitudinis quinquaginta cubitos, et dic mane regi ut appendatur super eam Mardochæus, et sic ibis cum rege lætus ad convivium. Placuit ei consilium, et jussit excelsam parari crucem.

CHAPITRE VI

La nuit suivante, Assuérus, ne pouvant dormir, se fait lire l'histoire et les annales de son règne. En entendant le récit de la conjuration découverte par Mardochée, le roi demande à ses serviteurs quelle récompense cet homme a reçue pour ce service rendu et, apprenant qu'il n'a pas été récompensé, il fait entrer Aman, qui se trouvait dans l'antichambre, et le consulte sur la manière dont il pourrait traiter un homme qu'il veut honorer, (℣℣. 1-6). — Aman, persuadé que c'est lui que le roi veut honorer, réclame les plus grands honneurs publics et, sur l'ordre du monarque, il est obligé de les rendre à Mardochée, (℣℣. 7-11). — Puis, il se retire chez lui tout confus, et sa femme et ses amis pronostiquent de cette humiliation, sa chute prochaine, (℣℣. 12-14).

1. Le roi passa cette nuit-là sans sommeil, et il se fit apporter les histoires et les annales des temps précédents. Et comme on les lisait devant lui,

1. Noctem illam duxit rex insomnem, jussitque sibi afferri historias et annales priorum temporum. Quæ cum illo præsente legerentur,

---

ne contient que le résumé des paroles d'Aman, le ℣. 12 nous rapporte les propres expressions dont se servit le favori pour raconter la faveur que la reine lui avait accordée en l'invitant à sa table.

14. — *Jube parari excelsam trabem,* en hébr. : « qu'on prépare un bois élevé ». Attendu que Mardochée avait transgressé les ordres du roi, III, 2, Aman était convaincu qu'Assuérus consentirait à son exécution, et il en fixa l'heure au lendemain, avant le repas auquel il était convié chez Esther, afin que, débarrassé de son ennemi, il pût y prendre part le cœur content.

CHAP. VI. — 1. — *Noctem illam duxit rex insomnem,* évidemment par une disposition particulière de la Providence, qui voulait rappeler au roi le service rendu jadis par Mardochée, service qui n'avait jamais été récompensé. — *Jussitque sibi afferri historias et annales,* Cfr. II, 23 et I Esdr. IV, 15. — *Quæ cum illo præsente legerentur,* en hébr. ויהיו avec le par-

2. Ventum est ad illum locum ubi scriptum erat quomodo nuntiasset Mardochæus insidias Bagathan et Thares eunuchorum, regem Assuerum jugulare cupientium.

3. Quod cum audisset rex, ait : Quid pro hac fide honoris ac præmii Mardochæus consecutus est? Dixerunt ei servi illius ac ministri : Nihil omnino mercedis accepit.

4. Statimque rex : Quis est, inquit, in atrio? Aman quippe interius atrium domus regiæ intraverat, ut suggereret regi, et juberet Mardochæum affigi patibulo, quod ei fuerat præparatum.

5. Responderunt pueri : Aman stat in atrio. Dixitque rex : Ingrediatur.

6. Cumque esset ingressus, ait illi : Quid debet fieri viro quem rex honorare desiderat? Cogitans autem in corde suo Aman, et reputans quod nullum alium rex, nisi se, vellet honorare,

7. Respondit : Homo quem rex honorare cupit,

8. Debet indui vestibus regiis, et

2. On vint à ce passage où il était écrit de quelle manière Mardochée avait dénoncé la conspiration des eunuques Bagathan et Tharès, qui voulaient assassiner le roi Assuérus.

3. Le roi, après avoir entendu, dit : Quel honneur et quelle récompense Mardochée a-t-il reçue pour cette fidélité? Ses gens et ses serviteurs lui dirent : Il n'a reçu aucune récompense.

4. Et aussitôt le roi dit : Qui est là dans le vestibule? Or, Aman était entré dans la cour intérieure de la demeure royale, pour persuader au roi d'ordonner que Mardochée fût attaché à la potence qui lui avait été préparée.

5. Les serviteurs répondirent : Aman est dans le vestibule. Et le roi dit : Qu'il entre.

6. Lorsque celui-ci fut entré, il lui dit : Que doit-on faire à un homme que le roi désire honorer? Mais Aman, pensant en lui-même, et s'imaginant que le roi ne voulait honorer personne autre que lui,

7. Répondit : L'homme que le roi veut honorer,

8. Doit être revêtu des habits

---

ticipe : « avaient été lues », indique que la lecture fut longue pendant cette nuit sans sommeil.

2. — *Bagathan,* en hébr. « Bigthana », tandis que le même texte II, 21 nomme ce même conjuré « Bigthan ». La Vulg. dans ces deux passages dit *Bagathan.* Ce fut aussitôt après l'exécution des conjurés que, d'après II, 23, le service rendu par Mardochée fut consigné dans les annales par ordre du roi.

3. — *Nihil omnino mercedis accepit.* D'après XII, 5, Mardochée avait bien reçu quelques présents, mais ces dons furent si insignifiants, en comparaison du service rendu, qu'il n'en fût pas fait mention dans les annales de l'empire.

4. — *Quis est, inquit, in atrio.* On voit par ces paroles que quelques uns des conseillers du roi se tenaient habituellement, même de grand matin, dans le vestibule du palais. Cfr. I, 13. — *Interius atrium,* l'hébr. dit : « exterius », Cette cour située à l'intérieur du palais, pouvait s'appeler « interius atrium », mais vue de la chambre à coucher du roi, elle pouvait se nommer « exterius atrium », dehors, dans la cour.

5. — *Dixitque rex : Ingrediatur.* Les serviteurs disent au roi qu'Aman est dans l'antichambre. Et le roi ordonne : יבוא « qu'il vienne. »

6. — *Cogitans autem in corde suo Aman.* En hébr. אמר בלבו, « dire dans son cœur » c'est-à-dire : penser.

7. — *Respondit,* etc. L'orgueil d'Aman est tellement exalté à la pensée que c'est lui que le roi veut honorer. qu'il formule les marques de distinction en phrases saccadées : les habits royaux, puis le cheval du roi, puis le diadème, ensuite des princes comme crieurs publics. Il demande, en un mot, que l'homme que le roi veut honorer, soit paré des insignes de la royauté, pour indiquer à tous qu'il participe au pouvoir royal, Cfr. Gen. XLI, 42 et suiv.

8. — *Debet indui vestibus regiis,* il ne s'agit pas seulement ici d'un vêtement précieux

royaux; et placé sur le cheval que le roi monte; et recevoir le diadème royal sur sa tête;

9. Et que le premier des princes et des grands de la cour du roi conduise le cheval, et que, traversant la place de la ville, il crie et dise : Ainsi sera honoré celui que le roi veut honorer.

10. Alors le roi lui dit : Hâte-toi, prends la robe et le cheval, et agis comme tu l'as dit à l'égard du juif Mardochée, qui est devant la porte du palais. Prends bien garde de ne rien omettre de tout ce que tu viens de dire.

11. C'est pourquoi Aman prit la robe et le cheval. Et il habilla Mardochée dans la place de la ville, et, après l'avoir fait monter sur le cheval, il marchait devant lui et criait : Celui que le roi a voulu honorer, est digne de cet honneur.

imponi super equum qui de sella regis est, et accipere regium diadema super caput suum;

9. Et primus de regiis principibus ac tyrannis teneat equum ejus, et per plateam civitatis incedens clamet, et dicat : Sic honorabitur quemcumque voluerit rex honorare.

10. Dixitque ei rex : Festina, et sumpta stola et equo, fac ut locutus es Mardochæo Judæo, qui sedet ante fores palatii. Cave ne quidquam de his, quæ locutus es, prætermittas.

11. Tulit itaque Aman stolam et equum, indutumque Mardochæum in platea civitatis, et impositum equo præcedebat atque clamabat : Hoc honore condignus est, quemcumque rex voluerit honorare.

---

comme le vêtement d'un roi, le parf. לבש indique que c'est un vêtement que le roi a porté. Le texte hébr. doit être ainsi traduit : « Qu'il soit couvert d'un vêtement royal dont le roi a été revêtu » Plutarque, Vie d'Artaxerce, 24, nous rapporte que Tiribazos demanda au roi de retirer son vêtement et de le lui donner, et le roi retira son vêtement et le donna à son favori; mais il lui défendit de s'en revêtir. Il suit de là que c'était un suprême honneur, qu'Aman devait ambitionner, que de se vêtir d'un vêtement que le roi avait porté. — *Et accipere regium diadema super caput suum.* Quelques interprètes, traduisant le texte hébreu, disent : « sur la tête duquel (du cheval) a été placé un diadème ». Bertheau soutient cette opinion; il prétend que כתר מלכות peut s'entendre aussi bien d'un diadème posé sur la tête du cheval que sur la tête du cavalier, que, pour admettre cette dernière interprétation, il faudrait qu'il y eût dans le texte ויתנו, ou bien ויתן, que d'ailleurs les anciennes inscriptions assyriennes nous représentent des chevaux montés par le roi et même par des membres de la noblesse, et qui portent sur leur tête une espèce de diadème qui peut bien s'appeler כתר.

9. — *Et primus de regiis principibus.* En hébr. : « Et qu'on donne ce vêtement et ce cheval dans la main d'un homme parmi les princes du roi » afin qu'il revête de ce vêtement celui que le roi veut honorer et qu'il le place sur le cheval, et qu'il crie devant lui dans les rues de la ville etc. L'inf. absolu ונתון « et de donner » comme continuation des ordres exprimés dans le verset précédent.

10. — *Stola* pour « veste regia » ℣. 8. — *Mardochæo Judæo qui sedet ante fores palatii.* Le texte ne dit pas d'où le roi savait que Mardochée était Juif et qu'il se tenait devant la porte du palais. Il est évident que les allées et venues de Mardochée, II, 19 et V, 9, avaient attiré l'attention des gens de la cour, et lorsque le roi apprit, par la lecture des annales, le service rendu par Mardochée, il est fort probable qu'il demanda ce qu'était cet homme dont la fidélité n'avait pas été récompensée, et on lui apprit que c'était un Juif qui se tenait habituellement devant la porte du palais. J. D. Michaelis tire une objection, contre la vérité historique du livre, de la circonstance que le roi savait que Mardochée était Juif et qu'il était impossible qu'il eût oublié que tous les Juifs étaient condamnés à périr et qu'il les avait voués à Aman. Un tel oubli, répond Keil, de la part d'un monarque comme Xerxès ne peut étonner personne. — *Cave ne... prætermittas*, en hébr. « ne cadere facias. »

12. — *Lugens et operto capite.* Se couvrir

12. Reversusque est Mardochæus ad januam palatii; et Aman festinavit ire in domum suam, lugens, et operto capite;

13. Narravitque Zares uxori suæ et amicis omnia quæ evenissent sibi. Cui responderunt sapientes, quos habebat in consilio, et uxor ejus : Si de semine Judæorum est Mardochæus ante quem cadere cœpisti, non poteris ei resistere, sed cades in conspectu ejus.

14. Adhuc illis loquentibus, venerunt eunuchi regis, et cito eum ad convivium quod regina paraverat, pergere compulerunt.

12. Et Mardochée revint à la porte du palais; et Aman se hâta d'aller à sa maison, gémissant et se couvrant la tête.

13. Et il raconta à Zarès, sa femme, et à ses amis, tout ce qui lui était arrivé. Les sages dont il prenait conseil et sa femme lui répondirent : Si ce Mardochée, devant lequel tu as commencé de tomber, est de la race des Juifs, tu ne pourras pas lui résister, mais tu tomberas devant lui.

14. Comme ils parlaient encore, les eunuques du roi survinrent et le pressèrent d'aller aussitôt au festin que la reine avait préparé.

CHAPITRE VII

Au repas du second jour, Assuérus prie la reine de formuler l'objet de sa requête. Alors Esther lui demande sa propre vie et celle de son peuple. Le roi, visiblement ému, s'enquiert du nom de leur persécuteur; la reine désigne le cruel Aman comme l'ennemi acharné des Juifs, (℣. 1-6). — Assuérus quitte la salle du festin, va se promener un instant dans les jardins pour calmer son courroux, et, quand il rentre, il trouve Aman prosterné devant le lit de repos de la reine. Croyant à une tentative coupable, il prononce aussitôt la sentence de mort contre le favori et le fait pendre à la potence qu'Aman avait élevée pour le Juif Mardochée, (℣. 7-10.

1. Intravit itaque rex et Aman, ut biberent cum regina.

1. Le roi et Aman entrèrent donc pour boire avec la reine.

---

la tête était le signe d'une grande douleur, II Rois xv, 30 et xix, 4; Jérem. xiv, 4 et Ezech. xii, 6.

13. — *Cui responderunt sapientes.* Les amis d'Aman sont ici nommés « des sages », חכמיו, les sages, les mages au lieu de אהביו. Déjà, v, 14, les amis d'Aman figurent comme ses conseillers; il est donc fort probable que parmi eux il y avait des mages (Bertheau et Keil) le « genus sapientium et doctorum » de Cicéron. Cicer. Divin. 1, 23. — *Si de semine Judæorum est.* Il ressort de ces paroles que la Providence continuait à se manifester envers les Juifs captifs d'une manière si sensible que leurs oppresseurs mêmes ne pouvaient le méconnaître. Ils savaient que les Juifs étaient punis à cause de leur idolâtrie, Judith v, 17 et s., que leur fidélité envers Dieu était le gage assuré de la protection d'en Haut, et la femme et les conseillers d'Aman reconnaissent, dans les honneurs rendus au fidèle Mardochée, au moment même où il bravait le favori et où celui-ci lui préparait la mort, un signe certain de la ruine du courtisan. Quelques commentateurs ont songé à l'origine d'Aman, qui était Amalécite, iii, 1, et pensent qu'Aman et ses amis ont eu connaissance des prophéties, Exode xvii, 16 et I Rois xv, 3, qui stipulaient que les Juifs extermineraient Amalec.

Chap. vii. — 1. — *Ut biberent,* לשתות, c'est-à-dire pour prendre part au משתה de la reine.

2. — *Dixitque.* Le roi répète à ce second

2. Et le roi lui dit encore, ce second jour, après qu'il se fut échauffé par le vin : Quel est ton désir, Esther, afin qu'il soit accompli, et que veux-tu que je fasse? Quand tu me demanderais la moitié de mon royaume, je te la donnerais.

3. Esther lui répondit : Si j'ai trouvé grâce devant tes yeux, ô roi, et s'il te plaît ainsi, accorde-moi ma propre vie, pour laquelle je te prie, et mon peuple, pour lequel j'intercède.

4. Car nous avons été livrés, moi et mon peuple, pour être foulés aux pieds, pour être égorgés et exterminés. Et plût à Dieu qu'on nous vendît, hommes et femmes, comme des esclaves! le mal serait supportable, et je gémirais et je me tairais. Mais maintenant nous avons un ennemi, dont la cruauté retombe sur le roi même.

5. Et le roi Assuérus répondit, et dit : Qui est celui-là, et quelle puissance a-t-il pour qu'il ose faire cela?

6. Alors Esther répondit : Notre ennemi et notre adversaire est ce cruel Aman. Lorsque celui-ci entendit cela, il fut aussitôt tout interdit, ne pouvant supporter les regards du roi et de la reine.

2. Dixitque ei rex etiam secunda die, postquam vino incaluerat : Quæ est petitio tua, Esther, ut detur tibi? et quid vis fieri? etiamsi dimidiam partem regni mei petieris, impetrabis.

3. Ad quem illa respondit : Si inveni gratiam in oculis tuis, o rex, et si tibi placet, dona mihi animam meam pro qua rogo, et populum meum pro quo obsecro.

4. Traditi enim sumus ego et populus meus, ut conteramur, jugulemur, et pereamus. Atque utinam in servos et famulas venderemur! esset tolerabile malum, et gemens tacerem; nunc autem hostis noster est cujus crudelitas redundat in regem.

5. Respondensque rex Assuerus, ait : Quis est iste et cujus potentiæ ut hæc audeat facere?

6. Dixitque Esther : Hostis et inimicus noster pessimus iste est Aman. Quod ille audiens, illico obstupuit, vultum regis ac reginæ ferre non sustinens.

---

festin absolument les mêmes paroles qu'il avait dites la veille, v, 6.

3. — *Ad quem illa respondit.* Dans ce verset, Esther manifeste au roi son origine juive et lui indique quel est le peuple qu'Aman veut exterminer. Car il est à remarquer que III, 8, le rusé courtisan n'a pas spécifié à Assuérus de quel peuple il s'agissait, le mot « Juif » n'a pas été prononcé, et on peut parfaitement admettre que le roi ignorait même quels étaient ceux qu'il avait voués à la mort.

4. — *Traditi enim sumus,* en hébr. נמכרנו : « nous avons été vendus » par allusion à l'offre faite par Aman de verser une grosse somme d'argent dans le trésor royal. — *Cujus crudelitas redundat in regem.* Esther, mettant en avant l'intérêt du roi, est fort adroite dans la manière dont elle formule sa demande. S'il ne s'agissait que de nous, dit-elle, je me tairais; mais le tort qui va nous être fait, rejaillira sur le roi. Les Juifs étaient de riches tributaires pour le trésor royal; ils étaient d'excellents soldats à la guerre, quelques-uns, comme Daniel et ses trois compagnons, furent des hommes éminents que le roi nomma gouverneurs dans ses provinces; puis, quelle honte pour le roi d'exterminer ainsi tout un peuple innocent! Ce sont toutes ces considérations qu'il faut sous-entendre dans les derniers mots de ce verset.

5. — *Quis est iste et cujus potentiæ.* L'hébr. dit : « Quis iste et ubinam iste cujus cor persuasit illi ut faceret sic. » Ces paroles montrent l'indignation qui s'était emparée du roi. Le cœur est pris pour le siége des mauvaises pensées. Cfr. Matth. xv, 19.

6. — *Dixitque Esther.* Il est à remarquer avec quelle franchise Esther dénonce Aman au roi. Elle fait venir chez elle le favori, et là

7. Rex autem iratus surrexit, et de loco convivii intravit in hortum arboribus consitum. Aman quoque surrexit, ut rogaret Esther reginam pro anima sua; intellexit enim a rege sibi paratum malum.

8. Qui cum reversus esset de horto nemoribus consito, et intrasset convivii locum, reperit Aman super lectulum corruisse, in quo jacebat Esther, et ait : Etiam reginam vult opprimere, me præsente, in domo mea? Necdum verbum de ore regis exierat, et statim operuerunt faciem ejus.

9. Dixitque Harbona, unus de eunuchis qui stabant in ministerio regis : En lignum quod paraverat Mardochæo qui locutus est pro rege, stat in domo Aman, habens altitudinis quinquaginta cubitos. Cui dixit rex : Appendite eum in eo.

10. Suspensus est itaque Aman in patibulo quod paraverat Mardochæo; et regis ira quievit.

7. Mais le roi se leva courroucé et alla du lieu du festin dans le jardin planté d'arbres. Aman se leva aussi, pour supplier la reine Esther de lui sauver la vie, car il comprenait que le roi lui préparait malheur.

8. Lorsque celui-ci revint du jardin planté d'arbres, et qu'il rentra dans le lieu du festin, il trouva Aman penché sur le lit où était Esther, et il dit : Comment, il ose faire violence à la reine elle-même, en ma présence et dans ma maison! A peine cette parole était sortie de la bouche du roi, qu'on couvrit aussitôt le visage d'Aman.

9. Alors Harbona, l'un des eunuques qui étaient au service du roi, dit : Voyez, le gibet qu'il avait préparé pour Mardochée, qui a parlé pour sauver le roi, est dans la maison d'Aman; il a une hauteur de cinquante coudées. Le roi lui dit : Qu'il y soit pendu.

10. Aman fut donc pendu à la potence qu'il avait préparée à Mardochée. Et la colère du roi s'appaisa.

---

en sa présence, elle formule son accusation.

7. — Le roi se lève, et passe au jardin, *in hortum arboribus consitum* I, 5, il cherche le grand air pour calmer sa colère, et la solitude pour se recueillir et pour prendre une décision. Aman se lève aussi; mais il reste auprès de la reine. Il a compris que tout est perdu pour lui du côté du roi, que tout ce qui lui reste d'espoir ne peut venir que d'Esther. — *Pro anima sua,* Cfr. ℣. 3.

8. — *Reperit Aman super lectulum corruisse in quo jacebat Esther.* Il s'agit évidemment du lit de repos qui entourait la table du festin et sur lequel Esther était étendue pendant le repas. Aman s'était levé, s'était prosterné aux pieds de la reine, pour implorer sa pitié, et Assuérus, aveuglé par la colère, le surprenant là par terre, auprès du lit de repos, croit à un attentat contre la vertu d'Esther et il condamne Aman a mort, sans hésitation aucune. — *Et statim operuerunt faciem ejus.* On lui couvrit le visage, parce qu'il n'était plus digne de regarder le roi. C'était aussi le signe de la condamnation à la peine capitale. On voilait la tête ou on bandait seulement les yeux du condamné à mort, afin qu'il ne vît pas l'instrument du supplice. Quinte Curce VI, 8, 22 : « Philetam... capite velato in regiam adducunt »; et Cicéron, Pro C. Rabirio, 4, 13 : « I, lictor, colliga manus, caput obnubito, arbori infelici suspendito. »

9. — *Harbona* était un des conseillers du roi dont il est fait mention I, 10. Il avait probablement vu dans la maison d'Aman la potence préparée pour Mardochée, lorsqu'il était allé chercher le favori pour le conduire au festin d'Esther. Cfr. VI, 14. — *Qui locutus est pro rege.* Mardochée avait parlé en faveur du roi, lorsqu'il dénonça les conjurés, Cfr. II, 22.

CHAPITRE VIII

Assuérus donne à Esther les biens d'Aman et élève Mardochée en sa place (℣℣. 1-2). — Esther demande au roi la révocation de la lettre d'extermination, et Assuérus ordonne qu'un nouvel édit soit envoyé à tous les Juifs de l'empire, pour les engager à se défendre au jour fixé par le premier décret, et pour les autoriser à tuer tous leurs adversaires (℣℣. 3-14). — L'élévation de Mardochée remplit de joie toute la ville de Suse et toutes les provinces. Les Juifs sont comblés de gloire, et plusieurs Gentils embrassent leur religion (℣℣. 15-17).

1. Le même jour, le roi Assuérus donna à la reine Esther la maison d'Aman, ennemi des Juifs; et Mardochée fut présenté au roi; car Esther lui avait avoué qu'il était son oncle.

2. Et le roi prit l'anneau qu'il avait fait retirer à Aman et il le donna à Mardochée. Et Esther établit Mardochée sur sa maison.

3. Et non contente de cela, elle se jeta aux pieds du roi, elle pleura et elle le pria, en disant de rendre inutile la malice d'Aman, fils d'Agag, et ses trames odieuses, qu'il avait ourdies contre les Juifs.

4. Et il lui tendit de sa main son

1. Die illo dedit rex Assuerus Esther reginæ domum Aman adversarii Judæorum, et Mardochæus ingressus est ante faciem regis. Confessa est enim ei Esther quod esset patruus suus.

2. Tulitque rex annulum quem ab Aman recipi jusserat, et tradidit Mardochæo. Esther autem constituit Mardochæum super domum suam.

3. Nec his contenta, procidit ad pedes regis, flevitque et locuta ad eum oravit, ut malitiam Aman Agagitæ, et machinationes ejus pessimas, quas excogitaverat contra Judæos, juberet irritas fieri.

4. At ille ex more sceptrum au-

CHAP. VIII. — 1. — *Dedit rex Assuerus Esther reginæ domum Aman.* D'après la loi, III, Rois XXI, 15 et I Esdr. VI, 11, Cfr, Jos. Antiq. 11, 1; 3, 11, et 4, 6, les biens des condamnés à mort étaient confisqués au profit du roi et Assuérus se désiste de son droit en faveur d'Esther, à qui il attribue la succession d'Aman qui était fort considérable, Cfr. V, 11. Par la maison d'Aman, il faut comprendre tout ce que cette maison contenait : les meubles, les richesses et les gens. — *Et Mardochæus ingressus est ante faciem regis.* Mardochée fut élevé à la plus haute faveur : il devint l'un des ministres qui se tenaient devant le roi, Cfr. I 10 et 14 et VII, 9. Il fut redevable sans doute de cette élévation au service qu'il avait rendu jadis au roi, en dénonçant la conspiration, mais il la dut surtout à Esther, qui venait de déclarer à Assuérus que Mardochée était son parent et qu'il avait été pour elle un second père : *confessa est enim ei Esther quod esset patruus suus.*

2. — *Tulitque rex annulum, quem ab Aman recipi jusserat.* « Recipi » en hébr. העביר מן, faire partir, c'est à-dire : retirer de quelqu'un. Le roi avait fait retirer à Aman l'anneau royal qu'il lui avait confié jadis et avec lequel avait été scellé l'édit d'extermination des Juifs, Cfr. III, 10 et 12; il le donna à Mardochée qui devint, par le fait même, premier ministre de l'empire, Cfr. Gen. XLI, 42, II Macch. VI, 15, il devint *princeps palatii*; prince du palais. IX, 4, *secundus a rege*, le second après le roi, X, 3, et comme dit Josèphe : « Simul cum rege gubernavit imperium », Jos. Antiq. lib. XI, ch. VI. — *Esther autem constituit Mardochæum super domum suam*, et, par conséquent, elle lui donna l'administration de la maison et de l'immense fortune d'Aman, dont Assuérus lui avait fait hommage. Josèphe, Antiq. lib. XI, cap. VI, et, après lui, Serarius, disent qu'Esther donna en toute propriété à Mardochée les biens d'Aman. Cette interprétation ne ressort pas évidemment des paroles du texte.

4. — *At ille ex more sceptrum aureum protendit manu*, Cfr. V, 11, et ce ne fut qu'après

reum protendit manu quo signum clementiæ monstrabatur : illaque consurgens stetit ante eum,

5. Et ait : Si placet regi, et si inveni gratiam in oculis ejus, et deprecatio mea non ei videtur esse contraria, obsecro, ut novis epistolis, veteres Aman litteræ, insidiatoris et hostis Judæorum quibus eos in cunctis regis provinciis perire præceperat, corrigantur.

6. Quomodo enim potero sustinere necem et interfectionem populi mei?

7. Responditque rex Assuerus Esther reginæ, et Mardochæo Judæo : Domum Aman concessi Esther, et ipsum jussi affigi cruci, quia ausus est manum mittere in Judæos.

8. Scribite ergo Judæis, sicut vobis placet, regis nomine, signantes litteras annulo meo. Hæc enim consuetudo erat, ut epistolis quæ ex regis nomine mittebantur, et illius annulo signatæ erant, nemo auderet contradicere.

9. Accitisque scribis et librariis regis (erat autem tempus tertii mensis qui appellatur siban) vigesima

sceptre d'or, selon la coutume, en signe de clémence, et elle se leva et se tint devant lui.

5. Et elle dit : S'il plaît au roi, si j'ai trouvé grâce à ses yeux, et si ma prière ne lui paraît pas désagréable, je le conjure de révoquer, par de nouvelles lettres, les anciennes lettres d'Aman, le persécuteur et l'ennemi des Juifs, par lesquelles il avait ordonné de les exterminer dans toutes les provinces du royaume.

6. Car, comment pourrais-je supporter la mort et le massacre de mon peuple?

7. Le roi Assuérus répondit à la reine Esther et au juif Mardochée : J'ai donné à Esther la maison d'Aman, et j'ai ordonné qu'il fût attaché à une croix, parce qu'il avait osé porter la main sur les Juifs.

8. Ecrivez donc aux Juifs comme il vous plaît, au nom du roi, et scellez les lettres de mon anneau. Or, c'était la coutume que nul n'osait s'opposer aux lettres envoyées au nom du roi, et scellées de son anneau.

9. Et on fit venir les secrétaires et les écrivains du roi, (et c'était le temps du troisième mois qui est

---

avoir obtenu ce signe de bienveillance, que la reine se leva pour exposer au roi la manière dont sa demande pourrait être exécutée.

5. — *Obsecro ut novis epistolis.* La chose était difficile, car, d'après la loi des Perses, les décrets du roi étaient irrévocables, Cfr. Dan. VI, 15 ; c'est pourquoi la reine cherche à insinuer que ces lettres d'extermination sont d'Aman, *veteres Aman litteræ*, et non pas du roi, que cet Aman est un persécuteur, *insidiatoris*, et un ennemi, *hostis* : elle joint à toutes ces raisons ses larmes et ses supplications, afin de tâcher de triompher de l'implacable difficulté.

7. — *Ipsum jussi affigi cruci*, en hébr. אתו תלו, « on l'a pendu ». D'après des indications trouvées dans les ruines de Ninive, un poteau pointu, était passé à travers la poitrine du condamné. Ce mode d'exécution fut en usage en Russie jusqu'à la fin du siècle dernier, où il fut supprimé par ordre de l'impératrice Elisabeth, la fille de Pierre-le-Grand.

8. — *Scribe ergo Judæis.* Le roi a rappelé à Esther et à Mardochée ce qu'il a fait pour eux et pour les Juifs : l'exécution d'Aman, le don fait à Esther des biens du condamné ; quant aux lettres d'extermination, Assuérus se trouve arrêté par la loi qui les rend irrévocables. Il va faire cependant ce qui lui sera possible. Ne pouvant désavouer ces lettres, il en fait écrire d'autres adressées à tous les Juifs de l'empire et par lesquelles il les invite à la résistance et les autorise à se défendre et à tuer tous ceux qui oseraient exécuter les ordonnances des premières lettres.

9. — *Accitisque scribis et librariis regis. Scribæ* étaient les chefs de la chancellerie qui dictaient les lettres aux *librarii*. — *Erat*

appelé siban); le vingt-troisième de ce même mois, les lettres furent écrites comme Mardochée le voulait, aux Juifs, et aux princes, et aux gouverneurs, et aux juges qui commandaient aux cent-vingt-sept provinces, depuis les Indes jusqu'en Ethiopie; à chaque province et à chaque peuple, dans sa propre langue, et dans son écriture propre, et aux Juifs, afin qu'ils pussent les lire et les comprendre.

10. Et ces lettres, qui étaient envoyées au nom du roi, furent scellées de son anneau, et expédiées par les courriers, qui, parcourant toutes les provinces, prévinrent les anciennes lettres par ces nouvelles.

11. Le roi leur ordonna d'aller trouver les Juifs en chaque ville, et de leur commander de s'assembler tous, pour défendre leur vie, et pour tuer et exterminer tous leurs ennemis avec leurs femmes, leurs enfants, et toutes leurs maisons, et pour enlever leurs dépouilles.

12. Et dans toutes les provinces, fut désigné un jour pour la vengeance, savoir, le treizième jour du douzième mois, adar.

13. La substance de cette lettre

et tertia die illius, scriptæ sunt epistolæ, ut Mardochæus voluerat, ad Judæos, et ad principes, procuratoresque et judices, qui centum viginti septem provinciis ab India usque ad Æthiopiam præsidebant; provinciæ atque provinciæ, populo et populo, juxta linguas et litteras suas, et Judæis, prout legere poterant, et audire.

10. Ipsæque epistolæ, quæ regis nomine mittebantur, annulo ipsius obsignatæ sunt, et missæ per veredarios : qui per omnes provincias discurrentes, veteres litteras novis nuntiis prævenirent,

11. Quibus imperavit rex, ut convenirent Judæos per singulas civitates, et in unum præciperent congregari, ut starent pro animabus suis, et omnes inimicos suos, cum conjugibus ac liberis et universis domibus, interficerent atque delerent, et spolia eorum diriperent.

12. Et constituta est per omnes provincias una ultionis dies, id est tertia decima mensis duodecimi adar.

13. Summaque epistolæ hæc fuit,

---

autem tempus tertii mensis. Les premières lettres étaient datées du treizième jour du premier mois, Cfr. III, 12, les secondes furent écrites le vingt-troisième jour du troisième mois. Il ne s'ensuit pas de cette indication, comme l'ont prétendu certains commentateurs, que tout ce qui est rapporté dans ce chap. VIII, ait eu lieu incessamment, le jour même, à cette date du vingt-troisième jour du mois de *siban*. Ces secondes lettres furent écrites à l'instar des premières, Cfr. III, 12 et 13. et elles furent expédiées de la même manière, mais elles furent adressées aux Juifs aussi bien qu'aux gouverneurs et aux fonctionnaires des cent vingt-sept provinces, Cfr. I, 1, de l'empire.

10. — *Per veredarios qui per omnes provincias discurrentes.* L'hébr. détermine le mot רצים de la manière suivante : « des courriers à cheval, montant des coursiers de race supérieure, les fils des jugements ». Les « Akhashaterânim » fils des « rammakim », dont il est fait mention en cet endroit, dit M. Oppert, sont probablement, non pas des chevaux ou d'autres animaux rapides, mais des courriers royaux. En dépouillant ces mots des formes massorétiques qu'ils revêtent aujourd'hui, on trouve dans le premier de ces mots deux racines perses : « ukhsa » rapide, et « travana » trajet; c'était, sans doute, ce terme qui désignait les courriers. Quant au second de ces mots, il désignerait une tribu d'où l'on tirait ces courriers. Annales de philos. chrét. 1864 pp. 23 et 24.

11. — *Quibus imperavit rex* etc. Comparer ce verset avec III, 13. — *Cum conjugibus et liberis.* D'après la loi des Perses, les épouses et les enfants étaient solidaires des crimes du père de famille et se trouvaient toujours enveloppés dans sa condamnation.

12. — *Tertia decima,* etc. Le jour est le même que celui indiqué III, 13.

13. — *Summaque epistolæ hæc fuit* correspond à III, 14.

ut in omnibus terris ac populis, qui regis Assueri subjacebant imperio, notum fieret, paratos esse Judæos ad capiendam vindictam de hostibus suis.

14. Egressique sunt veredarii celeres nuntia perferentes, et edictum regis pependit in Susan.

15. Mardochæus autem, de palatio, et de conspectu regis egrediens, fulgebat vestibus regiis, hyacinthinis videlicet et airëis, coronam auream portans in capite, et amictus serico pallio atque purpureo. Omnisque civitas exultavit, atque lætata est.

16. Judæis autem nova lux oriri visa est, gaudium, honor, et tripudium.

17. Apud omnes populos, urbes, atque provincias, quocumque regis jussa veniebant, mira exultatio, epulæ atque convivia, et festus dies: in tantum ut plures alterius gentis et sectæ, eorum religioni et cæremoniis jungerentur. Grandis enim cunctos Judaici nominis terror invaserat.

était de faire savoir dans les provinces et aux peuples qui étaient sous l'empire du roi Assuérus, que les Juifs étaient prêts à tirer vengeance de leurs ennemis.

14. Et les courriers partirent, pour répandre en toute hâte la nouvelle, et l'édit fut affiché dans Suse.

15. Mardochée, sortant du palais et de la présence du roi, parut avec éclat, dans ses vêtements royaux, bleus d'hyacinthe et blancs, portant une couronne d'or sur la tête et vêtu d'un manteau de soie et de pourpre. Et toute la ville fut transportée de joie et d'allégresse.

16. Et une nouvelle lumière sembla se lever sur les Juifs, la joie, l'honneur et les transports.

17. Parmi toutes les nations, dans les villes et dans les provinces où les ordres du roi arrivaient, il y avait une joie extraordinaire, des banquets et des jours de fête, à ce point que plusieurs des autres nations et des autres sectes, embrassèrent leur religion et leurs cérémonies. Car une grande terreur du nom juif s'était répandue sur tous.

15.— *Mardochæus autem... fulgebat vestibus regiis, hyacinthinis videlicet et aireis,* c'est-à-dire « blancs », comme porte le texte hébreu V. le commentaire à I, 6. — *Et amictus serico pallio atque purpureo,* en hébr. : un manteau de lin et de pourpre. « Ad tantam dignitatem », dit S. Jérôme dans son commentaire sur le premier chapitre de Daniel, « voluit Deus evehi Mardochæum, ut sicut olim in Josepho, et recentior in Daniele, hic nunc in Mardochæo haberent captivi et exules Judæi solatia, videntes hominem gentis suæ nunc Ægyptiorum esse principem, nunc Chaldæorum, nunc Persarum. » Et Mardochée quitte le palais du roi dans son magnifique costume afin de montrer sa joie, en opposition à la tristesse et aux vêtements de deuil IV, 1. — *Omnisque civitas exultavit et lætata est.* La ville de Suse est mise ici pour la population païenne de cette cité, en opposition à sa population juive du ℣. 16, et suiv. et cette population se réjouit du décret signé en faveur des Juifs.

16. — *Judæis autem nova lux oriri visa est.* En hébreu la forme féminine אורה, comme Ps. CXXXIX, 12, c'est-à-dire la lumière : « et aux Juifs fut la lumière et la joie et l'allégresse et l'honneur. » Les Juifs dont il est ici question sont les Juifs habitant la ville de Suse, le ℣. 17 parlant des autres Juifs de l'empire.

17.— *Grandis enim cunctos Judaïci nominis terror invaserat.* Ainsi s'accomplirent les promesses faites, Gen. XV, 16; Deut. XI, 25, et surtout ces paroles du Ps. CIV, 38 : « Lætata est Ægyptus in profectione eorum : quia incubuit timor eorum super eos. »

CHAPITRE IX

Le treizième jour du douzième mois, les Juifs se réunissent dans toutes les villes et dans tous les villages de l'empire pour attaquer leurs ennemis, et, aidés des fonctionnaires royaux, qui leur prêtent main-forte, ils se livrent à de sanglantes représailles (℣℣. 1-10). — Assuérus, ayant connu le nombre de ceux que les Juifs avaient tués dans Suse, demande à Esther si elle est satisfaite. La reine le prie de permettre aux Juifs habitant Suse, de se défendre encore le lendemain contre leurs ennemis; et le roi le lui accorde (℣℣. 11-18). — Les Juifs célèbrent, d'après une lettre de Mardochée, une fête solennelle en mémoire de leur délivrance, de la ruine d'Aman et de l'élévation de Mardochée (℣℣. 19-27). — Mardochée et Esther adressent aux Juifs une seconde lettre afin que cette fête solennelle soit célébrée à perpétuité (℣℣. 28-32).

1. Or, le treizième jour du douzième mois, que déjà auparavant nous avons dit se nommer adar, lorsque le massacre de tous les Juifs était préparé, et alors que leurs ennemis avaient soif de leur sang, les choses furent changées, et les Juifs commencèrent à être les plus forts et à se venger de leurs adversaires.

2. Et ils s'assemblèrent dans toutes les villes, les bourgs et autres lieux, pour étendre la main sur leurs ennemis et sur leurs persécuteurs, et nul n'osa résister, parce que la crainte de leur puissance avait pénétré tous les peuples.

3. Car aussi les juges des provinces, et les gouverneurs, et les intendants, et tous les dignitaires,

1. Igitur duodecimi mensis quem adar vocari ante jam diximus, tertia decima die, quando cunctis Judæis interfectio parabatur, et hostes eorum inhiabant sanguini, versa vice Judæi superiores esse cœperunt, et se de adversariis vindicare.

2. Congregatique sunt per singulas civitates, oppida, et loca, ut extenderent manum contra inimicos et persecutores suos. Nullusque ausus est resistere, eo quod omnes populos magnitudinis eorum formido penetrarat.

3. Nam et provinciarum judices, et duces, et procuratores, omnisque dignitas quæ singulis locis ac ope-

---

Chap. ix. — 1. — *Igitur duodecimi mensis quem adar vocari,* Cfr. iii, 13 et viii, 12. Le douzième mois des Hébreux correspond à notre mois de février. Leur premier mois était nizan, notre mois de mars, dans lequel ils célébraient la Pâque. Ex. xii. Il faut remarquer aussi que les Juifs comptaient les mois d'après la lune, et non pas d'après la marche du soleil; le premier jour de la lune était le premier jour du mois, le treizième jour était la veille de la pleine lune. Aujourd'hui encore, le treizième jour du douzième mois, les Juifs lisent le livre d'Esther dans leurs synagogues, et toutes les fois qu'on y prononce le nom d'Aman, les auditeurs font du bruit avec leurs siéges en signe de défense et de lutte, Cfr. Ant. Margarita, De ritibus Judæorum, et Gégoire de Toulouse, Syntag. lib. II, cap. xvi, num. 10. Plus tard, Judas Macchabée institua une autre fête, le même jour, treizième du mois d'adar, en souvenir de la victoire qu'il avait remportée, ce jour-là, sur Nicanor, Cfr. ii. Macch. xv, 37. La première partie de ce verset : *Igitur duodecimi mensis, quem adar vocari ante jam diximus, tertia decima die,* est le commencement de la phrase principale qui se continue au ℣. 2. et dans laquelle se trouvent intercalées deux phrases incidentes : *quando cunctis Judæis,* etc. et : *et hostes eorum,* etc. De part et d'autre, les Juifs et leurs adversaires avaient eu grand temps pour se préparer à la lutte,

2. — *Congregati sunt,* etc. pour obéir au décret de Mardochée, viii, 11. — *Nullusque ausus est resistere,* עמד בפני « stare coram aliquo ». Cfr. Josué x, 8 et xxiii, 9. — *Omnes*

ribus præerat, extollebant Judæos timore Mardochæi;

4. Quem principem esse palatii, et plurimum posse cognoverant; fama quoque nominis ejus crescebat quotidie, et per cunctorum ora volitabat.

5. Itaque percusserunt Judæi inimicos suos plaga magna, et occiderunt eos, reddentes eis quod sibi paraverant facere;

6. In tantum ut etiam in Susan quingentos viros interficerent, extra decem filios Aman Agagitæ, hostis Judæorum; quorum ista sunt nomina :

7. Pharsandatha, et Delphon, et Esphatha,

8. Et Phoratha, et Adalia, et Aridatha,

9. Et Phermesta, et Arisai. et Aridai. et Jezatha.

10. Quos cum occidissent, prædas de substantiis eorum tangere noluerunt.

11. Statimque numerus eorum qui occisi erant in Susan ad regem relatus est.

12. Qui dixit reginæ : In urbe Susan interfecerunt Judæi quingentos viros, et alios decem filios Aman; quantam putas eos exercere cædem in universis provinciis? Quid ultra postulas, et quid vis ut fieri jubeam?

qui étaient préposés aux localités et aux affaires, aidaient les Juifs par la crainte de Mardochée,

4. Qu'ils savaient être prince du palais, et avoir beaucoup de pouvoir; car la renommée de son nom croissait tous les jours et volait de bouche en bouche!

5. C'est pourquoi les Juifs frappèrent leurs ennemis d'une grande plaie, et ils les tuèrent, leur rendant le mal que ceux-ci étaient prêts à leur faire.

6. A ce point, qu'ils tuèrent dans Suse même, jusqu'à cinq cents hommes, outre les dix fils d'Aman l'agagite, l'ennemi des Juifs, dont voici les noms :

7. Pharsandatha et Delphon et Esphatha,

8. Et Phoratha et Adalia et Aridatha,

9. Et Phermesta et Arisaï et Aridai et Jezatha.

10. Les ayant tués, ils ne voulurent pas toucher à leurs richesses.

11. Et aussitôt le nombre de ceux qui avaient été tués dans Suse fut rapporté au roi,

12. Qui dit à la reine : Les Juifs ont tué cinq cents hommes dans la ville de Suse, outre les dix fils d'Aman. Combien grand, crois-tu, sera le carnage qu'ils font dans toutes les provinces? Que demandes-tu de plus, et que veux-tu que j'ordonne encore?

---

populos magnitudinis eorum formido penetrarat. Cfr. VIII, 17.

5. — *Itaque percusserunt Judæi,* etc. Les ennemis du peuple de Dieu avaient cru, d'après la lettre d'Aman, III, 13, pouvoir accomplir l'extermination des Juifs; mais ceux-ci, en vertu des lettres de Mardochée, VIII, 12, se réunirent pour la défense et, Dieu aidant, partout ils remportèrent la victoire.

6. — *Interfecerunt,* וּאבד, l'inf. absolu, comme au ℣. 12, pour le parfait : « perdiderunt. »

7. 8. 9. — Les noms des fils d'Aman sont pour la plupart des noms perses; quelques-uns pourtant, comme דלפון et אריסי, sont hébreux. Ces noms, dans les manuscrits grecs, offrent beaucoup de différences avec les noms des manuscrits hébreux.

10. — *Prædas de substantiis eorum tangere noluerunt.* Les Juifs ne voulurent point faire de butin, quoique l'édit portât, VIII, 11 : *et spolia eorum diriperent.* Les Juifs des provinces imitèrent ce désintéressement des Juifs de Suse, ℣. 16.

13. Celle-ci lui répondit : Qu'il plaise au roi que les Juifs aient le pouvoir de faire demain dans Suse ce qu'ils ont fait aujourd'hui, et que les dix fils d'Aman soient pendus à des potences.

14. Et le roi commanda que cela fût fait ainsi, et aussitôt l'édit fut affiché dans Suse, et les dix fils d'Aman furent pendus.

15. Les Juifs, s'étant assemblés le quatorzième jour du mois d'adar, tuèrent trois cents hommes dans Suse, cependant leurs biens ne furent pas pillés par eux.

16. Et aussi, dans toutes les provinces qui étaient soumises à l'empire du roi, les Juifs se levèrent pour défendre leur vie, et ils tuèrent leurs ennemis et leurs persécuteurs, en sorte qu'il y eut en tout soixante-quinze mille morts, et personne ne toucha à leurs richesses.

17. Or, le treizième jour du mois d'adar, fut pour tous le premier jour du massacre, et ils cessèrent au quatorzième jour. Ils firent de celui-ci un jour de fête, afin qu'on y célébrât en tout temps des banquets, des réjouissances et des festins.

18. Mais ceux qui, dans la ville de Suse. avaient fait le carnage, furent occupés au massacre pendant le treizième et le quatorzième jour de ce même mois, et ne ces-

13. Cui illa respondit : Si regi placet, detur potestas Judæis, ut sicut fecerunt hodie in Susan, sic et cras faciant, et decem filii Aman in patibulis suspendantur.

14. Præcepitque rex ut ita fieret. Statimque in Susan pependit edictum, et decem filii Aman suspensi sunt.

15. Congregatis Judæis quarta decima die mensis adar, interfecti sunt in Susan trecenti viri; nec eorum ab illis direpta substantia est.

16. Sed et per omnes provincias quæ ditioni regis subjacebant, pro animabus suis steterunt Judæi, interfectis hostibus ac persecutoribus suis; in tantum ut septuaginta quinque millia occisorum implerentur, et nullus de substantiis eorum quidquam contingeret.

17. Dies autem tertius decimus mensis adar, primus apud omnes interfectionis fuit, et quarta decima die cædere desierunt. Quem constituerunt esse solemnem, ut in eo omni tempore deinceps vacarent epulis, gaudio atque conviviis.

18. At hi qui in urbe Susan cædem exercuerant, tertio decimo et quarto decimo die ejusdem mensis in cæde versati sunt; quinto decimo autem die percutere desierunt. Et

---

12. — *Quid ultra postulas.* Le roi craint que la reine ne soit pas satisfaite et il lui demande ce qu'elle exige encore.

13. — *Si regi placet, detur Judæis,* etc. Cette demande d'Esther est une preuve de l'immense irritation qui régnait à Suse, et qui faisait craindre que les ennemis des Juifs ne cherchassent à prendre une revanche le lendemain, quoique les lettres d'Aman ne les y autorisassent pas. — *Et decem filii Aman in patibulis suspendantur.* Hérod. 3, 125; **6**, 30 et 7, 238, nous atteste que c'était l'usage de clouer au gibet les cadavres des suppliciés.

16. — *Et nullus de substantia eorum quidquam contingeret.* Les Juifs ne voulurent pas profiter de la concession qui leur était faite, VIII, 11, de s'emparer des dépouilles de leurs ennemis. Ils prouvèrent par ce désintéressement que leur but était uniquement de défendre leur vie, mais non d'attaquer leurs adversaires pour piller leurs biens.

17. — Cfr. XVI, 22.

18 et 19. — *Et idcirco eumdem diem constituerunt solemnem..... Quartum decimum diem mensis adar conviviorum et gaudii decreverunt.* D'après la tradition, le Mischna de Rabbi Juda Megilla 1, le livre d'Esther devait être lu le quatorzième jour d'adar au peuple des cam-

idcirco eumdem diem constituerunt solemnem epularum atque lætitiæ.

19. Hi vero Judæi qui in oppidis non muratis ac villis morabantur, quartum decimum diem mensis adar conviviorum et gaudii decreverunt, ita ut exultent in eo, et mittant sibi mutuo partes epularum et ciborum.

20. Scripsit itaque Mardochæus omnia hæc, et litteris comprehensa misit ad Judæos qui in omnibus regis provinciis morabantur, tam in vicino positis, quam procul.

21. Ut quartam decimam et quintam decimam dlem mensis adar pro festis susciperent, et revertente semper anno, solemni celebrarent honore.

22. Quia in ipsis diebus se ulti sunt Judæi de inimicis suis, et luctus atque tristitia in hilaritatem gaudiumque conversa sunt; essentque dies isti epularum atque lætitiæ, et mitterent sibi invicem ciborum partes, et pauperibus munuscula largirentur.

23. Susceperuntque Judæi in solemnem ritum cuncta quæ eo tempore facere cœperant, et quæ Mardochæus litteris facienda mandaverat.

24. Aman enim, filius Amadathi, stirpis Agag, hostis et adversarius Judæorum, cogitavit contra eos malum, ut occideret illos, atque dele-

sèrent qu'au quinzième jour. C'est pourquoi ils choisirent ce jour-là comme jour de fête, pour des banquets et pour des réjouissances.

19. Les Juifs, au contraire, qui demeuraient dans les villes sans murailles et dans les villages, choisirent le quatorzième jour du mois d'adar, pour jour de festin et d'allégresse, en sorte qu'ils se réjouissent en ce jour-là, et qu'ils s'envoient mutuellement une partie de leurs repas et de leurs mets.

20. Or, Mardochée écrivit toutes ces choses, et il les envoya, contenues dans un livre, aux Juifs qui demeuraient dans toutes les provinces du roi, dans les plus proches comme dans les plus éloignées,

21. Afin qu'ils acceptassent le quatorzième et le quinzième jour du mois d'adar, comme jours de fêtes, et qu'ils les célébrassent, au retour de chaque année, par des honneurs solennels.

22. Parce que, en ces jours-là, les Juifs se vengèrent de leurs ennemis, que leur deuil et leur tristesse furent changés en joie et en allégresse, ces jours devaient être aux réjouissances, et ils devaient s'envoyer mutuellement une partie de leurs mets et donner aux pauvres des présents.

23. Et les Juifs établirent une fête solennelle conformément à ce qu'ils avaient commencé de faire en ce temps-là, et selon ce que Mardochée, par ses lettres, leur avait ordonné de faire.

24. Car Aman, fils d'Amadath, de la race d'Agag, ennemi déclaré des Juifs, avait médité le mal contre eux, afin de les tuer, et de les ex-

---

pagnes et des villes ouvertes; il était lu le quinzième jour dans les villes fortifiées. Josèphe, Antiq. 11, 6, 13, constate que, de son temps, la fête durait deux jours, le quatorzième et le quinzième jour d'adar, e que, pendant ces deux journées, les Juifs avaient coutume de s'envoyer mutuellement des mets et des aliments.

20 et suiv. — Voir introduction.

24. — Ce verset et le ℣. 25 rapportent en

terminer; et il avait jeté le phur, ce qui, en notre langue, se traduit par le sort.

25. Mais Esther entra ensuite chez le roi et elle le conjura de rendre inutiles les efforts de celui-ci par les lettres du roi, et de faire retomber sur sa tête le mal qu'il avait médité contre les Juifs. En effet, on l'attacha à une croix, lui et ses fils.

26. Et depuis ce temps-là, ces jours ont été appelés Phurim, ou les Sorts, parce que le sort avait été jeté dans l'urne, et tout ce qui se passa alors est contenu dans cette lettre, c'est-à-dire dans ce livre.

27. Et à cause de ce qu'ils souffrirent et des changements survenus ensuite, les Juifs s'obligèrent, eux et leurs enfants, et tous ceux qui voudraient embrasser leur religion, à ne permettre à personne de passer ces deux jours sans solennité, selon ce qu'atteste cet écrit, et les temps destinés à cette fête s'observent exactement dans le cours des années qui se suivent.

28. Ce sont des jours que n'effacera jamais l'oubli, et que, à travers tous les âges, tous les pays célèbreront dans l'univers entier. Et il n'est aucune ville en laquelle les jours du Phurim, c'est-à-dire des Sorts, ne soient observés par les Juifs et par leurs enfants, qui sont obligés d'accomplir ces cérémonies.

ret; et misit phur, quod nostra lingua vertitur in sortem.

25. Et postea ingressa est Esther ad regem, obsecrans ut conatus ejus litteris regis irriti fierent, et malum quod contra Judæos cogitaverat, reverteretur in caput ejus. Denique et ipsum et filios ejus affixerunt cruci.

26. Atque ex illo tempore dies isti appellati sunt Phurim, id est Sortium; eo quod phur, id est sors, in urnam missa fuerit. Et cuncta quæ gesta sunt, epistolæ, id est, libri hujus, volumine continentur.

27. Quæque sustinuerunt, et quæ deinceps immutata sunt, susceperunt Judæi super se et semen suum, et super cunctos qui religioni eorum voluerunt copulari, ut nulli liceat duos hos dies absque solemnitate transigere; quos scriptura testatur, et certa expetunt tempora, annis sibi jugiter succedentibus.

28. Isti sunt dies quos nulla unquam delebit oblivio; et per singulas generationes cunctæ in toto orbe provinciæ celebrabunt; nec est ulla civitas, in qua dies Phurim, id est Sortium, non observentur a Judæis, et ab eorum progenie, quæ his cæremoniis obligata est.

---

quelques mots les événements qui ont donné lieu à l'établissement de la fête des Purim. *Et misit Phur*. Cfr. III, 7.

25. — *Et filios ejus affixerunt cruci*. En comparant VII, 10 et VIII, 9, avec IX, 14, on verra que les fils d'Aman n'ont été exécutés que neuf mois après la mort de leur père.

26. — *Et cuncta, quæ gesta sunt, epistolæ, id est libri hujus volumine continentur*. En hébr. דברי האגרת הזאת « les paroles de cet écrit », c'est-à-dire du livre d'Esther. Neteler p. 186, constate d'après la tradition que les Juifs appelaient le livre d'Esther simplement אגרת « l'écrit ». La lettre d'Esther au ℣. 29, comme l'observe le même auteur, est désignée de la même manière, elle y est appelée le « second 'iggereth » : Bertheau, p. 350, prétend que אגרת est la lettre de Mardochée, ℣. 20 à 23, et que le « second 'iggereth » du ℣. 29 se rapporte à la lettre d'Esther dont il y est fait mention.

27. — *Quæque sustinuerunt*, de la part d'Aman. — *Et quæ deinceps immutata sunt*. Le mal que le favori du roi avait voulu faire aux Juifs retomba sur lui-même. — *Susceperunt Judæi super se et semen suum*. Les Juifs s'obligèrent à célébrer la fête des Purim en leur nom. Ils s'engagèrent aussi au nom de leurs descendants. — *Et super cunctos qui religioni eorum voluerunt copulari*. Et au

29. Scripseruntque Esther regina, filia Abihail, et Mardochæus Judæus, etiam secundam epistolam, ut omni studio dies ista solemnis sanciretur in posterum.

30. Et miserunt ad omnes Judæos qui in centum viginti septem provinciis regis Assueri versabantur, ut haberent pacem, et susciperent veritatem,

31. Observantes dies Sortium, et suo tempore cum gaudio celebrarent; sicut constituerant Mardochæus et Esther, et illi observanda susceperunt a se, et a semine suo, jejunia et clamores, et Sortium dies,

32. Et omnia quæ libri hujus, qui vocatur Esther, historia continentur.

29. Et la reine Esther, fille d'Abihaïl, et le juif Mardochée écrivirent encore une seconde lettre, afin que ce jour fût observé avec le plus grand soin, comme une fête solennelle, par toute la postérité.

30. Et ils envoyèrent à tous les Juifs qui demeuraient dans les cent vingt-sept provinces du roi Assuérus, afin qu'ils eussent la paix, et qu'ils reçussent la vérité,

31. En observant les jours des Sorts, et en les célébrant en leur temps avec joie. Les Juifs s'engagèrent donc, comme Mardochée et Esther l'avaient établi, à observer, eux et leurs descendants, les jeûnes, les clameurs et les jours des Sorts,

32. Et tout ce qui est contenu dans l'histoire de ce livre, qui est nommé Esther.

CHAPITRE X

Grandeur du roi Assuérus. Puissance de Mardochée. Vision qu'il avait eue en songe. Explication de cette vision (℣. 1-13).

1. Rex vero Assuerus, omnem terram et cunctas maris insulas fecit tributarias;

1. Or, le roi Assuérus se rendit toute la terre et toutes les îles de la mer tributaires.

---

nom de tous les prosélytes qu'ils pourraient faire. — *Ut nulli liceat duos hos dies absque solemnitate transigere.* Il n'était pas ordonné de fêter les deux jours, mais seulement l'un des deux jours.

30. — *Ut haberent pacem et susciperent veritatem.* En hébr. : Il envoya des lettres... des paroles de paix et de vérité, des lettres souhaitant la paix et engageant les Juifs à la vérité, c'est-à-dire à la fidélité aux engagements pris concernant la célébration de la fête des Phurim.

31. — *Et illi observanda susceperunt a se et a semine suo jejunia et clamores.* Les Juifs célébraient par des jeûnes les vigiles de certaines fêtes ; la veille de la fête des Phurim était un de ces jours en mémoire du jeûne de la reine Esther, IV, 16. C'est probablement cette circonstance du jeûne à observer qui fut la cause de l'envoi de cette deuxième lettre. Les réjouissances auraient bien pu ne pas être omises; mais on aurait pu oublier les souvenirs de pénitence et supprimer le jeûne. Les traditions des Juifs rapportent que les prophètes et le Messie célèbreront cette fête des Phurim, et Loch montre qu'en effet le Christ l'a célébrée, Jean V, 1, et que c'est elle qui y est appelée « dies festus Judæorum. »

Chap. X. — 1. — *Rex vero Assuerus omnem terram et cunctas maris insulas fecit tributarias.* Ces paroles donnent une idée de la puissance d'Assuérus, le représentant comme le maître et le dominateur du conti-

2. Et sa force, et son empire, et sa gloire, et la grandeur à laquelle il éleva Mardochée, sont écrits dans les livres des Mèdes et des Perses;

3. Et aussi comment Mardochée, Juif de nation, devint le second après le roi Assuérus, et comment il devint grand parmi les Juifs, et aimé du peuple de ses frères, cherchant le bonheur de sa nation, et ne parlant que pour procurer la paix de son peuple.

2. Cujus fortitudo et imperium, et dignitas atque sublimitas, qua exaltavit Mardochæum, scripta sunt in libros Medorum atque Persarum;

3. Et quomodo Mardochæus Judaici generis secundus a rege Assuero fuerit; et magnus apud Judæos, et acceptabilis plebi fratrum suorum, quærens bona populo suo, et loquens ea quæ ad pacem seminis sui pertinerent.

J'ai traduit fidèlement jusqu'ici ce qui se trouve dans le texte hébreu. Mais ce qui suit, je l'ai trouvé écrit dans l'édition Vulgate, où il est contenu en langue grecque et en caractères grecs. Cependant, il y avait, après la fin du livre, le petit chapitre qui suit, que nous avons marqué, selon notre coutume, d'un obelus, c'est-à-dire, d'une petite broche.

Quæ habentur in Hebræo, plena fide expressi. Hæc autem quæ sequuntur, scripta reperi in editione Vulgata, quæ Græcorum lingua et litteris continentur; et interim post finem libri hoc capitulum ferebatur; quod juxta consuetudinem nostram obelo, id est, veru, prænotavimus.

4. Et Mardochée dit : C'est Dieu qui a fait ces choses.

5. Je me souviens d'un songe que je vis, qui signifiait toutes ces choses, et rien ne resta sans être accompli.

6. La petite source, qui devint un fleuve, et qui se changea en lumière et en soleil, et se répandit en eaux abondantes, est Esther, que le roi prit pour épouse, et il voulut qu'elle fût reine.

4. Dixitque Mardochæus : A Deo facta sunt ista.

5. Recordatus sum somnii quod videram, hæc eadem significantis; nec eorum quidquam irritum fuit.

6. Parvus fons qui crevit in fluvium, et in lucem solemque conversus est, et in aquas plurimas redundavit, Esther est, quam rex accepit uxorem, et voluit esse reginam.

---

nent et des îles. C'est à tort que Cornélius prétend que ces paroles signifient que le roi des Perses, prodigue et ruiné, imposa de nouveaux tributs à ses peuples.

2. — *Scripta sunt in libris Medorum atque Persarum* L'hébreu dit : « Nonne scripta sunt in libro verborum dierum regum Medorum et Persarum? »

3. — *Et quomodo Mardochæus* etc. Ces paroles semblent expliquer pourquoi le livre des annales des Mèdes et des Perses parle aussi du Juif Mardochée; c'est parce qu'il était un homme illustre, *secundus a rege Assuero.*

Les passages qui, dans ce chapitre et dans les chapitres suivants, sont imprimés en caractères italiques, sont des observations faites par S. Jérôme sur le texte du livre et sur les documents qui s'y rapportent. Tout ce qui suit, contenant des explications sur le livre d'Esther, a été exclu par les Juifs de leurs livres sacrés, mais l'Eglise l'a admis à bon droit dans son canon des livres saints.

4. — *Dixitque Mardochæus : A Deo facta sunt ista.* Mardochée dit cela lorsqu'il se ressouvint des songes qu'il avait faits et qu'il en constata l'accomplissement après la chute d'Aman. V. les songes de Pharaon, Gen., XLI, et celui de Nabuchodonosor, Dan., II.

5. — *Recordatus sum somnii.* Mardochée se ressouvint de deux songes qu'il avait eus.

7. Duo autem dracones : ego sum, et Aman.

Infr. 11, 6.

8. Gentes quæ convenerant, hi sunt qui conati sunt delere nomen Judæorum.

9. Gens autem mea, Israel est, quæ clamavit ad Dominum, et salvum fecit Dominus populum suum liberavitque nos ab omnibus malis, et fecit signa magna atque portenta inter gentes.

10. Et duas sortes esse præcepit, unam populi Dei, et alteram cunctarum gentium.

11. Venitque utraque sors in statutum ex illo jam tempore diem coram Deo universis gentibus.

12. Et recordatus est Dominus populi sui, ac misertus est hæreditatis suæ.

13. Et observabuntur dies isti in mense adar, quarta decima et quinta decima die ejusdem mensis, cum omni studio et gaudio in unum cœtum populi congregati, in cunctas deinceps generationes populi Israel.

7. Et les deux dragons, c'est mo et Aman.

8. Les peuples qui se sont assemblés, sont ceux qui ont tâché d'exterminer le nom des Juifs.

9. Et mon peuple est Israël, qui a crié vers le Seigneur, et le Seigneur a sauvé son peuple, et il nous a délivrés de tous les maux, et il a fait de grands miracles et des prodiges parmi les nations.

10. Et il a ordonné qu'il y eût deux sorts, l'un du peuple de Dieu, et l'autre de toutes les nations.

11. Et l'un et l'autre sorts vinrent au jour marqué déjà dès ce temps-là devant Dieu pour toutes les nations.

12. Le Seigneur se ressouvint de son peuple, et il eut pitié de son héritage.

13. Et ces jours seront célébrés dans le mois d'adar, le quatorzième et le quinzième jour de ce même mois, avec zèle et avec joie, par le peuple réuni en assemblée, durant toutes les générations du peuple d'Israël.

Le premier est le songe de la petite source, ℣. 6 et XI, 10, qui devient un grand fleuve et qui est le symbole de l'humble Esther devenue reine. Le second songe est celui des deux dragons, ℣. 7, songe que Mardochée développe au chapitre suivant. Les deux monstres sont la figure de Mardochée et d'Aman.

7. — *Duo autem dracones.* Par *draco*, δράκω, תנים, il faut se représenter d'immenses serpents ou des crocodiles. Dans l'antiquité, le dragon était le symbole du guerrier dont il a la vigilance, la force et l'agilité. Il était aussi le symbole de la terreur, et souvent la Bible se sert de ce mot pour désigner de violents potentats comme Pharaon, Ps., LXXII, 13, Is., LI, 9, Ezech., XXIX, 3 et Nabuchodonosor. Jérem., LI, 34. Ici ces deux dragons symbolisent Mardochée et Aman, les deux chefs de la lutte redoutable qui va s'engager entre les Juifs et leurs adversaires.

12. — *Recordatus est Dominus hæreditatis suæ,* c'est-à-dire du peuple Juif. Cfr. XIII, 15, XIV, 9 ; Job XXXI, 2, « hæreditatem Omnipotentis. »

CHAPITRE XI

Le livre d'Esther est apporté de Jérusalem à Alexandrie (℣. 1). — Songe de Mardochée (℣℣. 2-12).

1. Dans la quatrième année du règne de Ptolémée et de Cléopâtre, Dosithée, qui se disait prêtre et de la race de Lévi, et Ptolémée, son fils, apportèrent cette épitre des phurim, qu'ils dirent avoir été interprétée à Jérusalem, par Lysimaque, fils de Ptolémée.

Ce qui suit était le commencement de ce livre dans l'édition Vulgate; mais il ne se trouve point dans l'hébreu ni dans aucun autre interprète.

2. La seconde année du règne d'Artaxerce le très-grand, le premier jour du mois de nisan, Mardochée, fils de Jaïr, fils de Séméï, fils de Cis, de la tribu de Benjamin, vit un songe.

3. C'était un Juif qui demeura

1. Anno quarto, regnantibus Ptolemeo et Cleopatra, attulerunt Dosithæus qui se sacerdotem et levitici generis ferebat, et Ptolemæus filius ejus, hanc epistolam phurim, quam dixerunt interpretatum esse Lysimachum, Ptolemæi filium in Jerusalem.

Hoc quoque principium erat in editione Vulgata, quod nec in Hebræo, nec apud ullum fertur interpretum.

2. Anno secundo, regnante Artaxerxe maximo, prima die mensis nisan, vidit somnium Mardochæus filius Jairi, filii Semei, filii Cis, de tribu Benjamin;

3. Homo Judæus, qui habitabat

Chap. xi. — 1. — *Anno quarto,* etc. Ce verset sert de titre général au livre d'Esther dans le texte grec. Il ne prouve pas, comme on a voulu l'établir pour combattre l'authenticité de la lettre de Mardochée, ix, 20, que cette lettre n'ait pas été connue en Egypte avant Ptolémée Philometor, 170 avant J. C. Il nous dit seulement que tout le livre d'Esther ne fut apporté en Egypte en langue grecque que sous le règne de ce monarque. Ce verset a été probablement intercalé, comme verset explicatif, par quelque hagiographe.

2. — *Anno secundo.* Il y a ici une contradiction entre ce verset et ii, 16 et 19 qui placent l'arrivée d'Esther la septième année du règne de Xerxès et l'entrée de Mardochée a la cour comme postérieure à l'exaltation d'Esther. Pour se tirer d'embarras, Stolz prétend que les mots *anno secundo* ne se rapportent qu'au songe de Mardochée auquel la conjuration fut postérieure de cinq années. Mais rien ne prouve cette assertion. Fritzsche croit trouver l'explication dans le plus ancien des textes grecs, qu'il nomme texte A et qui parle d'une double conjuration. Il place le songe de Mardochée et la première conjuration dans la seconde année du règne de Xerxès, Mardochée étant déjà à la cour, par conséquent avant l'avènement d'Esther. Le motif de cette conjuration n'est pas indiqué dans le texte grec, de même que le texte hébreu ii, 21, ne l'indique pas. Mardochée découvre lui-même ce complot au roi, et son nom est inscrit dans les annales du royaume. Aman qui paraît avoir été de connivence avec les conjurés, cherche à perdre le dénonciateur Mardochée, ainsi que tout son peuple. Alors fut tramée une seconde conjuration, cinq années après la première. Le nom des conjurés de ce second complot manque dans le grec; mais le motif de la conjuration est indiqué : c'est la préférence que le roi témoigne à Mardochée. — *Regnante Artaxerxe maximo;* Artaxerce, nom commun aux rois perses, comme Assuérus était commun aux

in urbe Susis, vir magnus, et inter primos aulæ regiæ.

4. Erat autem de eo numero captivorum quos transtulerat Nabuchodonosor rex Babylonis de Jerusalem cum Jechonia rege Juda;

IV *Reg.* 24, 15; *Supr.* 2, 6.

5. Et hoc ejus somnium fuit : Apparuerunt voces et tumultus, et tonitrua, et terræ motus, et conturbatio super terram;

6. Et ecce duo dracones magni, paratique contra se in prælium.

Supr. 10, 7.

7. Ad quorum clamorem cunctæ concitatæ sunt nationes, ut pugnarent contra gentem justorum.

8. Fuitque dies illa tenebrarum et discriminis, tribulationis et angustiæ; et ingens formido super terram.

9. Conturbataque est gens justorum timentium mala sua, et præparata ad mortem.

10. Clamaveruntque ad Deum; et illis vociferantibus, fons parvus crevit in fluvium maximum, et in aquas plurimas redundavit.

11. Lux et sol ortus est, et humiles exaltati sunt, et devoraverunt inclytos.

dans la ville de Suse, homme puissant et un des premiers de la cour du roi.

4. Or, il était du nombre des captifs que Nabuchodonosor, roi de Babylone, avait transférés de Jérusalem avec Jéchonias, roi de Juda,

5. Et voici quel fut son songe : Des voix, et du tumulte, et des tonnerres, et des tremblements de terre, et de grands troubles se firent entendre sur la terre.

6. Et voilà deux grands dragons, prêts à combattre l'un contre l'autre.

7. A leur cri, toutes les nations se levèrent pour combattre contre la nation des justes.

8. Et ce jour fut un jour de ténèbres et de périls, d'affliction et d'angoisse, et de grande épouvante sur la terre.

9. La nation des justes, qui craignait sa ruine, fut troublée, et se préparait à la mort.

10. Et ils crièrent vers Dieu et, pendant qu'ils priaient, une petite fontaine devint un grand fleuve, et répandit une grande abondance d'eaux.

11. La lumière et le soleil parurent; ceux qui étaient humiliés furent élevés, et ils dévorèrent ceux qui étaient dans les grandeurs.

---

rois mèdes. C'était Xerxès I, que le texte hébr. nomme Aschaschwerosch; V. préface p. 151.

4. — *Quos transtulerat Nabuchodonosor* Cfr. II, 5.

5. — *Apparuerunt voces et tumultus.* Le texte gr. qui, à partir de x, 4, est le plus ancien texte qui nous reste, dit ici : καὶ ἰδοὺ ἡμέρα, σκότους καὶ γνόφου, θλίψις καὶ στενοχωρία, κάκωσις καὶ τάραχος μέγας ἐπὶ τῆς γῆς.

6. — *Duo immanes dracones.* Cfr. x, 7. — *Parati contra se in prælium,* ἕτοιμοι προῆλθον ἀμφότεροι παλαίειν.

7. *Contra gentem justorum.* Ce peuple juste est le peuple juif, par opposition aux païens, qui, livrés à l'idolâtrie, font le mal devant Dieu. Cfr. Juges IV, 1.

10. — *Fons parvus crevit.* C'était la figure d'Esther. Cfr. x, 6.

11. — *Lux et sol ortus est.* Ces deux expressions doivent être prises au figuré pour le triomphe des opprimés, comme Sag., v, 6 : « Et justitiæ lumen non luxit nobis et sol intelligentiæ non est ortus nobis. » — *Et humiles exaltati sunt* : « Nonne hæc est quæ humilem sublevavit et sublimem humiliavit » Ezech., XXI, 16; « Deposuit potentes de sede et exaltavit humiles, » Luc I, 52. — *Et devoraverunt inclytos,* τοὺς ἐνδόξους, « ils dévorèrent ceux qui étaient honorés ». C'est à tort que Luther a traduit « die Stolzen » les orgueilleux, l'idée d'orgueil n'étant pas du tout ici indiquée.

12. — *Quod cum vidisset Mardochæus.* Mar-

12. Mardochée, ayant eu cette vision et s'étant levé de son lit, pensait en lui-même ce que Dieu voulait faire. Cette vision demeura gravée dans son esprit, désireux qu'il était de savoir ce que ce songe signifiait.

12. Quod cum vidisset Mardochæus, et surrexisset de strato, cogitabat quid Deus facere vellet; et fixum habebat in animo scire cupiens quid significaret somnium.

CHAPITRE XII

Mardochée, étant à la cour d'Assuérus, découvre une conspiration que deux eunuques de ce prince avaient tramée contre lui, et il sauve par là même la vie du monarque (℣. 1-5). — Aman veut perdre Mardochée et le peuple Juif (℣. 6).

1. Or, dans ce temps-là, il était à la cour du roi avec Bagatha et Thara, eunuques du roi, qui étaient les gardes de la porte du palais.

1. Morabatur autem eo tempore in aula regis, cum Bagatha et Thara, eunuchis regis, qui janitores erant palatii.

Supr. 2, 21 *et* 6, 2.

2. Et ayant compris leurs pensées, et ayant connu plus exactement leurs desseins, il découvrit qu'ils cherchaient à porter la main sur le roi Artaxerce, et il en donna avis au roi.

2. Cumque intellexisset cogitationes eorum, et curas diligentius pervidisset, didicit quod conarentur in regem Artaxerxem manus mittere, et nuntiavit super eo regi.

3. Celui-ci commanda qu'on les interrogeât tous deux, et, après qu'ils eurent avoué, il les fit mener au supplice.

3. Qui de utroque, habita quæstione, confessos jussit duci ad mortem.

4. Or, le roi fit écrire dans les annales, ce qui s'était passé : et Mardochée aussi en laissa le souvenir par écrit.

4. Rex autem quod gestum erat scripsit in commentariis; sed et Mardochæus rei memoriam litteris tradidit.

5. Et le roi lui commanda de demeurer dans son palais, et il lui fit des présents, en récompense de la dénonciation.

5. Præcepitque ei rex, ut in aula palatii moraretur, datis ei pro delatione muneribus.

---

dochée reconnaît tout de suite que ce songe lui vient de Dieu et qu'il fait allusion à des évènements prochains qu'il ne pouvait pas encore connaître.

Chap. xii. — 1. — *Morabatur autem.* Ce verset et les suivants rapportent l'histoire de la conjuration et de sa découverte, dont il est fait mention ii, 21.

3. — *Jussit duci ad pœnam*, pour être mis à mort : ἀπάγεσθαι. Quelques manuscrits disent : ἀπήχθησαν, ils furent pendus.

4. — *Rex autem quod gestum erat scripsit.* C'était la coutume des Perses d'inscrire dans les annales de l'empire les services rendus au roi, Cfr. Herod. viii, 85 et Thucyd. i, 129, 3. — *In commentariis.* μνημόσυνον : un monument qui conserve le souvenir d'un fait, puis le souvenir lui-même; mais ce mot ne signifie pas par lui-même, comme l'observe Schleussner, les annales dans lesquelles on inscrit les faits remarquables.

5. — *Datis ei pro delatione muneribus.* Il

6. Aman vero filius Amadathi Bugæus, erat gloriosissimus coram rege, et voluit nocere Mardochæo, et populo ejus, pro duobus eunuchis regis qui fuerant interfecti.

6. Mais Aman, fils d'Amadath, Bugée, avait été élevé en grande gloire par le roi, et il voulut perdre Mardochée et son peuple, à cause des deux eunuques du roi qui avaient été tués.

Hucusque proœmium.
Quæ sequuntur, in eo loco posita erant, ubi scriptum est in volumine:

Jusqu'ici est l'avant-propos. Ce qui suit était mis à l'endroit du livre où il est écrit :

Et diripuerunt bona, vel substantias eorum.

Et ils pillèrent leurs biens ou leurs richesses.

Quæ in sola Vulgata editione reperimus.

Ce que nous avons trouvé dans la seule édition Vulgate.

Epistolæ autem hoc exemplar fuit.

Or la copie de la lettre était celle-ci :

CHAPITRE XIII

Copie de la lettre qu'Aman envoya aux gouverneurs des provinces, pour faire mourir tous les Juifs (℣℣. 1-7). — Prière de Mardochée pour leur délivrance (℣℣. 8-17). — Tous les Juifs adressèrent aussi leurs prières au Seigneur (℣. 18).

1. Rex maximus Artaxerxes ab India usque Æthiopiam, centum viginti septem provinciarum principibus et ducibus qui ejus imperio subjecti sunt, salutem.

2. Cum plurimis gentibus imperarem, et universum orbem meæ ditioni subjugassem, volui nequaquam abuti potentiæ magnitudine, sed clementia et lenitate gubernare

1. Artaxerce le Grand, roi depuis les Indes jusqu'en Ethiopie, aux princes et aux gouverneurs des cent vingt-sept provinces soumises à son empire, salut.

2. Quoique je commande à beaucoup de nations, et que j'aie soumis tout l'univers à mon empire, je n'ai pas voulu néanmoins abuser de la grandeur de ma puissance, mais

---

résulte de VI, 3 que ces présents, qui furent donnés alors à Mardochée, devaient être de fort peu d'importance.

6. — *Bugæus*, Βουγαῖος, mot à mot « fanfaron » ou « menteur » Cfr. Homère II., XIII, 824 et Od., XVIII, 79. On se demande ce qu'est ce *Bugæus*. Quelques commentateurs pensent qu'il est question ici de « Bogis » dont parle Herod., VII et VIII, et qui fut comblé de faveurs par Xerxès. Peut-être faudrait-il simplement déduire ce mot du nom hébreu Agagæus, III, 1, corrompu, et mal copié. — *Pro duobus eunuchis regis*, c'est-à-dire Bagatha et Thara ℣. 1, *qui fuerant interfecti*. Il ressort de ce passage qu'Aman n'était pas étranger à la conjuration des eunuqes. Cfr. XVI, 12. — *Et diripuerunt bona*. Cfr. III, 13.

CHAP. XIII. — 1. — *Rex maximus* Cfr. I, 1. — *Artaxerxes*, voir commentaire sur XI, 2.

2. — *Vitam silentio transigentes*, passer sa

j'ai gouverné mes sujets avec clémence et avec douceur, afin que, passant leur vie sans trouble et sans crainte, ils jouissent de la paix chère à tous les hommes.

3. Et ayant demandé à mes conseillers de quelle manière je pourrais accomplir ce dessein, l'un d'eux, du nom d'Aman, élevé par sa sagesse et par sa fidélité au-dessus des autres, et le second après le roi,

4. Nous a informé qu'il y a un peuple dispersé sur toute la terre, qui obéit à de nouvelles lois, et qui, s'opposant aux coutumes des autres nations, méprise les commandements des rois, et trouble par son dissentiment la concorde de tous les autres peuples.

5. Ce qu'ayant appris, et voyant qu'une seule nation se révoltant contre tout le genre humain, obéit à des lois injustes, combat nos ordonnances, et trouble la paix des provinces qui nous sont soumises,

6. Nous avons ordonné que tous ceux qu'Aman, qui commande à toutes les provinces, qui est le second après le roi et que nous honorons comme notre père, aura désignés, soient tués par leurs ennemis,

subjectos, ut absque ullo terrore vitam silentio transigentes, optata cunctis mortalibus pace fruerentur.

3. Quærente autem me a consiliariis meis, quomodo posset hoc impleri, unus qui sapientia et fide cæteros præcellebat, et erat post regem secundus, Aman nomine,

4. Indicavit mihi in toto orbe terrarum populum esse dispersum qui novis uteretur legibus, et contra omnium gentium consuetudinem faciens, regum jussa contemneret, et universarum concordiam nationum sua dissensione violaret.

5. Quod cum didicissemus, videntes unam gentem rebellem adversus omne hominum genus perversis uti legibus, nostrisque jussionibus contraire, et turbare subjectarum nobis provinciarum pacem atque concordiam,

6. Jussimus, ut quoscumque Aman, qui omnibus provinciis præpositus est, et secundus a rege, et quem patris loco colimus, monstraverit, cum cunjugibus ac liberis deleantur ab inimicis suis, nullusque eorum

---

vi : sans trouble et sans crainte ; le gr. dit : « dans la paix et dans la tranquillité. »

3. — *Et erat post regem secundus.* En grec : καὶ δεύτερον τῶν βασιλειῶν γέρας ἀπενηνεγμένος Ἀμάν. On se demande pourquoi cette accentuation de βασιλειῶν. Quelques commentateurs pensent que le pluriel est mis pour le singulier et indique que le royaume des Perses se composait de plusieurs royaumes. Mais cette explication ne légitime pas l'accentuation ; car on écrit τὸ βασίλειον, la dignité royale, et au pluriel τὰ βασίλεια, le palais royal, qui est bien le sens du mot dans ce verset et qui devrait ce semble s'accentuer βασιλείων.

4. — *In toto orbe terrarum populum esse.* Pas plus ici que dans le grec et que dans l'hébreu III, 8, le nom du peuple n'est indiqué. C'est le potentat aveuglé par sa puissance qui signe de confiance un décret d'extermination contre une partie de ses sujets qui ne lui ont même pas été spécifiés ; car, d'après ce verset, il est permis de croire qu'Aman n'avait même pas dit au roi qu'il s'agissait du peuple juif.

5. — *Videntes unam gentem rebellem.* Ces reproches faits aux Juifs sont les mêmes que les païens adressèrent plus tard aux premiers chrétiens, les mêmes encore qu'on adresse aujourd'hui à l'Eglise, dont les enseignements et les principes sont si souvent en désaccord avec les lois athées du pouvoir civil.

6. — *Quem patris loco colimus.* Aman n'est plus seulement le vice-roi de l'empire ; l'édit d'Assuérus lui donne un autre titre de gloire : il y est nommé le second père du roi. Cfr. II Paral., II, 13.—*Quarta decima die duodecimi mensis adar,* tandis que III, 13. c'est le treizième jour qui est désigné pour l'extermination des Juifs. Y a-t-il ici une faute de copiste ou bien la différente manière de compter les

misereatur, quartadecima die duodecimi mensis adar anni præsentis;

avec leurs femmes et leurs enfants, le quatorzième jour d'adar, douzième mois de cette année, et que personne n'ait pitié d'eux;

7. Ut nefarii homines uno die ad inferos descendentes, reddant imperio nostro pacem, quam turbaverant.

7. Afin que ces hommes criminels, descendant le même jour dans le tombeau, rendent à notre empire la paix qu'ils avaient troublée.

Hucusque exemplar epistolæ.
Quæ sequuntur, post eum locum, scripta reperi, ubi legitur :

Jusqu'ici est la copie de la lettre.
Ce qui suit, je l'ai trouvé écrit après l'endroit où on lit :

Pergensque Mardochæus, fecit omnia quæ ei mandaverat Esther.

Et Mardochée, s'en allant, fit tout ce qu'Esther lui avait ordonné.

Nec tamen habentur in Hebraico, et apud nullum penitus feruntur interpretum.

Toutefois, ceci ne se trouve point dans l'hébreu, et on n'en voit rien non plus dans aucun interprète.

8. Mardochæus autem deprecatus est Dominum, memor omnium operum ejus,

8. Or, Mardochée pria le Seigneur, se ressouvenant de toutes ses œuvres,

9. Et dixit : Domine, Domine, rex omnipotens, in ditione enim tua cuncta sunt posita, et non est qui possit tuæ resistere voluntati, si decreveris salvare Israel.

9. Et il dit : Seigneur, Seigneur, roi tout-puissant, toutes choses sont soumises à ton pouvoir, et il n'est personne qui puisse résister à ta volonté, si tu as résolu de sauver Israel.

10. Tu fecisti cœlum et terram, et quidquid cœli ambitu continetur.

10. Tu as fait le ciel et la terre et tout ce qui est renfermé sous le ciel.

11. Dominus omnium es, nec est qui resistat majestati tuæ.

11. Tu es le Seigneur de toutes choses, et nul ne peut résister à ta majesté.

12. Cuncta nosti, et scis quia non pro superbia et contumelia, et aliqua gloriæ cupiditate fecerim hoc, ut non adorarem Aman superbissimum,

12. Tu connais tout, et tu sais que si je n'ai point adoré le superbe Aman, ce n'est ni par orgueil, ni par mépris, ni par quelque désir de gloire;

---

jours a-t-elle introduit cette variante, ou bien encore faut-il admettre que l'ordre d'extermination se soit étendu au quatorzième jour, comme cela a eu lieu à Suse pour l'autorisation accordée aux Juifs IX, 17? Evidemment il y a ici une difficulté à résoudre, et le champ est ouvert à bien des suppositions.

7. — Cfr. IV, 17.

8. — *Memor omnium operum ejus*, μνημονεύων, que Luther traduit inexactement par « erzählte, raconta, » πάντα τὰ ἔργα κυρίου. Ce fragment jusqu'à la fin du chap. XIV est placé dans les Septante à la fin du chap. IV.

9. — *Domine, Domine.* Cette répétition est l'expression de la ferveur de cette prière. Voir, comme comparaison, la prière de Judith. Jud., IX, 1 et s. — *Cuncta sunt posita*, en gr. τὸ πᾶν, comme Ecclesiat., XLII, 17 et XLIII, 27,

13. Car j'aurais été disposé à baiser volontiers les traces même de ses pieds, pour le salut d'Israël,

14. Mais j'ai craint de reporter à un homme l'honneur de mon Dieu.

15. Maintenant donc, ô Seigneur Roi, Dieu d'Abraham, aie pitié de ton peuple, parce que nos ennemis veulent nous perdre et détruire ton héritage.

16. Ne méprise pas ton peuple, que tu as racheté pour toi de l'Egypte.

17. Exauce ma prière, sois favorable à une nation que tu as choisie pour ton partage, et change notre deuil en joie, afin que, pendant notre vie, nous célébrions ton nom, Seigneur, et ne ferme pas la bouche de ceux qui te louent.

18. Tout Israël cria aussi vers le Seigneur dans un même esprit et avec les mêmes supplications, parce qu'une mort certaine les menaçait.

13. Libenter enim pro salute Israel etiam vestigia pedum ejus deosculari paratus essem.

14. Sed timui ne honorem Dei mei transferrem ad hominem, et ne quemquam adorarem, excepto Deo meo.

15. Et nunc, Domine rex, Deus Abraham, miserere populi tui, quia volunt nos inimici nostri perdere, et hæreditatem tuam delere.

16. Ne despicias partem tuam, quam redemisti tibi de Ægypto.

17. Exaudi deprecationem meam; et propitius esto sorti et funiculo tuo, et converte luctum nostrum in gaudium, ut viventes laudemus nomen tuum, Domine, et ne claudas ora te canentium.

18. Omnis quoque Israel pari mente et obsecratione clamavit ad Dominum, eo quod eis certa mors impenderet.

---

expression peu usitée dans l'Ecriture Sainte et pour laquelle on trouve ordinairement πάντα ou τὰ πάντα.

13. — *Vestigia pedum ejus deosculari paratus essem.* Baiser l'empreinte du pied, ou la plante du pied qui se souille en foulant la boue et la poussière, est un acte de suprême humilité, opposé aux mots *superbia et gloriæ cupiditate* du verset précédent. Cfr. Is., XLIX, 25 : « Vultu in terram demisso adorabunt te et pulverem pedum tuorum lingent »; et Ps., LXXI, 9 « Coram illo procident Æthiopes et inimici ejus terram lingent. » Le baisement du pied était en Orient un hommage rendu par les subalternes au roi et aux hauts personnages de la cour. Polybe, XV, 1, 7, nous apprend que cette coutume existait aussi à Carthage.

14. — *Sed timui ne honorem Dei mei transferrem ad hominem.* Cfr. III, 2 et le commentaire de ce verset où nous avons montré qu'Aman cherchait à se faire rendre des honneurs divins. Par *honorem Dei,* il faut entendre ici le culte de latrie qui n'est dû qu'à Dieu seul.

15. — *Ne despicias partem tuam,* sous-entendu « hæreditariam »; c'est le peuple d'Israël qui se trouve ainsi désigné.

17. — *Ut videntes laudemus nomen tuum, Domine, et ne claudas ora te canentium,* parce que, comme dit le Ps., VI, 6 : « Non est in morte qui memor sit tui. »

CHAPITRE XIV

Pénitence de la reine Esther (℣. 1-2). — Prière qu'elle adresse au Seigneur avant de se présenter devant le roi Assuérus (℣. 3-19)

1. Esther quoque regina confugit ad Dominum, pavens periculum, quod imminebat.

2. Cumque deposuisset vestes regias, fletibus et luctui apta indumenta suscepit, et pro unguentis variis, cinere et stercore implevit caput, et corpus suum humiliavit jejuniis; omnia loca, in quibus antea lætari consueverat, crinium laceratione complevit.

3. Et deprecabatur Dominum Deum Israel, dicens : Domine mi, qui rex noster es solus, adjuva me solitariam, et cujus præter te nullus est auxiliator alius.

4. Periculum meum in manibus meis est.

5. Audivi a patre meo, quod tu, Domine, tulisses Israel de cunctis gentibus, et patres nostros ex omnibus retro majoribus suis, ut possideres hæreditatem sempiternam, fecistique eis sicut locutus es.

Deut. 4, 20, 34; *et* 32, 9.

6. Peccavimus in conspectu tuo, et idcirco tradidisti nos in manus inimicorum nostrorum;

1. La reine Esther eut aussi recours au Seigneur, effrayée du péril qui était proche.

2. Et, ayant quitté tous ses vêtements de reine, elle prit des habits conformes à son affliction et à son deuil, et, à la place de différents parfums, elle se couvrit la tête de cendres et de poussière, et elle affligea son corps par les jeûnes, et, s'arrachant les cheveux, elle les répandait dans les endroits où elle avait coutume de se réjouir auparavant.

3. Et elle suppliait le Seigneur, Dieu d'Israël, disant : Mon Seigneur qui es seul notre Roi, assiste-moi dans l'abandon, moi qui hormis toi n'ai aucun soutien.

4. Je touche déjà des mains le péril.

5. J'ai appris de mon père, Seigneur, que tu as choisi Israël entre toutes les nations, et nos pères entre tous leurs ancêtres avant eux, pour les posséder comme un héritage éternel; et tu as fait pour eux comme tu as dit.

6. Nous avons péché en ta présence, et c'est pour cela que tu nous as livrés aux mains de nos ennemis :

Chap. xiv. — 1. — *Pavens periculum quod imminebat.* Les LXX disent : ἐν ἀγῶνι θανάτου κατειλημμένη.

2. — *Crinium laceratione complevit.* Esther, après avoir pris des vêtements de deuil, après s'être couverte la tête de cendres et de poussière, après avoir affligé son corps par le jeûne, donne des signes d'une douleur extrême en s'arrachant les cheveux. Cfr. I, Esdras IX, 3 et Job I, 20. Comparer la prière d'Esther avec Judith IX, 1 et suiv.

4. — *Periculum meum in manibus meis est,* c'est-à-dire : le danger qui me menace est si proche que je pourrais le saisir de la main. Cfr. Job XV, 23 : « Novit quod paratus sit in manu ejus tenebrarum dies », et Psaumes, CXVIII, 109 : « Anima mea in manibus meis. »

5. — *Ut possideres hæreditatem sempiternam.* Ces promesses faites par le Seigneur sont contenues Deut., IV, 20 : « Vos autem tulit Dominus et eduxit de fornace ferrea Ægypti ut haberet populum hæreditarium » et ibid. XXXII, 9 : » Pars autem Domini po-

7. Car nous avons adoré leurs dieux. Tu es juste, Seigneur.

8. Et maintenant, il ne leur suffit pas de nous opprimer par une dure servitude; mais, attribuant la force de leurs bras à la puissance de leurs idoles,

9. Ils veulent changer tes promesses, et détruire ton héritage, et fermer la bouche à ceux qui te louent, et éteindre la gloire de ton temple et de ton autel,

10. Pour ouvrir la bouche des Gentils, et louer la puissance des idoles, et célébrer un roi de chair à jamais.

11. Ne livre pas, Seigneur, ton sceptre à ceux qui ne sont rien, pour qu'ils ne se rient pas de notre ruine; mais fais retomber sur eux leurs desseins, et perds celui qui a commencé à sévir contre nous.

12. Souviens-toi, Seigneur, et montre-toi à nous dans le temps de notre tribulation, et donne-moi de la fermeté, Seigneur, Roi des dieux et de toute puissance.

13. Mets de bonnes paroles dans ma bouche en la présence du lion,

7. Coluimus enim deos eorum. Justus es, Domine.

8. Et nunc non eis sufficit, quod durissima nos opprimunt servitute, sed robur manuum suarum idolorum potentiæ deputantes,

9. Volunt tua mutare promissa, et delere hæreditatem tuam, et claudere ora laudantium te, atque extinguere gloriam templi et altaris tui,

10. Ut aperiant ora gentium, et laudent idolorum fortitudinem, et prædicent carnalem regem in sempiternum.

11. Ne tradas, Domine, sceptrum tuum his, qui non sunt, ne rideant ad ruinam nostram; sed converte consilium eorum super eos, et eum qui in nos cœpit sævire, disperde.

12. Memento, Domine, et ostende te nobis in tempore tribulationis nostræ, et da mihi fiduciam, Domine, rex deorum, et universæ potestatis :

13. Tribue sermonem compositum in ore meo in conspectu leonis,

---

pulus ejus, Jacob funiculum hæreditatis ejus. » et Joël II, 19 et suiv.

7. — *Coluimus enim Deos eorum.* Esther évidemment n'a pas personnellement adoré les faux dieux, mais elle se reconnait solidaire de ce crime dans la personne de ses pères, qui ont adoré les idoles sous le roi Manassès et sous d'autres rois idolâtres. « Sed et universi principes sacerdotum et populus, prævaricati sunt inique juxta universas abominationes gentium et polluerunt domum Domini quam sanctificaverat sibi in Jerusalem », II Paral., XXXVI, 14 et Esther accepte sa part de solidarité et cherche à expier la faute devant le Seigneur, « Fiant aures tuæ auscultantes et oculi tui aperti ut audias orationem servi tui, quam ego oro coram te hodie nocte et die, pro filiis Israel servis tuis : et confiteor pro peccatis filiorum Israel quibus peccaverunt tibi : ego et domus patris mei peccavimus. » Néhem. I, 6.

8. — *Sed robur manuum suarum idolorum potentiæ deputantes.* Cfr. Juges XVI, 23, et 24. Le texte grec : ἔθηκαν τὰς χεῖρας αὐτῶν ἐπὶ τὰς χεῖρας τῶν εἰδώλων αὐτῶν, « ils ont mis leurs mains dans les mains de leurs idoles, » c'est-à-dire, par serment ils se sont engagés envers leurs idoles à exterminer Israël.

9. — *Volebant tua mutare promissa.* C'est surtout la promesse du Messie qui doit sortir de la race d'Abraham, qui se trouverait détruite par l'extermination des Juifs.

10. — *Et prædicant carnalem regem in sempiternum.* Ce roi de chair est le roi des Perses, par opposition au roi du ciel, ℣. 3; c'est lui qui doit s'acquérir une gloire immortelle par la destruction du peuple juif.

11. — *Ne tradas, Domine, sceptrum tuum his qui non sunt.* Le peuple juif est ici nommé le sceptre du Seigneur, parce que Dieu a étendu son sceptre sur lui, et qu'il est son peuple, tandis que les idoles qui règnent sur les gentils sont appelées : ceux qui ne sont pas. « Scimus quia nihil est idolum in mundo et quod nullus est Deus, nisi unus. » I Corinth., VIII, 4.

13. — *In conspectu leonis.* Ce lion est le

et transfer cor illius in odium hostis nostri, ut et ipse pereat, et cæteri qui ei consentiunt.

14. Nos autem libera manu tua, et adjuva me, nullum aliud auxilium habentem, nisi te, Domine, qui habes omnium scientiam,

15. Et nosti quia oderim gloriam iniquorum, et detester cubile incircumcisorum, et omnis alienigenæ.

16. Tu scis necessitatem meam, quod abominer signum superbiæ et gloriæ meæ, quod est super caput meum in diebus ostentationis meæ, et detester illud quasi pannum menstruatæ, et non portem in diebus silentii mei,

17. Et quod non comederim in mensa Aman, nec mihi placuerit convivium regis, et non biberim vinum libaminum;

18. Et numquam lætata sit ancilla tua, ex quo huc translata sum usque in præsentem diem, nisi in te, Domine Deus Abraham.

19. Deus fortis super omnes, exaudi vocem eorum qui nullam aliam spem habent, et libera nos de manu iniquorum, et erue me a timore meo.

et incline son cœur à la haine de notre ennemi, afin qu'il périsse lui-même et tous ceux qui sont ses complices.

14. Quant à nous, délivre-nous par ta main, et aide-moi, car je n'ai d'autre recours que toi, Seigneur, qui connais toutes choses,

15. Et qui sais que je hais la gloire des méchants, et que je déteste l'alliance des incirconcis et de tout étranger.

16. Tu sais la nécessité où je me trouve et combien je méprise le signe de mon élévation et de ma gloire qui est posé sur ma tête aux jours où je parais, et que je déteste comme un linge souillé; et que je ne le porte point aux jours de mon silence;

17. Et que je n'ai point mangé à la table d'Aman, ni pris plaisir au festin du roi, et que je n'ai pas bu le vin des libations;

18. Et que jamais ta servante ne s'est réjouie depuis le moment où j'ai été amenée ici jusqu'à ce jour, sinon en toi, Seigneur, Dieu d'Abraham.

19. Dieu fort au-dessus de tous, exauce la voix de ceux qui n'ont aucune autre espérance, et délivre-nous des mains des méchants, et arrache-moi à ma crainte.

---

roi Assuérus. Dans l'Ecriture Sainte le lion est le symbole de la force et aussi de la cruauté. Comme symbole de la force, ce mot est employé par Jérémie XLIX, 19 : « Ecce quasi leo ascendit de superbia Jordanis ad pulchritudinem robustam... quis enim similis mei? et quis sustinebit me? et quis est iste pastor, qui resistat vultui meo? » et Apoc. V, 5 : « Ecce vicit leo de tribu Juda. » Comme symbole de la cruauté, voir Prov. XIX, 12 : « Sicut fremitus leonis, ita et regis ira » et XX, 2 : « Sicut rugitus leonis, ita et terror regis, » S. Paul II. Timot. IV, 17, appelle Néron un lion : « Liberatus sum de ore leonis. »

15. — Dans ce verset et les trois suivants, Esther expose au Seigneur les tristesses de sa situation et les douloureuses extrémités auxquelles sa piété se trouve soumise : la cohabitation avec un roi infidèle, la nécessité de porter une couronne odieuse, la répugnance de prendre part à un repas païen et d'en faire l'ornement et d'être spectatrice des libations faites aux idoles.

CHAPITRE XV

Ce que Mardochée manda à Esther, lorsqu'il eut appris l'édit qu'Aman avait publié contre les Juifs (℣℣. 1-3). — Ce qui se passa lorsque la reine alla trouver Assuérus pour lui parler en faveur des Juifs (℣℣. 4-19).

Ceci aussi, je l'ai trouvé ajouté dans l'édition Vulgate.

1. Et il lui manda (sans doute Mardochée à Esther) d'entrer chez le roi, et de le prier pour son peuple et pour sa patrie.
2. Souviens-toi, dit-il, des jours de ton abaissement et comment tu as été nourrie par ma main; car Aman, qui est le second après le roi, a parlé contre nous pour notre perte.
3. Et toi, invoque le Seigneur, et parle pour nous au roi, et délivre-nous de la mort.

J'y ai trouvé aussi ce qui suit.

4. Le troisième jour, Esther quitta les habits dont elle s'était revêtue, et elle s'environna de gloire.
5. Et lorsqu'elle brilla dans ses vêtements royaux, après qu'elle eût invoqué Dieu, l'arbitre et le sauveur de tous, elle prit deux de ses suivantes;
6. Elle s'appuyait sur l'une d'elles,

Hæc quoque addita reperi in editione Vulgata.

1. Et mandavit ei (haud dubium quin esset Mardochæus) ut ingrederetur ad regem, et rogaret pro populo suo et pro patria sua.
2. Memorare (inquit) dierum humilitatis tuæ, quomodo nutrita sis in manu mea, quia Aman secundus a rege locutus est contra nos in mortem.
3. Et tu invoca Dominum, et loquere regi pro nobis, et libera nos de morte.

Necnon et ista quæ subdita sunt.

4. Die autem tertio deposuit vestimenta ornatus sui, et circumdata est gloria sua.
5. Cumque regio fulgeret habitu, et invocasset omnium rectorem et salvatorem Deum, assumpsit duas famulas;
6. Et super unam quidem innite-

Chap. xv. — 1. — Ces trois premiers versets sont une explication des versets suivants et ne se trouvent que dans la Vulgate de S. Jérôme et au chap. ive de l'ancienne Vulgate.

2. — *Quomodo nutrita sis in manu mea,* au lieu de « per manum meam » ou « per me. » — *Locutus est contra nos in mortem,* pour « ad mortem » afin de nous vouer à la mort.

4. — *Vestimenta ornatus sui.* Les vieux textes latins ont « vestimenta operationis »; les LXX : πένθος « les habits de deuil, » et Fritzsche pense que dans le texte de S. Jérôme il faudrait peut-être lire « oratus » au lieu de *ornatus.* Tout ce chapitre, à partir de ce verset, est l'histoire détaillée de la visite d'Esther à Assuérus que rapporte en abrégé v, 1 et 2. Sa place naturelle serait au commencement du ve chapitre, là où le texte grec l'a placé. Nous trouvons ici certains détails omis au chap. v. A l'arrivée d'Esther Assuérus s'irrite de sa présence; la reine pâlit et tombe en défaillance; le roi la rassure et Esther se trouve mal de nouveau.

6. — *Et super unam quidem innitebatur*

batur, quasi præ deliciis et nimia teneritudine corpus suum ferre non sustinens :

7. Altera autem famularum sequebatur dominam, defluentia in humum indumenta sustentans.

8. Ipsa autem roseo colore vultum perfusa, et gratis ac nitentibus oculis, tristem celabat animum, et nimio timore contractum.

9. Ingressa igitur cuncta per ordinem ostia, stetit contra regem, ubi ille residebat super solium regni sui, indutus vestibus regiis, auroque fulgens, et pretiosis lapidibus, eratque terribilis aspectu.

10. Cumque elevasset faciem, et ardentibus oculis furorem pectoris indicasset, regina corruit, et in pallorem colore mutato, lassum super ancillulam reclinavit caput.

11. Convertitque Deus spiritum regis in mansuetudinem, et festinus ac metuens exsilivit de solio, et sustentans eam ulnis suis, donec rediret ad se, his verbis blandiebatur :

12. Quid habes, Esther? ego sum frater tuus ; noli metuere.

13. Non morieris : non enim pro

comme ayant peine à soutenir son corps, à cause de sa délicatesse et de son extrême faiblesse.

7. Et l'autre servante suivait sa maîtresse, portant ses vêtements qui traînaient à terre.

8. Elle, cependant, une couleur de rose répandue sur son teint, et les yeux pleins de beauté et d'éclat, dissimulait la tristesse de son âme pressée par l'excès de la crainte.

9. Ayant donc passé toutes les portes, les unes après les autres, elle se présenta devant le roi au lieu où il était assis sur son trône, couvert de ses vêtements royaux et tout brillant d'or et de pierres précieuses ; et son aspect était terrible.

10. Et lorsqu'il eut levé la tête, et que, par son œil étincelant, il eut manifesté la fureur de son cœur, la reine tomba, et, la couleur de son teint se changeant en pâleur, elle inclina sa tête affaissée sur sa jeune suivante.

11. Et Dieu changea le cœur du roi en douceur, et, tremblant, il s'élança aussitôt de son trône, et il la soutint entre ses bras, jusqu'à ce qu'elle revînt à elle, et il la caressait par ces paroles :

12. Qu'as-tu, Esther? Je suis ton frère, ne crains point.

13. Tu ne mourras point. Car ce

---

quasi præ deliciis, grec : ὡς τρυφερευομένη, ou, comme le vieux texte latin : « quasi soluta a deliciis. »

8. — *Tristem celabat animum et nimio timore contractum.* Cfr. IV, 11.

9. — *Auroque fulgens,* ὅλος διάχρυσος : il était tout en or et en pierres précieuses. Ce verset fait ressortir la hardiesse de l'entreprise d'Esther en nous montrant à cet instant-là Assuérus dans toute la gloire de sa puissance. Ajoutons à cela que Xerxès était un monarque extrêmement féroce ; voir ce que nous avons dit à ce sujet dans la note de la préface p. 13.

10. — *Ardentibus oculis,* πεπυρωμένον δόξῃ ou d'après un autre manuscrit, ἐν δόξῃ : étincelant de magnificence. — *Regina corruit.* Le motif de l'émotion d'Esther et de sa défaillance n'était certainement pas tant la peur qu'elle avait pour elle-même que la crainte qu'elle éprouvait de précipiter, par son audacieuse démarche, la catastrophe finale de l'extermination des Juifs.

11. — *Convertitque Deus spiritum regis in mansuetudinem,* parce que, comme le dit le livre des Prov., XXI, 2, « Cor regis in manu Domini, quocumque voluerit inclinabit illud. » Le grec, au lieu de *spiritum,* dit πνεῦμα, c'est-à-dire le souffle, le souffle de sa colère, ou sa colère.

12. — *Ego sum frater tuus.* Ces paroles, qui sont une caresse, contiennent l'assurance qu'Assuérus place Esther à côté de lui par ses prérogatives.

13. — *Hæc lex constituta est,* Cfr. IV, 11. Le grec dit : ὅτι κοινὸν τὸ πρόσταγμα ἡμῶν ἐστιν

n'est pas pour toi, mais pour tous les autres, que cette loi a été promulguée.

14. Approche-toi donc, et touche mon sceptre.

15. Et comme elle se taisait, il prit son sceptre d'or, et le lui posa sur le cou, et il lui donna un baiser, et dit : Pourquoi ne me parles-tu point?

16. Elle répondit : Je t'ai vu, Seigneur, comme l'ange de Dieu, et mon cœur a été troublé par la crainte de ta gloire.

17. Car, Seigneur, tu es vraiment admirable, et ton visage est plein de grâces.

18. Et comme elle parlait, elle tomba de nouveau, et elle était près de s'évanouir.

19. Or, le roi en était tout troublé, et ses ministres la consolaient.

te, sed pro omnibus hæc lex constituta est.

14. Accede igitur, et tange sceptrum.

15. Cumque illa reticeret, tulit auream virgam, et posuit super collum ejus, et osculatus est eam, et ait : Cur mihi non loqueris?

16. Quæ respondit : Vidi te, Domine, quasi angelum Dei, et conturbatum est cor meum præ timore gloriæ tuæ.

17. Valde enim mirabilis es, Domine, et facies tua plena est gratiarum.

18. Cumque loqueretur, rursus corruit, et pene exanimata est.

19. Rex autem turbabatur, et omnes ministri ejus consolabantur eam.

CHAPITRE XVI

Copie de la lettre que le roi Artaxerce envoya en faveur des Juifs dans toutes les provinces de son royaume, laquelle lettre ne se trouve point non plus dans le texte hébreu. *S. Jérôme.*

Copie de la lettre que le roi Artaxerce envoya en faveur des Juifs dans toutes les provinces de son royaume, laquelle ne se trouve pas non plus dans le volume hébreu.

1. Artaxerce le grand roi, de-

Exemplar epistolæ regis Artaxerxis quam pro Judæis ad totas regni sui provincias misit; quod et ipsum in hebraico volumine non habetur.

1. Rex magnus Artaxerxes ab

---

ce qui veut dire : notre loi concerne le commun des sujets et non pas la reine Esther.

16. — *Vidi te, Domine, quasi angelum Dei*, à cause de l'éclat extraordinaire qui environnait le monarque, et de là naquit la peur : *et conturbatum est cor meum præ timore gloriæ tuæ*. Loch pense qu'Esther voulait se concilier les bonnes grâces d'Assuérus par l'expression de ses sentiments de profond respect; ainsi Jacob dit à son frère Esaü : « Sic enim vidi faciem tuam quasi viderim vultum Dei : esto mihi propitius, » Gen. XXXIII, 10 ; et la femme de Thécua à David pour obtenir le retour d'Absalon : « Sicut enim angelus Dei, sic et dominus meus rex. » II Rois, XIV, 17.

19. — A la suite de ce verset, il faut continuer le récit par v, 3.

CHAP. XVI. — 1. — *Rex magnus Artaxerxes* Cfr. XI, 2. — Ce chapitre, qui est placé dans les Septante après le ℣. 12 du chap. VIII,

India usque Æthiopiam, centum viginti septem provinciarum ducibus ac principibus, qui nostræ jussioni obediunt, salutem dicit.

2. Multi bonitate principum, et honore qui in eos collatus est, abusi sunt in superbiam;

Supr. 11, 2.

3. Et non solum subjectos regibus nituntur opprimere, sed datam sibi gloriam non ferentes, in ipsos, qui dederunt, moliuntur insidias.

4. Nec contenti sunt gratias non agere beneficiis, et humanitatis in se jura violare, sed Dei quoque cuncta cernentis arbitrantur se posse fugere sententiam.

5. Et in tantum vesaniæ proruperunt, ut eos, qui credita sibi officia diligenter observant, et ita cuncta agunt ut omnium laude digni sint, mendaciorum cuniculis conentur subvertere,

6. Dum aures principum simplices, et ex sua natura alios æstimantes, callida fraude decipiunt.

7. Quæ res et ex veteribus probatur historiis, et ex his quæ geruntur quotidie, quomodo malis quorumdam suggestionibus regum studia depraventur.

8. Unde providendum est paci omnium provinciarum.

puis les Indes jusqu'en Ethiopie, aux chefs et aux gouverneurs des cent vingt-sept provinces qui sont soumises à notre empire, salut.

2. Plusieurs ont abusé jusqu'à l'arrogance de la bonté des princes et de l'honneur qu'ils en ont reçu.

3. Et non-seulement ils cherchent à opprimer les sujets des rois, mais, ne pouvant supporter la gloire dont ils ont été comblés, ils tendent des piéges à ceux qui la leur ont accordée.

4. Ils ne se contentent pas de méconnaître les grâces qu'on leur a faites, et de violer dans eux-mêmes les droits de l'humanité, mais ils s'imaginent même qu'ils pourront échapper à la justice de Dieu qui voit tout.

5. Et ils en sont arrivés à un tel degré de folie, qu'ils tâchent de perdre par les artifices de leurs mensonges ceux qui s'acquittent fidèlement de leurs fonctions, et qui se conduisent de telle sorte qu'ils sont dignes des louanges de tous,

6. Surprenant par des fraudes astucieuses, la bonté des princes, qui jugent les autres d'après leur propre nature.

7. Ceci se confirme aussi par les anciennes histoires, et on voit encore tous les jours combien les bonnes intentions des rois sont souvent altérées par de perfides suggestions.

8. C'est pourquoi, nous devons pourvoir à la paix de toutes les provinces.

---

contient la lettre que Mardochée adressa aux juifs au nom du roi, VIII, 9, pour les autoriser à la résistance, et aux satrapes des provinces pour leur enjoindre de prêter main-forte aux Juifs. — *Ducibus ac principibus qui nostræ jussioni obediunt;* le grec dit : σατράπαις χωρῶν ἄρχοντες καὶ τοῖς τὰ ἡμέτερα φρονοῦντες, d'abord aux satrapes, puis τοῖς χωρῶν ἄρχοντες les sous-satrapes, et enfin τοῖς τὰ ἡμέτερα φρονοῦντες.

3. — *Datam sibi gloriam non ferentes,* en grec : χόρον, l'abondance ou les honneurs qui engendrent l'arrogance. — *In ipsos qui dederunt moliuntur insidias* Cfr. ℣. 12 et 14.

6. — Par cet exorde, Mardochée cherche à dégager la responsabilité du roi concernant l'édit d'extermination III. 12 et à laisser peser sur Aman cette responsabilité tout entière.

9. — *Nec putare debetis, si diversa jubea-*

9. Et vous ne devez pas croire, si nous ordonnons des choses différentes, que cela vienne de la légèreté de notre esprit, mais plutôt que nous prenons nos décisions selon la diversité et la nécessité des temps, suivant que le bien de l'Etat l'exige.

9. Nec putare debetis, si diversa jubeamus, ex animi nostri venire levitate, sed pro qualitate et necessitate temporum, ut reipublicæ poscit utilitas, ferre sententiam.

10. Et afin que vous compreniez mieux ce que nous disons, nous avons reçu auprès de nous un étranger, Aman, fils d'Amadath, Macédonien de cœur et d'origine, qui n'avait rien de commun avec le sang des Perses, et qui a voulu déshonorer notre clémence par sa cruauté.

10. Et ut manifestius, quod dicimus, intelligatis : Aman filius Amadathi, et animo et gente Macedo, alienusque a Persarum sanguine, et pietatem nostram sua crudelitate commaculans, peregrinus a nobis susceptus est;

Supr. 3, 1.

11. Et après avoir reçu tant de marques de notre bienveillance, jusqu'à le faire appeler notre père, et à le faire adorer de tous, comme le second après le roi;

11. Et tantam in se expertus humanitatem, ut pater noster vocaretur, et adoraretur, ab omnibus post regem secundus;

12. Il s'est élevé à un tel degré d'arrogance, qu'il s'efforçait de nous faire perdre et la couronne et la vie.

12. Qui in tantum arrogantiæ tumorem sublatus est, ut regno privare nos niteretur et spiritu.

13. Car, par des machinations nouvelles et inouïes, il voulait vouer à la mort Mardochée, par la fidélité et les bons services duquel nous vivons, et Esther la compagne de notre royauté ainsi que tout son peuple,

13. Nam Mardochæum, cujus fide et beneficiis vivimus, et consortem regni nostri Esther, cum omni gente sua, novis quibusdam atque inauditis machinis expetivit in mortem;

14. Pensant qu'après les avoir tués, et nous avoir ôté ce secours, il pourrait nous tendre des embûches dans notre isolement, et transporter aux Macédoniens l'empire des Perses.

14. Hoc cogitans, ut illis interfectis, insidiaretur nostræ solitudini, et regnum Persarum transferret in Macedonas.

---

mus. La lettre fait ici allusion à l'édit d'Aman qu'elle révoque implicitement et elle laisse entendre que cet édit n'ayant été signé du roi que par surprise, ce n'est pas sans mûre réflexion qu'Assuérus promulgue ce second décret.

10. — *Et animo et gente Macedo, alienus a Persarum sanguine.* Aman était d'origine étrangère III, 1, soit qu'il fût transfuge grec, synonyme de macédonien, au camp perse, pendant l'expédition de Xerxès, soit qu'il soit fait allusion ici à la perfidie proverbiale des Grecs.

12. — *Et spiritu,* en grec : τοῦ πνεύματος, c'est-à-dire : le souffle de vie.

14. — *Et regnum Persarum transferret in Macedonas.* Nous ne nous arrêterons pas à l'explication de Scaliger et de Serarius qui cherchent à établir par ce verset qu'Assuérus était Artaxerce II, dit Mnémon, de 404 à 362 avant Jésus-Christ, et qui était contemporain de Philippe II, roi de Macédoine, le père d'Alexandre-le-Grand. Nous avons suffisamment établi dans notre préface, qu'Assuérus était Xerxès I. Or, il est constant qu'au temps de Xerxès, la Macédoine était un bien petit empire et que, d'un autre côté, la Perse ne pouvait pas prétendre à la souveraineté sur la Grèce et sur la Macédoine. Stolz, pour expliquer ce passage, suppose qu'Aman voulait

15. Nos autem, a pessimo mortalium Judæos neci destinatos, in nulla penitus culpa reperimus, sed e contrario justis utentes legibus,

16. Et filios altissimi et maximi semperque viventis Dei cujus beneficio et patribus nostris et nobis regnum est traditum, et usque hodie custoditur.

17. Unde eas litteras, quas sub nomine nostro ille direxerat, scitis esse irritas.

18. Pro quo scelere ante portas hujus urbis, id est, Susan, et ipse qui machinatus est, et omnis cognatio ejus pendet in patibulis; non nobis, sed Deo reddente ei quod meruit.

19. Hoc autem edictum, quod nunc mittimus, in cunctis urbibus proponatur, ut liceat Judeis uti legibus suis.

20. Quibus debetis esse adminiculo, ut eos, qui se ad necem eorum paraverant, possint interficere tertia decima die mensis duodecimi, qui vocatur adar;

21. Hanc enim diem, Deus omnipotens, mœroris et luctus, eis vertit in gaudium.

22. Unde et vos, inter cœteros festos dies, hanc habetote diem, et celebrate eam cum omni lætitia, ut et in posterum cognoscatur,

15. Mais nous avons reconnu que ces Juifs, qui étaient voués à la mort par le plus scélérat des hommes, n'étaient coupables d'aucune faute; mais qu'au contraire ils se conduisent par des lois équitables,

16. Et qu'ils sont les enfants du Dieu Très-Haut, très-grand et éternel, par la grâce duquel cet empire a été donné à nos pères et à nous, et se conserve encore aujourd'hui

17. C'est pourquoi, sachez que ces lettres qu'il vous avait envoyées en notre nom, sont nulles.

18. Pour ce crime, il est pendu, lui, l'instigateur, avec tous ses proches, à une potence, devant la porte de cette ville, c'est-à-dire de Suse, Dieu, et non pas nous, l'ayant puni comme il l'a mérité.

19. Que cet édit donc que nous envoyons maintenant soit affiché dans toutes les villes, afin qu'il soit permis aux Juifs de garder leurs lois,

20. Et vous leur prêterez secours, afin qu'ils puissent tuer, le treizième jour du douzième mois, appelé adar, ceux qui s'étaient préparés à les perdre,

21. Car le Dieu tout-puissant a changé pour eux ce jour de deuil et de larmes en un jour de joie.

22. C'est pourquoi, parmi les jours de fêtes, placez aussi celui-ci, et célébrez-le avec toute réjouissance, afin que l'on sache à l'avenir,

---

arracher l'empire à Xerxès et se l'attribuer à lui-même, et, comme il était Macédonien d'origine, que c'est en ce sens que le texte sacré dit qu'il voulait transférer l'empire à la Macédoine. Fritzsche trouve cette explication absurde : Aman, quoique Macédonien d'origine, ne représentait pas la Macédoine. Nous préférons l'explication de Loch qui dit que les Perses, récemment battus par les Grecs, nommés ici comme au v, 10 les Macédoniens, devaient naturellement croire que la conspiration contre Assuérus était une machination des Grecs victorieux.

16. — *Cujus beneficio et patribus nostris et nobis regnum est traditum.* Ses pères sont ses ancêtres, ses prédécesseurs, parmi lesquels Cyrus auquel Dieu promit l'empire, Is., XLV, 1 et qui, rempli de reconnaissance, renvoya les Juifs à Jérusalem, I, Esdras I. 1.

18. — *Et omnis cognatio ejus pendet in patibulis.* Ammian. lib. XXV, parlant des lois perses, dit : « Utpote per quas ob noxam unius omnis propinquitas periret. » *Cognatio* est ici synonyme de « cognati » des parents d'Aman qui furent mis à mort avec lui, mais non pas ses fils qui, IX, 13, ne furent tués qu'au treizième jour du mois d'adar suivant.

22. — *Ut et in posterum cognoscatur.* Les

23. Que tous ceux qui obéissent fidèlement aux Perses, reçoivent la digne récompense de leur fidélité, et que ceux qui conspirent contre l'empire, périssent à cause de leur crime.

24. Et que toute province ou toute ville qui ne voudrait pas prendre part à cette fête, périsse par le glaive et par le feu, et qu'elle soit tellement détruite, quelle demeure inaccessible à jamais, non-seulement aux hommes, mais aux bêtes, comme un exemple de mépris et de désobéissance.

23. Omnes qui fideliter Persis obediunt, dignam pro fide recipere mercedem; qui autem insidiantur regno eorum, perire pro scelere.

24. Omnis autem provincia et civitas, quæ noluerit solemnitatis hujus esse particeps, gladio et igne pereat, et sic deleatur, ut non solum hominibus, sed etiam bestiis invia sit in sempiternum, pro exemplo contemptus et inobedientiæ.

Perses devaient célébrer cette fête en mémoire de la conservation de Xerxès par Mardochée non-seulement, comme dit Loch, pendant une année, mais καὶ νῦν καὶ μετὰ ταῦτα, et nunc et in posterum » ; les Juifs devaient la solemniser à cause de leur délivrance.

FIN DU COMMENTAIRE SUR TOBIE, JUDITH ET ESTHER.

TABLE DU LIVRE DE TOBIE

PRÉFACE

	Pages.
I. — Contenu du livre.	1
II. — Canonicité du livre. . . .	4
III. — Authenticité du livre. . . .	5
IV. — Caractère historique et veracité	8
V. — But du livre.	11
VI. — Différents textes du livre de Tobie.	13
VII. — Principaux commentateurs. .	15
§ 1. — Commentateurs catholiques. .	15
§ 2. — Commentateurs non catholiques.	16
§ 3. — Poètes bibliques	16

TEXTE, TRADUCTION, COMMENTAIRES.

CHAPITRE I.	17
CHAPITRE II.	22
CHAPITRE III	26
CHAPITRE IV	31
CHAPITRE V.	34
CHAPITRE VI.	38
CHAPITRE VII	42
CHAPITRE VIII.	44
CHAPITRE IX.	47
CHAPITRE X.	49
CHAPITRE XI.	52
CHAPITRE XII	56
CHAPITRE XIII.	60
CHAPITRE XIV.	63

TABLE DU LIVRE DE JUDITH

PRÉFACE.

	Pages.
I. — Analyse du livre.	67
II. — Véracité.	70
III. — Différents textes	82
IV. — Authenticité, intégrité et canonicité.	85
V. — Principaux commentateurs. .	88
§ 1. — Commentateurs catholiques. .	88
§ 2. — Commentateurs non catholiques.	88

TEXTE, TRADUCTION ET COMMENTAIRES.

CHAPITRE I. 91
CHAPITRE II. 94
CHAPITRE III. 97
CHAPITRE IV. 99
CHAPITRE V. 101
CHAPITRE VI. 106
CHAPITRE VII 110
CHAPITRE VIII. 115
CHAPITRE IX. 120
CHAPITRE X. 123
CHAPITRE XI 126
CHAPITRE XII 130
CHAPITRE XIII. 133
CHAPITRE XIV. 138
CHAPITRE XV 142
CHAPITRE XVI. 144

TABLE DU LIVRE D'ESTHER

PRÉFACE

Pages.

I. — Analyse du livre et but de l'auteur. 149
II. — Principaux personnages. . . 152
III. — Caractère historique et véracité du livre. 157
V. — Authenticité. 160
V. — Intégrité et canonicité . . . 161
VI. — Différents textes 165
VII. — Principaux commentateurs. . 15
§ 1. — Commentateurs catholiques. . 15
§ 2. — Commentateurs non catholiques. 16

TEXTE, TRADUCTION, COMMENTAIRES.

CHAPITRE I. 169
CHAPITRE II. 175
CHAPITRE III 182
CHAPITRE IV 184
CHAPITRE V. 189
CHAPITRE VI. 192
CHAPITRE VII 195
CHAPITRE VIII. 198
CHAPITRE IX. 202
CHAPITRE X. 207
CHAPITRE XI. 210
CHAPITRE XII 212
CHAPITRE XIII 213
CHAPITRE XIV. 217
CHAPITRE XV 220
CHAPITRE XVI. 223

Paris. — L. Maretheux, imprimeur, 1, rue Cassette.

LE

LIVRE DE JOB

1897

LA

SAINTE BIBLE

TEXTE DE LA VULGATE, TRADUCTION FRANÇAISE EN REGARD

AVEC COMMENTAIRES

THÉOLOGIQUES, MORAUX, PHILOLOGIQUES, HISTORIQUES, ETC., RÉDIGÉS D'APRÈS LES MEILLEURS TRAVAUX ANCIENS ET CONTEMPORAINS.

ET ATLAS GÉOGRAPHIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

LE LIVRE DE JOB

INTRODUCTION CRITIQUE

TRADUCTION FRANÇAISE ET COMMENTAIRES

Par M. l'abbé H. LESÊTRE

Prêtre du diocèse de Paris

Ignoratio Scripturarum, ignoratio Christi est.
S. Jérôme.

NOUVELLE ÉDITION

PARIS
P. LETHIELLEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR
10, rue Cassette, 10

IMPRIMATUR

† Franciscus, archiep. Larissens.
Coadjutor Parisiensis.

Parisiis, die 28a Januarii 1886.

Pour donner une idée de l'esprit dans lequel notre travail a été conçu et exécuté, nous ne croyons pas pouvoir mieux faire que d'emprunter à saint Bernard (Ep. CLXXIV, n. 9), la protestation suivante :

« *Romanæ præsertim Ecclesiæ auctoritati atque examini totum hoc, sicut et cætera quæ ejusmodi sunt, universa reservo, ipsius, si quid aliter sapio, paratus judicio emendare.* »

PROPRIÉTÉ DE L'ÉDITEUR

JOB

LE

LIVRE DE JOB

PRÉFACE

I

CARACTÈRE HISTORIQUE DU LIVRE DE JOB

I. — *Job est un personnage historique.* — Tout ce que nous savons de l'histoire de Job est consigné dans le prologue et l'épilogue du livre qui porte son nom. C'était un chef de famille, riche et honoré, vivant dans le pays de Hus. Sa piété était grande; aussi, quand les plus terribles épreuves vinrent fondre sur lui, il sut les supporter avec une admirable patience. Ces épreuves n'eurent qu'un temps, et Dieu récompensa la vertu de son serviteur, en lui restituant des biens plus grands que ceux dont il avait permis qu'il fût privé. Dans sa simplicité, le récit sacré est riche en détails qui excluent toute idée d'allégorie ou de parabole. Il indique le pays de Job (1) et des amis qui viennent le visiter, le nombre de ses enfants et leurs relations mutuelles, la nature de ses richesses; il décrit les catastrophes dont il est victime, et la maladie qui le réduit au dernier degré de la misère. De pareils détails sont oiseux dans une allégorie, et ne se rencontrent pas d'ordinaire dans une parabole (2). La longue discussion qui s'engage entre Job et ses amis abonde en traits qui rappellent et supposent les détails historiques du prologue. D'un bout à l'autre de son œuvre, on sent que l'écrivain sacré a sous les yeux un personnage accablé de maux dans son corps et dans son âme; Job n'est point un héros d'imagination; ce qu'il dit a été souffert avant

(1) Les Septante donnent une généalogie de Job, inspirée par le désir de trouver un personnage si célèbre cité dans les histoires patriarcales de la Genèse. Un écrivain grec pouvait identifier avec quelque vraisemblance les deux noms 'Ιώβ et 'Ιωβάβ; le rapprochement est impossible entre les noms hébreux איוב et יובב.

(2) N. S. donne un détail géographique dans sa parabole du bon Samaritain. Luc., x, 30. Mais cette indication, fort importante pour le sujet même que traite la parabole, ne peut servir de preuve en faveur du prétendu caractère allégorique de Job.

d'être écrit, et bien loin que le désir d'intéresser ou d'édifier ait suggéré les différentes péripéties du poème, on est au contraire naturellement porté à croire que la pensée d'écrire le livre a été inspirée par une réalité poignante et souverainement instructive. L'épilogue donne la conclusion historique du récit, et, chose remarquable, il y manque des indications que n'eût pas manqué de fournir l'auteur d'une simple allégorie. Ainsi, il n'est point parlé de Satan, si dramatiquement mis en scène dans le prologue; il n'est dit mot de la femme de Job, intervenue au début, ni d'Éliu, le quatrième interlocuteur introduit vers la fin de la discussion.

A ce sentiment de la réalité historique de Job, qu'inspire de prime abord la lecture du livre, s'ajoutent les témoignages plus positifs de la tradition. Les auteurs sacrés postérieurs font mention de Job comme d'un homme ayant réellement vécu. Ézéchiel dit aux apostats idolâtres (1) : « Si ces trois hommes, Noé, Daniel et Job, se trouvent au milieu de ce pays, ils délivreront leurs âmes par leur propre justice, dit le Seigneur des armées.... Par ma vie, dit le Seigneur Dieu, si ces trois hommes sont dans ce pays, ils n'en délivreront ni les fils, ni les filles, mais eux seuls seront délivrés, et le pays sera détruit... Et si Noé, Daniel et Job s'y trouvent, par ma vie, dit le Seigneur Dieu, ils n'en délivreront ni fils, ni filles, mais eux seuls, par leur propre justice, délivreront leurs âmes ». Un homme mis au même rang que deux personnages incontestablement historiques, célébré pour sa justice, et représenté par le prophète comme sauvant son âme et pouvant, en certains cas, sauver celle des autres, n'est point un être fictif (2). L'auteur du Livre de Tobie (3), racontant les malheurs arrivés au saint homme, ajoute cette remarque significative : « Dieu permit que cette épreuve lui arrivât, afin que sa patience fût donnée en exemple à la postérité, comme celle du saint homme Job ». Enfin saint Jacques, dans son Épître catholique (4), nomme Job parmi les personnages exemplaires de l'ancien temps : « Prenez pour exemple de fin douloureuse, de souffrance, de patience, les prophètes qui ont parlé au nom du Seigneur. Voyez, nous appelons bienheureux ceux qui ont souffert; vous avez appris la patience de Job, et vous avez vu la fin du Seigneur, car le Seigneur est miséricordieux et compatissant. » Les auteurs sacrés regardaient donc Job comme un personnage ayant réellement existé.

Telle était aussi l'opinion générale chez les Juifs (5), et chez les premiers chrétiens, qui aimaient à représenter Job, sur les murailles des catacombes, comme type de patience et figure de la résurrection (6). Les Pères ne s'arrêtent même pas à l'idée que Job puisse être un personnage imaginaire.

---

(1) XIV, 14, 16, 20.

(2) Jérémie a un passage analogue à celui d'Ézéchiel : « Le Seigneur m'a dit : Quand même Moïse et Samuel se tiendraient devant moi, mon cœur ne se tournerait pas vers ce peuple ». XV, 1. De part et d'autre, les personnages évoqués ont réellement vécu.

(3) II, 12.

(4) V, 10, 11.

(5) Il est vrai que dans le traité talmudique *Bara bathra*, 14, 16, il est écrit : « Job n'a pas existé ; il n'a pas été un homme créé, mais une parabole ». On sait quelle créance méritent les compilations du Talmud, où le pour et le contre se côtoient si souvent. Toujours est-il que le passage cité était loin d'exprimer l'idée commune de la tradition juive, car vers l'an 1000, on le modifiait ainsi : « Job a existé, et il a été créé pour devenir une parabole ».

(6) Martigny, *Dict. des Antiq. chrét. Job.*

Tertullien (1), saint Basile (2), saint Jean Chrysostome (3), saint Ambroise (4), saint Jérôme (5), saint Hilaire (6), etc., célèbrent sa patience et la victoire qu'il a remportée contre Satan. Saint Augustin préfère à Caton, qui se donne la mort, « sanctum virum Job, qui tam horrenda mala in sua carne perpeti maluit quam illata sibi morte omnibus carere cruciatibus (7) ». Et il signale en lui l'œuvre de la grâce du Rédempteur, dont il est la figure (8). Saint Grégoire le Grand, d'un bout à l'autre de son long commentaire, ne cesse de considérer Job comme un personnage d'une réalité incontestable, et en même temps comme type du Sauveur souffrant (9). Notons enfin que, dans l'Église grecque aussi bien que dans l'Église latine, Job est honoré comme un des saints de l'Ancien Testament, et signalé à ce titre dans les martyrologes (10). Il est absolument impossible d'admettre que tous ces témoignages traditionnels n'ont pour objet qu'un héros imaginaire. C'est seulement à l'époque de la réforme que l'idée mise en avant par le Talmud (11) trouve un écho. J. D. Michaelis ne veut voir dans le livre de Job qu'une pure allégorie, et son opinion, abandonnée par le plus grand nombre des protestants, est cependant encore défendue aujourd'hui par toute l'exégèse rationaliste. Voici les principales raisons alléguées pour soutenir la thèse.

1° — Les apparitions divines et le rôle prêté aux anges et à Satan nous rejettent en dehors du monde réel. — Nous n'avons rien à répondre ici à ceux qui nient péremptoirement l'existence de tout être surnaturel, et qui n'admettent ni l'intervention directe de l'action providentielle dans la vie de l'homme, ni l'influence des esprits mauvais dans le monde. Mais, ces prin-

---

(1) *De Patientia*, XIV. Voir le passage cité à la fin du commentaire.
(2) *Hom. de Grat. act.* 6; *Ep.* 1, 2; etc.
(3) Passim. Cf. Knabenbauer, *Proleg.* p. 12.
(4) *De Interpell. Job et David*, 1, 2.
(5) *Ep.* 39, 53, 108, 118, etc.
(6) *In Ps.* LXVIII, CXVIII.
(7) *De Civit. Dei*, 1, 24.
(8) « Quid in hoc sæculo perfecisset, aut sine gratia Salvatoris, quem etiam prophetavit, vel fuisset, vel perfecisset »? *De Nat. et Grat.* 62. « Hoc ei divinitus inspiratum, ut præsciret Christum ad passionem esse venturum ». *De peccat. merit. et remiss.* II, XI.
(9) « Vir iste summis viribus fultus, sibi notus erat et Deo : qui si non flagellaretur, a nobis nullatenus agnosceretur... Sicut enim unguenta latius redolere nesciunt nisi commota, et sicut aromata fragrantiam suam non, nisi cum incenduntur, expandunt : ita sancti viri, omne quod virtutibus redolent, in tribulationibus innotescunt... Unum ei deerat, ut etiam flagellatus agere gratias sciret. » *Præf. moral. in Job*, II. 6. « Necesse fuit ut etiam beatus Job, qui tanta incarnationis ejus mysteria protulit, eum quem voce diceret ex conversatione signaret; et per ea quæ pertulit, quæ passurus esset ostenderet; tantoque verius passionis illius sacramenta prædiceret, quanto hæc non loquendo tantummodo, sed etiam patiendo prophetaret... Beatus ergo Job venturi cum suo corpore typum Redemptoris insinuat: uxor vero ejus, quæ eum ad maledicendum provocat, vitam carnalium designat... Amici vero ejus, qui dum consulunt invehuntur, hæreticorum figuram exprimunt, qui sub specie consulendi agunt negotium seducendi ». Ibid. VI, 14, 15.
(10) Dans le Ménologe de l'empereur Basile Porphyrogénète, on lit au 6 mai : « Memoria Jobi viri justi, et multorum certaminum victoris, etc. ». Les Ménées ont tout un office en l'honneur de Job. Le saint homme a également sa fête dans les martyrologes syrien (Typique de S. Sabas), arabe et égyptien. Au 10 mai, on lit dans le martyrologe de S. Jérôme : « Alibi depositio Job prophetæ », et dans le martyrologe romain : « In terra Hus, sancti Job prophetæ, admirandæ patientiæ viri ».
(11) Ut supra.

cipes admis, notre récit se résume à ceci : Dieu a un serviteur fidèle; le démon, jaloux de sa vertu, veut l'éprouver en le tourmentant, dans l'espoir de le détacher de Dieu, et, pour la glorification de son serviteur, Dieu permet au démon d'agir. L'auteur sacré, il est vrai, donne à son récit la forme vivante et dramatique d'un dialogue entre Dieu et Satan : mais le caractère historique du fond n'en souffre aucune atteinte, pas plus que la véracité historique du récit de la Genèse n'est ébranlée par les dialogues entre Dieu et Adam, Ève et le serpent, Dieu et les patriarches. L'intervention de Dieu à la fin du livre n'a rien non plus qui doive étonner, alors même qu'on y verrait autre chose qu'un artifice de composition par lequel l'auteur sacré couronne admirablement la partie poétique de son œuvre (1).

2° — La forme littéraire du livre est trop parfaite pour une œuvre historique. — L'objection porterait si on prétendait que les discours qui forment la partie poétique de l'ouvrage ont été prononcés tels que nous les lisons aujourd'hui. Mais une pareille supposition est inadmissible, et il est tout naturel de « croire, avec le plus grand nombre des interprètes, que Job et ses amis n'ont prononcé que le fond des discours qu'on leur met à la bouche, et que la diction appartient à l'auteur sacré, sans qu'on soit autorisé pour cela à ne voir dans tout l'ouvrage qu'une fiction poétique et une parabole » (2). La régularité avec laquelle les interlocuteurs se succèdent ne fait pas non plus difficulté, au point de vue qui nous occupe. La discussion se poursuit entre Orientaux, chez qui elle n'a jamais les allures précipitées et souvent irréfléchies qu'elle revêt en Occident. Ce dialogue, du reste, dut avoir, quand il fut prononcé, une forme prosaïque et plus simple; l'auteur sacré a pu ensuite le développer et l'agencer à son gré, sans que la substance des faits et le fond des idées en litige perdissent leur caractère historique. Nous verrons plus loin de quelle manière le livre a pu atteindre sa forme actuelle. On jouit à cet égard d'une grande liberté d'hypothèse, sans que la véracité historique de l'ensemble ait à en souffrir.

3° — Les signes de l'allégorie se reconnaissent dans les nombres indiqués au prologue et à l'épilogue. Job a sept fils et trois filles, avant et après ses malheurs. Il possède d'abord 7,000 brebis, 3,000 chameaux, 500 paires de bœufs et 500 ânesses, puis juste le double. Or les nombres 3 et 7 sont mystérieux et symboliques. — Ces nombres sont aussi très souvent les plus concrets et les plus positifs du monde : avoir sept fils et trois filles n'est pas un phénomène extraordinaire, et comportant grand mystère. Ce nombre se retrouve ensuite après le retour de Job à la prospérité, et le chiffre des bestiaux est doublé : mais qu'y a-t-il là d'étonnant, puisque le texte nous avertit précisément que Dieu intervient pour procurer ce résultat? Les nombres indiqués, dans le compte des possessions de Job, sont des nombres ronds et approximatifs. Les anciens en général, et la Bible en particulier, ne supputent pas autrement. Le but de l'auteur est seulement de donner

---

(1) « Le récit qui sert d'introduction et qui nous fait pénétrer dans le conseil de Dieu et dans l'assemblée des Anges renferme au moins un fond de vérité historique, savoir que Satan a été l'instrument dont Dieu s'est servi pour éprouver son serviteur... Quant au dénouement, il n'a rien qui doive surprendre ceux qui croient à l'inspiration des Livres saints, et qui savent que Dieu s'est communiqué si souvent aux patriarches sous une forme humaine ». Le Hir, *Le Livre de Job*, Introd. p. 234, 235.

(2) Le Hir, *Op. cit.* p. 232.

une idée de la richesse de Job. Ceux qui trouvent dans ces chiffres matière à objection « seraient-ils beaucoup plus satisfaits, si au lieu de 500 ânes et de 1,000 bœufs, ils lisaient, par exemple, 509 et 1,073? Ne s'écrieraient-ils pas que ces calculs si précis et si minutieux sentent la fraude (1) »?

4° — L'allégorie se manifeste dans le nom même de Job (2). — L'étymologie de ce nom n'est point nettement établie (3). Mais ce qui prouve bien que ce nom est celui d'un personnage réel, c'est que si le nom de Job était allégorique, ceux d'Eliphaz, de Baldad, de Sophar, d'Eliu, le seraient aussi, et offriraient un sens en rapport avec le rôle attribué à chaque personnage. Il n'en est rien, et tous ces noms ont une signification analogue à celle de tous les noms chaldéens, arabes ou hébreux (4).

5° — La perfection de la doctrine, eu égard à l'époque où a dû vivre Job, prouve que nous n'avons devant nous que des personnes fictives (5). — Cette objection procède de l'idée chère entre toutes aux rationalistes, qu'il n'y a pas eu de révélation primordiale, et que le développement de la théologie hébraïque ne s'est fait que peu à peu dans la suite des âges. Aux époques les plus anciennes, on ne pouvait donc avoir que des idées confuses sur Dieu, son unité, ses perfections et sa providence. Toute l'histoire patriarcale dément cette assertion. Abraham et ses enfants ont sur Dieu les mêmes idées que Job et ses trois amis.

Remarquons enfin qu'un auteur hébreu voulant composer un poème si instructif et si religieux, n'aurait jamais eu l'idée de prendre pour héros un étranger, ou que du moins il eût rattaché de près cet étranger à la famille d'Israël. L'exclusivisme des Israélites est assez connu pour mettre ce point hors de doute. Mais ce qui coupe court à toute difficulté, c'est ce fait sur lequel tous les auteurs sont d'accord : « L'invention d'une histoire sans fondement dans les faits, la création d'un personnage représenté comme possédant une existence réellement historique, mais ne sortant que de la tête du poète, est une conception absolument étrangère à l'esprit de l'antiquité. Aussi cette idée n'a-t-elle commencé seulement à se développer graduellement qu'à la dernière période littéraire des anciens peuples, et n'a-t-elle atteint sa forme complète que dans les temps les plus modernes » (6).

---

(1) Le Hir, *Op. cit.* p. 235.

(2) « Ici le nom du héros est façonné tout exprès pour orienter le lecteur. Job (ou proprement Iyôb) est un nom qui ne se rencontre pas ailleurs, mais qui comporte une étymologie parfaitement appropriée au sort décrit dans la pièce. C'est une forme d'adjectif passif, dont l'actif très usité signifie *ennemi*. C'est donc celui qui subit l'inimitié, soit du sort, soit des hommes ». Ed. Reuss, *Job*, Introd. p. 16.

(3) Cf. Comment. de 1, 1.

(4) Eliphaz, force de Dieu, ou : celui dont l'or est le Dieu; Bildad, sans mamelles, ou : celui qui n'a pas été élevé au sein; Sophar, d'après l'arabe : le blond; Eliu, dont il (Jéhovah) est le Dieu.

(5) « Voilà quatre scheikhs arabes, habitant loin de Chanaan, en dehors de tout contact avec l'enseignement révélé, et qui parlent tous les quatre de Dieu, de sa grandeur, de sa sainteté et de son gouvernement du monde, de manière qu'on est autorisé à dire que jamais aucun prophète n'a dit mieux, ni n'a parlé plus éloquemment. Le poète dispose librement de ses figures, qui ne servent que de décor à l'exposition de son idée, et cette idée seule a le privilège de la réalité ». E. Reuss, *ibid.*

(6) Ewald, *Einleit.* p. 5. « Les anciens n'avaient pas coutume d'inventer les héros de leurs poèmes, mais ils choisissaient pour sujets de leurs chants quelque figure illustre des siècles passés, dont la tradition avait conservé le souvenir éclatant ». Le Hir, *Op. cit.* p. 229. « Les célébrités populaires ne se créent pas par un livre isolé, surtout

Il reste donc à faire sur la personne de Job et tous les traits historiques rapportés dans le livre trois hypothèses : 1° Job, tel qu'il nous est présenté, est un personnage purement allégorique. Cette hypothèse est inadmissible, nous venons de le voir. 2° Job est un personnage réel, et tout ce qui lui est attribué de discours est strictement historique. Cette conclusion soulève de justes objections, et rien dans la doctrine de l'Église sur les saintes Écritures n'oblige à l'adopter. 3° Job est un personnage historique, qui a été soumis aux épreuves racontées par le livre, qui a gardé intactes sa foi et sa confiance en la Providence, malgré les tentations de tout ordre qui l'ont assailli, et qui a défendu courageusement sa croyance contre les attaques de ses amis. Cette troisième conclusion est la vraie (1), et comme nous le verrons plus loin, elle laisse à l'auteur du livre une assez grande latitude dans l'exposition et le développement de son sujet.

II. — *Le pays où Job a vécu.* — Le texte dit que Job était originaire de la terre de Hus (הוּץ, *houtz*). Le nom de Hus a été porté par un fils d'Aram, petit-fils de Sem, Gen., x, 23; par un fils de Nachor, frère d'Abraham, Gen., XXII, 21, et par un des descendants d'Esaü, Gen., XXXVI, 28. Ces trois personnages sont d'origine sémitique, et ont pu donner leur nom au pays occupé par leurs descendants. Les deux derniers, selon toute apparence, vivaient à une époque trop rapprochée de Job, pour avoir pu déjà de son temps donner leur nom à une contrée. La terre de Hus devait donc être le pays habité par les descendants du fils d'Aram. La Genèse nous dit, x, 30, que les fils de Sem habitaient de Messa à Séphar la « montagne de l'Orient »; Job est précisément appelé un des « fils de l'Orient », I, 3. Le pays ainsi désigné par les Hébreux ne pouvait être qu'à l'est ou au sud-est de la Palestine, près de la terre des Sabéens et des Chaldéens, I, 15, 17, conséquemment à l'ouest de l'Euphrate, et non loin des montagnes de Séïr, dont le livre décrit probablement les habitants troglodytes, XXX, 6, 7. A un moment même, les Iduméens de Séïr purent se rendre maîtres de la terre de Hus. Lament., IV, 21. Cf. Jer., XXV, 20. Ces différentes indications se vérifient pour le pays appelé aujourd'hui Arabie déserte. Les documents traditionnels s'y rapportent également. Les trois amis de Job viennent de pays tout voisins, Eliphaz de Théman, ville célèbre de l'Idumée, Baldad de Suah, pays à l'ouest de la Chaldée, Sophar de Naama, au nord de l'Arabie et sur les frontières de la Syrie. Ptolémée, V, 19, donne le nom d'Αἰσῖται à une tribu d'Arabie. Ce nom ressemble beaucoup à celui d'Αὐσίτες, par lequel les Septante désignent les habitants de Hus. Gésénius même identifie les deux noms. Josèphe (2) dit qu'Aram eut quatre fils, dont le « premier s'appela Οὔσης, et posséda la Thraconite et Damas ». S. Jérôme (3) reproduit la même indication, et les Septante, dans leur addition à l'épilogue, placent

---

aux époques où l'on écrit et lit peu. D'ailleurs les fictions pures du drame et du roman n'étaient pas dans le goût des anciens Hébreux ». E. Renan, *Étude sur le poème de Job*, p. XXXIII.

(1) « Le livre est comme un poème didactique, dont le fond est historique ». Reusch, *Einleit*, *in das A. T.* 25, 4

(2) *Antiq.* 1, 6.

(3) « Us Thraconitidis et Damasci conditor, inter Palæstinam et Cælen Syriam tenuit principatum; unde fuit Job ». *Quæst. hebraic. in Gen.* x, 23. La Célæsyrie était la contrée ayant Damas pour capitale.

également la terre d'Asitis sur les frontières de l'Idumée et de l'Arabie (1).

La tradition a gardé le souvenir du lieu où Job avait souffert. Saint Jean Chrysostome (2) nous l'atteste pour son époque : « Multi nunc longam et transmarinam peregrinationem a terræ finibus in Arabiam abeunt, ut fimum illum cernant, et conspicati terram deosculentur, quæ illius victoris certamina et cruorem omni auro pretiosiorem suscepit ». On voit encore aujourd'hui, dans le Hauran (3) actuel, au sud de Damas, les restes des monuments élevés à l'endroit où Job a vécu. Dans la plaine *El-betenija* (Batanea), on visite le cloître de Job, *Der Eijub*, et le tombeau de Job, *Makam Eijub*, indiquant au moins l'emplacement des lieux regardés dans l'antiquité comme illustrés par le saint homme (4).

Job n'était donc point Israélite, ce qui fait dire a S. Augustin (5) : « Divinitus autem provisum fuisse non dubito, ut ex hoc uno sciremus etiam per alias gentes esse potuisse, qui secundum Deum vixerunt eique placuerunt, pertinentes ad spiritalem Jerusalem. Quod nemini concessum fuisse credendum est, nisi cui divinitus revelatus est unus mediator Dei et hominum, homo Christus Jesus, qui venturus in carne sic antiquis sanctis prænuntiabatur, quemadmodum nobis venisse nuntiatus est ».

III. — *L'époque à laquelle Job a vécu.* — C'était l'époque patriarchale. Job a atteint l'âge de deux cents ans environ, puisqu'il vécut cent quarante ans après son épreuve. Cette longévité nous reporte jusqu'aux ancêtres immédiats d'Abraham, Sarug, qui vécut 230 ans, Nachor 148, et Tharé, père d'Abraham, 205. Job dut cependant être postérieur au grand patriarche, puisque parmi ses amis, Baldad descend de Suah, qu'Abraham eut de Céthura, Gen., xxv, 2, et Eliphaz de Théman, petit-fils d'Esaü, Gen., xxxvi, 11. En faisant de Job une même personne que Jobab, arrière-petit-fils d'Esaü, Gen., xxxvi, 33, les Septante témoignent au moins de l'antique croyance où l'on était que Job était contemporain des derniers patriarches. Le contenu du livre ne fournit malheureusement aucune donnée chronologique précise. On n'y voit cependant aucune allusion aux événements qui ont accompagné ou suivi la sortie d'Égypte, d'où l'on infère avec raison que Job vivait avant

---

(1) M. Le Hir fait venir le nom de Hus du fils de Nachor, parce que les personnages nommés dans le livre sont presque tous des descendants d'Abraham, et il place ce pays au sud-est de la mer Morte, entre l'Idumée et l'Arabie déserte. D'autres mettent la terre de Hus en Idumée, pays trop au sud de la Palestine, bien que les Hébreux l'appellent parfois « terre de l'Orient ». La plupart des anciens et des modernes placent le pays de Hus au sud de Damas. *Sic* S. Jérôme, Rosenmuller, Delitzsch, Vigouroux, etc.

(2) *Hom. V ad pop. Antioch.*

(3) Ce nom de Hauran, חורן, *chavran*, vient de חור, *chor*, caverne. « Cette région abonde en cavernes creusées par les anciens habitants, et servant de citernes pour recueillir les eaux, ou de greniers pour mettre les grains à l'abri des voleurs... Elle est bornée à l'ouest par la Gaulanite, au nord par le district sauvage et rocheux de Thraconite, à l'est par la région montagneuse de Batanée, et au sud par la grande plaine de Moab. Sa surface est tout à fait plate, et son sol compte parmi les plus riches de la Syrie. On n'y voit pas une pierre, à l'exception de quelques *tells* volcaniques peu élevés, qui se dressent ici et là comme des îles dans la mer. Elle contient plus d'une centaine de villes et de villages, dont la plupart sont maintenant déserts, sans cependant être en ruines. Les constructions en sont le plus souvent remarquables : les murs sont d'une grande épaisseur; les toits et les portes sont en pierre, et évidemment d'une haute antiquité ». J. L. Porter, *Dict. of the Bibl.*, *Hauran.*

(4) Cf. Delitzsch, *Das Buch Iob*, *Anhang*, p. 551.

(5) *De Civ. Dei*, xviii, 47.

cette époque. Job d'ailleurs est monothéiste, et vit au milieu d'un peuple chez qui l'idolâtrie est un crime capital, XXXI, 26-28. Un tel état de choses serait presque impossible à trouver après Moïse en dehors d'Israël. Job connaît l'holocauste, seul sacrifice usité chez les Noachides, mais il ignore absolument les rites juifs ; il est à la fois chef de famille et prêtre ; l'idolâtrie a de son temps la forme initiale du sabéisme ; la *qesitah*, monnaie nommée seulement dans la Genèse, est en usage parmi ses concitoyens, XLII, 11 ; il appelle Dieu des noms généraux de *el*, *eloah*, *shaddaï* (1) ; enfin les antiques traditions sur la création, la chute, le déluge, la ruine des villes coupables, lui sont familières. Tous ces traits permettent d'affirmer que Job a vécu dans la période patriarcale, quelques générations après Abraham, et au plus tard pendant les premières années de Moïse, et avant l'exode (2).

II

AUTEUR DU LIVRE DE JOB

Le livre de Job est anonyme, et ne renferme aucune indication pouvant mettre sur la trace de son auteur ; aussi les exégètes se sont-ils livrés à toutes les conjectures. Voici les noms ou les époques auxquels ils attribuent l'ouvrage :

1° Job lui-même (S. Ephrem, Origène, S. Grégoire, Pineda, Corderius, Barnes, ce dernier supposant l'ouvrage venu à la connaissance de Moïse pendant son séjour en Arabie, et présenté par lui aux Hébreux ; Lowth donne à Job ses amis pour collaborateurs). Job, dit-on, eut tout le loisir de composer l'ouvrage durant les 140 années de sa survivance, et nul mieux qui lui n'était capable de décrire les épreuves physiques et morales par lesquelles il avait passé. La fin du livre, il est vrai, mentionne sa mort ; mais ce dernier verset a pu être ajouté par une autre main, comme celui qui, à la fin du Deutéronome, raconte la mort de Moïse. — Job ne peut être l'auteur du livre qui porte son nom, car *a*) l'auteur paraît vivre en Palestine, et il parle de Job comme d'un étranger qu'il range parmi les « fils de l'Orient » ; *b*) dans le prologue et l'épilogue, Job se louerait lui-même en des termes qui ne se rencontrent jamais sous la plume des auteurs sacrés, quand ils parlent de leur propre personne ; il mentionne, sans doute, le reproche que Dieu lui adresse, XXXVIII, 2, mais ce reproche n'atténue guère la louange qui ressort de l'ensemble du récit ; *c*) Job, étant d'une tribu arabe, a dû écrire son livre dans la langue de ses concitoyens, et l'œuvre hébraïque que nous avons entre les mains ne serait qu'une traduction, conclusion aussi inacceptable pour le livre de Job qu'elle le serait pour l'Iliade ; de tels chefs-

(1) Le nom de Jéhovah n'apparaît dans la partie poétique que XII, 9, où il est inclus dans une locution proverbiale, et XXVIII, 28, où la plupart des éditions le remplacent par *Adonaï*.

(2) Quelques auteurs objectent la mention des Chaldéens qui est faite au premier chapitre ; les Chaldéens, disent-ils, n'apparaissent dans l'histoire qu'au VIIIe siècle av. J. C. Mais le nom de leur ancêtre, Cased, se lit dans la Genèse, XXII. 20. Par conséquent, au temps de Job, la tribu des *Casdim* pouvait exister aussi bien que celles de Hus, de Suah, etc.

d'œuvre sont des écrits originaux ; *d*) enfin, si ce livre existait avant Moïse, comment ce dernier n'y fait-il aucune allusion, et comment l'œuvre d'un étranger a-t-elle été reçue par les Hébreux comme inspirée, au même titre que la Loi et les ouvrages des prophètes ?

2° Eliu (Lightfoot, Rosenmuller). Presque toutes les raisons alléguées contre Job portent aussi contre Eliu. D'autre part, aucun indice positif n'a été trouvé pour favoriser l'attribution du livre à ce personnage.

3° Moïse (Cajetan, Sanchez, Kennicot, Michaelis, Huet, Bossuet (1), etc.). Il aurait recueilli en Arabie l'histoire traditionnelle de Job, de ses malheurs et de ses discussions avec ses amis, et il l'aurait consignée par écrit avant les grands événements de l'exode. Il connaissait à fond tout ce qui concernait l'Égypte et le désert d'Arabie, sa culture littéraire le rendait apte à composer un chef-d'œuvre, et rien de plus naturel que de lui attribuer la pensée de consoler et d'encourager son peuple opprimé, par le spectacle de la patience et de la récompense de Job. — Ces raisons sont spécieuses, mais il est des considérations positives qui conduisent à de tout autres conclusions : *a*) le style du livre de Job n'est point celui de Moïse ; les archaïsmes du Pentateuque, par exemple, le pronom *hou* employé pour les deux genres, ne se trouvent pas dans Job, qui, par contre, abonde en termes chaldéens et arabes étrangers au Pentateuque ; et en général, les allures des deux écrivains sont toutes différentes (2), autant du moins qu'il nous est permis d'en juger, si loin du temps où leur langue était parlée ; *b*) si Moïse a écrit ce livre avant le Pentateuque, il est assez extraordinaire qu'il n'en fasse pas mention dans ses ouvrages postérieurs (3).

4° La période qui s'étend du commencement des Juges à l'institution de la royauté n'a été propice à la composition d'aucun ouvrage important. C'est l'avis unanime, auquel seul contredit pourtant Hævernick, qui veut que le livre de Job soit de cette époque.

5° On ne peut descendre au delà de la captivité, puisque Ézéchiel parle de Job comme d'un personnage déjà célèbre de son temps (4). Hitzig et

---

(1) *Disc. sur l'Hist. univ.* II, 3. Telle fut aussi d'abord l'opinion de M. Le Hir. L'éditeur de son Étude sur le Poème de Job avertit cependant que, par la suite, il ne parut pas aussi sûr de cette conclusion.

(2) « Le style de cet ouvrage est bien différent du style poétique de Moïse ; il est en effet bien plus serré, plus concis, plus nerveux, et plus régulier dans la construction poétique des sentences ». Lowth, *Poésie sacrée*, trad. Roger, XXXI. « Les livres de Moïse et le livre de Job seront toujours à mes yeux aussi loin l'un de l'autre que l'Orient l'est de l'Occident. La poésie de Job est toute *mashal*, c'est-à-dire concise, pleine de sens, forte, héroïque, et toujours hissée, s'il était permis de parler ainsi, sur le point le plus élevé de l'expression et de l'image. La poésie de Moïse, même dans les passages les plus nobles, a quelque chose de coulant, de doux ; en un mot, les allures de son style et la pose de ses images sont entièrement opposées au style et aux images du livre de Job. La voix qui résonne à travers ce livre est rude et saccadée ; on dirait qu'elle n'est arrivée jusqu'à nous qu'en passant de rocher en rocher ; comment aurait-elle pu se moduler ainsi dans la plate Égypte » ? Herder, *Poésie des Hébreux*, Ve *Dial.*

(3) L'hypothèse de Moïse composant Job après le Pentateuque mérite à peine d'être signalée. Sans doute, l'auteur eût pu conserver la couleur locale à son poème, en ne faisant allusion qu'aux événements connus de son héros. Mais se figure-t-on Moïse, sur la fin de sa vie, s'occupant tout à la fois de la conduite de tout un peuple, de la rédaction du Pentateuque, et de la composition d'un poème de longue haleine comme Job ?

(4) Si la célébrité de Job était antérieure chez les Juifs au livre qui porte son nom, il est probable que les livres écrits avant Ézéchiel feraient allusion à ce personnage.

quelques autres prétendent cependant que Job est une allégorie représentant le peuple captif. Mais, sans parler du style du livre (1), des épreuves comme celles de Job peuvent arriver dans tous les temps.

6° Il ne nous reste plus que l'époque des Rois, dans laquelle nous puissions trouver l'auteur du livre de Job. Le besoin d'attacher aux œuvres importantes le nom d'écrivains connus a inspiré à plusieurs l'idée d'attribuer Job à David (Herder), à Salomon (S. Grégoire de Nazianze, Calmet), à Asaph (Haneberg), à Isaïe (Codurcus), à Jérémie, ou à quelque autre prophète. On a cherché à appuyer ces hypothèses sur les ressemblances entre Job et ces divers auteurs (2). Mais ces concordances prouvent seulement, soit l'antériorité de l'auteur de Job, imité par les autres écrivains, soit l'antériorité de ces écrivains, imités par l'auteur de Job, soit aussi la circulation dans le domaine public d'idées et de locutions qu'il était loisible à chacun de s'approprier.

L'indice le plus sûr, pour déterminer au moins approximativement l'âge du livre, c'est la rare perfection du style dans lequel il est écrit; de l'aveu

---

(1) « Un homme qui a quelque tact et qui est versé dans la littérature hébraïque, ne pourra jamais se persuader qu'une poésie si originale et si sublime appartienne à un temps où le dépérissement de la langue et l'état dégénéré du peuple n'ont produit, au point de vue littéraire, que de pâles reflets des anciens, et une poésie généralement médiocre ». Le Hir. *Op. cit.* p. 240.

(2) Voici les passages où les ressemblances sont signalées :

Job.	Psaumes.
V, 3.	XXXVI, 35, 36.
V, 10.	LXIV, 10.
V, 15.	XXXIV, 10.
V, 17.	XCIII, 12.
V, 20.	XXXII, 19.
V, 21.	XXX, 21.
VI, 4.	XXXVII, 3.
VII, 7.	LXXVII, 39.
VII, 10.	CII, 16.
VII, 17.	VIII, 5.
VIII, 22.	XXXIV, 26.
IX, 34.	XXXVIII, 11, 12.
X, 3.	CXXXVII, 8.
X, 8.	CXVIII, 73.
X, 20, 21.	XXXVIII, 5, 14.
XI, 17.	XXXVI, 6.
XIII, 21, 28.	XXXVIII, 11, 12,
XIV, 1, 2.	LXXXIX, 5, 6; CII, 15.
XVI, 11.	XXI, 14.
XVII, 7.	VI, 8.
XIX, 13.	LXXXVII, 9.
XIX, 26.	XVI, 15.
XIX, 29.	LVII, 11, 12.
XXIV, 14, 15.	X, 8, 11.
XXX, 9.	LXVIII, 12.
XXXI, 7.	XLIII, 19.
	Proverbes.
IV, 8.	XXII, 8.
V, 17.	III, 11.
VIII, 13.	X, 28.
XVIII, 5.	XIII, 9; XXIV, 20.

Job.	Proverbes.
XXI, 30.	XVI, 4.
XXIV, 23.	XV, 3.
XXVI, 8.	XXX, 4.
XXVIII, 13-27.	III, 13-20; VIII, 27-30.
XXVIII, 28.	I, 7; IX, 10.
XXXII, 8.	II, 6.
XXXII, 21.	XXIV, 23.
XXXIV, 11.	XXIV, 12.
XXXV, 12.	I, 28.
XXXVI, 19.	XI, 4.
	Amos.
IX, 8.	IV, 13.
IX, 9.	V, 8.
XII, 15.	IX, 6.
XVIII, 16.	II, 9.
XXX, 31.	VIII, 10.
	Isaïe.
XIV, 11.	XIX, 5.
XII, 24.	XIX, 13.
XVII, 12.	V, 20.
	Jérémie.
III, 3.	XX, 14.
VI, 15.	XV, 18.
IX, 19.	XLIX, 19.
XII, 4.	XX, 7.
XIX, 23.	XVII, 1.
XIX, 18	**Lam.** III, 15.
XVI, 9.	III, 46.
XVI, 13.	III, 12.
XIX, 8.	III, 7.
XXX, 9.	III, 14.

de tous, le poème de Job est le chef-d'œuvre de la poésie hébraïque; il est donc naturel d'en faire honneur à l'époque qui s'étend de Salomon (1017) à Ézéchias (700), et qui fut l'âge d'or de cette poésie. C'est l'avis des exégètes les plus autorisés (1). Quelques auteurs, il est vrai, ont pris prétexte de certaines formes de langage, fréquentes dans le livre, pour en reculer la composition jusqu'aux époques de la décadence de la langue. Mais, outre qu'il est fort imprudent d'appuyer une telle conclusion sur quelques détails de linguistique (2), il est prouvé d'autre part que les idiotismes du livre de Job sont tout différents de ceux des auteurs de la captivité (3).

Si l'époque à laquelle a vécu l'auteur ne peut être déterminée qu'approximativement, il est encore bien plus impossible de dire le nom de cet admirable poète. On ne perd rien d'ailleurs à l'ignorer, puisqu'on possède son œuvre inspirée. « Quis hæc scripserit, écrit S. Grégoire (4), valde supervacue quæritur, cum tamen auctor libri Spiritus Sanctus fideliter credatur. Ipse igitur hæc scripsit, qui scribenda dictavit. Ipse scripsit, qui et in illius opere inspirator extitit, et per scribentis vocem imitanda ad nos ejus facta transmisit ». Cet auteur avait certainement, 1° un génie poétique supérieur ; 2° des connaissances très étendues sur toutes les sciences de l'époque, sur les mœurs arabes, les coutumes, les monuments et les curiosités de l'Égypte ; 3° une très grande habileté pour s'abstraire des idées contemporaines et conserver à son œuvre une couleur strictement locale (5). La tâche lui fut ren-

---

(1) Welte, Delitzsch, etc. « La langue du livre de Job est l'hébreu le plus limpide, le plus serré, le plus classique. On y trouve toutes les qualités du style ancien, la concision, la tendance à l'énigme, un tour énergique et comme frappé au marteau, cette largeur de sens, éloignée de toute sécheresse, qui laisse à notre esprit quelque chose à deviner, ce timbre charmant qui semble celui d'un métal ferme et pur. Nulle part on ne se sent plus loin de cette facilité lâche, de cette platitude obligée d'une langue qui a cessé d'être parlée et qui est cultivée artificiellement. Le nombre des difficultés qui arrêtent le philosophe est un critérium excellent, quand il s'agit de l'âge des écrits hébreux. Or les difficultés se rencontrent dans le livre de Job presque à chaque pas... Il n'est plus, je crois, un seul hébraïsant qui ne place la composition du livre de Job cent ans au moins avant la captivité, c'est-à-dire vers l'an 700 ». Renan, *Étud. sur le Poème*, XXXVI, XXXVII.

(2) « Nam linguæ hebraicæ historiam variamque ætatem minime ita perspectam habemus, ut verba verborumque formas secundum temporis rationem metiri et dijudicare possimus; insuper multa quæ in cognatis dialectis servantur, antiquioris linguæ propria esse hodie facile concedunt omnes; unde fit ut formæ aramaizantes nullo modo ætatem posteriorem per se prodant ». Knabenbauer, *Prolegom.* p. 15.

(3) S. Jérôme remarque que Job se rapproche de l'arabe plus qu'aucune autre partie de la Bible. Les aramaïsmes n'y sont pas les mêmes que ceux qui devinrent usuels par la suite. « Parmi tous les idiotismes qu'il (Gesenius) a recueillis, je n'en vois aucun qui soit l'indice d'une langue affaiblie, et qu'on ne retrouve dans les écrits d'Amos, d'Osée, et dans le cantique de Débora, dont tout le monde cependant reconnait l'ancienneté ». Renan, *loc. cit.* Il est bon de noter aussi que presque tous les passages des Psaumes et des Proverbes cités plus haut comme ressemblant à des passages de Job, sont antérieurs à l'époque d'Ézéchias.

(4) *Præf. in mor.* 1, 2.

(5) M. Renan lui refuse cette habileté, mais il la lui rend ensuite quand il ajoute : « De ce que le livre de Job est conçu en dehors des idées que l'on désigne... du nom de mosaïques, on ne saurait conclure que ce livre est antérieur à Moïse. Une branche entière de la littérature hébraïque est dans le même cas, je veux parler de toute cette littérature de philosophie morale dont le livre des Proverbes, un grand nombre de Psaumes, l'Ecclésiaste même sont d'insignes monuments ». *Op. cit.* XXII. « Qu'il ait été définitivement rédigé du temps des premiers Rois de Juda ou plus récemment encore,

due plus facile s'il existait déjà en Arabie, à l'état de récits héroïques et de chants populaires, une histoire de Job avec la série plus ou moins développée des discussions avec ses amis. L'auteur n'aurait eu alors qu'à mettre en œuvre des documents déjà existants, et sous ce rapport, son travail ressemblerait à celui d'Homère. Les choses se sont-elles passées ainsi? Quelques-uns l'ont pensé (1); mais sur une pareille question, on en est réduit à de pures conjectures.

III

INSPIRATION ET CANONICITÉ DU LIVRE DE JOB

Le livre de Job est inspiré. Il était reconnu comme tel par les Juifs, qui l'ont toujours reçu dans leur canon au nombre des *kethoubim* ou hagiographes. Il se rattache aux livres sapientiaux, comme expression de cette sagesse qui n'est pas l'apanage exclusif d'Israël, mais est destinée à éclairer tous les peuples.

Dans l'Église catholique, on n'a jamais douté non plus de l'inspiration du livre, et Théodore de Mopsueste qui lui déniait, comme à bien d'autres, le caractère sacré, a été condamné par le cinquième concile.

Mais, pour cet ouvrage en particulier, il est intéressant de rechercher jusqu'où s'étend le privilège de l'inspiration.

---

que l'original appartienne à la famille d'Israël, ou qu'il ait été emprunté à un peuple voisin, il semble respirer dans son ensemble comme dans ses détails un parfum de simplicité et de grandeur qui rappelle l'âge des patriarches. Si quelques nuances de style et quelques analogies de grammaire ou de forme, — indications toujours vagues et contestables, que l'on pourrait d'ailleurs expliquer par la rédaction actuelle, peut-être relativement moderne, — le rapprochent, dit-on, de l'Ecclésiaste et des Proverbes, le souffle qui l'anime, la marche de la composition, les allusions à des mœurs plus anciennes, semblent nous reporter vers une autre époque et une autre civilisation ». Ancessi, *Job et l'Égypte*, I, p. 14. Les tendances ultra-égyptologiques du regretté et savant auteur ne permettent malheureusement pas d'accepter toutes les indications de son livre, utile et intéressant d'ailleurs à plus d'un titre.

(1) « Equidem si quid verum video, Jobi memoriam diu conservavit traditio, populare historiarum inter Orientales promptuarium, quam auctor sacer arreptam expolivit, ita ut summam quidem libri ex antiquis historiis et carminibus repeteret, velut de Ulysse Homerus, de Ænea Virgilius; multa autem adderet de ingenio suo, quæ ad vitam ornatumque narrationis, ejusque in doctrina morum utilitatem facere credebat ». Dæderlein, *Schem. in libr. poet. V. T.* 1. « L'hypothèse la plus probable sur la date et l'origine du livre, celle à laquelle presque tous les juges compétents apportent le poids de leur autorité, c'est, en un mot, que l'histoire de Job, de ses souffrances et de sa patience, a été transmise par la tradition, du temps patriarcal, à travers chaque génération successive, jusqu'à ce qu'à l'époque de Salomon, la période la plus catholique et la plus littéraire de l'histoire des Hébreux, un poète habile et inspiré consigna la tradition sous la forme splendide et dramatique dans laquelle nous la possédons à présent. De même que les exploits héroïques du voyage d'Ulysse étaient, en dépit des siècles, récités et conservés dans la mémoire des bardes instruits ou rapsodes grecs, prenaient une forme sur les lèvres d'un homme du nom d'Homère ou de la pléiade appelée les Homérides, mais n'étaient disposés dans leur état actuel et écrits seulement à l'époque de Pisistrate; ainsi, supposé-je, parmi les Abrahamides l'histoire de Job passa de bouche en bouche et de mémoire en mémoire, grandissant en étendue et en beauté avec le temps, jusqu'à ce que, à l'époque littéraire de Salomon, arriva le poète qui lui donna sa forme définitive et plus parfaite, et la mit par écrit pour l'édification et le plaisir de tous ceux qui devaient venir après lui ». S. Cox, *Comment. Introd.* p. 9.

1° L'auteur du livre, quel qu'il soit, est nécessairement inspiré, c.-à.-d. porté par Dieu à écrire, divinement assisté dans son travail, et même instruit par révélation, s'il en est besoin. Le prologue et l'épilogue ont donc le même caractère sacré que les livres historiques, et l'auteur est assisté pour reproduire le dialogue, selon les desseins de Dieu, et surtout pour exprimer, par l'ensemble de l'œuvre, le but, les causes et les conséquences de l'épreuve infligée au juste. S'il ne faisait que rapporter la discussion telle qu'elle a été soutenue, son rôle serait celui de rapporteur, et les discours tenus par les différents interlocuteurs n'engageraient en rien sa responsabilité. Mais, comme nous l'avons vu, le travail personnel de l'auteur a dû s'étendre bien plus loin; par conséquent, les paroles qu'il met dans la bouche du serviteur de Dieu, et à plus forte raison de Dieu lui-même, doivent bénéficier de l'inspiration.

2° Les discours de Job et ceux de Dieu sont donc inspirés. Job encourt bien le reproche d'avoir « obscurci la sagesse par des paroles insensées », XXXVIII, 2, mais Dieu lui rend ensuite ce témoignage, qu'il a parlé selon la vérité, XLII, 7; d'où l'on peut conclure que si Job a dépassé les bornes dans l'expression de quelques-uns de ses sentiments, il n'a point erré cependant sur la doctrine qui fait le sujet du débat. Encore, ce qui nous paraît excessif dans ses plaintes, se retrouve-t-il équivalemment dans les Psaumes, dans Jérémie, et d'autres écrivains inspirés (1). Il ne faut pas oublier non plus que nous avons devant nous un poète oriental, dont le langage est nécessairement imagé et revêtu des plus vives couleurs. Job est ensuite loué et récompensé par Dieu, sa patience est célébrée par la postérité, il est honoré comme saint, mais c'est un saint de l'Ancien Testament, dont la vertu put être héroïque et exemplaire, sans atteindre à la hauteur où elle fut portée par les disciples de Notre-Seigneur (2). Dans sa liturgie (3), l'Église emploie une grande partie des discours de Job, et les met ainsi sur le même rang que le reste des saintes Écritures (4).

---

(1) Job avait d'ailleurs une excuse dans la grandeur même de ses maux. « Tout ce qui paraît blasphème dans Job, au fond n'est autre chose qu'un amour outré par le mépris apparent d'un amant qui semble nous délaisser. Cet amant n'est autre que Dieu même, de qui on croyait pouvoir tout attendre, et dont on croit à la fin ne recevoir que dédains et qu'indignation ». Bossuet, *Etats d'Orais.* X, 1.

(2) « Sa douleur exprimée, comme il le fait, en paroles brûlantes, en ardentes malédictions, ne respire évidemment pas la patience parfaite. Ses interpellations au Très-Haut, les défis qu'il lui jette, les sommations qu'il semble lui porter de discuter avec sa créature au lieu de l'écraser de sa puissance, les reproches ironiques où il peint le Seigneur prenant un étrange plaisir à tourmenter dans sa force un atome qui ne peut se défendre, tout cela n'est pas exempt d'une certaine audace qui l'emporte au delà de le respect aveugle, de cette résignation muette avec laquelle l'homme doit accepter les coups du ciel... Hâtons-nous cependant de le proclamer, il s'en faut de l'infini que cet ouragan soit, pour la foi de Job, même un commencement de naufrage... Si quelques emportements trahissent sa patience, ne sont-ils pas mille fois rachetés par les retours qui les suivent? Et comment ne pas les oublier, quand on voit que le juste auquel ils échappent ne se désespère, si je l'ose dire, que pour défendre comme le plus cher de ses biens la précieuse assurance d'être dans l'amitié de son Dieu »? Plantier, *Etud. littér. sur les Poètes bibl.* ch. 22.

(3) Particulièrement à l'office des morts. Les leçons du Bréviaire sont aussi tirées de Job pendant les deux premières semaines de septembre.

(4) Estius (ap. Mign. XIII, p. 647) restreint en ces termes l'autorité qu'il faut attribuer aux discours de Job : « Quorumdam est opinio omnibus ejus sententiis auctoritatem divi

Le discours de Dieu, qui termine le livre, jouit du même privilège de l'inspiration; mais ce discours est surtout descriptif, et la seule idée dogmatique qui s'en dégage est celle de la toute-puissance divine.

3° Les discours des trois amis sont, pour le fond, contradictoires avec celui de Job; ils n'ont donc point d'autorité divine; Dieu les condamne à la fin de la discussion, et l'Église n'en fait point usage. Mais si la thèse des trois interlocuteurs est à réprouver, et si les propositions qui la formulent sont à rejeter, il ne s'ensuit pas que tout soit erreur dans ces discours. Il s'y trouve au contraire d'importantes vérités traditionnelles sur Dieu, les Anges, l'histoire primitive de l'homme, la punition des méchants, la récompense des justes, etc. Voici comment S. Augustin (1) s'exprime au sujet d'un texte emprunté au ch. xxv : « Non pro auctoritate divina istam sententiam recipiendam esse existimo : non enim eam ipse Job enuntiavit, cui singulare quodammodo testimonium divinitus perhibetur, quod non peccavit labiis suis ante Dominum, I, 22; sed unus ex ejus amicis, qui dicti sunt consolatores malorum omnes, xvi, 2, et divina sententia reprobati sunt. Sicut autem in Evangelio, quamvis verum sit omnino quod dicta sint, non tamen omnia quæ dicta sunt vera esse creduntur, quoniam multa a Judæis falsa et impia dicta esse verax Evangelii Scriptura testatur; sic in hoc libro, ubi multæ personæ locutæ esse narrantur, non solum quid dicatur, sed a quo etiam dicatur considerandum est... Quod non ideo dixerim, quia illi amici a Domino reprobati, et ab ipso sancto Dei servo merito culpati, nihil veri loqui potuerunt; sed quia non omnia quæ locuti sunt vera putanda sunt. Quamvis enim adversum Job nihil verum dixerunt, potest tamen etiam ex eorum verbis aliquam sanam sententiam in testimonium veritatis assumere, qui novit sapienter dicta discernere ». Ce sage discernement se fera en n'accordant d'autorité qu'aux paroles citées par des auteurs inspirés, comme celle d'Eliphaz, v, 13, citée par S. Paul, I Cor. iii, 19, et aux propositions formulant des vérités établies d'autre part dans l'Écriture.

Les discours d'Eliu ont une autorité bien supérieure à celle des précédents. Eliu en effet parle en faveur de la vérité, et l'auteur sacré lui fait proclamer plusieurs des grands principes qu'il veut mettre en lumière dans son livre.

IV

BUT, UNITÉ, PLAN DU LIVRE DE JOB

I. — Le *but* que se propose l'auteur, c'est de donner une réponse à cette

---

nam esse tribuendam. Alioqui, inquiunt, plane incerti essemus, quæ verba ejus a Spiritu sancto profecta sint, et quæ a spiritu humano. Sed aliis magis placet diversa sententia, 1° quia postea a Domino reprehenditur... 2° quia ipse quoque se reprehendit... 3° quia Beda et divus Thomas agnoscunt quædam talia esse in ejus verbis, quæ digna fuerint reprehensione... Quod ergo objiciebatur hac ratione nos semper fore incertos, quæ in ejus verbis essent divina, quæ non; respondent iis qui discretionem habent spirituum, non esse usquequaque incertum, quæ verba a Spiritu sancto profecta sunt, quæ non ».

(1) *Ad Oros. contra Priscillian. et Origenist.* ix, 12.

question : pourquoi la souffrance frappe-t-elle le juste sur la terre? Ce qu'il entreprend est donc une vraie *théodicée*, un plaidoyer en faveur de la justice de Dieu. Ce plaidoyer était d'autant plus urgent à insérer dans la collection des écrits sacrés, que malgré les promesses de prospérité temporelle faites par la Loi ancienne à la vertu, l'homme de bien était souvent en butte à l'épreuve. Cependant, malgré les exceptions nombreuses, dans l'esprit du peuple, le malheur suivait toujours le crime, et cette opinion était si enracinée qu'au temps même de Notre-Seigneur elle était encore vivace (1). Pour faire comprendre quelques-uns des motifs qui guident la Providence quand elle afflige le juste, l'auteur établit trois grands principes fondamentaux :

1° On peut être à la fois aimé de Dieu et soumis à l'épreuve. C'est cette règle qu'énoncent les Proverbes, III, 12 : « Quem diligit Dominus corripit, et quasi pater in filio complacet sibi ». Le prologue met cette idée en relief de la manière la plus saisissante : Job est juste, il est loué par Dieu lui-même, et cependant Dieu permet qu'il soit traité avec toute la cruauté possible. Pourquoi? Le texte ne le dit pas, mais nous apercevons dès le début un triple résultat obtenu : Dieu glorifié, Satan humilié, le juste rendu plus parfait par l'épreuve (2). Pour ces trois causes, le juste n'en est que plus cher à son Dieu. La question nous semble très clairement résolue dès le début, et il n'y a plus, ce semble, prise à aucune discussion. Mais Job ignore ce qui s'est passé dans le conseil divin; ses trois amis ne le savent pas non plus, et même ils sont très loin de pouvoir le soupçonner, tant ils sont sous l'empire des préjugés vulgaires : dès lors, la dispute sur les causes du malheur peut commencer entre eux.

2° Les souffrances infligées au juste ont une raison d'être. Cette raison, Job l'ignore, et c'est ce qui le rend inquiet, malgré le témoignage de sa conscience, et malheureux, quand il croit que Dieu s'est éloigné de lui. Ici Eliu intervient à propos, et enseigne pourquoi le juste est affligé : c'est que par l'épreuve, il expie ses fautes, il apprend à fuir le mal et se rapproche de Dieu par la prière (3).

3° Les souffrances supportées patiemment par le juste sont une source de mérite. C'est ce qui ressort clairement de l'épilogue : Job a grandi en valeur morale, puisque Dieu le juge digne de remplir le rôle d'intercesseur, XLII, 8, et qu'ensuite il lui rend ici-bas le double de tous ses biens (4).

---

(1) Joan., IX, 2.

(2) « Quantus quidem Job fuerit, ignoramus; sed novimus justum, novimus etiam in perferendis horrendis tribulationum tentationibus magnum; novimus, non propter peccata, sed propter ejus demonstrandam justitiam, illa omnia fuisse perpessum ». S. Aug. *De peccat. merit. et remiss.* II, XII. « Dieu n'a pas besoin de l'épreuve pour savoir ce qu'il en est de l'homme; mais l'esprit du mal, l'esprit tentateur, qui porte envie à l'humanité, en a besoin pour respecter le jugement de Dieu et en reconnaître la justice... La victoire des saints triomphant de la tentation est le jugement des démons et de leurs imitateurs ». Haneberg, *Révél. bibl.* V, 4, 24.

(3) « Cum probum aliquem videris afflictum, lustrationem hanc esse afflictionem scito; oportet enim, si quid etiam exiguum cœni contractum sit, hoc purgari per molestias, ut nihil malorum ignis incendio servetur; aut tentationem esse et luctam inimici, Deo præstante, ut victor renuntietur. Job hæc tibi persuadeat victoriam adeptus ». S. Greg. Naz. *Carmen* XXXVII.

(4) « Nonne servum suum Job, cum post insignem triumphum, tantam et tam probatam ipsius patientiam larga remunerandam benedictione censeret, prius in multis et

La solution est-elle complète et définitive? Non, certes, et le problème se posera encore souvent dans la suite chez les Hébreux (1). C'est au Nouveau Testament qu'il est réservé de projeter la pleine lumière sur cette question capitale de la destinée humaine : « Beati estis cum maledixerint vobis et persecuti vos fuerint... quoniam merces vestra copiosa est in cœlis (2) ». Job touche un instant à cette solution, au chapitre XIX. « S'il avait pu rester à ce point de vue, si cette haute lumière avait continué à l'illuminer, il aurait non seulement, comme il l'a fait, réfuté les théories erronées de ses adversaires, mais vidé la question dont il n'a fait qu'effleurer la solution (3) ». Mais l'auteur cherche surtout dans les compensations que Dieu ménage au juste ici-bas la réponse à la difficulté proposée. « Ici, comme dans l'histoire du patriarche Joseph, Job, après avoir passé par l'épreuve, en est récompensé dès la vie présente... Il serait ridicule, sans doute, d'en conclure que Job ne croyait pas à une vie future. Tout son livre dépose le contraire, puisqu'il y parle sans cesse du shéol, lieu des âmes après la mort, et qu'il ne croit pas blesser la justice de Dieu en soutenant, en différents endroits, que souvent la prospérité des impies les suit jusqu'au tombeau ; nous verrons même qu'il a très clairement exprimé le dogme de la résurrection des corps. Mais toujours est-il que Job ne voit le shéol que comme un séjour triste et sombre, et la résurrection future que dans un avenir trop éloigné pour le consoler de ses maux présents. C'était un sentiment ordinaire aux patriarches séparés du Messie par tant de siècles, et condamnés à une si longue attente de leur délivrance; au lieu qu'à mesure que les temps se rapprochent, l'espoir de la vie future et de la bienheureuse résurrection paraît, sinon plus ferme, au moins beaucoup plus consolant et plus efficace (4) ». Le but du livre de Job est donc de donner une solution, encore incomplète sans doute, mais jugée par Dieu suffisante à l'instruction de ces temps reculés.

II. — L'*unité* de l'ouvrage est assez vivement contestée par certains exégètes qui, au nom d'une critique aventureuse, veulent supprimer du livre certains passages. Voici l'énoncé de leurs prétentions :

1° Le prologue et l'épilogue ne sont pas du même style que le corps de l'ouvrage, et ils ont dû être ajoutés après coup par une autre main. — Sans doute, le corps de l'ouvrage est en vers, et ces deux morceaux sont en prose, mais ils forment le cadre indispensable du dialogue. Que comprendre au livre, si nous étions subitement placés en face d'un malheureux qui se prétend innocent, et de trois visiteurs qui l'accusent? Ce serait un débat vulgaire, presque trivial et sans nul intérêt. C'est le prologue qui nous montre dans ce malheureux un juste, ami de Dieu, et champion de la plus intéressante cause qui soit au monde, celle de l'homme luttant contre toutes les adversités pour sauvegarder l'honneur de sa conscience et l'espérance de son bonheur. Dans tout le cours du dialogue, le débat reste à peu près indécis ; mais l'épilogue fournit une solution positive : Job était vraiment innocent, comme il le prétendait, et Dieu le récompense de sa fidélité. Il

---

districtis percontationibus humiliare curavit, et sic parare viam benedictioni » ? S. Bern. *Sup. Cant.* XXXIV.

(1) Cf. *Préf. des Psaumes*, p. LXVII.

(2) Matth., V, 11, 12.

(3) Haneberg, *Rével. bibl.* V, 4, 22.

(4) Le Hir, *Op. cit.* p. 224.

est donc vrai de dire que « le poème est inintelligible sans le prologue et l'épilogue » (1).

Il faut ajouter que sans ces deux morceaux, le livre ne donnerait de la Providence qu'une idée incomplète et décourageante. Dieu est à la fois un *maître* et un *père*. Dans tout le dialogue, Job est en face du maître ; c'est le maître qui fait peser sur lui sa main implacable ; c'est contre le maître que le juste en appelle au témoignage de sa propre conscience ; c'est le maître qui apparaît à la fin, dédaigne de justifier sa conduite, et terrasse la créature humaine par le spectacle de sa toute-puissance. Ainsi présenté, le vrai Dieu ressemblerait trop à l'inflexible fatalité du paganisme. Le père se montre dans le prologue et l'épilogue. Nous l'y voyons rassembler autour de lui les fils aînés de la famille, les Anges, contempler avec amour son serviteur Job, être fier de sa fidélité, l'abandonner pour un moment à la malice de Satan, mais en limitant l'action de ce dernier, se cacher aux yeux du juste comme pour se laisser retrouver avec plus de joie; enfin, s'émouvoir des souffrances de son enfant, lui pardonner tout de suite les marques d'impatience échappées à sa faiblesse, le récompenser magnifiquement de sa constance, et même, à sa considération, traiter avec miséricorde ceux qui ont été ses amis. Ainsi, l'idée de Dieu est complète : en droit, en face de l'homme en général, il parle en maître; en fait, pour chacun en particulier, il agit surtout en père. Sans le prologue et l'épilogue, un des attributs essentiels de Dieu serait donc laissé dans l'ombre.

2° Le discours d'Eliu est un hors-d'œuvre ; ce personnage apparaît tout d'un coup sans avoir été annoncé, il ne fait que répéter ce qui a déjà été dit, sans faire avancer la question d'un pas, et son style est très inférieur à celui des autres discoureurs. Il y a donc là une addition postérieure. — Eliu n'est point présenté au lecteur au début du livre, comme le sont Eliphaz, Baldad et Sophar; mais il ne venait point de loin, comme les trois autres. Il nous apprend lui-même qu'il était là, suivant la dispute avec intérêt, et sans dessein d'y intervenir; qu'il s'est enfin décidé à parler, quand il s'est aperçu que certaines idées justes, dont il se sentait en possession, avaient été laissées de côté par les interlocuteurs. Dieu, dans le jugement qu'il porte, ne fait pas mention d'Eliu ; ce silence peut provenir de ce qu'il n'y avait rien à reprendre dans ses paroles. Le discours d'Eliu semble ainsi sans attache formelle avec le contexte ; mais, a-t-on dit avec raison, « les Hébreux, et les Orientaux en général, avaient sur la composition des idées fort différentes des nôtres. Leurs œuvres n'ont jamais eu ce cadre parfaitement défini auquel nous sommes habitués, et il faut se garder de voir des interpolations et des retouches partout où nous trouvons des manques de suite qui nous étonnent » (2). Le style d'Eliu est inférieur à celui des autres ; il est quelquefois obscur, embarrassé, emphatique, prétentieux et déparé par de trop nombreuses répétitions. Qu'y a-t-il là d'étonnant? Convenait-il que l'auteur

(1) Renan, *Op. cit.* p. XLVII. « Le poème serait-il le moins du monde intelligible, si le côté historique n'y était pas? Le monologue par lequel il débute, et par suite, les discours des interlocuteurs ne seraient-il pas autant d'énigmes »? E. Reuss, *Op. cit.* p. 27.

(2) Renan, *Op. cit.* p. XLIV. Cette remarque judicieuse n'empêche pas le célèbre critique de rejeter le discours d'Eliu, et d'ajouter ensuite, p. LVII : « Qui sait si l'auteur lui-même, reprenant son œuvre après un long intervalle, à une époque où il avait perdu sa verve et sa manière, n'a pas cru perfectionner son poème en y ajoutant ce morceau »

fît parler un jeune homme inexpérimenté comme des hommes d'âge et d'expérience (1)? Ce qu'on nous oppose comme une objection nous paraît prouver bien plutôt l'habileté de l'écrivain et l'authenticité du passage. Enfin, et c'est la difficulté la plus grave qu'on oppose, le discours d'Eliu ne serait qu'un hors d'œuvre, et n'avancerait en rien la question. C'est le jugement qu'autorise une lecture superficielle du morceau. A y regarder de plus près, on s'aperçoit que, dans tout le cours de la discussion, les trois amis n'apportent que de mauvaises explications sur le sens de la souffrance, Job n'en apporte aucune, et ainsi, sans l'intervention d'Eliu, on n'aurait rien à apprendre de cette longue procédure. Eliu indique quelques-unes des causes de la souffrance; par elle, l'homme expie et s'instruit. Il est vrai que les passages où ces idées sont consignées, XXXIII, 15-22, 27, XXXVI, 6-11, sont eux-mêmes noyés dans d'interminables amplifications (2); les idées n'en sont pas moins formulées avec netteté, et l'on est en droit de dire que les paroles d'Eliu apportent un élément utile à la solution du problème, et sont tout à fait à leur place (3).

3° On voit encore matière à contestation dans le discours de Dieu; on trouve oiseuses les descriptions qu'il contient, et Ewald en particulier retranche celles de l'hippopotame et du crocodile. « Nous nions, répond M. Reuss (4), que ce soit une redite oiseuse. Le but du second discours est autre chose que celui du premier. Dans celui-ci, Jéhovah veut faire com-

---

(1) « Quand un jeune homme parle sous l'empire d'une vive excitation et est embarrassé par la présence de plus âgés que lui et par la responsabilité particulière de sa position, on doit s'attendre à ce que les répétitions obscurcissent son langage; si ingénieux et sincère qu'il soit, il développera cependant ses arguments d'une manière quelque peu embarrassée et incomplète ». Cook, *Dict. of the Bibl. Job.*

(2) Ce sont elles qui ont prévenu les anciens contre Eliu, et les ont empêchés de prendre garde à ce qu'il dit de juste et de bon. Herder dit de lui : « Rien de si sage et de si instructif que ce personnage, si adroitement associé à la composition de l'ensemble ». *Op. cit. Dial.* v^e^, *Suppl.* M. Reuss, tout en rejetant le discours, ne peut s'empêcher de reconnaître sa portée philosophique, *Op. cit.* p. 26 : « Job doit être amené à reconnaître ce qu'il y a d'imparfait dans sa justice, et à considérer la souffrance, non pas précisément comme un châtiment, mais comme un moyen d'éducation entre les mains de Dieu, par lequel l'homme serait à la fois éclairé sur sa propre valeur, et aidé dans le travail de son amendement. Il (l'auteur postérieur) essaye en conséquence, et non sans succès, d'introduire cet élément nouveau dans l'ancienne composition... et il faut convenir... que les idées qu'il met dans la bouche de son personnage attestent un progrès sensible de l'intelligence religieuse ».

(3) C'est à cette conclusion qu'est arrivé un commentateur contemporain, après avoir abordé l'étude du passage sous l'empire des préjugés rationalistes : « Pour moi, je le confesse, à mesure que je m'approchais de cette partie du poème, je m'attendais absolument à être convaincu qu'elle est au moins une addition postérieure, insérée soit par l'auteur original lui-même, soit par quelque autre poète animé du même esprit, tant sont hautes et nombreuses les autorités qui l'ont attaquée. Mais c'est avec grande surprise que j'ai été amené par une patiente étude, et après une attentive considération des objections alléguées, à conclure que ces objections n'étaient que d'un faible poids, et que le discours d'Eliu forme une partie intégrale de l'œuvre originale. Pour être franc, c'est avec un certain regret non moins qu'avec surprise que j'ai abouti à cette conclusion; par là même s'imposait à moi la tâche difficile et ingrate de la justifier, et je ne pouvais me dissimuler que j'encourais le reproche d'arrogance et de présomption en contestant le verdict de critiques plus capables et plus instruits que moi ». S. Cox, *Comment.* p. 408. Les critiques capables et instruits ne manquent pas dans le camp des défenseurs des divines Ecritures, et le scrupuleux commentateur s'y peut trouver en bonne compagnie.

(4) *Op. cit.* p. 28.

prendre à Job d'abord l'insuffisance de ses moyens intellectuels pour expliquer les faits et les phénomènes de la création qu'il a tous les jours sous les yeux, et ensuite la vigilance du Créateur qui pourvoit à l'ordre de la nature et à la subsistance des créatures dont il a réglé les instincts. Le second discours le met en présence de deux monstres, en face desquels le mortel n'éprouve que de la peur et qu'il n'ose provoquer. Et il provoquerait celui qui les a créés! Evidemment, du premier au second, il y a une gradation, un progrès dialectique ».

Quelques autres passages sont encore attaqués par les uns au nom d'un libre examen qui porte les autres à les défendre. Nous verrons au commentaire que tout est bien à sa place, et que rien n'est à retrancher ni à ajouter (1).

III. — Le *plan* du livre de Job n'apparaît point au premier coup d'œil. Nous n'avons pas là une argumentation scolastique, sèche, méthodique, dans laquelle on puisse suivre clairement le progrès de l'idée. C'est un poème vivant, dans lequel le principal acteur est en proie aux plus terribles épreuves, tandis que les autres interviennent avec leurs passions et leurs préjugés. Donc, point de développement très logique à attendre. Mais surtout, et c'est ce qu'il ne faut jamais oublier si l'on veut arriver à quelque intelligence du livre, c'est un poème oriental; par conséquent, l'idée principale de chaque réponse revêtira toujours la forme énigmatique (2), et sera enveloppée des descriptions les plus variées. Le poète didactique de l'Orient a les allures d'un cavalier arabe qui déploie son agilité et sa grâce dans une fantasia : celui-ci multiplie les évolutions, assaille, fuit, charge de nouveau, retourne brusquement, et à travers les plus capricieuses et les plus élégantes chevauchées, lance, presque sans qu'on s'en aperçoive, le trait qui doit frapper l'adversaire. Ainsi fait le poète : à travers les développements, les épisodes, les plaintes, les protestations, les hymnes, il énonce son idée; au lecteur de la saisir, et il faudra parfois toute l'application de l'esprit pour y réussir.

Voici, réduite aux pensées fondamentales, toute la suite du dialogue entre Job et ses amis .

Prologue.

I. II. — Sur la demande de Satan, Job qui est juste et heureux est soumis à l'épreuve. Trois amis viennent le visiter.

Monologue de Job.

III. — Maudit soit le jour de ma naissance! Si du moins j'étais mort en naissant, j'aurais maintenant le repos de la tombe!

Première instance du débat.

IV, V. — *Eliphaz : Il n'y a de malheureux que les méchants,* une vision me

(1) Exceptons les quelques légères altérations de texte, les fautes de copistes, et autres accidents, sans importance pour l'intégrité du livre, mais inséparables de toute longue transmission d'un écrit à travers les âges.

(2) Cf. Prov. I, 6.

l'a révélé ; cherche donc un intercesseur, tourne-toi vers Dieu, et repens-toi : il te rendra la paix.

VI, VII. — *Job :* Je souffre terriblement. Au lieu de me consoler, voilà que *mes amis m'accusent.* Que la vie m'est dure ! O Dieu, pourquoi me tourmenter ainsi ?

VIII. — *Baldad :* Tes fils ont péri, et toi tu es puni. Donc, *vous étiez gravement coupables.* Dieu ne traite ainsi que les méchants.

IX, X. — *Job :* Dieu est souverainement juste et puissant, aussi c'est à peine si j'ose m'adresser à lui. Mais *il ne frappe pas seulement l'impie, ses coups atteignent aussi le juste,* car personne n'est pur à ses yeux. Pourquoi, ô Dieu, me traiter sans pitié, après m'avoir comblé de tant de bontés ? Donnez-moi le repos de la mort.

XI. — *Sophar : En te traitant ainsi, Dieu use encore d'indulgence.* Repens-toi, si tu veux qu'il te rende le bonheur perdu.

XII-XIV. — *Job :* Il y a des méchants qui sont heureux, et pourtant Dieu est la sagesse même. *Vous ne servez pas la cause de sa justice, en prétendant que tout malheur est le châtiment du crime.* O Dieu, laissez-moi défendre ma cause devant vous. Pourquoi priver de toute espérance l'homme déjà si malheureux ?

Deuxième instance.

XV. — *Eliphaz :* Ton langage est impie et décèle ton iniquité. Aucun homme n'est sans reproche, et *l'impie est toujours rudement frappé par Dieu.*

XVI, XVII. — *Job : Faut-il que, étant innocent, je sois ainsi traité par mes amis !* O Dieu, *c'est à vous que j'en appelle,* mais hâtez-vous, car j'ai déjà un pied dans le tombeau.

XVIII. — *Baldad :* A quoi bon ces protestations ? *Il faut que celui qui est impie subisse le châtiment.*

XIX. — *Job :* Pourquoi me traiter si durement quand Dieu lui-même m'afflige ? N'aurez-vous point pitié de moi ? *Je suis sûr du moins qu'au jour de la résurrection, je verrai le Dieu vengeur proclamer mon innocence.* Vous connaîtrez alors sa justice.

XX. — *Sophar : Il faut que tous les maux tombent sur l'impie.* En un instant, il passe de la prospérité au malheur.

XXI. — *Job :* Il est d'expérience que *des impies sont heureux ;* qu'il est rare qu'ils soient punis ! Que de fois on les voit prospérer, jouir de la tranquillité jusqu'à la mort, et être honorés au delà du tombeau !

Troisième instance.

XXII. — *Eliphaz :* Dieu n'a que faire de la défense que tu lui proposes d'entreprendre. *Tu as commis tous les crimes,* demande pardon à Dieu, si tu veux qu'il te rende sa faveur.

XXIII, XXIV. — *Job : Je pourrais me disculper devant Dieu,* mais où le trouver ? D'ailleurs il est le maître de méconnaître mon droit. Pourquoi donc arrive-t-il souvent que *les méchants oppriment les faibles,* et que *Dieu les traite comme les autres hommes ?*

XXV. — *Baldad :* Dieu est grand, mais qui est pur devant lui ?

XXVI. — *Job :* Je sais bien que Dieu est grand et tout-puissant. — Les trois amis ne trouvent plus rien à répliquer.

Monologue de Job.

XXVII-XXXI. — *Je proteste de mon innocence.* L'impie ne prierait pas Dieu, comme je le fais, et il n'attendrait de lui que le châtiment. Mais *qui connaît les secrets desseins de Dieu?* On sait extraire l'or des mines, qui sait où trouver la sagesse divine? Pour l'homme, cette sagesse c'est la crainte du Seigneur. — Comme autrefois j'étais heureux et honoré! Me voici aujourd'hui malheureux et moqué de tous! *Dieu lui-même me poursuit, et pourtant je n'ai commis aucun crime.* Mon Dieu, produisez donc votre acte d'accusation, et faites-moi connaître la cause de mes malheurs.

Intervention d'Eliu.

XXXII-XXXVII. — Je suis jeune, mais je n'ai pas entendu les plus âgés parler sagement. Vous trois, *vous avez traité Job injustement*, je vais lui répondre à votre place. Job, tu te prétends juste, mais si Dieu t'afflige, c'est pour te faire expier tes péchés, tu as donc tort de te plaindre de lui. *Dieu afflige les justes pour les avertir de leurs fautes et les éloigner du mal;* mais bientôt après il leur rend sa faveur. Ce Dieu est admirable dans toutes ses œuvres, et les sages ne sont rien devant lui.

Jugement de Dieu.

XXXVIII-XLII, 6. — *Dieu : Qu'est donc l'homme devant moi?* Ai-je eu besoin de lui pour créer les différents êtres, et leur donner leurs propriétés merveilleuses?

Job : Seigneur, je n'ai qu'à me taire.

Dieu : Qui donc affrontera celui qui a fait l'hippopotame et le crocodile?

Job : Seigneur, j'ai eu tort de parler comme j'ai fait, je me soumets à la pénitence.

Épilogue.

XLII. — *Dieu :* Les trois amis n'ont pas parlé selon la vérité, comme a fait Job. Celui-ci intercédera pour eux.

Job est récompensé de sa fidélité, par une prospérité plus grande que celle qui lui a été ravie.

On remarquera, d'après cette analyse, la progression des idées à travers le débat. Dans la première instance, Job reste sur le terrain des principes, tandis que déjà Baldad et Sophar tombent dans les personnalités; ils soutiennent que Job est coupable, et celui-ci se contente de réfuter l'affirmation générale d'Eliphaz, que les méchants seuls sont malheureux. Dans la seconde instance, Eliphaz se montre plus agressif contre Job, et celui-ci en vient à sa justification personnelle, en protestant énergiquement de son innocence. Dans la troisième enfin, Eliphaz accuse Job positivement, et

celui-ci combat au nom de l'expérience les principes allégués contre lui (1). En un mot, Job lutte successivement pour défendre les principes, pour se défendre lui-même, pour mettre en déroute les adversaires (2).

Il importe aussi de bien saisir l'importance du chapitre XIX. C'est le point culminant du poème. « Toute la solution du redoutable problème qu'agitaient ces sages de l'antique Orient était là, en ces lumineuses paroles de Job. Dieu en effet retrouvait en une vie future le temps et le moyen de punir les coupables qui avaient ici-bas échappé à sa justice, de récompenser le juste accablé par les caprices de la fortune ou la violence des méchants. Ce point une fois admis, il n'y avait plus qu'à clore la discussion et attendre l'arrêt suprême du juge infaillible. Or, chose étrange, mais bien explicable pour quiconque a observé attentivement la logique toujours un peu aventureuse et inconsistante de l'esprit oriental, cette lumineuse et décisive justification de Dieu et de sa Providence dans le gouvernement de ce monde provisoire, passe inaperçue au milieu du poème, et la question n'a pas fait un pas alors qu'elle était résolue. Les raisonnements en effet vont recommencer de plus belle, et la dispute ne se terminera que lorsque Dieu en personne aura imposé silence à ces théoriciens acharnés. Si cette idée nouvelle et cette sainte espérance que le patriarche vient d'exposer si fermement par sa profession de foi, ne pénètrent point dans la trame toujours lâche et flottante des discours poétiques que prononceront encore les amis de Job, si la discussion n'est point ramenée vers ce point de vue où tout s'éclaircit et s'explique, nous n'en devons pas conclure cependant que cette solution ne fut point acceptée par les amis de l'infortuné sémite. Leur silence même montre qu'elle n'avait pour eux rien d'insolite et d'étrange; mais peut-être semblait-elle ne pas suffire à des hommes qui voulaient voir, en les rapides années de leur vie, s'accomplir toute justice, et se liquider le compte des bons et des méchants. Il faut remarquer cependant que, dès l'heure où cette solution inattendue intervient dans cette solennelle et décisive déclaration, nous entrons dans une nouvelle phase du poème : l'attitude de Job change et le ton de ses discours ne sera plus le même... C'est toujours cette éloquence émue et saisissante, où les tableaux et les images se succèdent avec une inépuisable fécondité et une incomparable splendeur; mais l'accent de la douleur est plus contenu; la voix a quelque chose de plus attendrissant et de plus auguste que la résignation seule peut donner. Le désespoir si poignant des premières plaintes, les emportements des premiers cris d'indignation et d'angoisse se sont apaisés. La douleur demeure profonde comme la mer, et insondable comme ses abîmes; mais ses flots tumultueux se calment; on dirait que la perspective de ces saintes espérances, entrevues

---

(1) « Le lecteur qui ne sent pas cette marche du raisonnement, qui ne voit point que Job fait constamment tomber de la main de ses adversaires la flèche qui devait l'atteindre, qui ne sent pas qu'il parle toujours mieux qu'eux et fait tourner leurs raisonnements à son avantage, celui-là ne parviendra jamais à concevoir une juste idée de la vie, de la gradation, en un mot, de l'esprit de ce livre ». Herder, *Poés. des Hébr.* v^e *Dial. Suppl.*

(2) « Ils sont trois, mais ils ne représentent pas trois systèmes ou trois solutions diverses; ils ne se mettent même pas à trois points de vue différents... Tout au plus, on peut dire que l'un parle avec plus de modération, l'autre avec plus de passion et de véhémence ». E. Reuss, *Op. cit.* p. 17.

aux lointains horizons de l'éternité, assure déjà, après les déchirements de la tempête, des jours de sécurité et de paix » (1).

V

FORME ET BEAUTÉ LITTÉRAIRE DU LIVRE DE JOB

1° Le livre de Job renferme quelques parties écrites en prose, le prologue, l'épilogue, et les versets qui introduisent chaque personnage avant qu'il prenne la parole. Le corps même de l'ouvrage est en poésie, et se compose uniformément de distiques heptasyllabiques, comme les Proverbes, et un grand nombre d'autres passages de la Bible (2).

2° A quel genre de poésie faut-il rattacher le livre de Job? Il serait bien difficile de le dire, tant cette composition orientale s'éloigne par la forme de tous les chefs-d'œuvre de l'antiquité classique. Ce n'est pas une épopée, car le récit n'y embrasse qu'un épisode restreint, ni un poème didactique, car des personnages y sont en scène d'un bout à l'autre; ce n'est pas non plus un drame proprement dit, car l'action y manque (3). C'est pourtant de ce dernier genre que se rapproche le plus le livre de Job. Aussitôt après l'exposition du sujet, les acteurs entrent en scène l'un après l'autre, et extérieurement, les choses restent dans le même état jusqu'à la fin. Mais quel mouvement d'idées! quelle tragique situation morale quand tout se tourne contre Job! « Représentez-vous ce malheureux jeté par le naufrage sur un roc solitaire au milieu de l'Océan. Sa situation sans doute déjà vous intéresse et vous émeut d'une pitié profonde, environné comme il l'est d'infranchissables abîmes, isolé par l'infini du commerce et du secours de ses frères, seul avec la misère qui l'oppresse et les maux qui le menacent. Mais que son sort serait mille fois plus déplorable encore et notre émotion plus orageuse, si nous le voyions tout à coup assailli sur son rocher, et par des vents en furie qui semblent conspirer à l'emporter, et par de sauvages corsaires qui cherchent à le faire rouler dans les gouffres entr'ouverts à ses pieds! Et voilà Job. Il se réfugie dans sa conscience comme dans un dernier abri contre les maux qui l'assiègent. On essaye de l'en chasser, il résiste. Toutes ses paroles sont comme autant d'efforts pour rester en possession de cet asile suprême. Est-il, je le demande, une position de cœur plus critique et mieux faite pour imprimer à ceux qui doivent en être les témoins de profonds et douloureux ébranlements » (4)? Toute l'action se passe donc dans l'âme de Job; c'est là

---

(1) Ancessi, *Job et l'Égypte*, p. 2.

(2) Cf. *Préf. des Psaumes*, p. XXXI. Dans les *Carmina Veteris Testamenti metrice* du D. G. Bickell, on trouve la transcription prosodique de toute la partie poétique de Job. Le savant auteur accompagne son texte de notes critiques précieuses pour la correction de l'ouvrage.

(3) « Du drame, il n'a que le dialogue; l'action y manque, bien qu'on doive reconnaître que la lutte de l'homme avec son destin et avec lui-même est un sujet tragique par excellence... Renonçons à vouloir définir d'après nos théories un poème si original, et jouissons de ses beautés sans nous préoccuper des règles de l'école ». E. Reuss. *Op. cit.* p. 14.

(4) Plantier, *Étud. litt. sur les Poèt. bibl.* C. 22,

qu'il se réfugie, qu'il est attaqué, qu'il résiste, qu'il triomphe de ses trois amis, qu'il est à nouveau inquiété par Eliu, et tenu par Dieu comme en suspens, jusqu'à l'heureux dénouement de l'epreuve. Le livre de Job est ainsi une sorte de *drame psychologique,* où les idées tiennent la place qu'occupent les personnages dans la tragédie antique (1).

3° La beauté littéraire du livre de Job n'est plus à démontrer, tous les critiques l'ont reconnue, tous les hommes de goût l'ont appréciée. Nous avons vraiment dans ce livre « la poésie la plus brillante que le génie du peuple hébreu ait produite (2) ». Sans doute, les traductions n'en peuvent que rendre imparfaitement la magnificence; mais telles qu'elles sont, elles donnent au moins quelque idée de l'œuvre. Les mâles harmonies de la langue antique ne frappent plus nos oreilles, et les idées du passé n'ont qu'à perdre au vêtement moderne dont nous sommes obligés de les accoutrer. Elles n'en saisissent pas moins l'esprit et le cœur par la splendeur des images qui les encadrent. « Dans les discours des amis, mais surtout dans ceux de Job, on rencontre fréquemment des tableaux tantôt brillants par l'éclat des couleurs, tantôt saisissants par la description des faits, et qui accusent ici une touchante fraîcheur des sentiments, là une haute élévation des idées religieuses, l'une et l'autre réalisées par la richesse des images, l'énergie de la diction et une libre disposition de toutes les ressources d'une langue qu'on qualifie à tort de pauvre (3) ». C'est cette richesse de tableaux, variés à chaque réplique, qui fait qu'un ouvrage philosophique devient attrayant, et qu'une discussion, où trois des interlocuteurs en reviennent toujours aux mêmes affirmations, n'a cependant rien de monotone. Les caractères des différents personnages ne sont pas très accentués, ceux du moins des trois amis; mais à la seconde discussion, ils se montrent tous trois plus violents, et comme

---

(1) « Job n'est pas un héros moins tragique qu'Œdipe dans les deux tragédies de Sophocle. La nécessité inéluctable exprimée ici par l'oracle est, dans le livre de Job, le décret porté dans l'assemblée des Anges par Jéhovah, au-dessus duquel il n'y a aucune puissance maîtresse des événements. C'est une sorte d'énigme persécutrice qui voue Job à la souffrance. Il demeure d'abord vainqueur dans une lutte facile, jusqu'à ce que, à ses incompréhensibles souffrances, viennent s'ajouter les conseils de ses amis qui l'exhortent au repentir, et rendent par là même son sort plus inintelligible. Ainsi engagé dans une lutte plus difficile, tantôt il s'élève vers le ciel, plein de la fierté que lui donne sa conscience, tantôt il tombe à terre, effrayé et découragé. Le Dieu contre lequel il combat n'est que le fantôme dressé par la tentation devant son œil troublé, à la place du Dieu véritable; et ce fantôme ne diffère point de la fatalité inexorable de la tragédie grecque. Dans celle-ci, le héros cherche à défendre sa liberté intérieure contre la puissance mystérieuse qui l'écrase avec un bras de fer; de même, Job défend son innocence contre ce Dieu qui l'a voué à l'extermination comme un coupable. Mais au milieu de ce combat acharné avec le Dieu du présent, œuvre de la tentation, la foi de Job cherche à toucher le Dieu de l'avenir, et il ne cesse d'être poussé vers lui et de s'en rapprocher d'autant plus, que ses ennemis redoublent d'efforts pour tourner impitoyablement ce Dieu contre lui. Enfin Jéhovah paraît en effet, mais non sur la demande impérieuse de Job. C'est seulement quand Job a commencé à s'humilier lui-même qu'il paraît, afin de perfectionner ce commencement par une humiliation imposée. Jéhovah apparaît, et le Dieu de la fatalité s'évanouit. Le dualisme que la tragédie grecque ne fait pas disparaître trouve ici sa conciliation. La liberté humaine ne succombe pas, et il est manifeste que la trame des joies et des peines de la vie humaine n'est pas composée par une puissance absolument arbitraire, mais par la sagesse divine, dont l'inclination la plus intime est l'amour ». Delitzsch, *Das Buch Iob*, *Einleit*, 5.

(2) Ed. Reuss, *Op. cit.* p. 12.

(3) Ed. Reuss, *Ibid.* p. 18.

ils auraient peine à en dire davantage à la troisième reprise, l'auteur, avec beaucoup d'art, arrête leurs diatribes au moment où elles vont devenir fastidieuses. Puis Job développe son plaidoyer en l'entremêlant des descriptions les plus pittoresques, et quand il n'a plus rien à ajouter, et que ses amis persistent dans leur silence, un inconnu paraît. C'est Eliu (1) avec son langage nouveau, ses idées nouvelles, ses descriptions qui ont la prétention de dépasser celles de Job, et de n'être pas dépassées. Enfin un personnage plus inattendu prend la parole à son tour : Dieu, dont Eliu vient de déclarer l'apparition impossible, consent à se mêler au débat; mais la part qu'il y prend est toute différente de ce qu'on aurait imaginé, et le discours qu'il tient déroule à la fin du livre une série de magnificences plus éblouissantes que toutes celles qui ont précédé. Voilà donc une œuvre où l'intérêt est ménagé, soutenu, accru du commencement à la fin et par la grandeur saisissante du problème discuté, et par l'incomparable splendeur de la forme (2).

VI

DOCTRINE DU LIVRE DE JOB

Les enseignements contenus dans le livre de Job n'ont pas la variété de ceux qui remplissent les autres livres sapientiaux. Là, les sujets sont multiples, et les pensées sont ou détachées, comme dans les Proverbes, ou ordinairement peu développées, comme dans les Psaumes. Ici, au contraire, c'est une grande thèse qui embrasse tout l'ouvrage, et cet ouvrage est la composition de plus longue haleine qu'il y ait dans l'Ancien Testament. A côté de l'objet du débat, la recherche des causes de la souffrance infligée au juste, les autres points de doctrine ne sont traités qu'accidentellement, parfois même seulement indiqués. Il n'en est pas moins utile de les signaler, d'autant plus que les croyances et les pratiques consignées ici appartiennent à la religion patriarcale, et sont antérieures à la loi mosaïque et indépendantes d'elle.

Dogmatique de Job.

L'idée de *Dieu* dans Job est identique à celle qui se dégage de la Genèse, et se tire principalement du grand spectacle de la nature. « Invisibilia enim

---

(1) « C'est une idée heureuse d'avoir placé vis-à-vis de Job trois personnages dont la sévérité doit exercer sa patience. Un seul n'eût pas suffi pour donner au sujet une étendue convenable, un plus grand nombre de censeurs n'eût produit que de la confusion et de l'embarras. Au reste, les mœurs de ces trois adversaires de Job offrent très peu de différence, car l'auteur s'est plutôt attaché à marquer le progrès de la passion que les nuances des caractères... L'on peut dire cependant que la douceur et la modération d'Eliu forment un beau contraste avec la dureté et la violence des censeurs de Job. Il se montre intelligent, sensible, équitable, sans aigreur comme sans adulation. Il fait briller partout une rare sagesse, dont il renvoie tout l'honneur à Dieu qui l'inspire ». Lowth, *Poés. sacr.* XXXIII.

(2) « Rome n'existait pas encore, la Grèce avait des chants harmonieux, mais ne savait pas écrire... quand un sage inconnu, resté fidèle à l'esprit des anciens jours, écrivit pour l'humanité cette dispute sublime où la souffrance et les doutes de tous les âges devaient trouver une si éloquente expression ». Renan, *Et. sur le Poëm.* XLII. Aux *doutes* ajoutons la *foi*, et la pensée sera complète.

ipsius a creatura mundi per ea quæ facta sunt intellecta conspiciuntur, sempiterna quoque ejus virtus et divinitas ». Rom., I, 20. Job connaît Dieu comme pouvaient et devaient le connaître, d'après S. Paul, les hommes qui vivaient en dehors de la révélation mosaïque. Dans tout le livre, Dieu est célébré comme *créateur, organisateur* et *gouverneur* du monde. Il a posé les bases de la terre, XXXVIII, 4, créé les éléments de la nature et tous les animaux merveilleux qui peuplent ce monde, XXXVIII-XLI. Toute cette création défie non seulement la puissance, mais même l'intelligence de l'homme, XXXVIII, 18.

La *puissance* de Dieu s'étend sur tous les êtres, du fond des enfers au sommet des cieux, IX, 5-10; XXVI, 5-14; sa *sagesse* est infinie et incompréhensible, XI, 6-10, et l'homme, qui découvre les trésors cachés de la nature, n'en peut avoir l'idée; ni la trouver, XXVIII, 1-27.

Dieu a créé des êtres intelligents, les *Anges* qui l'entourent en multitude innombrable, XXV, 3. Mais ces Anges n'ont pas tous été fidèles, Dieu a trouvé l'iniquité en beaucoup d'eux, IV, 18; XV, 15, et leur chef, devenu Satan, le tentateur, remplit un rôle semblable à celui du serpent de la Genèse; jaloux de la plus belle œuvre de Dieu, l'âme du juste, il cherche à la souiller par le péché, I, 6-12; II, 1-7. Seulement, vainqueur au paradis, ici il est vaincu.

Après les Anges, Dieu a fait l'*homme*, composé de corps et d'esprit, X, 8-12, mais être faible et fragile, VII, 7; IX, 11-16; XIV, 1-22; XXXIV, 14, 15, à la suite du péché dans lequel il est tombé, XV, 14, et qu'il apporte avec lui en sa qualité de fils de la femme, XXV, 4-6.

Par sa *providence*, Dieu gouverne le monde, XII, 13-25; invisible partout, il voit tout et connaît tout, XXIII, 8-10; aucune action de l'homme ne peut lui échapper, XXXIV, 21, 18-20, 22, et d'un instant à l'autre, la créature peut être citée à son tribunal, XXXV, 14. Dieu ne s'occupe pas seulement de l'ensemble, il veille sur chaque homme en particulier, I, 8, 12; II, 3. Mais cette providence n'a rien de la fatalité, et elle ne condamne pas l'homme à la douleur sans raison, V, 6, 7.

Elle est accompagnée de la souveraine *justice*, justice impartiale, car Dieu n'a rien à gagner ni à perdre à la conduite de l'homme, XXII, 2, 3; XXXV, 6, 7; justice qui traite chacun comme il le mérite, V, 9-16; XXXIV, 10-12; XXXVI, 5-15. C'est pourquoi ici-bas en général les méchants sont châtiés, V, 2-5; VIII, 13-19; XI, 20; XV, 20-35; XVIII, 5-21; XX, 4-29; XXVII, 8-23; XXXIV, 24-30, et les bons récompensés, V, 20-26; XI, 13-19; XXII, 23-30. Mais cette justice n'est point parfaite en ce monde, et souvent les bons et les méchants y partagent le même sort, IX, 22-24; XXI, 7-34; XXIV, 2-24.

Il faut donc une *autre vie*. Job y croit, il sait qu'il y aura une résurrection, XIX, 26, 27, et un jugement final, 25, 29, où la parfaite justice s'exercera XVI, 20.

Mais avant ce jugement définitif qui doit assurer la récompense, il faut passer par le *shéol*, séjour triste, dont Job accablé de maux désire cependant la tranquillité, III, 17-19; X, 21, 22; XVII, 16.

Morale de Job.

Pour Job, la vie se compose avant tout de *devoirs* à remplir; c'est comme

un service militaire, VII, 1; XIV, 14. Il énumère lui-même ces devoirs au chapitre XXXI; la chasteté, 1-4, 9, 10; la justice vis-à-vis du prochain, 5, 13, basée sur l'égalité de tous devant Dieu, 21, 38, 39, et cette justice, il l'a rendue lui-même en qualité de chef de famille, XXIX, 7-17; la charité envers les malheureux, XXXI, 16-20, les serviteurs, 31, les étrangers 32; la juste appréciation de la richesse, 24, 25; la fuite de l'idolâtrie, 26-28; l'oubli des injures, 29, 30; la sincérité et la fuite de l'hypocrisie, 33, 34. Il est lui-même un modèle de soumission aux arrêts de la Providence, I, 21; II, 10, et fait en toute humilité l'aveu de ses fautes, VII, 20, 21; IX, 2, 3, 28; XLII, 6.

Le principe et le résumé de toute cette morale, c'est, comme dans les livres sapientiaux, la crainte de Dieu, XXVIII, 28.

A la pratique des vertus, Job ajoute le *culte* positif de Dieu. Il offre des sacrifices pour l'expiation du péché, I, 5; XLII, 8, et a recours à l'intercession des amis de Dieu. Eliphaz lui conseille d'invoquer l'intercession des Anges, V, 1; Eliu lui rappelle ce devoir, XXXIII, 23, et Dieu lui-même lui confie la charge d'intercesseur, XLII, 8.

Signalons enfin les fréquentes allusions du livre aux *connaissances scientifiques* de l'époque sur l'astronomie, IX, 7-9; XXXVIII, 31-33; la cosmologie, IX, 6; XXVI, 7, 11; la géographie, XXI, 29; XXIII, 8; XXVI, 10; XXXVIII, 18; la météorologie, XXVI, 32, 33; XXVII, 20, 21; XXXVII, 1-5, 21-23; XXXVIII, 8-11, etc; la métallurgie, XXVIII, 1-11; les pierres précieuses, XXVIII, 16, 18, 19; la gravure et l'écriture, XIX, 23, 24; XXXI, 35, 36; la médecine, XIII, 4; la musique, XXI, 12; XXX, 31; les voyages, VI, 15-20; la zoologie, XXXVII-XLI, etc. (1).

VII

VERSIONS ET COMMENTAIRES

I. La *version* des Septante date probablement du milieu du second siècle avant J.-C. Elle est citée par S. Paul, Phil. I, 19; Job, XIII, 16, par Philon (2), et ensuite employée par les Pères grecs. Elle est le plus ancien témoin que nous ayons du texte hébreu antérieur à J.-C. Malheureusement elle s'en écarte souvent beaucoup, et omet certains endroits difficiles, comme on s'en rendra compte par les citations que nous en avons faites.

Des traductions d'Aquila, Symmaque et Théodotion, il ne nous reste que des fragements, en partie dans le commentaire d'Olympiodore.

Le Targum, ou Paraphrase chaldaïque, sur le livre de Job, est attribué par plusieurs à un disciple d'Hillel, et serait antérieur à J.-C. (3).

La version syriaque est faite immédiatement sur l'original, probablement avec l'aide du Targum. Elle est plus fidèle que la version des Septante (4). Elle date du second siècle après J.-C.

---

(1) Cf. Barnes. *Job, Introd.* pp. 89-104.
(2) *De Nominum Mutatione :* τίς γὰρ, ὡς ὁ Ἰὼβ φήσι, καθαρὸς ἀπὸ ῥύπου; Job. XIV, 4.
(3) Cf. Knabenbauer, *Proleg.* p. 19.
(4) Cette version est probablement la συριακὴ βίβλος dont parle l'addition des Septante au ch. XLII.

Les versions latines sont au nombre de trois. L'*Itala* est faite sur les Septante; elle en a tous les défauts, et même est encore plus défectueuse. S. Jérôme dit que ce texte est « decurtatus et laceratus corrosusque » (1). Il retoucha cette version d'après les Hexaples, et n'eut pas moins de 7 à 800 vers à compléter. Mais cette seconde version étant loin d'être assez parfaite, le saint docteur entreprit une nouvelle traduction qui devint la Vulgate. Le livre de Job fut le second qu'il traduisit (2). Voici ce qu'il en dit dans sa préface (3) : « Obliquus etiam apud Hebræos totus liber fertur et lubricus... ut si velis anguillam aut murænam strictis tenere manibus, quanto fortius presseris, tanto citius elabitur... Memini me, ob intelligentiam hujus voluminis, Lyddæum quemdam præceptorem, qui apud Hebræos primus haberi putabatur, non parvis redemisse nummis... ». S. Jérôme mit tout son soin à ce travail pour rendre sa traduction aussi exacte que possible. Il y a réussi heureusement. « Hæc translatio, peut-il déclarer à bon droit, nullum de veteribus sequitur interpretem; sed ex ipso hebraico arabicoque sermone, et interdum syro, nunc verba, nunc sensus, nunc simul utrumque resonabit ». S. Grégoire le Grand apprécia cette version comme elle le méritait; il s'en servit dans son commentaire, et, par là, ne contribua pas peu à l'accréditer.

II. — *Commentateurs anciens.* Les Pères grecs n'ont guère commenté Job en entier. La Catena de Nicétas, du onzième siècle, a réuni tout ce qu'ont laissé de plus intéressant S. Athanase, Didyme d'Alexandrie, S. J. Chrysostome, Olympiodore et Polychronius.

S. Éphrem a laissé en syriaque une *Explication sur Job.*

Parmi les latins, S. Augustin a écrit *Annotationes in Job* qui vont jusqu'à la fin du C. XXXIX. Elles suivent l'ancienne version latine, et sont de peu de valeur, au jugement du saint lui-même, qui ne voulait pas les publier.

Le travail le plus célèbre et le plus considérable, ce sont les *Moralium libri, sive Expositio in librum B. Job,* de S. Grégoire le Grand, où se trouvent des trésors de spiritualité. Malheureusement pour l'exégèse, le sens littéral y est presque complètement sacrifié au sens allégorique.

Au moyen âge, le commentateur le plus utile est S. Thomas, qui, dans son *Expositio in Job,* cherche et explique le sens littéral, et fait ressortir la suite des idées. Son travail est original, et serait plus précieux encore, si le S. Docteur s'était servi du texte hébreu pour éclairer la Vulgate.

Dans ses *Postillæ perpetuæ,* Nicolas de Lyre (1340) s'inspire de S. Thomas.

III. — *Commentateurs modernes. Catholiques.* — Osorius (1580), *Paraphrasis in Job,* recherche le sens littéral.

Fr. Titelmann, O. Min. de Louvain, *Elucidatio paraphrastica.*

Didace de Stunica (1589) O. Erem. de Salamanque, *Commentaria in librum Job,* d'après le latin, l'hébreu, le grec et le chaldaïque.

Pineda, S. J. *Commentariorum in Job libri tredecim* (1597), ouvrage de grande érudition dans lequel l'auteur fait appel à toutes les connaissances

---

(1) *Præf. in Job. Cogor.*
(2) Il avait commencé par les quatre livres des Rois.
(3) *Ut supra.*

philologiques et archéologiques, pour l'explication du texte. Ce travail est très estimé, même des protestants (1).

C. Sanchez (Sanctius), S. J. *In librum Job commentarii cum paraphrasi* (1625).

B. Cordier, S. J. *In librum Job Commentarium* (1646), inséré dans le cours complet de Migne, et s'inspirant heureusement des commentateurs antérieurs, surtout de Pineda.

P. Codurcus, *Scholia seu adnotationes in Jobum, ad sermonem sacrum Ebreum adornata* (1651), ouvrage de grande érudition.

J. Duguet, *Explication du livre de Job* (1732), sans grande valeur au point de vue du sens littéral.

B. Welte, *Das Buch Job, ubersetzt und erklaert* (1849), excellent commentaire pour l'étude du sens littéral et de la connexion des idées.

Le Hir, *Le livre de Job, traduction sur l'hébreu et commentaire* (1873). Introduction, arguments en tête des chapitres et notes critiques d'une lucidité parfaite, et d'un grand secours pour l'intelligence du texte.

H. Zschokke, *Das Buch Job, ubersetzt und erklaert* (1875), commentaire intéressant, mais trop sévère dans l'interprétation des sentiments de Job.

J. Knabenbauer, S. J. *Liber Job* (1885). L'auteur établit le sens du texte surtout d'après l'interprétation de la Vulgate, à laquelle se ramène ordinairement l'hébreu ; sans être esclave des commentaires précédents, surtout catholiques, dont il discute les explications, il met parfaitement en lumière et justifie avec érudition le sens littéral et la suite des idées.

Commentateurs protestants. — Les premiers réformateurs, Bucer, Œcolampade, Calvin, etc., ont fait sur Job différents travaux que Rosenmuller cite et utilise dans ses Scholies.

A. Schultens, *Liber Jobi, cum nova versione, ad Hebræum fontem, et commentario perpetuo* (1737).

J. C. Dæderlein, *Scholia in libros V. T. poeticos* (1779).

F. C. Rosenmuller, *Jobus latine versus et annotatione perpetua illustratus* (1806).

C. Umbreit, *Buch Hiob* (1824).

C. Schlottmann, *Das Buch Hiob, verdeutscht und erlaeutert* (Berlin 1851).

A. Barnes, *Notes on the Book of Job* (Londres 1851). Illustrations et notes intéressantes.

A. Dillmann, *Hiob erklaert* (Leipzig 3 Aufl. 1869).

Fr. Delitzsch, *Das Buch Job* (Leipzig 1864. 2 Aufl. 1876). Commentaire qui a toutes les qualités des autres travaux du savant exégète.

Chr. Wordsworth, *The Book of Job* (Londres 1878).

S. Cox, *A commentary on the Book of Job* (Londres 1880).

A. B. Davidson, *The Book of Job* (Cambridge 1884).

Ern. Renan, *Le livre de Job traduit de l'hébreu* (2) (1859). La traduction est précédée d'une Étude sur le Poème de Job.

Ed. Reuss, *Job* (1878), introduction et notes de l'esprit le plus rationaliste.

---

(1) « Inter commentarios Pontificios instar omnium magnus apud suos, apud nos quoque... completissimum dedit commentarium, in quo omnes fere veterum et recentiorum, e communitate præsertim romana, explicationes summo judicio et ordine percensuit, atque exactissima trutina pensavit ». Schultens, *Præf. Comment. in Job.*

(2) « Il est un travail que je voudrais pouvoir ajouter à ceux qui viennent d'être nom-

M. H. Laurens a donné de Job une traduction en prose d'après l'hébreu (1839), et M. l'abbé Bernard de Montmélian, une traduction en vers français d'après la Vulgate (1885).

---

més, mais qui, malheureusement, est encore inédit (1859) : c'est celui de M. l'abbé Lehir, directeur au séminaire Saint-Sulpice, dont le solide enseignement grammatical m'a été autrefois si utile. M. Lehir est arrivé à plusieurs sens nouveaux, dont quelques-uns sont fort ingénieux. La délicatesse m'interdisait de profiter de l'avantage que j'ai eu de les connaître ; pour cela, je n'ai eu, du reste, qu'à suivre le système que je m'étais imposé, de m'attacher en général aux interprétations anciennes et adoptées par des classes entières d'exégètes ». E. Renan, Préf. p. VII.

LE

LIVRE DE JOB

CHAPITRE I

Caractère de Job (ỳ 1). — Sa famille, ses richesses (ỳỳ 2, 3). — Union de ses enfants, soins de Job pour leur sanctification (ỳỳ 4, 5). — L'assemblée des Anges; Dieu y fait l'éloge de la vertu de Job; Satan accuse le juste de servir Dieu par intérêt, et reçoit le pouvoir de l'éprouver dans ses biens (ỳỳ 6-12). — Les quatre catastrophes : les bœufs et les ânesses enlevés par les Sabéens (ỳỳ 13-15), les brebis consumées par le feu du ciel (ỳ 16), les chameaux emmenés et les serviteurs massacrés par les Chaldéens (ỳ 17), les enfants de Job écrasés sous les ruines de leur maison (ỳỳ 18, 19). — Deuil et soumission parfaite de Job (ỳỳ 20-22).

1. Vir erat in terra Hus, nomine Job, et erat vir ille simplex, et rectus, ac timens Deum, et recedens a malo.

1. Il y avait dans la terre de Hus un homme appelé Job, et cet homme était simple et droit, craignant Dieu et éloigné du mal.

Ch. I. — 1. — *Job*, איוב, *ijob*, *hiob*, ou simplement *Job*. Ce mot peut venir du verbe איב, *aiab*, « haïr, persécuter », et au sens passif, il désignerait celui qui est persécuté, maltraité. Il faudrait croire alors que Job reçut en naissant un nom en rapport avec sa destinée future, ou que ce nom lui fut donné après coup par l'historien de ses malheurs. Mais, outre que cette double hypothèse est sans fondement, la forme *ijob* n'est point passive; elle est trop éloignée du participe passif *aioub;* elle n'est pas non plus active, car en hébreu le persécuteur, l'ennemi, s'appelle איב, *ojeb*, d'où la remarque du Talmud, Bathra, 16ᵃ : « Job se plaint que Dieu ne paraît pas faire de différence entre lui *ijob* et l'ennemi *ojeb* ». Ewald et Delitzsch empruntent à l'arabe un sens plus satisfaisant, en apparence, que celui qu'on peut tirer de l'hébreu; Job voudrait dire : Celui qui revient vers Dieu, l'obéissant, le pieux. Le nom ainsi expliqué n'a rien que de naturel et de conforme aux habitudes patriarcales; mais malheureusement, cette seconde interprétation n'est guère plus assurée que la première. Il n'est point nécessaire, d'ailleurs, que nous trouvions une analogie quelconque entre sa signification et le caractère du personnage qui l'a porté, et Codurcus appelle avec raison *oiseuse* toute conjecture imaginée dans ce but. — *Simplex*, תם, *tham*, pur, irréprochable dans toute sa conduite. « Ce mot n'implique pas qu'il fût absolument sans péché, mais qu'il était simple, sincère, que son caractère avait été formé d'une seule pièce, qu'il n'y avait pas de duplicité en lui ». Cox. — *Rectus*, droit, ayant des principes qui lui permettront de conserver son intégrité jusqu'à la fin de sa vie. — *Timens Deum.* Cette crainte est le principe même de la sagesse, Prov., I, 7. Job n'est donc pas de ces sages orgueilleux, qui prétendent à une perfection naturelle, fruit de leurs seuls efforts; s'il est juste, c'est parce qu'il craint Dieu, et que par conséquent il puise la justice à sa source même. — *Recedens a malo.* C'est l'effet le plus immédiat de la crainte de Dieu. Prov., XVI, 6. « Neque enim bona Deo accepta sunt, quæ ante ejus oculos malorum admixtione maculan-

2. Et il lui était né sept fils et trois filles.

3. Il avait en sa possession sept mille brebis, trois mille chameaux, cinq cents paires de bœufs, cinq cents ânesses, et un très grand nombre de serviteurs; aussi cet homme tenait-il un haut rang parmi tous les Orientaux.

4. Or ses enfants se rendaient les uns chez les autres, et se donnaient un festin, chacun à son jour. Et ils envoyaient inviter leurs trois sœurs à manger et à boire avec eux.

2. Natique sunt ei septem filii, et tres filiæ.

3. Et fuit possessio ejus septem millia ovium, et tria millia camelorum, quingenta quoque juga boum, et quingentæ asinæ, ac familia multa nimis; eratque vir ille magnus inter omnes Orientales.

4. Et ibant filii ejus, et faciebant convivium per domos, unusquisque in die suo. Et mittentes vocabant tres sorores suas, ut comederent et biberent cum eis.

---

tur. » S. Greg. Job réalise donc en lui-même l'idéal du juste, tel qu'il le tracera à la fin de la discussion, XXVIII, 28. « Ita verbis pauculis sanctus auctor *perfecti* viri speciem ac formam, omnemque officii et in Deum et in homines rationem descripsit, et simul legentium animos ad talis viri admirationem inducens, optimum suæ historiæ exordium condidit ». Knabenbauer.

2. — Job, relativement peu avancé en âge, est déjà père d'une belle famille; c'est pour lui la première des bénédictions divines, Ps., CXXVII, 3, 4; Eccli; XLIV, 11. Les anciens désiraient plutôt des fils que des filles, afin de perpétuer leur race; Job a été favorisé à ce point de vue.

3. — Dans l'Ancien Testament, le nombre 10 est un de ceux qui marquaient la plénitude; il se retrouve trois fois dans l'énumération des biens du patriarche, formé deux fois par le total de 7 et 3, une fois par celui de 5 et 5. Il ressort de ce verset que Job s'occupe à la fois d'agriculture (Cf. v. 14) et du soin des troupeaux. — *Asinæ* « Job possède des ânesses, comme tous les plus riches agriculteurs d'aujourd'hui, bien qu'elles soient d'un prix trois fois supérieur à celui des ânes; elles sont avantageuses à cause de leurs poulains, et non à cause de leur lait, car les Sémites ne traient ni les ânesses ni les juments. Aussi les poulains seuls sont un revenu, auquel doit renoncer le pauvre paysan qui ne peut acheter qu'un âne ». Delitzsch. — *Familia*, עבדה, *habouddah*, mot qui peut désigner le travail des champs, l'« opus rusticum », ou le personnel des serviteurs, le « famulitium ». Le contexte exige ce dernier sens. Aq. : δουλεία, Sym. : οἰκετία. Les Septante gardent les deux significations à la fois : καὶ ὑπηρεσία πολλὴ σφόδρα, καὶ ἔργα μέγαλα ἦν αὐτῷ ἐπὶ τῆς γῆς. Ce nombreux personnel était indispensable, parce que « homines multas divitias possidentes, ad eas gubernandas multitudine indigent famulorum. » S. Thom. Job unit donc une grande richesse à une grande vertu. L'auteur inconnu de la Lettre ad Demetriadem, v, fait à ce sujet la remarque suivante : « Absit ab animis fidelium tam irreligiosa persuasio, ut cuique sanctorum, quibus Deus et divitias est largitus et honores, ad capiendum veræ humilitatis meritum credatur vel opulentia obfuisse vel dignitas, cum eis ad hujus virtutis provectum utraque profuerint... Extiterunt tamen in omni tempore, et in nostra quoque ætate non desunt, sicut et boni pauperes, ita et boni divites ». L'éloge qui est fait de Job au premier verset, et la suite du récit nous prouvent que le saint homme possédait ses richesses, mais n'était point possédé par elles; « nunquam quippe sine dolore amittitur, nisi quod sine amore possidetur ». S. Greg. — *Orientales*, pour les habitants de la Palestine, les Arabes en général; ils appelaient dans un sens large l'Arabie *erets qedem*, terre d'Orient. Gen., XXV, 6, 13-16.

4. — *Ibant filii*. La paix et l'union la plus parfaite régnaient parmi les enfants de Job. « O inæstimabilem paternæ institutionis laudem! Et pater dives dicitur, et filii concordes asseruntur. Et dum dividenda inter eos substantia aderat, corda tamen omnium indivisa charitas replebat »! S. Greg. — *In die suo*. Cette expression peut s'entendre de plusieurs manières. Les enfants de Job avaient déterminé dans le cours de l'année certaines époques régulières, un jour de la semaine, les néoménies, ou telles autres dates plus ou moins espacées, dont le retour les réunissait en-

5. Cumque in orbem transissent dies convivii, mittebat ad eos Job, et sanctificabat illos, consurgensque diluculo, offerebat holocausta pro singulis. Dicebat enim : Ne forte peccaverint filii mei et benedixerint Deo in cordibus suis. Sic faciebat Job cunctis diebus.

5. Et quand se terminait la série des jours de festin, Job les envoyait chercher et les purifiait; levé de grand matin, il offrait des holocaustes pour chacun d'eux. Car il se disait : Peut-être mes enfants ont-ils péché, et ont-ils offensé Dieu dans leurs cœurs. Job agissait ainsi chaque fois.

---

semble; ou bien, les jours de réunion tombaient à l'anniversaire de la naissance de chacun, et alors ils devaient se trouver assez inégalement distants les uns des autres. Ces anniversaires étaient dans les usages des anciens, Gen., XL, 20. Dans cette seconde hypothèse, on trouve avec raison que sept réunions par an n'étaient pas l'indice d'une grande amitié. Ce petit nombre de festins aurait cependant une tout autre signification, si les fils de Job vivaient assez loin les uns des autres, comme il arrivait aux grands propriétaires de troupeaux. Gen., XIII, 8, 9. C'est ce que semblent insinuer les mots suivants, *mittentes vocabant sorores;* les sœurs devaient être à une certaine distance, pour qu'on eût à les envoyer chercher. D'autres commentateurs admettent des réunions quotidiennes, ce qui est possible si les fils de Job vivent tout voisins les uns des autres; dans ce dernier cas, le *convivium* doit s'entendre d'un repas ordinaire. Cette troisième opinion nous semble cependant la moins probable, à cause de la difficulté de réunir chaque jour sept frères pasteurs, habitant *per domos*, et peut-être éloignés les uns des autres, comme ils l'étaient de leur père, ỳ 18. — *Sorores.* Avant leur mariage, les filles n'avaient point d'autre maison que celle de leur père. Les fils de Job n'oubliaient point leurs sœurs, et la présence de ces dernières dans les festins fraternels était à la fois un charme et une sauvegarde, au sens qu'indique S. J. Chrysostome : « Inducit et comedentes virgines, quo speciem figuramque convivii ostendat ebrietate non deformatam. » Hom. 2. de Job.

5. — *In orbem*, la série des jours de fête passés chez chacun des frères, si des réjouissances de plusieurs jours réunissaient les enfants ordinairement dispersés : ou bien, la série des sept festins, s'ils étaient très rapprochés les uns des autres. Le premier sens est le plus naturel et le plus conforme aux usages orientaux. — *Sanctificabat illos.* Job, comme chef de famille, exerçait les fonctions sacerdotales au milieu de ses enfants. Le mot *sanctificabat* résume tous les actes dont le détail va être donné. — *Consurgens diluculo*, expression qui, dans la Bible, ne marque pas seulement le lever matinal, mais aussi l'empressement à faire une chose. — *Holocausta*, des sacrifices analogues à ceux que les Juifs connaissaient sous le nom de עלות, *holoth*, holocaustes, et que Job offrait pour la rémission des péchés. — *Pro singulis*, *mispar coullam*, « selon le nombre d'eux tous », par conséquent, un sacrifice pour chacun. En cela, Job témoignait son affection pour ses enfants de la manière la plus sainte et la plus intelligente. « Si ergo vere filios tuos diligis, si eis exhibes plenam et paternam dulcedinem caritatis, operari magis debes, ut filios tuos Deo justa operatione commendes. Nec eum liberis tuis cogites patrem, qui et temporarius et infirmus est, sed illum pares, qui æternus et firmus filiorum spiritualium pater est ». S. Cypr., de Op. et Eleemosyn. XVIII, XIX. Les Septante ajoutent : καὶ μόσχον ἕνα περὶ ἁμαρτίας περὶ τῶν ψυχῶν αὐτῶν. « L'offrande d'un sacrifice par Job, qui était indépendant de la loi juive, témoigne en faveur de l'institution primitive du sacrifice, et montre que le besoin d'une victime substituée pour le péché était un sentiment (dérivé de la révélation divine) familier au genre humain ». Wordsworth. — *Benedixerint.* Le verbe hébreu *barak*, « bénir », est employé ici par euphémisme avec le sens de « maudire », comme I Reg., XXI, 10, ou mieux encore, avec celui de « valedicere », dire adieu, oublier, par conséquent, ne point vénérer comme on devrait (Rosenmuller, Delitzsch, etc.). Les LXX : κακὰ ἐνενόησαν, favorisent ce sens, en mitigeant celui de *barak.* Le grec a une locution analogue : χαίρειν λέγω. — *In cordibus.* La religion de Job ne ressemblait donc pas au pur formalisme des païens; elle réglait même les pensées du cœur. « Certus itaque Job de honestate operum et verborum puritate et candore, de cogitationibus tantum filiorum erat sollicitus ». Pineda. — *Sic faciebat.* Le saint homme ne manquait jamais à ce devoir. Son exemple était une éloquente leçon pour ses enfants.

6. Or un jour que les fils de Dieu étaient venus pour se présenter devant le Seigneur, Satan se trouva aussi au milieu d'eux.

7. Le Seigneur lui dit : D'où viens-tu? Il répondit : J'ai parcouru la terre et je m'y suis promené.

8. Et le Seigneur lui dit : As-tu remarqué mon serviteur Job, car personne n'est comparable sur la terre à cet homme simple et droit, craignant Dieu et éloigné du mal?

6. Quadam autem die, cum venissent filii Dei ut assisterent coram Domino, affuit inter eos etiam Satan.

7. Cui dixit Dominus : Unde venis? Qui respondens, ait : Circuivi terram, et perambulavi eam.

8. Dixitque Dominus ad eum : Numquid considerasti servum meum Job, quod non sit ei similis in terra, homo simplex, et rectus, ac timens Deum, et recedens a malo?

---

6. — L'état prospère de Job ne pouvait durer indéfiniment; il fallait que l'épreuve vînt le visiter. « Quia acceptus eras Deo, disait l'ange à Tobie, necesse fuit ut tentatio probaret te ». Tob., XII, 13. « Neminem prorsus Dei gratia intentabilem facit. Neque ob hoc cœlestium armorum præsidio a dextris et sinistris instruitur christiana militia, ut nullo cum hoste confligat: cum laudabilius sit atque felicius pugnantem non potuisse vinci, quam desidem non potuisse tentari ». Auct. libr. de Voc. omn. Gent. 2, 35. C'est le récit de cette épreuve qui va suivre. — *Filii Dei*, *benei-elohim*, les fils de Dieu, les Anges, Ps. XXVIII, 1; LXXXVIII, 7; Dan., III, 92; X, 13: ils forment la cour de Jéhovah, Ps. LXXXVIII, 6-8; III Reg., XXII, 19. Ils se tiennent על, *hal*, au-dessus d'Elohim, dans l'attitude de serviteurs debout devant leur seigneur assis sur un divan, à la manière orientale. — *Affuit inter eos.* Le démon est présent au milieu des anges, dans le sens allégorique de toute cette description de la cour divine. Quelques auteurs, entre autres M. Muller, Migne, XIV, p. 954, soutiennent la réalité historique et littérale du tableau; S. Augustin dit avec plus de raison : « Affectio animæ ad veritatem non potuit aliter narrari, nisi temporaliter et localiter quodammodo diceretur ». Et S. Jean Chrysostome : « Cum angelis (Satan) adesse dicitur, quoniam is quoque in divinæ ditionis atque imperii locis consistit et expectat, dum sibi mortalibus inferendarum tentationum potestas detur... atque hæc ipsa ut facilius ipsi perciperemus, typo quodam et quasi figura Scriptura expressit ». Le démon, du reste, n'est pas présent devant Dieu de manière à jouir de sa vue. « Intuendum est quia adfuisse coram Domino, non autem Dominum vidisse perhibetur. Venit quippe ut videretur, non ut videret... quia vis divina, quæ intuendo penetrat omnia, non se videntem immundum spiritum vidit ». S. Greg. — *Satan*, שטן, *satan*, l'adversaire, l'esprit du mal. Ce nom se trouve dans l'Ancien Testament, I Par., XXI, 1, et Zach., III, 1. Mais ici, « c'est la première fois que le nom de Satan apparaît dans la Sainte Ecriture, et l'auteur sacré suppose que les lecteurs le connaissent parfaitement comme l'*adversaire*. Sa personnalité est ici clairement manifestée; il est représenté comme l'auteur du mal physique permis par Dieu pour affliger le corps de l'homme. Ceci est en parfaite harmonie avec le Nouveau Testament, où le Christ dit que Satan a lié une fille d'Abraham par une infirmité de dix-huit ans, Luc., XIII, 16, où l'aiguillon de la chair de S. Paul est appelé par lui-même messager de Satan, II Cor., XII, 7. Comparer aussi la parole de N. S. s'expliquant sur l'existence de l'ivraie dans son champ : c'est l'ennemi qui a fait cela, et l'ennemi est le diable, Math., XIII, 28, 39 ». Wordsworth. Ajoutons que si Satan veut affliger le corps de l'homme, c'est surtout pour faire tomber son âme dans le blasphême et l'apostasie.

7. — *Unde venis?* Question faite par Celui qui sait tout, mais question qui, comme l'« Ubi es? » adressé à Adam, Gen., III, 9, doit amener le coupable à révéler sa conduite. « Diabolum autem ei respondere est omnipotenti majestati ejus nihil posse celare ». S. Greg. — *Circuivi*, *perambulavi*, promenade bien innocente, en apparence, mais dont S. Pierre nous révèle le but caché : « Circuit, quærens quem devoret », I Pet., V, 8. Satan lui-même va être obligé d'avouer ses desseins ténébreux.

8. — *Considerasti servum meum.* Dieu attire l'attention de Satan sur Job, mais dans la pensée d'humilier l'orgueilleux tentateur, et de ménager à son serviteur l'occasion d'accroître sa vertu. « Nisi in sua justitia permansurum nosset, non utique pro illo proponeret. Nec periturum in tentatione concederet, de quo ante tentationem, ex Dei laudibus, in tentatoris mente

9. Cui respondens Satan, ait: Numquid Job frustra timet Deum?

10. Nonne tu vallasti eum, ac domum ejus, universamque substantiam per circuitum, operibus manuum ejus benedixisti, et possessio ejus crevit in terra?

11. Sed extende paululum manum tuam et tange cuncta quæ possidet, nisi in faciem benedixerit tibi.

12. Dixit ergo Dominus ad Satan : Ecce, universa quæ habet, in manu tua sunt; tantum in eum ne extendas manum tuam. Egressusque est Satan a facie Domini.

9. Satan lui répondit : Est-ce pour rien que Job craint Dieu?

10. N'avez-vous pas entouré, comme d'un rempart, et lui-même, et sa maison, et tout ce qui lui appartient? N'avez-vous pas béni l'œuvre de ses mains, et ses biens ne se sont-ils pas accrus sur la terre?

11. Mais étendez un peu la main et touchez à tout ce qu'il possède, on verra s'il ne vous maudit pas en face.

12. Le Seigneur dit donc à Satan : Voici que tout ce qu'il a est en ton pouvoir : seulement n'étends pas la main sur lui. Et Satan se retira de devant le Seigneur.

---

invidiæ fuerant faces excitatæ ». S. Greg. « Job erat probatus Deo; sed licet probatus erat, victor tamen non erat. Probata erat devotio, virtutis tamen præmium non habebat. Et ideo tentandus offertur, ut gloriosior redderetur ». S. Ambr., in Luc. IV, 13. — *Non sit ei similis.* Satan n'a donc pu manquer de le remarquer, mais il ne veut pas parler le premier d'un homme si opposé à sa domination. « Rien assurément de plus noble et de plus touchant dans cette scène céleste, que de voir Dieu fier, pour ainsi dire, de l'homme de bien, et comptant absolument sur lui ». Cox. — *Simplex.* L'éloge de Job devient bien plus autorisé en passant par la bouche même de Dieu. « Sic igitur Deus vitam sanctorum non solum ab electis considerari vult ad profectum salutis, sed etiam ab iniquis ad cumulum damnationis; qua ex vita sanctorum condemnabilis ostenditur perversitas impiorum ». S. Thom.

9. — *Frusta*, חנם, *chinnam*, gratis, gratuito, sans intérêt. Satan ne peut se permettre de révoquer en doute la vertu que Dieu vient de louer dans son serviteur; mais lui qui est « accusator fratrum nostrorum », Apoc., XII, 10, se rejette alors sur les intentions cachées de Job. « Gratis amandus est Deus; ergo diabolus sancto Job magnum crimen objecit, dicens : Numquid gratis colit Job Deum? » S. Aug., Serm. 91. « Antiquus adversarius cum quæ accuset mala non invenit, ipsa ad malum inflectere bona quærit ». S. Greg. Car « plus uritur de virtute stantium, quam lætatur de fragilitate labentium. » Auct. libr. ad Demetr. de Humil. 10. Cette insinuation est en même temps souverainement injurieuse à Dieu, en supposant qu'il peut se contenter d'une vertu hypocrite. Le reproche fait à la vertu de Job n'a pas été oublié par les adversaires du surnaturel; que de fois n'ont-ils pas accusé la morale révélée d'être exclusivement intéressée, et de ne porter les hommes au bien que par l'appât de la récompense ou la menace du châtiment!

10. — *Vallasti eum*, שכת בעדו, *saktha behado*, « tu as fait une haie autour de lui », tu l'as emprisonné dans tes bienfaits, de peur qu'il ne t'échappât, tu n'as pu t'assurer des serviteurs qu'en les prenant par leur intérêt. Satan a donc déjà tenté Job, puisqu'il connaît si bien sa force de résistance.

11. — *Extende paululum.* Parole instructive et consolante; le démon ne peut donc rien contre l'homme, si Dieu ne le permet. « Qui per semetipsum ire in porcos non poterat (Math., VIII, 31), quid mirum si sine auctoris manu sancti viri domum contingere non valebat! ». S. Greg. — *Benedixerit*, même sens qu'au ỳ 5.

12. — *In manu tua sunt.* La permission est donc accordée à Satan; c'est seulement alors qu'il peut exercer sa cruauté contre l'homme. « Nihil satanæ in servos Dei vivi licebit nisi permiserit Dominus, ut eum destruat per fidem electorum. Habes exemplum Job, cui diabolus nullam potuit incutere tentationem nisi a Deo accepisset potestatem. » Tertul. de Fuga in Persec, 2. Dieu accorde ici la permission, parce qu'il sait bien qu'elle doit tourner à la confusion du tentateur. « Diabolus petiit Job et accepit. Petiit Apostolus ut auferetur ab eo stimulus carnis et non accepit. Sed Apostolus magis exauditus est quam diabolus.

13. Or un jour que ses fils et ses filles mangeaient et buvaient le vin chez leur frère aîné,

14. Un messager vint à Job et lui dit : Les bœufs labouraient et les ânesses paissaient auprès d'eux.

15. Quand les Sabéens fondirent soudain, enlevèrent tout et passèrent les serviteurs au fil de l'épée, et moi-même je me suis seul échappé pour venir te l'annoncer,

16. Il parlait encore, quand un

13. Cum autem quadam die filii et filiæ ejus comederent et biberent vinum in domo fratris sui primogeniti,

14. Nuntius venit ad Job, qui diceret : Boves arabant, et asinæ pascebantur juxta eos,

15. Et irruerunt Sabæi, tulerunt-que omnia, et pueros percusserunt gladio, et evasi ego solus ut nuntiarem tibi.

16. Cumque adhuc ille loqueretur,

Apostolus enim exauditus est ad salutem, etsi non ad voluntatem; diabolus exauditus est ad voluntatem, sed ad damnationem. Ideo enim concessus est iste tentandus, ut eo probato esset ille cruciandus ». S. Aug., VI in Ep. Joan., 1. La permission accordée par Dieu a encore un autre but : « Ille probatus est, non quia latebat Deum coronandus, sed ut innotesceret hominibus imitandus ». Id., XLI in Joan., VIII. Il ressort aussi de ce verset que l'auteur du livre était fort éloigné de la conception dualiste de plusieurs peuples du temps : Satan n'apparaît point ici comme une divinité du mal, égale et opposée à celle du bien, mais comme un esprit mauvais, tenu par le Dieu unique et souverain dans la plus étroite subordination. — *Tantum in eum.* Cette réserve est faite par Dieu afin de faire éclater davantage la vertu de son serviteur, et de faire sentir au démon les étroites limites imposées à sa cruauté. Du reste, Dieu sera là avec sa grâce, pour soutenir le combattant : « Murus est adversus omnes impetus et adversus omnes insidias inimici. Nolite timere, nec tentat ille, nisi permissus fuerit; constat illum nihil facere, nisi permissus fuerit aut missus. Mittitur tanquam angelus malus a potestate dominante : permittitur, quando aliquid petit; et hoc, fratres, non fit, nisi ut probentur justi, puniantur injusti ». S. Aug., in Joan. Tr. VII, 7. « Cavendum est autem ne credatur Dominum ex verbis Satan inductum esse ad permittendum Job affligi; sed æterna dispositione hoc ordinari... Præmittitur calumnia, et subsequitur divina permissio ». S. Thom.

13. — Satan va profiter sans retard de la permission qui lui a été accordée, et pour que l'épreuve soit plus sensible, il va choisir un jour où tous les enfants de Job sont en fête, et par une savante gradation, il fera succéder les catastrophes les unes aux autres, de manière à consterner le plus terriblement possible le malheureux Job. S. Ambroise compare la tentation de Job à celle de Notre-Seigneur au désert : « Diversitas ipsa tentationum pro diversitate certantium est. Avaritiæ damno dives urgetur, pater dispendio filiorum, homo doloribus, corpus ulceribus... Dominus noluit habere quod perderet, et ideo pauper hic venit... Frustra autem corporis tentaretur ulceribus, qui contemneret omnes corporis passiones... Sed ille quasi homo suis tentatur, hic publicis; illi patrimonium aufertur, huic regnum orbis offertur... Adhibetur mulier prima fraudis illecebra : hic per virginem natus errori obnoxiam non habebat ». In Luc., IV, 13.

14. — *Arabant, pascebant.* Tout était dans l'ordre habituel, personne ne s'attendait au péril prochain.

15. — *Sabæi*, שבא, *sheba.* C'est le nom d'un fils de Chus, Gen., X, 7, d'un fils de Jectan, X, 28, et d'un petit-fils d'Abraham, XXV, 3. Il s'agit ici d'une tribu arabe originaire d'un des deux premiers personnages. — *Pueros.* Les serviteurs, aussi bien que les animaux, sont victimes de la malignité de celui qui est « homicide dès le commencement ». — *Ego solus.* Ce serviteur, et les trois autres qui vont être épargnés comme lui, ne devront leur salut qu'à un surcroît de malice diabolique : sans eux, Job n'apprendrait pas assez tôt les désastres qui lui arrivent.

16. — *Ignis Dei*, *esh elohim*, un feu de Dieu, un feu violent, non pas le feu brûlant du désert, le chamsin, qui est un *rouach* plutôt qu'un *esh*, mais la foudre allumant un vaste incendie qui consume tout, ou même un feu miraculeux, comme celui de Sodome, III Reg., XVIII, 38; IV Reg., I, 12. Il semble que, par cette calamité, ce soit Dieu lui-même qui prenne personnellement parti contre Job. Satan fait parler le messager ainsi, « ut ejus (Jobi) menti imprimeret, quod non solum

venit alter, et dixit : Ignis Dei cecidit e cœlo, et tactas oves puerosque consumpsit, et effugi ego solus ut nuntiarem tibi.

17. Sed et illo adhuc loquente, venit alius, et dixit : Chaldæi fecerunt tres turmas, et invaserunt camelos, et tulerunt eos, necnon et pueros percusserunt gladio, et ego fugi solus ut nuntiarem tibi.

18. Adhuc loquebatur ille, et ecce alius intravit, et dixit : Filiis tuis et filiabus vescentibus et bibentibus vinum in domo fratris sui primogenti,

19. Repente ventus vehemens irruit a regione deserti, et concussit quatuor angulos domus, quæ corruens oppressit liberos tuos, et mortui sunt, et effugi solus ut nuntiarem tibi.

autre arriva et dit : Le feu de Dieu est tombé du ciel, il a frappé les brebis et les a dévorées avec les serviteurs, et moi-même je me suis seul échappé pour venir te l'annoncer.

17. Il parlait encore, quand un autre arriva et dit : Les Chaldéens ont formé trois bandes, se sont jetés sur les chameaux et les ont enlevés ; ils ont passé les serviteurs au fil de l'épée, et moi-même je me suis seul échappé pour venir te l'annoncer.

18. Il parlait encore, quand un autre entra et dit : Tes fils et tes filles mangeaient et buvaient le vin chez leur frère aîné ;

19. Tout à coup un vent violent se déchaîna du côté du désert et ébranla les quatre coins de la maison qui, en s'écroulant, écrasa tes enfants, et ils sont morts, et moi-même je me suis échappé seul pour venir te l'annoncer.

---

ab hominibus, sed etiam a Deo persecutionem pateretur, et sic facilius contra Deum provocaretur ». S. Thom. — *Tactas*, תבער, *thibhar*, il a consumé, LXX : κατέκαυσε. Heb.; « il a consumé les brebis et les serviteurs, et il les a dévorés ».

17. — *Chaldæi*, des brigands, originaires du même pays qu'Abraham. LXX : οἱ ἱππεῖς, les cavaliers, des brigands à cheval. — *Tres turmas*. Détail typique, qui distingue cette razzia de celle des Sabéens. Il s'agit d'ailleurs de prendre des chameaux, et cette capture offre plus de difficultés que celle d'ânesses et de bœufs attachés au joug. Nous avons des exemples de bandes ainsi divisées pour l'attaque, Gen., XIV, 15; Jud., VII, 16; I Reg., XI, 11.

18. — Ainsi préparé par les soins de Satan, Job va apprendre la quatrième catastrophe, plus terrible que les trois autres. Ses enfants sont en fête, et leur union parfaite, qui consolait le cœur du patriarche, va devenir pour lui l'occasion de la plus amère désolation. — *Vescentibus*. « Dum ergo in majoris fratris domo convivantur, pereunt, quia tunc contra nos hostis vehementius vires accipit, quando et ipsos qui pro custodia disciplinæ prælati sunt lætitiæ servire cognoscit. Tanto enim icentius ad feriendum occupat, quanto et hi qui intercedere pro culpis poterant voluptati vacant ». S. Greg.

19. — *Ventus vehemens*, le vent violent du désert, qui, ayant parcouru de longs espaces sans rencontrer d'obstacles, déchaîne sa fureur contre les premiers auxquels il se heurte. — *Angulos domus*, les angles qui soutiennent l'édifice, de construction relativement légère, mais dont les ruines écrasent les enfants de Job. Tout, dans cette dernière catastrophe, est fait pour briser le cœur de Job. « Quid enim non dolorem inferebat? Quod omnes raperentur, quod omnes simul una die, quod in ipso ætatis flore, quod cum jam egregium dedissent virtutis specimen, quod supplicii more vitam finirent, quod post tot plagas hæc postrema inferretur, quod pater esset liberorum amans, quod defuncti amabiles ». S. J. Chrys. L'œuvre diabolique est accomplie dans toute son horreur. « A minimis incipiens, in ultimum graviora nuntiavit ; ut dum gradatim deteriora cognosceret, in ejus corde doloris locum omne vulnus invenirent... Divisa et subita nuntiantur, ut et repente et particulatim crescens, in audientis corde sese dolor ipse non caperet ; et tanto ardentius in blasphemiam ascenderet, quanto subitis et multiplicibus nuntiis in se angustius æstuaret ». S. Greg.

20. Alors Job se leva, déchira ses vêtements, et, s'étant rasé la tête, se prosterna à terre, adora,

21. Et dit : Je suis sorti nu du sein de ma mère, et nu j'y rentrerai ; ce que le Seigneur avait donné, le Seigneur l'a ôté : c'est le bon plaisir du Seigneur qui s'est accompli : que le nom du Seigneur soit béni !

22. En toutes ces choses Job ne pécha point par ses lèvres, et ne proféra rien d'insensé contre Dieu.

20. Tunc surrexit Job, et scidit vestimenta sua, et, tonso capite, corruens in terram, adoravit,

21. Et dixit : Nudus egressus sum de utero matris meæ, et nudus revertar illuc ; Dominus dedit, Dominus abstulit : sicut Domino placuit ita factum est ; sit nomen Domini benedictum.

22. In omnibus his non peccavit Job labiis suis, neque stultum quid contra Deum locutus est.

---

20. — *Surrexit.* Les messagers du malheur se sont succédé sans nulle interruption : c'est seulement maintenant que Job peut donner un libre cours à sa douleur. — *Adoravit.* Une telle coïncidence de calamités n'est point naturelle ; une main toute-puissante vient évidemment de se manifester. Job va-t-il la maudire ou la baiser humblement ? Satan compte bien que le juste prendra le premier parti.

21. — *Nudus.* Job reconnaît que de tous les biens dont il est privé, il n'avait rien apporté en naissant. « Si quid acciderit adversi idque grave et acerbum putetur, ita feras, ut nihil præter naturam accidisse putes, cum legeris : Nudus egressus sum... ». S. Ambr., de Offic., XXXVIII, 192. — *De utero matris.* Le sein de la mère d'où il est sorti est mis en parallèle avec le sein de la terre où il doit rentrer, comme dans ce passage de l'Ecclésiastique, XL, 1 : « Jugum grave super filios Adam, a die exitus de ventre matris eorum, usque in diem sepulturæ, in matrem omnium ». — *Dominus dedit.* Acte de foi ; tout ce qui est survenu a Dieu pour auteur. « Non dixit : Dominus dedit, diabolus abstulit, quia nihil abstulisset diabolus, nisi permisisset Dominus ». S. Aug., in Ps. XC, I, 2. D'ailleurs, le principal de tous les biens demeure encore à Job : « Abstulit quæ dedit, numquid periit qui dedit ?... Quid enim mihi deerit, si Deum habuero ? aut quid mihi alia prosunt, si Deum non habuero ? » Id., de Symbol. ad Catech. III, 10. — *Sicut Domino placuit.* Cette phrase n'est pas dans l'hébreu. Le bon plaisir de Dieu n'est point un simple caprice, mais l'expression d'une volonté infiniment bonne et sage. Aussi, « cum in hac vita ea quæ nolumus patimur, necesse est ut ad eum qui injustum velle nil potest, studia nostræ voluntatis inclinemus ». S. Greg. — *Sit nomen Domini.* Acte de soumission et de plein acquiescement aux ordres de la Providence. L'espoir de Satan est donc trompé, et le juste ne sait que bénir Dieu dans les épreuves qui devaient l'exciter à le maudire. « Commotum est vas pigmentarium », dit ici Pierre de Blois, « et dedit suavitatem odoris ; contrita sunt aromata et fragrantiam emiserunt. Afflictus est Job et ad laudes Domini se convertit ». Et S. Augustin : « Videte foris pauperem, intus divitem. Istæ gemmæ laudis Dei exirent de ore ejus, nisi thesaurum haberet in corde ? ». In Ps. XXX, 12.

22. — *Non peccavit.* Hebr. : « en tout ceci, Job ne pécha point ». La Vulgate ajoute *labiis*, car c'est surtout en murmures que l'impatience de Job aurait pu se manifester ; mais le saint patriarche est le « perfectus vir » qui « in verbo non offendit », Jacob., III, 2. — *Stultum.* Heb. : « et ne donna point de sottise à Dieu », ne proféra rien d'insensé contre lui. Il eût été aussi insensé que criminel de maudire Celui dont l'intervention était si manifeste dans l'épreuve. « Amisit namque ille omnes divitias, et factus repente pauperrimus, tam inconcussum animum tenuit et infixum Deo, ut satis demonstraret, non illas sibi fuisse magnas, sed se illis, sibi autem Deum ». S. Aug. de Mor. Eccles. I 23.

CHAPITRE II

Nouvelle assemblée des Anges ; Dieu y fait l'éloge de la vertu et de la constance de Job (℣℣ 1-3). — Satan prétend qu'une épreuve plus personnelle ferait apostasier le juste, et il reçoit le pouvoir d'éprouver Job dans son corps (℣℣ 4-6). — Affreuse maladie de Job (℣℣ 7, 8). — Sa femme le porte au blasphême (℣ 9). — Job reste soumis et patient (℣ 10). — Arrivée, deuil et silence de ses trois amis (℣℣ 11-13).

1. Factum est autem, cum quadam die venissent filii Dei, et starent coram Domino, venisset quoque Satan inter eos, et staret in conspectu ejus,

2. Ut diceret Dominus ad Satan : Unde venis? Qui respondens, ait : Circuivi terram, et perambulavi eam.

3. Et dixit Dominus ad Satan : Numquid considerasti servum meum Job, quod non sit ei similis in terra, vir simplex, et rectus, ac timens Deum, et recedens a malo, et adhuc retinens innocentiam? Tu autem commovisti me adversus eum, ut affligerem eum frustra.

4. Cui respondens Satan ait : Pellem pro pelle, et cuncta quæ habet homo, dabit pro anima sua.

1. Or un jour que les fils de Dieu étaient venus pour se présenter devant le Seigneur, Satan vint encore au milieu d'eux et se tint en sa présence.

2. Et le Seigneur dit à Satan : D'où viens-tu ? Il répondit : J'ai parcouru la terre et je m'y suis promené.

3. Et le Seigneur dit à Satan : As-tu remarqué mon serviteur Job, car personne n'est comparable sur la terre à cet homme simple et droit, craignant Dieu, éloigné du mal et persévérant encore dans son innocence? Et c'est toi qui m'as provoqué contre lui, pour que je l'affligeasse sans raison.

4. Satan lui répondit : Peau pour peau ; tout ce que l'homme possède, il le donnera pour sa vie.

CH. II. — 1. — Satan, vaincu une première fois, n'a quitté sa victime que « usque ad tempus », Luc., IV, 13. Il se présente donc de nouveau dans l'assemblée des fils de Dieu ; mais il y arrive avec la honte d'une défaite, car la patience de Job a été à la hauteur de ses maux.

3. — *Adhuc retinens innocentiam*, remarque toute à la gloire du Seigneur et de son serviteur. « Pulchre addidit : et adhuc perseverans in innocentia ; quia difficile est malis pressam innocentiam non dolere, et hoc ipso fide non periclitari, quod se videat injuste sustinere quod patitur ». S. Hier., Ep. CXVIII, ad Julian. 3. Job, pour rester aussi fidèle, a eu besoin d'une puissante grâce de Dieu. S. Prosper reproche vivement à Cassien d'attribuer la victoire sur le démon aux seules forces humaines. « Veritus es, lui dit-il, naturæ humanæ minuere laudem, si ei profitereris a Deo datam esse virtutem. Ideo conflictus illius atque victoriæ non vis credi cooperatorem Deum fuisse, sed tantummodo spectatorem. » Et il lui rappelle l'oracle divin : « Sine me nihil potestis facere. » Adv. Collator. XV. — *Commovisti me.* Heb. : « Tu m'as excité contre lui pour le perdre sans raison ». Le Seigneur n'a paru obéir à cette suggestion qu'en prévision du bien qui devait en résulter. « Beatus Job ad mortem petitus in tentatione, ad vitam crevit ex verbere ; et antiquus hostis unde se bona ejus extinguere æstimavit, inde doluit multiplicasse. » S. Greg.

4. — Satan n'a pas trouvé l'épreuve suffisante ; il espère qu'en poussant plus loin la persécution, il atteindra le terme de la patience du juste. Ainsi ont agi à sa suite tous les persécuteurs. Ne se doutant point de la force surnaturelle départie par Dieu à ses serviteurs, ils ont toujours cru sottement que les efforts combinés de l'hypocrisie et de la violence finissent par réduire toutes les consciences. Mais, dans la personne du chrétien, combat quelqu'un qui

5. Mais étendez donc la main, touchez à ses os et à sa chair, et vous verrez s'il ne vous maudit pas en face.

6. Le Seigneur dit donc à Satan : Le voici en ton pouvoir, seulement respecte sa vie.

7. S'étant donc retiré de devant le Seigneur, Satan frappa Job d'une effroyable plaie, de la plante des pieds au sommet de la tête;

5. Alioquin mitte manum tuam, et tange os ejus et carnem, et tunc videbis quod in faciem benedicat tibi.

6. Dixit ergo Dominus ad Satan : Ecce in manu tua est, verumtamen animam illius serva.

7. Egressus igitur Satan a facie Domini, percussit Job ulcere pessimo, a planta pedis, usque ad verticem ejus;

---

est toujours assuré de vaincre. « Domine Jesu Christe », disaient les martyrs, « ne diabolus prævaleat adversus nos, sed exaudi nos et perfice cursum nostrum, ut tua sicut pugna, et tua sit victoria ». Act. SS. Tryphon. et Respic. — *Pellem pro pelle*, expression proverbiale dont le sens précis nous échappe, mais dont l'idée générale est suffisamment claire. On l'explique ainsi : 1° L'homme donne la peau, c'est-à-dire la vie de ses troupeaux et de ses enfants pour conserver la sienne, et il se console de ses pertes en jouissant de la vie qui lui reste. S. Ephrem, S. Jérôme, etc. 2° Peau pour peau, c'est-à-dire la peau n'a de comparable que la peau, la vie n'est payée que par la vie, c'est le plus grand des biens, et on sacrifie tous les autres pour le garder. 3° Peau pour peau, c'est-à-dire une peau remplace l'autre; quand la peau est entamée, une autre pousse rapidement à la plaee; les pertes de Job sont extérieures, c'est comme une peau qui repoussera bien vite; mais sa vie elle-même, sa santé, voilà le bien qu'il faut lui ravir. — *Pro anima sua*, pour sa vie, pour son salut temporel. « Hinc maxime contemnendus est inimicus, quod quamquam vellet, ne adversus unum quidem justum hominem quidquam virium habuit; si habuisset enim, nequaquam petiisset. Cum autem non semel sed bis petierit, imbecillus sane et impotens arguitur. Nec mirum si nihil contra Job potuit, cum ne jumentis quidem ejus, nisi concedente Deo, perniciem inferre potuerit. » S. Athan., Vit. S. Anton. 29.

6. — *Animam illius serva.* « Patenter pius adjutor innotuit, quia tenuit quem concessit, et dando non dedit. I Cor., x, 13 ». S. Greg. La lutte va donc pouvoir se prolonger au gré de Satan; mais Dieu, qui a soutenu Job dans la première épreuve, saura bien l'assister dans celle qui va suivre. « Non illum ipse percussit Deus, ne rursum diabolus diceret : pepercisti, et non tantam quantam oportebat intulisti tentationem; sed ipsi tradidit diabolo et gregum perditionem et carnis potestatem. Confido de certatore, inquit, idcirco non prohibeo ipsi quæcumque velis inferre certamina ». S. J. Chrys.

7. — *Ulcere pessimo*, שחין רע, *schechin rah*, d'un ulcère de la pire espèce. Deut., XXVIII, 35. D'après la description qu'en donne la suite du livre, cette maladie est la lèpre connue sous le nom d'éléphantiasis, ainsi nommée parce que les membres du patient deviennent hideusement difformes, et que ses pieds ressemblent à ceux d'un éléphant. Cette maladie était commune en Egypte et dans les contrées environnantes. Les plus anciens exégètes la mentionnent comme étant celle dont Job fut atteint : Origène, cont. Cels. I, 6, 43 : ἀγρίῳ ἐλέφαντι; S. J. Chrys. : ἔπληξεν αὐτὸν λώβῃ καὶ ἐλέφαντι καθ' ὅλου τοῦ σώματος. Cfr la dissertation de D. Calmet, Migne, Curs. compl. XIV, 965. — *A planta pedis.* « La maladie, dit Delitzsch, commence par la formation de grosseurs tuberculeuses, et finit par devenir un chancre qui s'étend sur tout le corps et l'attaque à tel point, que chaque membre est tout désarticulé ». « Elle n'agit pas seulement sur une partie, sur les entrailles seules, ou sur l'intérieur du corps, ou sur la surface, écrit Arétée de Cappadoce, cité par le même commentateur; mais elle s'établit dans l'intérieur de l'homme tout entier, en même temps qu'elle l'enveloppe extérieurement dans toute sa surface. On a alors le spectacle épouvantable et hideux de l'homme prenant la forme d'un animal. Chacun redoute de vivre avec un pareil malade et de le rencontrer; on n'a pas moins peur de son approche que de la peste, car sa seule haleine peut communiquer l'infection ». On conçoit qu'une pareille maladie doit affecter terriblement le moral du patient, et le réduire au plus profond découragement. « Cadaver corrumpi respicis, et horrescis;

8. Qui testa saniem radebat, sedens in sterquilinio.

9. Dixit autem illi uxor sua : Adhuc tu permanes in simplicitate tua? benedic Deo, et morere.

10. Qui ait ad illam : Quasi una de stultis mulieribus locuta es; si bona suscepimus de manu Dei, mala quare non suscipiamus? In omnibus his non peccavit Job labiis suis.

8. Et Job, assis sur le tas de cendres, grattait sa pourriture avec un tesson.

9. Sa femme lui dit alors : Et tu persévères encore dans ta simplicité? Maudis Dieu, et meurs!

10. Et il lui dit : Tu viens de parler en femme insensée ; si nous avons reçu les biens de la main de Dieu, pourquoi n'en pas recevoir les maux? En toutes ces choses, Job ne pécha point par ses lèvres.

---

sed ideo minor pœna, quod absens anima. At vero in Job præsens anima quæ sentiret, ligata ne fugeret, subjecta ut doleret, compuncta ut blasphemaret ». S. Aug. Serm. de Urbis excid. III.

8. — *Testa saniem radebat.* C'était un soulagement pour le malade : τῶν κνησμῶν ἅπτονται μεθ' ἡδονῆς, dit Arétée (pruritus cum voluptate scalpitur). — *In sterquilinio*, LXX : ἐπὶ τῆς κοπρίας ἔξω τῆς πόλεως. Héb. : בתוך־האפר, *bethok-haafer*, « au milieu de la cendre », le monceau de cendre déterminé (*haafer* avec l'article). Le fumier en question n'est autre chose que le *mezbele* ou monceau qui se trouve à l'entrée des villages arabes. Ces monceaux sont formés par les immondices enlevées des étables, désséchées rapidement par la chaleur et brûlées de temps en temps; les cendres accumulées forment des monticules dont la hauteur ne cesse de s'accroître. « Là se retire le malheureux qui est atteint d'une maladie repoussante et qu'on ne supporte pas au milieu des habitations. Le jour, il y demande l'aumône aux passants, et la nuit, il s'y couche dans les cendres échauffées par le soleil... Il ne manque pas de villages modernes bâtis sur d'anciens *mezbele;* l'air y est plus vif et le séjour plus salubre ». Wetzstein, ap. Delitzsch, p. 62.

9. — *Uxor.* Le Targum lui prête le nom de *Dinah*, par pure fantaisie, sans doute. On s'attendrait à trouver dans la femme de Job une consolation pour le juste éprouvé. Il en est tout autrement : digne fille d'Eve, « adjutrix diaboli, non consolatrix mariti », S. Aug., in Ps. XXIX, 7, elle devient l'instrument du démon pour faire tomber l'homme dans le mal. « Antiquæ artis (Satan) insidias repetit, et quia scit quomodo Adam decipi soleat, ad Evam recurrit ». S. Greg. « Debebatur illi certamen tertium : amiserat omnia sua, id est, patrimonium cum filiis; patiebatur vulnera caro ejus; manebat ut tentationes verborum vinceret. Non mediocre certamen. Sermone deceptus est Adam, verbo victus Samson. Nihil enim sic penetrat animam sicut sermo fucatus ». S. Ambr. III de Interpell. Job, III, 8. — *In simplicitate tua*, *bethoummatheka*, dans ton intégrité, dans ta fidélité à Dieu. — *Benedic et morere :* meurs le blasphème sur les lèvres; c'est tout ce que demande le démon pour la perte des âmes, et c'est à quoi il travaille aujourd'hui plus que jamais, avec le concours de trop nombreux et trop dignes auxiliaires. On remarquera que la femme de Tobie tient un langage analogue à celui de la femme de Job. Les Septante insèrent ici la longue paraphrase suivante : « Quand un long temps se fut écoulé, sa femme lui dit : Jusqu'à quand souffriras-tu en disant: Voici que je patiente encore un peu, et que j'attends dans l'espoir d'être sauvé? Voici en effet que ton souvenir est effacé de la terre, ces fils et ces filles, fruit des douleurs et des peines de mon sein, que j'ai endurées inutilement avec angoisse. Et toi, dans la pourriture des vers, tu es assis, passant la nuit en plein air; et moi, je suis errante et esclave de place en place, de maison en maison, attendant le coucher du soleil pour me reposer des peines et des douleurs qui m'accablent à présent. Profère quelque parole contre le Seigneur et meurs! ».

10. — *Una de stultis*, comme une *nebalah*, terme qui, dans l'Écriture, désigne à la fois l'impiété et la folie. — *Si bona suscepimus.* Raisonnement plein de sens et de foi. Tout vient de Dieu, Dieu est infiniment juste et bon : ces deux principes sont profondément gravés dans le cœur de Job, et ils vont le guider dans sa longue discussion avec ses amis. « Adam victus in paradiso, vicit in stercore (quia de genere ipsius, Job). In paradiso cum esset, audivit persuasionem mulieris... Ibi aurem apposuit, hic responsum dedit; cum esset lætus, audivit; cum esset flagellatus, vicit ». S. Aug., in

11. En apprenant tous les malheurs qui l'avaient frappé, trois amis de Job arrivèrent chacun de leur pays, Eliphaz, de Théman, Baldad, de Suhé, et Sophar, de Naamath. Ils s'étaient concertés pour venir ensemble le visiter et le consoler.

12. Quand de loin ils levèrent les yeux, ils ne le reconnurent pas; ils poussèrent des cris de désolation, déchirèrent leurs vêtements, et jetèrent vers le ciel de la cendre sur leur tête.

13. Puis ils s'assirent à terre avec lui sept jours et sept nuits, sans que personne ne lui dît un seul mot; car ils voyaient que sa douleur était extrême.

11. Igitur audientes tres amici Job omne malum quod accidisset ei, venerunt singuli de loco suo, Eliphaz Themanites, et Baldad Suhites, et Sophar Naamathites. Condixerant enim, ut pariter venientes visitarent eum, et consolarentur.

12. Cumque elevassent procul oculos suos, non cognoverunt eum, et exclamantes ploraverunt, scissisque vestibus, sparserunt pulverem super caput suum in cœlum.

13. Et sederunt cum eo in terra septem diebus et septem noctibus, et nemo loquebatur ei verbum; videbant enim dolorem esse vehementem.

Ep. Joan., IV, 2. Cf. Enarr. in Ps. XXXIV, 7. — *Non peccavit*. Job est donc encore une fois vainqueur de Satan. « Quale vexillum de inimico gloriæ suæ extulit, cum ille homo ad omnem acervum nunciorum nihil ex ore promeret, nisi Deo gratias; cum uxorem jam malis delassatam et prava remedia suadentem exsecraretur! Quid? ridebat Deus; quid? dissecabatur malus, cum Job immundam ulceris sui redundantiam magna æquanimitate distringeret ». Tertull. de Patient. 14.

11. — *Tres amici*, autre artifice du démon, qui va se servir de la compassion mal éclairée des trois amis pour augmenter les souffrances morales de Job. — *Eliphaz Themanites*, deux noms qui se trouvent dans la descendance d'Esaü, Gen., XXXVI, 10, 11; ils indiquent un personnage et un pays iduméens. — *Suhites*, de *shouach*, nom d'un fils d'Abraham et de Cétura, devenu le nom d'un pays. — *Naamathites*, de *nahamah*, nom de lieu commun en Syrie; une ville de la tribu de Juda le portait également, Jos., XV, 41. Les Septante donnent le titre de rois à ces trois personnages, et appellent Sophar Μιναίων Βασιλεύς. D'après Strabon, XVI, 4, 2, les Μιναῖοι étaient une peuplade arabe des bords de la mer Rouge. — *Consolarentur*. C'est donc vraiment l'amitié qui les amène; seulement leurs discours seront inspirés par l'esprit, et non par le cœur.

12. — *Procul*. Ils virent de loin le malheureux sur le monceau de cendres qui s'élevait à l'entrée du village. — *Non cognoverunt eum*, hyperbole pour signifier qu'ils le trouvèrent complètement défiguré. — *Sparserunt pulverem*, en signe de très grande douleur.

13. — *Septem diebus*. C'était la durée du deuil pour un mort. Eccli., XXII, 13; Ez., III, 15. — *Nemo loquebatur*, car que peut la parole de l'homme en face de pareilles épreuves! Le long silence des amis de Job est un trait de mœurs tout à fait oriental. « Attende, quomodo amicorum hac admiratione et tristi silentio, auctor sacer simul quantæ sint Jobi adversitates illustret ». Knabenbauer. — *Dolorem esse vehementem*. La douleur de Job est incomparable; malheureusement, les amis de Job n'en comprennent pas le sens. « Fortasse colligendum est quod amici beati Job plusquam necesse fuerat, in consolatione doluerunt, qui dum percussionem cernunt, sed percussi mentem nesciunt, ita in immensum luctum versi sunt, ac si percussus vir tantæ fortitudinis in plaga corporis, etiam a corde cecidisset ». S. Greg.

CHAPITRE III

Job maudit le jour (ỳỳ 1-5) et la nuit qui l'ont vu naître (ỳỳ 6-9). — Pourquoi n'est-il pas mort en naissant (ỳỳ 10-12), il jouirait maintenant du repos accordé à tous après la mort (ỳỳ 13-19). — Pourquoi vit-il, attendant la mort sans qu'elle vienne (ỳỳ 20-23), et en proie aux plus rudes épreuves (ỳỳ 24-26)?

1. Post hæc aperuit Job os suum, et maledixit diei suo.
2. Et locutus est.
3. Pereat dies in qua natus sum, et nox in qua dictum est : Conceptus est homo.

Jer. 20. 14.

1. Ensuite Job ouvrit la bouche et maudit son jour,
2. En ces termes :
3. Périsse le jour où je suis né, et la nuit où il fut dit : Un homme est conçu.

Ch. III. — 1. — *Aperuit os suum.* Cette locution n'est point une formule oiseuse; « elle est conforme aux idées des Orientaux qui regardent l'action de parler comme une affaire grave et importante, et ne l'entreprennent pas sans délibération ». Barnes. — *Maledixit diei suo.* C'est par là que Job exhale sa douleur. « Si enim illa locutus non fuisset, communis expers naturæ videri potuisset ». S. J. Chrys. En face des tourments de sa passion, le Sauveur « orabat, ut si fieri posset, transiret ab eo hora », Marc., xiv, 35. Job, qui est la figure du Messie souffrant, défaille aussi sous le poids de la douleur, et il va demander que ce jour, qui fut le principe de tous ses maux, passe et soit effacé autant qu'il est possible.

2. — *Et locutus est.* Trois mots en hébreu : *vaiiahan iiob vaiiomar*, « et prit la parole Job, et dit ». Le premier verbe *hanah* signifie habituellement « répondre »; mais primitivement il a le sens de « prendre la parole, exprimer sa pensée », comme le grec ἀποκρίνεσθαι.

3. — *Pereat dies.* Eccle. iv, 3. C'est par une fiction poétique que Job considère le jour de sa naissance comme une sorte de personnalité ennemie à laquelle il souhaite tous les maux. Trop fidèle serviteur de Dieu pour murmurer contre lui, il se contente de maudire le jour où il est né, et qui, en lui ouvrant les portes de la vie, l'a voué à tant de malheurs. Il ne faut donc voir dans ces imprécations qu'une magnifique prosopopée, et l'expression d'une douleur qui ne paraît pas exagérée, si on songe à l'affreux état auquel Job était réduit. S. Grégoire oublie le caractère essentiellement poétique du livre, lorsqu'il se refuse à trouver un sens littéral dans ce chapitre : « Si subsistebat res cui malediceret, dit-il, perniciosum maledictum intulit; si autem non persistebat, otiosum... Quia igitur verba hæc in superficie a ratione discordant, ipsa jam littera indicat, quod in eis sanctus vir juxta litteram nihil dicat... Igitur si subtiliter beati Job verba pensamus, non est ejus maledictio ex malitia delinquentis, sed ex rectitudine judicis; non est ira commoti, sed doctrina tranquilli.... Hoc quod de hoc die subditur : Obscuret eum, etc., liquido ostenditur quia dies iste non ita ut non sit, sed ita perire optatur, ut male sit ». Que Job ne parle avec aucun sentiment répréhensible, c'est ce dont le Seigneur rendra lui-même témoignage à la fin du livre, xlii, 7; mais il est difficile d'admettre que le saint homme ait principalement en vue de maudire le démon, comme le pense saint Grégoire : « Pereat spes ab apostata angelo illata, qui diem se simulans, ex promissione divinitatis emicuit; sed noctem se exhibens, lucem nobis nostræ immortalitatis obscuravit ». Il veut seulement donner l'idée de son malheur. Il ne faut pas oublier d'ailleurs que celui qui parle est un Oriental, habitué par conséquent au style le plus pathétique et aux images les plus vivement colorées. Il faut rappeler aussi une autre remarque faite à propos des psaumes imprécatoires : Job appartient à l'Ancien Testament; on ne doit donc pas exiger de lui la perfection de patience dont le Nouveau Testament aura seul le secret et la grâce. Cf. Ps. Préf. p. lxxviii. — *Et nox.* Heb. : « et la nuit (qui) a dit : A été conçu un enfant mâle ». Le relatif manque; mais il est facile à suppléer. En traduisant comme la Vulgate : « la nuit où on a dit », on dénature l'idée du poète; la nuit seule, en effet, et

4. Que ce jour se change en ténèbres, que d'en haut Dieu n'en ait point souci, et qu'aucune lumière ne l'éclaire.

5. Qu'il soit enveloppé dans les ténèbres et dans l'ombre de la mort, que l'obscurité l'environne, et qu'il soit plongé dans le deuil.

6. Que sur cette nuit se déchaîne un ouragan ténébreux, qu'elle ne soit point comptée dans les jours de l'année, ni insérée dans les mois.

7. Que cette nuit soit désolée et indigne de gloire.

8. Qu'elle soit mandite de ceux qui

4. Dies ille vertatur in tenebras, non requirat eum Deus desuper, et non illustretur lumine.

5. Obscurent eum tenebræ, et umbra mortis; occupet eum caligo, et involvatur amaritudine.

6. Noctem illam tenebrosus turbo possideat, non computetur in diebus anni, nec numeretur in mensibus.

7. Sit nox illa solitaria, nec laude digna;

8. Maledicant ei qui maledicunt

---

personne autre, ne fut témoin de l'acte dont il parle. Les LXX traduisent bien : ἰδοὺ ἄρσεν, « voici un enfant mâle ». La nuit est mise en parallèle avec le jour, pour désigner le νυχθήμερον tout entier, et la conception avec la naissance, pour signifier en général l'apparition à la vie. Jérémie, xx, 14, 15, reproduit presque littéralement la malédiction de Job sur le jour de sa naissance.

4. — *Vertatur in tenebras*, que par conséquent il ne soit plus un jour. — *Non requirat*, « qu'Eloah ne le recherche pas », qu'il ne s'en occupe pas, et comme Dieu s'occupe de tout, ceci revient à dire : que ce jour soit comme n'existant pas. — *Non illustretur*, vers parallèle au premier.

5. — *Obscurent*, *igalouhou*, « que les ténèbres s'emparent de lui » en qualité de *goel*, à titre de parenté. — *Umbra mortis*. Les ténèbres et l'ombre de la mort sont sœurs, xxviii, 3; xxxiv, 22; Ps. cvi, 10; Luc., i, 79. — *Occupet*, heb. : que se pose par-dessus lui un nuage ». — *Et involvatur*, יבתעתהו כמרירי יום, *iebahathouhou kimrirei iom*, « qu'épouvantent les obscurcissements du jour ». Le mot *kimrirei* vient du verbe *kamar*, « être brûlé », et par extension « être noirci, obscur ». Les versions prennent כ pour la particule comparative, et font dériver le reste du mot du verbe *marar*, être amer.

6. — La nuit ne peut comme le jour être changée en ténèbres; la première malédiction qu'elle puisse porter, c'est d'être effacée de tout souvenir. Lamartine s'est inspiré de ce passage dans ses Méditations poétiques, xxxvii :

Ah! périsse à jamais le jour qui m'a vu naître!
Ah! périsse à jamais la nuit qui m'a conçu,
Et le sein qui m'a donné l'être,
Et les genoux qui m'ont reçu!
Que du nombre des jours Dieu pour jamais l'efface!
Que, toujours obscurci des ombres du trépas,
Ce jour parmi les jours ne trouve plus sa place,
Qu'il soit comme s'il n'était pas!

7. — *Solitaria*, *galmoud*, solitaire, désolée, privée de tout ce qui pourrait la rendre heureuse, comme l'indique le parallélisme, et même « stérile », de sorte qu'en elle aucune vie ne puisse commencer. — *Nec laude digna*. Heb. : « que ne vienne aucune consolation en elle, qu'on n'y entende aucun cri de joie ». LXX : « que cette nuit soit douleur, et que ne vienne en elle ni joie ni gaieté. »

8. — *Qui maledicunt diei*. Les sorciers, les mages, les enchanteurs, qui, par leurs maléfices, croyait-on, avaient la puissance de rendre certains jours néfastes. Ce n'est point à dire que Job leur reconnaisse ce pouvoir; mais du moins il souhaite qu'ils l'aient et l'exercent contre la nuit qu'il a en horreur. Balac saluait en Balaam cette funeste puissance : « Novi enim quod benedictus sit cui benedixeris, et maledictus in quem maledicta congesseris ». Num., xxii, 6. Pineda et d'autres auteurs pensent qu'il est fait allusion à une peuplade éthiopienne, les Atlantes, dont font mention Hérodote, iv, 184, Pline, Hist. nat. v, 8, et Strabon, xvii, 780, et qui chaque jour maudissaient le soleil à son lever et à son coucher, comme l'auteur de tous leurs maux. Mais comme on n'attribuait aucune efficacité à leurs malédictions, il est plus probable que l'auteur a en vue les magiciens. — *Qui parati sunt*, Heb. : « qui sont habiles à susciter Léviathan », soit le monstre que les enchanteurs savaient faire sortir des eaux, soit le serpent en général dont ils se servaient dans leurs incantations magiques, soit même très probablement le démon,

diei, qui parati sunt suscitare Leviathan;

9. Obtenebrentur stellæ caligine ejus; expectet lucem et non videat, nec ortum surgentis auroræ;

10. Quia non conclusit ostia ventris qui portavit me, nec abstulit mala ab oculis meis.

11. Quare non in vulva mortuus sum, egressus ex utero non statim perii?

12. Quare exceptus genibus; cur lactatus uberibus?

13. Nunc enim dormiens silerem, et somno meo requiescerem;

maudissent le jour, de ceux qui sont habiles à évoquer Léviathan.

9. Que les étoiles soient voilées par ses ténèbres; qu'elle attende, sans les voir, la lumière et le lever de la naissante aurore.

10. Parce qu'elle n'a pas fermé les portes du sein qui m'a porté, et n'a point dérobé les maux à mes yeux.

11. Que ne suis-je mort dans le sein, que n'ai-je péri aussitôt en en sortant?

12. Pourquoi y eut-il des genoux pour me recevoir, pourquoi des mamelles pour m'allaiter?

13. Car maintenant je dormirais en silence, et je trouverais le repos dans mon sommeil;

---

qui, depuis la tentation, était symbolisé par le serpent, Is., XXVII, 1, et qui se mêlait certainement très souvent aux opérations ténébreuses des magiciens. Certains peuples de l'extrême Orient s'imaginaient qu'un dragon, peut-être celui qui a donné son nom à la constellation, entrait en lutte avec le soleil et la lune, au commandement des enchanteurs; les éclipses étaient une victoire momentanée du monstre. On ne peut prêter à l'auteur sacré la moindre adhésion à cette croyance ridicule. Le second vers *qui parati sunt, etc.*, ne fournit qu'un second sujet parallèle à *qui maledicunt diei;* de part et d'autre, il s'agit de magiciens. « Avez-vous jamais vu, dit Herder, un tableau plus terrible de la nuit antique, pendant laquelle l'infortuné regrette son premier jour, ou de toute autre obscurité sans étoiles, triste, solitaire, et qui espère en vain l'arrivée du matin? Aucune voix joyeuse ne vibre à travers son silence; on n'y distingue que les sourds murmures des formules magiques de ceux qui maudissent le jour, et qui voudraient qu'il ne vienne jamais, parce qu'il les trouble dans leurs noires œuvres ». Hist. de la Poés. des Hébr. 3me Dial.

9. — *Obtenebrentur*. Heb. : « que soient obscurcies les étoiles de son crépuscule ». — *Nec ortum*. Heb. : « qu'elle ne voie point les paupières de l'aurore », ses premiers rayons. Sophocle appelle aussi l'aurore χρυσέας ἀμέρας βλέφαρον. Antig. 102.

10. — *Non conclusit*. La prosopopée continue; la nuit est regardée comme responsable de la naissance dont elle a été témoin. — *Ostia ventris*, Heb. : « les portes de mon sein », du sein qui m'a porté. — *Mala*, עמל, *hamal*, la peine, la souffrance, le travail pénible de la vie. Τὸ γὰρ ζῆν μὴ καλῶς μέγας πόνος. Eurip. Hecub. 377. Cf. Eccle., IV, 2, 3. S. Augustin nous indique en quel sens il faut entendre ce désir de n'avoir point vu le jour, ou de perdre prématurément la vie : « Si quis dixerit, non esse quam miserum me esse mallem, respondebo : Mentiris. Nam et nunc miser es, nec ob aliud mori non vis, nisi ut sis; ita cum miser nolis esse, esse vis tamen. Age igitur gratias ex eo quod es volens, ut quod invitus es auferatur... Omnis itaque ille appetitus in voluntate mortis, non ut qui moritur non sit, sed ut requiescat, intenditur. » De lib. Arbit. III, 6, 8.

11. — *In vulva*, avant de naître, comme au ℣ 16.

12. — Heb. : « pourquoi des genoux m'ont-ils reçu, pourquoi des mamelles à sucer? » Ces genoux ne sont pas nécessairement ceux du père, prenant l'enfant et, par cet acte, le reconnaissant comme sien. Cet usage n'existait pas chez les Hébreux comme chez d'autres peuples de l'antiquité. Une personne quelconque, présente à la naissance, pouvait prendre l'enfant sur ses genoux et lui donner les premiers soins. Dans ces trois derniers versets, l'auteur procède par gradation.

13. — *Dormiens*. Le sommeil est mis pour la mort. Ces deux idées se prennent communément l'une pour l'autre. Homère appelle le sommeil κασιγνήτος θανάτοιο, Il., XIX, 231, et Virgile « consanguineus leti »,

14. Avec les rois et les grands de la terre, qui se bâtissent des solitudes;

15. Ou avec les princes qui possèdent l'or, et remplissent leurs maisons d'argent;

16. Ou bien, je n'existerais pas, semblable à l'avorton inconnu, et à ceux qui, une fois conçus, n'ont point vu le jour.

17. C'est là que les impies ont cessé de répandre le trouble, c'est là que les victimes de la violence ont trouvé le repos.

18. Ceux qui jadis étaient captifs y sont aussi sans souffrance, et ils n'entendent plus la voix de l'exacteur.

14. Cum regibus et consulibus terræ qui ædificant sibi solitudines;

15. Aut cum principibus qui possident aurum, et replent domos suas argento;

16. Aut sicut abortivum absconditum non subsisterem, vel qui concepti non viderunt lucem.

17. Ibi impii cessaverunt a tumultu, et ibi requieverunt fessi robore.

18. Et quondam vincti pariter sine molestia, non audierunt vocem exactoris.

Æn., VI, 278. En hébreu : « car maintenant je me serais couché et je serais en paix, je me serais endormi et je reposerais ». Le premier verbe de chaque vers marque un acte, le second un état.

14. — *Solitudines*, חרבות, *charaboth*, « des ruines, des solitudes », des demeures solitaires comme des ruines. Ces demeures ne sont pas les palais bâtis ou restaurés pour l'usage des vivants; ce sont des séjours que les princes ont préparés, *lamo*, pour eux, avec l'intention de s'y reposer après la mort, ainsi que l'indique le contexte. Plusieurs auteurs voient ici une allusion aux pyramides; on peut songer aussi aux monuments taillés dans le roc et aux cavernes sépulcrales que les riches et les princes se ménageaient pour y être ensevelis. « Si statim mortuus essem post ortum, nil non minus haberem, quam habeant illi post mortem, qui in multis prosperantur ». S. Thom. LXX : ἐγαυριῶντο ἐπὶ ξίφεσιν, « qui gloriabantur in gladiis ». De la même racine *charab* viennent les deux mots *chereb*, glaive, et *charbah*, ruine. De là l'erreur du traducteur grec.

15. — Heb. : « ou avec les princes, opulence à eux, remplissant leurs maisons de richesses ». Ces maisons remplies de richesses sont encore très probablement les tombeaux. Nous savons que les anciens, les Orientaux en particulier, y accumulaient de grandes richesses. Josèphe, Ant. VII, 12, raconte qu'Hérode, à court d'argent, fit une descente dans le tombeau de David pour en trouver; il y put recueillir des ornements d'or et un grand nombre d'objets précieux. En Egypte, « les rois et les reines emportaient fidèlement dans leur tombe leurs bijoux, leurs parures, leurs meubles, leurs vêtements les plus riches, en un mot, tous leurs trésors. Ils étaient si sûrs de leur résurrection, et tout cela pouvait être utile au jour où ils retrouveraient la vie. » Ancessi, Job et l'Egypte, p. 30, note.

16. — Non seulement les princes, mais les plus humbles des mortels jouissent de ce repos de la mort. — *Sicut abortivum.* Sophocle dit dans le même sens :

> Il vaudrait mieux ne jamais naître,
> Ou lorsque du néant un mortel est sorti,
> Que sur un vain théâtre il ne fit qu'apparaître,
> Puis soudain au néant retombât englouti.
> (Œdip. à Col. 1225, trad. Robin.)

Lamartine, loc. cit. :

> Maintenant dans l'oubli je dormirais encore,
> Et j'achèverais mon sommeil
> Dans cette longue nuit qui n'aura point d'aurore,
> Avec ces conquérants que la terre dévore,
> Avec le fruit conçu qui meurt avant d'éclore,
> Et qui n'a pas vu le soleil.

17. — Le méchant et sa victime dorment tranquilles dans le tombeau. « Melior est mors quam vita amara, et requies æterna quam labor perseverans », Eccli., XXX, 17. XLX : ἐκεῖ ἀσεβεῖς ἐξέκαυσαν θυμὸν ὀργῆς, « là les impies ont enflammé la fureur de leur colère ». Plusieurs manuscrits ont ἐξέπαυσαν, seul conforme à l'hébreu et aux autres versions. Aq. : ἐπαύσαντο, Sym. Theod. : ἐκόπασαν, ont cessé.

18. — *Vincti*, les captifs enchaînés, et assujettis à de si rudes travaux par leurs conquérants. Αἱρετώτερος αὐτοῖς ὁ θάνατος ἐστι τοῦ ζῆν, dit de ces malheureux Diodore, V, 38. Voir Atlas Ancessi, pl. XIII, Fillion, pl. XXXVII, les esclaves briquetiers, avec les

19. Parvus et magnus ibi sunt; et servus liber a domino suo.
20. Quare misero data est lux, et vita his qui in amaritudine animæ sunt?

21. Qui exspectant mortem, et non venit, quasi effodientes thesaurum;

22. Gaudentque vehementer cum invenerint sepulcrum;
23. Viro cujus abscondita est via, et circumdedit eum Deus tenebris?

24. Antequam comedam suspiro; et tanquam inundantes aquæ, sic rugitus meus;
25. Quia timor quem timebam, evenit mihi; et quod verebar accidit.

19. Là sont le petit et le grand, et l'esclave affranchi de son maître.
20. Pourquoi la lumière est-elle donnée au malheureux, et la vie à ceux dont le cœur est plongé dans l'amertume?
21. Ils attendent la mort, et elle ne vient pas, on dirait qu'ils creusent pour trouver un trésor;
22. Et ils sont transportés de joie quand ils ont trouvé le tombeau.
23. *Pourquoi la vie* à un homme qui ne connaît pas sa voie et que Dieu environne de ténèbres?
24. Avant de manger je soupire, et mes gémissements sont comme des eaux débordées;
25. Car l'épouvante que je redoutais a fondu sur moi, et ce que je craignais est arrivé.

---

exacteurs ou surveillants armés de fouets et de bâtons. « Non loquitur nunc nisi de quiete a malis præsentis vitæ ». S. Thom.

19. — *Parvus et magnus.* « Dans le progrès de la vie, on se distingue plus aisément par les grands emplois, par les dignités éminentes, par les richesses et par l'abondance. Ainsi on s'élève et on s'agrandit, et on laisse les autres dans la lie du peuple. Il n'y a donc plus que la mort où l'arrogance humaine est bien empêchée. Car c'est là que l'égalité est inévitable ». Boss., Or. fun. de H. de Gournay.

20. — Ce verset pose une des questions capitales auxquelles la suite du livre donnera une réponse : Pourquoi Dieu envoie-t-il dans cette vie ceux qui doivent y être malheureux? C'est que la vie présente n'est que la préparation d'une vie future, dont Job doit proclamer la consolante réalité.

21. — *Quasi effodientes.* Heb. : « ils creusent parmi les trésors », ou mieux « plus que pour des trésors », suivant le sens donné à la particule מ. C'est là une belle image du désir ardent de la mort qu'éprouve le malheureux.

22. — *Gaudent.* Heb. : « ils se réjouissent jusqu'au tressaillement, ils sont joyeux ».

23. — *Viro*, complément dépendant encore du ỳ 20. LXX unissent à ce verset le dernier mot du précédent : θάνατος ἀνδρὶ ἀνάπαυμα, συνέκλεισε γὰρ ὁ θεὸς κατ' αὐτοῦ. — *Tenebris* n'est pas dans l'hébreu. La vie de l'homme, son avenir est pour lui une voie cachée, XIX, 8, dans laquelle la foi et la confiance en Dieu sont les guides les plus sûrs.

Au malheureux pourquoi donna-t-on la lumière?
Pourquoi donner la vie à qui la trouve amère?
A qui cherche la mort comme un trésor nouveau,
A qui serait joyeux de descendre au tombeau?
A l'homme dont la vie est bien triste et bien sombre,
Et que dans son courroux le Seigneur vêtit d'ombre?
(Bern. de Montm.)

24. — *Antequam comedam*, לִפְנֵי לַחְמִי, *lifnei lachmi*, « à la face de mon pain », au lieu de mon pain qui est devant moi et que je n'ai pas le courage de prendre. Les versions donnent à *lifnei* un sens trop particulier. « Quidam non incommode hæc verba eo pertinere putant, quod diro atque fœtenti ulcere percussæ essent Jobi manus, et os, ac lingua, ita ut si vellet cibum sumere, ut naturam sustentaret deficientem, majorem ex illo dolorem caperet quam ex fame et morte ». Rosenmull. — *Et tanquam*, « et se répandent comme les eaux mes sanglots », seconde image parallèle à la première. Les gémissements sont comme la nourriture du patient, et les pleurs son breuvage.

25. — La terreur et l'effroi sont encore des effets naturels de la terrible maladie de Job. — *Quem timebam.* « Ubi magnitudo miseriæ, damnorum et pœnarum exprimitur; quanto enim aliquis prudentior est, tanto in statu prosperitatis magis recogitat quæ in adversitatis tempore sibi accidere possunt ». S. Thom.

26. N'ai-je point gardé la réserve? le silence? le repos? Et cependant la fureur m'a accablé.

26. Nonne dissimulavi? nonne silui? nonne quievi? et venit super me indignatio.

CHAPITRE IV

Discours d'Eliphaz : Job a instruit et consolé les autres (ỳỳ 2-4), n'est-il point capable de courage pour lui-même? (ỳỳ 5, 6). — Jamais l'innocent ne périt, mais le coupable est frappé par la justice divine (ỳỳ 7-11). — Eliphaz a eu une vision (ỳỳ 12-16) dans laquelle il lui a été dit : Personne n'est irréprochable aux yeux de Dieu, voilà pourquoi tant d'hommes sont frappés (ỳỳ 17-21).

1. Alors Eliphaz de Théman prit la parole et dit :

2. Si nous nous mettons à te parler, peut-être le trouveras-tu mauvais; mais qui peut retenir le discours auquel il a songé?

1. Respondens autem Eliphaz Themanites, dixit :

2. Si cœperimus loqui tibi, forsitan moleste accipies, sed conceptum sermonem tenere quis poterit?

---

26. — *Nonne dissimulavi*, Heb. : « je n'ai pas eu de repos », LXX : οὔτε εἰρήνευσα.

CH. IV. — 1. — Eliphaz prend le premier la parole. Il a, sans doute, le dessein d'être utile à son ami malheureux; mais il parle en sophiste, et sans nul accent de vraie compassion. Il base son argumentation sur un fait et sur un principe qui sont faux l'un et l'autre. Ignorant les preuves d'incomparable patience que Job a données, il ne voit dans ses plaintes que l'expression de la colère et de la révolte contre la Providence; il ne comprend pas que le juste, accablé de maux, puisse élever vers Dieu un cri semblable à celui que fera entendre un jour le Rédempteur : « Deus meus, ut quid dereliquisti me? » Eliphaz raisonne ensuite d'après ce principe que toute affliction est un châtiment, d'où il conclut que si Job est si cruellement traité, c'est qu'il doit être un grand criminel. Il s'applique donc à tirer de lui l'aveu de sa perversité, et son discours est très habilement conçu dans ce but. Il insinue d'abord que Job devrait bien se souvenir des leçons qu'il a données aux autres, et se rappeler par conséquent qu'en dehors de l'innocence il n'y a pas d'espoir de salut, IV, ỳ 3-6. Jamais l'innocent ne périt, ajoute-t-il ensuite formellement, donc quand on souffre, on est méchant, ỳ 7, 8. Eliphaz le prouve et par l'expérience, et par une révélation qui lui a été faite durant la nuit. Pour rendre à Job l'aveu plus facile, il plaide les circonstances atténuantes : si les créatures plus parfaites peuvent faillir, est-il étonnant que l'homme faiblisse? ỳ 18-21. Le malheureux a donc en face de lui cette alternative, ou s'opiniâtrer dans le mal et partager le sort des méchants, V, ỳ 1-5, ou reconnaître son crime, s'en remettre à la miséricorde de Dieu et en recevoir les bénédictions assurées aux justes, ỳ 6-27.

Tout ce discours est remarquable par ses qualités oratoires et littéraires, mais ce n'était ni le lieu ni le temps de parler de la sorte. « Dum ad contentionis verba prosiliunt, dit saint Grégoire à propos des amis de Job, eam pro qua venerant causam pietatis amittunt... dumque intentionem bonam nequaquam locutio cauta subsequitur, ipsa pietatis propositio in transgressionis vitium vertitur. Pensandum namque fuerat, cui et quando loquerentur. Justus quippe erat ad quem venerant, et divinis verberibus cinctus... qui etsi qua forsitan diversa sentirent, dignum profecto erat ut hæc humiliter dicerent, ne percusso vulnera per immoderata verba cumularent ». Les propos qu'ils tiennent sont donc souvent contestables; « quædam valde recta sentiunt, dit encore S. Grégoire, sed tamen inter hæc ad perversa dilabuntur ». Nous aurons occasion, dans le discours d'Eliphaz, de relever plusieurs sophismes.

2. — *Forsitan moleste accipies* traduit bien l'hébreu תלאה, *thileh*, « tu seras ennuyé », tu auras peine à entendre. On voit

3. Ecce docuisti multos, et manus lassas roborasti?

4. Vacillantes confirmaverunt sermones tui, et genua trementia confortasti;

5. Nunc autem venit super te plaga, et defecisti; tetigit te, et conturbatus es.

6. Ubi est timor tuus, fortitudo tua, patientia tua, et perfectio viarum tuarum?

7. Recordare, obsecro te, quis un-

3. Voici que tu en as instruit un grand nombre, et que tu as soutenu les mains fatiguées.

4. Tes discours ont raffermi ceux qui chancelaient, et tu as consolidé les genoux ébranlés.

5. Mais le malheur est venu sur toi, et tu as faibli; il t'a touché, et tu t'es troublé.

6. Où donc est ta crainte, ta force, ta patience, la perfection de tes voies?

7. Rappelle-toi, je te prie, quel

---

dès le début que l'ami de Job se propose de parler avec une certaine rudesse, qui ne manquera pas d'être désagréable à son auditeur. — *Sed conceptum*, Heb. : « mais retenir quand il s'agit de paroles, qui le peut »? L'Esprit-Saint répondra plus tard, à propos de la parole pénible pour le prochain : « commoriatur in te, fidens quoniam non te disrumpet », Eccli., XIX, 10; mais Eliphaz croit de son devoir de parler comme il va le faire, et « jamais on ne fait le mal si pleinement et si gaiement que quand on le fait par un faux principe de conscience ». Pascal, Pens. II, XVII, 53. « Qua in re et illud innotuit, quod se loquendo offensurum novit. Neque enim retinere verba quæ non potuit vellet, nisi per hæc se vulnera inferre prænosceret ». S. Greg. LXX : « mais qui supportera la violence de tes discours »?

3. — *Docuisti multos.* Job confirme lui-même ce témoignage, XXIX, 8-25. — *Roborasti.* Is., VIII, II; XIII, 7; XXXV, 3.

4. — Dans ce verset et le précédent, Eliphaz parle avec une pointe d'ironie; il a dans l'esprit une pensée analogue au « medice, cura teipsum », et au proverbe grec : μισῶ σοφιστὴν ὅστις οὐχ αὑτῷ σοφός.

5. — Eliphaz reproche à Job d'avoir plié sous le coup du malheur. L'accusation est injuste, car, tout d'abord, les épreuves de Job ne sont point de celles qu'un homme puisse supporter sans se plaindre; et ensuite, s'il a succombé physiquement, sa grandeur d'âme est restée entière. Barnes cite ici ces vers de Térence, qui rendent bien l'idée d'Eliphaz :

Nonne id flagitium est, te aliis consilium dare,
Foris sapere, tibi non posse te auxiliarier?

6. — Heb. : « Nonne timor tuus fiducia tua, spes tua et innocentia viarum tuarum »? הלא, *halo*, n'est pas la simple interrogation, comme traduit la Vulgate, mais l'interrogation négative. *Timor* et *innocentia* sont sujets, *fiducia* et *spes* sont attributs. Le sens est donc : ta crainte ne fait-elle point ta confiance, l'innocence de tes voies n'inspire-t-elle pas ton espérance? M. Le Hir, en joignant ensemble les expressions parallèles : Est-ce donc que tu fondais ton espoir et ta confiance ailleurs que dans une piété sincère et dans l'innocence de tes voies? La seule difficulté provient de la copule ו, placée en hébreu devant le substantif *thom*, innocence; plusieurs auteurs déplacent ou suppriment ce *vav;* en le conservant, on serait obligé de traduire littéralement : N'est-ce pas dans ta crainte que sont ta confiance, ton espérance, et n'est-ce pas dans l'innocence de tes voies? Cette crainte est la crainte de Dieu, qu'Eliphaz désigne ordinairement par ce seul mot, XV, 4; XXII, 4. Cfr. Prov., XIV, 26 : « In timore Domini fiducia fortitudinis ». LXX : « Ta crainte n'est-elle pas dans la folie, et ton espérance et la méchanceté de ta voie »?. כסל, *kesel* veut dire à la fois « espérance » et « sottise »; LXX prennent le second sens. Le mot κακία est très probablement mis en grec pour son contraire ἀκακία, qui traduirait תם exactement, comme XXVII, 5; XXXI, 6. La pensée d'Eliphaz peut prêter à deux interprétations : 1° tu crains Dieu et ta conduite est irréprochable, tu dois donc avoir espoir et confiance; 2° ta confiance est disparue, c'est donc que ta crainte de Dieu et ton innocence n'étaient que des apparences trompeuses. La réponse de Job et la suite des discussions démontrent que la seconde interprétation convient seule à ce verset.

7. — *Recordare.* C'est à l'expérience même de Job qu'on fait appel. Il est très vrai, qu'en tenant compte de l'autre vie, l'innocent ne périt pas, et que les justes ne sont pas exterminés. Mais Eliphaz se place au seul point de vue de la vie présente,

innocent a jamais péri? ou quand les justes ont-ils été exterminés?

8. Tout au contraire, j'ai vu ceux qui commettent l'iniquité et qui sèment les maux, les recueillir;

9. Au souffle de Dieu, ils ont péri, et ils ont été dévorés par le vent de sa colère.

10. Les rugissements du lion, la voix de la lionne, et les dents des lionceaux ont été broyées.

11. Le tigre a péri, parce que la proie lui manquait, et les petits du lion ont été dispersés.

12. Une parole m'a été dite en secret, et mon oreille a saisi comme à la dérobée les restes de son murmure.

quam innocens periit? aut quando recti deleti sunt?

8. Quin potius vidi eos qui operantur iniquitatem, et seminant dolores, et metunt eos,

9. Flante Deo periisse, et spiritu iræ ejus esse consumptos;

10. Rugitus leonis, et vox leænæ, et dentes catulorum leonum contriti sunt.

11. Tigris periit, eo quod non haberet prædam, et catuli leonis dissipati sunt.

12. Porro ad me dictum est verbum absconditum, et quasi furtive suscepit auris mea venas susurri ejus.

---

comme le prouve sa manière de raisonner, uniquement basée sur l'expérience, et dès lors il tombe dans le faux. En thèse générale, avant la Loi nouvelle, on pouvait dire que la vertu trouvait dès ici-bas une récompense; mais que d'exceptions à cette règle, à partir du meurtre d'Abel! Eliphaz lui-même n'avait pas manqué de rencontrer des justes malheureux, mais en bon sophiste, il ne tenait compte que des faits en harmonie avec ses théories. Il faut avouer du reste que chez les anciens on associait naturellement l'idée de grands malheurs à celle de grands crimes commis. C'est le fond de la dramatique histoire d'Œdipe. Chez les Perses, la maladie dont Job était frappé était regardée comme un châtiment divin : φασὶ δὲ μὲν ἐς τὸν ἥλιον ἁμαρτόντα τι ταῦτα ἔχειν, dit Hérodote, I, 138. Au temps de Notre-Seigneur, la même opinion avait cours, et le divin Maître dut la combattre : il dit en parlant des Galiléens que Pilate avait fait massacrer au milieu d'un sacrifice : « Putatis quod hi Galilæi præ omnibus Galilæis peccatores fuerint, quia talia passi sunt »? Luc., XIII, 1, 2. Quand on lui demande, au sujet de l'aveugle-né : « Quis peccavit, hic aut parentes ejus, ut cæcus nasceretur »? Jésus répond : « Neque hic peccavit, neque parentes ejus, sed ut manifestentur opera Dei in illo », Joan., IX, 2, 3. Il en est exactement de même de Job. S'il est affreusement affligé, ce n'est pas à cause de crimes antérieurs, mais pour le triomphe de la grâce divine. Les amis du saint homme ne comprennent rien à ce dessein providentiel.

8. — *Qui operantur*. Heb. : « qui labourent l'iniquité », Ps., CXXVIII, 3. — *Dolores*, *hamal*, la peine et ce qui doit la causer, le mal. — *Metunt*. On recueille ce qu'on a semé, et « qui seminat iniquitatem, metet mala », Prov., XXII, 8. Seulement il arrive fréquemment que la récolte ne se fait que dans l'autre vie; Eliphaz suppose à tort qu'elle se fait toujours en ce monde. « Sæpe diu (Deus) tolerat quos in perpetuum damnat; nonnunquam vero concite percutit, qui pusillanimitati innocentium consolando concurrit ». S. Greg.

9. — Dans l'hébreu, ce verset est indépendant : « au souffle de Dieu ils périssent, et au vent de sa colère ils sont consumés ».

10. — *Leonis*, אריה, *arieh*, en assyrien, *aria*, nom sémitique du lion, signifiant probablement « celui qui déchire ». — *Leænæ*, שחל, *shachal*, « le rugissant », autre nom du lion. — *Dentes*, LXX : γαυρίαμα, l'arrogance. — *Contriti sunt*. Ce verbe a pour sujets les trois termes précédents, mais par une licence poétique assez ordinaire, l'idée qu'il exprime ne s'applique strictement qu'au dernier terme.

11. — *Tigris*, ליש, *laïsh*, = λῖς, λέων, « le fort », le lion adulte. — *Leonis*, לביא, *labi* = λέαινα, la lionne. Comme les autres langues orientales, l'hébreu est riche en noms applicables au roi du désert. Dans ces deux versets, les lions sont la figure des méchants que Dieu extermine malgré leur orgueil et leur puissance.

12. — Pour confirmer ce qu'il vient d'avancer, Eliphaz va rapporter une révélation qui lui a été faite. Quelques auteurs regar-

13. In horrore visionis nocturnæ, quando solet sopor occupare homines,

14. Pavor tenuit me, et tremor, et omnia ossa mea perterrita sunt;

15. Et cum spiritus, me præsente, transiret, inhorruerunt pili carnis meæ.

16. Stetit quidam, cujus non agnoscebam vultum, imago coram oculis meis, et vocem quasi auræ lenis audivi :

17. Numquid homo Dei comparatione justificabitur, aut factore suo purior erit vir?

Infr. 25. 4.

13. Dans l'horreur d'une vision nocturne, à l'heure où un profond sommeil s'empare des hommes,

14. Je fus saisi de crainte et de tremblement, et tous mes os furent frappés de terreur;

15. Et pendant que l'esprit passait en ma présence, les poils de ma chair se hérissèrent.

16. Quelqu'un, dont je ne connaissais pas le visage, se tint comme un spectre devant mes yeux, et j'entendis comme le son d'un souffle léger :

17. L'homme sera-t-il trouvé juste en comparaison de Dieu, et le mortel sera-t-il plus pur que son créateur?

---

dent cette vision comme réelle. La chose est possible, car la vision ne contient rien que d'exact; l'auteur se trompe seulement dans l'application qu'il en fait. Cordier et d'autres inclinent à lui donner pour cause l'apparition d'un esprit mauvais, ce qui ne ressort ni du texte, ni même du caractère d'Eliphaz, si défectueux qu'on le suppose. S. Thomas au contraire l'attribue à un esprit bon. Rosenmuller ne voit là qu'un artifice poétique destiné à mettre en relief ce qui va être dit. Cette interprétation est la plus naturelle, et en toute hypothèse, nous ne sommes pas plus obligés de croire aux visions d'Eliphaz qu'à son expérience. S. Grégoire incline à cette même conclusion; il voit dans Eliphaz la figure de ces hérétiques qui « vultum se vidisse incognitum simulant... Deum sibi imaginaliter fingunt ». Au point de vue littéraire, la description est très remarquable; « les détails de la scène sont merveilleusement choisis et combinés en vue de produire sur le lecteur ce profond sentiment de crainte et de terreur, qui a pour cause le contact immédiat avec le monde invisible ». Cox. — *Dictum est*, יגנב, *iegounnab*, « furtim allatum est », cette parole me fut dite en secret et à la dérobée. — *Et quasi furtive*, Héb. : « et reçut mon oreille son murmure », שמץ, *shemets*, son bruit passager. LXX paraphrasent le verset : « Si une parole de vérité s'était trouvée dans tes discours, aucun de ces maux ne te fût arrivé. Mon oreille ne recevra-t-elle pas de toi des choses inconvenantes, ἐξαίσια »?

13. — *In horrore :*

C'était pendant l'horreur d'une profonde nuit.

Heb : בשעפים, *bishifim*, « dans les pensées flottantes et changeantes », dans le vague des visions de la nuit. — *Sopor*, *thardenah*, le sommeil profond.

14. — *Omnia ossa mea.* La terreur saisit jusqu'au plus intime de son être.

15. — *Spiritus*, *rouach*, un souffle, une forme indéterminée. — *Me præsente*, *halpanai*, devant ma face, devant moi. — *Inhorruerunt*, un des signes extérieurs de l'extrême frayeur.

Obstupui, steteruntque comæ, et vox faucibus hæsit.
(Virg., Æn. II, 772; XII, 868).

16. — Heb : « il se tenait debout, et je ne reconnaissais pas son visage; une apparition était devant mes yeux », *themounah*, une forme. — *Et vocem.* Heb : « un silence, et j'entendis une voix ». La Vulgate traduit *demamah*, « silence », par *aura lenis.*

17. — Voici maintenant l'oracle prononcé par cet être mystérieux : « Est-ce qu'un homme sera plus juste que Dieu », *meeloah?* Cette expression *tsadaq min*, « dans tout le livre de Job, signifie toujours : être plus juste que, non pas, il est vrai, d'une manière absolue, mais seulement relativement à la cause dont il s'agit. Job semblant accuser Dieu d'injustice à son égard, prétend par là même qu'il est plus juste que lui, et qu'il aura raison contre lui, si sa cause est discutée ». Le Hir. Car « justior sit oportet qui immerito affligitur, quam qui immerito affligit », dit Mercier, cité par Delitzsch. Or Eliphaz, partant toujours de son faux principe, n'admet pas que Dieu puisse être injuste, ce qui est vrai, ni que la souffrance de Job puisse être imméritée, ce qui est faux. Sur l'idée du verset, cf.

18. Ceux-mêmes qui le servent ne sont pas inébranlables, et il découvre le péché dans ses anges.

19. Combien plus ceux qui habitent des maisons de boue, et dont les fondements sont de terre, seront-ils consumés comme par la teigne?

18. Ecce qui serviunt ei, non sunt stabiles, et in angelis suis reperit pravitatem.

Infr. 15. 15. *II. Pet.* 2. 4. *Judæ* v. 6.

19. Quanto magis hi qui habitant domos luteas, qui terrenum habent fundamentum, consumentur velut a tinea?

Ps., CXXIX, 3. — *Aut factore suo.* « Quælibet enim res puritatem habet secundum quod in sua conservatur natura, quod ex causis propriis habet: puritas ergo uniuscujusque effectus a sua causa dependet, unde suam causam in puritate superare non potest, unde nec vir potest esse purior suo factore, id est Deo ». S. Thom. LXX : « ou l'homme sera-t-il irréprochable dans ses œuvres »?

18. — *Non sunt stabiles*, לא יאמין, *lo iaamin*, à l'hiphil du verbe *aman :* « il ne s'est pas fié à ses ministres », LXX : οὐ πιστεύει. La Vulgate lit le pluriel de l'adjectif *amen*, ferme, solide. Au fond, le sens reste le même, car si Dieu ne se fie pas à ses serviteurs, c'est que leur fidélité n'est pas assurée. — *Reperit*, ישים, *iashim*, il place, il impute. — *Pravitatem*, LXX : σκολιόν τι, Heb. : תהלה, *thahalah*, mot traduit par « sottise », synonyme de méchanceté en hébreu, si on le fait venir de l'hithpoel du verbe *halal*. D'autres le font dériver du verbe *hala*, au niphal : « être éloigné »; *thahalah* serait donc l'égarement, la faute, sens général confirmé par les versions. Eliphaz se fait ici l'écho d'une vérité traditionnelle : les Anges ne sont pas impeccables, et de fait ils sont tombés en grand nombre. N'étant que créatures, ils sont par eux-mêmes sujets à l'imperfection et au péché. « Natura angelica, etsi contemplationi auctoris inhærendo, in statu suo immutabiliter permanet; eo ipso tamen quo creatura est, in semetipsa vicissitudinem mutabilitatis habet ». S. Greg. « In sola voluntate divina peccatum esse non potest; in qualibet autem voluntate creaturæ potest esse peccatum secundum ordinem suæ naturæ ». S. Thom., I, LXIII, 1. Aussi peut-on dire que Dieu « servis suis non credit, diffidit angelis, non existimans eos idoneos et satis perfectos, pro quibus spondere audeat, et asserere eos ab omni labe alienos, ac usquequaque absolutos esse ». Rosenmull. Il n'en est plus ainsi, sans doute, pour les Anges confirmés en grâce, mais par leur nature propre ils sont peccables. « Des natures si parfaites sont tirées du néant, comme les autres, et dès là, toutes parfaites qu'elles sont, elles sont peccables par leur nature. Celui-là seul par sa nature est impeccable qui est de lui-même, et qui est parfait par son essence: mais comme il est le seul parfait, tout est défectueux, excepté lui, et il a trouvé de la dépravation même dans ses Anges... C'est ce que dit un ami de Job, et il n'en est pas repris par cet homme irrépréhensible. C'était la doctrine commune de tout le monde ». Boss., Elév. sur les Myst. IVme Sem. 1re et 2me Elév. Welte pense qu'il n'est point question dans ce passage de tous les Anges, mais seulement des bons. « Les Anges déchus, dit-il, ne peuvent pas être appelés les serviteurs et les envoyés de Dieu, et de plus, dans cette interprétation, le passage n'affirme que la possibilité très prochaine, et non la réalité originelle de la culpabilité universelle; enfin la proposition précédente serait affaiblie d'autant. Les serviteurs et les envoyés de Dieu sont donc indubitablement les bons Anges ». Il est vrai que l'argument est plus fort, s'il porte sur les bons Anges dans l'état actuel; mais il est encore très suffisant si on l'entend de tous les Anges dans leur état originel; les mauvais sont alors appelés serviteurs de Dieu dans le sens divisé. « Cavendum autem est ne ex iis verbis aliquis in errorem incidat Origenis, qui etiam quoscumque spiritus creatos instabiles asserit, et posse ad pravitatem perduci. Hoc enim aliqui per gratiam assecuti sunt, ut immobiliter Deo inhæreant, ipsum per essentiam videntes ». S. Thom.

19. — *Domus luteas*, le corps qui est « de limo terræ », Gen., II, 7, et que l'auteur de la Sagesse appelle « terrena inhabitatio », IX, 15. — *Consumentur*, Heb. : « seront réduits en poudre, *lifnei hash*, à la manière de la teigne », « non pas, dit Delitzsch, comme pulvérise la teigne, car la teigne dévore et ne pulvérise pas, mais comme celle-ci est facilement écrasée ». M. Le Hir garde le sens actif « il sera mis en poudre, comme par la teigne », car de l'étoffe que la teigne a dévorée, il ne reste qu'un amas de débris tombant en poussière. Ce sens est préférable, car partout où se retrouve cette métaphore, la teigne est con-

20. De mane usque ad vesperam succidentur; et quia nullus intelligit, in æternum peribunt.

21. Qui autem reliqui fuerint, auferentur ex eis; morientur et non in sapientia.

20. Du matin au soir, ils seront exterminés, et parce que personne n'y prend garde, ils périront à jamais.

21. Et ceux qui resteront seront enlevés avec eux, et ils mourront privés de sagesse.

CHAPITRE V

Suite du discours d'Eliphaz : Que Job ait donc recours à des intercesseurs (℣ 1), car l'insensé ne périt que par sa faute, et, quand le malheur fond sur un homme, ce n'est jamais sans cause (℣℣ 2-7). — Il faut s'adresser au Dieu tout-puissant, qui protège les humbles et perd les orgueilleux (℣℣ 8-16). — Heureux celui que Dieu afflige ! L'épreuve devient pour lui la source de tous les biens (℣℣ 17-27).

1. Voca ergo, si est qui tibi respondeat, et ad aliquem sanctorum convertere.

2. Vere stultum interficit iracundia, et parvulum occidit invidia.

3. Ego vidi stultum firma radice,

1. Appelle donc, si quelqu'un peut te répondre, et tourne-toi vers l'un des saints.

2. Il est certain que la colère fait périr l'insensé, et que l'envie cause la ruine du faible.

3. J'ai vu l'insensé solidement en-

---

sidérée comme l'agent actif de la destruction. XIII, 28; XXVII, 18; Is., XXXI, 8; L, 9; Os., V, 12; Ps. XXXVIII, 12.

20. — *De mane usque ad vesperam*, Is., XXXVIII, 12. — *Et quia nullus intelligit*, מבלי משים, *mibbeli mesim*, sans personne prenant garde, sans que personne y fasse attention.

21. — Heb : « Or sera arraché tout ce qui leur reste, ils meurent, non avec sagesse ». Prov., X, 21. Suivant une autre interprétation : « la corde de leur tente est coupée » ; le corps est comparé à une tente, l'âme à la corde qui soutient la tente. « Mortem quidem et sapientiam pariter fugiunt; sed sapientiam penitus deserunt, mortis autem laqueos non evadunt ». S. Greg. LXX : ἐνεφύσησε γὰρ αὐτοῖς καὶ ἐξηράνθησαν, car il a soufflé sur eux et ils ont été arrachés. Eliphaz a développé un argument a fortiori : Les Anges ne sont point sans imperfections, donc à plus forte raison l'homme doit-il être pécheur; donc Job a pu commettre des crimes, ainsi que le démontre d'autre part son état malheureux; que tarde-t-il à se reconnaître coupable? « Incumbebant illi amici qui ad consolandum venerant, et quasi inimici amaris eum perurgebant sermonibus. Unum enim solatii genus est in ærumna et in amaritudine constitutis, culpa vacare, ut ea quæ perpetiuntur adversa, non pro delicti pretio sustinere videantur. Hoc quoque sancto viro adimere gestiebant; ut videretur ipse suæ auctor ærumnæ, qui peccatis gravibus Domini contraxisset offensam... Vera quidem de Domini potestate, sed non convenientia tanti viri meritis asserebant ». S. Ambr. de Interpel. Job, IV, 10.

CH. V. — 1. — Heb. : « appelle, si quelqu'un doit te répondre, et tourne-toi vers quelqu'un des saints ». Ces saints, qui doivent répondre au suppliant, sont les Anges de Dieu, comme au Ps. LXXXVIII, 6-8; ils seront les intermédiaires entre l'homme coupable et le Dieu infiniment saint auprès duquel ils résident.

2. — *Iracundia*. « Ira in sinu stulti requiescit », Eccle., VII, 10. — *Invidia*, qui est appelée « putredo ossium », Prov., XIV, 30. « Quæ nimirum sententia vera esset, si illata contra tanti viri patientiam non fuisset ». S. Greg.

3. — *Pulchritudini ejus*, נוהו, *navehou*,

raciné, et je me suis hâté de maudire sa prospérité.

4. Ses enfants seront éloignés du salut, et ils seront écrasés à la porte, sans que personne les délivre.

5. L'affamé dévorera sa moisson, l'homme armé se saisira de lui, et les altérés boiront ses richesses.

6. Rien ici-bas n'arrive sans cause, et ce n'est pas de terre que germe la douleur.

7. L'homme naît pour le travail comme l'oiseau pour le vol.

et maledixi pulchritudini ejus statim.

4. Longe fient filii ejus a salute, et conterentur in porta, et non erit qui eruat.

5. Cujus messem famelicus comedet, et ipsum raptet armatus, et bibent sitientes divitias ejus.

6. Nihil in terra sine causa fit, et de humo non oritur dolor.

7. Homo nascitur ad laborem, et avis ad volatum.

« son habitation », VIII, 6; Is., XXXIII, 20; Soph., II, 6, etc., du même radical que l'adjectif *naveh*, qui veut dire « beau ». LXX : ἀλλ' εὐθέως ἐῤῥώθη αὐτῶν ἡ διαίτα, « mais aussitôt leur habitation a été dévorée ».

4. — *In porta*, à l'endroit où se tiennent les assemblées publiques et où se rendent les jugements. Ps. CXXVI, 5; Prov., XXII, 22. LXX : ἐπὶ θύραις ἡσσόνων, aux portes des inférieurs, du petit peuple ou des vaincus.

5. — *Armatus*. Heb. : « il l'emportera (la moisson) אל־מצנים, *el-mitsinnim*, hors de la haie d'épines» qui servait à la protéger. Le mot *tsinnah* signifie à la fois « épine » et « bouclier »; les versions prêtent à *mitsinnim* une signification dérivée de ce dernier sens. — *Sitientes*, צמים, *tsammim*. M. Le Hir tire ce mot du verbe *tsamam*, enchaîner : « d'un coup de filet il absorbera ses richesses ». Delitzsch et beaucoup d'autres gardent le sens de la Vulgate, en faisant venir *tsammim* = צמאים, *tsemeim*, du verbe צמא, *tsame*, avoir soif. Le parallélisme favorise cette interprétation, car les altérés répondent alors aux affamés. LXX : « Car, ce qu'ils ont rassemblé, les justes le mangeront, et eux-mêmes ne seront pas délivrés des maux; leurs forces seront épuisées ». Voilà donc quel sera le châtiment du pécheur, d'après Eliphaz : lui-même périra par son entêtement et son envie, ỳ 2, sa maison sera maudite, ỳ 3, sa postérité sera exterminée, ỳ 4, ses biens seront pillés, ỳ 5. Les trois dernières calamités semblent avoir frappé Job, et son ami croit bien avoir devant lui cet insensé que rongent l'orgeuil et la colère.

6. — *Nihil*, און, *aven*, la vanité ou le malheur. Le second sens est exigé par le parallélisme : « le malheur ne sort pas de la poussière, et de la terre ne germe pas (*itsemach*) la douleur ». Cette proposition est vraie dans sa forme négative.

7. — *Ad laborem*, עמל, *hamal*, la peine. Avec la traduction : « mais l'homme est né pour la peine », la peine serait considérée comme naturelle à l'homme, ainsi que l'imperfection et le péché rappelés au chapitre précédent, ỳ 19. Mais alors, pourquoi Eliphaz et tant d'autres ne sont-ils pas malheureux, bien que participant à la même nature? « Si l'on traduit : l'homme naît pour la souffrance, on contredit le verset précédent. On n'évite qu'à moitié cette contradiction en voyant ici une allusion au péché d'origine, et traduisant כי par *cependant*. En effet, l'intention d'Eliphaz est manifestement d'établir que chacun est traité dès cette vie selon ses œuvres actuelles, et que l'impie seul est châtié ». M. Le Hir, qui fait cette remarque, traduit donc *ki* avec le sens d'*ita ut*, et relie ce verset au précédent : « La souffrance ne germe point de la terre, de telle sorte que l'homme naisse pour la douleur, comme les oiseaux du ciel pour élever leur vol ». Delitzch traduit *ki* par la négation, ce qui revient à peu près au même. En substituant l'idée de travail à celle de souffrance, la Vulgate exprime une pensée fort juste, mais étrangere au contexte. — *Et avis*, בני רשף, *benei reshef*, « les fils de la foudre », les oiseaux de proie qui fondent avec rapidité sur leurs victimes, ou planent dans les régions où gronde la foudre. LXX : νεοσσοὶ γυπός, les petits du vautour. Sic Aq. Sym. Theod. Syr. Ce sens est plus naturel que celui d'étincelles, filles de la flamme, adopté par Delitzsch et quelques autres auteurs. La pensée d'Eliphaz est donc bien claire : la souffrance n'est point naturelle à l'homme, surtout quand elle atteint un degré extraordinaire; Job, qui souffre tant, doit donc avoir commis de grands crimes.

8. Quamobrem ego deprecabor Dominum, et ad Deum ponam eloquium meum;

9. Qui facit magna et inscrutabilia et mirabilia absque numero;

10. Qui dat pluviam super faciem terræ, et irrigat aquis universa;

11. Qui ponit humiles in sublime; et mœrentes erigit sospitate;

12. Qui dissipat cogitationes malignorum, ne possint implere manus eorum quod cœperant;

13. Qui apprehendit sapientes in astutia eorum, et consilium pravorum dissipat;

I Cor., 3. 19.

14. Per diem incurrent tenebras, et quasi in nocte, sic palpabunt in meridie.

15. Porro salvum faciet egenum a gladio oris eorum, et de manu violenti pauperem.

16. Et erit egeno spes; iniquitas autem contrahet os suum.

17. Beatus homo qui corripitur a

8. C'est pourquoi j'invoquerai le Seigneur et je m'adresserai à Dieu;

9. Dont les œuvres sont grandes et incompréhensibles, merveilleuses et sans nombre;

10. Qui répand la pluie à la surface de la terre, et fait couler les eaux partout;

11. Qui élève les humbles, et fait parvenir au salut ceux qui sont dans la peine;

12. Qui dissipe les pensées des impies, pour que leurs mains ne puissent achever leurs entreprises;

13. Qui prend les sages par leur propre ruse, et renverse le projet des méchants.

14. En plein jour ils rencontreront les ténèbres, et à midi marcheront à tâtons comme pendant la nuit.

15. Mais il délivrera le malheureux du glaive de leur bouche, et le pauvre de la main du violent.

16. Le malheureux pourra espérer, et l'iniquité fermera la bouche.

17. Heureux l'homme que Dieu

---

8. — *Quamobrem*, *oulam*, au contraire, à ta place. — *Deprecabor*, אדרש, *edrosh*, j'irais trouver, et avec la préposition *el* : « je me tournerais vers le Seigneur, et devant Dieu je placerais ma דברה, *dibrah*, ma parole », ou « mon affaire, ma cause ». Voilà un conseil plein de sagesse, recourir à la miséricorde de Dieu quand on est coupable. Job ne pourra pourtant l'accepter dans ces termes, car s'il implore Dieu dans sa faiblesse et sa souffrance, il ne peut se reconnaître criminel, comme le voudrait Eliphaz, pour le triomphe de sa thèse.

9. — *Qui facit magna.* Dieu est le tout-puissant Créateur et Maître; il peut donc tout pardonner. Ces deux idées sont connexes dans la sainte Ecriture. « Misereris omnium, quia omnia potes ». Sap. XI, 24.

10. — Ps. CIII, 10.

11. — *Humiles.* Ps. CXII, 6, 7; I Reg., II, 8; Luc., I, 46, 48. — *Mœrentes.* Heb. : « les affligés sont relevés vers le salut ».

12. — *Dissipat.* Ps. XXXII, 10; Jer., XIX, 7. — *Quod cœperant*, תשיה, *thoushiiah*, mot employé surtout dans Job et les Proverbes, provenant de la racine יש, *iesh*, ce qui est en réalité, « l'essence, le substantiel », ou, selon d'autres, de ישה, *iashah*, analogue à ישע, *iashah*, et signifiant « ressource, moyen, succès ».

13. — Cité équivalemment par saint Paul, avec la mention *scriptum est enim.* I Cor., III, 19.

14. — *Palpabunt*, ימששו, *iemashshou*, ils tâtonnent dans les ténèbres, car « via impiorum tenebrosa, nesciunt ubi corruant ». Prov., IV, 19; Ps. XXXIV, 6; Jer., XXIII, 12; Deut., XXVIII, 29.

15. — *Egenum* n'est pas dans l'hébreu. — *A gladio*, *mechereb miffihem*, a gladio ab ore eorum, du glaive qui sort de leur langue. Ps. LVI, 5; LXIII, 4. LXX : qu'ils périssent à la guerre, et que le faible sorte des mains du puissant.

16. — *Erit spes*, Ps. XXXVI, 37. — *Contrahet*, Ps. CVI, 42.

17. — Cette dernière partie du discours d'Eliphaz est très belle: elle est l'écho fidèle des bénédictions promises au juste de l'Ancien Testament, mais destinées surtout

châtie ; ne rejette donc pas la correction du Seigneur ;

18. Car s'il blesse, il guérit ; s'il frappe, ses mains portent le remède.

19. Il te délivrera de six afflictions, et à la septième, le mal ne t'atteindra pas.

20. Il te délivrera de la mort pendant la famine, et pendant la guerre du tranchant de l'épée.

21 Tu seras à l'abri du fléau de la langue, et quand l'affliction viendra, tu ne la craindras pas.

22. Tu te riras des désastres et de la famine, et tu ne redouteras pas les bêtes de la terre.

23. Mais les pierres des champs seront tes alliées, et les bêtes de la terre seront en paix avec toi.

24. Tu reconnaîtras que la paix est dans ta tente, et tu considéreras ta prospérité sans remords.

Deo; increpationem ergo Domini ne reprobes.

18. Quia ipse vulnerat, et medetur; percutit, et manus ejus sanabunt.

19. In sex tribulationibus liberabit te, et in septima non tanget te malum.

20. In fame eruet te de morte, et in bello de manu gladii.

21. A flagello linguæ absconderis, et non timebis calamitatem cum venerit.

22. In vastitate et fame ridebis, et bestias terræ non formidabis.

23. Sed cum lapidibus regionum pactum tuum, et bestiæ terræ pacificæ erunt tibi.

24. Et scies quod pacem habeat tabernaculum tuum, et visitans speciem tuam, non peccabis.

à se réaliser au sens spirituel. S. Clément, ad Cor. 56, cite tout ce passage et ajoute : « Videtis, dilecti, protegi eos qui a Domino castigantur; cum enim bonus sit, castigat nos Deus, ut sancta ejus disciplina commonefiamus ». — *Qui corripitur*. Ps. XCIII, 12; Prov., III, 11, 12. « Peccatorum mens tanto altius tenebrescit, quanto nec damnum suæ cæcitatis intelligit. Unde fit plerumque divini muneris largitate, ut culpam pœna subsequatur, et flagella oculos delinquentis aperiant, quos inter vitia securitas cæcabat ». S. Greg.

18. — Os., VI, 2; Thren., III, 31-33; pensée empruntée d'ailleurs au Deut., XXXII, 39. « Vulnerando ad salutem revocat, cum electos suos affligit exterius, ut interius vivant ». S. Greg.

19. — Pensées parallèles exprimées sous forme numérique, comme Prov., VI, 16; XXX, 15, 18; Am., I, II, et qui équivalent à ceci : tantôt Dieu te délivrera de la tribulation, tantôt il empêchera le mal de t'atteindre. Le psaume XC, *Qui habitat*, est un beau développement de ce verset.

21. — *A flagello linguæ*, Eccli., LI, 3.

22. — *Ridebis*, Prov., XXXI, 25.

23. — Ce verset est parallèle au précédent; à la dévastation et à la disette répond l'alliance avec les pierres des champs; à la place des bêtes féroces on a les animaux pacifiques. « Les pierres qui font alliance ne sont pas celles qui bornent le champ ou servent de signaux, mais seulement celles qui se trouvent en grand nombre dans le champ. Is., V, 2; IV Reg., III, 19; Math., XIII, 5. Le champ sera fertile comme si les pierres n'étaient pas un obstacle; les pierres elles-mêmes seront aussi fécondes que la meilleure terre ». Welte. « Nous avons ici l'annonce de l'harmonie qui existera un jour, comme au paradis, entre l'homme et la nature entière; celle-ci avait commencé sa révolte et sa rébellion contre le maître de la terre, quand lui-même s'était révolté contre son Créateur. Cet antagonisme doit se changer en accord quand la situation de l'homme vis-à-vis de Dieu sera renouvelée et réparée, ce qui se réalisera pleinement au renouvellement de toutes choses. Is., XI; Rom., VIII ». Zschokke. Cf. Os., II, 18; Deut., XXXII, 13.

24. — *Speciem tuam*, נוך, *navka*. Le substantif *navah* veut dire « habitation, demeure », comme au ℣ 3, LXX : δίαιτα. — *Non peccabis*. Le verbe *chata*, qui a le sens ordinaire de « pécher », a aussi originairement celui d'« errer », qui convient ici : en visitant ta demeure, tu n'erreras pas, tu ne seras pas trompé, tu y trouveras l'ordre et la prospérité. M. Le Hir : « tu n'y regretteras rien »; tu n'y trouveras rien qui manque.

25. Scies quoque quoniam multiplex erit semen tuum, et progenies tua quasi herba terræ.
26. Ingredieris in abundantia sepulcrum, sicut infertur acervus tritici in tempore suo.
27. Ecce hoc, ut investigavimus, ita est; quod auditum, mente pertracta.

25. Tu verras aussi ta race se multiplier, et ta postérité croître comme l'herbe de la terre.
26. Tu entreras dans la tombe comblé de biens, pareil au monceau de blé qu'on emporte en son temps.
27. C'est là ce que nous avons observé, il en est ainsi; écoute-le et réfléchis-y.

CHAPITRE VI

Première réponse de Job : Si l'on comparait ses fautes et ses souffrances, on verrait qu'il n'y a pas de proportion (℣℣ 1-7). — Pourquoi Dieu ne l'exauce-t-il pas en lui envoyant la mort (℣℣ 8-10), à lui qui n'a d'appui ni dans sa faible nature, ni dans ses amis qui l'abandonnent (℣℣ 11-14). — Ses amis lui font défaut, comme l'eau des torrents à la caravane altérée (℣℣ 15-21). — Il ne leur demandait pourtant que de le traiter sans prévention (℣℣ 22-30).

1. Respondens autem Job, dixit :
2. Utinam appenderentur peccata

1. Job répondit en ces termes :
2. Que ne pèse-t-on mes fautes

---

25. — A toutes les bénédictions temporelles s'ajoutera celle d'une postérité nombreuse, si désirée de l'Oriental. Job avait joui de cette faveur et de celles qu'Eliphaz a énumérées précédemment : dans l'esprit de son ami, elles ne lui ont pas été retirées sans que Job ait mérité cette soustraction par ses crimes.

26. — *In abundantia*, בכלה, *bekelach*, en état de vieillesse, après de longs jours, mot tiré d'un radical arabe, et analogue probablement à l'hébreu *kalah*, être achevé. LXX : « tu iras dans le tombeau comme le blé mûr moissonné à temps, et comme le monceau de l'aire récolté à son heure ». « Sepulcrum in tempore suo sicut frumenti acervus ingreditur, quia ille requiem æternam percipit, qui prius hic ut ab exurendis paleis liber sit, disciplinæ pressuras sentit ». S. Greg.

27. — *Investigavimus*. Eliphaz se donne en terminant comme l'interprète de ses deux compagnons, afin d'assurer plus de poids à ses observations. LXX : « Voilà les choses que nous avons trouvées, c'est là ce que nous avons entendu ; pour toi, connais-toi toi-même, si tu as commis quelque chose ».

Ch. VI. — 1. — Dans cette réplique, Job ne répond pas à Eliphaz seul, mais il s'adresse à ses trois amis à la fois. Ses maux sont terribles, mais ses plaintes sont encore bien au-dessous de ce qu'il endure. Dans cette extrémité, il s'attendait à trouver quelque compassion dans ses amis : il a été déçu, comme la caravane qui cherche l'eau dans le torrent desséché, et il a été traité avec une injuste prévention. Pourtant, ses amis devraient le savoir, la vie de tout homme sur la terre n'est qu'épreuve et misère; faut-il s'étonner que Job n'ait pu échapper à ces conditions? Mais il désespère de trouver du secours du côté de ses amis, et il se tourne vers Dieu, lui expose ses douleurs et son désespoir, et le conjure de mettre fin à sa vie et à ses maux, puisque de plus longues souffrances seraient inutiles. Ainsi Job persiste à affirmer son innocence, et à soutenir contre ses amis cette thèse, que la souffrance n'est pas toujours la punition du péché; ce qui ne l'empêche pas de trouver l'épreuve très dure, et de demander à Dieu qu'il l'abrège.

2. — *Peccata mea*, כעשי, *kahsi*, même mot que v, 2, « mon indignation », mon violent chagrin. Les mots *quibus iram merui* sont une addition étrangère à l'hébreu. — *Calamitas*, הוותי, *haïiathi*, « ma douleur, mon mal », du verbe הוה, *haïah* = הוה, *havah*, d'où, d'après Delitzsch, χαίνειν,

qui ont attiré sur moi la colère, et que ne met-on dans la balance l'infortune que je souffre!

3. On verrait celle-ci l'emporter, comme le sable de la mer; aussi mes paroles sont-elles pleines de chagrin;

4. Car les flèches du Seigneur me transpercent; leur venin épuise mon esprit, et les épouvantes du Seigneur sont en bataille contre moi.

5. L'âne sauvage rugit-il quand il a de l'herbe? ou le bœuf mugit-il devant une auge pleine?

6. Peut-on manger le mets fade que le sel ne relève point? ou peut-on savourer ce qui donne la mort quand on le goûte?

mea, quibus iram merui; et calamitas, quam patior, in statera.

3. Quasi arena maris hæc gravior appareret, unde et verba mea dolore sunt plena;

4. Quia sagittæ Domini in me sunt, quarum indignatio ebibit spiritum meum, et terrores Domini militant contra me.

5. Numquid rugiet onager cum habuerit herbam? aut mugiet bos cum ante præsepe plenum steterit?

6. Aut poterit comedi insalsum, quod non est sale conditum? aut potest aliquis gustare, quod gustatum affert mortem?

« hiare », et l'interjection *ho*, *hoi*, hélas! Le sens de l'hébreu est parfaitement confirmé par le parallélisme : « Que ne pèse-t-on mon affliction, que ne met-on ma douleur dans la balance »! D'après la Vulgate, Job avouerait avoir péché, mais le châtiment qu'il subit n'aurait aucune proportion avec la faute.

3. — *Arena maris*, type d'un corps très lourd, Prov., XXVII, 3. Heb. : « Ce serait plus lourd que le sable de la mer », c.-à.-d. mon affliction l'emporterait en pesanteur sur le sable de la mer. L'addition du mot *quasi* en latin est appelée par l'idée des péchés introduite au verset précédent; l'hébreu n'a que deux termes à comparer, l'affliction et le sable; la Vulgate en a trois, le péché, l'affliction et le sable; ces deux derniers termes sont estimés avoir la même pesanteur. La Vulgate rendrait bien l'hébreu si *quasi* était supprimé et *arena* mis à l'ablatif. — *Dolore sunt plena*, לעו, *lahou*, de *ialah*, « s'expriment témérairement, s'emportent », LXX : mes paroles sont perverses, φαῦλα. Dans de si grandes souffrances, on ne peut mesurer son langage et on parle comme un homme en délire.

4. — *In me sunt*, עמדי, *himmadi*, « sont en moi », me transpercent. « Sagittæ tuæ infixæ sunt mihi », Ps. XXXVII, 3; « Misit in renibus meis filias pharetræ suæ », Thren., III, 13; Deut., XXXII, 23. Les flèches du Tout-Puissant symbolisent les épreuves qu'il envoie au juste. « Job prouve maintenant que le poids de sa souffrance est en effet plus lourd que le sable de la mer, puisque c'est par le Très-Haut lui-même qu'il est traité en ennemi ». Welte. — *Indignatio*, Heb. : « leur poison consume mon esprit », ma vie; allusion aux flèches empoisonnées dont on se servait fréquemment dans l'antiquité. LXX : leur fureur boit mon sang. — *Militant* traduit bien l'hébreu. Les terreurs de Dieu, les épouvantes qu'il envoie font le siège du patient, l'environnent de toutes parts. Ps. LXXXVII, 17. LXX : quand je commence à parler, elles m'aiguillonnent.

5. — L'âne sauvage et le bœuf ne se plaignent point quand ils sont en face de leur nourriture. Or Job se plaint vivement, lui qui n'est point un animal sans raison; il doit donc avoir pour se plaindre un grave motif que ses amis devraient comprendre.

6. — *Insulsum*. Ce mets insipide et dépourvu de tout condiment, c'est la vie de misère et de souffrance à laquelle Job est condamné, ainsi que le donne à penser le verset suivant. On pourrait aussi dire que c'est la conversation des amis de Job, absolument insipide et répugnante pour le patient. — *Quod gustatum affert mortem*. Heb. : « peut-on goûter au suc de l'herbe sans goût, *berir challamout?* » Le *challamout* est en syriaque et en arabe l'herbe sans goût, désignant par métaphore le discours insipide; en hébreu, ce mot signifie aussi « blanc d'œuf », ce qui revient au même sens. LXX : « mangera-t-on le pain sans sel, y a-t-il du goût dans des paroles vides »? Job ferait donc allusion, comme le présume M. Le Hir, aux discours insipides d'Eliphaz. Ce sens paraît cependant un peu trop restreint, et beaucoup de commentateurs pensent que Job parle plutôt ici de ses souffrances; c'est d'elles qu'il

7. Quæ prius nolebat tangere anima mea, nunc præ angustia, cibi mei sunt.

8. Quis det ut veniat petitio mea; et quod expecto, tribuat mihi Deus?

9. Et qui cœpit, ipse me conterat; solvat manum suam, et succidat me?

10. Et hæc mihi sit consolatio, ut affligens me dolore, non parcat, nec contradicam sermonibus sancti.

11. Quæ est enim fortitudo mea, ut sustineam? aut quis finis meus, ut patienter agam?

7. Ce qu'il me répugnait de toucher, dans l'extrémité où je suis réduit, devient ma nourriture.

8. Qui fera que ma prière soit écoutée, et que Dieu m'accorde ce que j'attends?

9. Que celui qui a commencé achève de m'écraser, qu'il laisse aller sa main et tranche mes jours?

10. Et qu'il me reste cette consolation qu'en m'accablant de douleur il ne m'épargne point, et que je ne me révolte point contre les décrets du Saint!

11. Quelle force ai-je donc pour attendre? quelle est ma fin pour que je prenne patience?

---

s'occupe uniquement dans les versets précédents et dans ceux qui vont suivre. S. Jérôme incline manifestement vers cette interprétation, mais au lieu de בריר חלמות, *berir challamout*, il a dû lire, selon la conjecture de Codurcus : בריה למות, *biriah lamaveth*, cibus ad mortem.

7. — Heb. : « Refusant d'y toucher mon âme, cela comme les souillures de mon pain ». M. Le Hir : « mon palais se refuse à y toucher, c'est pour moi un aliment qui me dégoûte ». Delitzsch : « ce que mon âme refusait de toucher est comme ma nourriture répugnante ». Job en est réduit à des conditions matérielles de vie qui lui eussent absolument répugné au temps de sa prospérité, et qu'il est forcé maintenant d'accepter, malgré son extrême dégoût. Au lieu de כדוי לחמי, *kidvei lachmi*, « comme les souillures de mon pain », Welte préférerait lire כדי, *kedei lachmi*, comme la suffisance de mon pain, comme mon pain quotidien. Cette correction n'est ni nécessaire ni suffisamment justifiée. LXX : je vois que mes aliments sont une souillure, comme une odeur de lion, ὥσπερ ὀσμὴν λέοντος. Cette leçon provient de ce que le traducteur grec aura pris le syriaque *arjo*, *arjono*, lèpre, lépreux, dans le même sens que l'hébreu *ari*, *arieh*, lion (Delitzsch).

8. — *Petitio mea.* Job demande à être délivré de ses maux dont il vient de parler comme d'un aliment répugnant. Si les versets précédents se rapportaient aux discours insipides, il faut avouer que la transition ferait absolument défaut.

9. — *Qui cœpit*, יאל, *ioel*, hiphil optatif, « velit » « que Dieu veuille et qu'il me brise », c.-à.-d. qu'il daigne me briser. Le même verbe veut dire aussi « commencer, oser ». — *Solvat manum.* Sa main est encore retenue par une sorte de pitié qui veut m'épargner la mort; mais qu'il la laisse aller et tranche le fil de mes jours, Is., XXXVIII, 12; mes maux alors seront enfin terminés.

10. — Ce verset est encore à l'optatif, et peut dépendre du *quis det* du ℣ 8. — *Ut affligens*, Heb. : « je tressaillerai de douleur, il n'épargnera pas », c.-à.-d. je tressaillerai sous les coups d'une douleur implacable. On a alors pour le verset entier : « Qu'il me reste encore cette consolation, que j'en tressaille sous les coups d'une douleur implacable, de n'avoir point contredit les paroles du Dieu saint ». En s'exprimant ainsi, Job ne prétend point s'attribuer une justice absolue, mais seulement l'exemption de fautes graves et volontaires, capables d'avoir mérité les maux qu'il subit. « Nequaquam ergo de injustitia percutientis murmurat, qui percussorem suum et inter verbera sanctum vocat ». S. Greg. La Vulgate donne au verbe *salad*, « tressaillir de joie », le sens de tressaillir de douleur, ou bien lit un autre mot. Les LXX sont très loin du texte hébreu pour la première partie du verset : « que j'aie pour tombeau la ville sur les murs de laquelle je m'élançais, je ne ménagerai pas, car je n'ai point menti aux paroles saintes de mon Dieu ».

11. — *Ut sustineam*, Heb. : « pour que j'attende »; aurai-je la force d'attendre, sans murmurer contre Dieu, jusqu'à ce qu'une mort trop lente vienne me délivrer de mes maux? — *Finis meus*, « ma limite ».

12. Ma force n'est point la force des pierres, et ma chair n'est point d'airain.

13. Voici que je ne puis trouver d'appui en moi, et que mes amis intimes se sont eux-mêmes éloignés de moi.

14. Refuser la compassion à son ami, c'est abandonner la crainte du Seigneur.

15. Mes frères ont passé devant moi comme le torrent qui s'écoule rapidement dans les vallées.

12. Nec fortitudo lapidum fortitudo mea, nec caro mea ænea est.

13. Ecce, non est auxilium mihi in me, et necessarii quoque mei recesserunt a me.

14. Qui tollit ab amico suo misericordiam, timorem Domini derelinquit.

15. Fratres mei præterierunt me, sicut torrens qui raptim transit in convallibus.

D'après le parallélisme, la limite implique ici l'idée de brièveté de la vie et de faiblesse : qu'est donc ma courte vie pour que je sois capable d'une longue patience?

12. — *Lapidum*, *ænea*, la pierre, l'airain, types de la dureté, de la résistance et de l'insensibilité. Barnes cite un passage de Cicéron analogue à ce verset : « Non enim est e saxo sculptus, aut e robore dolatus homo; habet corpus, habet animum; movetur mente, movetur sensibus ». Acad. Quæst. IV, 31.

13. — Heb. : « Nonne nullum auxilium meum mihi, et salus depulsa est a me »? Le mot *thoushiah*, traduit par *necessarii*, désigne le secours, les ressources, le salut : je ne puis compter sur moi-même, et tout secours extérieur m'est enlevé.

14. — *Qui tollit;* en hébreu, on a mot à mot : « à l'affligé de la part de son ami (merehehou) compassion, et il a abandonné la crainte du Très-Haut ». Ce verset elliptique est très diversement traduit. Au lieu de לַמּוּס, *lammas*, composé de מוּס, *mas*, « affligé » et de ל préfixe, la Vulgate lit un verbe au participe, peut-être לכד, *lakad*, prendre, intercepter. Delitzsch donne à *chesed*, miséricorde, le sens d'injure et d'outrage qu'il a quelquefois, Prov., XIV, 34, et qui dérive, comme le sens précédent, du piel de *chasad :* « l'affligé ne trouve-t-il que dureté de la part de son ami, il abandonne la crainte du Très-Haut ». M. Renan donne au ו qui commence le second vers le sens de « même » : le malheureux a droit à la pitié de ses amis, même s'il abandonne la crainte du Tout-Puissant. D'autres lui prêtent le sens disjonctif de *sed*, *alioqui :* à l'affligé la compassion de ses amis, autrement il abandonne la crainte du Très-Haut. Selon ces trois traductions, Job adresse à ses amis un argument *ad hominem :* s'il a vraiment offensé le Seigneur comme ils le disent, il a encore droit à leur compassion dans son affliction extrême; ou bien : en lui refusant leur compassion, ils le poussent à blasphémer contre Dieu. Ces traductions sont grammaticalement justifiables. M. Le Hir en propose une autre qui a l'avantage de mieux relier ce verset au contexte; il faut seulement que le מ de *merehehou* soit considéré comme radical et non comme préfixe : « erga tabescentem amicus ejus misericordiam, et timorem Dei derelinquit », sens qui se rapproche beaucoup de celui de la Vulgate. Ce verset et le précédent s'enchaînent alors de la sorte : « je ne puis plus trouver de secours en moi-même, et tout appui m'est enlevé; l'ami de l'affligé abandonne la compassion envers lui et la crainte envers Dieu ». Job retorque ainsi le reproche qu'Eliphaz lui faisait plus haut : « ubi est timor tuus »? IV, 6. LXX : la miséricorde m'a délaissé, mais la vigilance du Seigneur m'a soutenu.

Suis-je donc assez fort pour étouffer ma plainte!
Qui me fait espérer que mes maux vont finir?
S'ils m'arrachent des cris, comment les retenir?
Ma chair n'est pas d'airain, je ne suis pas de roche.
Nul secours ne me vient : voici qu'à mon approche
Tous mes amis ont fui, refusant la pitié
Que le Seigneur pourtant commande à l'amitié.
Bern. de Montm.

15. — *Præterierunt me*, *bagdou*, verbe qui implique le sens d'abandon perfide. Ces amis ressemblent au torrent qui coule à pleins bords quand on n'a pas besoin d'eau, et qui est à sec quand on voudrait se rafraîchir. Eccli., VI, 8. On connaît l'adage :

Tempora si fuerint nubila, solus eris.

Qui raptim, Heb. : « comme le lit des torrents qui s'écoulent »; les torrents ont disparu, il ne reste que leur lit desséché. Cette in-

16. Qui timent pruinam, irruet super eos nix.

17. Tempore, quo fuerint dissipati, peribunt; et ut incaluerit, solventur de loco suo.

18. Involutæ sunt semitæ gressuum eorum; ambulabunt in vacuum, et peribunt.

19. Considerate semitas Thema, itinera Saba, et expectate paulisper.

20. Confusi sunt, quia speravi; venerunt quoque usque ad me, et pudore cooperti sunt.

16. Ceux qui craignent la gelée seront accablés par la neige.

17. A peine commenceront-ils à s'écouler qu'ils s'évanouiront; aux premières chaleurs, ils disparaîtront de leur lit.

18. Les sentiers qu'ils suivent s'engloutissent; ils s'en vont dans le vide et périssent.

19. Voyez les routes de Théma, les chemins de Saba, et attendez un peu.

20. Ils sont confus à cause de mon espérance, ils sont venus aussi jusqu'à moi et ont été couverts de honte.

---

stabilité des torrents a suggéré aux Arabes un grand nombre de proverbes.

> L'aspect de ma longue infortune
> Éloigne, repousse, importune
> Mes frères lassés de mes maux;
> En vain je m'adresse à leur foule :
> Leur pitié m'échappe et s'écoule
> Comme l'onde au flanc des coteaux.
> Lamartine, Médit. poët., XXXVII.

16. — *Qui timent pruinam*, הקדרים, *haqqodrim*, noircis, « troublés par la glace, en eux se cache la neige ». C'est le phénomène du torrent grossi par la fonte des neiges :

> Ecce velut torrens undis pluvialibus auctus
> Aut nive, quæ zephyro victa repente fluit,
> Per sata perque vias fertur.
> Ovid., *Fast.* II, 219.

LXX : ceux qui m'honoraient sont tombés sur moi, comme la neige et la glace congelée. L'aphorisme de la Vulgate ne présente pas un sens bien intelligible.

17. — Heb. : « au temps où ils décroissent, ils disparaissent; fait-il chaud, ils sont desséchés dans leur lit ». Entre mars et mai, dès que les chaleurs ont fait fondre toutes les neiges, les eaux des torrents décroissent très rapidement et disparaissent; par leur nature même, d'ailleurs, les torrents n'ont pas de cours moyen; ils débordent ou sont complètement à sec. Tels sont les amis fidèles seulement au temps de la prospérité.

18. — *Involutæ sunt.* Heb. : « se cachent les voies de leurs sentiers, s'en vont dans le vide et périssent ». Plusieurs commentateurs appliquent ce verset aux caravanes. « Pour elle (l'eau passagère) les caravanes se détournent de leur route, entrent dans le vide du désert et y périssent ». Mais on ne peut entendre dans le sens de caravanes le mot ארחות, *archoth*, « routes », quand il n'est accompagné d'aucun déterminatif. D'ailleurs, remarque M. Le Hir, ce verset anticiperait ainsi sur les suivants d'une manière désagréable, peu juste même, puisque Job ne dit plus que les caravanes périssent, mais seulement qu'elles sont confondues dans leur espoir de trouver de l'eau. Il faut donc traduire, en appliquant le verset aux eaux des torrents : « elles se cachent dans des fissures inconnues, s'évaporent dans le vide et tarissent ». — *In vacuum*, *batthohou*, dans l'abîme, dans l'espace, c.-à.-d. l'atmosphère. LXX : ainsi moi aussi j'ai été abandonné de tous, j'ai péri et je suis devenu exilé.

19. — *Considerate*, הביטו, *habbitou*, « ont regardé les caravanes de Théma, ont espéré les troupes de Saba ». Ici les mots *archoth*, routes, et *halikoth*, chemins, déterminés par les noms de localités, doivent être pris dans le sens de caravanes et de compagnies de voyageurs. Il ne faut pas confondre Théma avec Théman, dont il est parlé au commencement du livre, II, 21. Théma, fils d'Ismaël, Gen., XXV, 15, devint la souche d'une tribu arabe qui habitait aux confins de la Syrie, près de Dedan, entre Damas et la Mecque, sur une route fréquentée par les caravanes. Saba n'est point non plus la tribu d'origine abrahamique dont il est question au chap. I, 15, mais plutôt la tribu qui avait Jectan pour ancêtre, Gen., X, 28, et qui était établie dans l'Yémen. Job parle ainsi de caravanes venues de pays qui devaient être bien connus de ses trois amis.

20. — Heb. : « Ils sont confondus d'avoir espéré, ils viennent jusque-là et sont déçus ».

21. Vous ne faites que de venir, et à peine avez-vous vu mon affliction que vous avez peur.

22. Vous ai-je dit : Donnez-moi quelque chose, et faites-moi part de vos biens?

23. Ou bien : délivrez-moi de la main de l'ennemi, et arrachez-moi au pouvoir des violents?

24. Instruisez-moi, et je me tairai, et si je suis tombé dans l'ignorance, enseignez-moi.

25. Pourquoi reprendre les paroles de vérité, quand aucun de vous n'est capable de m'accuser?

26. Vous ne vous étudiez qu'à censurer des mots, et vous proférez des paroles en l'air.

27. Vous vous jetez sur l'orphelin,

21. Nunc venistis; et modo videntes plagam meam timetis.

22. Numquid dixi : Afferte mihi, et de substantia vestra donate mihi?

23. Vel, liberate me de manu hostis, et de manu robustorum eruite me?

24. Docete me, et ego tacebo; et si quid forte ignoravi, instruite me.

25. Quare detraxistis sermonibus veritatis, cum e vobis nullus sit qui possit arguere me?

26. Ad increpandum tantum eloquia concinnatis, et in ventum verba profertis.

27. Super pupillum irruitis et

LXX : ils seront forcés d'avoir honte, ceux qui mettaient leur espoir dans les villes et dans les richesses. Cette comparaison employée par Job est très poétique et remarquable par sa couleur locale; mais dans la Vulgate elle est fort défigurée. En voici la suite d'après l'hébreu, depuis le ℣ 15 :

Mes frères m'ont abandonné comme un torrent,
Comme le lit des torrents qui s'écoulent,
Tout noircis par la glace,
Et dont la neige gonfle le cours.
A peine décroissent-ils, qu'ils disparaissent,
Aux premières chaleurs, leur lit est à sec.
Les chemins qu'ils suivent se soustraient aux yeux,
Ils s'évaporent dans l'air et s'évanouissent.
Les caravanes de Thema regardent de leur côté,
Les voyageurs de Saba comptent sur eux;
Mais ils sont confondus dans leur espoir,
Ils arrivent jusque-là et sont déçus.

21. — *Nunc venistis*. Heb. : « ainsi maintenant vous êtes devenus rien », לא, *lo*, point, néant; vous n'êtes plus rien pour moi, vous me manquez. Le kéri lit לו, *lo*, à lui, à cela : vous en êtes venus à cela, à être comme les torrents. Mais la leçon du chétib est plus correcte. — *Timetis*, vous avez peur, en vous figurant que Dieu prend parti contre moi, ou en vous imaginant que la compassion vous entraînerait à de trop grands sacrifices. Ce second sens est suggéré par les versets qui suivent.

22. — *Afferte mihi*. Vous ai-je demandé de m'aider de vos biens, après la ruine de ma fortune? Le reproche est sanglant; les amis de Job étaient riches, mais on ne leur demandait même pas quelque chose de leurs biens; on n'attendait d'eux qu'un peu de justice et de compassion.

23. — *Hostis*, l'ennemi, les brigands qui avaient pillé les biens de Job et massacré ses serviteurs. Abraham avait pris les armes pour délivrer Loth, son neveu, et le venger des rois pillards, Gen., XIV. Job eût pu demander à ses amis d'en faire autant pour lui, mais il s'en était abstenu, Jér., XV, 21.

24. — *Docete me*. Vous m'avez fait comme un reproche d'avoir enseigné les autres, IV, 3, et vous avez désapprouvé ce que je vous ai dit. Enseignez-moi donc à votre tour. « Ideo enim patientes debuerunt esse ad doctrinam ejus, quia ipsi eum docere non poterant ». S. Aug.

25. — *Quare detraxistis*, מה־נמרצו, *mahnimretsou*, « comme sont fortes les paroles de vérité! » si vous les proférez, elles ne pourront manquer de me convaincre. Le sens du verbe מרץ, *marats*, n'est pas très bien déterminé; on lui prête plusieurs significations fort diverses : être doux, être fort, être malade. La Vulgate a dû lire un autre verbe, probablement מרה, *marah*, s'opposer à. — *Cum e vobis*. Héb. : « mais que reproche le reproche qui vient de vous », sur quoi tombe votre blâme?

26. — Heb. : « ne pensez-vous qu'à blâmer des paroles? Au vent les mots d'un désespéré », ce qu'il dit ne doit pas être pris à la lettre, ce sont des paroles en l'air, autant en emporte le vent. Les versions lisent le verbe נשא, *nashah*, proferre; le texte hébreu porte נואש, *noas*, désespéré.

27. — *Irruitis*, תפילו, *thapilou*, « vous jetez (le filet, comme I Reg., XIV, 42) sur un orphelin ». Abuser de la faiblesse de l'or-

subvertere nitimini amicum vestrum.

28. Verumtamen quod cœpistis explete; præbete aurem, et videte an mentiar.

29. Respondete, obsecro, absque contentione; et loquentes id quod justum est, judicate.

30. Et non invenietis in lingua mea iniquitatem, nec in faucibus meis stultitia personabit.

et vous vous efforcez de faire tomber votre ami.

28. Mais pourtant achevez ce que vous avez commencé, prêtez l'oreille et voyez si je ments.

29. Je vous en prie, répondez sans prévention, dites ce qui est juste et jugez.

30. Vous ne trouverez point l'iniquité sur ma langue, et la folie ne parlera pas par ma bouche.

CHAPITRE VII

Suite de la première réponse de Job : La vie de l'homme est remplie de misère et bien courte (ỳỳ 1-3), la sienne est de plus accablée de souffrances (ỳỳ 4-6), et bientôt il mourra sans retour (ỳỳ 7-10). — Pourquoi donc Dieu le traite-t-il si durement (ỳỳ 11-14)? — Une mort rapide serait préférable pour lui à l'épreuve qu'il subit sans relâche (ỳỳ 15-19). — Que le Seigneur s'apaise donc ou le laisse mourir (ỳỳ 20, 21).

1. Militia est vita hominis super terram; et sicut dies mercenarii, dies ejus.

1. La vie de l'homme sur la terre est celle du soldat, et ses jours sont comme les jours du mercenaire.

---

phelin pour lui nuire est un crime fréquemment flétri par la Sainte Ecriture. Vis-à-vis de ses interlocuteurs, Job était comme un orphelin, dépouillé de tout; il était de plus un ami. Ce double titre aurait dû lui attirer la compassion.

28. — *Quod cœpistis*, même verbe qu'au ỳ 9 : « veuillez vous retourner vers moi », me prêter attention, m'être quelque peu favorables, au lieu de me traiter en ennemi et en méchant. — *Præbete aurem*, על־פניכם, *hal-peneikem*, « à votre face si je suis trompeur », c'est-à-dire il apparaîtra à vos regards si je vous trompe. La Vulgate a lu une leçon différente.

29. — *Respondete*, *shoubou*, « retournez-vous », revenez vers moi, reprenez la discussion, mais sans prévention. — *Et loquentes*, שבו, qu'il faut lire שבו, *shoubou*, d'après un kéri préférable au chéthib : « revenez encore, ma justice en elle », si vous voulez reprendre la discussion, vous verrez apparaître ma justice, vous reconnaîtrez que j'ai raison.

30. — *Et non invenietis*, היש, *haiesh*, « est-ce que sera sur ma langue l'injustice, et mon palais ne peut-il plus sentir ce qui est mal »? Ceci dit, Job va reprendre sa thèse en apportant un nouvel argument, celui qui se tire de la misérable condition de l'homme sur la terre.

Ch. VII. — 1. — *Militia est*, הלא־צבא, *halo tsaba*, nonne militia, c'est-à-dire un service de guerre, un service militaire, un état rude et assujettissant. *Tsaba* ne signifie pas « guerre » ou « lutte », comme on traduit parfois; ce mot désigne la vie active et pénible du soldat. Cf. Is., xl, 2; Dan., x, 1. LXX le rendent par πειρατήριον, épreuve ou lieu d'épreuve. « Tentationem (πειρατήριον) vero dicit tanquam stadium certaminis, ubi vincit homo vel vincitur ». S. Aug. Cette idée de service militaire revient dans saint Paul, I Tim., i 18; II Tim., ii, 3, 4, et se trouve assez fréquemment dans les auteurs profanes : Στρατεία τίς ἐστιν ὁ βίος ἑκάστου. Arrien, Epict. iii, 24. Στρατηγὸν μὲν τὸν θεὸν, στρατιὰν δὲ τὴν ζωήν. Maxim. Tyr. Serm. 3. « Nobis quidem militandum est, et quidem genere militiæ quo nunquam quies, nunquam otium datur ». Senec. Ep. 51. Ce qui est vrai de la vie de l'homme en général, l'est encore davantage de la vie chrétienne : « Vocati sumus ad militiam Dei vivi, jam

2. Comme l'esclave soupire après l'ombre, et comme le mercenaire attend la fin de son travail;

3. Ainsi les mois que j'ai eus ont été vides, et j'ai compté des nuits de labeur.

4. Si je vais dormir, je dis : Quand me lèverai-je? et j'aspirerai de nouveau au soir, et je serai accablé de douleurs jusqu'à la nuit.

5. Ma chair est revêtue de pourriture et d'une ignoble poussière, ma peau s'est desséchée et contractée.

2. Sicut servus desiderat umbram, et sicut mercenarius præstolatur finem operis sui;

3. Sic et ego habui menses vacuos, et noctes laboriosas enumeravi mihi.

4. Si dormiero, dicam : Quando consurgam et rursum expectabo vesperam, et replebor doloribus usque ad tenebras.

5. Induta est caro mea putredine et sordibus pulveris, cutis mea aruit, et contracta est.

---

tunc, cum in sacramenti verba respondimus. Nemo miles ad bellum cum deliciis venit, nec de cubiculo ad aciem procedit; sed de papilionibus (les tentes) expeditis et substrictis, ubi omnis duritia, et imbonitas, et insuavitas constitit. Etiam in pace, labore et incommodis bellum pati jam ediscunt... Proinde vos, benedicti, quodcumque hoc durum est, ad exercitationem virtutum animi et corporis deputate. Bonum agonem subituri estis... Bene exercitati incommodis omnibus, producamur; quia virtus duritia extruitur, mollitia vero destruitur ». Tertull., Exhort. ad martyr. III. — *Mercenarii*, שכיר, *sçakir*, celui qui est engagé à prix d'argent pour faire le service militaire. II Reg., X, 6. Il mène une vie de labeurs et de dangers, image de la vie de l'homme sur la terre. « Ex utroque exemplo datur intelligi præsens vita divinæ providentiæ subdi; nam milites sub duce militant et mercenarii a patrono operis mercedem exspectant ». S. Thom.

2. — *Umbram*. L'esclave qui travaille dans les champs, exposé aux ardeurs du soleil, désire vivement l'ombre et le repos; l'ouvrier mercenaire aspire après la fin du jour pour recevoir son salaire; de même l'homme malheureux souhaite la fin de sa vie.

3. — *Menses vacuos*, des mois שוא, *shave*, de malheur ou de mensonge, en ce sens qu'ils n'ont pas donné à l'homme la paix sur laquelle il comptait. Job parle de mois de malheur; la catastrophe qui l'a frappé est donc survenue assez longtemps avant la visite de ses amis; l'éléphantiasis est du reste une maladie qui souvent dure de longs mois. — *Noctes*. « Noctium meminit, quod eo maxime tempore homines, quum mens libera sit, sua negotia et ærumnas animo volvere soleant, et ægris ac miseris sit illud tempus maxime infestum, quum nulla occupatione districti, toti sint in cogitandis malis suis ». Rosenmull.

4. — *Si dormiero*. Heb. : « si je me couche ». — *Rursum expectabo*, ומדד־ערב, *oumiddad-hareb*. Gesenius fait de *middad* un substantif signifiant « fuite »; M. Le Hir le décompose en *min* et *dad* pour *nadad*, « s'enfuir » : quand, le soir, la nuit s'enfuit. Delitzsch et la plupart des interprètes le rattachent au contraire au verbe *madad*, « s'étendre » : quand le soir s'étend, quand la nuit tombe. La traduction *rursum expectabo* suppose toute autre chose. — *Ad tenebras*, נשף, *nashef*, le crépuscule du soir ou du matin. Il faut prendre l'un ou l'autre sens, suivant la manière dont on traduit le premier hémistiche. Delitzsch : « le soir s'étend, et je suis dans l'agitation jusqu'au crépuscule (du matin) ». M. Le Hir : « et la nuit écoulée, je suis rassasié d'inquiétudes jusques au soir ». Cette dernière traduction a pour elle la Vulgate. LXX : « lorsque je me couche, je dis : à quand le jour? et lorsque je me lève, de nouveau : à quand le soir? car je suis accablé de douleur du soir au matin ». La pensée exprimée par le verset est empruntée à Deut., XXVIII, 66, 67.

5. — *Putredine*, רמה, *rimmah*, les vers sortis de la pourriture, d'après l'arabe *ramam*, pourrir. « *Rumma* (*rimma*) est le bout arraché d'une corde, l'os pourri et en particulier une ruine qui se réduit en poussière ». Wetzstein, ap. Delitzsch. Les LXX traduisent ce mot par σαπρία dans le livre de Job, XVII, 14; XXI, 26; XXV, 6; ici : ἐν σαπρίᾳ σκωλήκων, « dans la pourriture des vers »; par σκώληξ, ver, dans l'Exode, XVI, 24, et par σῆψις, putréfaction, dans Isaïe, XIV, 11. — *Sordibus*, גיש, ou גוש, *goush*, d'après le kéri : la glèbe, la motte de terre; *goush hafar* est la motte de cette poussière noirâtre sur laquelle Job est couché, et qui se coagule dans ses plaies. — *Aruit*. Heb. : « ma peau se ride et suppure ». C'est là

6. Dies mei velocius transierunt quam a texente tela succiditur, et consumpti sunt absque ulla spe.

7. Memento quia ventus est vita mea, et non revertetur oculus meus ut videat bona.

8. Nec aspiciet me visus hominis; oculi tui in me, et non subsistam.

9. Sicut consumitur nubes, et pertransit; sic qui descenderit ad inferos, non ascendet.

10. Nec revertetur ultra in domum suam, neque cognoscet eum amplius locus ejus.

11. Quapropter et ego non parcam ori meo, loquar in tribulatione spiritus mei; confabulabor cum amaritudine animæ meæ.

12. Numquid mare ego sum, aut cetus, quia circumdedisti me carcere?

13. Si dixero : Consolabitur me lectulus meus, et relevabor loquens mecum in strato meo;

6. Mes jours ont passé plus vite que la toile n'est coupée par le tisserand, et ils ont été consumés sans aucune espérance.

7. Rappelez-vous que ma vie est un souffle, et que mon œil ne pourra plus revoir le bonheur.

8. Le regard de l'homme ne m'apercevra plus, vos yeux me chercheront et j'aurai cessé d'être.

9. De même que la nuée s'évanouit et passe, ainsi celui qui descend aux enfers ne remontera plus.

10. Il ne reviendra plus jamais dans sa demeure, et le lieu qu'il habitait ne le reconnaîtra plus.

11. Aussi ne retiendrai-je pas ma bouche, je parlerai dans l'affliction de mon esprit, je m'entretiendrai dans l'amertume de mon âme.

12. Suis-je la mer ou un monstre marin, pour que vous m'ayez environné d'une prison?

13. Si je dis : Mon lit me consolera, et je m'encouragerai en me parlant à moi-même sur ma couche :

---

un des effets de la maladie de Job. Cf. Thren., III, 4 : « Vetustam fecit pellem meam et carnem meam ».

6. — *Quam... succiditur*, ארג, *ereg*, la navette : « mes jours sont plus rapides que la navette », qui court si vite à travers les fils. Le même mot a aussi le sens de trame, Judic., XVI, 14, d'où la traduction de saint Jérôme. Les LXX lisent הגה, *hegeh*, λαλία : ma vie est plus courte qu'une parole. — *Absque ulla spe*, sans espoir de longue vie en ce monde, et d'existence immédiatement heureuse dans l'autre.

7. — *Non revertetur oculus*, traduction trop servile : « mes yeux ne retourneront pas pour voir », c'est-à-dire ne reverront plus le bonheur, l'état prospère dans lequel j'étais avant la catastrophe.

8. — Cf. Ps. CII, 16.

9. — *Non ascendent*. Du shéol, du séjour des âmes après la mort, et en général du tombeau, on ne remonte pas sur la terre. Cette pensée est souvent rappelée dans l'Ancien Testament, pour obtenir de Dieu la prolongation de la vie présente.

10. — Le Talmud, Bathra, 16, conclut de ces versets 7-10, que Job niait la résurrection des morts. Il ne la niait pas plus que nous, quand nous disons que les morts ne sortent pas de leurs tombeaux.

11. — *Non parcam ori meo*, j'oserai me plaindre en toute liberté, sans pourtant transgresser les limites de la soumission respectueuse qui est due à Dieu.

12. — *Mare, cetus*. La mer et le monstre marin sont puissants et redoutables; il faut de fortes barrières pour contenir leur fureur. XXXVIII, 10, 11. Plusieurs croient que Job fait une allusion spéciale au Nil, quelquefois appelé mer, et au crocodile, *thannin*. Les débordements du Nil sont circonscrits par des digues, des lacs et des canaux; il faut opposer de solides obstacles au crocodile pour se défendre de son attaque. — *Carcere*, *mishmar*, une barrière. Dieu semble avoir entouré Job d'une barrière de maux et d'épreuves, comme pour l'empêcher de nuire. Jérémie reproduit la même idée : « Ædificavit in gyro meo... Circumædificavit adversum me ut non egrediar... conclusit vias meas lapidibus quadris ». Thren., III, 5-9.

13. — *Relevabor*. Heb. : « eriget in querela mea cubile meum », mon lit me relè-

14. Vous m'épouvanterez pas des songes, et vous me frapperez de terreur par des apparitions.

15. Aussi mon âme préfère-t-elle la suffocation, et mes os la mort.

16. Je suis désespéré, je ne pourrai vivre davantage : épargnez-moi, car mes jours ne sont que néant.

17. Qu'est l'homme, pour que vous en fassiez tant de cas ? ou pour que vous incliniez vers lui votre cœur ?

18. Vous le visitez dès le matin, et aussitôt vous le mettez à l'épreuve.

19. Jusqu'à quand refuserez-vous de me faire grâce, et de me laisser avaler ma salive ?

20. J'ai péché, que faire pour vous, ô gardien des hommes ? pourquoi

14. Terrebis me per somnia, et per visiones horrore concuties.

15. Quamobrem elegit suspendium anima mea, et mortem ossa mea.

16. Desperavi, nequaquam ultra jam vivam; parce mihi, nihil enim sunt dies mei.

17. Quid est homo, quia magnificas eum? aut quid apponis erga eum cor tuum?

18. Visitas eum diluculo, et subito probas illum;

19. Usquequo non parcis mihi, nec dimittis me ut glutiam salivam meam?

20. Peccavi, quid faciam tibi, o custos hominum? quare posuisti me

---

vera, me procurera quelque soulagement dans ma douleur. Le mot hébreu *seich* veut dire à la fois plainte et discours.

14. — *Somnia, visiones*, encore une des conséquences naturelles de la maladie de Job.

15. — *Suspendium*, מחנק, *machanaq*, la suffocation, la mort par étranglement. C'est ainsi que finit souvent l'éléphantiasis, et Job le sait. Il n'est donc nullement question de suicide. — *Et mortem ossa mea*, מות מעצמותי, *mavet mehatsmothai*, deux mots traduits de trois façons différentes, suivant le sens donné à la particule מ : « eligit suffocationem anima mea, et mortem per ossa mea », c'est-à-dire la mort par mes propres mains, qui ne sont plus que des os décharnés, le suicide. La pensée ainsi rendue serait tout au moins inconciliable avec le caractère connu de Job. Welte, Delitszch : « mortem potius quam ossa mea », la mort plutôt que ce squelette, que cet état de décharnement et de décomposition auquel je suis réduit. Cette traduction ne paraît pas très naturelle. M. Le Hir : « mortem ex ossibus meis », je désire la mort du fond de mes os, du plus intime de moi-même, de tout mon cœur. Les os sont pris très souvent en hébreu pour le plus intime de l'homme. Ps. VI, 3; XXXIV, 10; XXXVII, 4; Prov., III, 8; etc.

16. — *Desperavi*, מאסתי, *maasthi*, « je me dissous, ce n'est pas pour toujours que je dois vivre », que Dieu me laisse donc passer en paix les quelques jours qui me restent sur la terre. La Vulgate prend le verbe *maas* dans son acception de « répudier », ou bien, elle lit le verbe *maan*, « refuser ».

17. — *Quia magnificas*. Vous faites grande estime de l'homme, et vous vous occupez de lui minutieusement, Ps. VIII, 5; CXLIII, 3, mais l'intérêt que vous lui portez lui devient en quelque sorte onéreux, quand il se tourne à l'éprouver. Le mot *magnificas* a donc ici un sens ironique. — *Cor tuum*, *leb*, le cœur, en hébreu, le siège de l'intelligence.

18. — *Visitas*, « tu le visites chaque matin ». Le verbe *paḳad* marque la visite de Dieu qui inspecte, éprouve ou châtie. — *Subito*, *lirgahim*, « à tout instant ». « Notandum quod Deus postquam diluculo visitat, subito hominem probat, quia et accedendo corda nostra ad virtutes provehit, et recedendo concuti tentatione permittit. Si enim post virtutum munera nulla tentatione concutitur, has se habere animus ex semetipso gloriatur. Ut ergo et firmitatis dona habeat, et infirmitatem suam humiliter agnoscat, per accessum gratiæ ad alta sustollitur, et per recessum quid ex semetipso sit probatur ». S. Greg.

19. — *Non parcis*. Heb. : « ne te détournes-tu pas de moi ». — *Glutiam salivam*, expression orientale répondant à celles que nous employons dans le même sens : respirer, reprendre haleine. En arabe, on dit de même : laisse-moi avaler ma salive, c'est-à-dire laisse-moi quelque répit.

20. — *Peccavi*. Ce peut être là un parfait

contrarium tibi, et factus sum mihimetipsi gravis?

21. Cur non tollis peccatum meum, et quare non aufers iniquitatem meam? ecce, nunc in pulvere dormiam; et si mane me quæsieris, non subsistam.

m'avez-vous exposé en butte à vos coups, et suis-je devenu insupportable à moi-même?

21. Pourquoi n'ôtez-vous pas mon péché, et pourquoi ne faites-vous pas disparaître mon iniquité? Car je vais m'endormir dans la poussière, et quand au matin vous me chercherez, je ne serai plus.

---

hypothétique : ai-je péché? si j'ai péché... Mais Job peut aussi parfaitement parler dans le sens absolu, et par ce *peccavi*, avouer non pas les crimes dont ses amis le supposent injustement coupable, mais ces fautes communes dans lesquelles tombent même les justes, et pour lesquelles Dieu peut exiger une expiation. — *Quid faciam tibi*, LXX : τί δυνήσομαι πρᾶξαι, que puis-je faire pour toi, quelle réparation puis-je t'offrir, si les maux que j'endure ne suffisent point, et quel profit en retireras-tu? Beaucoup d'auteurs font porter la question, non pas sur l'expiation, mais sur l'effet même du péché vis-à-vis de Dieu. L'expression hébraïque est alors entendue dans le même sens que XXXV, 6. Welte : si j'ai péché, qu'est-ce que cela te fait? quel dommage en peux-tu ressentir? S. Augustin avait déjà, dans son commentaire, adopté ce sens, mais en dégageant ce qui, d'après le caractère du saint homme Job, pouvait être au fond de la pensée du patient : « Sensus hic est : Si peccavi, nihil possum tibi facere. An forte loquendo molesti tibi sunt homines? Tu ergo qui scis sensum, quare constituisti hominem, ut loqueretur adversus te, ut esset tibi oneri? Si autem peccatum hominis, nec facto nec dicto tibi nocet, quare non oblivisceris peccatum ejus, sed purgas illud potius, nisi quia illa quæ supra dicta sunt ad bonitatem tuam referuntur? Quid est enim homo, quod exaltasti eum? Quæ non intelligentes amici ejus, putaverunt ab eo Deum reprehendi. Si enim non propterea facis mihi tentationes ut cohibeam fluxos motus meos, ut mihi ita consulas, quæ alia causa est ut corripias hominem? Non enim nocere potest tibi quia peccat; aut sentis quasi adversitatem loquelæ ejus, cum scias sensum humanum, et utique posses quod tibi adversarium est non constituere ». — *Custos hominum*, *notser haadam*, gardien des hommes. Is., XXVII, 3. « Le mot *notser* semble tout à la fois rappeler à Dieu le tendre soin qu'il prend des hommes, et la rigueur avec laquelle il observe leurs vies ». M. Le Hir. « Humilitas nostræ destitutionis exprimitur cum Deus hominum custos vocatur, quia si ejus nos custodia minime protegit, ante occulti hostis insidias, nostræ sollicitudinis oculus vigilans dormit ». S. Greg. — *Contrarium tibi*, « quasi signum ad sagittam », Thren., III, 12. — *Mihimetipsi gravis*, « insupportable à moi-même », עלי, *halai*. On conjecture cependant que le texte primitif devait porter עליך, *halaik*, « insupportable à toi ». Cette leçon serait favorisée par le parallélisme; elle est adoptée par les LXX : εἰμὶ δὲ ἐπὶ σοὶ φορτίον, je te suis à charge.

21. — *Tollis*, *aufers*, dans le sens de pardonner. Ce verset milite ainsi pour le sens absolu donné au *peccavi* du ỳ 20. — *In pulvere*, la poussière du tombeau. Ps. XXI, 16. — *Non subsistam*, il sera trop tard alors pour exercer envers moi ta clémence.

CHAPITRE VIII

Discours de Baldad : Dieu n'est point injuste, et les souffrances qu'il inflige supposent des fautes précédentes (ỳỳ 1-4). — Que Job prie donc et ait recours à la miséricorde divine (ỳỳ 5-7). — Les anciens l'ont dit : l'impie ne prospère que pour un temps (ỳỳ 8-13), et bientôt il disparaît avec son bonheur (ỳỳ 14-18). — Que Job se repente donc, et il pourra retrouver la prospérité (ỳỳ 19-22).

1. Baldad le Suhite répondit en ces termes :
2. Jusqu'à quand tiendras-tu ce langage, et tes discours seront-ils comme un vent impétueux ?
3. Dieu viole-t-il la justice, ou le Tout-Puissant renverse-t-il l'équité ?
4. Oui, parce que tes fils ont péché contre lui, il les a abandonnés au pouvoir de leur malice.

1. Respondens autem Baldad Suhites, dixit :
2. Usquequo loqueris talia, et spiritus multiplex sermones oris tui?
3. Numquid Deus supplantat judicium? aut Omnipotens subvertit quod justum est?
4. Etiamsi filii tui peccaverunt ei, et dimisit eos in manu iniquitatis suæ;

Ch. VIII. — 1. — Job s'était plaint qu'il n'y eût pas de proportion entre son infortune présente et les fautes qu'il avait pu commettre ; Baldad en conclut aussitôt que son ami accuse Dieu d'injustice, et il se hâte d'entreprendre à sa manière une *théodicée*, un plaidoyer en faveur de la justice divine. Son argumentation, du reste, est absolument identique à celle d'Eliphaz : les fils de Job ont péri, lui-même est souverainement malheureux ; donc les uns et les autres ont été gravement coupables, car Dieu est juste, et il ne punit que ceux qui ont mal fait. Tout ceci est dit assez sèchement, avec beaucoup moins de ménagements qu'on n'en aperçoit dans le discours d'Eliphaz, et sans aucun égard à l'état pitoyable de Job.

2. — *Usquequo*. « Bildad, dont le nom se peut décomposer en בל־דד, et signifie *le fils du combat*, ou en בל־דד, *celui qui n'a pas été nourri à la mamelle*, commence avec rudesse et assurance par un *quousque tandem* ». Delitzsch. « Eliphaz et Baldad sont des amis d'un étrange caractère ; le premier ne pouvait se taire, le second ne peut entendre parler, et l'un et l'autre, au lieu de consoler, ne sont féconds qu'en invectives ». Duguet. — *Spiritus multiplex*, רוח כביר, *rouach kabbir*, un souffle puissant, un vent impétueux. L'adjectif a les deux sens de « multus », que choisit la Vulgate, et de « magnus », qui convient mieux. Le *rouach kabbir* désigne poétiquement la même chose que le *rouach gedolah* de la prose, I, 19. Baldad accuse Job d'avoir proféré des paroles désordonnées comme le souffle de la tempête. LXX : πολυρρῆμον, fécond en paroles.

3. — *Judicium*, *mishpat*, le droit, la règle du juste, *quod justum est*, *tsedeq*, la justice, la conformité au droit. « Cum Deus affligit justum, qui forte tantam non meruit afflictionem, juste facit secundum generalem justitiam, quia recte facit ; sed secundum specialem justitiam (reddentem unicuique quod suum est), neque juste, neque injuste, quia ibi non est proprie retributio aliqua, quæ præcipue servatur futuro sæculo ; sed illatio est afflictionis propter alium finem, ut probetur talis, et augeatur ejus meritum, si talem afflictionem patienter ferat ». Estius.

4. — *Etiamsi*. Heb. : « si tes enfants ont péché, il les a livrés aux mains de leur iniquité ». Le ו du second vers n'est pas copulatif, mais seulement relatif à la conjonction du commencement : si tes enfants ont péché, c'est-à-dire parce que tes enfants ont péché, alors il les a livrés. Baldad en revient à la thèse absolue posée par Eliphaz : on est malheureux, donc on est coupable. Ce qui est raconté au commencement du livre ne nous permet nullement de soupçonner que la conduite des enfants de Job fût criminelle. Ils s'aimaient les uns les

5. Tu tamen si diluculo consurrexeris ad Deum, et omnipotentem fueris deprecatus :

6. Si mundus et rectus incesseris, statim evigilabit ad te, et pacatum reddet habitaculum justitiæ tuæ ;

7. In tantum, ut si priora tua fuerint parva, et novissima tua multiplicentur nimis.

8. Interroga enim generationem pristinam, et diligenter investiga patrum memoriam ;

9. (Hesterni quippe sumus, et ignoramus quoniam sicut umbra dies nostri sunt super terram).

Infr. 14. 2.

10. Et ipsi docebunt te ; loquentur tibi, et de corde suo proferent eloquia.

11. Numquid virere potest scirpus absque humore? aut crescere carectum sine aqua?

5. Pour toi, cependant, si tu t'empresses de recourir à Dieu et si tu implores le Tout-Puissant ;

6. Si ta conduite est pure et droite, il se hâtera aussitôt vers toi et fera renaître la paix dans le séjour de ta justice ;

7. De sorte que si précédemment tes biens étaient médiocres, à l'avenir ils se multiplieront à l'excès.

8. Interroge en effet la génération passée, et consulte avec soin le souvenir des ancêtres ;

9. Car nous ne sommes que d'hier et nous ne savons rien, parce que nos jours sur la terre sont comme une ombre ;

10. Et ils t'instruiront, ils te parleront, et tireront ces leçons de leur cœur :

11. Le papyrus peut-il verdir sans humidité, et le jonc croître sans eau ?

---

autres, et s'ils étaient tombés dans des fautes grossières, le père, qui faisait des sacrifices d'expiation pour leurs manquements ordinaires, n'eût pas oublié de les avertir, et de recourir à une expiation plus complète. Leur mort a donc été une épreuve, et non un châtiment.

5. — *Si diluculo consurrexeris*, *thishachar*, si tu cours le matin vers Dieu, c'est-à-dire si tu t'empresses immédiatement de le conjurer.

6. — *Mundus*, *zak*, pur, innocent. Si à partir de ce moment tu vis dans l'innocence, *evigilabit*, Dieu sera matinal, c'est-à-dire il s'empressera de t'exaucer. — *Pacatum reddet*, *shillam*. Le sens primitif du piel de *shalam* est : mettre à l'état complet, réintégrer, sens qui convient mieux ici que celui de pacifier. La demeure de la justice est la demeure de l'homme devenu juste. La promesse que Baldad fait à Job s'appuie sur le même sophisme que les conclusions précédentes ; dans la demeure de la justice peuvent s'abattre les malheurs dont Dieu se sert pour éprouver celui qu'il n'a pas de raison pour punir.

7. — Cette prospérité sera précisément accordée, non pas à Job repentant, mais à Job patient dans l'épreuve. « Ce discours de Baldad, téméraire en apparence dans ses promesses et certainement injuste dans ses suppositions, est devenu par l'ordre de Dieu une prophétie par rapport à Job, et plus encore par rapport à celui qu'il figurait ». Duguet.

8. — *Patrum*, Heb. : « de leurs pères », les pères des générations anciennes, les ancêtres les plus reculés. Eccli., VIII, 9. Eliphaz avait corroboré sa thèse par le récit d'une vision ; Baldad fait appel au dire des anciens pour confirmer sa parole.

9. — *Hesterni*. Nous ne sommes que d'hier, aussi notre expérience est-elle bien incomplète, et nous saurions bien peu de chose, si nous n'avions reçu en héritage l'expérience accumulée des générations précédentes. — *Quoniam* ne doit pas dépendre du verbe *ignoramus*, ni d'après l'hébreu, ni d'après les Septante. — *Sicut umbra ;* notre vie est courte et passagère comme l'ombre ; nous ne pouvons donc personnellement acquérir la même expérience que ces ancêtres qui vivaient de longs siècles.

10. — *De corde suo*, du trésor de leur sagesse et de leur expérience.

11. — *Scirpus*, גמא, *gome*, LXX : παπύρος, le papyrus, sorte de jonc terminé par une aigrette. Cette plante est très commune en Egypte, et l'Ecriture n'en parle que dans les passages qui ont trait à ce pays, Exod., II, 3 ; Is., XVII, 2 ; XXXV, 7. Le papyrus

12. Encore en fleur, sans qu'une main le coupe, il sèche avant toutes les herbes.

13. Telles sont les voies de tous ceux qui oublient Dieu, et l'espérance de l'hypocrite sera anéantie.

14. Sa folie lui répugnera à lui-même, et sa confiance sera comme une toile d'araignée.

15. Il s'appuiera sur sa maison, mais elle ne tiendra pas; il l'étayera, mais elle ne se relèvera pas.

16. Il paraît plein de sève avant le lever du soleil, et il projette tout autour de lui ses rejetons.

12. Cum adhuc sit in flore, nec carpatur manu, ante omnes herbas arescit;

13. Sic viæ omnium qui obliviscuntur Deum, et spes hypocritæ peribit;

14. Non ei placebit vecordia sua, et sicut tela aranearum fiducia ejus.

15. Innitetur super domum suam, et non stabit; fulciet eam, et non consurget;

16. Humectus videtur antequam veniat sol, et in ortu suo germen ejus egredietur.

---

servait à plusieurs usages, spécialement à la composition du papier sur lequel écrivaient les anciens; on le faisait avec les pellicules concentriques qui entourent la tige. Sa hauteur, qui est ordinairement de trois à six pieds, s'élève parfois jusqu'à quatorze. C'est une plante essentiellement aquatique, qui pousse aussi bien dans les mares stagnantes que dans les eaux courantes; de là son nom, tiré du verbe *gama*, boire, absorber, et l'épithète de « bibula » que lui donne Lucain, Phars. IV, 136. — *Carectum*, אחו, *achou*, mot d'origine égyptienne, désignant le jonc, et en général, toute plante des marais. « Audivi ab Ægyptiis hoc nomine (*piachi*) lingua eorum omne quod in palude virens noscatur appellari ». S. Hieron. (*p* est l'article en égyptien). Is., XIX, 7. Le papyrus et le jonc représenteraient ici les fils de Job, selon Cordier. Ces plantes sont vite desséchées, bien que plongeant dans l'eau; ainsi les enfants de Job, à cause de leur méchanceté, ont péri au milieu même de leur prospérité. Avec ce verset commencent les paroles proverbiales attribuées à la sagesse des anciens; on voit qu'elles sont beaucoup plus imagées que le reste du discours de Baldad.

12. — Eccli., XL, 15, 16. — *Nec carpatur manu*, Heb. : « sans qu'on le coupe », il dessèche de lui-même.

13. — *Viæ*, la voie mise pour la conduite et la destinée. Prov., I, 19; IX, 15. LXX : τὰ ἔσχατα, ont lu אחרית, *acharith*, fin, au lieu de ארחות, *archoth*, voies. — *Hypocritæ*, *chanef*, l'impur, l'impie.

14. — *Non ei placebit*, אשר־יקוט כסלו, *asher-iaqot kislo*, « cujus præciditur spes ejus ». Le verbe *qot* a pour première signification « fastidire », et le mot *kesel* a les deux sens de « spes » et de « stultitia ». Le parallélisme n'est point en faveur de la traduction de la Vulgate; on a dans le texte hébreu : « son espérance est tranchée, et sa confiance est comme la maison de l'araignée ». — *Tela*, Heb. : la maison, par conséquent le réduit que l'araignée se ménage à l'extrémité de sa toile. « Bene hypocritarum fiducia aranearum telis similis dicitur, quia omne quod ad obtinendam gloriam exsudant ventus vitæ mortalis dissipat... Pensandum quoque est quod fila araneæ per ordinem ducunt, quia sua hypocritæ quasi sub discretione opera disponunt. Aranearum tela studiose texitur, sed subito flatu subito dissipatur, quia quidquid hypocrita cum labore peragit aura humani favoris tollit ». S. Greg. Wordsworth cite ici à propos deux vers de S. Paulin :

Sic ubi Christus adest nobis, et aranea muro est,
At cui Christus abest, et murus aranea fiet.

15. — *Super domum suam*, sur sa maison aussi fragile que celle de l'araignée. — *Fulciet*. C'est bien le sens de *chazaq* au kal; mais à l'hiphil, que porte le texte hébreu, le verbe veut dire « saisir, s'attacher »; il s'attache à elle, et elle ne tient pas debout.

16. — *Humectus*, רטב, *ratob*, « tout humide de sève luit à la face du soleil ». Le mot *lifnei*, à la face, peut avoir trois sens, remarque M. Le Hir : 1° *antequam*, sens de la Vulgate inacceptable ici; il supposerait que le soleil en montant va dessécher la plante, et la suite montre qu'il en sera autrement; 2° *coram*, LXX : ἐπὸ, devant le soleil, à la faveur de ses rayons; mais ce n'est pas là ce qui entretient la fraîcheur de

17. Super acervum petrarum radices ejus densabuntur, et inter lapides commorabitur.

18. Si absorbuerit eum de loco suo, negabit eum, et dicet : Non novi te.

19. Hæc est enim lætitia viæ ejus, ut rursum de terra alii germinentur.

20. Deus non projiciet simplicem, nec porriget manum malignis ;

21. Donec impleatur risu os tuum, et labia tua jubilo.

22. Qui oderunt te, induentur confusione ; et tabernaculum impiorum non subsistet.

17. Ses racines se multiplient à travers le monceau de pierres, et il s'établit au milieu des rochers.

18. Mais qu'on l'arrache de sa place, elle le reniera et dira : Je ne te connais point.

19. Car voilà toute la joie de sa voie, et d'autres à nouveau vont germer de terre.

20. Dieu ne rejettera pas le simple et ne tendra pas la main aux méchants.

21. Et enfin ta bouche sera remplie de sourire, et tes lèvres d'allégresse.

22. Ceux qui te haïssent seront couverts de honte, et la tente des impies ne subsistera plus.

---

l'arbisseau ; 3° *quamvis*, en dépit du soleil. sous ses rayons qu'il brave. Ce dernier sens est plus énergique, et s'applique bien au méchant, dont la prospérité éphémère semble se développer en dépit de la justice de Dieu. — *Et in ortu*, LXX : ἐκ σαπρίας αὐτοῦ, de sa pourriture. Heb. : « et sur son jardin ses rejetons s'étendent ». Le *gannah* est en hébreu un lieu frais et ombragé ; image du lieu où semble prospérer pour toujours le méchant. Peut-être la Vulgate avait-elle primitivement « horto » au lieu de « ortu ». Les LXX ont lu un tout autre mot que *gannah*.

17. — *Densabuntur*, s'entrelacent dans les pierres, pour se fixer plus solidement. Virgile dit aussi en parlant du chêne : « ipsa hæret scopulis », Æn., IV, 445. — *Commorabitur*, יחזה, *iechezeh*, il voit à travers les pierres, il pénètre jusque dans leurs interstices. Dans quelques idiomes palestiniens, d'après Wetzstein cité par Delitzsch, le verbe *chazah* avait aussi le sens de « secare, findendo discernere ».

18. — *Si absorbuerit*, si on l'arrache. L'arbrisseau s'est enraciné jusque dans les pierres, et il a crû malgré les ardeurs du soleil : pour qu'il périsse, il faut qu'une force étrangère l'arrache violemment. De même, l'impie prospère pour un temps, et tout semble le favoriser, jusqu'à ce que tout d'un coup la main de Dieu le fasse disparaître. Baldad admet que l'impie puisse prospérer quelque temps malgré sa malice : pourquoi refuse-t-il de croire que par contre le juste puisse être éprouvé ? — *Non novi te*. Heb. : « je ne t'ai pas vu ». L'impie devient tout d'un coup si étranger au sol qu'il habitait, que le théâtre même de sa prospérité paraît ne l'avoir jamais vu. Ps. XXXVI, 10, 36 ; CII, 16. LXX : on l'absorbe, son lieu le trompera, tu n'as point vu de telles choses.

19. — *Hæc est*, Heb. : « voilà quelle est la voie de sa joie », voilà où elle en arrive, au plus complet oubli. LXX : ὅτι καταστροφὴ ἀσεβοῦς τοιαύτη. — *Alii germinentur*. D'autres prendront la place des impies, comme une végétation remplace l'autre.

20. — Ce verset résume toute la thèse de Baldad. La proposition est très vraie, si on prend la destinée humaine dans son ensemble : mais si on n'envisage que la vie présente, la proposition n'est plus exacte dans le sens où l'entend Baldad.

21. — *Donec*, עד, *had*, jusqu'à ce que. Plusieurs préfèrent lire *hod*, encore, qui présente un sens beaucoup plus clair. — *Impleatur risu*, Ps. CXXV, 2. C'est un vœu que Baldad formule en faveur de son ami : que Job avoue ses crimes et en demande pardon, et Dieu lui rendra son bonheur d'autrefois.

22. — Ps. XXXIV, 26 : LXX, 13 ; CVIII, 29 ; CXXXI, 18. La honte infligée aux ennemis est toujours dans l'Ecriture le corollaire du triomphe accordé au juste, ou de la protection que Dieu assure à ses serviteurs. — *Tabernaculum*. « Quid hoc loco tabernaculi nomine nisi ædificatio terrenæ felicitatis exprimitur, per quam super se reprobi casura multiplicant, ut se a præsentis vitæ necessitatibus, quasi ab æstu et imbribus defendant » ? S. Greg.

CHAPITRE IX

Deuxième réponse de Job : Il sait bien que Dieu a toujours raison (ỳỳ 2, 3), car il est souverainement sage, et toute la création lui obéit (ỳỳ 4-10). — Tout disparaît ou s'incline devant lui (ỳỳ 11-13). — Qu'est donc Job pour l'affronter, alors même qu'il se croirait sans reproche? (ỳỳ 14-20.) — Mais affligé comme il l'est, il est las de la vie, il demande seulement que Dieu frappe le dernier coup (ỳỳ 21-23). — Tout le tourmente sur la terre, sa vie a été rapide, et bien qu'innocent il est traité comme impie (ỳỳ 24-29). — Il ne sera jamais irréprochable au tribunal de Dieu, personne ne pourra le protéger, et lui-même n'osera se défendre, tant que la puissance divine pèsera sur lui (ỳỳ 30-35).

1. Job répondit en ces termes :
2. Je sais bien qu'il en est ainsi, et que l'homme ne peut être trouvé juste, si on le place en face de Dieu.
3. S'il veut discuter avec lui, il ne pourra répondre une fois sur mille.
4. Car la sagesse est au cœur de Dieu, et sa force est toute-puissante : qui lui a résisté et a pu vivre en paix?
5. C'est lui qui transporte les mon-

1. Et respondens Job, ait :
2. Vere scio quod ita sit, et quod non justificetur homo compositus Deo.
3. Si voluerit contendere cum eo, non poterit ei respondere unum pro mille.
4. Sapiens corde est, et fortis robore; quis restitit ei, et pacem habuit?
5. Qui transtulit montes, et ne-

Ch. IX. — 1. — Job, entrant dans la pensée de ses deux précédents interlocuteurs, se garde de contester les principes qu'ils ont posés sur la nature divine : en Dieu sont la sainteté, la justce, la puissance infinies. Mais il ne cesse de se révolter contre la prétention qu'ils ont de conclure de ses épreuves à sa culpabilité. Dieu est tellement juste et saint qu'aucun mortel ne saurait jamais avoir raison contre lui; il est si puissant que nul ne pourrait lui imposer sa volonté; mais il ne frappe pas seulement les coupables, il multiplie les coups sans raison, ỳ 17, sans qu'on les ait attirés par des crimes précédents. Pourquoi traite-t-il ainsi des créatures auxquelles il a témoigné tant de bonté, x, 8-12? Job ne semble pas encore le comprendre clairement; mais accablé de douleurs, il se plaint amèrement à Dieu, et réclame de nouveau ou bien du soulagement, ou bien une prompte mort.

2. — *Non justificabitur.* Job confirme ce qu'a dit Baldad; en face de la justice suprême, aucun homme n'est parfaitement juste. Certains protestants se sont servi de ce verset pour prouver l'impossibilité de la justification intrinsèque. Si elle devait venir de l'homme, elle serait véritablement impossible, et c'est la pensée de Job; mais il n'est point dit ici que la grâce de Dieu ne peut la produire. — *Compositus Deo, him-el*, LXX : παρὰ κυρίῳ, non pas : par comparaison avec Dieu, ce qui serait presque une naïveté, mais « en présence de Dieu », à son tribunal, Dieu étant assez puissant et assez juste pour pouvoir être à la fois juge et partie adverse.

3. — *Unum pro mille.* Au jugement divin, l'homme ne pourrait se justifier une seule fois sur mille chefs d'accusation. Ce serait même déjà une présomption criminelle que d'entreprendre sa propre justification, « quia qui de perfectione se erigit, habere se bene vivendi nec initium ostendit ». S. Greg. LXX : S'il veut entrer en jugement avec lui, il ne l'écoutera pas, afin qu'il ne réplique à aucune de ses paroles sur mille.

4. — *Sapiens, fortis* se rapportent à Dieu, qui est un juge connaissant tout et capable d'exécuter toutes ses sentences. — *Pacem habuit, vaisshlam*, a été sain et sauf; « quia perversa mens unde se contra auctorem erigit, inde se in semetipsa confundit ». S. Greg. Prov., xxi, 30.

5. — *Qui transtulit montes.* La toute-puis-

scierunt hi quos subvertit in furore suo.

6. Qui commovet terram de loco suo, et columnæ ejus concutiuntur.

7. Qui præcipit soli, et non oritur; et stellas claudit quasi sub signaculo.

8. Qui extendit cœlos solus; et graditur super fluctus maris.

9. Qui facit Arcturum, et Oriona, et Hyadas; et interiora austri.

tagnes, sans qu'elles sachent qui les bouleverse dans sa fureur.

6. Il change la terre de sa place, et ses colonnes sont ébranlées.

7. Il commande au soleil, et le soleil ne se lève pas, et il tient les étoiles enfermées comme sous les scellés.

8. Il déroule les cieux à lui seul, et marche sur les flots de la mer.

9. Il crée la Grande Ourse, Orion, les Hyades et les profondeurs australes.

---

sance de Dieu est souvent représentée sous cette image, Jud., v, 5; III Reg., xix, 11; Ps. lxiv, 7; cxiii, 4; cxliii, 5; Is., xl, 12; Jer., iv, 24. Heb.: « il transporte les montagnes et elles ne savent pas, parce qu'il les bouleverse dans sa colère ». Le relatif *asher* peut relier le second vers au verbe précédent, comme dans la Vulgate, ou mieux, se rapporter directement à Dieu : il transporte les montagnes sans qu'elles s'en aperçoivent, lui qui les bouleverse dans sa colère.

6. — *De loco suo.* Is., xiii, 13. Un commentateur espagnol du xvie siècle, Didace de Stunica, trouve dans ce texte une confirmation du système de Copernic : « Locus quidem difficilis videtur, valdeque illustraretur ex Pythagoricorum sententia existimantium terram moveri natura sua... nostro vero tempore Copernicus juxta hanc sententiam planetarum cursus declarat ». La pensée de Job relève bien plus probablement de la poésie que de la mécanique céleste : Dieu peut imprimer à la masse du globe, de quelque forme qu'on se la figure, tous les mouvements réguliers et irréguliers qu'il lui plait. — *Columnæ ejus*, les fondements de la terre, ce qui soutient le sol. Ps. lxxiv, 4; ciii, 5.

7. — *Soli.* Le soleil est ici appelé חרס, *cheres*, comme Jud., xiv, 18, et Is., xix, 18, nom vraisemblablement tiré, d'après Delitzsch, de lam ême racine assyrienne *hurasu* que *charouts*, nom poétique de l'or. — *Non oritur*, לא יזרח, *lo izrach*, il ne brillera pas, il ne fera pas éclater ses rayons à son lever. Les nuages arrêteront ses rayons, ou même, si Dieu le veut, le soleil cessera d'éclairer la terre. Que de soleils, dans le monde stellaire, qui se sont déjà éteints et poursuivent obscurément leur marche! « Si admirabilis qui jubetur exire, quam supra admirationem, qui dicit soli, et non exoritur »! S. Ambros. Hexam., iv, 1, 2. — *Claudit*, il met le sceau sur les étoiles. Dieu étend les cieux, ỳ 8, et il les replie comme le rouleau d'un livre, Is., xxxiv, 4, qu'on ferme avec les sceaux, et quand les sceaux sont placés, on ne voit plus les étoiles, qui sont comme les caractères lumineux de ce vaste livre; elles sont éclipsées et comme enfermés par les nuages.

8. — *Extendit*, נטה, *noteh.* Ce verbe a parfois le sens d'« incliner », Ps. xvii, 10, celui que traduit la vulgate convient mieux ici; Ps. ciii, 2; Is., xl, 22; xliv, 24. — *Super fluctus maris*, על־במתי־ים, *hal-bamtoheiiam*, sur les hauteurs de la mer. Comme dans le verset précédent et dans le suivant il n'est question que du ciel, il est bien probable que Job veut parler ici de l'océan céleste, des nuées sur lesquelles Dieu marche, au sommet du firmament. C'est aussi une belle image que Dieu marchant sur les flots de la mer. Homère compare les vagues à des montagnes : κύματα ἴσα ὄρεσσιν. « Marcher sur une chose, c'est montrer qu'on a sur elle droit et pouvoir, et par là même une domination sans limites; Deut., xxxiii, 29; Is., xiv, 6; Am., iv, 18. La marche sur les eaux de la mer, pour montrer qu'on a subjugué les eaux terrestres, fait sans doute allusion à Gen., 1, 2, 9, et exprime poétiquement la création de la terre ». Welte.

9. — *Arcturum*, *hash* (ἅπ. λεγ.), la Grande Ourse, du mot arabe *hash*, « char », ou d'un autre mot de la même langue, *nash*, « ours », par excision du *n* initial. Les Indiens d'Amérique, au moment de la découverte, donnaient aussi à cette constellation le nom de Grande Ourse; on l'appelle encore Grand Chariot, à cause de la disposition de ses sept étoiles. — *Oriona*, *kesil*, « fou, impie », un géant révolté contre

10. Il fait des merveilles incompréhensibles et des prodiges sans nombre.

11. S'il vient à moi, je ne le verrai pas, et il se retirera sans que je m'en aperçoive.

12. Si soudain il interroge, qui lui répondra? ou qui peut lui dire : Pourquoi agir ainsi?

13. Il est Dieu, personne ne peut résister à sa colère, et sous lui fléchissent ceux qui portent l'univers.

10. Qui facit magna, et incomprehensibilia, et mirabilia, quorum non est numerus.

11. Si venerit ad me, non videbo eum; si abierit, non intelligam.

12. Si repente interroget, quis respondebit ei? vel quis dicere potest : Cur ita facis?

13. Deus, cujus iræ nemo resistere potest, et sub quo curvantur qui portant orbem.

Dieu, peut-être Nemrod, en mythologie, Orion. Cette constellation, qui se compose de soixante-dix-huit étoiles, est située moitié dans l'hémisphère boréal, et moitié dans l'autre. — *Hyadas*, *kimah*, « groupe », en arabe, « ce qui est abondant », les Pléiades, que les anciens appelaient une grappe, βότρυν αὐτὰς φασί, Eustath. in Hom. XVIII, 485. Elles comprennent soixante-quatre étoiles, toutes dans l'hémisphère boréal, comme celles de la Grande Ourse. Les trois constellations étaient donc visibles dans le pays qu'habitait Job. Am., V, 8. — *Interiora austri*, « les chambres du midi », les profondeurs de l'hémisphère austral, le contenant pris pour le contenu et mis en parallèle avec les étoiles boréales. Toutes ces merveilles de la puissance divine sont encore bien plus admirables pour nous qui, grâce aux progrès de l'astronomie, en connaissons mieux l'étendue et le nombre.

10. — Job répète une idée déjà exprimée par Eliphaz, V, 9. — *Incomprehensibilia*, heb. : « et point de recherche » possible : il fait de grandes choses sans qu'on puisse les comprendre, et des choses merveilleuses sans qu'on puisse les compter. Ps. CXLVI, 4. A la vue de semblables merveilles, l'homme ne peut que se taire. « Ad narranda quippe Dei opera habet defectus noster, quam sufficienter exerat linguam suam, ut quæ comprehendere idonee non valet, hæc idonee mutus laudet ». S. Greg.

11. — *Si venerit*. Heb. : « voici que s'il passe devant moi, je ne le vois point, s'il s'en va, je ne le remarque pas, car bien qu'ayant en sa puissance tout le monde des êtres matériels, lui-même est esprit et échappe aux sens de l'homme. — *Si abierit*. ויחלף, *veiachalof*, il passe outre. « Ce verbe présente toujours l'idée de vicissitude et de succesion : de là le nom de calife, donné aux vicaires et successeurs de Mahomet. » Le Hir.

12. — *Si repente interroget*, הן יחתף, *hen iachtof*, s'il ravit (une proie). La vulgate a lu probablement חפש, *chafash* ou חכר *chaqar*, « explorer, chercher », ou peut-être même חתר, *chathar*, creuser en faisant irruption (repente interrogare), au lieu de חתף, *chathaf*, ravir. — *Quis respondebit*, מי ישיבנו, *mi ieshibennou*, « qui le fera revenir », qui le ramenera, pour lui demander compte de son action, et lui faire lâcher sa proie? — *Quis dicere potest*. Is., XLV, 9; Dan., IV, 32. « Cum ergo factorum causa non deprehenditur, restat ut sub factis illius cum humilitate taceatur, quia nequaquam sufficit sensus carnis, ut secreta penetret majestatis. Qui ergo in factis Dei rationem non videt, infirmitatem suam considerans, cur non videat rationem videt ». S. Greg.

13. — *Cujus iræ*. Heb. : « Dieu, il ne fait point revenir sa colère », elle est inflexible, et elle ne recule devant aucune opposition. Moïse, Exod., XXXII, 31, et d'autres ont, il est vrai, résisté à la colère de Dieu; mais « omnes sancti qui iræ Dei obviant, ab ipso accipiunt ut contra impetum percussionis ejus opponantur, atque, ut ita dixerim, cum ipso se erigunt contra ipsum, eosque divina vis sibi opponit secum », S. Greg. — *Qui portant orbem*, עזרי רהב, *hozrei rahab*, « les soutiens de Rahab » ou « les soutiens d'orgueil ». Dans l'Ecriture, Rahab désigne habituellement l'Egypte; les soutiens, les auxiliaires de l'Egypte seraient donc les pharaons, et en particulier, selon Welte, celui qui poursuivit les Hébreux à la mer Rouge, et fut forcé de s'incliner devant la puissance de Jéhovah. Ces princes seraient pris comme types des hommes les plus puissants de la terre. Cette interprétation est difficilement acceptable, car sur les lèvres de Job le mot *rahab* ne peut avoir le sens qu'on lui prête

14. Quantus ergo sum ego, et respondeam ei, et loquar verbis meis cum eo?

15. Qui etiam si habuero quippiam justum, non respondebo, sed meum judicem deprecabor.

16. Et cum invocantem exaudierit me, non credo quod audierit vocem meam.

17. In turbine enim conteret me, et multiplicabit vulnera mea etiam sine causa.

14. Qui suis-je donc pour lui répondre et entrer en colloque avec lui?

15. Quand même j'aurais quelque droit, je ne répondrais pas, mais j'implorerais mon juge.

16. Et quand il exaucerait ma supplication, j'aurais peine à croire qu'il a entendu ma voix.

17. Car il peut m'écraser dans un tourbillon, et multiplier mes blessures même sans sujet.

---

ici. Les auxiliaires d'orgueil sont bien plutôt les « mundi rectores tenebrarum harum », Eph. VI, 12, le prince de ce monde, le démon, et les génies du mal qui l'entourent, et qui, malgré leur malice et leur terrible puissance, sont forcés de se courber devant Dieu. Ps. LXXXVIII, 11; Is., LI, 9. Peut-être même pourrait-on, en prêtant à *rahab* un sens favorable, reconnaître dans cette expression un nom des anges qui sont chargés du gouvernement du monde, « les auxiliaires d'élévation ». C'est à cette idée que paraît se rattacher la traduction de la Vulgate. LXX : κήτη τὰ ὑπ' οὐρανόν, « les monstres qui sont sous le ciel », peut-être la constellation de la Baleine, dont la pensée a été suggérée aux traducteurs par le ỳ 9. M. Renan : « sous lui s'incline la milice du dragon », constellation qui est probablement la Baleine. Au ỳ 9, Job a pu parler de constellations comme d'œuvres magnifiques de la puissance divine; s'il était question ici d'une autre constellation, Job pourrait dire qu'elle s'incline devant Dieu, sans que cette expression impliquât autre chose qu'une conception poétique de l'auteur, ou une obéissance purement matérielle et inconsciente de la part du météore. En tout cas, ce vers nous semble bien plutôt se rapporter aux esprits du mal.

14. — *Quantus ergo.* Heb. : « quanto minus ego respondebo ei, eligam causam meam coram eo ». Dans le second vers, *dabar* peut signifier « parole » ou « cause », et le verbe peut se prendre dans le sens de « embrasser, entreprendre », ou dans celui de « choisir », d'où plusieurs traductions possibles : « combien moins lui répondrai-je et plaiderai-je ma cause devant lui »! Cette traduction a pour elle le parallélisme et la Vulgate; elle est donc préférable à la suivante : « combien moins lui répondrai-je? je choisirai mes paroles », j'y ferai attention.

15. — *Si habuero quippiam justum.* Si j'ai la justice pour moi, si j'ai raison. Ceci ne suppose pas que Dieu puisse traiter injustement sa créature, mais seulement que celle-ci ne peut avoir raison contre Dieu, et qu'elle peut avoir des torts ou des défauts dont elle n'a plus conscience. I Cor., IV, 4. « Contingit quandoque quod aliquis, etsi non sit multum potens aut sapiens, tamen propter securitatem suæ conscientiæ non formidat contendere cum quovis judice. Sed hanc etiam causam contendendi cum Deo a se excludit ». S. Thom. LXX traduisent très mal : « car si je suis juste, il ne m'écoutera pas, j'implorerai son jugement ».

16. — *Non credo quod audierit*, je ne pourrai pas croire, me figurer que j'ai été exaucé, et que ma prière est la cause de ce qui m'arrive. Sous l'Ancien Testament, les rapports de l'homme avec Dieu étaient empreints d'un grand sentiment de crainte, qui se manifestait vivement quand Dieu faisait éclater extraordinairement sa présence ou son action. Aussi Job, aigri par ses malheurs, voit-il beaucoup plus de dureté que de bienveillance dans la conduite de Dieu à son égard. LXX font dire ici à Job : « mais si j'appelle et qu'il n'écoute pas, je ne crois pas qu'il aura entendu ma voix ».

17. — *Conteret.* C'est le sens du verbe *shouf*, LXX : ἐκτρίψῃ, beaucoup plus qu' « inhiare », que marquent ici Gésénius et d'autres hébraïsants, et qui est celui du verbe *shaaf*. — *Sine causa.* Les interlocuteurs de Job ne supposent au malheur qu'une seule cause possible, le péché; Job répond que Dieu peut affliger sans cause, c.-à.-d. sans faute commise au préalable, et même sans motif apparent et connu des hommes. « Si enim homo afflictus perciperet causam quare Deus eum affligit, et quod afflictiones sint ei utiles ad salutem, manifestum est quod crederet se exauditum; sed quia hoc non intelligit, credit se non

18. Il ne laisse aucun répit à mon âme, et il m'abreuve d'amertumes.

19. Faut-il faire appel à la force? il est tout puissant; à la justice du jugement? personne n'ose témoigner en ma faveur.

20. Si je veux me justifier, ma propre bouche me condamnera; si je démontre mon innocence, elle prouvera que je suis coupable.

21. Quand même je serais sans tache, mon âme n'en saurait rien et la vie me serait à charge.

22. Voici tout ce que j'ai dit : il accable l'innocent aussi bien que l'impie.

23. S'il veut frapper, qu'il tue donc une fois, et ne se rie pas des souffrances des innocents.

18. Non concedit requiescere spiritum meum, et implet me amaritudinibus.

19. Si fortitudo quæritur, robustissimus est; si æquitas judicii, nemo audet pro me testimonium dicere.

20. Si justificare me voluero, os meum condemnabit me; si innocentem ostendero, pravum me comprobabit.

21. Etiamsi simplex fuero, hoc ipsum ignorabit anima mea, et tædebit me vitæ meæ.

22. Unum est quod locutus sum, et innocentem et impium ipse consumit.

23. Si flagellat, occidat semel, et non de pœnis innocentum rideat.

---

exauditum, et ideo non solum exterius affligitur, sed etiam interius ». Cordier.

18. — Ce verset décrit l'état présent de Job.

19. — *Nemo audet.* En hébreu, il y a seulement : *mi iohideni*, « qui me cite? » M. Le Hir traduit le premier vers comme la Vulgate : « En appellerai-je à la force, c'est lui le plus fort; à la justice? il dira : qui me cite »? En hébreu, on a mot à mot : « si ad robur robusti, ecce (ou bien : si ad robur, robustus ecce), et si ad jus : quis citat me »? Delitzsch traduit, en s'inspirant plus heureusement du parallélisme : « Si on en vient à la force du puissant : voici! si c'est au droit : qui veut me poursuivre »? LXX ont seulement : « parce qu'il est puissant en force, qui donc le citera en jugement »?

20. — Heb. : « Si j'ai le droit, ma bouche me condamnera; si je suis innocent, elle me déclarera coupable ». Le parallélisme demande que le sujet du second verbe soit la bouche et non pas Dieu : si je crois être dans mon droit, si ma conscience pense être sans reproche, Dieu discernera cependant encore des fautes en moi, et ma bouche même prendra parti contre moi.

21. — *Simplex*, *tham*, pur, innocent. — *Hoc ipsum.* Heb. : « non scio anima mea », c.-à.-d. « nescio ipse », *nafshi* se prenant pour le pronom réfléchi. — *Tædebit me.* Heb. : « J'ai répugnance pour ma vie ». M. Le Hir : « Quand je serais sans tache, l'ignorant moi-même, je répudierais le soin de me défendre ». Delitzsch prend *lo iadah*, ne pas savoir, dans le sens de « ne pas s'inquiéter », Gen., XXXIX, 6, : suis-je innocent, je ne me soucie plus de mon âme, et la vie me répugne », et par conséquent, je ne me soucie plus de rien, ni de ma conscience, ni de ma vie, « quia scilicet nimis toleratu videtur difficile tanta mala pati, et interim hærere incertum, an in tantis malis sis simplex et Deo placens, an vero displicens. Cordier. LXX : « si j'ai été impie, je n'ai point senti en mon âme mais ma vie est retranchée ».

22. — *Unum est.* Heb. : « seulement cela, c'est pourquoi j'ai dit », c.-à.-d. voilà à quoi tout se résume en un mot; aussi je dis : il perd le juste et l'impie, il les traite tous les deux de même sorte, le sort des hommes est par conséquent en contradiction avec la justice divine. Eccle., II, 16. LXX : la colère fait périr le grand et le puissant.

23. — Heb. : « Si le fléau tue subitement, il se moque de l'affliction des innocents ». Le texte actuel porte שוט, *shot*, fléau; les versions ont lu le verbe *shout*, ce qui semble préférable : « s'il flagelle, il tuera subitement », c.-à.-d. qu'il tue promptement, sans paraître prendre plaisir aux souffrances du juste. Il n'est point nécessaire de torturer ce verset ni le précédent pour arriver à leur donner un sens conforme aux règles d'une parfaite résignation; Job poussé à bout par ses souffrances et par les sophismes de ses amis, peut bien avoir suc

24. Terra data est in manus impii, vultum judicum ejus operit; quod si non ille est, quis ergo est?

25. Dies mei velociores fuerunt cursore; fugerunt, et non viderunt bonum.

26. Pertransierunt quasi naves poma portantes, sicut aquila volans ad escam.

27. Cum dixero : Nequaquam ita loquar; commuto faciem meam, et dolore torqueor.

28. Verebar omnia opera mea, sciens quod non parceres delinquenti.

24. La terre est livrée aux mains de l'impie, il voile la face de ses juges; si ce n'est lui, qui est-ce donc?

25. Mes jours ont été plus rapides qu'un courrier; ils ont fui et n'ont point vu le bonheur.

26. Ils ont passé comme les navires qui portent les fruits, comme l'aigle qui fond sur sa proie.

27. Quand je dis : Je ne parlerai plus de la sorte, je change de visage et je suis tourmenté par la douleur.

28. Toutes mes œuvres m'inspirent de la crainte, car je sais que vous ne pardonnez point à celui qui pèche.

---

combé de temps en temps à l'impatience. « Exprimit desiderium ut Deus pii ærumnis morte exoptata finem imponat, neve diutius, ejus quasi afflictione delectatus, suspiria ejus et gemitus negligat, spernat et ita rideat... Hoc ipsum suspirium arcte adnexum ad ỳ 22 probat pios acerbe quandoque affligi ita, ut mors evadat res exoptatissima ». Knabenbauer. LXX : car les méchants sont dans une mort très heureuse (ou funeste, ἐξαισίῳ), mais les justes sont moqués.

24. — *Operit.* C'est Dieu même qui voile la face des juges, quand le méchant règne sur la terre, afin qu'ils ne puissent plus discerner ni le juste ni l'injuste. Is. XXIX, 10. « Dans le style hardi de l'Écriture, on dit que Dieu fait ce qu'il permet, qu'il endurcit ou qu'il aveugle, pour marquer qu'il permet l'endurcissement ou l'aveuglement ». Le Hir. Au lieu de *terra data est*, LXX ont seulement παραδέδονται, se rapportant aux justes. Dans ce verset, Job étend et généralise l'observation qu'il a faite précédemment : ce n'est pas seulement à son égard que la justice divine est inexplicable; la manière dont elle est exercée dans la conduite du genre humain n'est pas moins étonnante.

25. — *Cursore.* Métaphore qui fait penser à celle de Lucain :

Et quasi cursores vitaï lampada tradunt.

— *Non viderunt.* Job ne compte pour rien ses premières années de bonheur; son infortune présente a tout effacé.

26. — *Poma portantes*, אבה, *ebeh*. La traduction de saint Jérôme, conforme à celle du Targum, fait venir le mot du chaldéen אב, *eb*, fruit. D'autres le tirent du verbe *abah*, « désirer, tendre vers », des bateaux qui tendent au port, ou qu'on attend, ou bien même de *aiab*, « être ennemi », des vaisseaux ennemis, des bateaux de pirates. Toutes ces étymologies sont grammaticalement inacceptables. *Ebeh* désigne simplement le jonc, le papyrus, dont les tiges entrelacées et enduites de goudron servaient aux Egyptiens à faire des barques très légères, qui pouvaient se plier, et être portées au delà des rapides et des cataractes. Isaïe, XVIII, 12, parle de ces barques rapides, et les auteurs profanes y font allusion :

Conseritur bibula memphitis cymba papyro.
(Lucan. *Phars.* IV, 136.)

Cf. Sap. V, 9-12. LXX : on bien elle est pour les navires une trace de route (un sillage), ou d'un aigle volant à la recherche de sa nourriture. Cf. Prov., XXX, 19.

27. — *Nequaquam.* Heb. : « je veux oublier ma plainte », je ne veux plus songer à ce qui me tourmente, ni en parler. — *Commuto* dépend toujours de *cum dixero :* si je veux me taire et changer ma face, prendre un air content, עזב, *hazab*, détendre, ne plus contraindre mon visage. — *Dolore torqueor* suppose en hébreu le verbe בלה, *balah*, être consumé de douleur; le texte a le verbe בלג, *balag*, à l'hiphil : rendre gai : « Si je dis : je veux oublier ma plainte, détendre mon visage et le rasserener ».

28. — *Opera mea*, עצבתי, *hatsbothai*,

29. Mais si c'est ainsi que je suis traité en impie, pourquoi ai-je pris une peine inutile?

30. Que je sois lavé comme dans l'eau de neige, et que mes mains brillent d'une éclatante pureté;

31. Vous ne laisserez pas de me plonger dans la fange, et mes vêtements m'auront en horreur.

32. Car ce n'est pas à un homme semblable à moi que j'ai à répondre, ni à quelqu'un qui puisse d'égal à égal plaider avec moi.

33. Il n'y a personne qui puisse s'imposer aux deux parties, et mettre la main sur l'un et l'autre.

29. Si autem et sic impius sum, quare frustra laboravi?

30. Si lotus fuero quasi aquis nivis, et fulserint velut mundissimæ manus meæ;

31. Tamen sordibus intinges me, et abominabuntur me vestimenta mea.

32. Neque enim viro qui similis mei est, respondebo; nec qui mecum in judicio ex æquo possit audiri.

33. Non est qui utrumque valeat arguere, et ponere manum suam in ambobus.

« je redoute toutes mes douleurs », je crains que tout ce que j'ai enduré dans le passé ne se renouvelle dans l'avenir, et cette perspective ne me permet aucune consolation. M. Le Hir donne au substantif un sens emprunté à l'hiphil du verbe *hatsab :* « je tremble pour chacune de mes œuvres ». Les deux sens conviennent également au contexte et au parallélisme. — *Sciens.* Heb.: « je sais que tu ne pardonnes pas », que ta justice implacable exige un châtiment pour les moindres manquements. Il faut se rappeler que Dieu est à la fois souverainement juste et infiniment miséricordieux, et que souvent même, surtout sous la loi nouvelle, les épreuves sont une marque de sa bonté. « Ab electis enim suis iniquitatum maculas studet temporali afflictione tergere, quas in eis in perpetuum non vult videre. Sed sæpe mens, dum plus justo trepidat, dum pavore quatitur, dum sinistris suspicionibus urgetur, tædet hanc vivere, quæ se ad vitam vel per labores ambigit pervenire ». S. Greg.

29. — *Si autem.* En hébreu il y a seulement : אנכי ארשע, *anoki ershah*, « moi-même je suis tenu pour impie », je suis jugé tel et traité comme tel. — *Laboravi*, au futur en hébreu : « pourquoi prendrai-je de la peine inutilement », afin de m'imposer une réparation inutile, et même afin de vivre dans l'innocence, puisque le juste et l'impie sont traités de même? ℣ 22. LXX : mais puisque je suis impie, pourquoi donc ne suis-je pas mort?

30. — *Velut mundissimæ*, בבור, *bebor*. La Vulgate prend le mot *bor* dans son sens habituel de « pureté » : in puritate. Le parallélisme indique qu'il doit être entendu dans son acception concrète, synonyme de *borith*, potasse, sel mordant qui sert à nettoyer. M. Le Hir : « quand je me laverais avec la neige, quand je blanchirais mes mains avec le nitre ». Is., I, 25. Le *bor* est, d'après M. Renan, de la « cendre délayée avec de l'huile, dont on se servait en guise de lessive ou de savon ».

31. — *Intinges*, « tu me plongerais dans le bourbier », c.-à.-d. tu me ferais paraître, et, à tes yeux, je serais aussi souillé que si l'on m'avait plongé dans la fange; « mes vêtements même auraient honte de moi », tant je serais en pitoyable état. « Deus nos sordibus intingere dicitur, intinctos sordibus demonstrare, quia quanto ad illum verius per bona opera surgimus, tanto subtilius vitæ nostræ sordes agnoscimus, quibus ab ejus munditia discordamus ». S. Greg.

32. — Dieu n'est pas un adversaire comme un autre. Si « qui scrutator est majestatis opprimetur a gloria », Prov., XXV, 27, comment ne serait pas écrasé celui qui ose plaider contre le Tout-Puissant?

33. — *Qui utrumque valeat arguere*, מוכיח, *mokiach*, judicans, un arbitre, un médiateur. Nous verrons plus loin, XIX, 25, Job proclamer que cet arbitre existe, et qu'il lui remet le soin de sa cause. — *Ponere manum*, poser la main sur les deux adversaires, c.-à.-d. imposer à chacun une autorité supérieure à tous les deux, ou du moins acceptée de l'un et l'autre. C'est ce que Jésus-Christ a fait. « In utrisque manum posuit, quia et exempla hominibus quæ imitarentur præbuit, et Deo in se opera, quibus erga homines placaretur, ostendit ». S. Greg.

34. Auferat a me virgam suam, et pavor ejus non me terreat.

35. Loquar, et non timebo eum; neque enim possum metuens respondere.

34. Qu'il retire sa verge de dessus moi, et que sa terreur ne m'épouvante point.

35. Je parlerai alors sans le redouter; car dans la crainte où je suis, je ne puis répondre.

CHAPITRE X

Suite de la deuxième réponse de Job : Il voudrait savoir pourquoi Dieu l'afflige ainsi (ỳỳ 1-7). — C'est ce Dieu pourtant qui a présidé à sa naissance (ỳỳ 8-13). — Comment donc le poursuit-il maintenant avec tant d'acharnement (ỳỳ 14-17)? — Mieux eût valu ne pas vivre (ỳỳ 18, 19). — Qu'il lui soit donc au moins accordé quelque répit avant la mort (ỳỳ 20-22).

1. Tædet animam meam vitæ meæ, dimittam adversum me eloquium meum, loquar in amaritudine animæ meæ.

2. Dicam Deo : Noli me condemnare; indica mihi cur me ita judices.

3. Numquid bonum tibi videtur,

1. Mon âme a ma vie en dégoût; je laisserai s'exhaler ma plainte contre moi, et je parlerai dans l'amertume de mon âme.

2. Je dirai à Dieu : Ne me condamnez pas, montrez-moi pourquoi vous me jugez de la sorte.

3. Croyez-vous qu'il vous soit bon

---

34. *Auferat.* C'est la condition pour que Job puisse plaider sa cause en toute liberté d'esprit.

35. — *Neque enim possum, ki-lo-ken anoki himmadi*, « quia non sic ego mecum », LXX : οὐ γὰρ οὕτω συνεπίσταμαι, car je n'ai pas ainsi conscience de moi-même. Gesenius traduit : « car ainsi je ne suis pas maître de moi-même », et c'est le sens de la Vulgate. Mais l'expression hébraïque peut se rapporter aussi bien à la conscience morale qu'à la conscience psychologique; il y a donc une autre traduction possible et meilleure. Delitzsch : car je n'ai pas conscience d'être dans un état moral tel que je doive me taire devant lui. M. Le Hir : car ma conscience ne me fait point de tels reproches. Syr. : « neque enim sum ipsius adversarius ». Knabenbauer : « Non sum talis qui debeam timere Deum, obmutescere coram illo; quæ repetita suæ innocentiæ assertio ad sententiarum seriem a ỳ 32 optime et psychologice convenit, et x, 2, 3, fulcitur ».

Ch. X. — 1. — *Tædet.* L'ennui « qui fait le fond de toute vie humaine » est encore plus profond pour celui qui est soumis à de rudes épreuves. — *Adversum me*, *halai*, in me : « je laisserai aller en moi ma plainte », je lui donnerai libre cours. Job vient de dire qu'il ne veut pas disputer contre Dieu, et il va le faire. « Ita enim qui doloribus cruciantur, affectibus agitari solent inter se litigantibus. Quæ omnia simul comprobant, quantis animi commotionibus Jobus jactetur ». Knabenbauer.

2. — *Judices*, תריבני, *theribeni*, « pourquoi tu disputes ainsi avec moi ». Le verbe *rib* ne veut pas dire « juger », mais seulement « discuter, faire un procès, entrer en cause ». LXX : je dirai au Seigneur : ne m'enseigne pas à être impie (ou : que je suis impie) et pourquoi tu me juges ainsi. « Sæpe mens justi, ut magis secura sit, altius trepidat; et cum flagellis cingitur, superni judicii incertitudine turbatur. Pavet ne initium sequentis damnationis sit omne quod patitur; et per cogitationem interrogat judicem, quia de vitæ suæ meritis ambigit in percussione ». S. Greg.

3. — *Si calumnieris.* Heb. : « si tu m'opprimes ». — *Opprimas*, Heb. : « si tu ré-

de m'accuser, de m'accabler, moi qui suis l'œuvre de vos mains, et de favoriser le dessein des impies?

4. Avez-vous des yeux de chair, et voyez-vous à la manière de l'homme?

5. Vos jours sont-ils comme les jours de l'homme, et vos années ressemblent-elles à la vie des mortels,

6. Pour rechercher mon iniquité et vous informer de mon péché?

7. Quand vous savez que je n'ai rien fait d'impie, et que personne ne peut m'arracher à votre main.

8. Ce sont vos mains qui m'ont fait et m'ont façonné dans tout mon être, et c'est ainsi que tout d'un coup vous me précipitez?

9. Souvenez-vous, je vous prie, que vous m'avez pétri comme l'argile, et que vous devez me réduire en poudre.

si calumnieris me, et opprimas me opus manuum tuarum, et consilium impiorum adjuves?

4. Numquid oculi carnei tibi sunt; aut sicut videt homo, et tu videbis?

5. Numquid sicut dies hominis dies tui, et anni tui sicut humana sunt tempora,

6. Ut quæras iniquitatem meam, et peccatum meum scruteris?

7. Et scias quia nihil impium fecerim, cum sit nemo qui de manu tua possit eruere?

8. Manus tuæ fecerunt me, et plasmaverunt me totum in circuitu; et sic repente præcipitas me?

9. Memento, quæso, quod sicut lutum feceris me, et in pulverem reduces me?

---

pudies l'œuvre de tes mains ». — *Adjuves.* Quand Dieu éprouve durement les justes, il semble en effet prendre parti pour les impies. LXX : est-il bon pour toi que je devienne injuste, parce que je refuse l'œuvre de tes mains?

4. — *Oculi carnei*, des yeux de chair, c.-à.-d. voyant à la manière des hommes, superficiellement et avec des préjugés.

5. — *Dies hominis.* Dieu a-t-il une vie bornée à de courtes années, pour se hâter ainsi d'exercer sa vengeance; ne serait-il point « patiens quia æternus »? On voit que si la justice de Dieu était mise en doute, ses autres attributs, sa providence, sa sagesse, sa science, son éternité, etc., seraient ébranlés du même coup.

6. — *Scruteris.* Dieu n'aurait-il point vu la faute, pour être obligé après coup de faire des recherches?

7. — *Et scias, hal dathka*, « quoique tu saches que je ne suis pas un impie, et qu'il n'y a personne qui puisse m'arracher de ta main. » LXX : car tu sais bien que je n'ai pas commis d'impiété. Dieu sait que Job est juste; s'il veut quand même le traiter avec rigueur, pourquoi tant se hâter, puisque personne ne pourra lui dérober sa victime? « Magna fides, magna auctoritas conscientiæ, Deum testem mentis suæ arcessere. Quod conditionis est, non negat; quod impietatis est, repellit; quod infirmitatis, fatetur. Peccasse conditionis est, quia nemo immunis lapsus est; impie agere non conditionis est, sed perfidiæ et nequissimæ mentis venenum. Non agnoscit hoc justus; sed absolutio hominis in Dei miseratione, non in hominis potestate est ». S. Ambr., de Interpel. Job, VI, 17.

8. — *Manus tuæ.* Ps. CXVIII, 73. Job va rappeler à Dieu toute la sollicitude dont il a entouré sa naissance, afin de mettre en opposition sa bonté passée avec sa sévérité présente.

9. — *Sicut lutum.* Ps. CXXXVIII, 15. « Entre l'homme et le néant, il n'y a rien qu'une paroy entre deux, et encores n'est-elle que de fange ». De Bérulle, Disc. de l'Estat et Grand. de Jésus, 4. — *In pulverem.* Dieu qui a présidé à la génération de l'homme doit aussi un jour mettre fin à sa vie; rien n'échappe donc à sa sollicitude, du premier instant de la vie humaine au dernier. Ps. CXXXVIII, 1-5, 16. D'autres donnent à ce second vers un sens interrogatif : « souviens-toi que tu m'as façonné comme de l'argile; et tu veux me ramener à la poussière »? De la sorte, le verset est parallèle avec le précédent, mais le sens est moins logique; Job peut-il en effet s'étonner que Dieu le réduise un jour en poussière?

10. Nonne sicut lac mulsisti me, et sicut caseum me coagulasti?

11. Pelle et carnibus vestisti me; ossibus et nervis compegisti me;

12. Vitam et misericordiam tribuisti mihi, et visitatio tua custodivit spiritum meum.

13. Licet hæc celes in corde tuo, tamen scio quia universorum memineris.

14. Si peccavi, et ad horam pepercisti mihi; cur ab iniquitate mea mundum me esse non pateris?

15. Et si impius fuero, væ mihi est; et si justus, non levabo caput, saturatus afflictione et miseria.

10. Ne m'avez-vous point fait couler comme le lait, et coagulé comme le fromage?

11. Vous m'avez revêtu de peau et de chair, et consolidé par des os et des nerfs;

12. Vous m'avez donné la vie et accordé votre faveur, et votre soin vigilant a gardé mon âme.

13. Bien que vous cachiez ces souvenirs au fond de votre cœur, je sais pourtant que vous vous les rappelez tous.

14. Si j'ai péché, et que vous m'ayez épargné quelque temps, pourquoi ne pas permettre que je sois purifié de mon iniquité?

15. Si j'ai été impie, malheur à moi! et si j'ai été juste, je n'oserai lever la tête, accablé d'affliction et de misère.

---

10. — *Mulsisti me*, תתיכני, *thatthikeni*, « tu m'as fait couler ». Ps., CXXXVIII, 15, 16; Sap., VII, 1, 2; Eccle., XI, 5; II Mach., VII, 22. Si Dieu a travaillé directement à la formation du premier homme, son action dans la génération des autres hommes, pour être plus mystérieuse, n'en est ni moins réelle, ni moins souveraine.

11. — Job décrit, à l'aide de comparaisons très justes, les différentes phases physiologiques de la constitution de l'embryon.

12. — *Vitam.* Quand le fœtus est formé, Dieu lui donne la vie en lui unissant une âme, au moment que lui seul connaît, et déjà il fait de cet être inconnu l'objet de sa bonté, *chesed*, il le visite et le surveille, *paqad*, et s'en constitue le gardien, *shamar*. On ne pouvait parler avec plus de délicatesse des premières tendresses de Dieu pour sa créature humaine.

13. — Heb. : « Et ces choses, tu les caches dans ton cœur, je sais que cela est en toi. » Delitzsch et beaucoup d'autres commentateurs font de ce verset l'annonce de ce qui va suivre : « voici ce que tu caches dans ton cœur, je sais qu'en toi est cette pensée ». Il nous semble bien préférable d'en faire, avec M. Le Hir, la conclusion de ce qui précède; Job en a appelé au souvenir de Dieu, ỳ 9; il assure maintenant que tout ce qu'il vient de dire est bien connu de Dieu et est gardé au fond de son cœur, et que, par conséquent, il n'a rien oublié de ce qu'il a fait précédemment pour Job. LXX : ayant ces choses en toi-même, je sais que tu peux tout, et rien ne t'est impossible.

14. — *Et ad horam pepercisti*, שמרתני, *shemarthani*, custodies me, tu veux me garder, afin de me punir ensuite. La Vulgate voit dans cette garde un sursis au châtiment. — *Cur ab iniquitate*, « et de mon péché tu ne me tiens pas quitte ». Le verbe נקה, *naqah* signifie au piel « déclarer pur » et « déclarer exempt de peine ». Le sens général est donc : Si je pèche, tu me gardes en réserve, et tu ne me tiens pas quitte de mon péché. LXX : tu ne m'as point fait innocent d'iniquité. Voilà donc qui contraste étrangement avec cette bonté dont Dieu avait donné des marques si constantes; à un être si privilégié, il ne pardonne absolument rien, mais il demande un compte impitoyable des moindres manquements.

15. — Coupable ou innocent, Job a toujours à craindre : maintenant il se sent innocent, mais il n'en est pas moins abreuvé d'opprobres et de douleurs. LXX : car je suis plein de déshonneur. « Justus enim advertit magis fragilitatem suam, quam injustus; et sapiens agnoscit, non agnoscit insipiens. Denique lapsibus suis sapiens compungitur, insipiens delectatur; justus accusator est sui, injustus assertor; justus prævenire vult accusatorem confessione peccati, injustus

16. A cause de l'orgueil, vous allez me saisir comme une lionne, et vous vous remettez à me tourmenter étrangement.

17. Vous faites reparaître vos témoins contre moi, vous rallumez votre colère contre moi, et les châtiments font assaut contre moi.

18. Pourquoi m'avoir tiré du sein maternel? que n'ai-je péri sans qu'aucun œil pût me voir!

19. J'eusse été comme n'ayant jamais existé, du sein maternel porté au tombeau.

20. Mon petit nombre de jours ne sera-t-il pas bientôt fini? Laissez-moi donc me lamenter un peu sur ma douleur,

21. Avant d'aller, pour ne plus revenir, à cette région ténébreuse et ensevelie dans l'ombre de la mort;

22. Région de misère et de ténèbres, où l'ombre de la mort a son séjour au sein du chaos et de l'éternelle horreur.

16. Et propter superbiam quasi leænam capies me, reversusque mirabiliter me crucias.

17. Instauras testes tuos contra me, et multiplicas iram tuam adversum me, et pœnæ militant in me.

18. Quare de vulva eduxisti me? qui utinam consumptus essem ne oculus me videret.

19. Fuissem quasi non essem, de utero translatus ad tumulum.

20. Numquid non paucitas dierum meorum finietur brevi? dimitte ergo me, ut plangam paululum dolorem meum;

21. Antequam vadam et non revertar, ad terram tenebrosam, et opertam mortis caligine;

22. Terram miseriæ et tenebrarum, ubi umbra mortis, et nullus ordo, sed sempiternus horror inhabitat.

---

peccatum suum occultare desiderat ». S. Ambr. de Interpell. Job, VI, 20.

16. — *Propter superbiam*, יגאה, *igeh*, efferatur, « que (ma tête) se redresse, comme un lion tu me poursuis ». La comparaison porte sur Dieu, et non sur Job. Au lieu de *quasi leænam*, il faudrait donc en latin *quasi leo*. Os., V, 14; XIII, 7. LXX : je suis poursuivi comme un lion pour le massacre. — *Reversus*. Tournure qui, en hébreu, marque l'itération : tu recommences toujours à me traiter avec une sévérité étonnante.

17. — *Instauras testes*, tu produis de nouveaux témoins contre moi; probablement les trois amis qui viennent accuser Job. C'est toujours la même métaphore qui continue : Dieu est un juge inexorable qui accable celui qu'il poursuit, paralyse ses moyens de défense et accumule sans pitié toutes les charges contre lui. — *Pœnæ militant*. חליפות וצבא עמי, *chalifoth vetsaba himmi*, « troupes de rechange et armée contre moi », c'est-à-dire nouvelles accusations, nouveaux accusateurs, nouvelles tortures, tout fait assaut contre moi. VI, 4.

18. — *Quare de vulva*. Même idée que III, 11-13.

19. — *Quasi non essem*. Je n'aurais pas eu conscience de ma courte existence.

20. — *Numquid*. Heb. : « nonne paucitas dies mei »? Si je n'ai pas péri dès ma naissance, ma vie est-elle si longue qu'on la puisse accabler de douleurs? — *Finietur brevi* n'est pas dans l'hébreu. — *Dimitte*. Heb. : « qu'il cesse, qu'il se place loin de moi (ou qu'il place son bras hors de moi), et je serai réjoui un peu », j'aurai quelque répit. LXX : est-ce que la vie de mon temps n'est pas petite, laisse-moi me reposer un peu.

21, 22. — Heb. : « avant que je m'en aille, pour ne plus revenir, dans la terre de ténèbres et d'ombre mortelle, terre d'obscurité comme la nuit noire, d'ombre mortelle, et point d'ordre, et il luit comme la nuit noire », c'est-à-dire il n'y a pour toute lumière qu'une nuit profonde. LXX : « avant que j'aille là, d'où je ne reviendrai pas, dans la terre ténébreuse et sombre, dans la terre d'obscurité éternelle, où il n'y a point de lumière, où l'on ne peut voir la vie des mortels ». Milton fait de l'enfer une description inspirée par ce verset : « Une effroyable prison s'enflamma autour de lui

CHAPITRE XI

Discours de Sophar : Il ne suffit pas d'être grand parleur pour avoir raison (ỳỳ 2-4). — Si Dieu parlait, Job serait convaincu de ses fautes (ỳỳ 5, 6). — Dieu est l'infini, il voit et juge toute iniquité (ỳỳ 7-12). — Que Job prie Dieu et se repente de ses fautes, le bonheur et la paix lui seront rendus (ỳỳ 13-19), tandis que l'impie périra à jamais (ỳ 20).

1. Respondens autem Sophar Naamathites, dixit :
2. Numquid qui multa loquitur, non et audiet? aut vir verbosus justificabitur?
3. Tibi soli tacebunt homines? et cum cæteros irriseris, a nullo confutaberis?

1. Sophar de Naamath répliqua en ces termes :
2. Celui qui parle tant ne peut-il écouter? ou est-ce le grand parleur qui passera pour juste?
3. Faut-il que tous se taisent devant toi seul? et après t'être moqué des autres, ne seras-tu confondu par personne?

---

comme un grand four ardent, aucune lumière ne jaillit des flammes, mais une obscurité visible ne servant qu'à découvrir des horizons de douleur; région de chagrin, ombres lugubres où ne peuvent habiter ni repos ni paix ». Parad. perd. I, 61. Telle est l'idée que Job se fait du shéol, région où l'on n'a point à endurer de tourments comme dans le séjour des damnés, mais où rien ne peut réjouir l'âme, où tout au contraire est fait pour l'accabler d'ennui et de tristesse. Job est si malheureux qu'il souhaite la mort, et se sent disposé à préférer le triste shéol à sa condition présente. Nous verrons les autres écrivains de l'Ancien Testament, en particulier les psalmistes, cf. Psaumes, Préf. LXXII, se faire du séjour des âmes après la mort une idée analogue, et lui préférer de beaucoup la vie présente avec ses conditions habituelles. C'est seulement peu à peu que la notion du shéol impliquera plus de consolation pour les Israëlites, à mesure que dans l'autre vie les âmes des justes se pourront réjouir davantage, en voyant approcher le jour du Messie. Joan., VIII, 56.

CH. XI. — 1. — Sophar montre encore plus d'acharnement que les deux précédents interlocuteurs à incriminer la conduite de Job. Eliphaz avait gardé quelques ménagements dans ses reproches, et avait fait appel à une vision pour autoriser ses paroles; Baldad avait mis plus de rudesse dans son langage, mais du moins avait encore montré quelque réserve, et s'était appuyé sur la doctrine des anciens. Sophar, le plus jeune apparemment, s'oublie jusqu'à insulter l'ami qu'il était venu consoler : après l'avoir accusé brutalement de bavardage, il le traite en criminel qui plaide à tort son innocence et pose en hypocrite devant Dieu. Quand il a prodigué l'injure, et soutenu la thèse de l'infinie perfection de Dieu, que Job n'avait aucunement songé à ébranler, il ne ménage point les conseils intempestifs au malheureux, et, en retour de son repentir sincère, lui promet les bonnes grâces de Dieu et la jouissance de la paix. Sophar, dit avec raison Rosenmüller, est « cæteris immodestior et inhumanior ». Il parle moins longuement qu'Eliphaz et Baldad, dont il ne fait, du reste, que répéter les idées, sans rien de nouveau dans le fond, ni d'intéressant dans la forme.

2. — *Qui multa loquitur*, *rob debarim*, « la multitude des paroles n'aura-t-elle pas une réponse »? — *Vir verbosus*, *ish scefathaim*, « l'homme des lèvres », le bavard sera-t-il juste, passera-t-il pour avoir droit et raison? Chez les Orientaux, le silence est une vertu et une marque de sagesse. Prov., X, 19. En traitant Job de bavard, Sophar lui adresse donc une injure grave et d'ailleurs imméritée; la manière dont il remplit lui-même son rôle de consolateur fait connaître suffisamment où est le vrai bavard. « Procacibus justorum verba quamlibet pauca sonuerint, multa sunt, quia quo eorum vitia resecant, auditum gravant. Unde et ad crimen trahitur hoc quod recta prædicatione contra crimina profertur ». S. Greg.

3. — *Tibi soli*, בדיך, *badeika*, « tes singularités », tes discours futiles et insensés.

4. Tu as dit en effet : Ma doctrine est irréprochable, et je suis sans tache à vos yeux.

5. Que Dieu ne te parle-t-il, et ne t'ouvre-t-il ses lèvres,

6. Pour te montrer les secrets de la sagesse et les mystères multiples de sa loi ! Tu comprendrais que ce qu'il exige de toi est bien au-dessous de ce que mérite ton iniquité.

7. Veux-tu peut-être pénétrer les profondeurs de Dieu, et atteindre jusqu'à la perfection du Tout-Puissant ?

4. Dixisti enim : Purus est sermo meus, et mundus sum in conspectu tuo.

5. Atque utinam Deus loqueretur tecum, et aperiret labia sua tibi;

6. Ut ostenderet tibi secreta sapientiæ, et quod multiplex esset lex ejus, et intelligeres quod multo minora exigaris ab eo, quam meretur iniquitas tua.

7. Forsitan vestigia Dei comprehendes, et usque ad perfectum omnipotentem reperies?

La Vulgate traduit comme s'il y avait *lebadka*, à toi seul, toujours d'après la même racine *bad*, qui signifie « séparation ». — *Tacebunt.* Le verbe *charash*, qui signifie « être sourd, se taire », a aussi le sens causatif de « réduire au silence », qui convient ici : « tes fanfaronnades réduiront-elles les gens au silence » ? LXX : le béni (ברוך, *barouk* pour בדיך, *badeika*) rejeton de la femme est de courte vie : n'abonde pas en paroles, car il n'y a personne pour te répondre. — *Irriseris.* Heb. : « tu te moqueras, et personne pour couvrir de honte », te joueras-tu de Dieu et des hommes, sans qu'il y ait personne pour te confondre? Sophar ne trouve pas qu'Eliphaz et Baldad aient suffisamment confondu leur ami; lui-même va entreprendre la tâche, et il est bien assuré d'y réussir.

4. — *Sermo*, ma doctrine, la thèse que je soutiens est pure et irréprochable, et cette thèse est celle-ci : Dieu est souverainement juste, mais en ce moment il m'éprouve très cruellement, sans que j'aie conscience d'avoir commis de grands crimes, et sans que je connaisse la raison de mes maux. Il y a là une question de droit, la justice de Dieu, et une question de fait, l'innocence du plaignant, qui ont été sagement traitées par Job; les quatre discoureurs sont d'accord sur la question de droit; mais aux yeux des trois amis, Job a parlé de son innocence de façon à ébranler complètement la thèse de la justice divine. — *Mundus sum.* Il est innocent de cette innocence relative que David et tous les justes persécutés revendiquent souvent en leur faveur; coupable devant Dieu des fautes qui échappent communément à la fragilité humaine, il n'a cependant point commis les crimes dont ses amis l'accusent. « Hoc Job expresse non dixerat, sed ex verbis ejus accipere volebat; quia disputaverat, se non propter peccatum punitum, vel ex eo quod dixerat : scias quia nihil impium fecerim. x, 7 ». S. Thom.

5. — *Utinam Deus loqueretur.* Ce vœu prépare l'intervention divine par laquelle sera clos le débat, XXXVIII. Dieu parlera en effet, mais sa décision ne sera pas conforme aux idées de Sophar.

6. — *Secreta sapientiæ*, les mystères de la sagesse divine, dont toutes les voies sont impénétrables à l'homme, Rom., XI, 33. De fait, ni Job, ni ses amis ne comprennent la conduite de Dieu dans la question présente, — *Multiplex lex*, כפלים לתושיה *kiflaim lethoushiah*, « plus que double dans son conseil », ce qui peut se rapporter également ou à Dieu, dont les voies sont variées à l'infini, ou à la sagesse, qui est multiple dans ses inspirations et dans ses actes. Sap., VII, 22. — *Et intelligeres.* Heb. : « et que tu saches que Dieu a fait l'oubli en ta faveur sur tes crimes », ou en donnant à מן le sens comparatif, comme fait la Vulgate : « Dieu a plus oublié, que toi, tu n'avais fait de mal », il a été plus miséricordieux que tu n'avais été coupable. Ceci est toujours vrai en thèse absolue; les plus grands châtiments temporels sont inférieurs à ce que mérite la moindre offense envers la majesté divine. Mais, dans ce cas particulier, la pensée n'est plus vraie : Sophar n'aurait raison que si en effet Job avait commis de grands crimes. LXX : et alors tu sauras qu'il t'est arrivé du Seigneur ce que tu méritais pour tes péchés.

7. — *Vestigia*, חקר, *cheqer*, l'intimité, la profondeur de Dieu, ce qu'il y a de plus inaccessible en lui. La Vulgate a fait incliner la signification du mot de « investigatio » en « vestigium ». — *Perfectum*, *tak-*

8. Excelsior cœlo est, et quid facies? profundior inferno, et unde cognosces?

9. Longior terra mensura ejus, et latior mari.

10. Si subverterit omnia, vel in unum coarctaverit, quis contradicet ei?

11. Ipse enim novit hominum vanitatem, et videns iniquitatem, nonne considerat?

12. Vir vanus in superbiam erigitur, et tanquam pullum onagri se liberum natum putat.

8. Il est plus élevé que le ciel, que feras-tu? il est plus profond que l'enfer, comment le connaîtras-tu?

9. Il mesure plus de longueur que la terre, et plus de largeur que la mer.

10. S'il bouleverse toutes choses et les réunit ensemble, qui lui fera opposition?

11. Aussi connaît-il la vanité des hommes, et voit-il l'iniquité, sans effort pour la discerner.

12. L'homme vain s'élève par orgueil, et se croit né libre comme le petit de l'âne sauvage.

---

lith, la perfection, l'infinité du Tout-Puissant. Il est impossible d'atteindre jusqu'à l'intelligence des perfections divines; Sophar a raison de le dire. Saint Jean Chrysostome a développé la même thèse dans ses homélies sur l'Incompréhensible, contre les Anoméens. Mais il disait en abordant ses adversaires : « Ne igitur adversus illos ferociamus, ne cum furore illos adoriamur, sed modeste cum illis disseramus. Nihil quippe modestia et mansuetudine validius est ». Hom. I, 7. Le contradicteur de Job aurait eu profit à entendre et à suivre ce conseil.

8. — Heb. : « (elle est) la hauteur des cieux, que feras-tu? elle est plus profonde que le shéol, que sauras-tu »? La perfection de Dieu est haute comme les cieux, c'est-à-dire, dans la pensée de l'auteur, d'une hauteur infinie. La Vulgate traduit avec raison par le comparatif, pour mieux faire ressortir cette idée, indiquée d'ailleurs par le parallélisme. Ps., CXXXVIII, 8.

9. — S. Paul, Eph. III, 18, a imité ce verset et le précédent, quand il a voulu décrire les dimensions de l'amour infini de Dieu. La longueur de la terre et la largeur de la mer étaient les deux mesures superficielles les plus étendues pour les anciens.

10. — Heb. : « s'il fait irruption, s'il enferme (en prison), s'il convoque (au jugement), qui le fera revenir », qui le retiendra ou l'empêchera d'agir? Des généralités sur la grandeur de Dieu, Sophar descend insensiblement à la personnalité de Job. Ce coupable sur qui Dieu s'est appesanti, qu'il a enfermé dans une prison de souffrances, VII, 12, et qu'il cite à son tribunal, c'est celui qu'il s'applique à confondre en ce moment.

11. — *Nonne considerat*, לא יתבונן, *lo ithbonan*, « il ne remarque pas ». On peut prêter différents sujets à ce verbe, ce qui donne lieu à des sens assez divers. Schlottmann : « il voit le méchant et celui qui ne comprend pas »; mais en hébreu il y a *aven*, iniquité, et l'on aurait ainsi un terme abstrait joint à un terme concret, ce qui est peu probable. M. Le Hir : « il voit l'iniquité avant qu'elle le soupçonne »; d'autres : « il voit l'iniquité sans qu'on s'en doute ». Ces sens sont possibles, mais ils paraissent s'écarter de la pensée de Sophar, tout occupé ici à donner une haute idée de la science infinie de Dieu. Dillmann Zschokke, Welte, Delitzsch, etc., prennent le verbe *boun* dans son sens de « faire attention », et traduisent : « il voit l'iniquité sans la remarquer exprès », sans avoir besoin de faire grande attention pour la connaître. Cette traduction a en sa faveur le parallélisme, et une pensée analogue exprimée plus loin, XXXIV, 22. Cf. Sap., I, 6, 7. La Vulgate lit *halo* interrogatif au lieu de la négation *velo*. LXX : οὐ παρόψεται, il ne regarde pas légèrement, il fait attention. C'est le sens de l'hébreu, avec la négation en plus.

12. — *In superbiam erigitur*, ילבב, *illabeb*. Le verbe *labab*, qui signifie « avoir du cœur », peut être pris en bonne part, dans le sens de « être intelligent », ou en mauvaise, dans le sens de « avoir de l'audace ». Il y a un jeu de mots en hébreu : נבוב ילבב, *naboub illabeb*, « l'insensé aura de l'intelligence ». — *Et tanquam pullum*. Heb : « le petit de l'onagre deviendra homme ». L'âne sauvage est dans l'Ecriture le type de la sottise, Ps., XXXI, 9; LXXII, 23. Les auteurs ne sont pas d'accord sur le sens à donner au verset. Sophar vient de parler des grandeurs de Dieu;

13. Pour toi, tu as endurci ton cœur, et tu as levé tes mains vers Dieu.

14. Si tu rejettes loin de toi l'iniquité qui est dans ta main, et si l'injustice ne demeure plus sous ta tente,

15. Alors tu pourras lever ton front sans tache, tu seras inébranlable et tu n'auras rien à craindre.

16. Tu oublieras même ta misère, et elle sera dans ton souvenir comme les eaux qui passent.

17. Sur le soir s'élèvera pour toi comme l'éclat du midi, et quand tu te seras cru perdu, tu apparaîtras comme l'étoile du matin.

13. Tu autem firmasti cor tuum, et expandisti ad eum manus tuas.

14. Si iniquitatem, quæ est in manu tua, abstuleris a te, et non manserit in tabernaculo tuo injustitia;

15. Tunc levare poteris faciem tuam absque macula, et eris stabilis, et non timebis.

16. Miseriæ quoque oblivisceris, et quasi aquarum quæ præterierunt recordaberis.

17. Et quasi meridianus fulgor consurget tibi ad vesperam; et cum te consumptum putaveris, orieris ut lucifer.

---

mais, à son jugement, l'homme en général, et Job en particulier, serait trop grossièrement inintelligent pour y rien comprendre : « mais l'homme a un cœur insensé, et le mortel naît comme un âne sauvage ». La pensée ainsi rendue est beaucoup trop générale, et a le tort d'être applicable à Sophar aussi bien qu'à Job, ce qui ne peut être dans l'intention du premier. D'autres, à meilleur droit, restreignent l'idée au seul insensé. Welte : « pourtant un mortel inintelligent devient audacieux, et un homme est changé en âne sauvage », il ne fait aucune attention aux grandeurs si manifestes de Dieu, et il ne comprend pas plus sa justice qu'un animal sans raison. Selon quelques-uns : « l'homme insensé aura de l'intelligence quand l'âne sauvage deviendra un homme ». Malheureusement ce « quand » n'est représenté dans l'hébreu que par la copule. Les meilleurs auteurs font exprimer à Sophar cette pensée bien naturelle, qu'à la vue des grandeurs de Dieu, il n'est point d'homme qui ne tire quelque sage conclusion; Schlottmann, Delitzsch : « même un insensé peut arriver à avoir de l'intelligence, et un âne sauvage peut devenir un homme ». M. Le Hir : « ainsi l'insensé acquiert la sagesse, et l'animal stupide devient un homme ». Ces dernières traductions donnent un sens qui se lie très bien au contexte. Dans tous les cas, Sophar traite son ami d'insensé et d'âne sauvage, et l'accuse de ne pas croire à la justice divine; lui-même vient de faire une belle tirade sur la perfection de Dieu, mais sa foi n'a pas grand mérite, car il est riche, heureux et à l'abri de l'épreuve. LXX : mais l'homme nage (νήγεται) autrement dans ses discours, et le mortel, né de la femme, est semblable à un âne sauvage. S. Augustin, qui suit ce texte, en commente ainsi le début : « Modo illi placet Deus, modo illi displicet cum apud Deum sit firmitas ». A tout prendre, le sens de la Vulgate traduit suffisamment l'hébreu, et renferme une pensée digne de Sophar. « Asinum solitarium assumit, ut insinuet Jobum esse immorigerum et effrenatum, in iis, quæ ad Deum spectant ». Olympiodor.

13. — *Firmasti.* Le verbe *coun* veut dire « établir » et « diriger », second sens appelé ici par le parallélisme. En hébreu, la phrase est conditionnelle : « si toi tu diriges ton cœur et si tu étends tes mains vers lui ».

14. — Le conseil serait bon, s'il ne portait à faux. La prière ne suffit pas pour obtenir le pardon, dit avec raison Sophar, il faut encore le détachement effectif du péché. « Bene Sophar servare ordinem studuit, cum prius auferri iniquitatem a manibus, et post a tabernaculo injustitiam dixit, quia nequaquam plene animus in cogitatione erigitur, quando adhuc ab eo extrinsecus in opere erratur ». S. Greg.

15. — Une noble fierté et une paix assurée sont les fruits de l'innocence. Les LXX prennent *absque macula* dans le sens physique : car ton visage brillera de nouveau comme l'eau pure, tu dépouilleras l'ordure et tu ne craindras pas.

16. — *Quasi aquarum.* Is., XXIX, 5; Ps., CXXIII, 5.

17. — Heb. : « et plus que le midi se lèvera le temps de ta vie, tu seras obscurci et tu seras comme l'aurore ». Ce dernier

18. Et habebis fiduciam, proposita tibi spe, et defossus securus dormies.

19. Requiesces, et non erit qui te exterreat; et deprecabuntur faciem tuam plurimi.

Levit., 26, 6.

20. Oculi autem impiorum deficient, et effugium peribit ab eis, et spes illorum abominatio animæ.

Lev., 26, 16.

18. Tu auras confiance, parce que l'espérance te sera rendue, et tu dormiras en sécurité comme entouré d'un fossé.

19. Tu reposeras, sans que personne puisse t'effrayer, et beaucoup solliciteront tes regards.

20. Mais les yeux de l'impie s'éteindront, tout moyen de fuir leur sera ôté, et ils n'auront pour espérance que ce dont l'âme a horreur.

---

vers est clairement expliqué par la Vulgate.

18. — *Proposita tibi spe.* Heb. : « car il y a espérance ». — *Defossus*, חפרת, *chafartha*, du verbe *chafar* qui a trois sens : 1° Creuser : « tu creuseras et tu te coucheras tranquille », c'est-à-dire probablement, tu te coucheras aussi tranquille que si tu avais creusé un fossé infranchissable autour de ta demeure. C'est le sens de la Vulgate; plusieurs cependant croient qu'il y est question du tombeau et de la paix qui accompagne le sommeil de la mort. Cette idée ne saurait être en aucun cas celle de Sophar, et elle ne serait en harmonie ni avec le contexte, ni avec le parallélisme. 2° Explorer, épier : « tu regarderas avec soin, et tu te coucheras avec confiance », tu auras beau épier de tous côtés, tu ne découvriras ni danger ni ennemi pour troubler ton sommeil; tout sera en bon ordre dans ta demeure comme dans ta conscience. Ce sens est le plus généralement accepté par les commentateurs. Sic Ewald, Dillmann, Delitzsch, etc. 3° Être confondu : « tu as été confondu, tu te coucheras en assurance », tu as été confondu par la frustration de tes espérances, tu seras en assurance en les sentant renaître. Sic Le Hir, Knabenbauer. Les LXX favorisent cette interprétation : à la place du souci et de l'inquiétude apparaîtra pour toi la paix. Le parallélisme s'accommode aussi bien de ce troisième sens que du second. Sur la pensée, cf. Ps., IV, 9, 10.

19. — *Requiesces*, promesse proverbiale dans l'Ecriture, Levit., XXVI, 6; Is., XVII, 2; Soph., III, 13. — *Deprecabuntur*, חלו, *chillou*, « flatteront ta face », t'aduleront, solliciteront tes bonnes grâces. Ce verbe, qui marque ordinairement l'adoration et la soumission envers Dieu, s'applique aussi parfois aux hommes. Ps., XLIV, 13; Prov., XIX, 6.

20. — *Deficient*, תכלינה, *thikleinah*, « s'useront » à force de regarder si l'objet de leur espérance n'arrive pas. — *Effugium*, מנוס, *manos*, le refuge contre le malheur, contre la colère divine. — *Abominatio animæ*, מפח־נפש, *maffach-nefesh*, « l'expiration de l'âme », le souffle d'un mourant, sens rendu certain par comparaison avec l'expression *nafach nefesh*, qui veut toujours dire « rendre l'âme », XXXI, 39; Jer., XV, 9. L'espérance du méchant est donc quelque chose qui échappe et qui ne reviendra jamais. LXX : ἀπώλεια ψυχῆς.

CHAPITRE XII

Troisième réponse de Job : Ses amis ne sont pas les seuls sages du monde (ỳỳ 2, 3), mais le malheur a toujours tort à leurs yeux (ỳỳ 4, 5). — En fait, la prospérité est souvent le partage du méchant (ỳ 6). — Leur sagesse n'est pas un monopole; Job peut parler aussi bien qu'eux des enseignements de la création (ỳỳ 7-9) — et de l'expérience (ỳỳ 10-12). — Il peut disserter sur la grandeur de Dieu et sa puissance dans le monde physique (ỳỳ 13-15) — et dans le gouvernement des hommes, dont il abaisse les princes à son gré (ỳỳ 16-25).

1. Job répondit en ces termes :
2. Vous êtes donc les seuls hommes qu'il y ait, et la sagesse va mourir avec vous?
3. Pourtant j'ai un cœur aussi bien

1. Respondens autem Job, dixit :
2. Ergo vos estis soli homines, et vobiscum morietur sapientia?
3. Et mihi est cor, sicut et vobis,

Ch. XII. — 1. — Job est poussé à bout par les récriminations de ses amis; il leur répond avec une vive ironie que, s'ils se piquent de sagesse, il peut bien se flatter d'en avoir autant qu'eux, XII, 2, 3, que leur thèse n'est pas autre chose que le grossier préjugé des fortunés de ce monde vis-à-vis des justes malheureux, et qu'elle est complètement contredite par l'expérience, 4-6. Puis, pour leur montrer qu'il en sait autant qu'eux sur la nature de Dieu, il décrit les preuves de la sagesse et de la puissance divine qu'il trouve soit dans le monde physique, 7-15, soit dans le gouvernement des hommes, 16-25. Ses amis sont donc mal venus à lui faire la leçon, et ils ont tort de prêter à Dieu une mauvaise cause pour s'en faire les trop zélés avocats, XIII, 1-13. Aussi, les laissant de côté, à cause des injustes préjugés qui les empêchent d'apprécier sainement, se tourne-t-il vers Dieu lui-même dans la seconde partie de son discours; il va renouveler ses précédentes supplications, et tenter de plaider sa cause, si toutefois Dieu consent à lui laisser ses moyens de défense, 14-22. Dieu le traite en adversaire; pourquoi? ce ne peut être que pour des fautes de jeunesse. Mais de pareilles fautes méritent-elles un si grand châtiment, quand elles sont commises par un être faible et misérable, enclin dès sa naissance à mal faire? En tous cas, le châtiment ne devrait-il pas être atténué, quand celui qui est frappé est un être d'un jour, qui bientôt va disparaître, sans espoir de revenir jamais sur la terre, pour y mener une vie moins malheureuse?

Job réduit donc à néant la prétention de ses amis, en leur démontrant qu'il a sur Dieu des idées aussi justes que les leurs, et qu'il est inutile dès lors de défendre la justice divine contre qui ne songe qu'à la révérer. Mais déjà ses plaintes contre la Providence sont beaucoup moins amères que dans les discours précédents; il ne soutient pas plus qu'auparavant l'innocence absolue de sa vie, mais il plaide en sa faveur les circonstances atténuantes, afin d'obtenir quelque mitigation à ses peines; on sent qu'il s'achemine de plus en plus vers une résignation parfaite.

2. — *Ergo, omnam ki atthem ham*, « vraiment oui, vous êtes le peuple », le genre humain tout entier, les autres ne comptent plus, ou d'après les LXX et la Vulgate : « vous êtes les seuls hommes », il n'y en a pas d'autres que vous qui soient dignes de porter ce nom. — *Morietur sapientia.* C'est la conséquence de la pensée précédente; il faudra bien que la sagesse disparaisse de ce monde, quand ses uniques représentants seront morts. Job répond par l'ironie aux prétentions de ses amis. « Les peuples d'Orient trouvent grand plaisir à l'ironie, et plusieurs de leurs dictons satiriques sont fort piquants. Si un sage donne à entendre qu'il a une sagesse supérieure, ou s'il est disposé à railler quelque autre à raison de ses médiocres capacités, on lui dit : Oui, oui, c'est vous qui êtes l'homme! Votre sagesse est comme la mer! Si vous mourez, où la sagesse ira-t-elle »? Robert, cité par Barnes. Une épigramme de Moschus, Idyll., III, 12, exprime une idée analogue :

Ὅττι βίων τέθνακεν ὁ Βώκολος, ὅττι σὺν αὐτῷ
Καὶ τὸ μέλος τέθνακε, καὶ ὤλετο Δωρὶς ἀοιδά.

3. — *Cor*, dans le sens d'intelligence. — *Nec inferior*, Heb. : « je ne tombe point devant vous », je ne suis pas à terre quand

nec inferior vestrî sum; quis enim hæc, quæ nostis, ignorat?

Infr. 21, 3.

4. Qui deridetur ab amico suo sicut ego, invocabit Deum, et exaudiet eum; deridetur enim justi simplicitas.

Prov., 14, 2.

5. Lampas contempta apud cogitationes divitum, parata ad tempus statutum.

6. Abundant tabernacula præ-

que vous, et je ne vous le cède en rien; qui, en effet, peut ne pas connaître ce que vous connaissez?

4. Lorsqu'on est tourné en dérision par son ami, comme je le suis, on doit s'adresser à Dieu, et on en est exaucé : car c'est la simplicité du juste qui est tournée en dérision.

5. Dans la pensée des riches, c'est une lampe de mépris, toute prête pour le temps marqué.

6. Les tentes des brigands sont

---

vous êtes debout, je ne vous le cède en rien. — *Quis enim*, « et à qui ne sont point, comme à vous, ces choses », qui ignore tout ce que vous venez de dire? Ces hommes, qui se croient hors de pair, n'ont donc rien de plus que la science du commun des mortels.

4. — *Qui deridetur*, שחק, *scechoq;* ce mot est un substantif : « derisio amico suo ero, invocans Deum et exaudit eum, derisio justus, innocens », serai-je celui qui est un objet de dérision pour son ami, alors qu'il invoque Dieu et en est exaucé, objet de dérision tout en étant juste et innocent? Le passage de la première à la troisième personne indique la substitution de l'idée générale à l'idée individuelle. Toutefois Bickell fait sur les mots *invocabit... eum* cette remarque, tendant à révoquer en doute leur authenticité : « stichus parallelismum perturbat et Jobo, qui se a Deo derelictum putat, non convenit ». Si on garde le texte tel qu'il est, il faut dire que, malgré ses plaintes, Job conserve toujours la plus grande confiance en Dieu. En tout cas, il affirme de nouveau sa justice et son innocence, en dépit des assertions malveillantes de ses amis. — *Justi simplicitas*, deux sujets en hébreu. Prov., XI, 5; XIV, 2. Sur ce texte de la Vulgate, voir le développement de S. Grégoire. Commun. Conf. non Pont. 2° loco, lect. II. Noct.

5. — *Lampas contempta*, לפיד בוז, *lappid bouz;* ces mots veulent dire « lampe de mépris », si on regarde comme radical le ל de *lappid*. Mais alors la phrase est tellement elliptique, qu'il est impossible de l'expliquer grammaticalement, bien qu'il soit assez facile de lui donner une signification d'après le contexte. *Lappid* doit se décomposer en la particule ל, et le substantif פיד, *pid*, qui se retrouve dans Job, XXX, 24; XXXI, 29, a le sens abstrait d'« infortune », et est d'origine arabe. Alors le sens devient très clair : « honte au malheur! dans l'opinion des heureux », des jouisseurs, qui se flattent de devoir leur bonheur à leur mérite, et par contre, supposent volontiers que l'infortuné est malheureux par sa faute. « Miser apud felices despectui habetur, et si quis fortuna labatur, pede quasi nutet, jam exponitur contemptui, despectio quasi parata et præparata invenitur pro infelice... Hunc sensum utpote planissimum præferimus comparationi illi coactæ textus latini, a quo et aliæ veterum versiones recedunt ». Knabenbauer. — *Parata*. Heb. : « préparée (se rapportant à *bouz*, honte) pour ceux qui chancellent du pied ». Le mépris du satisfait est tout préparé, il naît naturellement dans son cœur en face du malheureux. Prov., XXV, 19. « Job affirme ici que le mépris avec lequel Sophar et ses autres amis l'ont traité dans leurs discours, est la conséquence naturelle de son infortune, et le sort commun du juste, méprisé et rejeté par ce monde. Ce sentiment reçoit une pleine confirmation dans l'Evangile. C'est en substance celui du discours de saint Etienne devant le sanhédrin juif (Act., VII), où il prouve que Joseph, Moïse et surtout le Christ ont été méprisés par ceux qu'ils avaient le plus comblés de bienfaits ». Wordworsth. Au lieu de למועדי רגל, *lemohadei ragel*, « ceux qui chancellent (de *mahad*) du pied », la Vulgate a dû lire לעת מועד, *leheth mohed*, en laissant de côté le mot *ragel*.

6. — *Abundant*, *ishlaiv*, « sont dans la paix les tentes des brigands », de ces brigands arabes qui vivent de pillage, et vont dresser leurs tentes à proximité des endroits où les razzias sont faciles et fructueuses. — *Audacter*, בטחות, *battouchot*, « sécurités pour ceux qui provoquent Dieu ». La Vulgate fait du substantif un adverbe, en force un peu le sens, et supprime le ל du complément. Au sophisme de ses inter-

dans l'abondance, et ils provoquent Dieu avec audace, quand c'est lui-même qui a tout mis entre leurs mains.

7. Cependant interroge les bêtes, et elles t'instruiront ; les oiseaux du ciel, et ils te renseigneront.

8. Parle à la terre, et elle te répondra ; les poissons de la mer pourront te raconter.

9. Qui ne sait que la main de Dieu a fait toutes ces choses ?

10. Il tient en sa main tout être vivant, et l'esprit qui anime tout corps humain.

donum, et audacter provocant Deum, cum ipse dederit omnia in manus eorum.

7. Nimirum interroga jumenta, et docebunt te, et volatilia cœli, et indicabunt tibi.

8. Loquere terræ, et respondebit tibi ; et narrabunt pisces maris.

9. Quis ignorat quod omnia hæc manus Domini fecerit?

10. In cujus manu anima omnis viventis, et spiritus universæ carnis hominis.

---

locuteurs, Job oppose ce fait d'expérience : il y a des brigands qui vivent en paix, et des impies qu'aucun malheur ne vient troubler ; donc le bonheur ici-bas n'est pas exclusivement la conséquence de la vertu, et *a pari*, l'infortune n'a pas toujours le péché pour cause. « Quod prædones perverse faciunt, hoc dispensator æquissimus fieri non nisi juste permittit ; ut et is qui rapere sinitur cœcatus mente culpam augeat, et is qui rapinam patitur jam in ejusdem rapinæ damno, pro alia, quam ante perpetravit, culpa feriatur... In illo mala purgantur, dum vim sustinet, in isto cumulantur, dum facit... Quod iniqui tollunt, eis hoc ipse dat, qui illis ad rapinam posset obsistere, si misereri voluisset ». S. Greg. — *Cum ipse dederit*, לאשר הביא אלוה בידו, *laasher hebi eloah beiado*, « à celui qui porte Dieu dans sa main ». Ceci ne signifie pas, comme quelques auteurs l'ont cru, que la puissance de Dieu est captive entre les mains du méchant, qui s'en sert pour mal faire. « Sensus est prædatorem externa felicitate frui, quamquam pro Deo, quem non curat, gladio suo ad rapinas exercendas adhibito confidat. Hunc contemptum Dei Job sibi appropriaret, si diceret, latronem Deum in manum suam intulisse, quod etiam modus loquendi foret valde contortus ». Bickell. Cf. Habac. I, 11, et Virgile, X, 773 : « Dextra mihi Deus, et telum quod missile libro ». Dans la Vulgate, on a une pensée juste, mais une traduction inexacte. LXX : 3, moi aussi, j'ai un cœur comme vous ; 4, car l'homme juste et irréprehensible et devenu sujet de moquerie ; 5, car au temps marqué, il a été préparé à tomber sous les autres, 6, et sa maison à être ruinée par les impies ; mais que nul méchant ne compte être impuni, non plus que ceux qui irritent le Seigneur, comme si aucune enquête ne devait avoir lieu.

7. — Sophar avait comparé son ami à un animal sans raison, XI, 12. Job répond que la haute science dont se vantent ses contradicteurs s'apprend tout simplement à l'école des bêtes les plus communes, et qu'il est aisé, par conséquent, de s'apercevoir comment la Providence règle le sort de chacun ici-bas, sans tenir toujours compte de sa vertu ou de sa malice.

8. — Dans le verset précédent, les animaux de la terre étaient mis en parallèle avec ceux du ciel ; ils sont maintenant opposés à ceux de la mer, et la terre répond par la voix des êtres vivants qui l'habitent.

9. — *Quod omnia hæc*, *becol alleh*. Beaucoup traduisent : « qui ignore parmi eux tous », LXX : τίς οὖν οὐκ ἔγνω ἐν πᾶσι τούτοις. Mais si on peut dire que les êtres sans raison ont une voix qui parle du créateur, on ne peut leur prêter la connaissance même du créateur, à moins d'y être tout à fait obligé par l'impossibilité de traduire autrement un texte nécessairement poétique et métaphorique. Ps., XVIII, 2. Or, dans l'expression ידע ב, le ב peut très bien marquer la cause instrumentale, comme Gen., XV, 8 ; XLII, 43, etc. Il vaut donc mieux traduire : « qui par le moyen d'eux tous ne sait pas que la main de Jéhovah a fait cela ? ». C'est la seule fois que nous trouvons le nom de Jéhovah employé dans la partie poétique du livre. Cela tient à ce que l'expression est proverbiale, Is., XLI, 20 : LXVI, 2.

10. — Toute vie vient de Dieu et dépend de lui ; c'est la conclusion que tout homme tire de l'observation des êtres créés. « Anima igitur omnis viventis, et spiritus

11. Nonne auris verba dijudicat, et fauces comedentis, saporem?

Infr. 34, 3.

12. In antiquis est sapientia, et in multo tempore prudentia.

13. Apud ipsum est sapientia, et fortitudo, ipse habet consilium et intelligentiam.

14. Si destruxerit, nemo est qui ædificet; si incluserit hominem, nullus est qui aperiat.

Isa., 22, 22.

15. Si continuerit aquas, omnia siccabuntur; et si emiserit eas, subvertent terram.

Apoc., 3, 7.

16. Apud ipsum est fortitudo et sapientia; ipse novit et decipientem, et eum qui decipitur.

11. L'oreille ne peut-elle discerner les paroles, et le palais du mangeur distinguer les saveurs?

12. Aux anciens appartient la sagesse, et à la longue vie la prudence.

13. En lui est la sagesse et la force, il a le conseil et l'intelligence.

14. Qu'il détruise, personne ne pourra relever; qu'il enferme l'homme, personne ne pourra ouvrir.

15. Qu'il retienne les eaux, tout sera desséché, et qu'il les relâche, elles bouleverseront la terre.

16. En lui est la force et la sagesse; il connaît et le trompeur et le trompé.

---

universæ carnis hominis, in ejus potestate est a quo est: ut ipse provideat qualiter sit, qui præstitit esse quod non fuit ». S. Greg.

11. — Ce verset prépare le suivant. La pensée de Job paraît être celle-ci : on rencontre aussi communément parmi les hommes une oreille capable de discerner, et une intelligence assez habile pour comprendre les choses évidentes, qu'un palais capable de distinguer les saveurs. Les trois discoureurs se croient les seuls sages du monde; chacun est aussi capable qu'eux d'entendre la voix de la nature et celle des anciens renommés pour leur prudence.

12. — *In antiquis :* « aux vieillards la sagesse, et à la longueur des jours la prudence ». Ceci peut signifier ou que Job, à raison de son âge, peut posséder autant de sagesse que ses amis, ou plutôt qu'il peut aussi bien qu'eux écouter les leçons des vieillards avancés dans la vie, et doués d'une longue expérience.

13. — *Apud ipsum*, en Dieu est la science jointe à la puissance. Ce verset est le troisième terme d'une gradation dans les moyens de connaître. Les amis de Job s'imaginent avoir le monopole de la sagesse, et de la science des choses divines et humaines. Mais les éléments de cette science sont dans les êtres de la création, chacun peut les interroger; ils sont dans l'esprit des vieillards auxquels une longue vie a beaucoup appris, chacun peut les écouter; enfin ils sont éminemment en Dieu. Sophar a souhaité que Dieu parlât, XI, 5. Job est plus discret, mais son allusion prépare aussi l'intervention de Dieu à la fin de la discussion.

14. — Job va montrer comment la puissance de Dieu agit en ce monde. — *Si destruxerit*, XI, 10. — *Si incluserit*, « s'il enferme sur un homme », s'il le met dans une citerne en posant par-dessus une pierre, Thren., III, 53. personne ne pourra ouvrir, Is., XXII, 22. Les prisons des anciens étaient souvent des excavations souterraines, comme le Tullianum à Rome. Gen., XXXVII, 20; Dan., VI, 14; XIV, 30.

15. — *Omnia* n'est pas dans l'hébreu : « s'il retient les eaux, elles tarissent ». — *Si emiserit*, allusion probable au déluge.

16. — *Ipse novit.* Dieu connaît ceux qui cherchent à égarer Job par leurs sophismes, et Job qui souffre à la fois de ses maux et des accusations dont on l'accable; en général, il connaît les trompeurs et leurs victimes, les uns pour les châtier, les autres pour les défendre. « Qui superior est omni malitia et calliditate humana, atque providentiam habet deceptionum atque errorum, non potest esse nisi infinite sapiens ». Pineda. S. Grégoire entend les derniers mots de ceux qui sont trompés par leur faute : « Sæpe committunt homines mala quæ sciunt, et idcirco permittuntur decipi, ut cadant in mala etiam quæ nesciunt. Quod tamen deceptis aliquando ad purgationem, aliquando vero ad ultionis initium fieri ». Cf. Ezech., XIV, 9 : Job prend la plupart de ses exemples de puissance divine dans l'action de la Providence à l'é-

17. Il fait arriver les conseillers à un résultat insensé, et les juges à l'étourdissement.

18. Il détache le baudrier des rois, et ceint leurs reins de la corde.

19. Il fait aller les prêtres sans gloire, et renverse les grands.

20. Il change le langage des véridiques, et retire la science des vieillards.

21. Il répand le mépris sur les princes, et relève ceux qui avaient été opprimés.

22. Il fait sortir les profondeurs du sein des ténèbres, et produit à la lumière l'ombre de la mort.

17. Adducit consiliarios in stultum finem, et judices in stuporem.

18. Balteum regum dissolvit, et præcingit fune renes eorum.

19. Ducit sacerdotes inglorios, et optimates supplantat;

20. Commutans labium veracium, et doctrinam senum auferens.

21. Effundit despectionem super principes, eos, qui oppressi fuerant, relevans.

22. Qui relevat profunda de tenebris, et producit in lucem umbram mortis.

---

gard des hommes; là, cette action est masquée par le jeu de la liberté et des passions humaines, et il faut plus d'habileté pour la discerner.

17. — *In stultum finem*, שולל, *sholal*, LXX : αἰχμαλώτους, M. Le Hir : « il emmène captifs les conseillers des peuples ». Mais *sholal* a plus habituellement le sens de « dépouillé », sens bien préférable ici à cause du parallélisme : « il emmène les conseillers dépouillés » de leur dignité et de leurs insignes, et « il rend les juges יהולל, *iehollel*, insensés », ne sachant plus ce qu'ils font. Is., XIX, 13, 14; XL, 23; XLIV, 25. La Vulgate paraît avoir lu le même mot à la fin de chaque vers.

Dieu seul est la sagesse et la Toute-Puissance,
Seul il a le conseil avec l'intelligence.
Si son courroux détruit, nul ne rebâtira;
Si l'homme est dans les fers, qui le délivrera?
S'il retire ses eaux, il dessèche le monde;
Si sa main les déchaîne, aussitôt il l'inonde.
Il connaît le trompeur, il connaît le trompé,
Et le juge par lui de stupeur est frappé.
(Bern. de Mont.)

18. — *Balteum*, מוסר, *mousar*, castigationem, la puissance vindicative. Les anciennes versions traduisent par « baudrier », insigne de cette puissance. — *Præcingit.* A la place du baudrier d'honneur, Dieu attache aux reins des rois la corde des prisonniers. LXX : il assied les rois sur des trônes, et il entoure leurs reins d'une ceinture.

19. — *Inglorios*, même mot *sholal* qu'au ℣ 17, ici bien traduit par la Vulgate. Ces prêtres sont ceux du régime patriarcal, comme Melchisédech et Jéthro. — *Optimates*, *eithanim*, les perpétuels, les dignitaires investis de fonctions à vie. Dieu fait bon marché de leur inamovibilité. Is., XLIII, 28.

20. — *Veracium*, *neemanim*, ceux qui sont sûrs, ceux sur qui on peut compter pour la conduite d'un Etat, à raison de leur sagesse, de leur expérience, comme l'indique le parallélisme. — *Auferens*, Rom., I, 22; I Cor., I, 19. LXX : ἔγνω. Importante remarque de saint Grégoire : « Plerumque doctor qui docere audet quod negligit agere, cum desierit bona loqui quæ operari contempsit, docere subjectos incipit prava quæ agit, ut justo omnipotentis Dei judicio, in bono jam nec linguam habeat, qui habere bonam vitam recusat ».

21. — Héb. : « il verse le mépris sur les nobles », les *nedibim*, Ps., CVI, 40. Lucrèce a une pensée semblable :

Usque adeo res humanas vis abdita quædam
Obterit, et pulchros fasces, sævasque secures
Proculcare et ludibrio sibi habere videtur. V, 1252.

— *Eos*. Heb. : ומזיח אפיקים רפה, *oumziach afiqim rippah*, « il délie la ceinture des forts », il fait tomber la ceinture qui relevait et serrait leurs vêtements afin qu'ils pussent combattre, et à laquelle étaient suspendues leurs armes; et maintenant, embarrassés dans leur long vêtement, ils ne peuvent ni se mouvoir ni se défendre Is., V, 27. La Vulgate lit un tout autre texte, en faisant probablement de *meziach* un adjectif signifiant « celui qui est enchaîné », et en confondant *rippah* avec un mot écrit à peu près de même, comme le pilel רמם, *romem*, « il a élevé ».

22. — *Revelat profunda*, « il tire des ténèbres les choses profondes », *hamouqoth*, ce qui, d'après le contexte, ne peut s'entendre physiquement d'êtres tirés du néant. Ces choses profondes et ignorées

23. Qui multiplicat gentes et perdit eas et subversas in integrum restituit.

24. Qui immutat cor principum populi terræ, et decipit eos ut frustra incedant per invium;

25. Palpabunt quasi in tenebris, et non in luce et errare eos faciet quasi ebrios.

23. Il multiplie les nations et les détruit, et il les rétablit entièrement après leur ruine.

24. Il change le cœur des princes des peuples de la terre, et il les égare pour qu'ils marchent à l'aventure dans le désert.

25. Ils s'en vont à tâtons comme dans les ténèbres, loin de la lumière, et il les fait errer comme des hommes enivrés.

CHAPITRE XIII

Suite de la troisième réponse de Job : Il a vu toutes ces choses, aussi bien que ses amis (℣℣ 1, 2). — Mais il préfère s'adresser à Dieu (℣ 3), car eux-mêmes ne sont que des artisans de mensonge (℣℣ 4-6). — Dieu n'a pas besoin de pareils défenseurs (℣℣ 7-9), dont les arguments ne peuvent tenir debout (℣℣ 10-13). — Quoi qu'il puisse arriver, Job va oser plaider sa cause contre Dieu (℣℣ 14-22). — Pour quelles fautes Dieu le traite-t-il donc de la sorte, lui, créature si faible, contre laquelle sont déployées tant de rigueurs (℣℣ 23-28)?

1. Ecce omnia hæc vidit oculus meus, et audivit auris mea, et intellexi singula.

2. Secundum scientiam vestram et ego novi; nec inferior vestrî sum.

1. Toutes ces choses, mon œil les a vues, mon oreille les a entendues, et je les ai toutes comprises.

2. Ce que vous savez, je le sais aussi, et je ne vous le cède en rien.

---

sont les desseins cachés des hommes puissants, qui complotent la ruine et le mal des peuples, ou bien travaillent à les gouverner par les habiletés secrètes de leur politique. Dan., II, 22. Dans un autre sens, qui ne paraît pas être littéral : « Profunda de tenebris Dominus revelat quando apertam sententiam ex occultis suis consiliis indicat, ut de unoquoque quæ sentiat ostendat... Umbra mortis in lucem producitur, dum sanctorum mentibus maligna operatio antiqui hostis, ut destrui possit, aperitur ». S. Greg. — *Umbram mortis*, nom donné ordinairement à l'erreur et au vice, symbolisés par les ténèbres du tombeau, ou même à l'infortune et à la souffrance. Ps., XXII, 4; XLIII, 20; LXXXVII, 7; CVI, 10, 14; Is., IX, 2, etc.

23. — *Multiplicat*, משגיא, *masgi*, il fait grandir les peuples, il multiplie le nombre des individus qui les composent, et développe leur puissance. — *Subversas*, שמח, *shoteach*, « il étend les nations et il les resserre ». LXX : πλανῶν, égarant les nations et les faisant périr. La Vulgate suit l'interprétation du Targum, qui prend le verbe *shatach* dans le sens de « tendre un filet » pour faire tomber. Is., IX, 3 : Ps., CVI, 38, 39.

24. — *Immutat cor*, il change le cœur, il bouleverse l'intelligence. — *Decipit eos*. Heb. : « il les fait errer dans un désert où il n'y a point de route ». Ps., CVI, 4, 40.

25. — *Palpabunt*, idée reproduite du discours d'Eliphaz, V, 13, 14. Deut., XXVIII, 28, 29; Ps., CVI, 27. « Talis est proinde Dei administratio, ut subitæ rerum et populorum eversiones eveniant, quas nulla ars, dignitas nulla, nulla potentia vel sapientia humana cavere vel impedire possit ». Knabenbauer.

CH. XIII. — 1. — Job n'a parlé que de ce qu'il a vu et compris, et il s'est appliqué sérieusement à considérer la conduite de la divine Providence dans le gouvernement des hommes. « Nec in his sensibilibus affectibus mea cognitio requievit, sed ex eis ad intelligentiam veritatis ascendi ». S. Thom.

2. — Répétition de XII, 3.

3. Mais pourtant je veux parler au Tout-Puissant, et je désire discuter avec Dieu.

4. Mais auparavant je montrerai que vous êtes des artisans de mensonges, et des défenseurs de thèses perverses.

5. Que n'avez-vous gardé le silence, afin de passer pour sages!

6. Ecoutez donc ma réprimande, et faites attention à la sentence de mes lèvres.

7. Dieu a-t-il donc besoin de votre mensonge, pour que vous mettiez vos paroles trompeuses à son service?

8. Faut-il que vous ayez de la partialité pour lui, et que vous fassiez effort pour juger en faveur de Dieu?

3. Sed tamen ad Omnipotentem loquar, et disputare cum Deo cupio;

4. Prius vos ostendens fabricatores mendacii, et cultores perversorum dogmatum.

5. Atque utinam taceretis, ut putaremini esse sapientes.

6. Audite ergo correptionem meam, et judicium labiorum meorum attendite.

7. Numquid Deus indiget vestro mendacio, ut pro illo loquamini dolos?

8. Numquid faciem ejus accipitis, et pro Deo judicare nitimini :

---

3. — *Disputare*, הוכח, *hokeach*, entrer en discussion, plaider avec Dieu. Mieux vaut avoir affaire à lui qu'aux hommes. LXX : je plaiderai par devant lui, s'il le veut.

4. — *Prius*. Avant d'entamer son plaidoyer, Job veut se débarrasser des témoins menteurs, qui ne cherchent qu'à faire dévier la question. — *Fabricatores mendacii*, טפלי־שקר, *toflei shaqer*, sartores mendacii. Ps., CXVIII, 69. Mais le verbre *tafal* n'a pas seulement le sens de « coudre, agencer », il veut dire aussi « enduire superficiellement », et cette signification s'applique bien ici. Delitzsch : « vous êtes des barbouilleurs de mensonges. Job donne ce nom à ses amis parce qu'ils ne laissent pas paraître les personnes et les choses telles qu'elles sont, mais les enduisent de leurs mensonges, les couvrent d'un vernis trompeur, de sorte qu'elles deviennent différentes et méconnaissables ». M. Le Hir : « Vous n'avez, vous, que des onguents trompeurs. Les amis sont comparés à un empirique charlatan qui amuse un blessé et met sur sa plaie un onguent inefficace ». Les LXX : ἰατροὶ ἄδικοι, et le parallélisme confirment cette dernière interprétation. — *Cultores perversorum dogmatum*, רפאי אלל כלכם, *rofi elil coulkem*, « des médecins de rien, vous tous ». M. Le Hir : « vous êtes tous des charlatans ». A la place du dernier mot, la Vulgate lit כלים, *kelim*, « consilia »; à *elil*, qui veut dire « vanité, néant », elle prête le sens connexe de « méchant », comme à *aven*, et enfin elle met « cultores » pour « curatores ». LXX : ἰαταὶ κακῶν. Symm. . κατασκευάζοντες ἄλογα.

5. — Prov., XVII, 28. Un proverbe arabe dit : « Qui est sage est muet : silence est sagesse ».

6. — *Correptionem*, réprimande, réplique pleine de reproches, comme la méritent de pareils discoureurs.

7. — *Numquid Deus indiget*. Heb. : « est-ce que pour Dieu vous direz l'injustice, et pour lui vous direz la tromperie »? Quand on soutient la cause de Dieu, on est à la fois bien coupable et bien mal avisé de faire appel à l'injustice et au mensonge, car « veritas fulciri non quærit auxilio falsitatis ». S. Greg. Ce reproche est mérité par les apologistes à courte vue qui seraient tentés, par exemple, d'accommoder l'histoire pour mieux défendre l'Eglise, d'amoindrir le dogme pour mieux le concilier avec les prétentions d'une science de mauvais aloi, d'atténuer la morale pour la mieux faire accepter. LXX : ne parlez-vous pas devant le Seigneur, et ne proférez-vous pas la tromperie devant lui?

8. — *Faciem ejus accipitis*, expression hébraïque bien connue, et signifiant : avoir de la partialité en faveur de quelqu'un. Mais Dieu a-t-il besoin de tels services, et n'est-ce pas lui faire une grave injure, que de supposer qu'il puisse en recevoir de semblables? LXX : 8, est-ce que vous vous retirez? mais vous-mêmes vous êtes juges; 9, car il vous a bien recherchés; si en effet c'est vous qui faites tout, vous lui serez adjoints (?).

9. Aut placebit ei quem celare nihil potest? aut decipietur ut homo, vestris fraudulentiis?

10. Ipse vos arguet, quoniam in abscondito faciem ejus accipitis.

11. Statim ut se commoverit, turbabit vos, et terror ejus irruet super vos.

12. Memoria vestra comparabitur cineri et redigentur in lutum cervices vestræ.

13. Tacete paulisper, ut loquar quodcumque mihi mens suggesserit.

14. Quare lacero carnes meas dentibus meis, et animam meam porto in manibus meis?

15. Etiamsi occiderit me, in ipso

9. Sera-ce agréable à celui pour qui rien ne peut être caché? ou sera-t-il trompé, comme un homme, par vos artifices?

10. Lui-même vous condamnera, à cause de votre partialité secrète envers lui.

11. Dès qu'il s'ébranlera, il vous jettera dans le trouble, et son épouvante fondra sur vous.

12. Vos documents seront semblables à la cendre, et vos chefs de preuves s'en iront comme la boue.

13. Taisez-vous donc un peu, pour que je proclame ce que mon esprit me suggère.

14. Pourquoi déchirer ma chair avec mes dents, et porter ma vie entre mes mains?

15. Quand même il me tuerait,

---

9. — Heb. : « est-ce bon, lorsqu'il vous sondera », c.-à-d. sera-t-il avantageux dour vous d'avoir agi ainsi, quand Dieu vous interrogera sur le rôle que vous vous êtes donné, et sur la manière dont vous l'avez rempli? La Vulgate paraphrase plutôt qu'elle ne traduit. LXX : ce sera donc bon, s'il vous examine? — *Aut decipietur*. Heb. : « est-ce que, comme on se moque des hommes, vous vous moquerez de lui »? Pensez-vous qu'il prendra au sérieux votre apologie? Gal., VI, 7.

10. — *Ipse vos arguet*, *hokach iokiach*, réduplication du verbe, pour indiquer l'intensité de l'action : « il vous reprendra fortement si en secret vous faites acception de sa face », si au fond du cœur vous avez l'intention, injurieuse pour lui, de justifier la conduite injuste que vous lui prêtez. Job pourrait dire de ses amis ce que saint Paul écrivait de ses compatriotes : « Æmulationem Dei habent, sed non secundum scientiam ». Rom., X, 2.

11. — *Statim ut se commoverit*, שאתו, *scetho*, « sa majesté », substantif tiré du verbe *nasça*, « être élevé », auquel la Vulgate donne un sens réfléchi plus énergique. Jer., X, 10.

12. — *Memoria vestra*, *zikroneikem*, « vos mémoires », vos documents, vos propos sententieux que vous regardez comme importants et dignes d'être conservés, « sont des sentences de cendre », que le vent emporte. — *Redigentur*, *legabbei-chomer gabbeikem*, « en forteresses d'argile vos forteresses ». Job compare les arguments de ses amis à des forteresses qui ont grand air, mais dont les murailles sont d'argile et de boue, et céderont au moindre effort. LXX : « votre arrogance sera abaissée comme la poussière, et votre corps sera de boue ». Les *gabbim*, qui étymologiquement sont les « lieux élevés », sont pris par la Vulgate dans le sens plus restreint de « têtes », au lieu de « sommets ».

13. — *Quodcumque mihi*, ויעבר עלי מה, *veiahabor halai mah*, « et arriver sur moi quoi que ce soit », je parlerai à Dieu, quel que soit le sort qui me soit réservé à raison de mon audace. Bickell joint *halai mah* avec *hal-mah* qui commence le vers suivant : qu'il m'arrive « quidvis super quidvis, i. e. asperrima quæque ». De la sorte, le vers suivant commence bien plus naturellement.

14. — *Lacero*, אשא, *eṣçah*, je porte. L'expression « porter son âme entre ses mains » est proverbiale, et signifie : courir un danger de mort ou s'y exposer. Jud., XII, 3; I Reg., XIX, 5; XXVIII, 21; Ps., CXVIII, 19. En vertu du parallélisme, l'expression du premier vers, « porter sa chair entre ses dents », doit être entendue dans le même sens. Job veut donc dire qu'il prend son parti de ce qui peut arriver, et qu'il va parler, même au risque de sa vie.

15. — *In ipso sperabo*, לא איחל, *lo aiachel*. C'est ici, d'après la massore, un des quinze passages où il faut substituer le kéri

j'espérerais en lui; toutefois je défendrai ma conduite en sa présence.

16. Et lui-même sera mon sauveur, car aucun hypocrite ne pourra paraître devant lui.

17. Écoutez mon discours, et prêtez l'oreille à mes sentences.

18. Si je suis jugé, je suis sûr d'être trouvé juste.

19. Qui veut plaider avec moi? qu'il vienne, et alors, réduit au silence, je suis perdu.

20. Épargnez-moi seulement deux choses, et alors je ne fuirai pas de votre face.

sperabo; verumtamen vias meas in conspectu ejus arguam.

16. Et ipse erit salvator meus; non enim veniet in conspectu ejus omnis hypocrita.

17. Audite sermonem meum, et ænigmata percipite auribus vestris.

18. Si fuero judicatus, scio quod justus inveniar.

19. Quis est qui judicetur mecum? veniat; quare tacens consumor?

20. Duo tantum ne facias mihi, et tunc a facie tua non abscondar;

לו, *lo*, au chéthib négatif לא, *lo*. Parmi les anciennes versions, le Targum, le syriaque et saint Jérôme ont suivi le kéri. Ainsi entendue, la pensée convient parfaitement au caractère de Job, et même, remarque Delitzsch, elle contient la solution définitive qui sera donnée au problème agité dans le livre. LXX : ἐπεὶ καὶ ἤρκται, « puisqu'il a commencé », ont lu l'hiphil de *chalal* au lieu du piel de *iachal;* mais ils ne préjugent rien au sujet de la particule. Delitzsch suit le kéri, comme les anciens, mais lui donne un sens opposé à celui de la Vulgate, et presque identique à celui du chéthib : « s'il me tue, ainsi j'attends de lui », c'est à quoi je puis m'attendre de sa part, si j'ai l'audace de parler. Beaucoup d'autres préfèrent conserver la leçon primitive, qui respecte le parallélisme entre les deux membres du premier vers. M. Le Hir : « quand il me tuerait, que je n'aurais plus d'espoir... » Rosenm. : « En occidet me, non sperabo, i. e. etsi occiderit me, nihilque mihi supersit spei, etiamsi actum sit de me, attamen, nihilominus, vias meas, rationes meas in faciem ejus arguam. Aurivillius : Recentiorum permultis placuit in lectione לו acquiescere, si quidem insigne inde deduci posse argumentum videatur ne gravissima quidem clade infirmatæ fiduciæ, qua Deo non cessabat Jobus totum se committere. Atqui unum nunc istud edisserere eum non voluisse, series universa orationis ostendit ».

16. — *Ipse erit*, *gam hou li lishouhah*, « etiam ipse » ou « etiam istud erit mihi saluti ». La Vulgate traduit au masculin, et les LXX au neutre : καὶ τοῦτό μοι ἀποβήσεται εἰς σωτηρίαν. Dans les deux cas, le sens revient au même. Les méchants hypocrites ne peuvent se présenter devant Dieu pour le prévenir ou l'influencer au détriment du juste. Cette circonstance donne à Job l'espoir d'être sauvé, ce qui revient à dire que, par son impartialité et sa justice, Dieu sera son salut. Job se trouve en face de deux sortes d'adversaires : ses amis qui l'accusent, Dieu qui l'afflige; mais quelque redoutable que soit Dieu, par sa sainteté et sa puissance, Job n'hésite pas à se tourner de son côté, plutôt que de mettre son espoir en ses amis. Ce sentiment se trouve exprimé dans la liturgie de l'Office des Morts, dans lequel non seulement le texte, mais même l'influence du livre de Job, tiennent une si notable place : « Hei mihi, Domine, quia peccavi nimis in vita mea! Quid faciam miser? ubi fugiam, nisi ad te, Deus meus? ». II Noct. 2 Respons.

17. — *Ænigmata*, *achvathi*, ma déclaration.

18. — *Si fuero judicatus*, *hinneh-na harakthi mishpat*, « voici vraiment, j'ai préparé ma défense, et je sais que j'aurai droit ». On ne peut avoir plus de confiance dans la justice de sa cause. « Sanctus vir sibi iniquitatem tribuens, et omnipotenti Domino purgationem suam, et peccatorem se cognoscit ex se, et justum se factum non ignorat ex munere... Jamque se in judicio justum inveniri gaudet, qui se ante judicium percussum videt ». S. Greg.

19. — *Quis est qui judicetur*, *iarib*, qui plaidera avec moi, qui soutiendra le procès contre moi. — *Veniat*. Heb. : « car alors je me tairai et je mourrai ». Job croit qu'il est impossible que, devant Dieu, on puisse avec succès plaider contre lui; mais il peut se faire illusion à cet endroit, et comme seul le juste peut se présenter devant le

21. Manum tuam longe fac a me, et formido tua non me terreat.

22. Voca me, et ego respondebo tibi; aut certe loquar, et tu responde mihi.

23. Quantas habeo iniquitates et peccata? Scelera mea et delicta ostende mihi.

24. Cur faciem tuam abscondis, et arbitraris me inimicum tuum?

25. Contra folium, quod vento rapitur, ostendis potentiam tuam, et stipulam siccam persequeris;

26. Scribis enim contra me amaritudines, et consumere me vis peccatis adolescentiæ meæ.

27. Posuisti in nervo pedem meum, et observasti omnes semitas

21. Ecartez votre main loin de moi, et que votre épouvante ne m'effraye pas.

22. Citez-moi, et je vous répondrai; ou bien je vais parler, et c'est vous qui me répondrez.

23. Combien ai-je donc d'iniquités et de péchés? Faites-moi voir mes crimes et mes forfaits.

24. Pourquoi dérober votre face, et me considérer comme votre adversaire?

25. C'est contre une feuille, emportée par le vent, que vous montrez votre puissance, c'est un fétu desséché que vous poursuivez;

26. Car vous décrétez contre moi les mesures les plus dures, et vous voulez me perdre pour les péchés de ma jeunesse.

27. Vous avez mis mon pied dans l'entrave, vous avez examiné toutes

---

tribunal divin, ỳ 16, Job se vouera au silence et à la mort, s'il voit à ses côtés un pareil accusateur.

21. — Job a déjà demandé cette double faveur, IX, 34. Il faut que Dieu cesse les rigueurs physiques et la contrainte morale exercées contre lui, autrement il ne pourra se défendre. « Percussionis duritiam remove a me, formidinis pondus tolle, sed irradiante gratia dilectionis, spiritum securitatis infunde, quia si longe a percussione et formidine non fuero, scio quia a districtione tui examinis non abscondar, quoniam in conspectu tuo justus esse non valet qui tibi non per dilectionem, sed per timorem servit ». S. Greg.

22. — Il offre humblement à Dieu de choisir dans la procédure le rôle qui lui conviendra; qu'il se fasse accusateur, ou qu'il écoute les doléances et réponde aux plaintes de sa créature.

23. — Job en revient toujours à la même pensée; il n'a pas conscience d'avoir commis les grandes fautes qui, au dire de ses amis, ont seules pu lui attirer de telles souffrances; il voudrait donc que Dieu daignât l'éclairer sur ce point. « Iste in hac vita justorum labor est ut semetipsos inveniant, et invenientes flendo atque corrigendo ad meliora perducant ». S. Greg.

24. — *Faciem tuam abscondis*. La vue de la face divine est la source de tous les biens, Ps., IV, 7; quand Dieu cache son visage, il se conduit donc en adversaire de l'homme, Ps., XII, 1, à moins qu'il n'agisse ainsi pour l'éprouver, comme c'est le cas ici.

25. — *Quod vento rapitur*, נדף, *niddaf*, fugax, dissipatum, une feuille légère, facile à emporter. Lev., XXVI, 36. Job fait remarquer à Dieu qu'il s'est choisi un adversaire indigne de lui. Que peut une feuille, un fétu, contre le Tout-Puissant? Is., LXIV, 6.

26. — *Scribis*, terme judiciaire. Is., X, 1; Jer., XXII, 30; Ps., CXLIX, 9. — *Amaritudines, meroroth*, des châtiments amers, durs à supporter. — *Consumere me vis*, תורישני, *thorisheni*, « tu me rends possesseur des péchés de ma jeunesse », tu me les impute, tu me les fais expier maintenant, tu attaches par conséquent à des fautes de légèreté, d'irréflexion, d'entraînement, une gravité qu'elles ne sauraient avoir, si tant est que mes souffrances actuelles n'aient point d'autre cause. — *Delicta juventutis*, Ps., XXIV, 7.

27. — *In nervo*, סד, *sad*, l'entrave, ordinairement de bois, dans laquelle on mettait les pieds du prisonnier pour l'empêcher de fuir, et même de remuer. Jer., XX, 2. Pour Job, cette entrave est la terrible maladie qui cause l'enflure et les plaies de ses pieds. — *Observasti*, tu observes tous mes pas, comme le geôlier qui épie toutes

mes démarches, et regardé de près les traces de mes pas.

28. Et moi, je dois me consumer comme la pourriture, et comme le vêtement qui est mangé des vers.

meas, et vestigia pedum meorum considerasti;

28. Qui quasi putredo consumendus sum, et quasi vestimentum, quod comeditur a tinea.

CHAPITRE XIV

Suite de la troisième réponse de Job : L'homme si fragile vaut-il la peine que Dieu s'acharne ainsi contre lui? (ỳỳ 1-6.) — La plante revit, l'homme meurt sans retour (ỳỳ 7-12). — Si du moins Job pouvait passer dans le shéol le temps de l'épreuve! (ỳỳ 13-15.) — Mais non, Dieu le surveille de près, sans lui laisser aucun répit (ỳỳ 16-22).

1. L'homme, né de la femme, vit peu de temps, et est accablé de misères sans nombre.

2. Il germe comme la fleur et est écrasé; il fuit comme l'ombre, et ne demeure jamais dans le même état.

3. Et vous jugez digne d'ouvrir les yeux sur un tel être, et de le citer pour qu'il plaide avec vous?

1. Homo natus de muliere, brevi vivens tempore, repletur multis miseriis.

2. Qui quasi flos egreditur et conteritur, et fugit velut umbra, et nunquam in eodem statu permanet.

Supr. 8, 9. *Psal.*, 143, 4.

3. Et dignum ducis super hujuscemodi aperire oculos tuos, et adducere eum tecum in judicium?

---

les démarches du prisonnier. — *Considerasti*, mot à mot : « circa radicem pedum meorum circumscribis tibi ». L'hithpael de חקה, *chaqah*, tracer, graver, a le sens réfléchi que comporte souvent ce temps : tu traces pour toi, pour ton compte, une ligne tout autour de la plante de mes pieds, afin que je ne puisse faire le moindre mouvement. Cette précaution dénote une surveillance des plus étroites.

28. — Heb. : « et lui, comme une pourriture, va tomber en morceaux, comme un vêtement que rongent les vers ». Job parle de lui à la troisième personne, et il décrit sous deux formes analogues le triste état de son corps. IV, 19; Is., L, 9; LI, 6.

CH. XIV. — 1. — *Natus de muliere.* Ce seul mot rappelle à l'homme la faiblesse et la déchéance de sa nature. — *Brevi.* Gen., XLVII, 9; Ps., LXXXIX, 9, 10. — *Repletur*, שבע־רגז, *scebahrogez*, « est rassasié de trouble », est en butte à une foule de maux qui agitent son âme et son corps. III, 17. LXX prennent *rogez* dans un sens actif : πλήρης ὀργῆς. « Angustatur ad vitam, et dilatatur ad miseriam ». S. Greg. : « Quam verum verbum hoc sit, non nos verba docuere, sed verbera... In ipso statim introitu de exitu quoque terribiliter admonetur, cum dicitur : brevi vivens tempore. Ac ne spaciolum illud quod inter ingressum et egressum relinquitur sibi liberum putet, repletur, ait, multis miseriis ». S. Bern. Serm. in fer. IV Hebdomad. pœnosæ.

2. — *Conteritur*, ויכול, *vaiiammal*, « on le coupe » comme la fleur. Ps., XXXVI, 2; LXXXIX, 6; CII, 15; Is., XL, 6. — *Fugit.* Heb. : « il fuit comme l'ombre et ne demeure pas ». La fleur demeure au moins quelque temps en place, tant qu'on ne la coupe pas; l'ombre marche toujours, comme l'astre qui l'occasionne. Ps., CI, 12; CXLIII, 4. « Inde semper deficit, unde se proficere in spatium vitæ credit. Fixum etenim statum hic habere non possumus, ubi transituri venimus; atque hoc ipsum nostrum vivere, quotidie a vita transire est ». S. Greg.

3. — Heb. : « et voilà sur quoi tu ouvres les yeux, et tu m'amènes en jugement avec toi »! Un être si fragile vaut-il la peine que

4. Quis potest facere mundum de immundo conceptum semine? nonne tu qui solus es?

Psal., 50, 4.

5. Breves dies hominis sunt, numerus mensium ejus apud te est; constituisti terminos ejus, qui præteriri non poterunt.

6. Recede paululum ab eo, ut quiescat, donec optata veniat, sicut mercenarii, dies ejus.

7. Lignum habet spem; si præcisum fuerit, rursum virescit, et rami ejus pullulant.

4. Qui peut rendre pur ce qui a été conçu dans l'impureté? N'est-ce pas vous seul?

5. Les jours de l'homme sont courts, vous connaissez le nombre de ses mois; vous avez marqué à sa vie des bornes qui ne peuvent être dépassées.

6. Retirez-vous un peu de lui pour qu'il ait quelque repos, jusqu'à ce qu'arrive le jour qu'il désire, comme le mercenaire.

7. L'arbre n'est pas sans espérance : si on le coupe, il reverdit encore, et ses pousses se multiplient.

Dieu le regarde, et même s'arrête à le châtier? L'expression « ouvrir les yeux » doit se prendre ici dans un sens défavorable comme Zach., XII, 4. « Omnipotenti Deo oculos aperire est judicia exercere, quem feriat videre ». S. Greg.

4. — *Quis potest.* Heb. : « quis dabit mundum de immundo? nemo ». Les mots *mi itthen* signifient littéralement « quis dabit », mais forment en hébreu une locution dont le sens est optatif, « utinam sit », ou simplement interrogatif : « numquid erit »? La Vulgate les traduit trop servilement. — *Nonne tu.* Heb. : *lo echad*, « pas un », personne absolument ne peut être pur en sortant d'une source souillée. Dans la Vulgate, la réponse est amenée par les termes mêmes de l'interrogation, *quis potest facere.* Dieu seul en effet peut accomplir ce miracle de purification. Job fait ressortir en sa faveur cette circonstance atténuante qu'il est d'une race impure, incapable par conséquent de rester sans tache dans les différents actes de sa vie; Dieu ne saurait donc lui tenir rigueur pour les manquements dont il s'est rendu coupable. Dans ce verset, Job se déclare ouvertement héritier d'une souillure originelle, et il ne conclut pas à dire que tous ses actes seront mauvais, en conséquence de son origine, mais seulement qu'ils seront en partie excusables, quand ils seront coupables. Malheureusement ce verset n'est pas à l'abri de toute difficulté au point de vue exégétique. Dans tout ce discours, Job insiste sur les misérables conditions de la vie humaine, au point de vue de sa durée et de ses épreuves; dans ce chapitre en particulier, les ỳỳ 1-3, 5, 6, etc., ne visent point d'autre idée. Le ỳ 4 introduit donc tout d'un coup une pensée qui ne se rattache pas nécessairement au contexte, pensée explicable dans la bouche d'un homme qui veut excuser ses fautes, mais aussi capable d'aggraver que d'atténuer la situation du suppliant; car si Job est d'une race impie, ne peut-il pas, en le rappelant, raviver la colère de Dieu? Bickell dit que ce verset « serius textui accessisse videtur, cum hic non de peccato hominum, sed de miseria eorum, præsertim de brevitate et irrevocabilitate vitæ agatur ». Cette raison ne saurait suffire évidemment pour le rejeter; mais une autre remarque oblige à admettre au moins que le texte a souffert. Le premier vers est heptasyllabique, comme tous ceux du livre; pour le second, il ne nous reste que trois syllabes : *lo echad.* Dans les LXX, l'allusion est encore beaucoup plus formelle, grâce à un emprunt fait au verset suivant : 4, qui en effet peut être pur après la souillure? personne; 5, quand même sa vie ne serait que d'un jour sur la terre.

5. — Verset qui est le développement du *brevi vivens tempore.*

6. — *Donec optate veniat*, עד־ירצה, *hadiretseh.* M. Le Hir donne au verbe le sens de « persolvere » : « jusqu'à ce qu'il achève sa journée, comme un mercenaire ». Les anciennes versions et la plupart des autres modernes lui gardent le sens ordinaire de « être content », parallèle à l'idée de repos exprimée au premier vers. LXX : éloigne-toi de lui, afin qu'il se repose, et qu'il soit content de la vie, comme un mercenaire. VII, 1. Delitzsch : afin qu'il soit content, comme un mercenaire, de sa journée.

7. — Le sort de l'arbre, au point de vue de la longévité, est préférable à celui de

8. Si sa racine a veilli dans la terre, et si son tronc réduit en poudre périt,

9. Dès qu'il sentira l'eau, il repoussera, et se couvrira de feuillage comme quand il fut planté la première fois.

10. Mais quand l'homme est mort, dépouillé et consommé, où donc est-il?

11. Pareil aux eaux qui se retirent de la mer, et au fleuve qui tarit et se dessèche,

12. L'homme, une fois mort, ne

8. Si senuerit in terra radix ejus, et in pulvere emortuus fuerit truncus illius,

9. Ad odorem aquæ germinabit, et faciet comam quasi cum primum plantatum est.

10. Homo vero cum mortus fuerit, et nudatus atque consumptus, ubi quæso, est?

11. Quomodo si recedant aquæ de mari, et fluvius vacuefactus arescat;

12. Sic homo cum dormierit, non

---

l'homme; là où il tombe, il reste, il est vrai; mais parfois ses racines reprennent une nouvelle vigueur, et la souche reverdit.

8, 9. — Ces versets font allusion surtout au palmier, qui est essentiellement un φλοῦδρον φυτόν, qui reverdit aisément quand il a l'eau en abondance, et dont la vue seule suffit à indiquer dans le désert la présence des sources. « L'art de couper les arbres, pour en tirer un nouveau et important profit, est, dans les pays à l'est du Jourdain, une partie considérable du jardinage... Quand, après 60 ou 80 ans, les vignes ont perdu leur fécondité et commencent à pourrir, on les coupe au ras de terre. La première année, elles produisent peu ou point, mais elles poussent de nouvelles branches et des racines; les années suivantes elles sont très fécondes, parce que le cep est rajeuni. Le figuier et le grenadier, quand ils sont vieux et pourris, sont aussi coupés près du sol. Leurs pousses sont très nombreuses, et à l'hiver suivant on peut avoir souvent plus de dix plants de grenadiers; ceux qui sont laissés sur la souche produisent la quatrième année. Le noyer ne produit plus grand'chose au bout de cent ans; il est creux et pourri; on le coupe à deux ou trois aunes de terre. Quand l'arbre est bien arrosé, les nouvelles pousses surgissent la première année avec une exubérance extraordinaire, et produisent déjà la seconde année. Pour beaucoup d'arbres, comme le citronier, le frêne et le mûrier, la nouvelle pousse est souvent longue de deux toises au bout d'un an, si l'arbre, selon la condition *sine qua non* indiquée par Job, est abondamment arrosé ». Wetzstein cité par Delitzsch.

10. — Heb. : « mais le mortel (*geber*) périt et il est renversé, l'homme (*adam*) expire, et où est-il? » Le verbe *chatash*, que la Vulgate traduit par *nudatus*, a en hébreu le sens de « debilitatus, prostratus ».

Heu mihi, malva semel læto si emarcuit horto,
Aut opium viride, aut flores crispentis anethi,
Vita redit cunctis venientem rursus in annum.
At nos qui sapimus, nos magni et viribus aucti,
Quum semel occidimus, surdi tellure cavata
Infinita gravi premimur per sæcula somno.

Moschus, Epitaph. Bion. v, 63.

11. — Nouvelle image, empruntée à un autre ordre d'idées, pour peindre l'impossibilité du retour à la vie. Job ne fait allusion ici ni aux passages miraculeux de la mer Rouge et du Jourdain, ni au reflux de la mer, ni à la baisse périodique des eaux fluviales, car la comparaison suppose que les eaux, une fois disparues, ne reviennent plus. On sait qu'autrefois la Méditerranée et la mer Rouge étaient reliées ensemble par un détroit qui, depuis les soulèvements du sol, n'est plus représenté que par les lacs amers : encore ces derniers ont-ils bien diminué de superficie depuis l'époque de Moïse. Cfr. Atlas Ancessi, Pl. V. Les fleuves dans leur cours, et surtout dans les deltas comme celui du Nil, abandonnent aussi assez souvent, sans les recouvrir jamais ensuite, des terres qu'ils occupaient à l'origine. Ces phénomènes, qui ne devaient pas être ignorés de Job, répondent bien à l'idée que suggère sa comparaison. Lamartine, *Méditations poétiques;* XXXVII :

L'homme vit un jour sur la terre
Entre la mort et la douleur;
Rassasié de sa misère,
Il tombe enfin comme la fleur.
Il tombe! Au moins par la rosée
Des fleurs la racine arrosée
Peut-elle un moment refleurir;
Mais l'homme, hélas! après la vie,
C'est un lac dont l'eau s'est enfuie;
On le cherche, il vient de tarir.

12. — *Cum dormierit*, du sommeil de la

resurget; donec atteratur cœlum; non evigilabit, nec consurget de somno suo.

13. Quis mihi hoc tribuat, ut in inferno protegas me et abscondas me, donec pertranseat furor tuus, et constituas mihi tempus, in quo recorderis mei?

14. Putasne mortuus homo rursum vivat? cunctis diebus, quibus nunc milito, expecto donec veniat immutatio mea.

15. Vocabis me, et ego respondebo tibi; operi manuum tuarum porriges dexteram.

ressuscitera point, jusqu'à ce que le ciel soit broyé; il ne s'éveillera ni ne se lèvera de son sommeil.

13. Qui me donnera que vous me mettiez à l'abri dans l'enfer, et que vous m'y cachiez, jusqu'à ce que passe votre fureur, et que vous m'assigniez un temps où vous vous souviendrez de moi?

14. Est-il possible qu'une fois mort l'homme revive? Chacun de ces jours où je combats, j'attends jusqu'à ce qu'arrive mon changement.

15. Vous m'appellerez, et je vous répondrai; vous tendrez votre droite à l'œuvre de vos mains.

---

mort. — *Non resurget* à la vie présente. — *Donec atteratur cœlum*, עד־בלתי, *had-bilethi*, « jusqu'à la consommation des cieux », jusqu'à ce qu'ils soient usés. C'est le sens du verbe *balah*, qui signifie « être broyé » et « être mis hors d'usage ». Cette expression marque une durée indéfinie, Ps., LXXI, 7, car les cieux sont établis pour toujours, Ps., CXLVIII, 6, et leurs jours n'auront point de fin, Ps., LXXXVIII, 30. Cependant il est marqué d'autre part que les cieux passeront et s'useront, Ps., CI. 27; Math., XXIV, 35; II Pet., III, 10. Ce sera alors la fin du monde, et c'est seulement à cette heure dernière que l'homme se réveillera du sommeil de la mort, qui retient son âme et son corps séparés l'un de l'autre. « Negat Jobus et hoc loco, et similibus, VII, 7-10; X, 21; XVI, 22, hujus, quam in terris degimus, vitæ iterationem; unde tamen haud colligere est illum nec aliquam vitæ, hac scilicet terrestri præstantioris, restitutionem credidisse, non nisi post præsentis rerum humanarum ordinis interitum expectandam... ». Rosenmull. Schol. in h. l.

13. — Job souhaite de trouver dans le silence du shéol un refuge contre les épreuves dont Dieu l'accable; mais il a pour ce séjour la même répugnance que tous les autres justes de l'Ancien Testament, X, 21, 22, et il ne le désire que comme un moindre mal. LXX : que ne m'as-tu gardé dans l'enfer et caché jusqu'à ce que ta colère soit apaisée, et que ne m'as-tu marqué un temps où tu ferais mémoire de moi!

14. — *Putas-ne*. Heb. : « si l'homme meurt, revivra-t-il »? L'homme peut-il mourir et ensuite recommencer la vie? La réponse n'est point douteuse. Virgile fait donner cet avertissement à son héros :

Facilis descensus Averno...
Sed revocare gradum, superasque evadere ad auras,
Hoc opus, hic labor est.
Æn., VI, 126.

— *Quibus nunc milito*, Heb. : « tous les jours de mon service ». Job appelle *tsaba*, comme V, 7, sa vie malheureuse et pénible, et il attendrait son changement *chalifah*, son passage du shéol, où Dieu l'aurait admis provisoirement, à une vie plus prospère sur la terre : Aq. Theod. : τὸ ἄλλαγμά μου. LXX : ἕως πάλιν γένωμαι (παλιγγενεσία).

15. — *Vocabis me*, Dieu alors tendrait les mains à sa créature, pour la tirer du tombeau et la faire rentrer dans la vie de ce monde. Ces trois derniers versets expriment le vœu de Job aspirant à une vie meilleure, après le séjour qu'il demande à faire dans le shéol. C'est là le sens de l'hébreu. Voici comme traduit M. Le Hir :

Ah! s'il te plaisait me cacher dans l'enfer, [passée,
M'y mettre à couvert jusqu'à ce que ta fureur fût
Et me fixer un terme après lequel tu repenserais
Si l'homme mort pouvait revivre, [à moi;
Tant que durât mon service, j'attendrais l'heure
[d'en être relevé;
Et alors tu m'appellerais, et moi je te répondrais;
Tu serais propice à l'œuvre de tes mains!
Mais non, maintenant tu comptes mes pas...

Semblable aux arbres qui revivent après une mort apparente, Job souhaiterait que Dieu, au lieu de l'éprouver si durement sur la terre, le reléguât quelque temps dans le shéol, et, une fois sa colère apaisée, le rappelât à la vie présente. Mais c'est là un espoir chimérique. Au ℣ 13, les LXX ont le sens de l'hébreu. « De quel retour croyez-vous qu'il soit question dans cette plainte poétique? Evidemment, d'un retour à la vie d'ici-bas, d'un retour aux jouissances, aux plaisirs de cette terre dont Job

16. Vous avez compté mes pas, mais pardonnez mes péchés.

17. Vous avez scellé mes offenses comme dans un sachet, mais vous avez guéri mon iniquité.

18. La montagne tombe et se détruit, le rocher est transporté de sa place.

19. Les eaux creusent les pierres, et la terre est emportée insensiblement par l'inondation : c'est donc ainsi que vous perdrez l'homme.

16. Tu quidem gressus meos dinumerasti, sed parce peccatis meis.

Infr. 31, 4 et 34, 21. *Prov.*, 5, 21.

17. Signasti quasi in sacculo delicta mea, sed curasti iniquitatem meam.

18. Mons cadens defluit, et saxum transfertur de loco suo.

19. Lapides excavant aquæ, et alluvione paulatim terra consumitur; et hominem ergo similiter perdes.

---

n'a pas eu le temps de se rassasier. L'impossibilité de ce retour, selon moi du moins, n'exclut point l'idée de l'immortalité. Quel est le mort dont l'âme ait pu revenir sur la terre pour goûter de nouveau les biens qu'elle offre? Il est certain que Job croyait à quelque chose d'impérissable, qui ne descendait point dans le royaume de la mort, car il prie Dieu de le cacher dans ce royaume jusqu'à ce que sa colère se soit apaisée, et de le faire revivre ensuite ». Herder. Poés. des Hébr., VIII Dial. Il y a donc dans ce souhait de Job comme un acheminement à l'idée de la résurrection qui sera bientôt exprimée formellement.

16. — Au lieu de ce que Job désirait, l'oubli momentané de la part de Dieu, voici tout le contraire, une incessante et étroite surveillance. — *Sed parce peccatis*, לא תשמיר, *lo thishmor*, qu'on peut traduire de plusieurs manières : « tu ne prends pas garde à mes péchés », pour voir si le châtiment est en proportion avec eux; « tu n'attends pas au sujet de mes péchés », M. Le Hir : « tu as l'œil ouvert sur mes iniquités », tu les punis sans délai, Delitzsch : « tu ne te retiens pas au sujet de mes péchés », tu donnes libre carrière à ta vengeance. La Vulgate lit l'impératif : « n'observe pas mes péchés », n'en tiens pas compte. LXX : rien ne t'a échappé de mes péchés.

17. — *Signasti*. Les anciens enfermaient dans un sachet les objets importants, et en particulier les écrits officiels et les documents de grande valeur. — *Curasti*, תטפל, *thitpol*, verbe que nous avons déjà vu, XIII. 4 : tu as mis un enduit sur mon iniquité. Pour saint Jérôme, cet enduit est un onguent curatif. Les LXX sont plus heureux : ἐπεσημήνω, tu as mis une marque, comme une empreinte dans un enduit, dans une cire molle. C'est en effet le sens de l'hébreu : « tu as mis le sceau sur mes péchés », pour les garder fidèlement, et ce sens est parfaitement conforme au parallélisme. Quelques auteurs traduisent, d'après l'autre acception du verbe : « tu fabriques des mensonges au sujet de mon iniquité », tu l'exagères afin de me punir plus rigoureusement. Ce sens n'est ni conforme au parallélisme, ni naturel dans la bouche de Job parlant à Dieu.

18. — Heb. : « cependant la montagne s'effondre et s'écoule (ses éléments sont dispersés partout), et le rocher est transporté de sa place ».

19. — *Excavant*. On connaît le vieil adage :

Gutta cavat lapidem, non vi, sed sæpe cadendo,

et le vers de Tibulle :

Longa dies molli saxa peredit aqua.

Les matériaux solides et plus ou moins ténus que l'eau tient en suspension, usent la pierre la plus dure par leurs chocs successifs et incessants. — *Et alluvione*. Heb. : « son inondation entraîne la poussière de la terre », les eaux en coulant travaillent sans cesse à l'érosion des rivages. — *Et hominem*. Heb. : « et l'espérance de l'homme, tu la détruis ». Le sens de ces deux versets est celui-ci en hébreu : tout dans la nature s'achemine lentement vers la ruine et la transformation; l'homme ne fait pas exception à cette loi, et, peu à peu, il voit périr toutes ses espérances. La pensée est analogue à celle des ℣℣ II, 12. Le corps de Job tombe en dissolution comme la montagne dégradée par les agents atmosphériques, sa vie est dévorée par la maladie comme le rivage par le courant du fleuve, et il ne prévoit pas pour lui un sort meilleur de l'autre côté de la tombe. « Sicut hæc insensibilia modo subito corruunt, modo pau-

20. Roborasti eum paululum ut in perpetuum transiret, immutabis faciem ejus, et emittes eum.

21. Sive nobiles fuerint filii ejus, sive ignobiles, non intelliget.

22. Attamen caro ejus dum vivet dolebit, et anima illius super semetipso lugebit.

20. Vous ne l'avez un peu affermi que pour qu'il passe à jamais ; vous changerez son visage et le ferez disparaître.

21. Que ses enfants soient illustres ou inconnus, il ne le saura pas.

22. Et cependant, durant la vie, son corps souffrira, et son âme gémira à son sujet.

CHAPITRE XV

Première réplique d'Eliphaz : Les paroles de Job ne sont que vanité, présomption, impiété, et suffisent à le faire condamner (ỳỳ 2-6). — A-t-il donc tant de sagesse, pour s'élever ainsi contre Dieu ? (ỳỳ 7-13.) — Ne participe-t-il pas à la commune corruption du genre humain ? (ỳỳ 14-16.) — Qu'il écoute plutôt ce que disent les anciens (ỳỳ 17-19) : L'impie révolté contre Dieu tombe dans l'abîme de tous les maux, et il est frappé lui-même et dans sa race, comme la plante qui se dessèche et meurt avant l'époque de la maturité (ỳỳ 20-35).

1. Respondens autem Eliphaz Themanites, dixit :

1. Eliphaz de Théman répliqua en ces termes :

---

lisper infusa aquarum mollitie consumuntur, ita etiam eum quem rationabilem condidisti, vel subita tentatione dejicis, vel longa ac lenta consumi permittis ». S. Greg.

20. — *Roborasti eum.* תתקפהו, *thithqfehou*, « tu l'écrases violemment », LXX : ὦσας, tu l'as poussé violemment vers sa fin et il a péri. Le verbe hébreu a aussi le sens de « vaincre en force » et « être fort ». La traduction qu'en donne la Vulgate n'est ni grammaticale, ni en harmonie avec le contexte. Elle a probablement été suggérée par l'idée des choses solides nommées aux versets précédents. — *Immutabis*, tu changes en mal, tu flétris. M. Le Hir : « tu l'abats sans retour et il passe, tu flétris son visage et tu le fais disparaître ». Cette flétrissure est celle qu'impriment sur le visage de l'homme la maladie et la mort.

21. — Une fois dans le shéol, l'homme ne peut plus même trouver de consolation à la pensée de ceux qu'il a laissés sur la terre, car il ignore leur sort. Eccle., IX, 5. Ce que Job dit ici ne peut s'appliquer qu'aux âmes qui sont dans le shéol, car c'est exclusivement à cet état que l'auteur fait allusion. C'est donc tout à fait à tort que certains hérétiques ont voulu tirer de ce passage un argument contre l'invocation des saints, en prétendant que, dans le ciel, ils ignorent totalement ce qui se passe sur la terre, et n'ont aucune connaissance des prières qui leur sont adressées, ni des besoins de leurs clients. « Quod de animabus sanctis sentiendum non est, dit saint Grégoire, quia quæ intus omnipotentis Dei claritatem vident, nullo modo credendum est quia foris sit aliquid quod ignorent ». Cf. Petav. De Incarn. Verbi, XIV, XVII, 6, 10.

22. — *Dum vivet*, עליו, *halaiv*, sur lui-même : « sa chair souffre seulement sur lui-même, son âme ne pleure que sur lui », il est tout entier concentré autour de sa propre misère, sans distraction ni consolation d'aucune sorte. Voilà combien est triste le shéol ! Et pourtant Job en est réduit à le préférer à sa situation présente, ỳ 13.

CH. XV. — 1. — Dans cette seconde instance du proces engagé contre Job par ses amis, ces derniers se voient obligés d'abandonner la position qu'ils avaient prise tout d'abord. Ils s'étaient constitués les défenseurs de la justice de Dieu et les apologistes de sa Providence. Job leur a montré qu'il avait sur le gouvernement de Dieu

2. Le sage doit-il répondre par des paroles en l'air, et gonfler sa poitrine d'une vaine colère ?

3. Tes propos accusent celui qui n'est point ton égal, et tu parles en des termes qui ne te sont point avantageux.

4. Autant qu'il est en toi, tu as détruit la crainte de Dieu, et supprimé les prières qu'on lui adresse.

5. C'est ton iniquité qui a inspiré ta bouche, et tu imites le langage des blasphémateurs.

6. Aussi est-ce ta bouche, et non pas moi, qui te condamnera, et tes lèvres te répondront.

2. Numquid sapiens respondebit quasi in ventum loquens, et implebit ardore stomachum suum?

3. Arguis verbis eum qui non est æqualis tibi, et loqueris quod tibi non expedit.

4. Quantum in te est, evacuasti timorem, et tulisti preces coram Deo.

5. Docuit enim iniquitas tua os tuum et imitaris linguam blasphemantium.

6. Condemnabit te os tuum, et non ego, et labia tua respondebunt tibi.

---

des connaissances aussi complètes que les leurs, et qu'il n'avait pas moins de révérence qu'eux pour sa toute-puissante majesté. Ils sont donc forcés de changer de tactique, et désormais de s'en prendre à Job directement.

Eliphaz commence et parle assez longuement; ses arguments serviront de thème aux deux autres interlocuteurs, qui ne feront guère que les reproduire avec quelques variantes. Il est plus dur pour Job que dans son premier discours. Il essaye d'abord de démontrer à son ami qu'il a tort de se plaindre de Dieu, devant qui tout homme est coupable (ỹỹ 2-16). Dans une seconde partie, annoncée avec emphase, il décrit le sort de l'impie, d'après les données traditionnelles; dans sa pensée, les traits du tableau conviennent parfaitement à Job, accablé de maux comme l'impie, par conséquent impie lui-même.

2. — *Quasi in ventum loquens.* Heb. : « un sage doit-il répondre par דעת־רוח, *dahath rouach*, une science de vent », sans consistance ni caractère sérieux. La Vulgate paraît avoir lu דבר לרוח, *debor lerouach.* — *Ardore*, קדים, *qadim*, « le vent d'est », parallèle avec *rouach*, VI, 27.

3. — *Arguis.* Le verbe est à l'infinitif absolu en hébreu ; il doit se traduire comme dépendant du verset précédent : « en disputant avec des paroles qui ne servent pas, et des discours qui n'ont pas d'utilité ». — *Qui non est æqualis*, לא יסכון, *lo iskon*, « elles ne sont pas utiles », elles ne servent à rien. Le même verbe *sakan* a aussi le sens de « être ami, familier », que reproduit à tort la Vulgate. On voit qu'Éliphaz arrive à n'avoir pas plus d'égards pour son ami souffrant que n'en avait montré Sophar, XI, 2, 3. LXX : 2. Est-ce que le sage donnera une réponse qui soit un souffle d'intelligence, et il a rempli le travail de son ventre (ἐνέπλησε πόνον γαστρός, S. Aug. : implevit dolore ventrem), 3, en argumentant par des paroles qu'il ne faut pas, et par des discours sans utilité.

4. — *Quantum in te est*, *af-attah*, accedit quod tu, « bien plus toi, tu ruines la crainte (de Dieu) ». — *Tulisti preces*, « tu enlèves la prière, *scichah*, en présence de Dieu ». Ps., CI, 1; CXLI, 3. Tu es un sujet de scandale, et tu ôtes à la prière le vrai caractère qu'elle doit avoir, car la tienne est impie dans le fond, et irrespectueuse dans la forme. LXX : car toi-même n'as-tu pas rejeté la crainte, n'as-tu pas contribué (à cela par) de telles paroles en face du Seigneur?

5. — *Docuit enim*, *alleph*, bien traduit par la Vulgate : « c'est ton iniquité », celle qui est au fond de ton cœur, « qui enseigne ta bouche » et la fait parler. Quelques auteurs, Welte, Le Hir, renversent les termes de la phrase, et traduisent : « ta bouche décèle ton iniquité ». Cette traduction a contre elle le parallélisme, et elle exprime une pensée qui doit venir seulement au verset suivant. — *Imitaris*, tu parles comme les blasphémateurs, par conséquent, des sentiments pareils aux leurs inspirent ton langage. LXX : tu es coupable par les paroles de ta bouche, et tu n'as pas discerné les paroles des puissants. Cf. Math., XII, 34.

6. — *Os tuum.* Ta bouche te condamne, en faisant clairement connaître les sentiments qui sont au fond de ton cœur. Voir la même pensée dans Math., XII, 37; Luc,

7. Numquid primus homo tu natus es, et ante colles formatus?

8. Numquid consilium Dei audisti, et inferior te erit ejus sapientia?

9. Quid nosti quod ignoremus? quid intelligis quod nesciamus?

10. Et senes et antiqui sunt in nobis, multo vetustiores quam patres tui.

Eccli., 18, 8.

11. Numquid grande est ut consoletur te Deus? sed verba tua prava hoc prohibent.

7. Es-tu le premier homme venu au monde, as-tu été formé avant les collines?

8. As-tu pris part au conseil de Dieu, et sa sagesse est-elle au-dessous de toi?

9. Que sais-tu que nous ignorions? qu'entends-tu que nous ne sachions?

10. Il y a aussi parmi nous des vieillards et des anciens, d'une bien plus haute antiquité que tes pères.

11. Est-ce chose merveilleuse que Dieu daigne te consoler? mais tes paroles perverses ne le permettent pas.

XIX, 22. Le grand prêtre Caïphe doit se servir contre Jésus du même argument : « Ecce nunc audistis blasphemiam, quid vobis videtur »? Math., XXVI, 65, 66. — *Tibi*, *bak*, contre toi. Au verset précédent, Eliphaz incrimine les paroles de Job à raison des sentiments pervers qu'il lui prête; ici, il accuse les sentiments à cause des paroles qu'il vient de déclarer blasphématoires. On n'est pas plus illogique ni plus partial.

7. — Heb. : « As-tu été enfanté le premier homme »? expression proverbiale qui doit s'entendre non dans le sens d'antiquité, car si Job était le premier homme, il serait mort depuis longtemps, mais dans le sens de supériorité; dans les traditions de tous les peuples, le premier homme sorti des mains de Dieu était regardé avec raison comme bien plus parfait que ses descendants, frappés de déchéance à la suite du péché. Robert cite encore cette locution qui a cours en Orient : « oui, vraiment, c'est lui le premier homme, il n'est pas étonnant qu'il soit si savant »! Orient. illust. — *Ante colles formatus*. La Sagesse dit d'elle-même : « Ante colles ego parturiebar », Prov., VIII, 25; Ps., LXXXIX, 2. Être avant les collines, c'est avoir la même origine que des êtres supérieurs à l'homme, les Anges, par exemple; c'est donc être bien au-dessus du commun des mortels.

8. — *Audisti*. Heb. : « as-tu entendu dans le conseil de Dieu », as-tu été admis à cette assemblée que préside l'infinie Sagesse? Le conseil de Dieu, auquel il a été fait allusion au début du livre, I, 6, est comparé au *divan* oriental, où peuvent être introduits un certain nombre d'auditeurs. — *Inferior te erit*, תגרע, *thigrah*, « tu as pris pour toi la sagesse ». Eliphaz suppose ironiquement à Job la prétention d'avoir ravi la sagesse divine, comme dans la mythologie Prométhée avait ravi le feu du ciel. La Vulgate lit le verbe à la troisième personne du féminin, et lui donne un sens qu'il a au niphal; celui de l'hébreu est plus énergique et aussi plus logique.

9. — Eliphaz renvoie à Job les reproches que celui-ci avait adressés le premier à ses interlocuteurs, XII, 3, 9; XIII, 2. Ces paroles avaient dû porter coup, car notre discoureur les juge dignes d'être relevées.

10. — Job avait fait appel à l'expérience des anciens, XII, 12, de ses propres ancêtres, par conséquent, et des sages qui avaient vécu dans sa tribu. Eliphaz ne veut pas être en reste avec son ami; il a aussi des sages à lui opposer. — *Quam patres tui*, dans l'hébreu : « plus vieux que ton père ».

11. — *Numquid grande est*, המעט ממך, *hamhat mimmeka*, « est-ce trop peu pour toi, les consolations de Dieu »? Ces consolations divines doivent être les promesses de bonheur que les trois amis ont faites à Job au nom de Dieu, s'il voulait s'avouer coupable et se convertir, et les conseils qu'ils lui ont prodigués. Dans la Vulgate, il manque une négation, pour que le sens soit identique à celui de l'hébreu. — *Sed verba tua*, ודבר לאט עמך, *vedabar laat himmak*, « et la parole de douceur avec toi », la parole douce qu'on t'a fait entendre. C'est ainsi qu'Eliphaz caractérise les propos que lui et ses amis ont tenus à Job. La Vulgate a lu עמד, *hamad*, résister, au lieu de *himmak*, et a fait venir *laat* de לוט, *lout*, caché, d'où parole cachée, sournoise, méchante. Les

12. Pourquoi ton cœur te soulève-t-il, et pourquoi, comme sous l'empire d'orgueilleuses pensées, as-tu des regards étonnés?

13. Pourquoi ton esprit est-il insolent contre Dieu, jusqu'à faire proférer à ta bouche de si étranges discours?

14. Qu'est l'homme pour être sans tache, et le fils de la femme, pour paraître juste?

15. Voici que parmi ses saints personne n'est à l'abri de la chute, et les cieux ne sont point purs à ses yeux.

16. Que dire donc de l'homme abominable et vain, qui boit l'iniquité comme l'eau!

17. Je vais t'instruire, écoute-moi, je te raconterai ce que j'ai vu,

12. Quid te elevat cor tuum, et quasi magna cogitans, attonitos habes oculos?

13. Quid tumet contra Deum spiritus tuus, ut proferas de ore tuo hujuscemodi sermones?

14. Quid est homo, ut immaculatus sit, et ut justus appareat natus de muliere?

15. Ecce inter sanctos ejus nemo immutabilis, et cœli non sunt mundi in conspectu ejus.

Supr. 4, 18.

16. Quanto magis abominabilis et inutilis homo, qui bibit quasi aquam iniquitatem?

17. Ostendam tibi, audi me; quod vidi narrabo tibi.

LXX sont très loin du texte : tu as commis quelqu'une de ces choses pour être flagellé, tu as parlé avec un souverain orgueil.

12. — Heb. : « où t'emporte ton cœur, et que clignent tes yeux »? La Vulgate ajoute en paraphrase : « quasi magna cogitans ». En entendant appeler consolations divines et paroles de douceur les discours qu'on lui a adressés, Job ne peut s'empêcher de témoigner quelque indignation ; c'est là ce qui motive l'interpellation d'Eliphaz.

13. — *Quid tumet.* Heb. : « pourquoi tournes-tu contre Dieu *roucheka*, ton esprit », ton indignation, dans le sens du grec θυμός. Eliphaz prend volontairement le change ; Job ne s'indigne que contre ses amis.

14. — *Quid est homo*, XIV, 1, 4. Eliphaz doit participer, aussi bien que Job, au vice de la commune origine : pourquoi alors est-il heureux pendant que Job est malheureux? D'ailleurs il s'acharne inutilement à établir une vérité que Job a professée ouvertement, VII, 21 ; IX, 2, 20, 31 ; XIII, 26 ; XIV, 4, 17.

15. — *Sanctos.* Les saints de Dieu, auxquels il ne se fie pas, *lo iaamin*, qu'il ne trouve pas sans reproches, sont les Anges dont Eliphaz a fait mention dans son premier discours, IV, 18. — *Cœli*, le ciel, mis pour ses habitants, les esprits célestes.

16. — *Inutilis*, *neelach*, corrompu. Le ℣ 14 parlait du vice originel de l'humanité ; celui-ci a trait aux fautes personnelles de l'homme. — *Quasi aquam*, Prov., XXVI, 6. On pourrait traduire : « combien plus est abominable et corrompu l'homme qui boit l'iniquité comme l'eau ». Il est plus conforme au parallélisme de traduire, comme M. Le Hir : « combien moins (est pur) cet être abominable et corrompu, l'homme qui boit l'iniquité comme l'eau »! « Hoc quod comeditur cum mora glutitur, quia manditur ut glutiatur. Quod autem bibitur, tanto ad glutiendum moram non habet, quanto nullam et ad mandendum necessitatem habet. Culpa ergo, quia a stulto homine sine ulla retractatione perpetratur, quasi aqua iniquitas bibitur ». S. Greg. Dans la revision de l'hymne de saint Grégoire, « Audi, benigne Conditor », on a introduit l'idée corrélative à celle de ce verset :

> Culpæ ut relinquant pabulum
> Jejuna corda criminum.

Pour Eliphaz, le type de cet homme corrompu et rempli d'iniquité, c'est Job, sans aucun doute. Il a commis l'iniquité avec autant de facilité et de plaisir qu'en Orient on boit l'eau.

17. — *Ostendam tibi.* On ne donne rien si libéralement que ses conseils. « Habent hoc omnes arrogantes proprium, ut cum rectum quid vel parvum senserint, in usum hoc elationis inflectant... seque doctis doctiores existiment, reverentiam sibi a melioribus exigant, et docere sanctiores quasi ex auctoritate contendant ». S. Greg.

18. Sapientes confitentur, et non abscondunt patres suos.

19. Quibus solis data est terra, et non transivit alienus per eos.

20. Cunctis diebus suis impius superbit et numerus annorum incertus est tyrannidis ejus.

21. Sonitus terroris semper in auribus illius; et cum pax sit, ille semper insidias suspicatur.

22. Non credit quod reverti possit de tenebris ad lucem, circumspectans undique gladium.

23. Cum se moverit ad quæren-

18. Ce que les sages publient, quand ils dévoilent les pensées de leurs pères,

19. Ces hommes qui occupaient seuls le pays, sans qu'aucun étranger ne passât parmi eux.

20. L'impie s'enorgueillit tous les jours de sa vie, mais le nombre des années de sa tyrannie est incertain.

21. Des bruits effrayants retentissent sans cesse à ses oreilles, et en pleine paix, il ne cesse de redouter des embûches.

22. Il ne se flatte pas de pouvoir revenir des ténèbres à la lumière, et ne voit que glaives autour de lui.

23. Se met-il en mouvement pour

---

18. — Le verset commence en hébreu par le relatif : « je te montrerai... ce que les sages ont fait connaître et n'ont point caché de leurs pères », n'ont point caché après l'avoir reçu de leurs pères.

19. — *Non transivit alienus.* La tribu n'avait nul commerce avec les étrangers; ses traditions étaient donc à l'abri de toute corruption et de toute influence du dehors. Cf. Is., xxxv, 8.

20. — Ici commence le langage attribué aux anciens. — *Superbit*, מתחולל, *mithchollel*, il se perce, il se blesse lui-même. « Impietas peccatorem supplantat », Prov., xiii, 6. LXX : ἐν φροντίδι, Aq. : ἐν δδύνῃ. La Vulgate lit l'hithpael du verbe הלל, *halal*, « être orgueilleux », pour celui du verbe *chalal*, « percer ». — *Et numerus.* Heb. : « un nombre d'années est réservé à l'oppresseur », ce nombre est limité par Dieu, et son terme arrivera sûrement et rapidement; l'oppresseur n'exercera sa tyrannie qu'un certain temps. Le verbe *tsafan* veut dire « cacher » et « mettre en réserve ». Le second sens est préférable; avec le premier, il y aurait en hébreu : « le nombre de ses années est caché à l'oppresseur ». LXX : « tout la vie de l'impie est dans le souci, et des années comptées ont été données au puissant ». Symmaque : « le nombre des années est caché au puissant ». M. Le Hir : « le méchant durant ses jours est rongé d'inquiétude, peu d'années sont réservées à l'oppresseur ».

21. — *Semper*, répété deux fois dans la Vulgate, n'est pas dans l'hébreu, qui, après avoir parlé dans le verset précédent des angoisses continuelles de l'impie, rappelle ici la terreur soudaine qui doit le saisir au moment de la vengeance : « un bruit de terreur dans ses oreilles, dans la paix, le dévastateur survient ». « Cum enim dixerint pax et securitas, tunc repentinus eis superveniet interitus ». I Thes., v, 3. Sur le sens de la Vulgate : « Mens prava semper est in laboribus, quia aut molitur mala quæ inferat, aut metuit ne hæc sibi ab aliis inferantur. Et quidquid contra proximos excogitat, hoc contra se excogitari a proximis formidat ». S. Greg.

22. — *Non credit.* Il ne croit pas, il regarde comme impossible, ix, 16, qu'il puisse échapper aux ténèbres de l'adversité. Ces ténèbres ne peuvent être celles du tombeau, car le verset suivant suppose l'impie encore vivant. — *Circumspectans*, יצפו, *vetsafou*, ℣ 20, « mis en réserve pour le glaive ». Au lieu du participe passé, la Vulgate traduit le participe présent actif. Le malheur qui menace sans cesse le méchant est comme une épée de Damoclès, qui est suspendue au-dessus de sa tête, et dont la vue empoisonne toutes ses joies :

> Districtus ensis cui super impia
> Cervice pendet.....
> Non avium citharæque cantus
> Somnum reducent.
>
> Horat. Carm. iii, 1.

23. — *Cum se moverit.* Heb. : « il erre lui-même vers son pain : où est-il »? Le dernier mot, איה, *aiieh*, ubi? n'est pas rendu par la Vulgate. C'est un cri de l'impie affamé, ou seulement un mot qui précise l'idée : « son pain, où est-il »? c.-à.-d. « où est son pain ». David n'a point vu le juste abandonné, « nec semen ejus quærens

chercher son pain, il comprend que le jour des ténèbres est tout prêt à ses côtés.

24. L'adversité va l'épouvanter, et l'angoisse l'assiéger, comme un roi qui se dispose au combat.

25. Car il a levé la main contre Dieu, et il a déployé sa force contre le Tout-Puissant.

26. Il a couru contre lui la tête haute, et s'est fait une arme de sa grossière insolence.

27. La graisse a couvert son visage, et ses flancs s'affaissent d'embonpoint.

28. Il a habité dans des villes ruinées, et dans des demeures désertes, qui ont été réduites en amas de pierres.

dum panem, novit quod paratus sit in manu ejus tenebrarum dies.

24. Terrebit eum tribulatio, et angustia vallabit eum, sicut regem qui præparatur ad prælium.

25. Tetendit enim adversus Deum manum suam, et contra Omnipotentem roboratus est.

26. Cucurrit adversus eum erecto collo, et pingui cervice armatus est.

27. Operuit faciem ejus crassitudo, et de lateribus ejus arvina dependet.

28. Habitavit in civitatibus desolatis, et in domibus desertis, quæ in tumulos sunt redactæ.

---

panem », Ps., XXXVI, 25. La disette doit donc, sous l'ancienne loi, être le châtiment providentiel du méchant. Les LXX lisent איה, *aiiah*, vautour : « il est préparé pour nourriture au vautour ». — *In manu ejus*, *beiado* peut signifier devant lui ou à côté de lui; mais pour exprimer la première idée, on eût employé de préférence le pluriel, comme en arabe. Ce qu'on tient des deux mains est devant soi, ce qu'on tient d'une main est à côté. M. Le Hir. « Novit, certo sibi suadet et rei hujus præsagium et conjecturam ex sui cordis sensu facit; atque hæc est pœnæ impii pars non modica, quod cogatur ipse sibi prædicere et ominari malum ». Pineda.

24. — Le verset doit être ainsi disposé d'après l'hébreu : invadunt eum angustia et tribulatio, opprimunt eum velut rex paratus ad prælium. Le roi est sujet, et non complément; Prov., VI, 11. Le malheur accumule sur la tête de l'impie toutes ses fureurs, comme un roi qui réunit contre ses ennemis toutes ses troupes et tous ses moyens d'attaque. LXX, comme Vulg. : « comme un roi tombant au premier rang ». — *Prælium*, כידור, *kidor*, de l'arabe *kador*, être dans le trouble et le tumulte, signifie le tumulte de la guerre.

25. — *Roboratus est*, l'hithpael en hébreu : il s'est fait fort, il s'est posé insolemment contre ce Dieu qui « superbis resistit », Jacob., IV, 6.

26 — *Erecto collo*, dans l'attitude d'une orgueilleuse présomption. — *Pingui cervice*, Heb. : « avec l'épaisseur des bosses de ses boucliers ». Ce dernier pluriel est emphatique. L'impie se croit absolument inexpugnable au sein de sa prospérité et de sa puissance. « Pingui cervice se contra Deum erigit, qui temporalem abundantiam in superbiam assumit. Habent enim hoc potentes et iniqui proprium, ut fallacibus divitiis occupati, veras Dei opes negligant ». S. Greg. La Vulgate prend *gab*, « dos, bosse », dans le sens de « tête », et elle fait du substantif *magen* un participe de *ganan*, couvrir, protéger. LXX : il a couru au-devant de lui avec injure, avec l'épaisseur du dos de son bouclier.

27. — Le verset hébreu commence par *ki;* il indique donc la cause de l'insolente confiance de l'impie : « parce qu'il avait recouvert son visage de sa graisse, et il faisait de la graisse sur ses flancs ». Dans le second vers hébreu, la graisse est appelée פימה, *pimah*, que Delitzsch rapproche du sanscrit *piv*, gras, de πιμελή, employé ici par Aq. et Symm., et de « opimus ». LXX : car il a caché son visage dans sa graisse, et il s'est fait un chaperon (περιστόμιον) autour des flancs. S. Aug. : fecit capistrum super femora.

28. — *Desolatis*, des villes ruinées, c.-à-d. des villes qui sont destinées à la ruine à cause du méchant; car, au temps de sa prospérité, celui-ci n'habiterait pas un séjour déjà ruiné. Is., XIII, 20. Selon d'autres : des villes en ruines, que l'impie se fait gloire de réédifier pour y habiter. — *Quæ in tumulos*. Heb. : « qui sont destinées à être des ruines ». LXX : il logera dans des vil-

29. Non ditabitur, nec perseverabit substantia ejus, nec mittet in terra radicem suam.

30. Non recedet de tenebris, ramos ejus arefaciet flamma, et auferetur spiritu oris sui.

31. Non credet frustra errore deceptus, quod aliquo pretio redimendus sit.

32. Antequam dies ejus impleantur, peribit; et manus ejus arescent.

33. Lædetur quasi vinea in primo flore botrus ejus, et quasi oliva projiciens florem suum.

34. Congregatio enim hypocritæ

29. Il ne s'enrichira pas, sa richesse ne durera pas, et il ne poussera point de racine dans le sol.

30. Il n'échappera pas aux ténèbres, la flamme desséchera ses rameaux, et il sera emporté par le souffle de sa bouche.

31. Dans la vaine erreur qui l'égare, il ne croira pas qu'à aucun prix on puisse le racheter.

32. Avant que ses jours soient accomplis, il périra, et ses mains seront desséchées.

33. Son fruit sera frappé, comme celui de la vigne qui commence à fleurir, et comme l'olivier qui laisse tomber sa fleur.

34. La famille de l'hypocrite est

---

les désertes, et il entrera dans des demeures inhabitables, et ce que ceux-ci ont préparé, d'autres l'enlèveront.

29. — *Nec mittet.* M. Le Hir : « il n'étend pas ses possessions sur la terre ». D'autres : « leur possession ne s'étend pas sur la terre ». Ces traductions supposent en hébreu *baarets*, tandis que le texte porte *laarets*, à la terre, vers la terre. La pensée ne serait donc pas que la prospérité de l'impie est incapable de développement et de durée, mais qu'elle ne peut même pas se fixer sur le sol et y projeter des racines. Le mot מנלם, *minlam*, « leur possession », vient du radical arabe *nalah*, « acquérir ». La Vulgate lui donne le sens de racine, ou plus probablement lit un mot différent. LXX ont dû lire צלם, *tsillam :* il n'enverra point d'ombre sur la terre.

30. — *Non recedet.* C'est à quoi l'impie s'attendra un jour, ℣ 22. — *Flamma.* « Si quis in me non manserit, mittetur foras, sicut palmes, et arescet, et colligent eum, et in ignem mittent et ardet. » Joan., XV, 6. Ps., XXXVI, 35, 36. — *Spiritu oris sui*, le souffle de la bouche de Dieu; 9; IV, Is., XI, 4.

31. — *Non credet.* Heb. : « qu'il ne se fie pas au mal, il s'y égare, car le mal sera son salaire », c.-à-d. qu'il ne mette pas sa confiance dans le mal où il s'égare lui-même, qu'il ne compte point que des crimes qu'il commet sortira pour lui le bonheur. Prov., I, 31; Jer., II, 19. LXX : qu'il ne pense pas pouvoir subsister, car ce sont des choses vides qui lui surviendront. — *Redimendus sit.* « Nonnunquam divites elati inferiores opprimunt, aliena rapiunt, et tamen quasi quædam aliis largiuntur; et cum multos deprimant, aliquando quibusdam opem defensionis ferunt, et pro iniquitatibus quas nunquam deserunt dare pretium videntur. Sed tunc eleemosynæ pretium nos a culpis liberat, cum perpetrata plangimus et abdicamus. Nam qui et semper peccare vult, et quasi semper eleemosynam largiri, frustra pretium tribuit, quia non redimit animam, quam a vitiis non compescit ». S. Greg.

32. — Heb. : « cum non dies ejus impletur », avant que la durée naturelle de sa vie soit complète. « Viri sanguinum et dolosi non dimidiabunt dies suos ». Ps., LIV, 24. — *Manus ejus*, כפתו, *kiffatho*, « son rameau ne verdira pas », n'arrivera pas à son développement normal. La Vulgate lit *kaf*, main, au lieu de *kiffah*, rameau.

33. — Heb. : « excutiet sicut vitis suam uvam immaturam, et expellet ut oliva florem suum », images poétiques exprimant bien la fragilité des espérances de l'impie. Ps., LVII, 10.

34. — *Congregatio*, *hadath*, l'assemblée, la famille de l'impie sera déserte. LXX lisent *hedouth*, μαρτύριον, le témoignage. Voir dans la Sagesse, III, 10-13, 16-19, le développement de cette pensée. — *Eorum qui munera...* En hébreu, un seul mot : « le feu dévorera la tente de vénalité », שחד, *shochad*, abstrait pour le concret : la tente des cupides, de ceux qui sacrifient tout à l'acquisition des biens matériels. Deut., XXVII, 25; Is., I, 23. Eliphaz n'est pas sans faire une allusion maligne au feu du ciel qui a dévoré une partie des biens de Job, I, 16.

stérile, et le feu doit dévorer les tentes de ceux qui aiment à recevoir des présents.

35. L'impie conçoit la douleur, il enfante l'iniquité, et de son sein ne doivent sortir que déceptions.

sterilis, et ignis devorabit tabernacula eorum qui munera libenter accipiunt.

35. Concepit dolorem, et peperit iniquitatem, et uterus ejus præparat dolos.

Ps., 7, 15. *Isai.*, 59, 4.

CHAPITRE XVI

Quatrième réponse de Job : Pourquoi tant d'inutiles discours? (ỳỳ 2-6.) — Il n'en souffre pas moins les plus cruelles douleurs (ỳỳ 7-10). — Par la permission de Dieu, toutes sortes d'ennemis sont acharnés contre lui (ỳỳ 11-15). — Et pourtant, il n'est pas coupable, Dieu en est témoin, et lui seul peut être son protecteur (ỳỳ 16-23).

1. Job répondit en ces termes :

2. J'ai souvent entendu de pareils propos, en voulant me consoler, vous m'êtes tous à charge.

3. Ces paroles en l'air ne finiront-elles point? On t'inflige donc quelque peine pour te faire parler?

1. Respondens autem Job, dixit :

2. Audivi frequenter talia, consolatores onerosi omnes vos estis.

3. Numquid habebunt finem verba ventosa? aut aliquid tibi molestum est si loquaris.

---

35. — *Dolos*, la fraude, la tromperie dont il est lui-même victime, puisque le malheur sort pour lui de ce qu'il croyait faire pour sa prospérité. Ps., VII, 15 : Is., XXXIII, 11 ; LIX, 4. LXX : dans son ventre il endurera des douleurs, des choses vides lui surviendront, et son sein produira la tromperie.

CH. XVI. — 1. — Dans cette réponse à Eliphaz, Job fait un pas nouveau pour s'éloigner de ses amis et se rapprocher de Dieu. Avec leurs vains conseils et leurs faux principes, les premiers lui sont souverainement à charge, XVI, 2-7. Le voilà donc seul, au comble de tous les maux, et sentant que Dieu même est contre lui, 8-12. Il se trouve dans une situation analogue à celle que décrivait David persécuté. Cf. XVI, 4, 8; XVII, 7, avec Ps., CVIII, 22-25. Tous les malheurs ont fondu sur lui à l'improviste; il était au sein de la prospérité, nul crime n'avait souillé ses mains, Dieu le peut attester lui-même, 13-23, XVII, 1, 2. Dans cette extrémité, il semble que Job devrait perdre toute confiance en un Dieu qui l'opprime, et tourne contre lui ses amis; le saint homme a des sentiments tout contraires. Après en avoir appelé à la justice de Dieu, XVI, 20, il en appelle à sa compassion, XVII, 3, et, pour mieux l'émouvoir, il fait une nouvelle description de son lamentable état : les âmes justes ne pourront manquer de s'apitoyer sur son sort, mais ses prétendus amis ne font que déraisonner; pour lui, il n'attend plus que la tombe, et encore, y trouvera-t-il le repos? Job met donc tout à fait de côté ses interlocuteurs; il ne s'arrête même plus à réfuter leurs sophismes; il ne voit plus que deux choses : son innocence et sa cruelle épreuve; quand plaira-t-il à Dieu de lui donner la solution de cette poignante antinomie?

2. — *Audivi frequenter*. Eliphaz pensait sans doute avoir mis beaucoup d'originalité dans sa réplique; il avait cru parler en oracle; Job qualifie ironiquement ses lieux communs. — *Onerosi*, עמל, *hamal*, « de fatigue », des consolateurs à charge.

3. — *Verba ventosa*. Job renvoie à Eliphaz le reproche qu'il lui a adressé, XV, 2. — *Aut aliquid molestum*, מה־ימריצך, *mahiamritska*, quid exacerbat te, quelle chose te pique, t'excite à répliquer? La Vulgate traduit par le sens du verbe au kal. LXX : pourquoi n'y a-t-il point d'ordre dans des paroles de vent?

4. Poteram et ego similia vestri loqui; atque utinam esset anima vestra pro anima mea;

5. Consolarer et ego vos sermonibus, et moverem caput meum super vos;

6. Roborarem vos ore meo; et moverem labia mea, quasi parcens vobis.

7. Sed quid agam? Si locutus fuero, non quiescet dolor meus, et si tacuero, non recedet a me.

8. Nunc autem oppressit me dolor meus, et in nihilum redacti sunt omnes artus mei.

9. Rugæ meæ testimonium dicunt contra me, et suscitatur falsiloquus adversus faciem meam contradicens mihi.

4. Je pouvais en dire tout autant que vous, et que n'ai-je pu être à votre place?

5. Je vous consolerais aussi en paroles, et je branlerais la tête à votre sujet.

6. Je vous encouragerais par mes discours, et j'agiterais les lèvres comme par compassion pour vous.

7. Mais que faire? Si je parle, ma douleur ne s'apaisera pas; si je me tais, elle ne s'éloignera pas davantage.

8. Mais à présent mon chagrin m'écrase, et tous mes membres sont réduits à rien.

9. Mes rides portent témoignage contre moi; le menteur se dresse devant moi et m'accuse.

---

4. — *Poteram.* Heb. : « et moi aussi comme vous je parlerais; que n'est votre âme à la place de mon âme » ! Si les rôles étaient intervertis, je n'aurais pas grand' peine à être un consolateur pareil à vous.

5. — *Consolarer*, אחבירה, *achbirah*, « je ferais des périodes contre vous avec des paroles », je débiterais de belles et prétentieuses sentences, semblables à celles que vous appelez des consolations, XV, 11. Le verbe *chabar* signifie « associer » et « enchanter ». La Vulgate prend une signification voisine de cette dernière acception. — *Moverem caput.* Ce geste indique parfois la moquerie, Ps., XXI, 8; Is., XXXVII, 22; Jer., XVIII, 16; Math., XXVII, 39, et d'autres fois une compassion hypocrite, Eccli., XII, 18. C'est ainsi qu'il convient de l'entendre ici; les amis de Job n'avaient pas l'intention de se moquer directement de lui, et Job ne voulait que leur rendre la pareille.

6. — *Roborarem*, « je vous encouragerais par ma bouche », je vous ferais entendre des paroles qui seraient sur les lèvres, mais ne viendraient pas du cœur. — *Et moverem.* Heb. : « et le mouvement de mes lèvres vous pardonnerait », serait compatissant pour vous, mais d'une compassion purement apparente.

7. — *Sed quid agam.* Ces mots ne sont pas dans l'hébreu. Les amis de Job lui ont reproché de trop parler; mais avant de se faire entendre, il a longuement fait l'expérience du silence, et, qu'il parlât ou qu'il se tût, sa douleur n'a point été allégée.

8. — *Nunc autem.* Heb. : « et vraiment maintenant il m'accable ». La Vulgate ajoute « dolor meus ». M. Le Hir donne aussi la douleur pour sujet au verbe. Il est cependant plus conforme au parallélisme et à la suite des idées de prendre Dieu pour sujet. — *In nihilum.* Heb. : « tu as détruit toute ma parenté », עדתי, *hadathi*, comme XV, 34: mes enfants et mes serviteurs ont péri, mes prétendus amis ne font que redoubler ma peine; d'un côté donc, je suis accablé par Dieu, de l'autre, je suis dénué de tout soutien. La Vulgate lit un autre mot, peut-être צד, *tsad*, côté.

9. — *Rugæ meæ*, יתקמטני, *vatthiqmeteni*, verbe qui ne se retrouve que XXII, 16, et signifie « lier étroitement, comprimer »; ce qui est comprimé se ride, d'où le sens dérivé prêté à ce mot par la Vulgate. — *Testimonium dicunt*, *lehad haiah*, « il est en témoin », il, ou cela peut servir de témoin. Le mot traduit par « falsiloquus », כחשי, *kachshi*, signifie « maigreur » et « mensonge », par métonymie, homme de mensonge. De là, une assez grande difficulté pour établir le vrai sens du verset. Welte traduit : « tu m'as saisi, et cela sert de témoignage, et mes mensonges s'élèvent contre moi »; ses souffrances portent contre lui le témoignage d'une grande culpabilité; ce sont des témoins menteurs, mais qui sont tenus pour vrais. Delitzsch : « et tu m'accables en même temps, — ce qui en témoigne, et ce qui s'élève contre moi, c'est ma maigreur, elle m'accuse à ma face ».

10. Il a amassé contre moi sa fureur, il m'a menacé, a grincé des dents contre moi ; mon ennemi a jeté sur moi de terribles regards.

11. Ils ont ouvert leur bouche contre moi, ont frappé ma joue avec opprobre, et se sont rassasiés de mes souffrances.

12. Dieu m'a livré au pouvoir de l'injuste, et m'a jeté entre les mains des impies.

13. Moi qui jadis étais dans l'opulence, j'ai été brisé tout d'un coup ; il m'a saisi la tête, m'a mis en pièces, et a fait de moi comme le but de ses traits.

14. Il m'a environné de ses flèches, a percé mes flancs sans merci et a répandu à terre mes entrailles.

15. Il a accumulé contre moi blessure sur blessure, et s'est rué sur moi comme un géant.

10. Collegit furorem suum in me, et comminans mihi, infremuit contra me dentibus suis; hostis meus terribilibus oculis me intuitus est.

11. Aperuerunt super me ora sua, et exprobrantes percusserunt maxillam meam, satiati sunt pœnis meis.

12. Conclusit me Deus apud iniquum, et manibus impiorum me tradidit.

13. Ego ille quondam opulentus, repente contritus sum ; tenuit cervicem meam, confregit me, et posuit me sibi quasi in signum.

14. Circumdedit me lanceis suis, convulneravit lumbos meos, non pepercit, et effudit in terra viscera mea.

15. Concidit me vulnere super vulnus, irruit in me quasi gigas.

M. Le Hir : « et quand tu me tiens dans les chaînes, il s'élève un témoin, un traître contre moi, devant ma face il m'accuse ». C'est peu tenir compte du contexte, marque le même auteur, que de traduire *kachshi* par maigreur; car on voit, par les versets qui suivent, que Job se plaint de tout autres témoins que de ses traits amaigris. Bickell dispose les mots de même façon et observe ensuite : « Noli vertere : macies mea, sed : infitiatio mea. Repetit enim hic Job consuetam querelam, quod innocentiam suam, quanquam de ea absolute certus sit, coram majestate et omnipotentia Dei terrente normamque justitiæ constituente defendere nequeat. Eodem sensu in sticho parallelo ait testimonia sua contra ipsum insurrectura, vel testes, quos in favorem suum afferre possit, superioritate Dei oppressos, contra ipsum affirmaturos esse ». LXX : 7, et maintenant il a fait de moi un sot harassé, tombant en pourriture, 8, et tu m'as saisi; mon mensonge est venu en témoignage et s'est levé en moi, il m'a contredit en face.

10. — Heb. : « sa colère me déchire et s'acharne sur moi; il grince des dents contre moi, mon ennemi darde ses yeux contre moi ». Cet ennemi est toujours celui dont parle le ỳ 8; c'est Dieu avec sa fureur déchaînée contre Job, ce sont les instruments dont Dieu se sert pour le tourmenter, et en particulier ses amis, auxquels le verset suivant va faire allusion. LXX : se servant de sa colère, il m'a renversé; il a fait grincer ses dents contre moi, les traits de ses pirates sont tombés sur moi. S. Aug. : sagittæ piratarum ejus.

11. — Ces ennemis qui ouvrent la bouche contre Job sont sa femme et ses trois visiteurs; peut-être encore ceux qui, après l'avoir adulé dans sa prospérité, l'abandonnent dans son infortune. — *Satiati sunt*, *iachad hali ithmallaoum*, « ensemble contre moi ils se sont rassemblés », LXX : d'un commun accord ils ont fondu sur moi. La Vulgate prend le verbe dans son autre sens de « être rassasié », et le complète par l'idée de peines.

12. — *Conclusit me.* Job est lié par le mal qui paralyse son corps, il ne peut fuir des ennemis, et c'est Dieu qui est la cause se cette situation.

13. — *Opulentus*, שלו, *shalev*, tranquille, en sécurité. Job avait pris la précaution d'offrir des sacrifices expiatoires pour détourner la colère de Dieu, I, 5. — *Repente contritus sum*, violent contraste avec la securité de Job. — *In signum*, comme le but où il dirige tous ses traits, VII, 20; Thren., III, 12. LXX : quand j'étais en paix, il m'a dispersé; me saisissant par la chevelure, il a arraché ; il m'a placé comme un but.

14. — Description allégorique des souffrances multipliées de Job.

15. — *Vulnere super vulnus*, trois mots

16. Saccum consui super cutem meam, et operui cinere carnem meam.

17. Facies mea intumuit a fletu, et palpebræ meæ caligaverunt.

18. Hæc passus sum absque iniquitate manus meæ, cum haberem mundas ad Deum preces.

19. Terra ne operias sanguinem meum, neque inveniat in te locum latendi clamor meus.

20. Ecce enim in cœlo testis meus, et conscius meus in excelsis.

16. J'ai cousu un cilice sur ma peau, et j'ai couvert mon corps de cendre.

17. Ma face s'est gonflée par les pleurs, et mes paupieres se sont obscurcies.

18. J'ai souffert ces maux sans que ma main fût coupable, et alors que j'offrais à Dieu des prières sincères.

19. O terre, ne recouvre pas mon sang, et que nulle part en toi mon cri ne soit étouffé.

20. Car voici dans le ciel mon témoin, et mon garant dans les hauteurs.

---

qui résument ce qui est raconté aux deux premiers chapitres du livre ; la contradiction de ses amis est une nouvelle épreuve qui s'est ajoutée ensuite aux précédentes. — *Quasi gigas*, comme un puissant guerrier qui ajoute l'impétuosité à sa force naturelle. LXX : les puissants ont couru sur moi.

16. — *Saccum*, le vêtement sordide qui marque la pauvreté, l'humiliation et le profond chagrin. — *Carnem*, *qarni*, « ma corne », ma puissance, ma gloire, et d'après le parallélisme, mon corps tout brillant de santé. C'est le sens de la Vulgate, où *carnem* a peut-être pris dans les manuscrits la place de *cornu*. LXX : σθένος μου, ma force. Dans le Liban, on porte encore des coiffures ornées de cornes. Cf. Atlas Fillion, Pl. III, 4, 5.

17. — *Intumuit*, Heb. : « s'est enflammée » ou bien « est toute rougie » par les larmes. — *Caligaverunt*, *tsalmaveth*, « l'ombre de la mort sur mes paupières » ; mes yeux, affaiblis par le chagrin, sont déjà recouverts par les ténèbres précurseurs de la mort. LXX : mon ventre est brûlé par les lamentations, et sur mes paupières l'ombre de la mort. A la place de *tsalmaveth*, la Vulgate lit *tsalelou*.

18. — Nouvelle protestation d'innocence. Malgré les affirmations contraires d'Eliphaz, les prières de Job ont été pures et sincères, XV, 4-6 ; il souffre sans l'avoir mérité, et en cela il est la figure du Juste par excellence, Is., LIII, 9. Les mots « hæc passus sum » sont ajoutés par la Vulgate. « Hoc est *œnigma* ejus, quod post laboriosam amicorum argumentationem nervose repetit, ut ostendat nihil solutionis illos attulisse... Hæc protestatio solemnis non potest non commovere animos legentium qui, conditionis ejus gnari, sciunt cur mala subeat. » Knabenbauer.

19. — *Terra ne operias*. Belle et saisissante prosopopée. Job, désespérant de trouver justice et compassion du côté de ses amis, se tourne exclusivement vers Dieu. Quand le sang est recouvert par la terre, on oublie pour quelle cause il a été versé ; s'il demeure visible, il crie vengeance, comme celui d'Abel, Gen., IV, 10, 11, et il est un témoin contre l'injustice et en faveur de l'innocence, Ez., XXIV, 7, 8. Job désire donc que son sang versé reste découvert, jusqu'à ce que lui-même ait été définitivement jugé par celui qui l'afflige. Les Arabes, rapporte Ewald, croient qu'aucune rosée ne tombe sur la terre où a été versé le sang innocent, tant que ce sang n'est pas vengé. — *Locum latendi*, מקום, *maqom*, un endroit, un lieu de repos, un lieu où ma clameur soit arrêtée et étouffée, de telle sorte qu'on ne l'entende plus. La Vulgate supplée donc bien le sens implicite de l'hébreu.

20. — *Testis*, Dieu lui-même, qui doit rendre justice à l'innocent. — *Conscius*, שהדי, *sçahadi*, mon répondant, celui qui connaît aussi bien que moi toutes mes actions, et peut témoigner de leur droiture. LXX : ὁ συνίστωρ μου. « Omnis qui ex eo quod agit humanas laudes appetit, testem in terra quærit, qui autem de actibus suis omnipotenti Deo placere festinat, testem se in cœlo habere considerat. Et sæpe contigit ut ipsa quoque in nobis bona opera ab incautis hominibus reprehendantur. Sed qui testem in cœlo habet, reprehensiones hominum metuere non debet ». S. Greg.

21. Mes amis se répandent en paroles; mon œil fond en pleurs devant Dieu.

22. Que ne peut-on entrer en jugement avec Dieu, comme le fils de l'homme plaide avec son semblable!

23. Car voilà que passent les années rapides, et je m'achemine vers la voie d'où je ne reviendrai plus.

21. Verbosi amici mei; ad Deum stillat oculus meus.

22. Atque utinam sic judicaretur vir cum Deo, quomodo judicatur filius hominis cum collega suo.

23. Ecce enim breves anni transeunt, et semitam per quam non revertar, ambulo.

CHAPITRE XVII

Suite de la quatrième réponse de Job : Il est tout près de mourir, et on l'accable d'outrages et de maux (ŷŷ 1-10). — Tous les biens qu'il pouvait espérer sur la terre sont perdus pour lui, il n'a plus rien à attendre que le tombeau (ŷŷ 11-16).

1. Voici que mon souffle va s'épuiser, que mes jours vont être tranchés, et il ne me reste plus que le tombeau.

2. Je n'ai point péché, et mon œil s'attarde à pleurer amèrement.

1. Spiritus meus attenuabitur, dies mei breviabuntur, et solum mihi superest sepulcrum.

2. Non peccavi, et in amaritudinibus moratur oculus meus.

---

21. — *Verbosi*, מליצי רעי, *melitsai rehai*, « derisores mei amici mei », ceux qui se moquent de moi, ce sont précisément mes amis, ceux qui devraient me soutenir et m'encourager. XII, 4. Le verbe *malats* a le sens d'« aduler en paroles » que traduit imparfaitement la Vulgate. M. Le Hir le prend en bonne part : « là (in excelsis) j'ai des intercesseurs et des amis ». Ces intercesseurs seraient ceux dont Eliphaz a évoqué le souvenir, V, 1. Ce sens néanmoins s'accorde moins bien avec le contexte que le précédent. — *Ad Deum*. C'est en lui seul que Job garde confiance, car, même dans ses rigueurs, Dieu est préférable au meilleur des hommes.

22. — Heb. mot à mot : « qu'il décide pour l'homme avec Eloah, entre le fils de l'homme et son ami ». Dans le premier vers, *him* signifie « avec » ou « contre », et indique le rapport qui existe entre les deux parties qui plaident. Job invite Dieu à juger entre l'homme et Dieu, à être par conséquent juge et partie, tant son impartialité et sa justice sont indubitables. Dans le second vers, *ouben-adam lerehou*, *ben* est régi par le ל qui précède le complément dans le premier vers. D'autres préfèrent, mais sans nécessité, modifier l'orthographe, et lire בין, *bein* pour *ben*, « et entre l'homme vis-à-vis de son ami ». En tout cas, Job, après avoir demandé à Dieu de terminer le procès qu'il a avec lui, sollicite maintenant la même intervention entre lui-même et ses amis. Par l'addition de quelques mots, la Vulgate modifie un peu l'idée générale. Job fait ici appel à un médiateur entre l'homme et Dieu, et, dans sa pensée, ce médiateur est Dieu lui-même. Jésus-Christ, en venant en ce monde, réalisera le vœu prophétique du saint homme, et se fera « mediator Dei et hominum ». I Tim., II, 5.

23. — *Breves anni*, « des années de nombre », par opposition avec les années sans nombre. La vie de ce malheureux semble être à son déclin; il est donc urgent que Dieu lui rende justice.

CH. XVII. — 1. — Heb. : « ma vie s'épuise, mes jours s'éteignent, les sépulcres pour moi », je n'ai point d'autre perspective que celle-là; je suis comme une lampe à qui l'huile fait défaut. LXX : je péris emporté par le souffle, j'ai besoin du tombeau et ne le trouve pas. Ce verset se lie étroitement au précédent dont il continue la pensée.

2. — *Non peccavi*, אם־לא התלים עמדי, *im-lo hathoulim himmadi*, « nonne irrisiones circum me? » Delitzsch donne à *im-lo*

3. Libera me, Domine, et pone me juxta te, et cujusvis manus pugnet contra me.

4. Cor eorum longe fecisti a disciplina, propterea non exaltabuntur.

5. Prædam pollicetur sociis, et oculi filiorum ejus deficient.

6. Posuit me quasi in proverbium vulgi, et exemplum sum coram eis.

3. Délivrez-moi, Seigneur, et placez-moi près de vous, et que la main de qui que ce soit combatte contre moi.

4. Vous avez éloigné leur cœur de la sagesse, c'est pourquoi ils n'auront pas le dessus.

5. Il promet le butin à ses compagnons, et les yeux de ses enfants vont défaillir.

6. Il a fait de moi comme la fable du peuple, et je suis devenu leur risée.

---

le sens affirmatif qui est ici le meilleur : « vraiment la raillerie m'entoure ». M. Le Hir l'entend dans le sens optatif : « plût à Dieu que les traîtres fussent loin de moi »! La Vulgate prend le verbe *hathal* dans le sens de « tromper », qu'il a en effet, ou lit à sa place חטא, *chata*, « pécher ». — *Et in amaritudinibus*, Heb. : « et dans leurs amers outrages veille mon œil », je ne vois pas autre chose autour de moi. LXX : je supplie accablé de peines, et qu'as-tu fait? « Nec tantum peccavit ut flagella mereretur, nec tamen esse sine peccato potuit. Nam quia non pro corrigenda culpa, sed pro gratia augenda percussus est, judex ipse testatur, qui laudat et ferit. Et rursum quia sine peccato non fuerit, nec ipse negat qui a judice laudatur, atque ideo laudatur, quia non negat ». S. Greg.

3. — Ce verset est en hébreu assez différent de la Vulgate : שימה נא ערבי עמך, *shimah na harbeni himmak*, « pone, quæso, sponde pro me apud te », ou bien en lisant *horbenni* au participe présent : « pone, quæso, spondentem (sponsorem) meum apud te ». La première traduction est préférable, parce que ce répondant est Dieu lui-même, déjà invoqué comme témoin, XVI, 20. « Hinc sane perspicere licet, ut vir pius nullibi agnoscat tutam fidem, nisi in Deo, neminem qui in re capitali velit pro illo sponsorem se præbere ». Pineda. *Shimah* reste alors sans complément, à l'état de formule explétive. La Vulgate paraît avoir interverti les deux verbes : « sois mon libérateur (ma caution) et place-moi près de toi », au lieu de : « place (apporte ton concours) et sois ma caution près de toi ». — *Et cujusvis*, Heb. : « qui dans ma main frappera », qui consentira à me frapper dans la main, en signe qu'il s'engage à me protéger, Prov., VI, 1, si ce n'est toi, puisque mes amis m'abandonnent? La Vulgate donne au verbe *thaqah*, « frapper » dans la main, le sens de frapper pour nuire, que ce verbe ne comporte pas. LXX : les étrangers ont dérobé mes biens ; quel est celui-ci ? Qu'il soit lié à ma main.

4. — *Cor eorum*, le cœur de ses amis, sur lesquels il ne peut compter en aucune sorte pour le défendre. — *Longe fecisti*. « Neque ita hoc dicitur ac si omnipotens et misericors Deus longe cor hominis a disciplina faciat, sed quod sponte delapsum ibi remanere ubi cecidit judicando permittat ». S. Greg. — *Non exaltabuntur*, *lo theromem*, tu ne les élèveras pas, tu ne leur donneras pas le dessus contre moi. Le complément est sous-entendu, à moins qu'on ne regarde *theromem* comme apocopé pour *theromemem*. « Extolli possunt, sed exaltari nequeunt, quia inde profundius in imo sunt, unde apud se altiores fiunt ». S. Greg.

5. — *Prædam pollicetur sociis*, לחלק יגיד רעים, *lecheleq iaggid rehim*, « in prædam prodidit amicos », M. Le Hir : « celui qui donne en proie ses amis », Delitzsch : « on met à l'encan ses amis comme un butin ». Le verbe *nagad* à l'hiphil signifie en effet « proclamer, dénoncer », et quelquefois « livrer ». La Vulgate le prend dans le sens de « prænuntiare », et fait dire à Job que ses amis sont comme des hommes qui promettent beaucoup, et n'ont rien cependant à donner, même à leurs propres enfants. — *Oculi*, les yeux de ses enfants se ferment par la mort ; le traître est ainsi puni dans sa descendance, conformément à l'ordre providentiel de l'Ancien Testament, Exod., XX, 5. Job s'exprime à peu près comme le Psalmiste, Ps., CVIII, 8, et il rétorque la menace qui lui a été adressée par Eliphaz, V, 4; XV, 30, 34. LXX : à la portion il annonce des maux, ses yeux ont fondu en larmes sur ses enfants.

6. — *Posuit me*. Le sujet du verbe est le traître, d'après M. Le Hir, Dieu lui-même

7. Mon œil s'est voilé d'indignation, et mes membres sont comme réduits à rien.

8. Les justes en seront dans la stupeur, et l'innocent s'élèvera contre l'hypocrite.

9. Le juste cependant demeurera dans sa voie, et celui qui a les mains pures redoublera de courage.

10. Vous tous donc retournez-vous, et venez; et je ne trouverai pas un seul sage parmi vous.

11. Mes jours ont passé, et j'ai vu s'évanouir les projets qui faisaient le tourment de mon cœur.

7. Caligavit ab indignatione oculus meus, et membra mea quasi in nihilum redacta sunt.

8. Stupebunt justi super hoc, et innocens contra hypocritam suscitabitur.

9. Et tenebit justus viam suam, et mundis manibus addet fortitudinem.

10. Igitur omnes vos convertimini, et venite, et non inveniam in vobis ullum sapientem.

11. Dies mei transierunt, cogitationes meæ dissipatæ sunt, torquentes cor meum.

---

d'après Delitzsch, plus probablement l'un et l'autre représentés par un sujet indéfini. « Sic fit ut non recte sapientibus in exemplum deducatur rectus, dum et pœna justi damnatio esse creditur, et quæ illi maneat gloria nulla spe fidei prævidetur ». S. Greg. — *Exemplum*, תפת, *thofeth*, du verbe araméen *thouf*, cracher : celui sur lequel on crache, dont on fait l'objet d'un profond mépris. LXX : γέλως, la risée. La Vulgate a dû lire מופת, *mophet*, prodige, chose extraordinaire.

7. *Indignatione*, כעש, *kahas*, mot qui dans Job a le même sens que כעס, chagrin. — *Quasi in nihilum*. Heb. : « comme une ombre ». Mes membres sont tellement décharnés qu'ils ne sont plus que comme des ombres. LXX : je suis grandement combattu par tous.

8. — *Stupebunt*. Les justes, ceux qui sauront reconnaître mon innocence, seront frappés de stupeur en me voyant réduit à un pareil état. — *Innocens*, l'innocent indigné de ce qui arrive à Job, et voyant que Dieu ne prend pas sa défense, s'élève lui-même contre l'impie, et pourvoit au triomphe de la justice. Voilà ce qui arrivera si Dieu ne vient au plus tôt au secours de son serviteur. M. Le Hir entend ce verset d'une autre manière : « les hommes droits admireront ton jugement, et l'innocent s'animera de zèle contre l'impie ». Mais le verbe *shamem* ne marque pas l'admiration et ne peut se prendre en bonne part; il veut dire seulement « vastatus est » et « obstupuit ».

9. — Heb. : « le juste tient ferme dans sa voie, et celui qui a les mains pures accroît sa force ». C'est ce que fait Job malgré ses épreuves; c'est ce que feront tous les justes qui, au lieu de partager l'impiété des persécuteurs triomphants, n'en seront que plus fermement attachés à la pratique du bien. Is., XL, 31. Job répond par là à l'injuste accusation d'Eliphaz : « Quantum in te est, evacuasti timorem, et tulisti preces coram Deo ». XV, 4. « Considerato hypocrita, justus viam suam tenet, quia dum illum in perversa voluntate obtinere ea quæ mundi sunt intuetur, ipse ad amorem cœlestium robustius stringitur, sciens quia bonis desideriis præmia æterna non deerunt, dum et pravis et duplicibus cordibus bona temporalia non negantur ». S. Greg.

10. — *Omnes vos*, vous, mes amis, et vous tous qui êtes témoins de mon affliction, revenez, restez près de moi. — *Non inveniam*. Delitzsch : « je ne trouverai pas un sage parmi vous »; d'autres : « je vais vous prouver qu'il n'y a pas de sage parmi vous ». Le second vers ainsi entendu n'est pas de nature, on en conviendra, à faire revenir les amis de Job. Aussi préférons-nous la traduction de M. Le Hir qui, à une menace peu engageante, substitue une insinuation plus capable de toucher : « ne trouverai-je pas un sage parmi vous »? ne trouverai-je personne qui sache apprécier les vraies causes de mon malheur, ou du moins n'en pas conclure que je suis coupable?

11. — *Dies mei*, mes jours, mon passé, *cogitationes meæ*, mes projets, mon avenir, tout est perdu. — *Torquentes cor meum*, מורשי לבבי, *morashei lebabi*, « possessions de mon cœur »; les projets de Job sont l'objet auquel il tenait le plus, et celui dont il ne devait être privé qu'à la dernière extrémité; l'espérance est en effet le bien suprême du malheureux, et Job a perdu même ce bien. La Vulgate traduit le participe hiphil du verbe *iarash* signifiant « chasser de la propriété, faire périr ».

12. Noctem verterunt in diem, et rursum post tenebras spero lucem.

13. Si sustinuero, inferus domus mea est, et in tenebris stravi lectulum meum.

14. Putredini dixi : Pater meus es; mater mea, et soror mea, vermibus.

15. Ubi est ergo nunc præstolatio mea, et patientiam meam quis considerat?

16. In profundissimum infernum descendent omnia mea; putasne saltem ibi erit requies mihi?

12. De la nuit ils ont fait le jour, et après les ténèbres j'attends encore la lumière.

13. J'aurais beau attendre, l'enfer est ma demeure, et c'est dans les ténèbres que j'ai dressé ma couche.

14. J'ai dit à la pourriture : C'est toi mon père; aux vers : Ma mère et ma sœur!

15. Où donc est à présent mon espérance? et qui entrevoit ce que j'ai à attendre?

16. Tout ce que je suis va descendre au plus profond de l'enfer; crois-tu qu'au moins j'y trouverai le repos?

CHAPITRE XVIII

Deuxième réplique de Baldad : Job ne va-t-il pas enfin se montrer plus raisonnable? (ỳỳ 2-4.) — Qu'il se rappelle le sort réservé aux impies : ils doivent périr par leur propre faute (ỳỳ 5-7), — leur prospérité même leur est un piège (ỳỳ 8-13), — ils seront arrachés de leur demeure (ỳỳ 14, 15) — et ne laisseront après eux ni souvenir ni postérité (ỳỳ 16-21).

1. Respondens autem Baldad Suhites, dixit :

1. Baldad, le Suhite, répliqua en ces termes :

LXX : mes jours se sont écoulés dans le frémissement, les articulations de mon cœur se sont brisées.

12. — *Verterunt*. Heb. : « ils ont placé la nuit pour le jour, la lumière est proche en présence des ténèbres ». Delitzsch : « Pendant qu'il est presque mort et que ses plans de vie pour l'avenir sont renversés, ses amis font la nuit à la place du jour : la lumière est, à leur avis, plus proche que la face des ténèbres, c.-à-d. que ces ténèbres qui l'enveloppent en réalité ». Ils lui promettent une solution favorable, s'il consent à avouer des crimes qu'il n'a point commis; pour lui, le problème est autrement complexe.

13. — *Si sustinuero*. J'ai beau attendre, je n'ai d'autre perspective que le shéol.

14. — La pourriture du tombeau lui doit tenir lieu de père, de mère et de sœur; c'est dire qu'il doit contracter avec elle la plus étroite intimité. Cf. Prov., VII, 4. Ces termes marquent aussi avec quelle ardeur il aspire au tombeau.

15. — *Patientiam meam*. Heb. : « mon attente, qui l'aperçoit », qui peut vraiment entrevoir pour moi un sort meilleur?

16. — *Descendent omnia mea*, Heb. : « au fond du shéol elle (mon espérance) descend », c'est là le plus favorable avenir sur lequel je puisse compter. — *Putasne*, אם־יחד, *im-iachad*, « si en même temps dans la poussière le repos », si dans la poussière du tombeau est en même temps pour moi le repos. Si Job ne croyait pas fermement à la réalité de l'autre vie, il n'exprimerait pas la crainte de trouver encore l'épreuve après la mort. « Cum magno nobis timore pensandum est quis nostrum jam de requie æterna securus sit, si de ea adhuc et ille trepidat cujus virtutis præconia et ipse judex qui percutit clamat ». S. Greg. LXX : est-ce que nous descendrons ensemble au tombeau?

CH. XVIII. — 1. — Baldad se montre ici tel que nous le connaissons déjà d'après son premier discours, VIII, avec ses idées préconçues et son absolue insensibilité aux

2. Jusqu'à quand répandrez-vous les paroles? Commencez par comprendre, et alors nous parlerons.

3. Pourquoi sommes-nous traités en bêtes de somme, et en êtres immondes à vos yeux?

4. Toi qui te perds toi-même dans ta fureur, penses-tu qu'à cause de toi la terre sera désertée, et que les rochers seront transportés de leur place?

5. La lumière de l'impie ne doit-elle pas s'éteindre, et la flamme de son foyer cesser de briller?

2. Usque ad quem finem verba jactabitis? intelligite prius, et sic loquamur.

3. Quare reputati sumus ut jumenta, et sorduimus coram vobis?

4. Qui perdis animam tuam in furore tuo, numquid propter te derelinquetur terra, et transferentur rupes de loco suo?

5. Nonne lux impii extinguetur; nec splendebit flamma ignis ejus.

---

malheurs et aux plaintes de son ami. Pour lui, Job est un coupable endurci; il ne reste donc qu'à le traiter comme tel. Baldad n'y manque pas, et il trace, à l'adresse de Job, un tableau très vrai d'ailleurs des châtiments qui menacent l'impie.

2. — *Usque ad quem finem.* Heb. : « jusqu'à quand placerez-vous une fin à vos paroles? » קִצֵּי, *qintsei* est pour *qitstsei*, fin. On a remarqué qu'avec la tournure de l'hébreu, on devrait s'attendre à trouver une négation : jusqu'à quand ne mettrez-vous pas fin à vos paroles? Aussi Delitzsch et Dillmann préfèrent-ils faire venir le mot *qets* directement de l'arabe, comme beaucoup d'autres mots de ce livre; il signifierait alors « chasse, poursuite », et le sens serait : jusqu'à quand ferez-vous la chasse avec des paroles? Néanmoins, cette seconde traduction paraît peu naturelle, et la plupart des auteurs s'en tiennent à la première; *had-anah*, « jusqu'à quand donc » est mis alors pour « quand donc ». Dans ces premiers versets, Baldad parle à Job au pluriel, soit qu'il veuille le traiter comme le type de toute une classe d'insensés et d'impies, soit qu'il s'adresse à la fois à Job et à Eliphaz. — *Intelligite*, ayez de l'intelligence, du bon sens, alors nous pourrons discuter. N'être pas de l'avis de Baldad, c'est évidemment avoir perdu la raison. LXX : jusqu'à quand ne cesseras-tu pas? arrête-toi, afin que nous-mêmes nous parlions.

3. — *Ut jumenta*, réponse de Baldad à un mot de Job qui l'a piqué, XII, 7. — *Sorduimus*, « nous sommes déclarés immondes », comme des animaux grossiers. Levit., XI, 43. Ce mot ne doit pas éveiller ici l'idée d'impureté légale, mais seulement celle d'abrutissement. C'est pourquoi Delitzsch et d'autres donnent au verbe *tama* un sens qu'il a dans les langues congénères : pourquoi sommes-nous abêtis à tes yeux? LXX : σεσιωπήκαμεν, nous nous sommes tus, lisent le verbe *damam*.

4. — *Qui perdis animam tuam*, dans le sens réfléchi : « toi qui te déchires toi-même dans ta colère ». « Qui diligit iniquitatem, odit animam suam », Ps., X, 6. « Quidquid adversum fidelibus evenisse considerant (impii), hoc factum pro eorum iniquitatibus putant, nescientes nimirum quia actionum meritum præsentis vitæ qualitas nullatenus probat. Nam plerumque et bona malis, et mala bonis eveniunt, pro eo quod et vera bona bonis, et vera mala malis in æterna retributione servantur ». S. Greg. — *Numquid propter te.* Job espère que, par ses plaintes et ses prières, il va obtenir de Dieu la délivrance de ses maux, c.-à-d. que le rapport nécessaire entre la faute et le châtiment cessera d'exister pour lui. Baldad, qui lui prête cette idée, a soin de l'informer qu'elle est fausse; les lois de Dieu sont immuables, celles qui gouvernent le monde moral, aussi bien que celles qui président à la nature. Dieu a dit : « crescite, et multiplicamini, et egredimini super terram, et replete eam », Gen., IX, 7. Lui aussi « firmavit orbem terræ, qui non commovebitur », Ps., XCII, 1. Or, si l'homme ne peut pas se flatter d'arrêter le cours de ces lois, il ne peut pas s'opposer davantage à l'exécution des décrets de la justice divine. LXX : la colère s'empare de toi; quoi donc, si tu meurs, la terre sera inhabitable, et les montagnes seront renversées de leurs fondements? La pensée ainsi entendue semblerait faire allusion à une parole de Job, XII, 2.

5. — *Nonne*, en hébreu, *gam*, affirmatif : « oui, la lumière de l'impie s'éteindra »,

6. Lux obtenebrescet in tabernaculo illius, et lucerna quæ super eum est, extinguetur.

7. Arctabuntur gressus virtutis ejus, et præcipitabit eum consilium suum.

8. Immisit enim in rete pedes suos, et in maculis ejus ambulat.

9. Tenebitur planta illius laqueo, et exardescet contra eum sitis,

10. Abscondita est in terra pedica ejus, et decipula illius super semitam.

11. Undique terrebunt eum formidines, et involvent pedes ejus.

12. Attenuetur fame robur ejus, et inedia invadat costas illius.

6. Le jour se changera en ténèbres dans sa tente, et la lampe qui est au-dessus de lui s'éteindra.

7. Ses pas si fermes seront entravés, et son propre conseil fera sa ruine.

8. Car il a mis ses pieds dans le filet, et il s'avance au milieu de ses mailles.

9. Son talon sera saisi par le piège, et la soif le tourmentera.

10. L'entrave est cachée pour lui dans la terre, et il y a pour lui une trappe dans le sentier.

11. De toutes parts les terreurs l'épouvanteront, et circonviendront ses pas.

12. La faim exténuera sa vigueur, et la disette envahira ses flancs.

Prov., XIII, 9; XXIV, 20. La lumière et la flamme du foyer sont les symboles de la prospérité et de la vie. Celui dont la puissance assure la propagation du genre humain et la solidité inébranlable des roches est aussi là pour présider au châtiment fatal de l'impie.

6. — Ps., XVII, 29. L'Arabe, visité par l'infortune, dit ce proverbe : Le destin a éteint ma lampe.

7. — *Gressus virtutis ejus*, les pas de sa puissance, pour : ses pas puissants, sa démarche orgueilleuse seront entravés, Prov., IV, 12. — *Consilium suum*, ℣ 4. LXX : les petits chasseront ce qu'il possède, et son conseil tombera dans l'erreur.

8. — *Immisit*. Heb. : « car il est jeté dans les rets par ses pieds », ce sont ses propres actions qui le précipitent dans la ruine. Prov., V, 22. — *In maculis*, שבכה, *scebacah*, une claie, un treillis, sur lequel on étend du feuillage pour dissimuler la fosse où tombera la bête fauve. Le mot « macula » a ici le sens de « maille ». Pline l'emploie en parlant de la toile d'araignée; Varron lui donne au pluriel le sens de filet, de Re rustic., III, 11. « Sæpe namque contingit ut quis, hujus mundi delectatione persuasus, in eo ad honoris gloriam pertingat, ut ad desideriorum suorum effectum perveniat, et pervenisse se ad hoc quod expetiit lætetur. Sed quia bona mundi non habita in amore sunt, et plerumque habita vilescunt, percipiendo discit quam sit vile quod expetiit... Sed ipsa eum dignitas quæ implicavit tenet, et sine culpis aliis fugere non valet hoc ubi non sine culpa pervenit. Immisit ergo in rete pedes suos, et in maculis ejus ambulat, quia cum expediri nititur, tunc veraciter conspicit quam duris nexibus tenetur ». S. Greg. Ps., IX, 16; XXXIV, 8.

9. — *Exardescet*. Heb. : *iachazeq halaiv tsammim*, « le lacet se resserrera sur lui », le piège se refermera sur lui, et le tiendra étroitement emprisonné. Au lieu de צמים, *tsammim*, lacet, la Vulgate lit צמא, *tsama*, soif. LXX : des filets viendront sur lui : il fortifiera contre lui ceux qui ont soif (?).

10. — Baldad emploie un grand luxe d'expressions se rapportant à la chasse des bêtes fauves. Le piège dissimulé dans la terre et l'embûche dressée sur le chemin, sont l'image de ces biens où l'impie croit trouver le bonheur, mais où il ne rencontre que la ruine.

11. — *Involvent pedes*. Heb. : « elles le harcèlent à ses pieds », elles le suivent de très près. Habac., III, 5. « Sæpe contigit ut idcirco quisque bonus esse metuat, ne hoc a pravis ipse patiatur quod se bonis fecisse reminiscitur; dumque hoc pati quod fecit metuit, undique territus, undique suspectus, quasi pedes involutos habet ». S. Greg.

12. — *Attenuabitur*, יהירעב אנו, *iehiraheb ono*. Ce dernier mot peut venir de *on*, signifiant « force, richesse », ou de *aven*, qui veut dire « méchanceté, misère ». Avec le second sens, on a les traductions suivantes : Delitzsch : « son infortune se montre famélique ». M. Le Hir : « son iniquité est béante devant lui », *aven* dési-

13. L'éclat de sa peau sera dévoré, et ses membres consumés par le premier-né de la mort.

14. Ce qui faisait son assurance sera arraché de sa tente, et la mort, comme un roi, le foulera aux pieds.

15. Les compagnons de celui qui n'est plus habiteront dans sa tente, et le soufre sera répandu sur sa demeure.

16. En bas ses racines seront desséchées, en haut ses branches seront brisées.

17. Son souvenir disparaîtra de la terre, et son nom ne sera plus mentionné sur les places.

13. Devoret pulchritudinem cutis ejus, consumat brachia illius primogenita mors.

14. Avellatur de tabernaculo suo fiducia ejus, et calcet super eum, quasi rex, interitus.

15. Habitent in tabernaculo illius socii ejus, qui non est; aspergatur in tabernaculo ejus sulphur.

16. Deorsum radices ejus siccentur, sursum autem atteratur messis ejus.

17. Memoria illius pereat de terra, et non celebretur nomen ejus in plateis.

Prov., 2, 22.

---

gnant à la fois l'iniquité et le châtiment de l'iniquité. Dillmam, Welte, etc., s'en tiennent au premier sens, qui est celui de la Vulgate : sa force doit être épuisée par la faim, mot à mot : erit famelicum robur ejus. Dire que le malheur est famélique, c'est-à-dire prêt à dévorer sa victime, est peut-être une métaphore un peu forte; on comprend mieux que la force soit exténuée par la faim. Le parallélisme du texte hébreu, bien que plus favorable à la première traduction, peut néanmoins très bien s'accommoder de la seconde. — *Inedia*, איד, *eid*, l'infortune, la ruine se tient à ses côtés.

13. — Heb. : « il dévore les membres de sa peau, il dévore ses membres, le premier-né de la mort ». Ce premier-né de la mort est la maladie, en particulier celle dont Job est si terriblement atteint. Les Arabes appellent aussi la maladie la fille de la mort : un premier-né de la mort est donc un mal très dangereux. « Les membres de sa peau » sont pour « la peau de ses membres » (Le Hir). Au lieu de בד, *bad*, membre, la Vulgate a lu הוד, *hod*, beauté. LXX : que les rejetons de ses pieds soient dévorés, et la mort consume sa maturité.

14. — *Fiducia ejus*, *mibtacho*, sa confiance, l'objet dans lequel il met sa confiance. — *Calcet super eum.* Heb. : « on le fait aller au roi des terreurs ». Ce roi des terreurs est la mort elle-même, dont la maladie n'était que le premier-né. La Vulgate lit le verbe au kal, *tsahad*, il marche, au lieu de l'hiphil, *thatshidehou*, on le fait marcher. D'autres prennent les terreurs pour sujet, comme la version syriaque : « præcipitem eum reddent terrores regis »; mais alors il faut que le verbe soit au pluriel, et la phrase n'y gagne rien en clarté. LXX : que la santé soit arrachée de sa demeure, et que la nécessité le saisisse pour une cause royale.

15. — *Socii ejus qui non est*, מבלי־לו, *mibbeli-lo*, « eo quod non ei ». Delitzsch : « il habite dans sa tente des êtres qui lui sont étrangers », qui ne sont pas de sa race, des bêtes fauves et des chacals, dont les prophètes peuplent ordinairement les ruines maudites, Is., XIII, 20-22; XXVII, 10; XXXIV, 11. *Mibbeli* est alors simplement pour *beli*, comme en maints passages de la Bible. — *Aspergatur*, au présent en hébreu. Le soufre est répandu du haut du ciel sur son habitation comme sur les villes coupables, Gen., XIX, 24; Deut., XXIX, 22, 23; Ps., X, 7. Baldad fait peut-être aussi une maligne allusion au feu du ciel qui a dévoré les troupeaux de Job, I, 16. LXX : il habitera dans sa tente dans sa nuit.

16. — *Messis*, *qatsir*, mot qui signifie « moisson » et aussi « feuillage » : en bas sa racine est desséchée, en haut ses rameaux sont coupés. Belle comparaison, d'un usage fréquent dans ce livre même, VIII, 16-18; XV, 30-33, etc., et dans le reste de la sainte Ecriture, Ps., I, 3; Is., V, 24; XXXVII, 31; Os., IX, 16; Am., II, 9, etc.

17. — *Et non celebretur.* Heb. : « et point de nom à lui à la surface du dehors ». Terra, *arets*, est la terre habitée, l'endroit où les hommes ont leur demeure; platea, *chouts*, est le désert, la steppe inhabitée, où passent les caravanes, et où l'on ne fait que camper quelques heures. Il ne doit plus être question de l'impie, ni au foyer domestique, ni sous la tente, ce qui était

18. Expellet eum de luce in tenebras, et de orbe transferet eum.

19. Non erit semen ejus neque progenies in populo suo, nec ullæ reliquiæ in regionibus ejus.

20. In die ejus stupebunt novissimi, et primos invadet horror.

21. Hæc sunt ergo tabernacula iniqui et iste locus ejus qui ignorat Deum.

18. On le chassera de la lumière dans les ténèbres, et on le bannira de l'univers.

19. Il n'aura point de descendance, point de postérité parmi son peuple, ni de survivants dans son pays.

20. Quand son jour viendra, les plus reculés seront dans la stupeur, et les plus voisins seront saisis d'horreur.

21. Voilà ce que seront les tentes de l'impie, et la place de celui qui méconnaît Dieu.

CHAPITRE XIX

Cinquième réponse de Job : Ses amis sont bien durs pour lui (℣℣ 2-5), en refusant de comprendre la cause de ses épreuves (℣℣ 6, 7). — Dieu l'accable de toutes sortes de maux (℣℣ 8-12), ses parents, ses serviteurs, ses amis, se tournent tous contre lui (℣℣ 13-19), il est réduit à l'état le plus digne de pitié (℣℣ 20-22). — Pourtant, il a une espérance certaine, celle de voir un jour le Rédempteur lui rendre justice contre ses persécuteurs (℣℣ 23-29).

1. Respondens autem Job, dixit :

1. Job répondit en ces termes :

---

un grand châtiment pour l'Oriental. Deut., XXV, 6.

18. — *Expellet :* « on le rejette de la lumière dans les ténèbres, et on le bannit de l'univers », métaphore reproduisant l'idée du verset précédent.

19. — *In regionibus ejus*, *bimgoraiv*, « dans ses habitations », dans son pays. Toute trace de son nom et de son passage sur la terre disparaîtra donc avec lui. LXX : il ne sera point connu dans son peuple, sa maison ne sera pas préservée sur la terre, mais des étrangers vivront dans ce qui est à lui.

20. — *In die ejus*, son jour, le jour de son châtiment. — *Novissimi*, *acharonim*, ceux qui sont par derrière, les Occidentaux ; *primos, qadmonim*, ceux qui sont par devant, les Orientaux. Dans les pays sémitiques, on s'oriente en se tournant du côté du soleil levant ; les expressions de ce verset ne peuvent mieux s'expliquer que dans un sens géographique, pour désigner tous les peuples. Cf. Zach., XIV, 8. D'autres traduisent : « les hommes des derniers jours (posteri)... les générations prochaines... » L'idée ainsi comprise s'accorderait peu avec celles des versets précédents, d'après lesquels le souvenir du méchant périra totalement ; sa chute étonnera un moment tous les peuples, mais bientôt on ne fera plus aucune mention de lui ; son nom même sera anéanti. Les expressions de la Vulgate pourraient aussi s'entendre des enfants et des vieillards, derniers et premiers-nés.

21. — Résumé de tout le chapitre, et dernier trait malicieux à l'adresse de Job.

CH. XIX. — 1. — Cette réponse de Job marque le point culminant du livre tout entier. Le juste, si cruellement éprouvé, s'indigne une dernière fois contre ses impitoyables amis ; puis, récapitulant toutes les épreuves dont Dieu l'accable, les trahisons et les délaissements dont il souffre de la part des hommes, il pousse un cri, non de désespoir et de malédiction, comme ferait un héros profane, mais d'inébranlable espérance en un avenir meilleur. Job est bien ici la figure du divin Rédempteur, mis en croix par les hommes, abandonné par son Père, et concluant le grand drame de sa passion par un cri de confiance et d'abandon : « In manus tuas commendo spiritum meum ». L'espérance qui est au cœur de Job, et qui se manifeste à un moment aussi inattendu, donne à ses plaintes un tout autre sens que celui de la révolte contre Dieu. En lui,

2. Jusqu'à quand voulez-vous affliger mon âme, et m'écraser de vos discours?

3. Voilà dix fois que vous m'outragez, et que vous ne rougissez pas de m'accabler.

4. Car, si j'ai failli, ma faute ne regarde que moi.

5. Mais vous, vous vous dressez contre moi, et vous faites de mes humiliations un argument contre moi.

6. Comprenez au moins à présent que ce n'est pas au nom de la justice que Dieu m'a affligé, et m'a entouré de ses fléaux.

7. Si je me récrie, en butte à la violence, personne ne m'écoute; si je pousse des clameurs, personne ne me rend justice.

8. Il a intercepté mon chemin, de

2. Usquequo affligitis animam meam, et atteritis me sermonibus.

3. En, decies confunditis me, et non erubescitis opprimentes me.

4. Nempe, etsi ignoravi, mecum erit ignorantia mea.

5. At vos contra me erigimini, et arguitis me opprobriis meis.

6. Saltem nunc intelligite, quia Deus non æquo judicio afflixerit me, et flagellis suis me cinxerit.

7. Ecce clamabo vim patiens, et nemo audiet; vociferabor, et non est qui judicet.

8. Semitam meam circumsepsit,

---

comme dans les âmes poussées à bout par les épreuves, « les actes de l'amour se cachent sous des reproches amers... Tout ce qui paraîtra blasphème dans Job, au fond n'est autre chose qu'un amour outré par le mépris apparent d'un amant qui semble nous délaisser. Cet amant n'est autre que Dieu même, de qui on croyait pouvoir tout attendre, et dont on croit à la fois ne recevoir que dédain et qu'indignation ». Boss., Etats d'Orais., x.

2. — *Atteritis me.* Cette discussion, loin de distraire Job de son mal, ne fait que l'accabler; les discours sophistiques de ses interlocuteurs sont comme des masses pesantes qui lui martellent l'esprit.

3. — *Decies*, nombre défini, mis pour un nombre indéfini, et marquant la répétition excessive d'une chose pénible. Gen., xxxi, 7. LXX : sachez seulement que le Seigneur m'a fait ainsi; vous parlez contre moi, et vous ne rougissez pas de me persécuter. — *Opprimentes*, תהכרו, *thahcrou*, ἅπ. λεγ., dont on emprunte le sens au syriaque : vous me frappez de stupeur, vous m'assourdissez, vous m'assommez.

4. — *Ignoravi.* Si j'ai failli, c'est moi seul que regarde ma faute, j'en suis seul responsable, et c'est à Dieu de m'en punir, non à vous. La première proposition est purement conditionnelle : si Job avait commis les grands crimes que supposent ses amis, ils n'auraient pas pour cela le droit de le poursuivre, et de se faire contre lui les procureurs de la justice divine. LXX : oui, je me suis trompé touchant la vérité, et en moi habite l'égarement, pour dire des paroles qu'il ne fallait pas, et mes paroles s'égarent à contre-temps.

5. — *Opprobriis meis :* vous me jugez sur mes opprobres, mes humiliations ne sont à vos yeux que des châtiments.

6. — *Æquo judicio.* Ces mots ne sont pas dans l'hébreu, où on lit seulement : « sachez donc que c'est Dieu qui m'afflige, et qui a jeté son filet autour de moi », comprenez enfin que mes maux ne sont pas des châtiments, mais des épreuves. C'est là toute la thèse du livre, et en même temps la solution que les amis de Job se refusent à admettre. D'après la Vulgate, Job dit que ses maux ne sont point dus aux exigences de la justice. « Cum dicit non æquo se judicio afflictum, hoc libera voce locutus est, quod in secreto suo Dominus de illo adversario ejus dixerat : Commovisti me adversus eum, ut affligerem eum frustra, ii, 3. Quod enim dicit Deus, quia frustra beatum Job afflixerit, hoc rursus beatus Job asserit... Vera Job dixit, dum vitam cum flagello pensavit; et Deus non injusto judicio Job afflixit, quia merita ex flagello cumulavit ». S. Greg.

7. — *Nemo audiet*, personne ne me porte secours, personne ne me rend justice, ni Dieu, ni les hommes. LXX : voici que je ris à l'outrage, je ne parlerai pas, j'ai poussé des cris, et nulle part de jugement.

8. — *Circumsepsit.* Idée déjà exprimée iii, 23; xiii, 27. Cf. Thren., iii, 7-9. — *Tene-*

et transire non possum, et in calle meo tenebras posuit.

9. Spoliavit me gloria mea, et abstulit coronam de capite meo.

10. Destruxit me undique, et pereo, et quasi evulsæ arbori abstulit spem meam.

11. Iratus est contra me furor ejus, et sic me habuit quasi hostem suum.

12. Simul venerunt latrones ejus, et fecerunt sibi viam per me, et obsederunt in gyro tabernaculum meum.

13. Fratres meos longe fecit a me, et noti mei quasi alieni recesserunt a me.

14. Dereliquerunt me propinqui mei, et qui me noverant, obliti sunt mei.

15. Inquilini domus meæ, et ancillæ meæ, sicut alienum habuerunt me, et quasi peregrinus fui in oculis eorum.

sorte que je ne puis passer, et il a répandu les ténèbres sur mon sentier.

9. Il m'a dépouillé de ma gloire, et il a enlevé la couronne de ma tête.

10. Il m'a miné de tous côtés, et je péris, il m'a ravi toute espérance, comme à un arbre déraciné.

11. Sa fureur s'est allumée contre moi, et il m'a traité comme son ennemi.

12. Les brigands sont venus à la fois, ils se sont ouvert un chemin jusqu'à moi, et ils ont mis le siège autour de ma tente.

13. Il a éloigné de moi mes frères, et ceux qui me connaissent se sont écartés de moi comme des étrangers.

14. Mes proches m'ont abandonné, et mes familiers m'ont oublié.

15. Les hôtes de ma maison et mes servantes m'ont traité en étranger, et j'ai été comme un inconnu à leurs yeux.

---

bras. Cf. Sap., XVII, 2. Les ténèbres sont a elles seules une prison à laquelle on ne peut échapper. Elles marquent ici la désolation intérieure du juste. A partir de ce verset, les verbes ont Dieu pour sujet.

9. — *Gloria mea*, ce qui faisait ma gloire, ma prospérité et la considération dont j'étais entouré. — *Coronam*, Thren., V, 16. Job dira plus loin, XXIX, 14, que la justice était son diadème; il en est dépouillé, non pas en réalité, puisqu'il reste juste, mais aux yeux des hommes qui le tiennent pour coupable parce qu'il est malheureux.

10. — *Destruxit*. Le verbe נתץ, *natats*, signifie : miner, saper pour renverser. Dieu sape Job comme une maison qu'on veut faire tomber. — *Et quasi evulsæ*. Heb. : « il a déraciné, comme un arbre, mon espérance ». L'espérance de Job, l'espoir dont il se flattait d'avoir une vie heureuse sur la terre, avait de profondes et solides racines; le chapitre I trace le tableau de sa prospérité. Que fallait-il ajouter à tant de biens pour que le juste se crût à jamais béni de Dieu? Le Seigneur a brisé à la fois tous les soutiens de son bonheur.

11. — *Quasi hostem*, XIII, 24. « Cùm hostilis ira etiam inermes et imbecilles armare soleat, quid, cum conjungitur cum potentia divina, et cum Deus adversus hostes procedit »? Pineda.

12. — *Latrones*, *gedoudaiv*, ses escadrons, la multitude des maux déchaînés contre Job. Le contexte rend très peu probable une allusion aux brigands qui ont pillé les biens de Job; cette idée ne peut du reste être suggérée que par le texte de la Vulgate. — *Per me*, *halai*, contre moi. — *Obsederunt*. Job n'a point à lutter contre un seul ennemi; les calamités ont fondu à la fois sur ses biens, sur son corps, sur son âme; c'est un siège en règle de tout son être.

13. — Ps., LXVIII, 9. Nous ne voyons autour de Job aucun parent; ceux dont il parle se tiennent tous à bonne distance, n'ayant plus rien à attendre de lui.

14. — *Qui me noverint*, מיודעי, *meiouddahai*, « ceux qui me sont connus », ceux avec qui j'avais des rapports d'intimité.

15. — *Inquilini*, גרי, *gerei*, ceux qui sont venus du dehors pour habiter dans la mai

16. J'ai appelé mon serviteur et il n'a pas répondu, j'avais beau le conjurer de ma propre bouche.

17. Ma femme a eu horreur de mon haleine, et j'ai dû supplier les enfants de mon sein.

18. Les insensés mêmes me méprisaient, et quand je m'éloignais d'eux, ils parlaient contre moi.

19. Ceux qui étaient jadis mes conseillers m'ont maudit, et celui que j'aimais le plus s'est mis à me détester.

20. Mes chairs se sont consumées, ma peau et mes os se touchent, et il

16. Servum meum vocavi, et non respondit, ore proprio deprecabar illum.

17. Halitum meum exhorruit uxor mea, et orabam filios uteri mei.

18. Stulti quoque despiciebant me, et cum ab eis recessissem, detrahebant mihi.

19. Abominati sunt me quondam consiliarii mei, et quem maxime diligebam, aversatus est me.

20. Pelli meæ, consumptis carnibus, adhæsit os meum, et derelicta

---

son, les hôtes, et d'après le parallélisme, les serviteurs admis au foyer de la famille.

16. — *Servum*, *habad*, l'esclave né dans la maison, plus habitué par conséquent à voir et à servir son maître. Job en est réduit à supplier celui auquel il commandait naguère. — *Ore proprio*. Il lui parlait jadis par l'intermédiaire d'intendants ; il s'adresse maintenant à lui directement, et n'en est point exaucé. « Domestici acerbiorem ei ærumnam creabant, quam defuncti ; hi enim nihil amplius mali faciebant, illi autem immorigeros se præstabant ». S. Chrys.

17. — *Halitum*. L'éléphantiasis, en s'attaquant aux organes de la respiration, rend l'haleine fétide ; la femme du malheureux devrait être la dernière à s'en apercevoir, celle de Job est la première à récriminer contre lui. Voir dans Martigny, Dict. des Antiq. chrét. *Job*, le dessin d'un bas-relief du sarcophage de Junius Bassus. La femme de Job y est représentée lui tendant un pain au bout d'un bâton, et se bouchant le nez d'un pan de son vêtement. — *Orabam*, חנותי, *channothi*. Ce mot peut être un prétérit, un infinitif ou un nom au pluriel. Les auteurs ne sont pas d'accord pour le traduire. M. Le Hir : « je demande grâce ». D'autres : « j'ai dû adresser des prières ». Ce sens est conforme à celui des versions. Delitzsch en emprunte un autre à l'arabe : « je suis une infection ». Le parallélisme s'accommoderait mieux de cette dernière traduction, mais la raison n'est pas suffisante pour s'écarter de l'étymologie hébraïque. *Channothi* est plus probablement le kal de *chanan*, avec le sens de l'hithpael. — *Filios uteri mei*, expression assez embarrassante. Le prologue raconte la mort des enfants de Job ; il n'est donc pas question d'eux ici, pas plus que de petits-fils, dont le livre ne fait mention nulle part. Welte voit là une manière de parler équivalant à ceci : je suis comme un homme réduit à implorer ses propres enfants. Les LXX appellent ces enfants les fils des concubines : υἱοὺς παλλακίων μου. La monogamie de Job est pourtant un trait bien saillant dans le livre. Schlottmann, Delitzsch et beaucoup d'autres traduisent : les enfants du même sein que moi, par conséquent, mes frères. Au ch. III, ỳ 10, Job appelle déjà « mon sein » celui dont il est sorti. Cette dernière explication vaut mieux que les précédentes.

18. — *Stulti*, *havilim*, les nourrissons, du verbe *houl*, allaiter. Le même mot, venant du radical arabe *haval*, a le sens que traduit la Vulgate. — *Cum ab eis recessissem*, « dès que je me lève », au premier mouvement que je fais, les petits enfants eux-mêmes se moquent de moi, et me traitent comme un ridicule épouvantail. Incapables de discerner le mal, ils semblent déjà cependant associer leur suffrage à celui de mes accusateurs. Cf. IV Reg., II. 23.

19. — *Quondam consiliarii mei*, כל־מתי סודי, *col-methei sodi*, « tous les hommes de mon conseil », tous ceux dont je faisais mes intimes confidents. La Vulgate lit probablement *mathai*, quando. — *Quem maxime diligebam*. Heb. : « ceux que j'aimais se tournent contre moi ». Ce dernier verset désigne plus spécialement les trois amis de Job présents devant lui. « Grave est ab illis ipsis, quibus maximum impenderis amorem, derisui haberi et eos inimicos experiri, ibi præsertim ubi solatio quam maxime indigeas. Hæc omnia Jobus expertus lamentatur ; quanta dolorum materies ! quanta patientiæ seges » ! Knabenbauer.

20. — *Pelli meæ*. Heb. : « à ma peau et à ma chair se sont collés mes os, et je me

sunt tantummodo labia circa dentes meos.

21. Miseremini mei, miseremini mei, saltem vos amici mei, quia manus Domini tetigit me.

22. Quare persequimini me sicut Deus, et carnibus meis saturamini?

23. Quis mihi tribuat ut scribantur sermones mei? quis mihi det ut exarentur in libro,

ne me reste plus que les lèvres autour des dents.

21. Ayez pitié de moi, ayez pitié de moi, vous au moins qui êtes mes amis, car la main du Seigneur m'a frappé.

22. Pourquoi me persécuter, comme Dieu, et vous rassasier de ma chair?

23. Qui m'accordera que mes paroles soient écrites? qui me donnera qu'elles soient tracées dans un livre,

---

suis échappé, avec la peau seulement sur mes dents ». La maladie dont Job est atteint produit le gonflement de certaines parties du corps, surtout aux articulations; mais le reste est d'une maigreur excessive. Job est donc un squelette décharné; il n'a que la peau sur les os. Cette maigreur est particulièrement affreuse à la face; les joues du malade sont creusées, et ses mâchoires ne semblent plus recouvertes que d'une simple peau. Bickell pense que le texte a subi des modifications regrettables. Le second mot, *bibsari*, serait une addition, et l'avant-dernier mot, *behor*, serait mis par erreur pour *besari*, intercalé plus haut, « cum ossa semper carni adhæreant, et fuga cum cute dentium perabsurda sit ». Il faudrait donc traduire : « cuti meæ adhærent ossa mea, et effugi, carnem meam in dentibus auferens, i. e. in continuo et imminente vitæ discrimine. Cf. XIII, 14. » Les LXX favorisent cette correction : dans ma peau ont pourri mes chairs, et mes os sont tenus dans mes dents. L'expression « emporter sa chair entre ses dents » serait alors une locution proverbiale, comme « porter sa chair entre ses dents », et « porter son âme entre ses mains ».

21. — Jusqu'ici, Job avait fait appel à l'intelligence de ses interlocuteurs : convenez que j'ai raison, leur répétait-il sous diverses formes. N'ayant pu les convaincre, il cherche à émouvoir leur cœur, et après le navrant tableau de son infortune, il implore leur compassion. — *Tetigit me*, נגע, *naghah*, la main du Seigneur m'a touché, en me frappant d'un mal qui porte précisément le nom de נגע, *negah*, « l'attouchement » de Dieu, la plaie, la lèpre que produit sa colère. Lev., XIII, 3, 25. En Orient, la lèpre est par excellence la plaie divine; c'est pourquoi le Messie, frappé de Dieu, est représenté par Isaïe comme un lépreux, LIII, 4, 8.

22. — *Quare persequimini*. Ce droit appartient à Dieu; pourquoi les hommes se l'arrogent-ils contre un innocent? Et même, si Job est coupable, ses amis ne le trouvent-ils pas suffisamment châtié par Dieu? — *Saturamini*. Il y a une négation en hébreu : « pourquoi n'êtes-vous pas rassasiés de ma chair », pourquoi vous en faut-il encore à dévorer? « Dévorer la chair de quelqu'un » est une expression proverbiale dans les langues sémitiques, pour indiquer la calomnie, la méchanceté des paroles. Cf. Ps., XXVI, 2; Mich., III, 3; Dan., III, 8; VI, 24 (chald.). En araméen, calomnier se dit : manger un morceau de quelqu'un; en syriaque, le mot διάβολος, calomniateur, se traduit par : mangeur de chair. La métaphore a même passé dans d'autres langues, en latin : « quem rodunt omnes ». Hor., I Sat., VI, 46; en français : des paroles mordantes, des mots qui emportent la pièce. « Quorum mens proximorum pœnas esurit, saturari procul dubio alienis carnibus quærit. Sciendum quoque est quia hi etiam qui alienæ vitæ detractione pascuntur, alienis procul dubio carnibus satiantur ». S. Greg.

23. — Job comprend que ses amis n'ont aucune espèce de compassion à son égard. « Nous touchons à un dénouement terrible. Tout ce qu'on peut imaginer de plus cruel, de plus désespérant dans la souffrance, la calomnie, la trahison, a été groupé avec art pour donner plus d'éclat à cette scène suprême. Dieu écrase le juste et se tait; l'amitié, le respect et l'amour, ces choses saintes qui survivent à toutes les ruines, et nous consolent encore dans nos plus cruelles douleurs, ont trahi à la fois la cause sublime et à jamais perdue de cet innocent. La situation reste sans issue; il faut s'attendre à ne trouver au cœur de cette victime et sur ses lèvres frémissantes qu'un dernier anathème, un cri de désespoir, de malédiction et de haine, qui fera tressaillir le ciel, courbera comme

24. Qu'elles soient gravées avec le stylet de fer sur la lame de plomb, ou avec le ciseau sur la pierre?

25. Car je le sais, mon Rédemp-

24. Stylo ferreo, et plumbi lamina, vel celte sculpantur in silice?

25. Scio enim quod Redemptor

---

l'orage la tête de ces amis sans entrailles, et les fera pâlir sous le souffle d'un mourant. Ne craignez rien... Non seulement le caractère du juste se soutiendra, mais encore il se relèvera en cette suprême angoisse ». Ancessi, Job et l'Egypt., p. 20. — *Scribantur*. Job va faire une déclaration dont il voudrait que le souvenir se conservât sûrement; il souhaiterait qu'elle fût consignée dans un livre, dans un de ces rouleaux de papyrus, de feuilles de palmier ou de toile, alors en usage pour les documents publics ou importants. Son vœu ne sera point réalisé; peut-être même ne peut-il l'être, à cause de sa propre impuissance et du mauvais vouloir de ses amis. La pensée qu'il a exprimée n'en reste pas moins comme une solennelle introduction appelant l'attention sur la profession de foi qui va suivre. « Optat æternam statui memoriam sui hujus agonis, afflictionis, constantiæ et spei, præsertim ejus quam de resurrectione mox subjungit ». Tirinus.

24. — *Stylo ferreo*. Heb. : « avec un stylet de fer et du plomb ». Le stylet de fer est destiné à graver l'inscription sur la pierre, comme le marque la seconde partie du verset. Le mot *hofareth*, plomb, ne saurait être au génitif, car on ne grave pas avec des stylets de plomb. On se servait autrefois de lames de ce métal pour écrire; Josèphe, c. Ap., I, 34, parle de μολύδδιναι γράφται employées en Egypte. Pline, XIII, 21, et Tacite, Ann., II, 69, font aussi mention de tablettes de plomb sur lesquelles on gravait des caractères d'écriture. C'est à cet usage que se réfère saint Jérôme dans sa traduction. Le texte hébreu fait plutôt allusion cependant à une autre manière d'employer le plomb dans les inscriptions; quand les caractères étaient gravés dans la pierre, on versait le métal dans les creux; ce qui procurait un triple avantage : le travail de la gravure n'avait pas besoin d'être aussi soigné dans les parties profondes masquées par le plomb, le métal rendait les lettres plus visibles et enfin il les préservait des altérations de l'air. Cf. Dict. of the Bibl. Lead. — *Vel celte*. Heb. : « qu'à jamais sur la pierre elles soient sculptées ». Ce vers ne fait qu'une seule phrase avec le précédent. Au lieu du mot לעד, *lahad*, à jamais, les LXX lisent *lahed*, εἰς μαρτύριον. La Vulgate laisse le mot de côté, et le remplace par le substantif *celtis*, burin. Notons toutefois que S. Grégoire, S. Thomas, et beaucoup de manuscrits lisent *certe*, qui se rapproche davantage de l'hébreu, et paraît être la meilleure leçon. « Dans la vallée du Nil, à côté des grandes pages de pierre qui racontent l'histoire des Pharaons... se dressent des monuments plus modestes, que les particuliers élevaient aux abords des temples, dans les vestibules des sanctuaires, aux portes de leurs tombeaux et surtout dans les chambres sépulcrales. Dans ces longues et naïves inscriptions, l'Egyptien affirmait sa foi inébranlable... son espérance en les jugements de Dieu... Job connaissait ces solitudes immenses que les puissants de la terre se bâtissaient pour dormir en paix le sommeil de la mort, III, 12-15... Comme eux, Job voudrait laisser sa stèle, où, après avoir rappelé l'innocence de sa vie, ainsi que le faisaient les Egyptiens, il affirmerait sa foi en un vengeur, en la justice de Dieu, en la résurrection de la chair, et en la vision de celui qui récompense les justes et châtie les méchants. Voilà bien, en effet, le programme d'une stèle commémorative, comme l'aurait dictée un habitant de la vallée du Nil ». Ancessi, op. cit., p. 26-31. Remarquons bien que Job veut élever un monument impérissable, une stèle de pierre, qui soit encore là pour témoigner de ses espérances au jour de leur réalisation. Nous avons encore des obélisques où d'anciens rois ont laissé, sans s'en douter, le témoignage de leur vanité ou de leur impuissance. Il nous reste des inscriptions où Dioclétien se vante d'avoir anéanti le nom chrétien. Job n'a point de hauts faits à inscrire sur sa stèle; il n'y veut parler que de ses espérances à venir, et il les tient pour tellement assurées qu'il ne craint point d'élever un monument qui les mentionne.

25. — Ici commence le texte de l'inscription monumentale, texte concis, solennel, mais où tout mot porte, comme il convient au style lapidaire. — *Scio*. Job n'exprime pas un désir, une espérance, mais une certitude : le fait à venir qu'il énonce est pour lui absolument incontestable. Le ו qui commence le verset en hébreu est emphatique. « Pronomen quod in hebræo est (*vaani*) asseverationem et emphasin habet... Verbum omnem dubitationem excludit et affert certam quamdam atque firmam mentis adhæsionem ad rem satis superque ex-

meus vivit, et in novissimo die de terra surrecturus sum;

teur est vivant, et au dernier jour je ressusciterai de la terre;

---

ploratam ». Pineda. — *Redemptor meus*, גאלי, *goali*, mon goel, mon vengeur. « Dans l'ordre social fort primitif où vivaient les tribus errantes des pasteurs, comme parmi les Arabes qui promènent encore leurs tentes dans les déserts du Sinaï, aucune autorité sociale ne garantissait le juste châtiment des meurtres dont les membres de la tribu pouvaient être victimes. En l'absence de pouvoirs publics, c'était à la famille de se faire justice; une loi traditionnelle, dangereuse mais utile, et en tout cas ponctuellement observée, dirigeait ainsi l'ordre de ces revendications : c'était au fils de venger son père par la mort du coupable, et, à défaut du fils, ce devoir saisissait le plus proche parent. Or, dès le jour où un homme était investi de cette mission sacrée, il devenait le *goel* du défunt. Le pays le savait, et les traditions toujours respectées, comme l'opinion de ses concitoyens, l'encourageaient et le soutenaient dans l'exécution de sa tâche ». Ancessi, op. cit., p. 124. Chez les Hébreux, ce droit primitif avait été beaucoup restreint par la loi de Moïse (cf. Dict. of the Bibl. Blood, Revenger), mais l'idée en était restée; dans Isaïe, XLI, 14; XLIII, 14; XLVII, 4, le Seigneur s'appelle le *goel* de son peuple. Job lui-même a déjà fait allusion à son goel, XVI, 20 : « j'ai un témoin dans le ciel, un défenseur dans les hauts lieux ». Ici, il affirme que, privé de tout secours humain, il a cependant quelqu'un qui vengera son sang versé, XVI, 19, et sa réputation outragée. La suite du texte va expliquer quel est ce goel. — *Vivit*. Il est vivant, c'est Dieu lui-même. On retrouve souvent, dans la Bible, des formules semblables : Dieu est vivant, Is., III, 10; Ps., XLI, 3; LXXXIII, 3; Elohim est vivant, Deut., V, 23; I Reg., XVII, 26, 36; Jéhovah est vivant, Judic., VIII, 19; I Reg., XIV, 39, 45. Mais ici, la formule se présente avec un degré d'affirmation bien supérieur : « je sais que mon goel est vivant ». « Nous rencontrons quelquefois ce cri : Dieu vit! pour dire seulement : Dieu existe et me voit. Peut-être y a-t-il ici quelque chose de plus. Pour ma part, je ne peux m'empêcher d'y voir une allusion lointaine à la mort et à la résurrection du Rédempteur ». Ancessi, op. cit., p. 135. Cette idée n'est point nouvelle dans la tradition catholique. S. Prosper dit que Job « de incarnatione Domini nostri Jesu Christi ac resurrectione ejus, qui est primitiæ dormientium, et de spe redemptionis, quæ in ipso reposita est omnibus sanctis, recte intelligitur prophetasse ». Adv. Collat., XV, 2. S. Grégoire paraphrase ainsi le verset : « Ego illum post mortem vivere certa fide credo, libera voce profiteor, quia Redemptor meus vivit, qui inter impiorum manus occubuit ». S. Thomas reproduit la même explication : « Scio, scilicet per certitudinem fidei, quod Redemptor meus, id est, Christus, vivit a mortuis resurgens ». 3ª. LIII, 1. M. Le Hir dit donc à bon droit : « C'est surtout comme Messie futur que le Seigneur se revêt de cette qualité de goel vis-à-vis du peuple. Il en est de même en cet endroit de Job. Job sait que le Seigneur est le juste juge de tous les hommes et le vengeur des opprimés; mais il le considère spécialement comme Messie, ou, si l'on veut, comme devant venir, quand il dit qu'il se tiendra le dernier sur la poussière ». Au moment où Job parle, son goel ne vit que dans sa nature divine. Mais la stèle qu'il veut ériger doit durer des siècles, et à un moment donné, le sens mystérieux des paroles que le Saint-Esprit inspire à Job deviendra celui-ci : mon Rédempteur s'est fait homme, il est mort, il est ressuscité, et je sais que maintenant il est vivant, et que « Pater... omne judicium dedit Filio... dedit et Filio habere vitam in semetipso, et potestatem dedit ei judicium facere, quia Filius hominis est ». Joan., V, 22, 26, 27. Job, réduit au silence de la tombe, aura ainsi consigné sur sa stèle l'expression de la foi et de l'espérance qui animent son âme. Il est bon d'observer toutefois, que cette identification du goel et du Messie futur n'est qu'une conclusion éloignée tirée par les Pères, mais ne sort pas nécessairement du texte. Ici, comme dans ses autres discours, Job n'a en vue qu'*Eloah*, le Dieu qui l'éprouve, et qui doit le juger un jour. Littéralement, le goel est donc simplement Dieu. — *Et in novissimo die*. En hébreu : ואחרון על־עפר יקום, *veacharon hal-hafar iaqoum*, « et le dernier il se tiendra sur la poussière ». Dieu est appelé le dernier, c'est-à-dire celui qui survit à tous. « Hæc dicit Dominus rex Israel, et redemptor (*goel*) ejus Dominus exercituum : Ego primus et ego novissimus (*acharon*) ». Is., XLIV, 6. La poussière est celle du tombeau, XX, 11; XXI, 26; Ps., XXIX, 10. Le Rédempteur s'y tiendra debout pour exercer son rôle de *goel* en faveur de Job, mais seulement à la fin, au jour du jugement général; et c'est en vue de cette longue échéance

26. Je serai de nouveau revêtu de ma peau, et dans ma chair je verrai mon Dieu.

27. Je le verrai moi-même, ce sont mes yeux qui le contempleront,

26. Et rursum circumdabor pelle mea, et in carne mea videbo Deum meum.

27. Quem visurus sum ego ipse, et oculi mei conspecturi sunt, et non

---

que Job a songé à une stèle impérissable comme les aiguilles égyptiennes. La traduction de saint Jérôme suppose deux modifications dans le texte : אקום, *aqoum* au lieu de *iaqoum*, et מעפר, *mehafar*, de la poussière, au lieu de *hal-hafar*. Le texte devient alors beaucoup plus explicite, et le saint Docteur peut dire de Job : « Resurrectionem corporum sic prophetat, ut nullus de ea vel manifestius, vel cautius scripserit ». Ad Paulin. Ep. LIII, 8. Et ailleurs : « Quid hac prophetia manifestius? Nullus tam aperte post Christum, quam iste ante Christum de resurrectione loquitur ». Cont. Joan. hierosol., 30. Il ne s'écarte pourtant pas de l'esprit du passage; il sera question de la résurrection aux versets suivants : dans celui-ci; S. Jérôme marque déjà l'effet, quand l'hébreu ne parle que de la cause qui doit le produire. L'ancienne italique traduisait d'après les LXX, en combinant deux versets : « super terram resurget cutis mea ». S. Ambr. : « resuscitabit corium meum ». In Ps., CXVIII, X, 18.

26. — *Rursum*. Heb. : ואחר עורי נקפו־זאת, *veachar hori niqfou-zoth*. Le mot *achar* signifie « en arrière », et peut s'appliquer au temps ou au lieu. *Achar hori* veut donc dire « derrière ma peau », comme on dit : derrière un treillis, derrière une fenêtre. A première vue, il serait moins naturel de prendre ici la préposition dans le sens de temps : après ma peau, quand ma peau ne sera plus. En modifiant l'accent massorétique, le mot pourrait aussi devenir la conjonction « postquam ». *Niqfou* est au piel de *naqaf;* ce piel ne se rencontre que dans Isaïe, X, 34; XVII, 6, où il signifie « abattre »; au kal, il a toujours le sens d' « entourer ». Le kal se lit avec cette signification dans dix-huit passages de l'Ecriture, Is., XXIX, 1; XV, 8; Ps. (heb.), XVII, 9; XXII, 17, etc. D'autres auteurs font de *niqfou* un niphal, forme passive, et sont alors obligés de lui donner pour sujet, par enallage, le pronom singulier *zoth*. Le second vers commence par le mot מבשרי, *mibsari*, dans lequel la particule מ joue un rôle important pour l'intelligence du verset; elle a le sens de point de départ ou d'éloignement. Selon la signification attribuée aux mots précédents, on obtient deux traductions fort différentes. 1° Celle des rationalistes, de beaucoup de protestants, et de Welte seul parmi les catholiques. Delitzsch : « après ma peau ainsi abattue, et libre de ma chair, je verrai Dieu ». Welte : « après ma peau, quand elle aura été détruite, hors de ma chair je verrai Dieu ». M. Renan : « quand cette peau sera tombée en lambeaux, privé de ma chair, je verrai Dieu ». Notons cependant que ce dernier auteur n'exclut pas aussi radicalement qu'on pourrait le croire la vision de Dieu à travers le corps, car il dit de Job dans sa préface, p. LXXXIII : « il sait qu'il sera vengé, et la vive intuition des justices de l'avenir lui faisant dépasser la mort, il déclare que son squelette verra Dieu ». 2° Dans l'autre traduction, on donne à *niqfou* le sens du kal, et on garde aux prépositions leur signification la plus ordinaire. L'hébreu se traduit mot à mot : « post pellem meam (qua) circumdederunt hoc, de carne mea videbo Deum », Le Hir, ou : « postea pelle mea circumdabuntur hæc, et ex carne mea videbo Deum », Knabenbauer, texte que l'on peut rapprocher très utilement de cet autre du Cantique, II, 9 : « En ipse stat post (*achar*) parietem nostrum, respiciens per (*min*) fenestras, prospiciens per (*min*) cancellos ». Le sens de la seconde expression est indiscutable; « voir de sa fenêtre » n'a jamais voulu dire en aucune langue « voir loin de sa fenêtre »; « voir de sa chair » s'applique donc à l'âme rentrée dans son corps, et regardant, comme durant la vie, à travers les organes de ce corps. M. Le Hir : « de ce squelette recouvert de sa peau, de ma chair, je verrai Dieu ». Le parallélisme des deux vers est synonymique; il deviendrait antithétique, mais sans changement pour le sens général, si on prenait le piel de *naqaf* dans le sens d' « abattre » : « après que l'on aura détruit ma peau, de ma chair je verrai Dieu ». Le premier vers aurait alors trait à la mort, le second à la résurrection. Herder traduit ainsi, bien que rapportant à tort la vision de Dieu à une époque simplement postérieure de la vie actuelle de Job : « laisse ceux-là ronger ma peau; je verrai mon Dieu, même pendant qu'elle durera encore, la vie de ma chair »! Poés. des Heb., I, 9e dial.

27. — Ce verset termine l'inscription et

alius; reposita est hæc spes mea in sinu meo.

et non un autre : telle est l'espérance qui repose dans mon sein.

---

complète le sens du passage. Heb. : « lequel moi-même je verrai pour moi, et mes yeux le verront, et non un autre; mes reins sont consumés dans cette espérance ». Comme on le voit, ce verset confirme et précise l'idée du précédent; Job lui-même, tel qu'il est au moment où il parle, en âme et en corps, verra Dieu. Voici la traduction de tout le passage :

Oui, je sais que mon Goel est vivant,
Et que le dernier il sera debout sur la poussière.
Derrière ma peau, rétablie autour de ce corps,
De ma chair je verrai Dieu :
C'est bien moi-même qui le verrai,
Mes yeux le verront, et non un autre :
Mon cœur se consume dans cette attente.

Les vérités contenues dans ce texte sont les suivantes : 1° existence d'un justicier divin encore à venir; 2° immortalité de l'âme, appelée à voir Dieu après cette vie; 3° résurrection de la chair, à travers laquelle l'âme doit un jour contempler Dieu; 4° identité de l'homme ressuscité avec l'homme de la vie présente; 5° certitude du dernier jugement, qui remettra chacun à la place qu'il mérite. Parmi ces cinq conclusions, il n'y en a qu'une, la troisième, sur laquelle des auteurs sérieux fassent des difficultés. Nous établissons donc par les arguments suivants, que le dogme de la résurrection des corps est contenu dans ce texte de Job : 1° *Sens naturel du texte.* Au point de vue grammatical, le sens donné aux prépositions *achar* et *min* du ỳ 26 est non seulement légitime, mais naturel, et obvie, à meilleur titre que les traductions des rationalistes, traductions qui, du reste, sont inspirées par des préoccupations d'exégèse, et nullement par des nécessités de grammaire. C. Cook fait cette remarque importante sur le texte : « *mibsari*, litt. de ma chair, peut signifier : dans mon corps, ou, hors de mon corps. Chaque traduction est également autorisée par les principes de la grammaire; mais la mention du temps (*acharon*) et du lieu (*hal-hafar*), exige une manifestation personnelle de Dieu, et une reconnaissance personnelle de la part de Job. Or, dans la pensée des anciens, la personnalité complète implique la vie du corps ». Dict. of the Bibl. Job, p. 1089, note. 2° *Idée fondamentale du passage* d'après le contexte. Job, condamné par ses amis, annonce avec assurance qu'un vengeur viendra prendre en main sa cause, et leur montre qu'ils ont tort. Or, quand viendra ce vengeur? Il ne viendra pas du vivant de Job, comme le croit Herder; le patient a déclaré formellement que c'en est fait de lui, et qu'il n'a aucun espoir de revenir à la vie, VII, 16; XVII, 1; XIX, 10. Il ne viendra pas non plus à la fin de la discussion, comme pourrait le donner à penser l'apparition du Seigneur à la suite d'Eliu; Job ne pouvait avoir l'idée d'une pareille intervention, et, s'il avait manifesté une semblable espérance, ses amis n'auraient pas manqué de le taxer de présomption. Du reste, nous l'avons vu, Job ne compte qu'à longue échéance sur la réalisation de son espérance; son vengeur viendra le dernier, et il est nécessaire que la déclaration du juste soit gravée sur le roc inaltérable pour pouvoir durer jusqu'au jour de sa venue. La vue de Dieu par l'âme de Job séparée de son corps pourrait-elle être un argument convaincant contre Eliphaz, Baldad et Sophar? Non, évidemment. L'âme de Job sera devant Dieu au premier jugement qui suivra sa séparation du corps : les trois amis n'assisteront pas à ce jugement; cette âme pourra, après la rédemption accomplie, entrer dans la jouissance parfaite et béatifique de la vision de Dieu : les trois amis partageront-ils la même vision? Et, s'ils ne sont convaincus de l'innocence de Job que quand tous ensemble ils verront Dieu, à quoi bon une stèle sur la terre? Remarquons en passant qu'il ne saurait être question ici en aucune façon de la vision béatifique; Job ne parle que de voir Dieu comme vengeur et justicier. Il ne reste donc plus qu'une circonstance où Job puisse voir Dieu « de ses yeux », et où cette vision soit un argument pour ses amis, c'est le moment de la résurrection qui précédera immédiatement le dernier jugement. Le corps de Job sera dans le tombeau; près de lui se dressera la stèle, témoin irrécusable de son espérance. Sur la poussière de la tombe se tiendra debout le Rédempteur, devenu juge universel; par sa puissance, il rendra la vie à ce corps autrefois si éprouvé, il convoquera les amis de Job, ressuscités comme lui, et enfin il prononcera le jugement. Les trois amis se convaincront alors que Job était innocent, et qu'il a eu raison d'en appeler à cette sentence suprême. La résurrection de la chair est donc nécessairement impliquée dans la déclaration de Job. 3° *Antiquité de la croyance à la résurrection.* « L'espérance de la résurrection formulée comme article de foi, dit Delitzsch, est postérieure à l'é-

poque de Salomon, chez les Israélites. C'est pourquoi on est forcé d'admettre qu'ici Job professe l'espérance d'une vue spirituelle de Dieu dans l'autre vie, et par conséquent d'une autre vie ». Cette fin de non-recevoir n'est pas acceptable; l'argument du silence n'est pas toujours concluant contre l'existence d'une croyance, et on l'oppose vraiment avec trop de libéralité à la première expression de chaque dogme important de l'Ancien Testament. On sait en particulier à quel point une certaine exégèse en a abusé contre l'idée messianique, chaque fois qu'elle se présente avec un développement nouveau. Quant à la résurrection, il n'est point exact que la croyance formelle n'en remonte chez les Juifs qu'au temps de Salomon. Quand la famille de Jacob vint en Egypte, si elle n'apporta pas avec elle la tradition de ce dogme, elle put du moins la trouver consignée très explicitement dans le *Livre des Morts*, qui est bien antérieur à Abraham, et sur les tombeaux des Egyptiens. Il était donc facile à Job, à quelque époque qu'il ait vécu, de connaître cette doctrine; il l'avait reçue des ancêtres de sa tribu, gardiens fidèles des traditions primitives, et à leur défaut, il l'aurait empruntée aux monuments égyptiens, bien qu'à son époque la superstition populaire eût déjà probablement altéré ces grandes vérités. « Tandis que, dans la vallée du Nil, les élucubrations des docteurs et des scribes les enveloppaient bientôt dans une mythologie exubérante, dont les longues inscriptions et les compositions poétiques développaient chaque jour les intarissables légendes, les tribus pastorales de Sem les conservaient dans la simplicité des premiers âges ». Ancessi, op. cit., p. 152. La croyance de Job à la résurrection n'a donc rien qui doive surprendre. 4° *Interprétation traditionnelle*. Les anciennes versions, malgré la difficulté du passage, tendent au même sens que la Vulgate. Voici la traduction des Septante : « 23, qui donnera que soient écrites mes paroles, qu'elles soient placées dans un livre pour toujours, 24, avec un stylet de fer et de plomb, et qu'elles soient gravées sur les rochers en témoignage! 25, car je sais que celui qui doit me délivrer est éternel (ἀένναος) sur la terre, 26, pour ressusciter (ἀναστῆσαι) ma peau, qui souffre ces choses, car c'est par le Seigneur que ces choses se sont accomplies pour moi; 27, lesquelles je sais par moi-même, que mon œil a vues, et non un autre; et toutes sont associées dans mon sein ». Targum : « Et postquam inflata fuerit (ou : convaluerit) pellis mea, erit hoc : et de carne mea videbo iterum Deum ». Syriaque : « Ego scio quod liberator meus vivens est, et in fine super terram manifestabitur, et super cutem meam circumiverunt hæc et super carnem meam. Si viderint Deum oculi mei, videbunt lumen ». L'interprétation des Pères insiste toujours sur la résurrection. S. Clément : « Et carnem hanc meam resuscitabis quæ omnia hæc passa est ». I ad Cor., 26; Orig. in Matth., 22, 23; S. Cyrill. Hierosol. Catech., 18, 15. S. Hier. ut supra; S. Ambr. de Fide resurrect., II; de Interpell. Job. S. August. : « Job, sicut in exemplaribus quæ ex Hebræo sunt, invenitur : et in carne mea videbo Deum, resurrectionem quidem carnis sine dubio prophetavit... ac si dixisset : In carne mea ero, cum videbo Deum ». Civ. Dei, XXII, 29; S. Prosper, ut supra. S. Greg. Magn. : « Ecce resurrectionem, ecce pellem, ecce carnem apertis fatetur vocibus. Quid ergo remanet unde possit mens nostra dubitare? Si itaque iste vir sanctus ante effectum resurrectionis dominicæ reducendam carnem in integrum statum credidit, quis erit reatus nostræ dubitationis, si vera carnis resurrectio nec post exemplum creditur Redemptoris »? Mor. XIV, 56, 76. On trouverait encore une preuve de cette interprétation traditionnelle dans les inscriptions et les monuments des premiers siècles chrétiens. « Le personnage de Job est représenté sur les monuments funéraires de l'antiquité chrétienne comme figure de la résurrection de la chair. C'est une chose dont tout le monde convient, parce que les premiers chrétiens étaient convaincus que Job avait annoncé ce réveil suprême plus clairement qu'aucun autre prophète... Or, tous les monuments romains qui le reproduisent sont antérieurs à saint Jérôme. Le plus moderne de tous, le sarcophage de Bassus, porte une date hypathique qui correspond à 359, près d'un demi-siècle avant la promulgation de la version du solitaire de Bethléem. Les peintures remontent encore plus haut : elles appartiennent aux cimetières de Domitille, de S. Calliste, des SS. Marcellin et Pierre « inter duas lauros »; et, selon les juges les plus compétents, elles doivent s'échelonner au moins dans le cours du troisième siècle ». Martigny, Dict. des Antiq. chrét. Job. Cf. Zaccaria, De Veter. Christ. Inscript. usu, 15; Kraus, Roma sotterran., p. 172. A ce concert ne font défaut parmi les anciens que saint Jean Chrysostome, Ep. 2 ad Olymp.; in Matth., Hom. 33, 6, et saint Jean Damascène; ne lisant que le texte grec, qui est beaucoup moins clair que l'Hébreu et la Vulgate, à raison surtout d'une

28. Quare ergo nunc dicitis : Persequamur eum, et radicem verbi inveniamus contra eum?

29. Fugite ergo a facie gladii, quoniam ultor iniquitatum gladius est; et scitote esse judicium.

28. Pourquoi dites-vous donc maintenant : Poursuivons-le, et cherchons prétexte à le condamner ?

29. Fuyez donc devant le glaive, car le glaive est là pour venger les iniquités, et sachez qu'il y a un jugement.

CHAPITRE XX

Deuxième réplique de Sophar : il est indigné du discours de Job (ỳỳ 2, 3). — Rien n'est plus certain pour lui que la ruine soudaine de l'impie (ỳỳ 4-9). — Le malheur qui frappe le méchant vient des choses mêmes dans lesquelles il cherchait son bonheur (ỳỳ 10-23). — La colère terrible de Dieu le poursuit partout (ỳỳ 24-29).

1. Respondens autem Sophar Naamathites, dixit :

1. Sophar de Naamath répliqua en ces termes :

---

addition malencontreuse, ils expliquent ce passage d'une restitution de Job à son état de prospérité primitive. Les premiers exégètes protestants, Luther, Leo Juda, Piscator, ont reconnu que le texte fait mention de la résurrection et l'ont fait passer dans leurs cantiques. Après eux, la même interprétation a été défendue par un nombre respectable de leurs disciples, entre autres Schultens, les deux Michaelis, Pareau, Rosenmüller, et en Angleterre Hales, Smith, et aujourd'hui Wordsworth, etc. Voici comment s'exprime le plus célèbre de ces commentateurs : « Non est cur negemus Jobum spem illam quam simplex verborum suorum sensus tradit, apud se aluisse, mortis suæ somnum non æternum fore, sed ab ipso Deo se aliquando expergefactum iri, et futurum esse, ut Deus mortuo ipsi advigilare non desinat, ipsum olim in vitam revocatum ut amicum amice recepturus... Quando Jobus ærumnarum finem et requiem in his terris non expectavit, et nihilominus spem omnimodæ liberationis Goelis ipse fovit indubiam, eum oportet de venturo judicio, corporum resurrectione ultima, et rerum omnium instauratione cogitasse ». Rosenm. Schol. in h. l. Concluons par ces paroles d'un autre protestant : « La signification douteuse de quelques paroles ne peut pas effacer de ce passage la doctrine de la résurrection de la chair. Job s'attend à une manifestation finale du Rédempteur; il sait que lui-même en personne doit contempler son Dieu, qu'après la destruction de son corps, il doit le voir avec les yeux de sa chair ». Pusey, Lect. on Daniel, p. 504.

28. — Job revient maintenant à ses amis. Mot à mot : « parce que vous dites : Pourquoi le poursuivrons-nous, et la racine de la chose a été trouvée en lui », c'est-à-dire le prétexte de condamnation se trouve en lui, dans ses propres paroles. D'autres rapportent le verset à l'avenir. Ancessi : « Alors vous direz : Pourquoi le poursuivions-nous? Le bon droit, à cette heure, sera de mon côté ». Cette seconde traduction est préférable.

29. — *Quoniam ultor*, כי־חמה עונות חרב, *ki-chamah haonoth chereb*. Le mot *haon* désigne soit le crime, soit le châtiment du crime. On pourrait traduire : « la colère est iniquités du glaive », est crime digne du glaive, le glaive représentant le châtiment divin, xv, 22; xxvii, 14. On traduit aussi, en s'éloignant davantage de la Vulgate : « fureurs sont les châtiments du glaive », ces châtiments sont terribles et dévorants. — *Judicium*. C'est le dernier mot de la discussion : c'est à cette heure suprême que Job en appelle. « Unde necesse est nunc timere judicem, cum necdum judicium exercet, cum diu sustinet, cum mala adhuc tolerat quæ videt, ne cum semel manum in retributionem ultionis excusserit, tanto in judicio districtius feriat, quanto ante judicium diutius expectavit ». S. Greg.

Ch. XX. — 1. — Job a fait appel aux

2. C'est pour cela que des pensées diverses se succèdent, et que mon esprit est entraîné de tous côtés.

3. J'entends le discours par lequel tu m'insultes, mais le souffle de mon intelligence va me suggérer une réponse.

4. Je sais que depuis l'origine, depuis que l'homme a été placé sur la terre,

5. La gloire des impies est de courte durée, et la joie de l'hypocrite n'est que d'un instant.

6. Que son orgueil s'élève jusqu'au ciel, et que sa tête atteigne les nues,

7. Il finira par disparaître comme un fumier, et ceux qui l'avaient vu diront : Où est-il?

2. Idcirco cogitationes meæ variæ succedunt sibi, et mens in diversa rapitur.

3. Doctrinam, qua me arguis, audiam, et spiritus intelligentiæ meæ respondebit mihi.

4. Hoc scio a principio, ex quo positus est homo super terram,

5. Quod laus impiorum brevis sit, et gaudium hypocritæ ad instar puncti.

6. Si ascenderit usque ad cœlum superbia ejus, et caput ejus nubes tetigerit;

7. Quasi sterquilinium in fine perdetur; et qui eum viderant, dicent : Ubi est?

---

justices de la vie future pour expliquer les épreuves infligées aux justes dans la vie présente : là est toute la solution de la difficulté. Les interlocuteurs vont laisser passer inaperçue, sans la réfuter ni y prêter attention, sa solennelle protestation; ils veulent se tenir opiniâtrément sur le terrain étroit de l'expérience et de la vie de l'homme sur la terre. Sans nier l'existence de l'autre vie et de sa double alternative de châtiments ou de récompenses, ils semblent poser en thèse absolue la nécessité d'une solution en ce monde même. C'est à cette idée que revient Sophar; partant toujours de ce principe faux, que le malheur ne peut être que le châtiment du crime, il trace un effrayant tableau des maux qui frappent ou menacent le méchant; dans sa pensée, ce méchant n'est autre que Job lui-même.

2. — *Idcirco.* Job a évoqué l'idée d'un jugement futur; c'est cela même qui exaspère Sophar; la sentence n'est-elle pas déjà portée, et n'en voit-on pas l'effet dans le misérable état auquel Job est réduit? — *Cogitationes variæ.* C'est le sens du mot *sehiffim*, du radical *sahaf*, diviser : « des pensées multiples », se portant de côté et d'autre. — *Succedunt sibi*, *ieshibouni*, « me répondent », m'inspirent une réponse. La Vulgate prend le verbe dans un sens qui convient moins bien. — *Et mens.* Heb. : « et pour cela, l'agitation est en moi ». Le mot חושי, *choushi* (agitari meum) est un infinitif pris substantivement, et signifiant « être vivement ému, être sous l'empire d'une passion très vive ». LXX : « je ne supposais pas que tu t'opposerais ainsi à ces choses, et vous ne comprenez pas mieux que moi ».

3. — *Audiam.* Heb. : « J'écoute la réprimande (*mousar*) כלמתי, *climmathi*, de mon ignominie », la leçon par laquelle tu me couvres de honte. — *Spiritus*, « mon esprit par sa sagesse répond pour moi ». M. Le Hir prend *rouach* comme θυμὸς dans le sens d'indignation : mon indignation trouve une réponse dans ma sagesse.

4. — *Hoc scio : hazoth iadahtha*, sais-tu cela? C'est un appel à l'expérience du passé opposée à l'espérance que Job fonde sur l'avenir. Sophar a donc bien compris ce que son ami a dit de la résurrection et du jugement futur.

5. — *Laus brevis*, Ps., XXXVI, 35, 36. « Cujus nimirum gaudii lætitia pertransiit, et pœna permanet, et cum res amittitur, causa durat ». S. Greg. LXX : « la joie des impies est une ruine complète, et l'allégresse des méchants est perdition ». Sophar en revient à la thèse soutenue depuis le commencement de la discussion. Les protestations de Job ne peuvent l'empêcher de prétendre obstinément que tout homme malheureux est méchant.

6. — Is., XIV, 13-15; Abd., 4. LXX au lieu de *superbia :* « ses dons », et au lieu de *caput :* « son sacrifice ».

7. — *Quasi sterquilinium*, כגללו, *kegello*, « sicut stercus suum ». Sophar, remarque Dillmann, n'est pas celui des trois amis qui brille le plus par sa délicatesse, et c'est à peine si, à ses yeux, la métaphore dont

8. Velut somnium avolans non invenietur, transiet sicut visio nocturna.

9. Oculus qui eum viderat, non videbit, neque ultra intuebitur eum locus suus.

10. Filii ejus atterentur egestate, et manus illius reddent ei dolorem suum.

11. Ossa ejus implebuntur vitiis adolescentiæ ejus, et cum eo in pulvere dormient.

12. Cum enim dulce fuerit in ore ejus malum, abscondet illud sub lingua sua,

13. Parcet illi, et non derelinquet illud, et celabit in gutture suo :

8. Il se sera évanoui comme un songe qui s'envole, il passera comme un fantôme de la nuit.

9. L'œil qui l'avait vu ne le verra plus, et sa place ne l'apercevra plus jamais.

10. Ses enfants seront accablés par la misère, et ses propres mains lui rendront le mal qu'il a causé.

11. Ses os regorgeront des iniquités de sa jeunesse, et ils dormiront avec lui dans la poussière.

12. Parce que le mal a été doux à sa bouche, il le recèlera sous sa langue;

13. Il le caressera, ne le rejettera pas, et le gardera sous son palais.

---

il se sert est triviale. Elle se retrouve, du reste, III Reg., XIV, 10; IV Reg., IX, 37; Ezech., IV, 12; Soph., I, 17. LXX : car lorsqu'il pense déjà s'y être appuyé (sur ses dons), alors à la fin il périt. Le traducteur grec a emprunté le sens de *kegello* au verbe *galal*, « rouler sur », en arabe, « peser sur ». Tout ce que dit Sophar dans ce chapitre est vrai, abstraction faite de l'application qu'il a dans l'esprit.

8. — Ps., LXXII, 20; Is., XXIX, 7. « Cum ab hominibus immoderate laudantur, tales esse se quoque apud Deum existimant, quales se gaudent hominibus innotuisse... Sed inter hæc, occulta vocationis hora subrepit, et cum carnis oculos claudunt, mentis aperiunt, moxque ut supplicia æterna receperint, ibi vident quia virtutum æstimatione divites in somnis fuerunt ». S. Greg.

9. — VII, 10. « Ille ementitus splendor et gloria rerum mundanarum in transcursu tantum et raptim pascere potest oculos; neque enim possumus aliter quam per transennam prætereuntes strictim aspicere florentem impium ». Pineda.

10. — *Atterentur*, ירצו, *ieratsou*. La Vulgate fait venir le mot de *ratsats*, opprimer, traiter durement. Il vient régulièrement du verbe *ratsah*, faire grâce, bien accueillir : « ses enfants traiteront bien les malheureux », parce qu'ils seront forcés de leur restituer tout ce que leur père aura ravi. Ce sens est confirmé par celui du verset parallèle. M. Le Hir : « ses enfants répareront le tort qu'il a fait aux pauvres ». Eux-mêmes, d'ailleurs, réduits à la misère, seront bien obligés d'être moins arrogants envers leurs compagnons d'infortune, Exod., XX, 5. — *Reddent*, Heb. : « et ses mains restitueront ses rapines », הון, *hon*, « la violence » qu'il a exercée pour s'enrichir, ou « la richesse » acquise par le pillage. Le mot a les deux sens. La Vulgate lit אונו, *ono*. LXX : « que les petits exterminent ses enfants, et que ses propres mains attisent des douleurs ».

11. — *Vitiis adolescentiæ*, עלומו, *haloumav*, et en kéri *haloumaiv*. Le pluriel *haloumim* veut dire « jeunesse, vigueur juvénile ». Dillmann, Delitzsch : « ses os sont pleins de vigueur juvénile ». LXX : « ses os sont remplis de sa jeunesse », texte que saint Augustin commente ainsi : « superbit de firmitate sua ». Le pécheur est encore dans toute la vigueur de l'âge, quand tout à coup il est précipité dans la poussière du tombeau. D'autres prennent *haloumim* dans son sens de « choses cachées, fautes secrètes », Ps., LXXXIX, 8. M. Le Hir : « ses os sont engraissés de ses iniquités secrètes ». La Vulgate traduit à la fois les deux sens.

12. — Les verbes de ce verset et du suivant doivent être traduits au temps passé; ils indiquent la conduite du méchant. — *Dulce*. Prov., XX, 17. — *Sub lingua*. « Hoc malum quod in ore hypocritæ dulce est, sub lingua ejus absconditur, quia asperitas malitiæ quæ latet in mente, sub tegmine blandæ locutionis operitur ». S. Greg.

13. — *Parcet illi*, יחמל, *iachmol*. Ce verbe veut dire « épargner », et aussi « être transporté de désir » : il souhaitait le mal et ne s'en dessaisissait pas, et il le retenait sous son palais.

14. Dans son sein, son pain se changera intérieurement en venin d'aspic.

15. Les richesses qu'il a englouties, il les vomira, et Dieu les arrachera de ses entrailles.

16. Il sucera la tête des aspics, et la langue de la vipère le tuera.

17. Qu'il ne voie point couler les fleuves, les torrents de miel et de beurre.

18. Il souffrira tout le mal qu'il a fait, sans cependant en être consumé; et sa peine sera en rapport avec la multitude de ses desseins pervers.

19. Parce qu'il a écrasé et dépouillé les pauvres, il a saccagé sa maison, bien loin de la bâtir.

20. Son ventre n'a jamais été rassasié : quand il aura ce qu'il désirait, il n'en pourra jouir.

14. Panis ejus in utero illius vertetur in fel aspidum intrinsecus.

15. Divitias quas devoravit, evomet, et de ventre illius extrahet eas Deus.

16. Caput aspidum suget, et occidet eum lingua viperæ.

17. (Non videat rivulos fluminis, torrentes mellis, et butyri.)

18. Luet quæ fecit omnia, nec tamen consumetur; juxta multitudinem adinventionum suarum, sic et sustinebit.

19. Quoniam confringens nudavit pauperes; domum rapuit, et non ædificavit eam.

20. Nec est satiatus venter ejus; et cum habuerit quæ concupierat, possidere non poterit.

Eccli., 5, 9.

---

14. — Voici maintenant le châtiment réservé à l'impie, puni par où il aura péché : cette nourriture si convoitée, et savourée avec tant de complaisance, se tournera dans son sein en venin pernicieux. « Panis itaque iste aliud in ore sapit, sed aliud in utero, quia transitoriæ delectationis lætitia dulcis est, cum hic quasi mandendo agitur; sed amarescit in utero, quia peracta lætitia degiutitur ad pœnam ». S. Greg.

15. — L'impie est forcé de rendre gorge, et c'est Dieu même qui doit lui arracher tous ses biens. Les LXX remplacent ici le nom de Dieu par ἄγγελος.

16. — *Suget*. Ps., CXXXIX, 4; Prov., XXIII, 32. La Vulgate rend par « caput » le mot ראש, *rosh*, qui veut dire « tête » et « venin ». Le second sens est ici celui de l'hébreu, confirmé par le parallélisme. Cf. Eccli., XXV, 22.

17. — Ces torrents de miel et de beurre sont les symboles de l'âge d'or, Exod., III, 17. Dans les pays chauds de l'Orient, le beurre coule à l'état liquide, et se conserve dans des jarres, comme de l'huile.

18. — *Luet quæ fecit*, *meshib iagah*, « restituant ce qui a été acquis avec peine, il ne l'engloutira pas ». Les richesses acquises par l'iniquité seront pour lui comme une nourriture indigeste qu'il ne pourra absorber. LXX : il a pris de la peine pour des choses vides et vaines, pour une richesse dont il ne goûtera pas : c'est comme une viande dure qu'on ne peut ni mâcher ni avaler. Le mot grec employé ici, στρίφνος, désigne la partie dure et nerveuse de la chair du bœuf, et une herbe indigeste. — *Sic et sustinebit. lo iahalos*, « il ne se réjouira point dans la mesure de ses acquisitions », ses biens ne lui donneront ni le bonheur, ni la vie sur lesquels il avait compté. Prov., VI. 31. « Qui enim multa invenit ad culpam, novis inventionibus cruciatur in pœna ». S. Greg.

19. — Le grand crime de l'impie et la preuve de son égoïsme, c'est sa dureté pour les pauvres. Le souverain juge doit spécialement reprocher ce crime aux damnés, Math., XXV, 42, 43. LXX : « car il a écrasé les maisons de beaucoup de puissants ». — *Domum rapuit*, il a pillé, il a tiré à lui, il a ruiné la maison du pauvre, ou, bien plus probablement, sa propre maison. Ce sens est plus conforme au parallélisme commun à ces trois versets. Il pressurait les pauvres pour établir sa propre maison; il n'a fait que la ruiner.

20. — *Non est satiatus*. Heb. : « parce qu'il ne connut point la tranquillité dans son ventre », parce qu'il ne sut point faire taire ses désirs insatiables, « il ne s'en ira pas avec l'objet de son désir », il ne l'emportera pas avec lui, I Tim., VI, 9. LXX : « il

21. Non remansit de cibo ejus, et propterea nihil permanebit de bonis ejus.

22. Cum satiatus fuerit, arctabitur, æstuabit, et omnis dolor irruet super eum.

23. Utinam impleatur venter ejus, ut emittat in eum iram furoris sui, et pluat super illum bellum suum.

24. Fugit arma ferrea, et irruet in arcum æreum.

25. Eductus, et egrediens de vagina sua, et fulgurans in amaritudine sua; vadent et venient super eum horribiles.

26. Omnes tenebræ absconditæ sunt in occultis ejus; devorabit eum ignis, qui non succenditur; affligetur relictus in tabernaculo suo.

21. Rien ne restait de sa nourriture, aussi aucun de ses biens ne demeurera.

22. A peine sera-t-il repu, que la gêne, l'angoisse et toutes les douleurs fondront sur lui.

23. Que son ventre s'emplisse donc, que Dieu déchaîne contre lui la fureur de sa colère et l'accable de la grêle de ses traits.

24. Il n'échappera aux armes de fer que pour tomber sur l'arc d'airain.

25. Le glaive est tiré, il sort du fourreau et étincelle en lui transperçant le foie; les terreurs s'agiteront au-dessus de lui.

26. Des ténèbres de toutes sortes s'accumuleront sur ses trésors cachés, il sera dévoré par un feu que personne n'allume, et délaissé dans sa tente, il sera en proie à l'affliction.

---

n'y a pas pour lui de salut dans ce qu'il possède, il ne sera pas sauvé par l'objet de sa cupidité ».

21. — *Non remansit.* Il ne restait rien de sa nourriture, tant sa voracité était insatiable; « c'est pourquoi son bonheur, *tob*, ne durera pas ».

22. — *Cum satiatus.* Heb. : « in plenitudine abundantiæ ejus, angustum erit ei ». Toujours le châtiment lui viendra de ce qu'il avait disposé pour son bonheur. — *Arctabitur.* « Non tam satietas est de plenitudine cupiditatum quam pressura ». S. Aug. — *Æstuabit* ne répond à rien en hébreu. — *Omnis dolor*, כל־יד עמל, *col-iad hamel*, « toute main de l'affligé », Delitzsch : « toutes les mains des nécessiteux tomberont sur lui », pour se venger de ses injustices. M. Le Hir : « tous les coups de l'infortune fondront sur lui », mot à mot : toutes les mains, tous les coups qui frappent un malheureux. Ce second sens est préférable, car, dans tout ce tableau, le châtiment de l'impie vient de Dieu et non des hommes. La Vulgate lit *hamal*, douleur.

23. — *Utinam.* Heb. : *iehi*, « et voici ce qui arrivera : pour remplir son ventre, (Dieu) enverra sur lui l'ardeur de sa colère ». — *Et pluat*, « et il fera pleuvoir sur lui pour sa nourriture », Exod., XVI, 4. LXX : « il fera pleuvoir sur lui des douleurs », Ps., X, 7; Thren., I, 13; Jac., V, 3.

24. — Les deux futurs dépendent l'un de l'autre, et le premier a un sens conditionnel : s'il fuit devant le glaive de fer, que l'arc d'airain le transperce, Is., XXIV, 18. « Mala temporalia stulte præcavens, sententia æterna percutitur ». S. Greg.

25. — *De vagina sua*, מגזה, *miggevah*, de son corps : le glaive « étincelle et il sort de son corps » qu'il a traversé. Le sens de « vagina » est absolument étranger à l'hébreu *gevah*. LXX : σῶμα. — *Et fulgurans.* Heb. : « et fulgor de felle ejus », l'épée brille en s'échappant de son foie transpercé. — *Horribiles*, אמים, *eimim*, du radical inusité *aiam*, les choses terribles, les terreurs viennent sur lui, XVII, 11. La Vulgate met deux verbes où l'hébreu n'en a qu'un. LXX : « que le trait passe à travers son corps, et les astres dans ses habitations; que les terreurs fondent sur lui de tous côtés ». Les astres passent à travers ses habitations, probablement en ce sens qu'on les aperçoit à travers les toitures ruinées. S. Aug. : « fulgura in tabernaculis ejus ».

26. — *Omnes tenebræ*, LXX : πᾶν σκότος, toutes les ténèbres qu'il est possible d'accumuler, les ténèbres les plus profondes sont réservées à ses choses cachées, à ses trésors; tout ce que l'impie a accumulé doit être plongé dans l'oubli, Jud., 13. Ces choses cachées peuvent être aussi ses péchés, et le résultat de ses crimes, par

27. Les cieux révèleront son iniquité, et la terre s'élèvera contre lui.

28. Le rejeton de sa maison sera mis à découvert, et sera arraché au jour de la colère de Dieu.

29. Tel est le partage que Dieu réserve à l'impie, et l'héritage que le Seigneur lui ménage pour ses discours.

27. Revelabunt cœli iniquitatem ejus, et terra consurget adversus eum.

28. Apertum erit germen domus illius, detrahetur in die furoris Dei.

29. Hæc est pars hominis impii a Deo, et hæreditas verborum ejus a Domino.

CHAPITRE XXI

Sixième réponse de Job : Que ses amis écoutent au moins les étonnantes observations qu'il veut leur soumettre (ỳỳ 2-6). — Il y a des impies qui jouissent de la prospérité, après avoir fait profession de nier Dieu (ỳỳ 7-15). — Lui-même est loin de s'associer à leurs blasphèmes (ỳ 16). — Il est rare que Dieu les châtie personnellement dès cette vie (ỳỳ 17-21). — Les amis de Job veulent-ils en remontrer à Dieu (ỳ 22)? — Ici-bas, les uns vivent et meurent heureux, les autres ne connaissent que la douleur; il en est ainsi par toute la terre (ỳỳ 23-30). — L'impie est réservé pour le jour de la colère, mais en attendant, son sort n'est point distinct du sort des bons, ni dans la vie ni dans la mort (ỳỳ 31-33). — Les consolations qu'on donne à Job ne sont donc que tromperie (ỳ 34).

1. Job répondit en ces termes :

1. Respondens autem Job, dixit :

---

conséquent encore, ses biens mal acquis. — *Devorabit*, « un feu que l'on n'a point allumé le dévore ». Ce feu, que n'a point allumé la main des hommes, est celui de la colère de Dieu, Is., XXX, 33. — *Affligetur*, יֵרֵעַ, *ierah*, futur apocopé de רָעָה, *rahah* : « il paît ce qui reste dans sa tente », le feu vengeur, après avoir dévoré l'impie, se repaît encore de tout ce qui reste dans sa tente. La Vulgate fait venir irrégulièrement *ierah* du verbe רוּעַ, *rouah*, être maltraité. LXX : « l'étranger maltraitera sa maison », XVIII, 15.

27. — Toute la création, indignée de la méchanceté de l'impie et de sa trop longue prospérité, prendra parti contre lui, Ps., XLIX, 4; Sap., V, 18.

28. — *Apertum erit germen*, יִגַּל יְבוּל, *igel ieboul*, migrabit proventus domus ejus. Tout ce qui constitue la maison de l'impie, ses richesses et ses enfants, son bonheur présent et ses espérances présomptueuses, disparaîtront tout à coup. La Vulgate lit *iggal*, au niphal, et lui donne le sens de « découvrir », qui appartient aussi à ce verbe. — *Detrahetur*, traduction supposant que נִגְרוֹת, *niggaroth*, qui serait en tous cas un participe, est au niphal de *garar*, enlever. En réalité, le mot est le niphal du verbe *nagar*, s'écouler : « ce sont choses écoulées au jour de la colère », VI, 15-17; II Reg., XIV, 14; Eccli., XL, 13. LXX : « que la perdition mette en ruine sa maison à la fin, et que le jour de la colère lui arrive ».

29. — Conclusion imitant celle de Baldad. — *Hæreditas verborum ejus*, l'héritage de paroles de la part du Seigneur, c'est-à-dire le lot qui lui est réservé en vertu des ordres du Seigneur. LXX : παρὰ τοῦ ἐπισκόπου.

Il verra dans sa honte et le ciel et la terre
Témoigner contre lui de son iniquité,
Et semer la ruine en son champ dévasté.
Il ne restera rien de son triste héritage,
Rien que le châtiment; car tel est le partage,
Tel est le lot maudit que Dieu, dans sa fureur,
Réserve à l'artisan du crime et de l'erreur.
Bern. de Montm.

CH. XXI. — 1. — Dans ses réponses précédentes, Job s'est contenté de présenter sa défense personnelle ; ses amis prétendaient trouver dans ses épreuves une conséquence de ses crimes, et Job soutenait énergiquement son innocence; poussé à bout par les instances de ses interlocuteurs, il en appelait à la sentence que porterait un jour sur lui

2. Audite, quæso, sermones meos, et agite pœnitentiam.

3. Sustinete me, et ego loquar, et post mea, si videbitur, verba ridete.

4. Numquid contra hominem disputatio mea est, ut merito non debeam contristari?

5. Attendite me, et obstupescite, et superponite digitum ori vestro;

6. Et ego quando recordatus fuero, pertimesco, et concutit carnem meam tremor.

2. Écoutez, je vous prie, ce que j'ai à dire, et changez de conduite.

3. Souffrez que je parle, et ensuite, si bon vous semble, riez de mes paroles.

4. Est-ce donc contre un homme que je plaide, pour n'avoir pas droit de m'affliger?

5. Regardez-moi, et dans votre étonnement, mettez le doigt sur votre bouche.

6. Pour moi, quand j'y pense, je frémis, et le tremblement saisit tout mon être.

---

le souverain juge. Cet appel a été accueilli avec ironie par des esprits légers et prévenus, et la réplique de Sophar a montré que les trois amis se refusaient à entendre raison, et condamnaient Job de parti pris. Celui-ci cependant a compris que la consolation ne lui viendrait pas des hommes, et, en voyant leur obstination et l'aveuglement de leur esprit, il semble ne plus attacher d'importance à une condamnation portée par des juges ignorant le *droit*, incapables par conséquent de formuler une sentence équitable sur le *fait*. Abandonnant sa défense personnelle, il va donc prendre l'offensive, et montrer que l'expérience contredit absolument le prétendu axiome dont s'inspire l'argumentation de ses amis : que l'impie est toujours châtié en ce monde. Son plaidoyer sera très serré : il y a des hommes à qui tout réussit (ỳỳ 7-13), et pourtant ils affichent leur mépris pour le Tout-Puissant (ỳỳ 14, 15). Leur impiété est donc aussi publique que leur prospérité, et cette prospérité est l'œuvre de Dieu (ỳ 16)! Sans doute, l'impie est parfois malheureux; mais en est-il souvent ainsi (ỳỳ 17, 18)? Vous dites : Dieu le châtiera dans sa postérité; mais que lui importe? Un jour il ne restera rien de lui; mais en attendant il mène une vie heureuse, et même quand il repose dans son orgueilleux sépulcre, on ne sait pas la sentence que Dieu a portée sur sa vie. Le châtiment de l'impie sur la terre est donc loin d'être la règle du gouvernement divin; c'est plutôt l'exception. A partir de cet endroit, Job, réconforté par la pensée des grandes espérances qu'il a formulées au C. XIX, prend une attitude plus résignée : « Neque enim luget aut quæritur, quasi ægre ferat torqueri se vehementer, cum tamen non esset levior extrema vexatio, sed tantum est enumeratio malorum quæ pertulerat, ita tamen ut in athleta fortissimo nullus appareat languor, nulla desperatio aut mortis desiderium. Confortavit enim et exhilaravit patientis animum spes certa resurrectionis, quam eo oraculo, in quo ab amicis urgebatur angustius, ex divina revelatione conceperat ». Sanchez.

2. — *Agite pœnitentiam.* Heb. : « date mihi hoc, consolationes vestras », donnez-moi au moins cela, votre attention, afin qu'elle me tienne lieu de vos consolations, XVI, 2. LXX : « afin que je ne reçoive pas de vous une pareille consolation ».

3. — *Post mea.* Heb. : « après mon parler, tu me railleras ». Job s'adresse personnellement à son dernier interlocuteur, Sophar, le plus impitoyable des trois amis. LXX : « ensuite ne vous riez pas de moi ».

4. — *Disputatio mea*, *sciehi*, « ma plainte », LXX : ἔλεγξις, mon argument. Job n'a pas à traiter avec un homme; c'est Dieu qui est sa partie adverse, X, 2. — *Ut merito.* Heb. : « et pourquoi donc mon souffle ne serait-il pas écourté », comme il l'est sous le coup d'une passion violente ou d'une vive émotion? Le *contristari* de la Vulgate traduit un peu faiblement le verbe *qatsar*, être écourté, être poussé à bout. Job croit donc mériter l'indulgence, en raison même de la difficulté de sa cause.

5. — *Obstupescite.* Soyez stupéfaits de ce que je vais vous dire, écoutez-le comme des auditeurs interdits par une révélation inattendue, XVII, 8. — *Digitum ori.* Geste significatif : Prov., XXX, 32; Sap., VIII, 12. Plutarque, *de Iside et Osiride*, dit que ces dieux étaient représentés le doigt sur la bouche, ἐγεμυθίας καὶ σιωπῆς σύμβολον.

6. — *Quando recordatus fuero.* Je suis moi-même le premier stupéfait du spectacle que je veux décrire; le sort fait au méchan

7. Comment se fait-il que les impies vivent, s'élèvent, ont la force et les richesses?

8. Leur race se perpétue de leur vivant, ils ont sous les yeux la foule de leurs proches et de leurs petits-enfants.

9. Leurs maisons jouissent de la sécurité et de la paix, et la verge de Dieu ne les touche pas.

10. Leur bétail reste fécond et conserve son fruit, leur génisse conçoit et n'avorte pas.

11. Leurs enfants se répandent comme des troupeaux, et leurs jeunes fils bondissent dans leurs jeux.

12. Ils ont en main le tambourin et la harpe, et ils se divertissent au son de la flûte.

13. Ils passent leurs jours au mi-

7. Quare ergo impii vivunt, sublevati sunt, confortatique divitiis.

Jer., 12, 1; *Habac.*, 1, 13.

8. Semen eorum permanet coram eis; propinquorum turba et nepotum in conspectu eorum.

9. Domus eorum securæ sunt et pacatæ, et non est virga Dei super illos.

10. Bos eorum concepit, et non abortivit: vacca peperit, et non est privata fœtu suo.

11. Egrediuntur quasi greges parvuli eorum, et infantes eorum exultant lusibus.

12. Tenent tympanum, et cytharam, et gaudent ad sonitum organi.

13. Ducunt in bonis dies suos,

---

sur la terre est pour moi une cause de trouble profond, et, ce qui me touche encore de plus près, les afflictions qui pèsent sur le juste constituent un problème incompréhensible. Cf. Ps., XXXVI, 1; XLVIII, 6-13; LXXII, 1.

7. — *Divitiis*, חיל, *chail*, en force, en puissance, résultat de leur prospérité matérielle. Le même mot veut aussi dire « richesse ». LXX : ils vieillissent dans leurs richesses. Job attaque ici de front la thèse favorite de ses amis, VIII, 12; XX, 5, etc. La question qu'il aborde a d'ailleurs frappé souvent l'esprit des écrivains sacrés. Jer., XII, 1-3; Ps., LXXII, d'Asaph; Mal., III, 13-15. Les impies vivent dans la prospérité, pas tous, sans doute, mais du moins en grand nombre, et « nisi eos patientia divina toleraret, nequaquam diu vitam in peccatis ducerent ». S. Greg.

8. — *Propinquorum turba et nepotum*. Il y a seulement en hébreu : « leurs rejetons ». Le Seigneur a promis de sévir contre la race de l'impie jusqu'à la troisième et la quatrième génération, Deut., V, 9, et voici que l'expérience montre que la bénédiction temporelle est substituée à la malédiction. Il en est de même chez les Hébreux, car leurs écrivains s'en plaignent, aussi bien que chez les autres peuples. L'affirmation de Job est encore ici en opposition avec celles de ses amis, V, 4; XVIII, 19; XX, 28. — *Permanet*, LXX : κατὰ ψυχήν, selon leur désir.

9. — *Virga*, la verge de Dieu qui châtie, Is., X, 24, 26. Le contraire a été soutenu XV, 21-24; XX, 27, 28. « Tanto amplius in culpa proficiunt, quanto minus ex culpa feriuntur ». S. Greg.

10. — *Bos*, *shor*, un animal de l'espèce bovine, mâle ou femelle, Levit., XXII, 28. Ici le mot doit se prendre au féminin. LXX : ἡ βοῦς. — *Non est privata*, Ps., CXLIII, 13, 14. La multitude des troupeaux était une grande richesse, comme on l'a vu par le prologue, I, 3.

11. — *Egrediuntur*. Heb. : « ils laissent en liberté », pour prendre leurs ébats, leurs petits enfants, nombreux comme des troupeaux. LXX : « ils demeurent comme des troupeaux éternels ». Les nombreux enfants sont encore une marque de la bénédiction divine, Ps., CXXVI, 3; CXXVII, 3, 4. « Ut sicut majora, ad habendum concessa sunt, ita multi germinent ad custodiendum ». S. Greg. — *Exsultant lusibus*, *ieraqqedoum*, « sautent » comme font les enfants dans leurs jeux.

12. — *Tympanum*, *thof*, le tambourin, *citharam*, le *kinnor*, *organi*, *hougab*, la flûte. Cf. Préf. des Psaumes, p.p. XXXVII, XXXVIII. Les trois sortes d'instruments à percussion, à cordes et à vent, sont ainsi représentées dans ce verset.

13. — *Ducunt*, *ieballou*, « ils consument », ils accomplissent jusqu'au bout leur heureuse carrière, et ils ne sont pas toujours frappés avant le temps, comme l'ont prétendu Eliphaz, XV, 32, et Sophar, XX, 5. — *In puncto*, et non pas à la suite

et in puncto ad inferna descendunt.

14. Qui dixerunt Deo : Recede a nobis, et scientiam viarum tuarum nolumus.

15. Quis est Omnipotens ut serviamus ei? et quid nobis prodest si oraverimus illum?

Malac., 3, 14.

16. Verumtamen quia non sunt in manu eorum bona sua, consilium impiorum longe sit a me.

lieu des biens, et descendent en un instant aux enfers.

14. Ils ont dit à Dieu : Va-t'en loin de nous, nous ne voulons pas connaître tes voies.

15. Qu'est-ce que le Tout-Puissant, pour que nous le servions? et quel avantage aurons-nous à le prier?

16. Mais leurs biens ne sont pas entre leurs mains; que le sentiment des impies soit loin de moi!

---

d'une longue maladie, Mal., XVIII, 13; Ps., LXXII, 4, 5. — *Descendunt*, יחתו, *iechatthou*, futur qui ne vient pas du niphal de *chathat*, « être effrayé », mais du verbe *nachat*, « descendre ». La descente au shéol n'est pas envisagée ici au point de vue du châtiment qui la suit, mais elle est représentée comme la fin paisible d'une vie prospère. L'impie « meurt en un moment, sans nulle angoisse, sans avoir langui dans une longue maladie, comme il arrive à Job; mais il s'en va directement dans le monde inférieur, sans lutte, sans souffrance, sans aucune marque de la réprobation divine ». Cox. Ce sens est nettement indiqué par le parallélisme, par tout le contexte, et par les LXX qui traduisent : ἐν ἀναπαύσει, en repos il se couche dans l'Adès. La mort subite est certainement considérée comme une faveur temporelle, quand elle met fin sans souffrance à une longue vie. Notre-Seigneur nous donne des exemples d'une pareille mort dans les impies du déluge et de Sodome, Luc, XVII, 26-29, et dans le mauvais riche, Luc XVI, 22. Job sait bien que le sort de l'impie doit être terrible dans l'autre vie; mais sa thèse, pour le moment, ne porte que sur la vie présente, et c'est à ce seul point de vue, imposé par la partie adverse, qu'il prétend argumenter.

14. — Ce verset fait connaître la ligne de conduite que suit publiquement l'impie; il n'a que faire de Dieu, et il lui enjoint de se retirer, Ps., II, 3; Math., VIII, 34. La même formule sert encore de nos jours, et la science matérialiste ne reconnaît dans l'idée de Dieu qu'une hypothèse inutile, qu'il est temps de reléguer au loin, en reconnaissant ou non les services provisoires qu'elle a rendus. « Hæc verbis dicere vel stulti minime præsumunt (ils l'ont bien osé depuis le temps de saint Grégoire); sed tamen perversi omnes Deo *Recede*, non verbis, sed moribus dicunt ». S. Greg. — *Scientiam*. Pour éviter de pratiquer la loi, ils refusent même de la connaître. « Noluit intelligere ut bene ageret », Ps., XXXV, 4. Les vrais sages ont une tout autre méthode, Is., II, 3.

15. — *Quis est Omnipotens?* insolente question par laquelle les impies croient démontrer l'impuissance et l'inanité du Dieu qui se tait, Exod., V, 2; Prov., XXX, 9. « Qui si auctorem omnium Deum humiliter quærerent, id quod non videtur, ei rei quæ videtur, esse melius in semetipsis invenirent ». S. Greg. — *Serviamus*. Jer., II, 20. — *Quid prodest*. En serons-nous plus riches, plus puissants, plus heureux? Mal., III, 14. « Non lucrum suæ esse petitionis deputant, si hic sint temporaliter pauperes, et illic beatitudine divites in æternum vivant; sed solis, ut dictum est, visibilibus intenti, labore postulationis renuunt invisibilia mercari ». S. Greg.

16. — *Verumtamen*. Heb. : « voici que leurs biens ne sont pas dans leurs mains ». Ce vers est susceptible de plusieurs sens. 1° M. Le Hir : « voici qu'ils ne sont pas maîtres de leur bonheur », leur bonheur n'est pas sûr. Cette pensée n'est probablement pas ici celle de Job, car plus loin, ỳỳ 19, 28, il va la placer comme objection sur les lèvres de ses contradicteurs. 2° LXX : « leurs biens étaient entre leurs mains »; Welte : « leur bonheur n'est-il pas entre leurs mains »? Les méchants ont joui du bonheur absolument comme s'ils disposaient de tout ici-bas. Ce sens n'a contre lui qu'une petite difficulté grammaticale; il faut pour l'obtenir prêter à l'hébreu la forme interrogative. Mais on peut conserver le même sens en interprétant le verset ironiquement : « Videte, quantopere bonis *non* utantur! quid ergo aggeritis mihi ruinam malorum »? Knabenbauer. 3° On peut traduire comme la Vulgate : « leurs biens ne sont pas entre leurs mains », ils n'en sont ni la cause, ni les maîtres absolus : c'est Dieu qui les leur donne, et les

17. Que de fois voit-on le flambeau des impies s'éteindre, un déluge de maux les accabler, et la fureur de Dieu multiplier leurs douleurs?

18. Ils sont comme la paille au souffle du vent, et comme la poussière qui est le jouet du tourbillon.

19. Dieu réserve à leurs fils la peine du père; mais quand il l'aura subie lui-même, il verra bien.

20. Ses propres yeux verront sa ruine, et il boira à la colère du Tout-Puissant.

21. Que lui importe en effet sa

17. Quoties lucerna impiorum extinguetur, et superveniet eis inundatio, et dolores dividet furoris sui!

18. Erunt sicut paleæ ante faciem venti, et sicut favilla quam turbo dispergit.

19. Deus servabit filiis illius dolorem patris; et cum reddiderit, tunc sciet.

20. Videbunt oculi ejus interfectionem suam, et de furore Omnipotentis bibet.

21. Quid enim ad eum pertinet de

---

maintient en leur pouvoir, et c'est ce même Dieu que les impies rejettent. C'est dans cette opposition entre Dieu insulté par le méchant et le méchant comblé par Dieu de biens temporels, que Job trouve un irrésistible argument *ad hominem* contre ses amis. — *Longe sit.* Les méchants ont dit à Dieu : « recede a nobis », et ils s'en sont bien trouvés, matériellement parlant. Job a constaté le fait, mais il a hâte de déclarer qu'il ne partage aucunement le sentiment exprimé par eux; le blasphème est loin de son cœur, et il ne cessera de respecter la divine Providence, malgré la difficulté qu'il éprouve à comprendre et à expliquer sa conduite. Il ne voudrait même pas du bonheur des méchants, s'il lui fallait l'associer à leur impiété. « Ad breve tempus eligit hic sub flagello gemere, quam æternæ ultionis supplicia tolerare ». S. Greg.

17. — Heb. : « que de fois s'éteint la lumière des impies, s'élève au-dessus d'eux leur infortune, et distribue-t-il leur sort dans sa fureur »? Quelques rares auteurs, M. Le Hir entre autres, donnent à כמה, *kammah*, quoties, le sens positif de « combien de fois », combien souvent on voit s'éteindre la lumière de l'impie! Job mettrait ici un correctif au tableau qu'il vient de tracer : les impies sont très souvent heureux; mais que de fois ils sont l'objet de la colère divine! La pensée, ainsi comprise, est en opposition avec ce qui précède et avec la conclusion de l'argumentation, qui tend à montrer par l'expérience que le plus souvent l'impie ne porte pas sur la terre la peine de ses crimes. Le plus grand nombre des modernes, Delitzsch, Welte, Zschokke, Cox, etc., font dire à Job ironiquement : Que de fois, combien rarement voit-on s'éteindre la lampe des impies! Job ne dit pas que jamais Dieu n'intervient en ce monde contre le vice; ce serait une exagération aussi condamnable que la thèse contradictoire des trois amis, v, 4; xx, 10; mais il leur demande de remarquer combien sont rares les occasions où l'impiété subit ici-bas son châtiment. — *Lucerna*, xviii, 5, 6. — *Inundatio*, איד, *eid*, « l'infortune », le déluge de maux. — *Dolores*, *chabalim*, « leurs destinées » ou « leurs douleurs ». Les deux sens conviennent également.

18. — Ce verset continue la pensée du précédent, avec la même forme interrogative. Il fait allusion à deux passages antérieurs, xiii, 25; xviii, 18. — *Favilla*, la pellicule du blé. Cf. Ps., i, 4. « Gradatio cernitur, quia *gluma* facilius quam *stramen* (hebr.) abripitur, *turbo* vero vehementius quam *ventus* dispellit ». Knabenbauer.

19. — *Deus servabit.* Heb. : « Dieu garde en réserve à ses enfants son châtiment ». Tous les commentateurs modernes voient dans ce vers une objection que Job pose au nom de ses amis, et que d'ailleurs il leur emprunte, xviii, 19; xx, 10. « Dieu punira le méchant dans la personne de ses enfants, me direz-vous. Mais je vous réponds que ce n'est point juste, et que c'est le coupable lui-même qu'il doit punir ». Le Hir. — *Cum reddiderit :* « il le fera payer lui-même, et il verra bien ». Dieu doit lui faire supporter personnellement les conséquences de son impiété.

20. — *Videbunt oculi.* Il faut qu'il puisse voir de ses yeux, non pas seulement le malheur de ses enfants, mais sa propre ruine à lui-même. Telle devrait être la règle invariable, si le vice appelait son châtiment dès ce monde, comme le supposent les contradicteurs. — *Bibet.* Ps. lix, 5; lxxiv, 9; Is., li, 17; Thren., iv, 21; Abd. 16. LXX : « que leurs yeux voient leur propre massacre, et qu'ils ne soient point sauvés par le Seigneur ».

21. — Si le châtiment ne frappait que la

domo sua post se, et si numerus mensium ejus dimidietur?

22. Numquid Deum docebit quispiam scientiam, qui excelsos judicat?

23. Iste moritur robustus et sanus, dives et felix.

24. Viscera ejus plena sunt adipe, et medullis ossa illius irrigantur :

25. Alius vero moritur in amaritudine animæ absque ullis opibus.

maison quand il n'est plus, quand même le nombre de ses mois serait réduit de moitié.

22. Qui donc veut enseigner la sagesse à Dieu, lui qui juge les grands?

23. L'un meurt plein de force et de santé, au comble de la richesse et du bonheur.

24. Ses entrailles regorgent de graisse, et dans ses os coule une moelle vivifiante.

25. L'autre meurt l'amertume dans l'âme et dénué de tous biens.

---

descendance de l'impie, qu'importerait à cet égoïste? Combien qui sacrifient à l'avance la fortune, la santé, l'honneur de leurs enfants, pour mieux jouir eux-mêmes du présent! Eccle., III, 22. — *Dimidietur*. Le verbe *chatsats* vient du substantif חֵץ, *chets*, « flèche », et signifie « partager, diviser », parce qu'autrefois chez les peuples orientaux, les Chaldéens, les Arabes et les Perses en particulier, on se servait de flèches de différentes couleurs pour tirer au sort (Welte). Le vers est susceptible de plusieurs sens : 1° que lui importe le sort de ses enfants « si le nombre de ses mois lui est donné en partage », si sa vie à lui atteint les limites ordinaires de la vieillesse. 2° « même si le nombre de ses mois est divisé », si sa vie est écourtée, pourvu qu'il en jouisse à son aise; 3° « si le nombre de ses mois est tranché ». M. Le Hir : « quand on aura tranché le fil de ses années ». Delitzsch : « quel souci a-t-il de sa maison après lui, lorsque le nombre de ses mois est tranché », lorsqu'à sa vie est mis un terme où elle prend fin? Ce troisième sens est le plus naturel et le plus généralement accepté. Il a pour lui le parallélisme. LXX : car sa volonté est dans sa maison avec lui, et le nombre de ses mois sera supprimé.

22. — Les amis de Job ont posé en thèse que Dieu punit le méchant par le malheur temporel : Job leur demande ici s'ils ont la prétention de dicter à Dieu sa conduite, et de lui apprendre à gouverner le monde. Comme leur théorie est démentie par l'expérience, elle va à conclure que la Providence est en défaut. — *Excelsos*, les Anges, IV, 18; XV, 15 (Dillmann, Zschokke), et aussi les grands de ce monde; car « celui qui règne dans les cieux, et de qui relèvent tous les empires... se glorifie de faire la loi aux rois, et de leur donner quand il lui plaît de grandes et terribles leçons ». LXX : « est-ce que le Seigneur n'est point celui qui enseigne l'intelligence et la science, et celui qui juge les meurtres »? « Cum in his quæ de nobis aguntur ambigimus, debemus alia quæ nobis sunt certa conspicere, et eam quæ de nostra nobis incertitudine surrexerat cogitationis querelam placare... Nobiscum igitur injuste nil agit, qui et subtiliorem nobis naturam juste judicavit ». S. Greg.

23. — *Iste*. Heb. : « l'un meurt dans son intégrité même (dans la plénitude de sa prospérité), tout à fait tranquille et sans souci ».

24. — *Viscera ejus*, עֲטִינָיו, *hatinaiv*, ἅπ. λεγ. traduit diversement. Les anciennes versions déterminent le sens au moyen du parallélisme; LXX : ἔγκατα, viscera. D'autres rattachent le mot à la racine arabe *hatan*, « se coucher pour boire (en parlant des animaux) ». Delitzsch : « ses auges sont pleines de lait ». L'idée exprimée ferait allusion à ce qui a déjà été dit plus haut, ỳ 10. — *Irrigantur*. Is. LVIII, 11. Le second vers marque une conséquence naturelle de ce qui est énoncé au premier : l'un a des troupeaux prospères et féconds, il a donc lui-même en abondance tout ce qui est nécessaire à la vie. Cf. XX, 17; Prov., III, 8.

25. — *Alius*. Eccle., IX, 2. Quels sont les deux personnages mis en opposition dans ces trois versets? Pour M. Le Hir, *iste* et *alius* désignent indifféremment le bon ou le méchant; la prospérité de l'homme n'est pas en rapport avec sa valeur morale; on voit des bons et des méchants qui prospèrent, des bons et des méchants qui sont malheureux. C'est aussi le sentiment de Dillmann : « Quelques commentateurs remarquent sur ce verset que, par le premier *zeh*, Job veut préférablement et expressé-

26. Et cependant, ils dorment ensemble dans la poussière, et les vers les recouvrent tous deux.

27. Je connais certes bien vos pensées, et vos injustes sentiments contre moi.

28. Vous dites en effet : Où est la maison du tyran? où sont les tentes des impies?

29. Interrogez quelqu'un des voyageurs, et vous apprendrez qu'il a la même manière de voir que moi :

30. Que le méchant est conservé pour le jour de la ruine, et qu'il est conduit vers le jour de la fureur.

26. Et tamen simul in pulvere dormient, et vermes operient eos.

27. Certe novi cogitationes vestras, et sententias contra me iniquas.

28. Dicitis enim : Ubi est domus principis, et ubi tabernacula impiorum?

29. Interrogate quemlibet de viatoribus, et hæc eadem illum intelligere cognoscetis.

30. Quia in diem perditionis servatur malus, et ad diem furoris ducetur.

---

ment indiquer le méchant, et par le second les hommes pieux, ce qui n'est point exact. Il s'écarterait en effet de la vérité bien plus que ses amis, s'il prétendait que le juste meurt toujours ou habituellement dans le malheur, et le méchant dans le bonheur. C'est plutôt à dessein qu'il se sert d'une expression générale, l'un, l'autre, pour dire : l'un a ce sort, l'autre le sort opposé : le méchant meurt aussi dans le bonheur, et le juste dans le malheur; de la sorte, ils sont tous deux égaux dans la mort. Conséquemment, l'issue dernière n'est pas nécessairement en rapport avec la conduite morale. La différence que vous établissez entre le bon et le mauvais peut ne pas exister, et la rémunération apparente n'a pas lieu aussi invariablement que vous le prétendez ». La plupart des auteurs entendent cependant *iste* du méchant, et *alius* de l'homme de bien. La pensée ainsi formulée est beaucoup moins juste que dans l'interprétation précédente. Les trois amis ont une thèse absolue : Job ne soutient pas la contraire, mais seulement la contradictoire, qui suffit à son but, et a une force logique bien plus grande.

26. — Eccle., II, 15. La même poussière du tombeau recueille la dépouille du bon et du méchant, les mêmes vers les consument, ils dorment côte à côte, sans que les effets du jugement divin soient habituellement visibles ; ainsi l'anomalie qui a existé durant la vie persiste encore dans le tombeau.

27. — Job n'ignore pas les pensées et les imputations malveillantes de ses contradicteurs ; il va encore aller au-devant de leurs objections ; car il ne raisonne pas sous l'empire de préjugés aveugles, et il ne refuse pas de discuter les arguments qu'on lui oppose.

28. — Voici l'objection : le méchant n'a-t-il pas vraiment reçu son châtiment, puisque sa maison est détruite et sa tente renversée? XX, 7.

29. — Job, fidèle au système qu'il a embrassé dans cette réponse, fait encore appel à l'expérience ; et, pour que la preuve ait plus de poids, il veut qu'on interroge les voyageurs, ceux qui, ayant parcouru beaucoup de contrées, ont vu ce qui se passe dans les divers pays du monde, Thren., I, 12. La phrase est interrogative en hébreu : « N'avez-vous pas interrogé les voyageurs, ne reconnaissez-vous point leurs témoignages » ? LXX : « interrogez ceux qui passent sur la route, et n'aliénez pas leurs signes (n'oubliez pas ou ne dénaturez pas leurs témoignages) ».

30. — Ce verset contient le témoignage des voyageurs. — *Servatur*, יחשך, *iechasek*, « servatur », qui peut vouloir dire « être préservé », ou « être mis en réserve ». Vet. vers. lat. : « in die perditionis salvatur malus ». Delitzsch : « le méchant est épargné au jour du malheur, il est mis de côté au jour de la fureur ». Sic, entre autres, Dillmann, qui remarque pourtant avec raison qu'il faudrait alors dans le texte hébreu *beiom*, plutôt que *leiom*. On trouve cependant *leiom* avec le sens « in die », Is., X, 3. M. Le Hir : « l'impie est réservé pour le jour de la ruine, pour le jour où la vengeance doit éclater ». Au fond, ce sens n'est pas très différent du premier, puisque, pour l'impie, être épargné en ce monde c'est être réservé pour le châtiment futur. Mais il est plus grammatical, et met en lumière la croyance des peuples à un châtiment postérieur au tombeau. Cette dernière pensée s'accorde bien avec la profession de foi qui a terminé le précédent discours de Job., XIX, 29. Cf. Prov., XVI, 4; II Pet., II, 9.

31. Quis arguet coram eo viam ejus? et quæ fecit, quis reddet illi?

32. Ipse ad sepulcra ducetur, et in congerie mortuorum vigilabit.

33. Dulcis fuit glareis Cocyti, et post se omnem hominem trahet, et ante se innumerabiles.

31. Qui lui reprochera en face sa conduite? qui le châtiera pour ce qu'il a fait?

32. On le portera lui-même au tombeau, et il veillera sur son monument funèbre.

33. Il foule d'un pas léger les graviers du Cocyte, il entraîne tous les hommes à sa suite, et d'autres sans nombre l'ont précédé.

---

31. — Le premier vers pourrait se rapporter à Dieu, mais le second est tout à fait rebelle à une pareille interprétation. Dans les deux vers, il est donc question de l'impie, auquel du reste a trait ce qui précède et ce qui suit. Heb. : « Qui peut lui reprocher en face sa conduite? qui peut lui faire payer le mal qu'il a fait »? Dieu s'est réservé le jugement et le châtiment de l'impie; personne n'a donc le droit de dire en ce monde de qui que ce soit : Ce que souffre cet homme est un châtiment, car le châtiment peut très souvent n'être pas infligé en cette vie. Or, c'est ce droit que s'arrogent légèrement les amis de Job, en lui reprochant à lui-même sa conduite, et en voyant dans son mal la preuve de son impiété.

32. — *Ad sepulcra ducetur*. L'impie véritable, après une vie de bonheur, durant laquelle personne ne s'est avisé de lui adresser des reproches, est enfin conduit à son tombeau, à cette demeure fastueuse que, de son vivant, il a préparée pour son cadavre. — *In congerie mortuorum, gadish*, « monceau de pierres, sépulcre, mausolée ». « La coutume d'Egypte était souvent d'ériger la statue du mort sur le couvercle de son sarcophage; les Arabes construisaient un rempart devant le tombeau du chef défunt qu'ils jugeaient digne d'honneur, où ils le plaçaient sur une éminence, afin que, jusque dans la mort, il pût être entouré par les huttes de sa tribu, et être à même, pour ainsi dire, de présider à leur campement, en veillant de son monument. Si nous devons voir dans le texte une allusion aux anciens usages, et choisir entre les coutumes d'Arabie et celles d'Egypte, je préférerais les dernières. Nous avons plus haut en effet dans ce poème, III, 13-15, de claires allusions aux habitudes funéraires de l'Egypte; le mot hébreu d'ailleurs est tout à fait identique au mot égyptien qui signifie sarcophage ». S. Cox. C'est encore assez l'habitude de nos jours de représenter certains personnages sur leur tombeau dans l'attitude de la domination, et souvent, selon la parole de saint Augustin, « laudantur ubi non sunt, cruciantur ubi sunt ». LXX : « lui-même a veillé sur les tas de pierres ». Dans un sens différent : « Astutia et improbitate aggerant divitiarum acervos; sed exsolvent, seram licet, nequitiæ suæ pœnam... Unde pulchre vigilare eos in tumulo Job dixit, quia soporem quietis habere non possunt ». S. Ambr. de Offic., I, XVI, 61.

33. — *Dulcis fuit*. Heb. : « les pierres de la vallée lui sont légères ». On creusait volontiers les tombeaux dans les vallées; quand le sol était calcaire surtout, les chambres funéraires étaient établies dans les flancs du coteau, avec une façade sculptée. Cf. le Tombeau des Rois, Dict. of the Bible, Burial. L'expression dont se sert Job est identique à celle des classiques : « sit tibi terra levis ». S. Jérôme, dans sa traduction, se sert d'une expression mythologique : « il a été doux aux graviers du Cocyte ». Le Cocyte était ce fleuve des enfers sur les bords duquel erraient pendant cent ans ceux qui étaient privés de sépulture. L'impie en a foulé les bords d'un pied léger, car il avait un sépulcre magnifique. « Jobus qui in hoc libro nihil non anima et sensu donat, lapidibus quemdam officii et obsequii sensum erga cadaver divitis tribuit; mitescunt quodammodo lapides, ut mollius cadaver cubet ». Calmet. — *Trahet post se*. Heb. : « et tous les hommes vont après lui, de même qu'avant lui il y en a eu d'innombrables ». Quelques-uns rapportent ces paroles aux cortèges nombreux qui accompagnent le défunt à sa dernière demeure, et viennent ensuite l'y visiter; mais l'expression *col adam*, omnis homo, constituerait en pareil cas une hyperbole par trop forte. Pour beaucoup d'auteurs, Delitzsch, Dillmann, Knabenbauer, etc., l'exemple de l'impie entraîne la multitude des hommes dans la voie du vice, où beaucoup se sont déjà engagés avant lui, avec l'assurance d'une sorte

34. Quelles vaines consolations me donnez-vous donc, puisque je vous montre que vos réponses sont le contraire de la vérité ?

34. Quomodo igitur consolamini me frustra, cum responsio vestra repugnare ostensa sit veritati ?

CHAPITRE XXII

Deuxième réplique d'Eliphaz : Dieu est impartial dans ses jugements (ỳỳ 2-4). — Il faut donc que Job ait commis une série de crimes appelant le châtiment (ỳỳ 5-11), qu'il ait nié la souveraineté de Dieu, comme les pécheurs qui ont péri au déluge (ỳỳ 12-20). — Qu'il se réconcilie avec le Tout-Puissant (ỳỳ 21, 22), ce sera pour lui le retour du bonheur, de la joie, du contentement, et même du salut pour les autres (ỳỳ 23-30).

1. Eliphaz de Théman répliqua en ces termes :

2. L'homme peut-il entrer en comparaison avec Dieu, même si sa science est consommée ?

1. Respondens autem Eliphaz Themanites, dixit :

2. Numquid Deo potest comparari homo, etiam cum perfectæ fuerit scientiæ ?

---

d'impunité. On peut objecter encore que ce n'est point *col adam* qui suit le chemin du vice ; cette conclusion, d'ailleurs, ne serait pas en harmonie avec le reste du discours, qui suppose des justes et des impies. C'est au tombeau que des hommes sans nombre ont précédé l'impie, et que toute l'humanité doit le suivre. « L'impie s'encourage par cette réflexion, que bien des générations sont allées avant lui au tombeau, et que bien d'autres l'y suivront ». Wordsworth. Il prévoit donc pour lui le sort commun, sans se douter beaucoup du châtiment futur, et Dieu laisse l'impie aller au tombeau aussi paisiblement et aussi naturellement que la masse des hommes.

34. — Heb. : « comment donc me consolez-vous vainement? vos reparties ne restent que perfidies », que discours contraires à l'expérience et au bon sens.

Ch. XXII. — 1. — Eliphaz prend la parole pour la troisième fois, et commence la troisième série de discussions. Job, désespérant de pouvoir convaincre de son innocence personnelle des esprits prévenus, a envisagé la question de plus haut, et a montré qu'il n'y a point de corrélation entre le sort d'un homme ici-bas et sa valeur morale : très souvent, l'expérience le montre, les méchants vivent et meurent heureux, et les justes sont victimes de l'adversité. On s'imagine qu'Eliphaz, le plus sensé des trois amis, va combattre directement la thèse de Job, soit en niant la prospérité des méchants, soit en s'efforçant d'en atténuer la fréquence, la réalité ou les conséquences. Point du tout; Eliphaz est un sophiste qui n'a qu'une idée, et il y revient obstinément, absolument comme si son contradicteur n'avait point parlé. Pour lui, Job est malheureux, donc il est coupable; pour l'en mieux convaincre, Eliphaz prend la peine de faire lui-même l'examen de conscience de son ami, et il le fait de manière à donner raison à sa théorie : les fautes qu'il énumère ont une gravité en rapport avec le châtiment que Job est censé subir. Il l'exhorte ensuite à la contrition avec toute l'onction d'un digne pharisien, heureux, sans doute, de donner un bon avis à un ami coupable et endurci dans le crime, et de lui promettre les joies de la faveur divine, en possession desquelles il se croit bien sûrement lui-même. Dans toute cette réplique, Eliphaz, irrité de l'opiniâtreté de son ami, montre à son égard une dureté au moins égale à celle des deux autres interlocuteurs.

2. — *Potest comparari*. Le verbe hébreu סכן, *sakan*, veut dire « être utile », et le vers doit se traduire : « est-ce qu'à Dieu l'homme sera utile »? La Vulgate, selon toute apparence, a pris *sakan* dans son sens d' « être familier avec quelqu'un », par conséquent : marcher de pair avec lui. Le second vers est mot à mot : « quia utilis

3. Quid prodest Deo si justus fueris? aut quid ei confers, si immaculata fuerit via tua?

4. Numquid timens arguet te, et veniet tecum in judicium,

5. Et non propter malitiam tuam plurimam, et infinitas iniquitates tuas?

3. Que sert à Dieu que tu sois juste? ou quel bien lui fais-tu quand ta conduite est sans reproche?

4. Est-ce par crainte qu'il te punit, et qu'il entre en jugement avec toi?

5. N'est-ce pas à cause de ta malice sans mesure, et de tes iniquités sans nombre?

---

erit ipsi intelligens ». M. Le Hir prend le *ki* initial dans le sens interrogatif : « tirera-t-il quelque secours du sage », le sage lui sera-t-il utile à lui-même? Le parallélisme serait alors synonymique; pourtant, selon la plupart des auteurs, Delitzsch, Welte, etc., il est antithétique, et grammaticalement il faut traduire : « l'homme peut-il être utile à Dieu? non, le sage n'est utile qu'à lui-même ». Dans ces sortes de constructions, le *ki* qui commence la réponse a le sens d'une négation. Cf. Ps., CXXIX, 3, 4. La pensée d'Eliphaz est donc à peu près la même que celle qui est exprimée au Ps. XV, 2. « L'homme vertueux ne contribue point par sa vertu à l'avantage de Dieu, mais seulement au sien propre. Dans le premier cas, on pourrait penser que Dieu accable le juste par la souffrance afin d'en tirer le plus de vertu possible; mais comme il en est tout autrement, il n'y a pas de raison pour croire à une pareille tentative ». Welte. Au lieu de עליו משכיל, *haleimo maskil*, « sibi ipsi intelligens », la Vulgate paraît avoir lu, en déplaçant une lettre : עלינה שכל, *haleionah sekel*, « summæ intelligentiæ ». LXX : n'est-ce point le Seigneur qui enseigne l'intelligence et la science?

3. — Ce verset est l'application de la pensée précédente. L'homme ne saurait être à Dieu d'aucune utilité; il importe donc fort peu, à ce point de vue, qu'il soit juste et pur; quand Dieu châtie, il le fait avec la plus complète impartialité, sans aucune pensée égoïste; le seul motif qu'il ait de punir, c'est donc le péché. La pensée exprimée par le verset est juste en elle-même; au regard de Dieu, « servi inutiles sumus », Luc, XVII, 10. « Bono non indiget servientis, sed bonitatem confert quam recipit, ut oblata bonitas non ipsi, sed prius accipientibus, et post reddentibus prosit. Nam etsi in judicium Dominus veniens dicit : quamdiu fecistis uni de his fratribus meis minimis, mihi fecistis, Math., XXV, 40, mira hoc pietate loquitur, ex suorum compassione membrorum ». S. Greg. Quand donc Dieu nous demande de le servir, « non propter seipsum, quia ex seipso est gloria plenus, cui nihil a creatura adjici potest, sed propter nos, quia videlicet per hoc quod Deum reveremur et honoramus, mens nostra ei subjicitur : et in hoc ejus perfectio consistit ». S. Thom. 2ª 2ᵃᵉ, LXXXI, 7. Le raisonnement d'Eliphaz n'en est pas moins faux; il a en tête ce dilemme : l'homme ne peut souffrir que pour l'utilité de Dieu, ou à cause de ses propres péchés. On voit combien, entre ces deux alternatives, il y a place pour d'autres suppositions.

4. — *Numquid timens*, המיראתך, *hamiirathka*, « est-ce que, à cause de ta crainte, il te poursuivra et viendra en jugement avec toi »? La crainte en question peut avoir pour objet Job ou Dieu. A la suite de la Vulgate, plusieurs commentateurs attribuent cette crainte à Dieu vis-à-vis de Job. M. Le Hir : « poussera-t-il les égards jusqu'à se défendre et entrer en jugement avec toi »? Welte : « Est-ce peut-être par crainte de toi qu'il te punit »? D'autres auteurs pensent qu'il s'agit plutôt de la crainte de Dieu, exprimée déjà par le simple mot *irah* dans deux précédents discours d'Eliphaz, IV, 6; XV, 4. Delitzsch : « est-ce à cause de ta crainte de Dieu qu'il te châtie et qu'il entre en jugement avec toi »? Sic Schlottmann, Dillmann, Zschokke, etc. Cette traduction nous semble plus en harmonie avec le contexte; elle établit une antithèse entre ce verset et le suivant, et exprime d'une manière ironique toute la théorie d'Eliphaz.

5. — *Propter* n'est pas en hébreu. Voici la suite du texte pour ces quatre premiers versets :

L'homme peut-il être à Dieu de quelque utilité?
Quand on est sage, c'est pour son propre avantage.
Que sert à Dieu que tu sois juste,
Quel bien lui fais-tu si tu vis sans reproche?
Et ce serait pour ta crainte envers lui qu'il te châ-
Et qu'il entrerait en jugement avec toi? [tierait,
Ta malice n'est-elle pas sans mesure,
Et tes iniquités sans nombre?

L'idée générale est que Dieu juge avec une complète impartialité; il n'a rien à gagner

6. Tu as pris des gages à tes frères sans motif, et tu as dépouillé de leurs vêtements ceux qui étaient nus.

7. Tu n'as pas donné d'eau à l'homme fatigué, et tu as refusé le pain à l'affamé.

8. Tu t'emparais du sol par la violence de ton bras, et tu l'accaparais par le droit du plus fort.

9. Tu as renvoyé les veuves sans ressources, et tu as brisé les bras des orphelins.

6. Abstulisti enim pignus fratrum tuorum sine causa, et nudos spoliasti vestibus.

7. Aquam lasso non dedisti, et esurienti subtraxisti panem.

8. In fortitudine brachii tui possidebas terram, et potentissimus obtinebas eam.

9. Viduas dimisisti vacuas, et lacertos pupillorum comminuisti.

---

ni à perdre à l'obéissance ou à la malice de l'homme. Quand il punit, c'est donc pour un motif venant de l'homme, et ce motif ne peut être que le péché

6. — Sophar s'était contenté de parler en général des crimes du méchant, sans faire d'allusion explicite à Job, xx, 19-21. Eliphaz est amené par le développement même de sa thèse à aller plus loin; il faut qu'il énumère formellement les forfaits qui ont dû attirer sur Job de tels châtiments. — *Abstulisti pignus*, « tu as pris en gage à tes frères injustement », tu as exigé d'eux des conditions exorbitantes quand ils te demandaient quelque service, ou réclamaient un délai pour payer leurs redevances. Quelques interprètes restreignent le sens de gage à celui de « manteau de dessus », le vêtement que le créancier pouvait recevoir comme gage, mais qu'il devait rendre le soir même, Exod., xxii, 26, 27. Le parallélisme est en faveur de cette interprétation, et il est assez probable que l'usage passé en loi chez les Juifs était aussi en vigueur chez les peuples voisins. Néanmoins, il n'est pas nécessaire de restreindre ainsi le sens, et le gage peut s'entendre ici de tout objet exigé par le créancier, en attendant le payement de la dette. — *Sine causa*, car Job était assez riche pour se passer même de ce qu'on lui devait, ou pour attendre patiemment qu'on le lui rendît. — *Nudos*, comme les γυμνοί de saint Jacques, ii, 15 : ceux qui manquent de vêtements, et sont par conséquent pauvres, faibles et sans défense. Job ne se serait pas attaqué à ceux qui avaient beaucoup de vêtements, marques de leur puissance et de leur indépendance. LXX : tu as pris en gage tes frères dans raison.

7. — *Aquam*. Le devoir de l'hospitalité est en Orient sacré et impérieux, Is., xxi, 4. Présenter le verre d'eau au voyageur a n tout autre mérite que dans nos pays occidentaux, Math., x, 42. Notons cependant que, dans une circonstance mémorable, les Iduméens ne s'étaient montrés rien moins qu'empressés pour l'accomplissement du devoir sacré de l'hospitalité. Num., xx, 18-20. Eliphaz reproche donc à Job une faute qui était loin d'être inouïe dans les tribus arabes. — *Subtraxisti*, dans le sens de *non dedisti*, Math., xxv, 42, indiqué par le parallélisme.

8. — Heb. : « L'homme de bras, à lui la terre, et celui qui est élevé par la face s'y établissait ». Le bras est le signe de la violence, Ps., x, 15; Ezech., xxii, 6; la terre est le territoire dont un homme peut s'emparer, Is., v, 8. Il se peut qu'Eliphaz reproche seulement à Job d'avoir laissé agir l'homme violent, au lieu de l'en empêcher, comme il en avait le pouvoir et le devoir. Néanmoins, ce crime serait léger à côté des autres qu'il énumère; aussi beaucoup d'auteurs entendent-ils par cet homme violent Job lui-même (Welte, Zschokke, etc.). Sa maxime était celle-ci : la terre au plus fort! comme on disait au temps d'Hésiode : δίκη δ' ἐν χερσί, Op. et D. 190, comme on dit aujourd'hui : la force prime le droit! La Vulgate confirme ce sens, en appliquant le verset à Job lui-même. — *Potentissimus*, Heb. : « l'homme élevé par la face », l'homme qui fait grande figure. En Orient, l'apparence de la puissance ne se sépare guère de la puissance elle-même. LXX : tu as admiré le visage de quelques-uns (signe de partialité : accipere personam) et tu les as établis colons sur la terre.

9. — Renvoyer la veuve sans ressources, c'est la dépouiller de tout; briser les bras de l'orphelin, c'est le priver de tout secours. La veuve et l'orphelin étaient sous la protection spéciale de Jéhovah, Exod., xxii, 22, 23; Deut., xxiv, 17; xxvii, 19; Is., i, 17. Les mêmes traditions de bienveillance devaient être également en vigueur dans la

10. Propterea circumdatus es laqueis, et conturbat te formido subita.

11. Et putabas te tenebras non visurum, et impetu aquarum inundantium non oppressum iri?

12. An non cogitas quod Deus excelsior cœlo sit, et super stellarum verticem sublimetur?

13. Et dicis : Quid enim novit Deus? et quasi per caliginem judicat.

14. Nubes latibulum ejus, nec nostra considerat, et circa cardines cœli perambulat.

10. Voilà pourquoi les filets t'ont environné, et une terreur subite te jette dans le trouble.

11. Tu croyais que tu ne verrais pas venir les ténèbres, et que tu ne serais pas accablé par la violence des eaux déchaînées?

12. Tu ne songes donc pas que Dieu est plus élevé que le ciel, et qu'il dépasse la hauteur culminante des étoiles?

13. Et tu dis : Qu'en sait Dieu? Il juge comme à travers le brouillard.

14. Il a sa retraite dans les nuages, il ne considère pas ce que nous faisons, et il se promène entre les pôles du ciel.

---

tribu de Job. Elles l'étaient en Egypte, car tous les traits rappelés par l'acte d'accusation d'Eliphaz se retrouvent dans les formules du Livre des Morts. Les âmes, devant le souverain Juge, s'expriment ainsi : « Je n'ai commis aucune faute contre les hommes. Je n'ai pas tourmenté la veuve... Je n'ai pas fait exécuter aux travailleurs plus de corvées qu'ils n'en devaient faire... Je n'ai point fait souffrir la faim... Je n'ai pas usurpé dans les champs... Donnez au défunt de venir à vous... Il s'est concilié Dieu par son amour. Il a donné du pain à qui avait faim, de l'eau à qui avait soif, des vêtements à qui était nu... Il a offert des sacrifices aux dieux... sa bouche est pure et ses deux mains sans tache ». Ancessi, Job et l'Egypte, p. 163.

10. — *Circumdatus es*, XVIII, 7-11; XIX, 6; Prov., XXII, 5. — *Formido*, conséquence naturelle de la situation de l'impie, entouré de pièges au milieu des ténèbres.

11. — Heb. : « Ou bien, les ténèbres, tu ne vois pas, et l'inondation des eaux te recouvre », c'est-à-dire plongé dans les ténèbres du mal, tu ne comprends pas pourquoi ce déluge d'adversités t'engloutit, tu ne saisis pas la relation nécessaire qui existe entre tes maux et tes péchés. L'inondation est l'image de la tribulation, Ps., XVII, 17; LXVIII, 1, 2. Cette comparaison a déjà été employée dans le livre, III, 24; XI, 16. LXX : ta lumière est devenue ténèbres, et l'eau t'a recouvert dans ton sommeil.

12. — Heb. : « est-ce qu'Eloah n'est point sublimité des cieux? vois le sommet des étoiles, comme elles sont hautes »! Eliphaz en appelle au spectacle du firmament pour faire souvenir Job de la puissance et de l'indépendance de Dieu, qui est aussi haut que les cieux; il veut aussi préparer l'objection qu'il va mettre sur les lèvres de Job. LXX : est-ce que celui qui habite les hauteurs ne voit pas, est-ce qu'il n'a pas abaissé ceux qui se livrent à l'injure?

13. — *Quid novit*. Question habituelle aux impies, Ps., LXXII, 11; XCIII, 7; Is., XXIX, 15; Ezech., VIII, 12. — *Judicat*. La phrase est interrogative en hébreu : « jugera-t-il à travers les brouillards », peut-il juger à travers les nuées du ciel, à une pareille distance? Job a déclaré lui-même que Dieu commande aux astres du firmament, IX, 4-10, et qu'il scrute tous les actes de l'homme pour punir ceux qui sont mauvais, IX, 28; ce qui n'empêche pas Eliphaz de lui prêter des sentiments tout contraires. Milton met sur les lèvres d'Eve pécheresse des doutes semblables à ceux que formule ce verset : « Et moi peut-être aussi suis-je cachée! Le ciel est haut, haut, trop éloigné pour qu'on voie de là distinctement chaque chose sur la terre. D'autres soins peut-être auront distrait d'une continuelle vigilance notre grand Prohibiteur, en sûreté avec tous ses espions autour de lui », Par. perd. IX.,

14. — *Nubes latibulum*. Les nuages semblent intercepter toute communication entre la terre et le ciel, Thren., III, 44; Jer., XXIII, 24; Is., XXIX, 15; XL, 27; Ezech., VIII, 12; Ps., CXXXVIII, 12. — *Perambulat*, Dieu se promène autour des pôles du ciel, il ne s'occupe que des choses qui sont là-haut. Eliphaz attribue à Job des sentiments qui, plus tard, ont été ceux de la philosophie épicurienne sur la divinité.

15. Veux-tu donc suivre la route antique foulée par les pervers?

16. Ils ont été emportés prématurément, et le torrent les a ruinés jusqu'à la base.

17. Ils disaient à Dieu : Retire-toi de nous, et ils s'imaginaient le Tout-Puissant comme incapable d'agir.

18. C'était lui pourtant qui avait rempli leurs maisons de biens ; loin de moi leurs sentiments!

19. Les justes verront et se réjouiront, et l'innocent se rira d'eux.

20. Leur arrogance n'est-elle pas brisée, le feu n'a-t-il pas dévoré ce qui restait d'eux?

15. Numquid semitam sæculorum custodire cupis, quam calcaverunt viri iniqui?

16. Qui sublati sunt ante tempus suum, et fluvius subvertit fundamentum eorum;

17. Qui dicebant Deo : Recede a nobis; et quasi nihil posset facere Omnipotens, æstimabant eum;

18. Cum ille implesset domos eorum bonis; quorum sententia procul sit a me.

19. Videbunt justi, et lætabuntur, et innocens subsannabit eos.

Ps., 106, 42.

20. Nonne succisa est erectio eorum, et reliquias eorum devoravit ignis?

Omnis enim per se Divum natura necesse est
Immortali ævo summa cum pace fruatur,
Semota a nostris rebus, sejunctaque longe.
Nam privata dolore omni, privata periclis,
Ipsa suis pollens opibus, nihil indiga nostri,
Nec bene promeritis capitur, nec tangitur ira.
Lucret. de Nat. Deor.

Deos didici securum agere ævum;
Nec si quid miri faciat natura, Deos id
Tristes ex alto cœli demittere tecto.
Horat., I Sat., v, 97.

LXX : la nuée est sa retraite et on ne le verra pas, et il parcourt les cercles du ciel.

15. — *Semitam sæculorum*, *orach holam*, la route d'autrefois, la route antique suivie par des pécheurs célèbres, ceux du temps de Noé, et plus tard ceux de Sodome. LXX : ne gardes-tu pas le sentier antique qu'ont foulé les hommes justes qui ont été enlevés avant le temps.

16. — *Ante tempus*, ils ont été frappés par la justice divine avant que le temps ordinaire de la vie humaine fût écoulé pour eux. — *Fluvius*, *nahar*, un courant d'eau, et même une inondation, Ps., XXIII, 2; Cant., VIII, 7. Plusieurs entendent ce *nahar* des torrents de feu qui ont englouti les villes coupables, d'autres des flots de la mer Rouge qui ont submergé les Egyptiens; c'est l'idée du déluge qui vient ici le plus naturellement à l'esprit. — *Fundamentum*, tout ce qui servait d'appui à leur vie criminelle et à leur insolente prospérité, Sap., IV, 19. LXX : leurs fondements sont un fleuve qui s'écoule.

17. — *Recede a nobis*, formule déjà citée par Job, XXI, 14. — *Quasi nihil possit.* Heb. : « et que fera le Tout-Puissant à eux »? C'est le discours indirect substitué au discours direct; en poursuivant ce dernier, il eût fallu לנו, *lanou*, à nous, au lieu de למו, *lamo*, à eux. La Vulgate ajoute quelques mots qui paraphrasent l'hébreu. LXX sont plus exacts : ils ont dit : le Seigneur, que nous fera-t-il, et qu'entreprendra contre nous le Tout-Puissant?

18. — *Cum implesset.* Eliphaz veut répondre à une des observations de Job : les biens des impies leur viennent de Dieu, c'est vrai, XXI, 16; mais comme leur châtiment suit de près le mépris des bienfaits divins! — *Procul sit.* Eliphaz, par une ironie déplacée, affecte dans ce verset et le précédent de se servir des expressions même de Job. — *A me*, LXX : ἀπ' αὐτοῦ.

19. — *Videbunt justi*, à traduire par le présent, car il s'agit d'un sentiment habituel aux justes de tous les âges, Ps., LVII, 11; CVI, 42; Sap., V, 1; Apoc., XV, 3; XVI, 7; XIX, 1, 2. C'est donc une joie pour Eliphaz et ses deux amis de voir Job au comble de la misère, en punition des forfaits qu'ils lui imputent gratuitement. — *Subsannabit*, à l'exemple de Dieu même, Prov., I, 26, 27. Cependant, sous la Loi nouvelle, on se souvient de la leçon donnée un jour par le Sauveur : « Qui sine peccato est vestrum, primus in illam lapidem mittat ». Joan., VIII, 7.

20. — Ce verset renferme les paroles du juste, témoin de la chute du méchant. — *Erectio*, קים, *qim*, l'adversaire, celui qui

21. Acquiesce igitur ei, et habeto pacem; et per hæc habebis fructus optimos.

22. Suscipe ex ore illius legem, et pone sermones ejus in corde tuo.

23. Si reversus fueris ad Omnipotentem, ædificaberis, et longe facies iniquitatem a tabernaculo tuo.

24. Dabit pro terra silicem, et pro silice torrentes aureos.

21. Réconcilie-toi donc avec Dieu, et demeure en paix; par là tu recueilleras les meilleurs fruits.

22. Reçois la loi de sa bouche, et mets ses oracles dans ton cœur.

23. Si tu reviens au Tout-Puissant, tu seras relevé, et tu rejetteras l'iniquité loin de ta tente.

24. Il te donnera le rocher au lieu de terre, et des torrents d'or au lieu du rocher.

---

s'élève contre un autre : « voilà donc que notre adversaire a péri ». La Vulgate lit קימה, *qimah*, « erectio », l'action au lieu de l'acteur. — *Reliquias eorum*, יתרם, *itheram*, mot qui, d'après le sens du verbe *iathar*, signifie « le reste » ou « le superflu, l'abondance ». Delitzsch préfère cette dernière signification : « le feu a dévoré leur superflu », c'est-à-dire leurs richesses exubérantes. On peut néanmoins s'en tenir au sens de la Vulgate, accepté par la plupart des auteurs; quand l'impie a péri, « ses restes » comprennent toutes ses richesses. — *Ignis*. Allusion possible à la destruction de Sodome, mais allusion plus maligne à la catastrophe qui a frappé Job, I, 16; XV, 34; XVIII, 15.

21. — L'acte d'accusation va se terminer par une compatissante mais injurieuse exhortation à la conversion. — *Acquiesce*, Math., V, 25. — *Habeto pacem*. On pourrait traduire, comme dans le cas de deux impératifs consécutifs : « rentre en grâce avec Dieu et tu auras la paix ». Mais le pluriel qui suit, בהם, *bahem*, « par ces choses », suppose deux actes différents. Le sens est donc : « accorde-toi avec lui et aie la paix », quitte tes sentiments d'impatience et d'animosité contre Dieu. — *Per hæc*, « par ces choses le bien te viendra », le bonheur te sera rendu. Le mot תבואתך, *theboathka*, « veniet tibi », devient un substantif, si au cholem on substitue par le déplacement d'un point un shourek, comme l'ont fait les anciennes versions : *thebouathka*, « proventus tuus bonus erit ». Le premier sens est cependant préférable; il ne peut être question des fruits que Job retirera de ses biens, puisqu'ils sont perdus, mais seulement de son bonheur à recouvrer. LXX : deviens dur (σκληρός) si tu souffres, ensuite ton fruit sera dans les biens.

22. — *Legem*, la règle de vie conforme à la volonté divine. — *In corde*, Ps., CXVIII, 11.

23. — Se rapprocher de Dieu et s'éloigner du péché, voilà bien en effet les deux conditions d'une sérieuse conversion. — *Ædificaberis*, « tu seras rétabli » dans ton premier état de grâce et de prospérité, XII, 14; Jer., XXIV, 6; XXXIII, 7; Mal., III, 15. — *Et longe facies*. C'est la seconde condition de la conversion, dont la Vulgate fait une conséquence. En hébreu : « si tu reviens au Tout-Puissant, tu seras rétabli, si tu éloignes l'iniquité de ta demeure ».

24. — *Dabit pro terra*, שית־על־עפר בצר, *shith-hal-hafar batser*. Le *betser*, de la racine *batsar*, « couper », est l'or natif, « le lingot d'or », l'or en morceaux. Welte donne à ce mot une autre origine, d'après laquelle il signifierait « pierre blanche », d'où la traduction de la Vulgate, « silicem ». Le verset signifie mot à mot : « pone super pulverem aurum, et Ophir in silicem torrentium ». Ophir, le pays de l'or, est mis ici pour l'or lui-même. Sur le pays d'Ophir, situé dans l'Inde, selon toute probabilité, voir M. Vigouroux, Bible et Découv. mod. Les Rois, I, VII, et M. Clair, Livres des Rois, Préf., p. 147. M. Le Hir : « tu recueilleras l'or dans la poussière, les lingots d'Ophir parmi les pierres des torrents ». Sic Knabenbauer, etc. Cette traduction tient peu compte du sens du verbe *shith*, qui veut dire « poser », et de la pensée exprimée au premier vers du verset suivant. On peut rendre ainsi la phrase : « jette le lingot d'or dans la poussière, et le métal d'Ophir comme la pierre du torrent ». Mettre un lingot d'or dans la poussière, c'est n'en pas faire plus de cas que de la terre vulgaire. Au second vers, dans *betsour*, ב est le *beth essentiæ :* jette le métal d'Ophir « in silicem », traite-le en simple caillou. « Il lui donne le conseil de ne point attacher son cœur aux trésors terrestres, qu'il a trop estimés jusqu'ici, de les regarder comme des biens sans valeur; car c'est Dieu lui-même qui doit être son trésor, et avec ce bonheur intérieur, il doit aussi trouver son bonheur extérieur. Ce passage sert de type

25. Le Tout-Puissant s'élèvera contre tes ennemis, et l'argent s'amoncellera pour toi.

26. Alors tu seras comblé de délices par le Tout-Puissant, et tu lèveras la face vers Dieu.

27. Tu le prieras et il t'exaucera, et tu acquitteras tes vœux.

28. Ce que tu entreprendras te réussira, et la lumière illuminera tes voies.

29. Quand on a été humilié, on revient à la gloire, et quand on a abaissé ses regards, on retrouve le salut.

25. Eritque Omnipotens contra hostes tuos, et argentum coacervabitur tibi.

26. Tunc super Omnipotentem deliciis affluès, et elevabis ad Deum faciem tuam.

27. Rogabis eum, et exaudiet te, et vota tua reddes.

28. Decernes rem, et veniet tibi, et in viis tuis splendebit lumen.

29. Qui enim humiliatus fuerit erit in gloria et qui inclinaverit oculos, ipse salvabitur.

Prov., 29, 23.

à une doctrine du Nouveau Testament : Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice, et tout le reste vous sera donné par surcroît, Math., VI, 33; XIX, 21; Luc., XII, 33 ». Zschokke. Sans doute Job est actuellement dépouillé de tous les biens matériels : mais Eliphaz vient de lui reprocher d'avoir mésusé de ceux qu'il possédait, et il suppose que son cœur est encore criminellement attaché à ces trésors perdus. Il lui donne donc un conseil de désintéressement. Cf. Ps., CXVIII, 72, 127; Prov., VIII, 19. LXX : tu placeras sur le monceau dans la pierre, et Ophir comme le caillou du torrent.

25. — *Contra hostes tuos*, בצריך, *betsareika*, pluriel avec suffixe du mot *betser :* « le Tout-Puissant sera tes lingots d'or », il remplacera pour toi toutes les richesses. La maxime est fort belle; mais il est bien possible qu'Eliphaz y glisse une pointe d'ironie à l'adresse de Job : le juste estime à si haut prix l'amitié du Tout-Puissant qu'elle lui tient lieu de toutes les richesses ; est-ce donc à bon droit que Job se prétend juste, lui qui ne peut se consoler de la perte de ses biens? Le verbe *batsar* ayant aussi le sens de « défendre », quelques-uns traduisent : « le Tout-Puissant sera ta défense »; la belle allusion aux trésors du verset précédent disparaît alors. Les versions décomposent *betsareika* en ב préfixe, et le pluriel de *tsar*, « ennemi ». Le parallélisme condamne formellement cette interprétation. — *Coacervabitur*, תועפות, *thohafoth*, « trésors », du verbe *iahaf*, « prendre de la peine » pour acquérir ou amasser : « le Tout-Puissant sera tes lingots d'or, et argent en trésors pour toi ». Le mot pourrait venir aussi d'un radical arabe signifiant « ascendere, eminere », d'où la traduction à peu près identique à la précédente : « et argent en monceaux pour toi ». Le verbe de la Vulgate se réfère à cette dernière signification. LXX : le Tout-Puissant te sera en aide contre les ennemis, et il te rendra pur comme l'argent passé au feu.

26. — *Deliciis affluès*, Ps., XXXVI, 4; Is., LVIII, 14. — *Elevabis*, pensée renouvelée de Sophar, XI, 15. La confiance qui permet au pécheur repentant de lever les yeux vers le ciel, est en effet une des conséquences de la conversion. « Cum jam pœnitentiæ lamentis culpa diluitur, et sic perpetrata planguntur, ut plangenda minime perpetrentur, magna menti fiducia nascitur, et ad conspicienda supernæ retributionis gaudia cordis nostri facies levatur ». S. Greg. LXX : ensuite tu auras confiance en présence du Seigneur, et tu regarderas vers le ciel avec joie.

27. — *Exaudiet*, Is., LVIII, 9; Ps., XC, 15. — *Vota reddes*, tu acquitteras tes vœux, parce que tes prières auront été exaucées.

28. — *Decernes*, tu marqueras une chose, dans tes desseins ou dans tes désirs, et elle t'arrivera. M. Le Hir : « tes desseins réussiront au gré de tes désirs ». — *Lumen*, symbole de la protection divine, Prov., IV, 18.

29. — *Qui humiliatus fuerit*, כי־השפילו, *ki-hishpilou*. Cet hiphil veut dire « humilier, être humilié », et aussi « descendre », en parlant d'un chemin, Is., LVII, 9. — *Erit in gloria*, תאמר גוה, *theomer gevah*, Ce dernier mot, qui vient du verbe *gaah*, « s'élever », est un substantif signifiant « élévation », mais pris ici dans le sens adverbial de « sursum »! Il y a donc lieu à trois sortes de traductions, d'après les sens du premier verbe : 1° Avec un sujet indéterminé : « lorsqu'ils t'humilient, tu

30. Salvabitur innocens, salvabitur autem in munditia manuum suarum.

30. L'innocent sera sauvé, sauvé par la pureté de ses mains

CHAPITRE XXIII

Septième réponse de Job : Il voudrait bien que Dieu l'admît en sa présence, pour plaider sa propre cause selon les règles de l'équité (ỳỳ 2-7). — Mais où trouver Dieu (ỳỳ 8-9)? — Il a conscience de son innocence, mais Dieu use de son droit souverain en l'accablant d'épreuves (ỳỳ 10-17).

1. Respondens autem Job, ait :
2. Nunc quoque in amaritudine est

1. Job répondit en ces termes :
2. Mes paroles ne sont encore

---

diras : en haut » ! Welte : « si on t'humilie et si tu dis : orgueil » ! c'est-à-dire l'orgueilleux me persécute. C'est la traduction qu'adoptent la Vulgate et les LXX : « parce que tu t'es humilié toi-même, et tu dis : il s'est enorgueilli ». 2° En prenant le verbe au passif. M. Le Hir : « à des fronts abattus tu crieras : relevez-vous » ! 3° En donnant au verbe son sens neutre, avec les chemins du verset précédent pour sujet : « s'ils mènent en bas, tu t'écrieras : en haut » ! (Delitzsch, Dillmann, Zschokke). Ce troisième sens ne diffère pas sensiblement du premier. La pensée d'Eliphaz, assez obscure à raison de sa concision, semble être celle-ci : tombé dans le péché ou dans le malheur, tu trouveras la force de te relever dans ton énergie, soutenue par la grâce de Dieu. — *Qui inclinaverit oculos :* « et celui qui a les yeux abaissés » par le malheur ou par une humilité volontaire, « il (Dieu) le sauvera ». C'est peut-être cette pensée qui a inspiré saint Pierre, I Ep. v, 5. Cf. Prov., XVIII, 12; Luc, XIV, 11. LXX : il sauvera celui qui a les yeux aveugles.

30. — *Innocens.* Il faudrait *non innocens* pour traduire l'hébreu אי־נקי, *i-naqi :* « il délivera le non-innocent, il sera délivré par la pureté de tes mains », *caffeika*, avec suffixe de la seconde personne. Job, redevenu juste et pur, contribuera au salut des autres, comme il faisait précédemment au témoignage d'Eliphaz même, IV, 3, 4. Cf. Luc, XXII, 32. Le Thémanite ne se doute guère que sa parole aura bientôt un accomplissement inattendu, et que lui-même devra son salut à l'intercession de ce même Job qu'il croit si coupable, XLII, 7, 8. Dans la Vulgate, le sens est complètement différent, grâce à deux modifications regrettables du texte.

CH. XXIII. — 1. — Job comprend de plus en plus qu'il n'a rien à attendre de ses amis. Eliphaz, le plus réservé des trois, vient de l'accuser en termes formels de tous les crimes qui peuvent attirer la colère du Tout-Puissant. Le noble patient se tourne donc définitivement du côté de Dieu, et abandonne ses indignes consolateurs. Si du moins ce Dieu consentait à ne pas se prévaloir de sa haute supériorité ! Et encore, où le trouver pour obtenir audience et plaider sa cause (XXIII, ỳỳ 3-8)? Job se garde bien de toute pensée de blasphème contre le Tout-Puissant qui l'accable ; il ne comprend pas la raison de ses maux, mais il sait qu'ils viennent de Celui dont la volonté fait loi absolue en ce monde ; comment ne pas trembler devant un tel Maître (ỳỳ 10-17) ! Et pourtant, les choses de ce monde suivent bien le cours que Job a décrit dans sa réponse précédente (XXI). Le mal se commet de mille manières (XXIV, ỳỳ 2-17) : les pécheurs meurent, il est vrai ; mais en cela ils ne font que partager le sort réservé à tous les hommes sans distinction (ỳỳ 18-24). Cette situation est pénible au serviteur de Dieu qui n'entrevoit pas le dénouement (ỳ 1) ; mais elle est réelle ; Eliphaz n'a rien dit qui puisse infirmer l'affirmation de Job ; quelqu'un des trois amis le convaincra-t-il de mensonge (ỳ 25) ? Comme on le voit, Job a complètement abandonné le soin de se disculper, et tandis que ses interlocuteurs en sont toujours aux insinuations personnelles, lui se maintient sur le terrain des faits généraux et des principes : ce terrain est sa conquête ; ses adversaires n'essayeront même plus de l'en déloger.

2. — *Nunc quoque : gam haiiom meri scichi*, « etiam hodie amaritudo querela mea », maintenant encore, malgré tout ce

qu'amertume, et la violence de mon mal est plus accablante que mes plaintes.

3. Qui me donnera de savoir où le trouver, et d'arriver jusqu'à son trône?

4. J'exposerais ma cause devant lui, et ma bouche serait pleine d'arguments.

5. Je saurais ce qu'il peut me répondre, et je verrais ce qu'il me dirait.

6. Mais qu'il n'entre pas en lutte avec moi à l'aide de toute sa puissance, et qu'il ne m'écrase pas sous le poids de sa grandeur.

sermo meus, et manus plagæ meæ aggravata est super gemitum meum.

3. Quis mihi tribuat ut cognoscam et inveniam illum, et veniam usque ad solium ejus.

4. Ponam coram eo judicium, et os meum replebo increpationibus.

5. Ut sciam verba quæ mihi respondeat, et intelligam quod loquatur mihi.

6. Nolo multa fortitudine contendat mecum, nec magnitudinis suæ mole me premat.

---

qu'on vient de me dire, en raison même, peut-être, du discours qui m'a été tenu, l'amertume dont je suis abreuvé fait le sujet de ma lamentation; pour moi, Dieu est toujours cruel, mes amis sont toujours injustes; comment donc ne pas me répandre en plaintes douloureuses? *Haiiom* est pris ici dans un sens adverbial tout à fait général. — *Et manus, iadi cabdah hal-anchathai*, « ma main est lourde sur mon gémissement ». La main est prise comme marque de l'oppression. Cf. I, 11; II, 5; XIII, 21; XIX, 21, etc.; I Reg., V, 6; Ps., XXXI, 4 : « gravata est super me manus tua ». La plupart des commentateurs sont d'accord pour entendre *iadi*, ma main, dans le sens de « la main qui pèse sur moi ». Welte : « la main qui est sur moi est encore plus lourde que mon gémissement ». M. Le Hir : « mes gémissements n'égalent pas ma douleur », c'est-à-dire la main qui me fait souffrir. Delitzsch préfère suivre la leçon des Septante et du Syriaque, qui ont lu ידו, *iado* au lieu de *iadi* : « sa main pèse lourdement sur mon gémissement ». Pour le premier vers, on lit dans les LXX : οἶδα ὅτι ἐκ χειρός μου ἡ ἔλεγξις ἐστι, c'est de ma main, je le sais bien, que vient mon épreuve. Cette traduction suppose en hébreu מידו, *miiadi*, au lieu de מרי, *meri*. Bickell pense qu'ici, comme dans bon nombre d'autres passages, la leçon grecque est la vraie. Le mot ידעתי, *iadathi*, serait reporté à tort au verset suivant, et remplacé par *haiiom*, qui n'a pas grande raison d'être. Job s'adressait donc avec une amère ironie à ses amis pour leur dire : « Jam probe scio miseriam meam a mea manu mihi inflictam, manumque meam (ici on reprend la leçon de l'hébreu) super gemitum meum ingravatam esse ». Cette restitution du texte primitif coupe court à toute difficulté d'interprétation; elle a pour elle l'autorité du traducteur grec, mais la modification du texte hébreu est toujours une opération délicate, à laquelle on n'a droit de recourir qu'à la dernière extrémité. La Vulgate reste fidèle à l'hébreu actuel, et son explication de *iadi* ne s'écarte pas de celle que nous avons donnée plus haut.

3. — *Ut cognoscam et inveniam*, hébraïsme pour « savoir trouver » ou « savoir où trouver ». Ce vœu a déjà été formulé par Job, IX, 34, 35; XIII, 15, 18. LXX : τίς δ' ἄρα γνοίη, dernier mot écrit probablement pour δοίη, qui traduirait bien l'hébreu *itthen*. — *Ad solium ejus*, LXX : εἰς τέλος.

4. — *Increpationibus*, תוכחות, *thocachot*, de démonstrations, d'arguments. Job ne manquerait pas de raisons pour faire triompher sa cause devant un juge impartial.

5. — *Sciam*, à traduire par le conditionnel : « je saurais ce qu'il me répondrait ». — *Intelligam*, *abinah*, je serais attentif.

6. — *Nolo*. Heb. : « est-ce avec la grandeur de sa puissance qu'il combattrait avec moi »? M. Le Hir : « m'opposerait-il le poids de sa grandeur »? IX, 19, 34; XIII, 21. — *Nec me premat*, לא אך־הוא ישם בי, *lo akhou iascem bi*, « non, tantummodo ipse apponet (cor) mihi ». M. Le Hir : « non, plutôt il m'accorderait un regard propice ». Delitzsch : « non, il doit seulement lui-même me prêter attention ». D'autres mettent les verbes à l'optatif, ce qui revient à peu près au même. Au lieu de *ak*, les Septante ont lu אף, *af*, qu'ils ont pris comme substantif

7. Proponat æquitatem contra me, et perveniat ad victoriam judicium meum.

8. Si ad orientem iero, non apparet; si ad occidentem, non intelligam eum.

9. Si ad sinistram, quid agam? non apprehendam eum; si me vertam ad dexteram, non videbo illum.

10. Ipse vero scit viam meam, et probavit me quasi aurum, quod per ignem transit.

7. Qu'il s'en tienne à l'équité contre moi, pour que ma cause parvienne à triompher.

8. Mais que j'aille à l'Orient, il n'y est pas; à l'Occident, je ne le découvre pas.

9. A gauche, que faire? je ne puis l'atteindre; si je me tourne à droite, je ne l'aperçois pas.

10. Il connaît pourtant ma conduite, et m'a éprouvé comme l'or qui passe par le feu.

---

signifiant « colère » : ἐν ἀπειλῇ. Avec *af* particule, Bickell arrive au sens suivant, en prenant le verbe en mauvaise part : « non ipse quidem mihi crimen imputare poterit ». La Vulgate ne tient pas compte de *ak*, et comprend en mot à mot : « non ipse ponat super me » magnitudinem suam. Ce dernier mot n'a pas été traduit par elle au vers précédent. « Mens etenim cujuslibet justi, si ab omnipotente domino districte judicatur, mole magnitudinis premitur ». S. Greg.

7. — *Proponat*, שם, mot que la Vulgate prend pour le verbe *sçoum*, déjà employé au vers précédent, et qui n'est que l'adverbe *sam :* « alors le juste disputerait avec lui », *hammo*, et non *hammi*, avec moi, que lit la Vulgate. — *Perveniat*, אפלטה, à la première personne, *apaltah*, « je m'en irais absous ». — *Ad victoriam*, לנצח, *lanetsach*, « pour toujours » ou « complètement » : « je m'en irais complètement absous de devant mon juge ». La Vulgate donne à *netsach* un sens qu'il n'a qu'en chaldéen. Sa traduction ne s'écarte pourtant pas trop de l'hébreu; il en est tout autrement de celle des LXX : car la vérité et le reproche sont en lui; qu'il produise à la fin mon jugement.

8. — *Non apparet*, il ne se montre pas, je ne puis le rencontrer pour plaider ma cause. — *Non intelligam*, *lo-abin*, je ne l'apercevrai pas, non qu'il soit absent, mais parce qu'il demeure invisible. LXX : car si je m'avance le premier, je n'existe plus, quant aux choses dernières, qui le sait?

9. — *Si ad dexteram quid agam*, שמאול בעשתו, *scemol beasçotho*, mot à mot : « sinistrorsum apud facere ejus ». En prenant pour point d'orientation le soleil levant, suivant l'usage des Hébreux, la gauche désigne le nord, et la droite le sud. Le verbe *hasçah* est pris ici dans un sens très général, comme notre verbe « faire ». Delitzsch : « au nord, s'il y est vraiment »; Welte : « à gauche, où il est vraiment »; M. Le Hir : « s'il se tourne vers le nord », mot à mot : dans son agir au nord. Barnes croit trouver ici une allusion aux phénomènes de la lumière boréale, qui est une des plus belles manifestations de la puissance divine. La force de l'expression ne va pas pourtant jusque-là; son sens est purement général. — *Si me vertam*, יעטף, *iahatof*, « s'enveloppera-t-il », se cachera-t-il vers le sud, je ne l'apercevrai pas. Les régions australes étaient à peu près inconnues et inaccessibles aux anciens; y habiter, c'était donc vraiment se cacher. Dieu est partout, Ps., CXXXVIII, 8-10, mais il n'est visible nulle part. « Qui ita nos aspicit, ut a nobis aspici nequeat, eo magis timendus est, quo cuncta videns minime videtur ». S. Greg. L'épreuve de Job, qui ne sait où trouver Dieu, est celle du chrétien auquel toute grâce sensible est momentanément soustraite. Cet état est pénible, mais utile et méritoire. « J'ai considéré, disait Jacopone de Todi, et je considère comme la plus grande chose de savoir rester privé de Dieu. Pourquoi? Parce que, dans ces heures d'épreuve, la foi s'exerce sans témoignage, l'espérance sans attente de la récompense, et la charité sans aucun signe de la bienveillance divine ». Ap. Ozanam, Poet. francisc. La Vulgate met à la première personne les deux verbes qui ont Dieu pour sujet. LXX : quand il agissait à gauche, ἀριστερὰ ποιήσαντος αὐτοῦ, je ne l'ai point arrêté, il enveloppera les choses de droite, et je ne le verrai pas.

10. — *Ipse vero scit*. Le Seigneur connaît pourtant bien ma vie dans tous ses détails, et il sait que je ne suis pas coupable. — *Et probavit me*, בחנני כזהב אצא, *bechanani kazahab etse*, « qu'il m'éprouve, et je sortirai comme l'or », je sortirai de son tribunal pur comme l'or passé au creuset. La Vulgate paraphrase le dernier verbe et le change de personne.

11. Mon pied a suivi ses sentiers, j'ai gardé sa voie sans m'en écarter.

12. Je ne me suis point éloigné des préceptes de ses lèvres, et j'ai gardé dans mon sein les paroles de sa bouche.

13. Mais il est sans égal, et personne ne peut le détourner de ses desseins; tout ce qu'il veut, il le fait.

14. Quand il aura accompli sur moi sa volonté, il sera tout prêt à agir encore souvent de même.

15. Voilà pourquoi je suis troublé

11. Vestigia ejus secutus est pes meus, viam ejus custodivi, et non declinavi ex ea.

12. A mandatis labiorum ejus non recessi, et in sinu meo abscondi verba oris ejus.

13. Ipse enim solus est, et nemo avertere potest cogitationem ejus; et anima ejus quodcumque voluit, hoc fecit.

14. Cum expleverit in me voluntatem suam, et alia multa similia præsto sunt ei.

15. Et idcirco a facie ejus turbatus

---

11. — *Vestigia ejus*, « sur ses traces », dans la voie de ses commandements, « mon pied a tenu ferme ».

12. — En parlant de son innocence, Job se place toujours au point de vue de ses contradicteurs, sans prétendre avoir échappé aux fautes qui sont la conséquence de la fragilité humaine. Cette loi, « parole même de la bouche de Dieu », n'est pas la loi du Sinaï, comme le croit D. Calmet, c'est la loi purement naturelle, augmentée des préceptes positifs, qui font partie de la religion patriarcale, XXII, 22. — *In sinu meo*, מחקי צפנתי, *mechouqi tsafanthi*. Le verbe *tsafan* a les deux sens de « cacher » et de « garder »; le second convient seul ici, surtout avec *mechouqi* : « j'ai gardé, plus que ma propre loi, les paroles de ta bouche », c.-à-d. j'ai fait passer ta volonté avant la mienne. La Vulgate lit בחבי, *bechoubbi*, « in sinu meo », comme XXXI, 33. « In intimis mentis recessibus divina mandata recondita servavi, illa amplexatus cum maxima voluptate adimplevi ». Olympiod.

13. — *Ipse enim solus est*, והוא באחד, *vehou beechad*. On peut faire du préfixe de ce second mot un ב *essentiæ*, ce qui donne lieu aux traductions suivantes : M. Le Hir : « mais il est le seul maître »; Delitzsch : « pourtant il demeure semblable à lui-même »; Schlottmann : « il est un en puissance »; Dillmann : « il est un et le même », sans changement dans ce qu'il a résolu. On peut aussi traduire *be* comme préposition, et prendre l'adjectif au neutre : « et ipse in uno »; Welte : « mais il s'en tient à une chose ». Les deux sens reviennent au même : la pensée de Job est que Dieu est souverain et immuable dans ses desseins. « Par ces paroles, il ne veut pas accuser Dieu d'injustice, mais seulement faire ressortir l'incompréhensibilité de ses volontés ». Welte. — *Nemo avertere potest*. Heb. : « qui peut le faire retourner », le faire revenir sur ses décisions? Il est donc inutile que je cherche à plaider ma cause devant lui; il est le maître, et sa volonté de m'éprouver est immuable. « Cogitationem quippe ejus nullus avertit, quia nemo resistere occultis ejus judiciis prævalet... Cum ergo exterius mutari videtur sententia, interius consilium non mutatur, quia de unaquaque re immutabiliter intus constituitur, quidquid foris mutabiliter agitur ». S. Greg. LXX : si lui-même juge de la sorte, qui peut le contredire? car c'est lui qui a voulu et qui a agi.

14. — *Cum expleverit*, ישלים חקי, *iashlim chouqi*, « il achève mon droit »; M. Le Hir : « aujourd'hui il renverse mon droit », il ne tient aucun compte de la justice de ma cause, et il me traite comme si j'étais coupable. La Vulgate lit, avec le suffixe de la troisième personne, חקו, *chouqo*, sa volonté. — *Et alia multa*. Heb. : « et velut hæc multa cum eo »; M. Le Hir : « et ces exemples ne sont pas rares en lui »; d'autres : « et peut-être roule-t-il en lui-même d'autres desseins ». La première traduction est plus littérale; Job peut bien dire que Dieu agit souvent avec les autres justes comme avec lui; cette idée rentre tout à fait dans sa thèse. LXX : c'est pourquoi je me suis empressé auprès de lui, et ayant été réprimandé, j'en ai tenu compte.

15. — La frayeur de Job n'a donc point pour cause les remords d'une conscience coupable, mais seulement les rigueurs dont l'accable le Tout-Puissant. Cependant, « quid peccatores dicimus, si sic timet, qui sic egit »? S. Greg.

sum, et considerans eum, timore sollicitor.

16. Deus mollivit cor meum, et Omnipotens conturbavit me.

17. Non enim perii propter imminentes tenebras, nec faciem meam operuit caligo.

en sa présence, et je suis saisi de crainte à sa vue.

16. C'est Dieu qui a énervé mon cœur, c'est le Tout-Puissant qui m'a attéré.

17. Car je ne péris pas à cause des ténèbres qui me menacent, ni de l'obscurité qui couvre ma face.

CHAPITRE XXIV

Suite de la septième réponse de Job : Pourquoi la justice de Dieu se cache-t-elle (ỳ 1)? — Tous les crimes se commettent ici-bas, le pillage et l'oppression des faibles (ỳỳ 2-11), le meurtre et l'adultère (ỳỳ 12-17). — Sans doute, les criminels périssent un jour, mais dans les conditions communes à tous les hommes (ỳỳ 18-24). — N'est-ce point là la réalité (ỳ 25)?

1. Ab Omnipotente non sunt abscondita tempora; qui autem noverunt eum, ignorant dies illius.

2. Alii terminos transtulerunt, diripuerunt greges, et paverunt eos.

1. Les temps sont connus du Tout-Puissant, mais ceux qui le servent ignorent son jour!

2. Il en est qui déplacent les bornes, et font paître les troupeaux qu'ils ont volés.

---

16. — *Mollivit*, il a amolli, énervé, privé de toute énergie. Cf. Ps., XXI, 15.

17. — Heb. : « car je ne péris pas par la présence des ténèbres, ni par ma face que couvre l'obscurité », tournure hardie pour « l'obscurité qui recouvre ma face », XXII, 11. Job veut dire que sa peine ne vient pas des maux physiques qui l'accablent, mais de la pensée que Dieu se fait son ennemi. Le verbe *tsamath* a le sens de « périr », VI, 17; Welte préfère le prendre dans celui de « se taire », qu'il a en arabe et en syriaque : « c'est pourquoi je ne puis me taire en face de l'obscurité ». Bickell, s'autorisant de la règle métrique, supprime la négation, ce qui donne un sens peut-être plus naturel. LXX : car je ne savais pas que l'ombre m'arriverait; l'obscurité a fait un voile devant mon visage.

CH. XXIV. — 1. — Le verset est interrogatif en hébreu, et commence par le mot *maddouah* : « pourquoi, les temps ne sont pas cachés au Tout-Puissant, et ceux qui le connaissent ne voient pas son jour »? Dans cette construction hébraïque, la question ne porte que sur la seconde proposition, et la première joue le rôle d'incidente. M. Le Hir : « pourquoi, tous les temps étant connus au Très-Haut, ceux qui le servent ne voient-ils pas son jour »? D'autres prennent le verbe *tsafan* dans un autre de ses sens. Delitzsch : « pourquoi les événements ne sont-ils pas réservés par le Tout-Puissant, et ses serviteurs ne voient-ils pas son jour », pourquoi l'Eternel ne dispose-t-il pas les temps, de sorte que ses serviteurs voient le jour de sa justice? Bickell : « cur ab Omnipotente (pendent) tempora (judicii) et nihilominus cognoscentes eum non vident dies (retributionis) ejus? Conqueritur Job quod justitia omnipotentis rectoris mundi in cursu rerum humanarum non appareat ». Job voudrait que Dieu tînt en réserve les effets de sa justice, de manière à frapper l'impie quand sa conduite devient un scandale, et un sujet de murmure contre la Providence. Le jour de Dieu est le jour où il exerce sa justice, Joel, I, 15; II Pet., III, 10. LXX : pourquoi les temps sont-ils cachés au Seigneur, et les impies ne connaissent-ils pas ses jours?

2. — Job revient maintenant sur l'idée qu'il a énoncée au chapitre XXI, afin de l'appuyer par de nombreux et irréfutables

3. Ils poussent devant eux l'âne des orphelins, et emmènent en gage le bœuf de la veuve.

4. Ils rendent impraticable le chemin des pauvres, et font peser l'oppression sur tous les faibles du pays.

5. D'autres sortent pour leur œuvre, comme les onagres dans le désert, ils guettent leur proie, pour donner le pain à leurs enfants.

6. Ils moissonnent un champ qui n'est pas à eux, et vendangent la vigne de leur victime.

3. Asinum pupillorum abegerunt, et abstulerunt pro pignore bovem viduæ.

4. Subverterunt pauperum viam, et oppresserunt pariter mansuetos terræ.

5. Alii quasi onagri in deserto egrediuntur ad opus suum, vigilantes ad prædam, præparant panem liberis.

6. Agrum non suum demetunt : et vineam ejus, quem vi oppresserint, vindemiant.

---

exemples. — *Terminos transtulerunt*, crime plus grave encore dans un temps et un pays où ces bornes étaient l'unique moyen de reconnaître la propriété, Deut., XXVII, 17; Prov., XXII, 28; XXIII, 10. — *Paverunt*, ils font paître ostensiblement les troupeaux qu'ils ont volés, comme s'ils en étaient légitimes propriétaires. LXX : ils ont ravi le troupeau avec le pasteur.

3. — *Abegerunt*, ils poussent devant eux, comme un bien propre, l'âne de l'orphelin et le bœuf de la veuve; ces uniques animaux composent tout le troupeau des malheureux. On se rappelle à ce sujet la belle et touchante parabole de Nathan, II Reg., XII, 2-5.

4. — *Subverterunt*, יטו, *iattou*, « ils ont chassé les pauvres du chemin », qui est pourtant un endroit public où tout le monde a droit de passer. Pour éviter de tomber aux mains des brigands, eux et le peu de bien qu'ils ont, les malheureux sont obligés d'éviter les grands chemins. Eliphaz a mis cette violence au compte de Job, XXII, 8. — *Oppresserunt*, au piel en hébreu : חבאו, *choubbou*, « se occultare coacti sunt », les indigents du pays sont forcés de se cacher *iachad*, tous sans exception, pour éviter les atteintes des brigands. LXX : ils ont fait sortir les faibles de la voie juste, et en même temps les humbles de la terre se sont cachés.

5. — *Alii* n'est pas dans l'hébreu; on y lit seulement הן, *hen*, voici : « voici, onagres dans le désert, ils sortent pour leur œuvre, ils cherchent après leur proie, la solitude est à eux la nourriture pour leurs petits ». Les LXX et la Vulgate appliquent ce verset aux brigands, qui, semblables à l'âne sauvage par leur agilité, ne vivent que de maraude et de pillage. Plusieurs modernes suivent cette interprétation; le verset se rapporte alors aux Bédouins du désert, qui pourvoient par la rapine à leur entretien et à celui de leur famille; ces brigands devraient, eux aussi, tomber sous les coups de la justice divine. L'auteur du Ps. CIII, 21-23, reproduit les traits de ce verset, en les appliquant aux fauves cherchant leur proie et à l'homme partant pour son travail. Beaucoup cependant (Welte, Zschokke, Dillmann, Knabenbauer, etc,) entendent ce verset des victimes, comparées aux animaux qui sont obligés de chercher leur nourriture dans le désert. Cette interprétation est la plus probable; elle a en sa faveur l'analogie des versets suivants, où le sort des victimes est décrit, 7, 8, 10-12, comme conséquence de l'oppression des méchants. LXX : ils sont partis comme les ânes dans le désert, ayant fait sortir contre moi leur propre troupe, τὴν ἑαυτῶν τάξιν; par lui a été savouré le pain (qui était) pour les petits.

6. — *Non suum*, בלילו, *belilo*, que les versions lisent en deux mots, בלי־לו, *beli-lo*, non ipsi : « ils moissonnent le champ non à lui », phrase incorrecte, car le suffixe est singulier avec un sujet pluriel. *Belil* est un substantif ayant le sens de « farrago », mélange de grains de toutes sortes. Il faut donc traduire : « dans le champ, ils moissonnent le grain à lui », le grain qui est dans le champ. « Les Arabes (Bédouins) ont l'habitude, au temps de la moisson et de préférence pendant la nuit, de faire irruption dans les récoltes d'un village qui sont à leur convenance, surtout les orges, dont les grains leur sont indispensables pour nourrir leurs chevaux l'été et l'automne; ils en chargent en une seule fois plusieurs centaines de chameaux. Comme ils n'ont point de faucilles, ils coupent la moitié supérieure des tiges avec le *akfe*

7. Nudos dimittunt homines, indumenta tollentes, quibus non est operimentum in frigore;

8. Quos imbres montium rigant; et non habentes velamen, amplexantur lapides.

9. Vim fecerunt deprædantes pupillos, et vulgum pauperem spoliaverunt.

7. Ils renvoient les hommes nus, et ôtent les vêtements à ceux qui ne peuvent se mettre à couvert du froid;

8. Et qui, transpercés par les pluies des montagnes, à défaut de manteau, se pressent contre les rochers.

9. Ils dépouillent violemment les orphelins, et pillent le pauvre peuple.

(sorte de couteau semblable à la *sica* romaine) et avec des sabres. De là vient que commettre ce genre de larcin s'appelle sabrer, *kard*, קרץ, et ce qu'on a coupé, ainsi que les chaumes inégaux qui restent debout, se nomment *karid*... בליל ne peut désigner la coupe du fourrage, qui atteint sa croissance en février ou en mars, et qu'on fauche alors ou qu'on fait brouter; aucun nomade n'a besoin d'en dérober pour ses bêtes à cette époque, car le désert a les pâturages printaniers les plus luxuriants; à une autre époque de l'année, il ne peut y avoir de coupe nulle part, à cause du manque d'eau ». Wetzstein, cité par Delitzsch. *Belil* désigne donc les céréales qui ne poussent pas spontanément dans le désert et ont besoin de culture. — *Vindemiant*, ילקשו, *ielaqeshou*. La verbe *laqash* peut vouloir dire : « venir tard, serotinare », pour cueillir; il s'agirait donc d'une vendange faite aux heures avancées de la journée, à la nuit, quand personne n'est là pour veiller. Le même verbe peut signifier aussi, « ramasser des fruits tardifs ». Il ne saurait être question du grapillage après la vendange, « les nomades ne viennent dans la vigne qu'avant la vendange, lorsqu'elle est encore pleine de grappes; לקש est le grain d'hiver qui se forme tardivement (fin décembre et janvier), et qui ne réussit que si en nisan (avril) le מלקוש, la pluie de l'arrière-saison ne tarde pas à venir ». Wetzstein. La seconde vendange serait alors prise ici pour toute vendange en général. — *Quem vi oppresserunt*, רשע, *rashah*, mot que la Vulgate, M. Le Hir, etc., prennent adverbialement : « ils ravagent sa vigne par la violence ». C'est le sens le plus naturel. D'autres font de *rashah* un adjectif, le méchant, celui qui est méchant pour les piliards, le maître de la vigne, par conséquent, pour eux, l'ennemi. « Les Bédouins, dit encore Wetzstein, appellent confraternité l'obligation qu'ils imposent de leur payer tribut, et ils donnent le nom d'ennemi à celui qui manque à la convention. Le bâton du bouvier, disent-ils, va-t-il se révolter contre la lance » ? LXX : « ils ont moissonné avant l'heure le champ qui n'était pas à eux; les faibles ont travaillé, sans manger ni boire, les vignes des impies ».

7. — Heb. : « Nudati pernoctant sine vestimento », ce qui est particulièrement pénible dans un pays où les nuits sont très fraîches, XXII, 6. Les versions traduisent le verbe *loun*, qui est au kal, comme s'il était au temps causatif hiphil. LXX : ils en ont fait dormir beaucoup nus sans manteau, et ils ont enlevé la couverture de leur âme.

8. — *Imbres montium*. Les malheureux persécutés sont obligés de chercher un refuge dans les montagnes, Marc., XIII, 14, où les nuages qui se forment ou qui sont arrêtés, amènent des pluies abondantes. — *Amplexantur lapides*, pour trouver un abri contre les roches qui surplombent. Niebhur, cité par Barnes, dit des Arabes voisins du Sinaï : « Ceux qui ne peuvent se procurer une tente, étendent au dehors une toile sur cinq ou six piquets; d'autres étendent leur toile près d'un arbre, ou s'efforcent de trouver un abri contre la chaleur et la pluie dans les cavités des rochers ». LXX : ils sont trempés par les pluies des montagnes, et comme ils n'ont point de couverture, ils embrassent les rochers.

9. — *Deprædantes*, מישד, *mishod*, « a mamma », ils arrachent l'orphelin de la mamelle. Le même mot *shod* veut dire aussi « violence », mais il y aurait pléonasme à dire qu'on arrache par violence. Les LXX, le syriaque et le targum adoptent le premier sens. L'orphelin est ici celui qui n'a plus de père, ou qui, n'ayant plus ni père ni mère, est aux soins d'une nourrice étrangère. — *Et vulgum*, על־עני יחבלו, *hal-hani iachbolou*. Le verbe *chabal* signifie « prendre en gage » ou « se conduire méchamment », second sens plus grammatical avec la préposition *hal* : « ils se conduisent méchamment à l'égard du pauvre ». M. Le

10. Ceux qui s'en vont nus, sans vêtements, affamés, se voient arracher les épis des mains.

11. Ils endurent les ardeurs du midi au milieu des récoltes de leurs spoliateurs, et ils foulent les pressoirs en souffrant de la soif.

12. Il en est qui au sein des villes font gémir les hommes, et les blessés poussent des cris : Dieu ne laissera pas ces forfaits sans vengeance.

13. Ils sont les ennemis de la lumière, ignorent ses voies, et ne reviennent pas par ses sentiers.

10. Nudis et incedentibus absque vestitu, et esurientibus tulerunt spicas.

11. Inter acervos eorum meridiati sunt, qui calcatis torcularibus sitiunt.

12. De civitatibus fecerunt viros gemere, et anima vulneratorum clamavit, et Deus inultum abire non patitur.

13. Ipsi fuerunt rebelles lumini, nescierunt vias ejus, nec reversi sunt per semitas ejus.

Hir traduit cependant : « ils prennent en gage ce qui reste au pauvre », mot à mot, ce qui est par-dessus le pauvre. Bickell voudrait lire עיל, *houl*, au lieu de *hal*, et traduire : « infantem pauperis pro pignore sumunt », ce qui rendrait parfait le parallélisme. LXX : ils ont arraché l'orphelin de la mamelle, ils ont humilié celui qui était tombé.

10. — Heb. : « A ceux qui vont nus, sans vêtements et affamés, ils enlèvent la gerbe » ; on leur enlève même ce que la loi mosaïque ordonnait d'abandonner aux animaux, Deut., XXV, 4. Ce sens est celui de la Vulgate, qui traduit avec raison *nasca* par « auferre ». Mais le verbe a aussi la signification de « portare », réclamée ici par le parallélisme avec le verset suivant. Delitzsch : « ils s'en vont nus, sans vêtements, et affamés ils portent les gerbes ». M. Le Hir : « ceux-ci marchent nus et sans vêtements ; ils souffrent la faim, les mains pleines de gerbes ». Les malheureux opprimés sont ainsi obligés de faire la moisson, peut-être celle de leur propre champ, pour le compte de leurs persécuteurs.

11. — *Inter acervos*, בין שורתם, *bein shourotham*, « entre leurs murs ». Les monceaux de la Vulgate sont donc des murailles. Cf. Jer., V, 10. Ceux qui se sont emparés des plus faibles, retiennent leurs esclaves dans l'enceinte de leur maison, pour les surveiller de plus près et les obliger à un travail excessif. Il se pourrait encore que ces murs fussent ceux mêmes des opprimés. — *Meridiati sunt*, יצהירו, *iatshirou*, « ils ont foulé l'huile », du verbe *tsahar*, « resplendir », d'où *itshar*, « huile », et aussi *tsohar*, « lumière » et « midi », sens que la Vulgate prête au verbe. M. Le Hir la suit : « ils portent les ardeurs du midi dans leurs sillons », mais tous les autres commentateurs préfèrent avec raison le sens précédemment indiqué. Knabenbauer : « inter septa eorum oleum exprimunt, torcularia calcant, sitiunt ». — *Qui calcatis*. Heb. : « ils foulent la vendange et ont soif », expression parallèle à celle du verset précédent. LXX : ils ont dressé des embûches injustement dans les lieux étroits, et ils n'ont pas connu le juste chemin.

12. — *Fecerunt gemere*. Le verbe est au kal en hébreu ; il faut donc traduire, conformément d'ailleurs au parallélisme : « du sein des villes, les hommes gémissent ». — *Anima vulneratorum*, hébraïsme, pour les blessés eux-mêmes. — *Inultum abire non patitur*, לא־ישים תפלה, *lo-iascim thiflah*, « non imputat facinus », le Seigneur ne semble pas faire attention à tous les forfaits qui viennent d'être énumérés. Avec ce vers commence la conclusion de Job. La Vulgate ajoute une négation qui dénature absolument le sens de l'argument. Le syriaque, suivi par quelques auteurs, lit *thefillah*, prière : « Dieu ne fait pas attention à la prière de l'opprimé », sens qui confirme celui de l'hébreu. LXX : eux-mêmes (les ont) chassés de la ville et de leurs propres maisons, et l'âme des petits enfants a grandement gémi ; mais pourquoi lui-même ne fait-il pas la surveillance de ces choses ?

13. — *Rebelles lumini*, *bemordei-or*, « inter adversantes lumini », Symm. : ἀποστάται φωτός. Les méchants font leur œuvre dans les ténèbres. Prov., II, 13 ; Joan., III, 19, 20 : « dilexerunt homines magis tenebras quam lucem, erant enim eorum mala opera. Omnis enim qui male agit, odit lucem ». Rom., XIII, 12 : « Abjiciamus ergo opera tenebrarum ». — *Nec reversi sunt*, ils ne reviennent pas dans les sentiers du Seigneur, ils n'y passent pas. LXX : ils étaient sur la terre et ils ne l'ont point

14. Mane primo consurgit homicida, interficit egenum et pauperem; per noctem vero erit quasi fur.

15. Oculus adulteri observat caliginem, dicens : Non me videbit oculus : et operiet vultum suum.

16. Perfodit in tenebris domos, sicut in die condixerant sibi, et ignoraverunt lucem.

17. Si subito apparuerit aurora, arbitrantur umbram mortis, et sic in tenebris quasi in luce ambulant.

18. Levis est super faciem aquæ :

14. Le meurtrier est sur pied dès l'aube, il tue l'indigent et le pauvre, et la nuit il rôde comme un voleur.

15. L'œil de l'adultère épie l'obscurité; il se dit : Nul regard ne me verra, et il couvre son visage.

16. A la faveur des ténèbres on perce les maisons, comme on l'avait comploté pendant le jour, et l'on ne veut point connaître la lumière.

17. Sitôt qu'apparaît l'aurore, elle est pour eux comme l'ombre de la mort, car ils marchent dans les ténèbres comme en plein jour.

18. Il est léger à la surface de

---

connu, et ils n'ont point su le chemin de la justice, et ils n'ont point marché dans leurs sentiers.

14. — *Mane primo*, dès le point du jour, car il a veillé toute la nuit pour préparer son crime, et il va se hâter de l'exécuter avant la pleine lumière. Comment ne point penser ici à la veillée de Judas, se préparant à livrer le Sauveur : « Judam non videtis, quomodo non dormit, sed festinat tradere me Judæis ». Fer. V in cæna Dom. III Noct. 2 Resp. — *Per noctem*, Ps. X heb. 8, 9. LXX : ayant connu leurs œuvres, il les a livrés eux-mêmes aux ténèbres, et la nuit il sera comme un voleur.

15. — *Observat caliginem*, « il épie l'ombre du soir ». La conduite de ce criminel est décrite plus en détail, Prov., VII. 7-9. — *Non me videbit*, aucun œil ne me verra, ni celui des hommes, ni celui de Dieu, XXII, 13, 14. — *Operiet vultum*, pour n'être pas reconnu. Ce trait se retrouve dans les satiriques. Hor., Sat. II, 7; Juv. Sat., VIII.

16. — *Perfodit.* Les voleurs s'introduisaient dans les maisons en perforant leurs murailles légères de briques ou de pisé, Math., VI, 19; XXIV, 43; Luc., XII, 39. — *Sicut in die*, יומם התמו־למו, *iomam chithmou-lamo*, « le jour ils se cachent pour eux-mêmes », pour leur propre sûreté, ou simplement « de leur côté ils se cachent le jour ». Le verbe *chatham* signifiant « obsignare, occludere », la Vulgate en a fait probablement dévier le sens en « designare ». — *Ignoraverunt*, ils ne connaissent pas la lumière, ils en sont les ennemis, ils n'agissent jamais à sa clarté. LXX : ἐσφράγισαν ἑαυτούς, « ils se sont cachetés eux-mêmes », ils se sont mis au secret.

17. — Heb. mot à mot : « quia simul mane eis umbra mortis, quia agnovit terrores umbræ mortis ». Delitzsch : « pour eux tous, la nuit profonde est comme l'aurore, car ils connaissent les terreurs de la nuit profonde »; Welte : « ils connaissent bien les terreurs de l'ombre de la mort »; Mercerus : « sunt ei familiares et noti nocturni terrores, neque eos timet aut curat, quasi sibi cum illis necessitudo et familiaritas intercederet ». Le verbe du second vers est au singulier, mais avec un sujet collectif. M. Le Hir traduit l'hébreu en prenant au contraire les sujets comme attributs, et réciproquement : « le matin est pour eux comme l'ombre de la mort, s'ils sont reconnus, quelles mortelles alarmes »! Le sujet de יכיר, *iakir* est aussi indéterminé : « si on les reconnait ». « Omne malum aut timore aut pudore natura perfudit. Denique malefici gestiunt latere, devitant apparere, trepidant deprehensi... Nolunt enim suum esse, quia malum agnoscunt », Tertull. Apol. I, 6. Les deux traductions peuvent se défendre; elles expriment du reste cette même idée, que la nuit est le temps que les malfaiteurs choisissent pour agir. La Vulgate traduit le premier vers comme M. Le Hir, et le second comme Delitzsch. « In tenebris quasi in luce ambulant, quia ita gaudent in nocte peccati, ac si eos lux justitiæ circumfundat ». S. Greg. LXX : car pour eux tous, l'aurore c'est l'ombre de la mort, lorsque sera reconnu le désordre de l'ombre de la mort.

18. — *Levis est.* Heb. : « celer ipse super faciem aquarum, celeris est sors eorum super terram, non aspiciet viam vinearum ». Job reprend ironiquement les sentences de ses amis sur la rapidité des jours du méchant : il passe comme s'il était entraîné à la surface d'un courant, IX. 26; Os. X, 7. M. Le Hir : « ils glissent légers comme les

l'eau ; que sa destinée soit maudite sur la terre, et qu'il n'aille pas par le chemin des vignes.

19. Qu'il passe de l'eau des neiges à une chaleur excessive, et que son péché le mène aux enfers.

20. Que la miséricorde l'ait en oubli ; que les vers soient ses délices ; qu'on n'ait point souvenir de lui, mais qu'il soit brisé comme un arbre stérile.

21. Car il a dévoré la femme stérile qui n'enfante point, et il n'a point assisté la veuve.

22. Dieu renverse les forts par sa puissance, et quand il paraît, on ne compte plus sur la vie.

maledicta sit pars ejus in terra, nec ambulet per viam vinearum.

19. Ad nimium calorem transeat ab aquis nivium, et usque ad inferos peccatum illius.

20. Obliviscatur ejus misericordia; dulcedo illius vermes; non sit in recordatione, sed conteratur quasi lignum infructuosum.

21. Pavit enim sterilem, quæ non parit, et viduæ bene non fecit.

22. Detraxit fortes in fortitudine sua; et cum steterit, non credet vitæ suæ.

---

flots ». — *Maledicta*. Le verbe *chalaq* a les deux sens de « être rapide » et « être maudit ». Le second est le plus généralement choisi ici. Sic Delitzsch, Le Hir, etc. LXX ont aussi καταραθείη. — *Nec ambulet*. Ils ne vont pas par le chemin des vignes, c'est-à-dire ils n'ont pas le temps de s'établir à demeure, et de faire des plantations qui exigent de longs soins. « Nullam habeat impius partem in agris locisque frugiferis, non experiatur viæ et vitæ jucunditatem, sed semper ambulet per loca arida et inaquosa ». Pineda. Cf. III Reg., IV, 25; Mich., IV, 4; Zach., III, 10. LXX : que leurs rejetons apparaissent desséchés sur la terre.

19. — Même pensée, reproduite avec une métaphore de belle couleur locale : « la sécheresse, aussi la chaleur absorbe l'eau de neige, le shéol les pécheurs ». Les méchants disparaissent au tombeau comme l'eau des torrents disparaît aux premières chaleurs, VI, 16, 17. LXX : car ils ont ravi le bras des orphelins, et ensuite on se ressouviendra de son iniquité.

20. — *Misericordia*, רחם, *rechem*, « le sein maternel les oublie », leurs plus proches parents ne pensent plus à eux dès qu'ils ne sont plus. Le même mot veut aussi dire « miséricorde », mais seulement au pluriel. — *Dulcedo illius*, « les vers מתקו, *methaqou*, le sucent », se repaissent de lui. Le mot *metheq* signifie également « douceur », sens inacceptable à cet endroit. — *Infructuosum*, *havelah*, l'iniquité : « conteritur velut lignum iniquitas », Is., XIV, 5 : LXX : il est devenu invisible comme le nuage de rosée, on lui rendra ce qu'il a fait, et tout injuste sera broyé comme le bois incurable.

21. — *Pavit*, רעה, *roheh*, depavit, consumpsit, « il a dévoré la femme stérile qui n'a point d'enfants », Is., LIV, 1, et n'a par conséquent personne pour la défendre. Le verbe *pascere* a quelquefois en latin le sens défavorable qu'exige l'hébreu, et que les LXX traduisent bien : « il n'a pas bien traité la femme stérile, et n'a pas eu pitié de la veuve ».

22. — *Detraxit*, משך, *mashak*, « traxit » dans le sens de « detrahere », renverser, ou de « protrahere », faire durer longtemps. Les versions choisissent le premier sens. De même M. Le Hir : « mais Dieu par sa force détrône les puissants ». Quelques auteurs même donnent encore au verbe le méchant pour sujet; ce verset continuerait le récit de ses méfaits. Delitzsch préfère le second sens : « Dieu maintient longtemps les arrogants par sa force ». C'est de cette dernière manière qu'il faut traduire, si l'on veut rendre plus intelligible et plus concluante cette fin du chapitre. Job a reconnu avec ses amis que les méchants ont une vie rapide ; il va démontrer, comme il l'a déjà fait dans son précédent discours, qu'en somme les impies ne font que partager le sort commun à tous les hommes. D'autres commentateurs entendent dans le sens optatif tout ce qui est dit depuis le ℣ 18. La pensée de Job serait alors d'indiquer ce qui devrait arriver au méchant, et de le lui souhaiter. On aboutirait toujours à la même conclusion : le sort que les trois amis promettent au méchant, celui que Job voudrait voir tomber sur eux, ne se réalise pas toujours. — *Et cum steterit*, Heb. : « il se lèvera et ne comptera point sur la vie ». M. Le Hir donne Dieu pour sujet au pre-

23. Dedit ei Deus locum pœnitentiæ, et ille abutitur eo in superbiam; oculi autem ejus sunt in viis illius.

Apoc., 2, 21.

24. Elevati sunt ad modicum, et non subsistent, et humiliabuntur sicut omnia, et auferentur, et sicut summitates spicarum conterentur.

25. Quod si non est ita, quis me potest arguere esse mentitum et ponere ante Deum verba mea?

23. Dieu lui a donné le temps du repentir, et il en abuse par orgueil; mais il a les yeux sur ses voies.

24. Ils se sont élevés un moment, et ne subsisteront plus, mais ils seront humiliés comme tout le reste, ils seront enlevés, et broyés comme les tiges des épis.

25. S'il n'en est pas ainsi, qui peut me convaincre de mensonge, et déférer à Dieu mes paroles?

---

mier verbe : « dès qu'il se lève, ils ne comptent plus sur la vie ». Dans notre sens indiqué plus haut, on pourrait traduire, en gardant ce même sujet : « Dieu se lèverait que le méchant ne compterait plus sur la vie », Dieu n'aurait qu'à intervenir pour anéantir le coupable; donc, puisque celui-ci demeure, c'est que Dieu lui conserve volontairement l'existence. On peut aussi rendre l'hébreu comme Delitzsch : « même quand il en est à se désespérer, il se relèvera pour la vie », elle lui est maintenue par Dieu au moment où il ne comptait plus sur elle. LXX : dans sa colère, il a renversé les faibles; c'est pourquoi, en se levant, il n'aura point confiance au sujet de sa propre vie.

23. — *Locum pœnitentiæ*, לבטח, *labetach*, « in securitate », « il leur donne d'être en sécurité ». M. Le Hir : « il leur donne la tranquillité où ils reposent ». « Par le fait de la protection divine, les méchants demeurent jusqu'à leur mort dans un haut degré de puissance et d'estime, et leur mort arrive soudaine et rapide, de telle sorte qu'ils n'ont point à endurer les souffrances prolongées de la maladie. Après une vie impie, ils ressemblent dans leur mort à tous les autres hommes; il ne leur arrive rien de particulier, rien qu'on puisse regarder comme un châtiment spécial; bien plus, ils sont enlevés par une mort facile et sans douleur ». Welte. — *Et ille... in superbiam*, paraphrase à laquelle ne correspond qu'un seul mot en hébreu : וישען, *veishahen*, « et recumbit », il lui donne d'être en sécurité, et il se repose », c'est-à-dire, il lui donne la sécurité dans laquelle il se repose. — *Oculi*. Les yeux du Seigneur sont sur les voies du méchant, sans doute pour le juger un jour, mais dans le présent pour lui conserver la vie; Dieu semble veiller sur lui avec amour, tant il a soin d'assurer sa prospérité. La Vulgate a dû lire un texte assez différent de l'hébreu, dont s'éloignent aussi notablement les LXX : devenu languissant, qu'il n'espère pas être guéri, mais il succombera à la maladie.

24. — *Elevati sunt*. L'hébreu doit se traduire : « ils sont élevés, un moment et ils ne sont plus », c'est-à-dire ils tombent sans transition longue et douloureuse du faîte des grandeurs au séjour de la mort. — *Sicut omnia, caccol*, comme tous les hommes; leur sort est le sort commun. — *Conterentur*, ימלו, *immalou*, succidentur, ils seront coupés comme des têtes d'épis. Job prélude ici, dans la pensée et dans l'expression, à la doctrine du Sauveur, qui compare le mélange des bons et des méchants à un champ semé de froment, au milieu duquel pousse le mauvais grain : « Sinite utraque crescere usque ad messem... Ne forte colligentes zizania, eradicetis simul cum eis et triticum », Math. XIII, 29, 30. Les impies sont donc traités en ce monde comme tous les autres hommes; ce sont des épis qui ne sont point coupés avant les autres, mais qui ne tombent qu'au temps de la moisson divine. LXX : car son élévation a été nuisible à un grand nombre; il s'est desséché comme la mauve à la chaleur, ou comme l'épi qui tombe de lui-même de la tige.

25. — *Si non est ita*. Si dans ces derniers versets, 18-24, Job avait parlé du châtiment spécial des impies, il n'aurait été qu'un écho de la doctrine de ses amis, et il ne soumettrait pas ici son argumentation à leur jugement. Mais il a fait appel à l'expérience, et il leur demande s'ils sont capables de le contredire. — *Ante Deum*, לאל, *leal*, in nihilum, « mettre mes paroles à néant ». La Vulgate lit *leel*. LXX : s'il n'en est pas ainsi, quel est celui qui dit que j'ai

CHAPITRE XXV

Deuxième réplique de Baldad : Dieu domine tout de sa souveraine majesté ; l'homme sera-t-il donc plus pur devant lui que les anges et les astres (ỳỳ 2-6) ?

1. Baldad le Suhite répliqua en ces termes :
2. La puissance redoutable est en lui, il fait régner la paix dans son sublime séjour.

1. Respondens autem Baldad Suhites, dixit :
2. Potestas et terror apud eum est, qui facit concordiam in sublimibus suis.

---

proféré des mensonges, et qui réduira à rien mes paroles ? — Pour faciliter l'intelligence du passage, nous donnons la traduction de l'hébreu, depuis le ỳ 18, traduction dont les neuf premiers vers peuvent être entendus dans l'un des trois sens ironique, interrogatif ou optatif :

Il glisse rapide à la surface des eaux,
Sa destinée est maudite sur la terre,
Il ne connaît point le chemin des vignes!
La sécheresse et la chaleur absorbent l'eau des [neiges
De même le shéol engloutit le pécheur!
Le sein maternel l'oublie,
Les vers en font leur pâture,
On ne garde plus leur souvenir,
L'iniquité est brisée comme un arbre!
Ils dévorent la femme stérile sans enfants,
Et ne font rien pour la veuve.
Et Dieu maintient les arrogants par sa puissance,
Ils se relèvent, même quand ils croient que la vie [leur échappe!
Il leur donne la sécurité dans laquelle ils reposent,
Et ses yeux veillent sur leurs voies! [plus.
Ils sont élevés, et le moment d'après, ils ne sont
Ils sont renversés, comme le sont tous les hommes,
Et coupés comme les têtes des épis! [songe,
S'il en est autrement, qui me convaincra de men-
Et réduira mes paroles à néant?

Ch. XXV. — 1. — Eliphaz avait donné à la discussion le caractère le plus personnel et le plus agressif, XXII, 5-11. Après lui il ne restait qu'à se taire, ou à maintenir énergiquement les accusations portées contre Job. Ce dernier n'a opposé à l'injure qu'une magnanime patience ; Baldad n'ose donc pas imiter Eliphaz ; d'autre part, il ne veut point être réduit au silence ; il va donc parler, mais pour ne rien dire. « Tout ce qu'il énonce dans ce chapitre est vrai et beau, mais n'a rien à faire avec le sujet du débat. Job a fait appel au cours des événements pour prouver la vérité de sa situation. Le vrai moyen d'aller à l'encontre était, soit de nier que les faits existassent tels qu'il les alléguait, soit de montrer qu'ils n'étaient point un argument en faveur de sa thèse. Baldad ne fait ni l'un ni l'autre ; il n'a même pas l'ingénuité de confesser que l'argument porte contre lui et ses amis. Au point où en est la controverse, puisqu'ils n'ont plus rien à répondre aux allégations de Job, il leur eût été honorable de reconnaître qu'ils étaient dans l'erreur, et de lui abandonner la palme de la victoire. Mais pour agir ainsi, il leur eût fallu une candeur et une humilité extraordinaires ; et plutôt que d'en venir là, on préfère dire quoi que ce soit, bien que l'on n'ait plus rien à ajouter sur la question ». Barnes. Pour remplir ce rôle ingrat, Baldad va répéter quelques sentences sonores, la plupart empruntées à Eliphaz, IV, 17-19 ; XV, 14-16, et dont Job lui-même a reconnu la justesse, IX, 2 ; XIV, 4. « Ce dernier coup de trompette parti du côté des trois amis, remarque Schultens, semble bien plutôt sonner la retraite que le retour au combat ».

2. — *Potestas et timor*, hébraïsme pour signifier « la puissance redoutable ». — *Facit concordiam*, « il établit la paix dans ses demeures élevées », entre tous les corps célestes qui gravitent dans le firmament avec une merveilleuse harmonie, et aussi entre les Anges, dont une partie introduisit jadis la révolte et la discorde dans le ciel, IV, 18 ; XV, 15. L'auteur des Noms divins, XI, appelle Dieu « la divine paix, principe de conciliation. Car c'est elle qui unit tous les êtres, dans la diversité desquels elle produit et opère la concorde et la connexion... C'est donc par leur participation à la paix divine que les premières puissances conciliatrices sont unies avec elles-mêmes, entre elles, et avec le principe de la paix universelle... ». Depuis la chute des rebelles, la paix parfaite règne dans la demeure divine. « Quæ esse pax in sublimibus potest, si inter ipsos quoque angelicos spiritus præliandi certamen agitur, qui semper conspectui veritatis assistunt ? (Dan., X, 13-21)... Quorum tamen omnium una victoria est sui super se opificis volun-

3. Numquid est numerus militum ejus? et super quem non surget lumen illius?
4. Numquid justificari potest homo comparatus Deo, aut apparere mundus natus de muliere?
5. Ecce luna etiam non splendet, et stellæ non sunt mundæ in conspectu ejus:
6. Quanto magis homo putredo, et filius hominis vermis?

3. Y a-t-il une limite au nombre de ses soldats? et sur qui ne se lève pas sa lumière?
4. L'homme peut-il être juste par devant Dieu, et celui qui est né de la femme peut-il paraître sans tache?
5. Voici que la lune même est sans éclat, et que les étoiles ne sont point pures en sa présence.
6. Combien moins l'homme, cette pourriture, et le fils de l'homme, ce vermisseau!

CHAPITRE XXVI

Huitième réponse de Job : Comme Baldad est un bon consolateur (ỳỳ 2-4)! — Job décrit à son tour les splendeurs de la puissance divine (ỳỳ 5-14).

1. Respondens autem Job, dixit:

1. Job répondit en ces termes :

---

tas summa, quam dum semper aspiciunt, quod obtinere non valent nunquam volunt ». S. Greg.

3. — *Militum*, גדודיו, *gedoudaiv*, mot qui a le même sens que צבאיו, *tsebaiv*, « ses armées » d'anges. « Les ordres des célestes substances échappent à tous nos calculs. En effet, le nombre des bienheureuses armées célestes est tel, qu'il se dérobe à la faible et imparfaite appréciation de notre grossière arithmétique, et qu'il ne peut être sciemment défini que par l'intelligence et la science dont les favorise avec libéralité la sagesse créatrice ». S. Denis, Hier. céleste, XIV. — *Lumen illius*, « sur qui *lo-iaqoum*, ne va pas sa lumière », quelle est la créature assez élevée ou assez puissante pour échapper à ses rayons? Les impies disent que Dieu juge comme à travers le brouillard, XXII, 13, 14; il n'en est rien, il répand partout sa clarté, il domine tout par sa gloire. Cette lumière de Dieu est spécialement son Verbe, « lux vera quæ illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum », Joan., I, 9; III, 19. Delitzsch : « au-dessus de qui ne s'élève pas sa lumière »? « Ce bien qui est au-dessus de toute lumière est appelé lumière intelligible, parce qu'il est une source de clarté déversant à larges flots ses rayons, et illuminant de sa plénitude toute intelligence... Il les enveloppe toutes de son immensité, il les domine toutes par son élévation... et possède avant tout être l'entière et souveraine faculté d'illuminer ». S. Denis, Noms div., IV, 6. LXX : 2, quel est donc le prélude, sinon la crainte qui vient de lui, qui fait toutes choses dans les hauteurs? 3, qu'on ne suppose pas qu'il y a une prolongation pour les brigands; sur qui n'arrivera pas l'embûche qui vient de lui?

4. — *Numquid*, XV, 14. — *De muliere*, XIV, 1.

5. — *Non splendet*, לא יאהיל, *lo iaahil*, elle ne brille pas, elle n'a qu'un éclat imparfait. C'est à tort que quelques-uns traduisent comme Herder : « devant lui la lune n'ose déployer sa tente ». Le verbe *ahal* signifie bien aussi « dresser sa tente », mais cette signification ne convient point ici au contexte. — *Stella*, XV, 15. LXX : s'il commande à la lune et qu'elle ne luit pas, si les astres ne sont point purs devant lui, combien moins l'homme...

6. — *Putredo*, רמה, *rimmah*, le vers qui sort de la pourriture. Si l'ange n'est point pur aux yeux de Dieu, si malgré leur splendeur les anges ne sont pas sans tache, que dire de l'homme? Job a-t-il donc droit de s'étonner que Dieu discerne en lui des souillures dignes de terribles châtiments?

CH. XXVI. — 1. — Baldad vient de parler pompeusement de Dieu, comme pour rappeler à Job la puissance du Très-Haut;

2. A qui viens-tu en aide? Au faible, sans doute? C'est à celui dont le bras est sans force que tu prêtes secours?

3. Qui as-tu conseillé? Sans doute celui qui est dépourvu de sagesse, et tu as voulu montrer toute l'étendue de ta prudence.

4. A qui as-tu voulu faire la leçon? N'est-ce pas à l'auteur du souffle de vie?

5. Voici que les géants gémissent sous les eaux, avec ceux qui partagent leur demeure.

2. Cujus adjutor es? numquid imbecillis? et sustentas brachium ejus, qui non est fortis?

3. Cui dedisti consilium? forsitan illi qui non habet sapientiam, et prudentiam tuam ostendisti plurimam.

4. Quem docere voluisti? nonne eum qui fecit spiramentum?

5. Ecce gigantes gemunt sub aquis, et qui habitant cum eis.

Job va reprendre le même thème, comme il l'a fait déjà deux fois, IX, 4-10; XII, 13-25, et il va montrer à ses interlocuteurs qu'il ne perd pas un seul instant de vue ce qu'il doit de respect et de soumission à la divine majesté. Mais tout d'abord il va adresser à Baldad d'ironiques félicitations sur son beau langage.

2. — Heb. : « Comme tu viens bien au secours de celui qui est sans force, comme tu sauves le bras sans puissance »! Delitzsch et quelques autres commentateurs pensent que cet impuissant n'est autre que Job lui-même; mais l'intention de secourir ou de consoler Job n'est point supposable dans le discours de Baldad; c'est donc plutôt de Dieu qu'il est question, comme XIII, 7. Ainsi l'ont entendu les anciens, Rosenmuller, etc. « Revocat ut Deo potius remittat judicium eorum, ne aut adesse Deo videatur, aut adjuvare eum velle, quasi invalidum ». S. Aug. « Cum juvare niteris, sub cujus magnitudine succumbis, omne quod impendis solatium de ostentatione est, non de pietate ». S. Greg. LXX : qui assistes-tu? à qui veux-tu porter secours? n'est-ce pas à celui qui a beaucoup de force, à celui qui a un bras puissant?

3. — *Cui dedisti.* Heb. : « comme tu conseilles celui qui est dépourvu de sagesse »! — *Et prudentiam*, תושיה, *thoushiah*, mot qui marque ce qu'il y a d'essentiel et de réel dans la sagesse : « et sapientiam in multitudinem scire facis, — tu fais connaître que ta sagesse est en grande quantité ». La Vulgate traduit très bien ce vers, qui fait sans doute allusion à la brièveté du discours de Baldad. M. Le Hir, au lieu de לרב, *lerob*, in multitudinem, préfère lire *lerib*, in litem : « et quels moyens de défense tu lui suggères »! De la sorte, les deux vers sont parfaitement parallèles, mais la variante n'est pas autorisée par les anciens textes. LXX : à qui as-tu donné conseil? n'est-ce pas à celui qui a toute sagesse? qui accompagnes-tu? n'est-ce pas celui qui a grande puissance?

4. — *Quem docere*, « à qui fournis-tu des paroles »? — *Nonne eum.* Heb. : « habitus cujus exit a te », qui donc tient de toi le souffle de vie? Donner le souffle de vie est un acte essentiellement divin, Gen., II, 7; Baldad agit vis-à-vis de Dieu comme Dieu seul peut agir vis-à-vis d'une créature. Notons cependant qu'ici par *nishmah* on peut entendre une simple inspiration d'idées ou de paroles : qui a besoin que tu lui souffles des paroles? Le parallélisme suggère plutôt ce second sens; la Vulgate favoriserait le premier. LXX : à qui as-tu annoncé des paroles? quel est celui dont le souffle vient de toi? « Baldad, quia beatum Job flagellatum pro culpa credidit, occultum Dei judicium, quod humiliter venerari debuit, superba nisus est temeritate penetrare. Ipsi ergo se per prudentiam prætulit, cujus judicium non intelligendo judicavit... a quo vivendi spiraculum accepit ». S. Greg.

5. — « Job commence ici sa description de Dieu, montrant qu'il a sur sa majesté et sa gloire des idées qui ne le cèdent point à celles de Baldad, et que les paroles de ce dernier ne lui ont réellement rien appris. Dans cette description, il surpasse de beaucoup Baldad par l'élévation des idées et la sublimité du tableau; on peut même douter que la grandeur de ce morceau soit dépassée dans la Bible par aucune autre description de la majesté divine ». Barnes. — *Gigantes*, *refaim*, mot qui désigne dans la Genèse, XIV, 5, les géants du pays de Chanaan, mais ailleurs, Prov., XXI, 16; Is., XIV, 9, etc., les damnés punis dans l'autre monde par la justice de Dieu. Le

6. Nudus est infernus coram illo, et nullum est operimentum perditioni.

7. Qui extendit aquilonem super vacuum, et appendit terram super nihilum.

8. Qui ligat aquas in nubibus suis, ut non erumpant pariter deorsum.

9. Qui tenet vultum solii sui, et expandit super illud nebulam suam.

6. Devant lui l'enfer est à nu, et l'abîme est sans voile.

7. Il étend le septentrion sur le vide, et suspend la terre sur le néant.

8. Il emprisonne les eaux dans ses nuages, pour qu'elles ne se précipitent pas en bas à la fois.

9. Il empêche la vue de son trône, et étend sa nuée sur lui.

---

texte fait probablement allusion aux méchants qui ont vécu au temps du déluge et qui ont été engloutis par les eaux, sous lesquelles se trouve leur infernale prison; là sont venus les rejoindre tous les impies qui ont vécu après eux. La traduction de l'hébreu est sujette à discussion. M. Le Hir : « les morts tremblent sous terre, les eaux et tous ceux qui les habitent »; Delitzsch : « les ombres sont pour leur malheur transportées profondément sous les eaux ainsi que leurs habitants ». Le premier vers désigne le shéol par une périphrase; c'est le lieu qui se trouve au-dessous des eaux de la mer, au-dessous par conséquent de tous les êtres qui vivent dans ces profondeurs. Le verbe חול, *choul*, a les différentes acceptions de « trembler, souffrir, être envoyé »; on peut s'en tenir au sens de la Vulgate. Au second vers, les habitants des mers, les grands monstres marins, sont opposés parallèlement aux géants maudits. « Quos gigantes, nisi eos qui de peccato etiam superbiunt, appellat ». S. Greg. « Ainsi, même les ombres du monde inférieur tremblent et ont peur. Devant qui? Le contexte l'indique, devant Dieu. Il étend donc sa puissance jusqu'à elles; elles-mêmes la sentent et lui sont sujettes, bien qu'elles se trouvent si profondément au-dessous des mers et de leurs habitants ». Welte. Baldad avait parlé de la puissance de Dieu dans les hauteurs; Job lui montre cette même puissance dans les profondeurs du shéol. LXX : est-ce que les géants μαιωθήσονται; S. Aug. : « redigentur in nihilum »; D. Calmet : « renascentur »; Duguet : « nutrientur ». Le verbe μαίομαι n'a pas ici un sens très précis; on pourrait traduire le grec : est-ce que les géants se porteront au-dessous de l'eau et de ses habitants?

6. — *Infernus*, *shéol*, le séjour des morts, *peditio*, *rabaddon*, l'abîme, synonyme de shéol : Dieu est présent partout, et son pouvoir souverain s'exerce jusqu'au fond des abîmes, Ps. CXXXVIII, 8; Prov., XV, II : « infernus et perditio coram Domino ».

7. — *Aquilonem*, צפון, *tsafon*. Ce mot, qui veut dire le « nord », pourrait désigner le nord de la terre, Is., XIV, 13; mais avec le verbe *natah*, « étendre », il s'applique plutôt à la partie boréale du firmament. Rosenmuller, Delitzsch, etc. Le parallélisme s'accommode des deux interprétations. Les constellations du pôle nord, comparées à un riche velum déployé par la puissance divine, Ps. CIII, 2, sont suspendues dans le vide ainsi que la terre. Cette conception cosmogonique est très juste, et elle est à remarquer, surtout si on la compare aux idées de beaucoup de peuples anciens, qui faisaient soutenir le globe terrestre par un être matériel. Sans exagérer la portée de cette théorie du livre de Job, qui se retrouve plus tard dans les auteurs grecs et latins, on peut cependant rappeler à son occasion, que si le texte sacré n'est point fait pour enseigner ou confirmer aucune théorie scientifique, on doit cependant s'attendre à n'y rien trouver de formellement contraire aux données certaines de la science.

8. — *Ligat*. Heb. : « il comprime les eaux dans ses nuages, sans que se rompe la nuée au-dessous d'elles ». Prov., XXX, 4. La suspension dans les hauteurs de l'atmosphère de ces torrents de pluie contenus par les nuages, est en effet un des phénomènes qui font le mieux éclater la puissance divine; la connaissance des lois physiques, qui concourent à la production de ce résultat, ne doit rien ravir à notre admiration pour le Créateur.

9. — *Qui tenet*, מאחז, *meachez*, « il joint la face de son trône ». Le mot « face » doit se prendre ici dans le sens architectonique; le trône de Dieu est le firmament; nos yeux n'en voient que le dessous, dont les différentes parties sont artistement assemblées. — *Expandit*. Par-dessus son

10. Il a marqué pour les eaux une limite jusqu'aux frontières de la lumière et des ténèbres.

11. Les colonnes du ciel sont ébranlées et tremblent à son moindre signe.

12. Par sa puissance, les mers s'assemblent en un instant, et sa sagesse frappe l'orgueilleux.

13. Son esprit a orné les cieux, et sous l'effort de sa main est apparu le serpent tortueux.

10. Terminum circumdedit aquis, usque dum finiantur lux et tenebræ.

11. Columnæ cœli contremiscunt, et pavent ad nutum ejus.

12. In fortitudine illius repente maria congregata sunt, et prudentia ejus percussit superbum.

13. Spiritus ejus ornavit cœlos; et, obstetricante manu ejus, eductus est coluber tortuosus.

---

trône, c'est-à-dire entre son trône et nos yeux, il étend encore les nuages, comme un pavillon destiné à l'abriter, Ps. XVII, 11; CIII, 3; Is., LXVI, 1. « Super solium suum suam nebulam Deus aspergere dicitur, quia invisibilis manens, occulta super nos judicia exerit, ut et fiat in promptis quod videre possimus, et tamen origo facti lateat in abditis, ut cur fiat, nescire debeamus ». S. Greg.

10. — *Terminum circumdedit*, חק חג, *choq chag*, « il a mis une loi tout autour », il a prescrit une limite circulaire à la surface des eaux. La circonférence est en effet la figure apparente de l'horizon à la surface des mers. Dans Milton, le Verbe « prend dans sa main le compas d'or préparé dans l'éternel trésor de Dieu, pour tracer la circonférence de cet univers et de toutes les choses créées; il appuie au centre une pointe de ce compas, et tourne l'autre dans la vaste et obscure profondeur, et il dit : Etends-toi jusque-là, jusque-là vont tes limites; que ce soit ton exacte circonférence, ô monde »! Paradis perdu, VII. Cf. Prov., VIII, 29; Ps., CIII, 9. — *Usque dum finiantur*, עד־תכלית, *had-thaclith*, « jusqu'à la limite de la lumière avec les ténèbres ». C'est la ligne de l'horizon qui, pratiquement, et à en juger par les apparences, sépare le jour d'avec la nuit; quand le soleil se cache au-dessous de cette ligne, dans la mer par conséquent pour les riverains orientaux de la Méditerranée, c'est la nuit.

> Illic, ut perhibent, aut intempesta silet nox.
> Semper, et obtenta densantur nocte tenebræ,
> Aut redit a nobis aurora, diemque reducit.
> Virg. Georg. I, 247

Les Arabes qui, comme beaucoup d'anciens, croyaient que les océans formaient une ceinture liquide autour de la terre, les appelaient « mer de ténèbres » ou même « mer des ténèbres de poix ». Barnes reproduit dans son commentaire une curieuse carte du moyen âge où le monde, qui a pour centre Jérusalem, est complètement entouré par un océan nommé « mare tenebrosum ». Le texte de Job n'implique pourtant point ces dernières idées; il se contente d'appeler l'horizon maritime la ligne de partage du jour et de la nuit; dans le langage courant, nous ne parlons pas autrement aujourd'hui.

11. — *Columnæ*, les montagnes qui semblent soutenir la voûte céleste, Ps., CIII, 32. Elles sont personnifiées, et tremblent, *gehartho*, à sa menace, Ps., XXVIII, 3-8; CIII, 7; Habac., III, 10; Nah., I, 5.

12. — *Congregata sunt*, רגע, *ragah*. Ce verbe a le sens intransitif de « se rassembler » qui ne convient pas ici, parce que le sujet est au pluriel et *ragah* au singulier; activement, il signifie « effrayer, terrifier », sens confirmé par le parallélisme : « par sa puissance il épouvante les eaux ». LXX : κατέπαυσεν, sens que *ragah* n'a qu'à l'hiphil. — *Superbum*, רהב, *rahab*, l'orgueil. M. Le Hir : « par sa sagesse il brise leur orgueil », l'orgueil des flots. *Rahab* pourrait aussi désigner un monstre marin, comme Is., LI, 9. Delitzsch admet ce sens; les Septante lui donnent raison : par sa force il a apaisé la mer, et par sa sagesse est blessé le monstre marin, τὸ κῆτος. La première traduction est cependant la plus probable.

13. — *Spiritus ejus*, ברוחו שמים שפרה, *beroucho shamaim shifrah*. Ce dernier mot peut être ou bien un substantif signifiant « splendeur, sérénité », ou bien un verbe au piel de *shafar*, « orner ». Il est à remarquer pourtant que dans ce dernier cas, le פ devrait porter le daguesch, qui lui manque dans le texte massorétique. M. Le Hir, tout en reconnaissant une irrégularité grammaticale, traduit comme la Vulgate : « son esprit a orné les cieux », en mot à mot : « par son esprit il a orné les

14. Ecce, hæc ex parte dicta sunt viarum ejus; et cum vix parvam stillam sermonis ejus audierimus, quis poterit tonitruum magnitudinis illius intueri?

14. Voilà seulement une partie de ses œuvres, et nous n'avons entendu qu'un léger murmure de sa voix; qui pourrait donc soutenir le tonnerre de sa puissance?

---

cieux ». On peut arriver régulièrement au même sens en traduisant, comme font beaucoup d'interprètes : « par son esprit les cieux sont splendeur ». *Rouach* est mis ici, comme au Ps. CIII, 30, pour la puissance créatrice de Dieu. Welte. Ce serait affaiblir beaucoup le sens que de traduire avec Delitzsch et d'autres : « par son souffle les cieux sont sérénité », par le vent, il disperse les nuages et rassérène le ciel. L'idée serait moins en harmonie avec les phénomènes grandioses rappelés par ce passage, que celle de la création des astres, ornements de la voûte céleste. — *Et obstetricante*, חללה ידו נחש ברח, *chollah iado nachash baricha*. Le premier mot peut être le poel de *chalal*, « il a transpercé », Is., LI, 9, ou le pilel de *choul*, « il a formé ». *Baricha* veut dire « fugitif, rapide », et du verbe *barach*, « fuir, traverser », vient aussi le substantif *bricha*, « pièce transversale, vectis ». Les auteurs modernes sont d'accord pour admettre que ce vers se rapporte à la constellation du Dragon. Delitzsch : « par son souffle les cieux deviennent sereins, sa main transperce le fugitif Dragon ». Mais, comme l'avait déjà remarqué Rosenmuller, « grandior erit sententia, si de prima siderum formatione hæc intelligimus »; la pensée sera aussi plus claire : « son esprit a produit la splendeur des cieux, et sa main a formé le Dragon ». Il reste à savoir quel sens donner à *baricha*. La constellation du Dragon est située tout près de la polaire, entre la petite Ourse, la grande Ourse et Hercule; elle a une forme très sinueuse, d'où la description de Virgile :

> Maximus hic plexu sinuoso elabitur anguis
> Circum perque duas in morem fluminis Arctos.
>
> Georg. I, 244.

L'épithète de la Vulgate conviendrait donc bien. M. Le Hir la reproduit : « sa main a formé les replis du serpent »; elle répondrait à *bricha*, « vectis, transversal », bien que la pièce transversale soit plutôt rectiligne; le mot serait pris ici dans le sens plus général d'oblique, ou de serpent passant au travers d'autres corps célestes, Is. XXVII, 1. Bickell lit *bricha* et fait cette remarque : « Traditio judaica constellationem draconis non appellari fugacem, sed vectem, metro confirmatur ». Le sens de *baricha*, fugitif, ne conviendrait pas à la constellation, qui ne fuit pas du firmament et demeure toujours aux environs du zénith, mais seulement au nom qu'elle porte, et qui rappelle un être fugitif et rapide. Les LXX traduisent ce dernier sens : les clôtures du ciel le redoutent, et par son précepte, il a mis à mort le dragon qui se retire, ἀποστάτην.

14. — *Ex parte*, קצות, *qetsoth*, les extrémités, les confins : « ce sont là les confins de ses œuvres », c'en est seulement le commencement, ce qui apparaît au premier coup d'œil; « vix extrema et limen salutavi, introrsum non sum ingressus; ne ergo putate me omnia enarrasse ». Rosenmuller. — *Parvam stillam*, שמץ, *shemets*, un murmure, « et comme un murmure de paroles est entendu de lui ». LXX : ψιθυρισμός, une vapeur. Si donc « cœli enarrant gloriam Dei », l'écho de ce concert ne nous arrive que comme un léger murmure, affaibli et incapable de nous donner l'idée suffisante de la puissance divine. — *Tonitruum magnitudinis*, c'est-à-dire sa grandeur dans tout son éclat et toute son immensité. « Tonitruum dicit evidentissimam vocem manifestationis ejus ». S. Aug. « Quod et parvam stillam sermonum ejus appellat, quia quidquid altum, quidquid terribile in hac vita positi de ejus consideratione cognoscimus ex immensitate cœlestium secretorum, velut tenuis ad nos gutta superni liquoris emanat... Si humilitatis ejus admiranda vix ferimus, sonorum atque terribilem majestatis ejus adventum qua virtute tolerabimus »? S. Greg. LXX : voici que ces choses sont une partie de sa voie, et nous entendons en lui comme la vapeur de la parole; mais la force de son tonnerre, qui la connaît quand il agira?

CHAPITRE XXVII

Monologue de Job: *première partie :* J'en fais le serment, je n'ai à me reprocher aucun des crimes dont on m'accuse (ŷŷ 2-7). — Le véritable impie n'est pas écouté de Dieu et reste privé d'espérance (ŷŷ 8-10). — Voici la conduite de Dieu vis-à-vis du méchant (ŷŷ 11-13) : sa race est vouée au malheur, et lui-même périt misérablement (ŷŷ 14-23).

1. Reprenant sa parabole, Job parla encore en ces termes :
2. Par le Dieu vivant, qui me prive de mon droit, par le Tout-Puissant, qui a rempli mon âme d'amertume,
3. Tant que le souffle me restera, et que Dieu m'accordera de respirer,
4. Mes lèvres ne proféreront point

1. Addidit quoque Job, assumens parabolam suam, et dixit :
2. Vivit Deus, qui abstulit judicium meum, et Omnipotens, qui ad amaritudinem adduxit animam meam ;
3. Quia donec superest halitus in me, et spiritus Dei in naribus meis,
4. Non loquentur labia mea ini-

CH. XXVII. — 1. — *Parabolam, meshalo*, son mashal, son discours figuré et sententieux. Cf. Prov. Préf., p. 2. Ce serait au tour de Sophar à répondre ; son silence et celui des deux autres amis prouvent assez qu'ils n'ont plus rien à dire. Aussi bien, ne feraient-ils encore que répéter les sophismes sur lesquels ils sont revenus chaque fois invariablement. Sans doute, ils ne sont point hommes à s'avouer vaincus, mais leur silence dédaigneux trahit assez leur impuissance. Job va donc leur affirmer, avec plus de solennité que jamais, son innocence personnelle (ŷŷ 1-7), et leur montrer toute la différence qui existe entre sa conduite et celle de l'impie, entre ses épreuves et le châtiment du méchant (ŷŷ 8-23). « Jam ex brevissima oratione Bildad argumentique repetitione, concludendum erat triumvirorum disceptationem ultimum, ut ita dicam, halitum ducere. Penitus exspiravit, cum non habeant quid respondeant. Invicte enim Jobus ostendit, eorum doctrinam non uno vitio laborare, invicte probavit se non esse hominem improbum. Unde silentibus triumviris, Jobus interea victor in arena consistit, et præclaro epicinoi, secum ipse meditans, suam ulterius causam tuetur atque illustrat ». Knabenbauer.

2. — *Vivit Deus*, formule de serment, I Reg., XX, 3. — *Qui abstulit*, « par le Dieu vivant qui enlève mon droit », M. Le Hir : « qui me refuse justice », « non ut blasphemum, nec a persona Jobi abhorrens, sed liberius tantum et paulo crudius verbum, quod nihil aliud, rite excussum, sonat quam : Deus me sine culpa tam sævum in morem afflixit ». Schultens. LXX : qui m'a jugé de la sorte. — *Ad amaritudinem*, Ruth, I, 20. Job voit en Dieu l'auteur de ses épreuves, au moins parce qu'il laisse le mal l'accabler, II, 6, sans qu'il en sache le motif; il ne veut douter cependant ni de sa justice, ni de sa bonté, et c'est à lui qu'il en appelle pour témoigner en sa faveur, « quia etsi hostis sævit, qui ferire appetit, creator tamen est qui eum ad aliquid prævalere permittit ». S. Greg. Le Dieu qui permet l'épreuve pourra donc la faire cesser quand il lui plaira.

3. — Pour Delitzsch et quelques autres commentateurs, ce verset est « une parenthèse par laquelle Job établit sa protestation solennelle sur ce qu'il a pleine conscience de lui-même, et ne peut s'empêcher de sentir et d'exprimer la contradiction qui existe entre ses épreuves flétrissantes et son état moral ». Mais les anciens et beaucoup de modernes rattachent ce verset au suivant. Dans la première interprétation, le sens général serait : par le Dieu vivant, j'ai bien la jouissance de toutes mes facultés, et en affirmant mon innocence, j'ai conscience de ne point proférer le mensonge. L'autre explication est plus naturelle : tant que j'aurai un souffle de vie, je me refuserai à dire autre chose que la vérité; ou bien : pendant que j'ai encore un souffle de vie, je proteste que je dis la vérité.

4. — *Non loquentur*, futur qui implique le présent : jamais je ne mentirai, je ne mens pas en ce moment même, et par le

quitatem, nec lingua mea meditabitur mendacium.

5. Absit a me ut justos vos esse judicem; donec deficiam, non recedam ab innocentia mea.

6. Justificationem meam, quam cœpi tenere, non deseram; neque enim reprehendit me cor meum in omni vita mea.

7. Sit ut impius, inimicus meus; et adversarius meus quasi iniquus.

8. Quæ est enim spes hypocritæ si avare rapiat, et non liberet Deus animam ejus?

9. Numquid Deus audiet clamorem ejus, cum venerit super eum angustia?

l'iniquité, et sur ma langue ne s'arrêtera pas le mensonge.

5. Loin de moi la pensée de vous donner raison; jusqu'à mon dernier soupir, je ne me départirai pas de mon innocence.

6. J'ai entrepris ma justification, je ne l'abandonnerai pas, car mon cœur ne me reproche rien dans toute ma vie.

7. Que mon ennemi soit traité en impie, et mon adversaire en méchant.

8. Quelle espérance a donc le fourbe à travers ses rapines, si Dieu ne lui garde pas la vie?

9. Dieu écoutera-t-il ses cris quand l'angoisse fondra sur lui?

Dieu vivant que j'atteste, vous pouvez me croire quand je parle de mon innocence.

5. — *Justos vos esse*, traduction trop servile : « loin de moi que je vous justifie », c.-à-d. que je vous donne raison et que je reconnaisse quelque justice dans la condamnation par laquelle vous me flétrissez. — *Donec deficiam*, « jusqu'à ce que j'expire », tant que je vivrai. — *Ab innocentia mea* « servanda » et surtout « vindicanda », comme l'explique le verset suivant.

6. — *Non deseram*. La constance de Job n'a donc été ébranlée ni par ses rudes épreuves, ni par la malveillance de ses visiteurs; il défendra sa cause jusqu'au bout. — *Me* n'est pas dans l'hébreu. — *In omni vita mea*, מימי, *miiami;* le préfixe a ici le sens partitif, et l'expression signifie « unum ex diebus meis »; heb. : « et mon cœur », c.-à-d. ma conscience « ne condamne aucun de mes jours ». Job est la figure de Celui qui a pu dire dans le sens le plus absolu : « Quis ex vobis arguet me de peccato »? Joan., VIII, 46.

7. — Le sens le plus probable de ce verset elliptique est celui-ci : que mon ennemi, mon accusateur, soit traité comme un impie, sans être coupable lui-même; il comprendra alors quelle différence sépare le châtiment de l'épreuve. Ceci revient à dire : mettez-vous à ma place, et vous parlerez comme moi. LXX : que mes ennemis soient comme la ruine des impies, et ceux qui s'élèvent contre moi comme la perdition des méchants.

8. — *Si avare rapiat*, כי יבצע, *ki ibetsah*, *si abscindit*, « quel est l'espoir de l'impie si on le retranche », si Dieu coupe le fil de ses jours, Is., XXXVIII, 12; M. Le Hir : « quand il sera retranché ». Le verbe a régulièrement pour complément l'âme nommée au second vers. La Vulgate incline le sens du verbe au retranchement des richesses des autres, à la cupidité. — *Et non liberet*, ישל, *ieshel;* le verbe *shalah* a les trois sens de « être tranquille, se tromper et enlever »; le dernier seul est possible ici : « si Dieu enlève son âme ». La Vulgate lit le verbe שלח, *shalach*, délivrer, auquel elle ajoute une négation, au lieu de שלה, *shalah;* le sens revient alors à peu près à celui de l'hébreu. Dans le malheur, l'impie n'a aucune espérance, parce qu'il sait bien que Dieu ne peut avoir aucune pitié de lui, et parfois aussi, parce qu'il ne croit ni à l'existence de ce Dieu, ni à la réalité de l'autre vie. « Quia dum præsentia diligit, futura minime sperat... Idcirco ergo ab hypocrita ad æterna præmia per spem minime tenditur, quia quod alio quærendum fuerat, hic se tenere gloriatur ». S. Greg. LXX : quelle espérance y a-t-il pour l'impie, parce qu'il attend? est-ce qu'en ayant confiance dans le Seigneur il sera sauvé? Cf. II Mach., IX, 13.

9. — Dieu peut-il écouter la prière de celui qui a l'iniquité au fond du cœur? Ps. LXV, 18. « Clamorem ejus angustiæ tempore Deus non audit, quia tranquillitatis tempore in præceptis suis ipse clamantem Dominum non audivit ». S. Greg.

10. Pourra-t-il mettre sa joie dans le Tout-Puissant, et invoquer Dieu en tout temps?

11. Je vais vous instruire sur l'action de Dieu, et ne point vous cacher les desseins du Tout-Puissant.

12. Vous le savez tous déjà; aussi pourquoi vous répandre en discours inutiles?

13. Voici le sort que Dieu ménage à l'impie, et la destinée que le Tout-Puissant réserve aux oppresseurs.

10. Aut poterit in Omnipotente delectari, et invocare Deum omni tempore?

11. Docebo vos per manum Dei quæ Omnipotens habeat, nec abscondam.

12. Ecce, vos omnes nostis, et quid sine causa vana loquimini?

13. Hæc est pars hominis impii apud Deum, et hæreditas violentorum, quam ab Omnipotente suscipient.

---

10. — Allusion à XXII, 26. « Esse quidem sine delectatione anima nunquam potest; nam aut infimis delectatur aut summis, et quanto altiori studio exercetur ad summa, tanto majori fastidio torpescit ad infima; quantoque acriore cura inardescit ad infima, tanto tepore damnabili frigescit a summis ». S. Greg. LXX : est-ce qu'il a quelque confiance devant lui? est-ce qu'il l'exaucera quand il l'invoque? Dans ces trois versets, Job prouve à ses amis qu'il n'a pas les sentiments caractéristiques de l'hypocrite : celui-ci n'a aucune confiance en Dieu, et il n'espère rien de lui pour l'avenir; Job au contraire fait ouvertement profession de tout attendre de Dieu, XIX, 25; XXIII, 3-5, etc. Il n'est donc pas un hypocrite ni un impie. « In Deo salutare meum, et gloria mea; Deus auxilii mei, et spes mea in Deo est », Ps. LXI, 8, pourrait-il dire à bon droit pour résumer ses sentiments.

11. — *Per manum*, *beiad*, sur la main, sur l'action de Dieu; « je vais vous instruire sur la conduite de Dieu ». — *Quæ Omnipotens habeat*, *asher him shadaï*, « les choses qui sont avec le Tout-Puissant », X, 13; XXII, 10, ses desseins, les secrets de son gouvernement providentiel.

12. — *Omnes nostis*. Heb. : « voici que vous tous vous avez vu, et pourquoi donc redites-vous des choses vaines, *hebel thehebalo?* « Vous avez sous les yeux tous les éléments nécessaires pour bien juger la question; vous connaissez les sentiments des impies, si bien décrits par vous-mêmes, XXII, 17, les châtiments qui les frappent un jour, XV, 20-35; XVIII, XX, mais aussi les retards que Dieu apporte souvent à l'exécution de ses décrets vengeurs, XXI, XXIV. D'autre part, vous n'ignorez pas mes sentiments antérieurs, ni ceux qui m'animent en ce moment, et vous êtes témoins de mes épreuves présentes. Pourquoi donc persister toujours dans cette conclusion si légèrement conçue et si illogiquement motivée, que je suis un impie subissant le châtiment de ses crimes?

13. — Le passage qui commence avec ce verset et finit avec le chapitre est regardé par beaucoup de commentateurs comme étranger au discours de Job. Celui-ci promet de révéler les desseins de la Providence dans la conduite des hommes, il s'est défendu vivement d'admettre la thèse de ses contradicteurs, ℣ 5, et voici qu'oubliant tout ce qu'il a dit de la prospérité des impies, il trace maintenant le tableau de leur ruine, en se servant des mêmes couleurs que ses amis. Kennicott le premier a cru voir là l'indice d'une transposition dans le texte, et il fait des ℣℣ 13-23, la troisième réplique de Sophar, qui autrement n'aurait pris la parole que deux fois, tandis qu'Eliphaz et Baldad font trois répliques. Bickell préfère insérer ces versets à la suite de la courte réponse de Baldad, qui se composerait alors de XXV, XXVII, 8, 10, 13-23. « Annuntiat hic (℣℣ 11, 12) Job, dit-il, se amicos docturum esse, quod consilia Dei, in gubernatione mundi, et speciatim in immitendis plagis... inscrutabilia maneant, ergo conclusio ab infortunio ad culpam præsumptuosa est. Quod revera præstat in cap. 28, cujus *ki* initiale ad totam expositionem sequentem de sapientia theoretica, hominibus inaccessibili, pertinet ». Or la conclusion logique apparaît bien mieux par la suppression des ℣℣ 13-23, « quam si Job, omnium antea ab ipso dictorum immemor, pure et simpliciter positionem amicorum adoptaret eamque illis triumphatorie repeteret, ac si proprium inventum, ipsi favorabile, esset ». Il faut avouer que le texte disposé comme le voudrait le Dr Bickell aurait à première vue une suite beaucoup plus logique, et n'offrirait plus aucune difficulté d'interpré-

14. Si multiplicati fuerint filii ejus, in gladio erunt, et nepotes ejus non saturabuntur pane.

15. Qui reliqui fuerint ex eo, se-

14. Si ses fils se multiplient, c'est pour le glaive, et ses descendants ne seront pas rassasiés de pain.

15. Ses survivants seront ensevelis

---

tation; mais ces raisons ne sauraient suffire pour justifier une interversion qui n'a en sa faveur ni l'autorité d'aucun manuscrit, ni surtout celle des versions anciennes dont le texte est disposé comme celui de l'hébreu et de la Vulgate. Quant à l'hypothèse de Kennicott, elle ne nécessite aucun déplacement, il est vrai; mais les formules habituelles d'introduction manqueraient au discours de Sophar, et celui-ci, contrairement à ce qui se remarque dans les autres répliques, sauf la dernière de Baldad, ne ferait aucune allusion à Job ni à sa réponse. Il faut donc chercher à expliquer autrement le passage, conservé d'ailleurs dans sa teneur actuelle par presque tous les commentateurs. Introduire à la suite du ỳ 12 le mot « disant », et faire des versets suivants une récapitulation par Job de la thèse opposée, n'est pas non plus une solution acceptable; cette récapitulation n'aurait aucune raison d'être, puisque les trois amis avaient suffisamment répété les mêmes idées. Il reste donc à voir si Job, en reprenant pour son compte les idées et les expressions de ses adversaires, ne veut pas aboutir à une conclusion toute différente; c'est précisément ce qui a lieu. « Ce qui suit, dit Delitzsch, n'est point le *hebel*, la futilité des amis... Job leur renvoie l'enseignement qu'ils lui ont si libéralement départi. Ils lui ont mis sous les yeux, comme un miroir, la destinée du méchant, afin qu'il s'y voie lui-même et tremble; il le met à son tour sous leurs yeux, afin qu'eux-mêmes y aperçoivent combien différente est la nature non seulement de sa conduite dans les souffrances, mais de ses souffrances elles-mêmes.... Les traits du tableau s'accordent pour le fond, et ressemblent dans la forme à ceux qu'ont tracés les trois amis; mais Job le leur présente afin qu'ils concluent qu'il n'est pas un méchant, tandis qu'eux le lui avaient présenté pour qu'il reconnût sa méchanceté. Il se sert donc contre ses amis de leurs propres armes; mais ne se met-il pas en contradiction avec lui-même? Oui et non. Le Job devenu calme est ici en contradiction avec le Job souffrant, qui, à la thèse exclusive de ses amis sur la fin terrible du méchant, avait opposé les cas d'exception en les généralisant (?), comme si le bonheur tranquille du méchant jusqu'à la mort était la règle. Mais Job n'est pas en contradiction avec son véritable point de vue; comment pourrait-il nier qu'il est dans la règle que la justice vengeresse de Dieu éclate contre le méchant »? Or le tableau suivant, conforme à celui des trois amis, ne représente en rien la situation présente de Job. « Ostendit igitur Jobus solere impios sæpissime toto vitæ suæ cursu florere.... nihilominus tamen repositam esse apud Deum vindicem eorum pœnam, quum domus injustis artibus ad maximam potentiam provecta post mortem illorum tandem aliquando pejus sit ruitura quam consurrexerat... Longe alia Jobi erat ratio; is enim adeo nullorum malefactorum sibi conscius ut iterum iterumque summum numen innocentiæ suæ testem provocare audeat, non solum ipse e florentissimo statu subito dejectus, gravissimo morbo intolerandisque doloribus afflictus jacebat, verum et liberis se omnibus et universa sua familia orbatum, ac ita modo plane inaudito se tractatum videbat ». Rosenmuller. C'est là le véritable point de vue auquel il faut se placer pour interpréter le passage; Job a rappelé les sentiments de l'impie, ỳỳ 8-10, il va décrire succinctement la nature de leur châtiment, pour que ses amis jugent si ces sentiments et ce châtiment se retrouvent en lui.

Pourra-t-il mettre en Dieu sa joie et son espoir,
L'invoquer à toute heure et du jour et du soir?
Non, non : je vous dirai quel sera son partage.
Sachez ce que reçoit l'impie en héritage;
Écoutez ce que tous vous savez comme moi,
Et confessez enfin votre mauvaise foi!
Bern. de Mont.

— *Hæc est pars*. Job emprunte à dessein tout ce verset à Sophar, XX, 29, pour montrer qu'il va tirer des descriptions mêmes de ses adversaires les éléments de son argumentation.

14. — XVIII, 19; Jer., XV, 2. LXX : si ses fils deviennent nombreux, ils seront destinés à la mort; s'ils deviennent des hommes, ils seront à la mendicité. Les fils de Job n'ont connu ni le glaive, ni la faim; ils ont péri dans une catastrophe subite et extraordinaire, I, 18. Nous avons vu plus haut, XXI, 13, que la mort soudaine et sans souffrance était regardée comme chose digne d'envie.

15. — *Qui reliqui fuerint*, *sceridaiv*, ses survivants, ceux de sa race qui auront échappé au glaive ou à la famine. — *Sepelientur in interitu*, במות יקברו, *bammaveth iqqaberou*, « ils seront ensevelis

dans leur ruine, et ses veuves ne pleureront pas.

16. Qu'il ait amoncelé l'argent comme de la terre, qu'il ait amassé des vêtements comme de l'argile;

17. Il les aura amassés, mais le juste s'en revêtira, et c'est l'innocent qui aura son argent en partage.

18. Ce qu'il bâtira sera comme la maison de la teigne, et comme l'abri que se fait le gardien.

19. Le riche, au jour de son sommeil, n'emportera rien avec lui, et quand il ouvrira les yeux, il ne trouvera rien.

pelientur in interitu, et viduæ illius non plorabunt.

16. Si comportaverit quasi terram argentum, et sicut lutum præparaverit vestimenta;

17. Præparabit quidem, sed justus vestietur illis; et argentum innocens dividet.

18. Ædificavit sicut tinea domum suam, et sicut custos fecit umbraculum.

19. Dives cum dormierit, nihil secum auferet, aperiet oculos suos, et nihil inveniet.

Ps., 48, 18.

---

par la mort », c'est-à-dire d'après quelques-uns, seront privés de sépulture, Jer., XXII, 18, 19, n'auront d'autre sépulture que celle que la mort elle-même leur ménagera; d'après Welte et d'autres : seront victimes de la peste, appelée *motha* en chaldaïque, et θάνατος dans Apoc., VI, 8; plus probablement, d'après le parallélisme, ils périront de malemort, n'auront d'autre cortège à leurs funérailles que la mort elle-même, et ne laisseront personne derrière eux pour les pleurer. — *Non plorabunt.* Les veuves auront péri elles aussi, ou bien elles ne regretteront pas leurs maris méchants, ou enfin le soin de leur propre salut ne leur laissera pas le loisir de pleurer leurs morts, Ps. LXXVII, 64. LXX : ceux qui sont autour de lui mourront de mort, et personne n'aura pitié de leurs veuves. Les malheureux enfants de Job ont été pleurés par leur père et leur mère, et aussi par ces trois amis, qui pendant sept jours ont partagé la muette douleur du patriarche. Remarquons qu'il n'est pas absolument nécessaire que tous les traits du tableau soient inapplicables à la situation de Job; pour que l'argument porte, il suffit que l'incompatibilité existe entre quelques-uns d'entre eux et l'état présent du patient. Celui-ci néanmoins a dû choisir ce qui, dans le sort de l'impie, est le plus en contradiction avec le sien.

16. — *Terram*, *lutum*, choses qui sont aussi abondantes qu'on le veut, et qui sont l'image d'une grande profusion, Zach., IX, 3. La quantité des vêtements est en Orient une grande preuve de richesse. Virgile dit aussi :

Dives equum, dives pictai vestis et auri
Æn., IX, 26.

17. — Les biens de l'impie passent à d'autres qui les méritent mieux, Prov., XIII, 22. Tous les biens de Job ont été anéantis; ils ne passeront donc pas à d'autres, jugés plus dignes que lui d'en profiter.

18. — *Sicut tinea.* Allusion à la demeure que se fait la tinea pellionella dans l'étoffe qu'elle a rongée; en voir une représentation dans Dict. of the Bibl. Smith, Moth. — *Umbraculum*, la cabane légère que se construit le gardien des vignes, Is., I, 8. Voici comment on établit actuellement ces cabanes : « On dresse quatre perches aux angles d'un carré d'environ huit pieds de côté; à huit pieds du sol, on y attache avec des cordes quatre traverses sur lesquelles on place des branches d'arbre ou des planches, s'il s'en trouve. C'est là qu'est le lit du veilleur, et il ne se compose que de paille ». Westzstein, ap. Delitzsch. LXX : sa maison deviendra comme la teigne et comme l'araignée. « Domum dixit munimenta quibus se protegunt, verum astuta et tenebrosa, sed invalidissima, sicut tineæ folliculus, quo se abscondit, et araneæ caverna, in quam se recipiendo cooperit ». S. Aug. Ce qui mettait l'impie à l'abri de la mort doit être enlevé tout d'un coup, comme l'explique le verset suivant. L'épilogue fera voir que la maison de Job était autrement solide et durable que celle de l'impie.

19. — *Nihil secum auferet*, לא יאסף, *lo ieasef.* Le verbe a bien le sens d'« emporter », mais *lo* n'est que la négation, de sorte qu'il faudrait traduire simplement : « non auferet ». M. Le Hir et d'autres donnent au verbe le sens qu'il a Jer., VIII, 2; Ezech., XXIX, 5 : « il n'est point enterré ». Mais logiquement, cette idée ne pourrait venir qu'après le vers suivant. Welte garde le sens d'emporter : « le riche se couche sur son lit, rien ne lui est encore ôté; il

20. Apprehendet eum quasi aqua inopia, nocte opprimet eum tempestas.

21. Tollet eum ventus urens, et auferet, et velut turbo rapiet eum de loco suo.

22. Et mittet super eum, et non parcet; de manu ejus fugiens fugiet.

23. Stringet super eum manus suas, et sibilabit super illum, intuens locum ejus.

20. La misère fondra sur lui comme un déluge, et la tourmente l'accablera pendant la nuit.

21. Le vent brûlant le saisira et l'emportera, et l'arrachera à sa demeure comme un ouragan.

22. Dieu lancera ses traits contre lui sans pitié, malgré ses efforts pour échapper à sa main.

23. On battra des mains à son sujet, et on le sifflera, en voyant la place où il était.

---

cligne des yeux, et il ne se trouve plus rien ; quand le soir il s'abandonne au repos, il jouit encore de la plénitude intacte de ses richesses; le matin, quand il se réveille, tout a disparu ». S'il n'était question ici que de la perte des biens, ce serait la répétition d'une idée déjà exprimée au ỳ 17. Dillmann, Delitzsch et d'autres préfèrent la leçon des LXX, לא יוסף, *lo iosif*, οὐ προσθήσει, il n'ajoutera pas, il ne recommencera pas : « le riche se couche, mais il ne le fera plus », c'est pour la dernière fois, car il va être emporté subitement. Le verbe est employé dans ce sens, et sous la même forme qu'ici, Exod., v, 7. Cette dernière traduction est préférable aux autres et a en sa faveur l'autorité des LXX : le riche s'endormira et il ne recommencera pas. Sur la Vulg. Cf. Ps., LXXV, 6. — *Aperiet*. Heb. : « il regarde de ses yeux et il n'est plus », c'est-à-dire en un clin d'œil il n'est plus. Job n'a pas été frappé de cette mort soudaine que ses amis ont signalée comme un châtiment réservé à l'impie, XV, 31, 32; XVIII, 5, 6; XX, 7-9. Sur Vulg. : « Cum corpus obdormiscit in morte, tum anima evigilat in vera cogitatione ». S. Greg.

20. — *Inopia*, בלהות, *ballahoth*, « les terreurs le saisiront comme les eaux ». La Vulgate tire le substantif du verbe *balah*, qui signifie « consumer, affliger ». Les terreurs, les calamités fondent sur le méchant comme les eaux d'un torrent subitement grossi par l'orage, Ps., XVII, 5. Cf. supra XVIII, 11; XXII, 11. — *Nocte*. « Quid hoc loco noctem, nisi absconditum tempus repentini exitus appellat ». S. Greg. — *Tempestas*, XXI, 18; Is., VIII, 7; Jer., XLVII, 2. Le malheur a bien frappé Job subitement, mais il l'a trouvé fidèle à Dieu, soumis et résigné, I, 5, 21; II, 10; l'impie au contraire est atteint dans l'état d'incrédulité et dans l'acte du blasphème, XXII, 16, 17.

21. — *Ventus urens*, קדים, *qadim*, le vent d'Orient, celui qui vient du désert d'Arabie, XXI, 18. « Le vent d'est ne s'appelle plus *kadim* en Syrie et en Arabie, mais exclusivement *sarkija*, sirocco, c'est-à-dire celui qui souffle au lever du soleil. Il est rare en été, car il n'arrive en moyenne que deux ou trois jours par mois; il est plus fréquent en hiver et au commencement du printemps; alors il dure plus longtemps, brûle la jeune végétation et produit une année de famine... Le vent d'est est sec, agite le sang, oppresse la poitrine, cause l'inquiétude et l'angoisse, l'insomnie et de mauvais rêves. Quand il souffle, les hommes et les bêtes se sentent faibles et indisposés ». Wetzstein, ap. Delitzsch. — *Auferet*, ויולך, *veielak*, « et il périt ». — *Velut turbo rapiet*, וישערהו, *visçaharehou*, « il l'emporte dans un tourbillon », Is., XLI, 16. Job n'a pas été victime d'une mort soudaine et violente, comme celle que rappelle ce verset.

22. — *Mittet super eum*, וישלך, *veiashlek*, « il le rejette », il le fait périr, « et il n'a point de pitié ». Les deux verbes ont Dieu pour sujet. La Vulgate lit שלח, *shalach*, envoyer. — *Fugiens fugiet*, répétition qui marque l'anxiété, la rapidité et l'inutilité de la fuite. Loin de fuir devant les traits qui l'accablent, Job résigné ne demande qu'à être jugé par le Dieu qui le fait souffrir; le mal qui a fondu sur lui n'est donc pas le mal qui tombe d'ordinaire sur la tête de l'impie. « Omnis divina percussio aut purgatio in nobis vitæ præsentis est, aut initium pœnæ sequentis... Damnunt (impios) flagella et non liberant, his flagella ab hac vita inchoant, et in æterna percussione perdurant ». S. Greg.

23. — *Stringet :* « on bat sur lui des mains, et on siffle sur lui de sa place », de la place qu'il occupait, et d'où le châtiment divin l'a subitement arraché. La forme

CHAPITRE XXVIII

Suite de la *première partie* du monologue de Job : L'homme sait fouiller les entrailles de la terre pour y chercher les métaux (ỳỳ 1-11). — Mais où trouver la sagesse (ỳỳ 12-15), — plus précieuse que l'or et les perles (ỳỳ 16-19) — et cachée à tout être vivant (ỳỳ 20-22)? — Dieu seul sait où elle est et ce qu'elle est (ỳỳ 23-27). — La sagesse, c'est la crainte de Dieu (ỳ 28).

1. L'argent a des gisements d'où on le tire, et l'or des endroits où on l'épure.

I. Habet argentum venarum suarum principia; et auro locus est, in quo conflatur.

---

plurielle *eimo* des suffixes de ce verset, est mise ici, comme dans bien d'autres passages, pour le singulier indéterminé ou collectif. Ces applaudissements, Thren., II, 15; Nahum, III, 19, et cette moquerie, Jer., XXV, 9, ont été signalés par Eliphaz, XXII, 19, comme devant se produire à la mort du méchant. Est-ce le cas de Job? La présence de ses trois amis, celle d'Eliu, n'est-elle pas là pour attester que les épreuves du malheureux n'ont inspiré que pitié et compassion? Job n'a donc point les sentiments de l'impie, et l'épreuve qu'il subit est tout autre chose que le châtiment réservé au pécheur.

CH. XXVIII. — 1. — Job a définitivement écarté la conclusion des trois amis : être malheureux, c'est être coupable. Son plaidoyer serait absolument triomphant si maintenant il pouvait dire : la cause de mes maux, la voici. Malheureusement, il ne peut pas établir ce côté positif de sa thèse ; lui-même s'est souvent plaint à Dieu de ne point connaître la raison pour laquelle il est affligé si rudement. Cette raison, Dieu la connaît dans sa sagesse, mais cette sagesse est insondable, qui peut en pénétrer les secrets? Telle sera la pensée que Job va éloquemment développer dans ce chapitre. Le כִּי, *ki*, par lequel débute le premier verset en hébreu, établit la transition avec ce qui précède ; mais cette particule n'a pas laissé que de causer beaucoup d'embarras aux commentateurs. Les uns la rattachent à XXVII, 11 ou 12; d'autres, nous l'avons vu, déplacent les ỳỳ 13-23 du chapitre précédent. Il serait fort simple de donner à *ki* le sens disjonctif ou affirmatif qu'on lui prête dans quelques passages; plus simple encore de n'en pas tenir compte, à l'exemple des anciennes versions. Mais s'il faut chercher une raison d'être à ce mot, on peut la trouver, non dans ce qui précède immédiatement, mais dans l'idée générale de l'argumentation de Job : vous méconnaissez la cause de mes maux, et moi-même je l'ignore, *car*, si l'homme peut pénétrer dans les entrailles de la terre pour y chercher l'or, Dieu seul peut trouver dans les profondeurs de sa sagesse les raisons de sa conduite à l'égard des hommes. Job se propose donc de démontrer « providentiæ divinæ rationes ab homine penetrari non posse; penetrare quidem eum terræ viscera, et abditissima quæque scrutari, sed sapientiam in arcanis Dei consiliis positam, cur boni affligantur, mali laute et feliciter vivant, ab hominibus pervestigari minime posse ». Rosenmuller. Dans ce but, il commence par une très curieuse description du travail d'exploitation des mines (ỳỳ 1-11), puis il se demande où l'homme pourrait trouver la sagesse, lui qui n'en sait pas seulement le prix ni la grandeur (ỳỳ 12-19). Nulle créature ne connaît la sagesse (ỳỳ 20-22), Dieu seul sait où elle est, car c'est avec elle qu'il a organisé la création (ỳỳ 23-26), et il révèle à l'homme que la sagesse ne doit pas consister pour lui dans la science des choses qu'il doit ignorer, mais dans la pratique des devoirs qu'il doit remplir envers Dieu (ỳỳ 27, 28). — Job décrit le travail des mines en homme qui a longuement visité l'œuvre des mineurs. Il y avait des mines célèbres, exploitées bien avant l'époque de l'Exode par les Egyptiens dans la presqu'île sinaïtique. On mentionne d'abord celles de l'ouadi Maghara, près d'Ain Marka, non loin de la rive orientale du golfe de Suez. *Maghara* est un mot arabe qui veut dire « caverne », et se rapporte aux excavations pratiquées pour l'exploitation des mines. A quelques heures au nord, à Sarbat el Khadim, sont d'autres mines plus importantes, d'où l'on a extrait le cuivre et le fer quand les précédentes furent épuisées. Les Israélites campèrent non loin de là, et il est possible qu'ils aient profité de leur passage et de la supériorité de leur nombre,

2. Ferrum de terra tollitur; et lapis solutus calore, in æs vertitur.

3. Tempus posuit tenebris, et universorum finem ipse considerat, lapidem quoque caliginis, et umbram mortis.

2. Le fer s'extrait de la terre, et la roche, réduite par la chaleur, devient de l'airain.

3. L'homme met un terme aux ténèbres, et fouille lui-même toutes les profondeurs, la pierre enfouie dans l'obscurité, et l'ombre même de la mort.

---

pour se procurer en abondance le métal dont ils prévoyaient pouvoir avoir besoin. On a encore extrait le cuivre dans l'ouadi Ragaita. Sur ces différentes mines, voir M. Vigouroux, *Mélanges bibliques*, III, 5. D'autres mines de cuivre se trouvaient à Phunon, station des Israélites, où Moïse éleva le serpent d'airain, Num., XXI, 9. Les monts de Seïr, qui s'étendent du nord au sud, un peu à l'ouest de cette ville, étaient riches en minerai, et contenaient même des filons d'or, au rapport de saint Jérôme (Cf. Delitzsch, p. 357). Sous Dioclétien, les chrétiens furent envoyés pour travailler à cette exploitation. Un peu plus au nord, à la partie méridionale du pays de Ghor, qui est au sud de la mer Morte, étaient des mines de fer où l'on a repris les travaux pendant quelque temps en 1835. En dehors de la presqu'île sinaïtique, le fer se trouvait aussi dans la région transjordanique, que Josèphe appelle τὸ σιδηροῦν καλούμενον ὄρος, Bell. jud., 4, 8, 2. Les montagnes de la Palestine étaient également riches en fer et en cuivre, Deut., VIII, 9, et les traces des exploitations anciennes sont encore manifestes dans le Liban. Job qui avait tant voyagé, et avait visité l'Egypte à laquelle il fait si souvent allusion, avait donc pu facilement être témoin des grands et curieux travaux d'extraction métallurgique, qu'il décrit avec tant de précision. — *Habet argentum*. Heb. : « car il y a pour l'argent un lieu d'origine, et un endroit pour l'or (que) l'on épure ». L'épuration de l'or est mise en parallèle avec l'extraction de l'argent, parce que les deux opérations se faisaient au même endroit, à la mine elle-même. Diodore de Sicile, III, 12-14, nous a laissé une intéressante description du traitement qu'on faisait subir au minerai, dans les mines situées sur les confins de l'Arabie et de l'Ethiopie; la méthode technique d'épuration était certainement la même dans les mines du Sinaï. « Voici, dit-il, les procédés employés pour traiter la mine. On expose à un feu violent la partie la plus dure de la terre qui contient l'or; on la fait ainsi éclater, et on la travaille ensuite avec les mains... Les plus robustes sont occupés à fendre avec des masses de fer le marbre qu'on trouve dans la mine... Comme les travailleurs, au milieu des détours que forment les galeries, se trouvent dans l'obscurité, ils portent attachées au front des lanternes allumées... ». Suit le détail du travail d'épuration : on broie le minerai sous des meules, on l'étend sur des tables inclinées, et par des lavages successifs on le sépare des matières terreuses. Ce procédé mécanique est encore en usage de nos jours. On ajoute ensuite des fondants au minerai; suivant Diodore, des lingots de plomb en quantité proportionnelle, des grains de sel, un peu d'étain et du son de farine d'orge. Le minerai est fondu dans des vases d'argile dont le couvercle a été soigneusement luté au préalable. Par ce moyen, les anciens n'obtenaient pas l'or à l'état de pureté parfaite; mais tel qu'il était, il suffisait parfaitement à leur usage.

2. — *Ferrum*, *barzel*, métal moins précieux, mais bien plus utile que l'or. Il est extrait de la terre, c'est-à-dire du minerai qui le renferme à l'état d'oxyde d'apparence terreuse. Le fer ne se trouve point à l'état natif, et son traitement réclame des connaissances métallurgiques assez avancées. — *Lapis*. Heb. : « on fond la pierre en cuivre », par la chaleur on réduit le minerai en métal. Le mot *æs* désigne ordinairement le bronze, alliage du cuivre avec l'étain, dont on fit, croit-on, usage avant le fer. Cet alliage ne se trouve pas à l'état naturel; il ne peut donc être ici question que de cuivre. Pline nous a transmis sur le travail des mines, des détails dont beaucoup se rapprochent singulièrement de ceux que note ce passage de Job. « Æs fit ex lapide æroso, quem vocant Cadmiam; et igne lapides in æs solvuntur ». Hist. nat. XXXIV, 1, 22. LXX : et le cuivre est extrait comme la pierre.

3. — *Tempus*, קץ, *qets*, fin : « l'homme met fin aux ténèbres », en pénétrant avec des torches dans les profondeurs de la terre. Dans la plus ancienne des inscriptions de Sarbat, l'intendant s'exprime ainsi : « J'ai exploité la carrière de mon Seigneur... ins-

4. Il ouvre une tranchée loin du lieu où passe le peuple, dans les endroits oubliés par le pied du malheureux, et impraticables.

5. La terre d'où sortait le pain en son lieu est bouleversée par le feu.

6. Dans ses pierres se trouve le saphir, et l'or dans ses mottes.

4. Dividit torrens a populo peregrinante, eos quos oblitus est pes egentis hominis, et invios.

5. Terra, de qua oriebatur panis in loco suo, igni subversa est.

6. Locus sapphiri lapides ejus, et glebæ illius aurum.

---

pectant ce qu'il a fait aux rochers, donnant de la lumière en passant au milieu d'eux, à leurs endroits cachés ». Cf. M. Vigouroux, Op. cit., p. 271. On voit encore sur les voûtes des mines sinaïtiques les traces de la fumée produite par les lampes des mineurs. — *Universorum finem*, לכל־תכלית, *lecol thaklith*, « in omnem finem ipse explorat », il s'en va chercher jusqu'au fond des abîmes. La Vulgate prend le verbe *chaqar* dans un sens trop peu précis. — *Lapidem*, complément du verbe précédent : « il explore jusqu'au fond la pierre d'obscurité et d'ombre de la mort », c'est-à-dire la pierre ensevelie dans les plus épaisses ténèbres. « Imus in viscera terræ, et in sede manium opes quærimus ». Plin. Op. cit., XXXIII, I, 5. « Nos æris, argenti, auri venas penitus abditas invenimus, et ad usum aptas, et ad ornatum decoras ». Cic. de Nat. Deor., II, 61.

4. — *Dividit torrens*, פרץ נחל, *parats nachal*, « il a rompu une vallée », il a fait dans la terre une fente comme le lit d'un torrent. Ce *nachal* est une tranchée à ciel ouvert, ou bien plus probablement une galerie souterraine, comme le donne à penser la suite du verset. Ce travail est exécuté *mehim-gar*, « loin du passant ». La Vulgate lit *meham gar*, « a populo transeunte ». — *Eos quos oblitus est*. Heb. : « oublié loin du pied », ce qui se rapporte encore au *nachal*, oublié et inconnu, loin des routes par où l'on passe; ou encore, selon d'autres : « abandonnés par le pied », n'en pouvant plus faire usage dans les galeries où ils sont suspendus. — *Egentis*, דלי, *dallou*. Avec ce mot commence un autre vers en hébreu; il vient de *dalal*, « être suspendu », d'où le rabbinique *medouldal*, « pendulus » : « ils sont suspendus loin de l'homme », loin du sol où l'homme marche. La Vulgate lit *dal*, indigent. — *Et invios*, נעו, *nahou*, « ils vacillent » comme des gens suspendus en l'air. Les mineurs sont ainsi suspendus le long des hautes parois dont ils détachent les blocs. Pline nous donne l'explication de cette expression : « Qui cædit funibus pendet, ut procul intuenti species ne ferarum quidem sed alitum fiat. Pendentes majori ex parte librant, et lineas itineri præducunt ». Op. cit., XXXIII, 4, 21. Les filons peuvent se trouver à des hauteurs différentes; l'ouvrier se mettait à leur niveau en se suspendant à des cordages. Il n'est point probablement question dans ce verset, de puits d'extraction par lesquels les mineurs descendissent à l'aide de cordes au fond de la mine; ceux-ci sont au contraire représentés comme habituellement suspendus, et par conséquent, comme travaillant dans cette position. LXX : il y a une tranchée du torrent d'avec la poussière; ceux qui ont oublié la voie juste ont été affaiblis, ils ont été ébranlés du milieu des hommes. Ce verset a été mal compris par les traducteurs anciens, ce qui tient en partie à la pénurie de l'hébreu en termes techniques.

5. — *In loco suo*, תחתיה, *tachtheiha*, dans sa partie inférieure, « dans son sein on la bouleverse comme le feu ». A la surface croissaient les moissons, mais au-dessous, la terre est bouleversée par le travail des mineurs comme elle le serait par le feu. Elle devient semblable au sol volcanique tout déchiqueté, et portant des traces de feu si évidentes. La Vulgate mentionne expressément le feu comme agent de bouleversement dans les mines; on pouvait en effet l'employer dans les travaux de déblaiement; l'hébreu ne se sert du feu que comme d'un terme de comparaison.

6. — *Sapphiri*, *safir*. Les Grecs et les Romains donnaient le nom de saphir à une pierre bleue opaque, d'un certain prix, que nous connaissons sous le nom de lapis-lazuli ou lazulite. Nous appelons aujourd'hui saphir une pierre précieuse d'une brillante couleur bleue et translucide; c'est une variété de corindon qui, à raison de sa valeur, vient immédiatement après le diamant. On croit que les Hébreux entendaient par saphir la même pierre que nous. Braun, de Vest. sacr., dit que « sane apud Judæos saphiros pellucidas notas fuisse manifestissimum est, adeo etiam ut pellucidum illorum philosophis dicatur *saphir* ». Or cette diaphanéité est étrangère à la lazulite. Le saphir se trouve dans les roches primitives, surtout les gneiss, et les alluvions qui pro-

7. Semitam ignorabit avis, nec intuitus est eam oculus vulturis.

8. Non calcaverunt eam filii institorum, nec pertransivit per eam leæna.

9. Ad silicem extendit manum suam, subvertit a radicibus montes.

10. In petris rivos excidit, et omne pretiosum vidit oculus ejus.

11. Profunda quoque fluviorum scrutatus est, et abscondita in lucem produxit.

7. L'oiseau ignore ce chemin, et l'œil du vautour ne l'a point vu.

8. Les fils des marchands ne l'ont point foulé, et la lionne n'y a point passé.

9. Il a porté la main sur le roc, et a bouleversé les montagnes jusque dans leurs racines.

10. Il a percé des canaux dans les rochers, et son œil a découvert tout ce qu'il y a de précieux.

11. Il a cherché jusqu'au fond des fleuves, et a mis au jour les trésors cachés.

---

viennent de leur désagrégation. — *Et glebæ.* Heb. : « et des mottes d'or en lui », dans ce lieu qui contient le saphir; des pépites sont dans le même gisement que les pierres précieuses. « Inest ei (cyano) aliquando et aureus pulvis qualis in sapphiris (lapislazuli probablement); in iis enim aurum punctis conlucet... Aurum in sapphiro scintillat ». Plin., Op. cit., XXXVII, 38; XXXIII, 21.

7. — La route souterraine que suit le mineur n'est point aperçue des oiseaux de proie qui ont la vue la plus perçante.

8. — *Filii institorum*, בני שעץ, *benei shachats*, « les fils de l'orgueil », terme assez vague, dont le sens est déterminé par le parallélisme; Rosenmuller : « feræ intrepidæ »; Delitzsch : « les bêtes altières »; M. Le Hir : « les animaux féroces ». La Vulgate lit probablement שחר, *shocher*, le chercheur, le marchand. LXX : les fils des fanfarons. — *Leæna*, שחל, *shachal*, un des noms du lion. Job insiste à dessein sur cette idée que, pour trouver les métaux et les pierres précieuses, l'homme sait pénétrer dans des endroits inaccessibles aux animaux les plus audacieux et les plus acharnés à la poursuite de leur proie.

9. — *Silicem*, חלמיש, *challamish*, la pierre dure en général, le granit, le quartz. La main du mineur sait entamer les roches les plus résistantes. « Occursant... silices; hos igne et aceto rumpunt, sæpius vero, quoniam id cuniculos vapore et fumo strangulat, cædunt fractariis CL libras ferri habentibus, egeruntque humeris noctibus ac diebus per tenebras proxumis tradentes; lucem novissimi cernunt ». Plin., loc. cit. — *Subvertit.* On fait ébouler d'immenses masses de roches, afin de trouver avec moins de peine le minerai dans les éboulis. « Peracto opere cervices fornicum ab ultimo cadunt; dat signum ruina, eamqne solus intelligit in cacumine ejus montis vigil... Mons fractus cadit ab sese longo fragore, qui concipi humana mente non possit, et efflatu incredibili; spectant victores ruinam naturæ ». Plin., loc. cit.

10. — *Rivos*, יארים, *ieorim*, mot égyptien, *ior*, *ioor*, servant à désigner les canaux du Nil, et par extension tout ouvrage artificiel de même genre. Dans les mines, la canalisation avait un double but : faciliter l'écoulement des eaux d'infiltration et des sources souterraines qui pouvaient gêner l'exploitation, et amener au lieu convenable les eaux nécessaires au lavage du minerai. On retrouve encore dans l'ouadi Maghara des restes de semblables travaux hydrauliques. « Alius par labor ac vel majoris impendii; flumina ad lavandam hanc ruinam jugis montium obiter duxere a centesimo plerumque lapide; corrugos vocant, a corrivatione credo; mille et hic labores ». Plin., loc. cit. — *Omne pretiosum.* Rien de précieux n'échappe aux regards du mineur, et après le lavage qui débarrasse le minerai de sa gangue argileuse, il reconnaît facilement tout ce qui a quelque valeur. LXX : il a rompu les tourbillons des fleuves, et mon œil a vu tout ce qui est précieux.

11. — *Profunda*, מבכי, *mibeki*, « a stillatione rivos cohibet », il empêche le suintement et l'écoulement des eaux dans la mine. Les versions paraissent avoir lu נבכי, *nibkei*, XXXVIII, 16. LXX : il a découvert les profondeurs des fleuves, et il a montré sa puissance à la lumière. Ce verset résume les deux plus grands travaux des mines : la conservation des galeries et l'extraction du minerai. Voici d'après l'hébreu la traduction de tout ce passage :

Car il est un lieu d'où se tire l'argent,
Un endroit où l'or est épuré.
Le fer s'extrait de la terre,
Et la roche fondue donne le cuivre.

12. Mais la sagesse, où se trouve-t-elle? et quel est le lieu de l'intelligence?

13. L'homme n'en connaît pas le prix, et on ne la rencontre pas dans la terre de ceux qui vivent délicatement.

14. L'abîme dit : Elle n'est pas en moi; la mer réplique : Ni avec moi.

15. On ne l'échange point pour l'or pur, et on ne l'achète pas au poids de l'argent.

16. On ne peut la comparer ni aux éclatantes teintures de l'Inde, ni à la plus précieuse pierre de sardoine, ni au saphir.

12. Sapientia vero ubi invenitur? et quis est locus intelligentiæ?

13. Nescit homo pretium ejus, nec invenitur in terra suaviter viventium.

14. Abyssus dicit : Non est in me; et mare loquitur : Non est mecum.

15. Non dabitur aurum obrizum pro ea, nec appendetur argentum in commutatione ejus.

Sap., 7, 9.

16. Non conferetur tinctis Indiæ coloribus, nec lapidi sardonycho pretiosissimo, vel sapphiro.

L'homme met fin aux ténèbres,
Il explore les abîmes les plus profonds,
Les pierres enfouies dans l'ombre de la mort.
Il creuse une galerie loin des passants,
Là où personne ne saurait mettre le pied,
Il est suspendu loin des humains et vacille.
Cette terre, d'où provient le pain,
Il en bouleverse l'intérieur, comme ferait le feu.
Ses roches sont le gisement du saphir,
Et l'on y trouve des pépites d'or.
L'oiseau de proie n'en connaît pas le sentier,
L'œil du vautour ne l'a pas aperçu,
Les bêtes féroces ne l'ont point foulé,
Le lion ne l'a pas parcouru.
L'homme porte la main sur le granit,
Il renverse les montagnes jusqu'à la base.
Il creuse des canaux dans les rochers,
Et rien de précieux n'échappe à ses regards.
Il arrête l'écoulement des eaux
Et met au jour tout ce qui était caché.

12. — *Sapientia*, la divine Sagesse, conçue comme distincte de Dieu lui-même, ainsi que dans les Proverbes, VIII, et l'Ecclésiastique, XXIV. Où l'homme peut-il trouver cette sagesse qui, ayant accompagné Dieu dans toutes ses œuvres, connaît tous les secrets de son gouvernement, et sait en particulier la cause des souffrances du juste? Cf. Baruch, III, 14-38.

13. — *Pretium ejus*. L'homme connaît le prix de l'or et des métaux, et il sait les trouver dans les entrailles de la terre; mais il ignore le prix de la sagesse et ne sait où la trouver; comme Dieu, elle est infiniment belle et absolument inaccessible. Les LXX ont ici : « le mortel ne connaît point sa voie, et elle ne se trouve pas parmi les hommes ». Cette leçon suppose en hébreu דרך, *derek*, voie, au lieu de ערך, *herek*, prix. mots faciles à transcrire l'un pour l'autre. Comme la comparaison précédente porte, non sur le prix, mais sur la voie suivie pour l'extraction des métaux, il est bien à croire que le texte primitif avait *derek* à la place de *herek*. Le parallélisme confirme cette conclusion. — *Suaviter viventium*. En hébreu, il y a seulement *in terra viventium*, comme Is., XXXVIII, 11. La sagesse est hors de portée pour tous les hommes qui vivent sur la terre, et à plus forte raison pour ceux qui se plongent dans la jouissance des biens temporels. « Quia quisquis adhuc hujus vitæ voluptatibus pascitur, ab æterna sapientia intellectu separatur... Qui in hoc mundo suaviter vivunt ita adhuc stulti sunt, ut hoc ipsum quoque nesciant, unde ceciderunt ». S. Greg.

14. — *Abyssus*, *mare*, l'Océan, la mer, ces œuvres si merveilleuses de la puissance divine, n'ont point de profondeurs assez insondables pour que la sagesse s'y puisse réfugier.

15. — *Aurum obrizum*, סגור, *segor*, « occlusum », avec *zohab* sous-entendu, l'or enfermé dans les trésors de la terre ou dans ceux de l'homme; selon d'autres, l'or enchâssé, ou encore : l'or séparé de toute substance étrangère, l'or pur. LXX : συγκλεισμὸν, l'enchâssement, la damasquinerie. La sagesse, don de Dieu, ne peut s'acheter au prix de l'or; au trafiquant sacrilège il serait répondu : « Pecunia tua tecum sit in perditionem, quoniam donum Dei existimasti pecunia possideri », Act., VIII, 20; Prov., VIII, 11; Sap., VII, 9. — *Appendetur*. L'argent non monnayé était pesé en lingots, avant d'être donné en échange de la marchandise.

16. — *Tinctis Indiæ coloribus*. Heb. :

17. Non adæquabitur ei aurum vel vitrum, nec commutabuntur pro ea vasa auri.

18. Excelsa et eminentia non memorabuntur comparatione ejus; trahitur autem sapientia de occultis.

19. Non adæquabitur ei topazius de Æthiopia, nec tincturæ mundissimæ componetur.

20. Unde ergo sapientia venit? et quis est locus intelligentiæ?

17. On ne peut lui égaler ni l'or ni le verre, et on ne l'obtient pas au prix de vases d'or.

18. Rien de grand ou d'excellent ne peut entrer en comparaison avec elle; mais la sagesse provient d'une source cachée.

19. La topaze d'Éthiopie n'est rien auprès d'elle, et les teintures les plus délicates ne lui sont point comparables.

20. D'où vient donc la sagesse? et quel est le lieu de l'intelligence?

« elle ne sera pas comparée à (l'or) caché d'Ophir », בכתם אופיר, *bekethem ofir*. La Vugate prend *kethem*, un des noms de l'or, « le caché », dans un sens inusité tiré de *katham*, « maculare », d'où probablement « teindre ». Les Septante sont ici conformes à l'hébreu. — *Lapidi sardonycho*, שהם, *sçoham*, l'onyx; c'est une agate à zones concentriques de nuances différentes, et d'un très grand prix quand la pierre est belle. Le Targum traduit *sçoham* par בירולין, *beiroulin*, βήρυλλος, béryl, émeraude verte ou jaune. — *Sapphiro*, ỳ 9.

17. — *Vitrum*, זכוכית, *zekokith*, le verre. C'est le seul endroit de l'Ancien Testament où il soit nommé. Il prend rang parmi les matières les plus précieuses, à cause du travail dans la composition duquel il entrait. Les anciens Egyptiens, dit Wilkinson, avaient le secret d'introduire l'or entre deux couches de verre, et dans leurs vases, l'or alternait avec des bandes bleues, vertes ou d'autres couleurs. On a retrouvé en Egypte des fragments de verre contemporains de l'Exode, et en Assyrie d'autres morceaux de 700 ans avant J.-C. — *Vasa auri*, *keli-paz*, les ouvrages, vaisselle ou joyaux, en or pur.

18. — *Excelsa*, ראמות, *ramoth*, « le corail rouge », étymologiquement, ce qui ressemble à la corne du *reem*, bœuf sauvage. Le corail est un polypier particulier à certains fonds de la Méditerranée; la partie solide constitue un ornement bien connu. Dans le Targum : סנדלכין, *sandalkin*, σανδαράχη, nom d'une substance qui est du sulfure d'arsenic rouge, ce qui confirme le sens donné à *ramoth*. — *Eminentia*, גביש, *gabish*, le cristal. L'hébreu *gabish*, comme l'arabe *gibs* et le grec κρύσταλλος, servent à désigner à la fois la glace et le cristal, et spécialement ce que nous appelons le cristal de roche, parce que, à en croire Pline, on aurait attribué la même origine à l'une et à l'autre substance. « Non alicubi certe reperitur quam ubi maxime hibernæ nives rigent, glaciemque esse certum est, unde nomen Græci dedere ». Hist. nat., XXXVII, 9. Le mot *gabish* désigne en général le quartz et ses différentes variétés cristallisées ou propres à la taille. La Vulgate prend *ramoth* et *gabish* pour des pluriels de *raam*, élevé, et *gabah*, qui a le même sens. Les LXX ne traduisent que le premier mot : μετέωρα καὶ γαβίς. — *Occultis*, פנינים, *peninim*, les perles ou les coraux rouges, Thren., IV, 7. Le premier sens vaut mieux ici, puisqu'il a été question des coraux au commencement du verset. Targ. : מרגלין, *margalian*, μαργαρῖται. La Vulgate lit פנימים, *penimim*, l'intérieur, ce qui est caché, et משך, *moushak*, trahitur, au lieu de *meshek*, possessio. En hébreu : le corail et le cristal ne lui sont point comparables, et la possession de la sagesse (vaut mieux) que les perles.

19. — *Topazius*, פטדה, *pitedah*, la topaze, appelée en indien *pita*. C'est une pierre précieuse transparente, et affectant différentes nuances, dont la plus recherchée est le jaune orange. Le Targum l'appelle מרגלא ירקא, *margela iarqa*, la perle iarqa, d'après Delitzsch, l'*ur-u-ku* assyrien, la chrysolithe, pierre verte à reflets d'or, que les anciens d'ailleurs confondaient avec la topaze. — *Tincturæ mundissimæ*, כתם טהור, *kethem tahor*, l'or pur. Cf. ỳ 16. Ces comparaisons entre la sagesse et les objets les plus précieux sont un lieu commun sur lequel reviennent volontiers les écrivains sacrés. Prov., III, 14, 15; VIII, 10, 11, 19; XVI, 16; XX, 15; Sap., VII, 9; Ps., XVIII, 11; CXVIII, 72, 127; etc.

20. — Répétition du ỳ 12.

21. Elle est cachée aux yeux de tout être vivant, inconnue même aux oiseaux du ciel.

22. L'abîme et la mort ont dit : Nos oreilles en ont entendu parler.

23. C'est Dieu qui connaît sa voie, et sait où elle se trouve.

24. Car il voit jusqu'aux confins du monde, et il aperçoit tout ce qui est sous le ciel.

25. C'est lui qui a donné aux vents leur force, et a pesé les eaux dans la balance.

26. Quand il imposait aux pluies une loi, et une route aux bruyantes tempêtes;

27. Alors il l'a vue, il l'a publiée, il l'a préparée, il l'a sondée.

21. Abscondita est ab oculis omnium viventium, volucres quoque cœli latet.

22. Perditio et mors dixerunt : Auribus nostris audivimus famam ejus.

23. Deus intelligit viam ejus, et ipse novit locum illius.

24. Ipse enim fines mundi intuetur; et omnia, quæ sub cœlo sunt, respicit.

25. Qui fecit ventis pondus, et aquas appendit in mensura.

26. Quando ponebat pluviis legem, et viam procellis sonantibus;

27. Tunc vidit illam, et enarravit, et præparavit, et investigavit.

---

21. — La sagesse, qu'ignorent les profondeurs de la mer, ỳ 14, est cachée à tous les êtres vivants, même à ceux qui planent dans les hauteurs des cieux. LXX : elle est cachée à tout homme. « In hac corruptibili carne constituti, naturæ ejus potentiam ipsi quoque videndo non penetrant, qui jam per meritum sanctæ contemplationis volant ». S. Greg.

22. — *Perditio et mors*, XXVI, 6; Prov., XV, 11. L'enfer et la mort, le shéol et le tombeau ont entendu parler de la sagesse, mais ne l'ont ni vue ni trouvée. Elle est donc inaccessible aux morts comme aux vivants.

23. — *Deus*, Dieu, et Dieu seul connaît et possède la sagesse.

24. — *Quæ sub cœlo sunt*. Heb. : « il voit par dessous tout le ciel ». M. Le Hir : « dont la vue embrasse toute la voûte des cieux ». Par conséquent, en quelque endroit que soit la sagesse, il la découvre. LXX : car il voit tout ce qui est sous le ciel, et en regardant sur la terre, tout ce qu'il a fait.

25. — *Qui* devrait être remplacé par *quando*, comme au verset suivant. — *Pondus*, c'est-à-dire sa force d'impulsion, l'effort qu'il est capable d'exercer sur les objets matériels. « Vento pondus tribuit, quia ille rebus quasi incumbit, et arbores ac plantas versus terram deprimit, tanquam si pondere aliquo premerentur. Sic etiam Plinius, Hist. nat., II, 48, *pondus incursumque ventorum* jungit ». Rosenmuller. — *Appendit*, il pesa les eaux dans la balance, c'est-à-dire il donna à leurs particules le poids convenable pour que, sous forme de nuages, elles demeurassent suspendues dans l'atmosphère et fussent transportées par les vents, Sap., XI, 21; Is., XL, 12.

26. — *Pluviis legem*, la loi qui préside à la distribution et à la chute de la pluie, loi si intéressante pour un Oriental. — *Procellis sonantibus*, לחזיז קולות, *lachaziz qoloth*, « les foudres du tonnerre », qui manifestent la puissance du Seigneur, et doivent aussi être réglées par sa sagesse, XXXVIII, 25; Zach., X, 1.

27. — *Tunc vidit illam*, car la sagesse était « cum eo cuncta componens ». Job exprime ici en quelques mots la belle doctrine développée au chapitre VIII des Proverbes, sur le concours de la sagesse à l'œuvre créatrice. — *Enarravit*, « il la dénombra », il connut par le détail tout ce qui était en elle. Le verbe *safar* a aussi le sens de « publier », mais il ne convient pas ici, à raison du parallélisme d'abord, et surtout parce que l'idée de Job étant que Dieu seul connaît la sagesse, il ne peut vouloir dire que Dieu l'a révélée aux créatures. — *Præparavit*, il l'a préparée, en ce sens qu'il l'a placée devant lui, pour qu'elle l'assistât dans la création; Delitzsch : « il l'a prise pour modèle ». — *Investigavit*, il l'a explorée, de manière à en avoir la connaissance adéquate. La sagesse dont il est question dans ce passage, n'est autre que la sagesse célébrée dans les Proverbes et les autres livres sapientiaux; c'est, dans le sens le plus élevé, la Sagesse éternelle et personnelle, le Verbe, auquel s'applique excellemment l'éloge de Job; c'est ensuite la sagesse, perfection divine, au partage

28. Et dixit homini : Ecce timor Domini, ipsa est sapientia; et recedere a malo, intelligentia.

28. Et il a dit à l'homme : La crainte du Seigneur, voilà la sagesse, et s'éloigner du mal, voilà l'intelligence.

CHAPITRE XXIX.

Deuxième partie du monologue de Job : Il regrette son bonheur d'autrefois (℣℣ 1-6). — Tous l'entouraient de respect (℣℣ 7-10); — on célébrait ses vertus et ses bienfaits (℣℣ 11-17). — Il se promettait une vie longue et heureuse (℣℣ 18-20). — On l'écoutait comme un oracle (℣℣ 21-23), et tous admiraient sa bonté (℣℣ 24-25).

1. Addidit quoque Job, assumens parabolam suam, et dixit :

1. Reprenant sa parabole, Job parla encore en ces termes :

---

de laquelle ne peut atteindre aucune créature. Cette sagesse préside au gouvernement du monde, et connaît tous les secrets de ce gouvernement. Ces secrets sont ignorés de toute créature, et c'est à eux que Notre-Seigneur fait allusion quand il dit : « De die autem illo vel hora nemo scit, neque Angeli in cœlo, neque Filius, nisi Pater », Marc., XIII, 32. « Non est vestrum nosse tempora vel momenta, quæ Pater posuit in sua potestate », Act. I, 7. Néanmoins, ceux de ces secrets dont la connaissance était utile au salut de l'homme, « unigenitus Filius, qui est in sinu Patris, ipse enarravit », Joan., I, 18. Cette révélation a même été faite avec tant d'épanchement, que le bien-aimé Sauveur pouvait dire à ses Apôtres avant de mourir : « Quæcumque audivi a Patre, nota feci vobis », Joan., XV, 15. Sur le point particulier qui est débattu dans le livre de Job, sur la question de la souffrance, quelle profusion de lumière dès le début du Sermon sur la Montagne, et surtout quelle puissante révélation dans l'exemple du Messie souffrant! Même dans l'Ancien Testament, la solution du problème sera portée plus loin que Job ne pense; son idée, dans ce chapitre, est que Dieu seul connaît la cause des souffrances imposées au juste, et que l'homme ne peut arriver à cette connaissance. Cette affirmation est excessive, et Job, à la fin du livre, sera amené à reconnaître son tort; tout à l'heure, un nouvel interlocuteur, Eliu, va exposer avec succès une des solutions de la question.

28. — *Timor Domini*. La double pensée exprimée par ce verset résume tout le côté positif et tout le côté négatif de la loi morale; voilà pourquoi elle est répétée si souvent dans la sainte Ecriture, Ps., CX, 10; Prov., I, 7; VIII, 13; IX, 10; XV, 27; Eccli., I, 16, 34, etc. Au problème de la souffrance, Job, se reconnaissant incapable de donner une solution, apporte une réponse pratique fort sage. « Si adhuc cognoscere non potes quid sit in se (sapientia), jam cognoscis interim quid sit in te. Quæ enim apud se ab angelis metuitur, apud te timor Domini vocatur, quia hanc habere te certum est, si timere te Deum incertum non est ». S. Greg. Du reste, la pratique fidèle de la vertu est une solution assurée du grand problème de la vie présente, et grâce à la bonté de Dieu, les plus simples y peuvent trouver le salut aussi bien que les plus éclairés : « Parvuli, qui hoc (mysterium Christi) non possunt intelligere, non recedentes a cruce et passione et resurrectione Christi, in ipsa navi perducuntur ad id quod non vident, in qua navi perveniunt et illi qui vident », S. Aug., in Joan. Tr., II, 3. « Ce cantique de Job sur la sagesse est un vrai chant de triomphe par lequel il termine le dialogue avec ses amis. La pensée dominante est donc la crainte de Dieu, et il y trouve un encouragement à tenir ferme, alors même qu'il ne peut pénétrer le plan divin et le mystère de ses souffrances. D'autre part, cette conclusion est un avertissement éloquent à ses amis, pour qu'ils s'abstiennent de sentiments impitoyables et injustes à son égard, et se conduisent conformément à cette sagesse, qui consiste dans la crainte de Dieu et la fuite du mal ». Zschokke.

CH. XXIX. — 1. — Dans le discours précédent, Job a établi ces deux points :

2. Qui me donnera d'être comme au temps d'autrefois, aux jours où Dieu me protégeait;

3. Quand sa lampe brillait sur ma tête, et qu'à sa clarté je marchais à travers les ténèbres!

4. Tel que j'étais aux jours de ma jeunesse, quand Dieu était en secret dans ma tente!

5. Quand le Tout-Puissant était avec moi, et que mes enfants m'entouraient;

6. Quand mes pieds baignaient

2. Quis mihi tribuat, ut sim juxta menses pristinos, secundum dies quibus Deus custodiebat me?

3. Quando splendebat lucerna ejus super caput meum, et ad lumen ejus ambulabam in tenebris?

4. Sicut fui in diebus adolescentiæ meæ, quando secreto Deus erat in tabernaculo meo?

5. Quando erat Omnipotens mecum : et in circuitu meo pueri mei?

6. Quando lavabam pedes meos

1° on ne peut trouver en lui ni les sentiments, ni le sort distinctif des impies; 2° quant à la vraie cause de ses maux, Dieu s'en est réservé la connaissance exclusive. Les trois interlocuteurs continuent à garder le silence. Job reprend la parole dans un dernier discours, qui va être comme un résumé de son argumentation, et présentera en un seul tableau sa situation telle qu'il la peut comprendre. Tout ce qu'il va dire se rattache à trois idées dont l'enchaînement est naturel : XXIX : autrefois il était honoré et heureux; XXX : maintenant il est outragé et malheureux; XXXI : la cause de ce changement ne peut être cherchée dans la conduite criminelle qu'on lui suppose; en s'examinant lui-même, il ne se reconnaît coupable d'aucun crime. En revenant ainsi sur sa justification personnelle, Job n'est pas sans oublier quelque peu la règle qu'il vient de poser, à savoir, que les raisons de la conduite divine sont inaccessibles à l'homme. Cet écart lui attirera tout à l'heure la réprimande de Dieu; il est bien dans la nature de l'homme, plus habile à parler de la sagesse qu'à en suivre les lois sans faillir. Job commence par faire une riante description de sa vie antérieure : le Seigneur le bénissait visiblement (ỳỳ 2-6); ses concitoyens l'honoraient, parce qu'il était l'oracle de leur conseil (ỳỳ 7-10) et la providence de tous les malheureux (ỳỳ 11-17). Aussi se promettait-il de longs et d'heureux jours (ỳỳ 18-20), et se voyait-il avec bonheur entouré du respect de tous (ỳỳ 21-25).

2. — *Quis mihi tribuat.* Heb. : « qui me donnera (d'être) comme les mois d'autrefois; comme les jours où Dieu me protégeait »! « Il appartenait sans doute à un homme qui avait fait un si saint usage de ses richesses, de les souhaiter de nouveau dans une vue si avantageuse, qui ne tendait qu'à donner du poids à la vérité, que l'on regardait alors comme méprisable dans sa bouche ». De Sacy. Cf. Virg. Æn., VIII, 560 :

> O mihi præteritos referat si Jupiter annos,
> Qualis eram!...

3. — *Quando splendebat*, בהלו, *behillou*, à l'infinitif kal de *halal*. La lumière de Dieu est le symbole de sa protection et de sa faveur, Ps. IV, 7; XVII, 29. « Il y avait toujours une lampe suspendue dans les tentes orientales; ici la lumière de cette lampe est remplacée par celle que le Dieu protecteur prête à Job. Ce Dieu l'éclaire dans les ténèbres, tient conseil avec lui et le fait réussir dans toutes ses entreprises ». Herder.

4. — *Adolescentiæ meæ*, Heb. : *choref*, de l'automne, de la saison des fruits, de l'époque où, arrivé à la maturité de l'âge, j'étais entouré de mes enfants et en possession de tous mes biens. Le mot « adolescentia » indique donc ici l'âge mûr et non la fleur de l'âge. C'est à l'automne que les provisions étaient recueillies pour toute l'année; au point de vue de la vie pratique, c'était donc la première saison, la jeunesse de l'année. — *Quando secreto erat*, בסוד, *besoud*, in consortio familiari, « dans l'intimité de Dieu dans ma tente », quand Dieu me traitait avec la familiarité d'un père vis-à-vis de son enfant », Prov., III, 32; Sap., VIII, 16, 18. « Ædificemus et nosmetipsi in corde nostro, et faciamus domum quo veniat ille, et doceat nos, colloquatur nobis », S. Aug., In Joan; Tr., VII, 10. LXX : quand j'étais pesamment chargé (comme un arbre à fruits) sur la route, quand Dieu faisait la visite de ma maison.

5. — *Pueri mei*, témoignage vivant de la bénédiction divine, Ps. CXXVI, 3; CXXVII, 3. LXX : quand j'étais assez touffu, et que mes enfants m'entouraient.

6. — *Quando lavabam*, quand mes pieds

butyro, et petra fundebat mihi rivos olei?

7. Quando procedebam ad portam civitatis, et in platea parabant cathedram mihi?

8. Videbant me juvenes, et abscondebantur; et senes assurgentes stabant.

9. Principes cessabant loqui, et digitum superponebant ori suo.

10. Vocem suam cohibebant duces, et lingua eorum gutturi suo adhærebat.

11. Auris audiens beatificabat me, et oculus videns testimonium reddebat mihi.

12. Eo quod liberassem pauperem vociferantem, et pupillum, cui non esset adjutor.

13. Benedictio perituri super me veniebat, et cor viduæ consolatus sum.

dans le beurre, et que le rocher me versait des ruisseaux d'huile;

7. Quand je me rendais à la porte de la ville, et que sur la place on me préparait un siège!

8. A ma vue, les jeunes gens se cachaient, les vieillards se levaient et restaient debout.

9. Les princes cessaient de parler et mettaient le doigt sur leur bouche.

10. Les chefs retenaient leur voix, et leur langue restait attachée au palais.

11. L'oreille qui m'entendait me proclamait bienheureux, et l'œil qui me voyait me rendait témoignage.

12. Parce que j'avais délivré le pauvre aux abois, et l'orphelin dénué de secours.

13. L'homme près de périr m'envoyait ses bénédictions, et je consolais le cœur de la veuve.

---

se lavaient. baignaient dans le beurre, dans l'abondance de tous les biens. — *Petra*, Deut., XXII, 13; Ps., LXXX, 17. Ces métaphores sont employées pour marquer la grande prospérité matérielle, Gen., XLIX, 11; Deut., XXXIII, 24. LXX : quand mes sentiers ruisselaient de beurre, et que mes montagnes ruisselaient de lait.

7. — *Ad portam*, la porte de la ville, où se tenaient les tribunaux et les assemblées, Ps., CXXVI, 5; Prov., XXXI, 23. Job, en sa qualité de grand propriétaire de troupeaux et de chef de famille, y venait de la campagne pour assister aux conseils et aux jugements. — *Parabant*. Heb. : « sur la place, j'établissais mon siège ». Le verbe *coun*, presque toujours traduit par « préparer » dans la Vulgate, a très fréquemment le sens d'« établir ». La place où Job établissait son siège, tandis que les hommes du commun restaient debout, était à l'extérieur de la ville, en avant de la porte. Les anciennes cités, surtout en Orient, ne ménageaient point de grands espaces au milieu des habitations.

8. — *Abscondebantur*, par respect pour un homme plus âgé et plus sage, et par fidélité aux usages reçus chez les anciens, Eccl., XXII, 10-15. C'était même la coutume que les inférieurs ne saluassent pas les supérieurs, au dire du Talmud, Schekalim, II, 5, qui se réfère à ce verset de Job. — *Senes*, les vieillards mêmes reconnaissaient la supériorité de Job.

9. — *Principes*, les notables du pays, les chefs gardaient aussi le silence en présence de Job, en mettant le doigt sur leur bouche, XXI, 5. L'auteur de la Sagesse s'est inspiré de ce passage, dans le portrait qu'il fait du sage, Sap., VIII, 10-12.

11. — *Beatificabat me*. Pensée qui rappelle un épisode de l'évangile de Saint Luc, XI, 27. Job s'applique, à partir de ce verset, à démentir les perfides insinuations d'Eliphaz, XXII. — *Testimonium reddebat*, c'est-à-dire on m'approuvait des yeux. LXX : ἐξέκλινε, a décliné, probablement avec le sens général de faire un mouvement.

12. — Voici maintenant les motifs qui attiraient tant de bénédictions sur la tête de Job : tout d'abord, il avait délivré le pauvre criant au secours et l'orphelin sans protection. C'est par ses décisions judiciaires surtout qu'il avait procuré cet heureux résultat, Ps., LXXI, 2, 4, 12, 13; Prov., XXI, 13; XXXI, 8, 9.

13. — *Perituri*, celui qui allait périr sans son intervention, Prov., XXIV, 11, 12. « Occurrat et nobis dicere : Benedictio morituri in me veniat. Laudet et te unusquisque moriturus, unusquisque depositus ævo, unusquisque confectus vulnere gravi, unusquisque morbo assumptus et jam morti

14. La justice était mon vêtement, et mon équité m'enveloppait comme un manteau et un diadème.

15. J'étais l'œil de l'aveugle et le pied du boiteux.

16. J'étais le père des pauvres, et j'examinais avec grand soin l'affaire qui m'était inconnue.

17. Je brisais les mâchoires de l'injuste, et je lui arrachais sa proie d'entre les dents.

18. Et je disais : Je mourrai dans mon petit nid, et j'aurai des jours nombreux comme ceux du palmier.

14. Justitia indutus sum; et vestivi me, sicut vestimento et diademate, judicio meo.

15. Oculus fui cæco, et pes claudo.

16. Pater eram pauperum; et causam quam nesciebam, diligentissime investigabam.

17. Conterebam molas iniqui, et de dentibus illius auferebam prædam.

18. Dicebamque : In nidulo meo moriar, et sicut palma multiplicabo dies.

---

proximus. Hic versiculus quantos benedici fecit » ! S. Ambr. de Bono Mort., 8. 37.

14. — La justice et l'équité enveloppaient toutes ses actions, comme son vêtement, son manteau, son turban le recouvraient lui-même. Cf. Ps., CXXXI, 9; Is., XI, 5; LIX, 17; LXI, 10. « Vestimento utique cum vestimur, ex omni parte circumdamur. Ille ergo justitia sicut vestimento vestitur, qui se undique bono opere protegit, et nullam partem actionis suæ peccato nudam relinquit ». S. Greg.

15. — *Oculus*, *pes*, expressions énergiques, marquant que Job accordait aux malheureux le secours le plus approprié à leurs nécessités. « Ita enim exacte et perfecte eorum defectum supplebat, ut oculos et pedes ipsis carentibus restituere videretur ». Cordier. La charité est ainsi exercée après la justice, « quia tunc est apud Deum oblatio veræ rectitudinis, cum de radice justitiæ prodeunt rami pietatis ». S. Greg.

16. — *Pater pauperum*, appellation tout évangélique, Is., I, 17. « Vis misericordiæ illius naturam fuerat imitata ». S. Greg. — *Causam quam nesciebam*, *rib lo iadahthi*, qu'il faut traduire comme dans les passages, XVIII, 21, etc., où se trouve la même locution : « causam eorum quos nesciebam », la cause des étrangers, pour qui l'isolement était aussi une faiblesse digne de compassion, Prov., XXIX, 7; Luc., XVIII, 4. « Qua in re notandum video ne ad proferendam sententiam unquam præcipites esse debeamus, ne temere indiscussa judicemus, ne quælibet mala audita nos moveant, ne passim dicta sine probatione credamus ». S. Greg. Théodulphe d'Orléans, Paræn. ad Judic., s'inspire de cette conduite de Job dans les conseils qu'il adresse aux juges :

Job (tibi in exemplum verba parantur) ait :
Lumen eram cœco, gressus moderatio claudo,
Pauper et, invento me patre, tutus erat.
Quærebam ignotæ solers sinuamina causæ,
Quis poteram studiis, quo mihi nota foret.

17. — *Conterebam molas*. Je le rendais inoffensif, en lui ôtant le moyen de nuire, et je lui arrachais sa victime, Ps., III, 8. LXX : je brisais les molaires de l'injuste du milieu de ses dents, je lui ai arraché sa proie.

18. — *In nidulo*. Le mot קֵן, *qen*, du radical arabe *qanan*, « former, arranger », signifie « nid » et en général « demeure », Num., XXIV, 21. Job espérait mourir dans sa demeure, entouré de toute sa famille. Ce vœu du reste sera réalisé, XLII, 16. — *Palma*, חול, *chol*. Dans toute la Bible, ce mot signifie « sable ». Le sens est donc : « je multiplierai mes jours comme le sable », expression proverbiale fréquemment employée pour indiquer le nombre et l'abondance, Gen., XXII, 17; XXXII, 12; XLI, 49; Jos., XI, 4; Jud., VII, 12; III Reg., IV, 29; Ps., CXXXVIII, 18; Hab., I, 9, etc. Ce sens est suivi par le Targum, la Peschito, Gesenius, et presque tous les catholiques modernes. La même image se trouve dans les classiques. Horace appelle le mathématicien Archytas « numero carentis arenæ memorem ». Od., I, XXVIII, 1. Ovide dit aussi dans le même sens que Job :

Quot haberet corpora pulvis
Tot mihi natales contingere vana rogavi
Met., XIV, 136.

Pour les Talmudistes, *chol* est le nom du phénix, l'oiseau qui, selon leurs fables, aurait été seul à refuser d'accepter d'Eve le fruit défendu, Ialkut, et à qui Noé aurait souhaité l'immortalité, Sanhédrin, 108. Les massorètes s'inspirent de ces traditions, quand ils notent que *chol* ne doit pas avoir ici le même sens que dans la Genèse. Dans les Septante on lit : ὥσπερ στέλεχος φοίνικος, « sicut arbor palmæ »; la Vulgate tradui-

19. Radix mea aperta est secus aquas et ros morabitur in messione mea.

20. Gloria mea semper innovabitur, et arcus meus in manu mea instaurabitur.

21. Qui me audiebant, expectabant sententiam, et intenti tacebant ad consilium meum.

22. Verbis meis addere nihil audebant, et super illos stillabat eloquium meum.

23. Expectabant me sicut pluviam, et os suum aperiebant quasi ad imbrem serotinum.

24. Si quando ridebam ad eos,

19. Ma racine est exposée au courant des eaux, et la rosée s'arrêtera dans mon feuillage.

20. Ma gloire ira en se renouvelant, et mon arc se fortifiera dans ma main.

21. Ceux qui m'écoutaient attendaient mon avis, et se taisaient, attentifs à ma pensée.

22. Ils n'osaient rien ajouter à ce que j'avais dit, et mes paroles étaient sur eux comme une rosée.

23. Ils m'attendaient comme la pluie, et ils ouvraient la bouche comme aux ondées de l'arrière-saison.

24. Si parfois je leur souriais, ils

---

sant « sicut palma », on est porté à croire que le grec portait primitivement : ὥσπερ φοῖνιξ. Mais φοῖνιξ veut dire à la fois « palmier » et « phénix », et comme en hébreu le nom du palmier est *thamar*, il faut en conclure que le traducteur grec a donné à *chol* le sens adopté par la tradition talmudique; pour éviter le sens de « phénix », on aurait ensuite ajouté le mot στέλεχος, mais cette addition serait antérieure à la Vulgate dont elle détermine la traduction. Le mythe du phénix, l'oiseau renaissant de ses cendres, après une vie de cinq cents ans, est originaire de l'Arabie et de l'Egypte. S. Clément, I ad Cor., 25, en fait mention détaillée, et rapporte que l'oiseau nouvellement apparu porte à Héliopolis les cendres de son ancêtre. D'autres écrivains font allusion à ce mythe comme à un symbole de la résurrection. Tert. de Resur. Carn. 13; Const. Apost. 5, 7; S. Basil. in Hexamer. 8; S. Ambr., de Excess. frat. II, 59, etc. Chez les Grecs, on disait proverbialement : φοίνικος ἔτη βιοῦν, Lucien, Herm. On remarque enfin qu'en copte, le nom du phénix est *alloe*, et en écriture hiéroglyphique *koli;* l'identification avec l'hébreu *chol* est donc des plus faciles. Le sens de phénix est adopté dans ce passage de) par Rosenmuller, Ewald, Delitzsch, Cox, etc., et les catholiques Welte et Zschokke. L'autorité de la Bible et l'inspiration du livre de Job n'auraient absolument rien à souffrir au cas où l'auteur ferait allusion à l'oiseau fabuleux, pour souhaiter des années aussi longues que celles qu'on lui prête dans le mythe; d'autre part, la pensée du verset reste identique, que l'on traduise *chol* par sable, palmier ou phénix. La première traduction est toutefois bien préférable; elle a pour elle la signification habituelle du mot dans tous les autres passages, et l'image qu'elle évoque est éminemment biblique.

19. — *Aperta est.* Heb. : « s'ouvrira », se fera jour vers les eaux, Ps., I, 3. — *Morabitur*, *ialin biqtsiri*, pernoctabit in ramis meis, XIV, 9; XVIII, 16. Le mot *qatsir* signifie aussi « moisson ».

20. — *Gloria mea*, tout ce qui m'attire la gloire aux yeux de mes compatriotes, ma sagesse, ma vertu, ma prospérité. — *Innovabitur*, LXX : κενή, vide, leçon fautive pour καινή, que traduit S. Augustin : gloria mea nova. — *Arcus*, symbole de la puissance et de la vigueur, Jer., XLIX, 35.

21. — La considération dont on l'entourait était particulièrement agréable à Job; il revient une seconde fois sur ce sujet; ŷŷ 7-10.

22. — *Addere nihil audebant.* Heb. : « après mes paroles ils ne répliquaient pas », non pas précisément parce qu'ils n'osaient pas, la puissance de Job en eût seule tiré quelque honneur, mais parce qu'ils se jugeaient incapables de mieux dire que lui, tant était grande sa sagesse. — *Stillabat*, Deut., XXXII, 2; Cant., IV, 11; Am., VII, 16. LXX : ils n'ajoutaient rien à mes paroles, et ils étaient heureux quand je leur parlais.

23. — *Sicut pluviam*, Deut., XXXII, 1. — *Imbrem serotinum*, *malqosh*, la pluie tardive de mars et avril, qui coïncide avec les premières chaleurs, Deut., XI, 14; Prov., XVI, 15; Jacob., V, 7.

24. — *Non credebant.* L'Oriental ne se départ pas volontiers de sa gravité; quand

le croyaient à peine, et les rayons de mon visage ne tombaient pas à terre.

25. Quand je voulais aller à eux, je m'asseyais à la première place, et siégeant comme un roi, entouré de son armée, je ne laissais pas d'être le consolateur des affligés.

non credebant et lux vultus mei non cadebat in terram.

25. Si voluissem ire ad eos, sedebam primus; cumque sederem quasi rex, circumstante exercitu, eram tamen mœrentium consolator.

CHAPITRE XXX

Suite de la *deuxième partie* du monologue de Job : Il sert de jouet à des hommes de rien, dont les pères étaient le rebut du monde (ỳỳ 1-8). — Il est en butte à leurs outrages et à leurs attaques (ỳỳ 9-14). — La violence du mal consume son corps (ỳỳ 15-19) — et Dieu l'accable sans pitié (ỳỳ 20-22). — Que le tombeau du moins lui donne quelque repos (ỳỳ 23, 24). — Il a pourtant compati au malheur des autres, et le voilà au comble de l'infortune et de l'abandon (ỳỳ 25-31) !

1. Et maintenant, je sers de jouet à de plus jeunes que moi, dont j'aurais dédaigné de mettre les pères parmi les chiens de mon troupeau.

1. Nunc autem derident me juniores tempore, quorum non dignabar patres ponere cum canibus gregis mei;

Job souriait par bienveillance, on était dans l'étonnement, on en croyait à peine ses yeux, tant cette marque d'affabilité était extraordinaire de la part d'un personnage si supérieur aux autres. — *Lux vultus*, la lumière du visage, le sourire, l'air bienveillant, Prov., XVI, 15, ne tombait pas à terre, c.-à-d. « ils recueillaient avec empressement, comme un signe de faveur, le moindre regard ». Le Hir. « Sine magna benignitatis lenitate non fuit hoc, quod se patrem pauperum et viduarum consolatorem dicit. Sed rursum sine magna severitate non potuit etiam ridens timeri. Qua in re quid aliud docemur, nisi quod talis debet esse dispensatio regiminis, ut is qui præest ea se circa subditos mensura moderetur, quatenus et arridens timeri debeat, et iratus amari »? S. Greg.

25. — *Si voluissem*, quand je voulais me rendre au milieu de mes concitoyens, j'y étais puissant comme un roi entouré de ses gardes, mais cette puissance s'exerçait surtout sous forme de bonté. Job était en cela la figure du Messie, Is., L, 4; LXI, 1-3; Sap., XI, 24. LXX : j'ai choisi leur voie, et je me suis assis en prince, et j'habitais comme un roi au milieu des espions (ou des hommes à belle ceinture, μονοζώνοις), comme quelqu'un qui console les affligés.

CH. XXX. — 1. — Au riant tableau du chapitre précédent en succède maintenant un autre aux sombres et lugubres traits; Job va décrire encore une fois ses souffrances morales et physiques, mais en insistant sur toutes leurs circonstances aggravantes. Lui, autrefois partout honoré, est maintenant entouré d'insulteurs, et ces insulteurs sont des hommes de rien, acharnés à sa ruine (ỳỳ 1-14). Lui, autrefois heureux de répandre ses faveurs sur les autres, est maintenant rongé par un mal cruel, qui le rend plus digne d'horreur que de pitié (ỳỳ 15-19). Lui, autrefois comblé des bénédictions divines, ne voit plus maintenant au-dessus de lui qu'un Dieu impitoyable (ỳỳ 20-24). Toutes ses espérances sont donc déçues : la souffrance, le deuil et l'abandon lui restent en partage. — *Juniores*. Les insulteurs de Job sont plus jeunes que lui, et ce sont des hommes de basse et misérable condition. Evidemment, le portrait qui va être tracé n'est pas celui des trois amis de Job; ils ne sont pas plus jeunes que lui, et on s'expliquerait peu un pareil langage dans la bouche de Job à leur égard. Les gens dont il parle sont plutôt, croit-on généralement, les représentants

2. Quorum virtus manuum mihi erat pro nihilo, et vita ipsa putabantur indigni.

3. Egestate et fame steriles, qui rodebant in solitudine, squalentes calamitate et miseria;

4. Et mandebant herbas, et arborum cortices, et radix juniperorum erat cibus eorum;

2. Car la force de leurs mains n'eût pu me servir à rien, on les regardait même comme indignes de vivre.

3. Desséchés par la misère et la faim, ils broutaient dans le désert, tout hideux de souffrance et d'indigence.

4. Ils mangeaient l'herbe et l'écorce des arbres, et la racine de genièvre faisait leur nourriture.

---

dégénérés d'une race qui habitait les montagnes de Séïr avant les Iduméens, les חרים, *chorim*, Horites ou Choréens, devenus comme des parias à mœurs sauvages. Delitzsch pense aux habitants de l'Iturée, à l'est du Jourdain. On pourrait songer encore aux premiers nomades du Hauran. En tout cas, ceux dont il est ici question ressemblent assez aux brigands mentionnés plus haut, XXIV, 5-8. — *Patres*. Les pères de ces jeunes insulteurs de Job étaient d'une condition si dégradée, que Job n'eût pas voulu les ranger au nombre des chiens de ses troupeaux. En Orient, le nom de chien est la qualification la plus méprisante qu'on puisse donner à quelqu'un, I Reg., XVII, 43; Deut., XXIII, 18; Is., LXVI, 3. Les musulmans donnent encore aux chrétiens le nom de *giaour*, méritant bien ainsi qu'en Occident on appelle souvent le chien du nom de *turc*. LXX : et maintenant se rient de moi des inférieurs, et me réprimandent à leur tour ceux dont je méprisais les pères, et que je n'aurais pas jugés dignes des chiens de mes troupeaux.

2. — *Quorum virtus*. Heb. : « nam virtus manuum eorum ad quid mihi », quel service aurais-je pu tirer de la vigueur de leurs bras? Ce verset et ceux qui suivent sont applicables à toute la race, aux pères et aux enfants. — *Vita ipsa*, עליהו אבד כלח, *haleimo abad kalach*, « en eux a péri la vigueur ». Le mot *kalach*, signifie « vieillesse », V, 26; ce sens ne conviendrait pas ici; on traduit donc, d'après le syriaque, par « vigueur, âge mûr »; Delitzsch : « dont la vigueur s'est perdue »; M. Le Hir : « ils n'ont point vécu jusqu'à l'âge mûr ». Les Septante confirment ce sens : « et à quoi bon pour moi la force de leurs mains, leur maturité (συντέλεια) leur échappait ». La Vulgate lit un texte altéré dans plusieurs versets de ce chapitre. Au lieu de *kalach*, M. Bickell préfère lire *kol batach* : « ad quid mihi vel robur manuum illorum? In ipsis fallitur quævis confidentia ». L'idée ainsi rendue est plus logique, mais cette raison ne suffit pas pour justifier la modification du texte.

3. — *Steriles*, Heb. : « desséchés par la misère et la faim ». — *Rodebant*. Le verbe ערק, *haraq* a les deux sens de « fuir » et de « ronger »; le premier ne peut être appliqué à des hommes qui déjà habitent le désert; il faut donc traduire : « rodentes solitudinem », rongeant, broutant le désert lui-même, comme des bêtes sauvages. — *Squalentes : emesh shoah oumshoah*, « hier dénudation et dévastation ». Les deux derniers mots ont la même racine et la même signification; ils équivalent à un superlatif. Les nomades en sont réduits à brouter un sol qui, la veille même, a été absolument dénudé et dévasté, peut-être par les troupeaux des maîtres du pays. LXX : dans la misère et la faim, sans descendance, fuyant le désert, hier détresse et infortune.

4. — *Mandebant*, *haqqotfim mallouach halei sciach*, « cueillant l'arroche sur les buissons ». Le *mallouach* est le ἅλιμος des Grecs, l'arroche halime ou pourpier de mer, herbe amère et salée, qui croît sur les buissons voisins de la mer, et constitue une nourriture misérable. Athénée parle de pythagoriciens indigents ἅλιμα τρώγοντες. Cf. Lucain, VI :

> Cernit miserabile vulgus
> In pecudum cecidisse cibos, et carpere dumos,
> Et foliis spoliare nemus.

— *Juniperorum*, *rethamim*, nom qui d'après les auteurs modernes désigne plutôt le genêt que le genévrier. Le genêt était très abondant dans la presqu'île sinaïtique; une des stations des Hébreux en prit le nom de *Rithmah*, Num., XXIII, 18. Le Hir. La racine du genêt est très amère; l'aliment qu'elle fournit est loin d'être agréable. LXX : ils allaient autour de l'arroche, du côté du fruit, et l'arroche était leur nourriture. Pierre de Celles fait de ce verset une

5. Ils s'en allaient arracher ces aliments dans les vallées, et quand ils les avaient trouvés, ils se précipitaient sur eux avec de grands cris.

6. Ils habitaient dans les creux solitaires des torrents, dans les cavernes de la terre ou sur le gravier.

7. C'est dans une pareille vie qu'ils se plaisaient, et rien ne leur était agréable comme d'être sous les buissons.

8. Fils d'insensés et d'hommes sans nom, on ne les voyait jamais paraître dans le pays.

9. Et maintenant, je suis devenu leur chanson, et l'objet de leurs moqueries.

10. Ils m'ont en horreur et fuient loin de moi, et ils ne craignent pas de me cracher au visage,

5. Qui de convallibus ista rapientes, cum singula reperissent, ad ea cum clamore currebant;

6. In desertis habitabant torrentium, et in cavernis terræ, vel super glaream;

7. Qui inter hujuscemodi lætabantur, et esse sub sentibus delicias computabant;

8. Filii stultorum et ignobilium, et in terra penitus non parentes.

9. Nunc in eorum canticum versus sum, et factus sum eis in proverbium.

10. Abominantur me, et longe fugiunt à me, et faciem meam conspuere non verentur.

---

ingénieuse application morale : « Curiositas, an studii assiduitas te urgent vilissimi hominis herbas et cortices insipidos mendicare, cum sedeas ad mensas divitis Augustini, benigni Gregorii, pecuniosi Hieronymi, gloriosi Ambrosii... »? VII, Ep. 19.

5. — *Qui de convallibus.* L'hébreu diffère beaucoup : « ils étaient chassés de la société, on criait sur eux comme sur des voleurs », en un mot ils étaient au ban de toutes les tribus. La Vulgate lit מן גי, *min gai*, e valle, au lieu de מן־גו, *min gev*, e medio ; les autres mots sont pris à des formes différentes. LXX : déshonorés, abjects et dépourvus de tout bien, ils mangeaient les racines des arbres, à cause de leur grande faim ; les voleurs se levèrent contre moi.

6. — *In desertis*, בערוץ, *baharouts*, « dans l'horreur des torrents », c.-à-d. dans les flancs escarpés et horriblement sauvages des vallées. Ils menaient la vie de troglodytes. LXX ont seulement : ils n'avaient pour toute demeure que les trous des rochers, τρῶγλαι πετρῶν.

7. — *Inter hujuscemodi*, *ben seichim inhaqou*, « ils rugissaient parmi les buissons », ils poussaient des cris semblables à ceux des bêtes sauvages. Les cris des troglodytes d'Etniopie, dit Hérodote, rappelaient le piaulement des chauves-souris : τετρίγασι κατάπερ αἱ νυκτερίδες, IV, 183. — *Et esse sub sentibus*, *thachat charoul iesouppachou*, « ils étaient étendus dans les orties ». *Charoul*, ortie, vient de *charah*, brûler, comme « urtica » d' « urere ». LXX : ils poussaient des cris au milieu des lieux sonores, et ils vivaient sous les buissons sauvages.

8. — *Non parentes*, נכאו, *nikou*, frappés, battus, c.-à-d. « chassés violemment hors du pays », pourchassés de partout. LXX : fils d'insensés et d'hommes sans honneur, leur nom et leur réputation est bannie de la terre. Les ỳỳ 3-8 ne font que décrire la misère physique des nomades que Job a eu vue ; si ces derniers n'avaient pour cause d'infériorité que leur indigence, Job serait venu à leur aide, au lieu de les mépriser. Mais leur misère physique n'était que l'indice et la conséquence de leur dégradation morale et de leur pitoyable état social, et c'est à ce titre que Job les décrit en termes si méprisants.

9. — Thren., III, 14; Ps., LXVIII, 13. Les hommes d'une nature vile et grossière nourrissent souvent une basse jalousie contre ceux qui leur sont supérieurs par la naissance, le talent ou la vertu, et ils ressentent une joie féroce à les voir tomber dans le malheur. C'est de pareils hommes que Job reçoit les outrages.

10. — *Faciem meam.* Heb. : « et à ma figure ils n'épargnent pas le crachat », ils me crachent au visage, ou « devant ma figure ils n'épargnent pas le crachat ». Cracher devant quelqu'un en signe de mépris était une insulte aussi grave que lui cracher au visage. Le premier sens est le plus probable. Il y a là un trait de ressem-

11. Pharetram enim suam aperuit, et afflixit me, et frenum posuit in os meum.

12. Ad dexteram orientis calamitates meæ illico surrexerunt; pedes meos subverterunt, et oppresserunt quasi fluctibus semitis suis.

13. Dissipaverunt itinera mea, insidiati sunt mihi, et prævaluerunt, et non fuit qui ferret auxilium.

14. Quasi rupto muro, et aperta janua, irruerunt super me, et ad meas miserias devoluti sunt.

11. D'ouvrir leur carquois, pour me torturer, et de mettre un frein à ma bouche.

12. Quand je me lève, ceux qui font mon malheur se dressent soudain à ma droite, ils font chanceler mes pieds, et pour m'accabler, dirigent leurs routes contre moi comme des flots.

13. Ils ont bouleversé mes sentiers, m'ont dressé des embûches et l'ont emporté sur moi, sans que personne vînt au secours.

14. Comme par la brèche et la porte ouverte, ils se ruent contre moi, et se précipitent à travers mes malheurs.

---

blance entre Job et le Messie, Is., L, 6; Math., XXVI, 67.

11. — *Pharetram.* Heb. chéthib : « car il a relâché sa corde et m'a affligé », chacun a relâché son frein, s'est donné libre carrière pour m'affliger. Rosenmuller : « solvit unusquisque eorum funem suum, i. e. frenum suum, quo continebatur antea a me ». Kéri : « il a relâché ma corde et m'a affligé ». Dieu serait alors sujet, et la corde, *iether*, serait celle de l'arc; Dieu détendrait l'arc de Job pour l'affliger à son aise après l'avoir désarmé. Le chéthib donne ici un sens meilleur, car jusqu'au ỳ 14, il est question de ce que les méchants font endurer à Job. — *Posuit*, au pluriel en hébreu : « ils mettent un frein à ma bouche » pour me tenir en leur puissance, après avoir détendu le frein qui les contenait eux-mêmes. Les versions traduisent *iether* comme Ps., X, 3. LXX : ayant ouvert son carquois, il m'a maltraité; ils ont mis le frein dans mon visage.

12. — *Ad dexteram orientis*, *hal-iamim pirchach iaqoumou.* Le mot *pirchach*, de *parach*, « germer », est un terme de mépris pour désigner une race ignoble. Il faut traduire : « à droite, une race ignoble s'élève ». Le verbe est au pluriel à cause du sujet collectif. La droite est la place de l'accusateur, Zach., III, 1; Ps., CVIII, 6. La Vulgate donne à *pirchach* un sens approximatif. — *Oppresserunt.* Heb. : « ils ont aplani contre moi leurs routes dans leur infortune », c'est-à-dire dans l'infortune dont ils voulaient être cause à mon égard. Au lieu de אידם, *eidam*, leur infortune, la Vulgate a peut-être lu דכים, *dakiam*, Ps., XCIII heb. 3, ou encore כימים, *keiammim*, velut maria.

13. — *Insidiati sunt.* Heb. : « ils ont servi à ma ruine », ils y ont travaillé. — *Et prævaluerunt.* Il y a seulement en hébreu : *lo hozer lamo*, « point de secours à eux ». « Schultens observat, *quibus nullus adjutor* formula Arabibus familiari, notari homines perditissimæ rei et spei, quos nemo sua cura dignari velit. Ita vetus poeta in Hamasa : Videmus vos ignobiles, pauperes, quibus nullus ex reliquis hominibus adjutor ». Rosenmuller. L'expression, dont le sens est d'ailleurs justifié par le contexte, n'indique donc pas seulement des hommes abandonnés de tous, mais des hommes pervers à l'œuvre desquels personne ne veut prendre part. LXX : mes routes ont foulé leurs routes de ruine, ils m'ont dépouillé de mon vêtement.

14. — *Rupto muro et aperta janua*, כפרץ רחב, *keferets rachab*, « comme par une large brèche », à laquelle aboutissent les routes du ỳ 12. — *Miserias*, שאה, *shoa*, la ruine, les décombres. Après avoir fait une brèche pour arriver jusqu'à moi, ils se précipitent au milieu des décombres, afin de me traiter comme une place prise d'assaut. LXX : il m'a blessé de ses traits, il se sert de moi comme il veut, je suis consumé par les douleurs. Ici finit le portrait des insulteurs de Job. Comme nous l'avons remarqué plus haut, il ne s'applique pas à Eliphaz, Baldad et Sophar; néanmoins, les trois amis ne sont pas sans recevoir quelque atteinte, car s'ils ne font pas partie de la race des parias, ils se sont rangés eux-mêmes du côté des accusa-

15. Je suis anéanti ; comme une tempête, vous avez emporté mon espérance, et mon bonheur a passé comme un nuage.

16. Maintenant mon âme languit en moi-même, et les jours d'affliction me saisissent.

17. La nuit, mes os sont transpercés par les souffrances, et les maux qui me rongent ne dorment pas.

18. Leur multitude dévore mon vêtement, et ils m'enserrent comme le col d'une tunique.

19. Je deviens pareil à la boue, et semblable à la cendre et à la poussière.

15. Redactus sum in nihilum ; abstulisti quasi ventus desiderium meum ; et velut nubes pertransiit salus mea.

16. Nunc autem in memetipso marcescit anima mea, et possident me dies afflictionis.

17. Nocte os meum perforatur doloribus ; et qui me comedunt, non dormiunt.

18. In multitudine eorum consumitur vestimentum meum, et quasi capitio tunicæ succinxerunt me.

19. Comparatus sum luto, et assimilatus sum favillæ et cineri.

---

teurs, et on peut presque le dire, des insulteurs.

15. — *Redactus sum in nihilum*, ההפך עלי בלהות, *hohpak halai ballahoth*, « se sont tournées contre moi les terreurs », les épouvantes de toutes sortes ont fondu sur moi ; d'un côté, les ennemis qui m'outragent, de l'autre, la maladie qui me torture et Dieu lui-même qui m'accable. Le verbe hébreu est au singulier, malgré le sujet pluriel, considéré ici comme collectif singulier. La Vulgate garde le verbe au singulier, mais le traduit à la première personne, et elle fait venir *ballahoth* de *bal* ou *beli*, rien. — *Desiderium meum*, נדבתי, *nedibathi*, ma noblesse, ce qui fait ma gloire et ma force, en général, tout ce qui me constituait dans l'état précédemment décrit. La Vulgate lit *nidebathi*, « mon désir », et met à la deuxième personne le verbe qui est à la troisième en hébreu. M. Le Hir : « les terreurs ont fondu sur moi ; comme la tempête elles poursuivent mon âme (ma prospérité), et mon salut s'évanouit comme un nuage. LXX : mes terreurs reviennent, mon espérance s'en est allée comme un souffle, et mon salut comme un nuage.

16. — *Marcescit*. Heb. : « et maintenant mon âme se répand en moi », elle s'écoule comme l'eau, Thren., II, 19. — *Possident*, les mauvais jours me tiennent en leur pouvoir, je suis comme le prisonnier du malheur.

17. — *Perforatur*, au piel qui est un temps actif en hébreu : « la nuit perce mes os *mehalai*, ex me, du milieu de moi-même », comme si elle voulait les faire sortir par morceaux. La nuit est ici personnifiée comme III, 3; c'est un bourreau qui tourmente Job sans pitié. « Cum miserrimo quoque induciæ sunt dolorum, nocte nimirum indulgente morbo et mitescente dolorum acerbitate ; ego multo acerbius excrucior ; tunc enim pervadit ossa intima sævus dolor ». Pineda. Le siège du mal dont souffre Job est profond : il attaque jusqu'aux os, où, dans le langage biblique, se concentrent les grandes douleurs, Ps., VI, 3 ; XXI, 15 ; XXX, 11 ; Prov., XIV, 30, etc. Quelques-uns donnent au verbe un sujet indéterminé : la nuit, cela me transperce les os. M. Le Hir : « la nuit, ma douleur me transperce ». Mais cette traduction est moins grammaticale. — *Qui me comedunt*, ערקי, *horqai*, « ceux qui me dévorent », mes souffrances aigües. « Rodentibus non tam intellexerim vermes quam dolores, quibus corpus et animus indesinenter conficiebantur. Idem haud dubie intellexit Hieronymus. » Rosenmuller. LXX : νεῦρα, mes nerfs sont en dissolution. Syr. : mes artères.

18. — *In multitudine eorum*, *berob-koch*, « par la grandeur de la violence se change mon vêtement, comme le col de ma tunique il m'enserre ». Le vêtement désigne métaphoriquement l'état corporel du patient ; il est horriblement amaigri par le mal, XIX, 20, et il est couvert de sa peau comme d'un honteux vêtement : la respiration difficile, qui est une conséquence de sa maladie, VII, 15, fait que sa peau semble l'étrangler, comme le col trop serré d'une tunique. La Vulgate lit הם, *hem*, eux, pour כח, *koch*. LXX : par la grandeur de sa force, il m'a pris mon vêtement, et il a mis autour de moi comme le bord de ma tunique.

19. — *Comparatus sum*, הרגי, *horni*, à

20. Clamo ad te, et non exaudis me; sto, et non respicis me.

21. Mutatus es mihi in crudelem, et in duritia manus tuæ adversaris mihi.

22. Elevasti me, et quasi super ventum ponens elisisti me valide.

23. Scio quia morti trades me, ubi constituta est domus omni viventi.

24. Verumtamen non ad consumptionem eorum emittis manum tuam; et si corruerint, ipse salvabis.

20. Je crie vers vous, et vous ne m'écoutez pas; je suis debout, et vous ne me regardez pas.

21. Vous vous faites cruel à mon égard, et vous me combattez avec toute la dureté de votre main.

22. Vous m'avez élevé et comme placé sur le vent, et vous m'avez brisé avez violence.

23. Je sais que vous voulez me livrer à la mort, là où est assignée une demeure pour tout vivant.

24. Pourtant vous n'étendez pas votre main pour les anéantir, et quand ils sont tombés, vous les sauvez.

---

l'hiphil de *iarah*, « il (Dieu) m'a jeté dans la fange ». La Vulgate traduit comme s'il y avait en hébreu דמהתי, *damahthi*, « assimilatus sum ». L'éléphantiasis donne à la peau une apparence terreuse et écailleuse d'un effet repoussant.

20. — *Sto*, dans l'attitude d'un suppliant, Luc., XVIII, 11, 13. — *Non respicis me*, תתבנן בי, *thithebonen bi*, « tu me regardes », tu te contentes de me regarder, tu ne fais pas autre chose pour moi, ou bien, tu me regardes avec froideur et dédain. La Vulgate ajoute une négation, pour mieux mettre le sens en lumière. LXX : j'ai crié vers toi, et tu ne m'écoutes pas; ils se sont tenus et m'ont considéré.

21. — *In crudelem*, VII, 20; XVI, 9. LXX : ils ont marché sur moi sans pitié; tu m'as fustigé d'une main vigoureuse. « Sanctus Spiritus, hoc ipsum hominibus intelligentibus insinuans, quam sint ineffabilia summa et divina, his etiam verbis nonnunquam de Deo utitur quæ apud homines habentur in vitio, ut in his quæ indigna videntur hominibus, et tamen dicuntur de Deo, admoneantur scire homines quod nec illa jam Deo digna sunt quæ, dum digna habentur apud homines, digna putantur Deo ». S. Greg.

22. — *Ponens*, *tharkibeni*, « tu me fais chevaucher », comme la feuille emportée par le vent, XIII, 25: Ps., CI, 11. — *Elisisti me valide*, ותמוגגני תשיה, *outhmoggeni thoushiah*. Le dernier mot est ce substantif particulier à Job, où il se lit six fois, et aux Proverbes, où il se lit quatre fois (Cf. etiam Is., XXVIII, 20; Mich., VI, 9), et qui est pris ici adverbialement avec le sens de « penitus, omnino », V, 12 : « tu me fais dissoudre complètement » : M. Le Hir : « tu me laisses tomber et tu m'écrases ». Delitzsch et d'autres commentateurs préfèrent le tirer de שוא, *sho* ou *shaah*, verbe qui désigne le bruit du tonnerre : « tu me fais fondre dans le fracas de la foudre »; Welte : « tu me laisses fondre dans le fracas ». Le premier sens s'écarte moins de la Vulgate. LXX : tu m'as placé dans la douleur, et tu m'as arraché au salut. Le mot *thoushiah* a aussi quelquefois cette dernière signification.

23. — *Ubi constituta est*, *beith mohad*, « à la maison de rassemblement pour tous les vivants ». La Vulgate fait de *mohad* un participe hiphil de *iahad*.

24. — *Non ad consumptionem*, לא־בעי, *lo behi*. Ce dernier mot veut dire « prière », d'où la traduction : « attamen non precatio, extendit manum »; Rosenm. : « nihil deprecatio! extendit manum »! Toute prière est inutile, Dieu ne cesse de frapper. Quelques-uns lisent *bi* pour *behi* : « cependant que sur moi il n'étende pas la main ». Le meilleur sens est obtenu en décomposant *behi* en ב préfixe, et עי, *hi*, « ruine » : « cependant, on n'étend pas la main sur des ruines », on ne s'acharne pas à frapper ce qui est à terre; Welte : « pourtant est-ce que l'on étend la main sur des ruines »; M. Le Hir : « que là du moins sa main ne s'étende plus sur des ruines ». En donnant un sens différent au verbe, Zschokke : « n'élève-t-on pas encore les mains dans la ruine » pour appeler du secours? Les commentateurs juifs donnent même à *hi* le sens de « tombeau » : « Dieu n'étend-il plus sa main (secourable) sur le tombeau »? — *Si corruerint*, אם־בפדו להן שוע, *imbefido lahen shouah*. Les anciens font venir *shouah* du verbe *iashah*, « sauver ». Il ne

25. Autrefois je pleurais sur l'affligé, et mon cœur avait compassion du pauvre.

26. J'attendais le bonheur, c'est le malheur qui m'est venu ; j'espérais la lumière, et les ténèbres m'ont envahi.

27. Mes entrailles bouillonnent sans relâche, les jours d'affliction sont venus au-devant de moi.

28. Je m'en vais tout triste, sans ardeur, je me lève pour crier au milieu de la foule.

29. Je suis le frère des serpents et le compagnon des autruches.

25. Flebam quondam super eo qui afflictus erat; et compatiebatur anima mea pauperi.

26. Expectabam bona, et venerunt mihi mala; præstolabar lucem, et eruperunt tenebræ.

27. Interiora mea efferbuerunt absque ulla requie, prævenerunt me dies afflictionis.

28. Mœrens incedebam, sine furore; consurgens, in turba clamabam.

29. Frater fui draconum, et socius struthionum.

---

peut venir régulièrement que de שׁוע, *shavah*, et il signifie « clameur » et « opulence », dernier sens étranger ici. *Lahen* est un féminin pluriel, dont on ne peut s'accommoder en aucune façon. Ewald et d'autres font de *hen* un adverbe; *lahen* signifie alors « c'est pourquoi », Ruth., I, 13; d'autres lisent להם, *lahem*, à eux : M. Le Hir en fait un chaldaïsme pour הוא, *hou*, lui. En tout cas, ce mot joue un rôle secondaire dans la phrase. Delitzsch : « dans sa ruine fait-il monter un cri »? Welte : « ne fait-on plus entendre de cri dans le malheur »? Zschokke : « même dans la perdition n'y a-t-il plus de cri »? M. Le Hir : « que dans sa perte l'homme trouve le salut »; les commentateurs juifs : « dans les angoisses n'y a-t-il plus pour eux de secours »? Comme on le voit, le texte se prête à des traductions assez différentes. Pour que les deux vers aient un sens parallèle, il faut les rendre ainsi : « on n'étend pas les mains (pour prier) quand on est dans la ruine, et du sein de la perdition on ne fait plus monter de cri ». La pensée serait alors celle du Ps. CXIII, 17 : « Non mortui laudabunt te, Domine ». Cf. Préf. des Psaumes, p. LXXIII. Cette idée se rattache facilement à celle du ℣ 23. On peut aussi adopter une traduction analogue à celle de la Vulgate : « que Dieu n'étende pas sa main (pour frapper) sur des ruines, et que, dans sa perte, l'homme trouve le salut ». Notons toutefois que cette seconde traduction oblige à un changement de sujet, et que le verset devient alors une prière isolée dans le contexte. Les LXX sont très loin de toutes les précédentes traductions : que ne puis-je me détruire moi-même, ou prier un autre de le faire!

25. — *Flebam.* L'hébreu commence par l'interrogation ים, *im :* « est-ce que je n'ai pas pleuré sur celui qui avait des jours durs », qui était dans l'affliction?

26. — Quel contraste entre le sort que Job croyait avoir mérité, et celui qui lui échoit!

27. — *Efferbuerunt*, effet naturel du mal dont il est atteint.

28. — *Mœrens*, קדר, *qoder*, sordide, la peau noircie. — *Sine furore*, בלא חמה, *belo chammah;* ce dernier mot est un des noms poétiques du soleil : « je m'en vais noirci, non par le soleil ». « Docet in se morbum et mœrorem id præstitisse, quod in aliis solis adustio ». Rosenmuller. Delitzsch traduit : « privé de soleil », ce qui ne pourrait s'entendre qu'au figuré. Cf. Is., XXIX, 9. La Vulgate prend *chammah* dans son sens habituel de « fureur », qui n'a pas de raison d'être ici. LXX : ἄνευ φιμοῦ, sans frein. — *Consurgens*, « quand je me leve dans l'assemblée, c'est pour pousser des cris », au lieu d'y faire entendre comme jadis des paroles de sagesse et de justice.

29. — *Draconum*, « des chacals »; LXX : des sirènes. Cf. Mich., I, 8, où les chacals sont aussi associés aux autruches. — *Struthionum.* « Quand les autruches se préparent à la course ou au combat, elles font sortir de leur grand cou tendu et de leur bec béant un bruit sauvage et terrible, semblable à un sifflement. D'autres fois, en face d'un adversaire plus faible, elles ont une voix qui imite le gloussement ou cri des volailles domestiques; elles semblent déjà se réjouir et se moquer de la frayeur de leur ennemi. Dans le silence de la nuit, leur organe vocal paraît avoir un timbre tout différent; elles font entendre alors un grondement plaintif et horrible, qui ressemble parfois au rugissement du lion, et

30. Cutis mea denigrata est super me, et ossa mea aruerunt præ caumate.

31. Versa est in luctum cithara mea, et organum meum in vocem flentium.

30. La peau me noircit sur le corps, et mes os se dessèchent par un mal brûlant.

31. Ma harpe n'a plus que des chants de deuil, mon hautbois ne rend plus que des sons plaintifs.

CHAPITRE XXXI

Suite de la *deuxième partie* du monologue de Job : Il énumère les crimes qu'il a toujours évités, par crainte du Seigneur : l'impureté (ỳỳ 1-4), — l'injustice (ỳỳ 5-6), — l'adultère (ỳỳ 7-12), — l'oppression des faibles, des serviteurs (ỳỳ 13-15), des pauvres, des veuves, des orphelins (ỳỳ 16-23), — l'avarice (ỳỳ 24-25), — l'adoration des astres (ỳỳ 26-28), — la vengeance (ỳỳ 29, 30), — l'oubli des devoirs de l'hospitalité (ỳỳ 31, 32), — l'hypocrisie (ỳỳ 33, 34), — le refus du salaire à ceux qui cultivent la terre (ỳỳ 38-40). — Que Dieu rende donc son jugement; Job l'attend avec assurance (ỳỳ 35-37).

1. Pepigi fœdus cum oculis meis, ut ne cogitarem quidem de virgine.

1. J'ai fait un pacte avec mes yeux pour ne pas même penser à une jeune fille.

---

plus souvent rappelle la voix enrouée des autres quadrupèdes, principalement du taureau et du bœuf. Je les ai entendues souvent gémir comme si elles étaient en proie aux plus affreuses tortures ». Shaw, Travels in Barbary, cité par Delitzsch. Job ne sait plus que pousser des cris rauques et plaintifs, comme les cris des hôtes sauvages du désert.

30. — Autres caractères de la maladie. XIX, 20; Ps., CI, 4.

31. — Son *kinnor* et son *hougab*, cf. Ps., Préf., p. XXXVIII, ne rendent plus que des sons lugubres, Thren., V, 15. Ce dernier verset résume toute la triste lamentation que Job vient de faire entendre.

CH. XXXI. — 1. — Par leur silence obstiné, les amis de Job indiquent assez qu'ils ne veulent pas être convaincus, et qu'ils s'en tiennent opiniâtrément à leur premier avis, à savoir, que Job a dû s'attirer ses malheurs par de grands crimes. Il va tenter un dernier effort pour les déloger de cette position. Au chapitre XXIX, il a montré que sa vie publique avait été non seulement inattaquable, mais encore honorée de tous. Il en vient maintenant à sa vie privée, et, passant en revue toutes les fautes dont il aurait pu se rendre coupable, il protestera à chaque fois de son innocence, et proclamera bien haut les principes supérieurs qui l'ont détourné du mal, et ont gardé à sa conscience une incomparable délicatesse. On peut comparer à ce chapitre l'apologie que S. Paul est aussi obligé de faire de lui-même, II Cor., XI, XII. — « Beatus Job tot dolorum jaculatione confossus, dum labefactari per opprobria timuit, ad statum se fiduciæ ex anteacta vita confirmando revocavit. Nequaquam ergo in arrogantiæ vitium cecidit, quia contra internum desperationis impulsum, per exteriora præconiorum suorum verba pugnavit: ut, dum bona quæ fecerat diceret, nequaquam de bono quod quæsierat desperaret ». S. Greg., Præf. ni Moral., III, 8. — *Ut ne cogitarem.* Heb. : « et comment aurais-je jeté les yeux sur une jeune fille »? Prov., VI, 25; Eccli., IX, 3. Job pratique donc la loi dans toute sa pureté, telle que Notre-Seigneur la formulera, Math., V, 28. « Fœdus cum oculis pepigit, ne prius incaute aspiceret quod postmodum invitus amaret » S. Greg. « Voyez qu'il règle la vue pour arrêter la pensée; il réprime des regards qui pourraient être innocents pour arrêter des pensées qui apparemment seraient criminelles. Ce qui n'est peut-être pas si clairement défendu par la loi de Dieu, il y oblige ses yeux par traité exprès. Pourquoi? Parce qu'il sait que par cet abandon aux choses licites, il se fait dans tout notre cœur un certain épanchement d'une joie mondaine, si bien que l'âme se laissant aller à

2. Car quel sort me réserverait Dieu de là-haut, quelle destinée me ferait le Tout-Puissant de son ciel?
3. La ruine n'est-elle pas pour l'impie, et l'extermination pour ceux qui commettent l'injustice?
4. Ne considère-t-il pas mes voies, ne compte-t-il pas tous mes pas?

5. Si j'ai marché dans la voie du mensonge, si mon pied s'est empressé à la fraude;
6. Qu'il me pèse dans une juste balance, et Dieu reconnaîtra mon innocence.
7. Si mes pas se sont écartés de la voie, si mon cœur a été à la suite de mes yeux, et si la souillure s'est attachée à mes mains;
8. Que je sème et qu'un autre mange, et que mes rejetons soient arrachés.
9. Si mon cœur a été séduit au sujet d'une femme, et si je me suis mis en embuscade à la porte de mon ami :

2. Quam enim partem haberet in me Deus desuper, et hæreditatem Omnipotens de excelsis?
3. Numquid non perditio est iniquo, et alienatio operantibus injustitiam?
4. Nonne ipse considerat vias meas, et cunctos gressus meos dinumerat?
5. Si ambulavi in vanitate, et festinavit in dolo pes meus,

6. Appendat me in statera justa, et sciat Deus simplicitatem meam.

7. Si declinavit gressus meus de via, et si secutum est oculos meos cor meum, et si manibus meis adhæsit macula;
8. Seram, et alius comedat; et progenies mea eradicetur.

9. Si deceptum est cor meum super muliere, et si ad ostium amici mei insidiatus sum;

---

tout ce qui lui est permis, commence à s'irriter de ce que quelque chose lui est défendu ». Bossuet, Serm. sur l'Imp. fin. 1 P. Cette prudente réserve de Job est la meilleure sauvegarde de la sainte et angélique vertu. « Licet quidem putent majoris esse virtutis præsentem contemnere voluptatem, tamen ego arbitror securioris continentiæ esse, nescire quod quæras ». S. Hieron. II ad Læt. 8. Cf. S. Ambr., de Pœnit. XIV. En rendant le verbe hébreu *boun*, « faire attention, apercevoir », par « cogitare », la Vulgate introduit dans la pensée une nuance légère; le regard est ordinairement la cause, et la pensée est l'effet.

2. — Heb. : « qualis pars Eloah ex alto, et sors Omnipotentis de excelsis », quel sort m'eût réservé le Tout-Puissant, à qui rien n'échappe du haut du ciel, si je m'étais laissé aller aux désirs coupables? Job pratiquait donc la règle morale donnée par le Seigneur à Abraham : « Ambula coram me, et esto perfectus », Gen., XVII, 1.

3. — *Alienatio*, נכר, *neker*, traduit trop servilement par la Vulgate; *neker* est la mauvaise fortune, le malheur.

4. — Prov., V, 21. Job est donc bien éloigné des sentiments que lui a prêtés Eliphaz, XXII, 13. « Sic autem Dominus uniuscujusque considerat vias, sic dinumerat gressus, ut ne minutissimæ quidem cogitationes ejus judicio, ac verba tenuissima, quæ apud nos usu viluerunt, indiscussa remaneant ». S. Greg.

5. — *In vanitate*. *shaveh*, le mensonge, la fraude, Ps., XXV, 4. C'est le second péché que Job eût pu commettre.

6. — *Statera justa*, la balance de justice, VI, 2.

7. — *Si secutum est*, Num., XV, 39. Ce verset pourrait se rapporter à ce que saint Jean appelle la concupiscence des yeux, I Joan., II, 16, l'amour des richesses; mais il en sera parlé plus loin, ℣℣ 24, 25. Le troisième péché est donc celui que va nommer expressément le ℣ 9, et qui commence aussi par la sollicitation des yeux, ℣ 1; Eccle., II, 10. — *Manibus*, Ps., XXIII, 4.

8. — *Seram*. Proverbe qui se retrouve dans S. Jean, IV, 37. — *Progenies mea*. Job parle ici problablement de sa descendance, et s'il a commis le mal, il appelle sur elle des malédictions analogues à celles de Deut., XXVIII, 30-34.

9. — *Si deceptum est cor* « eleganter ac theologice dicitur; fallax quippe gratia et

10. Scortum alterius sit uxor mea, et super illam incurventur alii.

11. Hoc enim nefas est, et iniquitas maxima.

12. Ignis est usque ad perditionem devorans, et omnia eradicans genimina.

13. Si contempsi subire judicium cum servo meo, et ancilla mea, cum disceptarent adversum me;

14. Quid enim faciam cum surrexerit ad judicandum Deus? et cum quæsierit, quid respondebo illi?

15. Numquid non in utero fecit me qui et illum operatus est; et formavit me in vulva unus?

10. Que ma femme soit l'esclave d'un autre, et que des étrangers la déshonorent.

11. Car c'est là un forfait, et une énorme iniquité.

12. C'est un feu qui dévore jusqu'à l'anéantissement, et qui déracine tous les germes.

13. Si j'ai dédaigné de me soumettre au jugement avec mon serviteur et ma servante, quand ils avaient un litige avec moi :

14. Et que ferai-je donc quand Dieu se lèvera pour juger? et que lui répondrai-je quand il fera son enquête?

15. Celui qui m'a fait dans le sein de ma mère n'est-il pas aussi celui qui l'a fait, le même qui a présidé à ma formation?

---

vana corporis pulchritudo, quæ aliud videtur esse quam sit, incautos animos seducit, et quæ non est redditura pollicetur ». Cordier. — *Ad ostium amici*, « de mon prochain », Prov., v, 8, 15: vii, 6-23.

10. — *Scortum sit*, תטחן, *thitchen*, « qu'elle tourne la meule pour un autre ». Tourner la meule, c'est faire office d'esclave, Exod., xi, 5; Is., xlvii, 2, et par conséquent être sous la sujétion absolue d'un maître qui peut user et abuser. L'expression « tourner la meule » désignait souvent chez les anciens, même chez les classiques, le crime de l'adultère et de la prostitution; c'est le sens que lui donnent ici et ailleurs les anciennes versions; Deut., xxviii, 30; Thren., v, 13. LXX : puisse ma femme plaire (ἀρέσαι) à un autre; Chald. : que ma femme aille avec un autre. — *Et super illam*. LXX : « que mes petits enfants soient humiliés » à cause de la dégradation de leur mère.

11. — *Nefas*, זמה, *zimmah*, un crime honteux. C'est le terme usité dans la Bible pour désigner l'adultère, Levit., xviii, 17; xix, 29; xx, 14. — *Iniquitas maxima*, עון פלילים, *haon pelilim*, « un crime de juges », c'est-à-dire un crime qui tombe sous l'action de la justice publique. Dans les temps primitifs, l'adultère était puni de mort, Gen., xxxviii, 24. Quelques-uns veulent lire ici *pelili*, « judiciale », comme au ỳ 28. Le sens reste le même.

12. — *Ignis*, Prov., vi, 27-32; vii, 13-23; Eccli., ix, 11. — *Genimina*, « tous mes germes », tout mon avenir personnel et ma postérité. « Quamlibet alia fuerint bona opera, si luxuriæ scelus non abluitur, immensitate hujus criminis obruuntur... Genimina quippe sunt animæ operationes bonæ ». S. Greg.

13. — *Subire judicium*. En hébreu il n'y a point de verbe qui réponde à *subire* : « si j'ai méconnu le droit (*mishpat*) de mon serviteur et de ma servante, quand ils étaient en procès contre moi ». Job aurait pu abuser de sa situation personnelle pour méconnaître, même devant les tribunaux, le bon droit de ses inférieurs. Il n'a pas voulu commettre ce nouveau péché. « Se quippe sub vero Domino famulum conspicit, ideoque cordis altitudine se super famulos non extollit ». S. Greg.

14. — *Quid faciam*. C'est la réflexion que se faisait Job quand il était en discussion avec ses serviteurs. « Quia ejus judicium qui super omnia est metuit, hic ad temporale judicium famulis æqualis venit ». S. Greg.

15. — *Formavit me*. Le verbe hébreu a le suffixe pluriel : *iecounnenou*, « ils nous a formés dans le sein, lui, le même », c'est le même Créateur qui préside à la formation de tous les hommes sans exception, et les fait naître dans des conditions égales, au point de vue de la nature humaine. « Unus ergo introitus est omnibus ad vitam », Sap., vii, 6. On ne peut donc légitimement se soustraire aux devoirs de la justice, vis-à-

16. Si j'ai refusé aux pauvres ce qu'ils désiraient, si j'ai fait languir les yeux de la veuve ;

17. Si j'ai été seul à manger mon morceau de pain, sans que l'orphelin en ait sa part :

18. (Car, dès mon enfance, la pitié a grandi en moi, et dès le sein de ma mère elle m'a accompagné.)

19. Si j'ai dédaigné l'homme près de périr par le manque de vêtements, et le pauvre privé de manteau ;

20. Si ses reins ne m'ont pas béni, et s'il n'a pas été réchauffé par les toisons de mes brebis ;

21. Si j'ai levé la main sur l'orphelin, surtout quand je me voyais le plus fort à la porte :

22. Que mon épaule se détache de sa jointure, et que mon bras soit broyé avec ses os.

23. Car j'ai toujours craint Dieu

16. Si negavi, quod volebant, pauperibus, et oculos viduæ expectare feci :

17. Si comedi buccellam meam solus, et non comedit pupillus ex ea;

18. (Quia ab infantia mea crevit mecum miseratio ; et de utero matris meæ egressa est mecum.)

19. Si despexi pereuntem, eo quod non habuerit indumentum, et absque operimento pauperem :

20. Si non benedixerunt mihi latera ejus, et de velleribus ovium mearum calefactus est :

21. Si levavi super pupillum manum meam, etiam cum viderem me in porta superiorem ;

22. Humerus meus a junctura sua cadat, et brachium meum cum suis ossibus confringatur.

23. Semper enim quasi tumentes

---

vis de ceux qui sont les serviteurs du même maître, et les enfants du même père, Mal., II, 10; Rom., X, 12; Eph., VI, 9. LXX, Syr. et Symm. traduisent : « il nous a formes dans le même sein », c'est-à-dire dans un sein de même nature, par l'action des mêmes lois providentielles.

16. — *Oculos.* Ce sont les yeux qui regardent du côté de l'objet attendu, qui *exspectant*, Prov., III, 28. « Petentem se viduam exspectare noluit, ut non solum ex munere, sed etiam ex celeritate muneris, bonorum operum merita augeret ». S. Greg.

17. — Allusion au reproche de Sophar, XX, 20-22.

18. — *Quia*, *ki*, avec le sens antithétique ; tout au contraire. Heb. : « non, dès mon enfance, il (l'orphelin) a grandi avec moi comme avec un père, et dès le sein de ma mère je l'ai conduite (la veuve) ». Au lieu de כאב, *keab*, comme un père, la Vulgate lit *keeb*, « douleur », d'où elle tire le sens de « compassion ». — *Egressa est mecum*, אנחנה, *anchennah*, de *nachah*, conduire : « je l'ai conduite », j'ai dirigé et soutenu ses pas. LXX : car dès ma jeunesse, j'ai nourri comme un père, et du sein de ma mère j'ai conduit. En changeant le suffixe féminin du dernier verbe, Bickell obtient un sens plus naturel et plus conforme à celui de la Vulgate : « car dès mon enfance, il (Dieu) m'a élevé comme un père, et dès le sein de ma mère il a marché avec moi » ; il n'a donc pu que m'inspirer des sentiments conformes aux siens. Ceci suppose du reste que Job a pris Dieu pour père et pour guide, comme plus haut il déclare l'avoir pris pour juge, ℣ 14.

19. — *Despexi.* Heb. : « si j'ai vu l'homme perdu (*obed*, IV, 11), dénué de tout, sans vêtement ».

20. — Job n'a donc point agi comme le riche égoïste, qui sait dire aux pauvres : « calefacimini et saturamini », mais n'en vient jamais aux actes de la charité effective, Jacob, II, 15, 16.

21. — *Etiam* n'est pas dans l'hébreu et dénature le sens : « si j'ai levé la main sur le pupille, parce que je voyais à la porte mon assistance », parce qu'au lieu où se tient l'assemblée, XXIX, 7, je pouvais abuser de mon autorité pour obtenir qu'on me sacrifiât le droit du faible.

22. — *Et brachium meum.* Heb. : « que mon bras soit arraché מקנה, *miqqanah* ». Le mot *qanah* veut dire « roseau », et par similitude, un os creux dans lequel un autre s'emboîte. Dans le premier vers, Job parle de la séparation de l'humérus d'avec l'os dans lequel il s'articule, l'omoplate, et dans le second, de la séparation du cubitus d'avec l'humérus. LXX : ἀπὸ τοῦ ἀγκῶνος, du coude. « Pænam culpæ respondere vult ». Knabenbauer.

23. — Hébreu mot à mot : « quia terror super me onus Deï et præ majestate ejus

super me fluctus timui Deum, et pondus ejus ferre non potui.

24. Si putavi aurum robur meum, et obrizo dixi : Fiducia mea.

25. Si lætatus sum super multis divitiis meis, et quia plurima reperit manus mea.

26. Si vidi solem cum fulgeret, et lunam incedentem clare;

27. Et lætatum est in abscondito cor meum, et osculatus sum manum meam ore meo.

28. Quæ est iniquitas maxima, et negatio contra Deum altissimum.

29. Si gavisus sum ad ruinam ejus qui me oderat, et exultavi quod invenisset eum malum.

30. Non enim dedi ad peccandum

comme les flots amoncelés contre moi, et je n'en ai pu supporter le poids.

24. Si j'ai cru que l'or était ma force, et si j'ai dit au précieux métal : Tu es mon espoir !

25. Si je me suis complu dans la grandeur de mes richesses, et dans les trésors recueillis par mes mains;

26. Si j'ai vu le soleil dans son éclat, et la lune dans sa marche lumineuse,

27. Et que mon cœur en ait tressailli dans le secret, et que ma main ait reçu le baiser de ma bouche,

28. C'est là une iniquité énorme, et le reniement du Dieu Très-Haut.

29. Si je me suis réjoui à la ruine de celui qui me haïssait, et si j'ai applaudi au malheur qui l'avait frappé :

30. Mais je n'ai point permis à

---

non potui », car la vengeance de Dieu, le châtiment dont il me menaçait m'a frappé de terreur, et j'ai été impuissant, écrasé, en face de sa majesté. La Vulgate paraphrase le mot איד, *eid*, « fardeau, infortune », et prend שאת, *sçoeth*, « poids », dans le sens propre au lieu du sens figuré. « Quomodo depressura sunt Dei judicia eos qui se elevant, si et illos ad tempus deprimunt, qui hæc semper in humilitate formidant! Quomodo pondus Dei poterit ferre qui despicit, si hoc et ille in verbere pertulit qui per timorem prævidit? » S. Greg.

24. — *Obrizo. Kethem*, XXVIII, 16, 19. LXX : λίθῳ πολυτελεῖ. — *Fiducia mea.* Un tel langage est idolâtrique, Col., III, 5.

25. — Développement de l'idée précédente. LXX : si je me suis réjoui de voir ma richesse augmenter beaucoup, si j'ai mis la main sur des (trésors) innombrables. « Multas apud nos divitias reperimus, cum dona abundantis intelligentiæ, sacra eloquia investigando, percipimus... Non est autem secura lætitia in divinis paginis, vel fortia vel multa cognoscere, sed cognita custodire ». S. Greg. Cf. Eccli., XXXI, 8.

26. — Le culte des astres, répandu en Chaldée et en Arabie, devait avoir des représentants dans les peuplades au milieu desquelles vivait Job. LXX : est-ce que nous ne voyons pas que le soleil qui brillait s'éclipse, et que la lune décroît; car cela n'est pas en eux (ne dépend pas d'eux).

27. — *Lætatum est*, ויפת, *vaiifeth*, patuit, decipi se passum est, si mon cœur s'est ouvert en secret à la coupable pensée de cette idolâtrie. La Vulgate traduit le verbe à l'hiphil, « se dilater », se réjouir. — *Et osculatus sum.* Heb. : « et que ma main ait baisé sur ma bouche », que ma main soit venue chercher le baiser sur ma bouche. Herder : « si ma main lui avait jeté un baiser de ma bouche ». Porter la main à la bouche pour qu'elle reçoive un baiser et l'offre ensuite à quelqu'un, est le geste caractéristique de l'adoration, d'où l'étymologie du mot *ad-orare*, III Reg., XIX, 18. Lucien représente les Indiens qui adorent le soleil τὴν χεῖρα κύσαντες περὶ ὀργήσεως. Pline dit aussi : « Inter adorandum dexteram ad osculum deferimus ». H. nat., XXVIII, 5.

28. — *Iniquitas maxima, haon pelili*, ע, 11; Deut., XVII, 2-7; Ezech., VIII, 16-18.

29. — En ne se réjouissant pas du malheur de son ennemi, Job a accompli un commandement imposé par Dieu dans la loi juive, Exod., XXIII, 4; Levit., XIX, 18; rappelé dans les Proverbes, XVII, 5; XXIV, 17; XXV, 21; Ps., VII, 4, 5, et consacré dans toute sa perfection par l'Evangile, Math., V, 43. LXX : si je me suis réjoui de la chute de mes ennemis, et si mon cœur a dit : C'est bien.

30. — Non seulement Job ne s'est pas réjoui du mal survenu à son ennemi, mais il s'est bien gardé lui-même de lui en souhaiter, ce qui eût été une faute plus grande, Luc., VI, 27; I Pet., III, 9. « Nam qui ma-

ma langue de pécher, ni de réclamer sa vie avec imprécations.

31. Si les gens de ma tente n'ont point dit : Qui nous donnera de nous rassasier de ses mets ?

32. L'étranger n'est pas resté dehors, et ma porte a été ouverte au voyageur.

33. Si j'ai caché mon péché, comme le commun des hommes, et dissimulé mon iniquité dans mon sein ;

34. Si j'ai eu peur de la grande multitude, et si le mépris de mes proches m'a effrayé ; si je n'ai pas plutôt gardé le silence, sans franchir le seuil de ma porte.

guttur meum, ut expeterem maledicens animam ejus.

31. Si non dixerunt viri tabernaculi mei : Quis det de carnibus ejus ut saturemur ?

32. Foris non mansit peregrinus, ostium meum viatori patuit.

33. Si abscondi quasi homo peccatum meum, et celavi in sinu meo iniquitatem meam ;

34. Si expavi ad multitudinem nimiam, et despectio propinquorum terruit me ; et non magis tacui, nec egressus sum ostium.

---

ledictionibus inimicum impetunt, quid aliud in illo facere Deum volunt, nisi quod ipsi facere aut nequeunt, aut erubescunt » ? S. Greg. LXX : que mon oreille entende ma malédiction, et que je sois diffamé maintenant par mon peuple.

31. — *Quis det*, מי־יתן מבשרו לא נשבע, *mi itthen mibsçaro lo nisçbah*, « quis dabit de carne ejus non satiatum » ? Les serviteurs de Job, témoins de la manière dont il exerçait l'hospitalité envers les gens de sa maison et envers les étrangers, pouvaient dire : Où trouver quelqu'un qu'il n'ait pas rassasié de sa chair, c'est-à-dire de la viande et des mets servis à sa table ? C'est encore une allusion au reproche de Sophar, XX, 21. La Vulgate supprime la négation, ce qui donne lieu à deux autres interprétations du texte. 1° Qui nous donnera de manger de sa chair, de le déchirer, de satisfaire notre haine contre lui ? XIX, 22. S. Greg. Herder : Je n'ai jamais permis à ma langue aucune imprécation contre mes ennemis, même quand les hommes de ma tente disaient : Si nous avions sa chair, elle nous rassasierait. 2° Qui nous donnera de nous rassasier de sa chair, tant nous l'aimons, tant nous voudrions nous unir intimement à lui ! LXX : si souvent mes serviteurs ont dit : Qui nous donnera d'être rassasiés de sa chair, attendu que je suis assez bon. C'est en ce sens que le texte est quelquefois entendu de la sainte Eucharistie. « Hoc itaque Job insinuans, dicebat de servis suis, quibus erat supra modum desiderabilis ; quod desiderium ostendentes dicebant : Quis det nobis ut de carnibus ejus saturemur ? Propterea quidem Christus id fecit in majorem nos inducens caritatem, et suum erga nos ostendens desiderium, non tantum se præbens cupientibus videndum, sed et palpandum et comedendum ». S. J. Chrys. Hom. 61 ad Pop. Mais cette idée est tout à fait étrangère au texte hébreu, car dans les langues sémitiques, « manger la chair de quelqu'un » est une métaphore qui marque la haine, et jamais l'amour. Littéralement, Job rappelle qu'il a toujours traité ses hôtes avec libéralité ; en cela, il est la figure du Sauveur Jésus, avec cette différence que Job servait la chair de ses troupeaux, tandis que Notre-Seigneur donne à manger sa propre chair. Bickell pense qu'il serait plus correct de lire le texte hébreu sans les deux négations, comme ont lu les Septante : « si dixerunt viri tabernaculi mei : quis dabit de carne ejus satiatum » ? Toutes les autres fautes que Job énumère sont énoncées sous forme positive, il serait donc plus naturel qu'il en fût de même ici. Cf. II Reg., XII, 4.

32. — L'hospitalité de Job s'est exercée envers tous les étrangers et les voyageurs.

33. — *Quasi homo*, *keadam*, comme l'homme en général, qui est naturellement porté à dissimuler ses fautes, Prov., XXVIII, 13, ou, selon la plupart des commentateurs, comme Adam, qui chercha à cacher sa désobéissance, Gen., IV, 11 ; Os., VI, 7. « Usitatum humani generis vitium est, et latendo peccatum committere, et commissum negando abscondere, et convictum defendendo multiplicare. Ex illo quippe lapsu primi hominis hæc augmenta nequitiæ ducimus, ex quo ipsam radicem traximus culpæ ». S. Greg. LXX : ἀκουσίως, involontairement.

34. — *Si expavi*. Heb. : « si j'avais craint la multitude nombreuse ». « Hunc versum

35. Quis mihi tribuat auditorem, ut desiderium meum audiat Omnipotens; et librum scribat ipse qui judicat,

36. Ut in humero meo portem illum, et circumdem illum quasi coronam mihi?

37. Per singulos gradus meos pronuntiabo illum, et quasi principi offeram eum.

38. Si adversum me terra mea clamat, et cum ipsa sulci ejus deflent;

35. Qui me donnera quelqu'un qui m'écoute, que mon vœu soit entendu du Tout-Puissant, et que le juge lui-même écrive son livre,

36. Afin que je le porte sur mon épaule, et que j'en ceigne mon front comme d'une couronne!

37. A propos de chacun de mes pas je le réciterai, et je l'offrirai comme à mon prince.

38. Si ma terre crie contre moi, et qu'avec elle ses sillons pleurent :

---

cum superiori ita conjungendum existimo, ut causas contineat, quibus vulgo peccata sua occultare homines solent, quæ tamen Jobum minime absterruerint quin, si quid culpæ forte commiserit, id libere sit professus ». Rosenmuller. D'autres traduisent : « vraiment, je craindrais la multitude », je n'oserais me montrer en public, si j'avais dissimulé mes fautes. Cette seconde traduction reviendrait à dire : Si j'avais été hypocrite, je n'oserais plus l'être. La première traduction nous paraît offrir un sens plus logique. — *Et non magis.* Job aurait pu craindre de se montrer en public, s'il s'était rendu coupable de quelque forfait; nous l'avons vu au contraire fréquenter les assemblées, et y être entouré d'honneur, XXIX, 7-11. LXX : si j'ai laissé l'infirme sortir de ma porte les mains vides.

35. — *Quis mihi tribuat.* Job voudrait être mis enfin en présence de son juge, XIII, 22; jusqu'ici, il n'a vu en face de lui que des accusateurs. — *Desiderium meum,* הן תו׳ שדי יענני, *hen thavi shaddai iahanneni*, « voici mon *thav*, que le Tout-Puissant me réponde ». Le *thav* est la dernière lettre de l'alphabet hébraïque; dans l'ancienne écriture, comme dans l'alphabet phénicien, il avait la forme d'une croix. Cf. Atlas archéol. Fillion, P. LII. Il servait déjà alors de signature à la fin d'un document écrit. C'est donc comme si Job disait : Voici mon plaidoyer achevé et signé. Selon d'autres . Voici mon dernier mot, la fin de ma défense. La Vulgate lit תאוה, *thaavah*, « désir », au lieu de *thav.* — *Librum scribat*, Heb. : « et librum scripsit homo litis meæ », l'homme de mon procès, ma partie adverse a aussi écrit son acte d'accusation. Cette partie adverse est représentée par les trois amis de Job. Le débat est consigné par écrit, selon la coutume égyptienne, Diod. Sic. I, 75, tandis que chez les Hébreux et les autres peuples orientaux il était oral, Jahn, Archeol., II, 2. Welte.

36. — *Ut, im-lo*, formule qui est ici énergiquement affirmative : « bien certainement je le mettrai sur mes épaules » comme un glorieux insigne, Is., IX, 6, « et je m'en ceindrai comme d'un diadème », Is., LXII, 3, tant je suis sûr que le débat tournera à mon honneur. « En Orient, les sujets montrent le plus profond respect non seulement pour la personne de leur chef, mais aussi pour les communications écrites ou verbales de ses volontés... Aussitôt qu'un gouverneur apprend qu'un pareil ordre est sur le point de lui arriver, il monte à cheval avec ses subordonnés, pour aller au-devant du porteur de cet ordre; dès qu'il l'aperçoit, il descend de cheval, se prosterne, et lorsqu'il a reçu l'écrit, il l'attache fortement à son front; puis il s'en retourne pour en faire une lecture publique ». Rosenmull. Das Morgenland, III, 359. Job veut de même se faire un titre de gloire de toutes les pièces du procès.

37. — *Per singulos gradus.* Heb. Le Hir : « je lui ferai connaître en détail chacun de mes pas, je me présenterai devant lui avec l'assurance d'un prince ». Le verbe *qarab*, « s'approcher », veut aussi dire « offrir ». — *Principi* devrait être au nominatif; Job veut se présenter devant son juge, non en accusé qui se reconnaît coupable, mais en prince qui n'a rien à craindre. « Non ut Adam, culpæ conscius, pudore suffusus se abscondit, sed magna cum libertate et dignitate se Domino sistit, intrepide eum adire cupit ». Knabenbauer. LXX : 35, qui me donnera un auditeur? Si je n'ai point craint la main du Seigneur, si j'ai un acte d'accusation contre quelqu'un, 36, le plaçant sur mes épaules comme une couronne, je l'ai lu, 37, bien que je l'aie rendu sans le déchirer, ne recevant rien de mon débiteur.

38. — *Terra mea clamat.* La terre et les sillons crient vengeance, quand ils sont acquis injustement, XXIV, 2; Is., V, 8, et

39. Si j'ai mangé ses fruits sans les payer, et si j'ai fait souffrir le cœur des cultivateurs ;

40. Qu'au lieu de froment germent pour moi des ronces, au lieu d'orge des épines.

FIN DES PAROLES DE JOB.

39. Si fructus ejus comedi absque pecunia, et animam agricolarum ejus affixi ;

40. Pro frumento oriatur mihi tribulus, et pro hordeo spina.

Finita sunt verba Job.

CHAPITRE XXXII

Prologue historique (ỳỳ 1-6). — Discours d'Eliu. *Première partie.* Eliu a attendu en vain que les vieillards fournissent la solution du problème (ỳỳ 7- 14). — Il va donc donner son avis (ỳỳ 15-20) et parler avec impartialité (ỳỳ 21, 22).

1. Quant à ces trois hommes, ils

1. Omiserunt autem tres viri isti

---

quand les ouvriers qui les cultivent ne reçoivent pas le salaire qui leur est dû. Jacob., v, 4.

39. — L'explication du verset précédent.

40. — Cf. Habac., III, 17. — *Finita sunt.* Ces mots sont probablement une addition postérieure, par laquelle on aura voulu marquer la fin de la discussion entre Job et ses trois amis. Un certain nombre de commentateurs ont pensé que les ỳỳ 38-40 n'étaient pas à leur place; il y aurait là, selon Delitzsch, un déplacement analogue à celui qu'on remarque dans Isaïe, XXXVIII, 21, 22. Logiquement, le ỳ 38 devrait faire suite au ỳ 34. Cependant, observe avec raison Rosenmuller, « non mirandum est si in tam vetusti orientalis poetæ opere, a nostro sentiendi et judicandi modo tam longe diversi, aliquid subinde contra legitimum ordinem et nexum, aut contra disertissimos nostrorum criticorum canones, circa τὸ πιθανὸν et τὸ πρέπον admissum deprehendere nobis videamur ». M. Le Hir et Reuss sont du même avis. Pineda remarque même avec raison : « Cum amici sæpe illi objecissent tyrannidem et rapinam, ad rem istam, quæ caput est controversiæ, quasi summam totius suæ responsionis revertitur ».

CH. XXXII. — Avec ce chapitre apparaît un nouvel interlocuteur, jusque-là muet auditeur du débat. Les trois amis ne veulent plus rien dire, parce que Job persiste à affirmer son innocence : Eliu, qui, à cause de sa jeunesse, a gardé le silence jusqu'à ce moment, va prendre la parole à son tour, moins pour donner son avis que pour juger les deux parties; son discours constitue en quelque sorte le verdict humain, précédant le verdict divin. Quelques auteurs ont cru qu'Eliu, dont la généalogie est indiquée avec plus de détail que celle même de Job, ne serait autre que l'auteur du livre; certains écrivains orientaux se donnent ainsi un rôle dans leur ouvrage, comme les peintres d'Occident insèrent leur portrait parmi les figures d'un tableau. S'il en était ainsi, Eliu aurait pris soin fort probablement de faire approuver par Dieu à la fin du livre, ou du moins mentionner la solution qu'il donne à la question, et qu'il préconise lui-même avec une visible complaisance. Le caractère d'Eliu a été diversement apprécié par les commentateurs. En général, les anciens reconnaissent qu'Eliu dit de bonnes choses, mais ils interprètent défavorablement ses sentiments personnels. Olympiodore (in Catena, 484) le loue de ne pas partager les préventions hostiles des trois amis, mais il lui reproche de n'avoir pas compris le véritable esprit de Job, οὐκ ἐνόησε τοῦ δικαίου τὴν διάνοιαν, ce qui l'empêche d'être loué par Dieu. S. Grégoire, suivi par la plupart des commentateurs du moyen âge, est beaucoup plus sévère; sans doute, dit-il, « multa recte loquitur », mais c'est le « prædicator arrogans, qui in locutione sua immenso se vitio elationis exaltat ». S. Thomas le juge aussi « inanis gloriæ cupidum », ce qui n'empêche pas que « acutioribus contra Job utitur quam priores, et magis ad veritatem accedit, unde

respondere Job, eo quod justus sibi videretur.

2. Et iratus, indignatusque est Eliu filius Barachel Buzites, de cognatione Ram; iratus est autem adversum Job, eo quod justum se esse diceret coram Deo.

s'abstinrent de répondre à Job, parce qu'il se croyait juste.

2. Alors la colère et l'indignation saisirent Eliu, fils de Barachel, Busite de la famille de Ram; il s'irrita donc contre Job, parce qu'il se prétendait juste aux yeux de Dieu.

Job ei non respondet... quia in principalibus dogmatibus cum eo concordabat ». Bède lui reproche ses injures contre Job, et sa « vana et indisciplinata loquacitas ». Ces interprétations sont reproduites par beaucoup d'auteurs modernes. « Elihu, dit Herder, a une haute opinion de son savoir; il parle bien, et cependant, ainsi qu'il en convient lui-même, il n'est encore que du vin nouveau qui déchire l'outre où on veut le contenir. Ses images sont belles, mais interminables; elles ne font que répéter ce que Job et ses amis ont dit avec plus de concision... Il n'est qu'une ombre destinée à faire ressortir l'éclat de l'oracle de Dieu ». Poés des Héb., I Part., 4me Dial. Les reproches adressés à Eliu ne sont pas tous immérités, et il serait difficile de ne pas reconnaître quelque présomption dans sa maniere de parler. Il faut se rappeler toutefois qu'Eliu est un jeune homme, qu'il a d'ardentes convictions, qu'il s'est longtemps contraint au silence, et qu'il a bien droit d'être indigné de la manière dont les trois amis ont mené la discussion. Vis-à-vis d'eux, il n'est que juste; vis-à-vis de Job, il a plutôt tort dans la forme que dans le fond, car il met en lumière une idée nouvelle et importante, que les anciens commentateurs pouvaient difficilement saisir dans des versions imparfaites. « D'après ce jeune homme, plus sage que les vieillards, mais qui ne paraît pourtant pas tout à fait pur de présomption, Job est puni, non pour des crimes énormes, mais pour n'avoir pas tenu son cœur assez humble devant Dieu. Il fallait, pour le corriger d'un défaut qu'il ignorait lui-même, lui donner lieu d'éclater au dehors par une terrible épreuve; et les plaintes amères auxquelles Job s'est laissé emporter, sont l'indice certain de cette disposition antérieure de son cœur. Qu'il se repente donc, et Dieu lui rendra le bonheur ». Le Hir. Eliu a donc raison de donner son avis, et d'apporter un nouvel élément à la solution du problème. Les amis de Job prétendaient que les grands malheurs sont causés par de grands crimes; Eliu ajoute qu'ils peuvent être le châtiment des fautes moins grossières que commet le juste, et qu'ils servent à l'instruire et à l'améliorer. « Il aurait été difficile à Job de lui répondre, dit encore M. Le Hir. Mais c'est Dieu qui s'en charge, et nous le verrons bientôt, paraissant en personne, après avoir humilié Job, déclarer hautement son innocence; ce qui est une condamnation indirecte, il est vrai, mais suffisante et complète, des reproches d'Eliu, quoique moins blâmables que ceux des autres ». Car ce rayon de lumière par lequel le jeune orateur contribue à éclairer la question, nul doute qu'il n'eût dû et pu le transmettre avec plus de simplicité, de délicatesse et de charité. — Le discours d'Eliu se compose de quatre parties. Dans la première, XXXII, XXXIII, il montre que Job a tort de se dire tout à fait innocent, et par conséquent victime de châtiments immérités. Dans la seconde, XXXIV, il fait voir que Dieu est souverainement juste. Dans la troisième, XXXV, il reproche à Job de n'avoir pas eu suffisamment confiance en Dieu, car le Seigneur ne châtie sans rémission que les méchants. Dans la quatrième enfin, XXXVI, XXXVII, il encourage Job à espérer la fin de son affliction, sans offenser par ses murmures un Dieu qui veut seulement purifier le juste par les épreuves, et il décrit la puissance et la sagesse de Celui devant qui doit s'abaisser toute créature.

CH. XXXII. — 1. — *Eo quod justus.* C'est la raison qui empêche les trois amis de répondre. Ils n'ont qu'une thèse inflexible : tout malheur a le péché pour cause. Comme Job persiste à soutenir son innocence malgré tout ce qu'ils ont pu avancer, ils regardent son opiniâtreté comme incurable, et prennent le parti de se taire. LXX : Et Job cessa ses paroles (c'est le *finita sunt verba Job* du chapitre précédent). Les trois amis s'étaient abstenus de répondre encore à Job, car Job était juste devant eux.

2. — *Et iratus indignatusque.* Heb. : « et s'alluma la colère d'Eliu ». — *Eliu*, אליהוא, *elihou*, nom qui signifie : « il est mon Dieu ». *Barachel*, ברכאל, veut dire : « bénis, Dieu » ! ou « Dieu bénit ». Ces deux noms ont une origine tout à fait hébraïque. Eliu est de la race de *Bouz*, fils de Nachor, frère d'A-

3. Il s'indigna aussi contre ses amis, parce qu'ils n'avaient trouvé rien de raisonnable à répondre, et s'étaient contentés de condamner Job.

4. Eliu attendit donc que Job eût parlé, parce que ceux qui avaient la parole étaient plus âgés.

5. Mais quand il vit qu'à eux trois ils n'avaient pu répondre, il s'irrita violemment.

6. Alors Eliu, fils de Barachel, Busite, répliqua en ces termes : Je suis plus jeune, et vous d'un âge plus avancé; aussi, gardant une humble contenance, ai-je craint de vous faire connaître mon avis.

3. Porro adversum amicos ejus indignatus est, eo quod non invenissent responsionem rationabilem, sed tantummodo condemnassent Job.

4. Igitur Eliu expectavit Job loquentem, eo quod seniores essent qui loquebantur.

5. Cum autem vidisset quod tres respondere non potuissent, iratus est vehementer.

6. Respondensque Eliu filius Barachel Buzites, dixit : Junior sum tempore, vos autem antiquiores, idcirco demisso capite, veritus sum vobis indicare meam sententiam.

---

braham, Gen., XXII, 21. Cette tribu chaldéenne s'établit plus tard en Arabie, comme on le voit par Jérémie, XXV, 23. *Ram* peut être le nom de la famille à laquelle Eliu appartenait, dans la tribu de Bouz. Il se pourrait aussi que Ram fût un nom plus général que Bouz, et désignât la grande famille ethnique des Araméens ou Syriens, qui eut pour père Camuel, frère de Bouz, Gen., XXII, 21. On trouve, II Par., XXII, 5, les Araméens simplement nommés *rammim* au lieu de *arammim*. Pour justifier cette dernière hypothèse, on a remarqué que le discours d'Eliu contient beaucoup plus d'aramaïsmes que le reste du livre. Mais cette preuve est insuffisante à démontrer l'identité de Ram et d'Aram. Les LXX ajoutent ici : τῆς Αὐσίτιδος χώρας, c.-à-d. probablement le pays de Uz, comme I, 1. Eliu devait vivre dans le voisinage de Job, et même être en rapport avec lui, comme le fait supposer la liberté qu'il prend d'assister au colloque et d'y parler à son tour. Il n'a pas été introduit au début du livre, parce qu'il ne venait pas de loin, et qu'il n'a pris la parole que par occasion. Si l'auteur donne quelques renseignements plus nombreux sur l'origine d'Eliu, c'est peut-être qu'il était moins connu que les quatre autres interlocuteurs, ou qu'il y avait lieu de le distinguer d'avec un contemporain du même nom. — *Coram Deo*, *meelohim*, Le Hir. : « plus que Dieu », Delitzsch : « aux dépens de Dieu ». Job avait plaidé son innocence de telle façon, qu'il semblait accuser la justice de Dieu aux yeux d'Eliu, pour qui le malheur supposait nécessairement des fautes au moins légères.

3. — *Rationabilem* n'est pas exprimé dans l'hébreu, mais est bien dans la pensée du texte. Les trois amis n'ont proféré que des accusations dénuées de preuves. LXX : il s'irrita violemment contre les trois amis, parce qu'ils n'avaient pu répondre contre Job, et avaient prétendu qu'il était impie.

4. — *Loquentem*. D'après la Vulgate, Eliu attend pendant que Job parle. Ce sens peut être aussi celui de l'hébreu : Eliu a attendu Job *bidbarim*, « dans ses paroles », pendant qu'il parlait. On pourrait dire aussi que le jeune orateur attend « avec des paroles » qu'il veut prononcer quand son tour sera venu. — *Seniores*. Malgré sa bouillante ardeur, Eliu a su garder envers les vieillards la déférence nécessaire, Eccli., XXXII, 13. « Laudandum est Eliu ingenium, qui opportune siluit... et qui tempore etiam opportuno responsum dedit ». Olympiodor.

5. — *Iratus est*. Il pensait que des hommes d'âge et d'expérience parleraient d'une manière sensée, et lui, plus jeune pourtant, voit une réponse qu'ils n'ont pas su apercevoir; il est donc indigné de leur insuffisance.

6. — Ici commence le discours d'Eliu. La première partie débute par un long préambule où l'orateur explique les raisons qui le portent à parler : contre son attente (ỳỳ 6, 7), les anciens n'ont su donner aucune réponse satisfaisante (ỳỳ 8-13). — Lui-même va donc prendre la parole pour exprimer les idées qui se pressent en foule dans son cœur (ỳỳ 14-20). — Il parlera d'ailleurs avec une parfaite impartialité (ỳỳ 21, 22). — Que Job écoute donc sans

7. Sperabam enim quod ætas prolixior loqueretur, et annorum multitudo doceret sapientiam.

8. Sed, ut video, spiritus est in hominibus, et inspiratio Omnipotentis dat intelligentiam.

9. Non sunt longævi sapientes, nec senes intelligunt judicium.

10. Ideo dicam : Audite me, ostendam vobis etiam ego meam sapientiam.

11. Expectavi enim sermones vestros, audivi prudentiam vestram, donec disceptaremini sermonibus;

12. Et donec putabam vos aliquid dicere, considerabam ; sed, ut video, non est qui possit arguere Job, et respondere ex vobis sermonibus ejus.

13. Ne forte dicatis : Invenimus

7. Car j'espérais que l'âge plus avancé saurait parler, et que le grand nombre des années découvrirait la sagesse.

8. Mais, je le vois, c'est l'Esprit qui est dans les hommes, c'est le souffle du Tout-Puissant qui donne l'intelligence.

9. Ce n'est pas l'âge qui fait la sagesse, ni la vieillesse qui fait la rectitude du jugement.

10. Je dis donc : Écoutez-moi, car moi aussi je vais vous faire connaître ce que je sais.

11. J'ai en effet attendu pendant que vous parliez, j'ai écouté vos raisons, tant que vous avez poursuivi la discussion;

12. Et tant que j'espérais que vous alliez dire quelque chose, j'étais attentif; mais, je le vois, nul d'entre vous n'est capable de convaincre Job, et de répondre à ses discours.

13. N'allez pas dire : Nous avons

---

crainte, car celui qui va lui parler n'est qu'un homme semblable à lui (XXXIII, ℣℣ 1-7). — Job a dit : Je suis innocent, et pourtant Dieu me poursuit; là est son tort (℣℣ 8-13). — Dieu emploie deux moyens pour instruire l'homme et le retirer du péché : les songes (℣℣ 14-18), — et la souffrance (℣℣ 19-22). — Si alors l'homme trouve un intercesseur, Dieu lui pardonne, et l'homme se félicite de son retour à la vie et au bonheur (℣℣ 23-30). — Voilà ce à quoi Job doit faire attention (℣℣ 31-33). L'idée d'Eliu est donc que Dieu n'a pas à intervenir visiblement pour répondre à Job. Dieu parle au moyen de la maladie, et l'enseignement de la souffrance, c'est que le patient n'est pas sans reproche devant Dieu, et qu'il doit par conséquent se repentir, et chercher un intercesseur. — *Demisso capite*, זחלתי, *zachalthi*, j'ai été lentement, j'ai craint d'aller trop vite.

7. — Eccli., XXXII, 4.

8. — *Ut video* est ajouté par la Vulgate. — *Spiritus est*, Heb. : « l'esprit lui-même dans l'homme », ce qu'il faut entendre dans le même sens que le vers parallèle : c'est l'Esprit de Dieu qui est dans l'homme pour l'éclairer, et sans lui, les vieillards mêmes sont dépourvus de sagesse, Prov., II, 6.

9. — *Sapientes*. Ce verset ne doit être entendu que dans le sens relatif : vieillesse et sagesse ne vont pas toujours ensemble. « Senectus enim venerabilis non est diuturna, neque annorum numero computata; cani autem sunt sensus hominis », Sap., IV, 8; Ps., CXVIII, 100. Job a décrit plus haut le cas que les vieillards faisaient de sa sagesse, bien qu'il fût plus jeune qu'eux. XXIX, 8, 21, 22.

10. — *Meam sapientiam*. Le plus jeune croit avoir sur la question un avis meilleur que celui des plus âgés; il a droit et raison de le proposer.

11. — *Expectavi*. Eliu a donc été présent dès le début de la discussion, et la manière dont il en parle prouve qu'il l'a suivie avec attention. — *Disceptaremini*. Le verbe *chaqar* veut dire « chercher, explorer ». On traduit donc : « jusqu'à ce que vous ayez exploré les discours », jusqu'à ce que vous les ayez tous parcourus, M. Le Hir : « jusqu'à la fin de vos débats ».

12. — *Et donec... considerabam*. L'hébreu n'a que deux mots : *vehedeïkem ethbonan*, « j'ai fait attention jusqu'à vous », tant que vous avez parlé. L'attitude d'Eliu a été jusqu'ici discrète et respectueuse.

13. — Ce verset peut s'entendre de dif-

trouvé ce qui est sage : ce n'est pas un homme, c'est Dieu même qui l'a rejeté.

14. Il ne m'a point adressé la parole, mais je vais lui répondre autrement que vous n'avez fait.

15. Les voilà interdits, ils ne répondent plus rien, ils se sont enlevé la parole.

16. Puis donc que j'ai attendu et qu'ils n'ont plus rien dit, et qu'ils sont là sans pouvoir répliquer davantage ;

17. Je vais répondre aussi pour ma part, et révéler ce que je sais.

18. Car je suis plein de paroles, et l'esprit qui est en moi me presse.

sapientiam, Deus projecit eum, non homo.

14. Nihil locutus est mihi, et ego non secundum sermones vestros respondebo illi.

15. Extimuerunt, nec responderunt ultra, abstuleruntque a se eloquia.

16. Quoniam igitur expectavi, et non sunt locuti ; steterunt, nec ultra responderunt ;

17. Respondebo et ego partem meam, et ostendam scientiam meam.

18. Plenus sum enim sermonibus, et coarctat me spiritus uteri mei.

---

férentes manières. 1° « Nous avons trouvé la sagesse (en Job), c'est Dieu qui doit le confondre, et non un homme », car un homme n'en est pas capable. Bickell lit le premier verbe à la troisième personne, ce qui accuse encore davantage le sens : « il a trouvé la sagesse, Dieu le confonde, non un homme » ! Traduire ainsi serait prêter aux trois amis une pensée qu'ils n'ont certainement pas. Loin d'admettre que la sagesse soit en Job, ils refusent de parler parce qu'il contredit leur principe, le seul sage à leurs yeux, ỳ 1. 2° « Nous avons trouvé la sagesse (le vrai parti à prendre, et le voici) : c'est Dieu qui doit le confondre, et non pas un homme », par conséquent, il est bien inutile qu'Eliu entreprenne de convaincre un obstiné. 3° « Nous avons trouvé la sagesse (la vraie solution du problème agité depuis le commencement du débat) ; c'est Dieu qui le frappe, et non pas l'homme », les souffrances de Job ont une cause surhumaine, c'est Dieu qui le châtie, et il ne le châtie que pour les raisons que nous avons indiquées. « Invenimus sapientiam, id est, istud sufficit ad sapientem responsionem, Deus projecit eum in adversitates, qui errare non potest, et non homo, qui potest decipi et decipere ». S. Thom. Ce sens est le plus probable ; c'est celui de la Vulgate. Eliu résume ainsi en deux mots toute la thèse des trois amis, et il annonce qu'il ne l'admet pas ; pour lui, la solution de la question n'est pas encore là. 4° « Ne dites pas : Nous avons trouvé la sagesse ! (nous avons dit ce qu'il fallait dire) ; celui qui va réfuter Job, c'est Dieu lui-même (parlant par ma bouche) et non un homme ». Eliu se poserait ainsi en homme inspiré de Dieu, comme S. Paul, I Cor., VII, 40 ; XV, 10 ; II Cor., III, 5. Le texte n'oblige aucunement à prêter à Eliu cette prétention inutile, démentie d'ailleurs par ce qu'il dira, XXXIII, 6, 7. LXX : afin que vous ne disiez pas : Nous avons trouvé la sagesse en nous rangeant du côté du Seigneur ; mais vous avez permis à l'homme de dire de telles paroles.

14. — Job n'a point adressé la parole à Eliu, à raison de son âge, et il ne l'a point pris pour arbitre dans la discussion. Eliu, qui n'admet pas la thèse des trois amis, parce qu'il la trouve exagérée jusqu'à la fausseté, va prendre la parole après eux pour donner une solution différente. — *Non secundum sermones vestros*, pour le fond et pour la forme. Telle est du moins son intention.

15. — Il faut supposer ici une pause, durant laquelle Eliu sollicite un assentiment ou une protestation de la part de ses auditeurs. — *Extimuerunt*, à traduire par le présent : « les voilà interdits et ils ne répondent rien » à un interlocuteur qui se pose en contradicteur. — *Abstulerunt*. Heb. : « les paroles se sont retirées d'eux ».

16. — *Expectavi*. On peut traduire l'hébreu dans le sens que lui donne la Vulgate. M. Le Hir : « j'ai attendu qu'ils cessassent de parler ». Delitzsch : « devais-je attendre, puisqu'ils ne disent rien » ?

17. — *Respondebo partem meam*, je ferai ma part de réponse, je parlerai à mon tour. LXX : car je répondrai aussi pour ma part, et reprenant, Eliu dit.

18. — XX, 2, 3 ; Jer., XX, 9.

19. En venter meus quasi mustum absque spiraculo, quod lagunculas novas disrumpit.

20. Loquar, et respirabo paululum; aperiam labia mea, et respondebo.

21. Non accipiam personam viri, et Deum homini non æquabo.

22. Nescio enim quamdiu subsistam, et si post modicum tollat me factor meus.

19. Ma poitrine est comme un vin privé d'air, qui fait éclater les outres neuves.

20. Je parlerai, et j'en serai quelque peu soulagé; j'ouvrirai les lèvres et je répondrai.

21. Je ne ferai acception de personne, et je n'égalerai point l'homme à Dieu.

22. Car je ne sais pas quelle sera la durée de ma vie, ni si mon Créateur ne m'enlèvera pas bientôt.

CHAPITRE XXXIII

Discours d'Eliu. *Suite de la première partie :* Que Job écoute et réponde, car il a devant lui un homme semblable à lui, dont il ne saurait être effrayé (ỳỳ 1-7). — Job a eu tort de dire : Je suis innocent (ỳỳ 8-13). — Dieu a deux manières d'instruire l'homme : par les songes, qui le détournent du mal (ỳỳ 14-18), — et par la maladie, qui l'abat (ỳỳ 19-22). — Mais si l'homme trouve un intercesseur, Dieu lui pardonne et lui rend la santé (ỳỳ 23-28). — Voilà ce que Dieu aime à faire souvent en faveur de l'homme (ỳỳ 29, 30). — Que Job écoute donc ce qu'Eliu veut lui dire (ỳỳ 31-33).

1. Audi igitur, Job, eloquia mea, et omnes sermones meos ausculta.

2. Ecce aperui os meum, loquatur lingua mea in faucibus meis.

1. Écoute donc mes paroles, Job, et prête l'oreille à tous mes discours.

2. Voilà que j'ouvre la bouche, et que ma langue va parler dans mon gosier.

---

19. — *Absque spiraculo*, *lo ippathecha*, « qui n'est pas ouvert », comme un vin nouveau qui n'a pas d'air, et dont la fermentation fera éclater les outres. — *Quod lagunculas*. Heb. : « comme des vases neufs, il éclatera », mon ventre éclatera, comme un vase neuf, un vase rempli de vin nouveau, Math., IX, 17. Le ventre est pris dans ce passage comme le siège des pensées. LXX : mon ventre est comme une outre échauffée par le vin et liée, ou comme le soufflet crevé du forgeron. « Posse verba comprimere imprimis sapientiæ opus est », remarque sur ce verset S. J. Chrysostome.

20. — Eliu a si grand désir de parler, que ce lui sera un soulagement de le faire.

21. — *Deum homini*. Heb. : « je ne flatterai pas sur l'homme », *el adam*, je ne ferai de flatterie à l'égard de personne, Prov., XXVII, 6; XXVIII, 23; Gal., I, 10; I Thess., II, 4. La Vulgate prend *el* comme substantif, et donne au verbe כנה, *kanah* un sens qu'il n'a pas. LXX : je n'aurai point peur de l'homme, et je n'aurai point honte devant un mortel.

22. — *Quamdiu subsistam*. Heb. : « je ne sais point flatter ». Même verbe qu'au verset précédent. — *Et si post modicum*, כמעט, *kimhat*, « car en peu de temps mon Créateur m'enlèverait », me ferait disparaître. « Animum certe pium ac religiosum Eliu hac ratione pandit; declarat se sincere coram Deo vindice loqui velle, uti veritas postulat ». Knabenbauer. LXX : car je ne sais point m'étonner de personne, autrement les teignes me mangeront.

CH. XXXIII. — 1. — Eliu s'adresse d'abord à Job, à qui les trois amis n'ont pas su répondre. Il commence par un nouvel exorde, ce qui est tout à fait dans le goût et les habitudes des Orientaux

3. Mes discours sortent d'un cœur droit, et mes lèvres profèrent une pensée sincère.
4. C'est l'esprit de Dieu qui m'a fait, et le souffle du Tout-Puissant qui m'a donné la vie.
5. Si tu peux, réponds-moi, et tiens ferme en face de moi.
6. Dieu m'a fait aussi bien que toi, et moi aussi j'ai été formé du même limon.
7. Aussi n'ai-je rien d'extraordinaire qui puisse t'effrayer, et mon éloquence n'est point de nature à t'accabler.
8. Tu as donc dit à mes oreilles, et j'ai entendu le son de tes paroles :
9. Je suis pur et sans faute, je suis sans tache et l'iniquité n'est pas en moi.
10. Dieu cherche en moi des su-

3. Simplici corde meo sermones mei, et sententiam puram labia mea loquentur.
4. Spiritus Dei fecit me, et spiraculum Omnipotentis vivificavit me.
5. Si potes, responde mihi, et adversus faciem meam consiste.
6. Ecce, et me sicut et te fecit Deus, et de eodem luto ego quoque formatus sum.
7. Verumtamen miraculum meum non te terreat, et eloquentia mea non sit tibi gravis.
8. Dixisti ergo in auribus meis, et vocem verborum tuorum audivi:
9. Mundus sum ego, et absque delicto; immaculatus, et non est iniquitas in me.
10. Quia querelas in me reperit,

---

3. — *Simplici corde.* Heb. : « de mon cœur droit (viennent) mes paroles ». — *Puram*, par conséquent, sans parti pris.

4. — Dans ce verset, Eliu n'a pas pour but de se dire spécialement inspiré par l'Esprit de Dieu, mais il veut rappeler à Job qu'il n'est qu'une simple créature, redevable de la vie à la puissance divine, Gen., II, 7. C'est ce que vont expliquer encore les ŷŷ 6 et 7.

5. — *Si potes*, si tu as des arguments meilleurs que tous ceux que tu as présentés jusqu'ici, ne crains pas de les formuler. — *Adversus faciem meam*, ערכה לפני, *herkah lefanai*, « dispose devant moi » tes arguments, « et tiens ferme ». LXX : si tu peux, donne-moi une réponse, c'est là ce que j'attends ; tiens-toi contre moi et moi contre toi.

6. — *Fecit* n'est pas dans l'hébreu : « voici que moi je suis comme toi devant Dieu », je ne suis pas plus que toi, XXXI, 15.

7. — *Miraculum meum*, אימתי, *eimathi*, « ma terreur », la terreur que j'inspire « ne t'effrayera pas ». C'est ce que Job redoutait de la part de Dieu, IX, 34; XIII, 21. — *Eloquentia mea*, אכפי, *akpi*, ἅπ. λεγ., du verbe *akaf*, « presser, charger », Prov., XVI, 26 : « mon poids ne t'accablera pas ». La Vulgate décompose le mot en אך פי, *ak fi*, « certe os meum », ma bouche, mon éloquence ne t'écrasera pas. Les LXX lisent כפי, *kaffi*, ἡ χείρ μου, ma main ne te sera pas lourde.

8. — *Dixisti in auribus*, expression qui ne signifie pas « dire en secret », mais « dire clairement », de manière à être bien entendu et bien compris.

9. — *Immaculatus*, חף, *chaf*, « tersus », purifié, IX, 21; X, 7; XII, 4; XIII, 18, 23; XVI, 18; XXIII, 10-12; XXVII, 5; XXIX; XXXI. Les anciens commentateurs accusent ici Eliu de prêter à Job des propos qu'il n'a pas tenus. Job a bien affirmé son innocence, dans les passages cités plus haut, mais sans se prétendre exempt des fautes communes à la fragilité humaine, IX, 2, 20. Mais il faut remarquer qu'Eliu, qui a suivi la discussion avec attention, sait bien qu'en se déclarant innocent, Job n'a voulu écarter que les fautes plus graves dont l'accusaient ses amis ; quant aux défaillances plus légères, il n'a point cru qu'elles pussent lui mériter un châtiment aussi terrible. Or, d'après Eliu, pour se dire innocent, il faudrait être exempt non seulement des péchés considérables, mais aussi des fautes moindres que Job a avouées sans y attacher d'importance; c'est à cause de ces dernières qu'il souffre. Telle va être la thèse d'Eliu; en droit, elle est exagérée, mais en fait, elle ne suppose pas Job plus coupable qu'il ne l'a confessé lui-même.

10. — *Querelas*, תנואות, *thenouoth*, « des sujets d'éloignement, d'inimitié », du verbe

ideo arbitratus est me inimicum sibi.

11. Posuit in nervo pedes meos, custodivit omnes semitas meas.

12. Hoc est ergo, in quo non es justificatus; respondebo tibi quia major sit Deus homine.

13. Adversus eum contendis, quod non ad omnia verba responderit tibi.

14. Semel loquitur Deus, et secundo id ipsum non repetit.

15. Per somnium in visione noc-

jets de plainte, et c'est pour cela qu'il me regarde comme son ennemi.

11. Il a mis mes pieds dans l'entrave, il observe toutes mes voies.

12. Or voilà en quoi tu n'es pas juste, te répondrai-je, car Dieu est plus grand que l'homme.

13. Tu disputes donc contre lui, parce qu'il n'a rien répondu à toutes tes paroles?

14. Dieu parle une fois, et il ne répète pas une seconde fois la même chose.

15. C'est par un songe, dans une

---

nou, « éloigner, aliéner ». LXX : μέμψιν, accusation. — *Inimicum*, x, 13-17; xiii, 24; xix, 21; xxx, 21.

11. — Citation littérale d'une parole de Job, xiii, 27. Cf. vii, 12; xiv, 16; xxxi, 4. Ces trois versets résument bien toutes les plaintes de Job.

12. — *Non es justificatus*, « tu n'as pas raison » de parler comme tu l'as fait, et ce langage que tu crois irréprochable est précisément ce qui te rend coupable. — *Respondebo tibi* appartient au premier vers. — *Quia major*. Dieu est le maître, il a ses raisons pour agir comme il l'a fait. Job a donc tort de se plaindre. LXX : comment dis-tu : Je suis juste, et il ne m'a pas écouté? Car l'Eternel est au-dessus des mortels. Bickell regarde cette leçon du grec comme préférable à celle de l'hébreu. « In hoc enim versu, dit-il, adhuc Job loquens introducitur, contendens se, quanquam justum, a Deo puniri, nec eum reclamationes ipsius exaudire vel illis respondere, quia Deus jure fortioris utatur ». La négation est alors transférée du premier verbe au second. Peut-être même צדקתי, *tsadaqthi*, « je suis juste », aurait-il remplacé צעקתי, *tsahaqthi*, « j'ai crié », xix, 7; xxx, 20. Sur le sens de la Vulgate : « Flagellatus homo considerans quia illo major est Deus, in omne quod patitur ejus judicio se postponat, quo se minorem esse non dubitat; et quod a meliore patitur, justum credat, etiamsi ejusdem justitiæ causas ignorat ». S. Greg.

13. — Heb. : « pourquoi discutes-tu contre lui, parce qu'il ne répond pas à toutes ses paroles », aux paroles de l'homme, Is., xlv. 9. En droit, il n'est pas obligé de répondre, mais en fait, il parle à l'homme de plusieurs manières. « Deus singulorum cordibus privatis vocibus non respondet, sed tale eloquium construit, per quod cunctorum quæstionibus satisfaciat ». S. Greg. LXX : tu dis : Pourquoi n'a-t-il pas écouté un seul mot de ma cause.

14. — *Semel*, *beachath*, *secundo*, *bishthaim*. Une fois, deux fois, se disent ordinairement *achath*, *shthaim*, IV Reg., vi, 10; II Esdr., xiii, 20; Ps., lxi, 12. Avec le ב en préfixe, ces mots signifient plutôt : de l'un, de l'autre, d'une première, d'une seconde manière, Num., x, 4; Prov., xxviii, 18; Jer., x, 8. Delitzsch : « pourtant, Dieu parle d'une manière, et d'une seconde, et on n'y fait seulement pas attention ». Welte : « car Dieu parle d'une manière, et d'une autre si on n'y fait pas attention ». Cette seconde traduction est moins exacte que celle qui précède. La Vulgate pourrait être ramenée au même sens, si elle n'avait lu le verbe שוב, *shoub*, « se retourner, recommencer », au lieu de שור, *shour*, « faire attention ». La traduction « non repetit » a contre elle non seulement le texte hébreu, mais aussi le contexte, puisqu'Eliu va indiquer plusieurs moyens dont Dieu se sert pour parler à l'homme. On pourrait aussi traduire l'hébreu à la rigueur : « Dieu parle une fois (par les songes), et une seconde fois (par les maladies), et on ne comprend pas ». Job se plaignait que Dieu refusât de lui répondre; mais, réplique Eliu, Dieu a deux manières de parler pour retirer l'homme du mal, seulement ceux à qui il parle ainsi refusent de comprendre.

15. — *Per somnium*, Num., xii, 6. C'est de cette manière qu'Eliphaz a prétendu avoir été instruit, iv, 13. — *Quando irruit*. Ce vers, pense avec raison Bickell, a dû être ajouté ici après avoir été emprunté à iv, 13.

vision nocturne, quand le sommeil s'est appesanti sur les hommes, et qu'ils dorment dans leur lit.

16. Alors il leur ouvre les oreilles, et les instruit pour qu'ils sachent ce qu'ils ont à faire,

17. Afin de détourner l'homme de sa conduite, et de le délivrer de l'orgueil,

18. En arrachant son âme à la mort, et sa vie aux atteintes du glaive.

19. Il le châtie aussi par la souffrance sur sa couche, et il fait dessécher tous ses os.

20. En cet état, il a en horreur le pain, et la nourriture qu'il désirait auparavant.

21. Sa chair se dessèche, et les os qui en étaient recouverts sont mis à nu.

turna quando irruit sopor homines, et dormiunt in lectulo;

16. Tunc aperit aures virorum, et erudiens eos instruit disciplina,

17. Ut avertat hominem ab his quæ facit, et liberet eum de superbia;

18. Eruens animam ejus a corruptione; et vitam illius, ut non transeat in gladium.

19. Increpat quoque per dolorem in lectulo, et omnia ossa ejus marcescere facit.

20. Abominabilis ei fit in via sua panis, et animæ illius cibus ante desiderabilis.

21. Tabescet caro ejus; et ossa quæ tecta fuerant, nudabuntur.

---

16. — *Aures*, c.-à-d. l'intelligence. — *Erudiens eos, bemosaram iachthom*, « il met le sceau à leur enseignement », il leur donne un enseignement qui reste gravé dans leur esprit comme le sceau sur la cire.

17. — *Ab his quæ facit*, LXX : de son injustice, Targum : de son méfait. Le parallélisme oblige à prendre ici le sens de conduite mauvaise. — *Superbia*, l'orgueil, qui empêche l'homme de se reconnaître coupable.

18. — *A corruptione*, *shachath*, Ps. XV, 10, de la corruption du tombeau, de la mort. — *In gladium*, *shalach*, ce qu'on lance, missile, le trait, symbole de la mort violente. LXX : ἐν πολέμῳ. Tel est donc le but que Dieu se propose, il veut arracher l'homme à la mort, au châtiment du péché, et il lui envoie des songes pour le détourner du mal. S. Grégoire dit sur la Vulgate : « Notandum est quod Deus nobis per somnium loquens, prius nos a corruptione, et postmodum a gladio liberat, quia nimirum illius vitam illic eripit ab ultione supplicii, cujus hic mentem subtrahit a delectatione peccati ».

19. — *Increpat quoque*. C'est l'autre manière par laquelle Dieu apprend à l'homme à se retirer du mal. « Subjungit alium modum divinæ locutionis, quod scilicet corrigit hominem per ægritudinem corporalem ». S. Thom. — *Et omnia ossa*. D'après le kéri qui lit *rob* au lieu de *rib* : « et la multitude de ses os est vigueur », c.-à-d. Dieu couche l'homme sur son lit de douleur alors que la multitude de ses os est encore en pleine vigueur. Le chéthib offre un sens bien préférable : « et la lutte de ses os est continuelle », c'est une lutte, une agonie, dans toutes les parties fondamentales de son être. Cf. Ps., XXXVII, 4 : « Non est pax ossibus meis ». Justin parle aussi de « intestinum singulorum membrorum bellum ». XXIII, 2. LXX : et la multitude de ses os est engourdie. Les versions confirment le sens du chéthib. « Electis suis ad se pergentibus Dominus hujus mundi iter asperum facit, ne dum quisque vitæ præsentis requie, quasi amœnitate viæ pascitur, magis eum diu pergere quam citius pervenire delectet; ne dum oblectatur in via, obliviscatur quod desiderabat in patria ». S. Greg.

20. — Heb. : « sa vie a pris en dégoût le pain, et son âme l'aliment de désir ». Sa vie et son âme sont mises parallèlement pour « lui-même ». A cause de la maladie, il prend en dégoût les aliments les plus utiles et les plus agréables, et en général tout ce qui le charmait en ce monde.

21. — *Tabescet*, יכל בשרו מראי, *ikel besçaro meroi*, « sa chair disparaît de la vue », elle s'amaigrit tellement qu'on ne l'aperçoit plus. — *Nudabuntur*, שפי, *shouffi*, et en kéri préférable ici : שפו, *shouffou*, « et sont dénudés ses os qui n'étaient pas vus ».

22. Appropinquavit corruptioni anima ejus, et vita illius mortiferis.

23. Si fuerit pro eo angelus loquens, unus de millibus, ut annuntiet hominis æquitatem :

22. Son âme est voisine de la mort, et sa vie est aux exterminateurs.

23. Mais si pour lui parle un ange, choisi entre mille, pour révéler ce qui fait la justice de l'homme,

---

22. — *Corruption*, *shachath*, le tombeau, la mort. — *Mortiferis*, לממתים, *lammithim*, ceux qui apportent la mort, les anges de la mort. Cf. II Reg., XXIV, 16; Ps., LXXVII, 49. Cette description de la maladie est visiblement inspirée à Eliu par le spectacle de Job qu'il a sous les yeux.

23. — *Angelus loquens*, מלאך מליץ, *malak melitz*, un ange intercesseur, chald. *peraqlito*, un consolateur. Welte et d'autres pensent que ce médiateur est un homme, appelé à remplir une fonction semblable à celle dont Job s'acquittera à la fin du livre, XLII, 8, sur l'ordre même de Dieu. Rosenmuller et d'autres commentateurs pensent même qu'en parlant ainsi, Eliu se propose indirectement pour s'acquitter de ce rôle. Il est fort peu probable qu'il en soit ainsi. Quoique l'expression *malak melitz* ne désigne pas nécessairement un ange, c'est bien d'un ange cependant qu'il est question ici, comme V, 1; Cf. IV, 18; Is., LXIII, 9. C'est ce qu'admettent la plupart des auteurs. Cet ange intercède, et Dieu lui répond : « délivre-le », ce qui ne saurait être dit à un homme. Ajoutons cependant que l'intervention spéciale de l'ange n'entrant point dans les voies ordinaires de la Providence, quelques commentateurs, Knabenbauer entre autres, pensent que le médiateur dont il est ici parlé n'est autre qu'un homme, donnant de sages conseils. De fait, ce rôle est presque toujours rempli visiblement par un homme. Mais l'action des anges, pour être invisible, n'en est pas moins réelle, et à ce titre, elle rentre bien dans le gouvernement habituel des choses de ce monde. C'est cette influence cachée, et non une intervention miraculeuse, que l'Eglise nous fait demander aux saints anges.

Huc custos igitur pervigil advola,
Avertens patria de tibi credita
Tam morbos animi, quam requiescere
Quidquid non sinit incolas.
Hymn. S. S. Ang. Cust. ad Vesp.

Tuusque nobis Angelus
Electus ad custodiam,
Hic adsit, a contagio
Ut criminum nos protegat...
Fugetque pestilentiam.
Ibid. ad Laud.

Angelum nobis medicum salutis
Mitte de cœlis Raphael, ut omnes
Sanet ægrotos, pariterque nostros
Dirigat actus.
Hymn. S. Raph. ad Laud.

Pour S. Grégoire, cet ange est même le « magni consilii angelus, Is., IX, 6. Intercedens enim pro peccatoribus, semetipsum justum hominem, qui pro aliis indulgentiam mereretur, ostendit ». Le Sauveur est bien en effet la source de toute intercession et de toute propitiation, même dans l'Ancien Testament, et aucun homme n'a obtenu miséricorde et pardon, sans que le Père éternel ait eu égard aux souffrances de son Fils incarné. « Deus, intuitu solutionis et satisfactionis per Christum exhibendæ, dispensatorie et ex benignitate peccata condonabat, et justitiam impertiebat..... Et propter satisfactionem Christi futuris temporibus exhibendam, peccatores fide et spe ipsum apprehendentes sibi reconciliavit; prius impertiens præmium, quam oblatum esset meritum; prius condonans culpam, quam rogata pro nobis esset venia; et prius laxans captivum, quam exhibitum aut promissum esset lytron ». Lessius, de Perf. divin., XII, 89. Eliu ne fait point formellement allusion à ce souverain médiateur, dont le Père a eu en vue la satisfaction dès l'Ancien Testament; mais l'ange qui intercède en est la figure, et son intercession n'a d'effet que grâce au Sauveur futur. — *Unum de millibus*, un de ces milliers d'anges qui entourent le Très-Haut, peut-être aussi, « un entre mille », c'est-à-dire un ange plus puissant auprès de Dieu que le plus grand nombre des autres. L'expression a un sens analogue à Eccle., VII, 28; Cant., V, 10. « Quod autem talem internuntium vocat unum e mille, facit ad dignitatem ejus commendandam ». Rosenmuller. S. Grégoire lit : « unum de similibus », ce qu'il explique du Sauveur devenu semblable à l'homme par l'incarnation. — *Ut annuntiet*, Heb. : « pour annoncer à l'homme ce qui est droit », ce qui est juste, ce qu'il doit accomplir pour éviter le mal et revenir à Dieu. Quelques commentateurs, Welte, Zschokke, etc., font de cette intervention du médiateur une troisième manière dont Dieu se sert pour parler à

24. Dieu le prendra en pitié, et dira : Délivre-le, et qu'il ne descende pas au tombeau, car j'ai trouvé moyen de lui faire grâce.

25. Sa chair est consumée par les supplices, qu'il revienne aux jours de sa jeunesse.

26. Alors il prie Dieu, et Dieu lui est propice; il voit sa face avec allégresse, et Dieu rend à l'homme sa justice.

27. Il regarde les hommes et dit : J'ai péché, et je me suis vraiment rendu coupable, mais je n'ai pas été traité comme je méritais.

24. Miserebitur ejus, et dicet : Libera eum, ut non descendat in corruptionem; inveni in quo ei propitier.

25. Consumpta est caro ejus a suppliciis, revertatur ad dies adolescentiæ suæ.

26. Deprecabitur Deum, et placabilis ei erit : et videbit faciem ejus in jubilo, et reddet homini justitiam suam.

27. Respiciet homines, et dicet : Peccavi, et vere deliqui, et ut eram dignus, non recepi.

---

l'homme. Mais Eliu n'en a annoncé que deux, ỳ 14, et l'ange apparaît ici pour délivrer l'homme du châtiment physique qui allait le conduire au tombeau. L'homme en général, Job en particulier, ne comprend pas l'avertissement qui lui vient de la maladie; qu'il appelle donc le médiateur à son aide pour lui enseigner la volonté de Dieu, et l'arracher à la mort. S. Grégoire, dans son Pastoral, III, 12, indique le langage que tient le médiateur en pareil cas : « Admonendi sunt ægri, ut considerent, quanta salus cordis sit molestia corporalis, quæ ad cognitionem sui mentem revocat... ut animus, qui extra se in elationem ducitur, cui sit conditioni subditus, ex percussa, quam sustinet, carne memoretur... Ut considerent, quanti sit muneris molestia corporalis, quæ et admissa peccata diluit, et ea, quæ admitti poterant, compescit ».

24. — *Miserebitur* a Dieu pour sujet, bien que plusieurs interprètes rapportent ce verset à l'ange intercesseur, Ps., XLVII, 8, 9. — *Ut non descendat*, מרדת, *meradeth*, de la descente au tombeau. Dieu confie ce soin à l'ange protecteur, pour qu'il arrête l'ange de la mort. — *In quo propitier*, כפר, *kofer*, λύτρον, la rançon, Heb., IX, 12, qui provient exclusivement des mérites futurs du Rédempteur.

25. — *Consumpta est*, רטפש בשרו מנער, *routapash beçaro minnohar*, « sa chair refleurit de jeunesse », elle reprend la fraîcheur de sa jeunesse. La Vulgate lit יטפש, *vetafash*, « crassus » ou « hebes fuit », ou encore וטרף, *vetaraf*, « dilaniatus est », et à la place de *nohar*, *nahar*, « concussio ». Dans la Vulgate, le parallélisme est antithétique, au lieu d'être synonymique. — *Revertatur*, à traduire par le présent. LXX : 23, s'il y a des milliers d'anges meurtriers, pas un seul d'entre eux ne le blessera; mais s'il pense dans son cœur à se retourner vers le Seigneur, qu'il annonce à cet homme son accusation et qu'il montre sa folie, 24, il l'empêchera de tomber dans la mort; il renouvellera son corps comme le crépi sur un mur, et il remplira ses os de moelle; 25, il amollira sa chair comme celle des petits enfants, et il l'établira homme fait parmi les hommes.

26. — *Videbit faciem*. Ps., L, 13, 14. — *Justitiam suam*. « Justitia nostra dicitur, non quæ ex nostro nostra est, sed quæ divina largitate fit nostra ». S. Greg.

27. — *Respiciet*, ישר, *iashor*, « il chante sur les hommes », devant les hommes, Ps., LXV, 16; CXV, 14. Le verbe *shour* veut dire aussi « regarder ». — *Et ut eram dignus*, *velo shavah li*, « et non æquatum est mihi », on ne m'a pas rendu la pareille, le châtiment qui m'était dû; grâce à l'intervention de l'ange, Dieu a bien voulu pardonner. Le pécheur endurci dit : « Peccavi, et quid mihi accidit triste »? Eccli., V, 4. La présomption et la malice le font parler ainsi; quand au contraire le juste dit : J'ai péché, et je n'ai pas été traité comme je méritais, c'est la reconnaissance et l'humilité qui l'inspirent. « Valde facile est ut peccatorem se quisque, cum nihil pro peccato suo patitur, fateatur. Secure videlicet nos iniquos dicimus, cum vindictam nullam de iniquitate sentimus. Nam peccatores nos quidem in tranquillitate loquimur, sed cum de peccatis ipsis flagello interveniente corripimur, murmuramus... Vir itaque justus, quia culpam suam districte considerat, etiam in flagello positus dicat : Et ut dignus eram non recepi ». S. Greg. LXX : ensuite l'homme s'accusera lui-même en disant : Que de choses j'ai

28. Liberavit animam suam ne pergeret in interitum, sed vivens lucem videret.

29. Ecce, hæc omnia operatur Deus tribus vicibus per singulos;

30. Ut revocet animas eorum a corruptione, et illuminet luce viventium.

31. Attende, Job, et audi me, et tace, dum ego loquor.

32. Si autem habes quod loquaris, responde mihi, loquere; volo enim te apparere justum.

33. Quod si non habes, audi me; tace, et docebo te sapientiam.

28. Il a délivré son âme pour qu'elle ne descendît point au tombeau, mais pour qu'elle vît encore la lumière de la vie.

29. Voilà tout ce que Dieu fait jusqu'à trois fois pour chacun,

30. Pour retirer son âme du tombeau, et l'éclairer de la lumière des vivants.

31. Fais donc attention, Job, et écoute-moi; fais silence pendant que je parle.

32. Mais si tu as quelque chose à dire, réponds-moi, parle; car ce que je désire, c'est que tu fasses voir que tu as raison.

33. Si tu n'as rien à dire, écoute-moi; tais-toi, je t'enseignerai la sagesse.

CHAPITRE XXXIV

Discours d'Eliu : *Deuxième partie :* Cherchons à découvrir la vérité (ỳỳ 2-4). — Job se prétend juste (ỳỳ 5, 6). — Quelle impiété de vouloir avoir raison contre Dieu (ỳỳ 7-9)! — Dieu est souverainement juste, puisqu'il est le Tout-Puissant (ỳỳ 10-15). — Il châtie soudain les grands de la terre (ỳỳ 16-20), — sans qu'aucun puisse soustraire ses méfaits à son regard (ỳỳ 21-28). — Dieu est le maître, qui donc a la prétention de guider sa justice (ỳỳ 29-33)? — Job mérite donc bien ce qu'il endure (ỳỳ 34-37).

1. Pronuntians itaque Eliu, etiam hæc locutus est :

1. Eliu parla donc, et s'exprima encore en ces termes :

---

accomplies! mais il ne m'a point traité comme j'avais péché.

28. — *Ne pergeret*, de la descente au tombeau, comme ỳ 24. — *Sed vivens.* Heb. : « et ma vie s'est réjouie à la lumière ». Le verbe *raah* signifie « se réjouir de voir une chose », quand il est suivi d'un complément avec ב en préfixe, Eccle., XI, 7.

29. — Heb. : « Voici que tout cela, Dieu le fait deux fois (*pahamaim*), trois fois (*shalosh*) à l'égard de l'homme ». Dieu tient tant à sauver l'homme, qu'il n'hésite pas à lui envoyer deux et trois fois, c'est-à-dire souvent, les songes et les maladies qui le font rentrer en lui-même. Quelques-uns, cherchant dans ce verset la confirmation de l'interprétation qu'ils ont donnée au ỳ 14, entendent *shalosh* des trois avertissements divins, le songe, la maladie et l'intercesseur. Mais *pahamaim* et *shalosh* portent sur *col-elleh*, « toutes ces choses », c'est-à-dire tous ces moyens que Dieu emploie pour convertir l'homme, et qu'il renouvelle tous, deux et trois fois.

30. — *Illuminet*, *leor*, « pour briller à la lumière des vivants », pour que l'homme puisse continuer à être éclairé par la lumière de la vie présente, Ps., XXXV, 10; LV, 13.

32. — *Te apparere justum*, je désire que tu aies raison.

CH. XXXIV. — 1. — *Pronuntians, vaiiahan*, « il répliqua » après une pause, quand il vit que personne ne prenait la parole pour lui répondre. Le dessein d'Eliu, dans cette seconde partie de son discours, est

2. Sages, écoutez mes paroles, savants, prêtez-moi l'oreille.
3. Car l'oreille juge les paroles, comme le palais discerne les mets au goût.
4. Arrêtons-nous donc à un parti, et voyons entre nous ce qui est préférable.
5. Voici donc que Job a dit : Je suis juste, et Dieu méconnaît mon droit.
6. Le jugement qu'on porte sur moi est mensonger, et le trait me fait cruellement souffrir, sans que j'aie péché.
7. Où trouver un homme comme Job, pour boire le blasphème comme l'eau ?

2. Audite, sapientes, verba mea, et eruditi, auscultate me.
3. Auris enim verba probat; et guttur escas gustu dijudicat.
Supr. 12, 11.
4. Judicium eligamus nobis, et inter nos videamus quid sit melius.
5. Quia dixit Job : Justus sum, et Deus subvertit judicium meum.
6. In judicando enim me, mendacium est; violenta sagitta mea absque ullo peccato.
7. Quis est vir ut est Job qui bibit subsannationem quasi aquam;

---

de prouver qu'en aucun cas Dieu ne peut être accusé d'injustice. C'est là le reproche que Job semble pourtant lui adresser par ses plaintes (ỳỳ 5-9). Mais celui dont la puissance éclate dans la création et la conservation du monde (ỳỳ 10-15), et dans le gouvernement des hommes (ỳỳ 16-28), ne saurait être injuste. Aussi, prétendre que Dieu a tort, et qu'il eût dû agir autrement à l'égard de Job (ỳỳ 29-33), est un blasphème qui mérite de nouveaux châtiments (ỳỳ 34-37). Cette seconde partie de la thèse d'Eliu n'ajoute rien à ce qu'ont dit précédemment les trois amis. L'orateur défend contre Job la cause de la justice de Dieu, et il s'appuie dans ce but sur cette idée éminemment philosophique, que la cause créatrice et dirigeante du monde possède nécessairement la perfection de la justice, aussi bien que la perfection de la puissance. Dieu est donc juste, et s'il châtie Job, c'est que celui-ci a commis, sinon les grands crimes dont l'ont accusé les trois amis, du moins des fautes considérables. Or, parmi ces fautes, il faut bien reconnaître tout d'abord le blasphème contre la justice divine (ỳỳ 7-9, 35, 37). Ici Eliu exagère la portée des plaintes échappées à Job, et transforme en accusations d'injustice ses appels pressants à la compassion divine. « Scopus quidem Eliu vituperandus non est; verum justi animum non intellexerat, nec qua caritate erga Deum et confidentia coram eo causam dicere desideraret ». Olympiodor. Alors même que les expressions de Job seraient incorrectes, peut-on exiger qu'un malheureux, accablé de tortures physiques et morales, soit attentif à mesurer toutes ses paroles ? Mais de plus, le reproche d'Eliu porte à faux. Comment peut-il dire que Job est puni à cause de ses blasphèmes, puisque ces prétendus blasphèmes sont postérieurs aux épreuves qui ont fondu sur lui ? Eliu pousse donc beaucoup trop loin les conclusions mitigées qu'il prétend substituer au réquisitoire des trois amis, et son plaidoyer en faveur de la justice divine est tout à fait inutile.

2. — *Sapientes*. Ce titre ne s'adresse pas aux trois premiers orateurs, en qui Eliu n'a pas trouvé la sagesse, XXXII, 12-15, mais au cercle d'auditeurs qui assistent au débat. Par cette appellation flatteuse, il veut les disposer à partager sa manière de voir.

3. — Proverbe déjà cité, XII, 11, et ayant pour but de faire appel au jugement de l'assistance.

4. — *Eligamus*. Le verbe *bachar* veut dire « choisir » et aussi « éprouver, rechercher » : « recherchons pour nous ce qui est juste », poursuivons de notre côté la solution de la question posée, « et connaissons entre nous ce qui est bon », c'est-à-dire mettons toutes nos lumières en commun pour arriver à la vérité. Eliu fait de fréquentes invitations à l'assemblée dont il paraît être l'interprète.

5. — *Justus sum*. XIII, 18; XXIII, 11; XXVII, 6. — *Subvertit*, IX, 20; XXVII, 2.

6. — *Mendacium est*, אכזב, *akezzeb*, « je suis trouvé menteur », je suis accusé de mensonge, comme si mon droit n'existait pas. LXX : le Seigneur a menti dans mon jugement. — *Sagitta mea*, la flèche que Dieu m'a lancée, mon épreuve terrible, VI, 4; XVI, 13-15.

7. — *Quis est vir*, *mi geber keiob*, « quel est l'homme comme Job », où en trouver

8. Qui graditur cum operantibus iniquitatem, et ambulat cum viris impiis?

9. Dixit enim : Non placebit vir Deo, etiamsi cucurrerit cum eo.

10. Ideo, viri cordati, audite me, absit a Deo impietas, et ab Omnipotente iniquitas.

11. Opus enim hominis reddet ei, et juxta vias singulorum restituet eis.

12. Vere enim Deus non condemnabit frustra, nec Omnipotens subvertet judicium.

13. Quem constituit alium super terram? aut quem posuit super orbem, quem fabricatus est?

14. Si direxerit ad eum cor suum, spiritum illius et flatum ad se trahet,

8. Il s'associe aux artisans d'iniquité, et va de pair avec les impies.

9. Car il a dit : L'homme ne saurait plaire à Dieu, même s'il marche d'accord avec lui.

10. Aussi, hommes sensés, écoutez-moi, loin de Dieu l'impiété, loin du Tout-Puissant l'iniquité.

11. Il rend à l'homme selon ses œuvres, et traite chacun selon ses mérites.

12. Non certainement, Dieu ne condamne pas sans raison, et le Tout-Puissant ne méconnaît pas le droit.

13. A quel autre a-t-il donné le gouvernement de la terre? qui a-t-il préposé à l'univers, œuvre de ses mains?

14. S'il se retire en lui-même, et rappelle à lui son esprit et son souffle,

---

un pareil? Cf. II Reg., VII, 23. — *Subsannationem*, לעג, *lahag*, la moquerie, le blasphème. Job le boit comme l'eau, XV, 16, il n'hésite pas à accuser la justice de Dieu.

8. — Job n'est pas un impie, XXXII, 3, mais par ses discours, il se met au rang des impies. LXX : il n'a point péché, il n'a point été impie, il ne s'est point associé à ceux qui commettent le mal, de manière à marcher avec le méchant.

9. — *Non placebit*, לא־יסכן, *lo iskan*, « il ne sert de rien à l'homme d'être d'accord avec Dieu », de chercher à lui plaire par l'obéissance à sa loi. La Vulgate prend le verbe dans le sens d' « être familier avec quelqu'un », lui plaire, par conséquent. Job a exprimé équivalemment la pensée qu'Eliu lui attribue, IX, 22; XXI, 7-13; XXIV, 1-16; XXX, 26, mais non sous la forme axiomatique et blasphématoire qu'elle a ici. LXX : ne dis pas : Il n'y a point d'inspection de l'homme, et l'inspection lui est faite par le Seigneur (?)

10. — *Viri cordati*, hommes de cœur, c'est-à-dire d'intelligence. — *Absit*. Eliu appelle ses auditeurs à une sorte de croisade en faveur de la justice divine, outragée par les propos de Job. LXX : μή μοι εἴη, loin de moi de mal faire devant le Seigneur, et de renverser la justice devant le Tout-Puissant.

11. — Jer., XXXII, 19; Rom., II, 6.

12. — Pensée exprimée par Baldad dans les mêmes termes, VIII, 3.

13. — *Quem constituit*, מי פקד עליו ארצה, *mi paqad halaiv aretsah*, « qui lui a confié la terre »? Le verbe *paqad* suivi de *hal* a le sens de « confier à quelqu'un ». L'idée d'Eliu est celle-ci : Dieu n'est-il donc pas le créateur de la terre? est-ce un autre qui lui a confié le soin de la gouverner? n'est-il donc qu'un ministre secondaire capable de se tromper? La Vulgate supprime le pronom de *halaiv*, et ne garde que la préposition : « qui a-t-il constitué au-dessus de la terre », en a-t-il abandonné le gouvernement à un subalterne qui la dirige mal? — *Quem posuit*. Heb. : « qui a posé le monde tout entier », qui l'a appelé à l'existence, et constitué dans son état actuel? La Vulgate paraphrase ce vers, en lui donnant un sens parallèle au précédent. LXX : qui est celui qui a fait la terre, et toutes les choses qu'elle contient? « Hæc idcirco colliguntur, ut liquido indicet quia omnipotens Deus, si per semetipsum regere non negligit quod creavit, quod bene creavit utique bene regit; quia quod pie condidit, impie non disponit; et qui necdum facta curavit ut essent, quæ sunt facta non deserit ». S. Greg.

14. — *Ad eum*, *elaiv* vers lui-même,

15. Toute chair périra à la fois, et l'homme retournera en poussière.

16. Si donc tu as du bon sens, écoute ce qu'on dit, et sois attentif à mes paroles.

17. Celui qui n'aime point l'équité peut-il être guéri? et comment peux-tu condamner si hardiment celui qui est juste?

18. Lui qui dit à un roi : Traître! qui appelle les princes : Impies!

19. Lui qui ne fait point acception des grands, qui n'a point de considération pour le tyran quand il discute contre le pauvre; car tous sont l'œuvre de ses mains.

15. Deficiet omnis caro simul, et homo in cinerem revertetur.

16. Si habes ergo intellectum, audi, quod dicitur, et ausculta vocem eloquii mei.

17. Numquid qui non amat judicium, sanari potest? et quomodo tu eum qui justus est, in tantum condemnas?

18. Qui dicit regi : Apostata; qui vocat duces impios;

19. Qui non accipit personas principum; nec cognovit tyrannum, cum disceptaret contra pauperem; opus enim manuum ejus sunt universi.

Deut. 10. 17; *II. Par.* 19. 7; *Sap.* 6. 8; *Eccli.* 35. 15; *Act.* 10. 34; *Rom.* 2. 11; *Gal.* 2. 6; *Ephes.* 6. 9; *Col.* 3. 25; *I Pet.* 1. 17.

« s'il fait revenir son cœur vers lui-même », s'il concentre en lui toute son attention, en la détournant des créatures, s'il cesse d'en prendre soin, et s'il soustrait aux êtres animés le souffle qui les fait vivre.

15. — *Omnis caro.* Ps., CIII, 29. Qu'il faudrait peu de chose pour faire cesser la vie sur la terre, en ôtant le souffle à tout ce qui respire! Une simple modification dans la composition de l'air suffirait pour obtenir ce résultat. « Quia ergo tam facile est Deo, si velit, in cinerem redigere totum genus humanum, ex ipsa hominum conservatione apparet quod in eos violentia injusta non utitur ». S. Thom. Cf. Rom., III, 5, 6.

16. — Eliu prend Job plus directement à partie, comme pour le convaincre.

17. — *Sanari potest*, יחבוש, *iachabosh.* La Vulgate prend le sens du verbe au niphal, « être bandé », être guéri, ce qui ne s'accorde pas beaucoup avec le contexte. Welte et quelques autres gardent le sens de « lier », et traduisent la particule אף, *af*, « aussi », qui commence le vers, comme si c'était le substantif *af*, « colère » : « celui qui déteste le droit peut-il contenir sa colère », c'est-à-dire si Dieu était aussi injuste que Job le prétend, ne donnerait-il pas libre cours à sa colère contre celui qui l'insulte? Cette traduction, grammaticalement acceptable, est difficile à justifier à un autre point de vue, car la pensée exprimée est quelque peu contradictoire dans les termes. Ce ne serait pas insulter Dieu et mériter sa colère, que de le taxer d'injustice, s'il était injuste en effet; d'autre part, il ne saurait être question de Dieu contenant sa colère en signe de son amour de la justice, puisque c'est cette même justice, d'après la thèse d'Eliu, qui déchaîne sa colère contre Job. Presque tous les auteurs donnent au verbe le sens figuré, « lier, commander, gouverner ». On a des exemples de la même métaphore, I Reg., IX, 17; Ps., CIV, 22; Math., XVI, 19. Au passage d'Isaïe, III, 7, les Septante rendent *chobesh* par ἀρχηγός. Le sens est donc : si Dieu n'aimait pas la justice, aurait-il la souveraine puissance, en d'autres termes, la toute-puissance est-elle compatible avec la haine de la justice? — *Et quomodo.* Heb. : « est-ce que tu condamneras le juste puissant »? Le Dieu qui a la justice et la puissance parmi ses attributs essentiels, peut-il être l'objet d'une condamnation de la part de qui que ce soit? LXX : vois que celui qui hait les injustes et extermine les méchants, est souverainement juste.

18. — *Apostata*, בליעל, *beliiahal*, de *beli*, sans, et *iahai*, utilité, « homme de rien », vaurien. — *Qui vocat* n'est pas dans l'hébreu : « lui qui dit à un roi : Vaurien! aux princes : Pervers »! Les grandeurs ne sont donc rien devant lui, et il juge les rois comme de simples mortels. LXX : il est impie celui qui dit au roi : Tu transgresses! et au prince : Scélérat!

19. — *Non accipit, personam*, Act., X, 34, etc. — *Nec cognovit.* Heb. : « il ne regarde pas l'opulence en présence du pauvre », quand le riche et le pauvre sont en présence, ce n'est pas le premier qui attire ses regards. — *Opus manuum.* C'est ce que Job a dit lui-même, XXXI, 15. LXX : il n'a

20. Subito morientur, et in media nocte turbabuntur populi, et transibunt, et auferent violentum absque manu.

21. Oculi enim ejus super vias hominum, et omnes gressus eorum considerat.

22. Non sunt tenebræ, et non est umbra mortis, ut abscondantur ibi qui operantur iniquitatem.

23. Neque enim ultra in hominis potestate est, ut veniat ad Deum in judicium.

24. Conteret multos, et innumerabiles, et stare faciet alios pro eis.

25. Novit enim opera eorum; et idcirco inducet noctem, et conterentur.

26. Quasi impios percussit eos in loco videntium.

27. Qui quasi de industria reces-

20. Ils périssent soudain, au milieu de la nuit les peuples sont agités, ils disparaissent, et l'oppresseur est enlevé par une main invisible.

21. Car les yeux de Dieu sont sur les voies des hommes, et il examine tous leurs pas.

22. Il n'y a point de ténèbres, point d'ombre impénétrable où puissent se cacher ceux qui commettent le mal.

23. Ce n'est pas de l'homme qu'il dépend de comparaître devant Dieu pour être jugé.

24. Il en brise beaucoup, sans compter, et en établit d'autres à leur place.

25. Car il connaît leurs œuvres, répand la nuit sur eux et les extermine.

26. Il les frappe comme des impies à la vue de la foule.

27. Il semble qu'à dessein ils se

---

point redouté le visage de l'homme dans les honneurs, il n'a point su rendre hommage aux hommes, ni s'étonner de leur visage; ce sera en vain qu'il leur arrivera de crier et d'implorer un homme.

20. — Heb. : « soudain ils meurent, et au milieu de la nuit le peuple chancelle et disparaît, et on arrache le fort, sans l'aide d'aucune main ». Le peuple, associé aux crimes de ses princes, a aussi part à leur châtiment subit. — *Absque manu*, sans qu'une main humaine ait à intervenir. « Subito exitu urgente invisibiliter rapitur, qui visibiliter rapiebat ». S. Greg. Dan., II, 34; VIII, 25; Thren., IV, 6. LXX : ils ont abusé contre la loi, en mettant de côté les faibles.

21. — XXIV, 23; II Par., XVI, 9; Jer., XXXII, 19.

22. — Jer., XXIII, 24; Am., IX, 2-4; Ps., CXXXVIII, 7-12.

23. — *Neque enim*, כי לא ער־איש ישים עוד, *ki lo hal-ish iascim hod*. Le verbe *scim* a ici le sens de l'expression *scim leb*, 14: I, 8, etc, mais le substantif est sous-entendu : « car il ne regarde pas longtemps (ou : deux fois) du côté de l'homme, pour qu'il aille vers Dieu en jugement », Dieu n'a pas à faire de longues recherches pour trouver l'homme, et le citer à son tribunal. La Vulgate prend *scim* dans son sens ordinaire de « placer » : il n'a pas mis dans l'homme, c'est-à-dire au pouvoir de l'homme. LXX : car il ne placera pas davantage sur un homme, parce que le Seigneur les voit tous.

24. — *Multos et innumerabiles*, כבירים לא־חקר, *kabbirim lo cheqer*, « il brise les puissants sans examen », sans avoir besoin de se livrer à une longue enquête sur leur conduite, car les actions de tous les hommes lui sont connues. La Vulgate prend *cheqer*, « examen », compte, dans le même sens que *sefar*, « nombre ». LXX : il embrasse les choses inaccessibles, glorieuses et magnifiques, qui sont sans nombre.

25. — *Inducet*, הפך, *hafak*, « il les renverse la nuit, et ils sont broyés ». La Vulgate prend le verbe au piel : « il fait revenir la nuit ». LXX : il connaît leurs œuvres, il fera tourner la nuit et ils seront abaissés.

26. — *Quasi impios*, *thachath reshaim*, « à la place d'impies », c'est-à-dire comme il frapperait des impies; il les traite eux-mêmes en impies qu'ils sont. — *In loco videntium*, à un endroit où l'on voit, où tous sont témoins du châtiment infligé, II Reg., XII, 12.

27. — *Quasi de industria*. Il semble que

sont éloignés de lui, et ont refusé de connaître ses voies,

28. Pour faire arriver jusqu'à lui le cri du malheureux, et lui faire entendre la voix du pauvre.

29. Quand il accorde la paix, qui donc peut le trouver mauvais? et s'il cache son visage, qui peut le considérer, qu'il s'agisse des nations ou de tous les hommes?

30. C'est lui qui fait régner l'hypocrite, à cause des péchés du peuple.

31. Puis donc que je me suis adressé à Dieu, je ne t'empêcherai pas non plus de le faire.

serunt ab eo, et omnes vias ejus intelligere noluerunt;

28. Ut pervenire facerent ad eum clamorem egeni, et audiret vocem pauperum.

29. Ipso enim concedente pacem, quis est qui condemnet? ex quo absconderit vultum, quis est qui contempletur eum, et super omnes homines?

30. Qui regnare facit hominem hypocritam propter peccata populi.

31. Quia ergo ego locutus sum ad Deum, te quoque non prohibebo.

---

si Dieu permettait aux impies de traiter injustement le prochain, les impies ne s'éloigneraient pas de lui. En se séparant de Dieu, ils croient conquérir la liberté de tout entreprendre.

28. — La voix de l'opprimé a dans le cœur de Dieu plus d'écho que la voix de l'insulteur. Dieu laisse plus facilement les blasphèmes de l'impie sans punition, que la supplication du persécuté sans réponse. C'est donc par le cri du malheureux que Dieu paraît tout d'abord être informé de la conduite du méchant.

29. — *Concedente pacem*, ישקט, *iashqit*, « il accorde la paix ». Welte prend le verbe, d'après l'arabe, dans le sens de « châtier » : « si Dieu châtie, qui le condamnera »? Le sens ordinaire du verbe donne une pensée au moins aussi satisfaisante : « si Dieu accorde la paix, qui condamnera? s'il cache son visage, qui le contemplera »? Le second verbe peut se prêter à deux sens : מי ירשע, *mi iarshiah*, qui condamnera, c'est-à-dire qui condamnera, maltraitera le pauvre à qui Dieu aura accordé la paix? ou bien : qui condamnera Dieu, qui le blâmera d'avoir accordé la paix? Les deux traductions reviennent à peu près à la même idée. Cf. Rom., VIII, 33, 34. Eliu met ici en opposition la bienveillance de Dieu, marquée par le don qu'il fait de la paix, et sa colère, manifestée par le refus qu'il fait de laisser voir son visage. Personne au monde ne saurait obliger Dieu à faire autrement qu'il lui plaît. — *Et super gentes*, « sur un peuple ou sur un homme en particulier », que Dieu agisse ainsi soit à l'égard des nations, soit à l'égard d'un individu. « Hoc ergo, quod in maximis fieri cernimus, etiam in nobis singulis fieri timeamus... Quia et sic intendit Dominus singulis, ac si vacet a cunctis; et sic simul intendi omnibus, ac si vacet a singulis ». S. Greg. L'expression *adam iachad*, « homo cunjunctim », a plutôt ici le sens d'« homme en particulier », que celui de « tous les hommes », que lui donnent quelques auteurs.

30. — *Qui regnare facit*, ממלך, *mimmelok*. La préposition *min* doit se prendre ici dans le sens privatif, comme Jer., VII, 8, etc. : « ne regnet homo scelestus ». — *Propter peccata populi*, ממקשי עם, *mimmoqshei ham*, « ne (sint) laquei populi », pour que les peuples ne soient pas asservis et entraînés au mal par des princes impies. LXX : ἀπὸ δυσκολίας λαοῦ. La Vulgate tire *moqshei* de קשה, *qashe*, « dur, opiniâtre, impudent », d'où : chose mauvaise; le mot vient de יקש, *iaqash*, tendre des pièges.

31. — *Locutus sum*, האמר, *heamar*, « a-t-il dit », avec ה interrogatif. Quelques-uns préfèrent lire l'impératif niphal : « dis donc ». Heb : « a-t-il dit à Dieu : J'ai porté (la peine), je ne ferai plus le mal ». Le verbe *nasça* a aussi le sens intransitif de « s'enorgueillir », Ps., LXXXIX (heb.) 10; Os., XIII, 1 : « je me suis enorgueilli, je ne ferai point le mal », j'ai eu des sentiments pervers, mais je ne passerai point à l'acte. La première traduction vaut mieux cependant, car Eliu fait allusion évidente à Job, en parlant d'un homme qui, déjà frappé par Dieu, ne sait pas se repentir sous le coup du malheur. Le second sens de *nasça*, soutenu par Delitzsch, est d'ailleurs contesté. Au lieu de נשאתי, *nasçathi*, la Vulgate lit נא אתה, *na attah*, te quoque. Le dernier verbe, חבל, *chabal*, a les trois sens de

32. Si erravi, tu doce me; si iniquitatem locutus sum, ultra non addam.

33. Numquid a te Deus expetit eam, quia displicuit tibi? tu enim cœpisti loqui, et non ego; quod si quid nosti melius, loquere.

34. Viri intelligentes loquantur mihi, et vir sapiens audiat me.

35. Job autem stulte locutus est, et verba illius non sonant disciplinam.

36. Pater mi, probetur Job usque ad finem; ne desinas ab homine iniquitatis.

32. Si je me suis trompé, enseigne-moi; si j'ai mal dit, je n'ajouterai rien.

33. Dieu te demandera-t-il avis, si une chose t'a déplu? C'est toi qui as commencé à parler, ce n'est pas moi; si tu trouves quelque chose de meilleur, dis-le.

34. Que les gens sensés me répondent, que l'homme sage m'écoute.

35. Quant à Job, il a parlé en insensé, et ses discours n'ont point le son de la sagesse.

36. Mon père, que Job soit éprouvé jusqu'au bout, n'épargne pas l'homme d'iniquité.

« mal faire, contraindre, prendre en gage ». LXX : parce qu'il dit au fort : J'ai reçu, je ne prendrai pas en gage.

32. — *Si erravi.* Heb. : « en ce que je ne vois pas, toi, enseigne-moi ». — *Locutus sum*, *pahalthi*, j'ai fait le mal.

33. — *Numquid... eam*, המעכך ישלמנה, *hamehimka ishallmennah*, « est-ce d'après ce qui est en toi qu'il punira », est-ce d'après ton appréciation, ton goût, que Dieu doit punir le méchant? La Vulgate a peut-être lu le verbe שלה, *shalah*, « extraire », rechercher, au lieu de *shalam*. — *Quia displicuit tibi.* Heb. mot à mot : « quia abjecisti, ita ut tu eligas, non ego, et quod scis, loquere ». M. Le Hir fait prononcer ces paroles par Dieu lui-même : « Dieu te consultera-t-il pour te punir? Te dira-t-il : A toi de choisir ce que tu rejettes, ce qui te plaît, et non pas à moi. Dis ce que tu sais ». Le plus grand nombre des commentateurs font parler Eliu lui-même. Delitzsch : « Doit-il punir à ton idée? Car tu as critiqué, comme si tu avais à décider, et non moi; dis ce que tu sais ». Welte : « Doit-il punir suivant ton avis, de sorte que tu puisses rejeter et choisir, et non pas moi », de sorte que tu aies vis-à-vis de Dieu des droits que n'ont pas les autres hommes? La première traduction oblige à avertir que c'est Dieu qui parle. Dans la seconde, on prend le texte tel qu'il est, et on a un sens très naturel. Eliu part toujours de cette idée que Job est coupable, au moins pour avoir murmuré contre Dieu qui le frappe, et il lui dit avec vivacité : Fallait-il donc que Dieu te donnât le choix du châtiment que tu mérites, puisque celui que tu subis te déplaît tant? Il te fallait donc un privilège que personne n'obtient, ni moi, ni les autres? Qu'as-tu à répondre à cela? LXX : est-ce qu'il te la rendra, parce que tu la rejettes, de sorte que tu choisiras, et non moi? Au lieu de תבחר, *thibchar*, « tu choisiras », la Vulgate semble avoir lu תדבר, *thidbor*, tu parleras, tu as parlé.

34. — Du jugement de Job, qui trouve à redire à la conduite de Dieu, Eliu en appelle à celui des sages qui l'entourent.

35. — *Stulte locutus est.* Il n'a point commis l'iniquité, comme les trois amis l'ont prétendu, mais il a parlé sans sagesse. Tel est du moins l'arrêt porté par Eliu.

36. — *Pater mi*, אבי, *abi.* En s'en tenant à l'accent massorétique, ce mot signifie en effet « mon père ». Cette appellation ne peut s'adresser qu'à Dieu; mais elle est ici tout à fait inattendue. Il faut remarquer de plus que dans l'Ancien Testament, Dieu n'est jamais appelé « mon père »; on trouve seulement *abinou*, « notre père », et encore ce nom n'est point donné à Dieu par un particulier, mais par tout le peuple d'Israël, Deut., XXXII, 6; Is., LXIII, 16; LXIV, 7; Mal., II, 10. Aussi les commentateurs n'hésitent-ils point à prendre ce mot dans un autre sens. *Abi* serait alors une interjection analogue à אבוי, *aboi*, Prov., XXIII, 29, ou bien une formule optative, dérivée du verbe *abah*, « vouloir ». Wetzstein (ap. Delitzsch) observe qu'en Syrie, la locution *abi*, est encore en usage dans le sens de « je prie ». Les Septante : οὐ μὴν δὲ ἀλλὰ μάθε Ἰώβ, Job n'a donc pas appris, etc., et le Syriaque ont lu אבל, *ebal*, qui est bien probablement la leçon originale, à raison de la res-

37. Puisqu'à ses péchés il ajoute le blasphème, qu'il soit parmi nous réduit à rien, et qu'alors par ses discours il provoque Dieu en justice.

37. Quia addit super peccata sua blasphemiam, inter nos interim constringatur; et tunc ad judicium provocet sermonibus suis Deum.

CHAPITRE XXXV

Discours d'Eliu : *Troisième partie :* Job a eu tort d'accuser la justice de Dieu (ỳỳ 2-4). — Dieu est le Très-Haut, les actions des hommes ne peuvent donc lui être ni utiles ni nuisibles (ỳỳ 5-8). — Ceux qui sont victimes de la violence peuvent crier, Dieu ne les écoute que s'ils reviennent à lui (ỳỳ 9-13). — Dieu cite tous les coupables devant lui, mais Job fait mal d'abuser du délai que Dieu lui accorde (ỳỳ 14-16).

1. Eliu dit donc encore ce qui suit :
2. Crois-tu donc avoir une idée

1. Igitur Eliu hæc rursum locutus est;
2. Numquid æqua tibi videtur tua

---

semblance des deux lettres י et ל. — *Ne desinas*, על־תשבת, *hal-theshouboth*, « à cause des réponses d'homme d'impiété ». La Vulgate lit אל־תשוב, *al-thashoub*, ne desistas.

37. — *Constringatur*, יספוק, *ispoq*, « il bat des mains », en signe de moquerie, XXVII, 23. La Vulgate lit le verbe au passif : qu'il soit frappé. — *Et tunc*. Heb. : « et il multiplie ses paroles contre Dieu ». La Vulgate lit יריב, *iarib*, « litigabit », au lieu de ירב, *iereb*, « il multiplie ». Eliu conclut donc en demandant que la justice divine suive son cours à l'égard de Job.

Nous donnons ici, d'après l'hébreu, la traduction des derniers versets, imparfaitement rendus par la Vulgate :

29 S'il accorde la paix, qui le trouvera mauvais?
S'il cache son visage, qui le verra,
Qu'il s'agisse d'un peuple ou d'un particulier,
30 Afin d'empêcher l'impie de régner,
Et le peuple d'être pris au filet?
31 Car a-t-il jamais dit à Dieu :
« J'ai porté la peine, je ne pécherai plus;
32 Ce que je ne sais pas voir, enseigne-le moi,
Si j'ai commis le mal, je ne le ferai plus! »
33 Dieu prendra-t-il ton avis pour punir? [moi?
Pourras-tu rejeter et choisir à ton gré, et non
Dis donc ce que tu sais.
34 Mais plutôt que les gens sensés me parlent,
Et que l'homme sage m'écoute.
35 Job a parlé sans connaissance,
Et ses discours sont dépourvus de sagesse.
36 Eh bien, que Job soit éprouvé jusqu'au bout,
A cause de ses réponses dignes d'un impie.
37 Car à l'offense il ajoute le blasphème,
Il se moque même au milieu de nous,
Et il multiplie ses propos contre Dieu.

CH. XXXV. — 1. — Dans cette troisième partie de son discours, Eliu répond à diverses allégations qu'il prête à Job. Dieu n'a aucun intérêt engagé dans la conduite des hommes; donc, quand il châtie, ce ne peut être que pour une raison provenant de l'homme lui-même. Beaucoup se plaignent de l'oppression dont ils sont les victimes; mais ils sont eux-mêmes oublieux de Dieu, et ne songent pas à l'invoquer; comment donc le Seigneur pourrait-il les secourir? Aux yeux d'Eliu, Job est un de ces malheureux qui ne font entendre à Dieu que des plaintes orgueilleuses, et ne savent pas lui adresser d'humbles et confiantes prières. Tant qu'il raisonnera comme les impies, et profitera de la clémence divine pour tenir des propos insensés, il ne sera pas soulagé. S'il s'était humilié en reconnaissant ses torts, Dieu lui aurait déjà inspiré des chants d'allégresse au milieu de ses épreuves. En tout ceci, Eliu qui a raison pour le fond, exagère dans l'application, en prenant au pire toutes les expressions échappées à la douleur de Job, et en lui prêtant des sentiments de révolte et de blasphème qui ne sont pas dans son cœur. Cependant « hisce apte præparatur Jobus ad animi demissionem illam, qua demum dignus fit cui Deus apparens causam adjudicet ». Knabenbauer.

2. — *Numquid æqua*. Heb. : « regardes-tu cela comme la justice »? Le pronom neutre *zoth* se rapporte à la pensée qui va suivre.

cogitatio, ut diceres : Justior sum Deo?

3. Dixisti enim : Non tibi placet quod rectum est; vel quid tibi proderit, si ego peccavero?

4. Itaque ego respondebo sermonibus tuis, et amicis tuis tecum.

5. Suspice cœlum et intuere, et contemplare æthera quod altior te sit.

6. Si peccaveris, quid ei nocebis? et si multiplicatæ fuerint iniquitates tuæ, quid facies contra eum?

7. Porro si juste egeris, quid donabis ei, aut quid de manu tua accipiet?

8. Homini qui similis tui est, nocebit impietas tua; et filium hominis adjuvabit justitia tua.

raisonnable quand tu dis : Je suis plus juste que Dieu?

3. Car tu as dit : Ce qui est juste ne te plaît pas, ou que te sert que je commette le péché?

4. C'est pourquoi je vais répondre à tes propos, et à tes amis en même temps.

5. Vois le ciel et regarde, et considère combien le firmament te dépasse en hauteur.

6. Si tu pèches, quel tort lui feras-tu? et si tes iniquités se multiplient, en quoi lui nuiras-tu?

7. Si d'autre part tu fais le bien, que lui donneras-tu, ou que pourra-t-il recevoir de ta main?

8. C'est à un homme comme toi que peut nuire ton impiété, et c'est au fils de l'homme que peut profiter ta justice.

La Vulgate fait du verbe חשבת, *chasbatha*, « tu estimes », un substantif qui n'existe pas en hébreu, où « pensée » se dit *machashabah*. — *Justior sum Deo*, *tsidqi meel*, « ma justice est plus que Dieu », est plus grande que celle de Dieu, VI, 2; IX, 30-35; X, 13-15. « Tanta verborum acrimonia innocentiam suam defenderat, ut accusare quodammodo Deum iniquitatis erga se, vel saltem quod justitiæ modum excesserit, videretur ». Calmet. LXX : pourquoi as-tu pensé cela dans le jugement? qui es-tu, pour dire : Je suis juste devant le Seigneur?

3. — *Non tibi placet*, *mah-iskan-lak*, « qu'a servi à toi »? Même expression que XXXIV, 9. Heb. : « Quia dixisti : quid profuit tibi, quid utile fuit præ peccato meo », tu as dit : Quel avantage as-tu retiré, qu'ai-je eu d'utile en sus de mon péché, c'est-à-dire qu'ai-je eu de moins que si j'avais péché? Le discours est indirect dans le premier vers, et direct dans le second. Job a mis ce propos sur les lèvres des impies, XXI, 15, mais il a dit lui-même quelque chose d'analogue, au moins dans la forme, IX, 22. LXX : ou bien diras-tu : Quel avantage y a-t-il pour toi, que ferai-je en péchant?

4. — *Et amicis*. Eliphaz a posé la même question qu'Eliu, mais sa réponse a dégénéré en injustes récriminations contre Job.

5. — *Æthera*, *shechaqim*, les nuées les plus élevées, désignant le ciel par parallélisme. Cf. Ps., XXXV, 6; LVI, 11; CVII, 5. Comme Eliphaz, XXII, 12, Eliu en appelle au spectacle du ciel pour donner une haute idée de la grandeur de Dieu. Il va tirer la conclusion aux versets suivants. « Ipsis enim rebus creatis atque corporeis agnoscimus quantum a creatoris nostri sublimitate distamus, qui per omne quod cernimus esse humiles admonemur, ut quasi quædam sit lectio menti nostræ species considerata creaturæ ». S. Greg.

6. — Dieu est si élevé, qu'il défie toute atteinte, et ne peut rien souffrir du fait de ses créatures.

7. — Pensée corrélative à la précédente. Ps., XV, 2; Prov., IX, 12; Luc., XVII, 10.

8. — Heb. : « C'est contre un homme tel que toi qu'est ton péché, et au fils de l'homme qu'est ta justice ». L'homme tel que toi et le fils de l'homme sont deux termes parallèles, pouvant désigner un tiers, mais se rapportant plus probablement à Job lui-même : c'est à toi-même que nuit ton impiété, à toi seul que profite ta justice, Prov., VIII, 36. Cette même idée exprimée par Job, VII, 20, a déjà été reproduite par Eliphaz, XXII, 2-4.

Lève au ciel ton regard et contemple un moment
Tous ces astres brillants au fond du firmament!
Dieu, qui les fit si hauts, de toi n'a rien à craindre,
Et ton iniquité, Job, ne saurait l'atteindre.
Que tu sois vertueux au lieu de criminel,
Tu ne donneras rien de plus à l'Éternel.
A l'homme seul, ô Job, peut nuire ta malice,
De même qu'à lui seul peut servir ta justice.
Bern. de Montm

9. Il en est qui crient à cause du grand nombre de leurs persécuteurs, et qui gémissent sous la violente domination des oppresseurs;

10. Mais sans dire : Où est le Dieu qui m'a fait, et qui inspire des chants pendant la nuit?

11. Qui nous donne plus d'intelligence qu'aux animaux des champs, et plus de sagesse qu'aux oiseaux du ciel?

12. Ils poussent alors des cris, mais sans être exaucés, victimes de l'insolence des méchants.

9. Propter multitudinem calumniatorum clamabunt; et ejulabunt propter vim brachii tyrannorum.

10. Et non dixit : Ubi est Deus qui fecit me, qui dedit carmina in nocte;

11. Qui docet nos super jumenta terræ, et super volucres cœli erudit nos?

12. Ibi clamabunt et non exaudiet, propter superbiam malorum.

---

9. — *Calumniatorum*, עשוקים, *hashouqim*, « les violences ». Le sujet du verbe est indéterminé : « à cause de la multitude des cris; on appelle au secours, à cause du bras des puissants », c'est-à-dire il en est qui gémissent victimes de l'oppression. Éliu fait allusion aux gémissements des opprimés dont Job a parlé, XXIV, 12, et aux supplications de Job lui-même, XXX, 20. Dieu ne les a point écoutés, pour la raison qui va être indiquée.

10. — *Non dixit.* Sujet encore indéterminé, mais au singulier, parce qu'il est exclusif : de tous ces opprimés non exaucés, pas un n'a dit : Où est le Dieu qui m'a fait? Aucun n'a su recourir à son Tout-Puissant Créateur, qui envoyait l'épreuve précisément pour faire songer à lui, XXXIII, 19-26. — *Carmina in nocte*, M. Le Hir : « qui inspire des chants de joie dans le malheur », la nuit étant prise ici comme symbole de l'adversité. Ce sens est généralement adopté; il rappelle du reste une pensée précédente d'Éliu, XXXIII, 26. « Carmen in nocte David sumpserat, qui dicebat : Tu mihi es refugium a pressura quæ circumdedit me, exsultatio mea, redime me a circumdantibus me, Ps., XXXI, 7. (Heb. : « toi, mon refuge, préserve-moi de l'angoisse, environne-moi des chants de la délivrance). Ecce noctem pressuram nominat, et tamen liberatorem suum inter angustias exsultationem vocat. Foris quidem nox erat in circumdatione pressuræ, sed intus carmina resonabant de consolatione lætitiæ. Quia enim ad æterna gaudia redire non possumus, nisi per temporalia detrimenta, tota sacræ Scripturæ intentio est ut spes manentis lætitiæ nos inter hæc transitoria adversa corroboret ». S. Greg. Quelques auteurs entendent par ces « chants dans la nuit » le concert du monde sidéral, célébrant la gloire du Créateur, Ps. XVIII, 2-5. Cette idée manquerait de liaison avec le contexte; elle se rapproche pourtant de la traduction des LXX : qui distribue les gardes de la nuit. Le second vers est prêté aux mêmes suppliants que le premier; c'est à tort que Schlottmann et quelques autres en font une réflexion d'Éliu lui-même.

11. — C'est Eliu qui parle ici pour son compte. L'homme éprouvé devrait être d'autant plus prompt à se tourner vers le Créateur, que dans ce but il lui a été donné une intelligence supérieure à l'instinct des animaux. Les deux prépositions *min* ont dans ce verset le sens comparatif, que leur donne la Vulgate. On pourrait aussi les entendre, avec Delitzsch, dans le sens causatif : « il nous instruit par les animaux des champs, et il nous enseigne par les oiseaux du ciel ». Car, dans leur détresse, les animaux se tournent vers le Créateur pour obtenir ce qui leur est nécessaire, Ps. CIII, 21; CXLVI, 9; Joel, I, 20. Les LXX prennent alternativement les deux sens : qui me sépare des quadrupèdes de la terre, qui me rend sage par (ἀπὸ) les oiseaux du ciel.

12. — *Ibi*, *sham*, ici avec le sens de temps : alors. — *Propter superbiam* ne se rapporte pas à ceux qui crient en vain, mais à ceux qui les font crier par leurs violences. M. Le Hir : « c'est pour cela qu'ils crient sans être exaucés, sous le bras superbe des méchants ». Le Seigneur n'exauce pas leur prière, parce qu'elle n'est point convenablement faite, et qu'elle est plutôt un murmure et un blasphème qu'une humble supplication. D'autres rapportent *propter superbiam* à *exaudiet* plutôt qu'à *clamabunt*. La prière est alors viciée par l'orgueil au lieu de l'être par l'oubli habituel de Dieu.

13. Non ergo frustra audiet Deus, et Omnipotens causam singulorum intuebitur.

14. Etiam cum dixeris : Non considerat; judicare coram illo, et expecta eum.

15. Nunc enim non infert furorem suum, nec ulciscitur scelus valde.

16. Ergo Job frustra aperit os suum, et absque scientia verba multiplicat.

13. Il faut donc une raison pour que Dieu exauce, et que le Tout-Puissant considère la cause de chacun.

14. Même quand tu dis : Il ne regarde pas : la cause est devant lui, attends-le.

15. Mais maintenant, il ne fait pas paraître sa colère, et ne punit pas le crime avec rigueur.

16. Aussi Job profère-t-il de vains propos, et multiplie-t-il les discours insensés.

---

13. — *Non ergo frustra*, אך־שוא, *akshave*, « c'est seulement l'iniquité que Dieu n'exauce pas, et le Tout-Puissant n'y fait pas attention », XXVII, 9; Prov., XV, 29. La Vulgate lit la négation *al* au lieu de *ak*, prend *shave* dans le sens adverbial, et ajoute au second vers les deux mots *causas singulorum*. Le verset par suite devient obscur, et n'exprime plus la même pensée que l'hébreu.

14. — *Non considerat*. En hébreu, le discours est direct : « tu ne regardes pas ». Job s'est plaint en effet que Dieu ne semblait pas faire attention à lui, XIX, 7; XXIII, 8, 9; XXX, 20. Mais il n'avait pas l'intention de nier la justice de Dieu, comme font les impies, XXII, 13; il regrettait seulement qu'elle tardât à s'exercer en sa faveur. — *Judicare*, דין, *din*, « la cause est devant lui ». Dieu sait bien tout ce qui se passe sur la terre, et alors même qu'il ne paraît pas s'en occuper, rien cependant ne lui échappe. Le mot *din* est aussi l'infinitif du verbe, d'où la traduction de la Vulgate; *judicare* est l'infinitif pris substantivement, et non l'impératif passif. — *Exspecta*. Confiante et humble attente, tel est le sentiment qui convient au suppliant, Ps. XXXVI, 5-7. LXX : 13, car le Seigneur ne veut pas voir les choses vaines, car lui-même est le Tout-Puissant, et il voit, 14, ceux qui accomplissent les choses iniques, et il me sauvera; sois donc jugé devant lui, si tu peux le louer tel qu'il est.

15. — *Non infert furorem suum*, *ain paqad affo*, qu'on peut traduire de deux manieres : « non punivit ira ejus », la colère de Dieu ne s'est pas exercée contre Job, sens peu acceptable à raison du parallélisme; « non punivit iram ejus », Dieu n'a pas châtié l'emportement de Job comme celui-ci le méritait, et il ne l'a point traité sévèrement. « Non punit in præsenti secundum quod exigit gravitas culpæ; quia pœnæ præsentis vitæ sunt ad correctionem; et ideo illos quos correctione indignos judicat, futura damnatione reservat; et hæc est alia ratio quare impii in hoc mundo prosperantur; in quo concordat cum opinione Job ». S. Thom. — *Scelus*, פשע, *fash*, ἅπ. λεγ. que les versions traduisent par « péché », LXX : παράπτωμα, et auquel quelques modernes donnent le sens d'« orgueil », d'après l'arabe *fass*, qui a cette signification. LXX : et maintenant, parce qu'il ne visite pas sa colère, et ne connaît point sévèrement le délit.

16. — Eliu supposant que Job est coupable d'orgueil, et ne le jugeant pas puni proportionnellement à sa faute, conclut que ses plaintes sont abusives, et ne peuvent qu'irriter Dieu davantage.

CHAPITRE XXXVI

Discours d'Eliu : *Quatrième partie :* Dieu est souverainement équitable dans sa conduite (℣℣ 2-6). — Il afflige le juste pour lui faire expier ses fautes (℣℣ 7-10). — Il le traite ensuite favorablement ou sévèrement, selon qu'il a bien ou mal profité de l'épreuve (℣℣ 11-15). — Que Job n'imite donc pas la conduite des impies, s'il veut éviter la colère de Dieu (℣℣ 16-21). — Dieu, en effet, est le créateur et le maître de la nature, et il fait éclater sa toute-puissance en particulier par les éclairs et le fracas de la foudre (℣℣ 22-33).

1. Eliu continua encore à parler en ces termes :
2. Supporte-moi un peu et je t'enseignerai, car j'ai encore quelque chose à dire en faveur de Dieu.
3. Je tirerai ma science de la source même, et je prouverai que mon Créateur est juste.

1. Addens quoque Eliu, hæc locutus est :
2. Sustine me paululum, et indicabo tibi; adhuc enim habeo quod pro Deo loquar.
3. Repetam scientiam meam a principio, et operatorem meum probabo justum.

Ch. XXXVI. — 1. — Dans cette dernière partie de son discours, Eliu révèle sa pensée plus explicitement encore. Il veut amener Job à reconnaître qu'il a eu tort de murmurer contre Dieu, et qu'il doit se repentir. Après avoir protesté de la sincérité de ses paroles (XXXVI, 2-4), il montre que Dieu n'agit pas de parti-pris, mais qu'il traite le coupable et l'innocent suivant leurs mérites; et comme le juste lui-même peut commettre bien des fautes, Dieu, au moyen des épreuves, l'avertit qu'il a des reproches à s'adresser, et lui fait expier ses faiblesses. Aussi le juste accepte-t-il humblement et patiemment ces épreuves, auxquelles Dieu fait succéder la paix et l'abondance (5-15). L'impie, au contraire, se révolte contre la main qui le frappe : que Job n'imite pas ses murmures, s'il n'en veut pas partager l'irrémédiable châtiment (16-21). D'ailleurs, quel est donc celui qui l'afflige? C'est le Dieu infiniment sage et puissant, dont la grandeur est manifestée par les phénomènes grandioses de la pluie, des nuages et du tonnerre (22-33). C'est lui qui commande à la foudre, à la neige, aux frimas, dont la rigueur arrête l'activité de l'homme et des animaux (XXXVII, 1-8). C'est lui qui déchaîne les orages, instruments de sa vengeance et de sa miséricorde (9-13). Qui donc est capable de comprendre toutes ces merveilles? Qui sera assez audacieux, et Job l'a été, pour oser s'adresser à ce Dieu si puissant? (14-20). Et encore, cet éclat qui nous étonne n'est que l'éclat de son ouvrage! Qu'est-il donc en lui-même, et que sont tous les sages devant lui (21-24)? Voilà ce qu'Eliu avait encore à dire pour la cause de Dieu, XXXVI, 2. Sa conclusion dernière est donc que, loin de chercher à entrer en colloque avec un Maître si élevé au-dessus de lui, Job doit accepter ses arrêts et en comprendre la signification. Or, l'épreuve infligée par Dieu ne signifie pas que Job soit coupable de grands forfaits; mais elle l'avertit que sa vie n'est pas sans tache, et qu'il doit s'humilier et se repentir, s'il veut revenir à sa prospérité perdue. Refuser orgueilleusement d'accepter la leçon contenue dans le châtiment divin serait agir comme les impies, et se rendre digne de partager leur sort.

2. — *Sustine me*, כתר־לי, *kathar-li*. Le verbe veut dire « ceindre », M. Le Hir : « ceins un peu tes reins », et aussi « attendre », sens préférable ici à cause du complément : « attends-moi », écoute-moi patiemment jusqu'à la fin, car j'ai encore quelque chose à dire pour la justification de Dieu, je n'ai pas terminé mon plaidoyer. LXX : car j'ai encore à parler.

3. — *A principio*, *lemerachoq*, « de loin », mot dont le sens doit se déterminer par le parallélisme et par la suite du discours : voulant disculper mon Créateur, je tirerai mes raisons de haut et de loin, des actes mêmes de celui que tu incrimines. L'idée reste la même si, avec Delitzsch, on prend

4. Vere enim absque mendacio sermones mei, et perfecta scientia probabitur tibi.

5. Deus potentes non abjicit, cum et ipse sit potens.

6. Sed non salvat impios, et judicium pauperibus tribuit.

7. Non auferet a justo oculos suos, et reges in solio collocat in perpetuum, et illi eriguntur.

8. Et si fuerint in catenis, et vinciantur funibus paupertatis :

9. Indicabit eis opera eorum, scelera eorum, quia violenti fuerunt.

10. Revelabit quoque aurem eo-

4. Mes discours sont absolument exempts de mensonge, et ma doctrine irréprochable ne pourra manquer d'être approuvée de toi.

5. Dieu ne rejette point les puissants, puisqu'il est puissant lui-même.

6. Mais il ne sauve pas les impies, et il fait justice aux pauvres.

7. Il ne détourne pas les yeux des justes, il établit les rois pour jamais sur le trône, et ils y sont élevés.

8. Et s'ils sont dans les fers, et sont enchaînés par les liens de la pauvreté,

9. Il leur découvre leurs œuvres et leurs crimes, et les violences qu'ils ont commises.

10. Il leur ouvre aussi l'oreille

---

le verbe *nasça* dans le sens d' « élever » : j'élèverai mes réflexions plus haut, jusqu'à mon Créateur lui-même dont je célébrerai les merveilles. LXX : reprenant ma longue science, et par mes œuvres je dirai des choses justes en vérité.

4. — *Perfecta.* Heb. : « parfaits et purs sont mes enseignements par rapport à toi », c.-à-d. tout ce que j'ai à exprimer sera tellement juste, que tu n'y pourras rien trouver à reprendre. « Si unquam eloquens visus est Eliu, nunc seipso eloquentior et sapientior est ». Pineda.

5. — *Potentes*, *kabbir* au singulier se rapportant à Dieu : « Dieu est puissant et il ne dédaigne pas » ; quand il soumet à l'épreuve une créature, ce n'est pas par dédain et insouciance, c'est par justice expresse. — *Cum et ipse*, כביר כח לב, *kabbir coach leb*, « puissant en force d'intelligence », il comprend tout, il discerne tout, le bien et le mal, le juste et l'injuste parmi les hommes. Les LXX sont plus voisins de l'hébreu que la Vulgate : sache donc que le Seigneur ne rejette pas l'innocent, lui qui est puissant en force de cœur. La version de la Vulgate est juste, en ce sens que Dieu ne rejette pas les puissants à cause de leur puissance même, qui est un don venu de lui, mais à cause de l'abus qu'ils en font. Ce sens néanmoins est étranger au texte hébreu.

6. — 1 Reg., II, 6-8; Luc., I, 51, 52.

7. — *Non auferet*, V, 11; I Pet., III, 12. « Famulos suos tunc magis respicit, cum injuste eos nequitia persequentis affligit. Videns enim quid hic humiliter tolerent, nimirum jam prævidet quid illic eis misericorditer recompenset ». S. Greg. « Eliu aperte et palam profitetur justos affligi, imo secundum divinam providentiam ex ærumnarum profunditate eos evehi ad sublimem dignitatem ». Knabenbauer. — *Collocat*, Ps, CXII, 7, 8. — *In perpetuum*, LXX : εἰς νῖκος. Quand les rois, les chefs de peuples et de tribus sont justes, c'est le Seigneur lui-même qui prend soin d'asseoir et d'affermir leur domination.

8. — *Funibus paupertatis*, Heb. : « dans les chaînes de l'infortune », du malheur. Ps., CVI, 10. LXX : et ceux qui sont enchaînés dans les entraves seront saisis dans les liens de la pauvreté.

9. — *Indicabit eis*, XXXIII, 19. L'épreuve est pour eux un avertissement de Dieu. Dans la pensée d'Eliu, Job est précisément un de ces puissants que le malheur devrait instruire. — *Quia violenti fuerunt*, יתגברו, *ithgabbarou*, « ils se sont comportés insolemment », avec orgueil, XV, 25. Sans commettre de forfaits positifs, ils ont oublié pourtant de courber la tête devant Dieu, et de reconnaître humblement leurs faiblesses. « Potest in catenis et funibus paupertatis pœna etiam temporalis afflictionis intelligi, quia sæpe qui jubentis verba non audiunt, ferientis verberibus admonentur, ut ad bona desideria saltem pœnæ trahant, quos præmia non invitant ». S. Greg.

10. — *Ut corripiat*, *lammousar*, « à la correction », il ouvre leur oreille à la ré-

pour les reprendre, et il leur parle pour leur faire quitter l'iniquité.

11. S'ils l'écoutent et prennent garde, ils achèveront leurs jours dans le bonheur et leurs années dans la gloire.

12. Mais s'ils n'écoutent pas, ils passeront par le glaive et périront dans leur sottise.

13. Les hypocrites et les fourbes provoquent la colère de Dieu, et ils ne l'implorent pas quand ils sont dans les fers.

14. Leur âme périra dans la tourmente, et leur vie avec celle des efféminés.

15. Mais il tirera le pauvre de sa misère, et par l'épreuve il se fera entendre à son oreille.

16. Il te sauvera donc de l'angoisse pour te mettre au large, sans que rien ne t'arrête plus, et tu pren-

rum, ut corripiat; et loquetur, ut revertantur ab iniquitate.

11. Si audierint et observaverint, complebunt dies suos in bono, et annos suos in gloria;

12. Si autem non audierint, transibunt per gladium, et consumentur in stultitia.

13. Simulatores et callidi provocant iram Dei, neque clamabunt cum vincti fuerint.

14. Morietur in tempestate anima eorum, et vita eorum inter effeminatos.

15. Eripiet de angustia sua pauperem, et revelabit in tribulatione aurem ejus.

16. Igitur salvabit te de ore angusto latissime, et non habente fundamentum subter se; requies au-

---

primande, afin qu'ils comprennent qu'ils sont engagés dans une mauvaise voie et s'en détournent au plus tôt. Eliu répète ici la pensée, d'ailleurs juste, qu'il a exprimée au début de son discours, XXXIII, 16-18. LXX : mais il écoutera le juste, et il a parlé pour qu'ils se détournent de l'injustice.

11. — Is., I, 19. — *In gloria*, Heb. : dans les délices.

12. — IV, 21; XXXV, 16; Is., I, 20. LXX : mais il ne sauve pas les impies parce qu'ils n'ont pas voulu connaître le Seigneur, et parce qu'avertis ils n'ont pas voulu écouter.

13. — *Simulatores et callidi*, חנפי־לב, *chanfei-leb*, « les impies de cœur », ceux qui sont impies de parti pris et par le propre choix de leur esprit. La Vulgate les appelle hypocrites, « quia quandoque contingit quod aliqui adversitates patiuntur, quorum peccata non apparent; ne per hoc prædicta ejus sententia elidatur, interpretatur eos simulatores esse quantum ad hoc quod prætendunt justitiam quam non habent; et callidos, in quantum scilicet astutiis quibusdam utuntur ad hoc quod sub colore justitiæ injustitiam faciant ». S. Thom. — *Provocant iram*, ישיכו אף, *iascimou af*, « ils placent la colère », ce qui peut signifier, comme traduit la Vulgate, qu'ils excitent la colere de Dieu contre eux. Cf. θησαυρίζουσιν ὀργήν, Rom., II, 5. Mais le parallélisme rend préférable cette autre traduction : « les impies mettent en avant leur colère », ils ne pensent qu'à s'irriter (Welte, Le Hir, etc.). Leurs cris de colère sont ainsi opposés aux supplications qu'ils devraient adresser à Dieu. Pour Eliu, Job est un de ces malheureux à qui leurs épreuves n'inspirent que plaintes et récriminations. LXX : les hypocrites de cœur ont fait naître la colère, ils n'imploreront pas, parce qu'il les a liés.

14. — *In tempestate*, בנער, *bannohar*, dans la jeunesse. — *Inter effeminatos*, בקדשים, *baqdeshim*, « leur vie sera traitée comme celle des *qedeshim* ». On appelait ainsi les infâmes libertins consacrés au service des idoles impures. Sévèrement proscrits par la loi juive, Deut., XXIII, 17, ils apparaissaient en Palestine quand l'idolatrie s'y introduisait, III Reg., XIV, 24; XV, 12; XXII, 47. Cf. Sap., IV, 19, 20; V, 15. LXX : et que leur vie soit blessée par les Anges, traduction qui suppose en hébreu *qedoshim*, les saints, les Anges.

15. — Nouvelle assurance donnée à Job que le bonheur sera la récompense de son repentir. XXXIII, 16, 17, 23-27. LXX : parce qu'ils ont affligé le faible et l'impuissant, il exposera la sentence de ceux qui sont doux.

16. — Heb. : « Il te délivrera de la bouche de l'angoisse, au large, et point de dé-

tem mensæ tuæ erit plena pinguedine.

17. Causa tua quasi impii judicata est, causam judiciumque recipies.

18. Non te ergo superet ira, ut aliquem opprimas; nec multitudo donorum inclinet te.

19. Depone magnitudinem tuam absque tribulatione, et omnes robustos fortitudine.

dras ton repos à une table couverte de mets abondants.

17. Mais tu as attiré sur toi la sentence du méchant, tu en subiras le jugement et la peine.

18. Ne te laisse donc pas entraîner par la colère à opprimer qui que ce soit, et que la multitude de tes présents ne t'égare pas.

19. Abaisse ta grandeur, sans que l'épreuve t'y contraigne, et tous ceux qui s'appuient sur leur propre force.

---

tresse là », en cet endroit large. Ces expressions sont proverbiales dans l'Ecriture pour marquer la liberté, la paix et le bonheur, en opposition avec l'oppression et l'adversité, Ps., XVII, 20; CXVII, 5. Au lieu de *moutsaq*, détresse, la Vulgate lit à tort *matsouq*, fondement. — *Requies*. Le mot hébreu נחת, *nachath*, a le double sens de « repos » et de « service de table ». Ce second sens est ici le meilleur : « ta table sera pleine de graisse », pleine de mets abondants et succulents. Cf. Ps., XXII, 5; Is., XXV, 6. LXX : de plus il t'a trompé par la bouche de l'ennemi; l'abîme et une effusion au-dessous, et ta table est descendue pleine d'abondance.

17. — Heb. : « tu remplis la cause de l'impie, la cause et le jugement te saisiront ». Eliu voudrait s'arrêter à la riante perspective du bonheur qu'il vient de tracer; mais il craint que Job ne soit point touché de ses promesses et ne pense pas suffisamment à s'humilier. LXX : le jugement ne manquera point au juste.

18. — *Non ergo te superet*. Heb. : « quia ira ne expellat te in castigatione », car voici la colère de Dieu, qu'elle ne te rejette pas par le châtiment, crains qu'elle ne t'inflige un irrémédiable châtiment. Le mot שפק, *scefeq*, du verbe *sçafaq*, « frapper des mains », signifie ordinairement « châtiment », sens confirmé par la Vulgate, qui traduit *scefeq* comme un verbe. Delitzsch prend *scefeq* dans le sens de « battement de mains ironique », XXXIV, 37, et traduit : « car la colère pourrait bien ne pas t'épargner dans ton insolence ». La première traduction est plus communément adoptée. — *Inclinet te*, יטך, *iatteka*, inclinet te, avertat te : « que la multitude de tes dons ne te détourne pas » du repentir; que tes nombreuses expiations, tes biens perdus, et surtout les douleurs endurées (Welte), ne soient pas à tes yeux un motif pour te croire quitte envers Dieu, et n'avoir rien à redouter de sa colère, surtout si tu persistes à te dire sans reproche; ou encore : que tes souffrances déjà endurées ne te découragent pas, et ne t'empêchent pas de supporter l'épreuve jusqu'au bout. LXX : la colère sera sur les impies, à cause de l'impiété des dons qu'ils ont reçus pour leurs injustices.

19. — *Dephone*, היערך שועך לא בצר, *haiaharok shouahka lo betsar*, « aura-t-il égard à ta richesse non dans le besoin », M. Le Hir : « aura-t-il égard à tes richesses dont il n'a que faire »? On peut se demander de quelles richesses Eliu veut parler, puisque Job a tout perdu. Delitzsch prend *shouah* dans un autre de ses sens et traduit : « ton cri te mettra-t-il hors de l'angoisse »? Knabenbauer : « num constituet te clamor tuus absque tribulatione et omnes conatus roboris? i. e. num clamores, quos omni conatu edis, putas tibi salutem et liberationem afferre posse »? Enfin, en traduisant autrement le verbe *harak*, qui veut dire « placer, disposer, faire cas », Welte rend ainsi le texte hébreu : « Dieu ne t'accordera-t-il pas le bonheur au moyen de l'angoisse, et toutes les ressources de la puissance »? Cette dernière traduction est aussi grammaticalement justifiable que les deux autres; *shouah*, qui signifie « richesse, opulence », peut se prêter aussi au sens de « bonheur, salut », qu'a le mot analogue *theshouah*. Les versions n'ont point réussi à donner de l'hébreu une traduction claire. La Vulgate traduit par « deponere » le verbe *harak*, qui ne répond qu'aux autres composés de *ponere* : « disponere, proponere, componere », et elle met au masculin *robustos*, מאמציו, *maamatsei*, qui devrait être rendu par le neutre *robusta*, les forces, « les ressources de la puissance ». LXX : que ton esprit ne te détourne pas volontairement de la prière des faibles qui sont dans le besoin, ainsi que ceux qui ont la puissance de la force.

20. Ne trouve pas que tarde trop cette nuit, dans laquelle les peuples pénètrent les uns après les autres.

21. Garde-toi de te laisser aller à l'iniquité, car c'est elle que tu t'es mis à suivre après l'épreuve.

22. Mais vois, Dieu est sublime dans sa puissance, et personne ne l'égale parmi ceux qui font les lois.

23. Qui pourra approfondir ses voies? ou qui pourra lui dire : Tu as commis l'injustice?

24. Souviens-toi que tu ne comprends rien à son œuvre, qu'ont célébrée les chants des humains.

20. Ne protrahas noctem, ut ascendant populi pro eis.

21. Cave ne declines ad iniquitatem; hanc enim cœpisti sequi post miseriam.

22. Ecce, Deus excelsus in fortitudine sua, et nullus ei similis in legislatoribus.

23. Quis poterit scrutari vias ejus? aut quis potest ei dicere : Operatus es iniquitatem?

24. Memento quod ignores opus ejus, de quo cecinerunt viri.

---

20. — *Ne protrahas*, *al thishaf*, « ne soupire pas après la nuit pour enlever les peuples de leur lieu », cette nuit de la mort, Joan., IX, 4, où le jugement de Dieu s'exécute contre des peuples entiers, et les fait disparaître de la terre. Ainsi ont été inopinément enlevés les serviteurs et les fils de Job. Eliu lui conseille de ne pas appeler de ses vœux ce qui répugne tant à la nature et fait l'effroi de tous les hommes. La Vulgate prend comme infinitif kal *haloth*, « ascendere », qui est ici un hiphil syncopé pour *hahaloth*, « auferre ». Les LXX traduisent bien le premier verbe : μὴ ἐξελκύσῃς.

21. — *Ad iniquitatem*, d'après Eliu, le murmure contre Dieu, XXXIV, 5; XXXVI, 17. — *Hanc enim*. Heb. : *ki hal-zeh bachartha mehoni*, « car c'est là ce que tu choisis plutôt que le malheur », Welte : car tu es plus porté à l'iniquité qui consiste à te plaindre de la conduite de Dieu, qu'à supporter patiemment l'épreuve. « Iniquitatem afflictioni præoptandam duxisti, maluisti tete hac iniquitate implicare, ut Dei judiciâ accusares, et de illis conquereris acerbius, quam æquo et placido animo ea sustinere, et tanquam de manu Dei immissa ferre et suscipere ». Rosenm. Il serait moins exact de traduire, comme quelques auteurs : « car c'est là ce que tu choisis pour le malheur »; le sens de *ad* est étranger à la préposition *min*.

22. — Eliu passe à un nouvel ordre d'idées; après avoir exhorté Job de son mieux, il va lui décrire encore la puissance de Dieu, pour lui faire entendre que Dieu est le souverain Maître, et que l'on ne saurait reprendre aucun de ses actes. « Ultima hæc descriptio divinæ celsitudinis magnificentissima est et prorsus apta, qua animus maxima Dei reverentia et summa suiipsius vilitate imbuatur. Ad quem sensum mirifice valent interrogationes illæ ab Eliu propositæ. Quam præclare hæc ab Eliu fiant et quantopere ad Jobi animum excolendum apta sint, inde quam maxime ostenditur, quia Deus apparens seriem ab Eliu inceptam omnino prosequitur ». Knabenbauer. — *Nullus ei similis*, « qui est comme lui instructeur », מורה, *moreh*. Ce mot, dit Buxtorf, Lex. 984, « summus titulus est doctorum, penes quos summa judicandi et decidendi potestas ». Il implique la double idée de sagesse et de puissance. LXX : δυνάστης. Eliu rappelle souvent que Dieu instruit l'homme, XXXIII, 14; XXXIV, 32; XXXV, 11.

23. — *Quis poterit scrutari*, *mi faqad halaiv*, « qui lui a prescrit ses voies », qui lui a ordonné d'agir de telle manière? Qui peut par conséquent lui demander compte de sa conduite, comme Job ose le faire? Le verbe *faqad* suivi de *hal* signifie « prescrire »; la Vulgate lui donne son sens absolu d' « inspecter ».

24. — *Quod ignores*, תשגיא, *thasgia*, « que tu célèbres », « souviens-toi d'exalter son œuvre, que les hommes ont chantée », pense à mêler tes chants à ceux des hommes qui ont célébré les œuvres de Dieu, Ps., CX, 2, 3; Apoc., XV, 3. LXX : souviens-toi ὅτι μεγάλα ἐστίν. La Vulgate lit שגא, *shaga*, « être dans l'erreur », au lieu de *sçaga*, « célébrer ». « Opus ejus ignoratur, quia nimirum judicia illius ipsi etiam qui hunc prædicant, impenetrata venerantur. Et sciunt ergo quem prædicant, et tamen ejus opera ignorant, quia cognoscunt per gratiam eum a quo facti sunt, sed ejus judicia comprehendere nequeunt, quæ ab illo etiam super ipsos fiunt ». S. Greg.

25. Omnes homines vident eum, unusquisque intuetur procul.

26. Ecce Deus magnus vincens scientiam nostram; numerus annorum ejus inæstimabilis.

27. Qui aufert stillas pluviæ, et effundit imbres ad instar gurgitum;

28. Qui de nubibus fluunt, quæ prætexunt cuncta desuper.

29. Si voluerit extendere nubes quasi tentorium suum,

25. Tous les hommes la contemplent, chacun la découvre de loin.

26. Oui, Dieu dans sa grandeur dépasse toute notre science, et le nombre de ses années est incalculable.

27. Il fait monter les vapeurs des eaux, et les fait retomber en pluies torrentielles.

28. Elles s'écoulent des nuages, qui d'en haut s'étendent au-dessus de la terre.

29. Quand il veut, il déploie les nues comme sa tente,

---

25. — *Eum*, l'œuvre de Dieu. Tous les hommes la voient avec admiration, bien qu'ils ne l'aperçoivent que de loin, sans pouvoir en pénétrer tous les secrets. « Procul eum intueri est non jam illum per speciem cernere, sed adhuc ex sola operum suorum admiratione pensare ». S. Greg. LXX : tous les hommes voient en lui combien de mortels ont été blessés.

26. — *Ecce Deus*. Heb. : « voici que Dieu est grand, et il n'est point connu », ce que nous savons de lui n'est rien. « Quidquid namque de claritate ejus magnitudinis scimus, infra ipsum est; et tanto ab ejus scientia longe repellimur, quanto ejus potentiam nos comprehendisse suspicamur ». S. Greg. — *Vincens scientiam nostram*. Heb. : « et nous ne savons pas » que dire de lui : « Quid enim de eo condigne dicas, qui est sublimitate omni sublimior, et altitudine omni altior,... omni pulchritudine pulchrior,... et majestate omni major,... omni bonitate melior » ? Novatianus, de Trinit. 2. Mais cette impuissance à parler de Dieu excuserait-elle notre silence ? « Quid dicit aliquis, cum de te dicit ? Et væ tacentibus de te, quoniam loquaces muti sunt ». S. Aug. Confes., I, 4. — *Inæstimabilis*, Ps., CI, 25, 27-28. LXX : voici qu'il est très fort, et nous ne connaissons pas le nombre de ses années, et il est infini.

27. — Eliu arrive aux exemples particuliers qu'il veut donner de la puissance de Dieu. Le premier est tiré de la pluie. — *Aufert*, יגרע, *iegarah*, « il attire les gouttes d'eau ». Eliu veut-il parler de l'évaporation, par laquelle Dieu attire de bas en haut les gouttes d'eau destinées à former les nuages, ou de la chute de la pluie, attirée de haut en bas ? Ce dernier cas paraît plus probable, tant à cause du parallélisme, qu'à raison du sens de *garah*, qui au kal veut dire « detrahere ». — *Effundit*. Heb. : « elles se répandent en pluie par leur poids ». La Vulgate lit au singulier le pluriel יזקו, *iazqou*, dont le sens est intransitif, et elle donne à אד, *ed*, « poids », le sens éloigné de « pernicies », abîme, gouffre. Les LXX prennent *ed* avec son sens de « nuée » : il peut compter les gouttes de la pluie, et elles sont répandues par la pluie sur la nuée.

28. — *Qui de nubibus*. Heb. : « lesquelles (pluies) arrosent שחקים, *shechaqîm*, le ciel », les hauteurs de l'atmosphère, ou encore « le sol », parce que *shachaq* au singulier signifie poussière. Les LXX traduisent ce mot, ici et dans la suite de ce discours, par παλαιώματα. — *Prætexunt*. Heb. : « elles se déversent sur les hommes beaucoup », elles tombent en ondées abondantes. LXX : les choses anciennes s'écouleront (S. Aug. : fluent nubes), et la nuée s'assombrira au-dessus des innombrables mortels. Il a marqué une heure aux animaux, ils savent quand il faut se coucher. Sur toutes ces choses, ta pensée n'est point frappée d'étonnement, et ton cœur ne diffère point de ton corps.

29. — *Si voluerit*. Heb. : « est-ce que l'on comprendra l'extension des nuages », la manière dont les nuages s'étendent dans les régions atmosphériques. La Vulgate incline le verbe בין, *boun*, « comprendre » au sens de « vouloir », qui n'est point exact. — *Quasi*, תשאות, *theshouoth*, « le fracas de sa tente ». Les nuées sont la tente du Seigneur, Ps., XVII, 12, et le tonnerre est le fracas qui retentit dans cette tente. Eliu parle donc des nuées orageuses qui s'étendent si rapidement dans le ciel, et d'où partent les éclats de la foudre. Au lieu de *theshouoth*, la Vulgate traduit comme s'il y avait כאשר, *kaasher*, quasi.

30. Il fait luire d'en haut les éclairs, et couvre la mer jusqu'en ses profondeurs.

31. C'est ainsi qu'il exerce ses jugements sur les peuples, et fournit la nourriture à la foule des mortels.

32. Il recueille l'éclair dans ses mains, et lui prescrit d'apparaître encore.

33. Il le fait connaître à celui qu'il aime, car c'est là son domaine, et il y monte quand il veut.

30. Et fulgurare lumine suo desuper, cardines quoque maris operiet.

31. Per hæc enim judicat populos, et dat escas multis mortalibus.

32. In manibus abscondit lucem, et præcipit ei ut rursus adveniat.

33. Annuntiat de ea amico suo, quod possessio ejus sit, et ad eam possit ascendere.

---

30. — *Et fulgurare*, הן־פרש עליו אורו, *hen-paras halaiv oro*, « voici, il étend au-dessus de lui sa lumière, et il couvre les racines de la mer ». La première partie du verset se rapporte à la lumière de l'éclair, que Dieu fait briller dans les nuées qui l'enveloppent comme une tente. Cf. Ps., XVII, 12-16; CIII, 2. Le second vers, « il couvre les racines de la mer », forme antithèse avec le premier. Quelques auteurs traduisent : il couvre de lumière les racines de la mer, c'est-à-dire la lumière de l'éclair est tellement vive qu'elle illumine la mer jusqu'en ses profondeurs. Ce sens ne peut guère convenir au verbe כסה, qui signifie « couvrir, voiler, cacher ». Eliu veut dire plutôt que la mer est plongée dans une obscurité profonde, à cause des nuages orageux qui voilent le ciel. Ce phénomène, facile d'ailleurs à observer, est ainsi décrit par Lucrèce :

Præterea persæpe niger quoque per mare nimbus
Ut picis e cœlo demissum flumen, in undas
Sic cadit, et fertur tenebris, procul et trahit atram
Fulminibus gravidam tempestatem, atque procellis,
Ignibus ac ventis cum primis ipse repletus;
In terris quoque ut horrescant ac tecta requirant.

Nat. VI.

LXX : voici, il étend au-dessus de lui ἠδὼ (?)

31. — *Judicat*. Par le fracas du tonnerre, Dieu révèle et exerce son autorité souveraine sur les peuples. — *Multis mortalibus*, *lemakabir*, « en abondance ». Les pluies d'orage ont, en Orient surtout, une influence bienfaisante sur la végétation ; par elles, Dieu prépare donc aux hommes une nourriture abondante, Act., XIV, 16.

32. — *Abscondit*, il cache, il recèle l'éclair dans ses mains. — *Ut rursus adveniat*, במפגיע, *bemafgiah*, mot tiré de l'hiphil *hifgiah*, qui signifie « envoyer contre quelqu'un » ; il indique donc le but que doit atteindre le trait. Delitzsch : « il lui commande, sûr d'atteindre le but », il lance la foudre avec la sûreté de quelqu'un qui ne peut manquer son but. La Vulgate atténue le sens. L'hébreu signifie littéralement : « il recèle l'éclair dans ses mains, et lui commande d'aller au but », ou « le dirige vers le but; M. Le Hir : « il le lance contre les rebelles ».

33. — *Amico suo*, יגיד עליו רעו, *iaggid halaiv reho*. Les versions entendent ce dernier mot comme s'il était écrit רעהו, *rehehou*, son ami. LXX : à mon sujet, le Seigneur avertit son ami. Symm. : ἀπαγγελεῖν περὶ αὐτοῦ ἑταίρῳ. Mais *reho* vient régulièrement de רוע, *rouah*, tumultuari, et רע, *reha* est un des noms poétiques du tonnerre. Cf. Exod., XXXII, 17. L'hébreu peut donc se traduire : « annuntiat de eo tonitru ejus », son tonnerre l'annonce, il est l'indice de sa présence. — *Possessio ejus*, מקנה אף על־עולה, *miqneh af halholeh*. *Miqneh* traduit par « possessio » veut aussi dire « troupeau », d'où le sens suivant donné à l'hébreu : « pecus quoque ad ascensum », son tonnerre annonce qu'il est là, et le troupeau (annonce) qu'il monte sur les nuées orageuses, ou qu'il monte au combat contre les méchants dont parle le verset précédent. Ce dernier vers ferait allusion aux signes d'inquiétude que donnent la plupart des animaux, quand ils sentent l'approche de l'orage.

Nunquam imprudentibus imber
Obfuit. Aut illum surgentem vallibus imis
Aeriæ fugere grues, aut bucula cœlum
Suspiciens patulis captavit naribus auras;
Aut arguta lacus circumvolitavit hirundo,
Et veterem in limo ranæ cecinere querelam.

Virg. Georg. I, 373.

Toutefois, ce sens ne s'impose pas. Welte obtient une autre traduction, en faisant venir *reho* de *rahah*, et en le rendant par « sa pensée, sa volonté ». Il identifie *holeh* avec *haleh*, « feuille d'arbre », et traduit ainsi le verset : « il lui fait connaître par

CHAPITRE XXXVII

Discours d'Eliu : *Suite de la quatrième partie :* Dieu est grand dans l'orage qui répand partout la terreur (ỳỳ 1-8), dans les frimas, et dans les nuées dont il dirige la course (ỳỳ 9-13). — Qui peut comprendre toutes ces merveilles (ỳỳ 14-18)? — Qui peut parler à Dieu en face, puisqu'on ne peut soutenir l'éclat de la lumière qu'il a créée (ỳỳ 19-24)?

1. Super hoc expavit cor meum, et emotum est de loco suo.
2. Audite auditionem in terrore ocis ejus et sonum de ore illius rocedentem.
3. Subter omnes cœlos ipse considerat, et lumen illius super terminos terræ.
4. Post eum rugiet sonitus, tonabit voce magnitudinis suæ; et non investigabitur, cum audita fuerit vox ejus.

1. C'est sur quoi mon cœur s'émeut, et frissonne hors de lui-même.
2. Prêtez l'oreille au fracas de sa voix, et au bruit qui sort de sa bouche.
3. Il contemple lui-même toute la voûte des cieux, et sa lumière s'étend jusqu'aux extrémités de la terre.
4. Puis un grand bruit retentit, il fait éclater le tonnerre de sa voix puissante, et on ne peut suivre sa trace quand sa voix s'est fait entendre.

---

là ce qu'il a résolu, aux animaux et aussi même aux végétaux ». Ces derniers sont peut-être témérairement introduits ici, et en tout cas, ils le sont un peu en dépit des règles grammaticales. D'autre part, *miqneh* n'a point la préposition *hal* qu'on lui suppose. Au lieu de *miqneh*, Symmaque lit *maqneh*, emportement, et au lieu de *holeh*, *havelah*, méchanceté : ζῆλον περὶ ἀδικίας : il annonce à son sujet à son ami, sa colère contre l'impiété. Cf. Gen., XVIII, 17. Cette dernière traduction porte quelques commentateurs à faire venir *miqneh* du verbe קנא, *qana*, et à lire *havelah* au lieu de *holeh*, *af* devenant alors substantif : accendens iram in iniquitatem, « son tonnerre l'annonce, et enflamme sa colère contre l'iniquité ». Le verset aurait à peu près le même sens que le précédent. Ce sens paraît être le meilleur, quoique l'on ne puisse rien affirmer sur ce texte obscur, que les versions et les commentateurs interprètent chacun de leur façon.

CH. XXXVII. — 1. — *Super hoc*, au spectacle de ces phénomènes révélateurs de la puissance divine. Les grands aperçus sur le monde, dit A. de Humboldt, ne sont exposés « nulle part d'une manière plus complète que dans le trente-septième chapitre du livre de Job... On sent que les accidents météorologiques qui se produisent dans la région des nuages, les vapeurs qui se dissipent ou se condensent suivant la direction des vents, les jeux bizarres de la lumière, la formation de la grêle et du tonnerre avaient été observés avant d'être décrits. Plusieurs questions aussi sont posées, que la physique moderne peut ramener sans doute à des formules plus scientifiques, mais pour lesquelles elle n'a pas encore trouvé de solution satisfaisante..... Il y a autant de charme pittoresque dans la peinture de chaque phénomène, que d'art dans la composition didactique de l'ensemble ». Cosmos, II, 48.

2. — *In terrore*, Heb. : « à l'éclat de sa voix ». — *Sonum*, הגה, *hegeh*, le murmure. La voix de Dieu est si puissante, que le grondement du tonnerre n'en paraît être qu'un faible écho.

3. — *Considerat*, ישרהו, *ishrehou*, du verbe *sharah*, « il le délie », il donne libre carrière au tonnerre au-dessous de tous les cieux, et à son éclair jusqu'aux extrémités de la terre. La Vulgate tire le verbe de *shour*, considérer, d'où *ishrehou* ne peut venir régulièrement. LXX : sa puissance s'étend sous tout le ciel.

4. — *Post eum*, après l'éclair, le tonnerre gronde. — *Non investigabitur*, לא יעקבם, *lo iehaqbem*, « on ne le suit pas », on ne peut poursuivre la trace de Dieu, malgré le bruit du tonnerre qui révèle sa présence; ou d'après le sens du piel : « Dieu ne le retarde pas », sitôt l'éclair paru, il ne tarde pas à faire retentir le tonnerre. LXX :

5. Dieu fait retentir merveilleusement le tonnerre de sa voix, il opère des prodiges incompréhensibles.

6. Il commande à la neige de descendre sur la terre, ainsi qu'aux pluies d'hiver et aux ondées les plus violentes.

7. Il met le sceau sur la main de tous les hommes, pour que chacun reconnaisse ses ouvrages.

8. L'animal rentre dans son repaire, et demeure dans son antre.

9. L'ouragan sort de ses retraites, et le froid des régions boréales.

10. Au souffle de Dieu, la glace se durcit, et de nouveau s'écoulent les eaux abondantes.

11. Le froment appelle les nuées, et les nuées répandent leur lumière.

12. Elles s'en vont en tous sens, partout où les porte la volonté de ce-

5. Tonabit Deus in voce sua mirabiliter, qui facit magna et inscrutabilia.

6. Qui præcipit nivi ut descendat in terram, et hiemis pluviis, et imbri fortitudinis suæ.

7. Qui in manu omnium hominum signat, ut noverint singuli opera sua.

8. Ingredietur bestia latibulum, et in antro suo morabitur.

9. Ab interioribus egredietur tempestas, et ab arcturo frigus.

10. Flante Deo concrescit gelu, et rursum latissimæ funduntur aquæ.

11. Frumentum desiderat nubes, et nubes spargunt lumen suum.

12. Quæ lustrant per circuitum, quocumque eas voluntas gubernan-

---

derrière lui il fait éclater sa voix; il tonne avec la voix de son indignation, et on ne peut les échanger quand on entend sa voix.

5. — *In voce sua mirabiliter*. En Arabie, le fracas du tonnerre est particulièrement majestueux, Ps., XXVIII. LXX : le puissant fait que sa voix tonne extraordinairement, car il fait de grandes choses que nous ne savons pas.

6. — *Nivi*, autre phénomène, plus extraordinaire en Orient que dans nos contrées. — *Hiemis pluviis*. Heb. : pluviæ imbris, et pluviæ imbrium potentiæ suæ, il commande à la pluie de l'ondée, et à la pluie des ondées que sa puissance déverse sur la terre pendant la saison d'hiver.

7. — *Signat*, « il met le sceau sur la main de tous les hommes », il les empêche de l'ouvrir pour travailler, il les condamne à l'inaction durant la saison des pluies, afin que chacun reconnaisse sa souveraineté sur la nature et sur l'humanité. Homère exprime la même pensée, Il., XVII, 549 :

> ...χειμῶνος δυσθαλπέος, ὅς ῥά τε ἔργων
> ἀνθρώπους ἀνέπαυσεν ἐπὶ χθονί.

LXX : afin que tout homme reconnaisse sa propre faiblesse.

8. — La retraite des fauves dans leurs repaires est une autre conséquence de la mauvaise saison. Cf. Ps., CIII, 20-22.

9. — *Ab interioribus*. Ps., CXXXIV, 7. La tempête vient surtout du midi Is., XXI, 1, et le vent qui l'amène souffle le plus souvent de février à mai. — *Ab Arcturo*, ממזרים, *mimzarim*, « des vents qui dispersent », qui soufflent avec violence, des vents du nord « vient le froid ». LXX : de ses trésors sortent les douleurs, et des extrémités les frimas.

10. — Cf. Ps., CXLVII, 17, 18. — *Rursum latissimæ*, ורחב מים במוצק, *verochab maim bemoutsaq*, « et l'ampleur des eaux est à l'étroit », la masse des eaux est emprisonnée sous la glace. La Vulgate fait venir le dernier mot de *iatsaq*, « fondre », au lieu de *tsouq*, « resserrer ». LXX : avec le vent violent il donne la gelée, il gouverne l'eau comme il lui plaît.

11. — *Frumentum*, ברי, *beri*. Plusieurs versions, en particulier les Septante, rattachent ce mot à *bar*, de *barar*, « choisir »; la nuée forme ce qui est choisi, ἐκλεκτὸν; la Vulgate et Symmaque à *bar*, « froment », le Targum, « puritas », à *barar*, « purifier ». Mais *beri* se compose de ב préfixe, et de רי, *ri*, arrosement, inondation, du verbe רוה, *ravah*. Le verbe rendu par *desiderat* est יטריח, *iatriach*, qui signifie « charger » : « il charge les nuées d'eaux abondantes ». — *Spargunt*, au singulier en hébreu, avec Dieu pour sujet : « il répand au loin son éclair » à travers les nuées orageuses.

12. — Ps., CXLVIII, 8. Les nuées, dans leur marche en apparence capricieuse, ne font que suivre invariablement les lois

tis duxerit, ad omne quod præceperit illis super faciem orbis terrarum;

13. Sive in una tribu, sive in terra sua, sive in quocumque loco misericordiæ suæ eas jusserit inveniri.

14. Ausculta hæc, Job; sta et considera mirabilia Dei.

15. Numquid scis quando præceperit Deus pluviis, ut ostenderent lucem nubium ejus?

16. Numquid nosti semitas nubium magnas, et perfectas scientias?

17. Nonne vestimenta tua calida sunt, cum perflata fuerit terra austro?

18. Tu forsitan cum eo fabricatus es cœlos, qui solidissimi quasi ære fusi sunt.

lui qui commande, pour exécuter ses ordres à la surface de l'univers;

13. Tantôt sur une tribu, tantôt sur sa propre terre, ou en quelque lieu qu'il réclame leur présence dans sa miséricorde.

14. Ecoute ceci, Job, arrête-toi à considérer les merveilles de Dieu.

15. Sais-tu quand Dieu a prescrit aux pluies de faire briller la lumière de ses nuées?

16. Connais-tu les grands chemins des nuages, et la perfection des sciences?

17. Tes vêtements ne sont-ils pas chauds, quand le vent du midi souffle sur la terre?

18. Étais-tu avec lui pour fabriquer les cieux, qui sont établis avec la solidité de l'airain?

---

posées par Dieu. « Les Orientaux seuls pouvaient apprécier à ce point les bienfaits de la pluie, et suivre la marche des nuages avec cette attention soutenue qui leur permettait de la peindre avec tant de fidélité ». Herder, Poés. des Hébr., IVme Dial. LXX : et lui-même fait obliquer ses tourbillons suivant ses volontés sur leurs ouvrages; tout ce qu'il leur a commandé, ils l'accomplissent de sa part sur la terre.

13. — *In una tribu*, אם־לשבט, *im leshebet*. Le mot *shebet* veut dire « verge » et « tribu ». Le premier sens convient seul ici : « soit pour la verge », pour le châtiment, « soit pour sa terre, soit pour la miséricorde il les fait parvenir ». Dieu se sert des nuées orageuses dans trois buts différents : pour châtier les hommes, LXX, εἰς παιδείαν, pour répandre la fertilité sur sa terre, non la terre d'Israël dont il ne peut être question ici, mais la terre entière qui est son domaine, Ps., XXIII, 1; Jos., III, 11, 13; Mich., IV, 13; enfin, pour témoigner sa faveur aux hommes en leur ménageant l'abondance. Welte réduit à deux les intentions divines : « tantôt pour le châtiment quand il les conduit sur sa terre, et tantôt par grâce il les fait apparaître ». Il est préférable de maintenir les trois termes, et de faire mention de la terre même inhabitée, où l'orage n'a d'influence directe ni pour le châtiment, ni pour le profit de l'homme. Cf. Am., IV, 7.

15. — Heb. : « Comprends-tu comment Eloah les dispose et fait briller la lumière de sa nuée »? La Vulgate remplace le pronom du premier vers par le substantif *pluviis*, dont le sens est connexe à celui de « nuées », supposé par le pronom. LXX : nous savons que Dieu a placé ses œuvres en tirant la lumière des ténèbres.

16. — *Semitas*, מפלשי, *miflescei*, orthographe irrégulière pour מפלסי, *miflesei*, « les balancements », ou *mifreshei*, XXXVI, 29, « les extensions des nuages ». Sais-tu comment les nuages se balancent et se dirigent dans les airs? — *Perfectas scientias*, *mifloth themim dehim*, « les merveilles de celui qui est parfait en sciences », les prodiges accomplis par celui qui sait tout et qui peut tout. La Vulgate fait de *mifloth* un simple adjectif, qu'elle traduit par *magnas* à la fin du premier vers. LXX : il connaît la différence des nuées, et les chutes (*mapeleth*) graves des méchants (*rahim*).

17. — Les vêtements sont trouvés trop chauds, et on ne peut même pas se défendre contre la chaleur quand souffle le vent du midi; où donc Job prendra-t-il la puissance de se tenir en face de ce Dieu, dont l'action dans la nature dépasse de si haut toutes les facultés de l'homme?

18. — *Fabricatus es*, תרקיע, *tharqiah*. Ce verbe signifie « étendre » et « rendre solide ». De là vient le nom hébreu du firmament, *raqiah*, l'« expansum ». — *Qui solidissimi*, חזקים כראי מוצק, *chazaqim kirei moutsaq*, « solides comme un

19. Indique-nous donc ce que nous pourrions lui dire, car pour nous, nous sommes plongés dans les ténèbres.

20. Qui lui rapportera mes paroles? car l'homme qui lui parlerait serait anéanti.

21. Et pourtant maintenant on ne voit pas sa lumière : tout à coup l'air se condense en nuées, que le vent pourchasse en passant.

22. L'or vient du nord ; entreprendre de louer Dieu est chose redoutable.

19. Ostende nobis quid dicamus illi ; nos quippe involvimur tenebris.

20. Quis narrabit ei quæ loquor? etiamsi locutus fuerit homo, devorabitur.

21. At nunc non vident lucem ; subito aer cogetur in nubes, et ventus transiens fugabit eas.

22. Ab aquilone aurum venit, et ad Deum formidolosa laudatio.

---

miroir de métal fondu ». Les miroirs anciens étaient faits de métal habilement poli ; on en a retrouvé à Thèbes de si parfaitement fabriqués, qu'on a pu les restaurer en partie et leur rendre leur brillant. Les cieux, c'est-à-dire les régions où se balancent les nuages, sont comparés à un miroir, à cause de leur éclat et de leur solidité. « Nec sic ab naturæ propria conditione, sed ab effectu vocatum est, quod perinde aquas separet, ac si murus esset solidissimus atque firmissimus ». Petav. de Mund. Opif., I, X, 9. Le parallélisme porte à penser qu'Eliu entend le premier verbe, *tharqiah*, dans le sens de « rendre solide ». Pour lui, l'expression peut être purement métaphorique, ainsi que celle du second vers, et, comme il arrive habituellement en pareille matière, il parle selon les apparences. LXX : par lui, il y a la solidité dans les choses antiques (XXXVI, 28), solides comme le miroir (ὅρασις) de fonte.

19. — *Nos quippe involvimur*, לא נערך, *lo naharok*, verbe qui peut être pris dans le sens de « disposer des paroles », XXXII, 14, ou dans celui de « se lever pour combattre », XXXIII, 5 : « nous ne pouvons rien » dire, ni rien faire « à cause des ténèbres » qui enveloppent notre intelligence, Eph., IV, 18. LXX : et nous cesserons de tant parler. Eliu, confessant son impuissance, demande ironiquement à Job ce qu'il faudrait dire à Dieu, puisque seul il a la prétention de s'adresser à lui.

20. — *Devorabitur*. Vouloir entrer en communication avec Dieu lui-même, ne serait-ce pas courir au-devant de la ruine la plus terrible? « Qui scrutator est majestatis, opprimetur a gloria », Prov., XXV, 27. « Homo, cum de Deo tacet, per rationem in qua est conditus esse aliquid videtur. At si loqui de Deo cœperit, illico quam sit nihil ostenditur, quia magnitudinis illius immensitate devoratur, et quasi in profundum raptus absconditur, quia fari ineffabilem cupiens, ipsa suæ ignorantiæ angustia deglutitur ». S. Greg. LXX : ai-je devant moi un livre ou un scribe, afin que debout je réduise l'homme au silence?

21. — *Subito aer*, בהיר הוא בשחקים, *bahir hou bashehaqim*, « lui il est brillant à travers les nuages, et le vent les emporte en passant ». *Hou* désigne la lumière de l'éclair, dont parle le premier vers, et le sens le plus probable est celui-ci, en tenant compte du contexte : nous sommes éblouis par la grandeur des œuvres divines, et en particulier par la splendeur des éclairs pendant l'orage, et encore, « on ne voit point l'éclair, il brille à travers des nuages que le vent emporte dans sa course ». Que serait-ce donc si nous apercevions directement cette éclatante lumière! Bien que tout ce qui précède porte à croire que cette lumière est celle de l'éclair, on pourrait aussi appliquer le verset à la lumière du soleil. Welte traduit : « et maintenant, on ne peut regarder sa lumière, lorsqu'elle brille dans le ciel après que le vent a soufflé et l'a rasséréné ». L'idée générale reste identique : comment voir Dieu, si on ne peut seulement regarder la lumière qu'il a créée? Le Talmud (Houlin, 93) cite le trait d'un rabbi disant à un prince qui voulait voir Dieu : Regarde le soleil qui est à son service. — Le prince répondit : Je ne puis regarder le soleil, son éclat m'éblouit. — Comment, dit le rabbi, tu ne peux regarder un de ses serviteurs, et tu veux le voir lui-même, lui dont l'éclat obscurcit celui du soleil! LXX : mais à tous n'est pas visible la lumière; elle brille de loin dans les cieux, lorsqu'elle vient de lui sur les nuages.

22. — *Aurum*. Les LXX entendent ce mot métaphoriquement : « du nord vien-

23. Digne eum invenire non possumus; magnus fortitudine, et judicio, et justitia, et enarrari non potest.

24. Ideo timebunt eum viri et non audebunt contemplari omnes, qui sibi videntur esse sapientes.

23. Nous ne pouvons dignement l'atteindre; il est grand par la force, par l'équité, par la justice, et il ne peut être décrit.

24. Aussi les hommes le redoutent, et parmi ceux mêmes qui se croient sages, aucun n'ose le contempler.

---

nent les nuées qui brillent comme l'or »; ils sont suivis par plusieurs traducteurs pour qui cet or est la lumière brillante du soleil, que le vent du nord fait apparaître en chassant les nuages. Mais dans le pays d'Eliu, ce vent amène plutôt la pluie, Prov., XXV, 23. En prenant l'expression dans son sens propre, on a une allusion manifeste au chap. XXVIII, dans lequel Job a déclaré lui-même que si on sait d'où vient l'or, on ignore absolument les secrets divins. Eliu reprend cette pensée pour en faire contre Job comme un argument *ad hominem :* on sait d'où vient l'or, il vient du nord; telle était l'opinion des anciens; Herodot. III, 116; Plin., VI, 11, 33, 4; mais s'agit-il de Dieu, נורא הוד, *nora hod*, « la majesté est redoutable », on ne peut l'approcher, il est inaccessible. La Vulgate dérive à tort *hod* de l'hiphil *hodah* de *iadah*, « louer ». Le sens n'est que modifié par cette traduction. « Cum formidine ipsum laudamus, sicut cum formidine homo facit quod scit se perfecte facere non posse ». S. Thom. LXX : du nord viennent les nuées qui brillent comme l'or, et sur elles est la grande gloire et l'honneur du Tout-Puissant.

23. — *Digne, shadai*, « le Tout-Puissant, nous ne pouvons le trouver », nous ne pouvons le voir ni l'entendre. Comme Eliu prépare bien et fait ressortir à l'avance, par ses négations répétées, la dramatique théophanie qui va avoir lieu dans un instant! — *Enarrari non potest*, לא יענה, *lo iehanneh*, « il n'afflige point »; s'il envoie des épreuves aux hommes, ce n'est point pour les opprimer ni les persécuter. Ce sens résume bien l'idée générale d'Eliu, qui a prétendu prouver que les souffrances de Job sont méritées. Cependant nous préférons traduire, d'après une autre signification du verbe : « il ne répond point »; car dans cette conclusion, Eliu décrit surtout la grandeur de Dieu qui le rend inaccessible aux mortels, et comme indifférent à leurs réclamations. Du reste, le parallélisme est en faveur de cette traduction : « le Tout-Puissant, nous ne pouvons le trouver; il est grand dans sa force, dans ses jugements et dans sa justice, et il ne répond à personne ». Le verset suivant va encore confirmer ce sens. La Vulgate traduit au passif le verbe *hanah*, qui veut aussi dire « célébrer ». LXX : nous n'en trouvons point d'autre qui lui soit semblable en force; il juge les choses justes; ne penses-tu pas qu'il t'écoute?

24. — *Non audebunt.* Heb. : « il ne regarde pas tous ceux qui sont sages », il ne fait seulement pas attention à eux; comment donc Job a-t-il la prétention d'attirer ses regards et de provoquer de lui une réponse? La Vulgate paraphrase ce dernier vers, et met le passif pour l'actif. LXX : c'est pourquoi les hommes le craindront, ceux qui ont la sagesse dans le cœur le craindront aussi. « Vous voyez jusqu'à quel point le jeune sage pousse son erreur : il déclare impossible ce qui va arriver à l'instant même. Il est convaincu que la sombre nuée sépare éternellement les hommes de leur Dieu, et que pas une oreille mortelle ne saurait entendre la voix de ce Dieu infini, et aussitôt Dieu paraît et parle... »! Herder, Poés. des Heb., IVme Dial. « Job verbis ejus non respondet... quia in principalibus dogmatibus cum eo concordabat. Quid autem de sua persona sentiret Elihu, non tantum cura erat ei, quod propter hoc cum Elihu vellet contendere; præsertim quod puritatem conscientiæ suæ, non aliter quam supra poterat probare, scilicet divino testimonio... Et ideo ut se a contentionibus separaret, decrevit magis esse silendum et divino judicio committendum ». S. Thom.

CHAPITRE XXXVIII

Premier discours de Dieu à Job : Celui qui a tant parlé va-t-il pouvoir répondre (ỳỳ 2, 3)? — Où était Job quand Dieu fondait la terre (ỳỳ 4-7) — et imposait la loi à la mer (ỳỳ 8-11)? — Job fait-il lever l'aurore (ỳỳ 12-15), — connaît-il les profondeurs de l'abîme et les dimensions de la terre (ỳỳ 16-18), — commande-t-il à la lumière, à la neige et à la grêle (ỳỳ 19-24), — à la pluie (ỳỳ 25-28), — à la gelée (ỳỳ 29, 30)? — Job règle-t-il la marche des astres (ỳỳ 31-33), — peut-il envoyer la foudre (ỳỳ 34, 35), — commander aux éléments (ỳỳ 34-38)? — Est-ce Job qui donne leur nourriture aux animaux (ỳỳ 39-41)?

1. Le Seigneur répondit à Job du sein du tourbillon, et dit :

1. Respondens autem Dominus Job de turbine, dixit :

Ch. XXXVIII. — 1. — Job avait exprimé le désir de pouvoir s'adresser directement à Dieu, pour plaider sa cause devant lui, XIII, 22, tout en sachant combien pouvait être redoutable l'apparition divine, IX, 16-18. Eliu venait de déclarer impossible l'intervention personnelle de Dieu. Et cependant, voici que Dieu paraît! Il semble, au premier abord, que l'auteur devrait lui faire prendre la parole pour résoudre le grand problème agité jusque-là. Les trois amis ont soutenu une thèse que Job a contredite et réfutée, sans convaincre cependant l'esprit de ses interlocuteurs. Eliu à son tour a pris la parole; mais mécontent des discours tenus par l'affligé, il ne paraît pas avoir réussi non plus à imposer sa manière de voir. Et voici que Dieu va parler, sans doute pour reprendre la question de haut, corriger les erreurs de chacun, disculper sa conduite, et trancher souverainement le différend. Qui ne voit que c'eût été abaisser Dieu que lui faire jouer ce rôle, où il eût été à la fois juge et partie? D'ailleurs, ce qui importe le plus à l'homme éprouvé sur la terre, ce n'est pas d'avoir dans l'intelligence la science spéculative des grandes questions philosophiques, c'est d'avoir au cœur les sentiments qui conviennent à la créature raisonnable vis-à-vis de la Providence. L'auteur inspiré ne va donc point faire révéler à Job ce qu'il veut savoir, il va faire rentrer en son cœur l'humilité qui convient au serviteur de Dieu. Après avoir entendu ce discours, le patient ne sera pas plus savant, mais il sera plus humble et plus soumis aux décrets divins; pratiquement donc, la question aura fait un grand pas, et quand l'épreuve aura été acceptée avec une pleine résignation, elle pourra céder la place à une nouvelle prospérité. Pour arriver à ce but, l'auteur sacré place Dieu absolument en dehors de la question théorique débattue si vivement. Job a cherché à résoudre un problème au-dessus de ses forces; il a voulu sonder les secrets du gouvernement divin. Dieu abandonne les hauteurs du monde moral, et descend dans le monde physique; et, dans cet ordre infiniment moins élevé, il pose une suite de questions qui sont toutes insolubles pour Job. Celui-ci n'a donc plus qu'à s'humilier et à se taire. Mais l'aveu qu'il est obligé de faire de son ignorance, lui fait faire un grand progrès dans la vraie science de la vie; pour lui se réalise ce qui sera donné plus tard comme la perfection du vrai savoir : « Quid prodest tibi alta de Trinitate disputare, si careas humilitate, unde displiceas Trinitati? Vere alta verba non faciunt sanctum et justum... Opto magis sentire compunctionem, quam scire ejus definitionem... Non enim est regnum Dei in sermone, sed in virtute... Stude mortificationi vitiorum, quia hoc amplius tibi proderit, quam notitia multarum difficilium quæstionum ». De Imit. Christ., I, 1; III, XLIII.

Le discours de Dieu se compose de deux parties, séparées par l'acte d'humilité que Job est amené à produire. Dans la première partie sont posées des questions multiples sur les phénomènes du monde physique, XXXVIII, 4-38, et sur le règne animal, XXXVIII, 39-XXXIX. Dans la seconde partie, XL-XLI, sont décrits deux animaux plus extraordinaires, l'hippopotame et le crocodile. — *De turbine.* La demeure de Dieu est dans les nuées, XXXVI, 29; quand Dieu veut apparaître pour exercer ses jugements, les nuées sont agitées par la tempête, Ps., XLIX, 3, et leurs tourbillons le descendent jusqu'à terre. LXX : après qu'Eliu eut fini de parler, le Seigneur dit à Job à

2. Quis est iste involvens sententias sermonibus imperitis?

3. Accinge sicut vir lumbos tuos; interrogabo te, et responde mihi.

4. Ubi eras quando ponebam fundamenta terræ? indica mihi si habes intelligentiam.

5. Quis posuit mensuras ejus, si nosti? vel quis tetendit super eam lineam?

6. Super quo bases illius solidatæ sunt? aut quis demisit lapidem angularem ejus,

2. Quel est donc celui qui enveloppe les pensées dans des discours insensés?

3. Ceins tes reins, comme un brave, je t'interrogerai, réponds-moi.

4. Où étais-tu, quand je posais les fondements de la terre? Indique-le-moi, si tu es si intelligent.

5. Qui en a réglé les dimensions, le sais-tu? Qui a étendu sur elle le cordeau?

6. Sur quoi ses bases sont-elles assises? ou qui en a jeté la pierre angulaire,

---

travers le tourbillon et les nuages. Inutile de nous arrêter ici pour discuter avec certains auteurs si l'apparition de Dieu est réelle ou imaginative. L'auteur inspiré continue l'exposé de ses pensées, en faisant intervenir Dieu dans son poème avec un art souverain; une apparition fictive suffit parfaitement à tout expliquer. Nous avons vu du reste, dans l'introduction, jusqu'à quel point on est obligé d'admettre le caractère historique de la partie poétique du livre.

2. — *Involvens sententias.* Heb. : « obscurcissant la pensée ». Il semblerait tout d'abord que cette apostrophe s'adresse à Eliu; S. Grégoire, S. Thomas et quelques autres interprètes l'ont cru. Il n'en est rien pourtant, et c'est bien à Job que Dieu parle ici, comme l'annonce d'ailleurs le verset précédent. Job est le seul qui ait sollicité l'intervention divine; c'est donc à lui seul que répond le Seigneur. Eliu est suffisamment confondu par cette apparition même, dont il a nié péremptoirement la possibilité. D'autre part, tout le reste du discours est adressé exclusivement à Job: il n'y a donc pas de raison pour diriger ce verset contre Eliu. Job a vraiment obscurci la vérité par des paroles inconsidérées. Là où il fallait se contenter de l'acte de foi et de confiance formulé dès le début, I, 21, il a multiplié les paroles et les plaintes, au point de donner à croire à ses amis qu'il accusait la Providence. Ses raisonnements humains ont porté atteinte à la simplicité de sa foi primitive. Il a eu tort aussi d'insinuer qu'il n'y avait pas de raison pour que l'épreuve le visitât; Eliu a commencé à le réfuter en indiquant quelques-unes des causes de la souffrance. Remarquons la formule *quis est iste*, destinée à humilier Job, mais prononcée par celui qui a dit naguère avec complaisance : *Numquid considerasti servum meum Job?* I, 8. LXX: quel est celui-ci qui me cache sa pensée, mais qui garde ses discours dans son cœur et pense échapper à mes yeux.

3. — *Accinge*, c.-à-d. relève ta robe et prépare-toi au combat avec moi, puisque tu m'as provoqué. Dieu va multiplier les coups, et Job, suivant sa propre remarque, « non poterit ei respondere unum pro mille », IX, 3. S. Grégoire le Grand explique d'un bout à l'autre le discours de Dieu dans le sens moral et allégorique. S. Grégoire de Nazianze imite heureusement ces derniers chapitres dans sa seconde Oratio theologica, 23-31.

4. — *Ubi eras.* Job n'était point là. Dieu n'avait alors auprès de lui que son éternelle sagesse. Prov., VIII, 27-30. — *Si habes intelligentiam.* L'homme est si peu de chose devant Dieu, que son pouvoir et son intelligence n'apparaissent que comme des infiniment petits.

5. — *Si nosti, ki thedah*, « car tu le sais », tu dois le savoir, après avoir disserté de tant de choses. La phrase est ironique, comme plusieurs autres dans ce discours. — *Lineam, qav*, le cordeau d'arpentage. « Beatus Job talia utrumne fecerit, Domino interrogante, requiritur, qualia utique facere non potest homo, ut dum se ista facere non posse deprehendit, ad eum refugiat quem solum, talia quia facere possit, intelligit, atque ante oculos judicis, suis magis potens appareat, si sua verius infirma cognoscat ». S. Greg.

6. — *Super quo bases*, question difficile à résoudre pour la physique des anciens; l'auteur du livre avait pourtant quelque idée de la solution, puisqu'il savait que la

7. Pendant que les astres du matin me louaient ensemble, et que tous les fils de Dieu étaient dans l'allégresse?

8. Qui a enfermé la mer dans des digues, quand elle s'élançait comme en sortant du sein maternel?

9. Quand je lui donnais la nuée pour manteau, et que je l'enveloppais de brouillards comme de langes d'enfant?

10. Je l'ai entourée de mes limites, et j'ai posé des verrous et des portes,

11. Et j'ai dit : Tu viendras jusqu'ici et tu n'iras pas plus loin, et là tu briseras l'orgueil de tes flots.

7. Cum me laudarent simul astra matutina, et jubilarent omnes filii Dei?

8. Quis conclusit ostiis mare, quando erumpebat quasi de vulva procedens;

9. Cum ponerem nubem vestimentum ejus, et caligine illud quasi pannis infantiæ obvolverem?

10. Circumdedi illud terminis meis, et posui vectem et ostia :

11. Et dixi : Usque huc venies, et non procedes amplius, et hic confringes tumentes fluctus tuos.

---

terre est suspendue dans le vide, XXVI, 7. — *Lapidem angularem.* La métaphore se continue; la terre est comparée à une construction qui a ses fondations et sa pierre angulaire. LXX : sur quoi ses cercles sont-ils fixés?

7. *Cum me laudarent.* C'était au milieu des chants de joie qu'on posait la première pierre d'un édifice, Esdr. III, 10: Zach. IV, 7. Quand Dieu jetait les assises du globe, les créatures déjà existantes étaient donc là pour célébrer son œuvre. — *Astra, filii Dei.* Les deux termes se doivent prendre au sens propre. Les astres louent le Seigneur, Ps., XIX, 2; CXLVIII, 3, et ils sont mis ici en parallèle avec les Anges, parce que les uns et les autres composent la *tsaba hashamaim*, l'armée des cieux et la milice de celui qui est Seigneur *tsebaoth.* Les astres mentionnés ici sont ceux du matin, soit à raison de leur éclat plus grand, soit à cause de leur antériorité par rapport à la terre. Ce verset peut être invoqué en faveur de l'interprétation donnée depuis Laplace au premier chapitre de la Genèse; les étoiles, dont l'apparition est indiquée au quatrième jour, luisaient déjà quand Dieu forma la terre. Notons enfin qu'au début de l'œuvre de la rédemption, le concert des Anges se mêla aussi à l'harmonie silencieuse des astres du matin, témoins de l'humble naissance du Sauveur Jésus, Luc., II, 13, 14. LXX : quand les astres furent faits, tous mes Anges me louèrent à grande voix.

8. — *Quasi de vulva.* L'état chaotique, où se trouvaient confondus les éléments du globe, est comparé au sein maternel. La mer est comme enfantée, et elle bondit sur la surface de la terre; mais aussitôt, Dieu pose des limites à sa puissante expansion, Prov., VIII, 29; Jer., V, 22; Ps., CIII, 9.

9. — Le poète exprime ici sa pensée sous l'image la plus gracieuse. La mer vient d'être assimilée à un enfant nouveau-né; les nuages et les brouillards sont les langes qui l'enveloppent.

10. — *Vectem et ostia*, des portes et des verrous, c'est-à-dire des obstacles infranchissables. Mais de quels infimes éléments se compose la barrière opposée au terrible océan! « Infirmissimo omnium vilis sabulonis pulvere vis maris intempesta cohibetur, et velut habenis quibusdam cœlestis imperii præscripto sibi fine revocatur, violentique æquoris motus in sese frangitur atque in reductos sinus suos scinditur ». S. Ambr., Hexaem. III, 2, 10.

11. — C'est l'énoncé de la loi par laquelle Dieu « met un frein à la fureur des flots ». LXX : mais en toi se briseront tes flots. « Je crois qu'il est impossible de donner de cet élément une idée plus grande que celle que nous en fait concevoir l'image qui nous le représente comme un enfant s'élançant des gouffres de la terre comme du sein d'une mère, et que, presque au même instant, le Créateur du monde enveloppe de langes. Le régulateur de toutes choses parle à cet océan comme à un être vivant, à un fier conquérant de la terre; il ne lui adresse que peu de mots, et l'océan se tait, et lui est éternellement soumis »! Herder, Poés. des Hébr., IVe Dial.

C'est moi qui lui traçai sa ligne infranchissable,
Et dis, en lui montrant pour borne un grain de [sable :
Tu viendras jusque-là, pas plus loin; c'est l'écueil
Où tes flots en courroux briseront leur orgueil.

Bern. de Montm.

12. Numquid post ortum tuum præcepisti diluculo, et ostendisti auroræ locum suum?

13. Et tenuisti concutiens extrema terræ, et excussisti impios ex ea?

14. Restituetur ut lutum signaculum, et stabit sicut vestimentum;

15. Auferetur ab impiis lux sua, et brachium excelsum confringetur.

16. Numquid ingressus es profunda maris, et in novissimis abyssi deambulasti?

17. Numquid apertæ sunt tibi portæ mortis et ostia tenebrosa vidisti?

12. As-tu, depuis ta naissance, donné des ordres au matin, et assigné sa place à l'aurore?

13. As-tu tenu les bords de la terre pour les agiter, et en secouer les impies?

14. L'empreinte lui est alors rendue comme à l'argile, et elle apparaît comme avec son manteau;

15. Leur lumière est alors ôtée aux malfaiteurs, et le bras levé est brisé.

16. Es-tu descendu dans les profondeurs de la mer, et t'es-tu promené aux extrémités de l'abîme?

17. Les portes de la mort se sont-elles ouvertes devant toi, et as-tu vu les seuils ténébreux?

---

12. *Post ortum tuum, miiameika*, « depuis tes jours », depuis que tu es au monde, « as-tu commandé au matin et commandé à l'aurore »? N'est-ce pas Dieu seul « qui solem suum oriri facit »? Math., v, 45. LXX : est-ce par toi qu'a été disposée la lumière du matin, l'aurore y a-t-elle vu l'ordre à suivre?

13. — *Et tenuisti*, לאחוז, *leechoz*, pour saisir, « pour que (l'aurore) saisisse les extrémités de la terre et en secoue les impies ». Les rayons de l'aurore, comparés parfois à des cornes qui se dressent au-dessus du monde, Ps., xxi, 1, sont ici assimilés à des bras qui saisissent les extrémités de la terre, et la secouent comme un tapis, pour en faire disparaître les méchants, les brigands nocturnes. Ces derniers, en effet, ne peuvent plus commettre leurs crimes à la faveur des ténèbres, dès que l'aurore apparaît. S. Ambroise, dans son Hymne pour les Laudes du Dimanche, exprime la même idée :

Præco diei jam sonat....
Hoc excitatus Lucifer
Solvit polum caligine,
Hoc omnis erronum chorus
Viam nocendi deserit...
Mucro latronis conditur.

LXX : pour saisir les ailes de la terre et en secouer les impies.

14. — Heb. : « afin qu'elle se change comme un cachet (change) l'argile, et que (les choses) apparaissent comme un manteau ». Le second verbe étant au pluriel, il faut lui supposer un sujet de même nature. Pendant la nuit, l'horizon plongé dans l'obscurité est sans relief comme sans couleur.

Nox atra rerum contegit
Terræ colores omnium.
S. Greg. ad Matut. v fer

A l'apparition de la lumière tout change : au lieu d'une masse informe, semblable à un morceau d'argile, la terre se montre avec ses montagnes et ses vallées, comme l'argile dans laquelle le cachet a imprimé son empreinte; les objets divers reprennent leur forme et leur couleur, et font à la terre un splendide manteau.

Lux intrat, albescit polus..
Caligo terræ scinditur
Percussa solis spiculo,
Rebusque jam color redit
Vultu nitentis sideris.
Prudence, ad Laud. iv fer.

LXX : est-ce toi qui as pris la terre à l'état d'argile pour en faire un être vivant, et le mettre sur la terre avec le don de la parole?

15. — Ce verset dépend du précédent, et reproduit la pensée du ỳ 13. Le jour devient la nuit pour le brigand, car il l'empêche d'agir, et le réduit à l'impuissance, xxiv, 13, 17. Les LXX mettent les verbes du verset à la seconde personne.

16. — *Profunda maris*. Heb. : « les sources de la mer ». LXX : πηγήν.

17. — *Ostia tenebrosa*, « les portes de l'ombre de la mort », du royaume de la mort. LXX : les portes de la mort te sont-elles ouvertes par crainte, et les portiers de l'enfer ont-ils peur en te voyant?

18. As-tu examiné la largeur de la terre? Indique-le-moi, si tu sais tout.

19. Sur quelle route habite la lumière, et quel est le séjour des ténèbres,

20. Pour que tu puisses les conduire chacun à leur terme, et que tu connaisses les sentiers de leur demeure?

21. Tu le savais, alors que tu étais encore à naître, et tu connaissais bien le nombre de tes jours!

22. Es-tu entré dans les trésors de la neige, ou as-tu aperçu les réservoirs de la grêle,

23. Que j'ai préparés pour le temps de l'hostilité, pour le jour du combat et de la guerre?

24. Par quelle voie la lumière se répand-elle, et la chaleur se divise-t-elle sur la terre?

25. Qui trace sa route à la pluie violente, et sa voie au tonnerre éclatant,

18. Numquid considerasti latitudinem terræ? Indica mihi, si nosti omnia,

19. In qua via lux habitet, et tenebrarum quis locus sit;

20. Ut ducas unumquodque ad terminos suos, et intelligas semitas domus ejus.

21. Sciebas tunc quod nasciturus esses? et numerum dierum tuorum noveras?

22. Numquid ingressus es thesauros nivis, aut thesauros grandinis aspexisti.

23. Quæ præparavi in tempus hostis, in diem pugnæ et belli?

24. Per quam viam spargitur lux, dividitur æstus super terram?

25. Quis dedit vehementissimo imbri cursum, et viam sonantis tonitrui?

---

18. — *Latitudinem terræ*, question insoluble au temps de l'auteur, résolue il est vrai aujourd'hui, mais laissant à côté d'elle bien d'autres problèmes sur le monde physique, auxquels notre science orgueilleuse ne saurait répondre. « Plura hoc capite, circa rerum aspectabilium naturam proponuntur, tanquam homini impervia, quæ labentibus sæculis humani ingenii reclusit industria. Ad istorum temporum... captum quæsita accommodata sunt, quæ non ideo minus compescendæ Jobi temeritati atque audaciæ inserviunt ». Bouillier, ap. Rosenm.

19. — Si nous sommes parvenus à connaître quelques-unes des lois qui président à la distribution des ténèbres et de la lumière, nous ignorons encore à quelle source s'alimentent et s'entretiennent les astres qui nous éclairent, le soleil en particulier.

20. — Heb. : « sans doute, tu les conduis à leurs limites », aux limites de leur domaine, cette lumière et ces ténèbres, « et tu connais le chemin de leur demeure».

21. — Le verset est ironique, comme le précédent : « tu le sais, car alors tu étais enfanté, et le nombre de tes jours est grand », il ne date pas d'hier. Au lieu de רבים, *rabbim*, grand, la Vulgate reprend le premier verbe, ידעת, *iadahtha*, tu sais. LXX : je sais bien qu'alors tu es né, et le nombre de tes années est grand.

22. — *Thesauros grandinis*. Phénomène encore insuffisamment expliqué aujourd'hui.

23. — *Hostis*, צר, *tsar*, mot qui veut dire « ennemi » et aussi « calamité ». Le second sens est ici le meilleur. La grêle est un fléau redoutable dont Dieu se sert pour punir, Exod., IX, 18; Jos., X, 11; Ps., XVII, 13; Is., XXVIII, 17; Agg., II, 18. LXX : te sont-ils mis en réserve pour l'heure des ennemis, pour le jour des guerres et du combat?

24. — *Æstus*, קדים, *qadim*, le vent d'est, qui vient du même côté que la lumière. LXX : d'où vient la gelée (כפור, *kefor* au lieu de אור, *or*) et comment le vent du midi se répand-il sur la terre?

25. — *Cursum*. C'est, comme l'indique le verset suivant, la course prescrite par Dieu aux eaux des nuées, pour qu'elles aillent tomber à des endroits déterminés. Ces nuées sont orageuses; Eliu y a fait allusion au ℣ 13 du chapitre précédent. LXX : qui a préparé l'écoulement de la

26. Ut plueret super terram absque homine in deserto, ubi nullus mortalium commoratur,

27. Ut impleret inviam et desolatam, et produceret herbas virentes?

28. Quis est pluviæ pater? vel quis genuit stillas roris?

29. De cujus utero egressa est glacies? et gelu de cœlo quis genuit?

30. In similitudinem lapidis aquæ durantur, et superficies abyssi constringitur.

31. Numquid conjungere valebis micantes stellas Pleiadas, aut gyrum Arcturi poteris dissipare?

32. Numquid producis Luciferum in tempore suo, et vesperum super filios terræ consurgere facis?

26. Pour inonder la terre qui est sans habitants, et le désert où nul mortel ne demeure,

27. Fertiliser les steppes arides, et faire germer les herbes vertes?

28. Qui est le père de la pluie? ou qui fait naître les gouttes de rosée?

29. Du sein de qui est sortie la glace? et qui a enfanté la gelée du ciel?

30. Les eaux durcissent comme la pierre, et la surface de l'abîme se solidifie.

31. Est-ce toi qui peux rapprocher les brillantes étoiles des Pléïades, ou étendre les limites de l'Ourse?

32. Est-ce toi qui fais paraître en son temps l'étoile du matin, et qui fais lever l'étoile du soir sur les habitants de la terre?

---

pluie abondante et le chemin des tempêtes?

26. — Dieu fait pleuvoir sur des régions inhabitées; Job saurait-il dire d'après quelles lois? Nous-mêmes nous ne savons pas plus que Job la loi des pluies irrégulières.

27. — Là même où l'homme n'est pas, Dieu envoie la pluie en faveur des animaux et des végétaux; en faveur même de l'homme, car les pluies du désert alimentent les cours d'eau dont les bords sont peuplés.

28. — *Pater*, l'auteur, mais aussi, par rapport à la créature raisonnable, le Père « qui in cœlis est... qui pluit super justos et injustos ». Math., v, 45.

29. — Même métaphore qu'aux §§ 8, 28.

30. — *In similitudinem lapidis*. C'est l'effet de la gelée. LXX : tombe-t-il facilement comme la pluie, qui a effrayé le visage de l'impie (?). Cf. Sap., XIII, 3, 4.

31. — Job qui n'a rien su répondre quand on l'a interrogé sur les phénomènes qui ont la terre pour théâtre, sera bien plus embarrassé s'il lui faut expliquer les merveilles du ciel. — *Micantes stellas*, מעדנות, *mahadannoth*, « les liens », de *hadan*, « lier ». — *Pleiadas*. La constellation des Pléiades, comprenant 64 étoiles principales, n'en a que six qui soient visibles à l'œil nu; mais elles sont extrêmement rapprochées les unes des autres, et forment un groupe où les étoiles semblent unies par des « liens étroits. — *Arcturi*, כסיל, *kesil*, Orion, constellation de 78 étoiles formant un vaste parallélogramme situé moitié dans chaque hémisphère. De là l'expression employée par l'auteur : « est-ce toi qui peux resserrer les liens des Pléiades, et délier les attaches d'Orion », est-ce toi qui fais des Pléiades un groupe resserré, et d'Orion une vaste constellation? Ces étoiles sont bien plus élevées au-dessus de l'horizon en Syrie qu'en nos contrées, et par conséquent elles restent bien plus longtemps visibles.

32. — *Luciferum*, מזרות, *mazzaroth*. Ce mot est peut-être le même que *mazzaloth*, IV Reg., XXIII, 5, qui désigne les différentes stations parcourues par le soleil sur l'écliptique, c'est-à-dire les douze signes du zodiaque. Le sens serait alors : « est-ce toi qui fais paraître en leur temps les différentes positions du soleil »? Dans les tables assyriennes, remarque Delitzsch, ce mot est le nom donné aux veilles de la nuit. Il viendrait alors de *nazar*, « séparer », ou *natzar*, « veiller ». On lit dans un texte assyrien : « je n'ai point observé les étoiles du ciel, ni les *mazarati* ». Il s'agirait donc plutôt des phases de la lune, au moyen desquelles on reconnaît l'époque du mois à laquelle on se trouve. On est loin d'être d'accord sur l'interprétation de ce mot. Les LXX ne le traduisent pas : μαζουρώθ; la Peschito le rend par « la grande Ourse », les anciens Juifs par « le zodiaque », Aben

33. Connais-tu la disposition du ciel, et régleras-tu son influence sur la terre?

34. Elèveras-tu ta voix dans la nuée, et des torrents d'eau t'envelopperont-ils?

35. A ton ordre, les tonnerres iront-ils, et te diront-ils au retour : Nous voici?

36. Qui a mis la sagesse au cœur de l'homme? ou qui a donné au coq l'intelligence?

37. Qui décrira l'arrangement des cieux, et qui en réduira le concert au silence?

38. Quand la poussière se forme-

33. Numquid nosti ordinem cœli, et pones rationem ejus in terra?

34. Numquid elevabis in nebula vocem tuam, et impetus aquarum operiet te?

35. Numquid mittes fulgura, et ibunt, et revertentia dicent tibi : Adsumus?

36. Quis posuit in visceribus hominis sapientiam? vel quis dedit gallo intelligentiam?

37. Quis enarrabit cœlorum rationem, et concentum cœli quis dormire faciet?

38. Quando fundebatur pulvis

Ezra par « les étoiles » en général, Gésénius par « étoiles fournissant des présages ». Tous du moins voient là le nom d'un phénomène céleste, et si l'on tient compte du parallélisme, ce phénomène doit être plus probablement nocturne. — *Vesperum*, עיש, *haish*, la grande Ourse : « est-ce toi qui conduis la grande Ourse avec ses enfants »? Ces enfants sont les trois étoiles qui forment la queue de la constellation. La Vulgate ajoute le mot *terræ* qui dénature le sens.

33. — *Rationem ejus*, *mishtar*, son pouvoir, son influence sur la terre, pour la diversité des saisons, la distribution du froid et de la chaleur, etc. LXX : connais-tu les révolutions du ciel, et ce qui arrive en même temps au-dessous du ciel?

34. — C'est Dieu seul qui peut faire retentir sa voix dans les nues qui l'enveloppent, XXXVI, 29, 30. — *Et impetus*, Jer., XIV, 22.

35. — *Revertentia* n'est point dans l'hébreu, et introduit un sens qui n'est point naturel. — *Adsumus*. C'est la réponse que les étoiles font à Dieu quand il les appelle, Bar., III, 34.

36. — *In visceribus*, בטחות, *battouchoth*. Ce mot peut venir de *touach*, et signifier ici comme au Ps. LI (heb.), 8, « les reins », considérés souvent dans la Bible comme siège de la conscience et de l'intelligence. Dans le second vers, שכוי, *scekvi*, qui est ἅπ. λεγ. veut dire « coq », d'après la Vulgate et le Targum. Il viendrait de שכה, *sçakah*, « contempler », et désignerait littéralement « le veilleur ». On pourrait donc traduire : « qui a mis la sagesse dans les reins (de l'homme), et qui a donné au coq l'intelligence »? Ce sens est adopté par Delitzsch. On peut s'y tenir, et pour mieux rattacher le verset au contexte, ne point prendre le mot *chokmah* dans un sens absolu : « qui a mis la connaissance de ces choses dans le cœur de l'homme, qui a donné au coq l'intelligence » d'annoncer l'aurore. Beaucoup de commentateurs cependant, parmi lesquels Welte, Le Hir, etc., interprètent le verset autrement: ils font venir *touchoth* de l'arabe *tacha*, qui signifie « nuage », et donnent à *scekvi*, venant toujours de *sçakah*, le sens de « chose qu'on voit, phénomène, météore », d'où la traduction : « qui a mis la sagesse dans les nuées, et qui a donné l'intelligence aux météores », pour qu'ils produisent les effets voulus par Dieu? Cette seconde traduction est certainement plus en harmonie avec le contexte que la précédente. Les LXX sont bien loin de là : qui a donné aux femmes la science du tissu, et l'habileté de la tapisserie? « Est enim hoc animantis ratione præditi eximiaque sapientia instructi, atque ad cœlestia usque tendentis ». S. Greg. Naz. Or. theol., II, 25.

37. — *Cœlorum rationem*, *shechaqîm bechokmah*, « qui compte les nuées avec sagesse »? — *Concentum*, נבלי, *niblei*. Ce mot n'est point ici le nom du *nebel*, instrument de musique, mais il veut dire aussi « outre, urne », I Reg., I, 24; 12 Reg., XVI, 1; Is., XXX, 14. L'hiphil de *shakab* a les sens de « coucher » et de « répandre ». Le contexte et le parallélisme réclament qu'on traduise : « qui verse les urnes des cieux », c'est-à-dire les nuées qui contiennent l'eau des pluies. LXX : qui compte les nuées dans sa sagesse, et a incliné le ciel sur la terre?

28. — *Quando fundebatur*, à traduire : « pour que la poussière se fonde en masse

in terra, et glebæ compingebantur?

39. Numquid capies leænæ prædam, et animam catulorum ejus implebis,

40. Quando cubant in antris, et in specubus insidiantur?

41. Quis præparat corvo escam suam, quando pulli ejus clamant ad Deum, vagantes, eo quod non habeant cibos?

Ps., 146, 9.

t-elle en masse compacte sur la terre, et quand les mottes s'agglomèrent-elles?

39. Chasseras-tu la proie pour la lionne, et rassasieras-tu la faim de ses petits,

40. Quand ils sont couchés dans leurs tanières, et sont au guet dans les cavernes?

41. Qui prépare au corbeau sa pâture, quand ses petits crient vers Dieu, et sont errants parce qu'ils manquent d'aliments?

CHAPITRE XXXIX

Suite du premier discours de Dieu à Job : Est-ce Job qui est le maître des animaux, de la chèvre sauvage (ỳỳ 1-4), — de l'onagre errant en liberté au désert (ỳỳ 5-8), — du bœuf sauvage qu'on ne peut plier à la domesticité (ỳỳ 9-12), — de l'autruche, oublieuse de ses petits, mais si rapide dans sa course (ỳỳ 13-18), — du cheval à la vive allure et fier d'aller au combat (ỳỳ 19-25), — de l'épervier (ỳ 26), — de l'aigle qui cherche la pâture de ses petits (ỳỳ 27-30)? — Job peut-il répondre (ỳỳ 31, 32)? — Humble réponse de Job (ỳỳ 33-35).

1. Numquid nosti tempus partus ibicum in petris, vel parturientes cervas observasti?

1. Connais-tu l'époque où les chèvres sauvages mettent bas dans les rochers, et as-tu observé l'enfantement des biches?

---

compacte et que les mottes s'agrègent ». Par la chaleur, le sol desséché se change en poussière; vienne la pluie, et cette poussière devient compacte, et capable de recevoir la semence et de la faire germer. LXX : la poussière est fondue comme la terre, je l'ai soudée en cubes comme avec la pierre.

39. — Avec ce verset commence un nouvel ordre d'idées : c'est désormais le règne animal qui va fournir le thème des questions posées à Job. L'auteur sacré met ces descriptions sur les lèvres mêmes de Dieu, « ut Jobo ostendat quomodo ex illis ipsis quæ novimus, quæ usu et aspectu quotidiano circa nos sunt, ad Dei majorem cognitionem ascendere, et ad nostræ infirmitatis sensum descendere possimus ». Knabenbauer. Il n'est donc point nécessaire de laisser de côté le sens littéral de ces descriptions, comme font quelques auteurs à la suite de S. Grégoire, pour chercher un sens mystique qu'il est souvent difficile de trouver, et plus difficile encore de justifier. — *Capies*, non dans le sens d'enlever, mais dans celui de procurer. — *Catulorum*, LXX : δρακόντων.

40. — *In specubus*, *bassoukkah*, dans leur cachette, leur repaire, Ps., x (heb.) 9.

41. — Ps., CIII, 21, 22; CXLVI, 9; Luc., XII, 24. Le Dieu qui est le souverain maître du ciel et de la terre, est aussi celui « per quem nec ales esurit ». Sedul. Hymn. alphab. de Vit. Christi.

CH. XXXIX. — 1. — *Nosti*, non d'une connaissance spéculative, mais d'une connaissance comme celle de Dieu, qui prévoit les choses et les fait arriver. La durée de la portée pour chaque espèce d'animaux est d'ailleurs un problème dont la solution complète échappe encore à l'homme. — *Ibicum*, les ibex, ou chèvres sauvages, sortes de chamois qui habitent les rochers.

2. As-tu compté les mois de leur portée, et sais-tu l'époque où elles mettent bas?

3. Elles s'accroupissent pour mettre au jour leurs petits, et poussent des gémissements.

4. Leurs petits se dispersent et s'en vont au pâturage; ils sortent et ne reviennent plus vers elles.

5. Qui a lâché l'onagre en liberté, et qui a brisé ses liens?

6. Je lui ai donné une demeure dans la solitude, et des retraites dans la terre salée.

7. Il dédaigne le tumulte de la ville, et n'entend point les cris d'un maître.

8. Il regarde les montagnes où sont ses pâturages, et se met à la recherche de tout ce qui est herbage.

9. Le taureau sauvage consentira-t-il à te servir, et à demeurer dans ton étable?

10. Passeras-tu la corde au tau-

2. Dinumerasti menses conceptus earum, et scisti tempus partus earum?

3. Incurvantur ad fœtum, et pariunt, et rugitus emittunt.

4. Separantur filii earum, et pergunt ad pastum; egrediuntur, et non revertuntur ad eas.

5. Quis dimisit onagrum liberum, et vincula ejus quis solvit?

6. Cui dedi in solitudine domum, et tabernacula ejus in terra salsuginis.

7. Contemnit multitudinem civitatis, clamorem exactoris non audit.

8. Circumspicit montes pascuæ suæ, et virentia quæque perquirit.

9. Numquid volet rhinoceros servire tibi, aut morabitur ad præsepe tuum?

10. Numquid alligabis rhinoce-

---

2. — *Scisti*. LXX : tu les as délivrées de leurs douleurs?

3. — *Incurvantur*. I Reg., IV, 19. — *Ad fœtum*. Heb. : « et mettent au jour leurs petits ». — *Rugitus emittunt*. Heb. mot à mot : « elles renvoient leur douleur », ou « elles mettent bas ce qui fait leur douleur ». LXX : as-tu nourri leurs petits sans crainte, et as-tu fait partir leurs douleurs?

4. — *Separantur*, יחלמו, *iachlemou*, « ils se fortifient ». La Vulgate lit le verbe חלק, *chalaq*, diviser. — *Pergunt*. ירבו, *irebbou*, « ils grandissent dans le désert ». La Vulgate lit probablement ירדו, *iardou*, ils s'en vont. LXX : elles arracheront leurs petits et elles multiplieront leur progéniture, elles s'en iront et ne reviendront plus vers eux.

5. — *Onagrum*, פרא, *pere*, du verbe *para*, courir vite, nom donné à l'animal à cause de la rapidité de sa course. Les poètes orientaux comparent le troupeau d'onagres à la troupe de cavaliers qui passent comme l'éclair. Aussi la chasse de l'onagre est-elle des plus difficiles et des plus renommées.

6. — *In terra salsuginis*, *melechah*, la terre salée, aride, inculte, comme celle qui entoure la mer Morte.

Salsa autem tellus, et quæ perhibetur amara,
Frugibus infelix.

Virg., *Georg.*, II, 238.

7. — *Multitudinem*, Heb. : le tumulte. — *Clamorem*, μέμψιν, le reproche, la voix courroucée.

8. — L'onagre n'a point d'autre souci que celui de trouver sa pâture dans la montagne. Est-ce l'homme qui lui a donné ses aptitudes et ses instincts?

9. — *Rhinoceros*, LXX : μονόκερως, רים, *reim*, le *rim* ou *rimu* des inscriptions assyriennes. Les Assyriens appelaient de ce nom les énormes taureaux qui ornaient le vestibule de leurs palais, et Isaïe, XXXIV, 6, 7, met en parallèle les *remim* et les taureaux. Le *reim* ou *reem* est le bœuf sauvage, très voisin du buffle, mais en différant quelque peu, car le buffle est surtout le bœuf des marais, capable de domesticité, tandis que le *reem* est essentiellement sauvage. Ses cornes redoutables, Deut., XXXIII, 17, sont le symbole de la puissance. Cf. Ps., XXI, 22; Rev. des quest. scientif., Oct. 1884, p. 519.

10. — *Aut confringet*. Heb. : « est-ce qu'il aplanira les vallées derrière toi? » Le Hir : « trainera-t-il la herse derrière toi »? LXX : tracera-t-il des sillons dans la plaine.

rota ad arandum loro tuo? aut confringet glebas vallium post te?

11. Numquid fiduciam habebis in magna fortitudine ejus, et derelinques ei labores tuos?

12. Numquid credes illi quod sementem reddat tibi, et aream tuam congreget?

13. Penna struthionis similis est pennis herodii, et accipitris.

14. Quando derelinquit ova sua in terra, tu forsitan in pulvere calefacies ea?

15. Obliviscitur quod pes conculcet ea, aut bestia agri conterat.

16. Duratur ad filios suos quasi non sint sui, frustra laboravit, nullo timore cogente.

reau sauvage pour le faire labourer? ou traînera-t-il la herse derrière toi dans les vallées?

11. Pourras-tu te fier à sa vigueur extraordinaire, et lui confier tes travaux?

12. Compteras-tu sur lui pour te ramener ta récolte, et la recueillir dans ton aire?

13. L'aile de l'autruche ressemble aux ailes de la cigogne et de l'épervier.

14. Elle abandonne ses œufs dans la terre; est-ce toi qui alors les échaufferas dans le sable?

15. Elle ne pense pas que le pied peut les fouler, ou que la bête sauvage peut les écraser.

16. Elle est dure pour ses petits, comme s'ils n'étaient point à elle, et si elle a travaillé en vain, elle n'en est saisie d'aucune crainte.

---

11. — Le *reem* est d'une force prodigieuse; à raison de sa vigueur, il pourrait rendre d'utiles services à l'homme; d'où vient donc que celui-ci ne peut l'assujettir aux travaux domestiques?

13. — Voici un autre animal qui déconcerte l'homme, non plus par sa force, mais par ses mœurs étranges et sa rapidité. — *Similis est*, נעלסה, *nehelasah*, « tressaille de joie », la plume, l'aile de l'autruche bat joyeusement. La Vulgate traduit comme s'il y avait נמשל, *nimshal*, similis est. — *Pennis herodii*, *im-ebrah chasidah venotsah*, « est-ce l'aile de la pieuse (cigogne) et la plume », c.-à-d. l'autruche fait entendre le joyeux battement de ses ailes, mais a-t-elle bien les ailes et le vol des oiseaux? L'autruche en effet a le plumage des oiseaux, mais elle a le port et la rapidité du chameau, d'où son nom de struthiocamelus. Le nom de *chasidah*, « la pieuse », est donnée à la cigogne, à cause de sa tendresse maternelle. Cf. Ps., CIII, 17. La Vulgate donne à *notsah* un sens qu'il n'a pas, et qu'elle tire du verbe *natsah*, combattre, d'où : oiseau de proie. Les LXX ne traduisent pas intelligiblement : νεέλασσα est la plume de ceux qui sont joyeux, si ἀσίδα et νέσσα s'unissent (?).

14. — *Derelinquit ova.* C'est ce qui fait de l'autruche le symbole de la cruauté. « Crudelis quasi struthio in deserto », Thren., IV, 3. Les Arabes l'appellent l'oiseau impie. — *Calefacies*, תחמם, *thechammam*, à la troisième personne du féminin, identique à la seconde du masculin : « elle les chauffe dans la poussière », elle les laisse couver et éclore dans le sable échauffé par le soleil. L'autruche cependant couve la nuit et quand la saison est plus froide. « La température du climat influe beaucoup sur la manière de couver des autruches. Dans la zone torride, elles se contentent de déposer leurs œufs sur un amas de sable qu'elles ont formé grossièrement avec leurs pieds, et où la seule chaleur du soleil les fait éclore. A peine les couvent-elles pendant la nuit, et cela n'est pas toujours nécessaire, puisqu'on en a vu éclore qui n'avaient point été couvés par la mère, ni même exposés aux rayons du soleil ». Buffon, *Hist. nat.*, LXX : et elle les échauffera dans la poussière

15. — Les œufs d'autruche, déposés dans le sable, sont facilement écrasés par les animaux qui passent, et plus souvent encore dévorés par les chacals et autres bêtes sauvages.

16. — *Frustra laboravit.* Heb. : « elle a travaillé en vain sans terreur », elle ne s'est point effrayée ni souciée que le fruit de sa peine, ses œufs, vinssent à périr. LXX : elle a travaillé en vain sans crainte.

17. Car Dieu l'a privée de sagesse et ne lui a point départi d'intelligence.

18. Mais, quand il le faut, elle dresse ses ailes, et se rit du cheval et de son cavalier.

19. Est-ce toi qui donnes la force au cheval, et fais enfler son cou pour hennir?

20. Le fais-tu bondir comme les sauterelles? La fierté de son souffle épouvante.

21. Il creuse du pied la terre, tressaille superbement et court au-devant des guerriers.

22. Il méprise la peur et ne recule pas devant le glaive.

17. Privavit enim eam Deus sapientia, nec dedit illi intelligentiam.

18. Cum tempus fuerit, in altum alas erigit; deridet equum et ascensorem ejus.

19. Numquid præbebis equo fortitudinem, aut circumdabis collo ejus hinnitum?

20. Numquid suscitabis eum quasi locustas? gloria narium ejus terror.

21. Terram ungula fodit, exultat audacter; in occursum pergit armatis.

22. Contemnit pavorem, nec cedit gladio.

---

17. — *Sapientia.* L'instinct de l'autruche ne la porte pas à prendre soin de ses petits. Un proverbe arabe dit : « stupide comme une autruche », et cela pour cinq raisons : 1° parce qu'avec ses aliments elle avale indistinctement le fer, les pierres, etc.; 2° parce que, quand on la chasse, elle s'imagine être bien cachée quand elle a enfoncé sa tête dans un buisson; 3° parce qu'elle se laisse tromper et prendre facilement; 4° parce qu'elle néglige ses œufs; 5° parce qu'elle a une petite tête et peu de cervelle. Bochart, Dict. of the Bibl. Ostrich.

18. — Heb. : « quand c'est le temps, elle prend son essor vers les hauteurs », ou mieux, en traduisant *marom* adverbialement : « elle prend son essor superbement ». — *Deridet.* Sa vitesse est en effet prodigieuse. Les meilleurs coursiers ne peuvent l'atteindre que quand elle est fatiguée, et après huit ou dix heures de poursuite. Aussi ne la prend-on guère que par ruse. « L'autruche excite tant d'admiration, sa course est si triomphante, qu'il devient inutile de la nommer. Cette géante du désert se peint elle-même par son cri d'allégresse et par sa course ailée. Sa stupide insouciance est un don précieux dont la sagesse du Créateur l'a gratifiée, pour lui rendre plus facile la vie périlleuse et sauvage du désert. Si l'autruche était prévoyante et tendre, quelle ne serait pas sa douleur lorsqu'elle est forcée d'abandonner ses petits pour échapper au chasseur, contre lequel elle n'a d'autres armes que son cri effrayant et sa course rapide comme le vol »? Herder, Poés. des Hébr., Vme Dial.

19. — L'allusion au cheval, qui vient d'être faite au verset précédent, en suggère la description au poète sacré. — *Hinnitum*, רעמה, *rahmah*, terme poétique servant à désigner la crinière du cheval. Il vient du verbe *raham*, « être agité, trembler », parce que la crinière du cheval arabe est toujours en mouvement. Delitzsch traduit par « crinière flottante », M. Le Hir : « il revêt son cou du tonnerre », parce que *raham* a aussi le sens de « tonner ». LXX : φόβον. Le premier sens est préférable. Cf. Cic. de Nat. Deor., II, 43 : « Equus ille jubam quatiens fulgore micante ».

20. — *Suscitabis* התרעישנו, *hatharhishennou*, « le feras-tu bondir comme la sauterelle »? La Vulgate atténue le sens du verbe. La comparaison employée ici est reproduite par Joël, II, 4, mais en sens inverse. De même, les Italiens appellent la sauterelle « cavalletta ». — *Gloria narium*, la fierté de son souffle est terrible.

Et fremitum patulis sub naribus edit ad arma.
Lucret. V.

LXX : tu as placé autour de lui une armure, et la gloire de ses narines est audacieuse.

21. — *Ungula fodit :*

Cavatque
Tellurem, et solido graviter sonat ungula cornu.
Virg. Georg., III, 87.

Quatit ungula campum.
Æn., VIII, 596.

LXX : déterrant dans la plaine avec fierté, il s'en va à travers la plaine dans sa force.

22. — Heb. : « il se rit de la peur, rien ne l'émeut, il ne recule pas devant le glaive ». La Vulgate laisse deux mots de

23. Super ipsum sonabit pharetra, vibrabit hasta et clypeus.

24. Fervens et fremens sorbet terram, nec reputat tubæ sonare clangorem.

25. Ubi audierit buccinam, dicit: Vah! procul odoratur bellum, exhortationem ducum, et ululatum exercitus.

26. Numquid per sapientiam tuam plumescit accipiter, expandens alas suas ad austrum?

27. Numquid ad præceptum tuum elevabitur aquila, et in arduis ponet nidum suum?

28. In petris manet et in præruptis silicibus commoratur, atque inaccessis rupibus.

29. Inde contemplatur escam, et de longe oculi ejus prospiciunt.

23. Sur ses flancs retentit le carquois, et s'agitent la lance et le bouclier.

24. Il écume, il frémit, il dévore la terre, et est hors de lui quand résonne le bruit de la trompette.

25. Sitôt qu'il entend le clairon, il dit : Ah! De loin il flaire la bataille, les cris des chefs et le fracas de la mêlée.

26. Est-ce ta sagesse qui fournit des plumes à l'épervier, et lui fait déployer ses ailes vers le midi?

27. Est-ce par ton ordre que l'aigle s'élève, et place son nid sur les pics élevés?

28. Il demeure dans les rochers, et habite dans l'escarpement des pierres et les rocs inaccessibles.

29. De là il observe sa proie, et son regard perce au loin.

---

côté. Le cheval s'est accoutumé aussi aux combats plus bruyants où l'artillerie moderne résonne avec tant de fracas. LXX : rencontrant le roi, il rit; il ne se détourne pas du fer.

23. — *Pharetra*, le carquois qui contient les flèches du guerrier, et pendant la course bat à grand bruit les flancs du cheval. — *Clypeum*, כידון, *kidon*, le javelot.

24. — *Sorbet terram*, il dévore l'espace. Cf. Catull. XXXV, 7 : « viam vorabit ». — *Nec reputat*, ולא יאמין, *velo iaamin*, « il n'est pas stable », il ne tient pas en place « à la voix du clairon ».

> Tum si qua sonum procul arma dedere
> Stare loco nescit.
> Virg. Georg., III, 83.

> Campumque volatu
> Cum rapuere, pedum frustra vestigia quæras.
> Silius, lib. III, 338.

La Vulgate prend le verbe dans le sens d'« être certain », qu'elle restreint à celui de « penser ». LXX : dans sa colère, il fait disparaître la terre, et il ne se fie plus jusqu'à ce que la trompette ait donné le signal.

25. — *Dicit vah*, *iomar heach*, « il dit : Eah »! c'est-à-dire il pousse un joyeux hennissement. — *Odoratur*, Plin. Hist. nat., VIII, 42 : « præsagiunt pugnam ». Aujourd'hui, l'odeur de la poudre le transporte encore bien davantage. — *Exhortationem*, רעם, *raham*, « le cri tonnant des chefs ». Tout ce portrait s'applique au cheval arabe, destiné à la guerre. Il est à remarquer que dans le détail des possessions de Job, au premier et au dernier chapitre, il n'est point question du cheval. « Le cheval est peint tel que l'Arabe le voyait et le voit encore, c'est-à-dire comme un être pensant, courageux et belliqueux, qui prend part à toutes les chances d'une bataille; son hennissement est inséparable du cri de guerre du héros ». Herder, Poés des Hébr., Vme Dial.

26. — *Plumescit*, יאבר, *iaaber*, verbe qui ne veut pas dire « se couvrir de plumes », mais « se servir de ses plumes pour voler ». נץ, *nets*, est le nom d'un oiseau de haut vol, probablement l'épervier, qui émigre à une certaine époque de l'année. Est-ce l'homme qui lui a donné l'instinct de la migration, et la force d'atteindre des contrées lointaines? LXX : est-ce par ta science que l'épervier plane, développant ses ailes, immobile, regardant du côté du midi?

27. — *Aquila*, celui des oiseaux qui s'élève le plus haut.

28. — L'homme ne peut l'atteindre dans son aire; est-il donc pour quelque chose dans les dons faits à cette créature? LXX : est-ce sur ton ordre que l'aigle s'élève, et que le vautour sur sa couvée plane en tombant, sur la hauteur du rocher et dans le secret?

29. — L'œil perçant de l'aigle distingue les objets à une distance incroyable.

30. Ses petits s'abreuvent de sang, et partout où se trouve un cadavre, il est là.

31. Le Seigneur s'adressa encore à Job pour lui dire :

32. Celui qui dispute contre Dieu est-il si facilement réduit au silence? Il faut pourtant que celui qui accuse Dieu lui réponde.

33. Alors Job répondit au Seigneur en ces termes :

34. Après avoir parlé à la légère, que puis-je répondre? Je n'ai qu'à mettre la main sur ma bouche.

35. J'ai parlé une fois, et je m'en repens; une seconde fois, et je n'ajouterai pas un mot.

30. Pulli ejus lambent sanguinem; et ubicumque cadaver fuerit, statim adest.

31. Et adjecit Dominus, et locutus est ad Job :

32. Numquid qui contendit cum Deo tam facile conquiescit? utique qui arguit Deum, debet respondere ei.

33. Respondens autem Job Domino, dixit :

34. Qui leviter locutus sum, respondere quid possum? manum meam ponam super os meum.

35. Unum locutus sum, quod utinam non dixissem; et alterum, quibus ultra non addam.

---

30. — La seconde partie du verset est citée équivalemment par Notre-Seigneur, Math. XXIV, 28. « On a voulu conclure de ce verset, dit M. Le Hir, que *nasher* ne désigne pas l'aigle, parce que cet oiseau ne se nourrit pas de cadavres. L'objection porte à faux, parce qu'il y a une espèce d'aigles qui mangent les cadavres; de plus, tous les aigles se nourrissent des corps morts, avant qu'ils aient commencé à se corrompre ». Elien, Hist. nat., X, 14, dit de l'aigle : Il aime à se nourrir de chair, il boit le sang et nourrit ses petits des mêmes aliments.

31. — En hébreu, ces cinq derniers versets appartiennent au chapitre suivant. Ils sont plus logiquement placés dans la Vulgate, car ils forment la conclusion naturelle du premier discours de Dieu.

32. — Heb. mot à mot : « num altercari cum omnipotente reprehensor, accusam Deum respondebit ». M. Le Hir : « ce censeur du Très-Haut plaidera-t-il contre lui, celui qui accuse Dieu veut-il répondre »? Au lieu de יסור, *issor*, censeur, qui vient du verbe *iasar*, la Vulgate lit *iasour*, futur du verbe *sour*, abandonner ce qu'on a entrepris, se retirer. LXX : est-ce qu'il évite la discussion avec celui qui peut la soutenir, ayant accusé Dieu (est-ce qu'il évite) de répondre? « Beatus Job humanum genus virtutibus transiens, amicos loquendo superavit; sed loquente Deo, sublimius eruditus, seipsum cognoscendo reticuit... Divina enim judicia cum nesciuntur, non audaci sermone discutienda sunt, sed formidoloso silentio veneranda, quia et cum causas rerum conditor in flagello non aperit, eo justas indicat, quo se eas facere qui summe justus est demonstrat ». S. Greg.

33. — « Ne videretur Job, licet convictus, in sua sententia obstinatus permanere, in verba humilitatis prorumpit ». S. Thom.

34. — *Qui leviter locutus sum*, הן קלתי, *hen qallothi*, « voici que je suis chétif », je ne suis rien, comment répondre? Au verbe *qalah*, être léger, la Vulgate ajoute l'idée de parler. — *Manum super os*, indice d'un silence absolu, XXI, 5; XXIX, 9. LXX : pourquoi suis-je jugé, étant réprimandé et accusant le Seigneur, entendant ces choses et n'étant rien? Quelle réponse puis-je donner à cela? Je mettrai ma main sur ma ma bouche.

35. — *Unum*, *alterum*, formule de parallélisme pour indiquer une action faite à plusieurs reprises, XXXIII, 14; Ps., LXI, 11. — *Quod utinam*, *lo chench*, je ne répondrai plus. Au lieu de la négation *lo*, la Vulgate lit la particule optative לוא, *lou*. LXX : « j'ai parlé une fois, mais je ne recommencerai pas une deuxième ». Ainsi se réalise ce que Job a dit lui-même : « Non justificabitur homo compositus Deo. Si voluerit contendere cum eo, non poterit respondere ei unum pro mille », IX, 2, 3. Cette humble disposition de Job, déjà préparée en lui par le discours d'Eliu, devient plus profonde à mesure que Dieu se fait entendre.

CHAPITRE XL

Deuxième discours de Dieu à Job : Que Job fasse appel à toute sa puissance, et qu'il s'essaye donc à terrasser les impies d'un seul mot (℣℣ 1-9). — Description de Béhémoth (℣℣ 10-19). — Description de Léviathan ; impuissance de l'homme à se saisir de lui (℣℣ 20-28).

1. Respondens autem Dominus Job de turbine, dixit :
2. Accinge sicut vir lumbos tuos; interrogaho te, et indica mihi.

3. Numquid irritum facies judicium meum ; et condemnabis me, ut tu justificeris?
4. Et si habes brachium sicut Deus, et si voce simili tonas?

5. Circumda tibi decorem, et in sublime erigere, et esto gloriosus, et speciosis induere vestibus.
6. Disperge superbos in furore tuo,

1. Répondant à Job du sein du tourbillon, le Seigneur dit :
2. Ceins tes reins comme un homme ; je vais t'interroger, réponds-moi.
3. As-tu la prétention d'annuler mon arrêt, et me condamneras-tu pour te justifier?
4. As-tu un bras comme Dieu, as-tu une voix qui tonne comme la sienne?
5. Revets-toi d'éclat, et grandis-toi, sois glorieux et habille-toi de vêtements magnifiques.
6. Dissipe les orgueilleux dans ta

Ch. XL. — 1. — Après avoir fait confesser à Job son impuissance, le Seigneur reprend la parole, pour l'amener à un acte d'humilité encore plus convaincu. Dans la description précédente n'ont apparu que des animaux, pour ainsi dire, ordinaires ; en voici maintenant deux autres, l'hippopotame et le crocodile, qui, par l'étrangeté de leurs mœurs et la vigueur dont ils sont doués, vont mettre définitivement en déroute la sagesse humaine. Or, ces êtres merveilleux ne sont que des créatures sorties de la main de Dieu ; si l'homme ne peut les affronter, comment donc osera-t-il s'élever jusqu'à l'intelligence de l'action divine elle-même? Telle est la conclusion qui doit sortir nécessairement de ce discours. Plusieurs trouvent oiseuse cette nouvelle description d'animaux, succédant à la confession de Job déjà humilié devant le Seigneur. Mais, outre qu'il ne faut point juger des compositions antiques d'après nos règles modernes, on est bien obligé d'avouer que l'auteur du livre a heureusement ménagé la gradation et l'intérêt du discours. Les deux derniers animaux dont il parle sont certainement les plus étonnants pour ses lecteurs palestiniens, qui ne les connaissent guère que par ouï-dire, et le poétique tableau qu'il en fait assure au livre une majestueuse conclusion.

2. — *Accinge*. Répétition de xxxviii, 3. C'est la seconde instance du discours divin. L'invitation faite à Job, comme du reste tout le préambule qui suit, est ironique ; que Job fasse appel à tous ses moyens pour répondre au Tout-Puissant.

3. — *Judicium meum*, l'arrêt de Dieu, sa conduite vis-à-vis du patient, et en général, son gouvernement providentiel. — *Condemnabis me*. Ce serait en effet la conclusion logique des plaintes de Job, si elles étaient fondées. « Ne ipsa innocentia in tumorem elationis infletur, divina voce corripitur, et mens ejus ab iniquitate libera, sed verberibus pressa, ad judicia occulta revocatur, ut superna sententia, etsi non est cognita, non tamen credatur injusta ». S. Greg. LXX : ne désapprouve pas mon arrêt ; penses-tu que je t'ai répondu autrement que pour que tu paraisses juste?

4. — *Brachium*, *voce*, la puissance et le tonnerre, deux marques de la souveraineté divine. Job a-t-il quelque chose de comparable? xxxvii, 4; Is., liii, 1.

5. — Heb. : « pare-toi de magnificence et d'élévation, revêts-toi de gloire et de majesté », c'est-à-dire, fais tout ce que tu pourras pour te donner de l'importance et te faire valoir, Ps., cxii, 1.

6. — *Respiciens*, en les regardant, d'un

ureur, et d'un regard abaisse tout ce qui est insolent.

7. Regarde tous les orgueilleux et confonds-les, et écrase les impies à leur place.

8. Fais-les tous ensemble disparaître dans la poussière, et plonge leur face dans le tombeau.

9. Alors je te rendrai cet hommage que ta droite peut te sauver.

10. Vois Béhémoth, que j'ai fait avec toi, il mange l'herbe comme le bœuf.

11. Sa force est dans ses reins et

et respiciens omnem arrogantem, humilia.

7. Respice cunctos superbos, et confunde eos, et contere impios in loco suo.

8. Absconde eos in pulvere simul, et facies eorum demerge in foveam;

9. Et ego confitebor quod salvare te possit dextera tua.

10. Ecce, behemoth, quem feci tecum, fœnum quasi bos comedet;

11. Fortitudo ejus in lumbis ejus,

---

seul regard, abaisse tous les superbes, LXX : les anges. Is. II, 11-17.

7. — *Respice.* L'hébreu répète mot à mot le vers qui termine le verset précédent : *reah kol-geeh*, regarde toute arrogance, ce qui indique un effet produit par Dieu non pas une seule fois et accidentellement, mais avec intention et fréquemment. Cf. Exod., XIV, 24; Ezech., XXII, 19; Habac., III, 6; Ps., LXVII, 1. — *In loco suo*, subitement, et sans qu'ils aient seulement le temps de fuir, XXXIV, 26. Bossuet fait une belle application de ces premiers versets : « Dieu a les orages dans sa main ; il n'appartient qu'à lui de faire éclater dans les nuées le son du tonnerre. Il lui appartient beaucoup plus d'éclairer et de tonner dans les consciences, et de fendre les cœurs endurcis par des coups de foudre ; et s'il y avait un prédicateur assez téméraire pour attendre ces grands effets de son éloquence, il me semble que Dieu lui dit comme à Job : Si tu crois avoir un bras comme Dieu et tonner d'une voix semblable, achève et fais le Dieu tout à fait ; élève-toi dans les nuées, parais en ta gloire, renverse les superbes en ta fureur et dispose à ton gré des choses humaines ». Serm. sur la Parole de Dieu, I P.

8. — *In pulvere*, la poussière du tombeau, mise en parallèle avec le *tamoun*, le tombeau lui-même, Is., II, 10.

9. — *Confitebor*, je te rendrai hommage. Ce verbe en effet ne marque pas en hébreu un simple aveu, mais la reconnaissance respectueuse de la puissance. « Si prædicta opera facere potes quæ sunt Dei solius, potes rationabiliter tibi attribuere quod divino auxilio non egeas ad salutem ; sed sicut illud non potes, ita nec hoc ; unde non debes de tua justitia gloriari ». S. Thom.

10. — *Behemoth*, בהמות, pluriel de *behemah*, LXX : θηρία, indiquant une bête extraordinaire. Ce mot a été choisi parce qu'il reproduit phonétiquement le nom copte de l'hippopotame, *pehemou*, le bœuf d'eau. Cette étymologie n'est pourtant pas à l'abri de contestation, car le mot *pehemou* est un mot forgé par les modernes avec trois mots anciens (*p* article, *ehe* bœuf, *mou* eau). Beaucoup de commentateurs, surtout parmi les anciens, ont cru que ce nom commun de béhémoth désignait l'éléphant ; mais la description qui suit ne convient pas à ce dernier animal. Comme il n'y a pas de terme en hébreu pour nommer l'hippopotame, inconnu en Palestine, l'auteur du livre a dû choisir un mot donnant quelque idée de l'importance de l'animal ; le pluriel *behemoth* répond bien à ce but. Dans l'interprétation des Pères et des anciens, *behemoth* et *leviathan* sont des êtres plus ou moins imaginaires, figurant le démon et l'antéchrist. — *Tecum.* La même sagesse qui a fait l'homme et préside à ses destinées, a aussi créé l'hippopotame avec sa redoutable puissance ; et l'homme a cet être sous les yeux, il vit avec lui sur la terre. — *Fœnum comedet.* Ce trait est marqué pour deux raisons : parce qu'il est extraordinaire au premier abord qu'un animal aquatique soit herbivore, et que, sans être carnassier, il ait une vigueur extraordinaire. « Lorsqu'il sort de l'eau pour paître, il mange des cannes de sucre, des joncs, du millet, du riz, des racines, etc. Il en consomme et détruit une grande quantité, et il fait beaucoup de dommage dans les terres cultivées. Mais comme il est plus timide sur terre que dans l'eau, on vient aisément à bout de l'écarter ». Buffon, *Hist. nat.*

11. — Ses reins et son ventre sont le siège de sa force. Ce trait ne conviendrait

et virtus illius in umbilico ventris ejus.

12. Stringit caudam suam quasi cedrum, nervi testiculorum ejus perplexi sunt.

13. Ossa ejus velut fistulæ æris, cartilago illius quasi laminæ ferreæ.

14. Ipse est principium viarum Dei, qui fecit eum, applicabit gladium ejus.

15. Huic montes herbas ferunt : omnes bestiæ agri ludent ibi.

16. Sub umbra dormit in secreto calami, et in locis humentibus.

17. Protegunt umbræ umbram ejus, circumdabunt eum salices torrentis.

sa vigueur dans le milieu de son ventre :

12. Il dresse sa queue comme un cèdre, et les nerfs de ses muscles sont entrelacés.

13. Ses os sont comme des tubes d'airain, ses côtes comme des barres de fer.

14. Il est à la tête des œuvres de Dieu, et celui qui l'a fait dirige son glaive.

15. Les montagnes lui fournissent l'herbage, au lieu où prennent leurs ébats toutes les bêtes des champs.

16. Il repose à l'ombre dans l'épaisseur des roseaux et dans les lieux humides.

17. Les buissons lui ménagent l'ombrage, et les saules du fleuve l'environnent.

---

pas à l'éléphant, dont le ventre est si vulnérable. I Mach., VI, 46.

12. — *Quasi cedrum.* Cette queue est petite; elle n'est donc comparable au cèdre que pour la solidité. — *Nervi.* Heb. Le Hir : « les nerfs de ses génitoires sont durs comme un faisceau ». Plusieurs interprètes pensent que le mot hébreu pourrait aussi désigner les mucles du ventre.

13. — Ses os ressemblent à des tubes d'airain et à des barres de fer, tant ils sont forts et solides. — *Cartilago*, LXX : ῥάχις, l'épine dorsale.

14. — *Principium viarum*, *reshith darkei*, le chef-d'œuvre de Dieu, un de ses ouvrages les plus remarquables, Prov., VIII, 22. L'expression ne marque ici qu'une supériorité relative. — *Applicabit gladium ejus*, « il fait sortir son glaive », Dieu fait sortir le glaive du behemoth, c'est-à-dire selon toute probabilité, ses dents aiguës qui tranchent l'herbe comme une faux. Bochart cite un passage de Nicandre, Theriac. 566, où la dent de l'hippopotame est appelée ἅρπη, mot qui veut dire « faux », et répond à l'égyptien *harpu*, qui signifie « glaive » comme *chereb*. Les LXX traduisent tout différemment : c'est là le principe de la création du Seigneur, fait pour servir de jouet à ses anges.

15. — *Montes*, les collines qui bordent le Nil, et sur lesquelles l'hippopotame vient chercher l'herbage nécessaire à son alimentation. — *Ludent ibi.* Les autres animaux peuvent impunément s'ébattre autour de lui, puisqu'il n'est pas carnivore. Il n'est redoutable que quand il entre en fureur. « L'hippopotame pourrait se rendre redoutable à tous les animaux; mais il est naturellement doux. Il est d'ailleurs si pesant et si lent à la course, qu'il ne pourrait attraper aucun quadrupède ». Buffon, *Hist. nat.*, LXX : montant sur une montagne élevée, il fait la joie des quadrupèdes dans le tartare.

16. — *Sub umbra*, תחת־צאלים, *thachat tseelim*, « sous les lotus ». Le lotus est une plante aquatique souvent représentée dans les peintures égyptiennes, et dont la fleur, analogue à celle du nénuphar, sert de motif de décoration dans l'architecture des Pharaons. Voir dans l'Atlas archéol. Fillion, Pl. XXXI, 9, une chasse à l'hippopotame au milieu des lotus. — *In secreto calami.* Heb. : « dans le secret des roseaux et du marais ». Ammien Marcellin, XXII, 15, dit aussi de l'hippopotame : « Inter armidines celsas et squalentes nimia densitate hæc bellua cubilia ponit ». LXX : il dort sous toutes sortes d'arbres, le papyrus, le roseau et le jonc.

17. — *Protegunt* יסכהו צאלים צללו, *iesoukkouhou tseelim tsilelo*, « les lotus le couvrent (comme étant) son ombre ». Dans ce verset, comme dans le précédent, la Vulgate lit צללים, *tselalim*, les ombres, au lieu de *tseelim*. Il y a du reste un jeu de mots en hébreu : *tseelim tsilelo*. LXX : les grands arbres lui font de l'ombre avec leurs rameaux, ainsi que les rejetons du champ.

18. Il soutient l'impétuosité du fleuve sans broncher, et il ne s'épouvanterait pas quand le Jourdain fondrait sur sa gueule.

19. Qu'on le prenne donc en face comme avec l'hameçon, et qu'on lui perce les narines avec des épieux!

20. Pourras-tu saisir Léviathan à l'hameçon, et lier sa langue avec la corde?

21. Lui passeras-tu un anneau aux narines, et lui perceras-tu la mâchoire avec le harpon?

18. Ecce, absorbebit fluvium, et non mirabitur; et habet fiduciam quod influat Jordanis in os ejus.

19. In oculis ejus quasi hamo capiet eum, et in sudibus perforabit nares ejus.

20. An extrahere poteris leviathan hamo, et fune ligabis linguam ejus?

21. Numquid pones circulum in naribus ejus, aut armilla perforabis maxillam ejus?

---

18. — *Fluvium.* Il faudrait le nominatif pour rendre exactement l'hébreu : « que le fleuve le submerge, il ne s'en épouvante point ». L'hippopotame demeure assez longtemps au fond de l'eau, et en sort pour respirer, en suivant la pente du rivage. « Il se plaît dans l'eau, et y séjourne aussi volontiers que sur la terre... Il se tient longtemps au fond de l'eau et y marche comme en plein air ». Buffon, *Hist. nat.* L'inondation ne l'incommode donc point, et quand le Nil déborde, il n'en est pas gêné. — *Quod influat*, « si le Jourdain déborde dans sa face », par-dessus sa tête. Le mot ירדן, *iarden*, veut dire « cours d'eau », et sert de nom au Jourdain, le seul cours d'eau notable de Palestine. On peut avec Delitzsch, M. Le Hir, etc., garder ici le nom propre, donnant aux habitants de Palestine l'idée d'un fort courant d'eau : que le Jourdain, qu'un fleuve comme le Jourdain vienne fondre sur sa tête, il ne s'en émeut point. D'autres prennent *iarden* comme nom commun, « cours d'eau », mot qui rappelle l'égyptien *ior*, « canal », un des noms du Nil, XXVIII, 10. Les LXX traduisent mieux que la Vulgate : qu'il survienne une inondation, il ne le sentira pas. Bickell reporte au vers suivant le mot *el-pihou* qui termine ce verset, parce que « falsa distinctio versuum absurdam eruptionem Jordani in os hippopotami invexit ». On peut alors traduire :

Que le fleuve se gonfle, il n'est pas ébranlé,
Il ne s'émeut pas, si le Jourdain se précipite.
A la gueule, sous ses yeux, le prendra-t-on,
Par des liens lui percera-t-on les narines?

19. — Ce verset est affirmatif dans la Vulgate; M. Le Hir lui donne aussi ce sens. Il y a alors antithèse entre la force de l'hippopotame et la facilité avec laquelle on le réduit en servitude. La plupart des auteurs cependant prennent ce verset dans un sens ironique ou interrogatif; ce sens paraît en effet plus conforme à l'idée générale du discours : l'homme ne peut s'emparer de l'hippopotame, qui n'est qu'une créature; comment donc osera-t-il se mesurer avec son Créateur? Tous les versets qui suivent parlent de l'impossibilité de prendre léviathan; on est fondé à croire qu'il en est de même de béhémoth. D'ailleurs on le chassait pour le tuer, et on ne passait d'anneaux aux narines qu'aux animaux qu'on voulait employer aux usages domestiques.

20. — *Leviathan*, nom générique qui signifie « le contourné, le tortueux ». Ce mot désigne, au commencement du livre, III, 8, un reptile monstrueux ; ici, il est le nom du crocodile, à qui toute autre appellation fait défaut dans la Bible; car c'était un animal inconnu en Palestine. En copte, le crocodile s'appelle *emsah*, et dans Hérodote il porte quelquefois le nom de χάμψαι. C'est à ce nom égyptien que fait allusion le verbe hébreu qui commence le verset, תמשך, *thimshok*, « saisiras-tu le léviathan à l'hameçon »? Le crocodile est un habitant du Nil, comme l'hippopotame; l'auteur est donc naturellement amené à le décrire. — *Linguam ejus.* Les anciens, à la suite d'Hérodote, II, 68, croyaient que le crocodile n'a pas de langue. « Il en a une cependant fort large, et beaucoup plus considérable à proportion que celle du bœuf, mais qu'il ne peut allonger ni porter à l'extérieur, parce qu'elle est attachée aux deux bords de la mâchoire inférieure par une membrane qui la couvre ». Lacépède, *Hist. nat.*

21. — *Circulum*, *agmon*, un jonc. Les pêcheurs des bords du Nil ont l'habitude de passer un anneau de fer dans les branchies des poissons qu'ils prennent, d'attacher cet anneau à une corde fixée à la rive, et de rejeter le poisson dans le fleuve pour le conserver vivant. Cf. Bruce, ap. Rosen-

22. Numquid multiplicabit ad te preces, aut loquetur tibi mollia?

23. Numquid feriet tecum pactum, et accipies eum servum sempiternum?

24. Numquid illudes ei quasi avi, aut ligabis eum ancillis tuis?

25. Concident eum amici, divident illum negotiatores?

26. Numquid implebis sagenas pelle ejus, et gurgustium piscium capite illius?

27. Pone super eum manum tuam;

22. T'adressera-t-il des supplications, ou te dira-t-il de douces paroles?

23. Fera-t-il un pacte avec toi pour que tu le reçoives à ton service à perpétuité?

24. Joueras-tu avec lui comme avec un oiseau, et l'attacheras-tu pour tes servantes?

25. S'associera-t-on pour le mettre en morceaux et le partager entre les marchands?

26. Empliras-tu tes filets de sa peau, et de sa tête ton réservoir à poissons?

27. Mets donc la main sur lui,

---

mull. Alterthum, IV, 2. Nos pêcheurs modernes portent aussi le poisson à l'aide de joncs passés dans les ouïes. Est-ce ainsi qu'on peut traiter le crocodile? Est-il facile de le prendre comme un poisson vulgaire? S. Grégoire, qui explique du démon tout ce passage, applique ainsi au mystère de la rédemption ces trois versets : « Dominus noster ad humani generis redemptionem veniens, velut quemdam de se in necem diaboli hamum fecit... Ibi quippe inerat humanitas quæ ad se devoratorem duceret, ibi divinitas quæ perforaret, ibi aperta infirmitas quæ provocaret, ibi occulta virtus quæ raptoris faucem transfigeret... Leviathan iste hamo captus est, quia in Redemptore nostro dum per satellites suos escam corporis momordit, divinitatis illum aculeus perforavit... Armilla ergo Dominus maxillam Leviathan istius perforat, quia ineffabili misericordiæ suæ potentia sic malitiæ antiqui hostis obviat, ut aliquando eos etiam quos jam cepit amittat; et quasi ab ore illius cadunt, qui post perpetratas culpas ad innocentiam redeunt ». Dans son hymne sur la Résurrection, Adam de S. Victor emprunte la même image :

> Anguem forat in maxilla
> Christi hamus et armilla.

Cf. S. Hieron., Ep. LX ad Hieliod., 2; S. Greg. Thaumat. Serm. in omn. SS. Rufin. In symb. Apost. 16; S. Chrys., Hom. 24, in 1 Cor.

22. — Ceux qui sont faibles et menacés recourent aux supplications pour obtenir grâce. Ce n'est pas le cas du crocodile.

23. — Il n'est point domesticable, XXXIX, 10-12.

24. — Le petit oiseau est réduit en captivité, et sert de jouet aux enfants; en sera-t-il de même du crocodile?

25. — *Concident*, יכרו עליו חברים, *ikrou halaiv chabbarim*, « les compagnons dresseront-ils des embûches contre lui »? Ces *chabbarim* sont les pêcheurs qui s'associent pour s'emparer, par ruse ou par violence, des plus grands animaux. Le verbe *carah*, « percer », a le sens de « dresser des embûches » quand il est suivi de *hal*. — *Negotiatores*, *kenahanim*, les Chananéens, nom d'un peuple marchand pris ici comme nom commun : « le partageront-ils entre les marchands », pour que ceux-ci vendent en détail le monstre ainsi dépecé? LXX : les nations s'en nourriront, et les nations des Phéniciens le partageront.

26. — *Sagenas*, בשכות, *besçoukkoth*, avec des traits aigus comme des épines : empliras-tu, « cribleras-tu sa peau avec des dards »? La Vulgate fait venir le mot de שך, *sçok*, enclos. — *Gurgustium piscium*, בצלצל דגים, *betsiltsal dagim*, « et avec le harpon des poissons sa tête » : cribleras-tu sa peau de dards, et sa tête avec le harpon de pêche? La Vulgate rattache *tselatsal*, harpon, à צל, *tsel*, toit, abri. Le crocodile est couvert d'écailles carrées d'une extrême dureté, qui le rendent à peu près invulnérable à tous les traits; les balles même glissent ordinairement sur cette armure. Il est donc bien difficile de le tuer. Son développement est d'ailleurs très lent, et il a besoin de vivre longtemps pour en atteindre la limite. LXX : tous ceux qui naviguent n'ont point emporté un seul sac de sa queue, ni sa tête dans leurs bateaux de pêche.

27. — *Pone manum*, entreprends seulement de l'attaquer, tu t'en souviendras longtemps, et tu ne parleras plus d'y revenir, tant tu auras couru de dangers, et tant

souviens-toi de la lutte et tu n'en parleras plus.

28. On est trompé dans son espoir de le prendre, et aux yeux de tous on est terrassé.

memento belli, nec ultra addas loqui.

28. Ecce, spes ejus frustrabitur eum, et videntibus cunctis præcipitabitur.

CHAPITRE XLI

Suite du deuxième discours de Dieu : Description de Léviathan, sa force (ỳỳ 1-15), son invulnérabilité (ỳỳ 16-25).

1. Je n'irai point l'exciter comme par cruauté; car qui pourrait donc tenir devant ma face?

2. Qui m'a donné le premier, pour que j'aie à lui rendre? Tout ce qui est sous le ciel est à moi.

3. Je ne l'épargnerai pas, malgré les paroles puissantes et disposées pour la prière.

4. Qui soulèvera le dessus de son vêtement? et qui pénétrera par le milieu de sa gueule?

1. Non quasi crudelis suscitabo eum? quis enim resistere potest vultui meo?

2. Quis ante dedit mihi, ut reddam ei? omnia quæ sub cœlo sunt, mea sunt.

3. Non parcam ei, et verbis potentibus, et ad deprecandum compositis.

4. Quis revelabit faciem indumenti ejus? et in medium oris ejus quis intrabit?

---

tes efforts auront été impuissants. Le mot *loqui* n'est pas représenté dans le texte hébreu.

28. — *Eum*, le chasseur. — *Videntibus cunctis*. Heb. : « à sa vue, il est terrassé », à la seule vue du monstre, il est frappé d'effroi et incapable d'attaquer. « En Egypte, les crocodiles inspiraient une grande terreur : ils y répandaient le ravage. La crainte dégrada la raison; on en fit des dieux ». Lacépède. *Hist. nat.*

Ch. XLI. — 1. — *Non quasi crudelis*, לא־אכזר, *lo akzar ki iehourennou*, « personne d'audacieux qui le provoque », personne n'est assez hardi pour attaquer le crocodile. *Akzar* a aussi le sens de « cruel » qui ne convient pas ici; la Vulgate transporte à tort le *ki* devant ce mot. — *Quis*. Argument *a fortiori* : on n'ose pas attaquer le crocodile, qui n'est qu'une créature; qui donc aura l'audace d'affronter le Créateur? LXX : n'as-tu pas craint de te préparer pour moi? quel est en effet celui qui s'oppose à moi?

2. — Dieu pourrait compter avec les mortels s'il avait besoin d'eux; mais tout est à lui, et il peut se passer de tous, Ps., xv, 2. Il n'a donc rien à espérer, ni rien à craindre de ses créatures. LXX : est-ce que quelqu'un s'opposera à moi et subsistera? Tout ce qui est sous le ciel est à moi.

3. — Heb. : « je ne tairai point ses membres et l'état de ses forces, et l'harmonie de sa structure ». Dieu annonce qu'il va reprendre la description interrompue par la réflexion précédente, et entrer davantage dans le détail. La Vulgate est loin du sens de l'hébreu. Au lieu de בדיו, *baddaiv*, « ses membres », elle lit בו, *bo*, « à lui ». *Debar* qui veut dire « chose », a ici le sens moins fréquent d' « état » ; *ġebouroth*, « forces », et *herek*, « structure », sont des substantifs rendus en latin par des adjectifs; enfin חין, *chin*, signifie « grâce, beauté », et la Vulgate lit à la place חנה, *chonnah*, « supplication ». LXX : je ne me tairai pas à son sujet, et il prendra en pitié le discours de puissance qui lui est égal (?).

4. — *Quis revelabit*, qui mettra à découvert cette carapace d'écailles qui le revêt tout entier? — *In medium*, כפל, *kefel*, « duplum », la double rangée de ses dents; qui pénétrera entre ces dents formidables qui tranchent aisément les objets les plus durs?

5. Portas vultus ejus quis aperiet? per gyrum dentium ejus formido.

6. Corpus illius quasi scuta fusilia, compactum squamis se prementibus.

7. Una uni conjungitur, et ne spiraculum quidem incedit per eas;

8. Una alteri adhærebit, et tenentes se nequaquam separabuntur.

9. Sternutatio ejus splendor ignis, et oculi ejus, ut palpebræ diluculi.

10. De ore ejus lampades procedunt; sicut tædæ ignis accensæ.

11. De naribus ejus procedit fumus, sicut ollæ succensæ atque ferventis.

5. Qui ouvrira les portes de ses mâchoires? tout autour de ses dents, c'est l'épouvante.

6. Son corps est comme les boucliers forgés, avec un réseau d'écailles qui se pressent.

7. L'une est jointe à l'autre, sans qu'un souffle puisse y pénétrer.

8. L'une est soudée à l'autre, et elles se tiennent sans qu'on puisse les séparer.

9. Son éternuement fait jaillir la flamme, et ses yeux sont comme les paupières de l'aurore.

10. De sa gueule s'élancent des torches, comme des tisons ardents.

11. De ses narines s'échappe la fumée, comme d'une chaudière embrasée et bouillante.

LXX : qui est entré dans l'enfoncement de son thorax?

5. — *Portas vultus*, la bouche avec ses mâchoires. — *Formido*. « La gueule s'ouvre jusqu'au delà des oreilles; les mâchoires ont quelquefois plusieurs pieds de longueur... Les dents sont quelquefois au nombre de 36 dans la mâchoire supérieure, et de 30 dans la mâchoire inférieure... Le crocodile n'a pas de lèvres; aussi lorsqu'il marche ou qu'il nage avec le plus de tranquillité, montre-t-il ses dents comme par furie ». Lacépède, *Hist. nat.*

6. — *Scuta fusilia*, *afiqei maginnim*, « les rainures d'un bouclier ». Sur le dos du crocodile, les écailles se relèvent en arête saillante, et même chacune d'elles a un renflement qui fait ressembler le dos de l'animal à un bouclier à côtes. — *Se prementibus*. Les écailles sont juxtaposées hermétiquement, et ne laissent passage à quoi que ce soit; l'épiderme ne peut être entamé qu'au défaut du cou et sous le ventre, et encore difficilement. LXX : son revêtement est comme la pierre d'émeri.

7. — *Ne spiraculum*. A plus forte raison les traits n'y peuvent-ils passer, malgré la vigueur avec laquelle ils sont lancés. « La nature a pourvu à la sûreté des crocodiles en les revêtant d'une armure presque impénétrable. Tout leur corps est couvert d'écailles, excepté le sommet de la tête, où la peau est collée immédiatement sur l'os. Celles qui couvrent les flancs, les pattes et la plus grande partie du cou, sont presque rondes, de grandeurs différentes, et distribuées irrégulièrement. Celles qui défendent le dos et le dessus de la queue sont carrées et forment des bandes transversales... Ces écailles carrées ont une très grande dureté et une flexibilité qui les empêche d'être cassantes. Le milieu de ces lames présente une sorte de crête dure qui ajoute à leur solidité ». Lacépède, *Hist. nat.*

8. — LXX : l'homme s'attachera à son frère, ils iront ensemble sans se séparer.

9. — *Sternutatio*. Le crocodile, qui est amphibie, lance l'eau avec violence par la gueule et les narines, et aux rayons du soleil, cette eau extrêmement divisée ressemble à une vapeur lumineuse. — *Oculi*. Les yeux du crocodile sont si brillants, qu'on aperçoit leur éclat même au travers de l'eau. Chez les Egyptiens, les yeux du terrible reptile étaient le signe hiéroglyphique de l'aurore; c'est ce à quoi notre auteur fait sans doute allusion. « Les yeux étincelants, très rapprochés l'un de l'autre, placés obliquement, et présentant une sorte de regard sinistre, sont garnis de deux paupières dures, toutes deux mobiles, fortement ridées, surmontées par un rebord dentelé et, pour ainsi dire, par un sourcil menaçant ». Lacépède, *Hist. nat.*

10. — *Lampades*, à cause de la vapeur brillante qui en sort.

11. — « Quæ hisce tribus versiculis de igne, quem velut e naribus et ore efflat crocodilus, dicuntur, non esse ad litteram capienda, sed hyperbolice dici et ad exaggerandum belluæ truculentæ aspectum

12. Son souffle allume des charbons, et la flamme sort de sa gueule.
13. Dans son cou réside la force, et la famine marche devant sa face.
14. Les muscles de sa chair tiennent ensemble; qu'il envoie ses foudres contre lui, elles n'iront point à un autre endroit.
15. Son cœur est dur comme la pierre, et solide comme l'enclume du forgeron.
16. Quand il s'élance, les anges ont peur, et dans leur effroi sont hors d'eux-mêmes.
17. Si on l'attaque avec le glaive, la lance ni la cuirasse ne peuvent rien.
18. Pour lui, le fer est comme la paille, et l'airain comme le bois pourri.
19. L'archer ne peut le mettre en fuite, et les pierres de la fronde lui font l'effet du chaume.
20. Il regarde la massue comme

12. Halitus ejus prunas ardere facit, et flamma de ore ejus egreditur.
13. In collo ejus morabitur fortitudo, et faciem ejus præcedit egestas.
14. Membra carnium ejus cohærentia sibi; mittet contra eum fulmina, et ad locum alium non ferentur.
15. Cor ejus indurabitur tanquam lapis, et stringetur quasi malleatoris incus.
16. Cum sublatus fuerit, timebunt angeli, et territi purgabuntur.
17. Cum apprehenderit eum gladius, subsistere non poterit neque hasta, neque thorax;
18. Reputabit enim quasi paleas ferrum, et quasi lignum putridum æs.
19. Non fugabit eum vir sagittarius, in stipulam versi sunt ei lapides fundæ.
20. Quasi stipulam æstimabit mal-

---

horridum, vix monitu opus ». Rosenmuller qui fait cette remarque, ajoute que cette description n'a rien d'étonnant, si on la rapproche des récits qu'ont écrits les voyageurs, sur les grands alligators d'Amérique.

12. — Cf. Tauri spirantes naribus ignem. Virg. Georg., II, 140.

13. — *Fortitudo*, *hoz*, la puissance. — *Egestas*, *deabah*, l'angoisse, l'épouvante. Le crocodile, comme les autres grands reptiles, fascine ses victimes par la terreur qu'il leur inspire.

14. — *Membra*, « les muscles de sa chair tiennent ensemble » et forment une trame impénétrable. — *Mittet*, יצוק עליו, *iatsouq halaiv*, « fondus sur lui », c'est-à-dire semblables à des pièces de fonte. La Vulgate traduit comme si *iatsouq* était le futur de *tsouq*, et ajoute le mot *fulmina*. LXX : καταχέει ἐπ' αὐτὸν, il répand sur lui. — *Et ad locum alium*, paraphrase de בל־ימוט, *balimmot*, « il ne sera pas ébranlé ».

15. — « Son cœur est dur comme la pierre inférieure de la meule ». Cette pierre est fixe, plus grosse et plus dure que celle qui tourne au-dessus. Le cœur du crocodile est dur, c'est-à-dire l'animal lui-même est insensible à tous les coups, comme la pierre de la meule, comme l'enclume du forgeron. LXX : il se tient comme une enclume inébranlable.

16. — *Angeli*, אילים, *eilim*, les forts, nom quelquefois donné aux Anges. Mais ici, il n'est point question d'eux. Aq. et Symm. : ἰσχυροί. — *Purgabuntur*, יתחטאו, *ithchattaou*. Cet hithpael a en effet ordinairement le sens de « se purifier »; le sens du kal lui convient seul dans ce vers : ils s'égarent, « ils sont hors d'eux-mêmes ». LXX : quand il se tourne, c'est l'épouvante pour les quadrupèdes qui sautent sur la terre.

17. — *Thorax*, שריה, *shiriah*, la cuirasse, ou plutôt dans ce passage, suivant Delitzsch, une sorte de harpon très élargi, comme la *sirwah* des Arabes. Les autres armes nommées par le verset sont offensives, celle-ci doit l'être également. La raison n'est pourtant pas péremptoire, et la cuirasse ou le bouclier ne seraient pas inutiles à celui qui tenterait d'attaquer le crocodile. Heb. : « qu'on l'attaque avec l'épée, elle ne résiste pas, ni la lance, ni le javelot, ni la cuirasse ».

18. — Les formidables mâchoires, dont l'inférieure seule est mobile, brisent tout comme la paille et le bois vermoulu.

19. — Flèches et pierres de fronde sont pour lui « telum imbelle sine ictu ».

20. — *Malleum*, la massue. — *Vibrantem*

leum, et deridebit vibrantem hastam.

21. Sub ipso erunt radii solis, et sternet sibi aurum quasi lutum.

22. Fervescere faciet quasi ollam profundum mare, et ponet quasi cum unguenta bulliunt.

23. Post eum lucebit semita, æstimabit abyssum quasi senescentem.

24. Non est super terram potestas quæ comparetur ei, qui factus est ut nullum timeret.

25. Omne sublime videt, ipse est rex super universos filios superbiæ.

une paille légère, et se rit du dard brandi contre lui.

21. Il foule les rayons du soleil, et il s'étend sur l'or comme sur le limon.

22. Il fait bouillonner comme une chaudière les profondeurs de la mer, et la rend semblable à des parfums en ébullition.

23. Il laisse derrière lui un sillage brillant, et l'on dirait que l'abîme a une blanche chevelure.

24. Il n'y a point sur la terre de puissance pareille à la sienne, il a été créé pour ne rien craindre.

25. Il voit tout ce qui est grand, et lui-même est le roi de tous les êtres les plus fiers.

---

hastam, LXX : σεισμοῦ πυρφόρου, le tremblement de terre qui met le feu.

21. — *Radii solis*, הדודי חרש, *chaddoudei chares*, « des tranchants de tessons », des arêtes tranchantes. Au lieu de *chares*, la Vulgate lit שמש, *shemesh*, soleil, des pointes, des rayons de soleil, ce qui n'a plus de sens. — *Aurum*, חרוץ, *charouts*, « la pierre aiguë ». Le même mot signifie aussi « or ». Le ventre du crocodile est tellement dur et insensible, que l'animal peut sans inconvénient s'appuyer sur des pierres pointues et tranchantes. LXX : sa couche ce sont des broches aiguës, et tout l'or de la mer est au-dessous de lui comme une fange sans nom.

22. — *Profundum mare*, le Nil, appelé mer à cause de sa largeur, Is., XIX, 5; Nah., III, 8. Quand le crocodile se meut rapidement dans les eaux, il les fait bouillonner comme le liquide d'une chaudière. Ces eaux sont comparées à des parfums, parce que, pour distiller ceux-ci, il faut une ébullition prolongée, et aussi probablement, parce que le crocodile dégage une odeur de musc très prononcée.

23. — *Lucebit semita*. C'est la traînée de bulles d'air que l'animal laisse dans son sillage, et qui, sous l'action de la lumière, ressemble à une queue lumineuse. Cette traînée est d'autant plus sensible que le crocodile ne glisse pas dans l'eau comme le poisson ; les saillies de son dos et la double crête dentée de sa queue produisent nécessairement une notable agitation dans la masse liquide. — *Senescentem*, שיבה, *sceibah*, une chevelure blanche comme celle des vieillards. Cette image, parallèle et synonyme de la précédente, se retrouve dans les classiques :

> Totaque remigio spumis incanuit unda.
> Catull. Epithal. Pelei.

> Ut freta canescunt, sulcum ducente carina.
> Manilius, *Astron.* I.

LXX : 22, il fait bouillir l'abîme comme une chaudière, et il regarde la mer comme une boîte de parfums, 23, et le tartare comme le prisonnier de l'abîme ; il estime l'abîme comme une promenade.

24. — Ce verset résume tout ce qui précède, sur la force et l'invulnérabilité du crocodile. « L'emportant en grandeur sur tous les animaux de son ordre, ne partageant sa subsistance ni avec le vautour, comme l'aigle, ni avec le tigre, comme le lion, il exerce une domination plus absolue que celle du lion et de l'aigle, et il jouit d'un empire d'autant plus durable, qu'appartenant à deux éléments, il peut échapper plus aisément aux pièges, qu'ayant moins de chaleur dans le sang, il a moins besoin de réparer des forces qui s'usent moins vite, et que, pouvant résister plus longtemps à la faim, il livre moins souvent des combats hasardeux ». Lacépède, *Hist. nat.*, LXX : il n'y a rien sur la terre de semblable à lui, qui ait été fait pour servir de jouet aux Anges.

25. — *Filios superbiæ*, les fils de l'orgueil, c'est-à-dire les créatures les plus grandes et les plus redoutables. LXX : lui-même est roi de tous ceux qui sont dans les eaux. Les Pères (S. S. Ephr., Aug., Greg., etc.)

CHAPITRE XLII

Humble confession de Job (ỳỳ 1-6). — Sentence de Dieu sur les trois amis (ỳỳ 7, 8). — Retour de Job à la prospérité (ỳỳ 9-16).

1. Job répondit au Seigneur et dit :
2. Je sais que vous pouvez tout, et qu'aucun dessein ne vous échappe.
3. Quel est celui qui enveloppe la sagesse sans rien savoir ? Il est vrai que j'ai parlé inconsidérément de choses qui dépassaient de beaucoup mon savoir.
4. Ecoute, et je parlerai; je t'interrogerai, réponds-moi.

1. Respondens autem Job Domino, dixit :
2. Scio quia omnia potes, et nulla te latet cogitatio.
3. Quis est iste qui celat consilium absque scientia? Ideo insipienter locutus sum, et quæ ultra modum excederent scientiam meam.
4. Audi, et ego loquar; interrogabo te, et responde mihi.

---

et les anciens commentateurs, expliquent de Satan tout ce qui est dit de l'hippopotame et du crocodile. Cette interprétation, impossible à justifier dans beaucoup de détails, se heurte à cette autre difficulté : dans ces derniers chapitres, Dieu veut donner l'idée de sa puissance, en décrivant quelques-unes de ses œuvres les plus merveilleuses; or Satan, avec sa malice et sa cruauté, n'est point l'œuvre de Dieu. D'autre part, les mêmes commentateurs voient aussi dans les animaux précédemment décrits, l'onagre, l'aigle, l'autruche, etc., qui, les impies, les hypocrites, les démons, Satan, etc., qui, le Sauveur, l'Eglise, les hommes pieux, etc. Knabenbauer conclut avec raison : « Hisce exemplis satis elucet, quam incerta res sit hæc mystica vel allegorica et moralis explicatio. Negari autem non potest, si *mystici* sensus notionem et definitionem tenemus, talem exponendi modum ad eum minime pertinere; eum non esse *litteralem* luce clarius est; igitur non relinquitur, nisi ut ad accommodatum quem vocant sensum eum ablegemus. Jam nemo mirabitur nos in interpretatione sensum accommodatum penitus negligendum esse censere ». Proleg. in fin.

Ch. XLII. — 1. — Ce chapitre contient la conclusion du livre. A partir du ỳ 7, le récit recommence en prose, comme au début.

2. *Omnia potes.* Dieu est tout-puissant; il a créé les êtres les plus merveilleux, il peut donc traiter à son gré toutes ses créatures. — *Nulla te latet.* Heb. : « aucun dessein ne t'est interdit », d'après le parallélisme, ne t'est impraticable. Le sens est donc : « nihil quod Deus cogitet, conetur et moliatur, ei denegatum esse et impossibile... Hisce verbis se victum simul et convictum Jobus fatetur, agnoscens, quum tanta Dei potentia et sapientia in omnibus rebus conditis appareat, nihil plane ab eo fieri absque ratione; unde sponte consequitur, sapientiæ divinæ consiliis, quantumvis impervestigabilibus, summa cum animi demissione et reverentia hominem acquiescere debere ». Rosenmull.

3. — *Quis est iste.* Job se répète à lui-même la parole que Jéhovah lui a fait entendre, xxxviii, 2, et il avoue humblement qu'il a mérité le reproche. — *Ideo insipienter.* Heb. : « c'est ainsi que j'ai discouru sans savoir ce qui est au-dessus de moi, sans comprendre ». « Qui sapienter quidem hominibus locutus fuerat, divinas tamen sententias audiens, sapientius se cognoscit non esse sapientem ». S. Greg. LXX : quel est celui qui cache un dessein, et en s'abstenant de paroles, pense que tu ne le sauras pas? Qui m'annoncera ce que je ne savais pas, les choses grandes et admirables que j'ignorais?

4. — Ces paroles ressemblent à celles de Jéhovah, xxxviii, 3; xl, 7; Job les redirait soit pour se rappeler son impuissance à répondre, soit, comme pensent Rosenmuller, Delitzsch, etc., pour demander humblement à Dieu de l'écouter à son tour. Mais ces mêmes paroles ont aussi été témérairement prononcées par lui, xiii, 22; c'est plutôt à ces dernières qu'il fait allusion, comme pour se condamner lui-même.

5. Auditu auris audivi te, nunc autem oculus meus videt te.

6. Idcirco ipse me reprehendo, et ago pœnitentiam in favilla et cinere.

7. Postquam autem locutus est Dominus verba hæc ad Job, dixit ad Eliphaz Themanitem : Iratus est furor meus in te, et in duos amicos tuos, quoniam non estis locuti coram me rectum, sicut servus meus Job.

8. Sumite ergo vobis septem tauros, et septem arietes, et ite ad servum meum Job, et offerte holocaustum pro vobis; Job autem servus meus orabit pro vobis; faciem ejus suscipiam ut non vobis imputetur stultitia; neque enim locuti estis ad me recta, sicut servus meus Job.

9. Abierunt ergo Eliphaz Themanites, et Baldad Suhites, et Sophar Naamathites, et fecerunt sicut locutus fuerat Dominus ad eos; et suscepit Dominus faciem Job.

5. Je vous ai entendu de mes oreilles, et c'est maintenant mon œil qui vous voit.

6. Aussi je me condamne moi-même, et je fais pénitence dans la poussière et la cendre.

7. Après que le Seigneur eut ainsi parlé à Job, il dit à Eliphaz de Théman : Ma colère est allumée contre toi et contre tes deux amis, parce que vous n'avez point parlé devant moi selon la vérité, comme mon serviteur Job.

8. Prenez donc avec vous sept taureaux et sept béliers, allez à mon serviteur Job, et offrez pour vous un holocauste; Job mon serviteur priera pour vous, et je le recevrai en grâce, pour vous éviter le châtiment de votre sottise; car vous n'avez point parlé devant moi selon la vérité, comme mon serviteur Job.

9. Eliphaz de Théman, Baldad de Suha, et Sophar de Naama s'en allèrent donc, et firent ce que le Seigneur leur avait prescrit, et le Seigneur accueillit Job favorablement.

---

5. — *Videt*, à mettre au parfait, d'après l'hébreu, le parallélisme et le contexte.

6. — Job se condamne, non pas à cause des crimes dont ses amis l'ont accusé, mais à raison de la présomption dont il a fait preuve dans sa défense. Sa pénitence sera effective, Jon., III, 6, et profonde, tant Job a conscience de son tort vis-à-vis de la majesté divine. LXX : c'est pourquoi je me suis méprisé moi-même, et me suis anéanti, et je me suis regardé comme terre et cendre.

7. — *Ad Eliphaz.* Le principal et le plus sage des trois amis. Ceux-ci pensaient peut-être qu'en réprimandant Job, Dieu voulait leur donner raison à eux-mêmes : il en sera tout autrement. — *Iratus est.* LXX : tu as péché, toi et tes deux amis. — *Rectum.* Job a donc parlé conformément à la vérité; il n'a péché que dans la forme. — *Servus meus*, nom d'amitié donné par Dieu à Job, I, 8; II, 3, comme à Moïse, Num., XII, 7, et au Messie, Is., XLII, 1, 19; XLIX, 6; LII, 13.

8. — Job, serviteur de Jéhovah, et obligé lui-même « prius pro suis delictis hostias offerre », Heb., VII, 27, est chargé cependant du rôle de médiateur entre Dieu et ses trois amis. Ainsi fit Abraham, Gen., XX, 17; ainsi fera excellemment le Messie, dont Job est la figure. — *Holocaustum*, le sacrifice expiatoire pour le péché. Il comprend sept animaux de chaque espèce : c'était le nombre parfait, requis dans les sacrifices solennels chez les peuples orientaux. Tels sont les sacrifices prescrits par Balaam à Balac, Num., XXIII, 1, 29. — *Orabit.* Job remplira les fonctions sacerdotales, comme il le faisait avant ses malheurs, I, 5, en qualité de chef de famille. — *Stultitia*, sottise doublée de mauvaise foi, ayant par conséquent besoin d'expiation. LXX : il fera pour vous une offrande de fruits (κάρπωσιν, ou bien : une chose qui vous sera avantageuse), et Job, mon serviteur, priera pour vous, sans quoi je ne recevrais pas son visage : car si ce n'était à cause de lui, je vous aurais fait périr.

9. — Les trois amis, épouvantés de la sentence rendue contre eux, s'empressent de profiter de l'avertissement divin, et

10. Le Seigneur se laissa fléchir par le repentir de Job, pendant qu'il intercédait pour ses amis. Et le Seigneur rendit à Job en double tout ce qu'il possédait auparavant.

11. Vers lui se rendirent aussi tous ses frères, toutes ses sœurs, et tous ceux qui l'avaient connu auparavant, et ils mangèrent avec lui dans sa maison; ils le plaignirent et le consolèrent de tout le mal que le Seigneur lui avait envoyé; et chacun lui fit présent d'une brebis et d'un pendant d'oreille en or.

12. Quant au Seigneur, il rendit les dernières années de Job plus prospères que les premières. Il eut quatorze mille brebis, six mille chameaux, mille couples de bœufs et mille ânesses.

10. Dominus quoque conversus est ad pœnitentiam Job, cum oraret ille pro amicis suis. Et addidit Dominus omnia quæcumque fuerant Job, duplicia.

11. Venerunt autem ad eum omnes fratres sui, et universæ sorores suæ, et cuncti qui noverant eum prius, et comederunt cum eo panem in domo ejus; et moverunt super eum caput, et consolati sunt eum super omni malo quod intulerat Dominus super eum; et dederunt ei unusquisque ovem unam, et inaurem auream unam.

12. Dominus autem benedixit novissimis Job magis quam principio ejus. Et facta sunt ei quatuordecim millia ovium, et sex millia camelorum, et mille juga boum, et mille asinæ.

Dieu agrée l'intercession de Job en leur faveur. LXX : il délia leur péché à cause de Job.

10. — *Conversus est ad pœnitentiam*, שב את־שבית, *shab eth-shebith*, expression qui signifie « faire revenir la captivité », Ps. CXXV, rétablir quelqu'un dans son premier état, ramener ce qui était perdu. La Vulgate donne à cette expression un sens moral. — *Cum oraret.* « Pro semetipso pœnitens tanto citius exaudiri meruit, quanto devote pro aliis intercessit... Libentius quippe sacrificium orationis accipitur, quod in conspectu misericordis judicis proximi dilectione conditur ». S. Greg. — *Duplicia.* Job n'avait point démérité; ce retour en faveur et cette multiplication de biens confirme l'idée indiquée par le prologue : le juste éprouvé, mais fidèle à Dieu au sein de l'adversité, n'avait fait qu'accroître ses mérites. « Cuncta quæ amiserat duplicia recepit, quia per pietatem benigni judicis tentationis nostræ dispendium vincunt suffragia consolationum. » S. Greg.

11. — *Venerunt ad eum.* Le malheur les avait écartés, XIX, 13-19, la prospérité les ramène. Peut-être ne s'étaient-ils tenus éloignés que dans le sentiment de leur impuissance à consoler Job. En tous cas, celui-ci les reçoit honorablement, et agrée leurs marques de sympathie. — *Comederunt*, en signe d'amitié, Gen., XXXI, 54; Exod., II, 10; Ps., XL, 10; Prov., IX, 5; XXIII, 6. — *Moverunt caput.* Le verbe נוד, *noud*, signifie « branler la tête » en signe de compassion. C'est donc un témoignage de sympathique condoléance qui est donné à Job. — *Ovem*, קשיטה, *qesitah*, nom qui se retrouve seulement Gen., XXIII, 13, 15, et désigne étymologiquement « un poids d'argent ». C'était comme une pièce de monnaie, que les traducteurs grec et latin ont peut-être crue frappée à l'effigie d'une brebis, ἀμνάδα, ovem (Cf. pecus, pecunia), à moins qu'il ne faille entendre ces deux mots dans leur sens propre. C'était la coutume d'offrir des présents à ceux qu'on visitait. Gen., XXXIII, 19. — *Inaurem*, un *nezem*, pendant d'oreille ou de nez. Prov., XI, 22; XXV, 12. LXX : ils lui donnèrent une agnelette et quatre drachmes d'or non frappé.

12. — Les nombres des troupeaux de Job, énumérés au premier chapitre, sont doublés. « Quamvis Job spem suam non referret ad prosperitatem temporalem recuperandam, sed ad consequendam futuram felicitatem, Dominus tamen ex abundanti etiam prosperitatem ei restituit, secundum illud Math. 6 : Primum quærite regnum Dei et justitiam ejus, et hæc omnia adjicientur vobis. Et hoc quidem tempori erat congruum, propter statum veteris testamenti, in quo temporalia bona promittebantur; ut sic per prosperitatem quam recuperaverat, aliis daretur exemplum ut converterentur ad Deum ». S. Thom.

13. Et fuerunt ei septem filii, et tres filiæ.

14. Et vocavit nomen unius Diem, et nomen secundæ Cassiam, et nomen tertiæ Cornustibii.

15. Non sunt autem inventæ mulieres speciosæ sicut filiæ Job in universa terra; deditque eis pater suus hæreditatem inter fratres earum.

16. Vixit autem Job post hæc, centum quadraginta annis, et vidit

13. Il lui naquit sept fils et trois filles.

14. Il nomma la première Jour, la seconde Casse et la troisième Corne de fard.

15. Il n'y eut point dans toute la terre de femmes aussi belles que les filles de Job, et leur père leur donna une part d'héritage comme à leurs frères.

16. Job vécut ensuite cent quarante ans, il vit ses enfants et les

---

13. — Job retrouve le même nombre de fils et de filles qu'il avait jadis. Ce nombre n'est point doublé, remarquent les anciens auteurs, soit parce que les fils et les filles de Job qui avaient péri vivaient encore dans un autre monde, soit pour que les nouveaux venus eussent, comme leur père, une richesse deux fois plus grande. Les Septante, dans leur addition au dernier verset, que nous citerons plus loin, disent que Job épousa une femme arabe. Est-ce celle dont il a déjà été parlé, II, 9; XIX, 17? Est-ce une nouvelle épouse qu'il prit après ses malheurs? Il est impossible de le dire, malgré les raisons que, d'après Pineda et d'autres commentateurs, Job aurait eues de répudier sa première femme.

14. — Le livre sacré mentionne seulement le nom des filles de Job, probablement parce que ce nom donne une idée de leurs charmes, et par conséquent de la facilité qu'elles eurent de trouver d'heureux partis. Ces noms, donnés à la naissance, furent, par la bénédiction de Dieu, en rapport avec la réalité. Les fils étaient suffisamment assurés de leur sort, indépendamment de leurs avantages personnels. — *Diem*, יְמִימָה, *iemimah*, « colombe », d'après l'arabe. Cf. Cant., IV, 14; V, 2; VI, 8. Les versions font venir ce nom de יוֹם, *iom*, jour, LXX : ἡμέραν. Gesenius et les modernes préfèrent la première étymologie. Forster, Histor. Geograp. of Arabia, II, 67, croit que ce nom survit dans celui de Jemana, porté par une province centrale de la péninsule arabique. — *Cassiam*, קְצִיעָה, *qetsihah*, casse, nom d'un parfum, Ps. XLVI, 9. — *Cornustibii*, קֶרֶן הַפּוּךְ, *qeren happouk*, « boîte de fard », ou corne remplie de stibium ou antimoine. Le sulfure d'antimoine servait chez les anciens à noircir le tour des yeux, afin d'en rehausser l'éclat. LXX : corne d'Amalthée. Amalthée est le nom de cette fille du roi de Crète qui nourrit Jupiter avec du lait de chèvre ; par extension, c'est aussi le nom de cette chèvre, dont la corne devint la corne d'abondance. Ce souvenir mythologique n'a que faire ici.

15. — *Hæreditatem*. D'après la loi hébraïque, les filles n'avaient part à l'héritage paternel qu'à défaut de fils. Job obéit à une coutume différente, et la mesure qu'il prend, et que signale spécialement le texte sacré, montre l'affection qu'il avait pour ses filles.

16. — *Centum quadraginta*. Cette longévité nous reporte au temps patriarcal. Les LXX font encore vivre Job plus longtemps : Job, après sa maladie, vécut cent soixante-dix ans; il vécut en tout deux cent quarante ans. Le texte grec ajoute ici ce qui suit : « Il est écrit qu'il ressuscitera avec ceux que le Seigneur ressuscitera. Le texte syriaque donne à croire qu'il habita dans le pays d'Ausitis, aux frontières de l'Idumée et de l'Arabie, et qu'il avait auparavant le nom de Jobab. Ayant pris une femme arabe, il engendra un fils qui s'appela Ennon. Il avait lui-même pour père Zare, fils des enfants d'Esaü, et pour mère Bosorra, et il se trouvait le cinquième depuis Abraham. Voici les rois qui ont régné sur Edom, contrée sur laquelle il régna lui-même. Le premier est Balac, fils de Beor, dont la ville s'appelait Dennaba; après Balac, Jobab appelé Job; après lui, Asom, qui fut chef de la contrée de Théman; après lui, Adad, fils de Barad, qui extermina Madian dans la plaine de Moab, et dont la ville s'appelait Géthaim. Les amis qui vinrent vers lui sont Eliphaz, de la race d'Esaü, roi des Thémanites, Baldad, prince des Sauchéens, Sophar, roi des Minéens ». Cette addition, connue de Théodotion et des écrivains ecclésiastiques antérieurs à saint Jérôme, est rejetée par ce dernier comme de nulle valeur.

Citons en terminant une belle page de

enfants de ses enfants jusqu'à la quatrième génération, et mourut vieux et plein de jours.

filios suos, et filios filiorum suorum usque ad quartam generationem, et mortuus est senex et plenus dierum.

Tertullien, qui est un éloquent éloge de la patience de Job : « O felicissimum illum, qui omnem patientiæ speciem adversus omnem diaboli vim expunxit! quem non abacti greges, non illæ in pecore divitiæ, non filii uno ruinæ impetu adempti, non ipsius denique corporis in ulcere cruciatus a patientia et fide Domino debita exclusit; quem diabolus totis viribus frustra cecidit! Neque enim a respectu Dei tot doloribus avocatus ille est, sed constitit nobis in exemplum et testimonium tam spiritu quam carne, tam animo quam corpore patientiæ perpetrandæ : ut neque damnis secularium, neque amissionibus carissimorum, nec corporis quidem conflictationibus succidamus. Quale in illo viro feretrum Deus diabolo extruxit? Quale vexillum de inimico gloriæ suæ extulit, cum ille homo ad omnem acervum nunciorum nihil ex ore promeret, nisi Deo gratias; cum uxorem jam malis delassatam et prava remedia suadentem exsecraretur? Quid? ridebat Deus : Quid? dissecabatur malus, cum Job immundam ulceris sui redundantiam magna æquanimitate destringeret, cum erumpentes bestiolas inde in eosdem specus et pastus reformosæ carnis ludendo revocaret. Itaque operarius illæ victoriæ Dei, retusis omnibus jaculis tentationum lorica clypeoque patientiæ, et integritatem mox corporis a Deo recuperavit, et, quæ amiserat, conduplicata possedit. Et si filios quoque (ceux qu'il avait perdus) restitui voluisset, pater iterum vocaretur (par ces fils qui avaient péri). Sed maluit in illo die (l'autre vie) reddi sibi. Tantum gaudii, securus de Domino, distulit : sustinuit tam voluntariam orbitatem, ne sine aliqua patientia viveret ». De Patientia, XIV.

Empruntons enfin notre dernier mot à S. Grégoire, si tant est que, comme il le disait humblement de lui-même et de son ouvrage, « nec parvuli desunt qui diotis meis debeant instrui, nec magni desunt qui cognitæ meæ valeant infirmitati misereri... Quæso ut quisquis hæc legerit, apud districtum judicem solatium mihi suæ orationis impendat, et omne quod in me sordidum deprehendit fletibus diluat. Orationis autem atque expositionis virtute collata, lector meus in recompensatione me superat, si cum per me verba accipit, pro me lacrymas reddat ».

TABLE ANALYTIQUE DU LIVRE DE JOB.

PRÉFACE 1

I. — Caractère historique du Livre de Job 1
II. — Auteur du Livre de Job 8
III. — Inspiration et Canonicité du Livre de Job. 12
IV. — But, Unité, Plan du Livre de Job 14
V. — Forme et beauté littéraire du Livre de Job 23
VI. — Doctrine du Livre de Job 25
VII. — Versions et Commentaires. 27

TEXTE, TRADUCTION, COMMENTAIRES.

PROLOGUE.

CHAPITRE I. — Caractère de Job (ỳ 1). — Sa famille, ses richesses (ỳỳ 2, 3). — Union de ses enfants, soins de Job pour leur sanctification (ỳỳ 4, 5). — L'assemblée des Anges; Dieu y fait l'éloge de la vertu de Job; Satan accuse le juste de servir Dieu par intérêt, et reçoit le pouvoir de l'éprouver dans ses biens (ỳỳ 6-12). — Les quatre catastrophes : les bœufs et les ânesses enlevés par les Sabéens (ỳỳ 13-15), les brebis consumées par le feu du ciel (ỳ 16), les chameaux emmenés et les serviteurs massacrés par les Chaldéens (ỳ 17), les enfants de Job écrasés sous les ruines de leur maison (ỳỳ 18, 19). — Deuil et soumission parfaite de Job (ỳỳ 20-22). 31

CHAPITRE II. — Nouvelle assemblée des Anges; Dieu y fait l'éloge de la vertu et de la constance de Job (ỳỳ 1-3). — Satan prétend qu'une épreuve plus personnelle ferait apostasier le juste, et il reçoit le pouvoir d'éprouver Job dans son corps (ỳỳ 4-6). — Affreuse maladie de Job (ỳỳ 7, 8). — Sa femme le porte au blasphème (ỳ 9). — Job reste soumis et patient (ỳ 10). — Arrivée, deuil et silence de ses trois amis (ỳỳ 11-13). 39

MONOLOGUE DE JOB.

CHAPITRE III. — Job maudit le jour (ỳỳ 15) et la nuit qui l'ont vu naître (ỳỳ 6-9). — Pourquoi n'est-il pas mort en naissant (ỳỳ 10-12), il jouirait maintenant du repos accordé à tous après la mort (ỳỳ 13-19). — Pourquoi vit-il, attendant la mort sans qu'elle vienne (ỳỳ 20-23), et en proie aux plus rudes épreuves (ỳỳ 24-26) . 43

PREMIÈRE INSTANCE DU DÉBAT.

CHAPITRE IV. — Discours d'Eliphaz : Job a instruit et consolé les autres (ỳỳ 2-4), n'est-il point capable de courage pour lui-même (ỳỳ 5, 6)? — Jamais l'innocent ne périt, mais le coupable est frappé par la justice divine (ỳỳ 7-11). — Eliphaz a eu une vision (ỳỳ 12-16) dans laquelle il lui a été dit : Personne n'est irréprochable aux yeux de Dieu, voilà pourquoi tant d'hommes sont frappés (ỳỳ 17-21). 48

CHAPITRE V. — Que Job ait donc recours à des intercesseurs (ỳ 1), car l'insensé ne périt que par sa faute, et quand le malheur fond sur un homme, ce n'est jamais sans cause (ỳỳ 2-7). — Il faut s'adresser au Dieu tout-puissant, qui protège les humbles et perd les orgueilleux (ỳỳ 8-16). — Heureux celui que Dieu afflige! L'épreuve devient pour lui la source de tous les biens (ỳỳ 17-27) 53

CHAPITRE VI. — Première réponse de Job : Si l'on comparait ses fautes et ses souffrances, on verrait qu'il n'y a pas de proportion (ỳỳ 1-7). — Pourquoi Dieu ne l'exauce-t-il pas en lui envoyant la mort (ỳỳ 8-10), à lui qui n'a d'appui ni dans sa faible nature, ni dans ses amis qui l'abandonnent (ỳỳ 11-14)? — Ses amis lui font défaut, comme l'eau des torrents à la caravane altérée (ỳỳ 15-21). — Il ne leur demandait pourtant que de le traiter sans prévention (ỳỳ 22-30). 57

CHAPITRE VII. — La vie de l'homme est remplie de misère et bien courte (ỳỳ 1-3), la sienne est de plus accablée de souffrances (ỳỳ 4-6), et bientôt il mourra sans retour (ỳỳ 7-10). — Pourquoi donc Dieu le traite-t-il si durement (ỳỳ 11-14)? — Une mort rapide serait préférable pour lui à l'épreuve qu'il subit sans relâche (ỳỳ 15-19). — Que le Seigneur s'apaise donc ou le laisse mourir (ỳỳ 20, 21) 63

CHAPITRE VIII. — Discours de Baldad : Dieu n'est point injuste, et les souffrances qu'il inflige supposent des fautes précédentes (ỳỳ 1-4). — Que Job prie donc et ait recours à la miséricorde divine (ỳỳ 5-7). — Les anciens l'ont dit : l'impie ne prospère que pour un temps (ỳỳ 8-13), et bientôt il disparaît avec son bonheur (ỳỳ 14-18). — Que Job se repente donc, et il pourra retrouver la prospérité (ỳỳ 19-22) 68

CHAPITRE IX. — Deuxième réponse de Job : Il sait bien que Dieu a toujours raison (ỳỳ 2, 3), car il est souverainement sage, et toute la création lui obéit (ỳỳ 4-10). — Tout disparaît ou s'incline devant lui (ỳỳ 11-13). — Qu'est donc Job pour l'affronter, alors même qu'il se croirait sans reproche (ỳỳ 14-20)? — Mais affligé comme il l'est, il est las de la vie, il demande seulement que Dieu frappe le dernier coup (ỳỳ 21-23). — Tout le tourmente sur la terre, sa vie a été rapide, et bien qu'innocent il est traité comme impie (ỳỳ 24-29). — Il ne sera jamais irréprochable au tribunal de Dieu, personne ne pourra le protéger, et lui-même n'osera se défendre, tant que la puissance divine pèsera sur lui (ỳỳ 30-35) 72

CHAPITRE X. — Il voudrait savoir pourquoi Dieu l'afflige ainsi (ỳỳ 1-7). — C'est ce Dieu pourtant qui a présidé à sa naissance (ỳỳ 8-13). — Comment donc le poursuit-il maintenant avec tant d'acharnement (ỳỳ 14-17)? — Mieux eût valu ne pas vivre (ỳỳ 18, 19). — Qu'il lui soit donc au moins accordé quelque répit avant la mort (ỳỳ 20-22) 79

CHAPITRE XI. — Discours de Sophar : Il ne suffit pas d'être grand parleur pour avoir raison (ỳỳ 2-4). — Si Dieu parlait, Job serait convaincu de ses fautes (ỳỳ 5, 6). — Dieu est l'infini, il voit et juge toute iniquité (ỳỳ 7-12). — Que Job prie Dieu et se repente de ses fautes, le bonheur et la paix lui seront rendus (ỳỳ 13-19), tandis que l'impie périra à jamais (ỳ 20). 83

CHAPITRE XII. — Troisième réponse de Job : Ses amis ne sont pas les seuls sages du monde (ỳỳ 2, 3), mais le malheur a toujours tort à leurs yeux (ỳỳ 4, 5). — En fait, la prospérité est souvent le partage du méchant (ỳ 6). — Leur sagesse n'est pas un monopole ; Job peut parler aussi bien qu'eux des enseignements de la création (ỳỳ 7-9), — et de l'expérience (ỳỳ 10-12). — Il peut disserter sur la grandeur de Dieu et sa puissance dans le monde physique (ỳỳ 13-15), — et dans le gouvernement des hommes, dont il abaisse les princes à son gré (ỳỳ 16-25). 88

CHAPITRE XIII. — Il a vu toutes ces choses, aussi bien que ses amis (ỳỳ 1, 2). — Mais il préfère s'adresser à Dieu (ỳ 3), car eux-mêmes ne sont que des artisans de mensonge (ỳỳ 4-6). — Dieu n'a pas besoin de pareils défenseurs (ỳỳ 7-9), dont les arguments ne peuvent tenir debout (ỳỳ 10-13). — Quoi qu'il puisse arriver, Job va oser plaider sa cause contre Dieu (ỳỳ 14-22). — Pour quelles fautes Dieu le traite-t-il donc de la sorte, lui, créature si faible, contre laquelle sont déployées tant de rigueurs (ỳỳ 23-28)? 93

CHAPITRE XIV. — L'homme si fragile vaut-il la peine que Dieu s'acharne ainsi contre lui (ỳỳ 1-6)? — La plante revit, l'homme meurt sans retour (ỳỳ 7-12). — Si du moins Job pouvait passer dans le shéol le temps de l'épreuve (ỳỳ 13-15)! — Mais non, Dieu le surveille de près, sans lui laisser aucun répit (ỳỳ 16-22). . 98

DEUXIÈME INSTANCE DU DÉBAT.

CHAPITRE XV. — Première réplique d'Eliphaz : Les paroles de Job ne sont que vanité, présomption, impiété, et suffisent à le faire condamner (ỳỳ 2-6). — A-t-il donc tant de sagesse, pour s'élever ainsi contre Dieu (ỳỳ 7-13)? — Ne participe-t-il pas à la commune corruption du genre humain (ỳỳ 13-16)? — Qu'il écoute plutôt ce que disent les anciens (ỳỳ 17-19) : L'impie révolté contre Dieu tombe dans l'abîme de tous les maux, et il est frappé lui-même et dans sa race, comme la plante qui se dessèche et meurt avant l'époque de la maturité (ỳỳ 20-35). 103

CHAPITRE XVI. — Quatrième réponse de Job : Pourquoi tant d'inutiles discours (ỳỳ 2-6)? — Il n'en souffre pas moins les plus cruelles douleurs (ỳỳ 7-10). — Par la permission de Dieu, toutes les sortes d'ennemis sont acharnés contre lui (ỳỳ 11-15). — Et pourtant, il n'est pas coupable, Dieu en est témoin, et lui seul peut être son protecteur (ỳỳ 16-23). 110

CHAPITRE XVII. — Il est tout près de mourir, et on l'accable d'outrages et de maux (ỳỳ 1-10). — Tous les biens qu'il pouvait espérer sur la terre sont perdus pour lui, il n'a plus rien à attendre que le tombeau (ỳỳ 11-16). 114

CHAPITRE XVIII. — Première réplique de Baldad : Job ne va-t-il pas enfin se montrer plus raisonnable (ỳỳ 2-4)? — Qu'il se rappelle le sort réservé aux impies : ils doivent périr par leur propre faute (ỳỳ 5-7), — leur prospérité même leur est un piège (ỳỳ 8-13), — ils seront arrachés de leur demeure (ỳỳ 14, 15), — et ne laisseront après eux ni souvenir, ni postérité (ỳỳ 16-21) 117

CHAPITRE XIX. — Cinquième réponse de Job : Ses amis sont bien durs pour lui (ỳỳ 2-5), en refusant de comprendre la cause de ses épreuves (ỳỳ 6, 7). — Dieu l'accable de toutes sortes de maux (ỳỳ 8-12), ses parents, ses serviteurs, ses amis, se tournent tous contre lui (ỳỳ 13-19), il est réduit à l'état le plus digne de pitié (ỳỳ 20-22). — Pourtant, il a une espérance certaine, celle de voir un jour le Rédempteur lui rendre justice contre ses persécuteurs (ỳỳ 23-29). . . . 121

CHAPITRE XX. — Première réplique de Sophar : il est indigné du discours de Job (ỳỳ 2, 3). — Rien n'est plus certain pour lui que la ruine soudaine de l'impie (ỳỳ 4-9). — Le malheur qui frappe le méchant vient des choses mêmes dans lesquelles il cherchait son bonheur (ỳỳ 10-23). — La colère terrible de Dieu le poursuit partout (ỳỳ 24-29). 131

CHAPITRE XXI. — Sixième réponse de Job : Que ses amis écoutent au moins les étonnantes observations qu'il veut leur soumettre (ỳỳ 2-6). — Il y a des impies qui jouissent de la prospérité, après avoir fait profession de nier Dieu (ỳỳ 7-15). — Il est loin de s'associer à leurs blasphèmes (ỳ 16). — Il est rare que Dieu les châtie personnellement dès cette vie (ỳỳ 17-21). — Les amis de Job veulent-ils

en remontrer à Dieu (ỳ 22)? — Ici-bas, les uns vivent et meurent heureux, les autres ne connaissent que la douleur; il en est ainsi par toute la terre (ỳỳ 23-30). — L'impie est réservé pour le jour de la colère, mais en attendant, son sort n'est point distinct du sort des bons, ni dans la vie, ni dans la mort (ỳỳ 31-33). — Les consolations qu'on donne à Job ne sont donc que tromperie (ỳ 34). 136

TROISIÈME INSTANCE DU DÉBAT.

CHAPITRE XXII. — Deuxième réplique d'Eliphaz : Dieu est impartial dans ses jugements (ỳỳ 2-4). — Il faut donc que Job ait commis une série de crimes appelant le châtiment (ỳỳ 5-11), qu'il ait nié la souveraineté de Dieu, comme les pécheurs qui ont péri au déluge (ỳỳ 12-20). — Qu'il se réconcilie avec le Tout-Puissant (ỳỳ 21, 22), ce sera pour lui le retour du bonheur, de la joie, du contentement, et même du salut pour les autres (ỳỳ 23-30) 144

CHAPITRE XXIII. — Septième réponse de Job : Il voudrait bien que Dieu l'admît en sa présence pour plaider sa propre cause selon les règles de l'équité (ỳỳ 2-7). — Mais où trouver Dieu (ỳỳ 8, 9)? — Il a conscience de son innocence, mais Dieu use de son droit souverain en l'accablant d'épreuves (ỳỳ 10-17) 151

CHAPITRE XXIV. — Pourquoi la justice de Dieu se cache-t-elle (ỳ 1)? — Tous les crimes se commettent ici-bas, le pillage et l'oppression des faibles (ỳỳ 2-11), le meurtre et l'adultère (ỳỳ 12-17). — Sans doute, les criminels périssent un jour, mais dans les conditions communes à tous les hommes (ỳỳ 18-24). — N'est-ce point là la réalité (ỳỳ 25)?. 155

CHAPITRE XXV. — deuxième réplique de Baldad : Dieu domine tout de sa souveraine majesté; l'homme sera-t-il donc plus pur devant lui que les anges et les astres (ỳỳ 2-6)?. 162

CHAPITRE XXVI. — Huitième réponse de Job : Comme Baldad est un bon consolateur (ỳỳ 24)! — Job décrit à son tour les splendeurs de la puissance divine (ỳỳ 5-14) 163

MONOLOGUE DE JOB.

CHAPITRE XXVII. — Première partie du monologue de Job : J'en fais le serment, je n'ai à me reprocher aucun des crimes dont on m'accuse (ỳỳ 2-7). — Le véritable impie n'est pas écouté de Dieu et reste privé d'espérance (ỳỳ 8-10). — Voici la conduite de Dieu vis-à-vis du méchant (ỳỳ 11-13) : sa race est vouée au malheur, et lui-même périt misérablement (ỳỳ 14-23). 168

CHAPITRE XXVIII. — L'homme sait fouiller les entrailles de la terre pour y chercher les métaux (ỳỳ 1-11). — Mais où trouver la sagesse (ỳỳ 12-15), — plus précieuse que l'or et les perles (ỳỳ 16-19), — et cachée à tout être vivant (ỳỳ 20-22)? — Dieu seul sait où elle est et ce qu'elle est (ỳỳ 23-27). — La sagesse, c'est la crainte de Dieu (ỳ 28). 174

CHAPITRE XXIX. — Deuxième partie du monologue de Job : Il regrette son bonheur d'autrefois (ỳỳ 1-6). — Tous l'entouraient de respect (ỳỳ 7-10); — on célébrait ses vertus et ses bienfaits (ỳỳ 11-17). — Il se promettait une vie longue et heureuse (ỳỳ 18-20). — On l'écoutait comme un oracle (ỳỳ 21-23), et tous admiraient sa bonté (ỳỳ 24-25). 181

CHAPITRE XXX. — Il sert de jouet à des hommes de rien, dont les pères étaient le rebut du monde (ỳỳ 1-8). — Il est en butte à leurs outrages et à leurs atta-

ques (ŷŷ 9-14). — La violence du mal consume son corps (ŷŷ 15-19), — et Dieu l'accable sans pitié (ŷŷ 20-29). — Que le tombeau du moins lui donne quelque repos (ŷŷ 23, 24). — Il a pourtant compati au malheur des autres, et le voilà au comble de l'infortune et de l'abandon (ŷŷ 25-31) ! 186

CHAPITRE XXXI. — Il énumère les crimes qu'il a toujours évités par crainte du Seigneur : l'impureté (ŷŷ 1-4), — l'injustice (ŷŷ 5, 6), — l'adultère (ŷŷ 7-12) — l'oppression des faibles, des serviteurs (ŷŷ 13-15), des pauvres, des veuves, des orphelins (ŷŷ 16-23), — l'avarice (ŷŷ 24, 25), — l'adoration des astres (ŷŷ 26-28) —, la vengeance (ŷŷ 29, 30), — l'oubli des devoirs de l'hospitalité (ŷŷ 31, 32), — l'hypocrisie (ŷŷ 33, 34), — le refus du salaire à ceux qui cultivent la terre (ŷŷ 38-40). — Que Dieu rende donc son jugement ; Job l'attend avec assurance (ŷŷ 35-37) 193

INTERVENTION D'ELIU.

CHAPITRE XXXII. — Prologue historique (ŷŷ 1-5). — Discours d'Eliu, première partie : Eliu a attendu en vain que les vieillards donnassent la solution du problème (ŷŷ 7-14). — Il va donc donner son avis (ŷŷ 15-20) et parler avec impartialité (ŷŷ 21, 22). 200

CHAPITRE XXXIII. — Que Job écoute et réponde, car il a devant lui un homme semblable à lui, dont il ne saurait être effrayé (ŷŷ 1-7). — Job a eu tort de dire : Je suis innocent (ŷŷ 8-13). — Dieu a deux manières d'instruire l'homme : par les songes, qui le détournent du mal (ŷŷ 14-18), — et par la maladie qui l'abat (ŷŷ 19-22). — Mais si l'homme trouve un intercesseur, Dieu lui pardonne et lui rend la santé (ŷŷ 23-28). — Voilà ce que Dieu aime à faire souvent en faveur de l'homme (ŷŷ 29, 30). — Que Job écoute donc ce qu'Eliu veut lui dire (ŷŷ 31-33). 205

CHAPITRE XXXIV. — Discours d'Eliu, deuxième partie : Cherchons à découvrir la vérité (ŷŷ 2-4). — Job se prétend juste (ŷŷ 5, 6). — Quelle impiété de vouloir avoir raison contre Dieu (ŷŷ 7-9) ! — Dieu est souverainement juste, puisqu'il est le Tout-Puissant (ŷŷ 10-15). — Il châtie soudain les grands de la terre (ŷŷ 16-20), — sans qu'aucun puisse soustraire ses méfaits à son regard (ŷŷ 21-28). Dieu est le maître, qui donc a la prétention de guider sa justice (ŷŷ 29-33) ? — Job mérite donc bien ce qu'il endure (ŷŷ 34-37) 211

CHAPITRE XXXV. — Discours d'Eliu, troisième partie : Job a eu tort d'accuser la justice de Dieu (ŷŷ 2-4). — Dieu est le Très-Haut, les actions des hommes ne peuvent donc lui être ni utiles ni nuisibles (ŷŷ 5-8). — Ceux qui sont victimes de la violence peuvent crier, Dieu ne les écoute que s'ils reviennent à lui (ŷŷ 9-13). — Dieu cite tous les coupables devant lui, mais Job fait mal d'abuser du délai que Dieu lui accorde (ŷŷ 14-16) 218

CHAPITRE XXXVI. — Discours d'Eliu, quatrième partie : Dieu est souverainement équitable dans sa conduite (ŷŷ 2-6). — Il afflige le juste pour lui faire expier ses fautes (ŷŷ 7-10). — Il le traite ensuite favorablement ou sévèrement, selon qu'il a bien ou mal profité de l'épreuve (ŷŷ 11-15). — Que Job n'imite donc pas la conduite des impies, s'il veut éviter la colère de Dieu (ŷŷ 16-21). — Dieu, en effet, est le créateur et le maître de la nature, et il fait éclater sa toute-puissance en particulier par les éclairs et le fracas de la foudre (ŷŷ 22-33). 222

CHAPITRE XXXVII. — Dieu est grand dans l'orage qui répand partout la terreur (ŷŷ 1-8), dans les frimas, et dans les nuées dont il dirige la course (ŷŷ 9-13). — Qui peut comprendre toutes ces merveilles (ŷŷ 14-18) ? — Qui peut parler à Dieu en face, puisqu'on ne peut soutenir l'éclat de la lumière qu'il a créée (ŷŷ 19-24) ? 229

JUGEMENT DE DIEU.

CHAPITRE XXXVIII. — Premier discours de Dieu a Job : Celui qui a tant parlé va-t-il pouvoir répondre (ỳỳ 2, 3)? — Où était Job quand Dieu fondait la terre (ỳỳ 4-7), — et imposait la loi à la mer (ỳỳ 8-11)? — Job fait-il lever l'aurore (ỳỳ 12-15)? — connaît-il les profondeurs de l'abîme et les dimensions de la terre (ỳỳ 16-18)? — commande-t-il à la neige et à la grêle (ỳỳ 19-24), — à la pluie (ỳỳ 25-28), — à la gelée (ỳỳ 29, 30)? — Job règle-t-il la marche des astres (ỳỳ 31-33)? — peut-il envoyer la foudre (ỳỳ 34, 35)? — commander aux éléments (ỳỳ 34-38)? — Est-ce Job qui donne leur nourriture aux animaux (ỳỳ 39-41)? 234

CHAPITRE XXXIX. — Est-ce Job qui est le maître des animaux, de la chèvre sauvage (ỳỳ 1-4), — de l'onagre errant en liberté au désert (ỳỳ 5-8), — du bœuf sauvage qu'on ne peut plier à la domesticité (ỳỳ 9-12), — de l'autruche, oublieuse de ses petits, mais si rapide dans sa course (ỳỳ 13-18), — du cheval à la vive allure et fier d'aller au combat (ỳỳ 19-25), — de l'épervier (ỳ 26), — de l'aigle qui cherche la pâture de ses petits (ỳỳ 27-30)? — Job peut-il répondre (ỳỳ 31, 32)? — Humble réponse de Job (ỳỳ 33-35) 241

CHAPITRE XL. — Deuxième discours de Dieu a Job : Que Job fasse appel à toute sa puissance, et qu'il s'essaie donc à terrasser les impies d'un seul mot (ỳỳ 1-9). — Description de Béhémoth (ỳỳ 10-19). — Description de Leviathan; impuissance de l'homme à se saisir de lui (ỳỳ 20-28) 247

CHAPITRE XLI. — Description de Leviathan, sa force (ỳỳ 1-15), son invulnérabilité (ỳỳ 16-25) 252

ÉPILOGUE.

CHAPITRE XLII. — Humble confession de Job (ỳỳ 1-6). — Sentence de Dieu sur les trois amis (ỳỳ 7, 8). — Retour de Job à la prospérité (ỳỳ 9-16) 256

Paris. — Imp. Vve Albouy, 75, avenue d'Italie.

BIBLE. French.
La Sainte Bible
(Trochon tr.)

BS
230
.T7
v.10